



Territoires, acteurs, enjeux des dynamiques de durabilité urbaine : le cas de la métropole parisienne

Anne Jégou

► To cite this version:

Anne Jégou. Territoires, acteurs, enjeux des dynamiques de durabilité urbaine : le cas de la métropole parisienne. Environnement et Société. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2011. Français. tel-00681586

HAL Id: tel-00681586

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00681586>

Submitted on 24 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

THÈSE DE DOCTORAT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

Soutenue publiquement le 9 décembre 2011

Anne JÉGOU



**Territoires, acteurs, enjeux des dynamiques de
durabilité urbaine : le cas de la métropole parisienne**

Sous la direction de Pierre PECH, Professeur à l'université Paris 1

Jury

Francis BEAUCIRE, Professeur – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, président

Jocelyne DUBOIS-MAURY, Professeur - Université Paris Est Créteil, rapporteur

Cyria EMELIANOFF Maître de conférences – Université du Maine, examinateur

Christophe IMBERT, Maître de conférences – Université de Poitiers, examinateur

Roderick John LAWRENCE, Professeur – Université de Genève, rapporteur

Pierre PECH, Professeur – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur

REMERCIEMENTS

J'exprime ma profonde gratitude à Pierre Pech, mon directeur de recherche depuis 2003, pour tout ce parcours accompli ensemble, de la lagune méditerranéenne aux quartiers durables parisiens en passant par les classes de Seconde. Je le remercie pour sa confiance durable, son soutien si constructif dans cette thèse qu'il a aussi portée et l'énergie qu'il m'a communiquée. Grâce à lui, j'ai pu me réaliser comme géographe et chercheuse. Et puis vive l'écologie territoriale.

Je suis très reconnaissante à Christophe Imbert, membre de mon comité de thèse, de m'avoir initiée aux statistiques avec patience et efficacité, pour avoir porté l'enquête mais aussi la thèse vers les méthodes quantitatives. Un grand merci à Anne Volvey, également membre de mon comité de thèse, pour son accompagnement sur la réflexivité de la recherche.

Je remercie vivement Jocelyne Dubois-Maury et Roderick J. Lawrence de me faire l'honneur d'être les rapporteurs de cette thèse. Je suis très heureuse que Cyria Emelianoff, Francis Beaucire et Christophe Imbert puissent également évaluer ma thèse et je les en remercie.

Ma gratitude va ensuite à mes collaboratrices et collaborateurs qui m'ont accordé leur confiance et ont fondé la réflexion de cette thèse : Cédissia de Chastenet, Frédérique Dequiedt, Boris Pétroff, François-Xavier Monaco, Cécile Judéaux, Vincent Augiseau, Didier Bailly, Cécile Guyot, Mathieu Glaymann, Magali Bardou, Hélène Sallet-Lavorel, Laure Héland, Lise Barbry, Emilie Gérard.

Un immense merci à toute l'équipe du département de Géographie-Histoire de l'université de Cergy-Pontoise, notamment à Karl Hoarau, pour leur confiance renouvelée à me garder comme ATER pendant trois ans et pour leur accueil : Anne Hertzog, Elisabeth Auclair, Maria Basile, Samuel Rufat, Laurent Gatineau, Pierre Zembri, Ludovic Chalonge. Mes remerciements vont également au Laboratoire de Géographie Physique, Catherine Kuzucuoglu, Delphine Grancher, Emmanuèle Gautier, Franck Lavigne, Daniel Brunstein, Charles Lecoeur, Michelle Pennec.

Mille mercis à Anthony Gout, chef enquêteur qui m'a aidée à organiser la passation de l'enquête et a assuré toute la saisie des questionnaires et des témoignages des enquêtés, la synthèse des comptages et la saisie des étiquettes. Je remercie mes enquêteurs pour cette belle enquête et leurs photographies : Coline Fiquet, Jérôme Rigault et Ramzi Zargouni.

Merci à tous mes enquêtés par questionnaire pour leur collaboration, à mes enquêtés par entretien pour leur confiance ainsi qu'à l'ensemble des acteurs rencontrés en diverses circonstances.

Je remercie chaleureusement mes collègues, enseignants et proches qui ont travaillé à cette thèse : Hélène Chelzen, Marie-Noëlle Comin, Antoine Chabrol, Anne-Laure Counilh, Emilie Lorant-Plantier, Ségolène Débarre, Edouard de Bélizal, Hovig Ter Minassian, Dea Jespersen, Catherine Carré, Thibaut Jegou, Véronique Rihal, Hervé Rihal, Delphine Grancher, Marie Chabrol, Pauline Prat, Yann Calbérac, Marianne Blidon, Christian Giusti, Michaël Jespersen, Nicolas Béhar, Anne-Lise Humain-Lamoure, Sophie Litzler, Frédéric Bresc, Lydie Goeldner-Gianella, Brigitte Nader, Nicolas Bécu, Carole Duval, Luc Legoux, Carles Sanchis Ibor, Philippe Gajewski, Claire Toqué, Hervé Brédif, Nathalie Thommeret, Eric Jarland.

J'ajoute une autre couche de remerciements à tous mes proches qui m'ont soutenue pendant cette thèse : Véronique, Thibaut, Yves, Nicole, Geneviève, Madeleine, Lucien, Philippe, Catherine, Hervé, Yves, Béatrice, Sophie, Marie-Noëlle, Milad, Antoine, Hélène, Wilfrid, Emmanuelle, Ségolène, Déa, Edouard, Emilie, Anne-Laure, Audrey, Alex, Agathe, Nicolas, Laurence, Virginia, Claire, Catherine, l'école de danse de Laurence.

Merci à tous mes compagnons de route, enseignants, camarades, collègues, intervenants, étudiants, élèves pendant ces années d'études et d'enseignement de la géographie.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	8
PREMIERE PARTIE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DURABILITE URBAINE DANS LE CHAMP DES SCIENCES ET DES PRATIQUES NOTAMMENT EN GEOGRAPHIE	17
CHAPITRE 1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : CONSENSUS ET DIVERGENCES, DES ORIGINES AUX ALTERNATIVES	19
1. Construction récente de la formule magique	21
2. Le développement durable, des réflexions anciennes des sociétés sur les conditions et les limites de leur développement	34
3. Le développement durable, partie émergée de l'iceberg : divergences, débats et alternatives sous-jacentes	46
BILAN DU CHAPITRE 1	62
CHAPITRE 2 LA DURABILITÉ URBAINE : ÉMERGENCES ET TRADUCTIONS	64
1 – Concevoir la ville et l'urbanisme : les filiations de la durabilité urbaine	66
2 – Vers une vision écosystémique de la ville	80
3 – Une institutionnalisation de la durabilité urbaine en Europe ?	91
4 – Traductions, modèles et approches de la durabilité urbaine	101
BILAN DU CHAPITRE 2	116
CHAPITRE 3 POUR UNE GÉOGRAPHIE DE LA DURABILITÉ (URBAINE)	118
1 – Que pensent les géographes de la durabilité (urbaine) ?	119
2 – Une géographie prédestinée à étudier la durabilité ?	132
3 – Fonder la durabilité en géographie sur l'intégration des paradigmes territorial et mésologique	150
BILAN DU CHAPITRE 3	169
CHAPITRE 4 LA VILLE DURABLE SE MET EN ŒUVRE –OU PAS – EN EUROPE ET EN FRANCE : DYNAMIQUES ET EXPÉRIMENTATIONS, PARADOXES ET LIMITES	171
1 – Forces, champs et leviers de changement vers une nouvelle médiane de durabilité urbaine	173
2 – L'aménagement urbain durable : le quartier dans la ville durable	192
3 – Forces d'inertie extrinsèques et contradictions intrinsèques de la durabilité urbaine	222
BILAN DU CHAPITRE 4	234
BILAN DE LA PREMIERE PARTIE	236
DEUXIEME PARTIE LES POLITIQUES DE DURABILITE URBAINE DANS LA METROPOLE PARISIENNE : ECHELLES, ACTEURS ET DYNAMIQUES	238
CHAPITRE 5 LE « GRAND PARIS », UN TERRITOIRE METROPOLITAIN ?	241
1. La métropolité parisienne, une dimension mal assimilée	242
2. Le Grand Paris, un débat ancien et un conflit institutionnel : les échelles du débat sur la métropole ingouvernable	255
3. Les développements récents sur le Grand Paris	267
4 - Pertinence du scénario régional pour une métropole durable	274
BILAN DU CHAPITRE 5	280
CHAPITRE 6 METTRE EN ŒUVRE LA DURABILITE URBAINE DANS UNE METROPOLE INSOUTENABLE ?	282
1 - Une métropole insoutenable ?	283
2. Les politiques de développement durable dans la métropole	289

3. <i>L'exemple a contrario du tourisme durable</i>	294
4. <i>Les terrains d'étude locaux au regard des enjeux métropolitains et des enjeux de durabilité</i>	309
BILAN DU CHAPITRE 6.....	321
CHAPITRE 7 STRATEGIES TERRITORIALES DE DURABILITE URBAINE DANS LES TROIS COLLECTIVITES D'ETUDE : AGENDAS 21 ET PLANS CLIMAT.....	322
1. <i>Evolution des engagements vers le développement durable dans les trois collectivités</i>	324
2. <i>Comparaison des Plans Climats de Paris et de Plaine Commune</i>	336
3. <i>Les diagnostics des Agendas 21 de Paris et de Plaine Commune</i>	351
4. <i>Territoire, gouvernance et participation citoyenne</i>	366
BILAN DU CHAPITRE 7.....	386
CHAPITRE 8 QUELLES POLITIQUES D'AMENAGEMENT URBAIN DURABLE ? CONSTRUIRE DES QUARTIERS DURABLES DANS LA METROPOLE PARISIENNE	387
1 – <i>Contexte et ambitions des trois projets de quartier durable : l'éco-quartier fluvial de l'Île Saint Denis, le quartier du lycée Camille Claudel et Clichy-Batignolles</i>	389
2 - <i>Des projets localisés aux politiques de collectivité en aménagement durable</i>	421
3. <i>Contraintes, limites et difficultés</i>	431
BILAN DU CHAPITRE 8.....	448
BILAN DE LA DEUXIEME PARTIE.....	450
TROISIEME PARTIE APPREHENDER ET MESURER LA DURABILITE URBAINE POUR AMELIORER L'EFFICACITE DE SES MOTEURS	452
CHAPITRE 9 ENQUETER SUR LA CAPACITE DES POPULATIONS A ALLER VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS UN PROJET D'AGENDA 21 ET DANS UN PROJET DE QUARTIER DURABLE	454
1. <i>Préfiguration de l'enquête : les hypothèses et les objectifs de l'enquête</i>	455
2. <i>Construire la méthodologie de l'enquête</i>	468
3. <i>Un tableau particulier de Franciliens : présentation des échantillons enquêtés (1462 et 589 individus)</i>	477
BILAN DU CHAPITRE 9.....	485
CHAPITRE 10 DECOMPOSER LE MOUVEMENT DE DURABILITE URBAINE POUR LE RECOMPOSER : TENDANCE GENERALE ET TENDANCES DIFFERENCIEES DE DURABILITE D'UN TERRITOIRE D'ENQUETE A L'AUTRE.....	486
1. <i>Décomposer la durabilité urbaine : pratiques environnementales versus pratiques de solidarité et de consommation alternative</i>	487
2. <i>Aller vers le développement durable : Connaître, s'engager, participer</i>	507
3. <i>Apprécier dans son ensemble la capacité à aller vers le développement durable ?</i>	523
BILAN DU CHAPITRE 10.....	534
CHAPITRE 11 CONCERTER « LES HABITANTS » DANS DES PROJETS DE DURABILITE URBAINE ? OBSERVATIONS, ANALYSES ET PROPOSITIONS EXPLORATOIRES.....	536
1. <i>Les pratiques de concertation observées dans les collectivités d'étude</i>	538
2. <i>Les paradoxes de la concertation : se poser les bonnes questions renverse les perspectives</i>	552
3. <i>Propositions méthodologiques d'analyse des pratiques de concertation en développement durable</i> ..	567
BILAN DU CHAPITRE 11.....	576
CHAPITRE 12 CONSTRUIRE L'EVALUATION PAR INDICATEURS DE LA DURABILITE URBAINE.....	578
1. <i>Concevoir un observatoire de la durabilité urbaine pour la métropole parisienne</i>	580
2. <i>Etat de l'art des indicateurs de durabilité urbaine</i>	598
3. <i>Accompagner la démarche d'évaluation des opérations d'aménagement de la Ville de Paris</i>	617
4. <i>Prologue - Pourquoi et comment évaluer ? Pour une culture propre de l'évaluation en développement durable</i>	628

<i>BILAN DU CHAPITRE 12.....</i>	<i>633</i>
BILAN DE LA TROISIEME PARTIE	635
CONCLUSION	637
BIBLIOGRAPHIE	648
TABLE DES MATIERES	681
TABLE DES FIGURES.....	686
TABLE DES TABLEAUX.....	688
 ANNEXES.....	 690

INTRODUCTION

Enquêteur : « Qu'attendez-vous de l'Agenda 21, du plan d'action pour la ville ? Qu'est-ce que vous voulez changer dans votre ville ? »

« Je voudrais moins d'ordures par terre pour qu'on voit que ce n'est pas un ghetto, moins de contrôles de police, plus d'animations pour les enfants, des jeux, des terrains de foot. »

Homme, 20 ans, enquêté place du Pommier de bois à La Courneuve

« J'attends plus de propreté dans ma ville, il y a trop de violences, j'ai peur de prendre le bus, il faut éduquer les enfants. Ici tout le monde demande de l'argent, il n'y a pas d'humanité, pas de solidarité, tout le monde se plaint et personne ne prend soin de l'autre. »

Femme, 37 ans, enquêtée au marché du centre à Aubervilliers

« J'aimerais qu'on entende les citoyens »

Homme, 55 ans, enquêté au métro Saint-Denis Université

« On a besoin de plus de propreté, de respect, d'emplois pour les jeunes et de sévérité : à peine rénové tout est détérioré. Il faut des politiques plus impliqués, des pistes cyclables et le métro jusqu'à Stains »

Femme, 73 ans, enquêtée place Marcel Pointet à Stains¹

Depuis le Grenelle de l'Environnement en 2007, les outils politiques territoriaux de développement durable des collectivités que sont les Agendas 21, les Plans Climat et les quartiers durables connaissent une recrudescence de leur diffusion en France. Au concours national EcoQuartier 2011 organisé par le ministère de l'Ecologie (MEDDTL²), 393 dossiers de candidature (correspondant à 393 projets de quartier durable) ont été déposés, soit le triple de la session précédente, en 2009, qui avait primé 28 projets³. Début octobre 2011, le Comité 21 recense 811 Agendas 21 de territoire réalisés par des collectivités territoriales françaises⁴. Le ministère de l'Ecologie a reçu 120 dossiers de demande de labellisation « Agenda 21 de France » lors de son appel à reconnaissance annuel de 2011, soit le double des années précédentes⁵. L'observatoire de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) recense 208 Plans Climat Energie Territoriaux, rendus obligatoires dans

¹ Enquêtés en mai-juin 2010 lors d'une enquête par questionnaire. Réponses à une question ouverte en prise de notes : la structure des phrases a donc été reconstituée au plus simple.

² Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Hyper ministère qui change régulièrement de nom, il commence toutefois toujours par écologie et contient systématiquement le développement durable depuis 2003.

³ La cérémonie du palmarès aura lieu le 30 novembre 2011 (source : mail d'invitation).

⁴ <http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/index.html>

⁵ Entretien avec M. Bardou, chargée de la coordination nationale Agenda 21, Bureau des territoires, ministère de l'écologie

les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants pour 2013 par la loi Grenelle 2⁶. Agendas 21 et Plans Climat sont des stratégies territoriales de développement durable, le second plus spécifiquement axé sur la lutte contre le changement climatique. Ces chiffres constituent une sous-estimation des initiatives existantes mais restent dérisoires au regard de l'ensemble des collectivités territoriales françaises. Ils témoignent à la fois d'un fleurissement des démarches depuis quelques années en France, notamment depuis le Grenelle de l'Environnement en 2007 : l'investissement attendu de l'Etat a créé un climat propice à la diffusion des initiatives locales. Mais ces chiffres rappellent aussi la persistance du tant ressassé retard français à aller vers la durabilité par rapport au reste de l'Union Européenne.

Comme l'Union Européenne, la France s'est engagée à mettre en œuvre un développement durable au Sommet de la Terre à Rio en 1992. Elle s'est aussi engagée à lutter contre le changement climatique dès le protocole de Kyoto en 1997, et depuis 2005 à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 75% en 2050 par rapport à son niveau de 1990. Le développement durable est désormais au programme de 5^e et de Seconde en géographie dans les collèges et lycées français. Certaines villes françaises sont engagées dans des démarches multiformes de durabilité urbaine depuis une dizaine d'années : Angers, Grenoble, Dunkerque, plus tard Lyon, Lille, Nantes. La ZAC de Bonne à Grenoble, un des quartiers durables les plus avancés en France, déjà livré, qui a reçu le grand prix du concours EcoQuartier en 2009, constitue une démonstration qu'un aménagement urbain durable est possible... en France aussi. Le développement durable s'institutionnalise progressivement en France dans une appropriation tardive mais grandissante : il est désormais devenu un instrument opérationnel des politiques publiques.

Le cheminement vers la durabilité se positionne dans la continuité du mouvement de changement de paradigme environnemental qui a commencé dans les années 1970 en France, avec la chasse au gaspi par exemple. Ce changement de paradigme environnemental explique qu'aujourd'hui la notion de nature en ville est devenue une évidence, avec la généralisation même d'une nature voulue sauvage et champêtre dans les parcs urbains, en opposition aux *smogs* qui caractérisaient et masquaient la ville européenne des années 1970. La lutte contre le changement climatique remet la chasse au gaspi au goût du jour, renforçant la mise en œuvre du développement durable. Mais le développement durable est loin de s'y réduire, y puisant seulement un sentiment d'urgence propice à l'action et une nécessité de ne jamais perdre de vue l'échelle planétaire. Derrière la valise fourre-tout du consensus mou, la durabilité constitue une démarche de globalisation du changement de paradigme environnemental à d'autres champs sociétaux et demande davantage de remise en cause des politiques classiques. Sa mise en œuvre est donc confrontée à davantage d'inerties et d'obstacles, renforcés par la vulnérabilité du système économique. Puissant

⁶ <http://observatoire.pcet-ademe.fr/>

levier d'innovation, la durabilité constitue avant tout une démarche caractérisée par le mouvement, dans une dynamique de changement de regard impulsée par une pensée de la complexité. La durabilité se traduit aussi par de nouveaux objets : des nouvelles politiques territoriales comme les Agendas 21 et les Plans Climat ou par des quartiers durables. Avant toute chose, la durabilité doit s'envisager comme un cheminement dont les objets qui la traduisent sont en fait des étapes dans le temps.

Les géographes ont déjà été interpellés, notamment à partir de 2004, par la mise au programme de l'enseignement secondaire du développement durable. Mais l'affrontement avec la durabilité est resté limité. Les géographes sont interpellés encore davantage au regard du foisonnement d'initiatives multiformes à toutes les échelles de l'action publique, qui s'est accéléré à partir de 2007. La démarche de complexité de la durabilité est aussi celle de la discipline géographique : la première pourrait dès lors renforcer la vigueur et la pertinence sociétale de la seconde.

L'objet de cette thèse est donc de chercher à comprendre les dynamiques de durabilité, d'en cerner les enjeux, les jeux d'acteurs, et le rôle des territoires qui connaissent à la fois les effets des dynamiques de durabilité mais à l'inverse, ont aussi un effet sur elles. C'est donc bien le cheminement que constitue la durabilité que nous cherchons à identifier. A la suite de C. Emelianoff (Emelianoff, 1999), la démonstration vise à valoriser le mouvement vers la durabilité et les initiatives, dans une lecture en positif. Il s'agit là d'un premier choix de recherche, qui se concrétise dans une première hypothèse de recherche. Nous supposons donc que le développement durable n'est ni un pléonasme ni un oxymore et n'est pas qu'affaire de conviction : il est réalisable ; il a des impacts sociaux, environnementaux et spatiaux visibles et mesurables et se traduit par des politiques et des objets urbains qui ne sont pas forcément du *green washing*, devenant d'ailleurs un nouveau paradigme de l'action publique. Au-delà, la durabilité constitue même un nouveau projet de société, qu'il est possible de saisir dans une nouvelle médiance, à la fois objet d'étude géographique et nouvelle démarche géographique. Pour cette raison, cette thèse se concentre sur ce que nous appelons des « outils politiques territoriaux dédiés de développement durable », ici les Agendas 21, les Plans Climat Energie Territoriaux, les projets de quartier durable. Cette focalisation s'opère donc au détriment de la généralisation du développement durable dans les politiques classiques, notamment dans l'urbanisme réglementaire et dans les documents de planification, que nous devons dès lors exclure du sujet.

Dans cette perspective de lecture en positif des projets de développement durable, le choix du terrain d'étude parisien constitue un grand paradoxe. Paris n'a rien d'une pionnière de la durabilité, au contraire. Nous aurions pu en rechercher la non-durabilité, dans une lecture en creux montrant l'insoutenabilité de la métropole parisienne, tâche aisée à vrai dire. Le défi de cette recherche est donc d'identifier des dynamiques de durabilité dans un espace, un territoire, un milieu qui n'est pas durable. Et pourtant, en tant que capitale d'un pays qui

s'est officiellement engagé dès le Sommet de la Terre de Rio, mais aussi en tant que seule ville mondiale française, et européenne avec Londres (Jean et Vanier, 2008), maille pivot de la mondialisation actuelle autant que du changement climatique, son rôle de pilote aurait dû s'imposer. A l'évidence, non.

La culture du développement durable se fonde sur l'exemplarité, sur ces notions de modèles, villes ou quartiers pilotes et pionniers, de bonnes pratiques à imiter. En choisissant un terrain d'étude ni pionnier ni modèle, nous nous éloignons de cette culture européenne de l'exemplarité. En effet, notre deuxième hypothèse est celle d'une généralisation de la mise en œuvre du développement durable, observable non pas dans des territoires banals⁷ mais au contraire à forts enjeux économiques et politiques ainsi que dans des territoires pauvres. Le développement durable n'est pas réservé qu'aux riches et aux « écolos ». Nous supposons dès lors que le potentiel de durabilité dans la métropole parisienne est le même qu'ailleurs et que le retard parisien n'est pas lié à une absence d'initiatives mais à des forces d'inerties et d'obstacles plus fortes qui complexifient et handicapent la mise en œuvre du développement durable. En effet, en dépit du portrait négatif que nous venons de brosser de la capitale, les politiques de développement durable, certes de qualité inégale, ne manquent pas en région parisienne.

Sur ce sujet rétréci et ce paradoxal terrain d'étude parisien, c'est une démarche globale, comme un cheminement vers la durabilité, que nous souhaitons mener, dans l'objectif d'englober l'ensemble des acteurs, des citoyens aux élus en passant par les agents municipaux et les consultants des bureaux d'étude. La géographie est multiscale par essence, la durabilité aussi. C'est là l'objet de notre troisième hypothèse : la durabilité urbaine doit et peut se mettre en place à toutes les échelles. Nos objets d'étude (Agendas 21, Plans Climat, quartiers durables) nous font explorer davantage des échelles classiques d'action publique : échelle locale des collectivités territoriales d'étude (commune, intercommunalité), échelle infra-locale de l'opération d'aménagement. C'est à ces deux échelles que les politiques dédiées de développement durable sont les plus nombreuses et porteuses. Mais nous revendiquons aussi l'échelle métropolitaine comme la plus nécessaire pour mettre en œuvre une durabilité urbaine dans le terrain parisien. La métropole est l'échelle de maillon d'articulation avec les processus de mondialisation actuels et de changement climatique. C'est l'échelle la plus pertinente aux regards des processus spatiaux, économiques et démographiques (Saint-Julien et Le Goix, 2007) et plus encore au regard du développement durable. Pourtant la métropole n'est pas un territoire encore et la dimension métropolitaine de l'espace parisien est sous-estimée dans les perceptions et même par la recherche scientifique (Davezies, 2009). La prise en compte des équilibres écologiques métropolitains, autrement dit d'une bio-région (Haughton, 1994) s'impose en effet au regard du développement durable.

⁷ Nous doutons d'ailleurs de l'existence de territoires banals.

Pour traiter cette hypothèse les terrains de recherche sont abordés par des entrées multi-scalaires : métropole, région, dans une moindre mesure département, et surtout intercommunalité ou commune de grande taille, opération d'aménagement en démarche de développement durable. Deux critères ont guidé le choix des collectivités locales d'étude : leur position géographique dans la métropole et leur engagement multiforme dans les trois politiques identifiées comme dédiées de développement durable : Agenda 21, Plan Climat et projets de quartier durable. Un transect simple d'organisation métropolitaine a été privilégié pour ne pas démultiplier les terrains d'étude : ville-centre, banlieue, périurbain. Les collectivités choisies sont emblématiques de ces trois types d'espace métropolitain : Paris s'imposait ; la Communauté d'Agglomération Plaine Commune⁸ représente la banlieue historique ouvrière très défavorisée par excellence ; la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay⁹ constitue un cas intéressant d'espace périurbain très agricole en pleine métropole, accueillant des populations plutôt aisées dans un cadre de vie vert très valorisé. De plus, ces trois collectivités concentrent de forts enjeux dans les projets métropolitains actuels du Grand Paris.

Notre problématique de recherche articule donc l'appréhension de ces dynamiques de durabilité urbaine au paradoxe d'un terrain de recherche dans lequel leur lecture est masquée par d'autres enjeux :

- Quels sont les enjeux et les spécificités des dynamiques de durabilité urbaine dans la métropole parisienne pourtant peu soutenable ?
- A quelles échelles privilégiées, dans quelles territorialités et par quels acteurs les dynamiques de durabilité urbaine se généralisent-elles et dans quelle mesure ? Par quels leviers d'action et contre quelles forces d'inertie ?
- Comment les identifier, les appréhender et les mesurer en géographie environnementale des territoires et des milieux ? Par quels concepts, approches et méthodologies ?

La problématique est effectivement double : elle est tout autant thématique que méthodologique et épistémologique. Il nous importe en effet de contribuer à construire une géographie environnementale de la durabilité en testant la pertinence de plusieurs méthodologies sur un objet assez nouveau, dans une démarche réflexive à la fois épistémologique et méthodologique.

Cette variété de méthodologies employées s'insère dans une position méthodologique générale de recherche-action (Reason et Bradbury, 2001 ; Etienne, 2010), participative et impliquée. Cependant l'implication n'est pas à entendre dans un sens politique comme

⁸ Située juste au nord de Paris, en Seine-Saint-Denis, elle comprend les communes de Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve, Stains, Villetaneuse, Epinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, l'Île-Saint-Denis.

⁹ Située au nord-ouest du département de l'Essonne, elle comprend les communes de Palaiseau, d'Orsay, Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette, Saclay, Igny, Villiers-le-Bâcle, Vauhallan, Saint-Aubin et Gometz-le-Châtel.

peuvent l'être une partie des démarches de géographie impliquées (Kitchin et Hubbard, 1999). Il s'agit plutôt d'un engagement sociétal en faveur de la durabilité, qu'il faut bien assumer dès lors que le chercheur engagé dans l'action publique ne peut rester tout à fait neutre.

Cette démarche de recherche participative apparaissait nécessaire pour mieux comprendre les processus de mise en œuvre de politiques de développement durable de l'intérieur même des collectivités territoriales. Elle était liée aussi au statut de la thèse, non financée et hors partenariat¹⁰. Le projet de thèse¹¹ envisageait deux méthodologies de mesure de la durabilité urbaine qui ne pouvaient être réalisées qu'avec l'appui d'une collectivité territoriale. Ainsi, l'observatoire par indicateurs de la durabilité urbaine dans la métropole parisienne, s'appliquant à une collectivité territoriale et à ses quartiers durables, nécessitait l'utilisation de données propres de la collectivité, qui ne les aurait vraisemblablement confiées que dans le cadre d'un partenariat. L'enquête quantitative par questionnaire auprès des populations devait être financée afin de rémunérer les enquêteurs indispensables pour atteindre un nombre suffisant d'enquêtés. Le projet de thèse devait pouvoir s'adapter aux projets des collectivités territoriales et à leurs contextes, influençant dès lors le cours d'une recherche-action fonctionnant dans les deux sens.

Après la mise au point de ces deux méthodologies (Jégou, 2009), j'ai donc démarché les trois collectivités locales choisies au préalable : la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay d'abord puis la Ville de Paris et finalement Plaine Commune. Je ne disposais pas de contact initial. Nouer des contacts dans ces trois collectivités a supposé de frapper à plusieurs portes dans chacune d'elles, qui toutes se sont entrouvertes et ne se sont jamais explicitement fermées. Ma démarche intéressait et n'a pas essuyé de refus ferme. J'ai ainsi rencontré des membres de cabinets d'élus, des directeurs de l'aménagement et du développement durable, contacté le service de la recherche de la Ville de Paris. Il fallait convaincre de la pertinence des deux outils proposés. Au bout de huit mois de contacts répétés¹², j'ai obtenu deux collaborations de recherche :

- Un contrat de collaboration de recherche signé entre mon laboratoire, le Laboratoire de Géographie Physique et la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris pour l'accompagnement de la démarche d'évaluation des opérations d'aménagement de la Ville de Paris, pour 4 000 € forfaitaire.

¹⁰ Je n'ai pas demandé d'allocation de recherche en juin 2006 : le premier projet de thèse tout autre nécessitait alors d'enseigner dans le secondaire pour interroger la mise en place d'une éducation au développement durable dans la géographie scolaire (Jégou, 2006). Ce projet m'est apparu irréalisable et a été abandonné. Il n'était alors plus possible, au bout de la deuxième année de thèse, de trouver un financement global de thèse.

¹¹ Le second du moins, après l'abandon du premier projet de thèse.

¹² Plaine Commune a été contactée plus tardivement, à partir de décembre 2009, alors que la Ville de Paris et la CAPS avaient été contactées à partir de septembre 2009. Le contrat avec la Direction de l'Urbanisme a démarré le 1^{er} juin 2010 mais nous avons commencé à travailler avant. Mes enquêteurs ont été embauchés à la mi-avril 2010.

- Une collaboration de recherche de fait mais sans contrat avec la Délégation Générale à l'Ecologie Urbaine de Plaine Commune pour accompagner leur Agenda 21. Plaine Commune a financé au coup par coup¹³ une enquête quantitative par questionnaire dans le cadre de leur diagnostic d'Agenda 21.

En revanche, après avoir reçu un devis pour réaliser l'enquête par questionnaire pour lequel elle s'est déclarée intéressée, la CAPS n'a jamais donné suite¹⁴. Les deux premières collaborations de recherche me donnant suffisamment de matière, je n'ai pas démarché une quatrième collectivité pour remplacer la CAPS, que j'ai toutefois conservée comme terrain de thèse, vu les travaux déjà engagés et son intérêt stratégique. Le choix de conserver la CAPS met aussi en évidence les différences de mise à disposition de données dans chacune des collectivités : accès libre aux données de Plaine Commune, accès partiellement confidentiel aux données de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, accès fermé aux données de la CAPS.

La collaboration effective avec les deux collectivités a renforcé le positionnement de recherche participative, jusqu'alors un peu flou. Cette démarche participative pose donc comme principe de ne pas desservir les projets de développement durable, lors des prises de parole publique à l'extérieur, dès lors que je les accompagne, les renforce et les coproduis. J'ai cependant toujours apporté mes remarques de critique positive et négative aux intéressés lors de réunions en interne. Des relations de confiance se sont nouées avec mes principaux collaborateurs au fil du travail construit en commun : ils m'ont spontanément apporté de nombreuses et riches informations que je n'exploite pas toujours directement mais qui ont considérablement nourri la réflexion. La rédaction de la thèse a recherché un équilibre déontologique entre la nécessité de critique scientifique constructive, le respect des collaborateurs et des enquêtés¹⁵, la confidentialité partielle de certains projets. Ainsi la démarche d'évaluation des opérations d'aménagement de la Ville de Paris est partiellement confidentielle : l'outil appartient à la Direction de l'Urbanisme et l'étude menée à deux¹⁶ nous appartient en commun, nécessitant leur accord pour toute publication.

Finalement, le positionnement scientifique du chercheur ressort transformé et consolidé d'une thèse sur le développement durable. La recherche scientifique participative, engageant le chercheur, adopte les principes de la durabilité et s'inscrit dans sa démarche même, pour ses dimensions expérimentale, itérative, de partage des pratiques, de participation, de pensée globale et complexe à la fois fondée sur l'altérité et la construction en commun. En cela, je suis proche de la posture ComMod par exemple, démarche

¹³ Rémunération de deux enquêteurs stagiaires puis d'un opérateur de saisie pendant 2 mois.

¹⁴ Un partenariat avec l'APUR avait également été très envisagé mais il n'a finalement pas été signé par l'APUR et je n'ai pas insisté vu l'ampleur du travail qui se présentait déjà.

¹⁵ J'ai ainsi envoyé bon nombre de chapitres de mon manuscrit à mes collaborateurs.

¹⁶ A trois en fait, avec le bureau d'étude Les EnR (chapitre 12) avec lequel j'ai collaboré sans contrat.

participative d'accompagnement en environnement vers la durabilité, bien que je n'utilise pas d'outil aussi sophistiqué (Etienne, 2010). Je ne suis pas neutre puisque je contribue aux processus et mes « pratiques de recherche peuvent être évaluées aussi au regard des questions posées par le terrain » (Daré *et al.*, 2010, p. 49). Je reconnais aussi l'incertitude des situations de décision en matière de politiques de développement durable. Le savoir scientifique constitue un type de savoir possible, notamment vis-à-vis du savoir des praticiens et des professionnels de la mise en œuvre du développement durable (Daré *et al.*, 2010). En cela, cette thèse recherche donc aussi l'opérationnalité. Dans ce cadre, la gestion des temporalités a constitué l'une des difficultés de la thèse, notamment dans l'impossible mise à jour permanente de l'ensemble des données. La mise en œuvre du développement durable, comme les temporalités en collectivité territoriale, présentent ce paradoxe de se dérouler à deux vitesses : avancées technologiques rapides, inerties des esprits, déblocages soudains dans un passage presque abrupt à l'action.

Cette démarche participative globale encadre plusieurs méthodologies de cultures différentes qu'elle cherche à emboîter : analyse territoriale, analyse mésologique, analyse des jeux d'acteurs, enquête qualitative par entretien auprès d'acteurs (annexe 1) qui sont des méthodologies classiques de la géographie environnementale mais aussi enquête quantitative par questionnaire, d'inspiration démographique, observation participante de réunions de concertation d'inspiration ethnographique, évaluation par indicateurs, beaucoup moins classiques en géographie environnementale et dès lors à renforcer pour cet usage¹⁷.

Cette thèse recherche un équilibre entre épistémologie et opérationnalité, la première donnant du sens à la seconde et la seconde légitimant la première. La thèse se positionne en géographie de l'environnement : elle en utilise certaines méthodologies, en apporte ou en renforce d'autres peu utilisées encore (Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure, 2010). Sur le plan épistémologique également, elle souhaite contribuer à une géographie environnementale de la durabilité urbaine, ancrée dans le milieu urbain, à partir du concept de médiance : la durabilité urbaine peut ainsi être assimilée à une nouvelle médiance.

Cette thèse se divise en trois parties : épistémologie et pratiques, territoires et politiques, méthodologies d'appréhension des acteurs et des territoires. La première cherche à fonder la réflexion épistémologique de la durabilité en géographie de l'environnement et s'intitule : « Le développement durable et la durabilité urbaine dans le champ des sciences et des pratiques, notamment en géographie ». Le départ de la réflexion se situe très en amont et commence par une clarification indispensable de la notion de développement durable tendant vers la pluridisciplinarité. Cette clarification permet à son tour d'identifier les fondements, notamment urbanistiques mais aussi mésologiques de la durabilité urbaine,

¹⁷ Nous présenterons les autres méthodologies au fil des chapitres.

dans un effort prolongé de définition. Le troisième chapitre montre que la géographie environnementale intègre en fait déjà la durabilité. Enfin le quatrième chapitre met en avant les dimensions pratiques et expérimentales de la durabilité urbaine en Europe et en France, dans une contextualisation précise indispensable de la situation parisienne (**première partie**).

La deuxième partie étudie les politiques dédiées de durabilité urbaine par les entrées territoriales et mésologiques dans une analyse globale et multiscalaire de durabilité. Elle s'intitule « Les politiques de durabilité urbaine dans la métropole parisienne : échelles, acteurs et dynamiques ». Elle s'attaque pour commencer à l'entité métropolitaine parisienne, mal perçue, à sa pertinence mésologique et spatiale mais à sa difficile construction territoriale, pourtant nécessaire au regard de la durabilité urbaine. Le sixième chapitre oppose les forces d'inertie à l'œuvre dans la métropole et les initiatives à toutes les échelles, en prenant l'exemple du tourisme durable. La comparaison des Agendas 21 et des Plans Climat des collectivités d'étude puis des quartiers durables dans les collectivités d'étude occupe les chapitres 7 et 8 (**deuxième partie**).

La troisième partie est plus expérimentale et réflexive, notamment sur le plan méthodologique, cherchant à mesurer la durabilité tout en renforçant l'efficacité de plusieurs de ses leviers. Elle s'intitule « Appréhender et mesurer la durabilité urbaine pour améliorer l'efficacité de ses moteurs ». Elle se concentre sur les opinions, les connaissances et les pratiques de la société civile, au travers de l'enquête quantitative par questionnaire mais aussi à partir de l'observation participante des réunions de concertation dans les collectivités d'étude. Finalement, les résultats de la démarche d'évaluation des opérations d'aménagement de la Ville de Paris, montrant une généralisation progressive de l'urbanisme durable, sont associés à un retour réflexif sur les pratiques d'évaluation en développement durable (**troisième partie**).

PREMIERE PARTIE

Développement durable et durabilité urbaine dans le champ des sciences et des pratiques notamment en géographie

Une première partie épistémologique et contextuelle constitue un préalable nécessaire avant de rechercher des dynamiques de durabilité (peu définies dans l'ensemble) dans un terrain d'études paradoxal (qui ne s'impose pas de lui-même comme un modèle). Un ensemble de paradoxes et de questionnements fondateurs légitiment notre démarche épistémologique et contextuelle.

Certes, le développement durable est bien flou et se présente à bien des égards comme une valise au *design* vert, très à la mode, dans laquelle chacun met ce qu'il veut. Pourtant on assiste bien à une véritable émergence et même à un renforcement de politiques, de lois et d'objets urbains qui se réclament du développement durable. A ce titre, la mise en œuvre du développement durable, en cours d'institutionnalisation en France, constitue bien une interpellation du scientifique par le politique. A bien des égards, les politiques (Agendas 21 et Plans Climat et objets urbains (quartiers durables) mettent même en œuvre le développement durable, mais nous chercherons à montrer en quoi et dans quelle mesure ils cherchent à y parvenir. Il convient par ailleurs de voir comment se situe contextuellement la métropole parisienne par rapport aux niveaux d'engagement, théorique mais aussi pratique, en France et en Europe, dans le développement durable.

De fait, le développement durable est encore mal assuré scientifiquement : il ne constitue pas un concept scientifique viable car il est marqué par l'indécision de son contenu et la pluralité de son contenu sémantique (Jollivet, 2001). Des travaux pluridisciplinaires récents ont toutefois montré son intérêt et apporté davantage de clés d'analyses (Coutard et Lévy, 2010 ; Zuindeau, 2010). Le développement durable est encore très peu étudié en géographie. Pourtant il est désormais au programme de la géographie scolaire. Quelques géographes comme Yvette Veyret notamment, ont cherché à solidifier son contenu, à le restreindre contre les dérives existantes et surtout à montrer la pertinence de sa démarche et des enjeux qu'il pose en géographie (Veyret, 2005a ; 2007 ; Veyret et Arnould, 2008). En effet, à bien des égards, le développement durable est éminemment géographique et c'est peut-être à cause de cela que des géographes s'en écartent.

Face à ces paradoxes, nous chercherons à fonder un positionnement épistémologique en géographie et en aménagement qui soit viable pour saisir le développement durable, à vrai dire la durabilité. En effet, au cœur même du développement durable, c'est la démarche tournée vers le cheminement, transversale et multiscale, d'une pensée de la complexité, qui nous semble la plus porteuse pour notre démarche scientifique même.

Le plan choisi est progressif, pour apporter des réponses à cet ensemble de paradoxes et de questionnements dont nous ne prétendons pas faire le tour, hormis pour l'étude du développement durable en géographie. L'une des spécificités du développement durable est l'inépuisable profusion des publications à son sujet, faisant de leur suivi une difficulté de la recherche.

En quoi et surtout pourquoi le développement durable est-il la réunion difficile de multiples représentations ? Notre analyse se veut pluridisciplinaire. Elle se tourne vers la genèse récente du développement durable mais surtout vers l'histoire éclatée des questionnements sous-jacents au développement durable. Derrière la division des représentations émerge en fait un nouveau paradigme sociétal prolongeant le nouveau paradigme environnemental en construction depuis les années 1970 (**chapitre 1**).

Le deuxième chapitre se concentre sur la spécificité du milieu urbain et la définition de la durabilité urbaine. Nous recherchons la pertinence de ce nouveau paradigme sociétal, en tant que pensée de la complexité, transversale et multiscale, dans le milieu urbain, dans sa dimension métabolique et systémique. La durabilité urbaine, couche sédimentaire la plus récente de l'histoire de l'urbanisme, apparaît en fait ancrée dans les milieux urbains (**chapitre 2**).

La durabilité est géographique, du moins elle peut le devenir pleinement. Même si les géographes la dédaignent, elle entre « dans une tradition d'étude de la géographie » (Robic et Mathieu, 2001). Cette tradition d'étude, portée par des initiatives restées isolées vers le systémisme des milieux (Sorre, 1951 ; Pech et Regnaud, 1988 ; Bertrand et Bertrand, 2002), n'atteint pas la postérité et l'opérationnalité. Est-ce lié aux divisions paradigmatiques disciplinaires ? Notre positionnement épistémologique s'insère dans la géographie environnementale, elle-même ancrée dans les territoires et dans les milieux de la géographie environnementale (**chapitre 3**).

La ville durable est avant tout un chantier et une pratique expérimentale davantage qu'une théorie. Elle se met en œuvre dans des quartiers européens durables, dont la dimension de quartier doit être interrogée, ainsi que dans des politiques territoriales, Agendas 21 et Plans Climat, qui ont connu un fort développement en Europe puis un essoufflement qu'on ne retrouve pas en France, au contraire. Notre terrain métropolitain parisien s'insère dans ces deux contextes dissociés : France et Europe ; Agendas 21/Plans Climat et éco-quartiers pas forcément coordonnés (**chapitre 4**).

CHAPITRE 1

Le développement durable : consensus et divergences, des origines aux alternatives

*« Un octogénaire plantait
Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge !
Disaient trois jouvenceaux, enfants de voisinage,
Assurément il radotait.
Car au nom des Dieux, je vous prie,
Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ?
Autant qu'un patriarche il vous faudrait vieillir.
A quoi bon charger votre vie
Des soins d'un avenir qui n'est pas fait pour vous ?
... Mes arrières neveux me devront cet ombrage... »*

Jean de la Fontaine, « Le vieillard et les trois jeunes hommes », 1678-1679¹⁸

Au tournant des années 1970, les sociétés occidentales éprouvent un sentiment de crise planétaire globale : économique, sociale, environnementale. Ce sentiment fonde la nécessité d'un nouveau paradigme sociétal qui prend forme comme réponse à celui-ci. Le développement durable en est une expression et il est présenté comme une solution à cette crise.

Le développement durable est difficile à appréhender. En effet, la terminologie n'est ni stabilisée, ni forcément pertinente. De plus, son statut n'a rien d'évident. Pour ces raisons entre autres, Franck-Dominique Vivien le présente comme un problème plutôt que comme une solution au début de son ouvrage de synthèse *Le développement soutenable* (Vivien, 2005, p. 4). Nous ne résoudrons pas ce problème. Mais il est indispensable d'exposer les conditions de validité de l'utilisation du développement durable auquel nous nous référons durant toute la thèse et dont nous adoptons l'esprit. De plus, la multiplicité des conceptions du développement durable se retrouve dans les discours des acteurs : ces différences absolument doivent être expliquées pour comprendre leurs discours et les traductions de ces différences dans les objets de développement durable : politiques ou quartiers durables.

C'est le développement durable que nous avons choisi d'étudier. La bataille des formulations à ce sujet paraît inépuisable. Développement durable, soutenable, viable, vivable sont le plus souvent jugées équivalentes mais certains auteurs y voient de subtiles nuances. Certains auteurs se positionnent sur un développement soutenable (Vivien, 2005 ; Harribey, 1998). Il est vrai que développement durable est censé être la traduction de *sustainable*

¹⁸ Cité par Arnould et Simon (2007) ainsi que Vatin (2005).

development, alors que pourtant la soutenabilité n'a historiquement rien d'un gros mot en français (Clément, 2004). Il existe ainsi un GIS R2DS Réseau de Recherche sur le Développement Soutenable, porté par le CNRS et la région Ile-de-France¹⁹. Cette bataille ne nous semble pas primordiale pour autant. Alors pourquoi durable ? C'est la formulation la plus courante, la plus consensuelle, la plus politiquement correcte. C'est surtout celle qui est institutionnalisée en France. Certes le terme n'est pas à lire au sens littéral. Nous choisissons la formulation qui l'a paradoxalement emporté dans l'usage commun, pour le poser comme objet de recherche²⁰. Le concept que nous utiliserons par la suite (chapitre 2) sera la durabilité.

La deuxième question qui se pose concernant le développement durable est celle de son statut, qui reste assez flou. Ce n'est pas un concept scientifique. Est-ce « un programme d'action, une version contemporaine et planétaire de l'intérêt général, un concept fourre-tout, un pléonasme, une formule de plus en plus galvaudée, un argument publicitaire » (Brunel, 2004, p. 5) ; une formule (Gauchon et Tellene, 2005) ; un mot magique (Arnould et al., 2004) ; une notion, un idéal, une utopie (Ducroux, 2005) ; un thème de réflexion (Paulet, 2005) ; un concept opératoire (Aubertin et Vivien, 2005) ? Assurément il est une idée, une notion, qui se caractérise par un regard, une démarche spécifique, autrement dit un processus. A bien des égards, le développement durable est davantage un mouvement d'idées. Si l'on voulait être critique, on pourrait qualifier le développement durable d'idéologie, de grand récit (Vivien, 2001, p. 21), d'utopie, voire de *doxa*. De manière plus optimiste et donnant plus d'ampleur encore au développement durable, on peut le considérer comme un horizon programmatique (Theys, 2000 ; Mancebo, 2006), un cheminement mais surtout un paradigme et un projet sociétal. On peut donc le voir différemment en fonction de l'intensité des champs de la pensée et des pratiques auxquels on le rattache, ainsi qu'en fonction du poids social qu'on lui accorde (tab. 1).

Tableau 1 : Le statut du développement durable

Crescendo dans l'intensité ↓	Idée	Un regard	Un mouvement d'idées	Horizon programmatique
	Notion	<i>Une démarche</i>	<i>Un grand récit</i>	Cheminement
	Champ notionnel	<i>Un processus</i>	<i>Une idéologie</i>	Un idéal
			<i>Une doctrine</i>	Paradigme
			<i>Une utopie</i>	Projet sociétal
			<i>Une doxa</i>	
→ Crescendo dans la nature et le poids				

De ce premier tableau se dégagent encore deux distinctions primordiales :

¹⁹ <http://www.r2ds-ile-de-france.com/> Le choix du terme « soutenable » relève-t-il ici d'une volonté de démarcation politique ?

- Le développement durable vu positivement (noté en rouge) et le développement durable vu négativement (en bleu). A ce stade le développement durable est déjà affaire de conviction ou de rejet.
- Le développement durable vu comme une dynamique (en italique) ou comme un aboutissement (en gras).

Le développement durable est essentiellement à saisir comme une *doxa*. Les textes fondateurs sont peu nombreux et ce sont des textes originels. Le développement durable ne comprend pas d'auteurs majeurs à proprement parler : il s'agit plutôt d'un grand débat public très divers.

Dès lors, comment comprendre épistémologiquement le développement durable et comment le rendre intelligible en tant qu'objet de recherche ? Pour ce faire, notre approche sera unificatrice, recherchant davantage les récurrences et les points communs. La « formule magique » du développement durable est née dans le contexte d'un changement de paradigme sociétal au cours des années 1970. Néanmoins elle s'ancre dans une histoire plus longue et éclatée. Finalement le développement durable n'est que la partie émergée de l'iceberg, son consensus mou apparent masquant bien des divergences et alternatives.

1. Construction récente de la formule magique

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs et correspond aux devoirs des générations actuelles de transmettre un monde vivable, viable et reproductible » (World Commission on Environment and Development, 1987 ; CMED, 1988). Cette célèbre citation constitue la « formule magique » originelle, expression que nous employons dans la foulée d'Arnould et Gauchon²¹ (2004 et 2005). Comment et dans quel contexte a-t-elle émergé ?

1.1 Le tournant des années 1970 : la fin des Trente Glorieuses

Les images de télévision de 1969 ont montré la planète bleue depuis la Lune : l'humanité découvre alors la planète dans son ensemble. Ces images cristallisent un sentiment émergeant de la vulnérabilité d'une planète Terre commune. 1970 a été déclarée année européenne de la nature. C'est au début des années 1970 qu'un changement de paradigme s'installe. « Jusqu'à la fin du XXe siècle, les Européens n'avaient jamais encore été autant préoccupés de la fragilité de leur environnement » précisent R. Delort et F. Walter dans *Histoire l'environnement européen* (2001, p. 113). En effet, « les attitudes plus respectueuses

²¹ Paul Arnould parle de « mot magique », Pascal Gauchon et Cédric Tellenne de « formule ».

des équilibres naturels deviennent une sorte d'éthique commune », avec la banalisation par les médias des connaissances scientifiques, l'uniformisation des modes de vie et « le surinvestissement affectif de tout ce qui touche à la nature, au grand air et à la santé » (Delort et Walter, 2001).

Les Trente Glorieuses s'étaient caractérisées par l'avènement d'une société de consommation de masse et de croissance perçue comme infinie à la faveur de la reconstruction nécessaire après la Seconde guerre mondiale. Les besoins de reconstruction se sont transformés en réflexes d'opulence, ou du moins qui se sont révélés comme tels a posteriori. A partir de la fin des années 1960, notamment à la faveur du mouvement de contre-culture hippie communautariste, ces aspirations sociales à l'opulence sont de plus en plus critiquées. Les dégradations environnementales qui ont découlé de cette économie assez prédatrice et parfois destructrice sont mises en avant. En 1962, la biologiste Rachel Carson publie *Silent Spring*, manifeste écologique qui met en avant les dégradations liées aux pollutions (Carson, 1962). « Les références à l'environnement contaminent tous les discours idéologiques, de l'extrême droite à l'extrême gauche, du plus marginal au plus officiel, et d'autre part qu'elles envahissent tous les domaines de la vie sociale et économique, de la publicité à l'école (Delort et Walter, 2001, p. 123). Le vaste programme de recherche *Man and Biosphere* (MAB) remonte à 1970. En 1971 sont créés Greenpeace, l'une des principales ONG écologistes, et le premier ministère de l'environnement en France, à la faveur de l'écologisme montant. Les néo-ruraux partent élever les chèvres dans le Larzac et l'écologiste René Dumont mène en 1974 sa campagne présidentielle à vélo.

A la faveur des progrès de l'écologie scientifique, « avec l'intégration de l'homme aux écosystèmes, les Européens ont été capables de se penser en tant qu'écosystèmes et donc de poser le problème de l'environnement comme une véritable question sociale et non plus seulement scientifique ou philosophique » (Delort et Walter, 2001, p. 116). Une nouvelle éthique environnementale devient nécessaire selon Catherine Larrère dans *Les philosophies de l'environnement* (Larrère, 1997) : la nature prend une valeur en soi et non plus seulement une valeur instrumentale. Par ailleurs, une connivence émerge entre les pouvoirs politiques et les experts scientifiques dans une « géocratie planétaire » (Delort et Walter, 2001, p. 120) : la Terre est en danger (Theys et Kalaora, 1992). L'environnement est surtout désormais perçu à l'échelle planétaire (Luginbuhl, 1992), comme un problème global de l'humanité.

Le tournant des années 1970 se caractérise donc par un début de rejet des structures socio-économiques des Trente Glorieuses et la prise de conscience alarmiste de la nécessité de protéger de l'homme un environnement planétaire qui prend une valeur en lui-même. Le vocabulaire glisse de la nature à l'environnement et à l'écologie (dans un sens détourné de l'écologie scientifique et de l'écologie politique). Le mot même d'environnement apparaît à cette époque en français, entrant dans le *Larousse* en 1972 comme « Ensemble des

éléments naturels ou artificiels qui conditionnent la vie de l'homme », qui entrent en relation dans le cadre de vie des sociétés.

Le rapport Meadows

Un des publications majeures marquant ce changement de paradigme est le rapport Meadows de 1972. En 1968 avait été créé le club de Rome, composé d'une centaine d'industriels, de scientifiques et de fonctionnaires, dont le but était d'apporter des solutions pratiques aux problèmes planétaires. La publication du premier rapport remis au club de Rome connaît un grand succès, les conditions de réceptivité dans la société étant plus grandes. Commandé à une équipe de chercheurs du MIT²² dirigée par Dennis H. Meadows, il s'intitule en anglais *The limits to growth* et a exagérément été traduit en français Halte à la croissance (Meadows *et al.*, 1972). Le rapport Meadows matérialise et diffuse largement les remises en cause de la société des Trente Glorieuses en s'attaquant notamment au dogme de la croissance. La démonstration s'appuie sur une des premières simulations par ordinateur d'un modèle de l'écosystème mondial, caractérisé par cinq paramètres : la population, la production alimentaire, l'industrialisation, la pollution et l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables. La dynamique constituée aboutit à un cercle vicieux : une population croissante d'individus qui consomment et polluent de plus en plus dans un monde fini (Boisvert et Vivien, 2006). Certes la croissance doit stagner, mais le développement ne doit pas cesser, au contraire. Pour les auteurs, développement et environnement doivent absolument être traités comme un seul et même problème. Plus que la théorie de la croissance 0 néo-malthusienne, ou zégisme, retenue par la postérité, le rapport Meadows promeut l'idée d'un « état d'équilibre global » : « La population et le capital sont les seules grandeurs qui doivent rester constantes dans un monde en équilibre. Toutes les activités humaines qui n'entraînent pas une consommation déraisonnable de matériaux irremplaçables ou qui ne dégradent pas d'une manière irréversible l'environnement pourraient se développer indéfiniment. En particulier, ces activités que beaucoup considèrent comme les plus souhaitables et les plus satisfaisantes : éducation, art, religion, recherche fondamentale, sports et relations humaines, pourraient devenir florissantes ». En fait, la croissance doit se poursuivre dans les pays du Sud, au moins pendant un certain temps, tandis qu'elle doit s'arrêter dans ceux du Nord. Ce décalage permettrait une redistribution des richesses. Un certain catastrophisme est déjà présent dans le rapport Meadows (Veyret et Arnould, 2008).

Le rapport Meadows avait été précédé de quelques travaux à la fin des années 1960. En 1966, l'économiste Kenneth Boulding reprend l'idée que l'homme gaspille les ressources dont il dispose dans son développement incontrôlé. Il assimile l'économie des Trente Glorieuses à une *cowboy economy*, caractérisée par un comportement prédateur de

²² MIT : Massachusetts Institute of Technology

l'homme. Il lui préfère l'économie du cosmonaute, dans laquelle l'homme doit agir comme si la Terre était un vaisseau spatial, fonctionnant en autonomie, en système fermé (Voisenet, 2005, p. 10 ; Boulding, 1966). En 1968, Paul R. Erlich avait publié *La bombe P. 7 milliards d'hommes en l'an 2000* (P. pour population), manifeste malthusien s'alarmant des forts taux de croissance démographique des pays pauvres (en début de seconde phase de la transition démographique) (Erlich, 1968).

La conférence de Stockholm et l'écodéveloppement

En 1972 s'amorce un désir de construire une théorie commune chez les acteurs internationaux. A Stockholm se tient la première conférence de l'ONU sur l'Homme et son milieu, proche du rapport Meadows, qui prône le maintien à un niveau constant des populations et du capital. Elle voit la naissance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), qui est installé à Nairobi, au Kenya. C'est la première fois qu'une instance onusienne s'implante dans un pays en développement. Ce premier sommet donne naissance à une déclaration de 26 principes, qui popularise une vision catastrophiste de l'état de l'environnement planétaire (Veyret, 2005a). Les slogans officiels de la conférence : « Une seule Terre ; un seul peuple » constituent un premier pas vers la notion de village mondial. Le rapport de la conférence s'intitule *Nous n'avons qu'une terre* : les travaux ont inauguré une approche pluridisciplinaire de l'environnement à une échelle planétaire (Delort et Walter, 2001).

L'une des questions centrales de cette réunion est la confrontation entre développement et environnement. Pour concilier les points de vue, le secrétaire général de la conférence, Maurice Strong, propose d'employer le terme d'écodéveloppement²³ créé par Ignacy Sachs (Arnould *et al.*, 2004 ; Veyret, 2005a ; Boisvert et Vivien, 2006). L'écodéveloppement est un « développement des populations par elles-mêmes, utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire » (Sachs, 1980, p. 37). Cette durabilité sociale, économique, écologique, spatiale et culturelle est assurée par la prise en compte de trois dimensions essentielles :

- la prise en charge des besoins de tous les hommes, à commencer par celui de se réaliser à travers une existence qui ait un sens, qui soit un projet ; ce qui suppose une solidarité diachronique avec les générations futures et une solidarité synchronique avec la génération présente ;
- La prudence écologique : la recherche d'un développement en harmonie avec la nature ;
- L'autonomie des décisions et la recherche de modèles endogènes propres à chaque contexte historique, culturel et écologique. Les populations doivent définir leurs besoins de manière autonome, en explorant les styles de développement et de vie.

²³ Pour I. Sachs, l'introduction officielle du terme a eu lieu plus tard, en 1973.

La conciliation des différentes dynamiques doit être assurée par un planificateur, dans le cadre d'une planification participative, qui apparaît davantage comme un fédérateur, un animateur, un négociateur qu'un décideur (Godard, 1998).

Dans son « Que-Sais-je ? » sur *Le développement durable*, Sylvie Brunel insiste sur la hiérarchie des objectifs inhérente au concept d'écodéveloppement : d'abord le social, ensuite l'environnement et enfin seulement la recherche de la viabilité économique. La croissance n'a donc rien d'un « but premier mais elle reste un instrument au service de la solidarité entre générations, présentes et à venir²⁴ ». Bien qu'I. Sachs se défende de proposer une nouvelle théorie ou une nouvelle doctrine et qu'il propose plutôt l'écodéveloppement comme une méthode, un outil heuristique ou une philosophie du développement, on a affaire ici à un concept riche et structuré, qui préfigure largement le développement durable s'il ne l'a pas directement inspiré. Nombre d'ingrédients du développement durable sont présents : trois piliers, gouvernance participative, conciliation d'un développement social et d'une préoccupation écologique, durabilité. Pour S. Brunel, le message de Stockholm est largement englouti par les préoccupations économiques : conserver l'emploi et la croissance en Occident demeure la volonté première des pays développés (Brunel, 2004). La notion d'écodéveloppement est utilisée jusqu'à la parution du rapport de Brundtland. Elle est ensuite écartée des discours de l'ONU car elle est perçue comme une critique du libéralisme économique, au profit de l'expression *sustainable development* (Sachs, 1994 ; Emelianoff, 1999 ; Brunel, 2004 ; Veyret, 2005a). C'est la mise à distance de la croissance ainsi que de l'économie au troisième rang qui relève d'une critique du libéralisme économique.

En 1973 se produit le premier choc pétrolier. Les pays développés prennent subitement conscience de leur dépendance à une ressource naturelle quasiment non renouvelable dans les temporalités humaines. La France recherche une relative indépendance énergétique dans son programme nucléaire d'envergure. Les Français sont incités à faire la chasse au « gaspi », c'est-à-dire à limiter leur consommation d'énergie ; le décalage de l'heure d'été est mis en place. Au-delà de la crise énergétique, le premier choc pétrolier, suivi de celui de 1979, sonne le glas des Trente Glorieuses et de la croissance infinie. Le philosophe allemand Hans Jonas publie *Le principe responsabilité* en 1979. De la philosophie de l'environnement qui se développe à partir du tournant des années 1970, Hans Jonas est peut-être l'auteur le plus connu et le plus marquant. Il définit une nouvelle éthique fondée sur la peur et sur une responsabilité de l'humanité vis-à-vis des générations à venir (Larrère, 1997), des hommes qui n'existent pas encore, leur attribuant ainsi les mêmes droits qu'aux hommes vivants. L'impératif catégorique se formule donc ainsi : « Agis de façon à ce que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence de la vie authentiquement humaine sur

²⁴ Entretien avec I. Sachs, *Courrier de la planète*, n°68, juin 2002, cité par S. Brunel (2004).

Terre » (Jonas, 2008). La responsabilité se manifeste à travers le respect de l'équilibre naturel et a pour objectif la perpétuation de l'espèce humaine.

1.2 Des premières formulations à la sacralisation

La notion de développement durable a connu bien des prémices avant d'être consacrée. Comment s'est-elle imposée ?

La Stratégie mondiale pour la conservation

En 1980, les termes de développement durable figurent dans une publication de l'Union mondiale pour la nature (UICN)²⁵, *Stratégie mondiale de la conservation* : la stratégie des ressources vivantes au service du développement durable, qui fait suite à un congrès de l'UICN, du PNUE, de la FAO, de l'Unesco et du WWF (Mancebo, 2006). Cette stratégie a pour objectif de concilier les objectifs de développement humain des sociétés humaines et de conservation de la nature, traditionnellement considérés comme incompatibles. Il s'agit donc d'aller vers une nouvelle perception de la notion de conservation pour mettre en valeur l'interdépendance la liant avec un développement qualifié de « durable » (Vivien, 2001). La définition de la conservation dans ce rapport est très proche de celle du développement durable dans le rapport Brundtland. « C'est un type de développement qui prévoit des améliorations réelles de la qualité de la vie des hommes et en même temps conserve la vitalité et la diversité de la Terre. Le but est un développement qui soit durable. À ce jour, cette notion paraît utopique, et pourtant elle est réalisable. De plus en plus nombreux sont ceux qui sont convaincus que c'est notre seule option rationnelle. »²⁶. Selon Vivien, ce texte définit la conservation comme « la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aspirations des générations futures » (Vivien, 2001, p. 37). Selon François Mancebo dans son manuel *Le développement durable*, le développement durable dans ce rapport est « un type de développement qui permet la conservation des ressources vivantes, la préservation de la diversité génétique et le maintien des équilibres écologiques essentiels » (Mancebo, 2006, p. 21). On se trouve ici non loin de la définition du développement durable issue du rapport Brundtland dont on retrouve déjà deux notions fondamentales : les besoins et les générations futures. Le développement durable serait donc proche des théories de la conservation. En réalité, la Stratégie mondiale pour la conservation serait plus réductrice que le développement durable : elle adopte une vision globale de la dynamique de la biodiversité dans ses relations aux sociétés et souligne que la conservation de la nature a

²⁵ L'UIPN (Union Internationale pour la Protection de la Nature) a été créée en 1948. Elle est ensuite devenue l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et finalement l'Union mondiale pour la nature (en conservant son acronyme précédent).

²⁶ Citation présente sur le site du PNUE <http://www.unep.org/Geo/geo3/french/049.htm> Le texte complet est visiblement peu accessible.

pour finalité la satisfaction des besoins des hommes et doit tenir compte des contraintes économiques et sociales (Veyret, 2005a).

Le rapport Brundtland

En 1983, l'Assemblée des Nations Unies décide la création de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED), dont elle confie la présidence à Mme Gro Harlem Brundtland, alors premier ministre de Norvège. Le rapport, intitulé *Our Common Future* est présenté en 1987 et avance la notion de *sustainable development*. Il commence par un bilan assez alarmant de l'état de la planète et recommande une politique permettant d'assurer à tous une alimentation suffisante et une protection des écosystèmes, tout en prônant une nouvelle ère de croissance économique. Ce sont les fameux trois piliers : l'économique, l'environnemental et le social, qui doivent être liés par le principe de transversalité. L'unité et l'unicité d'une biosphère irremplaçable y sont soulignées : la crise elle aussi est unique (Vivien, 2005). Un accent particulier est mis sur l'obligation morale de l'humanité à l'égard des êtres vivants et des générations futures. Le développement durable est ainsi élevé au rang d'éthique mondiale, mais cet « état d'harmonie entre les êtres humains, et entre l'homme et la nature » (CMED, 1988) ne pourra être défini que par une réelle volonté politique. Le développement durable n'est cependant pas un état abouti : « Le développement durable n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir » (CMED, 1988, p. 10-11).

Que retenir du rapport Brundtland ? Une définition de base essentiellement ainsi que plusieurs fondamentaux du développement durable : les trois piliers, le principe de transversalité, le principe de responsabilité, l'attention aux générations futures et la notion de besoins. Le rapport évite soigneusement de remettre en cause l'économie libérale : la croissance économique est privilégiée en s'appuyant sur des politiques qui garantissent l'environnement et une redistribution des ressources en termes de relations économiques justes et équitables (Veyret, 2005a). La CMED appelle d'ailleurs de ses vœux une nouvelle ère de croissance, avec des objectifs chiffrés annuels de 5 à 6% pour les pays en développement et de 3 à 4% pour les pays développés. C'est la qualité de cette croissance qui doit changer (Vivien, 2005). Franck-Dominique Vivien souligne que « comme il est habituel dans ce genre de rapport, chacun peut y trouver un peu ce qu'il a envie de lire » (Vivien, 2001, p. 49). Le rapport Brundtland reste en tout cas l'acte de naissance officiel du développement durable (Clément, 2004).

Pourquoi, lorsque l'anglais parle de *sustainable development* et l'espagnol de *desarrollo sostenible*, le français utilise-t-il le terme « développement durable » ? Les réponses sont multiples. D'abord, les premiers traducteurs, québécois, n'ont pu se décider pour une

traduction unique de *sustainable*, dont l'équivalent français direct, « soutenable » leur apparaissait comme un néologisme. En réalité il est attesté au XIV^e siècle dans l'aménagement forestier comme nous le verrons plus loin. La première traduction de *Notre Avenir à tous* est ainsi émaillé de durable, soutenable, vivable, viable... Il semblerait que l'occurrence la plus fréquente étant « durable », c'est ce terme qui a été retenu (Brunel, 2004). Pour F. Mancebo, il s'agit d'un tour de passe-passe des autorités françaises : « pour des raisons cocardières, les autorités françaises ont préféré le développement durable » puisque ce choix leur attribuait une « primauté », un « droit d'aînesse » par l'exhumation du congrès de l'UICN (Mancebo, 2006, p. 21). On a pu toutefois constater que *Stratégie mondiale pour la conservation* contenait des éléments intéressants que les autorités françaises ont pu souhaiter valoriser, peut-être dans une vision plus réductrice par rapport au *sustainable development*. Le choix de la formule « développement durable » constitue donc un double choix politique : celui des autorités onusiennes qui ont préféré le *sustainable development* à l'écodéveloppement, le jugeant plus politiquement correct ; celui des autorités françaises qui ont imposé la traduction de développement durable. Il n'en reste pas moins qu'à cause de ce choix politique, c'est le terme de développement durable est actuellement le plus utilisé alors qu'il n'est pas le plus pertinent.

La conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, ou premier Sommet de la Terre, se tient dans un pays en développement, à Rio de Janeiro, du 3 au 14 juin 1992. C'est cette conférence qui « sacre » le développement durable (Brunel, 2004). Ce sommet est marqué par l'introduction de la société civile dans le débat et par son rayonnement (Mancebo, 2006) : c'est le début de l'entrée en force des ONG sur la scène internationale, avec des mouvements écologistes qui tiennent le haut du pavé (Brunel, 2004). S. Brunel constate également la prépondérance des préoccupations environnementales, puisque « les êtres humains ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature » et que les aboutissements de Rio sont des conventions internationales sur le réchauffement climatique, la biodiversité et la désertification (Brunel, 2004). Pour Jean-Pierre Paulet, le Sommet de Rio met en place deux décisions importantes : la réduction des gaz à effets de serre et l'augmentation de la production en association avec la poursuite du développement économique (Paulet, 2005). De ce sommet de Rio tant médiatisé, que reste-t-il ? D'abord la notion de développement durable, officiellement adoptée et que Rio a diffusée et médiatisée ; ensuite la déclaration de Rio, texte de 27 principes, présentée par F. Mancebo comme un « manifeste » (Mancebo, 2006) ; finalement l'Agenda 21 ou Action 21, adopté par 173 chefs d'Etats, comme programme d'action pour la décennie. Cet agenda imposant, de quarante chapitres et 800 pages, sans valeur juridique contraignante, recense plus d'une centaine d'actions à entreprendre (Boisvert, 2006). Agenda 21 global, il doit être décliné en Agenda 21 locaux.

1.3 Une notion pérenne ? Evolutivité, plasticité et nomadisme

Comment la notion de développement durable a-t-elle évolué depuis 1987 (et plus encore depuis 1980, date de sa première apparition) ? Elle s'est d'abord considérablement étendue, notamment lors du Sommet de Johannesburg. Paradoxalement, elle est désormais souvent utilisée dans un sens considérablement restreint. La notion, très malléable et déformable, prend aussi des sens différents selon les champs dans lesquels elle est employée, ce qui en fait une notion « nomade » (Clément, 2004).

Une définition quasi officielle

La base conceptuelle du développement durable reste avant tout celle du rapport Brundtland pour un très grand nombre d'acteurs, du moins officiellement et en apparence. A la définition du rapport s'ajoute parfois « Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de " besoins ", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. [...] Au sens large, le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature (CMED, 1988). »

Cette définition constitue une référence universelle, puisqu'elle est citée par tous les auteurs. L'expression a marqué les esprits par « sa clarté et son aspect universaliste » (Brunel, 2004, p. 45). Alain Miossec, Paul Arnould et Yvette Veyret parlent ainsi de forme « cosmétique » de la formule (Arnould *et al.*, 2004). Derrière une apparente clarté, la définition présente bien des problèmes pour rendre le concept opérationnel. Par exemple la notion de besoins, nettement plus concrète que l'idée d'un « état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature », pose des problèmes de détermination. Faut-il l'entendre au sens large ou au sens étroit ? Elle ne semble qualifier que les « besoins essentiels des plus démunis » : boire de l'eau potable, manger à sa faim des aliments sains et nutritifs, disposer d'un cadre de vie hygiénique, vivre dans un logement décent, avoir accès aux services éducatifs, sociaux et sanitaires nécessaires. Pourtant, même après avoir précisé ces besoins, les mêmes problèmes de détermination des besoins demeurent. La détermination de la potabilité de l'eau, même si les critères peuvent être variables, ne pose pas de problèmes démesurés. Manger à sa faim, est-ce trop manger comme dans les pays du Nord ? Ainsi, le terme de « sains » pose problème, tout comme « cadre de vie hygiénique », « décent », « services éducatifs, sociaux et sanitaires nécessaires ». Quels sont les besoins des sociétés dans les pays du Nord, en partant du principe que les besoins précédemment cités sont satisfaits ? Circuler librement en voiture, partir en vacances à la mer ou au ski, se détendre dans un parc d'attraction aquatique ? Le rapport ne tranche pas sur ces questions.

Même si les aspects théoriques et vagues de cette définition sont souvent discutés, la définition, aux termes « devenus comme officiels » (Gauchon et Tellene, 2005, p. 1), n'est pas remise en cause pour deux raisons fondamentales. D'abord, c'est la définition initiale, qui pose le concept : elle constitue le point de départ de la réflexion. D'autre part, ses aspects élégants et « cosmétiques », vagues et théoriques, conviennent à de multiples acteurs du développement durable, qui leur donnent des interprétations divergentes selon leurs intérêts.

De Brundtland à Johannesburg, entre enrichissement et noyade de la notion

Le concept de développement durable a beaucoup évolué dans les sphères onusiennes depuis sa formulation par le rapport Brundtland. La conférence de Rio a mis l'accent sur le thème de l'équilibre des trois piliers, nécessaire pour respecter les droits des générations futures. Toute politique d'environnement doit donc intégrer des composantes économiques, sociales et environnementales (Aubertin et Vivien, 2006) ; autrement dit concilier l'efficacité économique, le progrès social et l'équilibre écologique. L'équité sociale entre générations, présentes et futures, constitue un principe transversal du développement durable qui est réaffirmé, mais *Our Common Future* mettait plutôt l'accent sur les générations à venir (Mancebo, 2006).

Le schéma classique du développement durable souligne les trois piliers (ou volets, selon les formulations), souvent représentés sous forme de sphères qui se recoupent en leur milieu. L'intersection entre les trois aires figure la zone de convergence entre les trois autres. Dans un monde idéal, elle serait totale ; la stratégie de développement durable vise à élargir cette zone d'intersection (Nicolas, 2006). Le schéma est directement hérité des réflexions de Rio, celui que l'on retrouve le plus souvent au point que l'auteur n'en est plus connu²⁷.

Le Sommet de Johannesburg a lieu dix ans plus tard (26 août-4 septembre 2002). Il est présenté de manière à la fois très partielle et critique par certains géographes français. Ainsi ils mettent en avant la place montante des ONG dans les débats (Brunel, 2004 ; Paulet, 2005 ; Mancebo, 2006), avec la présence de 7 000 ONG formant un « contre-sommet » totalement disparate : « des éléments qui combattent l'énergie nucléaire, des défenseurs de l'oie cendrée ou les fameux « Sans-Terre » (Paulet, 2005, p. 25). Conjointement à ce groupe de pression emboîté, les pays du Sud tentent de mettre en avant « leur » vision du développement durable et commencent « à revendiquer le primat de l'équité territoriale sur l'équité intergénérationnelle » (Mancebo, 2006, p. 22) : ils demandent une meilleure répartition des richesses sur Terre, afin que les pays du Sud atteignent un niveau de développement similaire à celui des pays du Nord. Deux grands arguments permettent aux pays du Sud de mettre l'accent sur l'équité territoriale : l'environnement serait un « luxe de

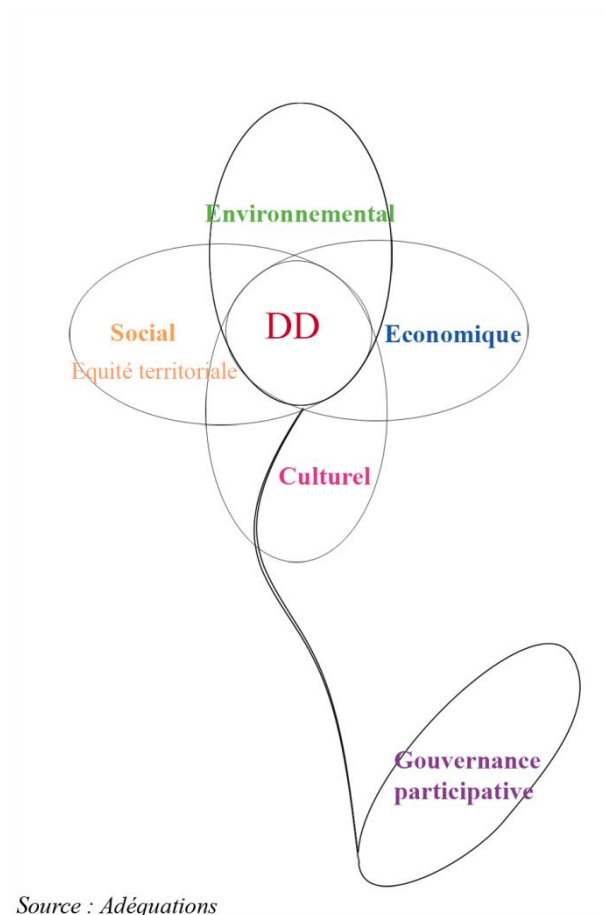
²⁷ Il pourrait s'agir du bureau d'études Re-source

riches » ; la lutte contre la pauvreté est prioritaire. « La notion de ressource environnementale a donc été étendue aux ressources culturelles, aux relations sociales, aux équipements. Insensiblement, une telle approche a placé au centre de l'action la recherche de l'équité territoriale » (Mancebo, 2006, p. 38). Johannesburg a en fait insisté sur le pilier social, pour « mettre l'accent sur la pauvreté et son cortège de précarités » (Boisvert et Vivien, 2006, p. 32), la solidarité entre les populations et la coopération internationale. Elle a également ajouté un quatrième pilier, le pilier culturel, fondé sur la promotion de la diversité culturelle.

Johannesburg a répété la nécessité d'une gouvernance participative, dans laquelle les sociétés civiles prennent part aux processus de décision concernant les politiques de développement durable. Ce principe vise à « mettre en œuvre des processus d'information transparente, pluraliste, de consultation, de débat public, de gestion des conflits, en intégrant tous les acteurs concernés à tous les niveaux de décision, du local à l'international » (Nicolas, 2006, p. 12). L'association de la participation et de la gouvernance les a tout d'un coup hissés au rang de forme de gouvernement la plus juste et la plus équitable, au-delà de la démocratie, jusque-là considérée comme le moins mauvais des régimes. La bonne gouvernance, notion qui émerge dans les années 1970, est une forme de gouvernement novatrice et quelque peu idéalisée selon Philippe Moreau-Defarges. Dans la gouvernance, « la décision doit résulter d'une négociation permanente entre les acteurs de la société, constitués en partenaires d'un vaste jeu » (Moreau-Defarges, 2003, pp. 6-7). La notion exprime une grande nouveauté : le fait que les sociétés modernes, démocratiques, sophistiquées, appellent des modes de gouvernement et d'administration plus souples et égalitaires, régis par le dialogue, la négociation et le compromis (Moreau-Defarges, 2003). La notion escamote le pouvoir sans pour autant dire qu'il n'existe plus. En fait, la gouvernance, notion politique nouvelle, présente bien des points communs avec le développement durable : « enfant de la mondialisation des années 1990 » et « promesse d'un monde meilleur » (Moreau-Defarges, 2003, p. 126). Dès lors, la gouvernance a été étroitement associée au développement durable comme système politique susceptible de le porter et de le mettre en œuvre. Désormais, surtout dans la sphère onusienne, gouvernance participative et développement durable vont de pair. Avec la gouvernance participative, la notion d'écocitoyenneté est largement mise en avant. Puisque la société civile doit être régulièrement consultée et participer au processus de décision, il importe qu'elle développe des formes de civisme et de citoyenneté respectueuses de l'environnement et d'autrui.

En réalité, les principes de gouvernance et de participation étaient déjà bien présents dans le rapport Brundtland et surtout à Rio (ONU, 1992) ainsi que les associations et les ONG. Après la conférence de Johannesburg, les médias ont titré « Un sommet pour rien ? ». Il est vrai que ce sommet n'a pas mené à des décisions significatives et a semblé ne pas aller plus loin que Rio, alors que pourtant était déploré le manque de mise en œuvre de l'Agenda 21.

« L'ampleur des questions abordées (pauvreté, gestion des différentes ressources, aménagement de l'espace, équité dans la distribution des richesses, participation des minorités au processus de décision, pour n'en citer que quelques uns) est impressionnante » (Vivien, 2005, p. 51). Elle montre aussi que le concept de développement durable a été élargi à Johannesburg, s'allongeant vers un quatrième pilier culturel, s'appesantissant plus sur le pilier social et jouant sur tous les tableaux. Plusieurs géographes français présentent ainsi l'évolution entre Rio et Johannesburg comme négative : le développement durable s'est dilué (Gauchon et Tellene, 2005) au point de subir une forte perte de sens (Mancebo, 2006). La fleur du développement durable constitue une représentation du développement durable tel qu'il a été présenté à Johannesburg (fig. 1).



Source : Adéquations

Figure 1 : Le développement durable à Johannesburg, représenté sous la forme d'une fleur (AJ)
L'expression de développement durable se caractérise finalement par un empilement sémantique croissant au fil du temps, se diluant ou se concentrant au gré des évolutions.

Une réduction sémantique, avec l'obsession de la lutte contre le réchauffement ?

S. Brunel constate que l'évolution du concept tend plutôt au rétrécissement. D'ailleurs, l'ensemble de son livre tend à dénoncer une vision trop écologiste du développement

durable (Veyret, 2005a). Elle démontre que « le développement durable semble préférer la planète à ses habitants²⁸. C'est notamment dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique que sont déployés le plus de moyens, devant une « obsession du développement durable ».

La notion de développement durable est donc très évolutive, même si son évolution est paradoxal, tendant à la fois vers une dilution du sens et un rétrécissement sémantique vers l'environnemental, surtout vers la lutte contre le réchauffement climatique.

Comment expliquer le succès de la formule magique ?

Malgré les querelles terminologiques et conceptuelles, comment expliquer le succès de l'expression développement durable, au moins dans les sphères médiatique et politique ? Le mot « magique » (Miossec *et al.*, 2004, p. 37) ne peut que « susciter l'adhésion ». En effet, il s'agit d'un terme à connotation immédiatement positive, car il évoque la notion de temps dans une perspective constructive de dimension longue. Le durable évoque tout de suite le fiable, le stable, le sérieux ; c'est un « gage de validité » dont les trois piliers constituent la « recette miracle du développement durable » dans une certaine forme de mystification (Arnould *et al.*, 2004). Le développement durable a rapidement été « confondu avec tout ce qui est considéré comme bien » et se dilue « dans une réplique moderne de la vieille notion de progrès » (Gauchon et Tellene, 2005, p. 1) et « une version contemporaine et planétaire de l'intérêt général » (Brunel, 2004, p. 5).

Le développement durable est aussi associé à un sentiment d'urgence lié à la mondialisation. Certes une grande majorité d'auteurs dénonce le catastrophisme ambiant (Vivien, 2001 ; Arnould *et al.*, 2004 ; Veyret, 2005a ; Mancebo, 2006 ; Veyret et Arnould, 2008), qui dévie la lecture du développement durable : « Si la formule développement durable s'est imposée si rapidement, c'est qu'il y a urgence. Réchauffement climatique, envolée des cours du pétrole, manipulations génétiques, malbouffe, progression des allergies... Tout semble conduire à cette conclusion. [...] Encore faut-il mieux comprendre cette urgence et la relativiser » (Gauchon et Tellene, 2005, p. 2). A leur suite, nous répèterons que le catastrophisme inhérent au développement durable, même s'il a pu servir sa diffusion, n'est ni justifié ni constructif.

S. Brunel rappelle que « sans doute le catastrophisme est-il utile pour mobiliser les énergies... mais à trop forcer le trait, ne risque-t-on pas au contraire de les décourager ? » (Brunel, 2004, p. 89). Ce sentiment d'urgence couvre tous les champs, cherchant à mettre fin à ce qu'il amalgame souvent comme une crise généralisée constituée d'une crise écologique, d'une crise sociale et d'une crise économique. Ce sont surtout les inquiétudes suivantes qui sont les plus souvent soulevées : croissance de la population, raréfaction des énergies

²⁸ Yann Calbérac, *Le développement durable* (Sylvie Brunel), compte-rendu de lecture, www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=461

fossiles, pollutions en tout genre, érosion de la biodiversité, « nouveaux » problèmes de santé environnementale. Certes les conditions de vie des sociétés surtout au cours du XXe siècle ainsi que de l'état de l'environnement, surtout urbain, dans le monde à partir du tournant des années 1970 se sont améliorées (Veyret et Arnould, 2008). Petite nuance concernant le progrès humain : celui-ci semble stagner, voire régresser parfois, depuis une décennie. Pour le reste, il convient d'examiner les effets scalaires et régionaux multiples de chaque phénomène. Le changement climatique termine d'embraser toutes les angoisses, puisqu'il est convenu d'en faire un phénomène uniquement négatif. C'est pourtant bien sa dimension globale et systémique, de *global change*, qui doit le plus inquiéter. En effet, à l'inverse, l'anti-catastrophisme peut-être trop marqué chez les géographes français peut masquer une forte frilosité à l'égard du développement durable et de la réalité du *global change*.

Le succès du développement durable a également été permis par le rejet du développement de la sphère internationale. S. Brunel avance alors une interprétation politique pour expliquer comment le développement durable s'est si bien imposé sur la scène internationale. En effet, c'est le discrédit jeté sur le développement qui a permis l'émergence du développement durable, puisqu'ils coïncident, laissant apercevoir un développement durable succédant au développement, alors qu'en fait le développement durable n'est pas forcément une continuité du développement. Le développement durable est ainsi apparu avec la fin de la guerre froide, à un moment où les versements de l'Aide Publique au Développement n'apparaissaient plus stratégiquement nécessaires. Il est aussi apparu après la crise de la dette, qui a largement discrédité les politiques d'ajustement structurel menées par les Institutions Financières Internationales, notamment la Banque mondiale et le FMI (Fonds Monétaire International), la décennie 1991-2001 étant celle des bons sentiments. Face à l'apparent échec des politiques de développement et à la désormais inutilité de l'APD aux yeux de bien des pays développés, l'ONU a fait le choix de promouvoir une nouvelle forme de politique : celle du développement durable.

2. Le développement durable, des réflexions anciennes des sociétés sur les conditions et les limites de leur développement

En réalité, la notion de développement durable n'apparaît ni en 1987, ni en 1980 comme par magie, ni même à la faveur d'un changement de paradigme sociétal au tournant des années 1970. En 1909, un discours du président T. Roosevelt préfigurait déjà le rapport Brundtland :

« Avec la croissance constante de la population et l'augmentation encore plus rapide de la consommation, notre peuple aura besoin de plus grandes quantités de ressources naturelles. Si nous, de cette génération, détruisons les ressources, [...] qui seront nécessaires à nos enfants, si nous réduisons la capacité de notre terre à soutenir une population, nous diminuons le niveau de vie, nous enlevons même le droit à la vie des générations futures sur ce continent²⁹ ». En réalité, les premières occurrences de la durabilité ont été retrouvées au XIVe siècle, dans le domaine de l'aménagement forestier (Clément, 2004). La durabilité est-elle « née au milieu des bois » (Arnould et Clément, 2004) ? Effectivement, la sylviculture suppose une gestion au long terme des forêts : les temporalités de renouvellement d'une forêt sont pluri-générationnelles. Le forestier coupe des arbres plantés par ses prédécesseurs et plante des arbres que ses successeurs pourront couper. L'ordonnance de Brunoy, promulguée sous Philippe VI en 1346 utilise le terme *soustenir* dans son article 4 pour évoquer une bonne gestion au long terme, dans une vision assez linéaire du temps : « Les maîtres des eaux et forêts enquerrent et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont au regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement **soustenir** en bon estat ». Grâce à cette ordonnance, les forestiers ont pu se proclamer les inventeurs de la durabilité (Biot, 1996). La Grande réformation des forêts, lancée par Colbert en 1669, reprenait également ce principe de protection des ressources naturelles pour les générations futures (Clément, 2004). On retrouve d'ailleurs cette même idée dans la fable de la Fontaine « Le vieillard et les trois jeunes hommes ». P. Arnould et Vincent Clément critiquent cette volonté des forestiers de s'approprier ainsi la naissance du développement durable (Arnould et Clément, 2004 ; Arnould et Veyret, 2008). Il reste vrai des problèmes de gestion des forêts constituent les premiers débats sur le développement durable (Vivien, 2005 ; Vatin, 2005), dans une vision assez réduite toutefois de celui-ci : long terme et équilibre avec les contraintes de rentabilité.

Les déclinaisons du développement durable à partir de 1987 ne sont qu'un palimpseste apparent de ses différentes filiations au fil des siècles et surtout des décennies du XIXe et du XXe siècle. Le développement durable ne peut se comprendre sans faire le lien avec ses différentes paternités qui ne se rejoignent pas forcément. Nous aborderons donc séparément trois des questionnements principaux des sociétés humaines sur les conditions et les limites de leur développement :

- La Terre est-elle surpeuplée ? Comment maîtriser la croissance démographique ?
- Comment maintenir la prospérité et le progrès humain ? Est-ce possible ?
- Comment utiliser au mieux les ressources naturelles ?

Il manque ici la question des moyens socio-politiques pour y parvenir : gouvernance, participation, éthique, équité dont le questionnement pourrait être formulé ainsi : comment

²⁹ Cité par M-F. Girard, 1994, *L'écologisme retrouvé. Essor et déclin de la Commission de conservation du Canada*, Les presses de l'université d'Ottawa, p. 44

organiser la gouvernance participative et éthique ? ³⁰ Notons ici que ces trois questionnements, pourtant fondamentaux, ne rejoignent pas les trois piliers du développement durable.

2.1 Les peurs démographiques

Une grande partie des porteurs du développement durable reprennent des peurs néo-malthusiennes, qui constituent l'une des grandes fondamentales du développement durable. Thomas Robert Malthus (1766-1834), économiste et pasteur anglican, est le plus souvent présenté comme le grand initiateur de cette réflexion sur les limites du développement humain. En effet, dans son *Essai sur le principe de population* (1798), il met l'accent sur l'insuffisance des ressources pour nourrir la population en augmentation constante de la Grande-Bretagne en transition démographique au XVIIIe siècle. Cette interrogation sur la finitude des ressources terrestres constitue l'une des sources d'inspiration du développement durable (Arnould *et al.*, 2004 ; Veyret, 2005 ; Lefort, 2005). De Malthus demeurent des angoisses prégnantes : les ressources de la Terre sont finies, la population est en croissance constante. Sa conclusion des deux idées précédentes est très simple : c'est la surpopulation du Royaume-Uni et par là de la planète Terre. Les craintes malthusiennes ont ressurgi avec force lors des transitions démographiques des pays en développement dans la seconde moitié du XXe siècle, qui affichaient des taux de croissance démographiques effectivement élevés. Le passage d'un régime démographique traditionnel à un régime démographique moderne dans la plupart des pays en développement est désormais presque achevé.

Néanmoins, l'une des réponses que Malthus apporte au problème se détache fondamentalement de la notion de développement durable. Malthus conclut qu'il faut éliminer, au sens littéral du terme, les pauvres de la planète, puisque ceux-ci « n'ont pas leur place au grand banquet de la nature »³¹. Selon lui, rien ne peut infléchir l'évolution démographique « hormis la difficulté de se procurer en quantité suffisante la subsistance nécessaire à la vie ». C'est la raison pour laquelle Malthus s'est toujours opposé à la charité destinée aux pauvres. Malthus s'est inspiré des injonctions de Condorcet sauf que celui-ci parle d'une baisse de fertilité comme choix volontaire « plutôt que d'encombrer le monde d'être inutiles et misérables »³². Si Malthus, porté à la postérité pour avoir agité le spectre de la surpopulation, interroge sur les limites du développement humain mais y répond cependant de manière dangereuse pour l'humanité.

2.2 Quels fondements du système économique ?

³⁰ Nous n'avons pas pu approfondir ce questionnement.

³¹ T. R. Malthus, 1819, *Principes d'économie politique sous le rapport de leur application pratique*, cité par F. Mancebo (2006, p.5)

³² Condorcet, 1793, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*

Chez les économistes classiques, l'amélioration des conditions de vie passe par celle du capital : ces théoriciens manifestent une grande confiance dans la régularisation marchande de l'harmonisation des intérêts. L'augmentation du capital et par là, l'accumulation des richesses, constitue la croissance économique. Ce surplus doit être réinvesti afin d'augmenter la quantité de capital disponible et la richesse produite (Vivien, 2005). Dans quelle mesure les théories classiques puis la notion de développement sont-elles remises en question ?

Que se passe-t-il après la croissance : état stationnaire ou crise ? (Du XIXe jusqu'en 1945)

Chez les économistes classiques, cette accumulation des richesses doit connaître une acmé et se figer dans un état dit stationnaire. Selon J. S. Mill, cet état stationnaire est très positif ; avec la réduction du temps de travail, les raffinements de l'esprit et de l'art de vivre pourront se développer : « Seuls les pays les plus arriérés de la terre ont encore réellement besoin d'un accroissement de leur production ; ce qui manque à l'économie des plus avancés, c'est une meilleure distribution »³³. Les économistes classiques manifestent donc leur confiance dans le capitalisme, qui permet la croissance et se régule de lui-même grâce aux lois du marché et des prix.

A l'opposé, le capitalisme est un système nécessairement en crise pour Karl Marx : la privatisation croissante des moyens de production entre en contradiction flagrante avec l'idée d'une gestion à long terme des richesses de la planète. De plus, « les sociétés contemporaines réunies ne sont pas propriétaires de la terre. Elles n'en sont que les possesseurs, elles n'en ont que la jouissance et doivent la léguer aux générations futures après l'avoir améliorée en *boni patres familias* »³⁴ (Boisvert et Vivien, 2006).

Dans l'entre-deux guerres, J. M. Keynes construit une théorie de la crise économique et soutient la thèse selon laquelle la redistribution des richesses va dans le sens du maintien de la croissance économique. Il insiste dans sa *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936) sur la nécessité d'une conciliation entre équité sociale et efficacité économique du système capitaliste. Pour Keynes comme pour Marx, le système capitaliste est voué à la crise car l'incertitude radicale de celui-ci conduit les entrepreneurs à ne pas investir suffisamment sur le long terme. C'est l'Etat qui doit intervenir pour soutenir l'investissement et l'emploi (Boisvert et Vivien, 2006).

Croissance et développement (1945 - tournant des années 1970)

Le bouleversement économique et social qui caractérise l'après-guerre et les Trente Glorieuses déclenche des reconsidérations théoriques importantes sur les questions de la

³³ J. S. Mill, 1848, *Principes de l'économie politique* (Boisvert et Vivien, 2006)

³⁴ K. Marx, 1894, *Le Capital*, livre III, (Vivien, 2001, p. 25)

croissance et du développement. L'idée d'une croissance infinie va peu à peu se mettre en place, au vu de l'installation de rythmes de croissance inégalés dans l'histoire économique des pays développés (Boisvert et Vivien, 2006). Les problématiques environnementales sont oubliées : production et consommation de masse s'imposent comme modèle de société.

Le débat théorique sur la croissance pendant les Trente Glorieuses est alimenté par une opposition entre économistes keynésiens et économistes néoclassiques. Le point de discord est celui de la durabilité de la croissance. Pour les keynésiens, la dynamique économique capitaliste est instable par nature : la croissance n'a donc rien d'infini. Les néoclassiques, en revanche, inventent, à la suite de Robert M. Solow, des modèles de croissance économiques qui démontrent la possibilité d'une croissance équilibrée sur le long terme (Vivien, 2001). Ces modèles prévoient plutôt un régime semi-stationnaire où les variables (production, consommation et investissement) croissent à un taux constant (Vivien, 2005)³⁵ mais sans tenir compte des contraintes environnementales.

« Il est généralement admis que l'économie du développement est née après la Seconde Guerre mondiale [...]. A l'origine, son essor est associé au déclin des empires coloniaux : l'idée du développement sert à légitimer les revendications d'indépendance politique des mouvements nationalistes » (Assidon, 2002, p. 3). L'heure est d'abord à la reconstruction des pays européens dévastés par le conflit. L'Europe occidentale constitue le premier terrain d'expérimentations des politiques de développement menées par les Etats-Unis, avec l'instauration du plan Marshall (1947-1953) conjointement avec la création de l'OTAN. Dans un discours de janvier 1949, considéré comme fondateur dans les théories du développement, Harry S. Truman utilise pour la première fois le terme de « sous-développement ». Pour Truman, tous les pays sont appelés à connaître le même processus de développement économique : certains sont en avance, d'autres en retard. Cette théorie se caractérise par un développement uniforme et universel, identique pour tous les pays, quels que soient leur culture, leur histoire, le contexte national.

Avec la décolonisation se pose le développement des pays dits du Tiers-monde et les manières de le mettre en œuvre. Les modèles néo-classiques guident les politiques économiques dans les pays du Tiers-monde. En réaction à ces modèles se montent deux pôles : d'un côté les intellectuels latino-américains et de l'autre les marxistes et néo-marxistes nord-américains, qui estiment que le fonctionnement du système international ne garantit pas la prospérité du Sud mais exerce sur lui des effets de domination et l'enferme dans la dépendance (Rist, 2007). Les économistes latino-américains de la CEPAL (*Comisión económica para América latina y el Caribe*) favorisent l'approche structuraliste, qui voit dans l'industrialisation par substitution d'importations la clé du développement. Ils mettent donc l'accent sur le productivisme et l'industrie industrialisante, sans prendre en compte

³⁵ En 1974, Solow publie un article « The economics of resources or the resources of economics » qui prend en compte les apports du rapport Meadows.

l'environnement (Boisvert, 2006). Une nouvelle génération de théories plus radicales apparaît à partir des années 1950, sur la base d'un paradigme néo-marxiste. Pour Paul A. Baran, Andre Gunder Frank, le sous-développement est un processus d'extraction du surplus des pays développés et de transfert de celui-ci dans les centres de capitalisme mondial. La notion de dépendance et le thème de l'échange inégal sont mis en avant. Dès lors, la situation des pays du Tiers-Monde, loin d'être en retard vis-à-vis des pays riches, est le produit d'une histoire particulière qui s'est imposée à eux avec violence, est désormais perçue comme originale, inédite (Vivien, 2001 ; Boisvert, et Vivient, 2006). Ces réactions au modèle néoclassique se poursuivent ensuite dans le tiers-mondisme.

Le cheminement présenté par Truman est précisé plus tard par Walt W. Rostow en 1960. Selon l'économiste américain, toutes les sociétés humaines sont appelées à passer par cinq phases de développement : la société traditionnelle sous-développée ; les conditions préalables au décollage ; le décollage ; le progrès vers la maturité ; l'ère de la consommation de masse. Le Tiers-Monde doit donc rattraper les pays développés selon un modèle unique.

Quel bilan des politiques de développement ?

Les politiques de développement ont été largement mises en œuvre. Afin de poser les éléments d'un bilan difficile, nous opposerons les démonstrations de Gilbert Rist et de Sylvie Brunel.

G. Rist publie en 1996 un ouvrage très critique sur les politiques de développement : *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*. Selon lui, les diverses théories du développement, mises en œuvre dans les pays du Sud, ont voulu faire croire au progrès humain et à l'avènement du bien-être pour tous, prétendant mettre un terme à la misère et à la faim dans le monde. Et pourtant elles ont largement échoué, même si certaines donnent de bons résultats. Il préfère ainsi définir le développement comme « constitué d'un ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence qui, pour assurer la reproduction sociale, obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante, de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande solvable » (Rist, 2007, pp. 27-43). Il présente donc le développement comme des théories et des pratiques cyniques qui ne visent qu'à l'extension planétaire du système de marché et à la reproduction des inégalités sociales existantes.

S. Brunel³⁶ préfère cependant continuer à croire que le développement apporte le progrès humain, son « Que-Sais-Je ? » sur le développement durable restant essentiellement un plaidoyer pour le développement. Elle le définit comme « un processus de long-terme, auto-entretenu, endogène et cumulatif, d'augmentation de la richesse et de diversification

³⁶ Qui a été présidente de l'ONG Action contre la faim

croissante des activités économiques, qui permet à un nombre croissant d'êtres humains de passer d'une situation de précarité à une meilleure maîtrise de leur propre destin, comme des aléas de la nature. Pour être mis en œuvre, ce processus nécessite une action volontariste d'institutions guidées par une vision de long terme de l'intérêt général, menant des actions de redistributions visant à réduire le creusement des inégalités suscitées par la croissance économique » (Brunel, 2004, p. 90-91). Pour elle, la croissance est nécessaire : « s'il ne peut y avoir croissance sans développement, il ne peut y avoir développement sans croissance : l'augmentation de la richesse nationale est une nécessité pour pouvoir financer la mise à disposition de services publics essentiels » (p. 101). « Il est faux, pourtant, d'affirmer, comme le font certaines ONG, que le développement est un échec » (p. 62). S. Brunel rappelle les réussites du développement (p. 91-93) et estime que les critiques visent à justifier la baisse de l'APD et le passage à l'idéologie du développement durable : « ainsi le développement se trouve-t-il discrédité comme un concept néo-colonial et impérialiste, comme une véritable « religion occidentale » au moment même où le développement durable réapparaît sur la scène internationale » (p. 35). S. Brunel appuie sa démonstration en faveur du développement sur les travaux de l'économiste Amartya Sen, qui définit le développement comme « un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus ». Selon lui, « le développement exige la suppression des principaux facteurs qui s'opposent aux libertés : la pauvreté aussi bien que la tyrannie, l'absence d'opportunités économiques comme les conditions sociales précaires, inexistence de services publics autant que l'intolérance ou la répression systématique exercée par les Etats autoritaires » (Sen, 2000, p. 13-14).

A ce stade, il convient de dissocier les notions trop amalgamées de croissance, développement, prospérité et progrès humain. Par progrès humain nous entendons une réelle amélioration des conditions de vie de tous les êtres humains, pour passer « d'une situation de précarité à une meilleure maîtrise de leur propre destin ». « L'être humain développé est celui qui peut exercer sa capacité de choix » (Brunel, 2004, p. 34). Les théories classiques du développement ne remettent pas en cause la nécessité de la croissance. La notion de développement est bien le terreau de celle de développement durable.

2.3 Comment utiliser au mieux les ressources naturelles ?

Le deuxième questionnement des sociétés humaines sur les conditions du développement porte sur l'usage des ressources naturelles. En quoi ce débat permanent est-il issu de conceptions diverses de la nature ? Nous nous limiterons aux conceptions occidentales de la nature qui tendent à s'imposer et de fait, aux influences orientales sans nous attacher aux conceptions orientales à proprement parler.

Le rapport des sociétés à la nature change en Europe à partir du XVI^e siècle, à la Renaissance puis avec les Lumières, dans une conception dite moderne. Les conceptions occidentales de la nature la conçoivent en altérité avec l'homme et vis-à-vis de la culture. Le développement des sciences accrédite l'idée d'une domination (Delort et Walter, 2001) de la nature par l'homme. Grâce à la connaissance, nous pourrions « nous rendre comme maîtres et possesseurs de la Nature » comme Descartes l'a porté à la postérité en 1636 dans le *Discours de la méthode*. Dans cette éthique anthropocentrée (Depraz, 2008), le rôle de la nature est de servir l'homme (Voisenet, 2005). Cette éthique s'appuie également sur des interprétations bibliques : « Dieu bénit [l'homme et la femme] et leur dit : « Soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la ; dominez les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tous les animaux qui rampent sur la terre » (Genèse, 26-28). Pour autant, cela ne justifie pas forcément que l'homme se comporte de manière destructrice : Noé est aussi le premier défenseur de la biodiversité (Voisenet, 2005).

Cette conception anthropocentrique d'une nature artificialisée est puissamment ancrée dans les opinions en France : elle s'exprime dans les jardins et la gestion des ressources destinées à servir les usages des sociétés. « La perspective française a très tôt intégré une tradition qui fait l'éloge d'une nature artificialisée grâce aux talents presque démiurgiques de cette race colbertienne, puis napoléonienne, puis coloniale, de citoyen : l'ingénieur territorial » (Gunnell, 2009, p. 47).

Par ailleurs, la nature qui reste non dominée par l'homme, aux marges de son écoumène, est un lieu de crainte et de la pensée magique, qui s'exprime par exemple à l'égard de la forêt (Simon, 1997 ; Sanchis Ibor, 1999), de la montagne ou surtout des aléas naturels. Les sociétés européennes sont ainsi partagées entre ces deux aspects : domination et crainte.

Inquiétudes pour les ressources naturelles

C'est essentiellement à partir de la fin du XIX^e siècle que l'on rencontre des inquiétudes sur l'état de l'environnement et des voix pour dénoncer des comportements destructeurs de l'environnement. Pourtant Platon déplorait déjà la déforestation et la dégradation des paysages de l'Attique (Arnould et Simon, 2007). A partir de la révolution industrielle essentiellement, les ressources naturelles sont utilisées plus intensivement, les villes grandissent, les industries polluent l'atmosphère et les sols, les intrants agricoles polluent les sols et les eaux. « Le XIX^e siècle porte à son apogée l'ambition d'assujettissement du monde naturel » (Delort et Walter, 2001). Dans certains cas, les ressources naturelles sont exploitées inconsidérément, sans préoccupation pour leur rythme de renouvellement ou la pollution que leur usage peut engendrer. Juger *a posteriori* cette absence de préoccupation relève même d'un anachronisme. On constate d'autres pratiques destructrices dans certains territoires coloniaux où la chasse coloniale et le commerce de produits ornementaux animaux sont critiqués.

Certains scientifiques, géographes et biologistes, soulignent les limites des ressources de la planète et le caractère destructeur de certaines pratiques, activités et mises en valeur. Ainsi, en 1864, le géographe américain George Perkins Marsh dans son ouvrage *Man and nature : or physical geography as modified by human action*, dénonce le gaspillage des ressources naturelles et critique certaines formes d'exploitation trop destructrices. Dans la même veine, Mobius (1790-1868), l'inventeur de la biocénose, considère l'homme comme un agent destructeur de la nature (Arnould *et al.*, 2004). A partir de 1891, les géographes allemands F. Ratzel puis E. Friedrich dénoncent l'économie du pillage ou la *Raubwirtschaft* (l'économie destructive ou encore le rapt économique). Ils insistent sur la nécessité d'une utilisation durable des ressources voire même de leur augmentation. Cette volonté d'amélioration est à relier avec celle de K. Marx, mais elle rencontrera peu d'écho ultérieur (Arnould *et al.*, 2004 ; Veyret, 2005a ; Lefort, 2005). En 1910, Jean Brunhes, dans sa *Géographie humaine*, énumère des faits d'économie destructive et conclut que la dévastation est une particularité des peuples civilisés (Delort et Walter, 2001). Carl O. Sauer (1890-1975), naturaliste, chef de file de l'école de géographie de Berkeley, invite à privilégier l'harmonie économique et à mesurer les transformations écologiques de l'environnement par les sociétés, en organisant des relations de longue durée avec celui-ci (Veyret, 2005a). F. Osborne, président de la société zoologique de New York, publie en 1948 *La planète au pillage*.

Un retour à la nature ?

Le développement des sciences et des techniques s'accompagne d'une attention à la subjectivité et à la sensibilité humaine dans l'appréhension du paysage. Le romantisme s'épanouit à partir du XVIII^e siècle (Delort et Walter, 2001) à partir des anciens paysages craints de la montagne et de la forêt. D'après S. Depraz, le changement de paradigme environnemental à la fin du XIX^e siècle s'explique par la « convergence originale de trois facteurs : héritage symbolique de la pensée romantique, construction des identités nationales et émergence de l'écologie scientifique » (Depraz, 2008, p. 46). Au XIX^e siècle, suite à l'apparition d'une idée moderne de la nature, apparaît le transcendantalisme, un mouvement littéraire et philosophique, qui contribue à inspirer directement les mouvements écologistes les plus radicaux. Apparu en Nouvelle-Angleterre, le transcendantalisme vante le retour à la nature, sauvage de préférence (ou *wilderness*) pour saisir les vérités de l'existence. Ce courant s'inspire des spiritualités orientales et notamment l'hindouisme (Allemand, 2006 ; Voisenet, 2005) dont la conception de la nature est tout autre, sans forcément bien la comprendre. Les deux figures emblématiques du transcendantalisme sont R.W. Emerson (1802-1882), pasteur et théologien pour lequel la nature conduit l'homme vers Dieu (Arnould et Simon, 2007) et H.D. Thoreau (1817-1862). Thoreau publie en 1854 *Walden ou la vie dans les bois* où il relate son expérience de vie en solitaire au bord de l'étang de Walden et glorifie la nature sauvage (Arnould et Simon, 2007), dans une perspective rousseauiste (Larrère, 1997). Les conceptions de la *wilderness*, confuses et distinctes du transcendantalisme ont été largement étudiées (Arnould et Glon,

2006). Le courant romantique en peinture et en littérature fait écho à la diffusion culturelle du transcendantalisme dans les sociétés, dans une nature réduite au paysage-état d'âme et/ou à la grande faune. L'apparition des courants de la *wilderness* peut être associée à la colonisation du Nouveau Continent, qui donne l'illusion de découvrir une nature vierge, associée à l'Enfer (Gunnel, 2009) ou éventuellement *a contrario* à l'Eden (Rossi, 2000).

Naissance et renforcement de l'écologie scientifique

L'écologie vient également jouer un rôle complexe et ambivalent dans le débat sur les usages des ressources naturelles et dans le développement durable. Il convient de dissocier écologie scientifique de l'écologie politique ainsi que de l'écologie au sens populaire du terme. Le XIX^e siècle est caractérisé par un très fort intérêt scientifique pour la nature avec la botanique et la classification des espèces héritée de Linné et Buffon. Trois courants émergent : le courant botaniste, le courant géologique et le courant populationnel (Deléage, 1991). Un basculement fondamental se produit avec Darwin et la mise en place d'une théorie dynamique de l'histoire des espèces (Depraz, 2008). « Formellement, l'écologie commence avec l'invention du mot par Ernst Haeckel en 1866 : « Par *oekologie* nous entendons la totalité de la science des relations de l'organisme avec son environnement, comprenant au sens large toutes les conditions d'existence³⁷ » (Deléage, 1992). Haeckel baptise ainsi « une discipline non encore constituée mais dont l'objet (les relations vivant-milieu) est déjà travaillé » (Acot, 1988, p. 50). « Dès l'origine l'écologue était interpellé par les préoccupations de développement durable, d'équilibre entre une population humaine aux besoins croissants et des ressources limitées » (Barbault, 2008, p. 329). Karl Möbius crée en 1877 le terme de bioscénose. Mais c'est Eugen Warming qui en 1895 fonde véritablement l'écologie (Acot, 1988). Les fortes relations entre le milieu et les espèces sont appréhendées au travers de la notion de système. La première société d'écologie est fondée en 1913. En 1926, Wladimir Vernadsky définit le concept de biosphère comme région de l'écorce terrestre occupée et animée par la vie : « en concevant la vie terrestre comme une totalité [...], il a contribué à faire de l'écologie une science [globale] de la Terre (Barbault, 2008, p. 17). Le concept de biosphère « s'est imposé aujourd'hui comme un véritable concept opérationnel parce que l'homme a donné à « sa » planète une véritable continuité écologique » (Barbault, 2008, p. 7). A partir de 1935, le naturaliste anglais Arthur G. Tansley introduit la notion d'écosystème pour désigner « non pas seulement l'ensemble des organismes mais aussi tous les facteurs physiques qui constituent ce que nous pouvons appeler environnement »³⁸. Les *Fundamentals of Ecology* d'Eugene Odum, publiés à partir de 1953, servent de manuel de base. Enracinée dans une culture naturaliste, l'écologie scientifique n'a longtemps pas intégré l'homme (Barbault, 2008) et c'est l'image que la géographie, son pendant disciplinaire, a pu avoir de l'écologie (Raffestin., 1999). L'écologie a

³⁷ Deléage cite *Generelle Morphologie der Organismen*, Berlin, Reimer

³⁸ Cité par Delort et Walter, p. 115, d'après E. J. Kormondy, *Readings in ecology*, Englewood cliffs, 1965.

longtemps considéré que l'homme apportait « l'artificiel » dans une nature que l'écologie voulait « naturelle » (Barbault, 2008, p. 329).

Au cours des décennies 1950-1970 émerge l'écologie moderne, science de la nature très polymorphe et tournée vers l'interdisciplinarité : elle intègre de plus en plus la dimension humaine et se structure sur deux axes fondamentaux qui se chevauchent largement :

- Les processus biodémographiques qui débouchent sur l'écologie populationnelle : étude des dynamiques et des fonctionnements des populations et des peuplements ;
- Les cycles biogéochimiques et les flux d'énergie qui débouchent sur l'écologie systémique : étude des fonctionnements et des dynamiques des écosystèmes et des paysages. C'est ce second axe qui est le plus interpellé par l'interdisciplinarité notamment avec la géographie, l'intégration de l'homme, les enjeux environnementaux actuels, le développement durable. (Barbault, 2008).

L'écologie s'est affirmée avec audace au Sommet de Rio ; son développement tend à la faire devenir une des sciences majeures et des plus ouvertes, la science du XXI^e siècle selon Barbault, une science à la fois globale, plurielle, citoyenne sans être politique. L'intégration du développement durable transforme la discipline (Barbault, 2008).

Comment protéger la nature ? De la préservation à la conservation

G. P. Marsh a contribué, ainsi que le transcendantalisme, à l'émergence concomitante des courants préservationniste et conservationniste aux Etats-Unis à la fin du XIX^e siècle³⁹. J. Muir (1838-1914), fondateur du mouvement préservationniste aux Etats-Unis, crée en 1892 le Sierra Club, avec Emerson et Thoreau, qui prône une politique de protection de la nature. J. Muir s'oppose aux forestiers américains notamment à G. Pinchot (1865-1946) partisan du conservationniste. Les conflits qui apparaissent entre ces deux courants les opposent sur la valeur intrinsèque à attribuer, ou non, à la « nature », et à son utilisation par les sociétés humaines. Dans le courant préservationniste, la *wilderness*, grâce à sa pureté, permet à l'homme de se ressourcer spirituellement. Elle est sauvage, équilibrée et bonne ; elle doit être soustraite à l'action anthropique. Il faut donc la préserver de l'intrusion de toute activité humaine et de toute logique marchande : l'avenir de la nature passe alors avant celui de l'humanité. Le courant préservationniste relève d'une conception biocentrée de la nature reconnaissant sa valeur intrinsèque et respectant avec absolu tous les éléments de la nature c'est-à-dire tous les êtres vivants⁴⁰ (Larrère, 1997⁴¹ ; Depraz, 2008). La protection de la nature est définie par une élite pour une élite. Le paradigme radical défini par Rodary et

³⁹ En réalité l'usage des deux termes était inversé à l'époque. Nous les utilisons ici dans le sens actuel, qu'ils ont pris depuis (Rodary, 2003)

⁴⁰ pris individuellement (et non pas seulement par espèces), du moins en théorie

⁴¹ C. Larrère s'appuie sur Callicott dans l'article « Environnement » du *Dictionnaire de philosophie morale*, Monique Canto, Paris, PUF, 1996

Depraz (2003, 2008) correspond à l'introduction victorieuse d'éthiques clairement biocentrées dans le champ politique et institutionnel.

Les conservationnistes, au contraire, s'interrogent sur les limites de l'exploitation de la nature : il faut conserver des réserves de ressources naturelles, pour que les sociétés humaines puissent les utiliser rationnellement dans l'avenir (Vivien, 2001 ; Arnould *et al.*, 2004 ; Veyret, 2005). Pour G. Pinchot, la présence de l'homme n'était pas seulement une nécessité, c'était une vertu avec des effets positifs pour le public et pour la nation, anticipant largement le développement durable (Gunnell, 2009). Dans une approche écocentrique, il s'agit de penser l'homme dans la nature et de respecter non plus individuellement les éléments de la nature mais de respecter les ensembles composant la nature (Larrere, 1997 ; Depraz, 2008). Les deux courants conservationnistes et préservationnistes sont à l'origine de la création des premiers parcs nationaux aux Etats-Unis, notamment Yellowstone en 1872, dans le mouvement de formation de l'identité nationale américaine. Pourtant les parcs créés à cette époque ne cherchent pas à protéger le milieu naturel mais protègent un paysage naturel et la grande faune, dans une visée à la fois très esthétique et nationaliste. Ce premier type de parc correspond à un paradigme naturaliste sensible, dans une conception anthropocentrée de la nature : la protection de la nature sert la contemplation ressourçante et l'identité nationale (Depraz, 2008). Le mouvement de création d'aires protégées sous la forme de parcs s'étend au Canada, à l'Europe et aux empires coloniaux. Ces parcs, concrétisation d'un deuxième paradigme de protection, radical le plus souvent, ont pu constituer des outils de protection très stricts, capables d'exclure purement et simplement des sociétés de l'usage des ressources naturelles (Rossi, 2000 ; Rodary et Castellanet, 2003 ; Brunel, 2004 ; Depraz, 2008).

S. Depraz distingue également une conception ethnocentrée de la nature qui peut aboutir à une politique de protection ressourciste (Depraz, 2008) : protection à finalité d'exploitation (réserves de bois pour la navigation par exemple ou réserve de gibier) (Rodary et Castellanet, 2003). La Restauration des Terrains en Montagne, instituée en France à partir de 1880 consiste ainsi à lutter contre l'érosion des sols montagnards en les repeuplant de résineux. A la fin du XIXe siècle apparaissent puis s'enchaînent les conférences internationales de protection de la nature. La première a lieu à Berlin concernant les saumons du Rhin. Les conférences portent au début sur la faune, avec une prédilection pour les oiseaux et les mammifères. Cet attachement à la protection d'espèces animales privilégiées se perpétue. Au début du siècle l'approche s'élargit sur le paysage et les sites naturels mais demeure sur la faune et la flore avec les conférences de Berne en 1913, Paris en 1923, Londres en 1933 et 1942 (Veyret, 2007, p. 22-23). L'UIPN est créée en 1948 ; les conférences de l'après-guerre portent essentiellement sur la protection de la nature et les ressources naturelles.

En 1949 paraît le posthume *Almanach d'un comté des sables* d'Aldo Leopold à l'origine d'une *land ethic*, sorte de mémoires-manifeste d'un forestier chasseur (Larrère, 1997), mélange de descriptions paysagères sensibles et de réflexions philosophiques. « J'ai lu de nombreuses définitions de ce qu'est un écologiste, et j'en ai moi-même écrit quelques unes, mais je soupçonne que la meilleure d'entre elles ne s'écrit pas au stylo, mais à la cognée. La question est : à quoi pense un homme au moment où il coupe un arbre, au moment où il décide de ce qu'il doit couper ? Un écologiste est quelqu'un qui a conscience, humblement, qu'à chaque coup de cognée il inscrit sa signature sur la face de la terre⁴² » Aussi la *land ethic* d'A. Leopold n'est-elle pas tant une « éthique du prescrit ou de l'interdit qu'une éthique du permis, une façon d'orienter sa conduite selon des normes » (Larrère, 1997, p. 68). La *land ethic* doit viser à préserver « la santé de la terre [...] c'est-à-dire la capacité de la terre à se renouveler elle-même » (Leopold cité par Larrère, 1997).

L'application du paradigme radical et du préservationnisme, à travers la définition d'aires protégées, sanctuaires, interdites d'accès au plus grand nombre et notamment à leurs habitants, a montré ses limites dans bien des cas. Le changement de paradigme environnemental des années 1970 en fait la critique, amenant davantage vers un troisième paradigme intégrateur de la conservation participative (Depraz, 2008). Les perceptions de la nature sont plurielles, complexes et idéologiques : elles expliquent des conceptions très différentes des usages à tirer des ressources naturelles. Comme les représentations du développement et de la démographie, elles sous-tendent considérablement les perceptions du développement durable. Ces trois questionnements, démographie, développement, nature constituent les points de divergence des conceptions du développement durable avec les représentations de la participation.

3. Le développement durable, partie émergée de l'iceberg : divergences, débats et alternatives sous-jacentes

Loin d'être une idée neuve, le développement durable est plutôt la réunion de ces multiples filiations qui avaient évolué séparément jusqu'alors. La doctrine officielle du développement durable a retenu une partie des filiations mais chacun reste libre de mettre dans le développement durable ce qu'il souhaite, suscitant des conceptions multiples et surtout très peu explicites du développement durable. En quoi le développement durable se présente-t-il

⁴² Cité par C. Larrère « Cognée en main », extrait de l'*Almanach*, p. 90, 1995, Paris, Aubier

aujourd'hui comme la partie émergée de l'iceberg du changement de paradigme environnemental ?

3.1 Le développement durable écartelé et manipulé

Le développement durable est une notion très malléable et plastique, que chacun peut déformer à volonté. Quelles sont les sources de déformation possibles ? Nous en identifierons trois, à partir des trois grilles d'analyses précédemment développées :

- Evolution dans le temps des différentes acceptions
- Déséquilibre entre les trois piliers : hiérarchies différenciées et développement durable écartelés
- Les questionnements sous-jacents du développement durable constitué par ses filiations.

Les déformations évolutives liées à l'évolution de la notion : les trois acceptions principales du développement durable

Nous avons cherché à distinguer et formaliser les trois acceptions principales du développement durable dans la figure 2. L'acception première, (au sens chronologique) est étroite puisqu'elle tend dans une direction très écologique. Il repose en fait sur deux piliers uniquement : la conciliation du développement économique et le respect de l'environnement. Cette acception correspond à la tendance environnementale largement dénoncée par Sylvie Brunel. Elle n'est certes pas conforme à l'esprit « originel » du rapport Brundtland et de Rio, ni dans la ligne droite du sens entendu par les inventeurs du concept. Elle lui est antérieure, correspondant au développement durable du rapport de l'UICN de 1980 ainsi qu'à l'écodéveloppement. Ecodéveloppement et conservation perdurent en dépit du succès du développement durable. En effet, l'acception étroite a néanmoins le mérite d'être moins confuse et complexe ; elle semble plus directement opérationnelle. Cette acception, qui est assez souvent le fait des naturalistes, écologistes, service communication ou RSE des grandes entreprises.

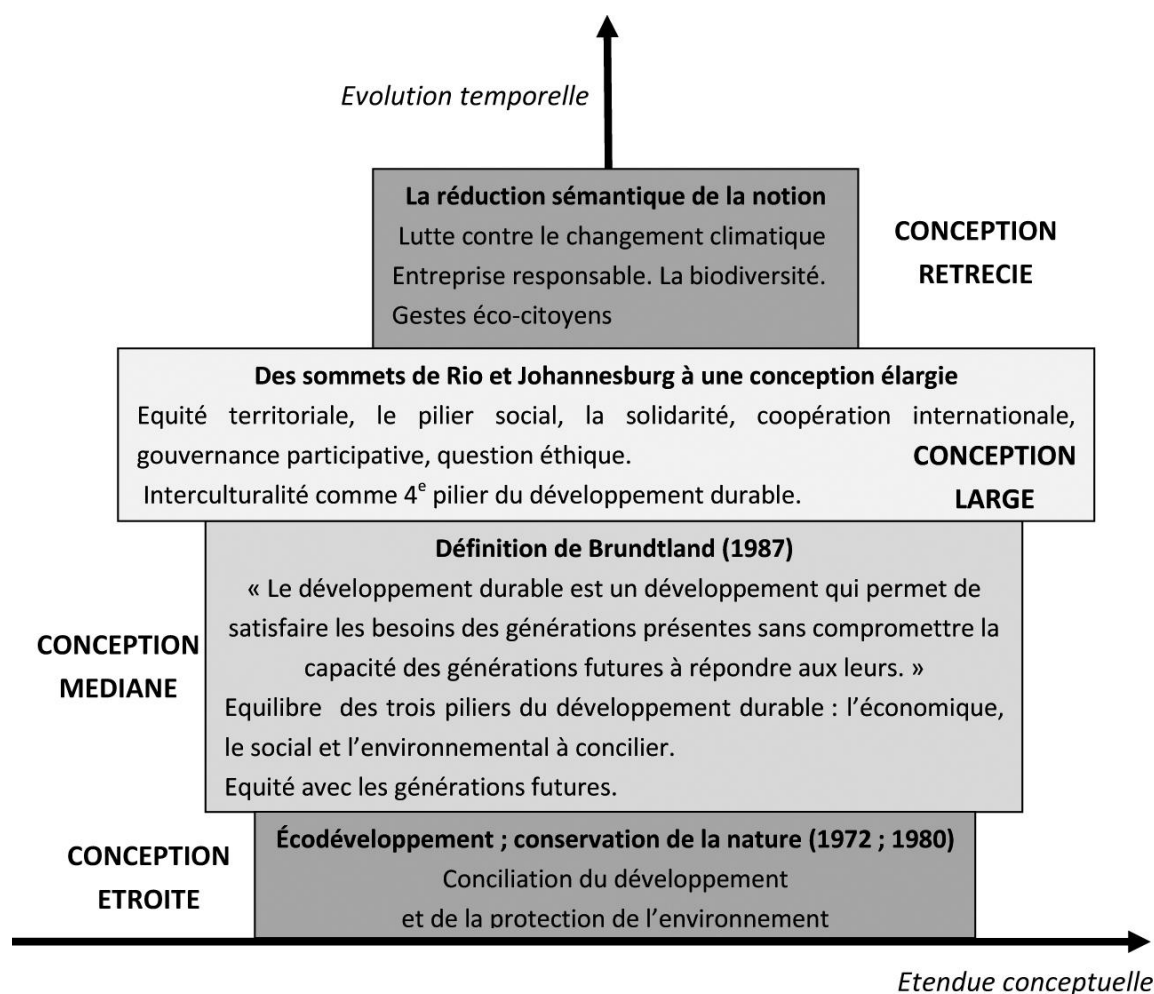


Figure 2 : L'empilement sémantique du développement durable au fil du temps : évolution de ses acceptions conceptuelles (AJ)

L'acception médiane, c'est-à-dire intermédiaire, est celle du rapport Brundtland. C'est l'acception « officielle », mise en avant par les instances internationales (même si leurs actions concrètes ne correspondent pas à cette définition). Cette vision prône l'équilibre des trois piliers et s'attache à la préservation des ressources naturelles pour les générations futures. Autant dire que c'est la plus théorique et peut-être paradoxalement la plus instable. Son caractère quasi-officiel en fait l'acception de référence ; néanmoins elle est loin d'être la plus utilisée car c'est peut-être la plus difficile à manier.

L'acception large est la plus englobante : elle correspond à l'enrichissement notamment issu de Johannesburg, et comprend toutes les orientations possibles du développement durable. Aux trois piliers, divers mots d'ordre de la décennie 1990 ont été ajoutés : l'équité territoriale, la solidarité et la coopération internationale ; la gouvernance participative et la question citoyenne ; l'interculturalité ; la question de l'éthique et du devoir moral ; l'évaluation. Dans cette acception, tout ou presque relève du développement durable et les champs d'action de ce « concept » glouton deviennent un inventaire à la Prévert (Brunel,

2004, p. 75). En fait le concept glouton correspond à cette acception élargie du développement durable.

La version étroite correspond à l'écodéveloppement et à la conservation de la nature. Elle correspond à des théories qui se sont construites avant le développement durable mais qui se sont perpétuées même après l'avènement du développement durable. Ignacy Sachs a ainsi continué à publier sur l'écodéveloppement. La conservation de la nature est toujours prônée en matière de protection des milieux ou des espèces. Ces théories se rattachent pourtant toujours au développement durable sans forcément le dire. La version réduite du développement durable correspond à l'obsession du changement climatique et à de nombreuses interprétations citoyennes et entrepreneuriales du développement durable (Brunel, 2004).

Les déformations liées au déséquilibre des trois piliers : une hiérarchisation variable des objectifs

Le fameux équilibre entre les trois piliers est rarement atteint, ne serait-ce que dans les idées et les discours. Le développement durable est trop tiré dans un sens ou dans l'autre selon les auteurs qui montrent dès lors où vont leurs préférences : il serait trop écologique (Brunel, 2004) ou trop social et solidaire (Mancebo, 2006). En fait, en matière de développement durable, chacun cherche à y trouver son propre intérêt, dans sa propre hiérarchie des piliers. Le trépied est de ce fait souvent bancal. D'aucuns (les multinationales, les économistes, les hommes politiques nationaux) privilégient l'économique et accentuent la nécessité de la poursuite d'une croissance stable par exemple ; d'autres (naturalistes, écologistes) privilégient l'environnemental et soulignent l'urgence de préserver les écosystèmes fragiles ou de lutter contre le réchauffement climatique ; d'autres encore, moins nombreux (ONG humanitaires, commerce équitable) revendiquent l'urgence de la lutte contre la misère ou de la lutte pour l'accès aux soins. La figure 3 est une vision simplifiée, montrant que le triptyque peut basculer d'un côté ou de l'autre.

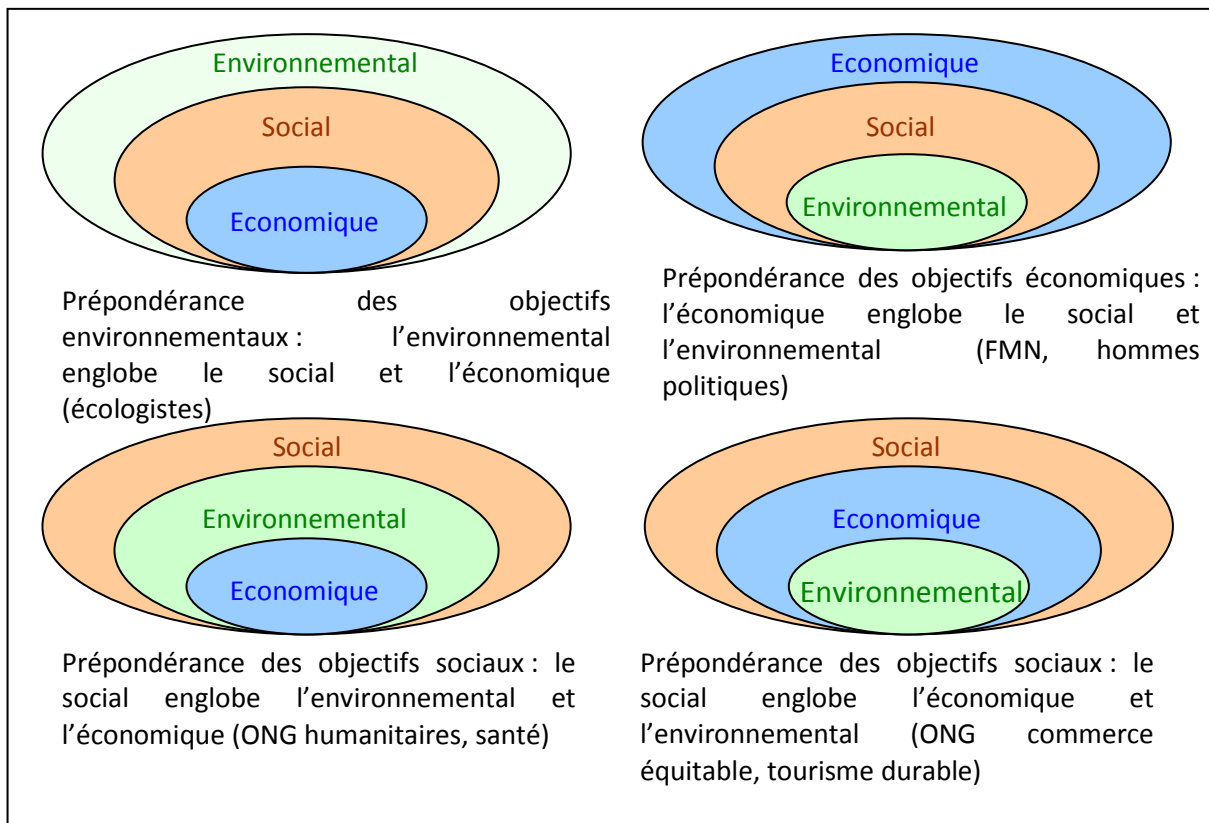
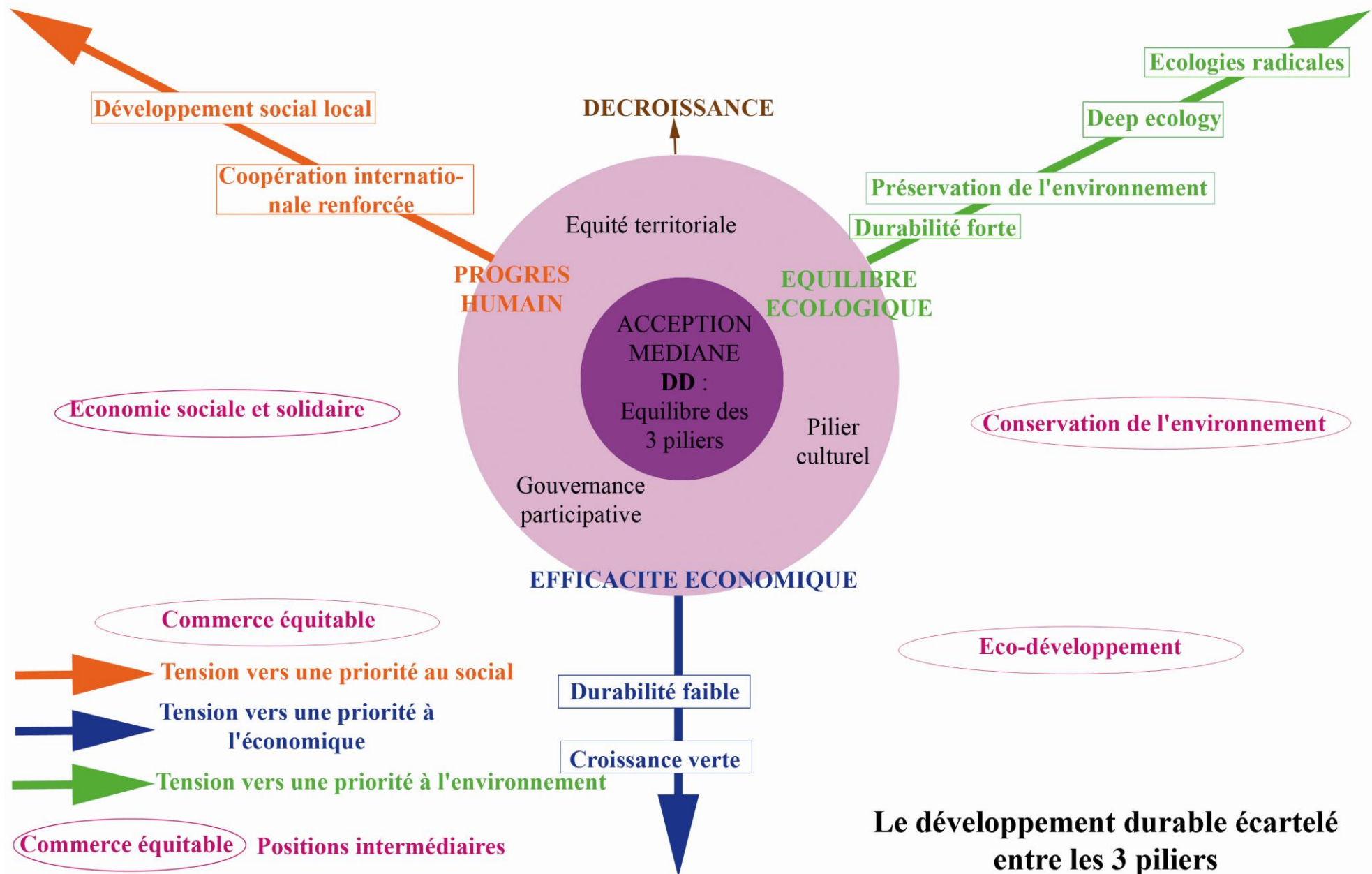


Figure 3 Prépondérance récurrente de l'une des sphères selon les acteurs (AJ)

A partir des trois piliers, on obtient la représentation suivante du développement durable et de ses alternatives (fig. 4) :

Figure 4 : Le développement durable écartelé entre les trois piliers (AJ - page suivante)



Les déformations liées aux paternités du développement durable : les questionnements sous-jacents

Le développement durable est donc librement issu des quatre questionnements déjà présentés, qui amènent des réponses différenciées et opposées (fig. 5) :

- La Terre est-elle surpeuplée ? Comment maîtriser la croissance démographique ?
- Comment maintenir la prospérité et le progrès humain ? Est-ce possible ?
- Comment utiliser au mieux ou le moins les ressources naturelles ?
- Comment organiser la gouvernance participative et éthique ?⁴³

Le développement durable, selon les acceptions médiane et large du rapport Brundtland et des Sommets de la Terre, n'identifie pas ces trois points de débat et se garde bien de trancher clairement sur toutes ces questions, autorisant ainsi toutes les interprétations. Ainsi s'il est clair que le développement durable conserve l'impératif de la croissance, la conception de la nature dans le développement durable l'est beaucoup moins. Le développement durable n'est pas biocentrique, ne proposant pas de donner des droits aux êtres vivants, mais il ne le rejette pas non plus clairement. Qui plus est, ce ne serait pas compatible avec les principes de solidarité et d'équité territoriale. En revanche, il est susceptible d'osciller entre le biocentrisme et écocentrisme en fonction de ses partisans. Le développement durable ne tranche pas sur le questionnement démographique : les craintes d'une surpopulation sont présentes mais ne sont pas affirmées, tout comme les moyens d'y remédier.

3.2 Quelques alternatives au développement durable : *deep ecology*, décroissance et croissance verte

Parallèlement à la montée du développement durable, des alternatives à celui-ci ont grandi. Ces alternatives connaissent aussi leur succès et côtoient le développement durable. Les points de distinction ne sont pas forcément évidents et achèvent de rendre confuse la notion de développement durable.

De la *deep ecology* aux écologies radicales

« Il n'est pas facile, dans l'histoire de l'écologie, de séparer science et idéologie » (Deléage, 1992, p. 6). Ecologie scientifique et écologie politique se confondent partiellement et leurs essors ont été simultanés au tournant des années 1970 (Gunnell, 2009). « Il règne durant les années 1970 et 1980 une sorte d'illusion de l'objectivité et une confiance démesurée envers l'écologie, cette science de la parcelle qui se voit promue à la mission de science de la planète » (Delort et Walter, 2001, p. 120).

⁴³ Ce questionnement n'est pas représenté sur la figure.

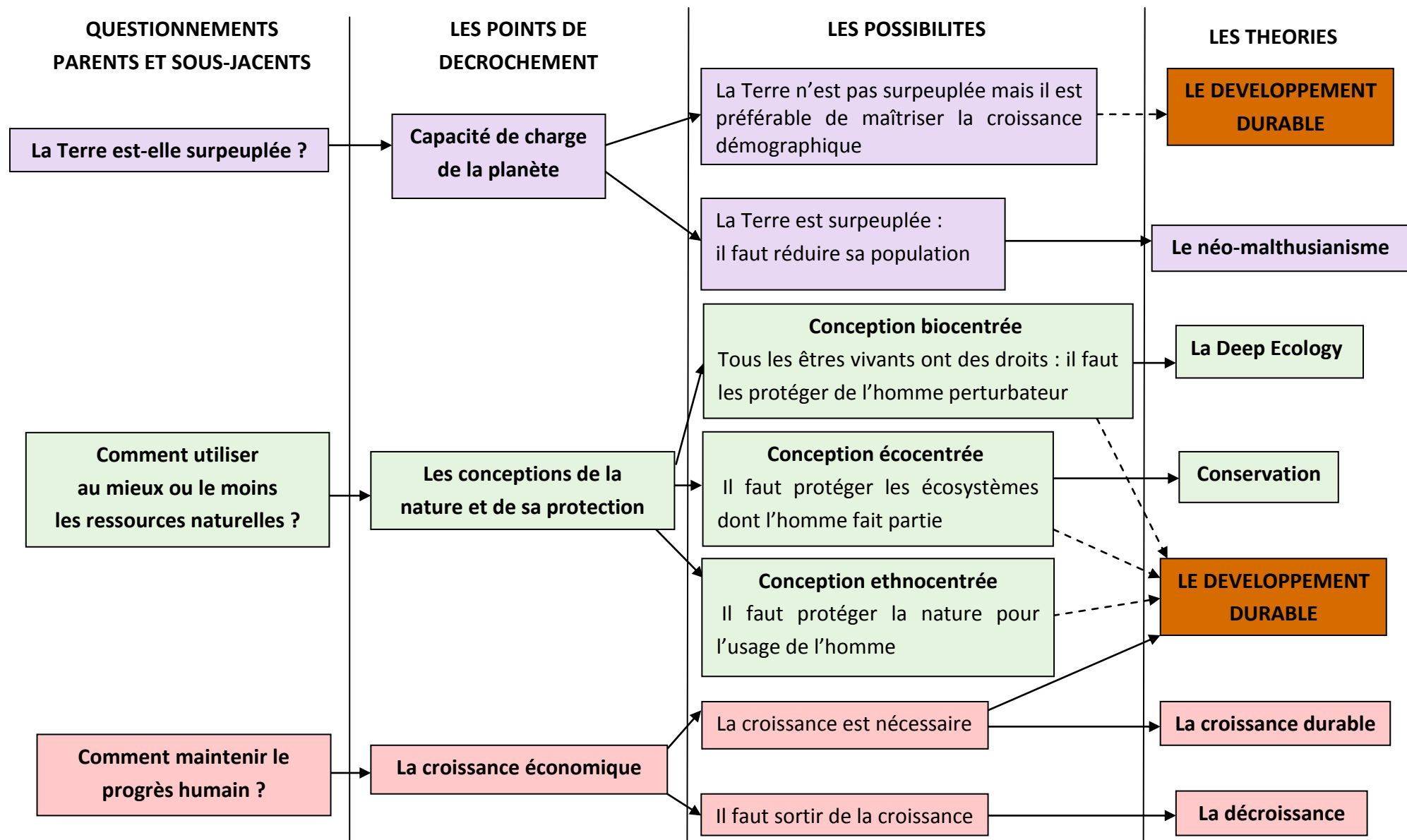


Figure 5 : Les débats intrinsèques à la notion de développement durable ; questionnements et alternatives

Parmi les différentes écologies politiques, la *deep ecology* est née en 1972 du philosophe norvégien Arne Naess qui souhaitait poser les questions de fond sur les rapports homme-nature et fonder une écosophie. La *deep ecology* a été très critiquée, notamment pour ses dimensions malthusiennes, ses prolongements dans des groupuscules écologistes violents et sa conception jugée biocentrée de la nature. Les préconisations démographiques de l'auteur sont gênantes, même si elles restent prudentes. Elles invitent en effet à diminuer le nombre d'humains sur Terre : c'est le sens de l'un des 8 points du programme d'A. Naess. La *deep ecology* rejette la croissance. Elle constitue une plateforme de réflexion qui emprunte aux autres religions et cultures de la planète pour formuler une attitude en définitive très proche des vues de J. Muir (Gunnell, 2009). S. Depraz fait le choix de réhabiliter les travaux d'Arne Naess : « [...] rien de radical : d'ailleurs A. Naess lui-même a proposé le concept d'écocentrisme pour désigner son approche de la relation homme-nature : il recherche avant tout une conception non dualiste du rapport homme-nature, donc évite le biocentrisme, qui serait d'ailleurs finalement hostile à l'action humaine. L'idée d'égalitarisme biologique, d'ailleurs, est avant tout un égalitarisme « de principe », d'ordre moral, car les prélèvements pour les stricts besoins de la société sont tout à fait admis. » (Depraz, 2008).

La *deep ecology* est vue comme un écoterrorisme, un totalitarisme vert en France. A. Naess n'a été traduit en français qu'un an avant sa mort survenue en 2009. Des courants écologistes plus radicaux se rattachent à la *deep ecology*. Leur radicalité peut provenir d'une certaine violence comme mot d'ordre de ses groupes, comme *Earth First !* ou plus encore *l'Earth Liberation Front* créé en 1993. Ils se rapprochent d'Arne Naess en ce qu'ils appliquent une idéologie (Depraz, 2008), celui-ci prônant une vraie mise en œuvre des idées écologistes. Les courants de la *deep ecology* peuvent également être mêlés de mysticisme voire de religion, dans la tradition du transcendantalisme et de la wilderness, même si les aspects mystiques sont désormais plus orientalisants. La radicalité vient aussi d'un biocentrisme marqué, éventuellement proche d'un antihumanisme.

Autre prolongement de la *deep ecology*, l'hypothèse Gaïa de James Lovelock conçoit la Terre comme un superorganisme vivant, capable de répondre à des *stimuli*, dans une conception éventuellement proches d'un antihumanisme : « Nous ne sommes qu'une espèce parmi les autres, nous ne sommes ni les possesseurs ni les gardiens de cette planète » (Delort et Walter, 2001). Ce type de pensée vitaliste et holiste trouve une expression lyrique chez le philosophe français Michel Serres qui propose à la terre, féminine, de signer un contrat naturel à l'image du contrat social de Rousseau entre le politique et le peuple (Serres, 1992). Ces écologies radicales ont souvent une dimension religieuse. « Les éthiques biocentrées conduisent toutes à des approches radicales en matière de protection de la nature. Elles mènent à une austérité, sinon à une ascèse dans chacun de ses comportements » (Depraz, 2008, p. 14).

La décroissance

La décroissance s'oppose au développement durable à partir du point de décrochement que constitue la croissance : elle remet ainsi en question ce dogme. Le courant d'idées de la décroissance apparaît en 1979 avec la parution d'une sélection de travaux du statisticien roumain Nicholas Georgescu-Roegen (1906-1994), traduite par Jacques Grinevald et Ivo Rens voire interprétée (Bayon, 2010 ; Vivien, 2005). En réalité, N. Georgescu-Roegen parle de *declining state*, que les traducteurs ont souhaité renforcer par le choix du terme décroissance. *Demain la décroissance* prône un programme bioéconomique minimal, en important la notion d'entropie de la thermodynamique à l'économie. L'économie classique exclut cette entropie c'est-à-dire l'irréversibilité des transformations de l'énergie et de la matière, de nos combustibles qui s'épuisent par exemple (Latouche, 2006 ; Vivien, 2005). Le programme bioéconomique minimal doit faire durer le plus longtemps possible le stock d'énergie et de matière disponible pour l'humanité (Georgescu-Roegen, 2006). Il s'agit de réduire de la taille du système économique en diminuant la production afin de sortir d'un système économique fondé sur la croissance et en agissant sur la demande de biens et de services plutôt que sur l'offre au sein des populations riches. N. Georgescu-Roegen prône ainsi une politique d'autolimitation des besoins, dans le cadre de l'élaboration d'une norme du « suffisant » (Boisvert et Vivien, 2006) et ne voit pas dans le recyclage une solution. La décroissance a aussi été pensée par Ivan Illitch, prônant également une « norme du suffisant » par l'« austérité joyeuse », permettant d'accéder à la convivialité et la sérénité, dans (Illitch, 1973 ; Bayon *et al.*, 2010). En effet, dans la décroissance, en travaillant seulement pour subvenir à ses besoins, le temps de travail diminue, permettant d'augmenter celui des loisirs. Ivan Illitch avait calculé que le fait d'avoir une voiture ne fait pas gagner de temps si l'on compte le temps de travail pour payer la voiture, le carburant et les réparations (Vivien, 2005).

La décroissance devient plus tard un thème militant en France, dans les années 2000, au moment du Sommet de Johannesburg. En 2002 paraît une revue écologiste consacrée à la décroissance *Silence !*, qui connaît un relatif succès. Un nouveau journal est lancé en 2004, destiné à un public plus large : *La Décroissance*. La revue *Entropia* est lancée en novembre 2006 avec pour objectif de donner plus de cohérence théorique à l'idée de la décroissance. L'économiste français Serge Latouche a largement contribué à populariser les idées de la décroissance, refusant l'idéologie du développement, prônant la sobriété, répétant qu'une croissance infinie est impossible dans un monde fini et insistant également sur la convivialité post-croissance (Latouche, 2007). Les « objecteurs de croissance » affirment que le niveau matériel de consommation des pays développés est fortement inégalitaire, que ce soit vis-à-vis du Sud ou des générations futures. C'est la croissance économique même qui est productrice d'inégalités sociales et écologiques. Les pays du Sud n'ont donc pas à adopter une politique de décroissance, du moins de réduction de la production et de la

consommation ; ils doivent plutôt aller vers une société alternative hors croissance, comme le Nord mais pas par le même chemin (Latouche, 2006).

Ce mouvement d'idées a suscité une opposition forte, notamment issue de la gauche. Les réflexions issues du mouvement de la décroissance sont problématiques sur certains points. S. Latouche défend la théorie de la décroissance d'être malthusianiste mais l'une des propositions de N. Georgescu-Roegen est bien de diminuer progressivement la population jusqu'à un niveau où une culture organique suffira à la nourrir convenablement (Vivien, 2005). La lecture de l'introduction du numéro « Les territoires de la décroissance » de la revue *Entropia* invite ainsi à considérer les humains comme des insectes qui pulluleraient :

« Quand, désormais, la moitié de l'humanité est « logée dans des villes », n'est-il pas opportun de questionner les contradictions et les infernales difficultés liées à cet agglutinement ? [...] Quand le livre est inquiété par l'écran, quand la beauté du monde est mutilée par l'injustice et la laideur, quand, de Tchernobyl dévastée aux fragiles territoires des Aborigènes, se répandent comme une peste les séquelles de la domination, de l'irresponsabilité, de l'argent roi, de la démente technologique et du mépris de « l'autre », le devoir d'insurrection est un impératif catégorique⁴⁴. »

Cet extrait pose un second problème : on peut y voir une remise en question du progrès technique. C'est un reproche régulièrement adressé à la décroissance. Finalement les réflexions issues du mouvement de la décroissance semblent relever d'une conception biocentrée de la nature, avec la réduction simple des prises dans les ressources naturelles. On peut aussi noter que Serge Latouche évoque beaucoup le sort des cachalots et des morues pour illustrer ses démonstrations imagées mais beaucoup moins les êtres humains (Leyens, 2010).

Nous avons souhaité montré l'intérêt mais aussi les limites de la *deep ecology*, des écologies radicales et de la décroissance, auxquelles nous n'adhérons pas. Sous couvert de développement durable, certains acteurs peuvent en fait se référer à ces théories de conception biocentrée, ce que n'est pas le développement durable.

La croissance verte

Il n'existe pas à proprement parler une théorie bâtie d'une croissance verte. Nous préférons regrouper sous cette appellation un ensemble d'idées et de pratiques visant à faire du vert, du durable, un objet de rentabilité économique, par opposition à la décroissance. Ces idées et pratiques entrent dans un système de pensée économique néo-classique, fondée sur la croissance. De nombreux objets environnementaux n'avaient pas de valeur économique jusqu'aux années 1990, hormis le coût de certaines ressources naturelles davantage basé sur les coûts de l'extraction, de l'entretien et du transport que sur la matière première elle-même. L'objectif, vu la progression de la rareté de ces objets environnementaux, est donc

⁴⁴ <http://www.entropia-la-revue.org/spip.php?article73>

d'introduire les biens environnementaux dans le système marchand en créant de nouveaux marchés et en leur donnant « artificiellement » un prix et/ou un droit de propriété. Le prix peut prendre la forme d'une taxe correspondant à un dommage infligé à l'environnement, qui amène à une fiscalité environnementale. Le droit de propriété peut donner lieu à un système d'échange de droits ou de licences portant sur l'usage des ressources naturelles. Pour obtenir des prix ou des licences, il faut réaliser une évaluation économique des biens environnementaux, qui passe par une analyse coût-avantage (Vivien, 2005 ; Faucheux et Noël, 1995).

La croissance verte se fonde également sur l'émergence de nouveaux produits ou de nouveaux services liés au développement du champ environnemental. On en trouve une définition sur le site du ministère de l'Ecologie⁴⁵ : « La croissance verte est un mode de développement économique respectueux de l'environnement. Elle concerne les éco-activités (assainissement de l'eau, recyclage et valorisation énergétique des déchets, dépollution des sites, énergies renouvelables) mais aussi les secteurs traditionnels (transport, agriculture et bâtiment). » Ce modèle de croissance verte est porté par les grandes entreprises, dans le domaine de l'environnement comme Veolia ou d'autres dans le domaine de l'agro-alimentaire par exemple. La croissance verte est très ethnocentrée, sur le modèle utilitariste (Depraz, 2008) qui consiste à consommer sans mesure les ressources naturelles. Elle reste une protection de l'environnement dans la mesure où la valeur de la nature est transformée en équivalent comptable (Depraz, 2008). Cela rejoint la durabilité faible prônée par certains économistes (Mancebo, 2006) : les ressources naturelles peuvent se substituer les unes aux autres et peuvent être remplacées par le capital construit, financier, social et technique : c'est accorder aux biens naturels seulement la valeur des services qu'ils rendent. La croissance verte constitue donc une perspective différente, dans une vision peu transversale, par rapport au développement durable.

3.3 Les débats non résolus du développement durable

Les contours du développement durable sont bien mal définis comme nous venons le voir. Le développement durable ne tranche pas sur les notions qui le sous-tendent. Il pose aussi de grandes questions qui demeurent sans réponse tranchée.

Quelle durabilité ?

Le débat actuel en économie s'articule autour de l'opposition entre durabilité forte et durabilité faible. Selon les économistes néoclassiques, la durabilité doit se traduire par la transmission aux générations futures d'une capacité à produire du bien-être économique au moins égale à celle des générations présentes. Dans la théorie dite de la **durabilité faible**, il est possible de substituer au capital naturel (stock de ressources naturelles disponibles) le

⁴⁵ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/+Croissance-verte-+.html>

capital technique (stock d'équipements, de connaissances et de compétences) pour assurer le maintien des capacités de production et bien-être des individus. La génération actuelle consomme donc du capital naturel, mais en contrepartie elle lègue aux générations futures des capacités de production (Boisvert et Vivien, 2006).

Ecological Economics est un courant de recherche économique qui se manifeste par la volonté de prendre en compte la spécificité de l'environnement, qui ne peut être réduit à la logique marchande. Les économistes de ce courant insistent sur la nécessité de distinguer croissance et développement, s'interrogeant sur les possibilités d'instaurer des limites à l'exploitation d'une partie des ressources naturelles. Pour eux, il faut optimiser la gestion du capital naturel afin d'atteindre un rendement durable maximum. « Plutôt que de vouloir intégrer l'environnement dans la sphère économique, l'économie écologique se propose de définir les conditions d'insertion de l'activité économique dans la Biosphère par le biais d'un ensemble de normes socio-environnementales » (Vivien, p. 80) Prônant une **durabilité forte**, ils considèrent que la substitution parfaite entre capital naturel et capital technique est impossible. Les irréversibilités graves de la dégradation des écosystèmes sont à prendre en compte. Il convient donc de garder un stock de capital naturel, dont le seuil est nommé capital naturel critique, en-deçà duquel les services rendus par les ressources concernées ne sont pas remplaçables. La difficulté est de déterminer à quel niveau fixer le capital naturel critique. La notion de capital naturel elle-même est très ambiguë et économiciste (Vivien, 2005) au sein d'un courant de recherche qui présente une grande diversité de points de vue (comprenant ainsi l'écologie industrielle). On peut considérer que l'économie écologique relève d'une conception ethnocentrée ressourciste de la nature, comme définie par S. Depraz (2008) à la suite de E. Rodary, C. Castellanet et G. Rossi (2003).

Ces deux théories ne constituent pas les deux pôles d'un gradient de durabilité, comme leur appellation pourrait le laisser supposer, mais plutôt qu'il existe une véritable fracture conceptuelle entre les deux types de durabilité : les oppositions entre les deux approches relèvent plus de choix idéologiques que scientifiques, en se distinguant par le degré de confiance accordé à l'évolution des techniques et par là au progrès (Mancebo, 2006). La durabilité forte part d'un présupposé conservationniste alors que la durabilité faible part d'un présupposé utilitariste.

Du développement au développement durable : entre filiation et conflit

Le développement durable est le plus souvent considéré comme un après-développement, dans une logique de filiation entre les deux : le sous-développement précède le développement qui précéderait le développement durable. Dans ce cas, la formule serait un pléonasme, tout développement étant ou devenant forcément durable. Mais beaucoup d'auteurs, qui rejettent soit le développement comme G. Rist soit le développement durable

comme S. Brunel, considèrent que développement et développement durable sont antinomiques car fondés sur un esprit très différent. Dans ce cas la formule « développement durable » est un oxymore. Le développement durable ne tranche pas sur ce débat : à chacun d'y choisir le lien qu'il préfère, de la filiation ou du conflit.

Pour S. Brunel, le développement durable remplace géopolitiquement le développement. L'idéologie du développement est un pur produit de la guerre froide (Brunel, 2004). En effet, c'est après la seconde guerre mondiale qu'apparaît le mot développement dans les théories économiques. L'Aide Publique au Développement (APD), dans la lignée du plan Marshall, naît comme lui au lendemain de la seconde guerre mondiale, pour accompagner la décolonisation des pays du Tiers-Monde. Or, l'aide publique au développement s'effondre nettement avec la chute du mur de Berlin en 1989, pour renaître après le 11 septembre 2001 à l'heure d'une nouvelle ère qu'elle nomme *pax americana* (Brunel, 2004). S. Brunel veut démontrer que l'aide au développement n'est en réalité qu'un outil stratégique et géopolitique, qui permet aux Etats-Unis d'« aider » tous les pays alliés ou futurs alliés. A ce titre, l'APD entre dans le cadre de la stratégie du *containment* en finançant tous les pays non-communistes. Après 2001, elle est octroyée aux pays « non terroristes ».

Et les Suds ? Et la pauvreté ?

L'un des reproches les plus courants adressés au développement durable est qu'il ne prend pas suffisamment en compte la question des Suds. Comment des pays où la misère est très présente pourraient-ils se préoccuper de respect de l'environnement ? Autrement dit, le respect de l'environnement est-il un luxe de pays riches ? Trois possibilités s'affrontent : achever le développement/croissance (indistinctement) avant de mettre en œuvre le développement durable ; stopper le développement pour imposer d'office un développement durable ; adopter une position nouvelle : l'écologisme des pauvres.

D'abord, il est possible d'envisager un développement des Suds, puis leur développement durable. La théorie du sous-développement, dans la droite ligne du président Truman, considère que les Suds doivent rattraper leur retard sur les pays du Nord. Dans cet ordre d'idées, la perspective du développement durable comme la sixième étape du développement suppose que, pour atteindre le développement durable, les pays du Sud doivent avoir achevé leur développement sur la base d'une croissance durable. En effet, pour la théorie économique dominante, les problèmes d'environnement ne pourront se résoudre qu'avec plus de croissance (Boisvert et Vivien, 2006). La nécessité du développement avant le développement durable est demandée par les pays du Sud et développée par nombre d'auteurs. Le rapport Meadows, s'il prône un ralentissement de la croissance au Nord, continue à considérer une croissance assez forte au Sud. La théorie de l'écodéveloppement considère le développement social comme une première étape, avant de pouvoir envisager les aspects environnementaux. S. Brunel partage également ce point

de vue : il faut laisser les Suds se développer avant de leur imposer le développement durable. Ce genre de perspective suppose que la durabilité est réservée, du moins pour l'instant, aux pays du Nord. C'est l'opinion commune selon laquelle, pour protéger son environnement, il faut déjà être développé.

Pour S. Brunel, certains pays développés, surtout les Etats-Unis, affirment que le développement a été un échec et qu'il faut de ce fait stopper les politiques de développement au Sud. Deux avantages : il n'est plus nécessaire d'allouer l'aide au développement ; on peut « réserver les progrès accomplis à ceux qui en ont déjà bénéficié » (Brunel, 2004, p. 114). En dévoyant ces théories, on peut affirmer que, non seulement ces pays ont été capables de sortir du sous-développement en mode accéléré, mais ils peuvent adopter le développement durable tout d'un bloc, puisqu'il contient du développement. Ce genre d'approche justifie des ingérences écologiques en tout genre dans les pays du Sud, de la part des organisations internationales et de certains pays du Nord (Rossi, 2000 ; Veyret, 2005a).

Une autre voie s'ouvre pour mettre en œuvre directement le développement durable dans les pays du Sud. C'est la théorie de l'économiste catalan Joan Martínez-Alier qui réinscrit la question de la pauvreté au cœur de l'enjeu de la durabilité. En s'appuyant sur les exemples de mouvements sociaux dans les pays du Sud, il propose un « *Environnementalism of the Poor* » ou *ecologismo popular* par la répartition environnementale (Martinez-Alier, 2002). Elle se base sur une étude de l'« échange écologiquement inégal entre le centre et la périphérie du capitalisme », puisque nombre de pays du Sud s'appauvrissent en exportant à bas prix des ressources vers les pays du Nord ainsi que sur les conflits distributifs liés aux problématiques environnementales. Selon cet auteur, la pauvreté n'est pas uniquement une menace pour l'environnement (idée du rapport Brundtland) et il entend démontrer que, justement, la protection de l'environnement n'est pas un luxe de riches, puisqu'il existe un écologisme des pauvres (Boisvert et Vivien, 2006). Cette réflexion est d'autant plus pertinente que les politiques environnementales internationales actuelles reposent sur les classiques rapports inégalitaires Nord-Sud (Tsayem Demaze, 2007 ; Gememe, 2009). Pour J. Martinez-Alier, il est nécessaire que les mouvements sociaux pèsent sur les négociations environnementales pour qu'elles n'induisent pas de nouvelles exclusions et inégalités sociales (Vivien, 2005).

Le postulat fondateur du développement durable (comme de la décroissance) est le suivant : il n'y aura bientôt plus suffisamment de ressources pour répondre aux besoins des êtres humains en croissance. Or ce postulat doit être remis en question. En fait, la plupart des phénomènes actuels de famines sont orchestrés par des groupes politiques et militaires (Brunel, 2002). L'économiste Amartya Sen a montré que, malgré les émeutes de la faim, la sous-nutrition toujours existante, la malnutrition si répandue, il y a suffisamment de ressources pour nourrir -pour prendre l'exemple d'un besoin essentiel- tous les êtres

humains (Sen, 2000 ; Brunel, 2004). Le problème n'est pas là. Il s'agit d'un problème d'accessibilité financière de la nourriture. Si de nombreux humains sont mal nourris, c'est parce leurs revenus ne leur permettent pas d'acheter dans les magasins la nourriture qui est jetée lorsqu'elle n'est pas achetée. Les prix de la nourriture sont déconnectés de leur revenu car leur labeur n'est lui-même pas (assez) reconnu financièrement dans le système économique dominant. Ce discours existe chez les altermondialistes mais pas dans le développement durable qui ne remet pas en question le système économique dominant. La notion de développement durable ne pose pas les bons problèmes pour répondre aux besoins des générations actuelles.

Temporalités et générations futures

Mais deux problèmes fondamentaux qui s'entrecoupent méritent d'être envisagés. D'abord, le niveau scalaire : quels pas de temps étudier ? Le rapport Brundtland n'en parle pas : il se contente d'évoquer les générations futures, sans préciser le nombre des générations futures concernées. Faut-il envisager une durabilité du développement à court terme, sur une à deux générations (un demi-siècle en somme) ou bien à long terme, sur dix générations (soit environ 250 ans) ? Les décisions ne peuvent être les mêmes en fonction du pas de temps considéré et il paraît bien difficile d'imaginer la vie que mèneront nos descendants dans 250 ans. Deuxième problème : le rapport Brundtland, avec ses besoins et ses générations futures, semble envisager un temps linéaire et fluide, sans crises, bouleversements ou cycles. Or, l'histoire de l'humanité nous montre suffisamment que ce type de temps n'existe pas (Arnould *et al.*, 2004).

Comment anticiper les besoins des générations futures ? Sans doute auront-elles toujours besoin de nutriments et d'eau potable. Pour le reste, il paraît bien improbable d'imaginer avec quelle(s) énergie(s) elles se chaufferont et elles se déplaceront ou si elles connaîtront des besoins d'un genre nouveau. Ce problème peut être expliqué à partir des forêts de chênes françaises. Développées sous Colbert pour construire des navires, elles constituent aujourd'hui des espaces de loisirs et de récréations, ce que Colbert n'aurait sans doute pas imaginé (Arnould *et al.*, 2004). Alors, faut-il préserver des stocks de pétrole pour les générations futures ?

BILAN DU CHAPITRE 1

Le développement durable est présenté comme le sauveur d'une planète en danger « [...] ce que l'homme est capable de détruire, c'est sans aucun doute la civilisation, c'est-à-dire lui-même, mais pas forcément la planète. La Terre et le reste du vivant sont largement susceptibles de s'adapter, tant l'évolution de la planète sur des millions d'années a pu montrer une forme d'autonomie de la nature et une régulation dans le temps des processus biotiques. En somme, les discours catastrophistes relèveraient plus d'une idéologie de la peur que d'une certitude écologique ; ils sont eux-mêmes profondément anthropocentriques ! » (Depraz, 2008, p. 94). S. Depraz rejoint ici les avertissements de Jared Diamond qui affirme dans *Effondrement* qu'aucune civilisation n'a disparu suite aux seuls dommages écologiques. Les raisons sont davantage à rechercher dans les réponses des sociétés aux dommages environnementaux, aux conditions climatiques et aux rapports avec les voisins (Diamond, 2005).

Le développement durable est une traduction d'un changement de paradigme environnemental amorcé dans les années 1970 et d'un changement socio-politique évoqué dans les années 1990-2000. Son sens a beaucoup évolué depuis ses premières formulations. Le développement durable est issu de quatre questionnements principaux, le plus souvent menés séparément, des sociétés sur les conditions et les limites du développement humain : La Terre est-elle surpeuplée ? Comment maintenir la prospérité et le progrès humain ? Comment utiliser au mieux ou le moins les ressources naturelles ? Comment organiser la gouvernance participative et éthique ? Ces questionnements ont connu de multiples débats au cours des XIXe et XXe siècles essentiellement. La notion développement durable reprend ces interrogations séculaires sans les trancher clairement, nourrissant des confusions entretenues.

Le développement durable est politiquement correct. En effet, il conserve la croissance, c'est-à-dire le principe de base du système économique actuel. Il se présente comme une nouveauté mais il ne remet pas non plus en question les clivages hérités, notamment les inégalités socio-économiques. Des alternatives au développement durable ont grandi en même temps que lui. Le développement durable donne l'impression de faire l'objet d'un consensus car il paraît intégrer ces filiations multiples mais cette impression masque en réalité de nombreuses divergences notamment sur les conceptions de la nature. Le développement durable, n'étant pas réellement fixé, n'est pas pour autant un compromis et la notion reste très éclatée. C'est la raison pour laquelle Y. Veyret et P. Arnould ont préféré rééditer un Atlas DES développements durables (Arnould et Veyret, 2008). La notion constitue donc en fait un ensemble très flou.

Le développement durable, comme traduction d'un paradigme, se met en pratique. Au rebours du schéma classique des trois sphères qui a le défaut de présenter le développement durable davantage comme un aboutissement, nous préférons représenter le développement durable comme un cheminement des sociétés. « La politique de développement durable peut s'affiner. Elle se fait en marchant, un peu comme L'Homme invisible qui devient visible quand on lui pose des bandelettes » (Antoine, 2004). Ses filiations sont multiples : ce sont les questionnements développés sur le progrès social, la prospérité économique et la protection de l'environnement. Le développement durable a des composantes initiales issues du rapport Brundtland et du Sommet de Rio. Il a intégré plusieurs mots d'ordre de la fin du siècle mises en évidence lors du Sommet de Johannesburg (les principes de précaution (Ewald *et al.*, 2009), de participation, de gouvernance, d'évaluation, d'équité territoriale), dès lors ajoutées aux composantes initiales (fig. 6).

AVANT LE DEVELOPPEMENT DURABLE : LES FILIATIONS

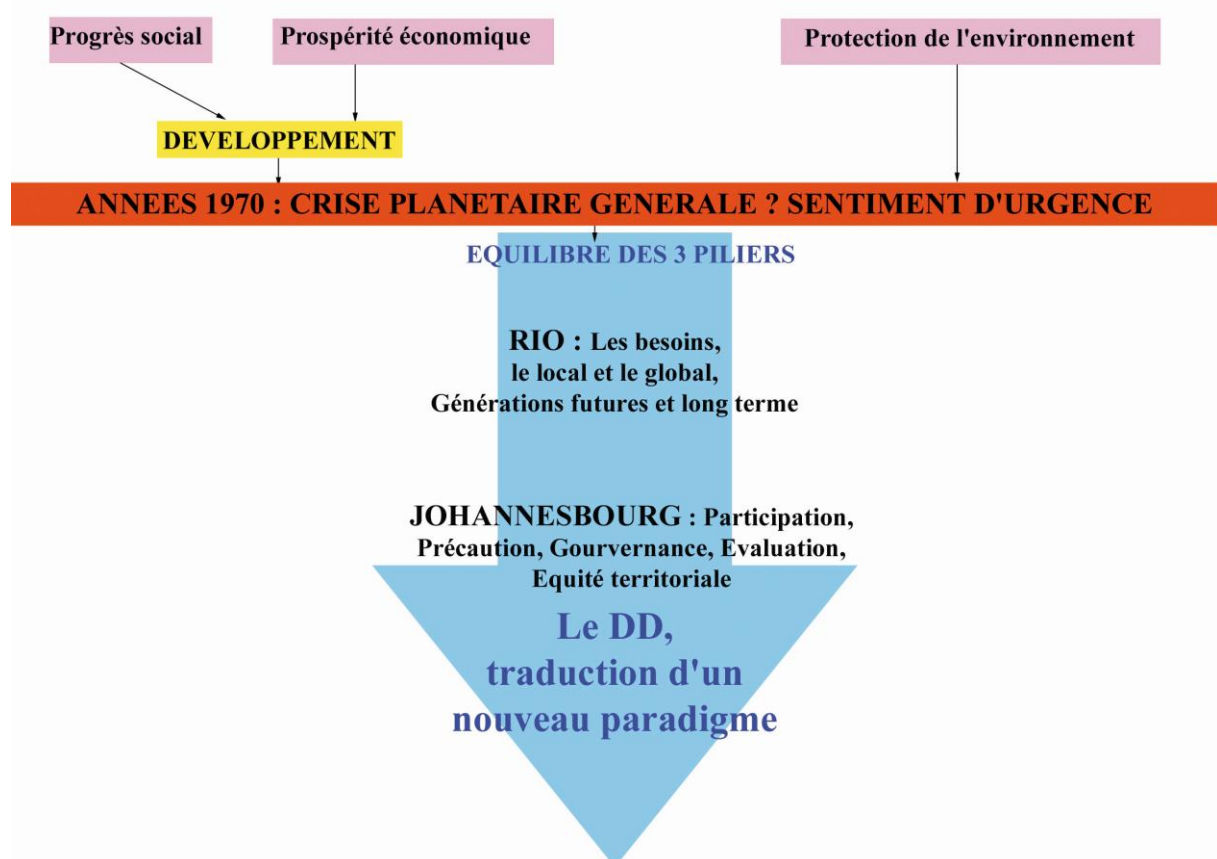


Figure 6 : Les composantes et filiations du développement durable

CHAPITRE 2

La durabilité urbaine : émergences et traductions

La ville durable est :

*« une ville **juste**, où la justice, la nourriture, l'hébergement, l'éducation et l'espoir sont distribués de manière équitable et où chacun participe au gouvernement ; une ville **belle**, où l'art, l'architecture et le paysage enflamment l'imagination et émeuvent l'esprit ; une ville **créatrice**, où l'ouverture d'esprit et l'expérimentation mobilisent tout le potentiel de ses ressources humaines et permettent une réaction rapide au changement ; une ville **écologique**, qui minimise son impact sur l'environnement, où le paysage et la forme bâtie sont équilibrés et où les bâtiments et l'infrastructure sont sûrs et efficaces dans leur utilisation des ressources ; une ville **conviviale**, où le domaine public favorise le sentiment de communauté et la mobilité et où l'information s'échange à la fois face à face et électroniquement ; une ville **compacte et polycentrique**, qui protège la campagne, rassemble et intègre les communautés dans des quartiers et optimise la proximité ; une ville **diversifiée**, où un large éventail d'activités qui s'entrecroisent crée de l'animation, de l'inspiration et donne naissance à une vie publique essentielle »*

Rogers, 2000, *Des villes durables pour une petite planète*, p. 203

« Une carte du monde où ne figure pas l'Utopie ne mérite même pas un coup d'œil »

Lewis Mumford, *The Story of Utopias*

Historiquement, la cité, dont le couple **densité** et **diversité** forme l'urbanité (Lévy et Lussault, 2003, p. 966), est le fondement de la civilisation européenne⁴⁶ en tant que forme urbaine mais aussi en tant qu'acteur. Le centre-ville est l'héritage de cette cité⁴⁷, qui est aussi la *civitas*, dans une forme de sociabilité et de vivre-ensemble proprement urbaine qui s'inscrit dans des relations sensibles à la ville. L'appellation moderne de la *civitas* est la citadinité qui « renvoie l'ensemble des relations personnelles qui existent ou se créent dans la ville à travers l'art de vivre spécifique des villes, l'ambiance spécifique urbaine (liberté de mouvement, anonymat, convivialité, hasard) (Bochet et Lévy, 2010, p. 277). Ce mélange d'urbanité et de citadinité est le propre de la ville européenne et constitue l'un des fondements de la durabilité urbaine.

La pertinence du développement durable devient plus forte encore en ville : les villes ont en effet des impacts environnementaux très élevés du fait de la concentration d'hommes et d'activités. Depuis 2007, la moitié de la population mondiale se concentre dans les villes, qui détiennent les centres de commandement dans tous les domaines (Veyret et Jalta, 2010).

⁴⁶ Nous situons l'ensemble de notre propos dans la réflexion et les pratiques de la ville européenne.

⁴⁷ Nous utiliserons le terme de cité dans un sens historique, insistant sur sa visée socio-politique.

Ces enjeux plus élevés en ville ont leur pendant positif : les villes ont, en tant qu'acteurs locaux clés, un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre du développement durable et entendent le faire. « Il faut gérer la planète par et dans les villes » (Agha, 2001). La durabilité urbaine constitue un défi majeur aujourd'hui évident en tant que réponse à une crise de la ville : crise des grands ensembles et crise de l'étalement urbain. Le développement durable urbain se présente ainsi comme un processus d'internalisation du développement durable dans l'urbanisme (Emelianoff, 2010).

Comme pour le développement durable, il n'existe pas de norme ou de consensus sur la durabilité urbaine (Voiron-Canicio, 2005), qui prend pourtant des allures de *doxa* aux multiples points de vue. Cependant, Cyria Emelianoff parle de modèle émergeant à propos de la durabilité urbaine (Emelianoff, 1999). Au-delà d'un substantif du développement durable, la durabilité a davantage de potentiel que le développement durable pour devenir un concept scientifique. Elle désigne l'essence même du développement durable, la mesure de ce qui est durable. La durabilité peut insister sur la dimension du temps long mais nous n'y réduirons pas notre propos. Elle est surtout à même de prendre davantage la dimension de cheminement, la complexité et la multiscalarité et le milieu. La durabilité urbaine présente des spécificités qui lui sont propres. Elles sont notamment reliées aux deux caractéristiques essentielles fondant la ville : la densité et la mixité (sociale et fonctionnelle - autre formulation de la diversité).

Ces spécificités sont aussi fortement liées à l'histoire de l'urbanisme et à l'évolution des représentations de la ville. En effet, dans les représentations sociales, la ville suscite avec récurrence des emballements opposés, l'urbaphobie l'emportant le plus souvent sur l'urbaphilie. Paradoxalement, en matière de développement urbain durable, les discours les plus récurrents portent davantage sur « l'insoutenabilité » de la ville que sur sa durabilité. Ayant fait le choix d'étudier le développement durable en positif, du côté de ses réalisations, nous orienterons notre réflexion sur la durabilité dans un contexte général de recherche urbaine sur l'insoutenabilité.

La durabilité urbaine s'appuie également sur le paradoxe fondateur de la place de la nature en ville. Traditionnellement la ville est considérée comme l'artifice ; pour autant elle a toujours comporté des éléments de nature. La durabilité tend non seulement à donner une place à la nature en ville mais même à faire de la nature un élément de l'urbanité. Par ailleurs, les villes ont une empreinte environnementale considérable qui renforce les relations de dépendance mutuelle avec leur hinterland.

Notre champ de questionnement sera le suivant :

- Qu'est-ce que la durabilité urbaine ? Quelles sont ses spécificités ? La durabilité urbaine constitue-t-elle une utopie ?

- Comment a-t-elle émergé et en quoi la durabilité urbaine constitue-t-elle un changement de paradigme urbanistique ?

Nous verrons d'abord les filiations de la durabilité urbaine dans l'histoire de l'urbanisme à partir des représentations de la ville : ville détestée / ville rêvée. L'émergence de la ville durable s'intègre dans des filiations distinctes, dans l'histoire de l'urbanisme et dans une pensée de la ville comme métabolisme. Dès lors les traductions et les modèles de la durabilité sont multiples, se différenciant mais s'hybridant aussi.

1 – Concevoir la ville et l'urbanisme : les filiations de la durabilité urbaine

Nous rechercherons ici les éléments de filiation de la durabilité urbaine dans l'histoire de l'urbanisme, sans négliger les dimensions des représentations. Dans quelles conceptions de la ville et de l'urbanisme la durabilité urbaine s'inscrit-elle, en positif comme en négatif ? Comment la ville durable s'intègre-t-elle dans une histoire de l'urbanisme ?

1.1 La construction des représentations de la ville en Europe

L'image de la ville est un mélange de fascination et de répulsion (Bochet et Lévy, 2010). La ville est rêvée aussi bien que détestée, dans une quête permanente de la cité idéale. L'histoire de l'urbanisme réunit nombre d'utopies urbaines, parmi lesquelles il est vraisemblable de compter la ville durable. A ce discours utopiste sur la cité idéale s'oppose un discours anti-urbain récurrent. La durabilité urbaine s'inscrit dans cette histoire de l'urbanisme et des représentations de la ville européennes.

De l'urbaphobie à la ville insoutenable

La pensée anti-urbaine

Les représentations affectives de la ville ont fait l'objet d'un colloque pionnier en 2007 à Cerisy-la-Salle : « Ville mal aimée, ville à aimer », à l'origine de l'ouvrage *Antiurbain, Origines et conséquences de l'urbaphobie*, édité par Isabelle Salomon Cavin et Bernard Marchand. Les images hostiles l'emportent largement sur les images favorables, fondatrices d'une urbaphobie aussi vieille que la ville, qui remonterait au mythe de Babel dans la Bible (Marchand, 2007). Les sources de cette urbaphobie se situent dans l'urbanité même, face à la densité (humaine) et à la mixité. Cette hantise concerne certaines fonctions économiques urbaines, notamment industrielles puis tertiaires et traditionnellement les classes travailleuses assimilées à des classes dangereuses (Chevalier, 1958), avec la peur, toujours d'actualité, des révoltes dans les banlieues. Pour Jean-Marc Holz, la pensée anti-urbaine sous-tend des publications et réflexions que nous avons présentées comme prémices de la durabilité : le rapport Meadows, le sommet de 1972 par exemple (Holz, 2004).

La littérature de la pensée anti-urbaine est très abondante. Jean-Jacques Rousseau a largement contribué à fonder des perceptions tenaces de la bonne nature (campagnarde) mais aussi de la grande ville mauvaise. C'est dans *Emile* qu'il condamne les grandes villes (essentiellement Paris en réalité) comme « le gouffre de l'espèce humaine » et « lieu d'aliénation par excellence » (Holz, 2004, p. 111). Les villes doivent leur survie au vivifiant apport de populations venues des saines campagnes (Salomon et Marchand, 2010). L'œuvre de Charles Dickens aussi « regorge de visions apocalyptiques de la ville victorienne [...] où les hommes perdent leur humanité et s'agglutinent en masses irrationnelles et violentes » (Salomon et Marchand, 2010). Il existe des invariants, figures archétypales du discours anti-urbain : « la ville stérile et improductive [...], la ville comme désagrégation de la communauté [...], la ville malsaine, lieu de la dégénérescence physique et morale (rousseauisme), la ville artificielle comme antinature (*deep ecology*). A ces figures traversantes s'ajoutent des figures locales spécifiques de l'anti-urbain » (Salomon Cavin, 2010, p. 18).

Nous constatons avec surprise que la ville artificielle, anti-nature, n'a pas fait l'objet d'une communication ou d'un article. Seul le rapport ville-campagne a été traité : « la détestation urbaine est ainsi indissociable de l'idéalisation d'un ailleurs naturel et rural » (Salomon et Marchand, 2010, p. 17). Cependant Isabelle Salomon Cavin pose la question dans l'introduction d'*Antiurbain* « Le rejet de la ville et le désir de nature ne sont-ils pas l'endroit et l'envers d'une même doxa ? » (Salomon et Marchand, 2010, p. 17). Cette anti-nature peut être vue positivement et négativement. Certes, historiquement la ville est d'abord le lieu de la civilisation, celui où l'on met la nature en ordre et où on la maîtrise, par opposition à la forêt par exemple (Ciattoni et Veyret, 2007). A partir de l'ère industrielle au XVIIIe et au XIXe, la ville devient le lieu de tous les maux, y compris du mal-être mental. En effet, le négatif l'emporte parmi les éléments de nature dans la ville industrielle, qui sont de deux ordres. La ville industrielle comporte en effet une nature jardinée mais enfermée derrière des murs et peu ouverte au public. Les autres éléments de nature sont négatifs : sol, air, eau, viciés, insectes non désirés. Par ailleurs, la ville constitue une image du progrès technique : la ville peut être rejetée pour ce qu'elle représente, si la vision du progrès technique est négative. Par opposition, on trouve la nature à la campagne, une nature belle et bonne, rousseauiste, (Ciattoni et Veyret, 2007), justifiant la construction de villas à la campagne, de Folies, par l'élite aristocrate et bourgeoise qui s'y ressource.

Le discours anti-urbain est donc sous-jacent dans la majorité des discours et des représentations de la ville. Pour Bernard Marchand, le sujet est « immense », « rempli d'énigmes, de questions graves non résolues, qui n'ont souvent pas été étudiées ni même signalées » (Marchand, 2007, p. 8). Le colloque a recherché les causes du mésamour de la ville dans les représentations intellectuelles et affectives. Ainsi Denis Martouzet a présenté quatre éléments d'ordre temporel dans la construction et l'évolution du rapport affectif de

l'individu à la ville : la première impression, l'évènement marquant, le moment de la découverte de la ville et la durée, par l'apprentissage qu'elle permet. Ces quatre éléments invalident partiellement son hypothèse de départ selon laquelle plus on pratique la ville plus on l'aime (Martouzet, 2007). Pour généraliser la notion d'urbaphobie, nous la nommerons plutôt pensée anti-urbaine (sans faire référence à un inexistant mouvement d'idées homogène).

Emergeant dès l'Antiquité, présente dans la ville du Moyen-Âge, la pensée anti-urbaine prend corps durant la Révolution industrielle, « certainement à l'origine d'une modification durable du regard porté sur la ville. Les conditions de vie désastreuses [...] participent à la consolidation d'un imaginaire antiurbain européen (Salomon Cavin, 2010, p. 19). La ville insupportable pour les sens et la santé, notamment la ville « puante et miasmeuse », véhiculant parasites et épidémies mortelles, n'a pas fait l'objet du colloque⁴⁸. Perçue comme malsaine, la ville est alors représentée comme lieu de perdition entraînant une dégénérescence physique et mentale (Massard-Guilbaud et Bernhardt, 2002). « La ville préindustrielle est un mouroir » rappelle Marcel Roncayolo (Roncayolo, 1990). Les épidémies sont effectivement renforcées par la densité urbaine. Ce champ de recherche est étudié par les historiens de l'environnement urbain (Guillerme A., 2010)⁴⁹ pour les villes occidentales. Des environnements aquatiques, atmosphériques et pédologiques en ville, c'est l'eau et l'air qui ont longtemps eu la prééminence dans la recherche, le sol restant sous-estimé (Massard-Guilbaud et Bernhardt, 2002). Le champ de l'histoire de l'environnement s'ouvre en France en 1982 : Alain Corbin publie *Le miasme et la jonquille* sur la « révolution olfactive », à partir de « l'intensité olfactive de l'environnement excrémental ». *Les temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques* paraît en 1983 : la ville du bassin parisien y est soumise à des cycles pluriséculaires, maîtrisant ou adaptant son environnement. Puis vient l'intérêt pour le sol urbain, le « poubélien » (Guillerme, 2010) que Sabine Barles met en avant en 1999 avec sa thèse sur *La pédosphère urbaine : le sol de Paris, XVIIIe-XIXe*, revisitant cette ville « délétère » (Barles, 1999). Le côté sombre de la ville, son démon, est, au moins autant que les révoltes sociales, sa pollution : *Le Démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe* (Massard-Guilbaud et Bernhardt, 2002). Ces miasmes urbains et les luttes menées contre eux renforcent le discours anti-urbain avec l'avènement de la ville industrielle au XIXe siècle. La ville cumule également des risques industriels : en grandissant et en se complexifiant, elle augmente considérablement sa vulnérabilité. Ce discours anti-urbain a beaucoup évolué aujourd'hui mais nous pouvons le considérer ce rapport à la ville comme moderne et essentiel.

⁴⁸ Ce point n'est pas présent dans le programme récapitulatif du colloque http://www-ohp.univ-paris1.fr/Ref_Page1/TOC_Def.htm

⁴⁹ Ainsi que http://www.vrm.ca/Cap_histoire_urb_envir.asp?ID=1137

La ville insoutenable

Certains discours sur l'insoutenabilité urbaine constituent le prolongement de cette hostilité de la ville. Ces discours continuent également à porter sur la densité, notamment sur la congestion, par exemple automobile, et sur la mixité sociale. Par ailleurs, les villes des pays en développement sont fréquemment taxées d'insoutenables, pour des raisons sociales ou environnementales. Les raisons sociales trouvent essentiellement leur source dans la non-résorption voire la croissance de la pauvreté de masse. Ainsi, « L'insoutenable légèreté de la ville durable : la preuve par l'Inde ? » montre que les miasmes et épidémies, évoqués plus haut à propos des villes européennes de l'ère industrielle, ont plus cours que jamais dans des villes des pays en développement et par là que la durabilité n'est pas envisageable dans le monde en développement (Vaguet *et al*, 2005). La ville qualifiée d'insoutenable peut aussi être une ville dont l'approvisionnement en ressources naturelles est menacé, qui va chercher trop loin ses ressources en eau notamment, pesant démesurément sur son hinterland (Haughton et Hunter, 1994) et qui est exposée à trop d'aléas naturels, par exemple la ville de Mexico⁵⁰.

Mais la recherche sur l'insoutenabilité porte dorénavant surtout sur l'étalement urbain. Les espaces problématiques sont ces espaces hybrides contemporains : le périurbain et la mégalopole globale, urbain incontrôlé sans urbanisme. Avant les années 1950, la banlieue, premier prolongement urbain, était déjà mal vue. Finalement, seul le centre-ville urbain à l'europpéenne a toujours été le plus aimé des espaces urbains, en tant que concentration de la diversité notamment culturelle et esthétique. A partir des années 1950 se développe un nouveau type d'espace considéré comme hybride, entre la ville et la campagne, à la faveur de la diffusion des automobiles dans les ménages et du désir de propriété pavillonnaire qui ne faiblit pas. C'est le périurbain, une autre forme de ville à la campagne, qui permet au particulier d'avoir un pavillon avec jardin, un cadre de vie jugé agréable par sa verdure, sur le modèle de la banlieue américaine. L'étalement urbain ou *urban sprawl* se diffuse en tache d'huile le long des axes routiers selon un aménagement urbanistique simpliste : le lotissement, opération immobilière d'un promoteur, qui viabilise un ensemble pavillonnaire. L'instrument essentiel de la périurbanisation est la voiture particulière, qui transforme les proximités. Les équipements, lieux de consommation, de travail et de loisirs, peuvent être éloignés des zones résidentielles, à portée de voiture. Le périurbain est fortement consommateur d'espace, espaces de production (agricole, industriel) et espaces « naturels ». En France les villes nouvelles constituent des nouveaux centres, mais elles relèvent de cet urbanisme de l'automobile, avec de grands espaces vides ou engazonnés et des liaisons fort peu piétonnes.

C'est Françoise Choay qui a exprimé le plus fermement le périurbain comme une non-ville, pour sa non-urbanité, dans un article intitulé « Penser la non-ville et la non-campagne de

⁵⁰ Par Alain Musset, spécialiste de l'approvisionnement en eau de Mexico, dans un Café géo notamment.

demain » (Choay, 1994). « Il serait temps d'admettre, sans états d'âme, la disparition de la ville occidentale et de s'interroger sur ce qui, déjà, la remplace, *la non-ville*⁵¹ qui semble devenue le destin des sociétés industrielles avancées et que j'appellerai l'urbain » (Choay, 1994, p. 23), entité constituée par les réseaux techniques de communication. L'urbain fait disparaître l'urbanité, qui ne subsiste qu'à l'état de poches fragmentaires dans les centres-villes anciens.

Par la suite, avec l'avènement des discours sur la raréfaction des ressources fossiles, la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique, le mode de vie périurbain fondé sur l'usage indispensable de la voiture, est apparu comme absolument non viable. Ce qui ne l'empêche pas d'être toujours apprécié et recherché pour sa propriété pavillonnaire et son cadre de vie vert. Le périurbain constitue alors l'un des défis majeurs de la durabilité urbaine.

Au-delà du périurbain, qui reste défini dans son rapport à une ville-centre, l'urbain s'est effectivement développé sous la forme de mégalo-poles, explosant la définition de la ville comme couple associant la diversité et la densité, dans des agglomérats informes d'urbain. Ces mégalo-poles, villes-globales, sont déconnectées de leur hinterland et leurs tissus urbains indissociés sont reliés par la proximité spatiale que leur procurent les réseaux routiers et surtout désormais informatiques (Desbons, 2000). En ce sens, la ville insoutenable relève beaucoup de la non-ville.

Augustin Berque présente notre civilisation comme insoutenable écologiquement (Berque, 2002). L'homme nouveau, Cyborg, être mécanisé par son monde mécanique, est représenté par le couple Automobile-Pavillon. En allant vivre dans un pavillon et en devenant par là dépendant d'une voiture, Cyborg recherche au travers de la campagne (comme Thoreau) l'érème, la nature, la *wilderness*, la terre inhabitée, comme une nouvelle Frontière, poursuivant le mythe ancien de la maison dans la nature. Ce faisant, Cyborg crée un nouveau paradigme de l'urbain contemporain, aspatial et ascalaire, qui s'abstrait de l'écoumène et de la cité. Dans une logique ni écologique ni sociologique, Cyborg fait éclater les villes en une désurbanité. « Insoutenable, du moins en terre vivante, [cette logique] a donc structurellement besoin du désert » (Berque, 2002, p. 245).

En 2004, un colloque s'est tenu, toujours à Cerisy-la-Salle, sur « Les trois sources de la ville-campagne », conclusion d'un séminaire de l'EHESS et d'un programme de recherche international (2001-2010) sur « L'habitat insoutenable » et donnant lieu à la publication de l'ouvrage *La ville insoutenable*, coordonné par Augustin Berque, Philippe Bonnin et Cynthia Ghorra-Gobin. Habitat et ville sont triplement insoutenables pour des raisons écologiques, socialement éthiques et d'esthétique paysagère. Or le questionnement s'est centré sur cet effacement de la distinction entre ville et campagne, dans un espace hybride aux diverses

⁵¹ C'est elle qui souligne.

qualifications (le périurbain n'étant que l'une d'entre elles) pour désigner la ville « vécue sous les espèces de la campagne » (Berque *et al*, 2006, p. 10). L'insoutenabilité écologique repose sur une « contradiction fatale à plus ou moins long terme : la quête de nature (sous forme de paysages) y entraîne la destruction de la nature (en terme de biosphère) » (Berque *et al*, 2006, p. 10). L'interrogation porte également sur l'imagerie de la communauté villageoise et l'idéalisation par les citadins d'un habitat rural et de la maison individuelle, en Europe, Amérique du Nord et Asie orientale.

Utopies urbaines et villes rêvées

« La ville est un « objet » trop passionnel pour éviter d'en parler avec amour » (Roncayolo, Paquot, 2002, p. 11). Autre face de la même pièce, l'histoire de la ville européenne est aussi celle de la cité idéale, des utopies urbaines et des villes rêvées, avec pour toile de fond la fresque du bon gouvernement d'Ambrogio Lorenzetti à Sienne. L'apologie de la ville, restée dans l'ombre de l'idéologie anti-urbaine, n'a pas autant marqué les esprits que la condamnation de la ville. La ville bien-aimée est discrète, elle existe mais elle n'est pas suffisamment dite (Bochet et Lévy, 2010). L'utopie urbaine peut en constituer une manifestation (autant qu'elle constitue aussi une critique de la ville existante).

L'utopie urbaine

« Chaque jour nous entraîne plus avant dans la mythologie de l'urbanisme » (Choay, 1965, p. 82). C'est Thomas More en 1516 qui a inventé le terme « utopia », sur la base d'une double étymologie : *eutopia* (lieu agréable, le bon lieu, le lieu du bonheur) et *outopia* (sans lieu, de nulle part). Dans son île d'Utopie se trouvent 54 cités. F. Choay, dans son anthologie fondatrice, *L'urbanisme, utopies et réalités*, présente ainsi des utopies et des mises en œuvre. « Tous pensent la ville de l'avenir en termes de modèle. Dans tous les cas, la ville, au lieu d'être pensée comme processus ou problème, est toujours pensée comme une chose, un objet reproductible. Elle est arrachée à sa temporalité concrète et devient, au sens étymologique, utopique, c'est-à-dire de nulle part. » (Choay, 1965, p. 25).

La plupart des penseurs de la ville sont des utopistes, par exemple Louis Cabot avec sa cité idéale Icara, Godin et son familistère, le village industriel de Robert Owen ou le phalanstère de Charles Fourier. Dans cette anthologie, F. Choay est ainsi très critique vis-à-vis de tous les auteurs présentés, quelque soit le courant dans lequel elle les place. Pour elle, « l'idée même d'un urbanisme scientifique est un des mythes de la société industrielle » (Choay, 1965, p. 74). En effet, les tendances qui se trouvent derrière les projets d'urbanisme sont souvent critiquables. De plus, elle estime que ces utopies sont souvent à la fois anti-urbaines et dénuées d'urbanité. « L'influence de l'urbaphobie est à rechercher dans la manière de concevoir les villes. Les deux grandes théories de l'urbanisme (Choay, 1965) n'ont-elles pas déjà été qualifiées d'anti-urbaines (Corboz, 1992 ; Berque, 1995) ? Mais s'il est vrai que tant l'urbanisme culturaliste que l'urbanisme fonctionnaliste s'appuient sur une condamnation

virulente de la ville moderne, là n'est pas fondamentalement le siège de leur urbaphobie. C'est essentiellement dans l'occultation de la ville existante et dans la destruction de ses éléments constitutifs qui en résulte que réside le caractère anti-urbain de ces deux théories (Salomon Cavin, 2010, p. 21).

La cité idéale⁵²

A vrai dire, il y a lieu de se demander quelle est la cité référente pour nombre d'auteurs à partir de laquelle ils définissent leur cité. *A priori*, c'est plutôt une ville préindustrielle (Moyen-Âge, Renaissance), bien délimitée avec une jolie campagne autour et sa vie sociale mais variable aussi pour tous (Salomon Cavin, 2010). Dans l'article de 1994 (et non pas dans l'anthologie de 1965), F. Choay donne une définition de la ville différente de celle que nous avons présentée « La ville européenne traditionnelle est une entité à deux faces indissociables : une communauté sociale (*civitas*) et un espace bâti (*urbs*) précisément limité et configuré. L'espace bâti centralise et concentre des activités multiples et conditionne le tissage des liens sociaux. On peut alors appeler « urbanité » la relation qui lie, d'une part, un lieu bâti et sa configuration spatiale et, de l'autre, l'aptitude du groupe qui l'occupe à générer des liens sociaux et conviviaux. » (Choay, 1994, p. 23). Nous sommes bien dans la représentation de la ville définie par I. Salomon Cavin. Dès lors que la définition de la ville est construite sur la notion de ses limites avec la campagne, à partir des années 1860, avec l'impact de la révolution industrielle, « l'association entre *urbs* et *civitas* commence à se défaire, comme celle entre ville et campagne » et la ville commence déjà à devenir la non-ville ». Les modèles et utopies qu'elle présente manquent tous d'urbanité à ses yeux.

Elle souligne d'ailleurs que c'est à ce moment que la ville est définie comme entité spatiale par les géographes et que Cerdà « prétend en faire l'objet d'une discipline scientifique et autonome, *l'urbanisme* » (Choay, 1994, p. 24). Il semble que ce mot soit utilisé pour la première fois en 1910 par Pierre Clerget (Paquot et Roncayolo, 2002). Effectivement, l'urbanisme consiste beaucoup à faire la critique, écrite ou mise en œuvre, de la ville existante : ainsi, l'urbanisme est « une discipline qui se distingue des arts urbains antérieurs par son caractère réflexif et critique, et par sa prétention scientifique » (Choay, 1965, p. 8). Au contraire de F. Choay, M. Roncayolo et T. Paquot présentent la ville moderne comme un commencement car elle s'ouvre aux autres villes par des moyens de communication plus performants (Paquot et Roncayolo, 2002).

⁵² L'expression de cité idéale vient de Saint Augustin

1.2 L'inscription de la durabilité urbaine dans une histoire de l'urbanisme : une lecture en positif et une lecture en négatif

Malgré cette vision un peu négative de l'urbanisme, F. Choay livre dans son anthologie une présentation lumineuse de l'histoire de l'urbanisme, dans laquelle les évidences d'une lecture dans une optique durabilité/insoutenabilité sautent aux yeux. La ville durable prend en effet source dans l'histoire de l'urbanisme, à la fois en continuité et en rupture avec les précédents mouvements. L'anthologie a été écrite en 1965, avant même les prémices du changement paradigmatique vis-à-vis de l'environnement. Mais Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran reprochent un peu à F. Choay de ne pas avoir su voir les prémices de l'écologie urbaine (Berdoulay et Soubeyran, 2002). Dans sa thèse, Laure Héland propose ainsi une lecture en positif (des prolongements dans la ville durable) et une lecture en négatif (tendances insoutenables) de l'anthologie de F. Choay (Héland, 2008). Nous adopterons la même double lecture, sur trois points d'analyse fondamentaux :

- La vision de l'homme, de la société, de l'urbaniste et le rapport au temps ;
- L'urbanité : la densité et la diversité ;
- Ville et campagne / Ville et nature.

Ce dernier point est le plus riche d'enseignements sur l'inscription de la durabilité dans l'histoire de l'urbanisme.

L'urbanisme partagé entre progressisme et naturalisme

Présentons d'abord rapidement ce que la postérité a transformé en théorie : l'opposition entre un mouvement **progressiste** et un mouvement **culturaliste**, du pré-urbanisme à l'urbanisme (Berdoulay et Soubeyran, 2002). F. Choay montre en effet que le pré-urbanisme, peu mis en œuvre, est en fait en continuité avec l'urbanisme, mis en œuvre, puisque les mêmes courants traversent pré-urbanisme et urbanisme, d'un siècle à l'autre. Ces deux courants constituent des réactions critiques, opposées, à la ville de l'âge industriel. Seul l'un de ses deux courants est mis en œuvre de manière généralisée : c'est le courant progressiste, largement prédominant. Il a par sa mise en œuvre suscité d'autres courants urbanistiques multiples, fondés sur sa critique. F. Choay distingue ainsi deux courants critiques, peu mis en œuvre : technopia et anthropolis. Nous terminerons notre analyse sur le fondateur de la cité-jardin, Ebenezer Howard et sur l'un des auteurs du courant baptisé Anthropolis, Patrick Geddes, qui se montre assez visionnaire dans une lecture empreinte de durabilité.

L'homme, la société, l'urbaniste et le rapport au temps

C'est sur ce point que se construit l'opposition entre culturalisme et progressisme. Le modèle progressiste s'établit sur l'image d'un individu « aliéné » auquel doit être rendu un

homme accompli type, s'inscrivant dans le progrès. A l'opposé, le point de départ critique du modèle culturaliste est le groupement humain, la cité. « La *totalité* (l'agglomération urbaine) l'emporte sur les parties (les individus) et le concept *culturel* de cité sur la notion matérielle de la ville » (Choay, 1965, p. 42). L'idée de communauté et d'âme collective s'achève en formules démocratiques. La dimension du courant naturaliste est cosmique : chacun y est lié à la totalité de l'espace.

Le progressisme impose au citoyen la rupture avec le passé qui le constitue, d'une manière provocante et agressive, dans une grande foi en la toute-puissance du progrès technique. Son idée clé est la modernité. Le culturalisme, lui, se fonde sur une continuité avec le passé : il est présenté par F. Choay comme trop nostalgique et passéiste et même franchement régressif. Le temps y est réifié à la manière d'un espace. Anthropolis, le courant humaniste recherche un urbanisme de la continuité, dans un enracinement spatio-temporel. Le naturalisme éprouve une aversion pour le monde « dénaturalisé » et a la nostalgie d'une relation formatrice avec la nature. Dans technotopia, l'objectif est franchement futuriste et se meut en technolâtrie (Choay, 1965, p. 57).

L'urbanisme progressiste se donne rôle réificateur, produisant une sorte de centre d'élevage humain d'un urbaniste père soit démiurge artiste soit incarnation de la technologie (Choay, 1965). Sa première expression est *La cité industrielle* de l'architecte Tony Garnier en 1917. A partir de 1928, le modèle progressiste construit sa diffusion internationale au travers de groupe des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne. En 1933, ce groupe rédige la Charte d'Athènes, doctrine du mouvement progressiste. Le membre le plus prestigieux de ce groupe est Le Corbusier qui a proposé l'image la plus radicale et la plus élaborée du progressisme.

Pour les architectes du courant technotopia, il s'agit de trouver des solutions à l'augmentation de la population sur la planète et à ses nouveaux besoins en proposant des techniques très avancées : les villes verticales ou les villes sur la mer.

La plupart des courants présentés, notamment le courant progressiste et hormis le modèle naturaliste, sont fondés sur la contrainte : l'individu est obligé de vivre comme l'entend l'urbaniste. Dans le courant humaniste de l'hygiène mentale, « *Faire participer les intéressés* au modellement de leur ville leur semble une des tâches les plus urgente de l'urbanisme » (Choay, 1965, p. 68). Tous soulignent le caractère traumatisant et amoindrissant d'une planification qui met l'habitant devant le fait accompli et conduit à le traiter en véritable objet. Ce mouvement américain n'a pas été mis en œuvre en France.

La densité et la diversité

Dans le progressisme, « L'espace urbain est découpé conformément à une analyse des fonctions urbaines » (Choay, 1965, p. 17) qui sont au nombre de quatre : habiter, travailler,

circuler, se cultiver le corps et l'esprit. La circulation est également une fonction séparée et la rue est abolie car elle symbolise « le désordre circulatoire » (Le Corbusier cité par Choay p. 36). A l'encontre de la cité occidentale traditionnelle, le modèle progressiste propose un établissement éclaté, atomisé, géométrisé, dans lequel les quartiers sont juxtaposables indéfiniment. « Il ne règne pas dans l'agglomération progressiste un climat proprement urbain (Choay, 1965, p. 40) au contraire de la ville du modèle culturaliste : « la cité du modèle culturaliste s'oppose à la ville du modèle progressiste par son climat proprement urbain » (Choay, 1965, p. 24). Chaque cité culturaliste est organisée de manière différenciée, dans un anti-industrialisme manifeste. La rue y est un organe fondamental. L'espace de la ville culturaliste est clos, intime et même rassurant. L'esthétique joue le rôle que jouait l'hygiène. L'irrégularité et l'asymétrie sont prônées comme marque d'un ordre organique alors que les prototypes et standards y sont absents. Les édifices communautaires et culturels sont construits au détriment de l'habitat individuel. Dans le courant naturaliste, toutes les fonctions urbaines sont dispersées et isolées sous forme d'unités réduites, dans une organisation systémique dénuée de centre. Les maisons individuelles ont des terrains. Dans Technotopia, à l'intérieur d'un lieu indifférencié et fini, la ville est un bel objet technique, entièrement déterminé et fini. Par opposition au progressisme le mouvement humaniste de l'hygiène sociale dégage le principe d'hétérogénéité du milieu urbain, fondé sur des espaces actifs.

La densité n'est pas numériquement précisée dans le modèle progressiste mais elle se donne à voir différemment : dédensifiée par rapport à la ville ancienne, la ville comprend beaucoup d'espaces libres et les architectes préconisent la construction en hauteur. On retrouve deux types d'habitat : la maison basse et « l'immeuble collectif géant » (Choay, 1965, p. 39). Dans le modèle culturaliste, les habitants d'une cité ne doivent pas dépasser certains seuils, qui varient selon les auteurs, de l'ordre de quelques milliers d'habitants, dans une idée récurrente d'optimum démographique. Au contraire dans Technotopia les concentrations humaines sont très élevées pour libérer de l'espace.

Ville/campagne ; ville / nature

Dans le modèle culturaliste, des limites précises sont assignées à la cité pour mieux la circonscrire par rapport à la campagne. Le contraste doit se faire sans ambiguïté avec la nature, à laquelle on tente de conserver son état le plus sauvage. Dans Technotopia les conditions d'existence sont dénaturées, sur des sols artificiels et dans une atmosphère climatisée. Dans le modèle progressiste, ce qui importe c'est l'espace vert au sens le plus étroit du terme : « L'espace du modèle progressiste est largement *ouvert*, troué de vides et de verdure. C'est là l'exigence de l'hygiène, transformant petit à petit la ville en un parc : « le but de l'urbaniste doit être de créer entre la ville et la campagne un contact de plus en plus étroit » (Le Corbusier et Gropius cités par Choay p. 35). On a donc bien un espace vert, gazon ou herbe jaune et quelques arbres dont l'essence importe peu ; la raison d'être de cet

espace vert est l'hygiène de vie. Le courant de l'hygiène mentale (humaniste) est allé plus loin dans cet ordre d'idées, aboutissant souvent à une apologie inconditionnée de l'asphalte et de la grande ville métropolitaine.

Du modèle naturaliste à la ville anti-nature

Alors que les autres courants urbanistiques étaient très ethnocentrés, le courant naturaliste met en œuvre une certaine vision de la nature, essentiellement biocentrée, et cristallise la pensée anti-nature de la ville, nous permettant ainsi de l'explorer. Son plus grand architecte est F. L. Wright qui a imaginé Broadacre City à partir de 1931. Pour lui, la ville industrielle aussi aliène l'homme mais c'est par un contact avec la nature dans la ville que l'homme va pouvoir retrouver son équilibre dans une ville qui refuse complètement la contrainte. Broadacre s'appelle City mais d'après F. Choay elle élimine toute idée de ville : la nature redevient un milieu continu dans lequel on trouve ça et là des unités urbaines. Wright défend l'individualisme et la propriété privée contre la tyrannie de la majorité (Houghton et Hunter, 1994). La nature doit être soigneusement préservée dans toute sa variété et l'architecture est subordonnée à la nature et enracinée dans le paysage, en constituant une sorte d'introduction. Un aspect qui peut paraître surprenant : toutes les cellules sont reliées entre elles par un abondant réseau de routes terrestres et aériennes afin de permettre une communication dense, en hélicoptère par exemple.

F. L. Wright est un disciple d'Emerson. Pour F. Choay, la pensée anti-urbaine vient ainsi des Etats-Unis, où la *wilderness* amène l'expression d'un « violent courant anti-urbain » avec Thoreau et Emerson par exemple qui critiquent la grande ville au nom d'une métaphysique de la nature et ce, avant la révolution industrielle (Choay, 1965, p. 29). De ce courant naturaliste, fortement associé à l'écologisme, vient donc entre autres l'idée que la ville, summum de l'artificialité, est généralement considérée comme l'anti-nature (Dorier-Apprill, 2006).

Ebenezer Howard et le mouvement des cités-jardins

Ebenezer Howard (1850-1928), autodidacte socialiste anglais, s'inquiète de l'afflux des populations vers les villes et du dépeuplement des cités rurales. « La métropole de l'ère industrielle fait horreur à Howard » (Choay, 1965, p. 42) ce qui ne l'empêche de critiquer également la campagne. Il propose alors un modèle de cité-jardin. *To-morrow, a peaceful path to real reform* était le titre de la première édition en 1898 de l'ouvrage rebaptisé *Garden cities of tomorrow* en 1902.

« Il y a en réalité, non pas seulement comme on l'affirme constamment, deux possibilités - la vie à la ville et la vie à la campagne - mais une troisième solution, dans laquelle tous les avantages de la vie de ville la plus active et toute la beauté et les délices de la campagne peuvent être combinés d'une manière parfaite. [...] Que le lecteur imagine une propriété couvrant une superficie de 2400 ha [...]. Le but est, en raccourci, d'élever l'état de la santé et du confort de tous les vrais travailleurs, de

quelque niveau qu'ils soient ; et le moyen par lequel ces fins sont à réaliser est une combinaison saine, naturelle, économique, de la vie en ville et de la vie de campagne, et cela sur un terrain appartenant à la municipalité. La Ville-Jardin, à bâtir à peu près au centre de ces 2400 ha, couvre une superficie de 400 ha, soit le sixième des 2400 hectares. »

Cité par Choay F., 1965, *L'urbanisme. Utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, ed. du Seuil, Points Essais, p.

277-289

C'est surtout la place de la nature dans son modèle urbain qui a été retenue, aussi bien par ses contemporains que par la postérité. La cité-jardin est en effet très verte. En réalité, Ebenezer Howard prône un urbanisme alliant les avantages de la ville et les atouts de la campagne, pour apporter de meilleures conditions de vie aux travailleurs. Ainsi le centre de la cité, de forme arrondie, est un « beau jardin bien arrosé ou irrigué » de 2 ha. Au-delà du premier noyau, un grand parc urbain annulaire marque la transition entre le centre-ville et un crystal palace, jardin d'hiver aux fonctions ici commerciales. Autour de ce parc, du petit collectif et des maisons individuelles avec jardinets. Aux limites de la cité une nouvelle ceinture verte, moins entretenue que le grand parc, sépare les habitations des établissements industriels. En périphérie ultime on trouve une couronne d'espaces agricoles et forestiers. Le plan de la cité-jardin est atomisé et le sol municipal. La cité-jardin d'Howard est desservie par un chemin de fer électrique non polluant. Ainsi la cité-jardin doit être peuplée de 32 000 habitants au maximum (30 000 dans la ville proprement dite et 2 000 dans la campagne périphérique). Ce seuil ne peut être dépassé sinon il faut créer une nouvelle cité-jardin. Ces chiffres sont justifiés par la nécessité d'auto-alimentation et un certain malthusianisme. Les cités jardins ne sont pas isolées. Elles font partie d'un ensemble de 6 cités construites autour d'un centre urbain (dont la dimension idéale est de 58 000 habitants). « La théorie des cités-jardins est sous-tendue par le postulat que les grandes concentrations humaines sont nuisibles pour l'homme [...] La proposition howardienne est un véritable déni urbain parce qu'elle refuse de se préoccuper des villes existantes et de tous leurs problèmes pour se réfugier dans une utopie rassurante » (Salomon Calvin, 2010) en dehors ou à côté de la ville.

M. Roncayolo et T. Paquot insistent sur l'ambiguïté du modèle de cité-jardin et la porosité entre progressisme et culturalisme. Selon Choay, le modèle de la cité jardin est proche du progressisme cependant « la *garden-city* de Howard appartient bien au modèle culturaliste par la prééminence accordée aux valeurs communautaires et aux relations humaines, et par le malthusianisme urbain qui en résulte » (Choay, 1965, p. 50). En revanche les cités-jardins françaises, construites⁵³ notamment à l'initiative d'Henri Sellier, homme politique français, ne sont qu'une sous-catégorie du modèle progressiste car les Français ont essentiellement retenu le rôle qu'ils accordent à la verdure. « En fait, les cités jardins françaises sont la forme anticipée de ce qu'on a, plus tard, appelé, « les grands ensembles » (Choay, 1965, p. 51). Les

⁵³ 22 en région parisienne

constructions sur le modèle d'Howard ont pu dériver, notamment vers de l'étalement urbain.

Le modèle de la cité-jardin d'Howard a pu être présenté comme le modèle le plus proche de la ville durable, plus précisément de la ville compacte. «Tous les objectifs de la ville durable sont résumés dans la définition qu'E. Howard donne de la cité jardin en 1919 : « Une cité-jardin, c'est une ville conçue pour assurer dans de bonnes conditions la vie et le travail de ses habitants. Elle a juste la taille qui convient pour permettre le plein développement de cette vie sociale ». (Holz, 2004, p. 112). « Le modèle d'E. Howard est l'exemple achevé de cette symbiose entre ville et nature » (Holz, 2004, p. 110). La nature y protège la ville contre elle-même. A nos yeux, il s'agit là d'une lecture extrapolée d'Howard qui ne parle pas de nature mais de campagne.

Patrick Geddes

En revanche Patrick Geddes est à bien des égards le premier urbaniste marqué par la durabilité, avant la lettre. F. Choay le présente comme une figure méconnue mais considérable pour l'histoire des idées pour l'urbanisme. Traduit tardivement (Geddes, 1994), P. Geddes est bien peu connu en France. Lui aussi a critiqué la grande ville industrielle. En 1914, « Geddes prophétise, mais avec épouvante, les temps de l'urbanification généralisée où, par exemple, « dans une génération, la Riviera sera une ville pratiquement continue, du type le plus monotone, qui s'étendra sur plusieurs centaines de kilomètres »⁵⁴. Mais il préconise alors un malthusianisme urbain. P. Geddes qualifie les mégalofoles de nécropolis.

Pour F. Choay, P. Geddes appartient au mouvement de l'aménagement humaniste, qu'elle appelle anthropolis, dans une critique de l'urbanisme progressiste. Elle le place dans une tendance posant l'établissement humain dans un enracinement spatio-temporel, en défense d'un urbanisme de la continuité. P. Geddes est un biologiste écossais presbytérien, auteur de travaux sur l'évolution du sexe (1900), qui étudia d'un point de vue évolutionniste le devenir des communautés humaines. F. Choay juge sa pensée marquée par « l'idée darwinienne d'évolution et par l'image de l'organisme vivant, dans la double corrélation de ses fonctions entre elles et avec l'ensemble du milieu » (Choay, 1965, p. 59). Il s'est ensuite intéressé à l'histoire, à la sociologie et à l'étude des villes. « L'évolutionnisme dans les villes conduit à considérer chacune d'entre elles comme le produit du milieu et d'une longue histoire ; le projet se projette dans cette continuité à l'aide de la connaissance sociologique » (Paquot et Roncayolo, 2002, p. 244). L'intégration du passé au projet urbanistique est indispensable (sans pour autant réduire P. Geddes au culturalisme). Pour lui, « aujourd'hui est un développement et une transformation du passé, dans une temporalité concrète et créatrice, l'urbaniste devant saisir celle du présent. » Au cœur de ses travaux, on trouve donc l'articulation vivante du passé et du présent. L'urbaniste doit développer son intuition,

⁵⁴ Cité par F. Choay, 1965, p. 64 : Geddes, *Cities in evolution*, p. 44

dans une vision du temps et de l'histoire comme création permanente et continuité. Face aux contradicteurs du continuisme, « on comprend alors l'effort complémentaire entrepris par P. Geddes, dans une pensée « organiciste », pour décrire les étapes de l'humanité (paléotechnique, éotechnique, néotechnique) et subordonner les formes urbaines à cette interprétation enveloppante. » (Paquot et Roncayolo, 2002, p. 245).

P. Geddes associe le temps et le milieu. Il pensait que l'aménagement urbain avait besoin d'être construit à partir d'une connaissance des régions naturelles et de leurs ressources, le bassin-versant lui semblant être l'unité naturelle la plus adaptée. Alors que l'étalement de la ville pouvait dissiper les ressources et l'énergie et aliéner les gens de la nature, il était important de ramener la nature en ville. Pour cela il a proposé un peuplement humain en forme d'étoile, avec des axes d'espaces de nature s'introduisant dans la ville (Houghton et Hunter, 1994). Il ne recourt donc pas à un modèle : il y a autant de cités que de cas particuliers.

Pour étudier le milieu et l'habitat urbain, P. Geddes prône le dossier communal, *sociological survey*, sorte d'enquête de terrain (lui-même a beaucoup arpenté les quartiers ouvriers d'Edinburg), diagnostic préalable permettant d'embrasser l'ensemble complexe des facteurs que le projet urbain met en jeu. Il avait aussi mis en avant la nécessité pour les habitants de s'intéresser activement au modelage de leur ville (Choay, 1965). *Civics* (= « discipline des affaires de la cité ») constitue ainsi l'une des formes de cette participation citoyenne. Avant même la définition d'un humain type par l'urbanisme progressiste, P. Geddes affirme la nécessité absolue de réintégrer l'homme concret et complet dans la démarche de planification urbaine, dans le temps et dans l'espace concrets. (Choay, 1965).

Lewis Mumford, de culture historique et sociologique, a porté la pensée de P. Geddes, reprenant son approche du bassin-versant et des zones écologiques dans la région urbaine. Il l'a couplé avec des éléments de la cohésion sociale et de la taille des villes. Il défend le citoyen contre l'asservissement que représente la voiture. *The City in History*, publié en 1961, critique sévèrement la ville industrielle : L. Mumford y dénonce le mythe de la mégalozone et pronostique le déclin des villes industrielles (Barles, 2010). L'influence de P. Geddes et de L. Mumford a contribué à la constitution d'un corpus sociologique sur la ville, les *urban studies*, ainsi que la nécessité de planifier l'expansion urbaine à partir d'une connaissance solide des conditions écologiques locales.

Comme le développement durable, la durabilité urbaine présente des filiations diverses (Heland, 2008). Elle s'inscrit dans des représentations de la ville et une histoire de l'urbanisme. Le progressisme constituait une réaction à la ville industrielle ; la durabilité urbaine est une réaction au progressisme qui tire des filiations des autres courants urbanistiques : le culturalisme, le naturalisme et la pensée de P. Geddes.

Jusqu'ici nous avons pu voir que la nature est perçue comme se trouvant à la campagne et non pas en ville. Or la ville s'est longtemps définie sur sa distinction avec la campagne, jusqu'à l'avènement du périurbain.

2 - Vers une vision écosystémique de la ville

Le rapport ville-nature a dès lors été érigé en opposition indépassable avec le passage à la ville industrielle : la nature ne se trouve pas dans la ville. C'est en fait, au moins autant que la pensée anti-urbaine naturaliste américaine, l'hygiénisme qui a créé cette opposition ville-nature. Mettant l'accent sur la dimension indésirable de la nature en ville (eau et air pollués, *excreta*, épizooties), il a cherché à maîtriser et chasser ces éléments de nature hors de la ville, construisant ainsi un nouveau milieu très artificiel et de fait antinaturel. C'est ainsi que s'est figée une opposition majeure « entre le concept de ville qui renvoie à celui d'espace, de milieu technique et artificiel où tous les faits de nature sont absents ou entièrement maîtrisés, et celui de nature qui est le contraire de celui d'urbanité » (Mathieu, 1999).

La grande ville apparaît bien pourtant comme un système, avec la montée des concepts de l'écologie scientifique. Alors bien sûr l'écosystème urbain est paradoxal car très artificiel (Ciattoni et Veyret, 2007). L'enjeu est pourtant de le considérer comme un écosystème naturel et ce d'autant plus qu'il emprunte aussi des éléments au naturel. L'écologie urbaine constitue ainsi une grande fondatrice de la durabilité urbaine.

2.1 Les appréhensions technocratiques du milieu : l'hygiénisme, prémices d'une écologie urbaine ?

Essor de l'hygiénisme

On sait que l'hygiénisme était présent dans les villes de l'Antiquité grecque et romaine, qui disposaient d'égouts et de collecte des déchets par exemple. Les Anciens sont les précurseurs de l'architecture bioclimatique, avec l'adaptation des constructions aux climats locaux, en relations avec l'exposition au soleil et aux vents dominants. Au Moyen-Âge de nombreuses villes possédaient des canaux et les activités polluantes se localisaient à la sortie des villes et à l'aval du fleuve. Les déchets sont souvent collectés par les chiffonniers, réutilisés ou recyclés.

Au XIXe siècle, les préoccupations liées à l'hygiène s'élargissent et se systématisent. Le milieu urbain s'assainit tout au long du siècle : cette profonde mutation de l'environnement urbain est « motivée par un consensus de la communauté intellectuelle qui s'accorde à dénoncer la nocivité de la ville de l'Ancien Régime : médecins, chimistes, physiciens, ingénieurs, mais aussi philosophes, hommes de lettres, tous sont conscients de ladite surmortalité urbaine » (Barles, 1999, p. 7). La nature malsaine (air pollué, eau, *excreta*

humains) est opposée à la nature saine (air pur, soleil). La ville industrielle est dénoncée par les hygiénistes du Conseil de salubrité de la Seine, créé en 1801, et composé de pharmaciens, de chimistes et de vétérinaires, il évalue les risques d'épidémies, d'incendies, d'insalubrité (Guillerme, 2010). Avec la révolution olfactive (Corbin, 1982), l'odorat est plus sensible grâce aux progrès de la médecine et aux courants « aéristes » du siècle des Lumières.

Les principaux hygiénistes sont d'abord les médecins qui mettent en place une analyse spatiale des miasmes, cherchant à mesurer l'impact des conditions urbaines sur l'état sanitaire et par extrapolation, le comportement social des individus et des groupes. Les médecins font œuvre d'écologie urbaine avant la lettre (Barles, 1999). Selon eux, les flux d'air et d'eau doivent être canalisés. En 1822, Lachaise mène une topographie médicale de Paris. Le prospectus des hygiénistes français de 1829, déclaration programmation contenue dans la 1^e livraison des Annales d'Hygiène publique et de médecine légale, peut être considéré comme l'acte de naissance officielle de la discipline, au sens institutionnel du terme. Le projet d'assainissement des eaux de Paris était déjà élaboré en 1830. En 1855 Snow, grâce à l'analyse spatiale, montre le lien entre le choléra et l'adduction d'eau. Son analyse conforte la conception des égouts urbains.

Les travaux hygiénistes plaçaient au cours de leur préoccupation les classes laborieuses. De manière concomitante, ils se focalisaient sur les espaces caractéristiques des pathologies à éliminer. Au-delà de ces premiers points, les hygiénistes souhaitaient guérir les pathologies sociales par une action ouverte sur le milieu urbain, qui consistait à l'embellir en l'ouvrant pour une meilleure circulation des éléments vivificateurs (air, eau, lumière), permettant l'évacuation des miasmes. La ville est considérée comme pathogène.

L'hygiénisme des ingénieurs et l'embellissement urbain du XIX^e siècle

Par la suite les ingénieurs concurrencent les médecins. Ils mettent en œuvre un système fondé sur l'application généralisée de la dynamique des fluides et du réseau : les flux sont canalisés dans des ouvrages pour un écoulement rapide, obtenu grâce à la séparation des circulations entre piétons, voitures, eau, air, propre, sale. L'hygiénisme consiste aussi à paver un sol très boueux. Et c'est ainsi que l'ingénieur l'emporte sur le médecin par sa maîtrise de l'espace public et de l'assainissement (Barles, 1999).

Les industries, responsables d'une dense pollution soufrée, sont placées sous le vent. Les boîtes mises en place en 1883 par le préfet Poubelle relevaient du tri sélectif. Pour Sabine Barles, l'apparition des déchets à proprement parler, objets volumineux et encombrants dont la société ne veut plus, remonte à la fin du XVIII^e siècle. Leur poids et leur volume ne cessent ensuite de croître, tout comme les eaux usées (Barles, 2005). L'embellissement urbain est au cœur de l'hygiénisme (Rabreau, 2006) dans une politique d'aération qui

consiste à ouvrir de grandes avenues avec leur alignement d'arbres. L'arbre entre ainsi dans la ville comme un élément majeur d'embellissement hygiéniste. L'urbanisme d'Hausmann relève d'une forme assez radicale d'hygiénisme : il ouvre les quartiers insalubres par de grandes avenues pour les aérer et les assainir (ce faisant il repousse aussi plus loin leurs habitants pauvres). Dans l'urbanisme d'Hausmann, le jardin urbain connaît une véritable révolution. Il devient public en tant qu'équipement d'hygiène et de morale public, avec un rôle quasi médical. Cette nature sous la forme de parc remplace la nature rurale qui existait en ville au Moyen-Âge (vergers et agriculture intra-urbaine).

C'est l'hygiénisme aménageur qui a construit le milieu urbain artificiel d'aujourd'hui. De statique, humide, organique et malsain, le milieu urbain est devenu dynamique, sec, minéral et sain. L'ingénieur échoue d'ailleurs à maîtriser le milieu, comme en témoigne la récurrence des catastrophes liées au ruissellement urbain (en plus de l'aléa crue torrentielle) comme à Nîmes ou Vaison-la-Romaine (Barles, 1999).

Finalement l'histoire de l'hygiénisme présente une division majeure soulevée par Sabine Barles (1999). Paradoxalement, les hygiénistes médecins ont une vraie conception du milieu qui constitue une première approche écosystémique (biocentrée) de la ville qui ne dit pas son nom, amorçant ainsi une écologie urbaine. Au contraire, dans une conception différente de la nature et du milieu, technocentrique, les ingénieurs créent un milieu artificiel.

L'avènement d'une conception technocentrique de la nature

« Qu'est-ce qu'une ville du point de vue environnemental ? » (Lévy in Coutard et Lévy, 2010, p. 5). Jacques Theys distingue trois conceptions de l'environnement qui lui paraissent irréductibles, ne pouvant ni se mélanger ni se réduire :

- La conception objective et biocentrique : l'environnement comme nature. C'est une vision écosystémique ; la société est dans la nature.
- La conception subjective et anthropocentrique : l'environnement comme système de relations à ce qui nous entoure ; la société entoure la nature ;

J. Theys ajoute ici une autre conception aux deux précédentes que nous avons déjà envisagées, qui est une exacerbation de la conception anthropocentrique (qui comporte bien des modalités), particulièrement présente en ville (et dans d'autres domaines des travaux publics) :

- La conception technocentrique : l'environnement comme ensemble de limites ou de problèmes et de risques. Elle s'applique dans la gestion de systèmes artificiels, dont la naturalité de certains éléments est niée. Cette conception, fondée sur le dysfonctionnement, est relativiste, évolutive et approximative, n'ayant de sens que par rapport à un ensemble de normes ou de préférences variables. La problématique de l'environnement dans ce cadre devient le produit de relations entre systèmes. La

relation environnement-sociétés est alors représentée sous la forme d'une boucle étrange, une interaction discursive de hiérarchies enchevêtrées, dans un processus de coproduction de la nature par la société et de la société par la nature. Il y a deux boucles d'interaction liant systèmes naturels et systèmes socio-économiques : une boucle physique (échanges de ressources, énergies, résidus) et une boucle virtuelle et socialement construite qui représente la manière dont les sociétés vont cadrer ces relations, évaluer, modéliser, hiérarchiser. La notion d'étude d'impact est centrale dans cette notion. L'approche dominante est technique et clinique, propres aux sciences de l'artificiel. C'est cette conception, celle du technicien et de l'ingénieur, qui est dominante (Theys, 2010).

P. Roqueplo a par ailleurs avancé le concept de Technonature dont la société doit assurer la maintenance : c'est l'artificialisation de la nature par les techniques (Roqueplo, 1997).

2.2 De l'écologie urbaine à l'écologie industrielle

L'écologie urbaine, avec sa démarche systémique, donne l'impression d'un retour perpétuel (Beaucire, 1993). Elle n'a jamais pu s'institutionnaliser car elle est trop critiquée pour son manque de viabilité. Pourquoi alors revient-elle avec récurrence ?

Emergence de l'écologie urbaine

L'hygiénisme n'avait pas forcément de vision d'ensemble et médicalisait beaucoup les relations urbaines. La première étape pour une écologie urbaine est de saisir la ville comme un tout, une entité à part entière, en considérant la ville comme un organisme ou un métabolisme.

La métaphore organiciste et le métabolisme urbain

La métaphore organiciste a été employée assez tôt dans les sciences sociales pour analyser les interdépendances à l'intérieur de la ville comme entité globale. L'image de l'organisme figure ainsi le jeu complexe des relations d'interdépendances pluridimensionnelles à l'intérieur de ce tout que constitue la ville. L'usage de cette métaphore est très répandu au début du XIXe siècle. Il provient vraisemblablement de l'hygiénisme et de l'influence des médecins dans l'appréhension de la ville. V. Berdoulay et O. Soubeyran considèrent cet usage comme assez rhétorique et pédagogique. Il reste de l'ordre de la métaphore. De fait, l'analogie, c'est-à-dire l'assimilation de la ville à un organisme, reste non seulement rare mais de plus inconstante chez les quelques auteurs qui l'utilisent (Berdoulay, Soubeyran, 2002).

Dans le même temps, la vision métabolique a été utilisée dans les sciences de la matière et de la vie. « Les premiers travaux sur le métabolisme urbain – bien que cette expression n'ait pas été employée alors – peuvent être repérés au XIXe siècle et sont avant tout le fait de chimistes préoccupés de préoccupation alimentaire et de fertilisation agricole » (Barles,

2010, p. 64), c'est-à-dire préoccupés par l'alimentation d'une population urbaine croissante et l'utilisation des *excreta* urbains (matières fécales, déchets, boues organiques) comme engrais agricole. Ces travaux sont à l'origine de la naissance de la chimie urbaine « soucieuse de comprendre la circulation des matières organiques » (Barles, 2010, p. 64).

L'école de Chicago

L'école de Chicago, en sciences sociales, créée en 1892, a connu son apogée dans les années 20-30. Ses travaux sont souvent présentés comme une première vision, pionnière, de l'écologie urbaine (Blanc, 1998 ;Berdoulay et Soubeyran, 2002) voire même la naissance de l'écologie urbaine (Joseph et Grafmeyer, 1990). En réalité, dans les travaux de l'école de Chicago on trouvera davantage d'études sociales que d'écosystèmes naturels car elle n'intègre pas du tout les éléments de nature dans la ville. Le terme d'écologie urbaine n'est d'ailleurs pas utilisé par les membres de l'école de Chicago, notamment des sociologues, dont Robert Park, Ernest Burgess, Roderick MacKenzie, William Thomas et Louis Wirth, pour n'en citer que quelques uns. C'est plutôt le terme d'écologie humaine qui est défendu, permettant de penser la ville comme une société et comme une culture. Les sociologues de Chicago empruntèrent aux premiers écologues leurs concepts et leur grille d'analyse, notamment l'écosystème, pour les appliquer au champ urbain, approfondissant ainsi l'image organiciste. Les grandes villes des Etats-Unis sont vues comme des laboratoires sociaux des mutations sociales. Les sociologues de l'école de Chicago étudient ainsi les processus sociaux de domination, sélection, adaptation, invasion, symbiose, succession, grâce à l'observation participante et à l'enquête de terrain. Les communautés ethniques et les phénomènes de délinquance constituent des objets privilégiés d'étude.

Les travaux de l'école de Chicago ont été très critiqués. C. Emelianoff se fait ainsi l'écho de cette critique dans sa thèse, la critique portant essentiellement sur l'usage de l'analogie. Ainsi, « l'école de Chicago pêche par scientisme, puisqu'elle espère transférer les lois de répartition des espèces animales ou végétales dans leur milieu à l'habitat urbain, dans une perspective évolutionniste. [...] L'école de Chicago a donc conduit à des impasses théoriques et pratiques : le transfert des modèles entre les sociétés biologiques et les sociétés urbaines [...] » (Emelianoff, 1999). V. Berdoulay et O. Soubeyran contribuent à une réhabilitation partielle l'école de Chicago dans *L'écologie urbaine et l'urbanisme* (Berdoulay et Soubeyran, 2002), rappelant qu'elle est mal connue, ayant été traduit tardivement par Isaac Joseph et Yves Grafmeyer en 1979. Ce sont ces traducteurs qui ont apporté l'expression d'écologie urbaine. Tout dépend, comme l'ont souligné V. Berdoulay et O. Soubeyran, de l'usage qui est fait de l'analogie biologique. La citation suivante montre une réflexion et une prise de distance sur les apports et les limites de la comparaison :

« [...] On a défini l'écologie urbaine comme la partie de la biologie qui considère les plantes et les animaux tels qu'ils existent dans la nature et étudie leurs interdépendances, ainsi que le rapport de chaque espèce et de chaque individu à son environnement. Cette définition n'est

pas assez riche pour inclure tous les éléments qui tombent logiquement dans le domaine de l'écologie humaine. En l'absence de tout précédent, proposons une tentative de définition de l'écologie humaine comme l'étude des relations spatiales et temporelles des êtres humains en tant qu'affectées par des facteurs de sélection, de distribution et d'adaptation liés à l'environnement. L'écologie humaine s'intéresse fondamentalement à l'effet de la position, à la fois dans le temps et dans l'espace, sur les institutions humaines et le comportement humain. « Une société est constituée d'individus séparés dans l'espace, répartis sur un territoire et capables de locomotions indépendantes » (Burgess) Les rapports spatiaux des êtres humains entre eux sont déterminés par la compétition ou facilitant la mobilité. Les institutions humaines et la nature humaine elle-même s'adaptent à certains rapports spatiaux des êtres humains entre eux. [...] La communauté humaine diffère de la communauté végétale par les deux caractéristiques majeures que sont la mobilité et l'invention, c'est-à-dire la capacité à choisir un habitat et à contrôler ou modifier les conditions de cet habitat. »

Roderick R. Mackenzie 1925, "The ecological approach to the study of human community" paru dans Park, Burgess, Mc Kenzie, *the City*, University of Chicago Press, 1925, traduit et présenté in Joseph I., Grafmeyer Y., *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, 1984, Paris, Flammarion, Champs Essais, p. 150

L'école de Chicago reste systématiquement citée comme précurseure de l'écologie urbaine et quoiqu'il en soit, les sociologues de l'école de Chicago, font partie de l'héritage, pas forcément souhaité, de l'écologie urbaine. Le sociologue français Paul Henry Chombart de Lauwe, dans les années 1950, est connu pour sa proximité intellectuelle avec l'école de Chicago.

L'écosystème *Urbs*

Avec les développements de l'écologie scientifique, l'écologie urbaine réapparaît dans les années 1950. En 1965, l'ingénieur Abel Wolmann introduit pour la première fois dans *The metabolism of cities* la notion de métabolisme urbain en définissant les besoins, le cycle et les problèmes métaboliques urbains. Dans la ville entrent des aliments, de l'eau, des sources d'énergie. En sortent des déchets liquides et solides ainsi que des pollutions. Dans *Fundamentals of Ecology*, l'écologue Eugene Odum s'intéresse à la ville, l'assimilant plus tard à un écosystème parasite (Odum, 1989, p. 17 cité par Barles, 2010, p. 67), dans un discours franchement anti-urbain. En France, Paul Duvigneaud étudie lui aussi l'écosystème *Urbs*, aboutissement du travail humain et de l'influence du milieu, mais à l'échelle d'un ensemble territorial, l'écosystème *urbs* intervenant en interaction avec l'écosystème forêt par exemple. Ces travaux connaissent un écho important puis suscitent une vive critique. Mais les écologues urbains « s'enferment dans un déterminisme énergétique et dans un discours anti-urbain », avec la ville comme parasite. Les méthodes restent très approximatives (Barles, 2010, p. 68).

Institutionnaliser l'écologie urbaine ?

Parallèlement, certains auteurs en sciences sociales et *urban studies* cherchent à fonder également une écologie urbaine. Le sociologue et philosophe Edgar Morin propose l'éco-sociosystème, terme d'ailleurs employé aux Etats-Unis, dans le cadre des *Long Term Ecological Researches* (Barles, 2010). En 1984, Philippe Mirenowicz et Christian Garnier, urbaniste et architecte, lancent un appel aux sciences sociales dans le « Manifeste pour l'écologie urbaine » dans la revue *Métropolis*.

« L'écologie urbaine ne peut se concevoir et se développer scientifiquement sans une véritable et profonde intégration de l'écologie et des sciences humaines. Autrement dit, la ville ne peut plus être considérée seulement comme un écosystème mais, au-delà, comme un éco-socio-système. Dès lors, il faut donner d'emblée à l'écologie urbaine, comme horizon théorique, la compréhension de l'éco-sociosystème urbain et la réinterprétation selon ce point de vue de bon nombre de principes ou concepts, soit purement écologiques (diversité, stabilité, complexité, niveaux trophiques, flux de matières et d'énergie), soit issus de sciences humaines ou de pratiques urbaines. [...] Mais l'analyse de systèmes, c'est aussi un ensemble foisonnant de théories et de concepts, qui tour à tour viennent éclairer sous un jour nouveau pratiquement toutes les disciplines traditionnelles. L'approche éco-systémique doit maintenant irriguer de ses apports la réflexion urbaine. Peu importe que l'interchamp nouveau qui en résultera soit annexé par l'écologie ou donne naissance à une discipline nouvelle (écologie urbaine ?) : ce qui compte, c'est qu'on le défriche ! [...] Notre thèse est qu'il est possible d'organiser une recherche – fondamentale et appliquée – en écologie urbaine, à condition de centrer l'analyse sur les populations humaines et le fonctionnement éco-sociosystémique de la ville, dans leurs imbrications réciproques. Sur cette base, il y a place pour deux approches qu'il faudrait étroitement lier : l'une scientifique, cognitive (outil de connaissance), qui étudierait la ville avec certains principes d'écologie générale et l'apport d'autres sciences, notamment sociales ; l'autre, plus appliquée, qui chercherait à agir en liaison avec les pratiques urbaines, les politiques d'environnement et les institutions en place (élaboration d'alternatives). »

Mirenowicz Philippe (Groupe études Ressources Prospective Aménagement), Garnier Christian (école d'architecture de Paris La Villette), « Manifeste pour l'écologie urbaine », *Metropolis*, Paris, n° 64-65, 1984, pp. 12-16.

Pour P. Mirenowicz et C. Garnier, l'écologie urbaine doit être opérationnelle, en réunissant les apports de l'approche métabolique en sciences de la matière et de la vie ainsi que les apports des sciences sociales. Même si l'écologie urbaine ne peut prétendre au statut de science, elle peut être ce que Michel Foucault appelle un savoir scientifique. L'appel de P. Mirenowicz et C. Garnier a assurément marqué les esprits mais est globalement resté lettre morte.

V. Berdoulay et O. Soubeyran ont analysé en profondeur ce manifeste, qui se présente comme une rupture, dans une « construction progressive du manque d’assiette historique » afin de fonder une discipline autonome. En effet le manifeste récuse ses précurseurs décriés. Pour P. Mirenowicz, la situation urbaine, nouvelle, nécessite de nouvelles approches (alors que cette situation soit-disant nouvelle a déjà été étudiée d’après V. Berdoulay et O. Soubeyran). L’école de Chicago constitue ainsi un premier attracteur étrange. Elle n’est citée par P. Mirenowicz et C. Garnier que pour être critiquée. Le deuxième attracteur étrange concerne l’histoire de l’urbanisme, telle que F. Choay l’a présentée en 1965 et sa décrédibilisation du courant culturaliste dont V. Berdoulay et O. Soubeyran s’attachent à réhabiliter une des branches.

L’écologie urbaine n’est en fait jamais parvenue à s’institutionnaliser, malgré les retours répétés de certains chercheurs ou même de l’institution à celle-ci. Les deux types de sciences, de la vie et de la matière d’un côté, de la société de l’autre, peinent à s’accorder, se méfiant les unes des autres. Les écologues notamment, ne s’intéressent que peu à la ville, déstabilisante car trop artificielle (Beaucire, 1993 ; 1996). Des colloques sont organisés dans les années 1970 sur l’écologie urbaine ; puis l’agitation retombe dans les années 1980 dans les milieux scientifiques alors que les collectivités territoriales s’emparent de l’idée (l’écosystème et les écosystèmes en ville). Finalement un colloque organisé à Myons en 1991 par le biologiste Legay se donne pour objectif de (re)lancer l’écologie urbaine. Ce colloque débouche sur la fondation en 1992 de la revue *Natures Sciences Sociétés* (Dorier-Apprill, 2006). Le premier numéro, en 1993, de la revue *Natures Sciences Sociétés*, publie une courte tribune de Francis Beaucire, intitulée « L’écologie urbaine : l’éternel retour ? ». Il y montre le problème scientifique de l’identité de l’écologie urbaine, encore bien mal résolu, expliquant ces abandons et retours perpétuels à l’écologie urbaine.

En 1998, la géographe Nathalie Blanc propose dans *l’Espace géographique* un tableau synoptique de l’écologie urbaine de 1925 à 1990 (Blanc, 1998 – tab. 2).

En revanche les initiatives foisonnent à partir des années 1970 dans les collectivités avec l’apparition des chartes d’écologie urbaine, premier instrument de gestion intégrée de l’environnement urbain. Aujourd’hui l’écologie urbaine apparaît comme un champ de connaissances varié pour ne pas dire éclaté. « On constate un éparpillement de la recherche vers des thèmes très divers et la portée limitée des champs explorés » (Blanc, 1998).

Tableau 2 : 1925-1990 : usages de l'écologie urbaine

Quelle époque ?	Quels acteurs ?	Quel usage de la notion d'écologie urbaine ?	Quel contenu pour le terme de nature ?
1925	Sociologues de l'Université de Chicago	Etude des phénomènes urbains liés à immigration	Force désignant des lois qui organisent les rapports humains
1960-1970	Ecologues	Etude de la ville comme un ensemble afin d'être à même d'offrir une expertise pour la gestion urbaine	Terme peu utilisé auquel se réfèrent des éléments matériels (plantes, soleil)
1980	Chercheurs en sciences sociales	Renouveler l'étude de la ville comme ensemble complexe	Terme désignant ce qui s'oppose à la technique et qui permet de critiquer dans un objectif politique les politiques de l'équipement et de l'urbanisme
1990	Praticiens et gestionnaires urbains	Renouveler le cadre des interventions urbaines	Renvoie à l'idée de terre et même de biosphère, c'est-à-dire de terre vivante

Blanc, 1998

Très récemment, l'ouvrage d'Olivier Coutard et Jean-Pierre Lévy (2010) s'appelle ainsi *Ecologies Urbaines*. Le choix du titre (et son pluriel) ne sont pas expliqués. Mais l'ouvrage présente effectivement une très grande variété de postures. Pourtant l'écologie urbaine n'a pas pu s'imposer pour de multiples raisons, tout comme l'approche par le milieu. Dans un article de 1996, F. Beaucire montre la fascination éprouvée par les sciences de la société vis-à-vis de l'écologie, qui aimeraient pouvoir y trouver des clés de compréhension et de modélisation du fait urbain. A l'inverse, ce projet paraît illusoire pour les écologues (Beaucire, 1996). Ainsi, l'écologie urbaine souffre d'une certaine suspicion à son égard dans le monde de la recherche. C'est aussi lié à la méfiance du *green washing* et même de l'écologie médiatisée, utilisé ici comme idéologie urbanistique, pour reformuler Berdoulay et Soubeyran (2002).

De l'écologie industrielle à l'écologie territoriale

L'écologie industrielle s'est développée en même temps que l'écologie scientifique, à partir des années 1960 (Barles, 2010) sur un champ bien plus réduit et semble-t-il, plus opérationnel. Dans l'hypothèse fondatrice de l'écologie industrielle, on envisage le système industriel comme un cas d'écosystème (Barbault, 2008), celui-ci constituant une espèce d'excroissance de la Biosphère selon Suren Erkmann qui a retracé l'histoire récente de l'écologie industrielle⁵⁵. Les initiatives sont rares jusqu'à la fin des années 80, jusqu'à ce que R. Frosch explicite le concept dans un article fondateur publié en 1989 dans la revue

⁵⁵ Cité par Barbault (2008) et Barles (2010).

Scientific American avec N. Gallopoulos : « *Strategies for manufacturing* ». Ce champ de recherche est actif avec la création du *Journal of Industrial Energy* en 1997.

Ces approches couplent les analyses des flux économiques et monétaires avec les flux écologiques, d'énergie et de matière. Selon R. Barbault (2008), trois idées fondent le concept d'écologie industrielle :

- la nécessité d'une vision intégrée de toutes les composantes du système industriel et ce, en relation avec la Biosphère
- le substrat biophysique du système industriel (flux et stocks de matière et d'énergie) est le champ d'étude de l'écologie industrielle.
- la dynamique technologique intégrative est un facteur crucial pour aller vers un système industriel viable.

L'étude du métabolisme industriel a pour objectif de rendre le système industriel compatible avec un fonctionnement viable des écosystèmes. Flux et stocks sont envisagés de l'extraction, de la production, jusqu'à leur retour inévitable dans les processus biogéochimiques⁵⁶, dans une intégration multisystémique. Il s'agit de réduire les pertes de matières pour limiter les impacts environnementaux des procédés industriels. Le deuxième objectif est la symbiose industrielle comme dans l'exemple modèle de la petite ville portuaire de Kalundborg au Danemark où les entreprises s'échangent leurs déchets industriels par des pipelines (Barbault, 2008 ; Barles, 2010). L'écologie industrielle cherche aujourd'hui à se rapprocher des sciences sociales et de la durabilité⁵⁷.

Dans ce cadre, l'écologie territoriale est une écologie industrielle inscrite dans l'espace, prenant en compte les acteurs, les enjeux économiques et sociaux (contributions de l'*Ecological Economics* mais aussi de l'étude du rôle des modes de vie), dans les champs de recherche sur l'empreinte environnementale (nous en reparlerons à propos dans l'exemple parisien) de Sabine Barles (qui visiblement préfère ce terme). L'écologie territoriale s'extrait donc de la seule comptabilité énergétique et matérielle.

Aujourd'hui c'est une autre vision qui tend à s'imposer en matière d'écologie urbaine, celle de la biodiversité en ville. Nous la présenterons au chapitre suivant. L'écologie urbaine est donc fondée sur un paradoxe fondamental : peut-elle étudier l'objet qu'elle souhaite se donner ? Est-il possible d'étudier la ville comme un tout ? Quelle est la valeur de cette analogie ville-écosystème ? Les chercheurs qui ont le plus joué le jeu – l'école de Chicago – sont décriés (Beaucire, 1996) et pourtant les sciences sociales reviennent fréquemment à l'écologie urbaine (Beaucire, 1993). Paradoxalement, l'arrivée de la durabilité urbaine, si elle a donné un nouveau coup d'arrêt à l'écologie urbaine, n'en a pas non plus signifié l'arrêt de

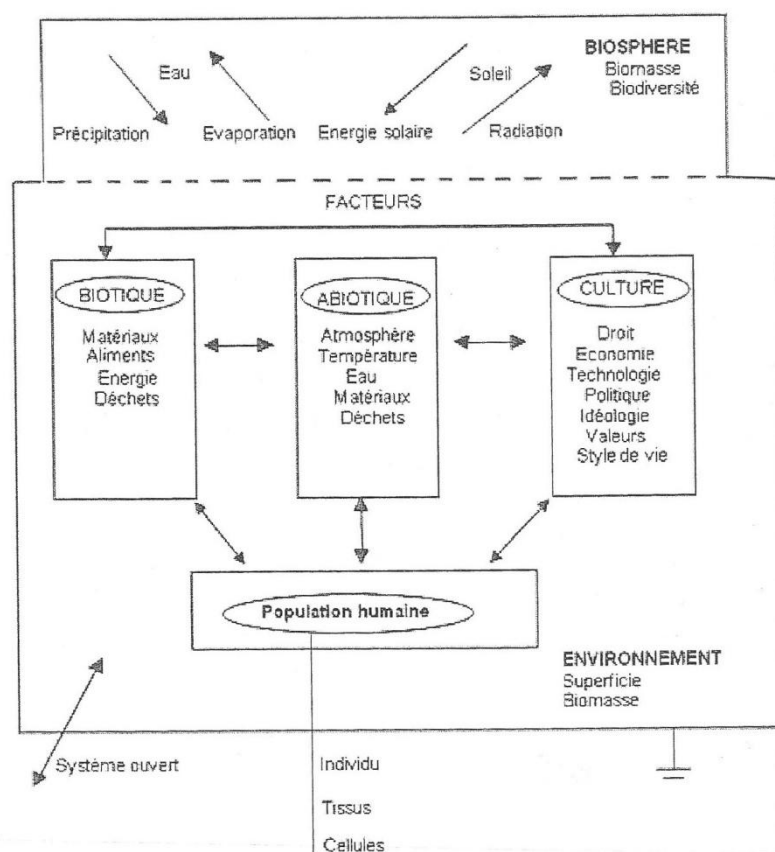
⁵⁶ Barbault citant Erkman.

⁵⁷ <http://creidd.utt.fr/fr/projets/arpege.html>

mort (Berdoulay, Soubeyran, 2002). L'approche systémique des villes, qui apparaît à certains comme illusoire et par là réductrice est rapidement relayée (balayée pour l'écologie urbaine) c'est-à-dire approfondie par la durabilité. La durabilité urbaine, en un sens, transcende l'écologie urbaine tant qu'elle ne s'en détache pas.

L'écologie humaine, de l'habitat à une géographie environnementale de la santé

L'écologie humaine, notamment définie par Roderick J. Lawrence, s'insère également dans ces perspectives d'une vision écosystémique de la ville. Elle est originale en ce qu'elle est anthropocentrique, c'est-à-dire centrée sur l'homme et intègre beaucoup le milieu bâti : elle traite des rapports, notamment réciproques, que les gens entretiennent entre eux et leur habitat ou l'environnement élargi, des relations mutuelles entre les individus, les groupes sociaux, les composants de l'environnement résidentiel et les conditions générales d'existence. L'*anthropos* des écosystèmes humains renvoie aux dimensions matérielles et immatérielles des relations entre les individus et leur environnement (Lawrence, 2006).



Cette figure montre les interdépendances entre les facteurs biotiques (bio-espace génétique), les facteurs abiotiques (éco-espace) et les facteurs et artefacts culturels, sociaux et individuels.

Figure 7 : Le cadre holistique de la perspective de l'écologie humaine (R. Lawrence, 2010, p. 262)

Ce modèle conceptuel (fig. 7) peut être appliqué à différentes échelles géographiques comme à l'échelle de l'habitat. C'est une représentation synchronique de l'écosystème humain ouvert et lié aux autres, dans un modèle conçu pour s'appliquer à différentes périodes pour mettre en place une double perspective historique, à court et à long terme. Ce modèle d'écologie humaine a montré sa pertinence appliquée à l'habitat dans le milieu urbain (Lawrence, 2006).

La santé considérée dans son ensemble, comme la « capacité d'un individu d'atteindre son potentiel et de répondre positivement aux défis de la vie quotidienne » (Lawrence, 2010, p. 260), dépend du milieu urbain. C'est un « état résultat des interrelations entre les individus et leur environnement physique, biologique, chimique, économique et social qui devrait être compatible avec leurs besoins fondamentaux et leurs projets de vie y compris la reproduction humaine sur la longue durée » (Lawrence, 1999). L'écologie humaine constitue également une approche intersectorielle d'approche de la santé en milieu urbain, avec quatre série de facteurs de corrélation : le code génétique et l'immunité de l'individu, l'agent ou vecteur de maladie, l'environnement physique et sociale de l'individu, les ressources disponibles utilisées par les individus et les ménages (logement, alimentation, etc.). Les indicateurs de mesure de la santé environnementale urbaine doivent passer de la sectorialité au systémisme (Lawrence, 2008).

3 - Une institutionnalisation de la durabilité urbaine en Europe ?

Tous ces éléments forment le contexte des mutations actuelles de l'habitat humain, sur lequel vient se poser la durabilité urbaine. Trois mutations contextuelles paraissent déterminantes à C. Emelianoff comme conditions à l'apparition de la durabilité : la révolution urbaine mondiale, l'étalement urbain et l'affirmation des pouvoirs urbains (Emelianoff, 1999). La ville durable constitue une réaction et une réponse à la situation urbaine actuelle, présentée comme une situation de crise, crise elle-même en partie issue des réalisations du courant progressiste. L'affirmation du développement durable dans le champ urbain participe d'une remise en question assez large de l'urbanisme moderne, celui qui est né dans le sillage de Le Corbusier dans les années 30, mais aussi d'une continuité, en écho à de multiples débats qui ont sous-tendu les évolutions urbanistiques, dans des traditions et directions différentes. A la suite de C. Emelianoff, nous soutiendrons l'idée d'un tournant urbanistique (à la fois une rupture et une continuité, dans un mélange de neuf et d'ancien). Comment émerge-t-il et comment se manifeste-t-il ? La question urbaine a émergé progressivement dans l'institutionnalisation du développement durable. Elle n'était pas immédiate. Ainsi en 1987 un seul chapitre du rapport Brundtland aborde la question du développement des villes. Pourtant les villes vont devenir à la fois les champs, en tant

qu'espace urbain et les acteurs privilégiés du développement durable, en tant qu'acteurs publics, essentiellement au niveau européen. Comment s'est déroulée cette transition ?

3.1 « L'invention des villes durables » au niveau mondial : les villes comme acteurs publics dans le développement durable

Au tournant des années 1970, la ville apparaît davantage comme un obstacle. Le rapport Meadows dénonçait l'urbanisation ; le programme MAB lancé en 1970, s'il fait apparaître en 1988 la formulation de la ville durable, omettait largement la ville tout comme la conférence de Stockholm en 1972 (Ciattoni et Veyret, 2007). C'est la conférence de Vancouver en 1976 dite Habitat 1, sur les établissements humains, qui commence à envisager la question urbaine : Annette Ciattoni et Yvette Veyret la considèrent comme le début officiel d'une mobilisation internationale concernant la ville et le logement. La tendance est alors plutôt à la mise en évidence dramatisante des problèmes posés par les villes. Le rapport Brundtland évoque les problèmes de la consommation énergétique des villes, des transports automobiles et de la dispersion urbaine. Jusqu'au tournant des années 1990, la question urbaine est ainsi négligée : le regard porté sur l'espace urbain, jugé trop complexe, reste trop négatif (Emelianoff, 1999).

La tendance s'inverse au tournant des années 1990. En effet dès lors que les villes, en tant qu'acteurs publics, commencent à s'imposer comme acteurs clés du développement durable, à l'échelle locale notamment mais pas seulement, la perspective devient nettement plus optimiste et active. Le point de départ se situe en amont du Sommet de la Terre. ICLEI, le Conseil International des Initiatives environnementales, acteur majeur de la durabilité urbaine, est fondé en 1990 à New York lors du Congrès mondial des collectivités locales pour un avenir durable. ICLEI, réseau des réseaux, promeut la réalisation d'Agendas 21 locaux et les plans urbains de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il initie en 1991 la campagne des villes contre le changement climatique (Emelianoff, 1999).

Lors de la préparation du Sommet de la Terre, les rencontres du groupe G4+ qui réunit quatre grandes associations internationales de villes, aboutissent à l'adoption par les 300 villes représentées de l'engagement de Curitiba le 29 mai 1992. Les « villes » sont en fait les collectivités territoriales locales qui représentent dans les associations un espace urbain éventuellement plus large. L'engagement de Curitiba le premier texte d'engagement des villes, qui se consacrent elles-mêmes comme acteurs publics, dans l'action durable. A Rio, ICLEI joue un rôle important dans la constitution du chapitre 28 de l'Agenda 21, qui fixe comme objectif que « d'ici 1996, la plupart des collectivités locales de chaque pays entrent dans un processus de consultation et obtiennent un consensus sur la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux à l'échelle des communautés ».

La deuxième conférence de l'ONU sur les établissements humains, Habitat II, qui se déroule à Istanbul en juin 1996, se transforme en Sommet des villes, où le développement urbain viable à long terme est débattu. La conférence consacre la place de la ville. La notion de gouvernance partenariale apparaît (Ciattoni et Veyret, 2007), dans un contexte d'effacement des Etats. La déclaration adoptée, le Programme pour l'Habitat, s'engage à réaliser progressivement le droit au logement. Les conférences se suivent et, les unes après les autres, prennent actes des limites des efforts urbains entrepris jusqu'alors, à New York en 2001 ou à Vancouver en 2006. L'Europe s'est clairement emparée de ce thème onusien.

De ce tournant des années 1990, il faut retenir le positionnement des villes, d'elles-mêmes, comme acteurs privilégiés de la mise en œuvre de la durabilité urbaine. Ce sont elles qui ont amené le développement durable dans le milieu urbain. C. Emelianoff pose d'ailleurs le pouvoir aux mains des villes, c'est-à-dire les collectivités territoriales (dans le cadre d'une décentralisation, à la française par exemple), comme une mutation urbaine essentielle dans le contexte d'apparition de la ville durable (Emelianoff, 1999).

3.2 La campagne européenne des villes durables

C. Emelianoff fait de la campagne européenne des villes durables, qui démarre officiellement en 1994, une grande fondatrice de la durabilité urbaine. En effet, cette campagne de diffusion par l'association des collectivités, pose tous les jalons de la durabilité urbaine et impose définitivement l'idée que les villes et collectivités locales sont des acteurs clés de la mise en œuvre du développement durable.

Ecrit de 1988 à 1990 à la demande des villes et adopté en conseil des ministres de l'environnement en 1991, le livre vert de l'environnement urbain fait figure de manifeste et constitue le point de départ de l'engagement européen en faveur de la durabilité. Le conseil des ministres de l'environnement invite la Commission européenne à créer un groupe d'experts de l'environnement, constitué d'une quarantaine représentants nationaux et de spécialistes indépendants (Emelianoff, 1999). C'est l'acte de naissance de la campagne européenne des villes durables, qui permet l'échange d'expériences et leur diffusion. Cette campagne est surtout animée par ICLEI. En 1992, le traité de Maastricht introduit la promotion du développement durable comme objectif politique majeur. Le programme européen LIFE est l'un des instruments financiers mis au service de cet objectif.

A Aalborg en 1994 : la première conférence des villes durables

La Campagne européenne des villes durables est officiellement lancée lors de la première conférence des villes durables, tenue dans la ville danoise d'Aalborg du 24 au 27 mai 1994. A Aalborg, 600 représentants de villes et d'organisations, issues de 34 pays européens, échangent leurs expériences et suggestions. Les villes adoptent la Charte d'Aalborg à l'issue de la conférence, déclaration d'intention et engagement, manifeste de la durabilité urbaine.

*« Nous, villes européennes, [...] avons subsisté comme centres de la vie sociale, supports de nos économies et gardiens de la cultures [...]. Nous comprenons qu'aujourd'hui notre mode de vie urbain et en particulier nos structures [...] et donc nos modes de vie nous rendent essentiellement responsables des nombreux problèmes environnementaux auxquels l'humanité est confrontée. [...] Nous sommes convaincues qu'une vie humaine durable ne peut exister sur cette terre sans **collectivités locales durables**⁵⁸. L'autorité locale est proche des problèmes environnementaux et la plus proche des citoyens. Nous, villes, comprenons que le concept de développement durable nous conduit à fonder notre niveau de vie sur le capital que constitue la nature. [...] Nous, villes, reconnaissons que la durabilité n'est ni une vision ni un état immuable mais un système d'équilibre novateur au plan local. [...] Un tel processus permet à la ville et à ses habitants de faire des choix réfléchis. [...] Nous, villes, sommes conscientes que les populations démunies sont les plus touchées par les problèmes de l'environnement et les moins aptes à les résoudre.[...] Nous, villes, sommes convaincues, d'avoir la volonté, la connaissance et les idées nécessaires pour imaginer des modes de vie durables [...].»*

Le mode d'énonciation de la charte d'Aalborg peut surprendre. Ce sont bien les villes, comme sujets, qui veulent s'engager dans la durabilité urbaine. Elles se promeuvent donc d'elles-mêmes comme acteurs majeurs du développement durable. Un bureau permanent de la campagne s'ouvre à Bruxelles pour promouvoir l'élaboration d'Agendas 21 locaux.

Les conférences européennes des villes durables suivantes

La deuxième conférence de la campagne européenne des villes durables se tient à Lisbonne en 1996. Elle a pour objectif de transformer l'engagement d'Aalborg en actions concrètes. La campagne des villes durables connaît alors un succès grandissant. Le document qui résulte de cette conférence est le Plan d'Action de Lisbonne : de la charte à l'action. En 2000, la conférence à lieu a Hanovre : elle lance le temps de l'évaluation.

Les villes durables européennes continuent à se réunir. La 4^e conférence a de nouveau lieu à Aalborg et la dernière conférence se tient à Séville en 2007. Plus de 2600 collectivités européennes de 39 pays ont à ce jour signé la charte d'Aalborg, document évolutif⁵⁹. En revanche la campagne s'est largement essoufflée depuis les années 2000, faute de financements. Par ailleurs, la promotion de la durabilité urbaine a été relayée par d'autres échelons que ce réseau de réseaux, notamment par l'échelon national (en tout cas en France).

⁵⁸ C'est nous qui soulignons.

⁵⁹ <http://sustainable-cities.eu/News-74-2-3-.html>

3.3 Les apports de la campagne européenne des villes durables

Il n'en reste pas moins que la campagne européenne des villes durables a constitué un réseau d'échanges majeur, promoteur de la durabilité et assembleur d'une certaine vision de la durabilité qui se manifeste dans deux documents principaux : le rapport d'experts de 1996 et la charte d'Aalborg elle-même.

Le rapport du groupe d'experts de 1996 et l'éco-gestion urbaine

Le rapport du groupe d'experts de l'environnement (CE, 1996), intitulé *Villes durables européennes*, constitue un document remarquable à bien des égards⁶⁰. C. Emelianoff montre tous les apports de ce document dans sa thèse (1999). Ce rapport constitue d'abord une synthèse très complète, à la fois théorique et pratique, des regards durables sur la ville, outils et politiques possibles, se voulant comme une aide concrète aux choix techniques et politiques. Une multitude d'« options politiques » sont ainsi présentées et les études de cas sont nombreuses. Ensuite, le rapport surprend par son indépendance d'esprit et d'institutions, n'hésitant pas à se montrer critique tout en tenant compte des apports de chacun. Il relève aussi les contradictions majeures entre la durabilité et le système économique et urbain actuel, le long terme et le court terme, le local et le global. Les sources d'inertie et pièges sont identifiés. Les propositions cherchent à renforcer le pouvoir des collectivités locales : pouvoir politique, économique, de gestion écologique.

A plusieurs reprises, le rapport est même multi-scalaire et emboîte les échelles. Ainsi, la durabilité physique planétaire est opposée à la durabilité physique régionale et locale (CE, 1996, p. 39). A l'échelle de la durabilité physique planétaire, les activités urbaines sollicitent considérablement les seuils de charge du globe à travers l'utilisation d'énergies fossiles, la consommation de ressources naturelles et la production de déchets et finalement le rejet de polluants nocifs pour la Terre. Les villes sont donc responsables pour une large part de la crise de viabilité de la planète. A l'échelle physique régionale et locale, les villes épuisent les ressources locales qu'elles se procurent de plus en plus loin et produisent des déchets qu'elles exportent de plus en plus loin tout comme leurs citoyens en loisirs à la campagne.

C. Emelianoff souligne également les cinq principes de développement durable mis en avant par le rapport : précaution, économie, efficacité environnementale (réduire-réutiliser-recycler), efficacité sociale (retirer le maximum d'avantages pour l'homme de chaque activité économique) et équité.

C'est une démarche globale, dite holistique ou systémique qui est proposée. Là réside l'une des grandes originalités du rapport : la démarche écosystémique est assumée et très approfondie. Le chapitre 3 porte ainsi sur une gestion éco-urbaine. Les cités sont

⁶⁰ Ce document est très bien traduit en français.

considérées comme des biotopes : « chaque ville est, à proprement parler, un écosystème naturel, au même titre qu'un marécage ou une forêt » (CE, 1996, p. 41). Les concepts de l'écologie physique sont appliqués par métaphore à la dimension sociale des villes pour mettre en lumière « l'écologie humaine » des villes (CE, 1996, p. 42). Il s'agit de comprendre les processus permanents du changement et du développement, en appliquant aux villes les concepts de la théorie des systèmes :

- La rétroaction négative ou « effet tampon » : le système réagit au changement en le limitant ou en le contenant ;
- La rétroaction positive ou « effet boule de neige » : le système réagit au changement en le renforçant ;
- L'homéostasie ou « changement dans la stabilité » : les boucles de rétroaction négative maintiennent l'ensemble du système dans un état presque identique alors que pourtant certains de ses éléments changent considérablement ;
- La transition d'état ou « changement de niveau » : elle correspond à une modification fondamentale et irréversible dans l'engrenage des éléments d'un système ;
- L'ouverture et la fermeture : c'est la mesure dans laquelle un système est plus ou moins sensible aux influences extérieures ;
- L'émergence : c'est la capacité pour un système complexe d'acquérir des caractéristiques et des comportements dont la dimension est supérieure à la somme de ses composantes et qui ne sont pas nécessairement prévisibles ou gérables en se fondant sur le comportement des éléments constitutifs de ce système.

La référence bibliographique majeure de cette dimension systémique est très intéressante, issue de l'institut néerlandais de recherche sur la forêt et la nature (Tjallingii, 1995). Le cadre stratégique de l'Ecopolis dessinée se fait à trois niveaux : le niveau de la ville responsable, qui gère des flux ; le niveau de la ville vivante, qui gère des espaces et finalement le niveau de la ville participative qui gère des participants. Les trois niveaux stratégiques sont conçus très différemment, avec des modèles guides de l'action de trois types. Le premier qui gère les flux, fonctionne en chaîne : il s'agit donc de gérer, d'un bout à l'autre, la chaîne des déchets par exemple, de l'eau ou du trafic (fig. 8). Les modèles de flux, basés sur des cycles, sont présentés à 5 échelles : bâtiment, quartier, ville, région, pays.

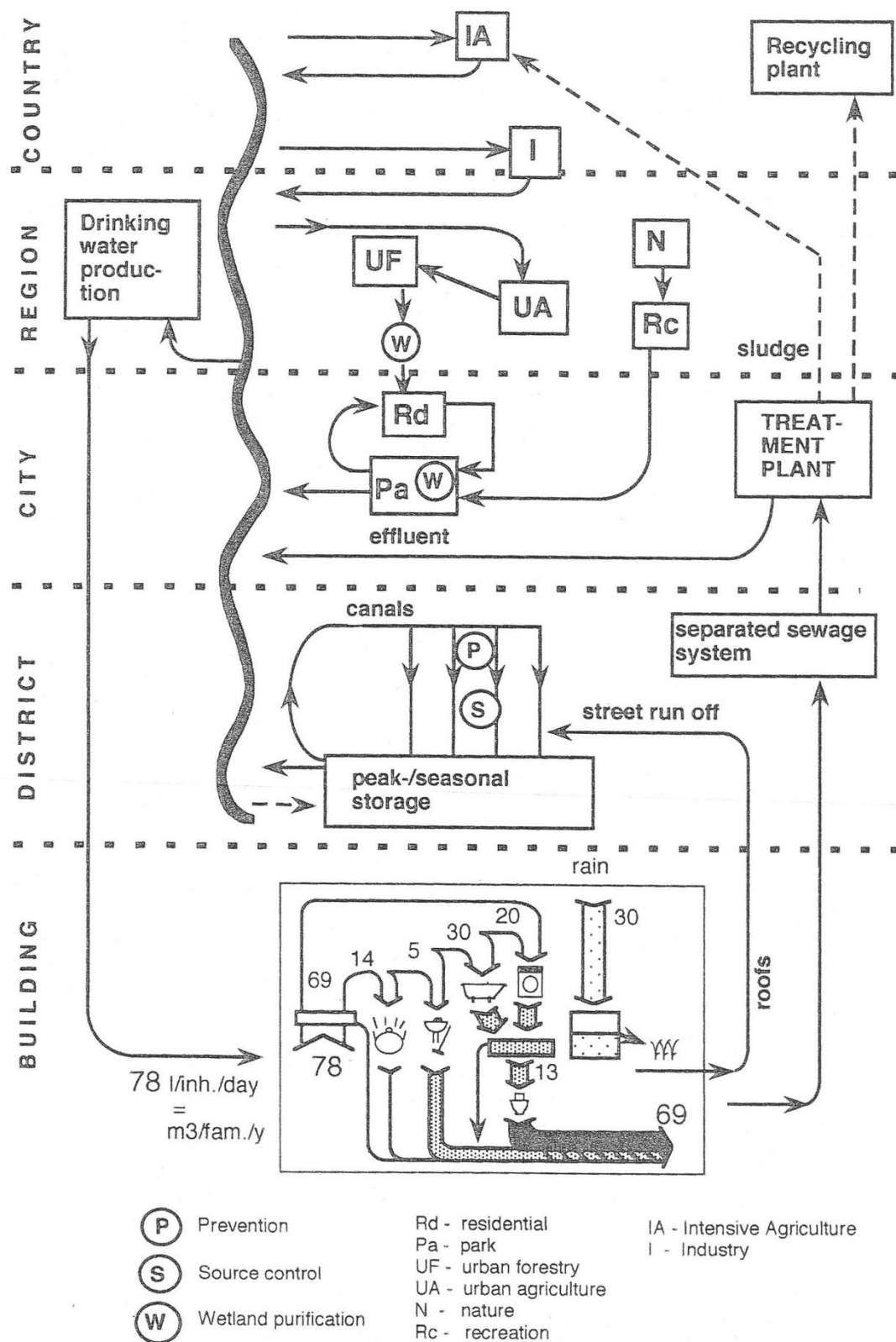


Figure 8 : Le modèle trophique de l'eau (Tjallingii, 1995)

Le deuxième modèle, qui gère des espaces, distingue des modèles par type d'espace : la ville entière, la frange urbaine (en relation avec les espaces ouverts de l'hinterland – fig. 9), la zone urbaine ancienne.

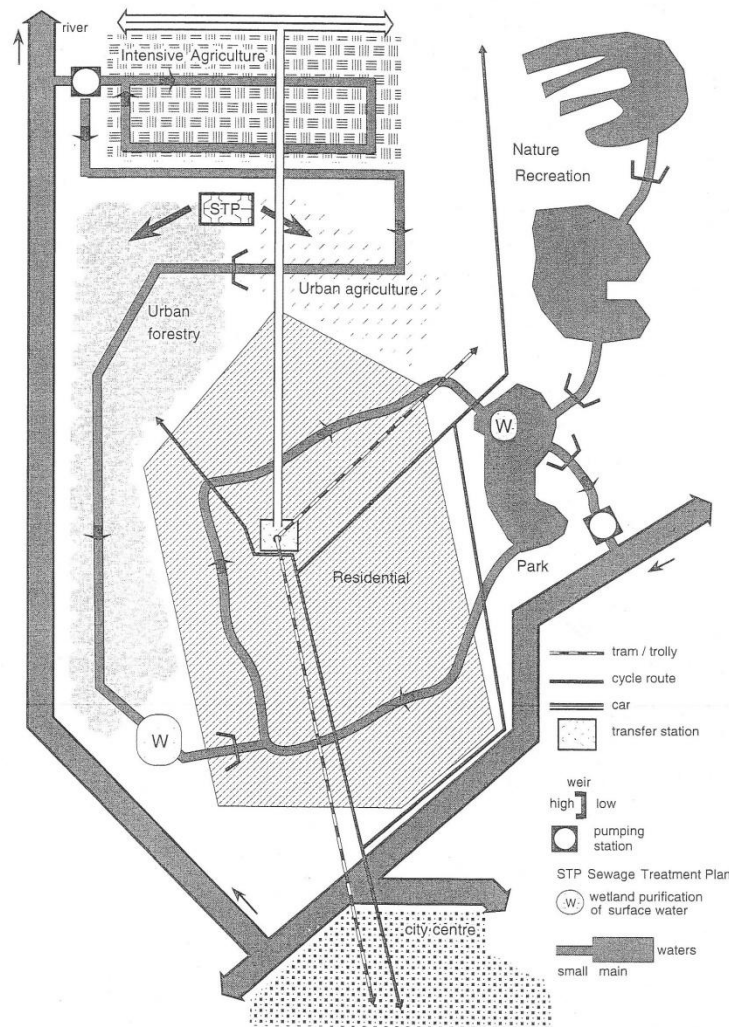


Figure 9 : Le modèle spatial de la frange urbaine (Tjallingii, 1995)

Le dernier niveau, celui de modèles guides de l'action pour l'organisation, ne fait pas l'objet d'un modèle dessiné mais met en évidence divers outils et stratégies (Tjallingii, 1995). Les propositions du rapport du groupe des experts européens de l'environnement nous semblent constituer un aboutissement, assez indirect et implicite, de l'écologie urbaine.

D'après C. Emelianoff, la planification est le volet central du rapport. Il s'agit de lutter contre l'étalement urbain favorisé par l'inflation des transports. Cette planification s'appuie sur la capacité de charge : « La planification de la capacité de l'environnement exige que l'on détermine le niveau maximal de développement qu'un milieu local (ville ou région) peut supporter indéfiniment tout en sauvegardant un capital naturel déterminant et constant et un capital culturel précieux dans l'environnement » (CE, 1996, p. 166). Une proposition intéressante du rapport est l'intégration de la planification écologique et spatiale, sur le modèle néerlandais, avec la stratégie du bi-réseau et de la ville polylobée : le réseau hydraulique, cadre écologique, relie les formes de vie et le réseau des transports relie les hommes et les activités (Tjallingii, 1995, p. 108 ; CE, 1996, p. 168 ; Emelianoff, 1999, p. 189 ; fig. 10).

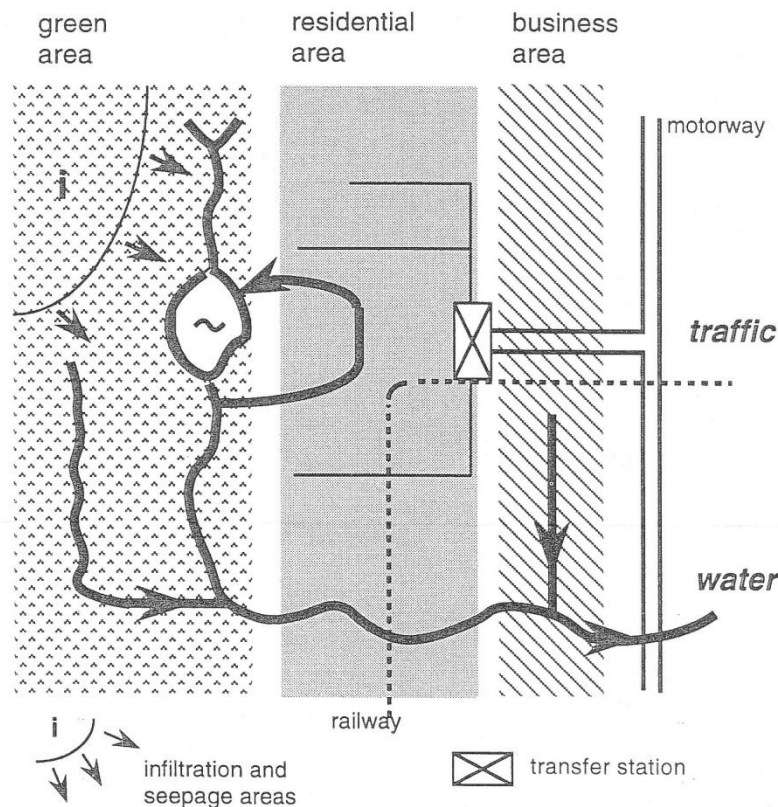


Figure 1.10 : Le modèle bi-réseau (Tjallingii, 1995)

Le rapport CE met également en avant l'aménagement des espaces ouverts pour favoriser la biodiversité, ainsi que les spécificités de la rénovation urbaine (comprenant la décontamination des sols) et du patrimoine culturel, des loisirs et du tourisme urbain, particulièrement pertinentes dans les métropoles européennes. Finalement ce rapport riche et novateur articule trois types de visions : écosystémique, culturelle et politique (Emelianoff, 1999).

La Charte d'Aalborg

Le deuxième document majeur de la campagne européenne des villes durables est la Charte d'Aalborg, document évolutif, amendé au fil des conférences des villes européennes durables. Il constitue le document officiel le plus connu et le plus reconnu. C'est un texte fondateur auquel l'usage donne le statut d'unique document officiel posant la durabilité urbaine. C. Emelianoff a analysé les apports de la Charte d'Aalborg en regard de la Charte d'Athènes. La formulation de l'intitulé des deux documents les rapproche en effet, même s'ils n'ont pas non plus été élaborés dans les mêmes conditions (tab. 3).

Tableau 3 : « La Charte d'Aalborg retourne la Charte d'Athènes comme un gant »

Charte d'Athènes 1933	Charte d'Aalborg 1994
Principe de la table rase	Attitude patrimoniale Partir de l'existant et le mettre en valeur
Abstraction de l'architecture par rapport au contexte environnant (historique, géographique, culturel, écologique) Le style est « international ».	Insertion du bâti dans l'environnement multidimensionnel.
Zonage et politiques sectorielles	Mixité fonctionnelle et politiques transversales
Fluidification de la circulation. Séparation des modes de déplacement	Réduction de la mobilité contrainte. Reconquête de la voirie par tous les modes de transport.
L'urbanisation est le fait des experts, dans le but de « rationaliser et géométriser la ville »	Urbanisation participative et partenariale. Gouvernance. Singularité des réponses.

D'après Emelianoff, 2002, repris par Ciattoni et Veyret, 2007

L'urbanisme progressiste de la Charte d'Athènes est un urbanisme de rupture. Bien au contraire, l'urbanisme durable est un urbanisme de continuité. Le patrimoine, notion en perpétuelle extension, doit être préservé et mis en valeur. L'urbanisme durable, projection vers l'avenir comme l'urbanisme progressiste, permet aussi de retrouver la ville existante et de la renouveler. Le principe de la table rase est ambigu dans la Charte d'Athènes elle-même mais il est beaucoup plus explicite dans les opérations qu'elle a inspirées (Emelianoff, 2002).

Les opérations de l'urbanisme progressiste se surimposent sur le milieu, sans chercher à le prendre en compte, dans une architecture moderne standard. L'urbanisme durable s'insère dans l'existant, environnemental et bâti. La continuité est donc aussi spatiale.

La Charte d'Athènes établissait le principe du zonage des activités et des fonctions dans la ville. La Charte d'Aalborg, sur la base du retour d'expérience, prône une mixité fonctionnelle dans tous les quartiers de la ville, pour améliorer notamment les flux de circulation grâce à une plus grande proximité.

La Charte d'Athènes prône un tout-circulation, qui sera essentiellement routier. La Charte d'Aalborg propose surtout de revenir aux mobilités de proximité, dites douces (piétonne notamment et cycliste) et de lutter contre la prédominance de la circulation routière, ne serait-ce que dans le partage de la voirie. La connexion entre plusieurs modalités de transport en commun est encouragée, pour recourir le moins possible aux transports routiers et aériens.

La Charte d'Athènes est écrite et signée par les architectes et urbanistes alors que la Charte d'Aalborg est signée par les maires, qui représentent la population de leur ville. Dans l'urbanisme issu de la Charte d'Athènes, les experts de la ville savent ce qui est bon pour ses habitants alors que la Charte d'Aalborg prône la participation directe de tous les acteurs, entre autres les habitants.

La Charte d'Aalborg constitue donc une rupture par rapport à la Charte d'Athènes tout en se voulant en continuité avec des principes urbanistiques antérieurs à ceux de la Charte d'Athènes, qu'elle conçoit comme erronés, sur la base des retours d'expérience.

4 – Traductions, modèles et approches de la durabilité urbaine

La durabilité urbaine est un sujet trop vaste et nouveau pour pouvoir le présenter à la fois exhaustivement et dans une démarche systémique mettant en relation tous les niveaux d'intervention. Qui plus est la durabilité urbaine, comme le développement durable, est aussi une affaire d'approche et de perception. Nous nous contenterons de présenter trois approches marquantes et très différentes de la durabilité urbaine, celles de C. Emelianoff, de Graham Haughton et de N. Mathieu, ce qui nous permettra d'évoquer la plupart des questions de la durabilité et d'esquisser des différenciations européennes. Cet ensemble constituera notre définition de la durabilité urbaine qui se veut composite et multidimensionnelle.

Les auteurs positionnent différemment leurs réflexions : traductions et modèles ne s'équivalent pas. Les traductions de C. Emelianoff sont issues de pratiques existantes et de réflexions prospectives alors que les modèles de G. Haughton sont construits sur la littérature scientifique. Cependant les traductions comme les modèles sont associés à des représentations de la durabilité urbaine. Le propos de N. Mathieu relève beaucoup d'une prospection scientifique.

Il est à noter qu'une partie de ses approches n'ont pas attendu l'explicitation de la durabilité urbaine pour s'exprimer et peuvent aussi être pensées sans rapport direct avec celle-ci. Il est donc possible de les analyser avec la grille de lecture de la durabilité aussi bien que sans. Cette précision implique qu'une partie des évolutions urbanistiques que nous associons à la durabilité existaient au préalable : faut-il les interpréter comme des évolutions précurseurs qui ne disent pas leur nom ou bien supposer qu'elles peuvent avoir une vie et une légitimité en dehors de la durabilité ?

4.1 Huit traductions de la ville durable issues des travaux de Cyria Emelianoff

C. Emelianoff est un auteur majeur sur la durabilité urbaine, qui se veut proche des acteurs de celle-ci, d'une lecture en positif et d'une attention aux signaux faibles de la durabilité urbaine. Ses travaux sont partagés entre une thèse (1999) et un grand nombre d'articles assez épars, dont un certain nombre dans des revues de vulgarisation. Un article paru dans *La revue durable* en 2003 nous semble ainsi majeur (Emelianoff, 2003). Il présente la

diversité des approches de la durabilité urbaine dans les villes européennes, retraçant plusieurs champs des possibles pour un engagement dans la durabilité. A partir de la typologie mise en œuvre dans cet article, il est possible de présenter six traductions de la ville durable en utilisant également des propositions de la thèse de C. Emelianoff. Ces traductions de la ville durable représentent une culture, un esprit de la ville durable, que l'on retrouve davantage dans certains contextes. L'ordre dans lequel elles sont présentées importe peu. Bien entendu ces cultures de la durabilité urbaine se mélangent les unes les autres dans des proportions très variables.

A : La ville durable qui s'appuie sur les éco-techniques, les éco-labels, les éco-budgets, les éco-constructions

Cette approche très classique et fréquente de la ville durable, technique et scientifique, se retrouve surtout en Allemagne, Autriche, Suisse, Danemark et Pays-Bas. Ces conceptions sont issues de l'approche écosystémique de la ville. Produits, services et pratiques vertueuses sont labellisés. Par exemple, l'éco-label européen (« la fleur du développement durable ») garantit ainsi que le produit (ou service) réduit ses impacts environnementaux tout au long de son cycle de vie, pour une qualité équivalente à un produit (ou service polluant). Les référentiels d'évaluation sont propres à chaque type de produit ou de service. Des systèmes de management environnemental assurent la mise en œuvre, l'évaluation et l'amélioration continue de ces mêmes produits, services et pratiques comme le standard européen EMAS et la certification ISO 14 001 pour l'entreprise française.

L'éco-budget ou la comptabilité verte consiste à quantifier les principales ressources naturelles utilisées par la collectivité afin de mieux réduire leur utilisation. La comptabilité verte est ainsi l'un des principaux engagements de la ville d'Albertslund au Danemark qui est la première du Danemark à se doter de ce type d'outil en 1992. La ville calcule sa consommation en énergie et en eau avec son impact sur l'environnement, ainsi que sa production de déchets et d'eaux usées et les pollutions engendrées par le trafic routier. La municipalité calcule ensuite sa « latitude écologique » : c'est la consommation acceptable si l'on donne aux générations futures les mêmes opportunités. La comptabilité verte fait l'objet d'un rapport très détaillé publié chaque année, présenté publiquement et accompagné d'une remise de prix. La liste des entreprises les plus polluantes est publiée dans le journal municipal (Heland, 2008, p. 342).

Des clauses écologiques sont introduites dans les marchés publics et les attributions de subventions par les collectivités territoriales, à titre de bonus par exemple ou comme condition indispensable pour obtenir la subvention ou le marché. Les entreprises sont incitées à faire des achats verts. L'éco-fiscalité consiste à taxer davantage les établissements les plus polluants.

L'éco-construction poursuit plusieurs objectifs distincts, qui souvent se cumulent aussi, dans deux esprits différents. Le premier est global ; c'est celui de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) en France. En plus de l'éco-construction à proprement parler, il comprend le confort (hygrothermique, acoustique, visuel, olfactif), la qualité sanitaire (des espaces, de l'eau, de l'air), un chantier à faibles nuisances, une gestion de l'air et de l'eau. Le deuxième esprit vise spécifiquement à réduire la consommation énergétique, mesurée en kwh/an/m², dans le respect de la réglementation thermique ou au-delà pour atteindre des seuils de performance énergétique codifiés. Nous présenterons les objectifs dans l'ordre le plus logique (qui n'est pas toujours respecté). D'abord il s'agit de mieux intégrer le bâtiment dans son environnement naturel, en travaillant sur l'exposition solaire ainsi qu'aux vents dominants et à la topographie. Le deuxième objectif est d'améliorer l'isolation du bâtiment, par des matériaux plus performants, offrant plus d'inertie aux variations de température (des toitures végétalisées peuvent être utilisées dans cette perspective) et dénués de ponts thermiques à l'origine de déperdition de chaleur. Troisièmement ces matériaux doivent présenter une faible empreinte environnementale tout au long de leur cycle de vie, en étant plus naturels par exemple. Le quatrième objectif est de diminuer les consommations énergétiques en agissant sur le type de chauffage, en calculant les justes besoins et en utilisant des dispositifs de stockage ou de renouvellement de l'énergie dans le bâtiment. Finalement, la dernière possibilité est la production d'énergies renouvelables au niveau du bâtiment, par exemple avec des panneaux solaires ou au niveau du lotissement avec la géothermie ou l'éolien. Dans le domaine de l'éco-construction, les avancées sont très rapides mais ne vont pas forcément dans le sens d'un respect de l'ensemble des cibles ici présentées.

B : La ville durable où les habitants adoptent des modes de vie durables

En Europe du Nord et notamment en Scandinavie, les efforts de durabilité sont portés par les habitants dans le respect de l'environnement local et planétaire. L'accent est donc porté sur l'information, la sensibilisation et l'éducation des habitants, dès le plus jeune âge, aux éco-gestes. L'attention se porte en amont sur la consommation (quantité, produits sélectionnés) et sur les déchets (réutilisation, collecte, recyclage). La ville durable doit aussi être plus douce pour les citoyens, l'environnement urbain devant s'adapter à tous, enfants, personnes âgées, personnes handicapées (Emelianoff, 2003). Les mobilités sont douces et privilégient les déplacements piétons et surtout cyclistes, dans des pays où déjà le vélo constitue un art de vivre.

C : La ville durable planifiée

La planification volontariste agit sur l'organisation de l'espace par les transports publics, permettant la concentration d'activités dans les lieux les plus accessibles, selon des modèles aux diverses formes polycentriques qui seraient les plus adaptées à la durabilité urbaine

(Heland, 2008). Cette approche plus surplombante est plus fréquente dans les pays rhénans. La planification a pour objectif essentiel de limiter l'étalement urbain, en déployant un réseau dense et multimodal à l'échelle des régions urbaines avec une densification de long de ces axes de transports collectif. Le métro n'est pas forcément privilégié, au contraire du tramway ou des bus en site propre à fréquence rapide. Il s'agit d'éviter de construire des lotissements accessibles seulement en voiture, spectre de l'étalement urbain.

Les mots d'ordre sont la densité, la mixité sociale et fonctionnelle ainsi que l'accessibilité par les transports soit publics soit doux. Ces notions guident les politiques de Munich et Hanovre. La densité est celle d'une ville dite compacte voire même raisonnablement compacte (Heland, 2008) ou « à courtes distances », sans être non plus congestionnée. La ville compacte est moins consommatrice d'énergie et d'espace. Les réflexions se font davantage sur une densité équilibrée que sur un renforcement permanent de la densité, avec une promotion de l'habitat intermédiaire dense. Grossièrement, ce dernier correspond à du petit collectif et à des maisons de villes d'un ou deux étages, jointives, sans (trop de) jardins individuels, dans des formes architecturales très variées. La mixité fonctionnelle, en opposition au zonage, permet de rapprocher les espaces d'activité, d'habitation et de loisirs afin de diminuer les transports mais aussi de donner vie à tous les espaces de la ville. La mixité fonctionnelle est pensée en association avec l'aménagement des réseaux de transport public. En effet, tous les lieux de la ville doivent pouvoir être accessibles sans voiture et de nombreux espaces deviennent piétonniers, dans un mouvement de lutte contre la voiture. Les espaces verts ne sont pas en reste, se constituant eux-mêmes en trames vertes et bleues (nous reviendrons sur ce point plus loin). L. Heland remarque que cette question de morphologie urbaine est au cœur des préoccupations du développement durable (Heland, 2008). La ville compacte constitue même un discours pro-urbain dans le cadre de l'urbanophilie (Bochet et Lévy, 2010).

A l'échelle infra-urbaine, on construit des éco-quartiers ou des quartiers durables, préférentiellement sur des friches. Ces quartiers s'intègrent dans la politique globale d'aménagement de la ville tout en constituant une vitrine et un manifeste de la durabilité urbaine où s'accroissent les efforts (Emelianoff, 2003).

D : La ville durable qui dure dans le temps, se renouvelant sur elle-même, préservant son identité par son patrimoine

Evidemment la durabilité peut se comprendre comme la durée dans le temps, ce en quoi la ville européenne est assez performante dans l'ensemble. Une autre approche valorise le patrimoine urbain des vieilles cités européennes, dans une dimension culturelle. L'histoire de la cité constitue son identité le plus souvent, même s'il s'agit d'un passé que d'aucuns pourraient juger révolu et négatif pour un développement futur. Ainsi, dans cette optique, même des quartiers populaires insalubres peuvent être préservés ainsi que des vieilles

usines, témoignage d'un patrimoine industriel, afin d'être revalorisés. Ces approches sont fréquentes en Allemagne de l'est et en Italie où ce courant est ancien mais aussi en France depuis une dizaine d'années (sans forcément de lien explicite avec le développement durable). L'approche patrimoniale qui renouvelle la ville peut agir sur deux types de tissus urbains que nous venons d'esquisser. D'abord il y a le quartier populaire ancien, qui est alors réhabilité à la fois écologiquement et socialement, dans une optique fréquente de résorption de l'insalubrité et d'amélioration du confort, surtout sanitaire. Le deuxième type de tissu est celui de la friche, espace plus ou moins abandonné : les friches les plus fréquentes sont de type industriel ou ferroviaire. Ces friches peuvent être réutilisées en pôles culturels ou en quartiers mixtes, en s'appuyant éventuellement sur le réseau ferroviaire. Le problème majeur dans la réutilisation de ces friches industrielles réside dans la décontamination des sols pollués, en général en métaux lourds, qui est très coûteuse pour la collectivité et réalisée souvent de façon très superficielle.

Il s'agit là aussi d'un levier d'action face à l'étalement urbain (dans des proportions qui peuvent être hélas dérisoires en considérant la dimension des espaces et le nombre de logements concernés). Dans une approche culturelle et urbanistique de la ville, ce recyclage des sols, cette reconstruction et ce renouvellement de la ville sur elle-même sont extrêmement intéressants dans les interactions temporelles qu'ils suscitent. Ainsi, ils constituent une nouvelle couche sédimentaire dans ce milieu qu'est la ville. Selon l'architecte Christian de Portzamparc, cité par Cyria Emelianoff, nous sommes parvenus à l'âge III de la ville, celui des coutures urbaines, qui articule les tissus, les époques et les forces (Emelianoff, 1999, p. 603).

E : La ville durable communautaire, appuyée sur un projet de société

Cette approche de la ville durable est plus fréquente au Royaume-Uni et dans le monde anglo-saxon, où la communauté prime dans l'acception culturelle de la société. Grossièrement, c'est là l'une des différences fondamentales de la société anglo-saxonne avec la nôtre : en effet, elle est composée d'un agrégat, éventuellement disparate de communautés au fonctionnement culturel autonome (communautés ethniques, religieuses, sexuées). « La communauté est le cadre qui favorise l'expression de la sociabilité et l'apaisement des tensions interethniques ou générationnelles, via le sentiment d'appartenance locale et les bonnes relations de voisinage, la qualité et l'éducation à l'environnement et, surtout, la prise en charge des problèmes par les populations elles-mêmes » (Emelianoff, 2003, p. 38). Ce sont donc les communautés, habituées à pratiquer en leur sein des formes de concertation et de participation, qui portent les projets de développement durable, essentiellement à l'échelle du quartier, en l'occurrence du *neighborhood*. Les projets anglo-saxons sont très marqués par la notion de voisinage. Ces pratiques peuvent présenter une plus grande efficacité si l'on prend en compte la sensibilisation et la participation active des habitants. Néanmoins, la puissance publique est

d'autant plus portée à se désengager, accentuant la mobilisation de l'investissement privé dans les processus de planification. Or tout ne peut se résoudre sans la puissance publique, à l'échelle du quartier uniquement et des micro-projets comme le pédibus, qui consiste à mettre en place un roulement de parents accompagnant à pied un groupe d'enfants à l'école du quartier.

En étendant cette notion de ville durable communautaire, on parvient à la durabilité urbaine comme projet de société (société éventuellement comprise à la française), en supposant que tous les acteurs, puissance publique comme citoyens et partenaires privés, puissent s'emparer de sa mise en œuvre à toutes les échelles de la gouvernance.

F : La ville durable qui cherche à améliorer sa qualité de vie et son urbanité de manière générale

Ce thème l'emporte plutôt en France et en Europe du Sud, dans deux directions associées : le paysage urbain et l'animation urbaine. La qualité de l'environnement bâti, architecturale, esthétique est primordiale, notamment dans les espaces publics comme expression de cette vie qui fait l'urbanité. « Cette approche met l'accent sur les relations sensibles, sociales et culturelles qui s'établissent entre les citoyens et la ville » (Emelianoff, 2003, p. 40). « L'ancienneté du patrimoine, la qualité de l'urbanité jouent un rôle identitaire, culturel et social. [...] L'environnement urbain, c'est l'espace des rencontres » (Emelianoff, 1999, p. 205). La conception de la durabilité en France est ainsi très liée à ce « je-ne-sais-quoi » qui fait l'urbanité. En réalité nous avons déjà dit que les fondements de l'urbanité sont la densité et la diversité, qui produisent une vie proprement urbaine : le « je-ne-sais-quoi » qui rend les quartiers vivants et qui est recherché par de nombreux citoyens, notamment ceux qui vivent dans les quartiers centraux. L'urbanité est ressentie par la citoyenneté, cette relation sensible à la ville (dans une relation urbaphile), qui « renvoie à l'ensemble des relations personnelles qui existent ou se créent dans la ville à travers l'art de vivre spécifique des villes, l'ambiance spécifique urbaine (liberté de mouvement, anonymat, convivialité, hasard) (Bochet et Lévy, 2010, p. 277). Dans cette approche, l'environnement urbain doit donc être ouvert et accueillant, agréable à traverser, à vivre, à observer et à méditer, conduire à une sociabilité dont on sait qu'elle est très importante dans les espaces publics en Europe du Sud, conjonction d'une animation à la fois de voisinage mais aussi culturelle et commerciale à des niveaux communaux et régionaux. Cette tradition est à relier avec les traditions d'objectifs esthétiques de l'architecture ; elle se concentre sur la place publique comme horizon et sur la rue (piétonne ou agréable pour le piéton) comme canal de vie urbaine. La durabilité urbaine consiste donc, dans cette approche, à retrouver ce qui fait la citoyenneté et l'urbanité.

G : la ville renaturée : une culture citadine de la nature

C. Emelianoff propose également un rapprochement avec les éléments de nature qui se trouvent encore - ou qui sont à retrouver - dans la ville. C'est là l'un des scénarios de prospective de sa thèse. « L'enjeu écologique ne réside pas dans l'édification de sanctuaires [pour protéger une nature sauvage], il se situe plutôt dans une cohabitation quotidienne avec la nature, fondée sur des proximités, dans un espace partagé. [...] Outre un enjeu écologique, la qualité de vie en ville peut être fortement améliorée par une « renaturation » de la ville » (Emelianoff, 1999, p. 113), pour ses influences psychiques (apaisement, épanouissement) et culturelles.

Tableau 4 : Une sortie progressive de l'hygiénisme

Politique de dédensification (assainir, aérer)	Politique de densification (endiguer l'étalement urbain)
Assèchement de la ville : - Recouvrement des canaux - Endiguement des rivières - Abandon des ports - Assèchement des marais périurbains	Réhabilitation de l'humide : - Projet de réouverture de canaux - Réaménagement des berges - Réhabilitation des ports fluviaux - Restauration de marais périurbains
Politique d'imperméabilisation des sols (macadamisation)	Perméabilisation des sols urbains
Enterrement du cycle de l'eau	Gestion des eaux pluviales à ciel ouvert Lagunage
Politique d'extension des espaces verts	Recomposition des espaces végétalisés le long des trames aquatiques Politique de continuités végétales

Source : Emelianoff, 2002

La durabilité urbaine se positionne à contre-courant des excès de l'hygiénisme (tab. 4). Bien avant Le Corbusier, les hygiénistes du XIXe siècle avaient encouragé le zonage pour des questions de santé environnementale. L'expansion de la ville promue par Le Corbusier fait place au souci de contenir l'urbanisation. Avec la durabilité urbaine, la nature peut revenir en ville notamment sous la forme humide : le fleuve par exemple fait l'objet d'une réappropriation alors que l'hygiénisme avait détourné la ville du fleuve (Carré et Chartier, 2005). Les sols perméables sont désormais prônés afin de permettre l'infiltration de l'eau de pluie : l'eau n'a plus besoin de passer dans le cycle artificiel comme elle le faisait inutilement et surtout elle peut ainsi aller recharger les nappes phréatiques (Carré, 2010). « La propension hygiéniste à accroître les surfaces vertes est relayée par des visions plus qualitatives [...] pour favoriser la biodiversité ou encore la diversité des usages citadins de la nature » (Emelianoff, 2002, p. 33).

Mais il s'agit aussi d'aller vers une autre forme de nature que celle qu'on trouve dans les parcs alphanidiens de la ville haussmanienne. Au cours des années 1980 apparaît une critique de l'espace vert urbain : le modèle horticole, axé sur le fleurissement saisonnier, coûte trop cher. Un nouveau concept de gestion des espaces verts apparaît : c'est la gestion

différenciée, qui suppose davantage d'adaptation du jardinier aux cycles naturels et la fin d'une visibilité de la domination de l'homme sur le jardin. L'espace vert urbain s'ensauvage, en tout cas esthétiquement, inspiré par le paysagiste Gilles Clément, dans une représentation champêtre de la nature (Aggeri, 2010), notamment en laissant les prairies s'installer. Des expériences sont même menées à partir de la friche dont on met en avant la valeur écologique en biodiversité (Clergeau, 2007), dans une redécouverte de la « mauvaise herbe » et une réhabilitation du Tiers-Paysage⁶¹ (Clément, 2001).

H : La ville durable proche de ses voisins, se développant dans son environnement

Cette approche-ci n'apparaît pas dans l'article de C. Emelianoff de 2003 car elle ne correspond pas à des pratiques associées à une aire géographique et culturelle en particulier, comme pour les autres traductions de la ville durable. Il s'agit d'une lecture de l'une des trois hypothèses de sa thèse et d'une proposition pour en faire une approche de la ville durable. C. Emelianoff a proposé une lecture topologique de l'espace dans sa thèse, relayant les lectures hiérarchiques (pyramidales) et réticulaires et reprenant la figure du *topos* d'Augustin Berque. Elle part du constat que les villes globales sont déconnectées de leur environnement régional et local, dans une désolidarisation des territoires, avec les problèmes écologiques que cela suscite. L'effacement relatif des distances dans le monde contemporain a un coût écologique mais aussi géographique. Or la ville durable doit au contraire reconnecter les territoires entre eux, et les villes globales avec leur environnement régional et local. « Notre hypothèse est qu'une lecture « topologique » de l'espace peut permettre de rendre compte de processus d'organisation de l'espace [...] et qui parviennent à articuler les échelles sans effacement des lieux. Le schème du *topos* décrit des relations de connexité, ou proximité spatiale, et des lieux qui naissent de ces relations. Une lecture « topologique » de l'espace s'attache aux proximités, voisinages, contiguïtés, adhérences, interfaces, trous et rupture » et à la façon dont ces différents éléments sont reliés (Emelianoff, 1999, p. 110). Cette représentation issue des mathématiques permet de relier horizontalement des lieux singuliers et de décrire l'articulation de différentes échelles de la ville, du bâtiment à la planète. La proximité devient un concept multiscale. Dans le schème spatial du *topos* ouvert, dont la proximité est choisie, les échelles sont mises en continuum, dans une organisation multipolaire de l'espace. Sans supprimer les autres schèmes spatiaux, hiérarchiques et réticulaires, la topologie ouverte peut être renforcée par la durabilité urbaine.

Cette dernière approche fait le lien avec les modèles proposés par G. Haughton pour lequel les relations de la ville avec son hinterland sont essentielles.

⁶¹ Comme le Tiers-Etat de l'abbé Sieyès, le Tiers-Paysage est Tout mais ne représente rien. En l'occurrence tous les délaissés d'autoroute, pieds d'arbre d'alignement, plante grimpante le long des murs, mousses sur les toits. Les écologues et autres partisans aspirent à ce qu'il devienne quelque chose, comme le Tiers-Etat.

4.2 Les quatre modèles proposés par Graham Haughton

G. Haughton est un géographe régionaliste qui s'est largement intéressé aux conditions de mise en œuvre du développement durable dans les années 1990, autrement dit précocement au sein des sciences humaines et dès la formulation de la notion. En 1994, il publie *Sustainable cities* avec Colin Hunter, avec des réflexions déjà très riches et complètes, mettant en œuvre une pluralité d'approches politiques, et surtout des approches transversales. L'échelle régionale consiste le centre même de son approche : faisant appel à toutes les autres échelles, il a une prédilection pour l'appréhension de la ville à l'échelle régionale, en relation notamment avec son hinterland mais également avec les autres échelons. Leur définition de la ville durable donne donc une priorité à l'articulation des échelles : "A sustainable city is one in which its people and businesses continuously endeavour to improve their natural, built, and cultural environments at neighborhood and regional levels, whilst working in ways which always support the goal of global sustainable development" (Haughton et Hunter, 1994, p. 27). Ainsi, la ville doit être transformée de manière à ce qu'elle puisse interagir avec le reste de l'économie globale et de l'environnement (Haughton, 1997), en veillant à ses impacts externes habituellement omis. Il faut améliorer la connaissance de ces impacts chez les industriels et les citoyens.

Cette définition amoindrit cependant la dimension de l'environnement naturel qui pourtant occupe une grande place dans l'ouvrage : les impacts environnementaux sont trop souvent négligés et resurgissent en situation de crise. En effet, Haughton et Hunter conçoivent également l'environnement urbain comme une distorsion d'un écosystème naturel, caractérisé par des flux artificiels d'énergie. L'écosystème urbain et l'échelle régionale fondent le concept de biorégion, qui est aussi la toile naturelle qui entoure les citadins.

Les principes d'équité et de justice sont également au cœur de cette réflexion. Trois principes de base sont essentiels dans le développement durable : l'équité intergénérationnelle, la justice sociale et la responsabilité transfrontalière.

Dans des publications postérieures (Haughton, 1997 et 1999), G. Haughton met en évidence quatre modèles de développement urbain durable, volontairement assez radicaux, qui peuvent s'hybrider. Tous ces modèles sont axés sur la dimension relationnelle avec d'autres échelons ou à l'intérieur d'eux-mêmes. Ils font appel à des perceptions différentes de la nature des problèmes d'environnement urbain : Haughton oppose une position écocentrique⁶² profondément verte (à la durabilité forte ?), opposée à l'expansion économique dominante et une position ethnocentrique légèrement verte (à la durabilité faible ?), avec une gradation entre les deux (Haughton, 1997). Par exemple, la position profondément verte bannit la voiture individuelle des villes tandis que la position faiblement

⁶² et/ou biocentrique si on se réfère à nos développements précédents

verte développe les véhicules non émissifs. Pour chacun de ces quatre modèles, les frontières de la ville-région sont potentiellement différentes.

La ville autosuffisante : internalisation intensive des activités, métabolisme circulaire, biorégionalisme et autarcie urbaine

Ce modèle reprend des approches fréquentes chez les écologistes : Haughton synthétise donc dans son modèle une pluralité d'approches. La ville autosuffisante utilise davantage de ressources locales et réduit ses externalités et ses impacts négatifs sur sa biorégion. Même si la définition de celle-ci est difficile, la définition d'une unité spatiale naturelle est importante : la biorégion est un bassin-versant ou une vallée par exemple, susceptible d'apporter des frontières naturelles aux unités administratives et politiques.

Le changement doit être radical, les humains cessant de dominer la nature pour chercher à travailler avec elle. L'intégration avec la nature se fait à cette échelle biorégionale. L'équité doit s'établir entre les espèces et rechercher la coopération. Le peuplement est plus éclaté, avec des villes plus petites et plus compactes et variées. La nature revient dans les zones urbanisées de l'écocité biorégionaliste, avec davantage d'espaces verts.

Le cycle métabolique urbain devient circulaire et non plus linéaire : le métabolisme utilise des ressources locales, en rejette moins et surtout les réutilise, connectant entrées et sorties du système. La question du degré désirable d'autosuffisance n'est pas résolue. Les échanges commerciaux doivent privilégier les régions voisines ou les pays en développement dans un commerce équitable, afin de les amener aux mêmes standards de vie. Ce modèle peut présenter une radicalisation spirituelle et un rejet de la vie urbaine moderne.

La ville-région planifiée, compacte et efficiente

Ce modèle, dominant chez les aménageurs occidentaux, s'appuie sur l'intérêt des formes urbaines compactes pour réaliser des économies d'énergie massives, avec une plus haute densité résidentielle et une plus grande diversité, dans une célébration de l'urbanité et des centres urbains vitaux. Les changements s'appuient sur un système de transport public dense, dans une lutte contre l'étalement urbain et la voiture individuelle. Là aussi il est essentiel de travailler avec la nature, mais dans une vision qui reste anthropocentrique, avec une préservation des ressources. Les économies d'énergie permettent de générer moins d'impacts négatifs, mais ce point est davantage supposé ; finalement la question des impacts externes est négligée, ceux-ci étant traités comme des problèmes environnementaux indifférenciés. Les impacts sont donc implicitement acceptés. Les changements politiques et éthiques nécessaires ne sont pas omis mais apparaissent comme secondaires. La priorité va à l'amélioration du bâti dans le sens de l'éco-construction. A l'évidence ce modèle est proche de la traduction C issue de C. Emelianoff (la ville durable planifiée).

La ville dépendante : externalisation excessive des coûts environnementaux, systèmes ouverts au métabolisme linéaire

Ce modèle est tiré des schémas économistes néo-classiques traditionnels, sur la base d'une durabilité faible et des mécanismes de marché. La solution centrale pour réduire les impacts environnementaux des villes est d'améliorer le système de marché en appliquant pleinement le principe de pollueur-payeur. Haughton cite un document de la Banque mondiale défendant ce modèle. Les questions sociales ne sont pas omises mais elles arrivent après l'efficacité du marché. Les analyses coût-bénéfice tendent à sous-estimer la nature géographique et même sociale de nombreuses influences environnementales. L'éco-fiscalité n'est pas forcément efficace.

Ce modèle paraît proche de la traduction A issue de C. Emelianoff sur « l'éco-économie ». Cependant il semble que la traduction A repose davantage sur l'*Ecological Economics* alors que Haughton se situe ici clairement dans une perspective néo-classique.

La ville équitable : équilibre des besoins et des droits, avec des flux régulés des valeurs environnementales et des systèmes de compensation

Ce modèle reprend des aspects (positifs essentiellement) des modèles précédents. Son originalité est de présenter un intérêt explicite pour les débats sur l'équité sociale et environnementale et une considération accrue sur les conditions politiques, sociales et environnementales qui sous-tendent les échanges de ressources et les flux de déchets. Etudier la valeur environnementale des flux de ressources et de polluants qui entrent et sortent du système urbain est l'un des défis majeurs d'une nouvelle gestion régionale des ressources. Les échanges inégaux provoquent des atrophies économiques et environnementales des hinterlands. Au-delà du seuil de capacité de charge d'une biorégion, la ville doit rechercher un accord compensatoire avec son hinterland. Ces compensations peuvent être des paiements financiers, des accords commerciaux favorables (à la biorégion) ou des règles d'immigration ouvertes.

L'inconvénient de ce modèle est la difficulté de sa mise en œuvre en termes politiques. Le problème réside dans la comptabilité : comment agréger ou séparer les compensations d'une multiplicité de flux pas forcément isolables ?

Une des manières les plus puissantes pour rééquilibrer les échanges commerciaux entre deux régions est d'incorporer pleinement la totalité des coûts sociaux et environnementaux dans l'analyse coût-bénéfice (notamment les impacts des flux de polluants). Pour réaliser la ville équitable, cette notion de capacité de charge doit être centrale. Qui doit avoir la priorité dans l'utilisation des capacités d'épuration des biens communs que sont les écosystèmes naturels (les flux de déchets et de polluants en quantité limitée restant inévitables) ? Ces droits doivent pouvoir être attribués équitablement pour réguler l'usage des ressources.

Réduire les impacts environnementaux (mesures de protection, réutilisation, recyclage, réparation) reste une priorité dans la gestion des ressources. Les échanges interrégionaux ne doivent pas porter atteinte à la capacité des charges des espaces externes et doivent être menés en des termes équitables sur la base des pleins coûts environnementaux, en accord avec les besoins réels des consommateurs (de la ville comme de l'hinterland). Un système de droits d'accès aux biens environnementaux et une notion ouverte du bien-être permettront un système simple de droits de propriété.

Ce modèle intègre donc les trois précédents mais peut-être en est-il autant le complément que l'aboutissement. Bien sûr, c'est une gouvernance équilibrée qui peut permettre la mise en œuvre de ce dernier modèle.

Comparer les quatre modèles

G. Haughton aboutit à une comparaison des quatre modèles ainsi définis (Haughton, 1999) qui sont des modèles en compétition, entre les différentes disciplines académiques et gouvernements. Ce sont des batailles idéologiques très contemporaines qui séparent ces différents modèles.

Il définit cinq principes centraux d'une équité pluridimensionnelle : intergénérationnelle, sociale (intragénérationnelle), géographique (entre les échelles), procédurale (gouvernance et participation), entre les espèces (là s'opposent les éthiques anthropocentrées aux éthiques centrées sur la nature). Cette équité pluridimensionnelle constitue le critère de comparaison des quatre modèles (tab. 5).

Tableau 5 : Principes d'équité et modèles de développement urbain durable

Équité :	La ville dépendante		La ville autosuffisante		La ville planifiée	La ville équitable
Intergénérationnelle	positive		positive		positive	positive
	peut être perverse		positive		implicite	positive
Géographique	peut être perverse		perverse		neutre / vague	positive
Procédurale	peut être perverse		positive		neutre / vague	positive
Entre espèces	neutre / vague		positive		peut être perverse	implicite

Source : Haughton, 1999

G. Haughton se veut neutre, assurant que chaque modèle a ses mérites, mais il est clair qu'en réalité sa préférence va au quatrième modèle qui est son modèle : la ville « *Fair shares* ».

4.3 La ville durable selon Nicole Mathieu : critique, sérendipité et habitabilité

Natures Sciences Sociétés est une revue pluridisciplinaire, passeuse de frontières entre les sciences de la nature et les sciences de la société. Fondée en 1993, elle s'intéresse à l'interaction entre les sociétés et leur environnement. On note un souhait véritable de donner à voir la dimension vivante de la science au travers de l'évocation des débats. La revue a principalement consacré deux numéros à la ville durable : oct-dec 2006 vol. 14 n°4 et plus récemment vol. 18 n°2 avril-juin 2010 « Approches urbaines insolites ». Un ouvrage est également associé à cette revue : *La ville durable, du politique au scientifique*, édité par N. Mathieu et Yves Guermond en 2005. N. Mathieu, qui a porté ces publications, est géographe ruraliste et s'intéresse aux rapports entre les sociétés et la nature. Par ce médiateur qu'est la nature et par une méthodologie interdisciplinaire, elle est arrivée à la ville, notamment à l'occasion d'une recherche sur les blattes urbaines. Un des questionnements principaux de la revue sur la durabilité est son caractère novateur : la ville durable constitue-t-elle une utopie vraiment nouvelle ?

La ville durable, du politique au scientifique est une ouverture sur la richesse du champ des possibles, notamment interdisciplinaires, que représente la ville durable. Prenant l'utopie politique à la lettre pour construire un nouveau mode de connaissance, l'ambition de l'ouvrage est de construire la ville durable comme un objet scientifique, peut-être un paradigme scientifique. Elle est présentée à la fois comme un milieu, une socialité et un paysage, trois systèmes qui s'entrecroisent.

Le bilan de la recherche sur la ville et le durable, en 2006, montrait qu'il s'agissait là d'un thème peu traité dans la revue mais en expansion (Gauthier, 2006). En 2006, N. Mathieu publiait un article assez personnel, un « manifeste » où elle faisait l'hypothèse que la durabilité ne renouvelait pas suffisamment l'épistémologie des sciences car les « politiques comme les scientifiques ont du mal à sortir des schémas d'analyse antérieurs » (Mathieu, 2006). Elle identifie quatre types de rapports chez les chercheurs confrontés à l'utopie politique du développement durable :

- le rejet de la notion elle-même car trop écologiste ou porteuse de risque d'aggravation des inégalités sociales ;
- l'indifférence, surtout dans le cas d'un ancrage marqué dans une branche disciplinaire en particulier
- « une adoption de la référence au développement durable qui va de soi, ne bouleversant ni les concepts ni les pratiques scientifiques antérieures », attitude dominante, dans un opportunisme généralisé. Le durable devient alors la norme scientifique incontournable.

- production d'un nouveau mode de connaissance, dans une rupture scientifique. Cette radicalité scientifique nécessaire pour penser la durabilité urbaine repose sur quelques principes. Il faut accepter la dimension utopique du développement (urbain) durable pour le construire scientifiquement. Ensuite, le développement durable est un objet complexe dont il faut affronter les deux piliers les plus difficiles : la gestion durable des ressources naturelles dans la ville et les inégalités sociales en partant du concept de mode d'habiter. N. Mathieu propose quatre conditions de réalisation de la démarche : l'interdisciplinarité, le croisement territorialisé des données, l'inventivité méthodologique et le recours à un concept intégrateur : le « mode d'habiter ». « Il faut mettre l'habitant et le concept de « mode d'habiter » au centre de la démarche d'analyse proprement dite », dans une anthropologie interdisciplinaire de l'habitant et du mode d'habiter (Mathieu, 2006, p. 381).

Le bilan de la recherche sur la durabilité urbaine, dressé par le numéro de 2010, sur la base des publications 2008-2009, est sévère. « Le développement durable urbain, systématiquement convoqué pour n'être finalement qu'invoqué, n'a finalement amené à la réflexion sur l'urbain que comme couche supplémentaire [...] Tout se passe comme si l'irruption de l'utopie du développement durable appliqué à l'objet ville conduisait le chercheur à parcourir – dans un travail scientifique s'affichant neuf- des voies déjà toutes tracées [...] » (Mathieu *et al.*, 2010, p. 105). S'agit-il d'une « tentative de la pensée aménagiste de rétablir sa légitimité durement ébranlée durant les trois décennies ? La ville durable déclinée en éco-quartiers et éco-cités ne serait-elle pas le dernier avatar d'une vision empirique de la « bonne forme urbaine » ? De même, en sciences sociales, « les thématiques que le développement urbain durable suscite ne se détachent guère de débats itératifs qui sont, pour la plupart, loin d'être nouveaux » (Mathieu *et al.*, 2010, p. 106). Le paradigme nouveau est difficile à affronter et lorsqu'il l'est, la démarche reste trop disciplinaire encore. Nous serions dans une phase de démocratisation, de diffusion d'un objet encore trop ancré dans le politique et pas assez dans le scientifique et par là de déproblématisation, ce qui se traduit par des recherches trop ancrées dans l'opérationnalisation. Face à ce paysage scientifique dominant, la revue préfère, comme C. Emelianoff, analyser les signaux faibles et les « détours pour analyser le problème quasi-insoluble de l'articulation entre la durabilité sociale, environnementale et « globale » des villes » (Mathieu *et al.*, 2010, p. 107).

Au-delà des frémissements de changements de paradigme, l'objectif de la revue est de faire le pari des approches marginales. Elle appelle donc à une reprise en compte de la nature dans la ville et notamment de la nature sensible, ressentie par les citoyens, dans un questionnement sur l'habiter et une réconciliation de la ville et de l'individu.

L'habitabilité urbaine, dans une relation sensible au milieu urbain et à la nature en ville, est un courant de recherche récent, notamment porté par N. Mathieu nous l'avons vu, mais

aussi Nathalie Blanc et Wandrille Hucy. L'habiter est une notion à la fois esthétique (Blanc, 2008) et écologique pour Nathalie Blanc, qui appuie ses travaux sur le vivant végétal et surtout animal (sa thèse porte sur les animaux dans la ville. L'enjeu est d'articuler les travaux sur la biodiversité dans la ville avec la relation au vivant en ville et le désir de nature des citadins, qu'il passe par le jardinage, la promenade dans les parcs ou le nourrissage, aspiration à maintenir le naturel en ville (Blanc, 2010, pp. 169-183). « La revendication du paysage urbain va de pair avec un bien-être ; il faut être satisfait de sa ville pour regarder, admirer, contempler les milieux urbains. Pour s'investir réellement, il faut se trouver bien, qu'il y ait une sorte d'équilibre entre désir de vie et cadre de vie, en bref, qu'on ait le sentiment d'une vie de qualité. Qualité à laquelle participe l'esthétique puisqu'elle dépend fondamentalement du plaisir partagé – culturellement et socialement – que suscite l'environnement (Blanc, 2010, p. 181). Ces approches mettent la durabilité urbaine au niveau de l'habitant citadin (qui n'est pas tout à fait le citoyen) en soulignant les enjeux d'appropriation par tous de la durabilité.

BILAN DU CHAPITRE 2

La durabilité urbaine s'inscrit dans une histoire de l'urbanisme et des représentations de la ville. Elle émerge à la faveur des critiques de la ville industrielle puis de la ville progressiste, de l'approche écosystémique et de son apparition sur la scène internationale comme acteur clé en regard de la crise écologique globale.

Elle constitue cependant davantage un tournant urbanistique qu'une rupture : la durabilité est aussi une continuité dans le temps. A bien des égards, elle représente une urbanité retrouvée en tant que réflexion sur ses composantes principales : la densité, la mixité et la citadinité qui émerge des deux précédentes.

L'une des nouveautés de la durabilité urbaine est sa transversalité et son systémisme. C'est pour cela qu'elle représente toutes les traductions présentées. C'est :

- Une ville qui s'appuie sur les éco-techniques ;
- où les habitants changent leurs modes de vie ;
- planifiée ;
- qui dure dans le temps, se renouvelant sur elle-même, préservant son identité et son patrimoine ;
- communautaire, appuyée sur un projet de société ;
- qui cherche à améliorer son urbanité et sa qualité de vie de manière générale ;
- proche de ses voisins, se développant dans son environnement ;
- renaturée ;
- qui veille à ses relations et à ses impacts à toutes les échelles ;
- une ville juste et équitable ;
- une habitabilité dans une relation sensible à la nature citadine.

La nouveauté apportée par la durabilité est sa compréhension des échelles spatiales, en renouvelant le regard vers l'échelle globale, régionale, locale ainsi que la mise en évidence d'une participation des citoyens au modelage de leur ville.

La ville durable constitue-t-elle une nouvelle utopie urbaine ? J-M. Holz pose explicitement la question (Holz, 2004). A. Ciattoni et Y. Veyret assument cette dimension utopique de la ville durable ainsi que J-M. Holz (Holz, 2004 ; Ciattoni et Veyret, 2007) car c'est une utopie en marche. « Une ville durable, c'est une ville qui se met en marche vers un développement durable » (CE, 1996). Assurément la ville durable est une ville rêvée.

Cependant la durabilité n'est pas qu'urbaine. La ville n'est pas son objet premier et la durabilité urbaine est un processus qui appartient à un développement global (Houghton et

Hunter, 1994). Qui plus est, si on reprend l'étymologie du néologisme de Thomas More, l'utopie est :

- Un lieu de bonheur. C'est la dimension de la ville rêvée et désirée ;
- Un lieu de nulle part, comme l'île d'Utopia. Cependant, « l'idée de la ville durable ne s'incarne, à notre connaissance, dans aucun dessin [...] Plutôt que de s'imposer en un modèle unique et parfait, elle prend forme au travers de multiples expériences originales » (Holz, 2004, p. 112)

Au contraire de l'utopie urbaine, la ville durable n'est pas nulle part. Elle se situe. Sur la planète Terre mais aussi localement, au moins dans le diptyque du local et du global. En réalité on peut situer bien davantage, géographiquement, la ville durable dans son territoire et dans son milieu. En réponse à N. Mathieu, la durabilité peut renouveler dans la continuité l'épistémologie de la géographie par la réconciliation de ses paradigmes (**chapitre 3**).

La ville durable se met en œuvre. Mais pas forcément en tant qu'entité globale, acteur unique, aux territoires fragmentés. Cette mise en œuvre fait émerger les paradoxes dans l'articulation des échelles (**chapitre 4**).

CHAPITRE 3

Pour une géographie de la durabilité (urbaine)

Pour investir et comprendre la durabilité urbaine, il importe de se pencher sur la géographie et sa relation avec la question du développement durable. L'enjeu apparu après une première approche de la durabilité urbaine est de localiser et situer celle-ci, dans les territoires et dans les milieux. La géographie paraît à même de réaliser ce projet. Dans ce chapitre la durabilité en général comme la durabilité urbaine en particulier seront abordées ensemble, au travers du prisme géographique. Cependant, la durabilité urbaine, notion récente, est peu abordée en géographie. Notre propos reflète l'état actuel des connaissances scientifiques.

Est-il possible de fonder une géographie de la durabilité ? Comment et sur quelles bases ? Ce chapitre défendra cette proposition épistémologique. A ce titre, la durabilité constituerait un champ de recherche à part entière pour la géographie. La géographie ça peut servir, aussi, à faire du développement durable⁶³. Ça peut même servir le développement durable⁶⁴. Notre point de départ est de considérer la durabilité comme une interpellation sociétale à laquelle les géographes doivent répondre (Calbérac, 2007).

Où en est la géographie vis-à-vis de la durabilité ? Maints géographes d'aujourd'hui paraissent réticents à s'emparer de la durabilité qui les dérange (Lefort, 2005) et ce d'autant plus qu'à bien des égards la géographie semble prédestinée à étudier la durabilité (Robic et Mathieu, 2001). La durabilité interpelle les divisions de la communauté géographique.

En France, les géographes étudient explicitement le développement durable depuis 2004. L'intégration est tardive. Elle est aussi mitigée car les géographes se montrent dans l'ensemble assez critiques sur le développement durable et réticents à s'emparer d'une notion qui ne leur semble pas viable. Nous nous appuierons essentiellement sur l'école de géographie française.

Notre démonstration est limitée par le non-dit qui entoure la durabilité dans la discipline géographique. Isabelle Lefort exprime ainsi cette difficulté, plus généralement à propos des rapports avec l'écologie et avec le développement durable : « Et la question ne fait même pas vraiment débat, sauf à la marge et de façon récente. La discussion, l'échange entre disciplines, la prise en charge d'un discours politique pourtant mobilisateur pour la géographie ont longtemps avancé implicitement et comme en contrebande dans les productions géographiques, et ne circulent aujourd'hui que faiblement, à l'exception de

⁶³ Pour répondre au pamphlet provocateur d'Yves Lacoste publié en 1976 *La géographie ça sert, d'abord, à faire la guerre*

⁶⁴ Pour reprendre Yann Calbérac et Aurélie Delage (2010) citant Michel Lussault, p. 133

quelques géographes et de quelques thématiques comme celle du risque » (Lefort, 2005, p. 45).

Nous verrons les réticences des géographes d'aujourd'hui et chercherons à les expliquer. Une lecture par la durabilité du siècle passé de la discipline géographique permettra de présenter les fondements disciplinaires possibles d'une géographie de la durabilité. Considérant la géographie comme une discipline divisée en trois paradigmes d'étude de la surface terrestre : l'espace, le territoire et le milieu, nous examinerons la faisabilité de fonder une géographie de la durabilité sur le croisement des paradigmes territorial et mésologique.

1 - Que pensent les géographes de la durabilité (urbaine) ?

Il faut attendre 2004 pour que les géographes français se saisissent enfin, visiblement, du développement durable. Pourquoi cette manifestation tardive ? Comment a évolué depuis la prise en compte de la notion ? Comment expliquer ces réticences ?

1.1 A la surface des perceptions actuelles

C'est essentiellement dans les années 2004-2008 que paraissent des ouvrages ou numéros spéciaux sur le développement durable, liés à l'introduction du développement durable dans l'enseignement secondaire, dans des approches variées du développement durable.

L'émergence du thème dans les publications géographiques

Avant 2004

Avant 2004, on note quelques contributions éparses dans des ouvrages pluridisciplinaires (Zuideau, 2000 ; Jollivet, 2001 ; Martin, 2002). L'ouvrage édité par le sociologue Jean-Yves Martin *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations* rassemble des chercheurs de l'Institut de Recherche sur le Développement dont trois articles signés par des géographes. Leurs contributions cherchent surtout à examiner comment intégrer la dimension environnementale dans le développement. L'article « La ville durable côté Sud : entre utopies et pratiques » de P. Metzger, D. Couret et de l'équipe URBI constitue une excellente synthèse éclairée des possibilités de mise en œuvre de la durabilité en intégrant l'environnement à un développement déjà peu viable dans le cadre d'une économie libérale. Le scientifique se trouve face à deux postures : dénoncer un discours manipulateur visant à rendre pérenne le modèle économique de croissance occidentale ou considérer que, malgré les limites, le développement durable peut améliorer les conditions de vie des sociétés, notamment à partir du concept de biens publics mondiaux (Metzger et Couret, 2002). Dans *Développement durable et territoires* édité en 2000 par Bertrand

Zuideau, on trouve une contribution du géographe Arnaud Bronsart sur la mobilité durable. Dans la perspective progressive d'une durabilité générique et globale, A. Bronsart décline une approche sectorielle. En prenant en compte les schémas des citoyens et de leurs représentants, il s'agit de mettre en œuvre plusieurs principes : gestion à la source, intégration (consubstantialité des objectifs inhérents aux différentes politiques) et pollueur-payeur (Bronsart, 2000).

Les géographes suisses se sont positionnés plus précocement sur le développement urbain durable en posant les problématiques de prise en charge sociétale autour du développement durable considéré comme un enjeu global. Les publications peuvent se centrer soit sur les questions sociales, de manière originale et pionnière (Bailly *et al.*, 2000) soit davantage sur les transformations urbaines (Da Cunha *et al.*, 2005), mais dans une forte intégration de la gouvernance dans les deux cas. Les approches sont marquées par la pluridisciplinarité. L'ouvrage sur le développement social durable se termine sur la définition d'un modèle, dans une réflexion qui « s'articule autour de la ville en tant que milieu physique et biologique, milieu construit, milieu social et territoires de vie » (Bailly *et al.*, 2000, p. 152) Ce modèle intègre cinq principes : principe économique de renforcement du potentiel endogène, social de diversité et d'équité sociale, écologique de la préservation de l'écosystème, géographique d'équité territoriale, politique de l'autonomie territoriale (Bailly *et al.*, 2000). Par ailleurs, la revue *Urbia* est généraliste sur le développement urbain durable, avec une prise en compte de la nature en ville.

2004 : l'année charnière

En 2004 paraissent des publications majeures et visibles des géographes sur le développement durable, avec notamment un numéro d'*Historiens et Géographes* intitulé de manière explicite « Vers une géographie du développement durable » et d'un « Que-sais-je ? » écrit par une géographe, S. Brunel, sur le développement durable. Ces deux publications semblent s'emparer enfin de la notion. En réalité elles sont tout à fait emblématiques de la frilosité voire de l'opposition des géographes au développement durable. *Historiens et Géographes* constitue une collection d'articles assez critiques, sur des thèmes divers, qui cherchent davantage à déconstruire le développement durable. Le numéro d'*Historiens et Géographes* se fait l'écho des doutes des géographes : « L'ouvrage que nous présentons a fait l'objet de débats : les réserves des intellectuels à l'égard du concept de développement durable, l'engagement prudent des géographes dans ce paradigme nouveau peuvent aisément l'expliquer » (Miossec, 2003, p. 83) ; « Les géographes français [...] semblent curieusement en retrait vis-à-vis de ce qui est, pour d'autres disciplines scientifiques (même pour les sciences sociales) un nouveau paradigme » (Miossec *et al.*, 2004, p. 85). Le « Que-sais-je ? » de S. Brunel démonte le développement durable en faveur du développement.

De 2005 à 2008 paraissent une série de publications géographiques sur le développement durable, manuels et numéros spéciaux : *Le développement durable* de J-P. Paulet en 2005, *Le développement durable : approches plurielles* d'Y. Veyret en 2006 puis *Le développement durable* en 2007, *Géopolitique du développement durable* en 2007, *Le développement durable* de F. Mancebo en 2006, un numéro spécial de *l'Information géographique* en 2007 sur le développement durable coordonné par Gérard Hugonie, un *Atlas des développements durables* d'Y. Veyret et P. Arnould.

En 2008, le laboratoire ENEC publie un étonnant *L'après-développement durable*, suite à un colloque organisé en 2007. Pourquoi publier sur l'après-développement durable si ce n'est par provocation, dans le but de montrer que la durabilité n'est en rien une notion pertinente ? Le développement durable y est assimilé à une pensée unique sous-tendue par la candeur. Ainsi, « le développement durable connaît maintenant ses limites. En fait, s'est-on déjà demandé dans quelle mesure et à quelles conditions la durabilité est durable ? » (Da Lage *et al.*, 2008, p. 13). La durabilité est associée à la qualité, mais l'association n'est jamais vraiment justifiée : « Traiter des espaces, de la nature et de la culture dans une perspective de développement durable impose non seulement le va et vient entre les échelles, mais encore de les regarder sous l'angle de la qualité. [...] quelles réponses concrètes peut-on apporter à la demande de qualité ? C'est dans le cadre d'un monde fragile et d'une pensée finalement très relative que la question de la qualité peut venir éclairer d'un jour nouveau les domaines de l'aménagement et de la gestion des espaces, [...] » (Da Lage *et al.*, 2008, p. 14). « Pourtant la problématique de la ville durable est différente de celle de la qualité de vie en ville car ne se posant pas aux mêmes échelles d'espace et de temps » (Da Lage *et al.*, 2008, p. 332).

Un bruissement qui retombe

Ce frémissement s'est atténué par la suite, avec la seule publication de *Développements durables* (Veyret et Jalta, 2010). La nouvelle édition de *Développement durable et territoire* de B. Zuideau, pourtant très riche, ne comprend que deux géographes, C. Emelianoff et I. Roussel, mais plusieurs aménageurs comme C. Larrue. Les principales revues de géographie françaises publient peu sur le développement durable : c'est le cas de *L'Espace géographique*, hormis un article de Moïse Tsayem Demaze en 2010 essentiellement consacré aux relations géopolitiques dans le changement climatique. L'approche est critique dans cette revue, comme en témoigne un numéro sceptique de 1992 sur « l'étrange foire de Rio ». Il en est de même pour la revue des *Annales de géographie*, à part deux articles de novembre 2008 qui comprennent le mot « durable » (un article sur la biodiversité et un article sur la résilience) ainsi qu'un article en 2000. Sur le développement urbain durable, les géographes français ont peu publié de contributions remarquables en dehors de C. Emelianoff. *BAGF - Géographies* a davantage publié sur le développement durable : avec un dossier sur le commerce en 2007, un dossier sur les systèmes de production du Sud en 2009

et un article sur la construction durable en 2010. En 2007 nous notions peu de dialogue entre les différents publiants (Jégou, 2007). Le rythme des publications s'étant ralenti, le dialogue ne s'est toujours pas mis en place.

Géographie scolaire et éducation au développement durable

On aura constaté que la très grande majorité des publications sur le développement durable en géographie sont en réalité liées à la géographie scolaire. *Historiens et Géographes*, *L'Information géographique* sont des revues destinées aux enseignants du secondaire. Y. Veyret publie beaucoup à destination des concours de l'agrégation. Le développement durable était ainsi au programme de l'agrégation externe de géographie en 2008 et 2009. Deux autres parutions nous semblent majeures et encore plus connotées « géographie scolaire » : le dossier de *Géoconfluences*⁶⁵ paru à partir de 2004, avec notamment une introduction lumineuse de Vincent Clément (Clément, 2004) et un numéro de la *Documentation Photographique* en 2006 d'Y. Veyret et Gérard Granier (Veyret et Granier, 2006). On peut même considérer que les publications géographiques sur le développement durable se sont enfermées dans une littérature destinée aux enseignants du secondaire et candidats aux concours de l'enseignement secondaire.

Cependant les publications ont précédé l'actualité des concours, celle-ci n'ayant donné lieu qu'au seul *Développement durable* d'Yvette Veyret en 2007. En réalité, c'est la généralisation de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) à la rentrée 2004, traduction des engagements de la stratégie nationale de développement durable, qui est à l'origine de la floraison subite des publications en géographie. La circulaire du 8 juillet 2004 met en place l'EEDD, enseignement transdisciplinaire auquel aucun dispositif spécifique n'est associé. Jusqu'alors se pratiquaient dans l'Education Nationale une éducation à l'environnement depuis 1977 ainsi qu'une éducation au développement et à la solidarité internationale, moins répandue. L'EEDD est conçue comme une éducation citoyenne à la complexité, au doute et au choix par Gérard Bonhoure et Michel Hagnerelle. La circulaire du 5 avril 2007 lance une seconde phase de généralisation de la désormais EDD, qui a perdu sa béquille environnementale ou bien son intérêt même (Leininger-Frézal, 2009) dans une réception très diverse par les enseignants et surtout les acteurs de l'éducation à l'environnement (Vergnolle-Mainar, 2009). Le développement durable est désormais au programme de géographie depuis 2009, de manière transversale à tous les niveaux mais surtout en 5e et en 2nde (poursuivant ainsi l'approche environnementale engagée précédemment) : cela constitue son outil d'intégration le plus puissant. L'environnement avait lentement pénétré le programme de géographie ; le développement durable y est entré rapidement, « alors qu'il y a peu de point d'appui dans la recherche universitaire » (Vergnolle-Mainar, 2009, p. 115 t2). Les éditeurs de manuels du secondaire, les régionales de

⁶⁵ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/DevDur/Devdur.htm>

l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie et les Inspections Académiques se mobilisent sur ce thème. Mais la floraison des publications sur le développement durable en géographie ne s'est pas poursuivie pour autant. Depuis que le développement durable est au programme, on ne note qu'une seule publication (Veyret et Jalta, 2010).

En 2006, nous pensions que les besoins de la géographie scolaire justifieraient une poursuite de l'engagement des géographes dans des recherches sur le développement durable (Jégou, 2006). En effet, la géographie scolaire n'est pas que l'écho vulgarisé des recherches en géographie universitaire. Commandée plus directement par le politique, la géographie scolaire peut être à l'origine des recherches universitaires en fonction de ses besoins. Ainsi, la géographie scolaire est apparue avant la géographie universitaire en France (Lefort, 1990). Isabelle Lefort montre que l'entrée de la géographie dans les programmes scolaires correspond à une demande du politique, qui cherche à redorer le sentiment national malmené par la défaite de 1871 contre la Prusse. Lors de cette guerre, les soldats français auraient montré leur ignorance de la géographie, face à des soldats allemands maîtres géographes et maîtres du terrain, sachant parfaitement lire des cartes d'état-major. La géographie est censée permettre une reconstitution du sentiment national pour le gouvernement de la IIIe République : « il faut apprendre la géographie à tout prix » pour tous les écoliers de France et faire disparaître cette infériorité géographique française par rapport aux Allemands. Pourtant, « l'institutionnalisation si poussée de la géographie fut à la fois le moyen et le résultat du succès des idées vidaliennes » : le contexte historique explique la constitution de l'école française de géographie mais l'influence des géographes dans les réseaux intellectuels aussi (Berdoulay, 2008, p. 229).

En réalité, la géographie savante, celle de l'université, au travers de l'école de géographie française s'est constituée en renfort, afin de soutenir une géographie scolaire déjà préexistante. Sans géographie scolaire, la géographie universitaire pourrait-elle garder son indépendance scientifique ? Il existe bien plus d'enseignants de géographie dans le secondaire que de géographes universitaires. Néanmoins, sur le siècle étudié par I. Lefort, il y a le plus souvent décalage voire rupture entre géographie scolaire et géographie savante, cette dernière faisant preuve d'un certain immobilisme. Dans les années 1970-1980, la géographie scolaire suit péniblement la géographie universitaire et lui fait écho. Les difficultés de la place de la géographie physique aboutissent à un changement majeur dans l'enseignement secondaire : la géographie physique est désormais pour l'essentiel enseignée par les professeurs de SVT. Ce changement reflète en partie la crise de la géographie physique à l'université.

Il est encore trop tôt pour conclure sur des relations entre géographie universitaire et géographie scolaire à partir du développement durable. La commande politique a fait naître, par l'intermédiaire de l'enseignement secondaire, quelques ouvrages de réflexion et de

synthèse dans la géographie universitaire, sans que ce mouvement ainsi déclenché se poursuive pour l'instant, en dehors des publications régulières d'Y. Veyret.

Pluralité du développement durable des géographes

Alors comment se positionne cette vague de publications géographiques françaises sur le développement durable ? Ces géographes sont originaires de quatre branches de la géographie : géographie de l'environnement pour la majorité d'entre eux, mais aussi géographie du développement, géographie urbaine et aménagement, géographie économique. Leurs objectifs sont assez récurrents : les géographes cherchent à déconstruire la notion, à la relativiser et à voir quels sont les enjeux du développement durable dans divers champs d'application.

Les conceptions du développement durable chez les géographes français peuvent être classées en deux catégories : une conception large et une conception étroite. La conception étroite est celle de *sustainable development*. Mais elle oscille entre le *sustainable development* de l'UICN, proche de la conservation de l'environnement et celui du rapport Brundtland. Ainsi, F. Mancebo se réfère explicitement au rapport Brundtland : « Le développement durable dont il est question dans ce livre se veut conforme à la notion de *sustainable development*. Il refuse donc d'arbitrer entre équité intergénérationnelle et territoriale » (Mancebo, 2006, p. 22). Mais les autres géographes ne sont pas tous aussi explicites. Par exemple, A. Miossec, P. Arnould et V. Veyret décortiquent la définition de Brundtland, tout en affirmant que le développement durable présente un intérêt certain. Ils n'avancent pas pour autant de définition préalable ni de conception aisément reconnaissable. La définition large correspond à celle de Johannesburg, un peu plus ouverte, n'incluant toutefois ni la coopération ni la gouvernance, envisagée séparément.

Tableau 6 : Positionnement conceptuel de géographes français sur le développement durable

	Définition étroite	Définition large	Gouvernance
Géographie de l'environnement	Alain Miossec, Paul Arnould, Yvette Veyret, Vincent Clément, Hervé Brédif	Nicole Mathieu Marie-Claire Robic (épistémologie) Pierre Pech Nathalie Blanc	Hervé Brédif Pierre Pech
Géographie du développement		Sylvie Brunel	Sylvie Brunel
Géographie urbaine et Aménagement	François Mancebo	Jean-Pierre Paulet Cyria Emelianoff Olivier Soubeyran Vincent Berdoulay	François Mancebo Cyria Emelianoff
Géopolitique et géographie économique	Pascal Gauchon Cédric Tellenne		

Le tableau 6 permet de constater que la majorité des géographes lus sont proches d'une définition étroite du développement durable et que les géographes qui ont une vision « active » du développement durable sont moins nombreux. Quant à la coopération internationale, S. Brunel est bien la seule à la défendre. Néanmoins depuis notre première conception de ce tableau (Jégou, 2006), davantage de géographes ont pris place dans la définition large du développement durable, le tableau s'équilibrant ainsi un peu plus.

Dans sa thèse *Le développement durable et ses enjeux éducatifs. Acteurs, savoirs et stratégies territoriales* (2009), C. Leininger-Frézal a tranché sur cette question. La plupart des géographes ont une lecture environnementale du développement durable, ancrant la notion dans l'histoire longue de la prise en charge de l'environnement par l'écologie et établissant un parallèle entre l'évolution de ces deux disciplines. Nous nous situons essentiellement dans cette lecture, ainsi que Y. Veyret, I. Lefort (2005) et F. Mancebo. La seconde lecture du développement durable en géographie est économiste, plus précisément développementiste. Deux écoles ont particulièrement investi ce champ : la géographie tropicale de Pierre Gourou et la géopolitique d'Yves Lacoste (Leininger-Frézal, 2009).

Les développements durables sont en réalité pluriels. Face aux problèmes posés par la notion, l'attitude constructive de Y. Veyret est de mettre le développement durable au pluriel, dans une multiplicité d'approches et d'alternatives (Veyret, 2005 ; Veyret et Arnould, 2008).

Les réticences de surface

L'engagement des géographes dans le développement durable est donc tardif et discontinu. Comment expliquer cette frilosité ? Elle est d'ordre contextuel et surtout d'ordre épistémologique (Jégou, 2007a). Les géographes publiants expriment souvent leur prudence à travers diverses connotations péjoratives de la durabilité : ces reproches concernent le développement durable intrinsèquement. Qui plus est, ils se veulent pédagogues dans leur approche de la notion, parce qu'ils font œuvre de vulgarisation pour beaucoup, mais surtout parce qu'ils souhaitent « nettoyer » le développement durable de ses aspects négatifs avant de lui accorder leur considération. Ce sont les raisons pour lesquelles ils déconstruisent la notion et la relativisent. En revanche, les géographes français qui ne publient pas sur le développement durable n'expriment pas ouvertement leurs réticences, c'est le moins que l'on puisse dire, ou alors le font informellement. La frilosité épistémologique est davantage dite par les géographes épistémologues, dans trois articles majeurs sur le sujet : celui de M-C. Robic et N. Mathieu en 2001, celui de V. Clément en 2004 et celui d'I. Lefort en 2005.

La durabilité est dans l'air du temps

Les premières réticences des géographes sont intrinsèques au développement durable. Le développement durable a pour défaut d'être à la mode. Voilà pourquoi les géographes publiants démontrent (ou rappellent) d'abord que le développement durable est une idée

ancienne (Mancebo, 2006). Il est intéressant de constater que les géographes publiants se demandent ce qui fait le succès de cette notion (Miossec *et al.*, 2004 ; Gauchon et Tellenne, 2005).

De plus, comme nous l'avons déjà montré, le développement durable est flou : nomade (Clément, 2004), malléable et évolutif, trop vulgarisé et dévoyé (Lefort, 2005). Ce nomadisme rend l'interdisciplinarité indispensable. Or celle-ci n'est pas pratiquée par tous les géographes. Finalement, le développement durable a un caractère utopique. Etudier le développement durable suppose vraisemblablement d'assumer cette dimension utopique. Affronter le développement durable nécessite de passer outre tous ces défauts, mais pas forcément en les acceptant. Ainsi, lorsque les géographes publiants « nettoient » le développement durable, ils s'attaquent à tous ces défauts et finissent par examiner les enjeux de la notion.

La durabilité pose des problèmes géographiques et scientifiques

Outre ces problèmes intrinsèques au développement durable, la durabilité pose aussi des problèmes géographiques qui peuvent constituer une perte de repères disciplinaires pour les géographes. Selon I. Lefort, la première difficulté renvoie à la temporalité. Le temps suggéré par Brundtland est très linéaire or les temporalités du géographe sont irrégulières et/ou ou fractales mais en tout cas plurielles et inattendues (Miossec, 2004). De plus les géographes, habitués à penser au passé ou au présent, sont peu habitués à penser au futur. Or la durabilité est forcément prospective.

La deuxième difficulté est la spatialisation du durable qui serait plus difficile à « mettre en cartes et en images » (Lefort, 2005). De plus, le discours du développement durable s'ancre sur deux piliers scalaires : le local et le global. Cet ancrage ne peut convenir au géographe (Clément, 2004). La dynamique d'universalisme généralisé d'un développement durable bon pour tous, qui voudrait s'appliquer partout quelque soient les lieux et les contextes, telle une pensée unique prête à l'application, remet en question le principe géographique fondamental de la différenciation spatiale. Tout au plus, le développement durable connaît deux approches spatiales différentes : l'une pour les pays du Nord, l'autre pour les pays du Sud (exposées plus haut). Ce schématisme hémisphérique n'incite pas non plus les géographes à s'engager plus avant dans la notion. Le scepticisme est donc de rigueur face à une solution toute faite qui s'imposerait à l'ensemble de la planète (Miossec *et al.*, 2004).

Finalement la durabilité est paradoxalement trop géographique. Voilà la grande difficulté. A deux titres. D'abord l'ensemble de la discipline, qui traite des liens entre environnement, société et économie, ne traiterait que de développement durable. N. Mathieu et M-C. Robic n'hésitent pas à qualifier d'opportunistes certaines recherches qui se calent dans la commande politique de recherche, citant par exemple l'association admise sans grande

distance entre durabilité et qualité ou entre ville et durabilité. Et surtout, en renversant l'idée précédente, la durabilité « remue le couteau dans la plaie ».

1.2 En profondeur : une crise disciplinaire ?

La frilosité des géographes vis-à-vis de la durabilité pourrait en fait être une manifestation des divisions disciplinaires en géographie. Nous émettons la possibilité que la difficulté ou le refus des géographes à s'emparer du développement durable est liée à la crise de la géographie des années 1960-1980 qui peut-être n'est pas tout à fait résolue, à propos des conflits paradigmatiques mais aussi par rapport à l'utilité sociale du géographe. Ici nous nous contenterons d'explorer cette hypothèse.

Un grand siècle de géographie française : divisions paradigmatiques et sociales

Retraçons à grand traits l'évolution de la géographie française au XXe siècle, dans une perspective d'union et de divisions. Le projet géographique initial de la géographie était de mettre en relation les sociétés et leurs milieux, dans un programme toutefois dual (Robic, 2006). La géographie est la science du découpage chorologique de la Terre, sur le postulat de l'existence de combinaisons humaines et physiques : elle recherche donc la singularité des régions, des pays, etc. La deuxième structuration du programme géographique est mésologique, elle s'intéresse au rapport existant entre les sociétés humaines et la Terre. L'école française de géographie fondée par Paul Vidal de la Blache se plaçait à l'interface entre sciences de la nature et sciences de la société. Cette approche était dominante jusqu'en 1960, avec toutefois une géomorphologie toute-puissante, portée par la figure d'Emmanuel de Martonne et son *Traité de Géographie Physique* de 1909. « La coupure progressive entre géographie physique et géographie humaine, matérialisée précocement par la publication de manuels séparés, puis inscrite progressivement dans les institutions académiques, prélude à une série de déconnexions qui éloignent la discipline géographique tout entière de sa posture de discipline des interfaces hommes/milieux et la compartimente en spécialités étanches, malgré le système de la thèse complémentaire imposant à chacun d'aborder les deux aspects » (Dorrier-Apprill, 2006, p. 21). Le second après-guerre reconduit le projet dans la fragmentation (Robic, 2006) ; c'est encore une période d'épanouissement pour la géographie physique. « L'actualité pousse les géographes à s'intéresser davantage aux paysages humanisés » (Claval, 1998). La géographie tropicale se développe ainsi que la géographie économique ; la géographie régionale se renouvelle. Un malaise disciplinaire apparaît mais l'unité de la discipline perdure encore avec l'aboutissement institutionnel que constitue le concours de l'agrégation. La figure du géographe comme homme de synthèse convient encore à tous.

A la fin des années 1960 émerge ce qui a été ultérieurement appelé la crise de la géographie. Souvent présentée comme une crise épistémologique, cette crise concerne au moins deux

autres dimensions, toutes étant liées : les évolutions sociales universitaires (lecture bourdieusienne) et l'engagement du géographe dans la société. « Les événements de mai 68 entraînent la division des esprits » (Claval, 1998, p. 330). Avec la massification des étudiants dans les années 1960, les enseignants sont rapidement beaucoup plus nombreux et une nouvelle génération s'impose, davantage prête à « une révolution scientifique ». Beaucoup d'entre eux sont engagés à gauche et un débat émerge sur le rôle social du géographe. En 1976, Y. Lacoste publie *La géographie ça sert, d'abord, à faire la guerre*, posant de manière provocante la question de l'utilité sociale de la géographie. Les géographes ont l'impression de ne plus avoir d'objet d'étude propre avec la concurrence des autres disciplines. La rupture épistémologique est explicite à la fin des années 1970. Les épistémologues interprètent la crise comme un conflit de paradigmes, dans le passage d'un paradigme à l'autre (Orain, 2005).

Une Nouvelle Géographie, fondée sur le paradigme spatial, a émergé dans les années 1960. Le milieu connaît une traversée du désert. Du milieu rugueux on passe, dans une géographie sans milieu (Veyret et Pech, 1993), à l'espace géométrique. Les enjeux de pouvoirs s'inversent. La Nouvelle Géographie fait le procès de l'ancienne géographie. Puis elle domine l'ensemble de la géographie qui se définit alors comme une science sociale. Une partie des géographes se lance dans les mathématiques appliquées pour mettre en œuvre une géographie théorique et quantitative. « L'une des originalités de la recherche géographique française a tenu dans l'intérêt accordé à la modélisation, aux méthodologies d'analyse spatiale et à la notion de système, héritée peut-être d'un sens de la totalité que fournissaient à la fois le marxisme et le paradigme régional classique » (Robic, 2006, p. 43). L'espace est devenu l'opérateur d'un repositionnement global par lequel la géographie s'est trouvée une nouvelle identité : la science de l'organisation spatiale des sociétés ou la science de la dimension spatiale du global. En 1972 est créée la revue *l'Espace Géographique* qui s'est fixé comme objectif de faire de la géographie une science sociale, offensive vis-à-vis de la géographie physique.

« Le risque de « divorce » entre géographie physique et géographie humaine mais aussi d'éclatement de la géographie physique ne fait que s'accroître dans les années 1950-1960 » (Broc, 2010, p. 448). Certains instituts de géographie comme Strasbourg et Grenoble demandent leur rattachement à des universités scientifiques. En 1981, l'affaire du Livre blanc de la recherche fait naître des débats sur l'unité de la géographie et de la géographie physique. Dans « L'aveuglante unité de la géographie » en 1989, Brunet règle ses comptes avec la géographie physique, surtout avec la géomorphologie. En 1990, la section 32 du CNRS (Géographie) disparaît et la géographie physique est démembrée (Broc, 2010, p. 649).

Cependant, « un nouvel air du temps traverse l'ensemble des sciences sociales depuis le milieu des années 1980. Il porte à ordonner la problématique autour du « sujet » (individu, acteur) » (Robic, 2006, p. 48) La toute-puissance spatialiste s'atténue et les pouvoirs tendent

vers un équilibre entre espace et territoire. « Progressivement, « territoire » est devenu le nouveau déictique disciplinaire de cette « nouvelle nouvelle » géographie au détriment « d'espace » trop lié à la « géographie des modèles » (Orain, 2006, p. 122). L'unité identitaire, pour une partie de la profession, se construit techniquement sur les compétences cartographiques, statistiques et géomatiques. La notion de territoire s'impose à partir de 1998 avec la *Géographie sociale et territoires* de Guy di Méo et la géographie culturelle derrière Paul Claval et Joël Bonnemaïson.

La discipline géographique semble apaisée avec la marginalisation de la géographie physique et les développements du paradigme territorial. La crise est dépassée et la géographie paraît s'en être remise en se divisant en de multiples branches autonomes. Ont ainsi émergé une nouvelle géographie physique, une géographie de l'environnement, une géographie culturelle, l'analyse spatiale, une géographie économique, une géographie politique, une géopolitique, etc... « Au début des années 1980, la géographie est enfin rénovée mais traîne une réputation un peu terne » (Claval, 1998, p. 399) et donne une impression de consensus vers 1984-1985 (Robic, 2006 ; Orain, 2006). P. Claval présente finalement une vision enthousiaste du panorama géographique en 1998, même si « les oppositions idéologiques n'ont pas disparu » (Claval, 1998, p. 451). Pourtant, « la seule certitude que peut avoir un épistémologue concernant la situation contemporaine est l'extrême hétérogénéité de la géographie pratiquée en France aujourd'hui » (Orain, 2006, p. 119). Une pluralité de paradigmes a ainsi remplacé le paradigme unique mais une unité de la géographie peut demeurer dans les pratiques de terrain du géographe et l'imaginaire disciplinaire, dans des communautés interprétatives mouvantes (Calbérac, 2010).

De cette rapide présentation des évolutions disciplinaires au XXe siècle, il faut retenir les divisions paradigmatiques des géographes et le débat sur l'utilité de la géographie.

L'engagement social du géographe en débat

Nous disions précédemment que les géographes sont peut-être déconcertés par le fait que le développement durable amène à réfléchir au futur. En fait, avec le futur, c'est le rôle social du chercheur qui est posé et il l'a été notamment durant la crise de la géographie. Le manque de vision futuriste des géographes est lié au rôle d'expert que pourrait jouer le géographe et qu'il n'assume pas aussi fréquemment que d'autres disciplines (Lefort, 2005). De même, les géographes sont gênés par le fait que le développement durable est dans l'air du temps : voilà qui rejoint ce même problème fondamental du rôle social du géographe. Le géographe qui parle du monde actuel se sent donc forcé de s'emparer d'un thème dont tous parlent : les politiques, les médias, les autres disciplines scientifiques. Le développement durable est hélas entaché d'un certain catastrophisme dont les géographes publiants doivent se détacher explicitement (Miossec *et al.*, 2004 ; Veyret, 2005 ; Mancebo, 2006). Qui plus est, le développement durable est une mode politique : la France, l'Union Européenne,

les Nations-Unis ont fait le choix de s'engager dans le développement durable. C'est une commande politique qui est à l'origine de l'introduction du développement durable dans les programmes de l'enseignement secondaire. Il faut donc bien s'y pencher mais beaucoup de scientifiques souhaitent être indépendants du politique et les géographes ne seraient pas réticents à s'approprier les thématiques d'actualité (Lefort, 2005). Malgré quelques géographes marxistes très engagés sur les questions sociales, cette réticence « renvoie également à une pratique dépolitisée de la géographie, à une discipline frileuse dans ses engagements sociaux et politiques (au nom de la science), frilosité qui a pu lui valoir une médiocre visibilité au sein de corps social » (Lefort, 2005, p. 62). C'est ainsi qu'ils se sont investis tardivement sur la notion de développement dans les années 1960. C'est dix ans, voire vingt après les autres disciplines, une fois la passerelle jetée par les tropicalistes, que les géographes traitent pleinement du développement.

Les géographes s'interrogent sur leur place dans le champ décisionnel : doivent-ils participer à la décision concernant la gestion des espaces ? Il s'agit là d'un débat scientifique permanent qui rejoint en partie nos interrogations sur la recherche-action. A quoi sert la géographie ? « Il apparaît en effet à l'examen que cette interrogation est au fondement même de la discipline, et que le renouvellement récent des paradigmes en vigueur n'a cessé de la renforcer (Calbérac et Delage, 2010). Le rôle social du géographe constituerait une question consubstantielle à la géographie : la discipline se pose ainsi avec récurrence les questions de son identité intellectuelle et de sa pertinence sociale (Robic, 2006). Cette réflexion sur l'utilité de la géographie serait le moteur même de son renouvellement (Calbérac et Delage, 2006).

La question a été particulièrement posée lors de la crise de la géographie. Après la seconde guerre mondiale, le personnel universitaire recruté est, davantage que dans d'autres disciplines, « situé à gauche sur l'échiquier politique, et souvent proche du parti communiste [...] » (Robic et al, 2006, p. 34). Les années 1950 et 1960, avec la reconstruction, constituent une période phare pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Le géographe est concurrencé par d'autres disciplines, notamment les ingénieurs et les architectes. C'est aussi pour cela qu'il se repositionne sur le paradigme spatial, où il est pourtant également concurrencé par les économistes. Ce contexte a progressivement introduit un « malaise » chez les géographes, dont la traduction apparente fut une polémique feutrée entre les partisans d'une « géographie appliquée » (M. Philipponneau 1921-2008) et ceux qui voulaient maintenir la discipline dans son statut de « science exacte », pour ne pas servir des intérêts discutables, et la tenir à l'écart du processus décisionnel en aménagement (Pierre George, 1909-2006, avocat d'une « géographie active ») (Orain, 2006). Explicitement c'est la vision de Pierre George qui semble l'avoir davantage emporté. En réalité, ces divisions demeurent même sans être débattues. Mais l'ouvrage de Michel Philipponneau est réédité comme manuel jusqu'en 1999.

Les divisions paradigmatiques empêchent-elles les géographes de s'emparer de la durabilité ?

Philippe Pelletier a exprimé explicitement certaines réticences épistémologiques : pour lui, la notion est « trop ancrée dans l'écologisme voire le biologisme » et le développement doit primer (Robic et Mathieu, 2001, p. 175). Dans son pamphlet de 1993 contre l'écologisme, ses dérives dans l'écofascisme et au-delà contre la durabilité, il se situe clairement dans une défense de l'approche ethnocentrée comme fondatrice de la discipline géographique et dans une réfutation de l'approche biocentrée qui lui apparaît comme une imposture (Pelletier, 1993). Une partie de la discipline, notamment axée sur le paradigme spatial, refuse l'héritage mésologique et tout lien avec l'environnement et les sciences de la nature. C'est là aussi un motif de réticence majeure vis-à-vis du développement durable : ces géographes se sentent ainsi beaucoup moins interpellés par la notion.

La géographie est-elle une science une ou plurielle ? La discipline connaît-elle un équilibre dans sa multiplicité de branches ou bien est-elle trop divisée ? La géographie physique dialogue bien peu avec la géographie culturelle et avec l'analyse spatiale. « Qu'on le déplore ou qu'on l'accepte, la géographie physique glisse vers les sciences de la Terre tandis que la géographie humaine se jette dans les bras des sciences sociales » (Broc, 2010, p. 448). Dans les années 1990 on voit se multiplier les définitions de la géographie et les manuels sur « Qu'est-ce que la géographie ? » dans lesquels la géographie physique est soit stigmatisée soit réduite à un environnement au service des sociétés. A plusieurs reprises certains laboratoires de géographie physique quittent les sections de sciences sociales du CNRS et certains départements de géographie n'enseignent presque plus la géographie physique. D'un côté une partie de la géographie physique, tournée vers les sciences de la Terre, ne souhaite pas ou plus forcément dialoguer avec la géographie humaine. De l'autre côté, une partie des chercheurs en sciences sociales se comportent comme si la géographie n'avait plus besoin de la géographie physique. « La géographie française, après avoir longtemps subi la sévère fêrule des géographes « inhumains » survivra-t-elle à la prétention de géographes décidément « humains, trop humains » d'incarner seuls toute la géographie ? » (Calvet et Giusti, 2010, p. 686). Ces questions ne font pas l'objet de débats majeurs mais devraient-ils l'être ? Certains géographes, physiciens comme humains, restent très attachés au comblement de la division entre géographie physique et géographie humaine et considèrent ces conflits comme caduques. A nos yeux toutefois, la communauté géographique se comporte aujourd'hui comme si elle était satisfaite de ces divisions, dans un *statut quo* implicite sur cette question. La division entre géographie physique et géographie humaine n'est plus débattue tant la géographie physique s'est et a été isolée, mais aussi par volonté de diluer cette rupture. Finalement, il reste difficile de trancher sur la place de géographie physique en géographie aujourd'hui, tant les avis restent très partagés selon les postures de chacun.

La durabilité interpelle finalement avec la violence de la pertinence les divisions géographiques actuelles. C'est à nos yeux la raison essentielle pour laquelle la communauté des géographes ne souhaite ou ne peut pas forcément répondre à l'appel sociétal actuel de la durabilité. La non-réponse de la communauté des géographes à l'appel de la durabilité se présente alors comme une manifestation des divisions géographiques. Ces spécificités sont largement françaises, ce qui est d'autant plus inquiétant. La géographie anglo-saxonne apparaît moins divisée comme le montre *Unifying geography, common heritage, shared future* de Matthews et Herbert (2004, cité par Calvet et Giusti) dont chacun des chapitres est écrit à quatre mains par un géographe humain et un géographe physicien.

C. Leininger-Frézal s'est également demandé pourquoi les géographes passaient à côté du développement durable : « La géographie est traversée par un clivage profond (milieu biophysique / homme et société) qui ne permet pas à la discipline d'entamer une réflexion solide sur l'épistémologie du développement durable et de mobiliser la notion au sein de son champ disciplinaire (Leininger-Frézal, 2009, p. 268).

2 - Une géographie prédestinée à étudier la durabilité ?

Pourtant, pendant la grande époque de la géographie, au début du XX^e siècle, la géographie française était déjà, avant la lettre, empreinte de durabilité. La géographie aurait ainsi « une tradition d'étude du développement durable » (Robic et Mathieu, 2001, p. 167) et les géographes pourraient faire du développement durable leur « miel disciplinaire » (Lefort, 2005, p. 46). En effet, le développement durable coïnciderait avec la question de l'habitabilité de la Terre, comme écoumène ou demeure de l'homme (Robic, 2001). De même, V. Berdoulay et O. Soubeyran, sans aller jusqu'à la durabilité, montrent que la géographie vidalienne et des géographes urbains sont un support majeur pour l'écologie urbaine (Berdoulay et Soubeyran, 2002). Nous présenterons cette tradition d'étude dans une continuité tout au long du grand XX^e siècle de géographie française. Cependant de paradigme dominant elle est devenue un paradigme minoritaire à l'écho limité. Paradoxalement, des recherches dans ce cadre ont été très critiquées et d'autres sont désormais très dynamiques.

2.1 « Le paradigme classique de la géographie se situe dans la perspective d'ensemble même du développement durable » (Robic et Mathieu, 2001)

Ce paradigme s'est élaboré dans la géographie vidalienne, puis il a été renforcé par la sensibilité écologique des géographes. Finalement, ce sont les géographes tropicaux qui permettent de boucler la boucle, grâce à la continuité de leur intérêt pour le milieu et de

leur intérêt croissant pour le développement. Ici nous présenterons volontairement cette tradition géographique dans une continuité artificielle et dénuée des critiques qui l'émaillent habituellement afin d'en dégager davantage les lignes de force.

Une sensibilité écologique précoce en géographie

En géographie, cette inquiétude commence à se manifester avec le géographe américain George Perkins Marsh dans son ouvrage *Man and nature : or physical geography as modified by human action*, en 1864, il dénonce le gaspillage des ressources naturelles et critique certaines formes d'exploitation trop destructrices (Miossec, 2004 ; Lefort, 2005 ; Veyret, 2005). A partir de 1891, les géographes allemands F. Ratzel puis E. Friedrich dénoncent l'économie du pillage ou la *Raubwirtschaft* (l'économie destructive ou encore le rapt économique). Ils insistent sur la nécessité d'une utilisation durable des ressources voire de leur augmentation (Vivien, 2001 ; Mathieu, 2001 ; Miossec, 2004 ; Veyret, 2005). Le géographe français E. Reclus (1830-1905) est, avec G.P. Marsh, le plus novateur de ces précurseurs. Isabelle Lefort le présente comme un des géographes les plus « réceptifs à la dimension pleine et entière d'une écologie globale, que nous pourrions même lire aujourd'hui comme une géographie soucieuse de durabilité » (Lefort, 2005, p. 45). Pour Elisée Reclus, l'intégration de l'homme dans la nature peut être aussi bien « excellente ou pathologique » (Veyret, 2005). En 1920, J. Brunhes, géographe français dénonce lui aussi certaines catégories de rapport hommes/nature comme destructrices et dévastatrices. Ce souci de prévenir des actions anthropiques destructrices chez les géographes et naturalistes, de Marsh à Brunhes, est à mettre en relation avec le développement industriel contemporain et la valeur moderne du progrès (Miossec, 2004 ; Lefort, 2005).

Le projet de Vidal de la Blache et les concepts de la géographie vidalienne

Paul Vidal de la Blache a construit l'école de géographie française sur le paradigme de l'écologie humaine à l'échelle régionale (les deux aspects pouvant être largement dissociés). Le paradigme classique homme/nature est ainsi le premier de l'école de géographie française. « Jouant sur l'articulation entre le domaine de la nature et celui de l'homme, entre les sciences naturelles et les sciences historiques, les géographes se sont donné un projet que résume l'expression très usitée de « science charnière » (Robic, 2006, p. 28). Le programme de la géographie classique emprunte la rationalité des sciences naturelles, de la botanique et de la *Biogeographie* de Friedrich Ratzel ainsi que de la pratique de l'observation, de la classification et du terrain de la géologie, de la botanique et de la zoologie. L'approche naturaliste fait pleinement partie de l'approche vidalienne, et plus encore le principe holiste écologiste (Lefort, 2005). A côté de la recherche du rapport homme-nature, il s'agit « de mettre au jour la « personnalité » (c'est-à-dire l'identité, la singularité) de chaque milieu » et de chaque région naturelle (Robic *et al.*, 2006, p. 95). Paul Vidal de la Blache construit une discipline novatrice et interdisciplinaire finalement, proche

des disciplines naturalistes. Cette position peut s'avérer extrêmement porteuse pour concilier les trois champs du développement durable.

M-C. Robic et N. Mathieu relèvent trois types d'outils possibles dans la géographie vidalienne pour mobiliser des savoir-faire existants. D'abord, elles insistent sur l'utilisation possible des « objets complexes durables » de la géographie vidalienne : la région, le paysage, le milieu. Ces objets permettent au géographe de lire l'équilibre entre ressources et mise en valeur, autrement dit les relations dites verticales d'interdépendance entre un lieu et la société qui l'habite. C'est le deuxième type d'outil notionnel, qui permet de caractériser ces relations : le genre de vie, l'adaptation au milieu, la densité de population au travers du surpeuplement notamment, ressources, surexploitation. Le troisième outil est le doublet classique site/situation, avec la question de la position spatiale et géographique.

C'est Vidal de la Blache qui propose d'utiliser le milieu à la place de la nature : « le milieu géographique intègre l'influence de l'homme sur lui-même ». Le positionnement est à la fois interactionniste et constructiviste : étude des interactions et surtout des multiples résultats de ces interactions, les régions, genres de vie, paysage et ville étant des constructions issues « à la fois des possibilités existantes dans une nature vivante et d'une action humaine poursuivant ses propres fins » (Berdoulay et Soubeyran, 2002, p. 122). La notion de milieu, vivant, est donc faite de complexité, stabilité, fragilité et contingence.

« Une individualité géographique ne résulte pas de simples considérations de géologie et de climat. Ce n'est pas une chose donnée d'avance par la nature. Il faut partir de cette idée qu'une contrée est un réservoir où dorment des énergies dont la nature a déposé le germe, mais dont l'emploi dépend de l'homme. C'est lui qui, en la pliant à son usage, met en lumière son individualité. Il établit une connexion entre des traits épars ; aux effets incohérents de circonstances locales, il substitue un recours systématique de forces. C'est alors qu'une contrée se précise et se différencie, et qu'elle devient à la longue comme une médaille frappée à l'effigie d'un peuple »

Paul Vidal de la Blache, 1994, *Tableau de géographie de la France*, Paris, éditions de la Table Ronde, première publication 1903, p. 26

Le milieu vidalien et les géographes urbains

En 2002, V. Berdoulay et O. Soubeyran présentent notamment la géographie urbaine du début du siècle comme précurseur d'une écologie urbaine non dite et même d'une école française de l'écologie urbaine. Tout un courant de géographes et d'urbanistes parmi lesquels Raoul Blanchard (1877-1965) et Marcel Poète (1866-1950) pour les plus connus, appartenant au courant culturaliste défini et critiqué par F. Choay, avaient pour point commun de s'appuyer sur le milieu, dans une vision de la ville comme entité globale et comme organisme (sans aller plus loin dans l'analogie). Ce paradigme est proche du paradigme vidalien alors très reconnu. Mais il a pu être conçu différemment par les

différents auteurs présentés, par exemple Donat-Alfred Agache (1875-1959), Léon Jaussely (1875-1932) qui n'appartenaient pas non plus à un groupe constitué et qui avaient chacun leur cercle. Tout ce courant d'urbanistes a été marginalisé dans l'urbanisme notamment par les historiens.

Alors quels sont précisément les éléments de ce milieu sur lequel s'appuient certains urbanistes au début du siècle ? Ce n'est pas limpide. Il y a le milieu qui correspond à la notion de site, avec ses facteurs géographiques, dans une logique de « la nature met à disposition, propose ; l'homme dispose ». La notion de site, dans une analyse des relations verticales de la ville à son environnement proche, fait intervenir l'étude du relief, de l'hydrologie, du climat et des sols. Deuxième point, ce milieu est organiciste, complexe et vivant. Il est plus ou moins tourné vers l'avenir et la prospective selon la capacité des auteurs à manier le récit prospectif et à se poser comme urbaniste expert apte à donner des recommandations sur le développement des villes.

Chez Jaussely, proche des vidaliens, cette conception du milieu fait pleinement intervenir l'homme, dans une interaction dont la ville est un résultat possible. Il a ainsi une profondeur historique et présente des échelles multiples, de la rue à la région. C'est la connaissance du milieu qui fait émerger la prospective urbaine. Chez Agache, le milieu constitue un support écologique et sanitaire dont l'analyse est riche, en tant qu'étude des conditions physiques de la santé. C'est un milieu très naturaliste, proche des médecins hygiénistes mais qui constitue toujours un potentiel et une réserve de possibilité (Berdoulay et Soubeyran, 2002).

2.2 La sensibilité écologique de la géographie après la seconde guerre mondiale

La sensibilité écologique de la géographie est portée par deux branches de la géographie qui ne sont pas forcément clairement distinctes : géographie physique et géographie tropicaliste puis géographie du développement. Notre propos cherche toujours volontairement à présenter une continuité, en positif.

La géographie physique de l'après-guerre : des démarches systémiques qui intègrent le social

Le modèle vidalien perdure jusque dans les années 1950, dans une période d'épanouissement pour la géographie physique, avec la géomorphologie climatique de Pierre Pédelaborde et un élargissement des champs de recherche avec la géomorphologie littorale d'André Guilcher et la géographie des milieux polaires de Jean Malaurie. Les géographes s'intéressent aussi à la pédologie, à la microclimatologie et à la dynamique des associations végétales. La géographie physique devient une science de laboratoire. La notion de système apparaît avec André Cholley : il s'agit d'un système d'érosion et de combinaison agraire. Ainsi dans les années 1950, la notion de milieu connaît un regain d'intérêt et se

modernise, dans un lien encore persistant entre géographie physique et géographie humaine. La conquête de l'espace par les associations végétales sert de modèle analogique en géographie sociale pour Max Derruau. Pierre Birot (1909-1984), un des géographes physiciens les plus synthétiques, analyse les milieux naturels dans leur ensemble. D'autres concepts ont tenté de rendre compte de ces interactions : le complexe pathogène de Maximilien Sorre évoqué plus loin et le milieu géographique d'Albert Demangeon (Robic, 2001), objet mixte intégrant des éléments de nature et d'autres anthropisés, riche d'héritages divers.

Maximilien Sorre (1880-1962)

Claval présente Maximilien Sorre comme le plus naturaliste des élèves de Vidal. Toute l'œuvre de Sorre semble être animée par un effort de développement cohérent d'une écologie de l'homme, fondée sur la biogéographie. Il ouvre ainsi des perspectives originales sur l'homme et le vivant. Son milieu géographique se décompose en trois complexes interreliés : milieu physique, milieu vivant ou biologique, milieu humain ou anthropogénique. Sorre publie *Les fondements biologiques de la géo humaine* en 1951 :

« [...] La première tâche de la géographie humaine consiste dans l'étude de l'homme considéré comme un organisme vivant soumis à des conditions déterminées d'existence et réagissant aux excitations reçues du milieu naturel. Que penser des influences exercées sur lui par le milieu climatique ? Comment se comporte-t-il à l'égard du milieu vivant, soit qu'il en subisse la pression, soit qu'il cherche à lui imposer sa loi pour en tirer sa subsistance ou pour y recruter ses auxiliaires ? [...] [Répondre à ces questions] c'est proprement constituer l'écologie spécifique de l'homme. A le prendre largement, toute géographie humaine est écologie. [...] L'heure est venue de prendre une vue d'ensemble de rapports complexes et mouvants. Le milieu géographique nous apparaît désormais dans toute sa richesse comme un complexe susceptible d'être dissocié en d'autres complexes dont les activités se conditionnent réciproquement. Le plus simple de tous est le complexe atmosphérique, le climat. [...] Puis vient la masse des complexes qui s'agrègent dans le milieu vivant naturel. Chacun d'eux possède son écologie globale, - sa « synécologie ». Chacun d'eux possède aussi des conditions d'équilibre interne, expressions de la lutte pour la vie entre ses membres. Chacun d'eux est en lutte avec les autres pour la conquête de l'espace, - non d'un espace géométrique, abstrait, mais de l'espace vivant. Nous isolerons, dans ce vaste ensemble, des groupements d'êtres où entre l'homme et dont le fonctionnement est lié à un développement élevé du parasitisme. Ce sont les complexes pathogènes. [...] Nous devrions encore remarquer que l'espèce humaine est une espèce sociale au sens où les naturalistes entendent ce terme. Où ce caractère s'exprime au plus haut degré, c'est dans les agglomérations urbaines. Il ne se peut pas qu'il n'influe sur les données du problème écologique. [...] Suivre entre l'homme et le milieu naturel ce jeu passionnant d'actions et de réactions, de luttes et d'alliances, régi par les lois de la biologie, réglé par les lois des probabilités, - c'est peut-être tout un, - voilà l'objet que nous assignons à l'écologie de l'homme. En constituant cette discipline, nous décrirons les conditions de la conquête et de la conservation de la terre par l'homme, de la formation de l'oekoumène. Tout aboutit à la géographie. [...] »

Maximilien Sorre, 27 décembre 1940 (Sorre, 1951, pp. 6-10)

L'approche paraît écocentrée, dans une perspective axée sur une anthropogéographie. En 1956, M. Sorre publie le premier ouvrage de géographie française qui analyse les travaux de l'école de Chicago mais pour lui, les rapports des groupes et de l'espace ne sont pas uniquement de nature écologiste. Il passe la fin de sa vie à préciser les bases systémiques de la discipline. Selon P. Claval, l'écologie qu'il bâtit est solide mais il manque les orientations énergétistes de l'écologie moderne. Cependant, M. Sorre donne à la géographie humaine la dimension environnementale dont elle n'avait pas encore su se doter, en se rapprochant des recherches biologiques et médicales, dans une « écologie de l'homme » : « Sorre insiste sur le fait que l'homme est un être biologique parmi d'autres et qu'à ce titre il appartient aux écosystèmes de la planète, écosystèmes qu'il convient d'appréhender selon différentes échelles » (Dorrier-Apprill, 2006, p. 19).

Une géographie physique globale ?

La géographie physique, bien que marginalisée à partir de la fin des années 1960, continue à développer des approches systémiques très intéressantes, reconnues mais négligées. Les géographes physiciens sont les premiers à avoir inséré les aspects sociaux à leurs problématiques. Le milieu du géographe physicien est situé et il comprend l'action anthropique.

Ainsi, Jean Tricart (1920-2003), géomorphologue, inscrit l'homme dans l'éco-système volontairement écrit en deux mots pour distinguer son approche de l'écologie. L'approche est clairement systémique : croisant faits de nature et faits de société au sein de l'éco-système, elle fait de l'homme un agent décisif de l'éco-dynamique. Son éco-géographie s'intéresse notamment aux prélèvements effectués sur les écosystèmes par l'homme et aux transformations que ce dernier leur impose.

Jean Demangeot (1916-2009), géomorphologue et tropicaliste, a intégré l'écologie dans les milieux naturels pour les enrichir : « Le milieu du géographe est en quelque sorte plus complet que l'écosystème de l'écologiste : c'est l'écosystème replacé dans un espace précis et mesurable [...] Ne pourrait-on pas combiner l'écosystème, notion scientifique quelque peu théorique... avec les préoccupations concrètes de la géographie physique et, au-delà, de la géographie tout court ? On aboutirait au milieu naturel, c'est-à-dire à une géographie physique globale... celle-là même que la zonalité ne peut nous apporter étant donné son échelle, or on sait que les notions d'échelle et de globalité sont au cœur de la nouvelle géographie » (1996, cité par Broc, 2010, p. 632). Il revient à Demangeot d'avoir publié en 1984 le « premier ouvrage français de géographie physique globale, systémique et anthropisée », à la très grande longévité : *Les milieux naturels du globe*.

D'autres géographes physiciens ont réussi à introduire la dimension systémique et sociale dans leurs travaux. Ainsi Jean-Paul Bravard a créé une école de géographie fluviale dynamique avec le concept d'hydrosystème. Jean-Pierre Marchand a situé la perspective des

études climatologiques dans un contexte socio-spatial. L'approche est systémique, basée sur les contraintes climatiques. On notera que le contexte d'étude est celui d'une crise, par exemple la grande famine irlandaise du XIXe siècle.

La géographie tropicale puis du développement

Orientation esquissée avant-guerre mais qui se développe surtout après la Seconde guerre mondiale, la géographie tropicale, issue de la géographie coloniale, s'ancre dans ses terrains, en aires culturelles : on a donc des africanistes mais aussi des américanistes, des spécialistes de l'Inde ou de la Chine. Les tropicalistes en Afrique peuvent aborder globalement les milieux naturels dans un travail interdisciplinaire. Gabriel Rougerie (1918-2008) prépare sa thèse sur la limite forêt/savane et découvre l'écologie moderne, conçue à la manière d'Odum. Il a imposé le concept de biosphère en géographie. Pierre Gourou (1900-1999), travaillant sur l'Indochine, s'était inséré dans « la tradition vidalienne d'analyse des groupes avec leur milieu, mais accordait aux facteurs culturels une place qu'ils n'avaient jamais encore connue » (Claval, 1998, p. 256). Il fut « discrètement à l'avant-garde de ce qu'on appellerait aujourd'hui le développement durable participatif » (Dorrier-Apprill, 2006, p. 20).

Dans la foulée, les tropicalistes s'intéressent au développement. L'idée s'impose particulièrement en France que les milieux tropicaux sont si originaux qu'ils ne peuvent plus être compris que par des géographes spécialisés. Elle conduit à des lignes proches de la tradition vidalienne et favorise le rapprochement avec la géographie physique, notamment la géomorphologie climatique et ses visions zonales des processus. Mais l'approche zonale omet un certain nombre de points dans le paradigme vidalien, dans une trop grande proximité avec le déterminisme (Claval, 1998). Certains géographes restent fidèles à la géographie zonale, cherchant à expliquer par le milieu les raisons du retard des pays tropicaux ; d'autres s'orientent nettement sur le développement à partir des années 1970. Au début des années 1980, une polémique naît sur la nécessité de prendre en compte la tropicalité des villes dans l'étude urbaine. Certains chercheurs trouvent cette approche déterministe, pour d'autres la tropicalité est un facteur essentiel pour les questions de santé (Dorrier-Apprill, 2006). « La géographie du monde tropical, même lorsqu'elle s'intéresse aux villes, est restée la plus fidèle à l'étude des relations milieux/sociétés/environnement » (Dorrier-Apprill, 2006, p. 24). Cette branche de la géographie, qui aujourd'hui se porte bien, présente sans doute, par ses approches, plus de liens avec le développement durable. Les problèmes qu'il pose sont néanmoins décuplés dans les pays en développement.

2.3 A partir de la géographie de l'environnement ?

Dans les années 1970, la géographie physique est marginalisée. Elle semble être partiellement remplacée par une géographie émergente de l'environnement. « Une des transformations les plus significatives qu'a connue la géographie ces dernières années est le retour en force de l'environnement » (Claval, 1998, p. 433). Celle-ci constitue-t-elle une

branche scientifique à part entière de la géographie, sur laquelle pourrait se fonder une géographie de la durabilité ?

L'environnement, « habit neuf du milieu » (Tissier, 1992) ?

Après les géomorphologues, ce sont les biogéographes qui ont contribué à un rapprochement relatif inabouti de la géographie physique et de la géographie humaine. Le milieu connaît toujours une traversée du désert mais une géographie de l'environnement commence à émerger à partir des années 1970 en relation le concept de paysage. L'environnement est en fait surtout un « habit neuf du milieu », la plupart des géographes soulignant en réalité l'équivalence des notions (Tissier, 1992). Alors certes, la dimension anthropique est explicitement consubstantielle de l'environnement mais c'était déjà le cas pour le milieu géographique : l'environnement apporte une couche sociale supplémentaire.

En 1971, Pierre George (1909-2001) répond en direct à la question posée par l'arrivée du concept d'environnement en publiant un « Que-sais-je ? » intitulé *L'environnement*. Il y présente la géographie comme la science de l'environnement humain, ensemble des éléments qui, dans la complexité des relations, constituent le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme. Pierre George insiste sur la dimension écosystémique. Cet ouvrage a aussi le mérite de parler de l'environnement dans les pays en développement. Dans une édition ultérieure, en 1976, l'environnement est défini comme un « espace naturel ou aménagé qui entoure un groupe humain, sur lequel il agit et dont les contraintes climatiques, biologiques, édaphiques, psychosociologiques, économiques, politiques retentissent sur le comportement et l'état de ce groupe ».

Au tournant des années 1970, G. Bertrand veut reconstruire la géographie physique dans une géographie physique globale : c'est « la révolution du géosystème » (Broc, 2010, p. 633). Si l'on considère qu'il existe une géographie de l'environnement, c'est bien avec Georges Bertrand qu'elle se construit, dans une posture systémique et intégratrice qui a beaucoup évolué depuis plus de 40 ans.

Georges Bertrand, du géosystème au système GTP : une géographie traversière

Né en 1935, G. Bertrand est un biogéographe qui s'est formé auprès de Gaussen. C'est en 1968 qu'il se fait remarquer avec un article fondateur paru dans la *RGPSO* (Bertrand, 1968), où il propose de fonder une géographie physique globale à partir de l'analyse méthodologique du paysage, en s'inspirant de l'école soviétique du paysage. Le paradigme d'ensemble est donc paysager, le paysage étant un processus, produit du temps social : c'est « sur une certaine portion d'espace, le résultat de la combinaison dynamique, donc instable, d'éléments physiques, biologiques et anthropiques qui réagissent dialectiquement les uns sur les autres font du paysage un ensemble unique et indissociable en perpétuelle évolution.

[Le paysage n'est plus seulement naturel mais il s'agit] d'un paysage total intégrant toutes les séquelles de l'action anthropique » (Bertrand, 1968, p. 250).

Le géosystème

Dans cet article, G. Bertrand présente un système de classification des structures paysagères en six niveaux spatio-temporels tirés d'une première échelle de A. Cailleux et J. Tricart, pour élaborer sur cette base une méthode globale d'analyse des paysages. Les unités supérieures sont la zone, le domaine et la région naturelle. Bertrand en invente les trois niveaux inférieurs : le géosystème, le géofaciès et le géotope. Il s'attarde sur le géosystème, concept issu de l'école soviétique. C'est V. B. Sochava qui lança le terme et la notion en 1963 : « le système naturel, de niveau local, régional ou global, dans lesquels le substrat minéral, le sol, les communautés d'êtres vivants, l'eau et les masses d'air, particuliers aux diverses subdivisions de la surface de la terre, sont interconnectés par les échanges matériels et l'énergie, en un seul ensemble » (Rougerie et Beroutchachvili, 1991, p. 59). Le concept devient essentiel dans la science des paysages soviétiques. Pour Bertrand, le géosystème est un concept spatial, situé entre la quatrième et la cinquième grandeur temporo-spatiale :

« Il s'agit d'unité dimensionnelle comprise entre quelques km² et quelques centaines de km². C'est à cette échelle que se placent la plupart des phénomènes d'interférence entre les éléments du paysage et qu'évoluent les combinaisons dialectiques les plus intéressantes pour le géographe. [...] le géosystème constitue une bonne base pour les études d'aménagement de l'espace car il est à l'échelle de l'homme. Le géosystème correspond à des données écologiques relativement stables. Il résulte de la combinaison de facteurs géomorphologiques (...), climatiques (...), et hydrologiques (...). C'est le « potentiel écologique » du géosystème. [...] géo-« système » met l'accent sur le complexe géographique et sur la dynamique de l'ensemble [...] Le géosystème se définit ensuite par un certain type d'exploitation biologique de l'espace. [...] Il est en état de climax quand il y a équilibre entre le potentiel écologique et l'exploitation biologique. [...] En effet, le géosystème est un complexe essentiellement dynamique, même dans un espace-temps assez bref. [...] Du fait de cette dynamique interne, le géosystème ne présente pas nécessairement une très grande homogénéité physionomique »

Georges Bertrand, 1968, « Paysage et géographie physique globale. Esquisse méthodologique », *RGPSO*, tome 39, fasc. 3, pp. 259-261

Le géosystème se présente donc comme le résultat des actions combinées et mutuelles du potentiel écologique (géomorphologie, climat, hydrologie), de l'exploitation biologique (végétation, sol et faune), et de l'action anthropique. En 1973, G. Bertrand publie avec Olivier Dollfus et à côté de Gabriel Rougerie l'éditorial d'un numéro de l'Espace géographique consacré au paysage (Bertrand et Dollfus, 1973). Un numéro de 1978 de *RGPSO* accueille deux nouveaux articles de Bertrand, dont un avec Beroutchachvili sur le géosystème. Le second introduit pleinement les dimensions de la Société, plaçant le paysage entre la nature et la société (Bertrand, 1978). Il met aussi en avant la notion de complexité, à partir des travaux du philosophe Edgar Morin : « le processus paysager, développé à partir du faisceau d'interactions d'une telle complexité, peut être considéré comme un « polysystème » (Bertrand, 1978, p. 251).

Vers une pensée de la complexité

G. Bertrand complexifie sa pensée et la formalise dans le système conceptuel tridimensionnel GTP Géosystèmes Territoires Paysages (Bertrand, 1991). Dans cette publication, il introduit par ailleurs pleinement la dimension culturelle.

« Le paradigme GTP est une construction de type systémique destinée à rendre compte de la complexité de l'environnement géographique, en respectant, autant que possible sa diversité et son interactivité. [...] Ces trois entrées, correspondant à la trilogie source-ressource-ressourcement, sont fondées sur les critères d'anthropisation, d'artificialisation et d'artialisation. Elles ouvrent trois voies méthodologiques :

- *Le géosystème, concept naturaliste, permet d'analyser la structure et le fonctionnement biophysique d'un espace géographique tel qu'il fonctionne actuellement, selon son degré d'anthropisation*
- *Le territoire, concept bien connu des géographes, qui permet ici d'analyser les répercussions de l'organisation et des fonctionnements sociaux et économiques sur l'espace considéré*
- *Le paysage enfin, qui représente la dimension socio-culturelle de ce même ensemble géographique.*

C. et G. Bertrand, *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*. Ed. Arguments, 2002.

En 2002, il publie avec sa femme Claude, ingénieur de recherche, un livre illustré par Jean-Paul Métailié (directeur de leur laboratoire), recueil et explicitation de ses contributions dans un ensemble : *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités* (Bertrand et Bertrand, 2002). La pensée de G. Bertrand est effectivement globale, dynamique, complexe, tout en restant très géographique, s'appuyant des concepts et notions géographiques renouvelés. Le point de départ est biogéographique puis il devient de plus en plus culturel. Dans un désir de refonder la géographie, il propose ainsi la géographie traversière comme science diagonale, dans une socialisation de l'environnement. « Le mouvement d'intégration des faits humains et sociaux s'est toujours réalisé [...] par intégration remontante à partir de problématiques, de concepts et de méthodologies spécifiques proposées ou imposées par les sciences de la nature ». Il propose donc « un renversement de la problématique environnementale [...] pour resituer les mécanismes écologiques au sens large dans les systèmes et les pratiques sociales et économiques, culturelles et identitaires [...]. Le fameux seuil épistémologique entre les sciences sociales et les sciences de la nature doit être abordé et franchi dans les deux sens » (cité par Goeldner-Gianella, 2008, p. 36).

Une géographie apaisée dans un paradigme environnemental ?

Tout au long de la décennie 1990, l'ensemble de la discipline géographique, qui s'interroge alors sur son identité, semble avoir accepté le champ environnemental comme un champ géographique majeur, sur la base de la définition d'André Dauphiné de 1979, « l'environnement est pour le géographe un donné, un perçu, un vécu, un élément géré, un

objet politique » (Veyret, 2007). Y. Veyret et P. Pech publient en 1993 *L'homme et l'environnement* où ils définissent l'environnement, en tant qu'objet d'étude, à la suite de P. George, comme comprenant « toutes les formes de rapports réciproques entre les groupes humains et leur domaine spatial. Il s'agit donc d'étudier la terre en tant qu'habitat de l'homme, le but poursuivi étant l'examen des interrelations » (Veyret et Pech, 1993, p. 3). Ils y regrettent le développement d'une géographie sans milieu durant les années 1950-1960 et positionnent leur démarche géographique dans une géographie « environnementaliste » inscrite dans le cadre de l'aménagement du territoire et dans celui de la planète, s'appuyant sur J. Tricart, P. George et G. Bertrand.

Les publications de la géographie dominante intègrent l'environnement : par exemple *l'Encyclopédie de la géographie* publiée en 1992, la revue *l'Espace géographique* ou encore le tome *Mondes Nouveaux* de la Géographie Universelle, spatialiste, de Roger Brunet et Olivier Dollfus publiée en 1990. François Durand-Dastès y présente dans *Mondes Nouveaux*, une vision très systémique de la géographie physique, axée sur l'interprétation des temporalités (Durand-Dastès, 1990). En 1989, le géomorphologue Fernand Joly affirme : « la géographie n'est ni une science sociale, ni une science physique, mais une science de l'environnement » (cité par Broc, 2010, p. 651). Le 6 juin 1998, Y. Veyret et Tatiana Muxart, géomorphologues reconverties à l'environnement, déclarent à l'Association des géographes français que « La géographie physique est clairement une science sociale et l'homme doit être la référence de toutes les études » (Claval, 1998, p. 435). Selon P. Claval, la redécouverte de l'environnement est « autant le fait de la géographie humaine que celui de la géographie physique (Claval, 1998, p. 436).

En 1992 paraît *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance* avec notamment un article de Jean-Louis Tissier sur l'émergence d'une géographie de l'environnement « La géographie dans le prisme de l'environnement 1970-1990 » (Tissier, 1992). Il est possible d'interpréter cette parution comme un indicateur de l'adoption de l'environnement par la géographie en général. « Après la crise d'identité traversée dans les années soixante-dix, la géographie française a retrouvé une partie de son assise. Ce rééquilibrage se fait dans le cadre d'une acception sociale de la discipline [...] Ainsi la notion de milieu est-elle l'une des pierres angulaires de cette reconstruction, un milieu problématisé dans le cadre d'une réflexion sur la notion de système. Comme son nouveau pendant, l'espace, il est appréhendé à diverses échelles. Ce nouveau milieu peut correspondre ou communiquer avec les questions vives de l'environnement » (Tissier, 1992, p. 236).

Aujourd'hui, la géographie de l'environnement a son manuel (Arnould et Simon, 2007) ainsi que son dictionnaire (Veyret, 2007). Constitue-t-elle pour autant une branche de la géographie à part entière ? Elle a fait preuve de démarches intégrées intéressantes, dans une pluridisciplinarité interne et externe, avec notamment l'apport de problématiques sur

les représentations et les jeux d'acteurs sur des milieux naturels très anthropisés en relation avec l'étude approfondie des milieux naturels: c'est le cas des programmes de recherches sur la Ria Formosa (Baron-Yelles *et al.*, 2003 ; Goeldner-Gianella *et al.*, 2003) et sur la montagne de Lure (Pech *et al.*, 1996 ; Simon *et al.*, 2000 ; Pech, 2001), essentiellement pilotés par les géographes. Les approches y sont à la fois écologiques, culturelles et déjà territoriales.

A certains égards, on peut aussi estimer que cette branche de la géographie n'existe pas scientifiquement en tant que telle car elle est l'avatar auquel, en France, tend à être réduite la géographie physique (Calvet et Giusti, 2010). En fait, toute l'ambiguïté de la géographie de l'environnement vient du fait qu'elle se place à la frontière à la fois de la géographie physique et de la géographie humaine mais aussi, plus largement, des sciences de la nature et des sciences humaines. Cette frontière est puissante mais elle n'a rien de linéaire. Pour employer une image de géographie humaine, on pourrait parler de *no man's land* ou pour employer une image de géographie physique, c'est un écotone. Lydie Goeldner-Gianella, littoraliste, a recherché à partir du répertoire des géographes français de 2007 qui, parmi les 143 géographes littoralistes indiquant travailler sur l'environnement, adoptait une démarche intégrée. Elle distingue trois profils de géographes du littoral : profil unilatéral humain, profil unilatéral physique et profil intégré qui est pour elle la véritable posture mélangeant l'humain et le physique. Seuls 41% des littoralistes présenteraient le profil intégré (soit presque autant que les géographes humains et beaucoup plus que les géographes physiciens). L'approche intégrée est plus fréquente pour le milieu forestier que pour le milieu littoral (Goeldner, 2008). A noter, les ouvrages de géographie humaine présentent finalement peu d'aspects environnementaux, ce qui amène un certain malaise et un sentiment d'exclusion chez les géographes humains s'intéressant à l'environnement. Comment se positionner dans le champ environnemental, lorsqu'on n'est pas géographe physicien qu'on ne trouve pas sa « place » dans les champs officiels de la géographie humaine ?

L. Goeldner-Gianella défend une géographie sociale de l'environnement. Elle travaille en équipe avec des géographes physiciens et d'autres disciplines. Dans son travail individuel qui se veut un exemple de démarche intégrée, elle pratique l'enquête « géo-sociologique » quantitative par questionnaire. « L'originalité relative de ma démarche tient, en effet, à la volonté d'associer les volets naturaliste et social de la géographie de l'environnement dans une approche globale – ce à quoi tous les géographes de l'environnement sont supposés parvenir -, mais en opérant cette démarche à partir du versant humain de la discipline, alors que cela est plus fréquemment opéré à partir de son versant physique, notamment en géographie du littoral » (Goeldner-Gianella, 2008, p. 15). « Toute ma conception de pratique de la géographie de l'environnement a justement consisté en une tentative de « franchissement du seuil » évoqué par G. Bertrand, de la géographie humaine vers la

géographie physique dans un premier temps, puis vers les sciences de la nature dans un second temps, au sein d'équipes de recherches successivement intra et interdisciplinaires » (Goeldner-Gianella, 2008, p. 36). « C'est donc pour souligner l'importance de cette approche sociale [parfois trop négligée ou considérée comme mineure], dans des travaux néanmoins globaux, que j'ai souhaité utiliser l'expression ambiguë de « géographie sociale de l'environnement » (Goeldner-Gianella, 2008, p. 47).

Une géographie de l'environnement tous azimuts ?

Sur l'ambiguïté de la géographie environnementale, il n'est guère possible de trancher, la diversité des points de vue semblant être la règle. Toujours est-il qu'« en perdant une part de son autonomie, la géographie de l'environnement s'est introduite dans tous les champs de la géographie, qu'il s'agisse de géographie du développement, des villes, des espaces ruraux, voire de l'épistémologie et de la géographie culturelle » (Simon, 2005, p. 263). Nous nous cantonnerons à deux champs de la géographie environnementale qui nous paraissent particulièrement porteurs : les risques et la biogéographie. Porteurs, ils le sont par leur dynamisme, leur capacité d'innovation scientifique, de réponse à la demande sociale et de soutien éventuel une géographie de la durabilité.

Les risques

Dans les années 1980 une géographie des risques émerge progressivement. Ses origines épistémologiques en géographie sont rarement précisées, comme si les risques arrivaient naturellement en géographie. Les catastrophes d'origine naturelle étaient déjà étudiées dans la géographie vidalienne mais la réflexion sur les risques se précise avec les travaux de J. Tricart dès 1957 (Veyret et Pech, 1993). La notion de risque prend une importance considérable au début des années 1980. Un numéro spécial d'*Hérodote* de 1982 « Terres à hauts risques » comprend un article de Michel Foucher sur une « esquisse de géographie humaine des risques naturels » ainsi qu'une contribution de J. Tricart sur les catastrophes. La dichotomie était alors simple : la géographie humaine étudiait les perceptions du danger et la géographie physique les aléas naturels. C'est un article de R. d'Ercole de 1994 qui met en avant une sous-estimation de la vulnérabilité et en propose une méthodologie d'étude (D'Ercole, 1994), les études de vulnérabilité demeurant généralement insuffisantes à ce jour sauf avec M. Reghezza (2008) ou encore S. Rufat qui a porté une méthodologie de mesure ce celle-ci (2007 ; 2011). La dimension naturelle de ces risques a été beaucoup discutée : il est désormais admis qu'il est préférable de parler de risques d'origine naturelle ou de risques environnementaux. Depuis peu, les géographes étudient également les risques technologiques, autrement dit des risques non naturels. La gestion des risques, par des acteurs donc, constitue également un thème-clé.

Les risques, par leur dimension paroxystique, obligent-ils les géographes à un positionnement médian sur l'interface milieu-société, dans une demande sociale peut-être

plus forte ? Si l'aléa peut être naturel, le risque est un construit social. Les géographes qui étudient les risques ont une approche charnière, tout-à-fait environnementale et qui reste pleinement géographique (dimension spatiale et scalaire marquée). Des analyses systémiques des risques ont été développées par Patrick Pigeon et André Dauphiné. A bien des égards, les risques constituent le champ de l'environnement dans lequel la démarche transversale est la plus aboutie. Ils ont leur manuel de référence (Dauphiné, 2001) et font l'objet d'une grande somme de publications. Ainsi le champ des risques affronte pleinement les milieux très anthropisés, surtout le milieu urbain (Chaline et Dubois-Maury, 2004 ; Cros *et al*, 2010 ; Rufat, 2011).

Le champ des risques a plus récemment intégré la dimension territoriale dans ses recherches, avec notamment les travaux de Magali Reghezza, Stéphanie Beucher et Valérie November. Cette dimension territoriale, qui nous apparaît comme extrêmement porteuse, découvre un regard spécifique sur la gouvernance, les systèmes d'acteurs et de gestion des risques, leurs perceptions, la culture du risque et une autre appréhension des conflits d'intérêts entre acteurs.

La biogéographie

Pour N. Broc, la biogéographie est l'une des branches de la géographie physique qui se porte le mieux. « La biogéographie n'est-elle pas mieux placée que les autres branches de la géographie pour s'intéresser aux pluies acides, aux incendies de forêts, à la biodiversité, aux conséquences de changements climatiques et pour répondre ainsi à la demande sociale » ? (Broc, 2010, p. 640). De même, M. Calvet et C. Giusti estiment que seule la biogéographie constitue la branche scientifique de la géographie de l'environnement (2010). En effet, la biogéographie accomplit en France sa révolution copernicienne dans les années 1970 (Broc, 2010) en développant des approches dynamiques à la suite d'Henri Elhaï pour qui les paysages végétaux sont un « compromis entre l'œuvre de la Nature et l'action millénaire de l'Homme » (cité par Goeldner-Gianella, 2008, p. 30). P. Arnould, dans sa synthèse de 1994 sur la recherche française en biogéographie, montre que « le renforcement des liens intra et interdisciplinaires est une nécessité de mieux en mieux comprise et appliquée » en biogéographie (cité par Goeldner-Gianella, 2008, p. 30).

Les biogéographes français, familiarisés avec l'écosystème des écologues, ont une démarche intégrative qui les amène à étudier les milieux très anthropisés. Depuis moins de dix ans, ils ont considérablement tiré profit de l'introduction de deux notions, l'une très contemporaine, peut-être tout aussi molle que le développement durable, la biodiversité (Marty *et al.*, 2005) et l'autre très géographique, le territoire. La mise en avant du paradigme territorial dans le champ biogéographique est certainement à mettre en relation avec la même évolution dans le champ des risques. Un numéro des *Annales de géographie* sacre l'entrée du territoire dans la biogéographie « Les territoires de la biodiversité » (Simon, 2006). Laurent Simon y explique pourquoi la notion de territoire permet d'entrer dans la

complexité des problématiques liées à la biodiversité : il s'agit de confronter les « territoires », notion hybride, du naturel aux territoires sociaux ; les discours sur la biodiversité renvoient « à une grille d'analyse bien proche de celle des géographes actuels » ; le débat sur la biodiversité s'est déplacé sur les questions de propriété. La biodiversité pose des problèmes d'échelles spatiales et temporelles et elle fait largement intervenir jeu des acteurs et des représentations ; elle produit même de nouveaux territoires (Pech *et al*, 2009). La production géographique fait donc preuve de son originalité sur la biodiversité.

2. 4 Les limites du miel disciplinaire

Nous avons volontairement présenté une tradition d'étude de la durabilité en géographie dans une linéarité lisse qui suppose qu'elle a marqué les esprits. Ce n'est pas le cas ou bien *à contrario*. Seul le paradigme vidalien a marqué les esprits or depuis la fin des années 1960, les géographes n'ont eu de cesse de se démarquer de ce paradigme. La très grande majorité des recherches présentées, notamment systémiques, n'ont pas eu d'écho et de portée, même si elles étaient bien accueillies. Comment expliquer ce phénomène ?

Où en est la géographie physique aujourd'hui ?

Il ne reste que trois laboratoires consacrés à la géographie physique en France : à Chambéry, Clermont-Ferrand et Meudon. Les géographes physiciens, aux spécialités de plus en plus nombreuses, sont partagés entre plusieurs sections du CNRS et du CNU. La géographie physique a dû se diviser : « La communauté des géographes physiciens, en repli, fragilisée et menacée sur plusieurs fronts dans les instances académiques françaises, s'est divisée sur les moyens d'assurer sa survie et sa rénovation. » (Calvet et Giusti, 2010, p. 685). Eloignée par la géographie humaine qui l'ignore de plus en plus, la géographie physique se rapproche soit des géosciences soit de l'archéologie et des études quaternaristes mais parfois aussi de la géographie humaine.

Et pourtant cela ne l'empêche pas de s'être extraordinairement enrichie ces dernières années. « Le dynamisme, la jeunesse et la qualité de la géographie physique actuelle sont des faits, surprenants pour une discipline soumise à rude épreuve depuis une trentaine d'années » (Calvet et Giusti, 2010, p. 688). « Les démarches récentes de biogéomorphologie sur un mode quantitativiste, développées par S. Etienne, H. Piégeay, M. Moreau, S. Huc, J-F Corenblit, S. Arques, A. Decaulne, G. Rovera dans les milieux alpins, polaires, fluviaux ou littoraux donne une illustration de la fécondité de l'approche systémique fonctionnelle, d'ordre méthodologique, centrée sur l'interaction entre modelé, érosion et biosphère » (Calvet et Giusti, 2010, p. 684) Le système paraglacière importé en France par D. Mercier apporte un autre exemple de l'approche de la complexité. Milieux et dynamiques froids restent des valeurs sûres, en milieu montagnard comme polaire, ainsi que la karstologie, la géomorphologie littorale et fluviale.

Les critiques du miel disciplinaire

Cette tradition d'étude, présentée de manière lisse et positive, a en fait connu essentiellement des impasses qui ont été critiquées : critique du déterminisme mais aussi critique du systémisme.

Le spectre déterministe

« La difficulté majeure pour comprendre la contribution de Vidal et de ses premiers disciples provient de l'épais manteau de stéréotypes dans lequel elle a été ensuite enveloppée (Berdoulay et Soubeyran, 2002, p. 121). Le paradigme classique en géographie a ainsi pu paraître déterministe, les conditions physiques déterminant, dans une relation de causalité simple et linéaire, les aménagements et faits humains. Mais la plupart du temps les vidaliens y ont échappé : c'est cette position non déterministe que Lucien Febvre a qualifiée de « possibiliste » (Claval, 1998). Le possibilisme vidalien a fasciné une bonne partie de l'élite intellectuelle mais il s'est ensuite dilué jusqu'au stéréotype. Le possibilisme inclut la recherche d'influences environnementales sur la société mais ne s'y réduit pas : « En renvoyant à la complexité, au changement, à l'émergence, à la contingence et à la créativité, la notion vidalienne de milieu constituait un défi considérable que ses partisans n'ont pas toujours su maîtriser » (Berdoulay et Soubeyran, 2002, p. 126).

Avec le discrédit et le rejet portés sur la démarche vidalienne, cette question de causalité est progressivement évacuée et rejetée de la géographie, ce qui n'empêche pas certains géographes d'y revenir. La relecture de Maximilien Sorre cité plus haut donne l'impression qu'il flirte avec le déterminisme sans jamais y tomber. Jean-Pierre Marchand apparaît comme le géographe qui a le plus répondu à cette question sans déterminisme, en mettant en avant des causalités multiples. Le paradigme spatialiste a permis de chasser le spectre du déterminisme. C'est le débat sur le déterminisme et le possibilisme qui a fait perdre à la géographie physique son unité (Pinchemel 1988 p. 26 cité par Berque, 1995, p. 357) : « cette scission permettait en effet de laisser de côté la question de l'embranchement du physique au social (Berque, 1995, p ; 357). C'est aux géographes humains qu'est revenu de penser le milieu géographique. Aujourd'hui, la modernité a comme expurgé cette question. En effet, les sociétés ont fait la preuve de leur capacité à construire des aménagements « contre-nature », en opposition flagrante avec les conditions du milieu. A leurs dépens certes. Justement, avec la durabilité, la réponse à cette question se finalise de plus en plus dans la dimension du choix : les sociétés faisant des choix d'aménagement, à un moment donné et dans un lieu donné.

L'impasse systémique donnée par la postérité

Nous avons présenté les traditions systémiques de la géographie physique et de la géographie de l'environnement. Nous généraliserons ici le cas des approches systémiques et des approches transversales à cheval sur l'interface homme-milieu (même si les secondes

peuvent être moins complexes). Les initiatives se sont avérées nombreuses et intéressantes. Pourtant au mieux elles n'ont pas été portées à la postérité et réappliquées, au pire elles ont été critiquées. Même notre présentation lisse et positive fait apparaître le fait qu'elles se sont peu appuyées les unes sur les autres, s'égrainant dans le temps plutôt que se répondant. Seul le géosystème de G. Bertrand est utilisé de manière récurrente mais non systématique. Si certains géographes physiciens y font référence, ce n'est pas non plus pour autant qu'ils l'appliquent. Au début des années 1990, le géosystème a presque été intégré dans les programmes de géographie du secondaire, d'autant plus que Bertrand était très sensible à la portée didactique de ses concepts. Mais il a été mal utilisé, dans une grande confusion. Ainsi le programme de géographie de 2^{nde} de 2001 énonce : « L'environnement est le milieu physique aménagé. Ses différentes composantes (biosphère, atmosphère, hydrosphère, lithosphère, pédosphère) agissent entre elles et sont en interrelation de nature et d'intensité variées avec les sociétés humaines : l'ensemble forme le géosystème ». (Vergnolle et Sourp, 2006). Les théories de G. Bertrand ont ainsi reçu un bon accueil mais n'ont pas connu la portée qu'elles méritaient.

P. Claval, M. Calvet et C. Giusti déplorent ces « occasions manquées de la systémique » (Calvet et Giusti, 2010). « Pour [Sorre] la géographie humaine est nécessairement une discipline des relations de l'homme et de l'environnement ; il est dommage que les géographes ne l'aient pas suivi sur ce point » (Claval, 1998, p. 267). L'accueil reçu par le manuel de géographie physique de P. Pech et H. Regnaud, pourtant majeur et novateur, constitue un exemple de ces occasions manquées de la systémique : « Pierre Pech et Hervé Régnaud publient en 1992 un manuel introductif d'inspiration systémique et écologique, le premier du genre en France. L'accueil qu'il rencontre est assez froid : il rompt trop nettement avec les démarches habituelles de présentation » (Claval, 1998, p. 434), plus compartimentées à la de Martonne. L'introduction du manuel positionne la démarche contre la géographie spatialiste et théorique face aux problèmes d'aménagement. Leur propos est de montrer que les processus physiques sont aussi des productions sociales, dans une démarche clairement géosystémique.

Comment expliquer l'impasse ?

Les historiens de la géographie expliquent ce manque de portée par l'échec des démarches elles-mêmes. Elles étaient soit inabouties, soit véritablement trop déterministes, soit trop compartimentées. Ainsi, les travaux classiques ont échoué dans leur tentative pour constituer les relations homme/nature en objet de la géographie (Robic, 1992). En effet, la domination de la géomorphologie sur les autres champs de la géographie physique a pu constituer un obstacle. La géographie des années 1910-1960 privilégie surtout le climat, le relief et la nature des sols (Orain, 2006). La prépondérance géomorphologique empêche un réel systémisme disciplinaire. L'étude du milieu naturel est un préalable à celle des groupements humains ; leur analyse est séparée. « Chez la plupart des postvidaliens, la

relation homme-nature est en fait déproblématisée et soumise à des diagnostics déterministes à caractère ponctuel qui émaillent la géographie régionale ». Le partitionnement des analyses chez les vidaliens ainsi que les plans à tiroirs « occultent la juste saisie des combinaisons géographiques pertinentes » (Orain, 2006, p. 97) et empêchent tout systémisme. Peut-être est-ce un détail, mais A. Berque et J-L. Tissier concluent tous deux, indépendamment, que l'ambiguïté de la notion de milieu est irrésolue (Tissier, 1992 ; Berque, 1996). Alors, la complexité est-elle trop complexe ? « L'environnement et la géographie ne sont donc qu'un vieux couple bancal. Ni vraiment solidaire, ni vraiment séparé » (Bertrand et Bertrand, 2002, p. V).

Il importe de faire apparaître une autre explication possible : celle des enjeux de pouvoirs et des forces d'inertie à l'intérieur de la discipline au fil des décennies. Dans quelle mesure s'impose-t-elle ? Nous n'avons pas les moyens d'y répondre. « Le choix est fait par quelques géographes influents de couper les branches physiques de l'arbre géographique, en quelque sorte de dénaturer la discipline et de tailler le pré carré de la future géographie pour la seule géographie humaine et sociétale est lourd de conséquences » (Calvet et Giusti, 2010, p. 686). « La géographie aurait pu être la première des sciences sociales à dépasser les schémas de pensée dualiste (nature versus société). [...] Elle ne fut, compte-tenu des orientations qui furent *in fine* privilégiées par Vidal et surtout par les vidaliens, qu'une des plus acharnées à refuser la socialisation des objets de nature et le paya au prix fort de son discrédit, dont il fallut s'arracher à partir des années 1960 ». Elle fut au contraire « l'une des plus acharnées à refuser la socialisation des objets de nature » (Lévy et Lussault, 2003, p. 658)

Troisième explication possible : la proximité scientifique avec la demande sociétale. Les démarches les plus abouties semblent être en rapport avec une demande sociétale forte. C'est ce que P. Claval semble supposer. Dans le second après-guerre, « la géographie physique française ne prend pas le grand virage de l'écologie au moment où les problèmes de pollution l'exigeraient [...] Elle reste enfermée dans les cadres traditionnels de la géomorphologie ou de la climatologie et s'intègre trop rarement à des équipes ». « Les réflexions théoriques, comme celle de Bertrand, ont joué un rôle, mais l'essentiel de la transformation s'est fait empiriquement, pour faire face aux demandes des aménageurs » (Claval, 1998, p. 434). Notons de notre côté que les risques, la gestion environnementale et la biodiversité, questions aigües de société, ont engendré des démarches davantage positionnées sur l'interface entre nature et société. Des géographes aménageurs se sont davantage bien emparés de la durabilité que les théoriciens aux démarches abouties comme G. Bertrand.

3-Fonder la durabilité en géographie sur l'intégration des paradigmes territorial et mésologique

Grâce à ce parcours des fondations possibles de la durabilité dans ce grand siècle de la géographie française, nous proposons donc appuyer une géographie de la durabilité par l'intégration du paradigme territorial, dans la poursuite des récentes recherches en géographie environnementale, et du paradigme mésologique, dans une continuité historique de la discipline renouvelée par la pensée d'Augustin Berque. Ce qui suit relève donc d'une proposition épistémologique personnelle.

3.1 Durabilité et territoires

Les dimensions territoriales, scalaires, temporelles, d'acteurs, sont assez peu développées explicitement sur le plan théorique par les géographes, à propos du développement durable. Ils en marquent l'importance, comme C. Emelianoff à propos des échelles. M-C. Robic et N. Mathieu mettent elles aussi l'accent sur la territorialisation des processus, en articulant les processus propres au site (endogènes, locaux, dans des relations verticales) et des processus renvoyant à une situation (exogènes, voire globaux, dans des relations horizontales) (Robic et Mathieu, 2001).

Si on va voir du côté des économistes traitant du développement durable, ils abordent fréquemment sa dimension territoriale, comme *Développement durable et territoire* (Zuindeau, 2010), mais on se demande bien ce qu'ils entendent par territoire. En géographe, on a souvent le sentiment qu'ils évoquent tous les espaces d'échelle infra-nationale, dans une opposition aux échelles canoniques du global et du national. Lorsqu'ils essaient d'affiner leur perception territoriale par la fréquentation des géographes, ils se heurtent à la pluralité des conceptions possibles en géographie (Pecqueur et Zuideau, 2010).

Nous avons présenté le territoire comme un paradigme majeur en géographie depuis le début des années 1980. Un ouvrage représentatif de cette montée en puissance du territoire est ainsi celui de Jean-Paul Ferrier en 1984 : *La géographie ça sert d'abord à parler du territoire*. Ce paradigme territorial est ainsi très utilisé en géographie de l'environnement. I. Lefort propose le territoire comme passerelle théorique d'arrimage du développement durable en géographie. En effet, l'origine du territoire est tout autant politique (un espace approprié objet de pouvoirs) qu'écologique (les territoires des espèces). La durabilité pourrait être un prolongement des analyses de développement local en rapport avec les processus de fabrication territoriale (Lefort, 2005). Le paradigme territorial se présente dans une grande variété des acceptions possibles. *Le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* a ainsi fait le choix de proposer trois définitions du territoire, rédigées par trois auteurs différents, visiblement indépendamment les uns des autres. Il n'est pas dans notre

propos de présenter l'insertion possible de la durabilité dans une synthèse figée et inexistante du territoire. A nos yeux la durabilité peut s'appuyer sur le paradigme territorial comme le fait la géographie de l'environnement.

Durabilité, échelles et temporalités

Comme l'espace, mais davantage et différemment du milieu, le paradigme territorial invite à analyser en profondeur les échelles et les temporalités de la durabilité.

Penser global, agir local : expliquer et contourner la contradiction

Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 a invité à penser global et agir local. Il est évident qu'avec le développement durable et surtout les changements climatiques actuels, l'échelle globale des enjeux est survalorisée. C'est aussi un effet de la mondialisation. En contrecoup de celle-ci, l'échelle locale a également connu une survalorisation, dans le domaine identitaire mais aussi avec l'importance accordée aux pouvoirs locaux et à la décentralisation. La pensée scalaire duale émise à Rio et largement diffusée ensuite reflète finalement les changements de perception et de rayon d'action véhiculés par la mondialisation. Elle relève donc plus de conséquences de la mondialisation que du développement durable ; c'est au contraire le développement durable, « concept glouton » comme l'a énoncé S. Brunel, qui a avalé cette tendance scalaire duale très contemporaine.

Cette opposition du local et du global constitue en soi une contradiction : « peut-on sérieusement défendre l'idée de la « ville durable » en recourant à la fois à un impératif catégorique de protection de la planète et à un discours, presque totalement opposé, centré sur la vulnérabilité de chaque territoire, la recherche d'un développement autonome, la valorisation des particularismes... quand ce n'est pas un repli identitaire ou communautariste ? Plus précisément, une « ville durable » doit-elle d'abord contribuer à la solution de grands problèmes mondiaux – au prix éventuel de sa croissance – ou plutôt de s'assurer de la viabilité à long terme de son développement ? » (Theys et Emelianoff, 2001, p. 123). En géographe, on pourrait réagir à cette opposition en répondant « articulation » mais nous verrons que cela peut jouer des tours (chapitre 10). D'ailleurs, en bien des points, la contradiction s'efface pour revenir à une complémentarité des objectifs (Theys et Emelianoff, 2001).

Pertinence des échelles locales et régionales, vers une multiscalarité

Le local est dans cette dualité envisagé de deux manières différentes. Soit il s'agit de transposer les objectifs globaux de développement durable à l'échelle locale : c'est la déclinaison, dans une démarche *top-down*. Soit le local recherche ses propres objectifs, de lui-même, dans une articulation des enjeux locaux avec les enjeux globaux : la démarche est ici *bottom-up*. Dans cette logique *bottom-up*, Y. Veyret (2006) montre l'échec de la notion de développement durable à petite échelle ; elle défend l'idée que le développement durable

ne peut émerger qu'à une échelle locale : la perspective est dialogique (Leininger-Frézal, 2009). J. Theys a également défendu l'échelle locale comme étant la plus pertinente pour mettre en œuvre des politiques de développement durable (2001).

En réalité, la réaffirmation permanente de cette dualité scalaire ne doit pas faire oublier que le Sommet de la Terre de Rio a aussi promu le principe de subsidiarité : chaque action doit être menée à l'échelon territorial le plus pertinent. Finalement, la durabilité s'accomplit à tous les échelons territoriaux et à toutes les échelles. Le principe de subsidiarité se double même d'un principe de résiduarité : en l'absence d'action de l'échelon le plus pertinent pour l'action, les autres échelons doivent s'y substituer et combler au mieux ce manque (CE, 1996). Le développement durable n'est pas fractal : le changement d'échelle peut conduire à un changement d'objectif et de contenu des politiques (Godard, 1996).

Certaines échelles doivent être reconsidérées pour faire avancer la durabilité. Il s'agit de l'échelle régionale et de l'échelle infra-locale. L'échelle régionale a été largement approfondie dans les travaux de G. Haughton (1994). Cette échelle n'est pas entendue comme administrative mais elle pourrait être politique. Ainsi la durabilité d'une métropole se fonde sur des relations équitables avec son hinterland (son arrière-pays, dans des dimensions économiques et démographiques) ainsi qu'avec sa bio-région. Evidemment la bio-région ou région naturelle constitue un concept problématique : sur quelles bases la fonder, comment la délimiter ? G. Haughton l'entend surtout sur la base du bassin-versant. Néanmoins, de nombreux enjeux de durabilité et même tout simplement de viabilité se jouent à l'échelle régionale, notamment concernant la capacité de charge de la région dans laquelle se situe une métropole. La capacité de charge de cette bio-région comprend les questions d'approvisionnement en ressources naturelles, la plus problématique étant assez souvent l'approvisionnement en eau. Les questions se posent également en termes d'impacts environnementaux et plus précisément du poids des pollutions sur les capacités d'épurations des milieux naturels constituant la bio-région. L'architecte Philippe Madec défend ainsi cette vision régionale, dans une continuité après l'EcoQuartier et l'EcoCité⁶⁶. Par ailleurs, la durabilité a pour particularité d'être réalisée dans les faits à l'échelle infra-locale, au dessous de la commune, du quartier et même du site, avec la construction d'éco-quartiers. Cette échelle et les enjeux de l'action à cette échelle doivent être davantage questionnés et surtout mieux connues (chapitre 4).

Il faut rappeler que les périmètres d'intervention de la durabilité sont des construits de et pour l'action publique. Les niveaux ne sont pas gigognes, dans un continuum des échelles spatiales (Hamman, 2011) : disjonctions et conflits scalaires sont bien plus fréquents. Il est clair que la durabilité doit être pensée et mise en œuvre à toutes les échelles, en articulation les unes avec les autres, dans une gouvernance multiscalaire. En effet, certains phénomènes

⁶⁶ Conférence donnée en introduction du **Projeturbain** #38, le 28 avril 2010 au Palais des Congrès : « Des EcoQuartiers aux EcoCités, changement d'échelle et de problématique, projets à l'appui ».

ou actions ont des effets positifs à une échelle et négatifs à une autre échelle. Tout doit être pesé dans la balance, du moins le maximum d'éléments possibles, dans une recherche d'équité. Par ailleurs, on peut rencontrer des conflits entre les échelles enfin plus précisément entre les échelons territoriaux du pouvoir. La géographie peut aider la durabilité dans ce projet ainsi que dans l'amélioration des connaissances de l'échelle infra-locale et de l'échelle régionale. Pour cela, il importe de connaître les disjonctions scalaires tout comme les disjonctions temporelles.

Les temporalités dans la durabilité

En matière de temporalités, la littérature sur le développement durable a régulièrement recours à plusieurs dimensions assez différentes :

- Passé / présent / futur ;
- générations actuelles / générations futures ;
- court terme / moyen terme / long terme

En revanche, ces dimensions temporelles sont toutes assez classiques, linéaire et continue (Miossec, 2004). Le développement durable met l'accent sur le futur et les générations futures, mais surtout dans une articulation avec l'héritage des générations présentes et passées, posant ainsi les questions de mémoire et de transmission. La temporalité est très générationnelle, avec des pas de temps d'environ 25 ans correspondant à une génération humaine. Les autres dimensions temporelles n'ont pas forcément été beaucoup réfléchies en relation avec le développement durable.

Durant les trente dernières années, la géographie a approfondi sa réflexion sur les temporalités, par exemple à partir des travaux du groupe Dupont au Géopoint 1990. Le terme de temporalités comporte une légère ambiguïté qu'il convient de préciser. Les temporalités sont en effet à la fois les pas de temps, pendant temporel des échelles scalaires, mais aussi tout ce qui relève de la question du temps : passé, présent, futur ; évolutions temporelles dans la dichotomie permanences / ruptures / répétitions ; rythmes ; causalités multiples. L'étude des phénomènes physiques en géographie invite davantage à une vision du temps bien plus irrégulière, faite de variabilités, de fluctuations, d'aléatoire et de ruptures brutales (Pech, 2007). Les temporalités invitent aussi à penser les processus et les dynamiques, les notions d'innovation, d'adaptation au changement et de résilience. Dans les temporalités de la nature, les pas de temps sont plus longs : l'unité la plus petite sur laquelle on peut travailler est la saison. Au-delà, les cycles végétatifs et même géomorphologiques sont bien davantage annuels et décennaux. Les pas de temps géologiques sont bien plus longs encore et échappent largement aux temporalités humaines. L'identification et l'emboîtement des échelles temporelles de la nature, des temps géologiques aux temps historiques, permet de relativiser le catastrophisme lié aux enjeux globaux, dans le cas du changement climatique par exemple (Pech, 2007).

La recherche géographique s'est également penchée sur la distinction des temporalités des systèmes naturels et des systèmes sociaux qui ne sont pas toujours comparables et posent des problèmes différents quant à leur perception. La durabilité constitue aussi une invitation à l'articulation des temporalités à laquelle la géographie peut beaucoup participer, comme l'articulation des temporalités de la nature et de la société. « Cette multiplicité d'échelles [spatiales et temporelles] en jeu, et interagissant entre elles, représente une clé de compréhension de la ville durable » (Hamman, 2011, p. 214). M-C. Robic et N. Mathieu proposent d'ailleurs qu'au-delà de cette articulation il soit recherché un « temps trouvé », qui est celui du phénomène étudié « entre » le naturel et le social » (Robic et Mathieu, 2001, p. 180).

Dans l'action publique et dans la définition de stratégies territoriales, les temporalités sont souvent gérées voire maîtrisées dans une mise en récit identitaire des territoires : « l'évolution actuelle du panorama des politiques publiques françaises est marquée par une place centrale faite aux temps, aux temporalités, aux manipulations des dimensions multiples du temps. La référence au passé et aux racines est aussi largement usitée que l'injonction à se projeter dans le futur » (Sgard, 2008), dans une Histoire socialement mieux intégrée en France que la Géographie.

La géographie peut apporter sa réflexion sur ces deux points : échelles et temporalités, notamment en les mettant en rapport. « C'est une compétence qui relève pleinement de la compétence des géographes et qui n'a pas encore reçu de traitement satisfaisant. Les perspectives offertes à la discipline sont encore ouvertes » (Leininger-Frézal, 2009, p. 271).

Durabilité, acteurs et gouvernance

La durabilité est constituée de processus sociétaux de manière générale mais beaucoup d'entre eux sont très politiques. En effet, la durabilité est fondamentalement, mais pas seulement, une commande politique, dans tous les sens du terme.

C. Emelianoff, dans le livre publié avec Ruth Stegassy, a mis en évidence le poids et l'influence des *Pionniers de la ville durable* (Emelianoff et Stegassy, 2010). Ces acteurs influencent les autres par leur force de conviction, sont à l'origine d'une dynamique de développement durable dans leur collectivité et bien souvent continuent à la porter, parfois seuls. Emelianoff a par ailleurs montré combien il était à la fois nécessaire et difficile d'enclencher et de faire durer une dynamique de transversalité à l'intérieur d'une collectivité locale (Emelianoff, 2005)

Les collectivités locales urbaines ont été érigées comme actrices locales de la durabilité (chapitre 2). Ce point est extrêmement intéressant. Il signifie qu'un objet politique et administratif, la collectivité locale, devient un acteur à part entière, qui prend vie. La littérature sur le développement durable a tendance à privilégier certains acteurs, les plus

prépondérants dans le système politico-économique actuel et ceux à qui l'objectif est de donner une plus grande place, dans le cadre d'une gouvernance participative.

- Les hommes politiques représentant une collectivité locale
- Les associations davantage à l'échelle globale et nationale : autrement dit des ONG ou des lobbies.
- Les entreprises, notamment les firmes multinationales
- Les habitants/citoyens (ce point n'étant pas du tout tranché), pris dans une masse indistincte

Ainsi les recherches sur la durabilité pourront s'appuyer avec profit sur la notion d'acteurs développée en géographie notamment dans le cadre du paradigme territorial. Nous proposons, en nous appuyant sur les recherches menées en géographie sociale et environnementale (côté social effectivement) de nous intéresser à une vision plus approfondie et locale de la notion d'acteurs. D'abord en géographie comme en sociologie l'acteur correspond à un être humain ou à un groupe d'êtres humains, reliés par différents points communs, mais qui restent aussi des individus pouvant en tant que tels appartenir à plusieurs groupes. Ainsi à la liste précédente, nous ajoutons :

- Les chargés de missions et gestionnaires municipaux, agents de la collectivité locale
- Les bureaux d'étude, agences de développement local ou Sociétés d'Economie Mixte
- Les associations locales en environnement ou de riverains, les conseils de quartier

La géographie dispose également des outils pour réfléchir à une exploration de la nébuleuse habitants/citoyens en voyant à quelle échelle ils se comportent (Chelzen et Pech, 2011). On y trouve en effet aussi des actifs, des touristes, des riverains etc., qui surtout peuvent recouper les différentes catégories précédemment présentées. A d'autres niveaux on peut distinguer parmi les politiques le gestionnaire et le législateur. En fonction des domaines considérés d'autres acteurs prennent davantage de place, par exemple les assurances ou bien les juristes dans le domaine du risque. La gouvernance dans la durabilité suppose une négociation davantage partagée entre les acteurs de la société, considérés comme des partenaires. La géographie peut éclairer les intérêts des différents groupes de la société et leurs manières de partager les pouvoirs dans des territoires.

3.2 Faire le choix du milieu

Comme M-C. Robic et N. Mathieu (2001), l'objectif n'est pas de renouer avec une tradition passée mais de renouer et de réconcilier des concepts et des paradigmes géographiques pour proposer une nouvelle approche : « n'est-il pas urgent de renouer dans la pratique de recherche avec une interdisciplinarité interne (Robic et Mathieu, p. 182) ? ». Pourquoi avoir choisi le paradigme mésologique ?

Le milieu n'est plus beaucoup utilisé en géographie, victime des coups portés au déterminisme. Lorsqu'il l'est, c'est plus par choix d'un terme de facilité ; il n'est plus défini. Il demeure dans l'enseignement supérieur, dans les cours de géographie physique. Lorsque le terme de milieu est utilisé, on lui adjoint les termes géographique ou naturel. Alors pourquoi vouloir revenir au milieu ?

- Le milieu est un concept géographique qui a pu évoluer, être décrié, mais qui reste très riche.
- Le milieu est multidimensionnel : physique, culturel, naturel, humain, symbolique, sensible
- L'intérêt géographique du milieu est d'être situé dans l'espace et dans le temps, à la différence de l'environnement. L'environnement est ascalaire. L'environnement s'avère plus vague et plus polysémique que le milieu (Collomb et Guérin-Pace, 1998) ; il peut être aussi bien confondu avec le cadre de vie qu'avec l'environnement global. Le milieu peut davantage être précisé que l'environnement.
- Ainsi le milieu, dans une dualité tout/partie, met en valeur des complémentarités entre le milieu et le site, la situation et la localisation, la *chôra* et le *topos* (Lévy et Lussault, 2003, p. 620) : le milieu est un objet global, intégrateur, systémique, ayant une existence et une activité propres, non réductibles à la somme de ses composantes.
- L'environnement est trop physique. Le milieu est davantage idéal et sensible.
- Le concept de milieu, système complexe, met mieux en évidence les relations systémiques entre ses différentes composantes. L'environnement est relationnel mais nettement moins compris comme un système complexe.
- Objet hybride, à la fois un donné, un perçu, un vécu et un objet de gestion (Veyret, 2007)
- Le milieu constitue l'un des fondements de la pensée d'Augustin Berque qui l'a toujours employé. Là les milieux sont humains et l'ensemble de ces milieux constitue l'écoumène.

Notre proposition de fondement épistémologique de la durabilité en géographie appartient au paradigme mésologique berquien. Nous nous attacherons ici à proposer la durabilité urbaine comme une nouvelle forme de médiance, sur la base des travaux d'Augustin Berque (1990 ; 1996), dans une pensée qui dépasse considérablement le dualisme nature-société.

3.3 Un milieu urbain ?

L'environnement urbain constitue un angle aveugle des recherches en sciences humaines comme en sciences de la vie (Dorrier-Apprill, 2006 ; Veyret, 2006), puisque la ville est trop artificielle pour les uns et les autres. Cependant, à bien des égards, la ville peut constituer un milieu artificiel contenant des éléments empruntés au naturel. Ces éléments ne doivent pas

seulement être envisagés comme des objets figés qu'ils sont dans la gestion urbaine classique comme le platane d'alignement par exemple, trop assimilé à du mobilier urbain. Par éléments, nous entendons surtout des éléments dynamiques et systémiques. L'arbre croît et entre en relation avec un grand nombre d'éléments du système urbain, aériens, biologiques, pédologiques, malgré le bitume et la grille de pied d'arbre. Une partie des systèmes urbains sont complètement artificialisés, comme le réseau d'assainissement, néanmoins ils entretiennent un lien avec le naturel, aussi bien dans les eaux transportés que dans le système de fonctionnement, qui peut aussi se laisser déborder par de fortes intempéries.

Les géographes et le milieu urbain

La géographie urbaine est une spécialité largement ancrée dans la discipline qui l'a investie précocement. A partir des années 1940-60, la ville est considérée certes comme une entité globale mais surtout comme un objet spatial ponctuel, dans un espace qu'il polarise et intégré dans un système. La ville est étudiée dans le cadre d'un système de villes, dans une dimension très lointaine du métabolisme, comme l'étudie le laboratoire Géographie-Cités par exemple, à la suite de Denise Pumain et Thérèse Saint-Julien. Aujourd'hui cette vision de la ville comme nœud dans un réseau de relations est dominante. Elle est proche de la ville considérée comme acteur unique. Un courant plus récent de la géographie, inspiré par les sociologues, s'intéresse à la fragmentation des tissus urbains et des populations ainsi qu'à la notion de quartier.

Elisée Reclus, dont la perspective est assez hygiéniste, est un des premiers géographes sensible à la dimension matérielle et environnementale de la ville et à l'observation des organismes urbains : l'environnement urbain est un révélateur du social et du politique (Dorrier-Apprill, 2006). Chez les géographes urbains vidaliens, l'approche de la ville, fondée sur un développement du double site/situation, était déjà intéressante. La description de l'environnement naturel est mise en rapport avec la recherche de certaines explications de développement et d'options dans le choix des activités (Berdoulay et Soubeyran, 2002). E. Dorrier-Apprill présente P. Haeringer comme un pionnier : « L'unité du propos serait donc fournie par cette référence essentielle au milieu » mais en partant du point de vue « l'homme-habitant » c'est-à-dire le citoyen confronté à cette masse de pierres et de gens dans laquelle il s'insère (cité par Dorrier-Apprill, p. 26). Si nous reprenons G. Bertrand, nous constatons par exemple qu'il a préféré éloigner le milieu urbain car trop compliqué : « Il faut bien préciser qu'il ne s'agit pas seulement du paysage « naturel » mais du paysage total intégrant toutes les séquelles de l'action anthropique. Cependant, on laissera de côté les paysages fortement humanisés qui, tout en posant des problèmes originaux, relèvent peut-être, pour certains de leurs aspects, de méthodes analogues » (Bertrand, 1968, p. 250). En 1973, G. Sautter appelle à des études « d'écologie de géographie des sociétés urbaines » dans un numéro spécial des *Cahiers d'études africaines*.

« Dans les années 1980 [...] le silence de la géographie urbaine sur la question écologique devient assourdissant » (Dorrier-Apprill, 2006, p. 23). En 2000, le *Bulletin de l'Association des Géographes Français* consacre un dossier original à « La gestion de l'écosystème urbain pour une ville durable » : « construction artificielle s'il en est, la ville crée son propre écosystème appelé « écosystème urbain » dans lequel les flux ne circulent pas de la même manière que dans la campagne voisine [...] Pourtant, aussi sophistiqué que soit l'urbanisme développé, l'écosystème ainsi généré s'est-il vraiment affranchi de la nature ? » (Laganier et Roussel, 2000, p. 137) La réflexion qui suit est vaste. Finalement, « Ville et environnement » est au programme de l'agrégation de géographie en 2006 et 2007, manifestation d'une amorce et renforcement de cette thématique. Le remarquable *Ville et Environnement* (Dorrier-Apprill, 2006), fait partie des publications de concours qui donnent une visibilité synthétique à des recherches éparses.

Les composantes du milieu urbain et les dimensions de la nature dans la ville : comment appréhender le milieu urbain ?

L'écologie urbaine et l'écologie industrielle réfléchissent essentiellement à la gestion de l'impact environnemental des activités humaines dans la ville, de manière effectivement assez a-spatialisée. Un champ de la recherche autre, plus récent, s'intéresse non pas à l'écologie de la ville mais à l'écologie dans la ville et plus précisément à la biodiversité urbaine, considérant la nature en ville dans une conception biocentrée et écocentrée. Ces nouveaux apports de connaissance viennent s'ajouter à une connaissance plus ancienne du climat urbain et à une connaissance lacunaire du sol urbain, elles-mêmes issus de champs disciplinaires différents.

E. Dorrier-Apprill note que la réhabilitation de l'approche hommes/milieus urbanisés se réalise majoritairement hors du champ de la géographie urbaine. « On a voulu rappeler, en suivant Vidal et Sorre, que la géographie est ancrée dans une dimension physique, celle-ci ne se réduisant pas, même en ville, au statut de « support » (Dorrier-Apprill, 2006 p. 54). Autrement dit, ce champ de recherche n'est pas structuré : il constitue davantage un champ des possibles de la connaissance du milieu urbain et de la nature dans la ville. L'idée est de considérer la ville comme un milieu (terme plus géographique aujourd'hui que le métabolisme) et de l'analyser comme un milieu physique (mais pas naturel) anthropisé. Le milieu urbain restant encore largement impensé, nous devons nous contenter d'un plan à tiroirs au lieu d'une organisation systémique de notre démonstration.

Pédosphère, atmosphère, hydrosphère

Ce sont d'abord les climatologues qui ont relancé la réflexion sur le milieu urbain comme géosystème. Parmi les géographes, Gisèle Escourrou notamment a travaillé sur cette question, publiant en 1991 *Le climat et la ville*. L'îlot de chaleur urbain mis en évidence par les travaux des climatologues urbains est un différentiel de température entre le centre et la

périphérie des grandes villes de l'ordre de quelques degrés. Essentiellement provoqué par l'inertie thermique des bâtiments et de la forte imperméabilisation des sols, il se comporte comme un système et provoque des effets consécutifs comme les brises de campagne, des vents qui proviennent de l'extérieur (Escourrou, 1991 ; Vigneau, 2005).

Le milieu urbain se caractérise essentiellement par sa sécheresse. En effet, ses sols sont majoritairement imperméabilisés et les eaux de pluie sont recueillies dans des collecteurs. De fait l'hydrologie urbaine est constituée par les réseaux artificiels de collecte des eaux de pluie et d'eaux usées. De nombreuses villes sont construites sur un site fluvial mais comme nous l'avons vu au chapitre 2, l'urbanisme a eu largement tendance à tourner le dos au fleuve canalisé. Depuis le début des années 1990 on constate un retour au fleuve dans la ville, d'abord paysager avec des aménagements piétonniers ou cyclables, puis écologique avec la remise en état naturel d'une partie des berges.

Le sol urbain est très mal connu pédologiquement parlant : il s'agit en effet souvent de mélanges de sols de toutes origines, comprenant de fortes proportions de remblais hétérogènes : matériaux de démolition, gravats mais aussi éventuellement horizons profonds de terres agricoles, terre végétale apportée pour les plantations. Les anthroposols sont pauvres organiquement (les feuilles mortes sont régulièrement ramassées), hétérogènes minéralement (du fait de leurs origines variées), secs et plus ou moins pollués. Ils sont aussi tassés et compactés ce qui les rend très durs, avec une faible porosité (Leyval *et al.*, 1999). L'article de 1999 édité par un collectif de pédologues concluait que le sol urbain, trop anthropique, était très mal connu et présentait alors des résultats de recherche sur les jardins de particuliers. Heureusement la question a repris de l'actualité comme en témoigne un récent numéro de *Géorama*, le journal de vulgarisation scientifique du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Géosciences pour une Terre Durable) : « Géologie et Villes ». L'approche est vaste, passant des sous-sols aux gisements énergétiques, aux sols pollués, à la gestion des données géologiques en milieu urbain. Ce numéro offre trois articles de géographes, sur les risques et en géo-archéologie.

Biosphère et biodiversité en ville

Ce sont surtout les questions de biodiversité végétale et plus encore animale urbaine qui ont fait évoluer l'appréhension du milieu urbain. Jusqu'aux années 2000, la biodiversité en ville était non seulement considérée comme typique des milieux urbanisés mais aussi tout à fait insignifiante. En réalité la biodiversité urbaine est bien plus riche qu'elle n'y paraît. Un indicateur marquant en est la production de miel urbain. La qualité du miel urbain fait douter de la qualité du miel de campagne qui peut receler davantage de traces de pollutions. Certains producteurs jouent même sur cette image comme le miel béton, produit par les abeilles du toit de la mairie de Saint-Denis (93), Olivier Darné et le Parti poétique⁶⁷. Les

⁶⁷ <http://www.banquedumiel.org/mielbeton.html>

abeilles urbaines se porteraient même mieux que les abeilles rurales. De plus en plus de ruches sont donc installées en milieu urbain. Par ailleurs, des espèces rares, protégées ou clés ainsi que des écosystèmes (un peu) naturels (de talus ferroviaires ou de friches) sont (re)découvertes en milieu urbain. La biodiversité urbaine constitue donc un patrimoine à protéger et à favoriser. La biodiversité urbaine pose finalement des problèmes pluriscalaires de gestion de l'environnement urbain vivant, par exemple les fortes concentrations hivernales d'étourneaux-sansonnets salissants et bruyants (Mancebo, 2006).

L'arrivée de la biodiversité en ville a été amenée par l'écologie du paysage et notamment en France par Philippe Clergeau, professeur d'écologie au Museum National d'Histoire Naturelle. L'écologie du paysage est différente car elle est intégrée et fait entrer l'homme dans les écosystèmes : « C'est le fonctionnement de l'écosystème qu'il apparaissait nécessaire d'aborder pour une « biodiversité durable », et ce, même dans des sites très perturbés tels que les espaces urbanisés. On peut toujours pallier l'absence d'écureuils dans un parc en lâchant régulièrement, mais on comprendra aisément que permettre leur déplacement au sein de la ville et favoriser leurs ressources alimentaires naturelles est plus « durable ». Considérer l'homme comme partie intégrante des écosystèmes et rapprocher ainsi (enfin !) les sciences de la société des sciences de la nature, c'est ce qu'a fait une nouvelle écologie qui s'est d'emblée placée à l'échelle des activités humaines : celle des territoires et des paysages [...] Il apparaît intéressant à plus d'un titre que l'urbanisme puisse se poser aussi les questions holistiques soulevées par cette écologie du paysage [...] C'est ainsi qu'un réseau européen sur les recherches en *Urban Landscape Ecology*, mêlant obligatoirement sciences humaines et sciences de la vie, vient tout juste d'émerger en Europe (Clergeau, 2007, p. 10-13).

Faire le choix politique et sociétal de favoriser la biodiversité urbaine conduit à un changement majeur dans la perception et l'aménagement de la nature en ville. Ce mouvement est concomitant avec la diffusion de la gestion différenciée. La ville ne peut plus être pensée comme une antinature et des éléments de nature peuvent même être protégés à l'intérieur de la ville. Il s'agit d'un changement d'essence : la vision de la nature en ville passe du quantitatif (m² d'espaces verts) au qualitatif. La surface d'espaces verts continue toujours à compter. En effet plus les espaces sont grands plus ils accueillent des habitats différents et de nombreuses espèces. Mais la biodiversité invite aussi à choisir les espèces pour leur variété, leur endémisme, leur coût et entretien moindre. A la biodiversité s'est adjointe la notion de trames vertes et bleues : en effet, afin de favoriser la biodiversité, les espaces verts doivent être connectés les uns avec les autres pour permettre les déplacements des espèces et des individus. La notion de trames vertes et bleues amène ainsi à véritablement penser la nature en ville en dehors des espaces sur lesquels elle avait droit de cité : jardins et parcs, arbres d'alignement, balcons et rebords de fenêtres, jardinières. Il s'agit donc de créer de nouveaux types d'espaces (murs et toits végétalisés), créer des

connexions entre les espaces, à l'intérieur d'un maillage et plus encore créer ou favoriser des écosystèmes et des processus naturels. La nature en ville devient alors conçue comme un réseau, mobile et dynamique, multiscalaire et multidimensionnel. Cette multidimensionnalité de la biodiversité a considérablement enrichi la perception du milieu urbain, dans une vision dynamique transversale, multiscalaire, systémique, à partir des connexions entre les habitats et leurs relations avec les aménagements humains, dans une perspective véritablement écologique et intégrée. Alors bien sûr cette mise en œuvre n'a rien d'évident (Blanc et Clergeau, 2010) mais le souhait d'y recourir se diffuse avec une rapidité surprenante (Cormier *et al.*, 2010). Qui plus est cette nouvelle dimension de la nature en ville se veut proche des habitants, pour « permettre aux citoyens de conserver un minimum de rapports avec la nature « naturelle » (Clergeau, 2007, p. 124) « L'envie de nature urbaine s'associe indubitablement à l'idée d'un mieux-être et à la valorisation de la sensibilité individuelle », dans une « capacité communément partager d'apprécier un lieu et les conditions de vie qu'il offre » (Blanc et Clergeau, 2010). Nathalie Blanc et Philippe Clergeau co-dirigent ainsi le programme Trame Verte de l'ANR Villes durables dans une élaboration de référentiels pour une nouvelle urbanité.

Le milieu bâti

Le milieu urbain est aussi essentiellement construit. Il constitue l'une des dimensions de l'habitat humain en ville (Lawrence, 2006). Le bâti présente de véritables effets de milieu, dans la mesure où il renforce l'îlot de chaleur urbain, il impacte l'ensoleillement ce qui a des conséquences sur l'ensemble des êtres vivants (y compris les êtres humains) ou il permet de diminuer la consommation énergétique s'il est compact. Les constructions hautes créent des effets de vents : Venturi, Wise, coin, sillage (Tabeaud, 2006). Ici la relation au milieu bâti devient plus encore sensible dans la ville européenne, les efforts architecturaux y ayant introduit une dimension esthétique considérable.

3.4 La durabilité, expression d'une médiance ?

Nous avons choisi le terme de milieu car il est au cœur du point de vue de la médiance. Notre propos est ici de considérer la durabilité comme l'expression d'une médiance, un sens particulier et différent de la relation de sociétés à des milieux urbains.

La pensée berquienne

La pensée d'Augustin Berque n'est dans l'ensemble pas facile à lire pour une raison essentielle⁶⁸. Si la géographie a, pour beaucoup, été la science de la relation des hommes à l'étendue terrestre (milieux-espaces-territoires), le sens de cette relation a été très peu analysé par les géographes. A. Berque est à notre connaissance celui qui a le plus approfondi

⁶⁸ Nous sommes très proches des textes d'Augustin Berque afin de mieux respecter l'équilibre de sa pensée et de ses néologismes. Cependant nous ne le citerons pas systématiquement pour ne pas alourdir notre discours.

cette question. Il l'a réalisé en lui donnant toute sa complexité, la décomposant en plusieurs concepts essentiels. Mais nous ne rendrons pas non plus compte de toute l'ampleur de la complexité de la pensée d'A. Berque, notamment dans ses développements récents (Berque, 2010) car nous souhaitons simplement situer la durabilité dans l'approche globale du point de vue de la médiance, dans l'amorce d'une réflexion possible. Dans une perspective philosophique de la géographie, A. Berque propose une pensée riche et dense, inspirée notamment de lectures de Martin Heidegger (1889-1976) et Watusji Tetsurô (1889-1960), qui à nos yeux est à même de dépasser les dualités disciplinaires géographiques.

L'existence humaine est géographique puisque notre être se projette et se déploie sur l'étendue terrestre. Berque définit le milieu comme relation d'une société à l'étendue terrestre. Cette relation comporte un versant physique, l'environnement, et un versant sensible, le paysage. Le sens unitaire en est la médiance. La médiance résulte d'une trajection, processus historique et mésologique. La notion de médiance est corrélative de la crise du paradigme occidental moderne-classique, celui du dualisme cartésien dans la neutralité d'un espace newtonien, homogène, isotrope, infini. La modernité (illustrée par la thèse des animaux-machines de Descartes) a en effet disjoint le monde, dissociant la nature et la culture dans une dualité assez abyssale. Elle a aussi fait de tout lieu le simple support, interchangeable et sans valeur intrinsèque, de certaines fonctions. L'utopie est une négation des lieux et en cela, la modernité dans son ensemble aura été une immense utopie. L'utopie a démotivé le lien écouménal. Le déterminisme géographique et le holisme écologique ignorent la médiance.

Les concepts berquiens

Dans ses ouvrages, A. Berque définit plusieurs des concepts essentiels de sa pensée (Berque, 1990 ; Berque, 1996) :

- L'**écoumène**, demeure de l'être humain, est « la Terre en tant qu'elle est habitée par l'humanité, et aussi l'humanité en tant qu'elle habite la Terre » : « c'est la relation de l'humanité à l'étendue terrestre » (Berque, 1996, p. 78). Dans l'écoumène, les choses n'existent qu'en tant que l'être humain leur donne sens par sa propre existence. L'écoumène est sortie de notre propre chair, elle est la trajection de notre corporéité dans les choses de notre milieu. L'écoumène est l'ensemble des milieux humains.
- La **médiance** est introduite en 1935 par Watusji (fûdosei). Berque la définit comme une sorte de milieuité : « le sens d'un milieu, c'est-à-dire le sens de la relation d'une société à l'étendue terrestre » (Berque, 1996, p. 83) et la nature de la relation écouménale, mouvement structurel de l'être-humain. La médiance est le sens d'un milieu autant que l'époqualité est le sens d'une époque ; les deux s'allient dans la mondéité du monde ambiant. Le sens est écosymbolique : il a une dimension spirituelle (des significations), une dimension charnelle (des sensations) et une dimension physique (des orientations spatiales et des évolutions temporelles). La médiance est à la fois tendance objective,

sensation/perception et signification de la relation médiale. C'est, comme la définit Watsuji, le moment (la mouvance) structurel de notre existence humaine.

- La **trajection** est un processus, mouvement relatif de déplacements à la fois matériels et idéels, projection technique et introjection symbolique. C'est une « combinaison médiale et historique du subjectif et de l'objectif, du physique et du phénoménal, de l'écologique et du symbolique, produisant une médiance » (Berque, 1990, p. 48)
- Le **paysage**, manifestation sensible d'une médiance, n'existe pas à toutes les époques et dans tous les milieux humains. C'est une entité trajective : « il n'existe qu'en tant qu'on est disposé à le voir » (Berque, 1996, p. 88). Il faut chercher le beau pour voir le paysage. Le paysage constitue un agrément parmi les quatre grandes catégories d'entités trajectives : les ressources, les contraintes, les risques et les agréments. Le paysage est une empreinte-matrice : les schèmes d'interprétation du milieu engendrent des empreintes physiques lesquels à leur tour influencent les matrices. C'est la dimension sensible et symbolique du milieu et l'expression d'une médiance.
- Le **milieu** diffère de l'environnement (dimension physique ou factuelle du milieu). Le milieu suppose l'existence du sujet humain en tant que tel. Le milieu est la relation, à la fois physique et phénoménale d'une société à l'espace et à la nature (Berque, 1990, p. 9)
- La médiance se manifeste par des **prises** ou qualité médiales qui sont les ressources, contraintes, risques et agréments de l'écoumène, par lesquelles l'environnement possède un certain sens pour la société. Celles-ci accèdent à l'existence par la trajection réciproques de réalités factuelles et de réalité sensibles. La ressource ne relève ni seulement de la nature, ni seulement de la société, mais d'un milieu.
- L'être humain a deux corps, un corps animal et un **corps médial**. Le corps médial est celui qui, par la trajection, s'extériorise dans l'environnement, celui par lequel on peut se tenir au dehors de soi. Le corps animal est situé ponctuellement dans l'espace et le corps médial va jusqu'à l'horizon du monde. Le corps médial combine l'écologique avec le technique et le symbolique, c'est-à-dire avec le social. « Eco-technico-symbolique, ce corps médial constitue les milieux humains dont l'ensemble forme l'écoumène, c'est-à-dire la relation de l'humanité à l'étendue terrestre » (Berque, 2005, p. 82). L'être-humain est à la fois individuel et social.
- Le lien écouménal suppose des **lieux** qui en appellent à notre être, des lieux qui nous appellent à être. La médiance est anti-utopique car il s'agit de partir du sens de chaque lieu dans sa localité. La situationalité est la *chôra* et le *topos* le site. Le *topos* aristotélicien est un lieu « exactement défini par le contour de la chose qui l'occupe et qui ne peut le dépasser, mais peut en changer tout en restant elle-même » et la *chôra* est un « milieu indéfini, qui contient les choses mais en participe aussi : elle est paradoxalement, à la fois leur empreinte et leur matrice » (Berque, 2010, p. 303). La *chôra* implique souvent la pertinence, l'appropriété du lieu à un certain être : elle est attributive, propre. C'est un

lieu au sein duquel et à partir de quoi il y a de l'être, même et surtout relatif. La *chôra* est un lieu participatif de ce qui s'y trouve. Le *topos* est le lieu physique et *chôra* la place sensible, empreinte et matrice.

« Du point de vue de la médiance, la réalité se construit, au cours de l'histoire, par trajection du sensible et du factuel dans le sens d'un certain milieu. Elle est empreinte de ce sens (de cette médiance), qu'elle exprime notamment par des paysages » (Berque, 1990, p. 54). Ainsi, « l'écoumène est née d'un processus de trajection par lequel les fonctions du corps devenant humain se sont extériorisées dans l'environnement. Ainsi s'est constitué notre corps médial. La structure qui s'est de la sorte mise en place partage l'être de l'humain pour ainsi dire en deux moitiés, dont l'une est notre corps animal, l'autre notre corps médial. Cette division en deux moitiés, qui étend notre être du foyer de notre corps animal jusqu'à l'horizon de notre monde, c'est le moment structurel de notre existence. C'est notre médiance. (Berque, 1987, p. 204). La pensée de Berque n'a, à notre connaissance, jamais été représentée schématiquement. Nous souhaitons présenter ici une proposition d'interprétation schématique de celle-ci pour mieux nous en emparer pour fonder un modèle possible de la médiance de la durabilité urbaine (fig. 11) :

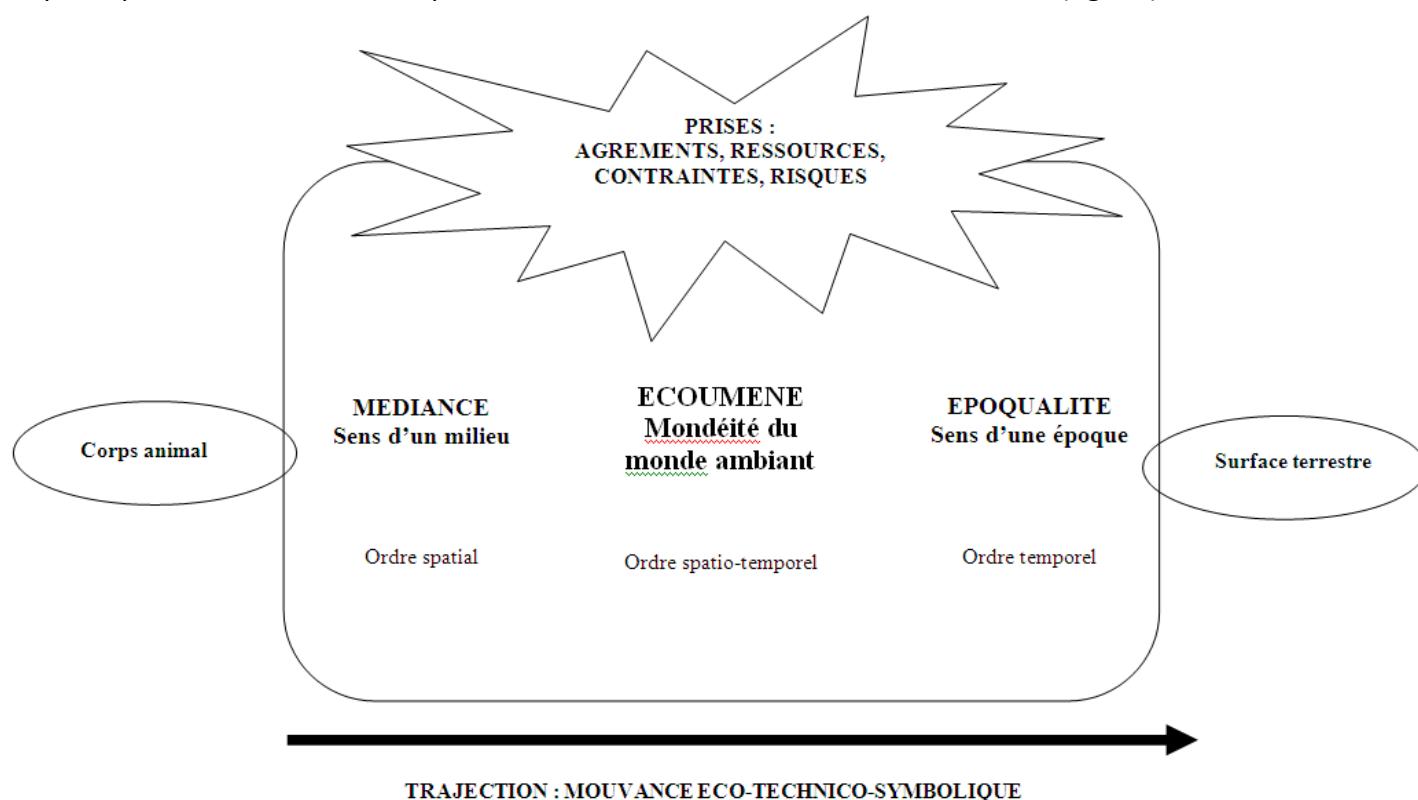


Figure 11 : Le déploiement médial de l'existence humaine à la surface de la Terre (AJ d'après A. Berque)

Le cœur de la médiance est une trajection, dans un mouvement, ou une mouvance, à la fois écologique, technique et symbolique. L'écoumène est constitué d'une médiance, pendant mésologique et spatial, et d'une époqualité, pendant temporel : médiance et époqualité font tous deux la mondéité du monde ambiant. Nous avons placé en surface les « prises » de l'écoumène, auxquelles les sociétés sont confrontées et dont les géographes s'emparent dans l'analyse géographique classique, étudiant agréments ressources, contraintes et risques, c'est-à-dire ce qui émerge de l'écoumène, laissant le sens de celui-ci assez énigmatique, comme une « boîte noire ». Cette boîte noire, du moins l'ensemble écouménal, relie symboliquement et culturellement le corps animal, c'est-à-dire physique et sensitif, des êtres humains à la surface terrestre.

Augustin Berque a publié plusieurs ouvrages sur la ville, notamment nipponne mais aussi européenne (Berque, 1987). Plus récemment, ses travaux ont davantage porté sur la désurbanité et la ville insoutenable (chap. 2). Sa définition de l'urbanité à la française est ainsi proche de celle de Françoise Choay. « La ville n'existe qu'en relation avec ce qui l'entoure [...] l'interpénétration de la ville et de la campagne restaient grandes à tous égards, la distinction même qu'instauraient les remparts supposait l'existence de la campagne, dans le couple symbolique ville/campagne : en deçà l'urbanité, au-delà la rusticité. La ville n'avait d'urbanité, elle n'existait en tant que telle que par cette relation. » (Berque, 1991, p. 15)

La ville, phénomène écouménal, présente donc des particularités du point de vue de la médiance. C'est par rapport à la nature (tout ce qui n'a pas besoin de l'activité humaine pour exister) que « les sociétés humaines instituent leurs cultures, notamment ce qu'il y a en elles de plus cultivé : leur urbanité, c'est-à-dire le summum de l'art de vivre en termes humains. Cet art, comme l'indique le mot d'urbanité, suppose l'existence de la ville » (Berque, 1997, p. 5). C'est l'artificialité des villes qui exprime la relation des sociétés à la nature : « les sociétés humaines ne bâtissent des villes qu'en fonction de ce que la nature est pour elles » (Berque, 1997, p. 5). La ville ne peut s'abstraire d'une relation plus vaste : celle du milieu dont elle fait partie. La médiance de la ville, son urbanité, ne s'équilibre pas comme celle du milieu en général car le rapport effectif des hommes entre eux et à l'environnement bâti, du fait de la densité relative, y prend une importance particulière. La nature en ville est plus réduite au plan écologique mais elle peut être compensée symboliquement et l'urbain lui-même peut faire office de nature et même de nature sauvage. A l'inverse la ville peut également représenter, au travers du sauvage, le chaos et l'inhumanité. Les représentations de l'urbanité sont pourtant bien trajectives, donc affaire de milieu. Berque est aussi d'avis que « au XXe siècle le zonage des urbanistes n'a pas moins dégradé l'urbanité de nos villes que le style a-contextuel des architectes du mouvement moderne » (Berque, 1991, p. 17). La ville a une naturalité et la nature une urbanité.

La nature dans la ville européenne n'a rien à voir avec la nature du jardin taoïste, qui représente à lui seul l'ensemble de l'univers. La nature de l'urbanisme progressiste, réduite à l'espace vert, est finalement proche de celle de la *suburbia* et de l'*edge city* américaine : « une nature réduite aux formes des étants qui la composent – de la verdure avant toute chose –, saisie comme telle et toisée bientôt, par la perspective, à l'aune de sa seule manifestation physique » (Berque, 1997, p. 9). Pour A. Berque, c'est la même nature que celle des sciences de la nature, dont on mesure la forme objective, en mètres carrés d'espaces verts, comme en urbanisme ou en flux d'énergie, comme en écologie et sur le gazon de laquelle on court. Avec la modernité, les villes se sont dotées de plus en plus d'espaces verts au point que la forme urbaine peut se décomposer dans la verdure, parce que la nature métrique a engendré un insatiable besoin de sens. Alors, « l'urbanité tend

indéfiniment, et vainement, à se naturaliser par l'extension physique des formes végétales [mais] la nature-paysage ne pourra jamais, à elle seule, remplacer la nature cosmos qui jadis s'incarnait dans l'urbanité même de la ville » (Berque, 1997, p. 9).

Du point de vue de la médiance, l'échelle est capitale. C'est une juste pensée scalaire qui permettra de maîtriser le sens de la ville. Pour Berque, « l'organisation de l'espace, aujourd'hui, s'établit à des échelles où le local n'est plus, de toute évidence, le déterminant principal de nos activités. Cet éclatement du local se traduit non moins dans les paysages que dans les modes de vie » (Berque, 1991, p. 15). « Les aménagements, pour être viables, doivent être faits à l'échelle, c'est-à-dire rapportés à leur environnement réel et non à une illusoire universalité » (p. 17). La mise à l'échelle participe à la compréhension du sens de la relation au milieu.

Berque et le développement durable

A. Berque s'exprime sur le développement durable en creux, davantage à propos de l'insoutenabilité. Quelques remarques envisagent la durabilité en positif : « A l'échelle de la planète, la prise en compte des équilibres écologiques est un effet de monde, qui aura caractérisé l'époqualité du XXe siècle [...] Dans le Japon de Meiji, par exemple, la fumée des usines était un signe positif, de même qu'au Moyen-âge, en Europe, la puanteur d'une ville : dans les deux cas, cela connotait la richesse et l'activité. Il n'en va pas de même aujourd'hui. Les Parisiens, jusque dans les années soixante, ne s'inquiétaient pas de la disparition du poisson dans la Seine ; aujourd'hui, l'on guette anxieusement la réapparition des espèces qui l'avaient fuie » (Berque, 1996, p. 95). A quoi sert le point de vue de la médiance ? A recréer des lieux qui vaillent d'y vivre humainement. « Mieux concevoir le sens du milieu où il vit permettrait en effet à l'homme moderne de s'y trouver mieux, d'une part, et d'autre part de l'aménager de manière plus satisfaisante pour la raison comme pour le cœur » (Berque, 1990 ; p. 88).

La médiance relève-t-elle d'une approche écocentrée ? « Le point de vue de la médiance répudie aussi bien le biologisme que le sociologisme. Il est à la fois écocentrique et anthropocentrique. Pour Berque, la pensée environnementale de la *land ethic* de Baird Callicott, se réclamant de Darwin, Hume et Aldo Leopold est proche de la médiance et de la trajection, même si elle passe par un itinéraire différent. L'eco-éthique est radicale : la nature toute entière est incluse dans la sphère de la morale. Cela reste un anthropocentrisme faible où l'humanité n'abolit pas ses valeurs mais les reclasse en fonction du tout (la biosphère) dans lequel elle s'insère (Berque, 1990).

Médiance et développement durable

Comment sommes-nous arrivés à formuler la médiance comme l'expression d'une durabilité ? J'avais lu plusieurs ouvrages de Berque avant de partir sur mon terrain de maîtrise, l'Albufera de Valencia (Espagne). Lorsque je l'ai découvert, ce milieu lagunaire très hybride m'avait beaucoup déconcertée, se présentant comme un milieu naturel très artificialisé par la riziculture puis l'urbanisation comme hinterland de la métropole valencienne. De plus il constitue un corps médial du peuple valencien, dans une relation identitaire très forte. A Valence, j'ai rencontré C. Sanchis Ibor, géographe spécialiste des milieux humides irrigués, à qui j'ai fait découvrir A. Berque. En 2007, nous avons publié avec C. Sanchis Ibor et P. Pech un article sur la médiance de la lagune dans *Géographie et cultures* (Sanchis Ibor *et al.*, 2007).

« A. Berque évoque le travail que représente la rizière : « la rizière ne se cultive pas, mais cela se fabrique » (Berque, 2000). La riziculture consiste en une métamorphose des milieux sous l'effet de gros travaux de terrassement et d'un savant contrôle du niveau des eaux, dont la hauteur est régulée en fonction des saisons, des températures et des besoins de la riziculture. Pour mettre en image la médiance, A. Berque emploie l'exemple d'un riziculteur qui diluait l'eau de son bain dans celle du fleuve pour irriguer ses rizières. L'eau moins froide lui permit d'obtenir la première récolte de riz à Hokkaido. Cet exemple est un « fort symbole de trajection par laquelle l'être japonais s'est investi dans la terre hokkaïdoise, pour en faire son corps médial ». [...] Tout comme les riziculteurs japonais ont construit leurs milieux, les riziculteurs de l'Albufera ont construit les leurs » (Sanchis *et al.*, 2007).

C. Sanchis Ibor avait distingué différents états environnementaux de la lagune au fil des siècles, en relation avec l'organisation sociale des populations vivant autour et de la lagune. L'Albufera des pêcheurs était salée ; l'Albufera des riziculteurs était douce ; l'Albufera moderne, urbanisée, était polluée et hypereutrophique. Le changement d'état environnemental constituait un marqueur de médiance comme sens de la relation des sociétés à leur milieu, en l'occurrence la lagune. Définir la médiance était aisé pour les trois premiers stades identifiés. L'opération est devenue beaucoup malaisée à propos de la dernière médiance en œuvre. Les relations sont brouillées entre les sociétés et leur lagune, rendant leur interprétation incertaine. Elles étaient en effet partagées entre des volontés manifestes de protection et des volontés tout aussi manifestes d'exploitation, se traduisant par des aménagements antagonistes, dans un cheminement très malaisé vers le développement durable. Dans l'article, nous avons opté pour considérer le sens de cette relation brouillée et incertaine comme une seule médiance, celle du développement durable (Sanchis Ibor *et al.*, 2007). Il nous semble désormais plus efficace pour la manipulation intellectuelle du modèle et la clarté des démonstrations, d'opposer deux médiances, celle de la protection et celle de l'exploitation. Le développement durable peut être une médiance

plurielle mais pas forcément brouillée. Elle s'oppose à des médiances plus classiques, de surexploitation des milieux.

Comme pour l'Albufera, il nous semble possible de rechercher le sens de la relation d'une société à un milieu urbain situé dans le temps et dans l'espace, qu'il aille vers la durabilité ou non. Nous proposons donc la médiance comme modèle possible pour donner davantage de sens et de poids à la construction d'un concept de durabilité urbaine.

BILAN DU CHAPITRE 3

L'objectif de ce chapitre était de fonder notre positionnement épistémologique. Une relecture par la durabilité des évolutions disciplinaires en géographie fait apparaître un très riche potentiel permettant d'aborder pleinement la durabilité. Le milieu géographique est à la rencontre des influences naturelles et des choix des êtres humains en tant qu'individus et en tant que groupe sociaux. C'est un milieu plus ou moins ethnocentré selon les auteurs, qui a dominé le début du XXe siècle. Dans la géographie physique de l'après-guerre, le milieu s'enrichit dans une approche variant entre le biocentré et l'écocentré, en fonction de la prise en compte des interactions humaines sur le milieu. Si la géographie de l'environnement revient vers l'éthnocentré, la biogéographie est partagée entre ethnocentré et écocentré. Avec l'avènement des réflexions sur la biodiversité urbaine, on passe à une approche clairement écocentrée du milieu. Sur l'interface hommes-milieu naturel / sciences de la société-sciences de la nature, nous partons à l'évidence du côté humain, avec une formation insuffisante en géographie physique, pour franchir le seuil, évoqué par L. Goeldner-Gianella et G. Bertrand.

Cette richesse disciplinaire constitue dès lors la base de notre positionnement, tant sur la démarche systémique en géographie que sur le chevauchement de l'interface hommes/milieus. Nous chercherons à concevoir la durabilité comme une médiane en y intégrant également le paradigme territorial. Après tout le territoire constitue un élément du sens de la relation des sociétés à leurs milieux, en des termes plus pragmatiques permettant de distinguer les différents acteurs, leurs perceptions et leurs actions.

Une réconciliation disciplinaire permettrait peut-être de saisir la durabilité. Néanmoins il est très vraisemblable que cette réconciliation disciplinaire soit une illusion. L'ensemble de la communauté des géographes ne souhaite pas forcément cette réconciliation. Il n'en demeure pas moins qu'elle reste une possibilité technique sur laquelle nous nous appuyerons.

Au terme de ce chapitre, quelques questions demeurent en suspens. **Que peut apporter la durabilité à la géographie ?** La durabilité est une démarche complexe, initiant à l'incertitude et au choix. En cela elle est intéressante pour la géographie. Elle constitue également un objet de plus en plus fréquent. **Et l'interdisciplinarité ?** Ce chapitre était consacré aux fondements géographiques de la durabilité. Avec une base disciplinaire, l'interdisciplinarité reste néanmoins une approche indispensable pour innover et appréhender un objet multiforme et adopter une démarche nomade. M-C. Robic et N. Mathieu (2001) proposaient d'aborder des problèmes de recherche complexes, carrefours, mixtes, porteurs d'une non-durabilité. Il est possible d'en faire de même pour un objet durable, qui peut également poser des problèmes. **Et le paradigme spatial ?** La géographie spatialiste invite à approfondir

la « situation géographique » comme concept de base (Robic et Mathieu, 2001) et apporte tous ses développements sur les systèmes urbains qui ont été massivement étudiés en analyse spatiale. Ainsi les outils possibles sont la modélisation, la théorie de l'auto-organisation, le concept d'évolution. Cependant nous n'avons pas pu fonder la durabilité sur le paradigme spatialiste, ce qui pourtant pourrait être envisageable notamment dans une géohistoire des villes. La durabilité a peut être aussi besoin d'être plus diffuse pour être appréhendée grâce au paradigme spatial.

L'approche ainsi constituée peut d'abord servir à comprendre comment la durabilité urbaine se met en œuvre en Europe et en France (**chapitre 4**).

CHAPITRE 4

La ville durable se met en œuvre –ou pas - en Europe et en France : dynamiques et expérimentations, paradoxes et limites

La ville durable est un vrai chantier. Connaissant peu de théories urbanistiques la concernant, elle se met en œuvre par l'expérimentation et l'apprentissage par l'action (Emelianoff, 2004 ; Da Cunha, 2007) : « la décennie 1990 voit ainsi se multiplier les initiatives et les mobilisations au sein des collectivités territoriales qui apprivoisent la notion de développement durable, des initiatives très minoritaires mais qui impulsent une réflexion urbanistique, un vrai courant en somme. Le courant de l'urbanisme durable, qui n'est pas nommé en tant que tel mais qui prend corps à nos yeux ou sous nos yeux, n'est pas marqué par la figure du chef de file, contrairement au mouvement de l'urbanisme moderne par exemple, mais bien par ces initiatives à la fois décentralisées et fortement appuyées par les acteurs internationaux dans un premier temps » (Emelianoff, 2004, p.15-16). Dans ce cadre, la ville est le laboratoire du développement durable, dont les avancées se fondent sur les retours d'expériences des villes pionnières. La littérature sur l'urbanisme durable est donc essentiellement grise, constituée de guides de bonnes pratiques qui regorgent d'exemples d'expérimentations (Comité 21 2003 et 2004, Charlot-Valdieu et Outrequin, 2006, 2010a, 2010b ; Vergnet-Covo, 2007 ; Masbouni, 2008 ; Charlot, 2011) leur question essentielle étant : **Comment faire la ville durable ?**

Notre propos s'établira essentiellement aux échelles européenne, française et locale⁶⁹. L'objectif est donc ici de nourrir une réflexion scientifique en s'appuyant sur l'ensemble territorial français, en cours de transformation par l'approche durable, à toutes ses échelles institutionnelles, mais aussi de participer à la dimension opérationnelle de l'aménagement et de l'urbanisme durables. La présentation sera descendante car elle se place du point de vue français : de l'échelle la plus haute – c'est-à-dire la plus petite – à l'échelle la plus basse – le local -, la dynamique de la réflexion empruntant intentionnellement à ces concepts de l'action publique ou organisationnelle que sont le *bottom up* et le *top down*, ce dernier étant celui qui est le plus privilégié en France. En effet, l'appropriation de la durabilité urbaine a été tardive en France et a dès lors suivi une dynamique différente des pays européens pionniers de la durabilité que sont les pays scandinaves germaniques, et le cas particulier du Royaume-Uni. En France, la ville durable est mise en œuvre de manière largement descendante avec un Etat fort qui impulse beaucoup, autant que les collectivités locales

⁶⁹ Les niveaux régionaux et départementaux ne sont pas les plus forts. Ils seront évoqués dans ce chapitre mais développés dans le chapitre suivant sur la métropole parisienne.

pionnières. Les expérimentations en matière de durabilité urbaine ont davantage commencé en France par les politiques à l'échelle de la ville, notamment les Agendas 21, avec une mise en œuvre tardive à l'échelle du quartier. En Europe, le courant a été à la fois ascendant, avec la campagne européenne des villes durables qui a impulsé une durabilité à l'échelle européenne, et concomitant, avec des projets d'éco-quartiers précoces, aussi bien que des engagements de type Agenda 21. Le double mouvement scalaire n'a rien d'évident et les échelles se collapsent souvent. Le regard du développement durable met en fait en avant les contradictions et rend lisibles les divergences en matière d'échelles spatiales et temporelles (Larrue, 2010), local et global, urgence et long terme. La principale vertu du développement durable serait même sa capacité à mettre les contradictions en débat (Theys et Emelianoff, 2001). Nous précisons donc notre réflexion par une seconde question : **Dans quelles territorialisations et articulations scalaires ?**

De même nous considérerons les stratégies de développement durable comme des politiques publiques. Le choix de ce concept est discutable à l'échelle européenne, beaucoup moins à l'échelle française. Le développement durable appelle à des politiques d'un nouveau genre, beaucoup plus fondées sur une participation citoyenne à même d'avoir l'initiative de projets de développement durable et aussi de les porter. Ces pratiques de la durabilité existent ponctuellement en Europe, même si ce n'est pas systématique. En revanche, on peut largement considérer que ce n'est pas le cas en France. Le développement durable urbain est dans l'ensemble mené en France comme une politique publique traditionnelle, produit d'une administration qui l'applique en vertu de son autorité. Pourtant, même en France, les politiques publiques perdent de leur sectorialité, de leur verticalité avec leur repositionnement dans une gouvernance locale complexe et multiscalaire (Muller, 2009). Une politique publique est identifiée par un contenu – un ensemble de mesures appliquées – qui s'insère dans un programme et dans des orientations politiques plus larges, ainsi que par son public. On en analyse l'émergence et la genèse, le contenu, la mise en œuvre et les effets (Larrue, 1997) mais aussi « la boîte noire » c'est-à-dire le système d'action concret et les configurations d'acteurs (Muller, 2009).

Nous balayerons l'ensemble des champs d'action et d'inaction de la mise en œuvre de la durabilité urbaine en nous concentrant toutefois sur **trois entrées principales, les politiques dites dédiées de développement durable : les Agendas 21 locaux, les Plans Climat Energie Territoriaux et les écoquartiers/quartiers durables**. Ces trois entrées principales doivent cependant être distinguées : elles relèvent d'une culture différente, sont mises en place concomitamment mais souvent de manière séparée voire concurrentielle. L'originalité paradoxale de la ville durable est sa mise en œuvre très limitée et expérimentale, vu les forces d'inertie qui s'exercent à son encontre, et qui plus est expérimentale. Nous verrons d'abord les forces, champs et leviers du changement vers une nouvelle médiane plus durable, à l'échelle du territoire de la collectivité avec les Agendas 21 et les Plans Climat puis

à l'échelle paradoxale du quartier. Nous terminerons par les forces d'inertie, les paradoxes et limites de la mise en œuvre de la durabilité urbaine.

1 – Forces, champs et leviers de changement vers une nouvelle médiane de durabilité urbaine

La mise en œuvre du développement durable est faite d'une multitude de paradoxes scalaires. Elle se fait essentiellement au niveau local, avec des pionniers qui sont les collectivités locales. En revanche la massification est permise par le niveau national, tant au niveau des incitations que des réglementations, les unes et les autres montrant leur efficacité. La France est considérée comme un des pays européens les plus en retard, dans un engagement national au départ timide mais devenu franc depuis les années 2000. Une véritable force de changement en faveur du développement durable est ainsi à l'œuvre en France, notamment depuis le Grenelle de l'environnement depuis 2007.

1.1 De l'impulsion européenne...

L'Union Européenne constitue un cadre d'impulsion et d'engagement vers la durabilité avec l'exemple des pays pionniers dans le développement durable

Les cadres d'engagement européens

L'engagement européen en faveur du développement durable démarre officiellement avec le traité d'Amsterdam en 1997 : l'Union Européenne doit ainsi « parvenir à un développement équilibré et durable ». En juin 2001 à Göteborg les chefs d'Etat et de gouvernement adoptent une Stratégie Européenne de Développement Durable (SEDD) qui ajoute la dimension environnementale à la stratégie de Lisbonne (2000) très économique. La SEDD comprend cinq thèmes majeurs de développement durable : changement climatique, transports, santé, ressources naturelles et pauvreté/exclusion sociale. On notera que politiquement, la lutte contre le changement climatique est pleinement intégrée au développement durable. Un 6^e objectif est ajouté en 2002 : l'action internationale de l'Union Européenne en faveur du développement durable. La SEDD est révisée dans une nouvelle stratégie en 2006⁷⁰, document unique qui introduit un 7^e objectif, celui de la consommation et de la production durables.

En matière de lutte contre le changement climatique, un plan européen de lutte contre le changement climatique existe depuis 2000. L'Union Européenne a adopté le Paquet Climat Energie en décembre 2008 avec le principe du Facteur 4 (réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 1990 à 2050. Pour y parvenir, les dirigeants européens se sont engagés au 3x20 d'ici 2020 (point de départ en 1990) :

⁷⁰ http://ec.europa.eu/sustainable/docs/renewed_eu_sds_fr.pdf

- réduire de 20% les émissions de GES ;
- améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ;
- porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

L'objectif de réduction des émissions de GES pourrait être porté par l'Union Européenne à 30% si d'autres pays développés adoptaient un objectif de niveau équivalent, au cours de la négociation de « l'après-Kyoto » et si les pays en voie de développement s'impliquaient également dans la mesure de leurs possibilités.

La mise en œuvre de l'engagement européen se diffuse beaucoup via les canaux des réseaux de collectivités : ICLEI essentiellement mais aussi Energies-Cités ou *Covenant of Mayors*. En pratique, ce sont des outils politiques dédiés, Agenda 21 local et Plan Climat Energie Territorial, qui permettent cette mise en œuvre à l'échelle locale.

L'Agenda 21 local et le Plan Climat Energie Territorial, une nouvelle culture innovante de la stratégie territoriale

Action 21, l'Agenda 21 mondial adopté à Rio en 1992, énonce la nécessité de réaliser des Agendas 21 locaux pour mettre en œuvre le développement durable, dans l'application de l'adage « Penser global, agir local ». ICLEI a inventé l'Agenda 21 local et le Plan Climat Territorial en 1991 avec le lancement de deux programmes préparatoires à la campagne européenne des villes durables (Emelianoff, 2007).

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

Bien plus qu'un outil de développement durable et un plan d'action pour le XXI^e siècle, l'Agenda 21 est une stratégie territoriale de développement durable et un contrat « social » au sens d'un engagement communautaire. Le contenu de l'Agenda 21 est à définir par la collectivité qui l'adopte. C'est une démarche de la complexité qui a été inventée et définie par ICLEI (Emelianoff, 2010b). Un Agenda 21 correspond à une culture politique et administrative nouvelle : coopérative, mutualisée, intégrée. L'Agenda 21 s'ajoute aux politiques traditionnelles dans le but de les emmener ensemble dans une même démarche. Seule la démarche est précisée : en effet, la collectivité doit pouvoir laisser libre cours à sa créativité et à son d'esprit d'initiative. L'Agenda 21 est un plan partenarial et volontaire, dont le défi est de réussir à créer un cadre éventuellement contraignant. Le partenariat doit rechercher une gouvernance entre la collectivité, les acteurs socio-économiques et les habitants. L'Agenda 21 local est assez largement conçu comme une déclinaison locale des engagements mondiaux et européens. Mais il est également, au moins tout aussi largement, une initiative très locale, décentralisée, émergeant à partir de problèmes ou de désirs locaux. Ce paradoxe scalaire est fondamental car l'Agenda 21 local répond à ces deux échelles opposées.

Le guide d'ICLEI pour l'Agenda 21 local européen propose les neuf étapes méthodologiques suivantes :

- « 1 – L'implication et l'organisation du public, par exemple au sein d'un forum pour l'environnement, qui construira une vision de l'avenir commune ;
- 2 – L'identification des problèmes d'environnement perçus par la population, de leurs causes et de leurs différents impacts, et la définition d'indicateurs et de standards environnementaux ;
- 3 – La formulation d'objectifs adaptés à la situation analysée ;
- 4 – La hiérarchisation des problèmes en s'appuyant sur différentes expertises ;
- 5 – Le choix d'options et de cibles à atteindre en fonction de leurs impacts environnementaux et sociaux ;
- 6 – La construction de programmes pour réaliser ces objectifs ;
- 7 – L'élaboration d'un plan d'action, qui constitue le cœur de l'Agenda 21 local ;
- 8 – L'application de ce plan par l'administration selon un calendrier précis ;
- 9 – Son évaluation, à l'aide d'indicateurs, qui doit permettre des réajustements. »

Emelianoff, 2010b, encart p. 445, d'après Hewitt, 1995, *European Local Agenda 21 Guide*.

How to engage in long-term environmental action planning towards sustainability? ,

Freiburg, ICLEI.

Un Agenda 21 ou un plan climat territorial c'est :

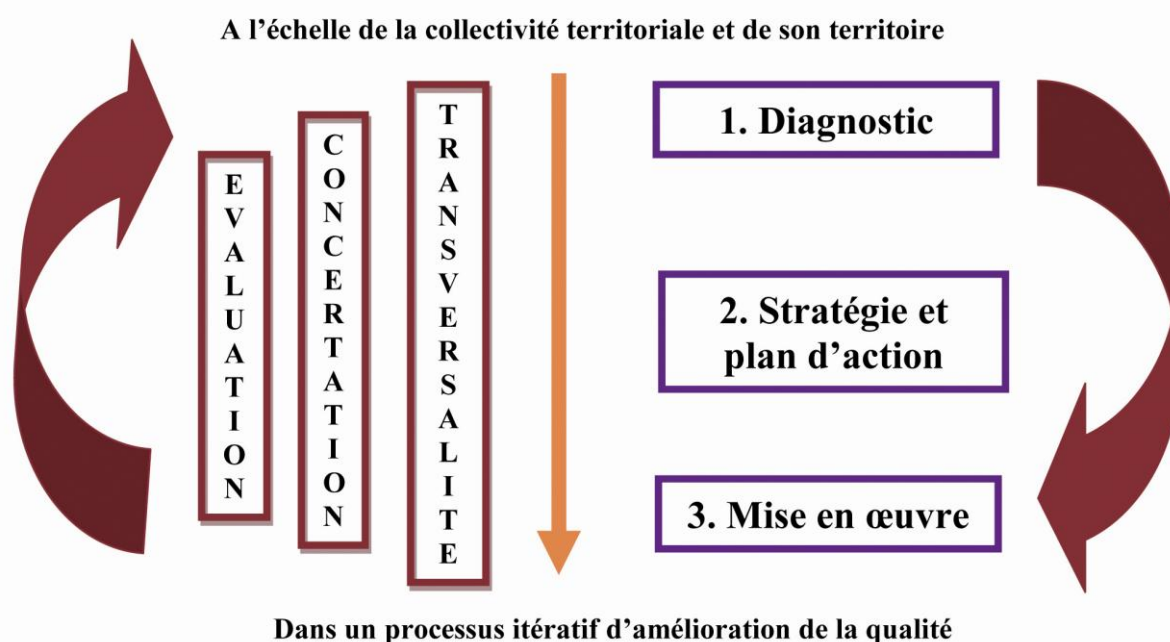


Figure 12 : la démarche de l'Agenda 21 et du plan climat (AJ)

Nous synthétisons la démarche dans la figure 12 en trois étapes-clés. La concertation et l'évaluation doivent être présentes tout au long du déroulement des étapes, avec la transversalité bien sûr. L'Agenda 21 ne doit pas concerner seulement l'administration mais le territoire dans son ensemble. A la fin des trois étapes, le cycle peut reprendre sur la base des résultats de l'évaluation, dans une démarche itérative.

Le Plan climat territorial : la partie climatique de l'Agenda 21 ou un bien un plan à part entière, différent de l'Agenda 21 ?

Le Plan Climat est conçu comme une déclinaison de l'Agenda 21 spécifiquement axé sur la maîtrise de l'énergie et la réduction des émissions de GES permettant à une collectivité locale de lutter, à son niveau, contre le changement climatique en essayant d'en réduire l'ampleur. En 1991, ICLEI expérimentait d'un côté des Agendas 21 et de l'autre des plans de réduction du CO₂ urbain. Originellement, le Plan Climat a donc été conçu par ICLEI sur le modèle de l'Agenda 21 et en même temps que celui-ci, dans une logique expérimentale et pas de mise en concurrence. Même s'il n'est pourtant pas toujours perçu comme tel, le plan climat fonctionne comme un Agenda 21. Bien qu'axé uniquement sur le climat, le plan climat reste une démarche transversale, comprenant les questions de mobilités, de budget énergétique des ménages, etc.

Cependant, du fait de son objet complexe qui se détache du développement durable, le Plan Climat est différent de l'Agenda 21. A bien des égards, le plan climat est une manifestation de cette obsession pour le changement climatique qui a tendance à vampiriser le développement durable. Le Plan Climat est moins novateur que l'Agenda 21 dans son contenu : en effet des politiques d'efficacité énergétique ont été mises en place par de nombreuses collectivités territoriales dans les années 1970 suite au choc pétrolier (Criqui et Lefèvre, 2010). Cependant, les stratégies énergétiques peuvent différer considérablement en fonction des objectifs. Quatre grands objectifs existent, qui possèdent tous une légitimité. Nous les identifions ici (par ordre chronologique de consolidation) en précisant les arguments en leur faveur et leurs échelles d'action :

- Sortir de la dépendance du pétrole, notamment pour des raisons géo-éco-politiques. C'est un objectif d'échelle nationale qui a émergé après les chocs pétroliers.
- Sortir du nucléaire parce que c'est une énergie dangereuse et qu'il est délicat de gérer des déchets à très longue durée de vie. Cet objectif préexistait à Tchernobyl mais il a pris de l'ampleur suite à cette catastrophe et plus encore après Fukushima. Cet objectif s'établit à toutes les échelles : globale pour les générations futures, locale pour les incidents nucléaires et macro-régional à global pour les accidents nucléaires.
- Sortir des énergies fossiles pour deux raisons. Parce qu'elles se raréfient et qu'il faut en laisser aux générations futures. Parce qu'elles polluent l'atmosphère (notamment le charbon et le pétrole), ce qui est préjudiciable pour la santé humaine. Cet objectif s'établit à deux échelles : globale pour le premier motif, locale et régionale pour le deuxième motif.
- Sortir des gaz à effet de serre vers une société post-carbone et réduire l'ampleur du changement climatique, notamment de CO₂ parce que les sociétés humaines sont très probablement responsables de l'accélération et de l'accentuation du

phénomène d'effet de serre additionnel. Cet objectif s'établit essentiellement aux échelles globale (le phénomène est global) et locale (les actions de réduction peuvent être menées à l'échelle locale).

Ces objectifs se cumulent souvent jusqu'à une indistinction qui peut être préjudiciable car les contradictions sont inévitables. Le Plan Climat répond théoriquement au quatrième objectif prioritairement, secondairement au troisième objectif (les pollutions locales sont peu prises en charge par le Plan Climat) et au premier mais pas au deuxième. Le Plan Climat porte donc bien sur les aspects « développement durable » des défis énergétiques mondiaux : générations futures, échelle globale, changement climatique.

Le Plan Climat est fréquemment perçu et utilisé dans une culture différente par rapport à l'Agenda 21. De par sa thématique énergétique, le Plan Climat fait appel à une culture plus technocratique, dans une vision de la lutte contre le changement climatique prioritaire sur le développement durable. Il est souvent considéré comme plus opérationnel que l'Agenda 21 car il est basé sur des dispositifs ciblés (Criqui et Lefèvre, 2010). Les Plans Climat « se distinguent des Agendas 21 par leurs objectifs normalisés et précis et leurs implications en termes de financement » (Dubois-Mauray, 2010, p. 80). Un Plan Climat peut et doit être « coût-efficace » pour tenir les engagements sur la durée (Criqui et Lefèvre, 2010). Assurément, l'Agenda 21 entre moins dans ces logiques de coût-efficacité.

Le Plan Climat présente donc des spécificités intrinsèques liées à son objet. Ainsi, si l'on considère le changement climatique comme un risque, on constatera qu'il ne lui est pas opposé des politiques classiques de gestion des risques. C'est avec une démarche de développement durable et non pas un instrument réglementaire de prévention des risques (par exemple le Plan de Prévention des Risques français) qu'il a été décidé de lutter contre le changement climatique, dans une voie nouvelle. Le plan climat territorial est censé intégrer les deux dimensions de la lutte contre l'aléa - par la réduction des émissions de GES - et de la réduction de la vulnérabilité - par l'adaptation au changement climatique. Les plans de réduction du CO₂ urbain initiaux ne comprenaient pas vraiment cette dimension de la vulnérabilité. En réalité, les plans climat sont focalisés sur la réduction des émissions de GES et peinent à intégrer la dimension de l'adaptation au changement climatique. Le plan climat territorial est la réponse locale à cet enjeu global qu'est le changement climatique, dès lors qu'on se place dans le volet de lutte contre l'aléa avec la réduction des émissions de GES. En revanche, la dimension de l'adaptation est bien plus locale et macro-régionale. D'abord, les moyens de réponses reposent sur des ressources très locales. Ensuite, s'il est évident que le changement climatique est un processus qui affecte le système climatique planétaire, les effets en sont très différents d'une macro-région à l'autre. Les modèles du changement climatique peinent à descendre en dessous de l'échelle macro-régionale (l'Union Européenne étant divisée en quelques macro-régions du point de vue du prisme scalaire des

modèles). Le plan climat territorial, du point de vue de l'adaptation, doit nécessairement s'adapter à cette échelle macro-régionale.

La diffusion des Agendas 21 et des Plans Climat locaux en Europe

C'est dans le contexte d'un renforcement du pouvoir des villes, du moins des collectivités territoriales, dans une compétition entre les villes et entre les niveaux de pouvoir (Haëntjens, 2008), que se diffuse la mise en œuvre locale de la durabilité urbaine. On peut déjà constater avec surprise que les derniers bilans européens ont déjà dix ans (Lafferty, 2001). Cependant de nouveaux bilans devraient apparaître en vue de Rio + 20.

Progression et apports des Agendas 21

Le continent européen constitue un espace privilégié d'expérimentation de la durabilité, avec environ 90% des Agendas 21. ICLEI « recensait 5000 Agendas 21 en Europe en 2002 avant d'en perdre le compte » (Emelianoff, 2010b). En matière de développement durable, trois éléments essentiels caractérisent l'engagement des collectivités dans des politiques de développement durable (Lafferty, 2001) :

- Le moment de leur engagement : la culture du développement durable valorise considérablement la portée de l'engagement dans l'expérimentation des « pionniers » comme dans le récent ouvrage *Les pionniers de la ville durable* (Emelianoff et Stegassy, 2010).
- La perpétuation de l'engagement : C. Emelianoff a ainsi écarté de son ouvrage les villes dont l'engagement s'était essoufflé, par exemple Lisbonne.
- La transversalité et l'efficacité de l'engagement, nettement plus difficile à apprécier.

Parmi les pays pionniers on trouve la Suède, la Grande Bretagne et les Pays-Bas. Les pays qui se sont lancés plus tard mais massivement sont le Danemark, la Finlande et la Norvège. Certains s'étaient engagés tardivement et timidement mais aujourd'hui ils font figure de modèle : c'est l'Allemagne et l'Autriche (Boutaud, 2009). Les réseaux d'acteurs comme ICLEI ont joué un rôle moteur dans la diffusion des Agendas 21, ainsi que les gouvernements nationaux et les régions, elles aussi coordinatrices. Etatique ou régional, le portage est politique et technique mais aussi beaucoup financier. Ainsi, en 2001, les trois quarts des communes danoises seraient dotées d'un Agenda 21, la totalité des communes suédoises (dont la moitié dès 1998), les deux tiers des communes finlandaises, 80% des villes allemandes de plus de 100 000 habitants... (Emelianoff, 2005)

Les incitations, notamment méthodologiques des Etats, ont eu des effets moins spectaculaires que les injections financières, mais apparaissent plus durables : la mise en réseau des collectivités, la promotion de retours d'expériences constituent des leviers majeurs de la diffusion et de la perpétuation des Agendas 21.

Les Agendas 21 ont permis les politiques environnementales urbaines, notamment sur le plan de l'évaluation et une revitalisation de la démocratie locale (Lafferty, 2001 ; Emelianoff, 2010b), fortifiant ainsi des pouvoirs locaux faibles en Italie, Espagne, Royaume-Uni, Europe centrale et orientale. Les progrès, bien que sectoriels, sont réels en matière de transports, de déchets, de biodiversité, d'énergie. L'Agenda 21 constitue un « socle de réflexions et d'initiatives qui a joué un rôle d'impulsion, de questionnement, de reformatage des politiques publiques, de transfert d'idées à partir de la société civile » (Emelianoff, 2010b, p. 454)

Typologies des Agendas 21 locaux

La démarche des plans climats et des Agendas 21 présentée plus haut est mise en œuvre avec une grande hétérogénéité d'un pays à l'autre. C. Emelianoff et A. Boutaud ont tous deux proposé une typologie. Celle d'A. Boutaud s'appuie sur l'extériorisation plus ou moins grande de l'Agenda 21 c'est-à-dire ses acteurs visés:

- L'Agenda 21 institutionnel, concernant principalement l'administration de la collectivité et ses compétences. Ce sont souvent des Agendas 21 trop techniques et environnementaux, très sectoriels. Ce type d'Agenda 21 est plus aisé à mettre en place puisqu'il suit les rouages administratifs classiques.
- L'Agenda 21 « projet partagé », issu d'une gouvernance partagée notamment d'initiatives populaires ou d'entreprises locales. Ce type d'Agenda 21 concerne essentiellement des projets phares urbains comme des projets d'éco-quartier, parfois initiés par la collectivité mais le plus souvent initiés par des regroupements d'habitants, dans des démarches dites *bottom up*, allant du bas vers le haut.
- L'Agenda 21 « éco-citoyen », s'adressant prioritairement à la population, fondé sur la sensibilisation aux éco-gestes. Ce type d'Agenda 21 est apparemment assez fréquent en Allemagne et en Suède (Boutaud, 2009).

La typologie de C. Emelianoff distingue trois phases d'évolution dans une perspective progressive fondée sur les objectifs finaux de l'Agenda 21 (Emelianoff, 2010b) :

- Premier palier : l'Agenda 21 est un outil pédagogique de communication et de sensibilisation au sein de la collectivité et avec les habitants, cherchant à créer une culture commune.
- Deuxième palier : l'Agenda 21 est un outil pragmatique qui développe une pédagogie par l'action. Des expérimentations sont menées par des services administratifs ou des groupes d'habitants qui portent alors leurs projets.
- Troisième palier, de la maturité : l'Agenda 21 est une politique publique opérationnelle. Il se professionnalise et met en œuvre une stratégie de développement durable par les services administratifs et les entreprises publiques.

Un relais par les Plans climat ?

Pendant de la campagne européenne des villes durables, la campagne mondiale des villes pour la protection du climat, qui cherche à « imposer les grandes villes comme des partenaires géopolitiques », est lancée par ICLEI et le PNUE lors du premier sommet des maires sur le changement climatique, tenu à New York en 1993. Depuis le protocole de Kyoto en 1997, son entrée en vigueur en 2005, au rythme des quatre rapports du GIEC, les Plans climat territoriaux prennent de plus en plus d'ampleur. Pourtant, les Plans climats territoriaux font l'objet d'une littérature scientifique nettement moins abondante que pour les Agendas 21. De fait ils sont moins bien connus que les Agendas 21.

La campagne mondiale des villes pour la protection du climat rassemble 800 collectivités locales en 2007. ICLEI comptait 6400 Plans Climat dans le monde en 2001 (Emelianoff, 2005). Les conventions, accords et déclarations, notamment de maires, se sont multipliés en relation avec les réunions de la Convention des Parties de la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (Gemenne, 2009) : déclaration de Montréal en 2005, accord de Bali en 2007, feuille de route et déclaration de 2008 à Poznan, déclaration de 2008 à Lyon, convention de 2009 à Bruxelles, etc. (Criqui et Lefèvre, 2010). La lutte contre le changement climatique connaît en effet un processus de négociation permanente à l'inverse du développement durable dont le processus mondial est beaucoup plus relâché.

Les ambitions affichées dans les Plans Climat territoriaux sont toujours grandes, dans la logique du 3x20 européen. Elles reprennent en général sur les ambitions nationales et/ou européennes, les devançant rarement. Elles s'appuient sur les diagnostics d'émissions de CO₂ qui constituent des outils de plus en plus viables (Criqui et Lefèvre, 2010). Les Plans climat sont relayés par deux associations de villes devenues plus vigoureuses d'ICLEI : Energie-Cités et Alliance Climat. Un autre appui des Plans Climat est constitué par les 400 agences locales ou régionales de l'énergie, dans le cadre du programme européen Save de 1994 (Emelianoff, 2007). Certaines villes se sont inspirées indépendamment de ce modèle de l'agence locale de l'énergie comme Londres. Un autre levier de réussite est celui des compagnies régionales ou municipales d'énergie, souvent motrices, sur la base des circuits courts énergétiques et du recours à la biomasse régionale notamment dans les régions forestières, avec l'utilisation des déchets de bois et le développement de la cogénération. Le panachage varié des énergies renouvelables et les petites centrales de cogénération ont fait également leurs preuves (Emelianoff, 2007c). Les économies d'énergie réalisées dans le domaine de l'habitat sont encourageantes.

Des figures d'exemples

La campagne mondiale des villes pour la protection du climat a créé un label « ville d'ambition », qui en 2006 n'avait récompensé que 3 collectivités : Heidelberg (-35% de Co2 en 15 ans), Växjö (-25%) et le comté de Woking au Royaume-Uni (-17%).

La ville de Växjö (78 000 habitants) située dans la région forestière du Småland en Suède, détient les records d'économies d'énergie. En 1996, le conseil municipal de Växjö adopte à l'unanimité la sortie des énergies fossiles et fait le pari de la biomasse. Ces ambitions s'appuient sur un centre de recherche sur la bioénergie. Une centrale de cogénération, alimentée par les déchets de bois collectés dans un rayon de 100 km a été créée en 1997. Elle a été complétée par 25 petites centrales de chauffage de proximité pour les quartiers périphériques. Les logements sont rattachés au réseau de chaleur par divers moyens incitatifs (subventions, éco-conditionnalité à l'achat foncier, engagement du bailleur social). Les émissions pour le chauffage ont ainsi décru de 76% et les émissions de CO₂ pour l'ensemble des secteurs de 32% entre 1993 et 2008 à Växjö. En 2007, les énergies renouvelables représentent plus de la moitié de la consommation totale de la ville (50% de l'électricité et 88% pour les transports), ce qui est énorme (Emelianoff, 2007).

La ville de Freiburg im Breisgau (Fribourg-en-Brigsau, 216 000 habitants), au pied de la Forêt-Noire allemande, est considérée comme une ville durable modèle, pas seulement sur le plan énergétique. « Fribourg-en-Brigsau est LA ville verte que l'on vient étudier du monde entier » (Ruth et Stegassy, p. 121). En effet, au-delà de la réalité de ses réussites, Fribourg est bien la ville qui rayonne et diffuse le plus un certain esprit de durabilité, ancré dans la culture allemande de la durabilité. Elle est le berceau de mouvement des Verts allemands aujourd'hui aux commandes de la ville. ICLEI y a son siège. Le point de départ de l'engagement précoce de Fribourg, longtemps dirigée par une équipe municipale essentiellement socio-démocrate (1982-2002), est le rejet du nucléaire suite à un projet d'implantation de centrale dans les années 1970. Le projet municipal vise donc la sortie du nucléaire, dans une politique transversale axée sur l'énergie. Les deux orientations majeures ont été la consommation d'énergies renouvelables et une planification des mobilités dans une recherche de compacité urbaine. Fribourg est paradoxalement devenue la ville du solaire, à cause du dynamisme de ses centres de recherches comme l'institut Fraunhofer, alors que pourtant la consommation d'énergie solaire de la ville n'est que de 1,5%. En fait c'est la cogénération gaz et bois qui a fait ses preuves (50% de la consommation), avec la création d'une compagnie municipale d'énergie, dont l'énergie est distribuée par les réseaux de chaleur à des bâtiments, relevant de l'habitat passif depuis 2007 (bâtiments municipaux). La politique de mobilité douce est ancienne, avec un centre-ville piéton depuis 1973, une tarification intégrée de transports en commun à prix attractif depuis 1984, un tramway qui dessert 65% de la population, un réseau de pistes cyclables qui atteint 500 km. La ville est aussi celle des mobilisations citoyennes en faveur d'éco-quartiers comme Vauban (que nous présenterons plus loin). Par ailleurs, Fribourg a aussi misé sur l'écologie appliquée, grâce à

l'Öko-institut de recherche. La ville est entouré d'espaces naturels assez préservés de vignobles et de forêts mais de nombreux jardins communs sont aussi créés à l'intérieur des îlots, accompagnant un réseau de 80 km de fossés humides dans la ville et des trottoirs végétalisés pour permettre l'infiltration des eaux pluviales (Emelianoff et Stegassy, 2010).

Ainsi, le contexte national influence considérablement les choix de durabilité au niveau local, nous l'avons esquissé pour la Suède et l'Allemagne, dans un contexte d'un pouvoir grandissant des villes. C'est aussi le cas de la France.

2.2 ... à l'engagement de l'Etat français

La France est considérée comme à la traîne en matière de mise en œuvre du développement durable. Le bilan de 2001 la plaçait parmi les pays qui s'étaient lancés très tard et très timidement (« *latest and least* ») dans la mise en œuvre du développement durable avec l'Espagne, l'Italie et l'Irlande (Lafferty, 2001). En réalité, les « chartes de l'écologie urbaine » françaises n'étaient pas forcément si différentes des agendas 21 suédois. Finalement, bien que très tardif, l'engagement français est en cours de massification dans une dynamique assez positive.

Le cadre politique

Dès 1997 a été lancée une première version d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). A partir de 2003, le développement durable est intégré dans un grand ministère réunissant les précédents ministères de l'Ecologie et de l'Equipement. Un Comité interministériel de développement durable assure la politique gouvernementale de développement durable en partenariat avec le Conseil National de Développement Durable. Le développement durable est introduit dans tous les ministères avec un haut fonctionnaire spécialisé et massivement au ministère de l'Ecologie avec un Commissariat Général au Développement Durable qui prend de plus en plus d'ampleur, entre des agents animés par une culture de l'équipement et des agents animés par une culture de l'écologie. La première Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2005-2008 est conçue comme une déclinaison de la Stratégie Européenne de Développement Durable. Une nouvelle SNDD est adoptée le 27 juillet 2010 pour la période 2010-2013, dans un esprit différent, très axé sur la croissance durable. Cette nouvelle SNDD s'établit sur 9 défis : une consommation et une production responsables ; une société de la connaissance par le développement de l'information ; la gouvernance ; le changement climatique et l'énergie ; les transports et la mobilité durables ; la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ; la santé publique, la prévention et la gestion des risques ; la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale ; les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde.

En 2000 la France se dote d'un Programme national de lutte contre le changement climatique (PNLCC) pour honorer ses engagements internationaux notamment pris à Kyoto. Ce dernier a été remplacé par le Plan Climat en 2004 qui regroupe des actions dans tous les secteurs économiques afin de stabiliser les émissions en 2010 à leur niveau de 1990. Cependant, la France souhaite, sur le plus long terme, diviser par 4 ses émissions d'ici 2050 et pour ce faire, elle passe par le cadre législatif.

Le cadre législatif

Nous présenterons le cadre législatif environnemental et démocratique en lien avec la durabilité urbaine mais il faut rappeler que toutes ces évolutions sont largement permises, au niveau contextuel par les lois de décentralisation des années 1980 puis plus tard la loi Chevènement relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (12 juillet 1999). Les lois intégrant la durabilité apparaissent à la fin des années 1990, s'appuyant sur les précédentes lois environnementales, notamment la loi Barnier de 1995 ou des lois antérieures comme les lois Littoral et Montagne mais aussi sur la Loi d'Orientation pour la Ville de 1991. La loi Barnier intégrait les principes de précaution, de prévention, pollueur-payeur et de participation. La loi Paysage de 1993 incite à la mise en œuvre de chartes d'écologie urbaine. En 1996 la loi sur l'Air rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air, assurée par l'Etat, et impose aux agglomérations de plus de 100 000 habitants de se doter d'un Plan de Déplacements Urbains.

Un premier triptyque de lois qui introduit la durabilité notamment urbaine dans l'aménagement et la gouvernance

La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) de 1999 avançait le développement durable comme un nouveau principe organisateur de l'aménagement. Les articles 22 et 26 invitent à réaliser des Agenda 21 locaux. La loi place à l'Assemblée nationale et au Sénat une délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire et au niveau des collectivités un conseil de développement d'agglomération pluraliste.

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) confirme les objectifs de mixité sociale en imposant au moins 20% de logements sociaux dans de nombreuses communes et instaure le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) intercommunal et le Plan Local de l'Habitat en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle place aussi le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au cœur du PLU et du SCOT. Ce PADD expose le projet d'urbanisme de la commune mais n'est plus opposable au tiers (depuis 2003). Outil de prospective territoriale, le PADD est un outil de programmation politique du territoire et un document d'orientation stratégique. C'est un document simple, court et non technique, à la rédaction libre.

Les décrets d'application du 27 mai 2005 retranscrivent l'application de la directive européenne du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, sur les plans d'urbanisme, en l'occurrence les PLU et les SCOT. PLU et SCOT devront donc désormais faire l'objet d'une évaluation environnementale.

La loi de février 2002 relative à la démocratie de proximité impose dans les communes de plus de 80 000 habitants et encourage fortement dans les autres la création de conseils de quartiers de démocratie locale. La loi donne une force de proposition aux conseils à l'échelle de la commune, qui jusque là n'avaient qu'un rôle consultatif. Le cadre d'application est très souple. Lors des débats précédant le vote de la loi, les députés n'ont pas discuté la notion de quartier, qui allait de soi. La loi n'apporte donc aucune précision sur la notion et les critères de construction du quartier : leur découpage est une prérogative de l' élu. Le mode de fonctionnement et la composition des conseils sont aussi librement choisis par les conseils municipaux. En revanche, ce sont bien les citoyens qui y participent. Cette loi renforce aussi le rôle des commissions consultatives compétentes pour les services publics locaux et elle érige la Commission Nationale du Débat Public en autorité administrative indépendante, en diversifiant et renforçant les attributions (Humain-Lamoure, 2008).

Adoptée en 2005, la Charte de l'environnement s'adosse à la Constitution, y intégrant ainsi les principes de précaution, de pollueur-payeur, de compensation, de droit à l'information et à la participation environnementale. L'article 6 précise que « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social » : c'est le principe d'intégration.

En 2005, la loi de Programme fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) instaure le principe du facteur 4 : division des émissions de GES de 75% d'ici 2050 (par rapport au niveau de 1990).

Les lois Grenelle

En 2007, le ministère de l'Ecologie engage un processus de concertation avec un grand nombre d'acteurs réunis en 5 collèges : Etat, collectivités locales, ONG, employeurs et salariés. 6 groupes de travail assez transversaux (aucun ne correspond à la durabilité urbaine) remettent leurs propositions fin septembre. Une rapide consultation publique est ouverte puis des tables rondes aboutissent à la formulation de 268 engagements. Fin 2007, 34 comités opérationnels sont missionnés pour proposer des actions concrètes.

Le processus est rapide, très médiatique. Tous les acteurs concernés n'ont pas pu participer. Mais il a permis la rencontre d'acteurs, ouvert un espace de débats d'idées et suscité la formulation et la réunion d'un très grand nombre d'idées. Une grande partie d'entre elles sont encore laissées sur le bord de la route, ce qui est reproché par certains participants.

Mais le Grenelle a eu le mérite de mettre en avant une grande richesse de propositions et d'actions dont une petite partie a fait l'objet d'une législation. Toutes les idées émises n'avaient pas non plus forcément vocation à avoir valeur juridique. Cette législation, concrétisée par les lois Grenelle 1 et 2, est porteuse de changement : elle induit « une réforme générale de la planification et de l'aménagement » (Dubois-Maury, 2010, p. 33). Avant les lois Grenelle, le développement durable avait surtout un caractère incitatif, désormais il devient davantage prescriptif. La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Grenelle 1 a pour vocation d'orienter les politiques publiques mais elle n'a pratiquement pas de contenu normatif.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE ou Grenelle 2) reprend des objectifs de la SRU et modifie le droit de l'urbanisme. Les fondements de la conception de l'urbanisme et de l'environnement sont « réorientés dans le sens d'un primat assuré à l'environnement, au renforcement de la portée pratique du développement durable tout en élargissant largement les domaines d'interventions des documents d'urbanisme » (Dubois-Maury, 2010, p. 12). Les SCOT et les PLU sont réaffirmés mais voient leur contenu réorienté. Il faut leur intégrer désormais les schémas de cohérence écologique et les plans territoriaux sur le climat. Le SCOT est plus prescriptif tandis que le PLU plus prospectif mais pas encore intercommunal⁷¹. Les nouveaux principes des PLU et des SCOT visent à amener ;

- des usages plus économes de l'espace pour lutter contre l'étalement urbain, renouveler les tissus urbains, protéger les espaces ouverts ;
- rationaliser les consommations d'énergie en développant les énergies renouvelables (facilitant la construction de centrales solaires et encadrant plus strictement la construction d'éoliennes) et en améliorant les performances écologiques ;
- des dispositions en faveur du logement avec des interventions dans les quartiers anciens dégradés ;
- la protection des patrimoines, naturels, écologiques, paysagers même bâti ;
- la prévention des risques (Dubois-Maury, 2010).

La loi Grenelle 2 impose des outils concrets, qui pour certains doivent être davantage précisés :

- les **Plans Climat territoriaux** aux communes de plus de 50 000 habitants ;
- un rapport sur la situation en matière de développement durable (sur le modèle de celui imposé par les entreprises (décret du 17 juin 2011) ;

⁷¹ Il faut s'attendre à une prochaine évolution sur les cadres de l'intercommunalité, qui pour l'instant n'a pas encore abouti (Dubois-Maury, 2010).

- les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (article 26, décret du 16 juin 2011)⁷² ;
- Les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui doivent intégrer les continuités écologiques (trames bleues et vertes) dans les documents d'urbanisme (article 45 de la loi ENE) ;
- Des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)⁷³ organiquement liées aux PLU, qui montrent une mutation de la gouvernance du patrimoine architectural et urbain paysager français (de Lajartre, 2011) ;
- Les Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD) et leur évaluation environnementale.

Les dispositifs d'accompagnement

Le cadre législatif nous a permis de voir un ensemble de dispositifs réglementaires de mise en œuvre de la durabilité urbaine mais nous nous concentrons à nouveau sur nos entrées principales que sont l'Agenda 21 local et le Plan Climat territorial. Les Agendas 21, volontaires, sont accompagnés par le ministère de l'Ecologie. Les Plans Climat, obligatoires désormais, sont surtout accompagnés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dont la mission est d'accompagner les collectivités territoriales. Les dispositifs d'accompagnement s'appuient sur des mises à disposition de ressources, des ateliers et surtout des appels à projets intégrant plus ou moins une dimension de labellisation ou de projet. Ces dispositifs évoluent dans le temps et pour chaque politique concernée.

Les dispositifs d'accompagnement de l'Agenda 21

C'est le bureau des territoires, au sein du commissariat général au développement durable du ministère de l'Ecologie qui assure l'accompagnement et la coordination des Agendas 21 locaux, sans les financer. De 1997 à 2003, le ministère de l'Ecologie a mené trois appels à projets en vue d'une progression partagée sur la méthodologie des Agendas 21 locaux : « Outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux ». Cette première démarche a permis de définir un cadre national des Agendas 21. Depuis 2006, le ministère de l'Ecologie a produit un « cadre de référence – ou référentiel- pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux », diffusé par la circulaire du 13 juillet 2006, qui met également en place des un comité national Agenda 21 et des comités régionaux.

« Ce cadre de référence vise cinq finalités :

- 1. La lutte contre le changement climatique ;
- 2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;

⁷² qui se substituent aux plans de protection de l'atmosphère de 1996

⁷³ Qui remplacent les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ZPPAUP

- 3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- *stratégie d'amélioration continue ;*
- *participation ;*
- *organisation du pilotage ;*
- *transversalité des approches ;*
- *évaluation partagée⁷⁴. »*

On notera que la lutte contre le changement climatique est le point n°1 du référentiel. Sur l'évaluation, le 3^e appel à projet de 2003 a initié une grille de questionnements qui au fil des années aboutit sur un référentiel d'évaluation des Agendas 21, actuellement en cours d'expérimentation⁷⁵.

Suite à la diffusion du cadre de référence, l'appel à projet du ministère de l'Ecologie s'est transformé en 2006 en un appel à reconnaissance des Agendas 21, dans une procédure de labellisation qui a connu sa 6^e session en mai 2011. L'appel à reconnaissance, coordonné par le bureau des territoires du ministère permet une valorisation et une mise en réseau des collectivités engagées dans le développement durable mais aussi de soutenir celles qui peinent à le faire. L'évaluation est assurée, sur la base du cadre de référence, par un bureau d'études mandaté et un représentant d'un organisme volontaire, membre du Comité national Agenda 21, qui est l'instance de discussion sur l'Agenda 21. Une fiche d'évaluation détaillée est remise à la collectivité. Les demandes sont rejetées si l'Agenda 21 est trop environnemental et technique ou l'Agenda 21 ne concerne que l'administration de la collectivité mais pas son territoire et ses habitants, autrement dit en cas de velléités d'engagement qui manquent trop de transversalité et de participation. Les représentants des collectivités au dossier tangent sont reçus au ministère par le bureau des territoires et l'évaluateur : la présence des élus est requise. Les refus de labellisation sont rares. Si le dossier est accepté, la commune est labellisée « Agenda 21 local France » et une cérémonie de reconnaissance des labellisés a lieu en présence du ministre. La reconnaissance doit être renouvelée au bout de trois ans grâce à un rapport d'avancement⁷⁶.

La stratégie nationale sur les Agendas 21 locaux met l'accent sur leur territorialisation et leur dimension contractuelle. L'Agenda 21 local est ainsi conçu comme un contrat et surtout une stratégie territoriale de développement durable. Cela signifie que l'Agenda 21 local ne

⁷⁴ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-de-reference-pour-les.html>

⁷⁵ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Consulter-le-referentiel-en-ligne.html>

⁷⁶ Entretien avec Magali Bardou, Bureau des territoires, le 07.07.11

s'applique pas qu'à l'administration de la collectivité et à ses domaines stricts de compétence, mais à l'ensemble de son territoire (et de ses habitants). La collectivité doit réfléchir aux enjeux de développement durable sur son territoire. Pour le dossier de reconnaissance, elle doit produire une cartographie qui situe les enjeux de développement durable sur son territoire. Le développement durable peut donc amener à sortir des compétences de la collectivité proprement dite et à travailler sur des compétences qui ne sont pas les siennes propres. Dans ce cas la collectivité doit travailler en partenariat avec les acteurs qui disposent de ces compétences. Le point de départ du partenariat est donc celui du diagnostic territorial⁷⁷.

Des formations aux stratégies territoriales de développement durable sont proposées dans un cadre mixte en régions : le ministère de l'Ecologie souhaite ainsi mélanger le public des agents de l'Etat et des agents des collectivités. En association avec les dispositifs de reconnaissance et l'expérimentation de l'évaluation, le bureau des territoires s'est doté d'une structure conduite avec plusieurs associations, 4D (Dossiers et Débats pour un Développement Durable), le Comité 21 et l'Association des Maires de France : l'Observatoire national des Agendas 21 et des stratégies territoriales de développement durable. L'Observatoire mène des ateliers de réflexion pour faire avancer la transversalité des Agendas 21 en relation avec d'autres politiques publiques. Ces dernières années ont eu lieu des ateliers sur l'évaluation, la question sociale, la concertation et la participation, le rapport de développement durable (loi ENE), la prospective,...

« Le cadre de définition de l'Agenda 21 s'est progressivement précisé dans le courant des années 2000, alors que le nombre de démarches se multipliaient [...] : la réalisation d'un Agenda 21 local reste une démarche volontaire, mais de plus en plus définie et encadrée par l'Etat » (Boutaud A., 2009). Cette définition de plus en plus précise de l'Agenda 21 par l'Etat, ne débouche pas, en tout cas pour l'instant, sur une obligation de réaliser l'Agenda 21 pour les collectivités locales. En effet, il aurait pu être question de rendre obligatoire l'Agenda 21 tout comme l'a été le Plan Climat dans la loi Grenelle 2, afin d'en massifier la diffusion. A. Boutaud regrette que ce ne soit pas le cas (Boutaud, 2009). Cependant la volonté d'une majorité d'acteurs, notamment les associations de maires, est que l'Agenda 21 local reste une démarche volontaire, avec les limites mais aussi toutes les qualités que cet esprit volontaire apporte. Il est probable que seule cette dimension volontaire permette de parvenir à la transversalité, la participation et l'évaluation partagée.

Les dispositifs d'accompagnement du Plan Climat

Le Plan Climat a donc été rendu règlementaire par la loi Grenelle 2 à la demande des associations de maires mais peut être trop précocement. Du moins il a été rendu obligatoire avant qu'un cadre méthodologique et d'évaluation précis n'ait été adopté. Quels vont être

⁷⁷ Entretien avec Magali Bardou, Bureau des territoires, le 07.07.11

les engagements minimaux demandés aux collectivités ? Le décret d'application paru le 11 juillet 2011 ne le précise guère⁷⁸. L'accompagnement reste indispensable cependant il ne pourra plus être déployé pour toutes les collectivités en demande.

Les Plans Climat sont accompagnés par l'ADEME qui pourvoit à une information méthodologique précise à l'attention des collectivités locales avec un centre de ressources pour les Plans Climat Energie Territoriaux⁷⁹, intégrant un dispositif de formation. Par ailleurs, c'est l'ADEME qui a mis au point la méthodologie de diagnostic des émissions de GES la plus utilisée et reconnue en France : Bilan Carbone®. Elle a également mis en place un label, nommé Cit'ergie, déclinaison du *European Energy Award*, pour récompenser une « bonne conduite » qui récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité⁸⁰. Le processus de label est accompagné par un conseiller Cit'ergie mais doit faire l'objet d'un audit externe. Si la collectivité ne peut satisfaire aux exigences du label elle bénéficie tout de même d'un premier niveau de reconnaissance. Si elle est particulièrement performante, elle peut accéder au label européen *European Energy Award® gold* (qui n'a été attribué qu'à 40 collectivités en Europe).

La diffusion des politiques de développement durable urbain en France

La connaissance de la prolifération des politiques de développement durable urbain reste difficile compte tenu des moyens accordés à l'Observatoire national des Agendas 21 et des stratégies territoriales de développement durable. Les relais de cette diffusion sont essentiellement des réseaux associatifs : le Comité 21 créé par Serge Antoine, l'association 4D, l'association des maires de France et les réseaux d'acteurs déjà mobilisés par exemple les labellisés Agenda 21 France.

La diffusion des Agendas 21 en France

« L'Etat a su tisser un lien entre collectivités pour parvenir à la définition d'un cadre de reconnaissance des Agendas 21 locaux, et ce, au moment même où ces démarches connaissent un rythme d'engouement assez remarquable » dans une dynamique renforcée par le Grenelle de l'Environnement (Boutaud A., 2009, p. 52). C. Emelianoff (2005 et 2010) a examiné la répartition géographique des projets lauréats des différents appels à projets ministériels de 1997, 2000 et 2003. En 1997, la quasi-totalité des projets se situent dans des territoires fragilisés qui voient l'Agenda 21 comme une nouvelle perspective de développement : Nord et Est de la France. En 2000, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées sont bien

⁷⁸ Tout comme le guide méthodologique présenté en septembre 2011 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bilans-des-emissions-de-gaz-a.html>

⁷⁹ <http://www.pcet-ademe.fr/>

⁸⁰ <http://www.citergie.ademe.fr/>

représentés. En 2003 l'Île-de-France s'ajoute aux régions précédentes. 2009 voit apparaître l'Ouest avec la Gironde et Nantes. Les Agendas 21 français touchent principalement les zones urbaines : ils sont souvent portés par des villes centres ou bien ils concernent des communes sous pression urbaine (périurbaine ou déshéritée d'une grande métropole).

Il s'avère difficile d'établir une comptabilité exacte des Agendas 21 en France. L'Observatoire national des Agendas 21 ne fournit pas de chiffres clairs à ce sujet. Une collectivité peut chercher à se faire recenser dès lors que ses élus ont voté l'engagement de réalisation d'un Agenda 21. Dans ce cas, on peut trouver une fiche pour cette collectivité sur le site de l'Observatoire et/ou sur celui du Comité 21. Mais cette démarche de promotion n'a rien de systématique. Il est plutôt d'usage de considérer qu'une collectivité est engagée dans un Agenda 21 lorsque le plan d'actions a été adopté. C'est à ce stade que la collectivité demande sa reconnaissance auprès du ministère, si elle le souhaite. Echappent donc à une comptabilisation exhaustive les Agendas 21 qui n'ont pas souhaité être reconnus et plus encore les Agendas 21 en suspens voire abandonnés (entre l'engagement initial des élus et le vote du plan d'actions).

Entre 40 et 60 dossiers sont reçus par an pour chaque appel à reconnaissance ministériel. Depuis 2007, 193 territoires ont été reconnus "Agenda 21 local France". En 2011, 120 dossiers ont été reçus⁸¹. Actuellement, il y a 232 expériences publiées sur le site de l'Observatoire national du développement durable mais un certain nombre de fiches ne sont pas du tout à jour. Le Comité 21 a lancé un site Agenda 21⁸² qui paraît plus à jour et recense 813 démarches de collectivités locales dont 19 Agendas 21 régionaux, 47 Agendas 21 départementaux, 173 Agendas 21 intercommunaux et 518 Agendas 21 communaux. Les démarches publiées par l'Observatoire et le Comité 21 sont plus nombreuses car moins avancées dans leur déroulement.

La fabrique des Agendas 21 est contingente du contexte local (Larrue, 2010). Les grandes villes s'engagent plus majoritairement dans le développement durable que les petites. L'émergence des Agendas 21 est souvent liée « à la présence d'élus écologistes, voire d'élus plutôt de gauche, sensibilisés aux questions environnementales ou sociales. Dans bien des cas, ces démarches se sont développées à partir d'un problème territorial particulier » (Larrue, 2010, p. 418). Anne-Solange Muis confirme dans sa thèse (2008) l'ancrage politique des Agendas 21, point de départ et garantie d'une longévité : ce sont surtout des collectivités de gauche, avec une forte représentation du groupe des Verts, qui s'engagent dans le développement durable.

⁸¹ Entretien avec Magali Bardou, Bureau des territoires, le 07.07.11

⁸² <http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/index.html> Les dates de mises à jour ne sont pas précisées mais la mise à jour paraît très régulière. 813 démarches au 11/10/2011 (soit 60 de plus qu'en juillet 2011).

A-S. Muis met aussi en avant le manque de coordination territoriale des Agendas 21 entre eux, d'une échelle (par l'échelon administratif) à l'autre (Muis, 2008). Ce manque de compréhension territorial s'exprime aussi entre les échelles locales et infra-locales. L'Agenda 21 a même commencé à être intégré dans les programmes politiques lors des dernières élections municipales. Par ailleurs, les collectivités qui répondent à l'appel à reconnaissance ministériel peinent à formaliser la spatialisation des enjeux de développement durable sur leur territoire dans la cartographie qui leur est demandé. Cette dimension d'une différenciation territoriale à l'échelle infra-communale n'est pas forcément absente des projets mais elle est souvent mal formalisée et par là partageable. Les collectivités fondées sur une agrégation (intercommunalités, départements...) parviennent davantage à territorialiser leur projet de développement durable⁸³.

La dynamique d'ensemble des Agendas 21 en France apparaît finalement comme positive, révélée (et peut-être grâce à) par l'accompagnement ministériel. Ceux qui ont demandé un renouvellement de leur labellisation « Agenda 21 de France », très majoritaires, sont dans une dynamique de renforcement de leur transversalité. Les Agendas 21 de deuxième génération sont différents et souvent meilleurs par rapport à la première génération⁸⁴.

La diffusion des Plans Climat

Cependant « la plupart des nouveautés réglementaires s'orientent plutôt vers une tendance « écolo-techno », notamment sur la thématique énergie-climat, avec une obligation légale de mise en œuvre des Plans Climat » (Boutaud A., 2009, p. 53). Paradoxalement ce sont les Plans climat qui semblent se diffuser plus rapidement alors qu'ils sont moins bien comptabilisés, connus, encadrés et suivis. Ils deviennent obligatoires alors que leur contenu et leurs ambitions minimales sont peu définis.

L'observatoire des Plans Climat de l'ADEME comptabilise en octobre 2011 : 208 Plans Climats dont 13 régionaux, 22 départementaux, 30 communaux, 18 portés par des parcs naturels régionaux (PNR), 42 portés par des « pays », 80 portés une intercommunalité⁸⁵. En avril 2011, 28 collectivités (communes et intercommunalités confondues) sont engagées dans un processus Cit'ergie⁸⁶ dont 6 labellisées : Nantes, Rennes, Echirrolles, Besançon, Grenoble Alpes Métropole, Montmélian (73).

⁸³ Entretien avec Magali Bardou, Bureau des territoires, le 07.07.11

⁸⁴ Entretien avec Magali Bardou, Bureau des territoires, le 07.07.11

⁸⁵ <http://observatoire.pcet-ademe.fr/> consulté le 11 octobre 2011.

⁸⁶ <http://www.citergie.ademe.fr/sites/default/files/france-citergie-bd-avril-2011.jpg>

2 – L'aménagement urbain durable : le quartier dans la ville durable

Les deux principales politiques publiques dédiées de durabilité urbaine, Agenda 21 local et Plan Climat territorial, se mettent en œuvre à l'échelle locale du territoire de la collectivité pris dans son ensemble, dans une différenciation spatiale infra-locale déficiente. L'infra-local est pris en compte par une autre politique de développement durable de culture très différente, aménageuse et urbanistique, avec la construction d'éco-quartiers. Cette culture n'a pas la durabilité pour point de départ, à la différence des Agendas 21 et des Plans Climat : elle doit donc s'en imprégner pour l'intégrer, ce qu'elle fait avec une forte influence de l'obsession pour le changement climatique. Alors que les autres politiques de la ville durable s'établissent à l'échelle de la ville dans son ensemble, l'aménagement urbain durable part au contraire du quartier pour reconstruire et même retisser une ville durable. L'aménagement urbain durable construit aussi la durabilité urbaine locale par l'expérimentation : c'est là un moteur idéologique majeur.

Paradoxalement, la littérature sur l'aménagement urbain à l'échelle du quartier est plus rare qu'à l'échelle de la ville et du bâtiment. « La question de la territorialisation du développement durable semble absente du débat scientifique sur le quartier » (Heland, 2008, p. 11). D'ailleurs, il n'existe pas de définition officielle de l'éco-quartier ou du quartier durable : rien que les termes ne sont pas du tout fixés (Boutaud B., 2009). Soit les auteurs refusent explicitement toute distinction (Da Cunha, 2011 ; Souami, 2011 ; Emelianoff, 2007) soit ils déprécient l'éco-quartier trop environnemental auquel ils attribuent toutes sortes de défauts : « La dénomination « éco-quartier » a le double désavantage d'évoquer une approche plutôt technique et de « faire écolo », autrement dit gadget pour bobos. » selon Marie-Pierre Digard, présidente de l'ARENE (Loubière, 2006, p. 63). Le problème est que, des deux termes, c'est « éco-quartier » qui est le plus connu du grand public. B. Boutaud propose un sens historique qui nous semble être le plus opérationnel : éco-quartier pour la première génération de quartiers pilotes et quartier durable pour les générations suivantes. Nous conserverons donc ce sens historique. Les quartiers sont « dits » éco ou durables, c'est-à-dire présentés comme tels : c'est bien cette dimension qui relève à la fois du décideur mais aussi d'une *doxa* qui nous intéresse, avec un discours sur des réalisations urbaines. Le succès de certains les construit en modèles. « Il n'existe pas de définition académique et consacrée de l'éco-quartier ou du quartier durable. [...] En France, les responsables politiques, les techniciens, les experts et les observateurs n'attribuent pas une définition à ces quartiers dits « durables ». Pourtant ils en parlent et s'entendent sur ce terme très usité [...] beaucoup mettront sous ce vocable un objet urbain concret et précis. Une majorité indiquera (quasi

instinctivement) quelques exemples européens connus pour préciser les contours de cet objet « quartier durable » : Vauban, Kronsberg, BedZed, Bo01, Hammarby, Eva-Lanxmeer. » (Souami, 2011).

2.1 Expériences européennes : la première génération d'éco-quartiers

L'aménagement urbain durable est peu écrit. Il est davantage construit, vécu et visité ; finalement donné à voir et à vivre, toujours dans cette dimension expérimentale de mise en avant de modèle. Les lieux de construction privilégiés des éco-quartiers modèles sont la friche ou le quartier existant.

Le quartier est « dit » éco ou durable, par ses constructeurs, mais aussi par une littérature grise qui les sélectionne et les valide en tant qu'éco ou durable. La littérature scientifique reste rare. Alors que bien souvent ces quartiers n'ont pas été évalués par leurs décideurs, les auteurs qui choisissent des éco-quartiers à présenter sont obligés de justifier leurs choix selon une grille. On notera ainsi l'exemple de *La Revue Durable*, revue suisse de vulgarisation mais sérieuse, qui pour son dossier « L'écoquartier, brique d'une société durable » de février/mars/avril 2008 a sélectionné 18 éco-quartiers en France et 7 éco-quartiers en Suisse selon une grille de critères assez précise (La Revue Durable, 2008). Les rédacteurs se sont vus reprocher un mauvais choix de quartier posant des problèmes de non-durabilité (Ifore, 2009). L'exercice d'identification d'une démarche d'urbanisme durable s'avère donc bien plus difficile qu'il n'y paraît. L'Europe pourrait donner l'impression d'une profusion de projets d'éco-quartier. Pourtant, dès lors qu'une grille de critères, même simple, est appliquée par des auteurs souhaitant établir un bilan, le nombre d'opérations concernées diminue drastiquement. En 2002, Barton choisissait 55 projets dans le monde (Barton, 2002). Suivant la même méthodologie, Laure Heland en identifie 48 en Europe en 2008. Près de la moitié des projets ont une population inférieure à 1000 habitants. En 2011, Taoufik Souami en partenariat avec le CSTB en identifie 57 en France et 45 « principaux quartiers durables cités en exemple en Europe » (Souami, 2011). On constate une augmentation du nombre de projets en zone urbaine.

Typologie et chronologie des éco-quartiers

De nombreux auteurs ont proposé des typologies (Emelianoff, 2007a ; Heland, 2008 ; Boutaud B., 2009 ; Heliot, 2010 ; Souami, 2011) qui sont très proches, avec des flottements toutefois d'une typologie à l'autre. Les types d'écoquartiers distingués correspondent à des moments précis et la typologie peut être organisée en correspondance avec une chronologie. Le critère principal de distinction est le contexte de construction des éco-quartiers.

Phase 1 : Les proto-quartiers durables

Déjà les années 1960 avaient ouvert la voie à l'expérimentation dans des éco-villages mettant en œuvre une éco-construction. Les éco-villages ruraux constituent une forme pionnière d'éco-quartier, permettant d'expérimenter de nouvelles technologies architecturales, cependant ils sont porteurs de problèmes de non-durabilité puisqu'ils contribuent à l'étalement urbain. Le terme de village définit surtout un ensemble de petite taille, de l'ordre de l'îlot, mais ce choix met aussi paradoxalement l'accent sur une dimension campagnarde de l'ensemble. En 2008, L. Heland identifiait 17 projets de moins de 300 habitants, soit des éco-villages en zone rurale soit des îlots urbains et 23 en zone périurbaine. Ces communautés sont le plus souvent issues d'une initiative populaire. Leurs densités sont très faibles (0,3 habitants à l'hectare). Certains d'entre eux sont conçus comme des télévillages sans forcément d'effet sur les mobilités. Le *Center for Alternative Technology* (CAT), fondé en 1973, dans le Mid Wales (Royaume-Uni) en est un exemple : reposant sur le principe d'autosuffisance, il est touristique. Les fondateurs de ces quartiers sont inscrits dans les mouvements alternatifs, choisissant le site après avoir adopté la démarche. L'organisation y est souvent communautaire. B. Boutaud et T. Souami les citent comme des proto-quartiers (Souami, 2011 ; Boutaud, 2009). Ils sont confidentiels, disséminés et à fort caractère militant. Ce type de quartier n'est pas reconnu par tous les auteurs cependant sa délimitation est claire.

Phase 2 : Des quartiers prototypes, portés comme des modèles

Les projets urbains de démonstration

Ces projets expérimentaux résultent de recherches innovantes ou de compétitions internationales et sont conçus comme des vitrines de la durabilité urbaine, avec les risques que cela comporte. Les collectivités initient des quartiers durables à l'occasion d'événements urbanistiques exceptionnels. La rupture avec l'urbanisme classique est affichée : ce sont des opérations de démonstration, vitrines du laboratoire de la durabilité. La création du quartier elle-même peut être l'événement. Les fonds publics sont mobilisés pour construire des ensembles urbains coûteux car mobilisant avec ambition des écotecnologies alors nouvelles. Ils se situent dans des espaces péricentraux ou en centre-ville, réutilisant des friches. Dans cette catégorie entrent Västra Hamnen à Malmö (Suède) ou encore le Kronsberg à Hanovre (Allemagne). Ce deuxième type de quartier est le plus médiatisé.

Dans cette catégorie nous mettrons également les projets de démonstration non pas de la puissance publique mais des promoteurs écologistes, sur un modèle nord-américain. Le petit quartier de BedZed construit à Sutton dans la banlieue de Londres, en constitue l'exemple le plus célèbre. Ces quartiers sont qualifiés de « clés en main » (Emelianoff, 2007a).

Les éco-communautés urbaines, d'initiative populaire

Les éco-communautés urbaines, parmi lesquelles Vauban à Fribourg (Allemagne), Eva-Lanxmeer à Culemborg et GWL Terrain à Amsterdam (Pays-Bas), Hyldespjældet à Albertslund (Danemark) sont très attractives. Ces quartiers sont nés d'un besoin de logements et souvent d'une initiative populaire, passant par l'habitat groupé ou coopératif, dans une conception assez communautaire de la vie de quartier. Ces projets sont les plus radicaux et les plus marquants (Heland, 2008). A l'intérieur de cette catégorie on peut en distinguer une autre : celle de la revalorisation urbaine d'un tissu résidentiel plus ou moins ancien comme à Augustenborg (Malmö-Suède) ou à Vesterbro-Hedebygade (Copenhague).

Les quartiers de la phase 2 sont les éco-quartiers au sens historique défini par B. Boutaud (2009). Du fait de leur médiatisation, ils ont fait l'objet d'un retour d'expérience et sont davantage discutés que les quartiers de la phase 3.

Phase 3 : Les quartiers type

Les « villages urbains » constituent la dernière catégorie : Viiki à Helsinki (Finlande), Hammarby Sjöstad à Stockholm (Suède), Rieselfeld à Fribourg, Riem à Munich (Allemagne), Greenwich Millenium Village (Royaume-Uni), Leidsche Rijn à Utrecht et Nieuwland à Amersfoort (Pays-bas) en font partie. Ces projets sont issus d'une programmation urbaine d'agglomération, dans une recherche de densité, afin de constituer de véritables nouveaux pans de ville. On les trouve en périphérie de centre-ville, sur des friches ou des terrains neufs. Les densités sont élevées (162 habitants / ha pour Viiki) et comptent plusieurs milliers d'habitants. Ces quartiers déploient sur une plus grande superficie les nouveaux principes de construction et d'urbanisme. Les ambitions sont plafonnées pour que les projets soient moins coûteux, dans une recherche de paliers moyens d'efficacité écologique et d'une durabilité à moindre coût. Les projets sont initiés d'une manière classique, mobilisent des outils ordinaires de la construction et de l'aménagement mais ils intègrent des objectifs de qualité environnementale (Souami, 2011). Ils utilisent des outils ordinaires par opposition aux précédents qui utilisent des moyens exceptionnels, qu'ils soient financiers ou socialement créatifs. « Ce type d'opération généralise et banalise la prise en compte du développement durable dans les politiques urbaines, en misant sur des mesures que les promoteurs privés peuvent intégrer avec l'appui de quelques subventions (...). Ils participent de la diffusion d'un habitat durable, dans une version assez restrictive et normée » (Emelianoff, 2007a, p. 16). Cette dernière catégorie est la plus flottante. D'abord, bien qu'elle soit identifiée dans une phase 3 qui démarrerait vers le milieu/la fin des années 1990 (Souami, 2009 ; Boutaud, 2009), elle se situe à la fois pendant et après la phase 2. Certains de ces quartiers ont même pu être décidés avant ceux de la phase 2. Ces projets plus modestes s'appuient sur les vedettes de la phase précédente mais pas forcément : les généalogies des différents types de quartier restent aussi distinctes (Souami, 2011). Plus récemment, on rencontre des opérations de petite taille mais issues de contextes différents : des villas durables, l'éco-square® ou le village-rue durable (Bertrand, 2010).

Des excursions géographiques dans quatre éco-quartiers européens

Dans le cadre d'une prospection et de la recherche contextuelle en vue de nourrir la réflexion sur la durabilité urbaine dans le contexte parisien, nous avons visité quatre célèbres éco-quartiers européens, représentant trois des catégories citées plus haut. Nos choix se sont fondés sur la célébrité, la diversité et une proximité géographique (quatre quartiers pour deux voyages). Sur chaque terrain, la méthodologie, simple (tab. 7), a consisté en une exploration photographique du quartier (et, plus rapidement, de la ville), la rencontre avec un acteur local et quelques lectures, souvent conseillées par l'acteur rencontré. A l'hiver 2010, nous avons découvert Västra Hamnen à Malmö puis Vesterbro – Hedebygade à Copenhague. A l'hiver 2011, ce fut le tour de Rieselfeld et Vauban à Fribourg-en-Brisau.

Tableau 7 : Phasage de la méthodologie d'étude des éco-quartiers européens visités

ETAPE 1 Exploration documentaire préalable (cartes, sites Internet) Recherche de contacts pertinents sur place et prise de rendez-vous
ETAPE 2 Visite à pied (de la ville et du quartier : prise de notes et de photographies)
ETAPE 2 BIS Entretien avec un acteur (architecte en chef, élu, autre acteur local)
ETAPE 3 Etablissement d'un profil de l'éco-quartier (notes et lectures spécifiques complémentaires)

Un quartier neuf sur une friche industrialo-portuaire : Bo01, Västra Hamnen à Malmö (2001 – en cours)

Le quartier dans son ensemble se nomme Västra Hamnen (port de l'Ouest). Bo01 est la première tranche de construction de ce quartier, destinée à l'exposition internationale de l'habitat en 2001. Il s'agit donc d'un quartier-vitrine. Le projet s'est ensuite élargi avec deux tranches ultérieures⁸⁷, l'ensemble de Port Ouest réunissant 30 000 habitants sur 140 ha (fig. 13).

Le site est un ancien polder industriel, à proximité du centre-ville. Il était destiné à l'industrie navale de construction de sous-marins, avec notamment l'usine Kockums aujourd'hui reconvertie dans la construction d'éoliennes. La ville de Malmö avait déjà mené une première expérience d'éco-quartier dans la réhabilitation du quartier Augustenborg.

Bo01 était donc un projet pilote, destiné à y tester de nouvelles technologies pour des solutions énergétiques. Il a fallu réaliser une décontamination bactériologique des sols pollués par l'activité industrielle passée et retirer le sol « originel ». 600 logements, destinés

⁸⁷ La source des paragraphes sur Västra Hamnen est l'entretien avec Daniel Skog, chargé de communication au centre de l'environnement, Ville de Malmö.

à 1000 habitants, ont été construits sur 9 ha. Le quartier a été planifié pour réduire les besoins en transports et la dépendance à la voiture, avec de nombreuses voies piétonnes et un transport public attractif roulant à l'éthanol, au gaz naturel ou à l'électricité, une priorité aux cyclistes et aux piétons. Les arrêts de bus se trouvent à 300m minimum des logements, avec des bus à 7 minutes d'intervalle, sur deux lignes de bus présentes avant l'arrivée des premiers habitants. Des voitures électriques sont à la disposition des habitants sur un pôle d'autopartage avec une redevance mensuelle. L'accès de la voiture dans le quartier est rendu difficile. La densité est de 122 habitants à l'hectare (Lefèvre, 2008).

En matière d'écologie urbaine, les eaux de pluie sont récupérées par un canal au pied des maisons pour éviter le ruissellement urbain, dans un réseau séparé qui fini à la mer. En effet, les prévisions concernant le changement climatique pour la Suède sont à la pluie et l'économie d'eau ne constitue pas une priorité en Suède. L'infiltration de l'eau a également été recherchée avec des toits végétalisés en mousses, dans une volonté de compensation des espaces imperméabilisés par les espaces perméables. Des espèces rares ont été plantées ; un inventaire en oiseaux, insectes et plantes a été réalisé, avec d'assez bons résultats notamment pour les oiseaux, avec la présence de faucons pèlerins. La période de construction a cependant contribué à les éloigner. Il existe des corridors verts dans la ville de Malmö mais pas à Västra Hamnen. Les déchets collectés sont hélas transportés assez loin néanmoins la présence d'un broyeur dans l'évier permet de récupérer les déchets organiques de nourriture et de produire un biogaz à partir de cette matière.

La principale réussite de Västra Hamnen est en effet énergétique, avec une forte production d'énergies renouvelables solaire, éolienne et géothermique. Les capteurs solaires et les serres sont nombreux sur les bâtiments : le solaire couvre 15% des besoins. Les pompes à chaleur exploitent l'énergie géothermique pour 85% des besoins. L'énergie nécessaire au fonctionnement des pompes à chaleur est fournie par une puissante éolienne située en pleine mer (Lefèvre, 2008, p. 316). Les bâtiments de Bo01 sont conçus pour une consommation de 105 kwh/m²/an, électricité et chauffage compris. La législation suédoise actuelle est à 110. Les logements sont équipés d'un compteur individuel de mesure de la consommation électrique en calories.

Dans la deuxième phase de Västra Hamnen, la consommation a été remontée à 120 Kwh/m²/an sauf deux maisons presque passives imposées aux promoteurs par la commune. La volonté de contrôle politique a été plus forte sur la deuxième phase, dans une recherche de mixité sociale : les maisons ont été voulues meilleur marché que pour la phase 1. Des logements de la « *municipal housing company* »⁸⁸ ont été disséminés dans cette deuxième

⁸⁸ Dans l'ensemble des terrains visités (Suède, Danemark, Allemagne), les acteurs ont évoqué leurs particularités nationales en matière de « *social housing* », qui apparaît inexistant en Suède et à court terme au Danemark et en Allemagne. Quels référents ont-ils en matière de logement social ? Nous nous bornerons à rappeler que les différences rendent les comparaisons entre les pays européens très difficiles sur le logement social.

tranche. La troisième phase comprend 50 maisons passives. Des *focus groups* avec des habitants de Malmö ont été réalisés mais la concertation s'est limitée à ces quelques ateliers.



Figure 13 : Västra Hamnen à Malmö (Suède), un éco-quartier d'exposition

Un îlot réhabilité : Vesterbro-Hedebygade à Copenhague (1993-2002)

Ce site, située rue Hedebygade, est souvent appelé à tort quartier Vesterbro. En réalité, l'opération a la taille d'un îlot et Vesterbro est le nom d'un quartier populaire de grande taille de Copenhague.

Cet îlot pauvre et ouvrier, essentiellement construit dans la seconde moitié du XIX^e siècle, a connu un processus de renouvellement urbain d'initiative populaire à partir de 1993. Il comprenait alors 19 propriétés de blocs d'immeubles et 550 logements ; les logements étaient inconfortables, dénués de salles de bains. Les toilettes et les lavabos se trouvaient dans la cour et la cour arrière réunissaient de véritables taudis. L'îlot avait été déserté dans les années 1960 et n'y étaient restés que les étudiants et les bénéficiaires de pensions sociales. En fait le souhait de le réhabiliter existait depuis 1972. Mais dans les années 1990, les étudiants, souvent en urbanisme, qui vivaient là, qui ont exigé des élus municipaux un renouvellement de l'îlot qui soit écologique. Ils ont organisé des excursions pour convaincre

les architectes d'écouter leurs nouvelles idées. En revanche les pensionnés sociaux avaient une mauvaise opinion de l'Etat et de la municipalité⁸⁹. Les négociations ont été longues. Le contrat passé entre les politiques et les habitants était de ne pas détruire cet îlot et d'éviter les conflits sociaux. De nombreux arbitrages ont été dû être opérés entre les contraintes de rénovation et les volontés d'innovation éco-technologique. Le contexte social était difficile, marqué par un très fort renouvellement des habitants dans l'îlot tout au long du projet.



Figure 14 : Vesterbro-Hedebygade : un éco-îlot gentrifié ?

En 1995, des fonds municipaux et étatiques sont réunis dont une part est destinée à l'innovation écologique. Des avancées extérieures ont été ajoutées aux bâtiments pour que les logements puissent bénéficier de salles de bain. Des panneaux solaires ont été posés pour l'eau chaude solaire. Chaque cour intérieure a fait l'objet d'un aménagement paysager distinguant des espaces communs à l'ensemble de l'îlot et des espaces semi-privatifs pour chaque immeuble (fig. 14). Un surcoût de 30% a été estimé pour les technologies écologiques. Douze différents types de projets-design ont été créés pour les bâtiments, donnant ainsi une variété morphologique à l'ensemble qui ne comprend pas de bâtiment à énergie positive.

⁸⁹ Les sources des paragraphes sur l'îlot Hedebygade-Vesterbro à Copenhague sont issues de l'entretien avec Kurt C. Kristensen, architecte en chef du projet, municipalité de Copenhague.

Le projet est terminé depuis 2002. Aujourd'hui on trouve trois types d'occupation des logements dans l'îlot : des copropriétaires, des propriétaires occupants, des locataires. Cet îlot ne relevait pas du logement social et il n'a jamais été question d'en créer. Ce sont des personnes de classes moyennes qui y vivent désormais, en général des familles avec un ou deux enfants. Quelques personnes âgées sont restées ainsi que quelques uns des anciens étudiants. En effet, les loyers ne pouvaient être figés à un plafond accessible et le doublement des loyers était inévitable du fait de la valeur plus grande de l'ensemble. La municipalité a cherché à l'atténuer en organisant un étalement de l'augmentation sur cinq ans. Ce dispositif n'a pas empêché les populations modestes de quitter l'îlot. Une maison commune, semi-enterrée, a été construite au niveau de l'îlot : elle comprend des salles de réunion et une laverie. De nombreux *focus groups* ont lieu à la maison commune, notamment sur les questions énergétiques. Les compteurs sont individuels mais tous peuvent les consulter et la consommation énergétique fait l'objet de concours internes. Les ménages les moins consommateurs gagnent des caisses de vin.

Rieselfeld à Fribourg-en-Brigau (1994 – en cours) : un éco-quartier mixte à basse consommation

Au tournant des années 1990, la demande de logements croît considérablement à Fribourg et alentours : il manque plus de 6000 logements pour les jeunes ménages. Un marais de 320 hectares à l'Ouest de la ville, qui a longtemps recueilli les eaux usées de la ville, est choisi pour y construire un nouveau et grand quartier. Les objectifs du groupe projet Rieselfeld (un service municipal) sont d'accueillir une population importante (10 à 11 000 habitants), mixte avec 1000 emplois, dans un quartier varié à basse consommation. Le quartier bâti de 70 ha a dû être en parti construit sur une forêt protégée ; il est entouré sur deux côtés par une zone naturelle en partie protégée par compensation (Heland, 2008). Les eaux pluviales, qui font l'objet d'une collecte séparée, sont rejetées dans les zones humides de la réserve naturelle.

La Rieselfeldalle constitue la colonne vertébrale du quartier : le tramway y circule depuis 1997 et s'y arrête en trois points, mettant Rieselfeld à 15 mn du centre-ville. Cette avenue centrale accueille les principaux équipements, notamment un établissement d'enseignement secondaire, un gymnase, une école et surtout un centre culturel et un centre œcuménique. La densité est élevée dans les îlots le long de l'allée, plus loin elle se relâche dans quelques maisons et une zone industrielle. Les immeubles de trois à cinq étages, formant souvent des barres, constituent tout de même 90% du parc. L'architecture est volontairement variée, chaque îlot devant être partagé par plusieurs promoteurs. La circulation automobile est un peu réduite avec trois points d'accès seulement au quartier, une vitesse limitée à 30 km/h, une priorité au tramway, vélo et piéton et surtout les « rues à jouer » (fig. 1.15).



Rieselfeld, un grand quartier mixte basse consommation

En haut à gauche et en bas à droite, deux coeurs d'îlot. En haut à droite un espace vert public puis la zone protégée. En bas à droite, la Mari-von-Rudloff-Platz, avec le centre oecuménique, le lycée, le centre socio-culturel et le tramway. Au centre une "rue à jouer".

Figure 15 : Rieselfeld, une austérité végétalisée

Le cahier des charges énergétiques impose l'obligation de construire des bâtiments basse-énergie à 65 kWh/m²/an. Une *Solar-Fabrik* située dans la zone d'activité produit des panneaux photovoltaïques. L'association de quartier K.I.O.S.K prend en charge une partie de la vie culturelle et sociale, présente dès le début de la construction. Pour le Groupe projet Rieselfeld, la participation des habitants a été satisfaisante⁹⁰ néanmoins elle a connu peu d'ampleur (Heland, 2008). Les îlots sont conçus de manière à présenter une cour commune et ouverte, souvent végétalisée, en leur sein. La cour appartient à l'ensemble des propriétaires de l'îlot et les limites entre les parcelles ne sont pas dessinées, faisant de ce lieu un espace commun semi-privé dans l'usage⁹¹. Ces cours sont très différentes les unes des autres et s'imbriquent avec les espaces verts publics, créant des continuités écologiques.

Le quartier est volontairement destiné aux familles avec enfants. 10% des logements sont sociaux lors de leur construction mais ils ne le sont plus au bout de dix ans. La municipalité a varié les types d'accèsion à la propriété et les a facilité. Les prix au m² ont été plafonnés pour chacune des quatre phases. Les groupes de construction (*Baugruppen*⁹²) ont été

⁹⁰ Entretien avec Klaus SIEGL, architecte en chef du Groupe Rieselfeld (1994-2010), du 24/02/11

⁹¹ Entretien avec K. Siegl, architecte en chef

⁹² Les *Baugruppen* n'ont pas d'équivalent en France. On traduit ce terme par habitat groupé ou construction groupée. C'est une forme de copropriété élargie, proche aussi de la SCI, qui a connu beaucoup de succès à

encouragés lors de la quatrième tranche par la municipalité (Heland, 2008). Mais pour certains écologistes, le projet Rieselfeld n'est pas suffisamment ambitieux : ils aspirent à l'éco-quartier de leurs rêves. De ces aspirations variées et de la volonté municipale naît le quartier Vauban

Vauban à Freiburg : un éco-quartier rêvé mais aussi négocié (1993-2006)

Nous nous attarderons sur Vauban, bien que nous n'y ayons pas passé davantage de temps. Mais c'est l'éco-quartier le plus marquant, pas seulement pour nous, mais aussi pour ceux qui l'ont visité : c'est celui qui se donne le plus à lire (fig. 16). Ce quartier est d'ailleurs véritablement touristisé, accueillant 15 à 20 000 personnes par an. Lors de la prospection de contacts, nous avons été sollicités par plusieurs tours-opérateurs spécialisés dans la visite de Vauban.

L'histoire du quartier

En 1992, l'armée française, présente depuis 1952, quitte Fribourg. Le terrain de l'ancien camp français dit Vauban, de 41h, est rapidement investi par des camions, des roulottes et des sans-logis. Une communauté alternative, SUSI⁹³, collectif indépendant pour un logement autogéré, veut racheter et rénover les casernes pour en faire des logements sociaux destinés à des populations marginalisées voire précaires : étudiants, parents isolés, demandeurs d'asile, artistes. Le collectif achète quatre casernes à l'Etat qu'il rénove avec les locataires-artisans (Gheziel-Neumann, 2010). La municipalité de Fribourg avait déjà prévu de lancer un projet urbain sur ce site : elle rachète les terrains à l'Etat.

D'autres personnes souhaitent réaliser un projet d'écologie urbaine sur un site pilote : ils fondent un second collectif, le forum Vauban, à l'approche à la fois écologique et citoyenne. Le Forum Vauban devient une association officielle en 1994 pour promouvoir une participation élargie : elle est considérée par la municipalité comme son interlocuteur privilégié. A partir de 1996, le Forum Vauban obtient une voix aux délibérations du conseil municipal concernant l'urbanisme à Vauban. Des salariés rémunérés par des fonds européens (Life) animent des groupes de travail thématiques sur des solutions concrètes. Le Forum Vauban organise des débats, des ateliers de formation et joue le rôle d'interface entre la municipalité et les futurs habitants puis habitants (Gheziel-Neumann, 2010).

Fribourg : les copropriétaires font appel au même maître d'œuvre pour leur lotissement : ils construisent ensemble l'habitat qu'ils ont eux-mêmes défini, partageant les coûts, les risques et la gestion de l'immeuble.

⁹³ *Selbstorganisierte Unhabhängige Siedlungsinitiative*



Figure 16 : Vauban, un éco-quartier marquant par son engagement écologique et sociétal

Le concours d'idées pour Vauban est remis en cause par Forum Vauban point par point. L'orientation des bâtiments notamment fait débat. Le Forum Vauban souhaite une orientation favorisant la meilleure exposition solaire, sud-ouest, afin d'améliorer l'efficacité énergétique. De fait cette exposition solaire adéquate est finalement rare dans les éco-quartiers (Heland, 2008) ; 80% des immeubles sont mal orientés à Vauban⁹⁴. Le cabinet d'architectes préfère orienter les îlots et le cœur jardiné perpendiculairement à la Vaubanallee centrale, pour une plus grande convivialité et un meilleur cadre esthétique

⁹⁴ Entretien avec Andreas Delleske du 25/02/11, guide et habitant actif de Vauban, membre du Forum Vauban puis du *Stadtteilverein*

visuel (Heland, 2008 et Gheziel-Neumann, 2010) et acoustique⁹⁵. La densité est élevée, avec environ 130 habitants à l'hectare, comme à Rieselfeld (Heland, 2008).

Les ambitions durables du projet

Ainsi, le groupe de travail sur la mobilité aspire à un quartier sans voitures : il devient force de proposition auprès de la Ville. La voirie est hiérarchisée en quatre niveaux : des voies d'accès au quartier limitées à 60 km/h, des voies d'irrigation interne limitées à 30 km/h, des voies de desserte au pas (qui sont aussi des rues à jouer) et des chemins empierrés non carrossables. Le stationnement est mutualisé à l'entrée du quartier, notamment pour les 60% de logements sans place de parking à leur pied. Le stationnement n'est pas autorisé en pied d'immeubles, sauf pour un déchargement rapide. Le quartier contient trois parkings équipés de capteurs solaires situés à moins de 350m des logements dont il fallait acheter une place pour les propriétaires de voiture. Un service d'autopartage est mis en place. A partir de 2006, les stations de tram sont encore plus proches. 40% des ménages n'ont pas de voiture (Heland, 2008)

La gestion écologique est très intéressante dans ce quartier avec une trame bleue et verte constituée par deux grandes noues et les cinq « doigts verts » des jardins publics au relief de bassin d'orage, orientés pour être aérés par le vent nocturne de la Forêt-Noire, contigus aux jardins privés des immeubles. La gestion des eaux pluviales se fait au niveau de chaque parcelle avec un coefficient d'imperméabilisation maximum et les toits dont la pente est inférieure à 10% doivent obligatoirement être végétalisés (Gheziel-Neumann, 2010). Le ruisseau est classé en zone de biotope ; ses rives font l'objet d'une bande d'inconstructibilité mais la gestion n'en est pas pour autant écologique (la fauche a lieu quatre fois par an)⁹⁶. Les habitants ont souhaité conserver les arbres existants dans la caserne française : pour l'essentiel d'entre eux, il s'agit de tilleuls centenaires (Heland, 2008). La biodiversité n'a pas été évaluée dans ce quartier. Mais elle donne une impression de foisonnement entre autres car les espaces verts sont souvent appropriés et jardinés ; L. Heland note toutefois qu'elle n'a pas été recherchée en tant que telle mais plutôt pour sa dimension esthétique contribuant à la qualité générale du cadre de vie (Heland, 2008).

Des règles en faveur de la mixité sont mises en place par la mairie de Fribourg avec le « *Blockprofil* ». Les prix des parcelles sont plafonnés par tranche comme à Rieselfeld. Lorsqu'une parcelle est convoitée par plusieurs acheteurs, l'emportent ceux qui ont le plus de points. Les points sont attribués par rapport à la mixité sociale et le nombre d'enfants, la mixité intergénérationnelle, le lieu de travail et d'habitation précédent, l'efficacité énergétique des constructions prévues (Heland, 2008 ; Gheziel-Neumann, 2010). La

⁹⁵ Entretien avec A. Delleske

⁹⁶ Entretien avec Andreas Delleske du 25/02/11, guide et habitant actif de Vauban, membre du Forum Vauban puis du *Stadtteilverein*

municipalité avait prescrit des quotas précis pour chaque type de population. Certains quotas sont identiques à ceux souhaités par la municipalité (90% travaillant sur Fribourg, 75% d'anciens Fribourgeois, 10% de familles monoparentales) ; d'autres ont évolué vers moins de mixité sociale. En effet, les membres des *Baugruppen* évoluent au cours du temps et les regroupements se font davantage par affinités. La population de la première tranche comprend donc 55% de cadres supérieurs alors que les élus n'en souhaitaient que 35%. Davantage de locataires et de familles avec enfants sont présents par rapport à ce qu'avait prévu la municipalité. Tous les habitants ne sont pas non plus des militants écologistes ou sociaux, loin de là, même s'ils constituent des groupes forts ; une partie d'entre eux ont été attirés par l'opportunité de construire à un coût intéressant (Heland, 2008). Le quartier se distingue par le grand nombre d'enfants : 30% des habitants de Vauban ont moins de 18 ans (Gheziel-Neumann, 2010), ce qui vaut au quartier d'être qualifié de « pouponnière »⁹⁷.

Les performances énergétiques des constructions sont très variées à Vauban. Les premiers bâtiments neutres en carbone du monde ont été créés à Vauban par Rolf Disch architecte solaires. Les normes de basse consommation et le raccordement au réseau de chaleur alimenté par la centrale locale de cogénération (20% gaz, 80% copeaux de bois) sont obligatoires. La moitié des *Baugruppen* de la première tranche ont choisi d'aller au-delà des préconisations municipales et ont fait le choix de l'habitat passif, consommant environ 15 kWh/m²/an : dix maisons sont à énergie positive. Un réseau de coursives extérieures entre les étages et les immeubles permet de nombreuses économies d'énergie et constitue un espace de discussion de voisinage (Gheziel-Neumann, 2010).

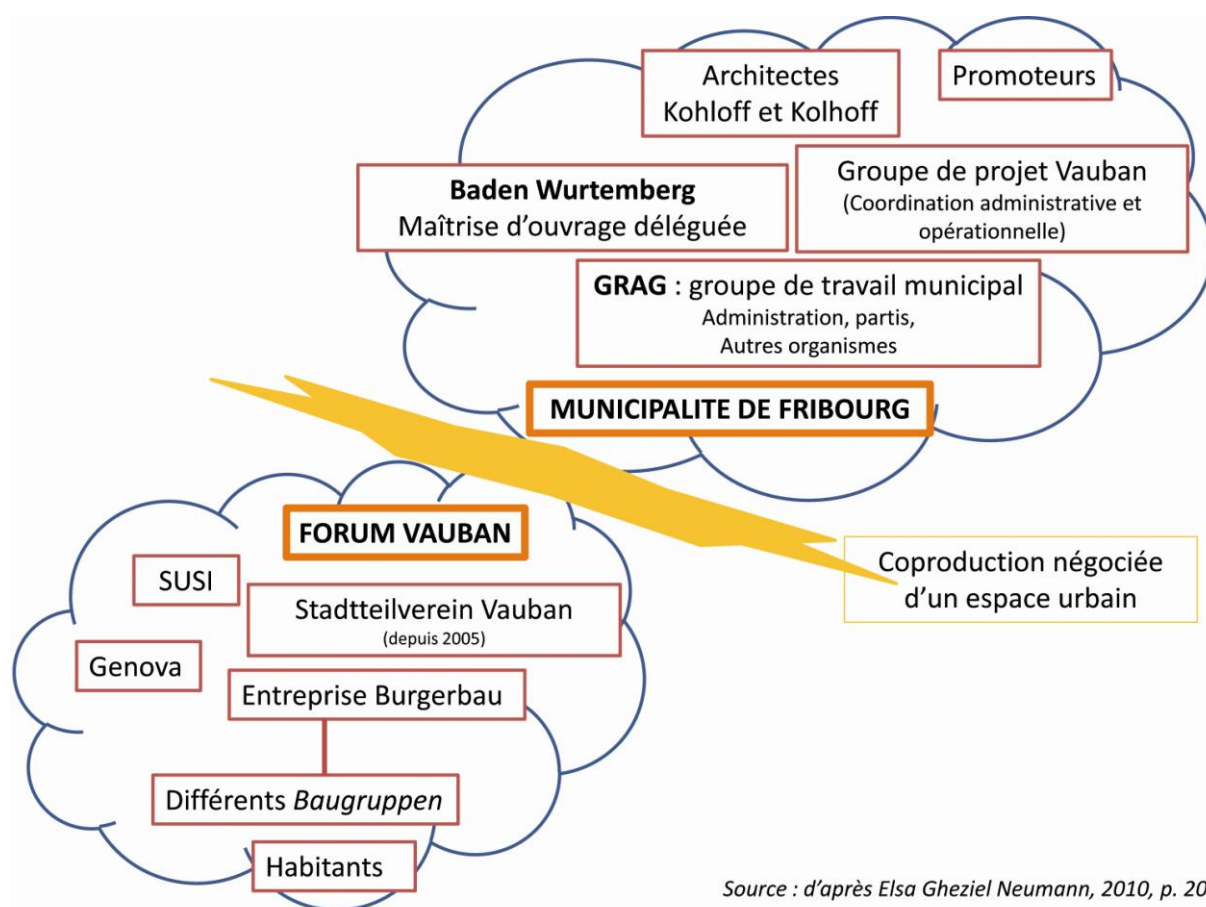
Vauban, un quartier coproduit par les négociations entre la municipalité, le Forum Vauban et de multiples groupes

Le quartier Vauban est le résultat d'une coproduction souvent conflictuelle entre la nébuleuse d'acteurs que cherche à représenter le Forum Vauban et en face de la nébuleuse d'acteurs menée par la municipalité de Fribourg (fig. 17). Chaque type d'acteur a d'ailleurs développé son propre discours sur l'histoire du processus (Heland, 2008). Le Forum Vauban a dû s'imposer comme un acteur indispensable, représentant de la société civile face à la ville de Fribourg. Le consensus a été recherché mais pour Veith, responsable du Forum, 10 à 15% des décisions sont restées conflictuelles (Gheziel-Neumann, 2010).

L'implication de la société civile à Vauban a conduit à élever le niveau d'expertise des acteurs, notamment des habitants, par les ateliers de formation à l'éco-construction et l'expérience des *Baugruppen* qui représentent 2/3 des constructeurs (le dernier tiers est constitué de promoteurs privés) La responsabilité environnementale des habitants, qui ont

⁹⁷ Entretien avec Andreas Delleske du 25/02/11, guide et habitant actif de Vauban, membre du Forum Vauban puis du *Stadtteilverein*

« appris en aménageant », est assez forte. Cette implication civile a permis de dépasser les ambitions municipales (Heland, 2008).



Source : d'après Elsa Gheziel Neumann, 2010, p. 20

Figure 17 : Deux nébuleuses principales d'acteurs qui coproduisent un espace urbain dans une négociation souvent conflictuelle (AJ)

Aujourd'hui le projet d'aménagement est achevé, la participation citoyenne est bien moindre et le Forum Vauban n'est plus depuis 2004⁹⁸. Deux autres associations de quartier existent (*Stadtteilverein* et *Quartiersarbeit*) mais elles ne sont plus le partenaire de la ville. La participation citoyenne active de l'époque de l'aménagement du quartier est regrettée, la commune étant revenue à des politiques plus classiques⁹⁹, s'intéresse moins au quartier Vauban et la place de la voiture a repris de l'ampleur¹⁰⁰. Le terrain situé à l'entrée du quartier pose problème : la mairie souhaiterait le vendre à un promoteur mais il est occupé par des « squatteurs »¹⁰¹ (fig. 18).

⁹⁸ L'association aurait fait banqueroute <http://www.forum-vauban.de/sitemap.shtml>. Ce non-dit n'a pas été abordé par les acteurs rencontrés et la littérature sur le sujet.

⁹⁹ Entretien avec Andreas Delleske du 25/02/11

¹⁰⁰ Entretien avec Ulrike Schubert le 25/02/11, élue de l'opposition pour la circonscription englobant Vauban

¹⁰¹ entretiens

VAUBAN : UN QUARTIER A L'IDENTITE FORTE MAIS AUX SOUS-ENSEMBLES MARQUES



Figure 18 : Un Vauban à l'identité forte, mais des Vaubans marqués également (AJ)

A Vauban, l'expérience municipale et régionale en matière de politique environnementale et énergétique a contribué à l'orientation écologique du programme mais l'ancrage dans le calendrier international est encore plus fort : Vauban s'est d'une certaine manière construit avec le Sommet de la Terre de Rio (Heland, 2008). Le quartier Vauban a montré une intégration des enjeux globaux dans l'aménagement mais les priorités des habitants sont restées autour de leur vivre ensemble et de leur habitat.

La typologie des premiers éco-quartiers européens, suivie par une approche de quatre éco-quartiers visités, dresse un portrait des premières expériences européennes, notamment sur des critères d'objectifs urbanistiques liés au contexte de construction, d'insertion urbaine et de phasage temporel. Cependant elle a pour défaut de ne pas avoir mis en évidence les expérimentations d'écologie industrielle et territoriale sur une base de modélisation environnementale d'éco-cycles urbains. BedZed a ainsi été construit en s'appuyant sur une analyse du cycle de vie des matériaux et en visant l'autosuffisance, même s'il n'y est pas parvenu (Salzmann in Veyret et Le Goix, 2011), qui peut toutefois contribuer à l'isolement. A Hammarby Sjöstad, une boucle locale correspondant à un éco-cycle a été mise en place (Augiseau *et al.*, 2009). Ces expérimentations vont dans le sens de l'écologie industrielle et au-delà, territoriale, grâce à de nouvelles conceptions du métabolisme urbain.

2.2 Les quartiers durables en France

Depuis 2008-2009, on note une évolution dans l'urbanisme durable, un bouillonnement. Les projets de quartiers durables se multiplient en France. Dans le même temps, la littérature grise sur le sujet apparaît vraiment mais aussi la littérature scientifique. Des méthodes d'urbanisme durable sont mises au point. Taoufik Souami publie en 2011 une édition revue et corrigée de son livre sur les éco-quartiers seulement deux ans après la première. En octobre 2008, le gouvernement français lance le plan Ville Durable et encourage la construction de quartiers durables via le concours EcoQuartier. La connaissance de la diffusion des quartiers durables en France reste lacunaire.

Les méthodes d'urbanisme durable

L'urbanisme durable a tout de même des méthodes, qui se sont renforcées récemment. Nous en présenterons succinctement deux des plus solides et diffusées, essentiellement françaises.

L'approche environnementale de l'urbanisme (AEU)

L'AEU est une démarche d'accompagnement de projets urbains ou de planification stratégique conçue et proposée par l'ADEME, dans les documents réglementaires d'urbanisme ou dans les opérations d'aménagement, dans une ZAC ou en réhabilitation par exemple. L'outil est destiné aux collectivités pour leur permettre d'identifier et d'évaluer les différents impacts environnementaux de leurs projets ainsi que les mesures et les actions à mettre en œuvre pour mieux maîtriser ces impacts, de la conception jusqu'à la réalisation des projets. La démarche facilite l'intégration des objectifs et des démarches environnementales dans le projet, dans une cohérence entre les choix d'aménagement et les objectifs environnementaux. L'AEU prend en compte tous les domaines qui influent sur l'environnement : l'eau, les déchets, l'énergie, les transports, le bruit, les paysages, la biodiversité et le climat. Elle consiste également à concrétiser les principes d'une qualité urbaine durable, qui passe par l'adaptation des objectifs opérationnels au contexte local. La démarche se veut donc souple pour pouvoir s'adapter au contexte local (Heland, 2008, p. 471). La démarche comprend quatre étapes : l'état des lieux avec l'analyse des enjeux environnementaux ; la définition des objectifs environnementaux et des principes d'aménagement ; la transcription des propositions retenues ; le suivi des projets en phase opérationnelle¹⁰².

¹⁰² <http://www.lesenr.fr/urbanisme-durable/methodologies/87-aeu.html>

HQE²R est issue d'un projet de recherche de la commission européenne (2001-2004). C'est une méthode dense et complexe d'urbanisme durable, développée par Catherine Charlot-Valdieu notamment, au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) puis au sein de l'association européenne pour un développement urbain durable SUDEN et du bureau d'Etude la Calade avec Philippe Outrequin. Le cadre théorique de la démarche s'articule autour de six piliers de développement durable urbain : l'efficacité économique, l'équité sociale, l'efficacité environnementale, le principe de long terme, le principe de globalité et le principe de gouvernance. HQE²R s'appuie sur quatre phases du projet urbain : décision, analyse (diagnostic), conception-évaluation, action. HQE²R est une démarche de projet, intégrée et transversale, centrée sur un territoire urbain et une riche boîte à outils permettant d'intégrer le développement durable dans les projets urbains. Ainsi, INDI est un modèle d'évaluation à partir d'indicateurs ; ENVI permet le diagnostic et l'évaluation des impacts environnementaux ; HQDIL est une méthode de diagnostic partagée ; ASCOT simule le coût global de technologies durables pour un bâtiment ; CIGAR analyse les impacts croisés des actions d'un projet urbain ; CGSP est une grille d'analyse de la problématique démolition versus réhabilitation¹⁰³ (Heland, 2008 ; Charlot-Valdieu et Outrequin, 2010a et 2010b).

Le Plan Ville durable

Le Gouvernement français a lancé en octobre 2008 le plan Ville durable. Il comprend quatre volets : le concours EcoQuartier, la démarche EcoCité, un appel à projet de transports collectifs et un plan Restaurer et Valoriser la nature en ville en cours de finalisation.

Le concours EcoQuartier est un dispositif ministériel de promotion des nombreuses démarches d'aménagement urbain durable en France. Les lauréats y gagnent une publicité, un accompagnement technique et la participation au Club EcoQuartier, réseau de réflexion des lauréats sur l'aménagement urbain durable. L'idée est de faire émerger un savoir-faire français en la matière qui réponde aux spécificités administratives, géographiques et climatiques françaises. En effet les expériences modèles d'écoquartier s'inscrivent dans des procédures publiques d'aménagement, des modes de vie et des climats différents des situations françaises. La définition ministérielle d'EcoQuartier concerne tout projet pilote inscrit dans une approche de développement durable. En 2009, dix principes fondateurs ont été adoptés puis vingt ambitions dans la grille EcoQuartier 2011, très riche et aboutie (tab. 8).

¹⁰³ <http://www.lesenr.fr/urbanisme-durable/methodologies/88-hqe2r.htm>, <http://www.calade/>, <http://www.suden.org/fr/projets-europeens/hqe2r/>

<http://www.suden.org/fr/la->

Tableau 8 : Les 20 ambitions de la grille EcoQuartier 2011

Démarche et processus	1. Piloter et concerter dans une optique de transversalité 2. Bien situer et définir son projet 3. S'assurer de la faisabilité financière, technique et juridique du projet 4. Savoir gérer et évaluer son projet et son quartier 5. Pérenniser la démarche
Cadre de vie et usages	6. Promouvoir le vivre-ensemble 7. Promouvoir des modes de vie solidaires et responsables 8. Offrir un cadre de vie agréable et sain 9. Valoriser le patrimoine local, l'identité et l'histoire du quartier 10. Intensité, compacité et densité : dessiner un quartier adapté au contexte
Développement territorial	11. Assurer la mixité fonctionnelle 12. Organiser au mieux les déplacements et diminuer la dépendance à l'automobile 13. Promouvoir des modes de déplacement alternatifs et durables 14. Inscrire le projet dans la dynamique de développement local 15. Valoriser les relations avec le milieu agricole et forestier
Préservation des ressources et adaptation au changement climatique	16. Réduire les émissions de GES, s'adapter au changement climatique 17. Optimiser les besoins en énergie et diversifier les sources 18. Assurer une gestion qualitative et économe des ressources en eau 19. Utiliser de manière raisonnée les ressources non renouvelables et limiter la production de déchets 20. Préserver la biodiversité, restaurer et valoriser la nature en ville

Le jury du concours est composé d'élus, de membres de l'ADEME, du CSTB, du CERTU¹⁰⁴, de la Fédération Nationale des CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, d'organismes du bâtiment, des professionnels de l'énergie, des architectes-urbanistes, des chercheurs et des associations (WWF, C21 et France Nature Environnement). Lors de l'appel 2009, 160 projets ont été déposés et 24 d'entre eux ont été primés. La ZAC de Bonne à Grenoble a obtenu le grand prix national. Le palmarès thématique réunissait les catégories de l'eau, des déchets, de la biodiversité urbaine / nature en ville, de la mobilité, de la sobriété énergétique, des formes urbaines et densité, de l'éco-construction et des projets d'avenir.

Le « club opérationnel » Ecoquartier, animé par le ministère a donné lieu à deux conférences thématiques nationales en 2010, sur l'eau puis l'énergie et à des groupes de travail sur le

¹⁰⁴ Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

pilotage du projet d'écoquartier, les citoyens et les entreprises comme moteurs du projet, l'écoquartier comme levier de la ville durable, l'écoquartier en milieu rural. Les réflexions du club opérationnel alimenteront à nouveau le référentiel EcoQuartier en cours de constitution. Le ministère de l'Ecologie français a par ailleurs été désigné en 2008 par l'Union Européenne pour construire le *Reference Framework for European Sustainable Cities*, en cours d'élaboration¹⁰⁵ (Faucheux, 2011). Les deux démarches sont liées mais ne sont pas construites ensemble.

Le concours EcoQuartier est aussi accompagné (les deux projets sont indépendants) de manière intéressante par une démarche Ecocité, qui permet ainsi d'englober l'échelle supérieure. Les participants à la démarche EcoCité (également sous la forme d'un concours), agglomérations de plus de 100 000 habitants, devaient mettre en évidence leur stratégie territoriale de développement durable (qui ne met pas forcément un éventuel Agenda 21 en évidence) en l'articulant éventuellement avec une ou plusieurs démarches de quartier durable. Les 13 lauréats sur les 19 dossiers présentés doivent contractualiser leur projet avec l'Etat qui les accompagnera dans leur démarche jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, dans le cadre des Projets Ville de Demain, financés par le Grand emprunt.

L'articulation scalaire spatiale est novatrice dans ce projet. Le ministère estime en revanche que les articulations spatiales temporelles sont à développer. La dimension stratégique de développement durable intrigue car la lecture du numéro spécial de la revue *Urbanisme* (Urbanisme, 2010) et du site Internet du ministère¹⁰⁶ fait bien plus penser à une stratégie de développement local classique intégrant partiellement des objectifs de durabilité urbaine. Une des conditions du concours était la programmation et la gestion d'une croissance démographique de 50 000 habitants et plus en une génération, dans un souhait vraisemblable mais non explicite de renforcer les densités urbaines existantes.

La diffusion des éco-quartiers en France

De nombreux quartiers durables sont en projet en France ; peu d'entre eux sont construits. Les concours Ecoquartiers permettent une cartographie des projets¹⁰⁷ mais les lauréats ne représentent qu'une petite partie des projets présentés. Les autres projets ne sont pas connus alors que pour autant leur échec au concours ne leur dénie pas pour autant la qualité d'éco-quartiers. En 2009, Vincent Bertrand en compte une soixantaine en cours (Bertrand, 2010) aux situations très diverses et à la qualité de quartier durable problématique. Les 2/3 des projets identifiés sont construits sur des friches ou sont des projets de rénovation urbaine. Le tiers restant impliquerait donc le recours à des terres agricoles. Les démarches ascendantes ou impliquant une forte concertation sont rares. La majorité des projets se fixe

¹⁰⁵ http://www.rfsustainablecities.eu/article.php3?id_article=324

¹⁰⁶ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/13-Ecocites-selectionnees.html>

¹⁰⁷ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-laureats-des-EcoQuartiers.html>

pour objectif de remplir, à l'échelle du quartier, les quotas définis par la loi SRU. Nous ne tenterons pas dans un bilan des quartiers durables en France qui nous paraît trop prématuré, bien que les premiers quartiers durables soient sortis de terre.

2.3 La durabilité urbaine émerge-t-elle du quartier ?

Peu de sources réinterrogent la durabilité urbaine au regard de l'échelle du quartier, dans la littérature sur le quartier durable comme dans la littérature sur le quartier. Ainsi le très riche *Le quartier. Enjeux scientifique, actions politiques et pratiques sociales* paru en 2006 sous la direction de Jean-Yves Authier, Marie-Hélène Bacqué et France Guérin-Pace, aborde l'éco-quartier à l'avant-dernière et dernière page de l'ouvrage (Mangin, 2006, p. 254-255). Dans sa thèse sur le quartier comme lieu d'opérationnalisation du développement durable, Laure Heland (2008) a dû mettre en œuvre une méthodologie de recherche du corpus bibliographique face à des sources rares pour ne pas dire fuyantes. La littérature sur le renouvellement urbain est plus fréquente mais n'interroge pas forcément la dimension du quartier à proprement parler. Quelques publications récentes ont paru depuis (Heliot, 2010 ; Bertrand V. 2010b ; Bonnet, 2010 ; Charlot, 2011 ; Da Cunha, 2011 ; Hamman, 2011). Au lieu de débattre sur le terme éco ou durable dans « l'éco-quartier durable », débattons sur le mot quartier, que notre itinéraire européen nous a fait apparaître comme n'allant pas de soi. Qu'est-ce que le quartier finalement et où en est-il ? Que signifie la mise en œuvre d'un aménagement urbain durable à l'échelle du quartier, symboliquement et opérationnellement, dans la ville existante et en articulation avec une ville durable recherchée ?

Qu'est-ce que le quartier aujourd'hui dans la métropole européenne ?

Il n'existe pas de « définition univoque et systématique du quartier » (Imbert M. in Merlin et Choay, 1988, p. 743). Notion banale de la géographie, « le mot constitue le support d'une puissante mythologie spatiale » (Lévy et Lussault, 2003, p. 759) et fait l'objet d'une littérature « énorme ». Le quartier a été pourtant défini comme « une fraction de territoire d'une ville, dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et individualité » (Imbert M. in Choay et Merlin, 1988). Traditionnellement le quartier est considéré comme une zone homogène dès lors qu'on le définit par sa morphologie spatiale, fonctionnelle et sociale qui lui donnerait son identité, son individualité et son unité. En fait, le quartier européen est à la fois le *district* anglo-saxon – la division entre la ville et l'îlot – et le *neighborhood* – au sens communautaire d'une citadinité comme relation sensible à la ville et aux relations qui s'y nouent. Nous verrons que de multiples lectures sont possibles.

Comment appréhender le quartier ?

Le quartier ne constitue pas un objet au contenu stable et homogène dans les sciences sociales comme dans le champ opérationnel et politique. Davantage qu'un concept, le

quartier est une entrée dans la ville, une échelle d'analyse, dans une confrontation avec d'autres échelles et d'autres espaces de la ville. « Qu'est-ce qui donne consistance au quartier et le structure : sa morphologie, son histoire, les solidarités sociales, les pratiques de ses habitants, les espaces publics, ses limites géographiques, son organisation politique et institutionnelle ? » (Authier et *al.*, 2006, p. 10). Le quartier constitue une représentation floutée et fascinante de la ville. Le quartier des sociologues n'est ni concept ni même un objet : c'est en revanche une portion de ville, un espace de proximité, un milieu de vie et un cadre d'action. Le quartier a été dans les années 1980 un objet de renouvellement de la géographie, quand la pertinence de la notion de quartier a été contestée dans les sciences sociales. Auparavant le quartier était abordé dans une vision fonctionnaliste, dans une approche spatialiste, ou au contraire de sociabilité assez rurale, dans une approche d'espace vécu (Authier et *al.*, 2006).

Anne-Lise Humain-Lamoure initie la conclusion de sa thèse par le questionnement sous-jacent à l'ensemble de la littérature scientifique, même ancienne, sur le quartier : « le quartier est-il un espace de vie, d'appartenance, voire d'identification dans la ville, et plus précisément, dans la métropole ? » (Humain-Lamoure, 2008, p. 429). Deux lectures principales du quartier existent : l'une répond essentiellement oui à la question tandis que l'autre répond essentiellement non (Humain-Lamoure, 2008). Le quartier durable s'inscrit dans ces deux réponses, en renforcement de la première et en opposition à la seconde. En réalité, les spécialistes du quartier explorent aussi une troisième lecture. C'est l'ensemble de ces entrées qui donne vie au quartier comme identité urbaine singulière (Rhein et *al.*, 2008).

Le quartier est un espace d'identification, un village où les liens de solidarité sont forts : une image mythologique ou un sens fort du quartier ?

Nous sommes ici dans la dimension du *neighborhood* – au sens communautaire, dans une *civitas*, une citadinité de la sociabilité. Le quartier est caractérisé par son identité, interaction de son histoire et de la sociabilité qui s'y vit, dans une réminiscence paradoxale, villageoise dans la mythologie mais mobilisant des réalités sociales de la ville industrielle passée. Cette vision du quartier mobilise aussi celle du grand ensemble de la ville contemporaine, « la cité » déshéritée et enclavée cumulant les problèmes sociaux.

En effet, certains groupes marginalisés n'ayant pas accès à la mobilité ont un rapport très fort au quartier qui peut être un enfermement territorial et social. Le quartier peut aussi constituer une ressource pour ses habitants et un ancrage qui se cumule avec d'autres usages, plus mobiles, de la ville. Certains espaces relèvent d'entités fondées sur l'entre-soi. Les regards extérieurs, dans les enjeux de stigmatisation, peuvent acquérir une importance considérable (Authier et *al.*, 2006). Cette vision du quartier, sans doute à tort liée à la

communauté villageoise, est valable dans certains espaces résidentiels ouvriers de la ville industrielle de la fin du XIXe siècle mais aussi dans certains « grands ensembles »¹⁰⁸.

Par ailleurs ce modèle « quartier-village » est aujourd'hui mobilisé dans des quartiers de centre-ville et profite surtout aux couches culturellement dominantes qui s'installent progressivement dans les quartiers anciens populaires (Fijalkow, 2006), autrement dit dans le cadre d'un phénomène de gentrification, visible par exemple à Montmartre, Belleville, Charonne pour citer des exemples parisiens.

« L'aspect le plus controversé de l'image du quartier est l'existence des attributs d'une entité communautaire. L'évocation d'une société consensuelle, enracinée dans ses espaces de vie et développant entre ses membres des liens étroits d'échange, d'entraide et de reconnaissance mutuelle, est liée aux mythes nostalgiques de la communauté perdue, développés depuis les débuts de la révolution industrielle et urbaine. La fréquence de cette image dans les représentations collectives transparaît dans la littérature et dans différents courants des sciences humaines et sociales [...] En réaction à cette approche nostalgique, non exempte d'idéologie, une thèse opposée, mais tout aussi radicale, suppose la disparition pure et simple du quartier » (Merlin et Choay, 1988, p. 744).

Le quartier est un découpage artificiel de l'espace ; le véritable quartier n'existant plus dans la métropole contemporaine, même européenne

C'est aussi le contexte de la métropole du XXIe siècle qui suscite à juste titre cette thèse. La métropole contient effectivement de multiples espaces qui sont des non-quartiers, où l'absence de la vie de quartier est souvent regrettée. Le quartier tendrait en effet à disparaître dans l'accroissement des mobilités et des réseaux marqué par une forme exacerbée de l'individualisme, l'anonymat. La modernité automobile suppose également une forte émancipation des liens vis-à-vis du local.

« Quelle est la consistance du quartier dans une société de réseaux et de mobilités ? » (Authier *et al.*, 2006, p. 7). « Avec l'évolution rapide des formes et des fonctions des agglomérations urbaines et les nouvelles logiques de mobilité de leurs populations, le rôle déterminant de la proximité est contesté » (Humain-Lamoure, 2006, p. 43¹⁰⁹). La fin des quartiers a déjà été annoncée par certains auteurs¹¹⁰. La notion classique de quartier a perdu aujourd'hui sa pertinence (Lévy et Lussault, 2003). En raison même de l'évolution des modes de vie, chaque acteur agence son propre espace et vit une spatialité éclatée, dans une superposition des voisinages. M. Lussault conclut alors que le « quartier ne peut plus être compris comme base de l'organisation urbaine ». L'organisation urbaine est plus

¹⁰⁸ Français, sans vouloir nous engager sur des réalités sociales différentes ailleurs en Europe

¹⁰⁹ Elle cite Piolle X., 1991, « Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ?, *l'Espace géographique*, n°4, pp. 349-358

¹¹⁰ Ledrut R., 1968, *L'espace social de la ville*, Paris, Anthropos ; Ascher F., 1998, « La fin des quartiers ? » in Haumont N., *L'urbain dans tous ses états. Faire, vivre, dire la ville*, Paris, L'Harmattan, pp. 183-201

complexe et n'a pas forcément d'unité de base sans toutefois se complaire dans l'espace-archipel éclaté, qui manque de compacité. « La fortune de l'image du quartier en tant qu'entité singulière repose sur l'erreur de faire de la forme extérieure, lisible, de la chose, la chose elle-même » (Lévy et Lussault, 2003, p. 759). La notion de quartier repose sur l'homogénéité qui caractériserait un espace urbain au point de lui donner une particularité voire une identité, par exemple la coexistence spatiale d'individus de catégories proches. « Donc, en élaborant une telle topographie sociale, on crée l'illusion de localiser le lien social, la sociabilité, en vertu d'un principe de contiguïté [...]. Or la contiguïté sociale « ne débouche donc pas nécessairement sur une forte sociabilité ni ne produit automatiquement une identité locale durable [...] Le quartier s'émiette plutôt en micro-ensembles ténus » (Lévy et Lussault, 2003).

Le quartier, un espace vécu différemment par chacun, qui reste approprié par la quotidienneté

La mise en perspective d'approches variées aboutit à la perception que « pour une majorité d'individus, le quartier n'est plus le lieu privilégié de la socialisation et de la sociabilité. Mais cela ne signifie pas qu'il n'a plus d'importance. [...] le quartier désigne encore un espace de structuration des régimes distance-proximité qui règlent notre sociabilité (obligée, affinitaire, anonyme). Espace appropriable, il demeure un lieu où l'on se croise, où l'on se regarde, où l'on se parle parfois, et que nous pouvons apprécier, non seulement par les services de proximité qu'il nous offre, mais aussi parce qu'il nous rend à l'exigence et au plaisir de l'interférence respectueuse qui est au cœur même du mode urbain d'habiter » (Da Cunha, 2011, p. 195)

A partir de leurs explorations et notamment des résultats d'enquêtes qualitatives auprès de citoyens, les spécialistes du quartier mobilisent une troisième lecture du quartier, intermédiaire entre les deux autres. Le quartier est un lieu investi par les habitants mais aussi par les usagers. Il s'avère en effet que la dimension du quartier résulte d'un attachement né de pratiques répétitives, espace d'intégration des individus à travers la fréquentation quotidienne d'espaces publics mais aussi d'un regard extérieur (Authier *et al.*, 2006). Qui plus est, l'espace vécu du quartier est propre à chaque citoyen et diffère d'un individu à l'autre (Humain-Lamoure, 2006, p. 46).

Finalement la relation identitaire au quartier se construit dans une dimension multiscalaire spatiale et temporelle (Allen *in* Authier *et al.*, 2006). Le quartier est « une échelle et un mode d'organisation où l'investissement se négocie en regard tout à la fois de la forme urbaine et des interventions publiques, mais aussi des pratiques, des représentations et des caractéristiques des habitants. Le quartier serait alors la cristallisation à un moment donné d'une forme spatiale, politique, sociale et psychologique, une organisation complexe de la proximité où se construisent différentes identités » (Authier *et al.*, 2006, p. 104).

Les différentes lectures proposées ici se superposent en fait comme des calques. La mythologie demeure presque une réalité sur l'identité du quartier. La caractéristique principale du quartier à la française est l'identité du quartier « que localement les gens reconnaissent et estiment » (Barton, 2002, cité par Heland, 2008, p. 87). « Le mot désigne en vérité une catégorie particulière d'être géographique, qui relève de l'« espace vécu », d'une certaine communauté d'appartenance et d'une représentation de celle-ci, avec des lieux repères et des lieux centraux. Il correspond rarement aux maillages statistiques ou gestionnaires (...) car ils demandent, pour exister, une certaine conscience d'« être au quartier ». (Brunet *et al.*, 1992, p. 411). Les vécus du quartier se distinguent du quartier institué par les politiques publiques urbaines qui s'appuient sur le quartier, mais lequel ?

Comment le quartier est-il appréhendé dans les politiques publiques ?

Deux politiques publiques essentiellement s'appuient déjà sur cette échelle du quartier, interrogeant assez peu la pertinence sociétale de cette échelle : la politique de la ville et la démocratie de proximité.

La politique de la ville : quel appui sur les quartiers ?

La politique de la ville désigne les politiques publiques de solidarité visant au rattrapage de territoires en difficulté et à l'accompagnement des populations qui y résident (Heyraud, 2010). Cependant, elle ne bénéficie pas d'une définition unique et stable dans le temps (Ribardièrre, 2005). C'est une politique d'exception, pensée et mise en œuvre pour des territoires particuliers qui apparaissent comme très défavorisés à un moment donné : elle cible donc des quartiers qui concentrent des situations de précarité sociale et non des personnes.

La naissance de la politique de la ville est habituellement datée en 1977 avec les dispositifs Habitat et vie sociale, qui s'élargissent avec la commission nationale de développement social des quartiers en 1982, les conventions de développement social des quartiers en 1984 puis la création de la délégation interministérielle à la Ville en 1988. La politique de la ville s'est développée au fil des émeutes urbaines (Bachmann et Le Guennec, 2002). La politique de la ville s'institutionnalise dans les années 1990 avec la création du ministère de la Ville en 1991 et les contrats de ville puis une priorité à la rénovation urbaine avec les grands projets de ville, les opérations de renouvellement urbain et l'ANRU en 2003. La politique de la ville est en mutation depuis la fin des années 2000 avec les CUCS et le Plan espoir banlieues. Elle a aussi élargi son spectre avec les contrats de ville qui pourtant ne renvoient qu'au volet social à la ville puis à l'agglomération, présentée depuis le rapport Sueur « demain la ville » comme le meilleur outil de la cohérence et de la solidarité territoriale.

Cependant, la loi Borloo de 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine se focalise sur les seuls quartiers de la géographie prioritaire considérés

comme posant un problème récurrent (Estèbe, 2004) : c'est bien l'espace et sa physionomie qui posent problème. On passe du traitement des populations à un traitement de l'espace dans une oscillation entre social et urbain sans atteindre le social en profondeur (Vieillard-Baron, 2011). Ces quartiers sont devenus une catégorie d'appréhension des problèmes sociaux (Tissot, 2006). Les politiques de la ville ont réactivé l'espace du quartier comme cadre d'action, échelle de l'intervention politique construite sur la mise en valeur de la proximité (Authier *et al.*, 2006, p. 9.), moyen permettant de résoudre les problèmes sociaux, dans une survalorisation de la communauté locale comme ressource¹¹¹ et dans une vision idéaliste du quartier. L'association d'une analyse spatiale d'indicateurs socio-économiques à plusieurs échelles et d'entretiens qualitatifs avec des acteurs de la ville montre l'existence de décalages entre la délimitation des zones de précarité et celle des quartiers prioritaires : une intervention multiscalaire serait plus efficace (Ribardièrre, 2005). La maille de territorialisation qu'est le quartier perdrait alors sa pertinence. « La territorialisation qui se situe au centre de la politique de la ville n'est pas seulement une conquête du local ; c'est un processus qui a été enclenché au niveau central et qui est utilisé par l'Etat pour atteindre ses objectifs. Par ailleurs, les problèmes qui sont aujourd'hui traités en référence à des territoires étroitement circonscrits, aboutissent souvent à des formes de stigmatisation. Les zonages trop nombreux renforcent les effets qu'ils prétendent combattre en soulignant les ruptures urbaines » (Vieillard-Baron, 2011, p. 202) « Le zonage territorial, quand il poursuit l'égalité des résultats par l'inégalité des moyens en identifiant des spécificités, contribue à isoler les espaces les uns des autres » (Vieillard-Baron, 2011, p. 203)

La politique de la ville s'appuie donc sur une échelle dont la pertinence notionnelle est faible. Le rapport 2009 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) montre que la situation ne s'est pas améliorée dans les quartiers de la politique de la ville depuis les émeutes de 2005, malgré les dispositifs de lutte contre les discriminations et la loi pour l'égalité des chances. Finalement, les politiques de la ville ne sont pas réellement efficaces et abouties depuis 30 ans en France (Heyraud, 2010).

Le quartier dans la démocratie de proximité

« Les quartiers sont depuis longtemps des outils au service du politique » (Authier *et al.*, 2006, p. 18). Les expériences de démocratie participative ont trouvé leur légitimité dans l'échelle du quartier et de la proximité. En 2002, « pour la première fois, à l'époque contemporaine, la loi institue un découpage pour créer et officialiser un échelon inférieur à la commune et inscrit dans ce territoire une notion de démocratie participative. Le quartier, au-delà d'un espace de vie, devient un territoire politique à produire. » (Humain-Lamoure, 2008, p. 9). La loi institue l'échelon du quartier dans la ville dans une vision très valorisante et mythique comme une évidence dont la définition s'imposerait naturellement à tous. C'est

¹¹¹ Genestier P., 1999, « Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire lien. Cadre cognitif et catégorie d'action politique », Les Annales de la recherche urbaine, n°82, p. 142-143, cité par Authier *et al.*, 2006, p. 18

ainsi un nouveau territoire de gestion de la ville. La loi institue également une nouvelle catégorie d'acteur politique : l'habitant, et dans une moindre mesure l'utilisateur, qui ne représente que lui-même.

Découper les quartiers a pu relever d'un art difficile pour les conseils municipaux. Dans certaines communes où les conseils de quartier étaient facultatifs, les élus ont préféré ne pas les territorialiser pour ne pas ajouter aux ruptures géographiques communales. Sinon, faut-il s'appuyer sur les découpages historiques, les discontinuités topographiques, la géographie électorale des bureaux de vote, la réalité socio-économique des ensembles ou des pôles urbains, la réalité démographique ou surfacique (avec des quartiers de taille identique) reprendre des lignes de découpage existants ou bien créer de la mixité sociale en tranchant ailleurs que sur les lignes de ruptures canoniques ? Ce questionnement et les choix qui en ont découlé ont été fort peu explicités par les élus qui les jugent secondaires et même discutés. Les élus recherchent à la fois un maillage administratif de contrôle, des territoires fonctionnels et des territoires vécus, dans un gradient entre le contrôle du territoire et le contrôle de la population. Selon les communes, les résultats s'avèrent très différents, notamment en fonction des cultures propres à chaque parti politique pour le choix du nombre de quartiers.

Le quartier socio-politique construit par la mise en œuvre de la loi de démocratie de proximité apparaît comme un corps territorial intermédiaire entre une construction par les élus de la collectivité et une appropriation par les citoyens participant aux conseils de quartier, issu d'un bricolage plus ou moins erratique différent selon les acteurs. En réalité, l'usage du quartier par la mise en œuvre de la loi de démocratie de proximité se présente comme le simple ajout d'une maille de plus dans la hiérarchie politique, renforçant même les pratiques traditionnelles de souveraineté politique au lieu de les renouveler. « La « territorialisation différentielle » créée par les élus municipaux se traduit par une « démocratie différentielle » à l'échelon de ces nouveaux territoires » dans des situations variées entre les études de cas (Humain-Lamoure, 2008, p. 426).

Le quartier durable dans la ville durable

Le quartier durable dans la ville durable est une nouvelle politique publique qui pose tout autant problème que la politique de la ville et l'instauration d'une démocratie de proximité. Comment justifier la mise en œuvre de la durabilité à l'échelle du quartier ? Depuis peu, on constate l'apparition d'une réflexion indispensable mais pour l'instant embryonnaire sur l'intégration du quartier dans la ville existante ainsi que sur la dynamique allant du quartier durable à la ville durable (Heliot, 2010 ; Bertrand V. 2010b ; Bonnet, 2010 ; Charlot, 2011 ; Da Cunha, 2011 ; Hamman, 2011).

Quels intérêts d'une mise en œuvre de la durabilité à l'échelle du quartier ?

Sans doute les termes d'éco-opération ou d'opération durable seraient plus justes mais il est toujours question de quartier. Nous tenterons de réunir ici des arguments en faveur de l'aménagement urbain durable à l'échelle du quartier. En réalité ces arguments sont rarement explicitement mobilisés, comme s'ils n'étaient pas nécessaires. Seul l'argument n°2 est explicite. Une partie des arguments ont été mis en évidence par L. Heland dans sa thèse sur *Le quartier comme lieu d'émergence, d'expérimentation et d'appropriation du développement durable* (2008).

1. L'aménagement urbain durable est mis en œuvre à l'échelle du quartier car c'est l'échelle de beaucoup d'opérations d'aménagement. Les opérations sont souvent à la taille d'un quartier même si parfois elles sont plus petites, à l'échelle de l'îlot.
2. L'opération d'aménagement urbain durable est un morceau de ville voire une mini-ville. On peut y tester des solutions collectives. Beaucoup d'équipements, énergétiques comme une centrale de cogénération, ou tout simplement les commerces, les services sociaux et culturels, ne peuvent être construits qu'à partir de seuils planchers de population assez importants.
3. Or ce sont eux qui font naître l'urbanité nécessaire à la mise en place d'une vie de quartier et par là d'un vivre ensemble. Plus implicitement, la dimension « quartier » de l'aménagement urbain durable repose aussi sur les relations sociales de proximité et de voisinage. Elle s'incarne dans des pratiques d'usage et de consommation de proximité, reconstruisant un lien au lieu : le quartier durable s'appuie sur des modes de vie plus locaux.
4. Cela permet la mobilisation des habitants dans leur participation à l'aménagement du quartier. On suppose que les habitants sont davantage intéressés par leur quartier ou leur futur quartier.
5. Le quartier durable nécessite de passer à des modes de vie plus locaux par rapport à la ville contemporaine fondée sur les mobilités et transports automobiles. Le quartier durable permet des pratiques d'usage et de consommation de proximité, reconstruisant un lien au lieu, l'expérience individuelle et collective participant à l'identité du lieu en créant du sens (Heland, 2008). « La plupart des projets de première génération intègrent l'idée d'une articulation des micro-noyaux d'urbanité aux infrastructures de la mobilité douce et des transports publics (Da Cunha, 2011, p. 195).
6. Les effets réels des actions à enjeu global entreprises localement par les habitants du quartier sont beaucoup plus mesurables, pour les habitants et pour la collectivité, à l'échelle du quartier : le quartier constitue donc une échelle intéressante de mise en visibilité des résultats (Heland, 2008).

3 bis : le quartier durable est-il une résurgence de la lecture forte du quartier comme espace de sociabilité et de durabilité, autrement dit de la ville à la campagne ou de village comme type idéal de l'espace de vie de proximité ? Là se trouve une attaque fréquente contre l'éco-quartier, qui peut être associé à la gentrification, à l'entre-soi et dès lors rapidement assimilé à un quartier de bobos comme le suggère Marie-Pierre Digard (Loubière, 2006, p. 63). La dimension de l'entre-soi existe dans l'éco-quartier mais elle n'est pas fermée, la plupart des expériences d'éco-quartier s'avérant plus mixtes qu'elles ne le paraissent de prime abord (Heland, 2008). De notre avis, il est évident que cette vision du quartier est mobilisée par une partie des acteurs des éco-quartiers, au même titre que les autres visions du quartier présentées plus haut.

Le quartier durable dans la ville, de la ville existante à la ville durable

« L'éco-quartier n'est plus seulement un projet à réaliser mais devient un outil de réflexion sur la mutation de la fabrique urbaine » (Souami, 2011). Ce champ de questionnement commence à faire l'objet d'une réflexion. Dans quelle mesure l'éco-quartier constitue-t-il un modèle ? Le quartier constitue-t-il véritablement la bonne échelle d'intervention pour rendre la ville plus durable ? Comment insérer le quartier dans la ville existante ? Comment faire de la ville existante une ville durable à partir du quartier durable ? Nous aborderons ici quelques éléments de réponse seulement.

Le quartier durable est censé être construit dans la ville existante. S'il est construit hors de la ville, il pose un problème de non-durabilité majeure, contribuant à l'étalement urbain. Par hors de la ville, nous entendons un espace ouvert, non bâti, loin en périphérie de la ville. Le quartier durable peut renforcer des densités périurbaines préexistantes. Deux possibilités se présentent sur la situation du quartier durable dans la ville :

- Le quartier durable, neuf, est construit sur une friche ou un espace ouvert à l'intérieur de la ville ou bien il est construit dans la proximité immédiate de la ville. Dans ce cas, il constitue un nouveau quartier, susceptible de faire quartier, qui s'insère dans des sociabilités de voisinage de quartiers préexistants.
- Le quartier durable est la réhabilitation d'un tissu ancien de la ville. Dans ce cas, un quartier préexiste déjà dans les sociabilités de voisinage.

Une trop grande majorité de quartiers durables sont des opérations neuves. La mise en œuvre de la durabilité doit davantage se porter sur le renouvellement des tissus urbains anciens. Cependant, le quartier ne peut véritablement être présenté comme une solution à l'étalement urbain ou du moins il l'est en tant que goutte d'eau de l'*urban sprawl* : « les éco-quartiers ne sont qu'une réponse toujours insuffisante, très partielle, à la ville étalée, et aux dynamiques ségrégatives et impacts environnementaux qu'elle engendre » (Da Cunha, 2011, p. 195).

Les dynamiques présentées dans les quatre quartiers visités montrent effectivement un effet d'îlot de l'éco-quartier, peu mis en relation avec les autres espaces de la ville et avec les autres politiques de développement durables de la ville. L'insertion du quartier dans la ville commence à émerger explicitement dans la littérature aménageuse, avec pour seule réponse l'articulation des échelles : Le manque d'articulation des échelles est lié à la prise en charge par une institution ou un acteur différent de chaque échelle de projet et à la sectorisation des compétences. « En l'absence de coordination en amont, consciente et construite, il serait bien hasardeux que les stratégies coïncident ». « L'articulation des échelles est une condition du durable. [...] Qu'il y ait encore aujourd'hui en construction de vastes zones résidentielles, situées à des lieues des bassins d'emploi, noyées sous une voirie pléthorique, loin des services et des commerces, montre bien à quel point cette mise en cohérence des échelles est balbutiante. Or, « le changement de paradigme » que suppose la ville durable comme là, à la première bordure posée. Seule l'articulation des échelles de projet permet de cerner de nouvelles « proximités » (Bonnet, 2010). Les méthodologies officielles de l'urbanisme durable préconisent de ne plus faire d'urbanisme hors-sol : « Concevoir un éco-quartier [...] c'est comprendre que la proximité est une richesse et une valeur pour les habitants. Tout cela implique un changement des pratiques en matières d'aménagement, plus proches de son contexte, intégré à son environnement, et ne plus faire d'urbanisme « hors sol » (Etienne Crépon, directeur de la DGUHC, dans une publication du PUCA de 2008 cité par Bertrand V., 2010b). Mais comment relier les lieux de l'infra-local ? C'est un couturage multiscalair qui doit être mis en œuvre grâce à la topologie (Emelianoff, 1999).

Les apports de l'éco-quartier sont rarement utilisés au-delà du quartier lui-même. On observe une difficulté des collectivités de passer de ces projets spécifiques vers des mesures qui concernent l'ensemble de leur territoire. Le rôle d'éclaireur des éco-quartiers en constitue aussi la limite la plus profonde (Souami, 2008). L'éco-quartier donne à voir des traductions de la durabilité urbaine mais les explicite peu dans un discours. Les éco-quartiers sont présentés comme des modèles, à juste titre, mais ce n'est pas pour autant qu'ils doivent être reproduits à l'identique : « l'éco-quartier, étant fortement lié au milieu dans lequel il est construit, n'est pas exportable et diffusable, il nécessite à chaque fois une démarche d'expérimentation » (Emelianoff, 2008, p. 29). Il est donc préférable de considérer les éco-quartiers existants comme des expérimentations qui n'ont pas encore abouti, à la fois sur leur insertion dans la ville existante et sur leur génération à la ville durable dans son ensemble.

Les éco-quartiers alimentent deux littératures extrêmes dans les deux sens : celui de la valorisation de « la bonne pratique vertueuse » à reproduire et celui du procès. « Une certaine vulgate aspire ainsi à transformer [les éco-quartiers] en roi thaumaturge : or, les vertus prêtées aux éco-quartiers ne sont pas en train de nous conduire aux mêmes impasses

que les belles espérances des villes nouvelles et des grands ensembles » ? (Bonard et Matthey, 2010).

3 – Forces d’inertie extrinsèques et contradictions intrinsèques de la durabilité urbaine

Jusqu’ici nous avons avancé une lecture en positif des politiques de durabilité urbaine. Les avancées de la durabilité ont été sensibles dans quatre domaines d’action : les politiques climatiques, l’éco-construction, les Agendas 21 locaux, la mobilité durable et la planification (Emelianoff, 2007b ; Emelianoff, 2010). Mais elles montrent, comme on le voit pour l’éco-quartier, beaucoup de limites, à cause des inerties externes qui constituent des obstacles à leur mise en œuvre. Les inerties s’établissent à la fois à côté et directement contre les politiques de développement durable. Des contradictions internes limitent également la durabilité urbaine.

3.1 Une réussite mitigée des politiques locales de développement durable en Europe

Nous reprendrons ici les politiques générales de développement durable, Agendas 21 et Plans Climat, afin d’en voir les limites en Europe. En effet, ils s’essoufflent dans l’ensemble en Europe alors que nous avons vu que leur dynamique était plutôt positive en France. Ce sont des inerties nombreuses et variées qui les limitent.

Les difficultés des Agendas 21 et des Plans Climat en Europe

Essoufflement et transitivité des Agendas 21 européens

Les Agendas 21 se sont clairement essoufflés en Europe (Boutaud A, 2009 ; Emelianoff, 2010), notamment dans les pays qui jusque là étaient les plus avancés. Ainsi ils régressent en Suède et au Royaume-Uni. La vague est retombée dans les pays qui les ont initiés précocement sans dégager de moyens spécifiques, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni ou en Finlande (Emelianoff, 2010). En Europe du Sud, ils sont en plein essor mais difficilement appliqués. Les Agendas 21 ne sont pas allés au bout de leurs ambitions : occuper une place centrale sur l’échiquier politique et dans le débat public (Emelianoff, 2005). Les réseaux internationaux de collectivités comme ICLEI se sont eux-mêmes affaiblis (Boutaud A., 2009)

A. Boutaud (2009) identifie un cycle de vie des Agendas 21 européens dont la dernière phase est soit celle d’une maturité soit celle d’un déclin. Le Danemark semble parvenir à institutionnaliser l’Agenda 21 en l’intégrant dans le système législatif : l’Agenda 21 devient une politique structurante de la collectivité, qui englobe d’autres politiques. Le développement durable s’institutionnalise aussi en Suède et au Royaume-Uni mais sous la

forme d'une technocratisation sectorielle. En phase de maturation, A. Boutaud distingue donc deux évolutions possibles de l'Agenda 21 en phase de maturation :

- Lorsqu'ils perdurent, les Agendas 21 s'enkystent dans des approches réductrices. L'évaluation d'ICLEI de 1999 les trouve trop environnementaux et sectoriels. C'est la tendance « écolo-techno ». Les démarches sont *top down*, recourant à la planification de la performance écologique, reléguant la participation citoyenne et la transversalité au second plan voire à l'oubli.
- Au Danemark, à Albertslund par exemple (Heland, 2008), la tendance est « pluriel-participatif » avec une démocratie participative très développée, dans une démarche *bottom up* qui peut tourner au « catalogue de projets assez hétéroclites » (Boutaud A., 2009, p. 32)

C. Emelianoff en conclut que les Agendas 21 ne sont qu'une politique transitoire (Emelianoff, 2005 et 2010). L'Agenda 21 constituerait une entrée en matière, qui familiarise les acteurs locaux avec les enjeux du développement durable, davantage qu'un programme de développement urbain durable en tant que tel (Emelianoff, 2010). Il correspondrait à une étape amont, à une étape dans un processus : « On peut se demander alors si les Agendas 21 ne seraient pas par définition transitoires, contrairement à l'ambition affichée de définir un programme d'action sur le long terme, « pour » le XXI^e siècle. Une démarche destinée à s'effacer, évanescence à l'échelle des temps de transformation de la ville, dès lors que les politiques urbaines auraient pris le relais ? » (Emelianoff, 2010, p. 454).

Le cas des Plans Climat

La situation des Plans Climat est différente. Ils paraissent se porter mieux : ils se multiplient et font preuve de dynamisme. A certains égards, ils ont concurrencé les Agendas 21 et sont responsables de leur essoufflement. Ainsi les réseaux comme ICLEI ont perdu de l'influence sous l'effet du dynamisme de Climate Alliance et d'Energie Cités qui voient leur nombre d'adhérents augmenter très rapidement.

Cependant on ne peut pas non plus considérer que les Plans Climat sont dans l'ensemble efficaces et constituent des réussites. En fait, peu de villes européennes parviennent véritablement à réduire leurs émissions de GES. Nous avons cité l'exemple de Växjö plus haut qui a battu des records mais il s'agit bien là d'un des rares cas de réussite.

Obstacles et forces d'inerties handicapent les politiques dédiées de développement durable

Les moyens humains et financiers

De nombreuses démarches se sont épuisées faute de moyens humains et financiers. Lorsque les difficultés économiques apparaissent, ce sont les politiques dédiées de développement durable qui en pâtissent. Concernant les moyens financiers, il convient aussi de préciser que

les Agendas 21 et Plans Climats se sont largement diffusés dans les premières phases grâce aux moyens financiers qui étaient accordés avec eux. « L'appui financier, lorsqu'il a eu lieu, a pu servir de dopant remarquable (Suède, Norvège, Danemark » (Boutaud A., 2009, p. 36). Les politiques de développement durable se sont alors construites sur un modèle très utilisateur de moyens financiers. La disparition des fonds a amené la disparition des politiques qu'ils finançaient.

Sectorisation et transversalité : l'organisation administrative et sociétale (Emelianoff 2005b)

Les services administratifs sont souvent cloisonnés. L'Agenda 21 est supposé apporter la transversalité dans l'administratif mais la sectorisation constitue une force d'inertie majeure. L'Agenda 21. Deux possibilités dans l'organigramme de la collectivité :

- Le plus souvent l'Agenda 21 est rattaché à un service, en général l'environnement. Dans ce cas, l'Agendas 21 est trop sectoriel et peut être perçu comme une ingérence d'un service dans un autre. Mais il peut être efficace au sens où il peut mener ses actions à terme. Les Plans Climat sont plus souvent encore dans ce cas ;
- Le rattachement de la cellule Agenda 21 à la direction des services, avec des relais au sein des différents services permet à l'Agenda 21 d'acquérir une vraie transversalité et de lui donner plus de poids. Mais cela peut aussi le noyer.

D'une administration à une autre, d'un niveau scalaire de pouvoir à l'autre, la division des secteurs, avec le partage des compétences, domine aussi. En France, les Agendas 21 régionaux, départementaux et locaux ne sont pas suffisamment articulés (Muis, 2007 ; Emelianoff, 2010). A une autre échelle, initiatives et réseaux se multiplient mais ne sont pas forcément coordonnés dans un dialogue efficace.

Intégrer les différentes politiques entre elles

Les différents outils, Agenda 21, Plan Climat et quartiers durables, peuvent entrer en concurrence les uns avec les autres à l'intérieur d'une collectivité, entre les structures étatiques qui les portent et les accompagnent, entre les services centraux et les services déconcentrés, surtout dans le cadre de la réorganisation administrative et en tout cas manquer de coordination car les cultures professionnelles sont différentes. Pourtant ces différents outils pourraient être davantage portés dans une large complémentarité. Les moyens d'articulation entre les différents outils sont laissés de côté par l'Etat, dans les lois Grenelle par exemple, malgré un atelier de l'observatoire national consacré à ce point précis : 4^e atelier de l'observatoire, « Intégrer le développement durable dans les politiques territoriales : quel rôle pour l'Agenda 21 ? » qui a posé l'intégration des politiques de développement durable entre elles et avec les autres politiques comme la politique de la ville (Chéron, 2008). C'est l'Agenda 21 qui apparaît le plus en capacité d'articuler les différentes politiques entre elles. L'Agenda 21 peut aussi entraîner les autres politiques,

sectorielles, mono-disciplinaires et techniques vers davantage de prise en compte de la multidimensionnalité et du systémisme des questions touchant à l'environnement et au développement durable, intégrant aspects techniques mais aussi questions de coûts, de qualité de vie, d'équité sociale. La pluralité voire l'opposition des cultures techniques des différents corps administratifs (ingénieurs, juristes, économistes, etc.) fait partie des premiers obstacles à la transversalité, qui sont des obstacles dépassables.

En Europe, les liens entre les politiques concernant l'ensemble de la ville (Agenda 21) et les éco-quartiers existent mais restent ténus. L'éco-quartier s'ajoute à une politique qui concerne l'ensemble de la ville, « sorte d'arrière-plan sur lequel s'appuient parfois les acteurs locaux » ; les politiques sont plutôt menées en parallèle comme à Malmö (Souami, 2009). Les auteurs ne constatent pas de véritable articulation à Hanovre et Amsterdam (Souami, 2009) ou encore à Fribourg (Heland, 2008). A Culemborg la ville ne présentait pas de politique de développement durable avant l'arrivée d'Eva-Lanxmeer (Souami, 2009). Les éco-quartiers contribuent davantage à initier et conforter une politique municipale.

Le manque de portage politique

L'Agenda 21 et le Plan Climat sont le plus souvent des démarches volontaires dont la réussite réside dans le portage politique des convaincus, des « pionniers de la ville durable » (Emelianoff et Stegassy, 2010), ici des élus. Les politiques dédiées de développement durable ont besoin d'être véritablement soutenues et portées par le politique et pas à moitié. En effet, les forces d'inertie sont grandes ; la volonté politique est l'une des dimensions capables de les dépasser. Qui plus est, en tant que politique nouvelle et différente, l'Agenda 21 (davantage que le Plan Climat) génère des tensions et des remises en causes ; c'est aussi un portage politique fort qui peut permettre de les dépasser. Le portage politique doit être celui de l' élu principal, qu'il soit maire ou président de région car il doit être fort et transversal. Le seul adjoint à l'environnement peut longtemps peiner à essayer de convaincre ses collègues. Le manque de portage politique explique à lui seul la puissance des autres formes d'inertie. Un maire se sent-il tenu par un contrat vis-à-vis de ses électeurs lorsqu'il a engagé la collectivité, son territoire et ses administrés dans un Agenda 21 et/ou dans un Plan Climat ?

Les contradictions de la concertation en France

En Europe, de nombreuses démarches de concertation se sont essouffées : l'implication citoyenne est difficile à faire perdurer dans le temps, notamment après la publication d'un premier plan d'actions, qui est considéré comme un aboutissement alors qu'il est aussi le début d'un nouveau cycle (Boutaud A., 2009).

En France « le processus de l'Agenda 21 est peu participatif, à de rares exceptions près » (Emelianoff, 2005) mais les initiatives se multiplient. On considère communément qu'il n'y a même pas de démarche *bottom up* en France comme on en trouve ailleurs en Europe :

« L'inhibition des démarches de participation est particulièrement évidente, elle aussi héritière d'une tradition. [...] le relais vers les habitants n'est pas passé » (Emelianoff, 2010, p. 452). La France est l'un des seuls voire le seul pays européen dans cette situation et la concertation telle qu'elle se déroule en France n'a pas d'équivalent en Europe (Emelianoff, 2005). La plupart des collectivités se contentent de sensibiliser leurs administrés. Deux raisons à cela : la population française est moins sensibilisée au développement durable et la démocratie participative peine à s'imposer en France. Les problèmes qui sont posés par les acteurs sont majoritairement les suivants :

- Les politiques peinent à accorder un rôle majeur dans les décisions à la population ;
- Les concertations sont (parfois à souvent) désertées par la population. Si la mobilisation populaire démarre, elle perdure difficilement ;
- Les personnes présentes en réunion de concertation manquent de diversité. M. et Mme « Tout le monde » manquent à l'appel. Celles qui sont extérieures au projet appartiennent à des groupes pas forcément favorables aux projets proposés, dans des comportements souvent qualifiés de Nimby¹¹² qui désignent la propension habitante à ne s'intéresser qu'à leur trottoir, leur rue, leur quartier dans un refus d'équipements perçus comme des nuisances (par exemple une centrale de tri des déchets). Les « citoyens experts » (Gauthier et Lepage, 2008) monopolisent les débats. Les autres personnes présentes manquent d'outils de compréhension des enjeux qui leur sont posés, dans tous les domaines et pas forcément dans le développement durable.

De fait, la co-construction des projets est rare. En réalité, ces problèmes apparaissent en surface et les pratiques de la concertation reposent en France sur des problèmes de fond que nous explorerons plus loin (chapitre 11).

La gestion de l'incertitude et de l'inattendu

Un Agenda 21 est tellement vaste qu'il se construit souvent sur les initiatives existantes. Un Plan Climat doit gérer plus encore l'incertitude, à deux niveaux. D'abord celui du manque de connaissance du territoire et des secteurs d'activités par des chiffres tangibles. Certes, le diagnostic initial, le Bilan Carbone® en France, apporte ces chiffres. Mais il ne s'agit que d'estimations. L'estimation des progrès à accomplir et du gain en émissions de GES d'une action donnée est très difficile à réaliser. Elle se situe donc davantage dans une fourchette qui peut être large ou erronée. Une des principales difficultés des collectivités est de fixer des objectifs précis de réduction des émissions, chiffrés et s'insérant dans un calendrier concret et viable. N'y parvenant souvent pas, elles se calent sur les ambitions nationales et européennes, sans bien tenir compte de la capacité à les réaliser (Criqui et Lefèvre, 2010). Le deuxième niveau est celui de l'incertitude du changement climatique, de la responsabilité

¹¹² Not in My Backyard

des sociétés dans ce changement climatique et finalement de son ampleur. Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a estimé à 9 chances sur 10 la responsabilité anthropique du changement climatique (GIEC, 2007). On peut en conclure qu'il y a lieu d'en douter à 10%, marge largement exploitée par les climato-sceptiques. Quant à l'ampleur du changement climatique, les recherches récentes la précisent autant qu'elles la bousculent : ses effets seront de toute façon différenciés en fonction des régions du globe. Un très grand nombre d'ignorances demeure, malgré le renforcement de certaines certitudes. Au niveau international, les tractations des politiques et des experts en négociation climatique (Gemenne, 2009) lors des réunions climatiques se passent comme si la certitude s'élevait à 100% alors que le climato-scepticisme a pu gagner du terrain comme l'a montré le *climategate* en 2009. Les politiques climatiques internationales obèrent donc totalement la dimension de l'incertitude, qui prend même un caractère tabou. Sur le devant de la scène politico-médiatique, soit on est pro-GIEC soit on est climato-sceptique, le gradient entre les deux demeurant masqué. On peut supposer qu'il en est de même aux niveaux scalaires inférieurs.

3.2 Et autour du développement durable ? Les politiques de développement durable en creux

Jusqu'ici nous avons présenté les politiques de développement durable en relief. En réalité, il reste évident mais pas forcément assez rappelé que les politiques de développement durable sont largement minoritaires et qu'elles se développent à côté de politiques « classiques », de développement local et de politique de la ville par exemple. A côté car l'insertion du développement durable dans l'ensemble du champ politique à défaut du relais par le développement durable des autres politiques ne fait que s'esquisser : les questions sont seulement posées. Les politiques de développement durable elles-mêmes ont des œillères et des angles morts. Le soutien aux emplois non délocalisables est ainsi un champ d'inaction de la durabilité urbaine : repenser l'économie locale et régionale est pourtant possible dans le cadre d'une économie de proximité : éco-ingénierie urbaine, écologie industrielle, circuits courts de production et de consommation (Emelianoff, 2007).

Les politiques ou organes traditionnels qui pourraient être du développement durable mais qui passent à côté

Les politiques de développement durable ont-elles vocation à remplacer les autres politiques traditionnelles ou du moins à les relayer ? Vraisemblablement. Les Plans Climat ne « seront jamais qu'un élément dans un ensemble large de normes et de dispositifs dans le développement des politiques publiques [cependant] leur bonne insertion dans ce contexte rend nécessaire une révision des modes de gouvernance comme un renouvellement des outils de recherche et d'aide à la décision » (Criqui et Lefèvre, 2010, p. 467)

Avec l'exacerbation d'une mondialisation néo-classique, les années 2000 se manifestent comme une tension entre les modèles de durabilité et une fuite en avant technologique. L'environnement a été absorbé comme un levier de performance et de compétitivité économique puis de renouvellement de la croissance (croissance verte). Le contexte n'est plus aussi porteur que lors de l'émergence de la durabilité entre la fin de la guerre froide et le Sommet de Rio. « Cette tension est aujourd'hui constitutive du tournant urbanistique à l'œuvre » (Emelianoff, 2010, p. 183). Les anciens cadres d'analyse demeurent avec vigueur. L'inadaptation des cadres juridiques, politiques et fiscaux du développement durable rend particulièrement difficile sa mise en œuvre. Malgré les analyses coûts bénéfiques, les bénéfices du développement durable sont sous-évalués et les coûts surévalués.

Dans la LOADDT, « l'idée sous-jacente était plus ou moins de consacrer le développement durable comme la finalité première des projets de territoire élaborés et financés dans le cadre des contrats de pays et/ou d'agglomération. Tel que le prévoyait la loi, tout projet aurait donc dû être un Agenda 21 local [...] chacun semble s'accorder aujourd'hui à dire que le développement durable lui-même n'a que très rarement été la clé de voûte des stratégies et des projets élaborés dans le cadre de la LOADDT » (Boutaud A., 2009, p. 38).

Le cas de la politique de la ville, un angle mort de la durabilité urbaine ?

Nous verrons le cas de la politique de la ville avec laquelle des interactions s'amorcent mais il s'agit d'un exemple de politique « classique » parmi d'autres possibles (chacun portant bien sûr ses spécificités et sa culture propre). La politique de la ville articule l'urbain – le bâti-, le social, l'économique, le sécuritaire dans une volonté de réparation des erreurs urbanistiques du modèle progressiste : elle est transversale dans une forte limite puisqu'elle agit aussi avec un certain nombre d'œillères. Son point de départ est transversal mais elle est tombée dans l'écueil de la sectorisation en demeurant ancrée dans une géographie prioritaire essentiellement sociale. Ainsi le désenclavement des quartiers concernés avait été longtemps peu mobilisé.

Pourtant « le lancement du Grenelle de l'environnement, avec les lois Grenelle 1 et 2, a été un puissant facteur d'accélération pour les projets de désenclavement des quartiers de la politique de la ville par les transports » (Heyraud, 2010, p. 233). C'est la transversalité des comités opérationnels du Grenelle qui a permis à la politique de la ville, dans une aspiration à sortir de l'urgence de s'ouvrir davantage aux enjeux de développement durable et symétriquement de sensibiliser de nouveaux acteurs à la culture de la politique de la ville. « Jusqu'à présent, les coopérations entre ces différents champs étaient rares, avec une politique de la ville assez repliée sur elle-même » (Heyraud, 2010, p. 234). Les deux types d'acteurs commencent à initier des partenariats depuis le Grenelle. Quelques publications témoignent de la rencontre de ces deux types d'acteurs se découvrant les uns les autres mais leur collaboration reste à l'état de réflexion embryonnaire mais néanmoins ancré dans le local (Bouzzine *et al.*, 2008 ; Profession Banlieue, 2009).

3.3 « Les contradictions de la ville durable »

Les premiers problèmes de la durabilité urbaine que nous venons d'aborder, intrinsèques et extrinsèques, reposent en fait sur un ensemble de contradictions inhérentes à la durabilité urbaine, qui ont été remarquablement mises en avant dans un article majeur de J. Theys et C. Emelianoff (2001). Nous reprendrons ces trois contradictions pour regrouper les problèmes les plus difficiles à résoudre de la durabilité urbaine.

« La ville à la campagne : une impasse écologique »

Les rêves « écologiques » évoluent, mais seulement partiellement. Le vieux rêve écologique de la ville à la campagne figurée par le pavillon au milieu du jardin est contredit par le nouveau rêve écologique de la ville compacte. Le modèle de la ville à la campagne est « dénoncé par ceux-là même qui, d'une certaine manière, en sont à l'origine » (Theys et Emelianoff, 2001, p. 125). « L'ambition des partisans de la ville durable n'est certainement pas de contraindre les citadins à abandonner leur voiture ni à restreindre leur besoin d'espace. Elle est d'abord, et beaucoup plus modestement, de faire en sorte que les incitations publiques existantes contribuent non pas à exacerber, mais au contraire à « détendre » les contradictions qui résultent d'une telle liberté, par exemple en accroissant pas « la dépendance automobile » (Theys et Emelianoff, 2001, p. 127).

La durabilité urbaine doit se construire sur cette contradiction en redensifiant les villes sans sacrifier l'accès à la nature et surtout en réussissant à réduire la dépendance automobile. Les expériences menées jusqu'ici ont peiné à réussir ce défi. Si la grande majorité des villes qui se lancent dans des Plans Climat voient peu baisser leurs émissions de gaz à effet de serre, c'est à cause de la nécessité quasi-inébranlable de recourir à la voiture individuelle. Le nœud gordien dans la réduction des émissions de GES reste la gestion des transports individuels et des mobilités, qui constitue un des postes majoritaires dans les diagnostics, avec les transports aériens (Emelianoff, 2007). Toutes les expériences d'éco-quartier ont montré que les ambitions concernant la réduction de la place de la voiture, malgré des efforts tout à fait intéressants, n'ont jamais été atteintes. « L'éco-quartier apparaît ainsi comme un îlot de durabilité dans une mer de pollution urbaine qu'il est bien impuissant à transformer » (Bonard et Matthey, 2010). A Västra Hamnen « souvent les ménages ont gardé plusieurs voitures ; ce n'était pas prévu. Ce que nous avons le moins réussi, c'est la mobilité »¹¹³. De même à GWL Terrein à Amsterdam, une réduction drastique de la voiture était prévue avec 0,2 places de parking par logement. Le quartier est aussi inaccessible aux voitures. Cette réduction avait été demandée par une partie des habitants et bien accueillie par une majorité de citadins, habitant ou non le quartier. Le nombre de ménages possédant une voiture a en fait doublé par rapport au projet initial. Les habitants de GWL ont garé leurs voitures dans les quartiers voisins et des reports de circulations se sont effectués également

¹¹³ Entretien avec Daniel Skog à Malmö

sur les quartiers voisins. Les usagers des quartiers limitrophes ne pouvaient alors plus s'y rendre. La municipalité a dû construire des parkings supplémentaires dans le voisinage. (Souami, 2008 ; Schaeffer *et al.*, 2010).

« Un nouvel évangile technocratique » ?

Par sa propension à tout comprendre et à tout relayer, le développement durable pose aussi problème. En France, le développement durable ne s'est pas diffusé dans une mobilisation spontanée de la société civile, loin de là. Il est porté par certains corps sociaux : quelques scientifiques et responsables institutionnels, les administrations et quelques associations spécialisées. Les structures qui auraient pu démocratiser le développement durable – médias, éducation, recherche – n'ont pas fonctionné, le relayant peu ou surtout mal. Les Agendas 21 locaux sont surtout lancés suite à des sollicitations nationales elles-mêmes issues de sollicitations européennes. On a donc affaire à une « élite savante, armée d'un discours moralisateur sur l'état de la planète et les responsabilités de chacun » qui impose « une vision du monde, un nouvel évangile » (Theys et Emelianoff, 2001, p. 130) sous couvert d'une série de bonnes pratiques et d'éco-gestes à appliquer. Ces bonnes pratiques s'appuient, au moins en partie, sur « des valeurs fausement partagées, en dehors d'un cercle d'experts », dans un processus descendant. Il convient donc de pousser les populations à l'assentiment pour leur faire adopter ces bonnes pratiques vertueuses et changer leurs modes de vie. La dimension moralisatrice est très présente dans le développement durable mais pourquoi serait-elle indispensable ?

« L'écocitoyenneté suppose en effet une "bonne conduite écologique" et l'arrivée des nouveaux arrivants [habitants] donne parfois lieu à un rite agrégatif au cours duquel ils sont invités à signer une charte, qui marque l'entrée dans un nouveau mode de vie » (Bonard et Mathey, 2010, §5). C'est le cas à Eva-Lanxmeer, GWL-Terrein et au Kronsberg par exemple, où des responsables de quartier sont désignés parmi les habitants pour assurer un contrôle direct en lien avec les associations et la municipalité. Les habitants doivent dédier une partie de leur temps et de leur argent à la gestion du quartier (Souami, 2011, p. 97).

Quelle évolution des modes de vie ? « L'éco-quartier est sous-tendu par un consensus implicite peu discuté et imposé : faire la ville de la société sobre et éthique » (Souami, 2008, p. 33). « L'éco-quartier peut servir de levier à un changement de mode de vie » : « La dynamique collective dans ce type de quartier (typiquement le Vauban à Fribourg en Allemagne) a entraîné l'individu dans des pratiques de consommation et de mobilités plus attentives à leurs impacts environnementaux et sociaux » (Emelianoff, 2008, p. 28). A Vauban, certains habitants ne consommeraient que 30 à 40 kWh/m²/an dans des logements construits pour une consommation théorique de 65 kWh/m²/an¹¹⁴.

¹¹⁴ Entretien avec Andreas Delleske à Vauban.

Mais les exemples abondent aussi sur les habitants d'éco-quartier qui ne changent pas leurs habitudes de consommation. C. Emelianoff cite ainsi l'exemple d'un complexe résidentiel danois ayant fait l'objet d'une évaluation, où « les comportements déterminent une variation de 400% de la consommation, tandis que l'écotechnologie la réduit de 30% (Emelianoff, 2005c). Au quartier Kronsberg à Hanovre, « des habitants ont colmaté les bouches d'aération douce avec récupération de chaleur, pour aérer de manière traditionnelle en ouvrant les fenêtres » (Schaeffer *et al.*, 2010, p. 31). A Västra Hamnen, les calculs de consommation théoriques n'étaient pas réalistes. Certaines maisons consomment jusqu'à 300 kWh/m²/an car il y fait plus de 20°C l'hiver et les écrans plasma ont une grande consommation énergétique¹¹⁵.

L'urbanisme durable est-il vraiment un levier d'évolution des modes de vie ? Peu de recherches existent encore à ce sujet (Emelianoff, 2010c). La question des modes de vie amène de plus rapidement à des visions proches de la décroissance, dans des modes de consommation alternatifs, dans des mobilisations du « sans » (Emelianoff, 2010c). La durabilité urbaine implique effectivement une remise en question culturelle et sociétale.

« L'écologie, facteur de discrimination » ?

La ville durable devrait tenter de réduire les inégalités écologiques et ne pas les laisser se surajouter aux inégalités sociales. Elle ne s'y attaque pas vraiment. « La majorité des Agendas 21 locaux adoptés par les villes n'accordent à la dimension sociale qu'une place toute rhétorique » (Theys et Emelianoff, 2001, p. 128). La reconstruction des villes sur elles-mêmes ne favorise pas forcément la mixité sociale. Dans ces opérations, la qualité des logements est considérablement améliorée. La politique est plus paysagère que sociale car elle ne cherche pas à maintenir la population qui vivait là sur place. Ce type d'éco-quartier est alors facilement accusé de favoriser la gentrification (Theys et Emelianoff, 2001). Comment faire la mixité ?

Le manque de mixité sociale, un des reproches principaux adressés aux éco-quartiers

Les éco-quartiers ne sont pas fondamentalement des quartiers de « bobos écolos », malgré la mauvaise réputation qu'ils traînent. Deux reproches s'établissent à l'intérieur de cette dépréciation : celui de l'écologie de standing et celui d'une communauté écologiste. L'un comme l'autre ne sont que partiellement fondés.

La mixité sociale varie fortement selon les sites. Certains éco-quartiers modèles ont effectivement échoué à introduire une mixité sociale, pour des raisons davantage liées au montage financier et foncier des projets que sous l'effet d'une volonté de la maîtrise d'ouvrage, notamment à Bo01 à Malmö où les techniques d'éco-construction sophistiquées se sont avérées très coûteuses. Il en est de même à Hammarby Sjöstad à Stockholm, où certains appartements atteignent des prix record : 700 000 € pour 120 m². De même

¹¹⁵ Entretien avec Daniel Skog à Malmö.

Vauban, Viiki, Eva-Lanxmeer montrent une mixité assez faible (Schaeffer *et al.*, 2010 ; Souami, 2011). La plupart des quartiers montrent cependant une mixité correcte à l'échelle de l'ensemble du quartier, avec des îlots qui peuvent être très contrastés si on descend à l'échelle inférieure. C'est le cas à GWL-Terrein, Niewland, Kronsberg, Riesefeld, BedZED, Solar City, Bonne à Grenoble. Les quartiers Kreuzberg à Berlin, GWL-Terrein à Amsterdam, Riesefeld à Fribourg réunissent des populations défavorisées. Ces quartiers sont parvenus à une mixité par la maîtrise des coûts fonciers, les programmes de logements sociaux, les coopératives, la réhabilitation, la contribution bénévole des habitants à la fabrication de leur cadre de vie, des contributions financières de promoteurs, etc. (Schaeffer *et al.*, 2010).

Concernant la communauté écologiste, il est vrai qu'on en trouve des membres plus nombreux dans les quartiers issus d'une démarche ascendante comme à Vauban ou à Eva-Lanxmeer. Ils ne constituent pas pour autant la population majoritaire de ces quartiers et sont plus minoritaires dans des quartiers issus d'une démarche descendante comme à Riesefeld.

Les inégalités écologiques et sociales

Pourtant l'articulation entre l'« environnementalisme des pauvres » (Martinez-Alier, 2002) et la durabilité urbaine commence à être travaillée au niveau local (Emelianoff, 2010c). La problématique des modes de vie peut permettre d'accéder aux solidarités à long rayon d'action. Cette contradiction remet en cause la légitimité des modes de vie occidentaux en donnant une portée planétaire à la notion de justice environnementale. La dette écologique est accumulée par les pays industrialisés vis-à-vis des pays émergents en comptabilisant le pillage des ressources, le commerce inéquitable, les dégâts environnementaux, l'occupation de l'espace environnemental pour les déchets et la bio-piraterie (Martinez-Alier cité par Emelianoff, 2010c).

A une autre échelle, à l'intérieur des éco-quartiers, la conjonction des inégalités écologiques et des inégalités sociales peut demeurer. A Bo01, les populations aisées bénéficient des aménités environnementales les plus appréciées, en l'occurrence la vue sur la mer. Une enquête a mis en évidence une indifférence des habitants vis-à-vis des dimensions durables de leur quartier. Les aménités appréciées par les habitants interrogés sont « classiques » : bord de mer, proximité du centre, quartier neuf, qualité visuelle du quartier (Faburel, 2011). Au Niewland, certains habitants subissent les nuisances sonores de l'autoroute contournant le quartier (Schaeffer *et al.*, 2010).

La réhabilitation écologique de l'habitat social n'est pas une priorité, ni même la réhabilitation tout court d'ailleurs (Emelianoff, 2007). L'OPAC de l'Isère s'y est tout de même lancée (Emelianoff et Stegassy, 2010). L'innovation sociale est effectivement le parent pauvre de la durabilité urbaine alors qu'elle en est sans doute le facteur

déterminant (Emelianoff, 2010a, p. 188). Elle n'a pas bénéficié de subventions à la différence des innovations écologiques en construction et en gestion urbaine.

« De toute évidence, le véritable enjeu de fond de la mixité sociale est moins un hypothétique équilibre arithmétique entre les groupes sociaux à l'intérieur d'un quartier que l'universalité d'accès à la qualité de la ville dans le registre des différentes échelles de l'habiter. [...] **C'est dans l'équité d'accès aux aménités urbaines que les citoyens peuvent tisser des liens fondés sur des normes de civilité partagées** » (Da Cunha, 2011, p. 200).

BILAN DU CHAPITRE 4

Malgré son retard d'environ une décennie sur les autres pays européens, la mise en œuvre du développement durable urbain est enclenchée en France et se présente même depuis quelques années dans une phase croissante très marquée, avec une impression de fleurissement mal comptabilisé des initiatives locales sur le territoire et une maturation positive des démarches pionnières. Le niveau national accompagne le niveau local dans des temporalités divergentes à l'intérieur d'une même institution mais sans aide financière. Cette situation contraste nettement avec un contexte européen déclinant, du moins sur le maintien des outils traditionnels que sont devenus les Agendas 21. Alors que les Agendas 21 locaux en Europe sont présentés par C. Emelianoff comme une première étape finissante, vouée à disparaître, l'engouement français pour l'Agenda 21 ne faiblit pas. Cette vision reste toutefois une lecture positive d'un engagement des collectivités vers le développement durable qui reste toujours minoritaire, les forces d'inerties et les politiques classiques restant très fortes, à côté ou en obstacle aux politiques de développement durable.

L'éco-quartier souffre d'un déficit conceptuel évident, cependant ses mises en œuvre parlent en sa faveur. L'éco-quartier ou quartier durable est un objet urbain expérimental, produit d'un aménagement qui cherche à mettre en œuvre les principes de la durabilité urbaine et déclaré comme tel par ses constructeurs. La première génération de modèles peut être qualifiée d'éco-quartiers, le quartier durable relevant d'une deuxième génération plus nombreuse qui connaît moins de modèles. Le quartier durable ne doit pas poser de problème majeur de non durabilité ; il ne doit pas contribuer à l'étalement urbain et il doit être socialement accessible. Trois éléments sont donc importants : l'objet urbain construit, la recherche de durabilité urbaine, la non-insoutenabilité. Le quartier durable n'est donc paradoxalement pas un quartier, même s'il est au moins en partie destiné à faire quartier. Et il n'est pas forcément durable mais il doit chercher à l'être sans être non plus insoutenable. Le quartier durable relève effectivement du quartier témoin, pas au sens d'appartement témoin (Bonard et Matthey, 2009) mais plutôt de témoignage : il importe de dissocier les réalités vécues localement dans les éco-quartiers existants, objectivement mal connues et la mythologie qui est construite autour d'eux (Heland, 2008).

Paradoxalement les retours d'expériences qui fondent la mise en œuvre de la durabilité urbaine sont très peu fondés sur de véritables évaluations, celles-ci étant rares et incomplètes lorsqu'elles existent. La capitalisation du retour d'expérience est insuffisante (Emelianoff, 2010b). En revanche, les grandes entreprises du BTP en France mènent des politiques de recherche et développement en construction durable, par exemple le groupe Eiffage avec son projet d'éco-quartier puis d'éco-ville virtuels sur catalogue, Phosphore¹¹⁶.

¹¹⁶ <http://www.eiffage-phosphore.com/cms/site/preprod-eiffage-phosphore/accueil>

Par ailleurs, ces groupes industriels sont bien obligés de faire des bilans et des retours sur expérience en interne, dans une diffusion qui reste très partielle de leurs résultats. Ces groupes interpellent la recherche scientifique publique¹¹⁷. Il reste de ce bilan que « l'innovation sociale reste le parent pauvre de la durabilité urbaine » (Emelianoff, 2010, p. 188).

L'articulation, notamment scalaire, entre les différentes politiques de mise en œuvre de la durabilité urbaine, est difficile voire inexistante. Les niveaux d'interventions supérieurs interviennent à l'échelle locale avec les Agendas 21 et les Plan Climat et à l'échelle infra-locale avec l'aménagement urbain durable (fig. 19). Espaces, échelles et niveaux d'intervention se confondent en se concentrant sur un même espace avec des politiques différentes. Les démarches d'éco-cycles et au-delà d'écologie territoriale sont susceptibles de faciliter le « passage d'échelle », notamment celui du quartier à la ville (Augiseau *et al.*, 2009 ; Augiseau, 2008).

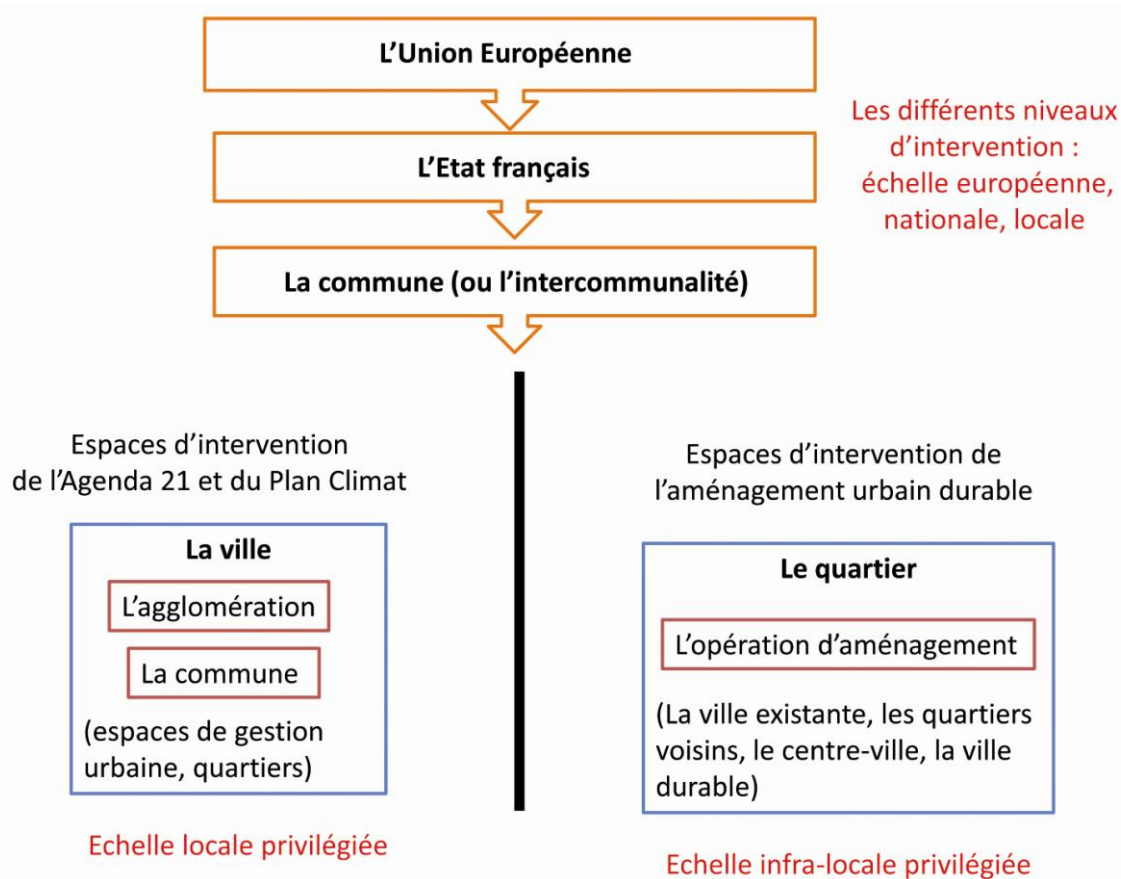


Figure 19 : La confusion des échelles : une multiplicité de niveaux d'intervention pour une dualité de types de politiques et d'espaces d'intervention (schéma AJ)

¹¹⁷ Chaire Biodiversité Environnement et Grandes Infrastructures du groupe Eiffage et de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne par exemple, Chaire Vinci et ParisTech d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures.

BILAN DE LA PREMIERE PARTIE

Notre débroussaillage bibliographique a fait apparaître la multiplicité des conceptions possibles du développement durable, sous-tendues en profondeur par des visions sociétales différentes voire opposées sur la place de la nature et l'aspiration au progrès humain. Les mises en œuvre variées de la durabilité urbaine reflètent les multiples conceptions possibles du développement durable. Qui plus est le développement durable est fréquemment mêlé à la lutte contre le changement climatique. Cela a donné plus de force à ce discours global en y ajoutant d'autres paradoxes, avec l'intimation à l'urgence pour le long terme et au locavorisme pour la planète. Cette pluralité si confuse du développement durable est-elle indépassable ? A bien des égards elle constitue certainement une impasse et c'est sans doute ce que pensent bien des géographes, gênés vis-à-vis de cette notion omniprésente dans le champ politico-médiatique.

Pourtant nous avons fait le choix expérimental de considérer que le développement durable est viable et capable de répondre à une demande sociétale plurielle. En effet, l'intérêt principal du développement durable réside dans la pensée de la complexité que sa démarche constitue. Mis en œuvre par certaines sociétés, il se présente comme un cheminement tortueux vers un autre paradigme sociétal et environnemental. En cela il peut être considéré comme l'expression d'une médiance c'est-à-dire du sens du rapport des sociétés à leur milieu. Il se place alors pleinement dans le paradigme scientifique géographique de l'interface société/milieu, interface de la complexité dont les seuils sont difficiles à franchir.

Le développement durable devient donc à la fois notre démarche et notre objet d'étude, pleinement géographique, dès lors qu'il se concrétise dans des politiques publiques de durabilité urbaine et dans des objets urbains. L'objet d'étude appréhendé en relief, en positif, amène à une analyse des politiques dédiées de développement durable : Agendas 21, plans climats et aménagement urbain durable. En effet, la durabilité urbaine notamment se met en œuvre dans une culture de l'expérimentation, de l'apprentissage par l'action et de démarche itérative d'amélioration de la qualité.

La durabilité urbaine n'est pas qu'une ville rêvée. Elle est une incarnation située du développement durable, dans des milieux urbains des métropoles européennes et dans des systèmes complexes de niveaux scalaires de pouvoir et d'espaces d'intervention. Ce n'est pas une nouvelle théorie urbanistique qui prendrait le relais du mouvement culturaliste contre les erreurs urbaines du mouvement progressiste. Elle est une nouvelle pensée de la ville qui s'expérimente dans des territoires, des lieux et des milieux. En effet les expérimentations de la durabilité se concentrent à l'échelle locale, là où une mobilisation

des citoyens est plus envisageable. Le local constitue dès lors le niveau d'opérationnalisation le plus fréquent et le plus abouti de la durabilité. Les espaces urbains produits par cette nouvelle pensée sont issus de relations complexes, souvent conflictuelles (mais pas forcément explicitement) entre les différents groupes d'une société locale hétérogène et les différents éléments du milieu urbain, partagés entre des dynamiques naturelles revalorisées et des réseaux artificiels revus et corrigés.

La durabilité urbaine est en effet difficile à mettre en œuvre. Ses réalisations restent minoritaires, gouttes d'eau dans l'insoutenabilité de l'*urban sprawl* et des forces d'inertie des systèmes économiques et politiques publiques « classiques », autrement dit sectorielles et technocratiques. La force de conviction des « pionniers de la ville durable » et des portages politiques forts dans certaines collectivités donne une impression de dynamisme des Agendas 21 locaux, plans climats territoriaux et des quartiers durables en France, dans un contexte d'essoufflement européen. Cependant, « s'il nous a semblé utile de mettre en évidence l'ampleur de ces contradictions, c'est aussi pour montrer qu'au moins dans les villes du Nord celles-ci ne sont probablement pas insolubles. » (Theys et Emelianoff, 2001, p. 123).

La dynamique est-elle elle-même durable (au sens strict) ? En tant que pensée de la complexité recherchant la transversalité, le développement durable amène les décideurs, les professionnels et les citoyens de cultures différentes à se parler, confrontant les opinions mais aussi les individualités des phénomènes et des processus. Il révèle ainsi pleinement les incohérences territoriales, notamment scalaires, spatiales et temporelles. Les réalisations de la durabilité sont à la fois victimes de ces contradictions mais elles les (re)créent également. Ainsi, Agendas 21 locaux et Plans climats territoriaux d'un côté et quartiers durables de l'autre côté sont menés de manière dissociée, pour ne pas dire sectorielle, par des professionnels de cultures différentes. Agendas 21 et Plans climat s'appliquent à l'échelle de la collectivité prise dans son ensemble et cherchent faiblement à passer aux échelles supérieure et inférieure. A l'inverse, les quartiers durables, mis en œuvre à l'échelle infra-locale, envisagent difficilement les échelles qui les surplombent. C'est le niveau d'intervention national, autrement dit l'Etat, qui encourage très fortement (impose pour les Plans climat) ces applications surtout à l'échelle locale, les faisant passer du statut d'expérimentation à celui d'opérationnalisation.

Reste la dimension régionale, aussi bien métropolitaine qu'environnementale (la bio-région de G. Haughton). Bien sûr elle influe largement sur les échelles locales et infra-locales. Mais cet échelon connaît surtout une opérationnalisation plus difficile de la durabilité : il constitue dès lors un défi majeur.

DEUXIEME PARTIE

Les politiques de durabilité urbaine dans la métropole parisienne : échelles, acteurs et dynamiques

Le choix de notre terrain, la métropole parisienne, est paradoxal au regard de son manque de durabilité. Le quatrième chapitre nous a permis de présenter des collectivités et des territoires pionniers de la durabilité urbaine. Assurément la métropole parisienne n'est pas un territoire pionnier, à la différence de Lille-Roubaix-Tourcoing ou de Lyon par exemple, pour comparer avec les métropoles françaises d'un niveau démographique (et métropolitain) inférieur à la capitale. Les bilans précis manquent, nous l'avons vu, mais il est clair que la métropole parisienne est l'une des plus en retard sur le territoire français (d'autres lui disputent cette vedette cependant, comme Marseille par exemple).

Le concept de métropole commence seulement à être employé dans le langage courant à propos de Paris : jusqu'alors apparaissaient surtout dans les discours surtout des termes plus neutres comme l'agglomération ou la région parisienne. Pourtant ce concept s'impose dans une perspective de durabilité urbaine. En effet, il permet de considérer l'objet urbain qu'est Paris dans une vision à la fois multiscalaire et systémique :

- comme un ensemble urbain métabolique ancré dans une bio-région et dans un hinterland, rejoignant les perspectives séparément apportées par S. Barles et G. Haughton ;
- comme un ensemble composé de territoires hétéroclites et fragmentés, à toutes les échelles mais notamment infra-locale, reliés par des centralités, des inégalités et des proximités (Saint Julien et Le Goix, 2007) ;
- comme un ensemble urbain fortement rattaché au système économique mondial au travers du processus de mondialisation et contribuant fortement au changement climatique (le développement durable étant lui-même un système de pensée induit par la mondialisation) ;
- comme un ensemble urbain doté d'une identité qui pourrait être incarné dans une gouvernance.

Notre terrain métropolitain prendra forme à quatre échelles dans cette partie (tab. 9):

- l'échelle métropolitaine proprement dite, avec toutes les difficultés de délimitation et les flottements qu'elle comporte, représentée par trois types de territoires métropolitains : le centre, la banlieue, le périurbain ;
- l'échelle régionale, qui constitue un cadre d'action politique majeur, pertinent pour une métropole durable ;
- l'échelle locale, communale et intercommunale avec les trois principaux terrains d'étude : la Ville de Paris, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) ;
- l'échelle infralocale, celle des quartiers et des opérations d'aménagement : Clichy-Batignolles, éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis, Quartier Est de Polytechnique.

Tableau 9 : Des échelles d'analyse métropolitaine développées pour explorer la durabilité au niveau de la métropole parisienne

Les échelles	Les territoires d'étude		
La capitale	Territoire d'intervention de l'Etat		
La Région	L'Île-de-France, territoire du Conseil Régional		
LA METROPOLE	Le centre	La banlieue	Le périurbain
Le local : commune et intercommunalité	Ville de Paris	Plaine Commune	Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS)
L'infra-local : le quartier, l'opération d'aménagement	Clichy-Batignolles	Quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis	Quartier Est de Polytechnique

Cette analyse se place dans le schéma classique de polarisation radioconcentrique de la métropole parisienne, schéma qui l'emporte largement. Des centres secondaires, notamment représentés par les villes nouvelles, existent aussi dans la métropole, dans une volonté de polycentrisme. Il aurait été tout à fait légitime d'en tenir compte, d'autant plus qu'ils contribuent à davantage d'équité d'accès à la centralité dans la métropole. La Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise aurait pu par exemple constituer un cas intéressant car elle est engagée dans une démarche de développement durable. Nous avons cependant préféré conserver le schéma d'organisation simple et dominant de la métropole parisienne pour ne pas démultiplier les terrains. L'échelle nationale continue à être très présente, en tant que niveau politique d'intervention, dans une logique d'appartenance du territoire métropolitain aux Français.

Nous reprendrons dans cette deuxième partie les cadres d'analyse avancés dans le quatrième chapitre aux échelles européenne et nationale pour les déployer sur nos territoires d'étude. Cette seconde partie permettra d'approfondir nos trois entrées principales en matière de politiques dites dédiées de développement durable : Agendas 21 locaux, Plans Climats territoriaux d'un côté et quartiers durables de l'autre. Les trois

collectivités territoriales se sont toutes engagées dans un Agenda 21, un Plan Climat territorial et des projets de quartiers durables.

Ainsi, nous mettrons en évidence les dimensions métropolitaines de la région parisienne étonnamment mal assimilées, même dans le débat sur le Grand Paris. Ce projet évoque la durabilité urbaine mais l'évacue en fait largement. La difficile construction territoriale de la métropole parisienne et notamment d'une gouvernance constitue une contrainte majeure pour la durabilité (**chapitre 5**).

Dans ce cadre contextuel métropolitain, nous opposerons les forces de changement en faveur d'un développement durable aux échelles régionale et locale aux forces d'inertie d'une métropole insoutenable, notamment à travers l'exemple paradoxal du tourisme durable pour terminer sur une présentation des collectivités d'étude (**chapitre 6**).

Dès lors nous pourrons comparer les ambitions et évolutions des Agendas 21 locaux et des Plans Climats territoriaux des trois collectivités locales étudiées (Ville de Paris, Plaine Commune, CAPS) (**chapitre 7**).

Nous comparerons donc à part les trois quartiers durables en projet ou en construction, en nous concentrant sur le plus avancé et le plus grand (en superficie comme en population), Clichy-Batignolles, car nous l'avons choisi comme site d'enquête. (**chapitre 8**).

CHAPITRE 5

Le « Grand Paris », un territoire métropolitain ?

« Delouvrier, mettez-moi de l'ordre dans ce bordel ! »

Attribué à Charles de Gaulle¹¹⁸

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles »

Sénèque, mis en exergue du SDAURP de 1965 par Paul Delouvrier

« Il y a un autre monde, mais il est dans celui-ci. »

Paul Eluard, en exergue du rapport de présentation du SDRIF, 2008, p. 1

A quelles échelles les dynamiques de durabilité se mettent-elles en place, sur quels territoires pertinents, au travers de quels acteurs ? Ce chapitre nous permettra de vérifier la pertinence de l'échelle métropolitaine, posée comme troisième hypothèse de recherche en introduction, comme échelle d'action publique la plus nécessaire pour mettre en œuvre une durabilité urbaine. Nous questionnerons donc ici les acteurs et les niveaux de décision à l'échelle de la métropole, dans la volonté d'apporter un regard nouveau sur la construction territoriale métropolitaine, justifié et permis par la durabilité.

Le développement durable de la métropole parisienne est un problème rarement posé dans toutes ses dimensions car il comprend un grand nombre de paradoxes difficilement solubles. La dimension métropolitaine de la région parisienne n'est finalement pas une évidence partagée. De plus, le problème de la durabilité de la métropole parisienne est masqué et en même temps partiellement abordé par le Grand Paris, un débat ancien, redevenu très présent et très intense depuis 2005. Ce débat reflète des conflits géopolitiques profonds mais pas forcément apparents, mêlant deux questionnements :

- le développement urbain de la métropole, partagé entre des réflexions urbanistiques assez classiques et d'autres réflexions urbanistiques post-carbone, post-Kyoto. Ce questionnement est conduit à de multiples échelles, jusqu'à celle du bassin parisien dans son ensemble (Masbounji, 2009)
- le gouvernement de la métropole. Il s'agit alors de prendre la métropole dans son ensemble, mais quel ensemble ? Ce questionnement est davantage saisi à l'échelle de la zone dense de Paris mais il s'étend au moins jusqu'à la Région, ne serait-ce parce qu'elle figure comme territoire institutionnel pertinent, intégrateur des autres territoires institutionnels comme les départements.

¹¹⁸ La formulation exacte de cette interpellation légendaire demeure en fait indéterminée et surtout non datée (Vadelorge, 2005).

Bien sûr, ces questionnements interrogent la durabilité. Les discours sur la métropole s’y réfèrent explicitement mais la durabilité ne constitue pas leur entrée principale. L’intensité des conflits géopolitiques dans la métropole masque la durabilité, dans un débat essentiellement programmatique et sans doute pas suffisamment tourné vers le diagnostic (Davezies, 2009). Le débat se cristallise sur l’entrée de la gouvernance métropolitaine, mettant de côté l’ensemble des processus de métropolisation et centrant la dimension métropolitaine sur les conflits institutionnels. Le débat porte donc plus sur les niveaux de pouvoir que sur la gestion concrète des espaces métropolitains : il s’agit en effet d’une affaire de rivalités de pouvoir. Les autres dimensions essentielles de la dynamique métropolitaine sont largement moins discutées (Davezies, 2009). Derrière le débat géopolitique se cache un autre débat, idéologique celui-là. Il concerne la perception du poids de la métropole parisienne dans l’économie nationale mais aussi dans l’économie mondiale et sa vitalité. Il oppose ceux qui souhaitent favoriser la métropole parisienne comme locomotive de l’économie française, majeure mais fragilisée dans l’économie mondiale et « les ennemis de Paris » (Marchand, 2009) qui estiment qu’il faut réduire le poids démesuré de cette métropole, par souci d’équité avec les autres territoires français.

Nous verrons que les représentations de la métropolité parisienne sont plurielles mais que les rivalités politiques sont au cœur du débat sur le Grand Paris, quasi-insoluble dès lors qu’il est cartographié. Nous envisagerons plus spécifiquement la viabilité du scénario régional, qui peut pallier à l’insuffisance d’un niveau de décision métropolitain.

1. La métropolité parisienne, une dimension mal assimilée

Paris apparaît comme une capitale dont la dimension métropolitaine ne s’impose paradoxalement pas forcément aux yeux de tous. Elle est même souvent l’angle mort des discours et des politiques sur Paris. Pourquoi ? Pourtant la métropolisation n’est pas qu’une affaire de représentation, c’est bien une réalité vécue par les métropolitains. Quelles sont les dynamiques de métropolisation à l’œuvre dans la capitale ?

1.1 Parler de métropole pour Paris : un non-dit ?

Le terme de métropole n’est pas tant employé pour Paris. Les termes d’agglomération parisienne ou bien de région parisienne, encore plus neutre, lui sont généralement préférés. Ce concept est-il mal connu ? Même chez les professionnels et même chez les géographes, il est nettement moins utilisé. Il n’est pas pour autant rejeté : Paris est incontestablement une métropole. Mais elle n’est pas majoritairement perçue comme telle alors qu’elle est vécue comme telle : ainsi les identités locales l’emportent régulièrement alors que les mobilités

montrent combien les Franciliens traversent la métropole. Les débats récents ont en tout cas montré une plus grande utilisation du terme et du concept même.

Métropole et métropolisation : éléments de définitions

De fait les concepts de la grande ville ne sont pas encore bien fixés. « Le vocabulaire est si peu stabilisé, objet de débats et d'appropriations tellement contradictoires que l'on ne doit pas oublier que parler de « métropole, c'est se référer à un modèle qui n'est pas encore arrivé à maturité » (Lévy et Lussault, 2003, p. 607). Il n'existe nulle part de définition officielle et unique de la métropole et de la métropolisation.

Etymologiquement, la métropole est la ville-mère. Les définitions classiques de la métropole insistent surtout sur les dimensions de commandement, sur de vastes espaces. Une métropole complète réunit toutes les fonctions de commandement et domine son réseau urbain. Ce morceau de la définition est un acquis sémantique : le sens du mot est historique. Paris est effectivement la ville-mère de l'ensemble du réseau urbain français ; son hinterland est à ce titre le pays entier. Cette compréhension nationale du terme de métropole est un usage fréquent pour Paris.

Cependant le concept de métropole s'est récemment étendu pour prendre en compte les évolutions contemporaines des principaux espaces urbains dans le monde, associées à la mondialisation. La métropolisation est ainsi une forme contemporaine du processus d'urbanisation, résultat du mouvement de globalisation de l'économie mondiale, « traduction urbaine de la mondialisation » (Lacour et Puissant, 1999, p. 74). L'aire d'influence de la ville s'élargit dans une dilatation spatiale : les densités urbaines globales diminuent mais le périurbain se densifie. La métropolisation est la concentration de valeur à l'intérieur et autour des villes les plus importantes, grâce aux effets d'agglomération puis, et surtout, de diversification allant jusqu'à la sélection, liée à l'internationalisation. Les métropoles se consolident au travers d'un double mouvement externe et interne, leur mise en réseau et la coordination de leurs activités (Derycke, 1999). « La métropole se distingue de la ville en ce que les processus cumulatifs d'agglomération, de concentration et d'interaction deviennent à un certain stade, *quasiment irréversibles* » (Derycke, 1999, p. 9). Avec la métropolisation montent les services, les NTIC, les secteurs d'activité internationale. La métropole suscite le renouvellement de ses activités motrices, selon un processus cumulatif, auto-entretenu et irréversible, articulant les réseaux (Derycke, 1999).

J. Lévy et M. Lussault insistent cependant sur le fait que, par opposition à la mégalopole, vaste champ urbain mondial, la métropole est partagée entre des processus globaux et des processus locaux (Lévy et Lussault, 2003). Les dynamiques locales demeurent dans la métropole, même si elles sont largement concurrencées par les dynamiques mondiales. Le processus métropolitain s'appuie sur une mise en réseau des principales agglomérations dans laquelle les phénomènes de connectivité tendent cependant à l'emporter sur les

relations de proximité. Le concept de métropolisation est très européen-centré « et même, semble-t-il d'un usage plus répandu encore en France que partout ailleurs » (Derycke, 1999, p. 3), mais il s'est vraisemblablement étendu depuis.

La métropolisation génère dans le même temps une accumulation et un appauvrissement. « Les mutations fonctionnelles des plus grandes villes engendrent des recompositions dans la morphologie urbaine. Outre les phénomènes d'étalement urbain, la métropolisation implique, dans de nombreux cas, la formation d'une structure interne discontinue et hétérogène, faisant alterner en périphérie des zones de faibles densités et des centralités secondaires (*edge-cities*, centre d'affaires, technopole etc.). L'ensemble de ces processus conduisent à la formation d'espaces urbains de plus en plus fragmentés et hétérogènes remettant en cause les modèles de répartition des citoyens ou des activités par rapport à un centre unique » (Ellisalde in *Hypergeo*¹¹⁹).

C'est cette dimension métropolitaine contemporaine qui est moins bien assimilée pour Paris. Pourtant, Paris est la seule métropole française de niveau mondial, la première avec Londres en Europe (Jean et Vanier, 2008). Saskia Sassen la classe aussi parmi les villes mondiales (Sassen, 1994) cependant comme une ville globale incomplète.

La croissance métropolitaine parisienne

Paris a lentement crû depuis ses origines gallo-romaines. De 1815 à 1850, avec la croissance démographique et les migrations depuis le monde rural, « Paris grandit trop vite » (Marchand, 1993). L'expansion de la croissance parisienne se fait principalement en quatre phases *maxima* (Bastié, 1964). Paris a essentiellement grandi avec la Révolution industrielle, favorisant des extensions urbaines de type banlieue industrielle non planifiée, dans la seconde moitié du XIXe siècle. Le paysage des quartiers industriels de la banlieue était constitué déjà en 1914 et tout à fait en 1930 (Bastié, 1964). Dans l'entre-deux guerres la banlieue s'est enrichie d'ensembles pavillonnaires : c'est la deuxième phase *maxima* de la poussée des lotissements. Après la seconde guerre mondiale, les grands ensembles de blocs d'immeubles collectifs apparaissent : c'est l'urbanisme des ZUP (Zones à Urbaniser en Priorité), qui prend la forme de tours et de barres. J. Bastié décrit en 1964 une extension spatiale parisienne en forme de poulpe, offrant un des plus parfaits exemples d'inorganisation de l'espace urbain (Bastié, 1964).

A la fin des années 1960, la région parisienne connaît un nouveau cycle d'urbanisation d'une ampleur sans précédent : c'est là une quatrième phase *maxima*. « En 1999, le « Francilien moyen » réside à 17,1 km de Notre-Dame, au lieu de 13,5 km en 1968, alors que de 1936 à 1968, le « déplacement » n'avait pas dépassé 2 km » (Berger, 2004, p. 22). A petite échelle, la périurbanisation est la poursuite de la concentration et de la polarisation au profit des

¹¹⁹ <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article257> (non daté).

villes. A grande échelle, c'est un processus d'étalement et de multiplication des polarités, dans une apparente dilution dans la campagne des espaces de la ville, avec le maintien d'enclaves d'espaces ouverts, agricoles ou forestiers.

Manifestations de la métropolisation à Paris

Paris se distingue par sa compacité si on compare avec d'autres métropoles européennes, notamment Londres. Pourtant, la métropole parisienne déborde du cadre régional pour s'étendre sur les régions voisines de Picardie, du Centre (Lefèvre, 2002).

La métropolisation transforme l'organisation urbaine de l'agglomération parisienne, à deux niveaux. Elle modifie la métrique de l'espace en faisant émerger des pôles secondaires qui font passer d'un espace continu à un espace archipel où les lieux et les territoires s'articulent en réseau. De plus, elle modifie la centralité classique. A Paris, on assiste simultanément au renforcement de l'hyper-centre, à son élargissement et à l'émergence de centralités secondaires incomplètes (Reghezza, 2006). Le développement urbain est devenu multipolaire mais les pôles secondaires ne concurrencent pas la puissance du centre principal. La métropolisation a renforcé le poids de l'hypercentre tout en provoquant son extension vers l'ouest, dans un débordement du pôle parisien au-delà du périphérique (Beckouche *et al.*, 1997).

L'espace métropolitain apparaît comme mis sous tension par les dimensions territoriales du processus de métropolisation, dans des dynamiques divergentes. Les centralités se réorganisent, se renforcent en se diversifiant. On passe du monocentrisme triomphant à un mélange paradoxal de monocentrisme résiduel et de polycentrisme renforcé. La formation d'une structure centrale plus complexe, dans une métropole construite sur la longue durée autour d'un centre puissant et relativement hégémonique, peut être interprétée comme une expression de la résilience du système territorial régional (Saint Julien et Le Goix, 2007). Cette réinvention du centre pérennise la puissance du gradient centre-périphérie, ce que l'on peut constater à propos du différentiel foncier et immobilier notamment. L'endurcissement des polarisations opposant nord-est et sud-ouest peut également se comprendre comme une forme contemporaine de l'ancienne sectorisation est-ouest. Le cœur de la région s'embourgeoise mais la diversité sociale se renouvelle localement. Les espaces de vie se fragmentent et s'étalent mais les proximités s'ajustent également. Le renforcement de la structure polycentrique et le remodelage des centralités périphériques apparaît en revanche comme l'émergence d'une nouvelle trajectoire métropolitaine. L'embourgeoisement irréversible du centre et sa muséification, l'assez forte homogénéité de la couronne périurbaine apparaissent comme des constantes de cette nouvelle trajectoire. Localement on assiste à des compartimentages (Saint Julien et Le Goix, 2007).

1.2 Aménager la métropole parisienne

L'aménagement de la région parisienne n'a pas forcément tenu compte de sa dimension métropolitaine, hormis dans une lecture historique de la métropole dans une échelle nationale. La volonté de relativiser le poids de la capitale en France a longtemps dominé dans les partis d'aménagement de la région parisienne jusqu'à ce que s'impose un discours métropolitain, dans le sens contemporain, sur les fragilités de la puissance parisienne.

Paris et le désert français

Dans le chapitre 2 nous évoquons l'urbaphobie, dont Paris a été largement victime : la domination de la capitale dans tous les domaines a, de longue date, attiré toutes les condamnations. Les événements de la Commune en 1870 ont également contribué à faire peur. La fonction de maire de Paris a été supprimée par Bonaparte en 1800 et Paris ne connaissant pas de maire entre 1800 et 1977.

Publié en 1947, l'ouvrage du géographe Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*, a contribué à construire une haine persistante de Paris et sous-tendu tout un pan de la politique d'aménagement du territoire dans la région parisienne (Marchand, 2009). A l'époque, l'ouvrage est le reflet d'une politique gouvernementale, en l'occurrence pétainiste, existante. Davantage que l'ouvrage, ce sont son succès et sa postérité qui troublent : B. Marchand note que dans les années 2000 ce livre fait toujours l'objet d'éloges. Au fil des trois éditions, jusqu'en 1972, l'hostilité de l'auteur envers Paris ne diminue pas : « Le déficit universel, la dilatation générale sont l'inévitable rançon d'une croissance littéralement anti-physique. [...] Ainsi la firme Paris paie et fait payer à la France les conséquences de son gigantisme. Elle est déficitaire dans tous les domaines. Elle dévore les hommes et les richesses de la France » (Gravier cité par Marchand, 2009, p. 176). Malgré ses positions extrêmes fondées sur des postulats erronés et non justifiés (Marchand, 2009), cet ouvrage a marqué durablement la politique d'aménagement du territoire en France et même les opinions idéologiques sur Paris. Il s'agit donc de rééquilibrer le poids des régions en France en diminuant celui de Paris et en développant l'autonomie régionale, mais à partir de l'action de l'Etat central. La déconcentration industrielle ou encore la politique des métropoles d'équilibre en est l'un des effets. « Sous le pouvoir fort qu'allait instituer en 1958 le général de Gaulle, l'Etat prit entièrement en main l'aménagement du territoire, mais, moins effrayé par le pouvoir urbain et menant une politique de grandeur, il sentit le besoin de grandes villes puissantes : d'où une politique contradictoire qui ne fut qu'à moitié urbaphobe » (Marchand, 2009, p. 201). Intégrant les aspirations écologistes, Valéry Giscard d'Estaing propose un urbanisme à taille humaine et les politiques d'aménagement du territoire de Michel Poniatowski cherchent à limiter la croissance de la capitale. Sous F. Mitterrand, l'urbaphobie est moins présente mais toujours sous-jacente.

La thèse de B. Marchand, développée dans *Les ennemis de Paris*, est partagée mais généralement peu approfondie. Elle est ainsi également défendue par Pierre Merlin, moins virulent toutefois contre J-F. Gravier : « Le pamphlet antiparisien de Jean-François Gravier a donné le ton des deux premières entreprises menées au nom de l'aménagement du territoire : la décentralisation des activités hors de la région parisienne et la définition des métropoles d'équilibre. » (Merlin, 2002, p. 157). « A l'époque, personne n'a osé souligner les faiblesses théoriques de ses raisonnements. « Paris et le désert français » est devenu la bible des pionniers de l'aménagement du territoire et lui a donné sa connotation initiale antiparisienne (Merlin, 2002, p. 159). Guy Burgel poursuit la même thèse : « Il s'ensuivit pendant près d'un demi-siècle un malentendu fondamental que la DATAR transforma en gouffre abyssal : tout ce qui pouvait être favorable à Paris portait préjudice à la France » (Burgel, 2008, p.11). On notera les mêmes réflexions chez A. Fourcaut : « Les effets de cette idéologie anti-parisienne sont considérables et justifient un demi-siècle de planification malthusienne et une volonté de mise sous tutelle et d'affaiblissement de la capitale [...] » (Fourcaut *et al.*, 2007, p. 31).

Ces opinions gravieristes et anti-parisiennes se retrouvent fréquemment dans les médias et dans les discours des parlementaires et des membres du gouvernement, davantage à droite mais aussi à gauche (Marchand, 2009). « L'un des principaux effets de la propagande urbaphobe a été de persuader l'opinion publique que « la province paye pour Paris » (Marchand, 2009, p. 242). L'urbaphobie a surtout nui aux banlieues déshéritées de Paris.

A l'inverse, l'antiurbaphobie pour Paris existe. En 1962, Alain Griotteray publie *l'Etat contre Paris* où il montre que le graviérisme des décideurs a conduit au sous-équipement de Paris, capitale en retard. Les urbanistes, notamment du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)¹²⁰, présentent traditionnellement la grande ville comme un moyen d'émancipation et de civilisation des citoyens et soulignent les avantages de la densité (Marchand, 2009). On trouve aussi des lois et des politiques antiurbaphobes. B. Marchand cite ainsi le discours de D. Voynet présentant la loi Voynet « C'est pourquoi j'insiste : aucune région ne peut concevoir un avenir résidant durablement et uniquement dans des ressources provenant de la péréquation entre régions. De même, le fait de brider la région parisienne ne garantit nullement une dynamique de développement pour les autres régions » (Voynet, 9 janvier 1999, citée par Marchand, 2009, p. 231). Mais l'urbaphobie continue à l'emporter.

Fluctuations et vicissitudes de l'aménagement de la région parisienne

Les politiques d'aménagement de la région parisienne ont fluctué dans une urbaphobie dominante mais souvent velléitaire et peu efficace, dans une recherche d'équilibre du territoire (Merlin, 2002). La DATAR a toujours cherché à agir en ce sens. Les politiques

¹²⁰ <http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/> Programme d'innovation en urbanisme appartenant au ministère de l'Équipement puis au MEDDTL

d'aménagement de la région parisienne reflètent ces tiraillements entre un paradigme du freinage, dominé par une urbaphobie parisienne forte, visant à contrôler et à freiner sa croissance (urbaine, démographique, mais aussi économique) et, non pas des « Parisphiles » mais des modérés qui ne souhaitent pas asphyxier et dévitaliser non plus le cœur économique du pays¹²¹.

Parallèlement, l'idée d'aménagement de la région parisienne s'est considérablement enrichie et développée depuis ses débuts. Le domaine d'intervention du pouvoir s'est élargi ; le contenu des actions d'aménagement s'est enrichi à partir de la notion d'utilité publique et les organes administratifs responsables de l'aménagement se sont considérablement développés (Carmona, 1984). L'aménagement passe de constructiviste à un aménagement plus tourné vers la réhabilitation, la mise en valeur du patrimoine et le respect de l'environnement. Les diverses politiques du pouvoir central ont joué le rôle tantôt de frein tantôt de moteur.

Contrôler la croissance de Paris est devenue une règle d'or de l'aménagement entre 1928 et 1960 (Carmona, 1984). La planification régionale a débuté dans les années 1930 avec le plan d'aménagement de la région parisienne (dit « plan Prost »), approuvé en 1939 qui prévoit de limiter les constructions dans les zones déjà urbanisées et de dessiner un réseau autoroutier. La politique d'aménagement du régime de Vichy préfigure celle de l'après-guerre (Zylbelberg, 1992). Le Plan d'Aménagement et D'Organisation Générale (PADOG) pour la région parisienne est le premier document d'aménagement de la région, en 1959 ; il cherche à limiter la croissance parisienne. Il est suivi d'une série d'autres documents comparables, les schémas directeurs, à partir de 1965. "Delouvrier, mettez-moi de l'ordre dans ce bordel !" aurait tonné de Gaulle, survolant la métropole avec Paul Delouvrier, aménageur pour l'Etat. Cette petite phrase pas forcément réelle est devenue une légende dans les années 1990 de l'aménagement de la région parisienne (Vadelorge, 2005)¹²². Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (SDAURP) de 1965 constitue une rupture : il ne s'agit plus de bloquer la croissance urbaine mais de la canaliser : il prévoit une extension parisienne et des villes nouvelles. A la fin des années 1960 s'amorce un tournant : la qualité de la vie devient le guide suprême de l'aménageur dans une prise en compte partielle du nouveau paradigme environnemental. L'aménagement a évolué : il est devenu à la fois plus technocratique mais il se démocratise aussi, dans un contexte d'opinion habitante peu satisfaite des politiques d'aménagement menées dans la région parisienne. Les notions de « trame verte » et de « zones naturelles d'équilibre » apparaissent en 1972, le « front rural », dans une reconnaissance du cadre de vie rural, en 1976, concomitant avec la

¹²¹ Travaux de thèse de Pauline Prat, « La région parisienne : une affaire d'Etat (1958-2008) », centre d'études européennes de Sciences Po

¹²² Le contexte et les formulations plus ou moins virulentes varient. Peut-être cette petite phrase n'a-t-elle jamais été prononcée néanmoins la légende construite autour de celle-ci est persistante.

création de l'Agence des Espaces Verts, qui devient régionale en 1982 (Charvet et Poulot, 2006).

L'aménagement du territoire parisien cherche à contrebalancer le schéma de polarisation monocentrique de Paris par un schéma polycentrique en lui adjoignant des centres secondaires, les villes nouvelles, à partir des années 1960. L'équilibre est de fait délicat, mais les villes nouvelles franciliennes ont pu se développer. L'Etat français a cherché à pallier la fragmentation parisienne en la bridant (Lefèvre, 2002). Il a pu aussi contribuer à l'internationalisation de l'économie régionale en conduisant la réalisation du quartier d'affaires de la Défense. Les schémas directeurs de 1965 et 1976 se traduisaient par une politique d'urbanisation et d'extension urbaine volontarisme, consommatrice d'espaces agricoles ou forestiers. L'aménageur a intégré les espaces « naturels » mais n'a pas toujours su conduire une politique aux orientations correctement dessinées (Carmona, 1984). Cependant l'espace naturel a fait l'objet d'une valorisation remarquable et continue. La ceinture verte, constituée des forêts et d'espaces agricoles, est délimitée en 1987. Le schéma directeur de 1994 montre davantage de retenue, un intérêt pour la reconversion des espaces touchés par la désindustrialisation et une intégration de la protection des espaces naturels.

Malgré le poids des politiques graviéristes, il ne faut pas oublier que « Paris doit sa puissance à l'Etat » (Carmona, 1984, résumé). Cependant le graviérisme explique peut-être les échecs des politiques d'aménagement de la région parisienne : « Mais la politique française d'aménagement du territoire est largement décrédibilisée, y compris auprès de ceux qui souhaitent une organisation volontaire de l'espace. Elle est passée d'abord par des certitudes discutables avant de sombrer dans un empirisme superficiel » (Merlin, 2002, p. 433)

Favoriser la croissance d'une métropole parisienne en difficulté

Au discours urbaphobe s'ajoute et s'oppose un discours plus récent, lié à la montée de la prise de conscience des effets de la mondialisation et de la productivité de la métropole parisienne. « Ce n'est qu'au cours des années 1990 que la problématique du positionnement de l'Île-de-France en Europe et dans le monde est devenue prépondérante par rapport aux considérations internes du territoire français » (IAURIF cité par Lefèvre, 2002, p. 46). A partir des années 1990, la prise de conscience des effets de la métropolisation va de pair avec celle du renforcement des concurrences issu du processus accentué de mondialisation. Des responsables de la DATAR soutiennent le développement de l'Île-de-France. Laurent Davezies montre que la métropole parisienne est la locomotive de la croissance française. Avec les prises de conscience du caractère de ville-monde de Paris dans la mondialisation, la région capitale est devenue, « aux yeux des plus hauts responsables, stratégique pour le développement du territoire auquel elle donne beaucoup plus qu'elle ne prend » (Vanier et

Jean, 2008, p. 319). Paris apparaît à ce titre comme la grande chance de la France dans la mondialisation. Pour survivre à la concurrence mondiale, il faut préserver et protéger la croissance parisienne.

« L'Ile-de-France reste aujourd'hui un des plus importants lieux de création de richesse du globe. Comme cela doit être une nouvelle fois rappelé, en termes de Produit Intérieur Brut (PIB), seules les villes de Tokyo, Los Angeles et New York font plus qu'elle. [...] Peuplée de 11 millions d'habitants, la région Ile-de-France produit un peu plus que les 25 millions d'Australiens (492 milliards de dollars) [...] Les Pays-Bas, souvent cités comme un pays économiquement vertueux, ont un PIB inférieur (503 milliards de dollars) pour une population 40% plus nombreuse ! [...] la région parisienne est une championne mondiale de l'efficacité économique » (Davezies, 2007, p. 1). Le PIB de l'Ile-de-France correspond au 1/3 du PIB national. Pour la seule ville de Paris, la somme des valeurs ajoutées est du même ordre que celle de la Norvège ou de l'Arabie Saoudite (Burgel, 2008). L'Ile-de-France est le moteur de la croissance nationale et la « première pompe à distribuer le revenu vers les autres territoires » (Davezies, 2009, p. 224), contrairement au discours régulièrement tenu par les urbaphobes (Marchand, 2009).

L'Ile-de-France est le joker de la compétitivité du pays, ce qui la pénalise et l'affaiblit aussi. Depuis quelques années, malgré la puissance économique de l'Ile-de-France, des signes clairs d'un déclin socio-économique sont apparus. « Alors que toute la littérature, pour le vanter ou le déplorer, se consacre au triomphe des métropoles, celles-ci vont en fait très mal » (Davezies, 2009, p. 221). L'emploi francilien est pénalisé depuis quinze ans par rapport à la Province, avec un effondrement de l'emploi dans Paris. « La montée en puissance des ménages bi-actifs de la classe moyenne constitue un puissant facteur d'accélération de la ségrégation spatiale avec leur fuite vers des territoires résidentiels de deuxième couronne. » (p. 222). La croissance plus forte de la grande couronne compense les baisses de croissance au centre et en première couronne. Le bilan migratoire, largement en défaveur d'une métropole répulsive où les pouvoirs d'achat sont moindres pour les actifs franciliens à la forte productivité, devrait constituer une source d'inquiétude : il se fait au profit de la province et non pas du bassin parisien. Les métropoles américaines s'appuient sur une forte mobilité résidentielle ; plus difficile en Ile-de-France, elle est compensée par une mobilité quotidienne très grande des actifs franciliens, dont le temps de sommeil est connu pour être plus bas. Les franciliens sous-consomment sur leur propre territoire mais, pour une partie d'entre eux, surconsomment sur d'autres territoires. « La sous-consommation francilienne constituerait ainsi un élément d'explication de l'énigme d'une région de plus en plus productive qui se voit plus sujette à la montée du chômage et de la pauvreté. D'une région connaissant la croissance sans développement (Davezies, 2007, p. 59), l'évolution actuelle de l'Ile de France réduit l'efficacité économique de son marché de l'emploi et peut-être également son efficacité sociale, pénalisant davantage les actifs les plus vulnérables.

L'emploi domestique n'a pas progressé dans les zones les mieux desservies mais il augmente nettement en grande couronne.

« Un grand nombre de pannes franciliennes sont systémiques, renvoient à des règles du jeu nationales ou à des réglementations de nature a-spatiale (mais à fortes implications spatiales) et ne sont justement pas du registre de l'action territoriale » (Davezies, 2009, p. 226). Pourtant, le système francilien se fragmente depuis les années 1970 sous l'effet d'une division accrue du système d'acteurs franciliens qui résulte du processus de décentralisation initié dans les années 1980 et de l'internationalisation de l'économie de la région capitale (Lefèvre, 2002). La décentralisation a mis en place une logique fiscale de concurrence qui n'a pas été compensée par un processus de coopération intercommunal significatif. « On assiste en Ile-de-France à une combinaison de phénomènes, *a priori* distincts, qui se combinent pour à la fois stimuler les inégalités sociales et spatiales, les dynamiques de ségrégation et la périurbanisation » (Davezies, 2007, p. 20) : c'est là l'une des dynamiques perverses de la métropolisation. Les bilans sont souvent sombres : L. Davezies utilise l'image de la maladie orpheline (Davezies, 2009), G. Burgel fait le portrait d'une « capitale hypertrophiée que l'on voulait dégraisser sans vraiment savoir comment, Paris se découvre *global city* atone : déséquilibres géographiques, disparités sociales, économie chancelante, mobilité ralentie, écologie paillettes. » (Burgel, 2008, 4^e de couverture)

1. 3 Paris et ses périphéries : fractures et solidarités

Fragmentations et divisions ne datent pas seulement des processus actuels de métropolisation. Des rapports d'interdépendance complexes et conflictuels, construits sur le long terme, unissent Paris et ses banlieues. Ces rapports sont en partie mythifiés, négativement comme positivement. « L'histoire des rapports entre Paris et les banlieues est à la fois mal connue, rebattue et encombrée de représentations – la banlieue-paillasson, l'arrogance de la ville-lumière, la ceinture noire puis rouge, etc. – comprises hors de leur contexte et inlassablement répétées » (Fourcault *et al.*, 2007, p. 10). L'historiographie de la banlieue parisienne est de fait récente ; elle a un quart de siècle seulement : « l'histoire de la banlieue est présentée comme une annexe de l'histoire de la capitale » (p. 11).

La capitale s'est beaucoup construite sur la domination et l'exploitation de sa banlieue, même si cette relation n'a pas toujours été linéaire. En cela rien d'exceptionnel. Mais ce mode de développement métropolitain n'a pas été assumé dans le débat public, ce qui a suscité des antagonismes pérennes entre Paris et ses voisins, qui dépassent largement les clivages gauche-droite. « Paris a un territoire physiquement et symboliquement nettement séparé de ses voisins, ce qui a longtemps justifié les ignorances réciproques » (Ronai, 2004, p. 28).

Conflits et lignes de fracture

Paris a tendance à se voir autosuffisant. Pendant de longues décennies, Paris a « rejeté avec consistance et mépris à sa périphérie tout ce qui était indésirable chez elle : cimetières, hôpitaux, entrepôts, champs d'épandage, habitat social, ou canaux pour ses approvisionnements et l'évacuation de ses déchets. La décentralisation, la montée en puissance de dynamismes économiques après des lustres de déclin industriel, ont conforté encore les irrédentismes municipaux et souvent inversé les sentiments de puissance : c'est « Paris, banlieue d'Issy-les-Moulineaux », comme le dit plaisamment André Santini » (Burgel, 2008, p. 165-166). « Il est tout aussi étonnant de constater combien le ressentiment vivace à l'égard de Paris reste important et généralisé parmi la plupart des élus et des territoires voisins, qui continuaient encore tout récemment à réclamer une « réparation » alors qu'ils bénéficient pourtant à plein du renom et de la force de la marque « Paris » (Ronai, 2008, p. 288).

Il existe une vraie coupure physique entre la ville centre et le reste de l'aire urbaine. La mythologie des barrières et des couronnes de Paris est étonnante. Une couronne sédimentaire à l'histoire complexe entoure ainsi Paris et se présente davantage comme une zone flottante tampon que comme une frontière linéaire. Paradoxalement, les dernières enceintes encerclant Paris sont construites alors que progresse à la fin du XVIII^e siècle l'idée de la ville libérée de son corset de murailles : murs des Fermiers généraux de 1784 à 1790 puis fortifications de Thiers de 1840 à 1846. L'octroi de Paris a constitué une réalité très concrète pendant des générations pour les Parisiens qui ont dû déclarer leurs denrées en passant les frontières de la ville ; cet octroi s'est étendu d'une frontière à l'autre. L'enceinte des fermiers généraux sert ainsi de limites à Paris jusqu'en 1860. Le 1^{er} janvier 1860, Paris acquiert des villages entiers (Vaugirard, Passy) ou des morceaux de village (Clichy, Montrouge), coincés entre la barrière des Fermiers généraux et la fortification de Thiers. Ces espaces sont urbains pour les plus proches mais aussi ruraux, avec des productions maraîchères importantes qui alimentent les Halles, ventre de Paris. « Un spectre hante la métropole parisienne depuis cent cinquante ans, celui de l'enceinte de Thiers, construite de 1840 à 1845 et désaffectée, puis détruite à partir de 1919. L'anneau jadis occupé par l'enceinte et sa zone, limite rigide de Paris pendant trois quarts de siècles, et devenu seuil plus perméable depuis, en dépit de la coupure du boulevard Périphérique – ce nouveau rempart fait de voitures-, reste pourtant aussi fragmenté dans les analyses historiques sur le Paris moderne qu'il est solide sur le terrain, au terme d'une transmutation encore inachevée » (Cohen et Lortie, 1992, p. 9). La loi du 19 avril 1919 prévoit le déclassement et la démolition des fortifications et l'annexion à Paris de la zone *non aedificandi*. La Ville de Paris y édifie environ 40 000 logements HBM, ville annulaire de 120 000 personnes, entrecoupée d'emprises extraordinaires (Fourcatt *et al.*, 2007) puis d'équipements sportifs. Les plans successifs d'aménagement de la région parisienne reprennent l'idée d'une rocade autoroutière doublant les boulevards des Maréchaux : la décision de construire le boulevard

périphérique est prise en 1953 ; il est achevé en 1973. L'histoire sociale et urbaine de ces marges reste mal connue dans l'ensemble.

Les lignes de fracture entre Paris et ses banlieues ne suivent pas seulement le périphérique. « On manque d'une histoire administrative et politique des nombreuses possessions parisiennes en banlieue : cimetières, logements sociaux, hôpitaux, terrains d'épandage, jardins, réserves foncières, etc. Des luttes mémorables des populations banlieusardes contre les empiètements de la capitale ont pourtant illustré les annales des relations Paris/Banlieues » (Fourcaut *et al.*, 2007, p. 18) : ces relations sont toujours considérées comme l'expression du mépris de Paris pour une « banlieue – dépotoir » et pas comme l'expression d'interdépendances territoriales. Le fleuve, saturé au XVIIIe siècle, est devenu fluide au XIXe avec le rejet des activités au-delà de la ville. « A terme, malgré les résistances exprimées, on aboutit à une sorte de muséification de l'espace fluvial dans Paris, avec la disparition des usages sédentaires et du commerce fluvial, tout cela accentué par l'aménagement d'une ligne continue de quais voués à la circulation (Fourcaut *et al.*, 2007, p. 20). La banlieue parisienne est largement née de l'immigration provinciale et étrangère, dont les vagues sont bien connues. Les bidonvilles se résorbent à partir des années 1980 ; une partie de leurs habitants est relogée dans le parc social.

La fracture est aussi largement politique. La banlieue municipale se constitue comme un système urbain sous l'action des élus et des personnels communaux qui tissent des liens de dépendance mutuelle et de proximité, dans une solidarité trans-institutionnelle. A partir des années 1920 s'est constituée ce qu'on a appelé « la banlieue rouge » : de nombreuses communes limitrophes de Paris, largement ouvrières alors, votent communiste. Cette banlieue rouge constitue un bastion communiste dans l'entre-deux-guerres, mais aussi aujourd'hui, relativement et toutes proportions gardées. « La banlieue rouge constitue une sorte d'archétype ou de modèle de ce qu'on pourrait qualifier de « système géopolitique local », en d'autres termes de système de contrôle politique du territoire au plan local » (Subra, 2009, p. 67). Elle est cependant mise à mal à partir des élections du début des années 1980. Même sur le plan des réseaux techniques, les logiques de flux n'ont pas pu créer des solidarités entre Paris et sa banlieue face aux zonages politico-administratifs, à la différence des autres agglomérations françaises : les réseaux sont très marginalement prolongés hors de Paris (Offner, 2002).

Solidarités et dépassement récent des conflits

Cependant, « trois syndicats échappent à l'ostracisme parisien » (Offner, 2002, p. 71) et construisent des relations entre Paris et ses banlieues : le Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne (SYCTOM) ; le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).

Au début du premier mandat de B. Delanoë, une politique forte de dialogue métropolitain depuis Paris se met en place, animée par Pierre Mansat, adjoint à la coopération intercommunale. Il favorise une agitation scientifique, politique et médiatique sur les relations entre Paris et sa banlieue, inscrivant la municipalité parisienne comme acteur du débat sur l'avenir de la région. P. Mansat, « par ses qualités personnelles, son réseau et sa qualité d'élue communiste (alors qu'il s'agit de renouer principalement avec des municipalités de même parti), va progressivement dénouer et pacifier les relations qui existent entre les villes de banlieue et Paris » (Subra, 2009, p. 57). Il est ainsi à l'origine des synthèses récentes des historiens sur Paris et ses banlieues (Fourcaut *et al.*, 2007). En 2002, une exposition présente le thème au Pavillon de l'Arsenal : *Territoires partagés – l'archipel métropolitain*. Plusieurs projets d'aménagement ponctuels de couture urbaine sont négociés avec quelques communes limitrophes.

Le dialogue renoué aboutit en 2006 à une Conférence métropolitaine, réunissant des maires de communes limitrophes, avec un appel de lancement le 7 juillet : « Nous, maires, présidents d'intercommunalités de l'agglomération parisienne, avec la Région, soucieux de prendre en compte l'échelle complexe des territoires comme les attentes de nos populations, souhaitons nous réunir pour mettre en commun nos expériences et confronter nos modes d'actions face à des enjeux largement partagés ». Conférence ciblée sur les 80 communes du cœur de l'agglomération, d'un seul tenant urbain, elle est censée être « tout sauf le Grand Paris » selon Pierre Mansat la promeut comme un outil de dialogue, agora métropolitaine, « Sénat des maires ». Ainsi le jeu sur la confusion des appellations est savamment entretenu (Gilli et Offner, 2008), permettant ainsi de donner une impression de consensus. En 2008, la conférence se transforme en Assises de la métropole et des élus UMP finissent par y assister. La conférence s'institutionnalise encore un peu plus en devenant un syndicat d'études « Paris Métropole » en avril 2009. Le syndicat est mixte, ce qui signifie que les Conseils Généraux et la Région peuvent s'y rattacher. Dix collectivités sont de droite : les Hauts de Seine et la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves, Ville d'Avray) ont adhéré en 2010. La droite est cependant surreprésentée dans les instances dirigeantes, à titre d'encouragement. Pour certains des membres, le syndicat d'études n'est qu'une étape, pour d'autres il est exclu d'aller au-delà. Trois questions cruciales sont soigneusement occultées : inégalités financières entre les collectivités locales, ségrégation socio-ethnique et logement (Subra, 2009).

La dimension métropolitaine de la région parisienne s'est donc montrée d'une appropriation difficile au fil des politiques d'aménagement. Certaines fractures entre les territoires sont en cours de comblement mais elles restent tenaces.

2. Le Grand Paris, un débat ancien et un conflit institutionnel : les échelles du débat sur la métropole ingouvernable

Le territoire de la métropole présente donc davantage de lignes de fractures que d'unité. Pourtant, le débat sur l'unité institutionnelle et territoriale de la métropole a en fait accompagné sa croissance et son aménagement, au fil des lignes de conflit politique et des problèmes urbains et sociaux émergeant de la métropole. Ce débat complexe est en fait un emboîtement mêlé de débats d'ordre différents mais envisagés simultanément. Les difficultés de gouvernance du Paris métropolitain recouvrent trois problèmes différents : la relation entre la Ville de Paris et sa périphérie, l'organisation interne de la métropole, l'instauration d'un « acteur collectif » métropolitain (Gilli et Offner, 2008). Aujourd'hui ce débat global est ravivé mais les éléments fondamentaux, échelles et acteurs, territoires et niveaux d'intervention sont les mêmes. Quels sont les éléments fondamentaux de ce débat ?

2.1 Un vieux dossier jamais résolu et toujours rouvert

Les élus pensent à l'échelle de l'agglomération depuis les années 1920 (Offner, 2007). L'annexion des communes en 1860 par Haussmann avait attisé les conflits entre Paris et sa banlieue. « De l'annexion de 1860 jusqu'aux années du SDAU de 1965, s'étend un siècle de débats récurrents sur la taille optimale de l'agglomération et les ambitions de la planification régionale, l'organisation administrative de la région et ses liens avec un Paris éventuellement agrandi » (Fourcault *et al.*, 2007, p. 30). Ces débats renvoient à deux affrontements séculaires emboîtés : l'Etat contre Paris et Paris contre la province.

« Durant l'entre-deux-guerres pourtant, les propositions ne manquent pas pour réformer la gestion de l'agglomération parisienne, sur le modèle du comté de Londres ou du Gross Berlin » (Offner, 2007, p. 6), de la part des socialistes et des maires de banlieue notamment, par exemple Henri Sellier. La nécessité du Grand Paris est justifiée alors par problèmes sanitaires (Carré, 2001) et les problèmes de logement.

La création du District en 1959 amorce un gouvernement de la région parisienne, directement rattaché au Premier ministre et au président de la République. Le premier délégué régional du District est Paul Delouvrier. Le District est une instance de planification portant des politiques ambitieuses : « ce Grand Paris-là est exclusivement une affaire d'Etat » (Subra, 2009, p. 55). La suppression du département de la Seine en 1968 va aussi dans le sens d'une exclusion des élus locaux, morcelant le pouvoir entre d'un côté les conseils généraux communistes (Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) et d'un autre côté des conseils généraux disputables.

Le dossier ressurgit dans les années 1980 grâce aux géographes, avec les études du Grand Paris : Jean Bastié, Michel Carmona, Félix Damette et Pierre Beckouche. Mais aussi grâce aux architectes et professionnels de l'aménagement. En 1988, l'association 75021 publie un appel pour une Métropole nommée Paris : parmi les signataires Yves Lion, François Leclerc, Christian de Portzamparc. Ils militent pour la ville-territoire et prennent en compte l'ensemble de l'aire urbaine en proposant un développement de la métropole parisienne sur un axe Roissy-Sénart, la « tangente est » passant par Marne-la-Vallée et Orly. La mission 89 conduite par Roland Castro et Michel Cantal-Dupart cherche à mettre en avant une banlieue oubliée, celle de la petite couronne, prônant l'implantation d'équipements de prestige en banlieue. Ces débats intellectuels restent sans effets concrets majeurs¹²³.

Le dossier est à nouveau remis sur la table à partir du milieu des années 2000 dans un contexte de concurrence des métropoles mondiales avec la montée des difficultés liées à la taille de la métropole (desserrement de l'habitat et des emplois) et la progression de l'intercommunalité. En mars 2005, une vingtaine de personnalités (architectes, urbanistes, historiens, géographes parmi lesquels Yves Lyon, Paul Chémétov, Guy Burgel, Annie Fourcaut, Jean-Marc Offner, Philippe Panerai, Simon Ronai) publient dans le *Nouvel Observateur* un appel en faveur d'un « Paris métropolitain »¹²⁴. « Comment définir, au sens géographique, social et économique, cette métropole ? En pratique, c'est le territoire desservi par les quatre premières zones de la carte orange, 200 communes, dont 80 constituent le cœur dynamique. [...] A l'heure où le SDRIF est à nouveau en élaboration, c'est en renforcer le sens et l'utilité que d'inviter tous les citoyens à s'exprimer sur ces questions qui, au premier chef, les concernent. L'idée d'une conférence métropolitaine est avancée. Nous la soutenons mais elle n'est, dans notre esprit, que la préfiguration d'un Atelier de la métropole parisienne, espace de documentation, de débat et de confrontations où pourront se construire et s'affirmer la connaissance et la conscience d'un destin partagé : et puisqu'il est question aux Halles d'un équipement métropolitain, voilà un programme qui aurait pour lui l'évidence et témoignerait en ce lieu du pari que nous faisons ». François Ascher refuse de signer : pour lui l'échelle régionale est la plus pertinente. Pierre Merlin invoque le même argument, dans une volonté de défendre une éco-région et le SDRIF, une conférence lui paraissant être un outil trop faible¹²⁵.

¹²³ Les archives de la mission banlieue 89 ont même disparu dans une mystérieuse inondation à la direction interministérielle à la ville (*Urbanisme* n°332 ; sept-oct 2003)

¹²⁴ *Paris-Obs*, 10-16 mars 2005, pp. 4-5

¹²⁵ L'ensemble de ces manifestes est publié dans Offner, 2007, p. 90-92

2.2 Les acteurs et niveaux politiques, échelles et territoires du débat

Plusieurs problèmes différents apparaissent dans le débat sur le Grand Paris :

- quelle forme territoriale peut-il prendre ?
- quelle forme institutionnelle peut-il prendre ?

Le Paris métropolitain ne se manifeste pas seulement dans l'espace physique. Il est aussi l'ensemble des relations entre les acteurs et l'ensemble des flux et des liens. Les échelles géographiques, de hiérarchisées, s'entrechoquent désormais. L'organisation métropolitaine est désormais multipolaire aux frontières floues et aux territoires flottants, dans un ensemble peu structuré. L'agglomération parisienne se caractérise par un mille-feuilles territorial, dans une « complexité institutionnelle peut-être sans égale » (Ronai, 2008, p. 289) : « Le dispositif actuel fait de l'aire urbaine parisienne la zone politiquement la plus fragmentée du territoire français alors même que par sa masse et les enjeux qu'elle représente, elle aurait besoin d'un gouvernement urbain fort de sa légitimité démocratique, de son projet et de ses moyens financiers » (Lévy, 2006, p. 5). Finalement le positionnement dans l'espace de l'agglomération s'avère parfois plus fort que le clivage gauche/droite. Chaque entité souhaite renforcer l'autonomie de son territoire alors que paradoxalement les élus sont aussi convaincus de la complémentarité et de la continuité de leurs territoires d'appartenance (Ronai, 2008). Nous verrons les objectifs et intérêts divergents de catégories d'acteurs avant d'analyser la pertinence des différents scénarios possibles de construction d'un grand Paris.

Acteurs et niveaux politiques

Les acteurs se classent d'abord par niveau politique d'intervention.

L'Etat

L'Etat est toujours beaucoup intervenu dans la région capitale comme moteur national appartenant donc à la totalité des Français et pas seulement aux métropolitains. L'Etat vise quatre objectifs : défendre l'intérêt général face aux luttes politiciennes locales, promouvoir la région capitale comme l'atout national, limiter sa contribution financière et demeurer un acteur incontournable de l'aménagement régional, par exemple au travers des Opérations d'Intérêt National (OIN) (Ronai, 2008).

La Région¹²⁶

Le District de Paris puis de la région parisienne mène à partir de 1961 une politique antigraviériste : cette administration préfigure la Région, administration créée en 1976 à

¹²⁶ L'usage de la majuscule marque la référence à la Région institutionnelle, autrement dit le Conseil Régional d'Ile-de-France

partir de l'agrégation des départements existants et accédant au rang de collectivité territoriale comme les autres régions à l'issue des lois de décentralisation des années 1980. Les délégués régionaux élus apparaissent en 1986, avec vingt ans de retard sur les autres régions. Les compétences de la Région s'alignent peu à peu sur les autres régions françaises. Une forme de partage politique s'établit entre Paris et la région parisienne.

La Région poursuit quatre objectifs paradoxaux, opposés deux à deux. Elle souhaite ainsi afficher une volonté de consensus fédérateur avec les élus tout en veillant à empêcher l'émergence de toute nouvelle construction institutionnelle qui pourrait la concurrencer. Par ailleurs, elle assimile « intentionnellement et constamment, sur le plan conceptuel et dans ses productions cartographiques, la « région » de 12000 km² et l'agglomération dense de 450 km² et 80 communes, la région et l'aire métropolitaine de 2700 km² et 400 communes, en confondant systématiquement, et sans doute sciemment, ces différentes notions complémentaires d'échelles et de territoires emboîtés » (Ronai, 2008, p. 292). Paradoxalement, elle se pose également comme le défenseur des territoires défavorisés de la métropole et surtout les territoires ruraux ou en marge de la métropole, en gardien de leur vocation agricole. Elle est la seule à défendre ainsi les territoires ruraux peu peuplés, même et parfois au prix de le faire au détriment des territoires urbanisés très peuplés. Les élus régionaux sont très opposés à la création d'une nouvelle institution « Grand Paris » car cela réduirait sa région à quelques poches rurales et lignes d'autocars. Les Verts y sont particulièrement opposés car la seule instance où ils pèsent est le Conseil Régional (Subra, 2009).

Les 8 départements, les 1281 communes et les 112 intercommunalités¹²⁷

Les départements cherchent à préserver leur identité propre, progressivement construite malgré leurs limites arbitraires, et leur forte imbrication dans le territoire métropolitain. Leur objectif est de figurer parmi les territoires prioritaires de la Région et de l'Etat tout en faisant pression pour y ajouter leurs propres priorités départementales, dans l'objectif d'exister comme institution incontournable (Ronai, 2008).

Quant aux communes, « Il est politiquement correct de continuer de dire qu'elles sont égales en droit et « comptent toutes pour un » quand il s'agit de décider l'aménagement du territoire régional », dans un maillage d'une finesse unique (Ronai, 2008, p. 294). Le municipalisme reste en effet un héritage fort (Fourcaut *et al.*, 2007). Dans les faits, le poids des communes reste très varié à différents niveaux : démographique, spatialement (proximité immédiate de Paris, polarité périphérique, grande périphérie), économiquement et politiquement. Certaines communes constituent ainsi les fiefs politiques de figures politiques nationales : Neuilly-sur-Seine (N. Sarkozy), Issy-les-Moulineaux (A. Santini), Evry

¹²⁷ En janvier 2011 selon l'IAURIF : <http://www.iau-idf.fr/lile-de-france/les-intercommunalites.html> Ce chiffre évolue assez vite.

(M. Valls), Meaux (JF. Copé) pour citer quelques exemples. D'autres communes comptent pour leur poids historique, Versailles par exemple ou économique, Puteaux et Courbevoie par exemple qui constituent le pôle de la Défense. Boulogne-Billancourt est la commune d'Ile-de-France la plus peuplée après Paris avec 112 233 habitants au 1^{er} janvier 2011 (dont le poids démographique est comparable à Caen, Rouen, Orléans dans un grand bassin parisien, ou plus loin, à Nancy, Mulhouse, Perpignan). Saint-Denis, Argenteuil et Montreuil constituent le rang inférieur¹²⁸.

Les communes de petite couronne constituent un cas à part. La petite couronne est le lieu de la banlieue rouge et les élus communistes constituent des pions non négligeables de l'échiquier politique francilien. Ils aspirent à un développement plus solidaire et plus égalitaire. Cette force politique est toutefois de plus en plus fragile sous les pressions extérieures et les autonomisations intérieures. Les élus communistes demeurent pourtant sur des positions convergentes fondées sur la méfiance et le refus : « Car il est bien sûr exclu que les maires communistes soutiennent la mise en place d'une communauté urbaine qui les priverait de la pierre d'angle du système de la banlieue rouge : le contrôle des politiques d'aménagement municipales ou intercommunales, qui déterminent très largement les caractéristiques sociologiques de la population (et donc de l'électorat) de leurs villes respectives » (Subra, 2009, p. 69). Les élus communistes pensent être de meilleurs défenseurs des classes populaires qu'une communauté urbaine plus éloignée d'eux. La petite couronne se raccroche à Paris Métropole, préférant l'influencer.

La Ville de Paris

En 1977, si Paris accède au statut de commune à Paris entière, il est tentant de penser comme J. Lévy (2006, p. 5) qu'« on a donné un « os à ronger » aux Parisiens : un maire. Toutefois « la logique antiurbaine du système politique français a été maintenue », dans une « longue tradition, plus que séculaire, de minoration des villes dans l'architecture des pouvoirs, et plus encore de la capitale de la France, géant socio-économique et nain politique » (Lévy, 2006, p. 5). Les efforts des élus parisiens ont consisté à bousculer cette inertie.

La Ville de Paris vise quatre objectifs : se faire reconnaître comme un vrai partenaire dans la planification de l'aménagement régional dont elle était traditionnellement omise, « affecter de traiter, contre toute vraisemblance, toutes les autres communes de façon parfaitement égale selon le principe de « un = un », y compris pour elle-même, qui n'est ni devant ni au-dessus de quiconque » (Ronai, 2008, p. 295), écarter le spectre effrayant d'un scénario de type « Haussmann II » qui viserait à annexer les communes limitrophes et finalement faire reconnaître l'existence de cette auréole dense et floue qui la contourne : zone dense, cœur de l'agglomération, communes riveraines, petite couronne (Ronai, 2008).

¹²⁸ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF01214

Les échelles et territoires et niveaux politiques : les scénarios possibles d'un Grand Paris

A la fin des années 2000, alors que réémerge le débat sur le Grand Paris, une multiplicité de scénarios sont présentés, qui doivent comprendre à la fois l'emprise territoriale et le niveau de pouvoir institutionnel associé. Ces scénarios sont pour la plupart d'entre eux clairement évoqués dans *Paris Métropole. Formes et échelles du Grand Paris* de P. Panerai (4 scénarios), le recueil de textes sur Le Grand Paris de J-M Offner et trois rapports politiques : rapport D. Béhar d'octobre 2007 à l'Assemblée des Communautés de France, rapport J-P. Planchou à la Région en avril 2008 et rapport P. Dallier au Sénat en avril 2008.

Présenter des scénarios pour un Grand Paris : croiser la dimension territoriale et la dimension institutionnelle

Il nous semble indispensable en tant que géographes de présenter les différents scénarios possibles en croisant leur dimension territoriale et leur dimension institutionnelle (donc en distinguant ces deux entrées). Quel territoire métropolitain prendre en compte ? Comment le délimiter ? Elaborer des scénarios pour un Grand Paris impose de poser cartographiquement le(s) territoire(s) concerné(s), ce que ne font pas la plupart des auteurs. Trois auteurs se sont toutefois vraiment essayés à cette cartographie : Paul Chemetov et Frédéric Gilli pour la DIACT (2006)¹²⁹, Vincent Fouchier pour l'IAURIF (non daté)¹³⁰, Philippe Panerai, architecte-urbaniste indépendant (2008).

Face à la difficulté de délimiter la métropole cartographiquement, les auteurs ci-dessus font deux choix différents. Chemetov et Gilli (2006), Fouchier (non daté) privilégient la multiplicité des périmètres et des représentations cartographiques possibles en fonction d'un nombre plus ou moins importants de critères. V. Fouchier en vient même à terminer ainsi : « De tout ceci, on est tenté de conclure... à l'impossibilité de conclure. Une réponse unique, objective, univoque, pérenne n'existe pas. S'il apparaît que certains critères sont plus discriminants que d'autres pour identifier le cœur de la métropole (la densité, la qualité de l'accessibilité, les fonctions urbaines, etc.), il n'est pas possible de fixer des seuils qui ne soient que techniquement fondés. Il peut y avoir autant de périmètres que de finalités¹³¹... et la sensibilité des seuils aux choix politiques n'est pas négligeable. La plupart des définitions potentielles du cœur d'agglomération reposent par ailleurs sur une temporalité à garder à l'esprit : les critères mesurables et chiffrés évoluent dans le temps... La notion de périmètre pertinent, vieille antienne de l'aménagement du territoire, est ici une nouvelle fois interrogée. En revanche, la centralité métropolitaine élargie semble confirmée dans sa réalité et son rôle dans la structure régionale ». Chemetov et Gilli (2006) ne sont pas aussi

¹²⁹ En ligne sur le blog de Pierre Mansat : <http://www.pierremansat.com/article-7236428.html>

¹³⁰ http://www.iau-idf.fr/fileadmin/user_upload/Enjeux/coeur_agglo/coeur_agglo1.pdf

¹³¹ La démonstration de V. Fouchier s'établit dans un cadre plus vaste que le Grand Paris et s'attache davantage, contextuellement, à la réalisation du SDRIF.

explicites, mais terminent leur ouvrage par une longue annexe cartographique démultipliant encore les possibilités. P. Panerai dessine quatre cartes mais fait le choix d'une grande schématisation, en trois couches de niveaux de gris : cercles concentriques d'extension, extension agglomérée précise mais non justifiée, extension à gros traits.

Nous avons souhaité faire des choix cartographiques plus clairs. Plutôt que de réaliser des périmètres flottants, nous avons préféré faire des délimitations cartographiques strictes avec les problèmes qu'elles comportent, en nous appuyant sur des délimitations institutionnelles existantes. Le fond de carte principal est à l'échelle régionale, pour des raisons pratiques mais aussi car cette échelle est la plus pertinente au regard de la durabilité, ce que nous développerons plus loin.

Nous partons d'une carte de la métropole présentant quelques enjeux de durabilité, avec seulement trois délimitations possibles de l'aire urbaine métropolitaine (fig. 20) : le cœur d'agglomération identifié par l'IAURIF pour le SDRIF (qui correspond à 118 communes), l'agglomération centrale identifiée par l'IAURIF pour le SDRIF (278 communes) et l'aire urbaine identifiée par l'INSEE en 1999 sur la base des polarités des navettes domicile-lieu de travail¹³² (Hassan, 2001). La carte comprend également quelques éléments marquants d'aménagement régional comme les villes nouvelles et quelques enjeux de durabilité : la surreprésentation des plus pauvres à partir de la carte des inégalités de richesse à l'échelle infra-communale réalisée par le laboratoire Géographie-Cités (François et Ribardièrre, 2004)¹³³ ainsi que la carte des réservoirs de biodiversité réalisée par NatureParif pour le Conseil Scientifique et Régional du Patrimoine Naturel en prévision du Schéma Régional des Continuités Ecologiques¹³⁴.

¹³² La cartographie du zonage en aires urbaines n'est pas réalisée dans le recensement daté 2008. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=20&ref_id=14206&page=alapage/alap311/alap311_enc_ad1.htm

¹³³ La cartographie n'a pas été réalisée à l'échelle infracommunale sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Pour la grande périphérie de la métropole, nous avons complété avec la carte réalisée à l'échelle communale qui elle couvre l'ensemble de la Région.

¹³⁴ <http://www.natureparif.fr/fr/biodiversiteidf/carto-indic/reservoirs-de-biodiversite> La carte numérique utilisée se trouve dans le Mémento environnement 2011 de l'IAURIF, dont la résolution est meilleure : http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_799/cartes/03_reservoirsbiodiv2.pdf

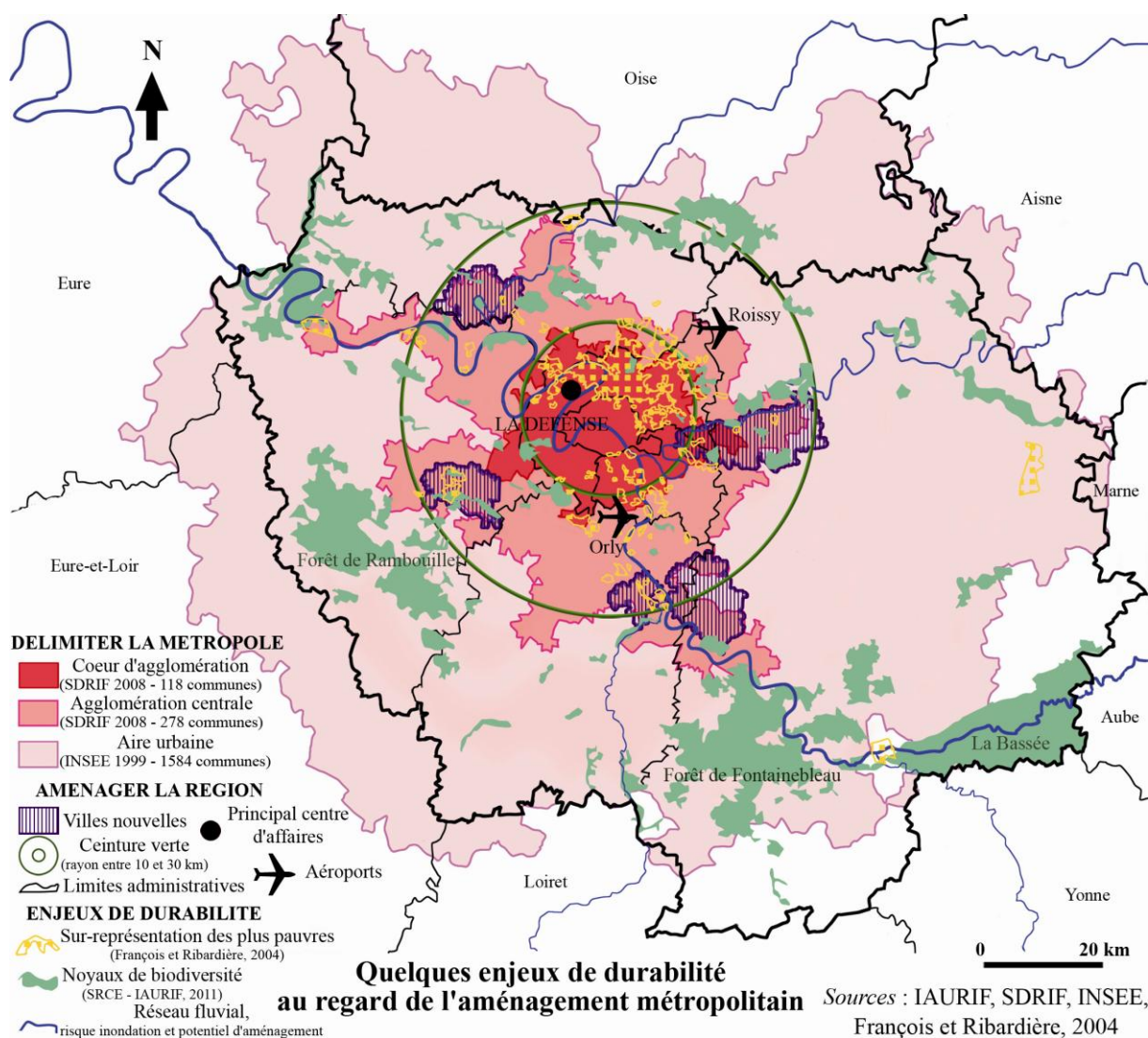


Figure 20 : Quelques enjeux de durabilité au regard de l'aménagement métropolitain (AJ)

Cette carte a servi de fond pour présenter nos huit différents scénarios territoriaux d'un Grand Paris (fig. 21). Les différents Grand Paris numérotés correspondent à des possibilités territoriales auxquelles s'ajoutent des possibilités institutionnelles non numérotées car beaucoup moins nombreuses. Ces possibilités institutionnelles sont la constitution d'une Communauté Urbaine ou d'un EPCI *sui generis* c'est-à-dire une structure sur mesure (Offner, 2007) ou encore d'un *statu quo*, c'est-à-dire pas de création administrative. Faut-il une nouvelle entité administrative à la métropole, instance traditionnelle à la française ? Seuls les partisans du scénario régional répondent non. Doit-elle être de droit commun ? Seuls quelques politiques comme Y. Jégo et P. Devedjan demandent une communauté urbaine (Gilli et Offner, 2008).

Figure 21 : Un Grand Paris, oui mais : quel périmètre et quel institution ? (AJ – pages suivantes)

Un Grand Paris, oui mais : quel périmètre et quelle institution ?

GRAND PARIS 1

- Une communauté urbaine ?
- Une intercommunalité *sui generis* ?
- Le pouvoir à la Ville de Paris ? (Haussmann II)

GRAND PARIS 2, 3 et 4

- Une communauté urbaine ?
- Une intercommunalité *sui generis* ?

Le débat se concentre sur les Grand Paris 1 à 4 qui ont pour défaut commun de ne pas tenir compte de l'*hinterland*.

source : d'après Panerai 2008

DELIMITER LA METROPOLE

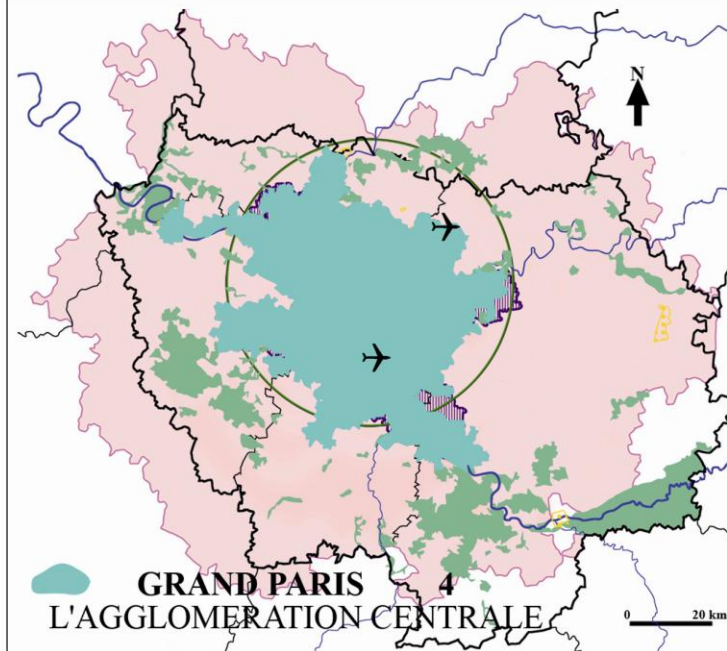
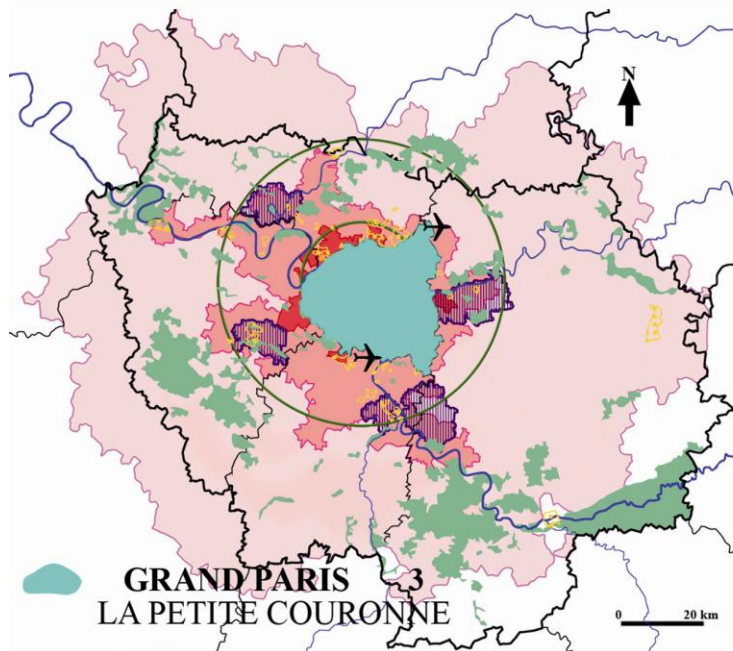
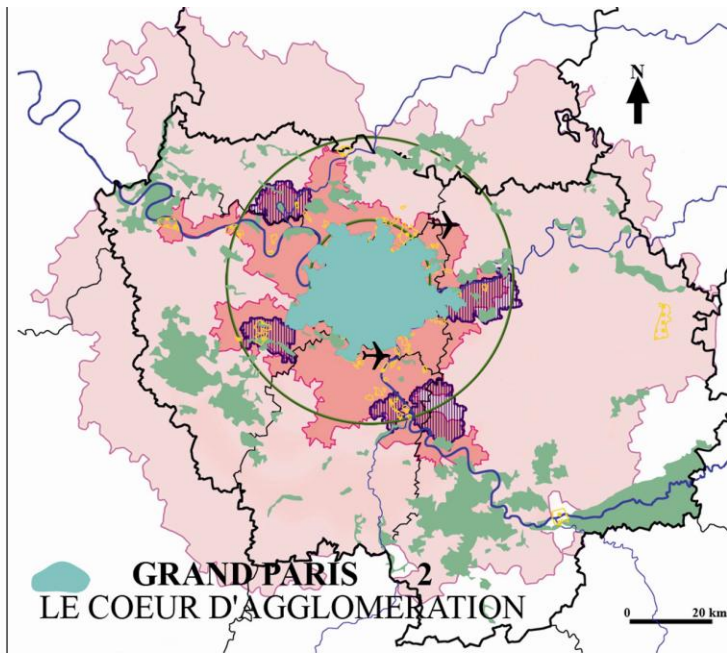
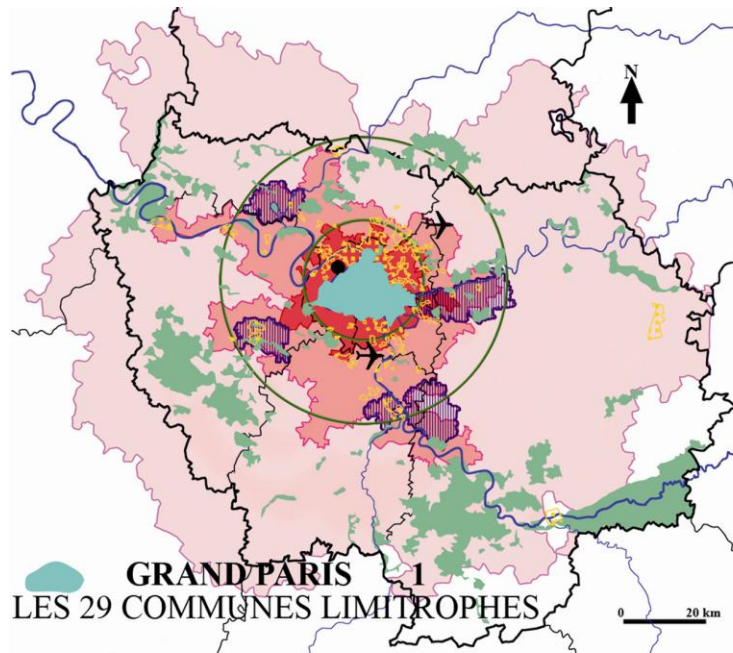
- Cœur d'agglomération (SDRIF 2008 - 118 communes)
- Agglomération centrale (SDRIF 2008 - 278 communes)
- Aire urbaine (INSEE 1999 - 1584 communes)

AMENAGER LA REGION

- ▨ Villes nouvelles
- Principal centre d'affaires
- Ceinture verte (rayon entre 10 et 30 km)
- Limites administratives
- ✈ Aéroports

ENJEUX DE DURABILITE

- 👤 Sur-représentation des plus pauvres (François et Ribardièrre, 2004)
- 🌿 Noyaux de biodiversité (SRCE - IAURIF, 2011)
- 🌊 Réseau fluvial, risque inondation et potentiel d'aménagement



Grand Paris 1 : les 29 communes limitrophes

C'est le Grand Paris 1 de P. Panerai, qu'il nomme ville du Vélib', car elle correspond à l'aire d'extension de son réseau, mais aussi, en l'étendant un peu, aux villes de banlieue desservies par le métro, à la ceinture des forts de Thiers. P. Panerai l'inscrit dans un cercle de 7,5 km de rayon soit une surface de 213 km² pour 3,5 millions d'habitants. Ce scénario est aussi nommé Haussmann II lorsqu'il s'associe à une annexion des communes limitrophes par la Ville de Paris ou bien à la création d'une Communauté Urbaine (présentation de D. Béhar à l'Assemblée des communautés de France)¹³⁵. Ce scénario est peu défendu par ailleurs.

Grand Paris 2 : le cœur d'agglomération

Ce scénario n'est pas défendu alors qu'il constitue une possibilité. Le cœur d'agglomération défini par le SDRIF (118 communes) correspond à une forte densité et à une continuité morphologique. Les communes comprennent 80% d'espaces urbanisés selon le MOS (mode d'occupation du sol) de 1999 et au moins 80 habitants + emplois à l'hectare d'urbain construit (SDRIF, 2008, p. 19). Cette configuration territoriale pourrait être associée avec la création d'une Communauté Urbaine ou d'un autre EPCI *sui generis*.

Grand Paris 3 : la petite couronne

Ce scénario est l'un des plus défendus (Castro in Offner, 2007). C'est celui du rapport Dallier qui avait été diffusé dans *La Gazette des Communes*, ainsi que celui de l'appel en faveur d'un Paris métropolitain. P. Panerai l'appelle la « nostalgie du département de la Seine »¹³⁶, créé en 1791 et aboli en 1964. Cette zone s'inscrit dans un cercle de 12 à 15 km de rayon à partir de Notre-Dame et comprend le pôle de la Défense. 123 communes composent cette audre de 6,5 millions d'habitants, entourés par la rocade de l'A86. Le problème politique posé par ce scénario est la suppression des départements de petite couronne, bastions politiques de l'UMP pour l'un et du Parti communiste pour les autres¹³⁷. D. Béhar nomme ce scénario Metropolis, avec une Communauté Urbaine *sui generis*.

Grand Paris 4 : l'agglomération dense

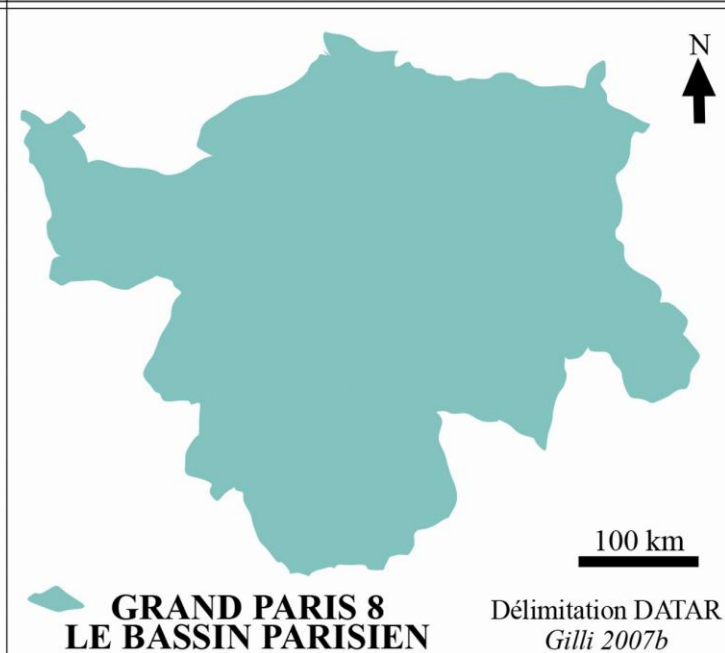
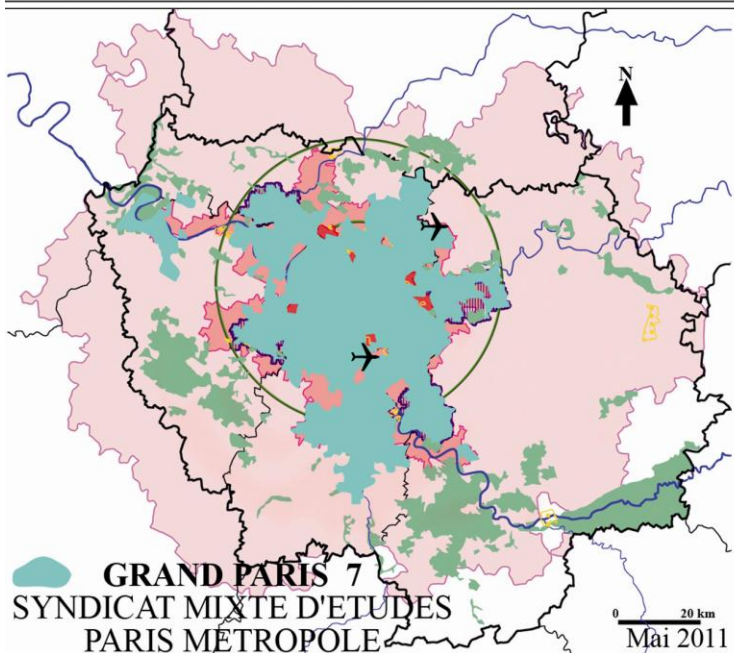
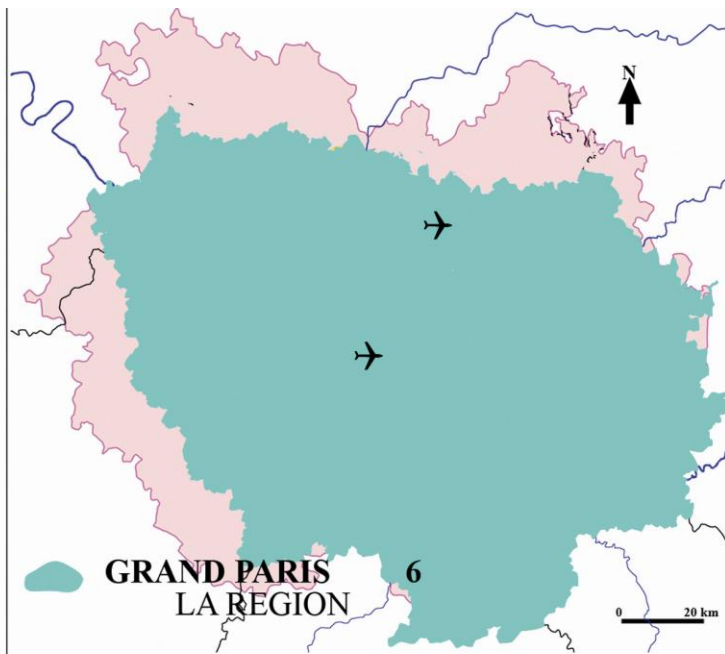
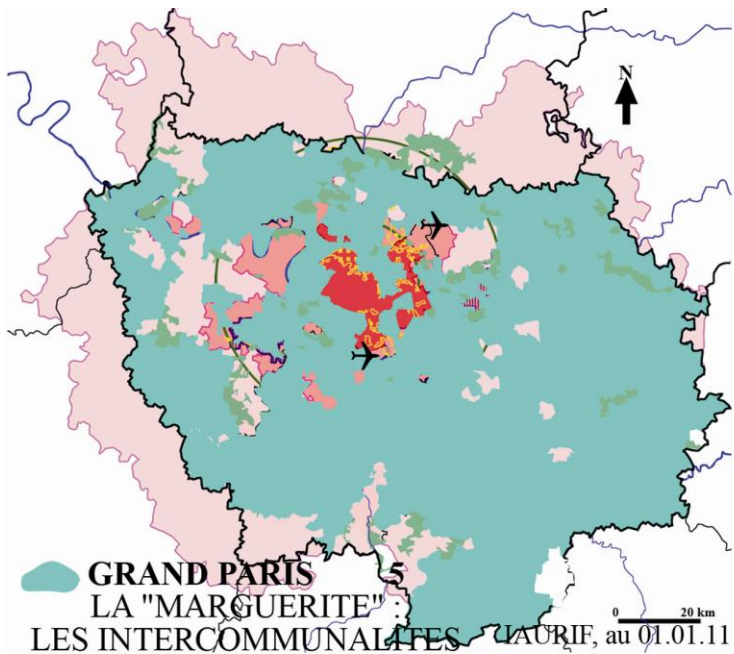
Comme le Grand Paris 2, ce scénario est peu défendu hormis par P. Panerai¹³⁸, car il ne correspond pas à des limites administratives existantes. Pourtant il comprend en grande partie les villes nouvelles, les deux aéroports parisiens et est entouré par la N104, la Francilienne, comprenant 278 communes dans un cercle de 20 km de rayon. Ce périmètre, repris par le SDRIF, correspond à l'agglomération parisienne définie par l'INSEE en 1999 : elle repose sur la continuité du bâti et le nombre minimal d'habitants (2000).

¹³⁵ http://www.adcf.org/files/3scenarii_coeur_agglo.pdf

¹³⁶ Les trois départements de petite couronne ne correspondent pas non plus exactement à l'ancien département de la Seine (80 communes)

¹³⁷ Le PS a cependant pour la première fois pris la présidence du CG 93 en 2008.

¹³⁸ Le Grand Paris métropole, n°3, de P. Panerai est toutefois un peu différent et son périmètre ne reprend pas un périmètre existant ni n'est rigoureusement justifié : il y place « des villes importantes ».



Un Grand Paris, oui mais : quel périmètre et quelle institution ?

GRAND PARIS 5

Le statut quo

GRAND PARIS 6

Le pouvoir à la Région

GRAND PARIS 7

Une intercommunalité *sui generis* ?

GRAND PARIS 8

Une institution ?

DELIMITER LA METROPOLE

- Coeur d'agglomération (SDRIF 2008 - 118 communes)
- Agglomération centrale (SDRIF 2008 - 278 communes)
- Aire urbaine (INSEE 1999 - 1584 communes)

AMENAGER LA REGION

- Villes nouvelles
- Ceinture verte (rayon entre 10 et 30 km)
- Limites administratives
- Principal centre d'affaires
- Aéroports

ENJEUX DE DURABILITE

- Sur-représentation des plus pauvres (François et Ribardiére, 2004)
- Noyaux de biodiversité (SRCE - LAURIF, 2011)
- Réseau fluvial, risque inondation et potentiel d'aménagement

Grand Paris 5 : « la marguerite »

Le scénario dit de « la marguerite », dont le cœur serait Paris et les pétales les intercommunalités, repose essentiellement sur un *statu quo*, avec quelques changements à la marge. Il constitue et vise à ne pas créer de nouvelle entité institutionnelle mais à s'appuyer sur l'existant, notamment sur les intercommunalités. P. Braouezec, président de Plaine Commune, s'est très tôt signalé comme défenseur du scénario de la marguerite. La carte montre les intercommunalités existant en Ile-de-France au 1^{er} janvier 2011. Pourtant l'intercommunalité connaît un retard de développement en Ile-de-France (Desjardins, 2010). Les intercommunalités sont liées aux proximités politiques davantage qu'aux questions stratégiques en matière d'aménagement, de développement et encore moins de gouvernance métropolitaine. Les communes appartiennent parfois à des EPCI différents en gestion de réseaux. Le scénario a été présenté par D. Béhar avec une fusion et/ou une dilatation des intercommunalités existantes. Ce scénario est aussi souhaité par le rapport Planchou, associé à la création d'un syndicat pour le logement et au renforcement de la Région. Le scénario de la marguerite ne peut reposer que sur le *statu quo* : il s'appuie aussi forcément sur un renforcement d'autres entités, rejoignant alors d'autres scénarios.

Grand Paris 8 : le bassin parisien¹³⁹

Le bassin parisien est une entité créée en 1992 par la DATAR dans un Livre Blanc du Bassin parisien. Paris est entouré d'une couronne de 27 départements, dans une définition très large. Cette échelle est considérée comme la plus pertinente par les économistes (Gilli, 2007b), le bassin parisien constituant l'hinterland de la métropole parisienne (Gilli, 2007a). Avec la Région, le bassin parisien est le seul scénario qui comprenne l'hinterland métropolitain. Pourtant, le bassin parisien n'a jamais formé un territoire réel et efficient, malgré les tentatives répétées depuis le début des années 1960. En effet il a été pensé moins comme un cadre formel de rationalisation mais plutôt comme le « faux nez » de l'aménagement volontariste de la région capitale ou comme espace de desserrement (Thiard, 2006). *Les Cahiers de l'IAURIF* sont récemment revenus sur le Bassin parisien comme méga-région (2010), examinant sa validité dans une meilleure appréhension de la métropole. Une méga-région se dessine effectivement, mais au-delà du Bassin parisien. Finalement, le bassin parisien a fini par devenir un objet déviant dont la délimitation fonctionnelle s'avère très (trop) malaisée. Aucune solution institutionnelle n'est attachée à cette délimitation territoriale.

Quels sont les projets actuels de l'Etat concernant la métropole ? Après avoir jeté le pavé dans la mare du Grand Paris en 2007, le gouvernement a préféré mettre de côté la question

¹³⁹ Le Grand Paris 7 du syndicat mixte d'études Paris Métropole a déjà été présenté. Le Grand Paris 8 de la Région, que nous considérons comme le plus pertinent au regard de la durabilité, fera l'objet d'un développement ultérieur.

de la gouvernance métropolitaine pour, renouant avec la tradition, intervenir dans l'aménagement métropolitain.

3. Les développements récents sur le Grand Paris

Jusqu'en 2007, la gouvernance du grand Paris est plutôt une revendication de gauche (Subra, 2009). « Inaugurant le troisième terminal de Roissy, après quelques banalités sur les hubs aériens, le Président s'est lancé dans une courte improvisation soigneusement préparée sur le gouvernement de la capitale. Egratignant au passage la myopie de la politique d'aménagement du territoire suivie depuis cinquante ans, il a ouvert la boîte de Pandore en ressortant le tabou du « Grand Paris » et a renvoyé la copie du Conseil Régional en menaçant de ne pas accorder l'agrément de l'Etat au nouveau schéma directeur. C'était suffisant pour réveiller immédiatement tous les démons [...] » (Burgel, 2008, p. 18). Lors de ce discours, N. Sarkozy a évoqué la création possible d'une communauté urbaine. Dans un second discours en septembre 2007, lors de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine, N. Sarkozy annonce le lancement d'une consultation internationale d'architectes sur le Grand Paris.

3.1 La consultation des 10 équipes d'architectes : le Pari du Grand Paris

La consultation « Le Grand Pari de l'agglomération parisienne » est pilotée par le ministère de la Culture et de la Communication. Le concours d'idées est libre et ouvert. Dix équipes internationales d'architectes-urbanistes reconnus sont sélectionnées pour rendre deux travaux appelés chantiers : « Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne » et « La métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto » à l'horizon 2050, et pour participer à l'exposition de la Cité de l'architecture et du patrimoine, du 29 avril au 22 novembre 2009¹⁴⁰. Les dix équipes sélectionnées sont pluridisciplinaires, pilotées par des stars de l'architecture entourés de spécialistes : équipe Portzamparc, équipe Nouvel Cantal-Dupart Duthilleul, équipe Grumbach, équipe Castro Denissot Cusi, équipe Secchi-Vigano, équipe Lion Groupe Descartes, équipe Rogers Stirk Harbour, équipe l'AUC, équipe MVRDV, équipe LIN. Aucune équipe n'a été choisie à l'issue de la consultation dont l'intérêt était de recueillir une multiplicité d'idées nouvelles. Les équipes ont finalement été réunies dans le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Atelier international du Grand Paris », dont P. Mansat est le président. Ce GIP, installé en février 2010 au palais de Tokyo, a pour objectif de faire fructifier et développer les idées rassemblées lors de la consultation¹⁴¹.

¹⁴⁰ <http://www.legrandparis.net/>

¹⁴¹ <http://www.ateliergrandparis.com/index.php>

Sans non plus mettre en place une grille précise d'analyse de ces travaux, il est importe de s'y attarder pour plusieurs raisons. D'abord pour la qualité et la richesse reconnue des travaux présentés : malgré des délais courts, les équipes ont accompli des propositions précieuses et variées. L'exposition a ainsi durablement marqué les esprits, rendant le projet présidentiel attrayant et permettant d'obtenir l'intérêt du grand public sur les dessins d'architectes qui font rêver d'une métropole plus agréable et plus belle (Subra, 2009). Ensuite parce que la dimension métropolitaine de leurs travaux est évidente, dans une vision vraiment large de la métropole qui détone avec les discours politiques habituels : en cela les équipes sont sans doute allées au-delà de la commande gouvernementale. Cependant, nous l'avons vu, l'agglomération parisienne n'est pas suffisamment perçue comme une métropole. Néanmoins cette consultation a permis de davantage imposer une vision métropolitaine de l'agglomération.

En effet, si chaque équipe a rendu un travail à l'esprit unique, les oppositions entre les équipes sont rares et les points communs nombreux. La dimension durable des travaux est très variable en fonction des champs d'action davantage que des équipes. Les dix équipes d'architectes peuvent toutefois être divisées en deux grandes catégories : les six équipes françaises et les quatre équipes étrangères. Les architectes français sont de grands connaisseurs de région parisienne depuis des décennies, où ils ont déjà beaucoup construit et les équipes étrangères ont un autre regard sur Paris, plus extérieur. Les équipes étrangères s'étonnent ainsi beaucoup des ruptures entre Paris et ses banlieues et de l'impression de désordre général, soulignant le constat d'un Paris dans la lumière et d'une métropole dans l'ombre (APUR, 2009). Les points communs retiendront notre attention : ils dessinent en effet une vision renouvelée mais surtout assez partagée de la métropole qui pour la première fois se dessine clairement, marquée par une forte volonté de changement, dans un nouvel esprit métropolitain. Nous chercherons à en dessiner les contours, à partir de deux publications proches dans les idées, qui ont cherché à faire ressortir les points communs entre les équipes (APUR, 2009 ; Davoine *et al.*, 2009) sur lesquelles nous nous appuyons largement.

Les points communs peuvent se dessiner en creux. Les équipes ont d'abord fait l'impasse sur quelques points importants qui sont pourtant des préalables. Elles n'ont ainsi paradoxalement pas souhaité donner une taille et une entité matérielle à l'espace et au territoire métropolitain. Seule l'équipe Rogers a abordé la question de la gouvernance métropolitaine. La prospective démographique et la croissance urbaine ont également été écartées, alors qu'elles ont toujours constitué un préalable, certes critiqué, des plans d'aménagement de la métropole. Les équipes font aussi l'impasse sur la délimitation d'un périmètre spatial pour l'agglomération, montrant « une métropole sans repères et aux limites incertaines » (Davoine *et al.*, 2009, p. 26). L'AUC se refuse même à fournir une représentation cartographique de la métropole. Les approches sont souvent multiscalaires,

avec une prédilection pour l'échelle régionale. D'ailleurs toutes les équipes ont fait le choix de s'appuyer sur les données du SDRIF alors en cours de révision. Grumbach est celui qui voit la plus grande extension métropolitaine, jusqu'au Havre mais Portzamparc va jusqu'à Creil ainsi que l'équipe Nouvel. La métropole limitée à la petite couronne est refusée par toutes les équipes.

Finalement, ce qui fait métropole pour les équipes se situe davantage dans l'univers du symbolique et des représentations, l'enjeu étant de construire une identité métropolitaine. Les équipes ont donc proposé de construire des bâtiments emblématiques métropolitains, équipements prestigieux : l'image de l'opéra de Sydney dans le port de Gennevilliers pour Castro, l'image de l'assemblée nationale du Pays de Galles à la confluence de la Seine et de la Marne pour l'équipe Lion, quatre hauts sites, écovilles verticales, à Gennevilliers, la Courneuve, Villacoublay et Vitry pour Nouvel, une tour Sorbonne pour MVRDV. Pour les équipes Grumbach et Secchi-Vigano, le monument fédérateur à mettre en image et en lumière est la Seine.

Toutes les équipes convergent vers un renforcement de la compacité de la métropole et refusent l'extension urbaine. Le recyclage de la ville sur elle-même est prôné. Rogers et MVRDV ont même comptabilisé les friches réutilisables. La densité des zones d'activités et des ensembles pavillonnaires peut être renforcée justement par la mixité, en ajoutant des logements dans les premières et des bureaux dans les secondes chez Nouvel. MVRDV, Secchi-Vigano, Nouvel et Descartes proposent d'étendre la surface des logements existants, par le haut en ajoutant un étage, par la façade en ajoutant une loggia ou sur la parcelle des pavillons. Les zones pavillonnaires doivent en effet devenir l'objet d'une véritable attention en tant qu'espaces importants de la métropole. Au lieu de l'extension urbaine, les équipes font donc le choix d'intervenir dans la profondeur des espaces existants à plusieurs échelles. Elles proposent aussi de réinsérer les grands ensembles dans la métropole en augmentant leur mixité et en organisant une véritable desserte pour eux.

Les mobilités constituent un des principaux axes de réflexion de toutes les équipes, qui toutes proposent des investissements considérables dans le domaine des transports en commun, dans des proportions largement supérieures à ce qui est réalisé aujourd'hui, mais plus en rapport avec les flux réels qui passent par la métropole. L'offre de transports en commun est jugée satisfaisante pour Paris mais très insuffisante en périphérie. Les maillages sont affinés afin de permettre l'accessibilité de tous les espaces et même des parcs et forêts. Les lignes sont aériennes au dessus des axes routiers existants chez Grumbach, l'AUC et MVRDV par exemple le métro viaduc de Castro au dessus de l'A86 ou le train rapide léger sur le périphérique chez Portzamparc. Nouvelles rocade de métro, nouvelles lignes et gares TGV s'ajoutent à l'existant, avec des intermodalités largement renforcées. Toutes les équipes s'appuient sur le SDRIF, dans une organisation presque toujours polycentrique sauf chez Secchi-Vigano qui dénonce, comme d'autres, le « danger de la force ségrégative des

pôles » et propose une agglomération isotrope non hiérarchisée. Certaines équipes s'appuient sur le schéma radioconcentrique existant comme Rogers et Castro alors que Nouvel, comme Secchi-Vigano, proposent un tramage fin. L'équipe Portzamparc promeut un polycentrisme très éclaté et assez linéaire dans la figure du rhizome pour dessiner des axes courbes de développement, vers le Nord et vers le Sud. Les nœuds de connexité, notamment TGV sont renforcés, sous la forme du Très Très Grand Louvre sur les Halles chez l'AUC, la gare Nord Europe, le hub TGV à Aubervilliers et le commutateur de Massy chez Portzamparc. L'objectif est de diminuer les trajets quotidiens d'une demi-heure pour Descartes ou de faire une ville à 20 minutes pour Grumbach. Le transport individuel collectif est encouragé : covoiturage, taxis collectifs, autopartage, minibus etc. La vitesse sur les autoroutes urbaines est ralentie et le périphérique est effacé chez Rogers. Un seul ticket permet de voyager dans toute la métropole (Castro).

Les équipes introduisent plus ou moins la nature en ville, notamment par une augmentation de la surface en espaces verts et surtout des toitures végétalisées. Elles s'entendent sur la nécessité de préserver les forêts voire d'en créer (Descartes), par exemple dans le cône de bruit de Roissy (Rogers et MVRDV) ou de créer 1000 km de lisières (Nouvel). Plusieurs équipes créent des zones humides : LIN, Secchi-Vigano et Descartes. LIN insiste sur l'espace naturel proche du citoyen. Rogers, Descartes et Nouvel imaginent des couloirs écologiques le long des infrastructures utilisées, six agroparcs (Descartes), une mosaïque interstitielle (Castro, LIN), une traversée verte du Grand Paris (Secchi-Vigano). La création d'énergie renouvelable n'est pas en reste : fermes d'éoliennes chez Nouvel, turbines immergées chez LIN, « piles urbaines » centres de production regroupant plusieurs énergies chez Rogers. Les perspectives ne concernent pas seulement la métropole post-Kyoto. Descartes, LIN, Nouvel, Grumbach insistent sur l'importance du patrimoine agricole dans la métropole, mêlant agricole et urbain, dans une volonté d'agriculture de proximité aux objectifs également sociaux, sans rechercher une autosuffisance illusoire. « L'agriculture apparaît comme la grande gagnante de la consultation, toutes les équipes l'ayant intégrée à leur réflexion » (Davoine *et al.*, 2009, p. 32).

La métropole devient ainsi douce et légère : accessible, mobile, mixte, intense, apaisée, retrouvant les plaisirs poétiques des paysages urbains, passante chez Descartes, poreuse chez Secchi-Vigano, de la fête au jardinage, dans un autre habiter proche d'un mieux vivre ensemble. « Notre Grand Paris se veut solidaire et naturellement poétique car nul n'habite un schéma directeur et que c'est poétiquement que l'homme habite sur cette terre » (Castro *et al.*, 2009, p. 1). L'équipe Castro fait ainsi du droit à l'urbanité le fil conducteur de son projet, affirmant qu'il faut même passer à un devoir d'urbanité « c'est la ville de la non-séparation et de la solidarité visible et sensible » (p. 177), qui relie.

L'atelier international du Grand Paris a rendu ses premiers travaux sur les mobilités, en accompagnement du projet de loi du gouvernement sur le Grand Paris. Les travaux des

équipes utilisent donc la durabilité urbaine et s’y réfèrent pleinement sans la mettre explicitement en avant, comme si elle allait de soi : leurs propositions reflètent pleinement le tournant urbanistique constitué par la ville durable.

3.2 La mise en place de la loi sur le Grand Paris

En mars 2008, N. Sarkozy confie à Christian Blanc le secrétariat d’Etat au développement de la région capitale. « Rappeler que Paris est la capitale de la France est un moyen de légitimer l’intervention de l’Etat en faisant de l’avenir de l’agglomération un enjeu national ; parler de « région », c’est dire que la nouvelle structure a vocation à intervenir sur l’ensemble du territoire régional (et non sur la seule agglomération) ; enfin l’utilisation du mot « développement » permet d’affirmer l’objectif qui est assigné par le gouvernement à la politique d’aménagement du Grand Paris : créer les conditions de la croissance et non seulement améliorer le cadre de vie de Parisiens et des banlieusards » (Subra, 2009). Christian Blanc se dote d’une « mission d’aménagement » constituée d’experts et dirigée par Pierre Veltz.

La réflexion sur la gouvernance métropolitaine ne fait pas partie des missions de ce secrétariat d’Etat. Le débat sur la gouvernance qui avait juste avant tant agité médias et politiques est retombé car il ne représente plus un enjeu électoral. En 2008, c’est la gauche qui de nouveau gagne les élections municipales à Paris. D’autres communes de petite couronne passent à gauche. Or une communauté urbaine dirigée par la gauche ne présente pas d’intérêt pour un gouvernement de droite. Qui plus est les Hauts-de-Seine, fief sarkozien pâtirait de la création d’une communauté urbaine et se verrait sans doute supprimé. Ce projet est donc temporairement enterré. En 2010, les régionales sont également remportées par la gauche qui reste ainsi au pouvoir. Si on se met à la place du gouvernement, le *statut quo* institutionnel s’impose donc sur la gouvernance métropolitaine (Subra, 2009).

La loi Grand Paris est promulguée le 3 juin 2010. La consultation avait ouvert un grand champ des possibles mais la loi Grand Paris prévoit uniquement quatre points au service d’un projet économique de restructuration de l’espace franciliens sur des pôles économiques à différents niveaux (Marcou, 2010) :

- un métro express Grand Paris sous la forme d’un Grand Huit, en interconnexion avec d’autres réseaux existants de transports ;
- des Contrats de Développement Territorial avec dix territoires de projet, pôles existants à renforcer, territoires émergents à soutenir ou encore territoires en berne à désenclaver : Confluence Seine-Oise, La Défense, St Denis Pleyel, Le Bourget, Gonesse Val-de-France, Roissy Villepinte Tremblay, Est de la Seine Saint Denis, Est parisien cité Descartes, Sud Parisien, Plateau de Saclay. Ces contrats visent à associer communes et intercommunalités à l’Etat ;

- une société du Grand Paris, chargée de mettre en œuvre le métro express ainsi que les Contrats de Développement Territorial dès lors que ceux-ci le prévoient explicitement¹⁴²
- un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay¹⁴³ mis en œuvre par l'établissement public de Paris-Saclay lui aussi créé par la loi.

Le Grand Huit ou métro Grand Paris, projet étatique, est conçu pour desservir la grande couronne, dans un maillage large, permettant des déplacements longue distance, avec des stations espacées de 4 km. Son épine dorsale est la ligne 14 prolongée. La Région prévoit dans le même temps un projet concurrent, Arc Express, au maillage plus fin avec une station tous les kilomètres, destiné à desservir la petite couronne. Les fréquentations et le financement du Grand Huit restent mal estimés (Desjardins, 2010) : le métro Grand Paris constitue en fait un défi basé sur la réalisation ou le renforcement de pôles de développement. Cette situation semble à bien des égards répéter une situation qui s'est déroulée en 1990 pour la révision du SDRIF. L'Etat portait alors une rocade des pôles pour permettre des relations rapides entre les pôles à créer ou à renforcer. La Région portait un projet concurrent, « Orbitale » qui comprenait une rocade de type métro en proche banlieue et une seconde rocade plus loin en mode tramway. Orbitale l'avait emporté alors en 1994. Mais d'Orbitale n'ont été réalisés que quelques tronçons de rocade avec les récentes ouvertures de lignes de tramway (Desjardins, 2010)

Après examen des différences des deux projets concurrents, régional et gouvernemental, L'Assemblée nationale a demandé un véritable débat public mené par la CNDP portant sur les deux projets, qui a eu lieu d'octobre 2010 à janvier 2011. Suite à la concertation (ou grâce selon le président de la commission nationale du débat public), un accord a été conclu en janvier 2011 sur un réseau unique, celui du « Grand Paris Express »¹⁴⁴. Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris a adopté en mai 2011 le schéma d'ensemble de transport du Grand Paris. Le schéma d'ensemble, synthèse des deux précédents tracés, se compose de trois lignes de métro automatique de 175 km et de 57 gares nouvelles¹⁴⁵.

La loi ne résout pas ni n'évoque même la gouvernance métropolitaine. Elle crée une nouvelle instance, la Société du Grand Paris, établissement public à caractère industriel et commercial, chargée de la mise en œuvre du projet de transports publics. La Société du Grand Paris agit directement sous le contrôle de l'Etat. Elle peut piloter des opérations d'aménagement dans le cadre prévu par les contrats de développement territorial. En dehors des contrats cette société peut conduire des opérations dans un rayon inférieur à 400m autour des gares du tracé. Depuis la loi, le secrétariat d'Etat à la région capitale

¹⁴² Il peut s'agir d'un autre équipement public d'aménagement.

¹⁴³ Nous développerons ce point plus loin lorsque nous présenterons le territoire de la CAPS.

¹⁴⁴ <http://www.debatpublic-grandparis.org/debat/compte-rendu-et-bilan-du-debat.html>

¹⁴⁵ http://www.societedugrandparis.fr/fr/l-acte-motive-et-le-schema-d-ensemble-_24.html

n'existe plus et c'est désormais Maurice Leroy, ministre de la Ville, qui est en charge du dossier.

3.3 Grand Paris étatique et durabilité urbaine

Le développement durable est fréquemment invoqué dans la loi Grand Paris et dans ses décrets d'application : « Le Grand Paris prévoit un urbanisme complètement revu, une démarche soutenue par une refonte des aspects réglementaires qui contraignent trop souvent les projets audacieux. Construire la ville de l'après Kyoto, c'est bien cela le défi. Autour de la Seine, et profitant de tous les espaces existants, l'organisation de la ville sera entièrement repensée. L'objectif : bâtir une ville durable qui offre une véritable qualité de vie pour être plus attractive. L'enjeu : rompre avec la déshumanisation de l'urbain. [...] Le Grand Paris, c'est une ville-monde, mais aussi une nouvelle ville. Une ville écologique, compacte, belle, culturelle, sociale et solidaire. Une ville dense, mixte, intelligente et connectée. Le Grand Paris, c'est une ville repensée faite pour produire de la qualité de vie. Une ville faite pour l'Homme. »¹⁴⁶ Néanmoins aucune analyse n'est développée et aucun projet ne met vraiment en œuvre une durabilité urbaine. « Les projets sur la table – SDRIF de la région Ile-de-France, projet Grand Paris du gouvernement, esquisses des 10 cabinets d'architectes ayant concouru pour l'appel à projet – même s'ils invoquent le développement durable, ne sont ni précis ni sur les objectifs ni sur le programme » (Piéchaud *et al.*, 2010, p. 53). De même la participation du citoyen est le plus souvent absente des débats sur le Grand Paris (Piéchaud *et al.*, 2010).

Il est par ailleurs clair que d'autres objectifs prévalent sur celui de la durabilité. « L'impitoyable compétition mondiale »¹⁴⁷ passe avant la durabilité : il faut donc maintenir une métropole mondiale fragilisée sur la scène économique mondiale avant de mettre en œuvre la durabilité urbaine en son sein. Les débats sur le Grand Paris excluent largement la dimension de la durabilité. Au regard de la durabilité l'échelle régionale, comme territoire et niveau politique, devrait pourtant s'imposer. Elle ne peut pas le faire.

¹⁴⁶ <http://www.mon-grandparis.fr/le-grand-paris>

¹⁴⁷ <http://www.mon-grandparis.fr/le-grand-paris>

4 - Pertinence du scénario régional pour une métropole durable

Nous avons jusqu'ici exclu le scénario régional pour mieux le développer ici car il nous semble le plus à même de porter un projet de développement durable à l'échelle de la métropole.

4.1 Avantages et inconvénients d'un scénario régional

La Région a constitué un scénario de gouvernance très discuté lors de la campagne pour les élections régionales de 2010. Mais ce scénario a aussi été défendu par ailleurs (Fouchier ; Floquet ; Ascher ; Marcou *in* Offner, 2007) vers un renforcement des pouvoirs de la Région : « Dans le même esprit que celui qui préside ailleurs en France, avec des succès inégaux, à la construction des Communautés urbaines et des Communautés d'agglomération, il serait logique que ce soit l'Ile-de-France qui soit choisie comme cadre géographique du gouvernement métropolitain » (Lévy, 2006, p. 4).

« Avec des compétences et des ressources limitées, la région est faible aussi sur le plan politique » (Lefèvre C., 2002, p. 48). La Région a « tenté de se doter d'une identité propre pour exister à côté, voire sans Paris » (Ronai, 2008, p. 288). « Si l'institution régionale émerge sur la scène économique et politique grâce aux lois de décentralisation, elle ne reste au mieux qu'un acteur de second rang dominé par l'Etat » jusqu'en 1995 environ (Lefèvre C., 2002, p. 50). Le pouvoir régional est récent, manque d'unité et peine à s'imposer car il est très concurrencé par les échelons supérieurs et inférieurs (Béhar et Estèbe ; Fouchier *in* Offner, 2007). Depuis, le Medef Ile-de-France et la préfecture d'Ile-de-France soutiennent davantage l'échelle et le fait régional. A partir de 2001, la Région peut piloter le STIF grâce à l'obtention de la compétence transports. Les compétences en matière d'aménagement régional ont été agrandies. La Région devient un acteur de premier plan même si elle manque encore d'un système financier et fiscal à la hauteur des enjeux (Huchon *in* Offner, 2007).

La Région est souvent perçue comme un échelon bâtard pour la gouvernance métropolitaine. En effet, elle constitue un échelon encore trop grand pour englober l'aide d'influence réelle de la métropole. Pour ceux qui sont très attachés au cœur de l'agglomération, la Région constitue un échelon trop petit. Elle est aussi trop rurale et pas assez urbaine dans les mentalités, ce qui brouille l'identité métropolitaine « et permet de jouer de cette confusion pour avancer une argumentation environnementale aux

connotations souvent malthusiennes, sous couvert de lutte contre l'étalement urbain » (Ronai, 2008, p. 297).

Le scénario régional fait peur. Sur un plan politique d'abord : renforcer les pouvoirs de la Région consisterait à construire le principal contre-pouvoir de l'Etat, ce qui semble encore difficile à envisager dans la culture jacobine française mais aussi sur un plan simplement démographique et urbain, rejoignant les peurs urbaphobes, avec le sentiment qu'elle est trop grande. Le scénario régional cache aussi deux conflits anciens : petite et grande couronne, Est et Ouest.

La Région a pour avantage de constituer un niveau politique existant et solide. Un sentiment d'identité régionale existe, davantage sur le plan politique et électoral, mais il est encore assez faible et ne correspond pas au sentiment d'appartenance privilégié.

En fait, nous défendons plus particulièrement ce scénario parce qu'il apparaît comme le plus à même de porter une durabilité urbaine métropolitaine. En cela nous rejoignons les considérations de G. Haughton sur l'indispensable échelle régionale de la ville durable (chapitre 2), qui doit prendre en compte l'hinterland dont elle dépend et qui dépend d'elle. La Région Ile-de-France comprend une bonne partie de l'hinterland métropolitain.

4.2 L'environnement métropolitain redécouvert : une éco-Région ?

La biorégion de la métropole parisienne est très grande et à échelle variable, de la plus faible extension à la plus grande : ceinture de forêts autour de la cuvette parisienne, unité géologique du bassin parisien très étudiée (Dewolf, 1978), bassin hydrographique de la Seine (Meybeck *et al.*, 1998), unité biogéoclimatique (Pédelaborde, 1957). Le bassin parisien continue l'unité géologique mais ne se confond pas avec le bassin hydrographique de la Seine. Le bassin parisien correspond à une unité biogéoclimatique (Pédelaborde, 1957). Le sous-sol parisien est riche en nappes aquifère chaudes, notamment dans le Dogger dont la nappe la plus intéressante s'étend sur 15 000 km² sous Paris (Bastié, 1984). Plusieurs sites sont alimentés en géothermie, le premier étant la Maison de la Radio en 1964. Les grands méandres de la Seine ont multiplié les zones inondables, faisant du risque d'inondation, notamment de crue centennale de la Seine, le principal risque majeur auquel est soumise la métropole (Reghezza, 2005).

Le milieu géographique (anthropisé) parisien est assez bien connu mais de manière assez dispersée : îlot de chaleur urbain (Escourrou, 1986), système assainissement (Carré, 2001), jardins (Debié, 1992), forêts (Corvol *et al.*, 1996 ; Da Lage, 2003 ; Brédif, 2004 ; Amat et Hotyat, 2006), biodiversité végétale et animale (Vaquin, 2006 ; Clergeau, 2007), espaces agricoles (Charvet et Poulot, 2006). Le bassin parisien constitue un milieu écologique et anthropisé très riche, dont la biodiversité profite de la dimension de carrefour entre

plusieurs influences biogéoclimatiques, mais aussi la porte d'entrée de nombreuses espèces exogènes. Nous n'avons pas connaissance d'une étude synthétique géographique récente. Néanmoins les bureaux d'étude de Paris et de la Région ont produit des synthèses intéressantes. Dans les perspectives de l'évaluation environnementale du PLU et du plan Biodiversité de Paris¹⁴⁸, l'APUR produit une synthèse sur la place de la nature à Paris¹⁴⁹. Avec l'évaluation environnementale du SDRIF et les suivis cartographiques, l'IAURIF a pu réaliser un mémento Environnement de l'IAURIF qui s'avère riche, très intéressant, dans une vision ouverte et largement sociétale de l'environnement (IAURIF, 2011), avec pour but d'améliorer la récente connaissance statistique et cartographique précise de l'environnement (ce mémento fait suite aux mémentos 2003 et 2006). Ces analyses du milieu anthropisé éparses et parfois réunies ne sont pas forcément mises en relation à la fois avec les dynamiques métropolitaines et la durabilité, l'ensemble des trajectoires n'ayant rien d'évident.

Les espaces ouverts de la métropole

« Près de 17% du territoire francilien sont des espaces protégés, 50% sont des terres agricoles et près de 30% sont identifiés comme réservoir de biodiversité » (IAURIF, 2011, p. 3) soit 85% d'espaces ouverts¹⁵⁰. Il importe ici de rappeler que les espaces ouverts, dans l'agglomération et aux marges de celle-ci appartiennent à la métropole et constituent même en creux des éléments structurants de l'urbanité (c'est-à-dire par opposition). « Pour la seule région Ile-de-France, les estimations, à revoir légèrement à la baisse depuis les années 2000, retiennent pour les deux dernières décennies une consommation [d'espace agricole par l'étalement urbain] oscillant entre 2000 et 2500 hectares par an » (Charvet et Poulot, 2006, p. 215). En Seine-et-Marne, les surfaces agricoles représentent toujours plus de 75% des superficies totales. Les terres labourables occupent plus 90% voire localement 95% des terres agricoles. Ce sont les prairies et les cultures spécialisées (maraîchage, vergers, fleurs) qui ont le plus reculé, dans une proportion des deux tiers entre 1970 et 2000. « La ceinture maraîchère des XVIIIe et XIXe dont il subsistait de très larges pans dans les années 1950 apparaît de plus en plus atomisée et éclatée en unités de petite dimension isolées les unes des autres » (Charvet et Poulot, 2006, p. 222). Pourtant les prairies, vergers et cultures légumières constituent un paysage agricole largement préféré par rapport à la grande culture dans les représentations du cadre de vie périurbain par les Franciliens en mal de campagne, dans une « campagne inventée »¹⁵¹, jamais trop éloignée des aménités urbaines. Deux tiers des Franciliens déclarent vouloir protéger les espaces agricoles et le patrimoine rural (qui inclut les savoirs-faire), n'hésitant pas à en sanctuariser les reliquats, par exemple les murs à pêches de Montreuil, la ferme de Vollerand près de Villeron ou à en recréer des

¹⁴⁸ Que nous présenterons plus loin.

¹⁴⁹ En cours : <http://www.apur.org/etude/situation-et-perspectives-place-nature-paris-0>

¹⁵⁰ SDRIF. Ce dernier chiffre est très présent dans la communication de la Région.

¹⁵¹ Marié et Viard, 1988, cités par Charvet et Poulot, 2006

éléments, par exemple le Brie de Meaux. Les Parcs Naturels Régionaux (par ordre de création de 1985 à 2004 : Haute Vallée de Chevreuse, Vexin Français, Gâtinais et Oise-Pays de France), les fermes pédagogiques appuient ce mouvement ainsi que les projets agri-urbains (parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine), espaces plus grands, au contact de la ceinture verte et de la couronne rurale¹⁵², dans des laboratoires d'expérimentation des différentes procédures de conservation des espaces ouverts. Finalement, les espaces ouverts franciliens, longtemps laissés pour compte de l'aménagement, sont passés du statut de réserve foncière destinée à accueillir l'urbanisation au statut de cadre de vie protégé participant de l'identité francilienne et métropolitaine. Ce changement a été porté par les collectivités territoriales dont la Région, les associations d'habitants et face à l'Etat. « Les espaces ouverts et l'agriculture périurbaine au premier chef interviennent désormais pleinement dans l'image de la ville ; ils contribuent à l'identification territoriale et à la promotion d'une nouvelle urbanité. » (Charvet et Poulot, 2006, p. 245). Ce changement apparaît toutefois alors que les espaces les plus appréciés, maraîchers et horticoles, ont quasiment disparu : il s'agit donc de les recréer.

Fin 2009, l'Ile-de-France comprend 5674 ha d'agriculture biologique soit 1% de la Surface agricole utile et 2% des exploitations (IAURIF, 2011). Les circuits de consommation courts, associant directement producteur et consommateur, sont revalorisés par les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). La première a vu le jour en 2003 pour l'Ile-de-France ; depuis on compte environ 150 AMAP dans la région¹⁵³, beaucoup plus nombreuses à Paris Nord-Est, en rive gauche et en banlieue sud-ouest. Chaque AMAP est en relation avec un réseau de « paysans » pas tous franciliens : si les légumineuses sont bien produites en Ile-de-France, les fruits et légumes parfois, la viande l'est rarement. Il existe désormais de plus en plus une agriculture intra-urbaine, sous la forme de jardins partagés, dont la dimension sociale et citadine l'emporte largement sur la dimension productive, comme forme d'urbanité citoyenne (Demailly, 2010).

La forêt fait d'ailleurs davantage l'unanimité par rapport aux espaces agricoles. Le taux de boisement en Ile-de-France est de 23% soit 77m² de forêt par habitant (dix fois moins que l'ensemble des Français) et en hausse permanente. La forêt francilienne est partagée entre une forêt privée morcelée, des pièces de forêt publique (communale, départementale) et de grands massifs de forêts domaniales issues du patrimoine royal : Fontainebleau (25 000 ha ; 92,5 millions de visites en 1999), Rambouillet, Saint-Germain.

¹⁵² http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_799/cartes/17DT_agri_urbains2008.pdf

¹⁵³ http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_799/cartes/05AS04_amap_2010.pdf

La métropole et le fleuve

Les images de l'équipe Grumbach de la consultation internationale des architectes ont frappé les esprits¹⁵⁴. La métropole y est représentée dans une continuité le long de l'axe séquanien et ce, jusqu'au Havre, suivant les préceptes de Napoléon 1er : « Paris, Rouen, le Havre, une seule ville dont la Seine est la grande rue ». Cette représentation osée a fait prendre conscience de la vitalité et de la structuration apportée par l'axe séquanien à la métropole. Cette perspective est désormais acquise et de plus en plus valorisée.

Au cours des XIXe et XXe siècles, l'organisation spatiale parisienne avait progressivement tourné le dos au fleuve, en relation avec sa canalisation et son intégration à un réseau artificiel, en dehors de la pratique des baignades populaires. Les voies sur berge longent le fleuve, réduisant son accessibilité piétonne. La création du parc André Citroën constitue un des premiers actes de retour au fleuve, même si celui-ci n'est envisagé que dans une perspective paysagère. A partir des années 1990 s'amorce une reconquête du fleuve. En 1991, le site de la Seine est classé au patrimoine mondial de l'Unesco, du pont d'Iéna au pont de Sully. Un cahier de prescriptions pour la mise en valeur des berges est élaboré par l'APUR, Ports de PARIS, l'ABF. Quelques ports sont réaménagés pour faciliter la promenade, des passerelles sont construites comme Simone de Beauvoir et Leopold-Sédar-Senghor. La ZAC Paris Rive Gauche est conçu en relation avec les berges. Le transport fluvial de passagers est renforcé mais semble n'intéresser que les touristes. Les voies sur berge sont en temps partagé, avec des fermetures temporaires à la circulation automobile, notamment pour l'évènement Paris Plage, annuel depuis 2002. Une multitude de projets sont en cours (APUR, 2010). Ce mouvement de retour au fleuve est désormais classique dans le cadre d'une restauration de la nature en ville (Diagonal, 2003), depuis l'aménité paysagère, jusqu'au corridor écologique de la trame bleue.

Le fleuve est désormais inclus dans la réflexion sur la métropole, partout où coule la Seine (APUR, 2010). R. Castro a également souhaité mettre en avant cette dimension, dans un rapprochement encore plus marqué avec le fleuve en défiant le risque inondation par des constructions sur pilotis¹⁵⁵.

4.3 Les conflits Etat-Région à propos du SDRIF de 2008

Les conflits récents entre l'Etat et la Région montrent cependant que l'Etat n'est pas prêt à abandonner son interventionnisme traditionnel dans la Région capitale. Un bras de fer a opposé la Région et l'Etat de septembre 2008 à mai 2011, bloquant les PLU et les SCOT d'Ile-de-France encore pour un moment. Le SDRIF de 1994-2015 gardait l'organisation concentrique de la région et soulignait la nécessité de rééquilibrer vers l'est, omettant la Ville de Paris. Il a été mis en révision en 2004. L'élaboration du SDRIF a été portée par une

¹⁵⁴ http://www.legrandparis.culture.gouv.fr/documents/GRUMBACH_Livret_chantier_2.pdf

¹⁵⁵ http://www.nexity.fr/files/file/grandparis/Revue_vivre_le_fleuve.pdf

élue Verte, Mireille Ferri, vice-présidente du Conseil Régional. Le nouveau SDRIF est le premier à avoir été élaboré par les services régionaux (les autres schémas directeurs étant précédemment élaborés par les services de l'Etat) et aussi le premier à avoir fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il a fait l'objet d'une consultation des acteurs et d'une enquête publique en 2007. Lors de son élaboration, le SDRIF a été souvent critiqué comme ne constituant pas suffisamment un projet fort (Ascher, 2007).

Le SDRIF adopté par le Conseil Régional en septembre 2008 est un document de compromis et de nuances, entre « velléités et pragmatismes » la Région ne disposant pas des moyens de ce qu'elle planifie (Gilli et Offner, 2008). Mais il cherche à intégrer la durabilité. Le SDRIF identifie trois défis : égalité sociale et territoriale et cohésion sociale, changement climatique et renchérissement des ressources fossiles, rayonnement mondial de la région. La construction de logements est le premier objectif du SDRIF : 60 000 logements par an pendant 25 ans avec un taux de 30% de logements sociaux à terme. Le deuxième objectif est le soutien à l'emploi et le troisième une priorité très nette aux transports en commun, refus de certains projets d'infrastructures routières auxquels tient le ministère de l'Ecologie. Le cinquième objectif est la préservation et la valorisation des ressources naturelles avec la définition des espaces agricoles à protéger. L'organisation spatiale s'appuie sur un cœur d'agglomération élargie, le fleuve, un développement urbain très restreint sur certains sites¹⁵⁶. Le nouveau SDRIF lit la région en faisceaux à partir des bassins d'emplois, dans un polycentrisme renforcé et hiérarchisé, dans une recherche d'intensité et de compacité urbaine.

En septembre 2008, le SDRIF a été adopté par le Conseil Régional. Le SDRIF de 2008 est reconnu pour intégrer, ce serait-ce que partiellement, la mise en œuvre d'une durabilité régionale, ce dont on peut déjà se féliciter. Cependant nous ne nous attarderons pas sur ce document majeur qui devra encore être largement remanié car il ne peut être mis en œuvre pour l'instant. Le gouvernement a jugé que le SDRIF manquait d'ambition sur le plan économique et n'intégrait pas le projet gouvernemental sur le Grand Paris. Le SDRIF est alors mis en attente. Le président de la Région refusait de mettre le SDRIF en conformité avec le projet présidentiel qui prend forme avec la loi Grand Paris. En juin 2010, après le vote de la loi, le gouvernement a finalement transmis le SDRIF au conseil d'Etat, la Région s'étant engagée à réviser le SDRIF (Marcou, 2010). Le conseil d'Etat a finalement émis un avis négatif en novembre 2010 pour incompatibilité avec la loi Grand Paris et les lois Grenelle. Finalement le SDRIF a été voté par l'Assemblée nationale le 31 mai 2011. Il doit être mis en révision à l'automne pour intégrer le Grand Paris express et les territoires stratégiques du Grand Paris. Le projet de l'Etat l'a emporté sur le projet régional.

¹⁵⁶ <http://www.sdrif.com/>

BILAN DU CHAPITRE 5

Le Grand Paris se manifeste finalement sous trois modalités d'organisation de la décision collective (Desjardins, 2010) :

- la réforme institutionnelle, par l'action sur le nombre d'échelons, les compétences des différentes administrations et leurs relations hiérarchiques. La création d'une communauté urbaine Grand Paris, largement débattue, repose sur ce type de modalité d'action de la décision collective ;
- la création d'un lieu d'échange pour coordonner les acteurs. Le syndicat mixte d'études Paris Métropole constitue une modalité d'organisation de la décision collective de ce type ;
- la promotion de projets dont la réalisation implique l'agrégation de différents acteurs. C'est le mode d'action choisi par l'Etat au travers de la loi Grand Paris (Desjardins, 2010).

Il nous apparaît que le débat-conflit sur le Grand Paris porte en lui-même trois problèmes majeurs qui s'enchaînent :

Un gouvernement métropolitain est-il possible ?

« En fait, un handicap principal supplante tous les autres : Paris est ingouvernable » (Burgel, 2006, p. 16). « Faute d'outillage institutionnel adapté à la situation si particulière de la région parisienne, la forte contradiction entre les intérêts politiques de chaque élu, qui maîtrise localement une portion plus ou moins étendue du territoire métropolitain et le fonctionnement beaucoup plus intégré du système urbain fondé sur la mobilité et les échanges ne peut être aisément dépassée. Cette contradiction se traduit au quotidien dans la concurrence entre les territoires et dans la difficulté d'élaborer des politiques vraiment régulatrices et correctrices, portées par des majorités politiques claires » (Ronai, 2008, p. 302). Les rivalités politiques à toutes les échelles franciliennes constituent un obstacle considérable à la mise en œuvre d'une gouvernance métropolitaine (Subra, 2009).

Pourtant, de tous les scénarios présentés, trois d'entre eux apparaissent comme plus viables pour une gouvernance métropolitaine : le syndicat mixte d'étude Paris Métropole, la petite couronne et la Région. Le syndicat mixte d'études Paris Métropole constitue comme une formule souple dans une démarche ambiguë qui contient tous les possibles. Le scénario de la petite couronne a pour défaut majeur, au regard du développement durable, de ne pas du tout prendre en compte l'*hinterland* métropolitain. La Région est combattue par l'Etat.

Une échelle et un territoire métropolitains sont-ils envisageables ?

Le flou du territoire métropolitain, envisagé au travers de notre exploration cartographique, constitue le deuxième obstacle majeur à la mise en œuvre d'une gouvernance métropolitaine. L'échelle de la métropole est-elle impossible (Reghezza, 2006) ? L'échelle de la métropole est quasi inexistante. Il n'existe aucun niveau administratif approchant de la métropole. Les niveaux existant actuellement se démarquent de l'échelle métropolitaine, comme la Région qui persiste à tenir compte des 85% d'espaces ouverts et Paris qui accepte avant tout de travailler avec les communes limitrophes même s'il y a un dialogue avec des communes un peu plus lointaines. De ce fait, on ne constate même pas de rapprochement de ces deux niveaux de pouvoir alors que le même parti est au pouvoir dans les deux administrations (Reghezza, 2006). Les deux échelons les plus aptes à appréhender l'échelle métropolitaine refusent donc de le faire.

Lorsqu'une gouvernance métropolitaine est envisagée c'est paradoxalement sur un espace très resserré et très central. Les scénarios les plus débattus se calent effectivement sur la zone dense et la première couronne : « Focaliser l'attention sur une « zone centrale dense » réduit dramatiquement le spectre du débat métropolitain aujourd'hui et le biaise » (Gilli et Offner, 2008, p. 17). Autant la gouvernance métropolitaine est débattue, autant l'échelle de la métropole constitue un impensé dans un refus de prendre en charge le phénomène métropolitain qui fait au-delà de l'urbaphobie. De notre avis, le débat sur le Grand Paris ne pourra aboutir tant que la dimension métropolitaine ne sera pas assumée.

Une métropole durable est-elle possible ?

Dans ces conditions, les débats métropolitains, qui peinent déjà à prendre en compte la dimension métropolitaine, ne peuvent prendre en charge la question de la durabilité. Aussi, le Grand Paris évacue largement la durabilité, nous l'avons vu, sauf dans la consultation internationale avec les dix équipes d'architectes. Le **chapitre suivant (6)** apportera des éléments de réponse à cette question.

CHAPITRE 6

Mettre en œuvre la durabilité urbaine dans une métropole insoutenable ?

La métropole parisienne a la réputation d'être l'un des territoires français les plus en retard en matière de mise en œuvre de la durabilité urbaine. En réalité, elle apparaît essentiellement comme une métropole insoutenable dont émergent aussi, ça et là, des initiatives tangibles et efficaces de durabilité urbaine.

Le chapitre 5 a déjà présenté deux points négatifs de la région parisienne au regard du développement durable : elle n'est pas suffisamment perçue comme une métropole alors qu'une meilleure gouvernance métropolitaine serait largement profitable à la durabilité urbaine. De plus les projets actuels, notamment gouvernementaux, invoquent le développement durable mais ne l'intègrent pas réellement.

Pour autant, la durabilité urbaine doit se positionner de manière paradoxale par rapport au processus de métropolisation. Elle se met en œuvre en réaction à ces mutations de l'espace, dans le but de contrer l'archipellisation et la fragmentation des territoires. Elle lutte aussi contre l'étalement urbain lié au processus de métropolisation. Néanmoins elle s'appuie également sur l'émergence des centres secondaires et cherche à les renforcer dans une logique d'accroissement des proximités¹⁵⁷.

Ce chapitre permet de déployer les catégories d'analyse déployées dans les chapitres 3 et 4 en analysant les forces de changement et forces d'inertie au regard du développement durable pour les appliquer au terrain métropolitain, à l'échelle de la Région ainsi qu'aux échelles des collectivités locales (départements, intercommunalités et autres EPCI, communes). Ces forces de changement mais aussi d'inertie constituent deux facettes de la médiane ambivalente du développement durable. Les forces d'obstacles et d'inertie dessinent les contours d'une métropole dans l'ensemble insoutenable. Les forces de changement vers un équilibre écologique et un progrès humain font émerger des politiques régionales et locales de développement durable, dont un état des lieux sera esquissé. Ces initiatives de durabilité, dans et malgré un ensemble métropolitain insoutenable, sont d'autant plus intéressantes.

¹⁵⁷ Les travaux existants sur ce thème sont très économicistes et sont difficiles à intégrer dans notre réflexion, considérant la métropolisation davantage comme une politique publique que comme un processus, au rebours des définitions apportées dans le chapitre 5 (Laigle, 2006).

Le tourisme durable constitue un exemple d'une initiative de durabilité dans un univers touristique « insoutenable ». Nous terminerons sur une présentation des trois collectivités d'étude au regard de leurs enjeux métropolitains et de durabilité (fig. 22).

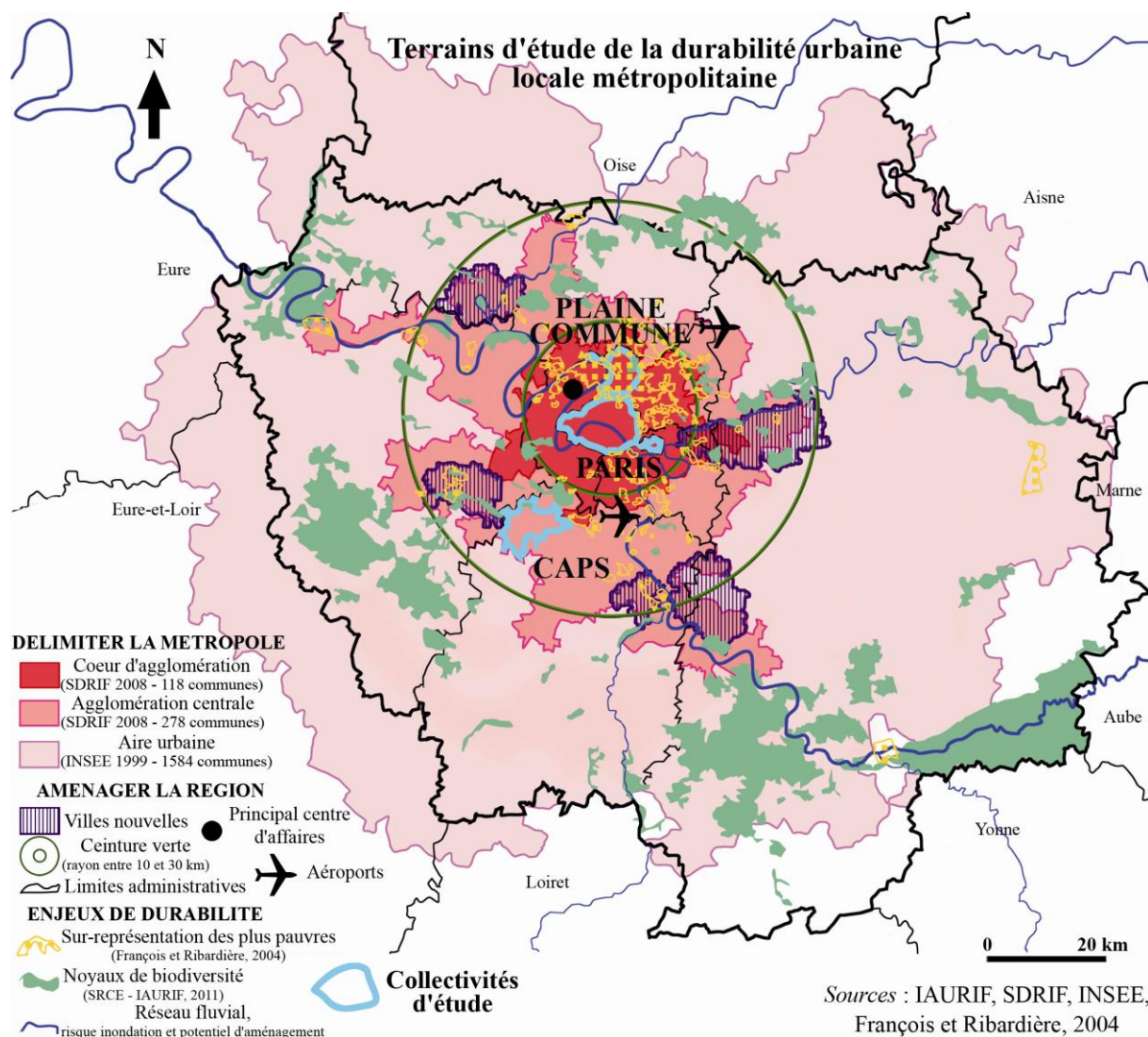


Figure 22 : Localisation des trois collectivités d'étude dans la métropole au regard des enjeux d'aménagement et de durabilité

1 - Une métropole insoutenable ?

La région parisienne est généralement considérée comme une région « à problèmes » dont il est difficile de prévoir la croissance démographique et migratoire, économique (Davezies, 2007 et 2009). L'aménagement de la région parisienne se manifeste concrètement par de lourds déficits en logement, des difficultés de déplacement, la dispersion parfois incohérente des équipements universitaires et de recherche, « l'extrême besoin de protection de

l'environnement, du cadre de vie et du patrimoine » (Jean et Vanier, 2008, p. 320). Les institutions territoriales sont inadaptées.

Il n'est guère possible de présenter ici toutes les forces d'inertie et d'obstacle à la mise en œuvre d'un développement durable dans la métropole parisienne. Elles sont nombreuses et puissantes. Nous en présenterons quelques unes dans les domaines les plus importants. Ensuite, l'analyse métabolique de S. Barles permettra d'aboutir à une vision d'ensemble.

1.1 Quelques forces d'inertie et d'obstacle à la mise en œuvre de la durabilité urbaine dans la métropole parisienne

Les forces d'inertie et d'obstacle seront envisagées dans l'approfondissement des liens entre métropolisation et durabilité au travers de l'organisation spatiale francilienne. Nous les verrons également dans les principaux objectifs de durabilité : les inégalités socio-économiques mais aussi dans le domaine environnemental les énergies renouvelables et la gestion des déchets.

L'organisation spatiale francilienne

Les dynamiques spatiales métropolitaines franciliennes : atouts ou handicaps vis-à-vis du développement durable ? Dans cette étude pour le Conseil Régional, H. Martin-Brelot (2007) répond que la compacité et la part d'espaces ouverts dans la métropole constituent les principaux atouts vis-à-vis du développement durable.

En revanche, la métropole est déséquilibrée entre l'Ouest pilote économique et l'Est à la traîne : « en Ile-de-France, la centralité est nettement déportée vers l'ouest de l'agglomération, avec une surconcentration des pouvoirs politique, économique et même culturel, au détriment de l'est francilien » (Martin-Brelot, 2007, p. 39). L'Etat a mis en place quelques éléments de rattrapage de l'Ouest avec le pôle de Marne la Vallée par exemple mais le différentiel est loin d'être comblé car il n'a pas été vraiment souhaité par les pouvoirs publics. En effet, ce différentiel est supposé structurel de la puissance économique fragile de l'Ile-de-France et chercher à véritablement le combler pourrait revenir à l'affaiblir. Cette réflexion se place dans le cadre de la nouvelle vision de préservation de la puissance économique de l'Ile-de-France qui prévaut depuis les années 1990 que nous avons présentée. « En France, la volonté de ne pas affaiblir et de renforcer les pôles les plus efficaces économiquement l'emporte » (Martin-Brelot, 2007, p. 40). H. Martin-Brelot n'a pas souhaité être explicite dans ses conclusions sur les handicaps vis-à-vis de la durabilité :

« Influencé par le rôle de l'Etat, mais aussi par la grandeur de la région, le maintien d'un centre très fort, encouragé par le SDRIF de 2007, s'accompagne d'un renforcement toujours croissant de l'Ouest au détriment de l'Est. Cette tendance accroît les phénomènes de dépendance et les tensions politiques entre l'Ile-de-France et les autres régions françaises, mais aussi en interne entre les communes et les départements franciliens. L'extrême

richesse des Hauts-de-Seine, dont le PIB est équivalent à celui d'un pays comme la Grèce, suscite un sentiment d'injustice chez certains élus locaux qui finit par se traduire, à l'échelle régionale, par des formes de conflit droite-gauche paralysant. Vue par le citoyen, cette situation confirme une impression d'opacité entretenue par une politique de faible envergure comparée aux enjeux de la régulation de ce système territorial unique. La prise de conscience des enjeux de la préservation d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel tant à l'est qu'à l'ouest de la région et profitant à une vaste population française et étrangère, s'avère urgente.» (Martin-Brelot, 2007, p. 46).

Dans cette perspective, chercher à réduire les déséquilibres socio-spatiaux en Ile-de-France afin d'aller dans le sens du développement durable pourrait se faire au détriment de la puissance économique régionale. De là à conclure que ces dynamiques spatiales métropolitaines constituent des handicaps vis-à-vis du développement durable, il n'y a qu'un pas. La métropole présente une multitude d'obstacles et d'inertie majeurs à la mise en œuvre de la durabilité urbaine. Nous n'en évoquerons ici que quelques uns afin de ne pas trop assombrir notre discours et la pertinence réelle d'une mise en œuvre à l'échelle locale dans et malgré ces conditions.

Des inégalités sociales renforcées dans le logement et les mobilités

L'aggravation des inégalités sociales et environnementales est liée au processus de métropolisation (Ribardièrre, 2007). La métropole concentre le haut de l'échelle et l'élite dans tous les domaines mais aussi les familles défavorisées. « En 2005, les 10 communes les plus riches d'Ile-de-France, disposaient d'un potentiel fiscal de 2235 euros par habitant, dont près de 60% provenant de la taxe professionnelle. Dans le même temps, les 10 communes les plus pauvres se partageaient 440 euros par habitant dont un quart seulement reposait sur la taxe professionnelle, le reste pesant sur les personnes physiques aux très modestes revenus. » (Burgel, 2008, p. 169). Les poches de pauvreté se trouvent en première couronne au Nord de Paris, sur les franges est de l'Ile-de-France, dans quelques isolats yvelinois (François et Ribardièrre, 2004, p. 3).

Les déséquilibres socio-spatiaux s'opèrent également entre la première et la grande couronne. Certes la première souffre à certains égards de congestion, mais la seconde d'un niveau d'équipement et de desserte moindre. Dans cet ordre d'idées, la question du prix du m² de logement en Ile-de-France constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre d'une durabilité urbaine. « La gestion communale des compétences [urbanisme et logement], singulièrement en Ile-de-France, est accusée d'accroître les déséquilibres sociaux de peuplement, par la sélectivité des projets résidentiels » (Desjardins, 2010). Paris Métropole a consacré en 2010 une étude au logement¹⁵⁸. La construction de logements est au plus bas en

¹⁵⁸ http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_719/Paris_Metropole_Le_logement_1_Etat_des_lieux.pdf
p. 5

Ile-de-France, à moins de 30 000 logements par an¹⁵⁹. Le SDRIF prévoit la construction de 60 000 logements par an et la loi Grand Paris 70 000. Le parc HLM progresse lentement mais le taux de demandeurs de logements sociaux reste à 7% des ménages franciliens. La propriété progresse mais les propriétaires aisés aussi. Les logements manquent et la souplesse du marché francilien est basée sur les chaînes de vacance (Lévy, 1998), qui se réduisent avec une vacance à 6,2% en 2006. La mobilité résidentielle baisse en Ile-de-France, avec un ménage sur dix qui déménage chaque année. 47% des étudiants franciliens vivent chez leurs parents en 2006 et le CROUS de l'académie de Paris, qui concentre les universités, offre 8,9 lits pour 100 étudiants boursiers¹⁶⁰. En 2010, le CROUS de Paris comptait 3741 lits, à comparer avec les 19 000 boursiers aux échelons 5 et 6 en 2010 : « A la rentrée 2010, le CROUS de Paris a connu une pression encore accrue sur le logement avec un taux de 5,4 demandes par logement vacant »¹⁶¹. Le logement indigne représente toujours 6% du parc privé et sa résorption est lente. En 2009, l'Ile-de-France compterait 85 700 SDF administrativement domiciliés soit 1,8% des ménages franciliens : 42% vivent chez des privés, 28% à l'hôtel et 30% connaissent l'errance.

« Le problème des déplacements reste l'un des plus importants et l'un de ceux dont la solution paraît la moins satisfaisante à l'opinion publique en Région Parisienne » (Carmona, 1984, p. 417). C'est toujours le cas aujourd'hui, « le plus urgent relevant toujours du rattrapage » (Beaucire, 2008, p. 26). Ainsi, « le déficit de maillage dans la première couronne révèle aujourd'hui non l'anticipation des besoins, comme en témoigne le projet Orbitale, mais les conséquences de choix effectués avec une portée insuffisante de la vision métropolitaine et des engagements financiers effectués dans une logique de succession de projet, à commencer par les projets les plus urgents (Beaucire, 2008, p. 26). Les mobilités durables doivent permettre une équité dans l'accessibilité aux aménités urbaines.

De bien faibles performances en production d'énergies renouvelables et gestion des déchets

Les performances écologiques de la métropole sont mal connues. Certains indicateurs simples et évidents ne sont jamais mis en avant. Par exemple, quelle est la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en Ile-de-France ? Ni le Mémento environnement 2011, ni le SDRIF, ni Le livre vert pour un plan régional du climat¹⁶² ni le Tableau de Bord de l'énergie de l'ARENE¹⁶³ ne présentent cet indicateur. Il semblerait que ce

¹⁵⁹ <http://www.orf.asso.fr/Rencontres.html>

¹⁶⁰ http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_522/NR_454.pdf

¹⁶¹ <http://www.crous-paris.fr/UploadFile/GED/CrousdeParis/rapport-activite-CROUS-DE-PARIS-.pdf> p. 15

¹⁶²

http://www.iledefrance.fr/fileadmin/contrib_folder/Rubriques/Environnement/Livre_Vert_Plan_Regional_pour_le_Climat_IDF.pdf

¹⁶³ http://www.areneidf.org/medias/publications/tableau_de_bord_de_lenergie_en_ile_de_france_editi.pdf

taux soit de 4% en 2003¹⁶⁴. En revanche, les cartographies du potentiel géothermique régional sont fréquentes¹⁶⁵. L'adoption du principe du Facteur 4 à l'horizon 2030 par le Conseil Régional suppose une production d'énergies renouvelables à hauteur de 20%. Par ailleurs, la dépendance énergétique de la région est de 95% à l'extérieur de la région¹⁶⁶. La valorisation des déchets représente ainsi 46% de la chaleur distribuée par CPCU, le gaz en représente 27%, le charbon 19% et le fioul 8%.

En 2009, d'après l'Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France¹⁶⁷, 25% des déchets ménagers et assimilés d'Ile-de-France étaient valorisés, compostés ou méthanisés ; 14% vont encore en centre de stockage. Le taux de refus des déchets à recycler en centre de traitement des déchets est d'environ 30%¹⁶⁸ : c'est le taux de bennes de déchets mal triés par les ménages qui partent à l'incinération ou en stockage. Le chiffre est approximatif car il ne constitue pas un indicateur officiel.

1.2 L'analyse métabolique au service de l'insoutenabilité

L'analyse du métabolisme urbain, ensemble des processus par lesquels les villes mobilisent, consomment et transforment ces ressources naturelles, permet de définir l'empreinte environnementale d'une ville (Barles, 2008a) et ainsi d'atteindre une vision d'ensemble de la durabilité d'une ville, par l'entrée du métabolisme. Parmi les travaux du Programme interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine, figurent ceux de S. Barles notamment sur l'empreinte environnementale de Paris et de l'Île-de-France au XIXe et au XXe siècle. La méthodologie consiste à réaliser des bilans de matières brutes en quantifiant « les flux de matière entrant dans un système donné, les flux sortants, puis par soustraction l'addition au stock interne (Barles, 2008a, p. 21) selon la méthode mise au point par Eurostat. Le bilan a été effectué sur l'année 2003 qui est bien renseignée. En effet les statistiques locales sont nombreuses mais très éparées et demandent une bonne connaissance de la multitude d'acteurs intervenant à Paris et en Ile-de-France (Barles, 2007).

La région Ile-de France est très dépendante de l'extérieur pour son approvisionnement (fig. 23) : l'extraction locale contribue pour moins de 20% aux entrées de matière. Les rejets vers la nature représentent plus de la moitié des flux entrants : 55% pour l'Ile-de-France, 53% pour Paris et la petite couronne, 43% pour Paris, essentiellement sous la forme d'émissions atmosphériques. La circulation des matières est très linéaire. En effet, le recyclage est limité à 0,7 tonnes par habitant pour l'Ile-de-France soit moins de 10% des entrées totales de matière. La valorisation des déchets ménagers et assimilés ne représente que 20% des

¹⁶⁴ http://www.iau-idf.fr/fileadmin/user_upload/Enjeux/contraintes_nrij/ateliers/A6-1.pdf La source ne précise pas s'il s'agit de production ou de consommation.

¹⁶⁵ Evaluation environnementale du SDRIF http://www.sdrif.com/fileadmin/unload_file/doc_accueil/EE.PDF p.

28

¹⁶⁶ SDRIF 2008, p. 112

¹⁶⁷ <http://www.calameo.com/read/0000422832e20498e92ac>

¹⁶⁸ Entretien avec Valentin Sauques, ORDIF, du 13 novembre 2009.

déchets produits dans la région. Les flux de matériaux de construction sont très élevés avec des entrées qui s'élèvent à 3,2 tonnes par habitant dont seulement 0,2 tonnes par habitant ont été recyclées.

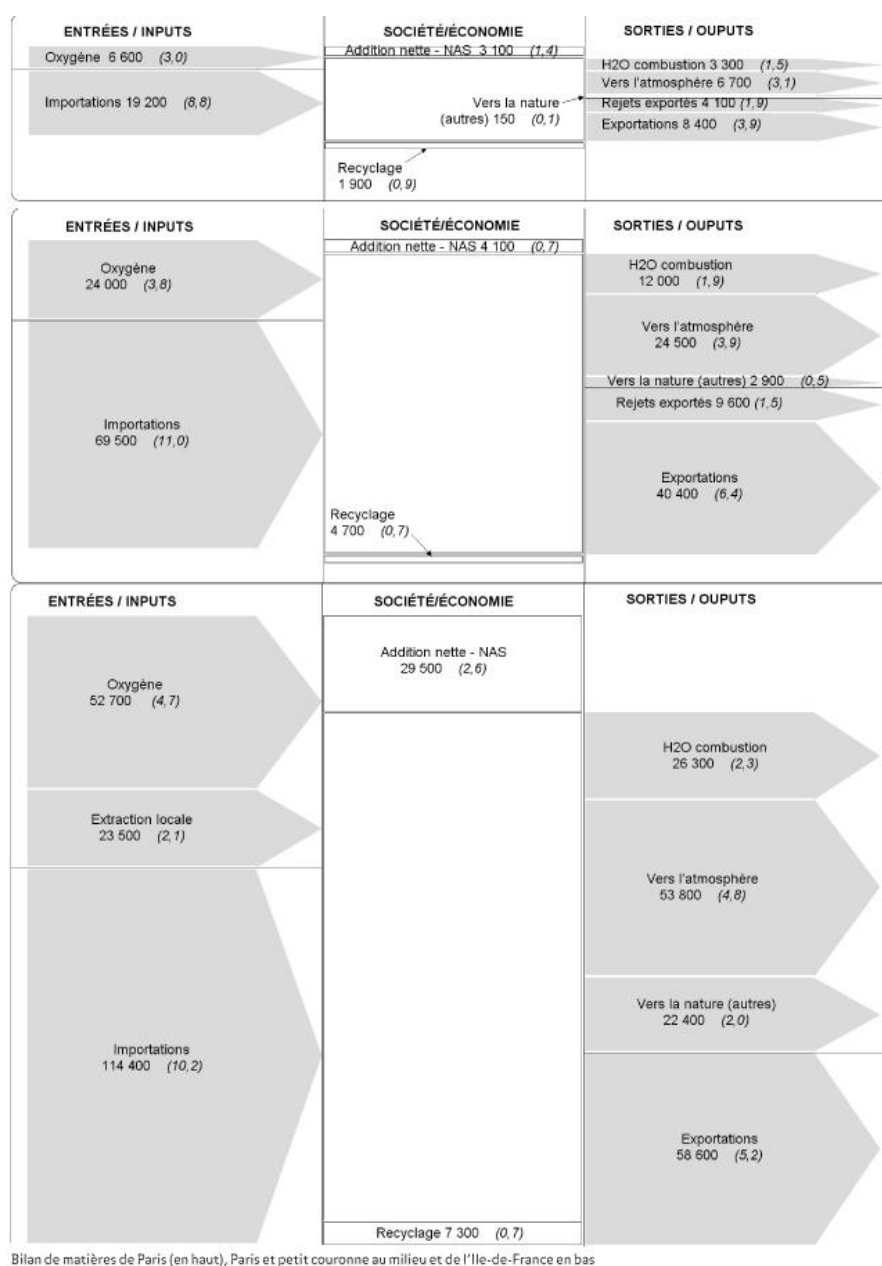


Figure 23 : Le bilan de matières brutes pour l'année 2003 in Barles, 2007, p. 68

Dans une vision synthétique de leur matérialité que les sociétés ont tendance à se cacher, le bilan traduit une faible performance écologique de la région autrement dit une non durabilité de la société urbaine parisienne et francilienne. Le stock de matière contenu dans le système croît alors que la population non. Cette phase de non durabilité est caractérisée par un divorce ville-campagne-industrie amenant des cycles très linéaires et une forte production de déchets. Elle fait suite à une première phase où ville, industrie et campagne sont très liés, dans des cycles davantage circulaires. Une troisième phase doit pouvoir suivre

ces deux premières et rechercher de nouvelles complémentarités en recyclant davantage. Le recyclage ne suffira pas ; il faudra aussi décarboner en utilisant notamment moins de matériaux de construction, assécher¹⁶⁹ l'économie et renforcer la notion d'hinterland, pour l'instant éclaté, dans l'approvisionnement alimentaire en créant des boucles courtes. (Barles, 2008a). Cette troisième phase n'a « probablement pas encore réellement débuté à Paris » (Barles, 2008b, p. 252). S. Barles conclut que l'échelle régionale est la plus pertinente en conservant une forte multiscalarité (Barles, 2007).

2. Les politiques de développement durable dans la métropole

Des politiques de développement durable émergent pourtant dans un contexte métropolitain d'insoutenabilité, en cherchant partiellement à transformer ce contexte. Nous verrons les politiques de la Région puis esquisserons un état des lieux des politiques locales de durabilité.

2.1 L'action régionale

L'échelle régionale, dont nous marquons précédemment la pertinence (chapitres 3 et 5) a fait l'objet de la thèse de François Bertrand (2004), qui s'est penché sur les deux régions les plus engagées dans la durabilité en France : Le Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées. Avec la LOADDT, le développement durable est devenu un grand principe invoqué en amont des politiques d'aménagement régional, notamment pour les Contrats de Plan Etat-Région. En revanche, il ressort au final décliné dans des petites mesures dans quelques secteurs en émergence (relations homme-femme, coopération décentralisée, économie solidaire). Sa compréhension est en général très environnementale, ce qui est paradoxal dans des régions de tradition politique assez sociale. Le développement durable apparaît finalement à la marge dans les politiques d'aménagement régional. F. Bertrand note toutefois quelques modifications dans l'ingénierie territoriale, avec des démarches d'évaluation et davantage d'espaces de débat. La région est un agent de médiation du développement durable vers les collectivités sub-régionales (Bertrand, 2004). On peut cependant largement supposer que la situation a évolué depuis 2004, notamment vers une plus grande transversalité des politiques de durabilité (sans trop anticiper sur leur efficacité).

La Région affiche clairement le souhait de devenir une éco-région, dans l'objectif de réduire l'empreinte écologique, avec quatre axes prioritaires d'intervention :

- préserver « la ressource naturelle » : la biodiversité, la qualité des écosystèmes et la ressource en eau

¹⁶⁹ *Dewatering* : une consommation hydrique de plus en plus faible

- réduire les pollutions et les nuisances, réduire les risques
- lutter contre le changement climatique, développer les énergies renouvelables, avec un objectif facteur 4 à l'horizon 2030¹⁷⁰
- accompagner les acteurs et le changement des pratiques¹⁷¹.

Le schéma régional des continuités écologiques figure dans l'évaluation environnementale du SDRIF. La Région possède 40 réserves naturelles régionales. Elle s'appuie sur l'Agence des Espaces Verts mais aussi sur NatureParif, une agence régionale pour la nature et la biodiversité d'Île-de-France qui a été créée en 2007 à l'initiative du Conseil Régional. Natureparif met en réseau au niveau régional les différents organismes et poursuit deux objectifs : contribuer à une meilleure connaissance et à la mise en valeur de la biodiversité francilienne et conduire les institutions et les entreprises à mieux prendre en compte la biodiversité dans leurs activités et leurs projets¹⁷². La Région peut également s'appuyer sur l'Arene Île-de-France (Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies), créée en 1994, organisme associé au Conseil régional. L'Arene participe à la mise en œuvre du développement durable en Île-de-France. Elle accompagne les collectivités locales et les acteurs régionaux dans leurs démarches¹⁷³.

Selon P. Merlin (2007), cette stratégie d'éco-région n'est pas assez mise en œuvre dans les faits, justifiant la nécessité de publier ses propositions à partir des ateliers thématiques de préparation du SDRIF mené par le réseau d'association Ile-de-France Environnement au cours de l'hiver 2005-2006¹⁷⁴. Ce réseau regroupe 300 associations et 30 000 adhérents répartis dans toute la région. Pour P. Merlin, l'éco-région doit réduire les mobilités et les distances à parcourir : elle doit être économe en espace et en énergie afin d'atteindre le facteur 4, dans une vision très post-carbone et assez technocratique de l'éco-région. Comme P. Merlin, IDFE propose la gratuité des transports en commun, compensée par un impôt régional, sachant que l'utilisateur ne paie que le quart du coût réel des transports en commun.

La Région a choisi de s'engager dans un Agenda 21 interne, qui s'applique à son propre fonctionnement. Un plan d'action exemplarité a été relancé en 2011¹⁷⁵. Cet Agenda 21 interne est articulé au projet d'éco-région : un référentiel Eco-Région a été mis en place, tendant vers un Agenda 21 territorial¹⁷⁶. Depuis juin 2005, la Région soutient financièrement les Agendas 21 locaux. La Région a adopté en juin 2011 son Plan Climat¹⁷⁷. Fin 2010 a été

¹⁷⁰ et non 2050, objectif au niveau national

¹⁷¹ http://www.iledefrance.fr/fileadmin/contrib_folder/Brochures/Ecoregion.pdf

¹⁷² <http://www.natureparif.fr/>

¹⁷³ <http://www.areneidf.org/fr/Accueil-16.html>

¹⁷⁴ <http://www.idfe.eu/positions/ecoregion/fiches-ecoregion.html>

¹⁷⁵ <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/environnement/lagenda-21-regional/programme/>

¹⁷⁶ <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/environnement/lagenda-21-regional/le-referentiel-eco-region/>

¹⁷⁷ <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/environnement/limiter-leffet-de-serre/le-plan-climat-regional/>

lancé le troisième appel pour les Nouveaux Quartiers Urbains (NQU) pour un aménagement durable local. Les 18 lauréats des deux premières sessions bénéficient d'un accompagnement technique et d'un soutien financier¹⁷⁸.

La Région fait donc preuve d'un engagement intéressant et large dans le développement durable, en cours d'amélioration. Néanmoins la durabilité urbaine reste en Ile-de-France essentiellement mise en œuvre à l'échelle locale même si l'impression d'ensemble est celle d'une région assez en retard. Le contexte de mise en œuvre locale est en effet très délicat.

2.2 Les politiques locales de développement durables

Hormis la Région, les politiques locales de développement durable dans la région sont également soutenues par la Direction Régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) ainsi que l'Arene et la délégation régionale de l'ADEME. Elles sont recensées par le réseau Territoires, Environnement et Développement Durable en Ile-de-France (TEDDIF) et dans une moindre mesure par l'IAURIF. Le mémento environnement 2011 de l'IAURIF comprend ainsi plusieurs cartes non commentées des politiques locales de développement durable : l'état d'avancement des Plans Climat, les collectivités cibles des Plans Climat (ayant obligation d'en réaliser), les quartiers durables (NQU)¹⁷⁹. Le Teddif a été créé en 2002 par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), la délégation régionale de l'ADEME, l'ARENE, le Conseil Régional et l'association Etd (projetdeterritoire)¹⁸⁰.

Les Agendas 21 franciliens

En décembre 2010, le Teddif comptait 85 démarches Agenda 21 en cours en Ile-de-France. « On compte parmi les collectivités déclarées, celles qui, par délibération, se sont engagées dans une démarche d'Agenda 21 »¹⁸¹. C'est une poignée de collectivités franciliennes qui s'engage dans un Agenda 21 chaque année, avec des variations importantes : 1 en 2002, 16 en 2005, 3 en 2007, 25 en 2008¹⁸², 10 en 2010, etc... Parmi ces 85 collectivités, 8 sont reconnues par l'Etat, 67 ont bénéficié du soutien de la Région et une cinquantaine de celui de l'Arene. Depuis les années 2000, 8 collectivités ont interrompu leur démarche Agenda 21. Parmi les 85 collectivités, 29% d'entre elles établissent leur diagnostic, 37% d'entre elles définissent leur stratégie et leur plan d'action et 34% d'entre elles en sont à la mise en œuvre de l'Agenda 21. L'Essonne, le Val de Marne en sont à leur deuxième plan d'action ainsi que deux communautés d'agglomération et deux communes. La Seine-Saint-Denis constitue le troisième département à s'être doté d'un Agenda 21. La plupart des collectivités sont situées en petite couronne, essentiellement au Nord et au Sud-Ouest. 30% des

¹⁷⁸ <http://www.iledefrance.fr/lactualite/logement/ville/nouveaux-quartiers-urbains-lancement-du-3e-appel-a-projet/>

¹⁷⁹ <http://www.iau-idf.fr/detail-dune-etude/etude/lenvironnement-en-ile-de-france-1.html>

¹⁸⁰ http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site

¹⁸¹ <http://www.teddif.org/IMG/pdf/panoramaProjetsTerritoriauxDdIdf2010.pdf> p. 3

¹⁸² Soit après les élections municipales.

communautés d'agglomération franciliennes sont engagées dans un Agenda 21. La plupart (46%) des collectivités ont entre 10 et 50 000 habitants. Finalement, 33% de la population francilienne est couverte par un Agenda 21 communal ou intercommunal pour 12% de la superficie francilienne.

Une étude du Teddif de 2010 a analysé la prise en compte des enjeux franciliens dans neuf Agendas 21 : « le développement de l'Île-de-France, région capitale et grande métropole, soulève de nombreux défis en termes de durabilité. Les agendas 21 mis en place par les collectivités franciliennes y apportent-ils des réponses localement ? » (Teddif, 2010, p. 2). Le panel est varié, avec des collectivités avancées dont trois sont reconnus par le ministère de l'Ecologie et comprend deux départements, une communauté d'agglomération et six communes de tailles très variées. Les collectivités de grande couronne ne se réfèrent pas aux enjeux régionaux. En revanche elles intègrent une échelle d'analyse plus large dans les domaines des transports, de la biodiversité, du logement et de la maîtrise de l'urbanisation. L'étude distingue trois types d'enjeux franciliens selon leur niveau de prise en compte, repris dans toutes les collectivités quelque soit leur taille :

- les enjeux les plus traités : changement des modes de production et de consommation, efficacité énergétique des bâtiments, alternatives à la voiture, renouvellement urbain, maintien des espaces agricoles, nature en ville et liaisons vertes, efficacité énergétique des logement sociaux et résorption de l'habitat dégradé ;
- les enjeux les moins traités : le fret par le fer et la voie d'eau, l'adaptation aux changements climatiques, pollutions atmosphériques et nuisances sonores, risque inondation et risques technologiques et pollution des sols, articulation emploi et formation, économie solidaire et insertion ;
- les enjeux en émergence : précarité énergétique, protection des ressources en eau, enjeux environnementaux dans les zones d'activité, circuits courts, tourisme vert (Teddif, 2010, p. 5).

En revanche, la prise en compte de certains thèmes varie en fonction de la localisation géographique. Ainsi pour le thème des transports, la petite couronne répond Velib, autopartage et zone 30 alors que la grande couronne répond covoiturage, pédibus et transport à la demande. Les objectifs des Agendas 21 ne sont pas quantifiés et les résultats à atteindre ne sont pas précisés. L'analyse se poursuit en utilisant la grille du référentiel national. Les moyens utilisés par les collectivités sont à la fois variés et redondants, autorisant les comparaisons.

Des Plans Climat et des quartiers durables franciliens bien mal connus

90 collectivités franciliennes sont désormais dans l'obligation de réaliser un Plan Climat. Pourtant les démarches existantes sont rares. En décembre 2010, le Teddif comptait 22 démarches Plan Climat en Île-de-France dont 8 engagées en même temps qu'un Agenda 21. Parmi ces 22 collectivités, 15 d'entre elles sont obligées de réaliser un Plan Climat. Six départements franciliens sont engagés dans un Plan Climat : manquent à l'appel les Yvelines et la Seine-et-Marne. Seules six villes et quatre agglomérations sont engagées dans un Plan Climat (les autres collectivités engagées sont trois PNR sauf la Haute Vallée de Chevreuse, l'Etablissement Public d'Aménagement Seine Amont et l'OIN Seine Aval). Moins du quart des Plans Climat en Île-de-France en sont au stade de la mise en œuvre (23%). 23% en sont à la préfiguration, 36% à la réalisation du diagnostic et 18% à la construction du programme d'action¹⁸³. Les Plans Climat franciliens sont mal connus : aucune étude de type bilan ne semble avoir été réalisée à ce jour à leur sujet. Celui de Nanterre, voté en 2007, apparaît dès lors comme le plus avancé.

Ekopolis constitue un réseau de ressources francilien, comparable au Teddif, mais pour la construction et l'aménagement durable. Ekopolis comprend une base de données des réalisations franciliennes¹⁸⁴ à toutes les échelles, comme l'observatoire des CAUE à l'échelle nationale¹⁸⁵, mais n'offre pas de synthèse globale. La cartographie de l'IAURIF des quartiers durables en Ile-de-France fait apparaître une répartition très centrale mais aussi le long de la Seine et de la Marne. Sept projets lauréats des concours nationaux (EcoQuartier et EcoCité) s'ajoutent aux 18 lauréats de la Région¹⁸⁶. Environ 40 projets, parfois intercommunaux, ont présenté des dossiers au concours national et/ou au concours régional (certaines communes portent également plusieurs projets)¹⁸⁷ mais n'ont été lauréats ni de l'un ni de l'autre concours, ce qui ne signifie pas forcément qu'ils n'intègrent pas le développement durable de manière intéressante. On peut donc conclure qu'environ 70 projets en Ile-de-France s'affichent comme des projets de quartier durable, dont 25 d'entre eux ont été reconnus par les instances supérieures de la Région et/ou de l'Etat.

¹⁸³ <http://www.teddif.org/IMG/pdf/panoramaProjetsTerritoriauxDdIdf2010.pdf> p. 11-12

¹⁸⁴ <http://www.ekopolis.fr/realisations/base-de-donnees-des-realisations>

¹⁸⁵ <http://www.caue-observatoire.fr/>

¹⁸⁶ La cartographie est-elle incomplète ? Elle ne fait pas apparaître Fréquel-Fontarabie, lauréat EcoQuartier. Le total des 7 lauréats nationaux comprend ce projet.

¹⁸⁷ http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_799/cartes/08URBA_NQU2011_vCS5.pdf

3. L'exemple *a contrario* du tourisme durable

Nous analyserons les distorsions entre les inerties et les initiatives de durabilité au travers de l'exemple *a contrario* du tourisme durable (Jégou, 2011). Il constitue en effet une entrée d'analyse *a contrario* car ces initiatives de durabilité ne s'impose pas du tout dans la métropole parisienne. L'exemple est d'autant plus paradoxal que le tourisme lui-même ne fait souvent pas l'objet d'une politique et d'une stratégie territoriale : c'est ainsi le cas à Paris. Le tourisme métropolitain constitue encore plus un traditionnel impensé mis en avant par de récentes recherches de géographes (Duhamel et Knafou, 2007a ; Gerardot, 2009 ; Gravari-Barbas et Fagnoni, 2010). Ainsi le tourisme n'est fondamentalement pas intégré dans les travaux des dix équipes dans la consultation internationale Le Pari du Grand Paris : il n'est que parfois cité, C. Renard (2010) s'étant lancée dans une lecture en creux à la recherche du tourisme dans les travaux des architectes.

3.1 Un tourisme durable dans la métropole parisienne, une incongruité ?

Le tourisme, incontournable à Paris et pourtant contourné

Pourtant, le tourisme est le premier employeur parisien (12% de l'emploi total) et la capitale reste la première destination touristique mondiale, malgré les concurrences (Duhamel et Knafou, 2007a ; Gerardot, 2009a ; Gravari-Barbas et Fagnoni, 2010 ; Renard, 2010) en tourisme de loisirs mais aussi pour le tourisme d'affaires : environ 300 000 emplois directs et le double d'emplois indirects, 10% du PIB de la Région Ile-de-France, 33 millions d'euros de taxe de séjour par an, 27 millions de touristes à Paris, 44 millions pour l'Ile-de-France, un secteur hôtelier en forte expansion : hôtellerie de luxe à Paris (+ 145% depuis 1990), hôtellerie de moyenne gamme en petite et grande couronne (+ 105% en petite couronne, + 153% en grande couronne).

Le tourisme est clairement métropolitain, partagé entre un centralisme fort sur le *Central Tourism District* (Duhamel et Knafou, 2007a), le long de l'axe de la Seine et de la ligne 1, du Marais à l'Arc de Triomphe, un polycentrisme évident, avec notamment le pôle EuroDisney (1^{er} lieu visité en Europe avec 14,5 millions d'entrées), Versailles (7 millions de visiteurs), Giverny, Fontainebleau ou le plus récent pôle de La Défense (400 000 visiteurs) et un tourisme péri-métropolitain (Châteaux de la Loire, Provence mais aussi les autres grandes villes européennes). Dès le XIX^e siècle, le tourisme a construit l'espace parisien et sa centralité. Le tourisme « dessine la ville, parce qu'il crée de nouvelles centralités, parce qu'il modifie les imaginaires des lieux en requalifiant le patrimoine, en densifiant, en bâtissant des infrastructures, en esthétisant les paysages urbains. Le tourisme produit de l'espace et des pôles, il concourt à l'exurbanisation et aux reconquêtes de friches. Il est donc à la fois

facteur de densification, en réécrivant la ville sur elle-même, mais aussi facteur d'innovation, de requalification, d'occupation d'espaces interstitiels et de création de centralités périphériques » (Renard, 2010, p. 101).

Le tourisme à Paris métropole fait davantage l'objet d'une communication que d'une politique et encore moins d'une pensée territoriale (Renard, 2010). Les coopérations entre les différentes structures du tourisme, Comité Régional du Tourisme, Comités Départementaux du Tourisme, Offices du tourisme, restent rares (Gerardot, 2009b). Plusieurs acteurs rencontrés déplorent un tourisme « de rente » à Paris, pas suffisamment anticipatif et qui risque de perdre sa primauté mondiale¹⁸⁸.

Le tourisme parisien et son Bilan Carbone™

Le tourisme parisien contribue largement à l'insoutenabilité métropolitaine. Le Bilan Carbone™ de la Ville de Paris sera le point de départ de la réflexion. Réalisé en 2006 par l'Agence de l'Ecologie Urbaine de la Ville¹⁸⁹, il préparait le Plan climat territorial, voté en 2007. Le Bilan Carbone™ est un outil méthodologique conçu par l'ADEME¹⁹⁰ pour estimer les émissions de gaz à effet de serre d'un territoire, d'un établissement ou d'un bâtiment tout au long du cycle de vie des matériaux (émissions nécessaires à la production et au transport aussi bien qu'à l'usage). La démarche Bilan Carbone™, reconnue internationalement, est intéressante en ce qu'elle permet un diagnostic et met en avant des améliorations possibles.

Le Bilan Carbone™ de la Ville de Paris représente presque 11 millions de tonnes équivalent carbone (teq)¹⁹¹. Mais ce chiffre n'est présent ni dans le document Bilan Carbone™ de la Ville de Paris ni dans le Plan Climat Territorial. Il faut le calculer soi-même. En effet, le Bilan Carbone™ est systématiquement présenté dans un bilan dit « hors visiteurs¹⁹² » : le Bilan Carbone™ n'est donc plus que de 6,5 millions de teq. Tous les chiffres présentés par la suite excluent les visiteurs (fig. 24). Deux enseignements essentiels sont à tirer du Bilan Carbone™. D'abord le tourisme représente 40% du Bilan Carbone™ de la Ville de Paris, à cause des émissions de gaz à effet de serre liées au trafic aérien des deux aéroports parisiens (96% des émissions des visiteurs). Ensuite, la Ville de Paris a préféré ne pas mettre en évidence ce fait par un tour de passe-passe, souligné à l'époque par le groupe des Verts. Cependant une étude récente de l'APUR, encouragée par le maire-adjoint au développement durable Denis Baupin, met en lumière le poids du tourisme dans le Bilan Carbone et émet des propositions pour réduire ce poids (Nicol, 2009).

¹⁸⁸ Opinion exprimée par une partie des acteurs du tourisme rencontrés (voir annexe n°1).

¹⁸⁹ Rattachée à la DEVE : direction des espaces verts et de l'environnement

¹⁹⁰ ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

¹⁹¹ Teq : les émissions de tous les gaz à effet de serre sont rapportées proportionnellement aux valeurs étalon du carbone. Le Bilan Carbone total de la Ville de Paris pour 2006 est de 10 975 000 de teq.

¹⁹² Les « visiteurs » comprennent les touristes venus pour leurs vacances et les touristes venus pour affaires. Leur nombre est estimé par le Bilan Carbone à 30 millions par an à partir des nuitées.

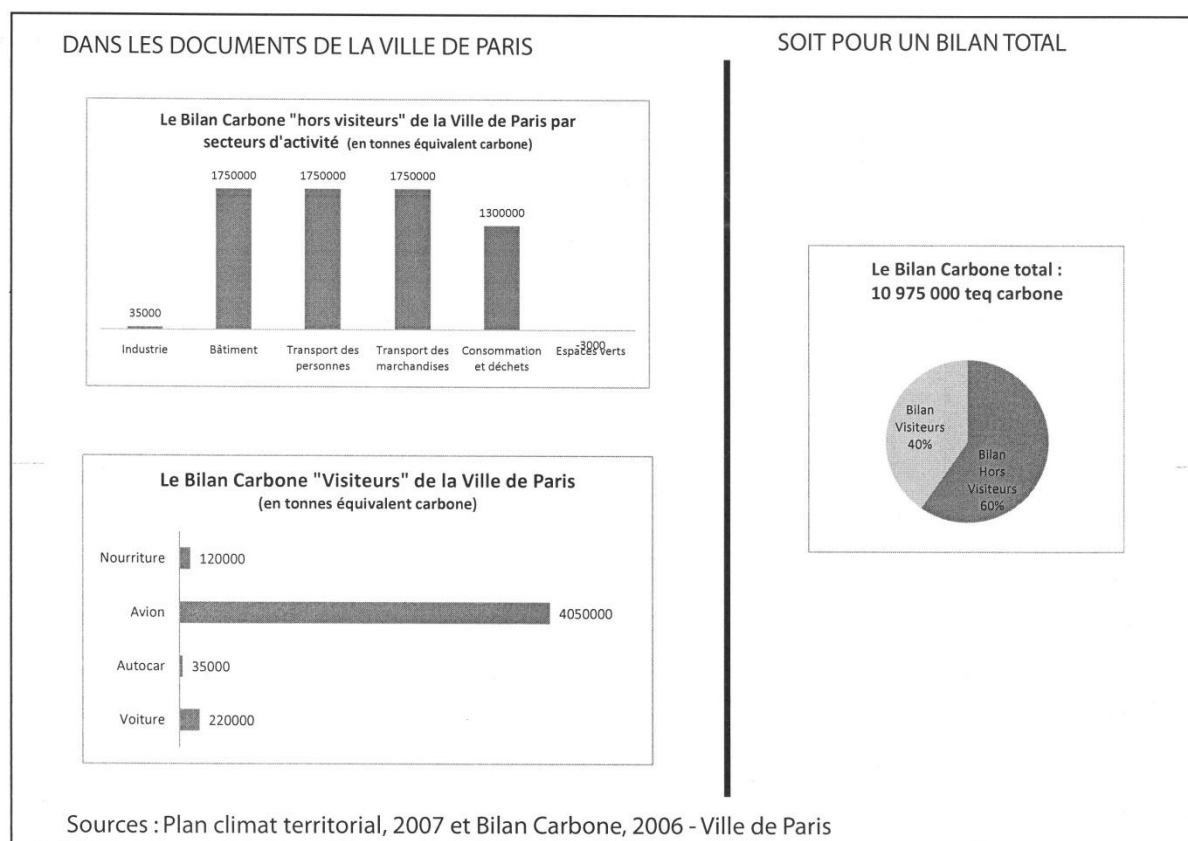


Figure 24 : Des Bilans Carbone hors visiteurs et visiteurs au Bilan Carbone Total, un tour de passe-passe pour ne pas mettre en valeur le poids du tourisme (AJ)

Dans le cas du Bilan Carbone, des impacts forts du tourisme sur l'environnement sont masqués. Est-ce bien surprenant pour la première destination mondiale ? Pour autant, un tourisme durable à Paris est non seulement envisageable mais aussi recherché par la Ville de Paris ; il est vrai que le trafic aérien ne relève guère de ses compétences. Le tourisme durable n'est pourtant évoqué que depuis quelques années à Paris : d'ordinaire il est associé aux milieux naturels ou à des régions pauvres dont la culture est éventuellement menacée, pas à une métropole d'un pays du Nord, encore moins la plus visitée du monde. En réalité, on rencontre des initiatives en matière de tourisme durable dans la métropole parisienne. Nous sommes donc face à un sujet de recherche assez nouveau. Il s'agit donc de poser les jalons de ce nouvel objet de recherche et de voir comment on peut l'appréhender en géographie. Par ailleurs, il convient de s'interroger sur les liens entretenus avec la métropolisation, objet de ce colloque. Peut-on parler de tourisme durable pour la métropole parisienne ? Comment l'appréhender ? Quelles sont ses formes, acteurs et à quelles échelles s'organise-t-il ? Quelles sont ses dimensions métropolitaines et en quoi concourt-il ou non à la métropolisation parisienne ?

Appréhender le tourisme durable dans une métropole d'un pays du Nord : approches conceptuelles et méthodologies de recherche

Qu'est-ce que le tourisme durable ? Les formes existantes

Nous parlerons de tourisme durable, bien que ce ne soient pas les termes les plus employés dans le tourisme, parce que nous appliquerons les principes et les démarches du développement durable à ce champ d'activité. Les définitions existantes du tourisme durable restent très proches du rapport Brundtland. C'est le cas de la définition de la charte européenne du tourisme durable de Lanzarote de 1995, document de référence : « Le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales. » Ce document suit la charte du Tourisme publiée par l'OMT en avril 1995.

Dans le cas du tourisme, il existe une surabondance de termes jamais rencontrée ailleurs. On parle ainsi d'éco-tourisme, tourisme solidaire, tourisme social, tourisme équitable, tourisme communautaire, tourisme en faveur des pauvres, tourisme alternatif... L'expression la plus répandue est celle de tourisme responsable, laissant ainsi supposer que le tourisme dans ses formes habituelles, de luxe comme de masse, est irresponsable. La tendance à la culpabilisation est fréquente en matière de développement durable, comme si c'était le moyen le plus efficace de faire réagir des populations supposées peu réceptives. Les appréciations péjoratives du tourisme constituent également un grand classique, mis en lumière dans *Tourisme 1 - Lieux communs* (MIT, 2002). La multitude de termes singulièrement de règle dans le tourisme est liée à deux sources de confusion. Le développement durable reste une notion floue, nomade et déformable à volonté (Clément, 2004). La confusion règne aussi depuis longtemps dans le secteur du tourisme (MIT, 2002). Il est possible que l'entretien des deux sources de confusion arrange les acteurs se réclamant du tourisme durable.

On parle peu de tourisme durable car il est bien rare que les initiatives s'établissent sur les trois piliers à la fois. Le tourisme durable est soit dirigé vers le social, soit dirigé vers l'environnement. Dans le champ environnemental, l'éco-tourisme se pratique dans les milieux naturels et participe à la protection de l'environnement. Il commence depuis peu à intégrer les dimensions sociales et solidaires. Il existe une International Ecotourism Society ainsi qu'une Association Française d'Eco-tourisme. Dans le champ social, la rencontre entre habitants et touristes est au cœur du tourisme solidaire. Une partie des recettes est reversée aux habitants, notamment pour des projets de développement local. Selon l'Association pour le Tourisme équitable et solidaire (ATES), créée en 2005, « le tourisme solidaire regroupe les formes de tourisme alternatif qui mettent au centre du voyage l'homme et la rencontre et qui s'inscrivent dans une logique de développement des territoires ». Le tourisme équitable se réfère au commerce équitable, supposant une juste rémunération de

tous les acteurs de la filière. Il est souvent communautaire : les communautés ont alors un contrôle complet sur les revenus du tourisme. Le tourisme participatif met également en relation les touristes et les habitants en faisant participer ces derniers à la vie touristique locale, avec une dimension financière moins présente. Le tourisme en faveur des pauvres a pour but de contribuer à réduire la pauvreté. Comme on peut le constater, les contours de chacune de ces notions restent flous et s'entrecoupent souvent. Le tourisme social est l'inverse des notions précédentes, puisqu'il promeut l'accès de tous au tourisme, notamment les familles aux revenus modestes et les personnes handicapées. Finalement le tourisme alternatif, apparu dans les années 1950, reste encore plus large et recoupe toutes les dimensions touristiques évoquées, en simple opposition avec le tourisme « classique », « irresponsable »¹⁹³.

Il faut souligner que ces formes de tourisme restent marginales même si elles se diffusent progressivement ; en témoigne la création d'agences de voyages spécialisées comme Taddart à Paris ou la parution d'un guide du Routard « Tourisme durable » (Josse, 2009).

Que peut bien être le tourisme durable dans la métropole parisienne ?

Le tourisme durable est d'ordinaire pensé dans une dialectique Nord-Sud (Knafou, 2007) : prise en compte de l'environnement dans les pays riches et tourisme solidaire dans les pays pauvres. On se trouve donc dans une impasse apparente pour le tourisme durable à Paris, avec très peu de littérature sur le sujet. Pourtant il serait aberrant politiquement que la première métropole française n'applique pas le développement durable à son principal secteur d'activité, alors que l'Etat français, la région Ile-de-France et la Ville de Paris sont engagées dans des démarches de développement durable.

Il s'avère que les formes de tourisme durable que nous avons présentées sont réductrices au regard de l'éventail de possibilités offertes par les liens entre le tourisme et la ville durable. La protection et surtout la mise en valeur du patrimoine, qu'il soit naturel, architectural, historique, culturel, humain, autrement dit identitaire, est l'un des objectifs de la ville durable, qui par définition préserve son identité à travers son patrimoine (Emelianoff, 1999). La préservation et la mise en valeur patrimoniale constituent un des axes majeurs du développement durable en tant que passerelle temporelle et transversalité. Elle rejoint des enjeux majeurs du tourisme parisien principalement patrimonial.

Mettre en tourisme des espaces qui ne le sont pas peut relever aussi d'une logique de développement durable. Cela relève de la solidarité interterritoriale qui permet de répartir les recettes plus équitablement. Cette démarche s'avère tout à fait pertinente dans la métropole parisienne, qui comprend de véritables poches de pauvreté.

¹⁹³ Ces définitions se sont appuyées sur Collombon J-M. *et al.*, 2004, le Routard *Tourisme durable*, qui sont les ouvrages les plus clairs sur les distinctions entre les différentes formes de tourisme durable.

Le tourisme durable n'est pas à réserver aux pays en développement ou aux milieux naturels. C'est une erreur de le considérer forcément comme un luxe que ni le secteur touristique ni la plupart des touristes ne pourraient se payer. Le tourisme durable est réalisable dans la métropole parisienne, dans l'ensemble du secteur touristique, à condition de ne pas être pensé comme un tourisme alternatif, forcément marginal.

Nous entendons le tourisme dans un sens large, le tourisme durable ne pouvant guère se satisfaire des grilles de définition classiques du tourisme et se borner à la nuitée déterminante. Cela permet d'envisager également les touristes régionaux voire locaux. Nous considérons la métropolisation comme un processus de concentration (notamment des différents pouvoirs, de sélection et de fragmentation) dans un contexte de concurrence internationale.

La démarche consiste essentiellement à appliquer le développement durable en tant que grille de lecture au tourisme. Il s'agira d'identifier les formes et les pratiques de tourisme durable sur le territoire métropolitain afin de voir quel est le niveau d'engagement de ces pratiques et quelle est leur diffusion. Nous analyserons l'apparition, l'appréhension et le traitement du tourisme durable dans la communication politique et la communication touristique grand public. Les sites Internet du CRT¹⁹⁴ et de l'OTCP¹⁹⁵ présentent ainsi depuis peu une profusion d'informations sur le tourisme durable. La méthodologie s'appuie également sur la réalisation d'une série d'entretiens avec des acteurs du tourisme métropolitain :

- Offices du tourisme : OTCP (Mission des partenariats et du développement durable) et Plaine Commune.
- Acteurs institutionnels : la Ville de Paris, Plaine Commune, le CDT¹⁹⁶ 93, le CRT et l'APUR, agence d'urbanisme de la Ville de Paris
- Associations et hôtelier : « ça se visite », « la Ville des Gens », Solar Hôtel.

3.2 Typologie des formes de tourisme durable dans la métropole parisienne¹⁹⁷

Les circulations « douces »

Les touristes venus en avion contribuent au Bilan Carbone™ de la Ville de Paris à hauteur de 37% mais une fois sur place, ils utilisent le métro de manière privilégiée pour leurs déplacements. 89 % des touristes utilisent le métro, 23 % le bus, 16 % le taxi, 3 % le vélo¹⁹⁸.

¹⁹⁴ Comité régional du tourisme (région Ile-de-France)

¹⁹⁵ Office du tourisme et des congrès de Paris

¹⁹⁶ Comité départemental du tourisme

¹⁹⁷ Le shopping éthique et la restauration biologique n'ont pas pu être considérés dans le cadre de cet article même si l'offre se développe à Paris : leur lien avec le tourisme durable nous semblait indirect.

¹⁹⁸ Source : OTCP

Paris est une ville très piétonne et de plus en plus cyclable, avec des stations (Vélib à Paris, Vel'com à Plaine Commune) et cheminements cyclables qui se densifient mais manquent encore de continuité. Concernant le vélo se développent des projets régionaux de mise en réseau des cheminements cyclables et des projets de véloroutes (Blum et Baholet, 2008). Un projet de piste cyclable géante prévoit d'ailleurs de relier Londres et Paris à partir de 2012 : c'est la Greenway, dans une perspective d'éco-tourisme.

Les touristes utilisent largement le transport fluvial. D'ailleurs, les Vedettes de Paris font preuve d'une démarche de management environnemental¹⁹⁹. En matière de service automobile, deux compagnies de taxis et un service de voitures avec chauffeur ont un parc de voitures hybrides. Une société propose une visite « écologique » de Paris en voiture hybride.

La durabilité dans l'hébergement touristique et ses freins

Le choix a été fait de présenter ici les démarches les plus convaincantes plutôt que de critiquer négativement les effets d'affichage. L'hôtellerie responsable couvre surtout le champ environnemental et presque jamais le champ social. Certains hébergements touristiques à Paris sont certifiés par rapport à une démarche environnementale, avec plusieurs entrées possibles : la labellisation du produit hôtel, l'application de la norme ISO 14001 et la démarche HQE de construction architecturale environnementale. Des hôtels sont aussi dotés de panneaux solaires en façade, comme l'hôtel IBIS de l'avenue de Clichy. On peut constater que certaines grandes chaînes hôtelières se sont trouvées leur niche certificatrice.

La norme ISO 14001, qui appartient à la famille des normes ISO de qualité, certifie un processus de management environnemental dans l'entreprise. Les entreprises concernées doivent par exemple faire des économies d'électricité, de papier. C'est la certification choisie par la chaîne IBIS. 32 % des hôtels IBIS parisiens sont certifiés contre 64 % dans le reste de l'Ile-de-France. Aucune action « écologique » comme le tri des déchets n'est cependant proposée au client. Un hôtel de la chaîne Marriott est certifié ISO 14001.

Trois labels hôteliers sont utilisés dans la région parisienne. Le plus ancien est le label Clé verte : c'est un label international indépendant²⁰⁰. Il est peu exigeant comme le montre le critère suivant « Les stocks de nourriture et de boisson comptent-ils au moins 5% (en valeur monétaire) de produits locaux ou de produits issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable ? » Mais il est complet et pédagogique, engageant et guidant vers une amélioration constante de la qualité environnementale d'année en année. Cinq hôtels sont labellisés Clé verte à Paris ainsi que 19 en Ile-de-France. Les chaînes B & B (17 hôtels),

¹⁹⁹ Elles sont certifiées ISO 14001

²⁰⁰ attribué par la Fédération de l'Education à l'Environnement pour la France

Radisson Blu, Méridien et Park Inn se sont engagées dans ce label²⁰¹. Le label Clé verte existe aussi pour les chambres d'hôtes où il est un peu plus exigeant. Le deuxième label est l'éco-label européen, communautaire et officiel, qui s'applique à d'autres produits (d'entretien par exemple). Il est nettement plus exigeant et le processus d'obtention est plus long et plus coûteux. Six hôtels parisiens arborent l'éco-label européen, dont cinq Best Western. Le Concorde Opéra est labellisé Green Globe. Il existe un label privé de la Fédération des Professionnels parisiens de la chambre d'hôtes mais il doit devenir plus complet et transparent pour être intéressant²⁰².

L'hôtellerie indépendante est la moins engagée dans le développement durable, avec seulement deux hôtels labellisés à Paris : l'hôtel Gavarni, (16^e), titulaire de l'éco-label européen et le Solar Hôtel (14^e) labellisé Clé verte. Le Solar Hôtel fait figure de manifeste dans l'hôtellerie indépendante parisienne : créé par le président d'une ONG écologiste, c'est un hôtel qui se veut écologiste, économique et militant. Le petit déjeuner est bio, livré en caddie, sans emballage individuel. L'hôtel a fait son Bilan Carbone ; les produits d'entretien sont écologiques et les clients sont invités à trier leurs déchets. L'hôtelier adopte tous les éco-gestes²⁰³ et améliore les dispositifs au fur et à mesure de l'évolution des connaissances. La spécificité du Solar Hôtel est l'association du champ social au champ environnemental ; en cela il s'agit bien de l'unique structure parisienne à être engagée dans une démarche globale, militante de l'avis du propriétaire. En effet, le Solar Hôtel forme en apprentissage des jeunes de l'école de la 2^e chance et propose des chambres à un prix engagé²⁰⁴.

L'hôtellerie indépendante est la moins engagée à cause d'un certain nombre de freins. C'est une profession qui manque de temps pour se former ou se renseigner. Les taux de remplissage souvent élevés n'amènent pas les hôteliers à se positionner sur le développement durable : ce n'est pas une plus-value et cela peut faire peur. D'après le CRT, les demandes d'information et de formation sur le développement durable sont fortes cependant. Dans ce milieu, les pressions économiques et sociales sur le personnel sont déjà fortes ; les enjeux y sont d'autant plus importants. Ni la réglementation ni les pratiques n'aident à l'engagement dans le développement durable. Comment proposer des savons ou du sucre non emballé, mettre des poubelles de tri dans les couloirs, utiliser des produits d'entretien écologiques, surtout dans un hôtel qui se veut de qualité ? Qui plus est la clientèle réellement intéressée par l'hôtellerie écologique est bien réduite : les clients sont prêts à trier leurs déchets si on le leur propose mais l'éthique environnementale de l'hôtel ne fait pas partie des critères de sélection. L'offre comme la demande n'existent pas encore dans l'hôtellerie durable.

²⁰¹ 3 Radisson Blu, 2 Méridiens et 1 Park Inn pour l'Ile-de-France

²⁰² C'est l'auteur de l'article qui juge de la qualité des référentiels après lecture attentive.

²⁰³ Seules quelques actions sont présentées

²⁰⁴ 59 € la nuit.

Peut-être est-ce la raison pour laquelle les hôtels ne valorisent pas leur architecture écologique. Plusieurs hôtels parisiens sont construits en Haute Qualité Environnementale (HQE)²⁰⁵. La HQE est une démarche complète de management de projet visant à la qualité environnementale d'une opération : elle pense le bâtiment dans son environnement mais n'amène pas forcément à de hautes performances environnementales en matière de consommation énergétique. La porte des Lilas va d'ailleurs bientôt voir naître en 2011 un hôtel Park Inn 3* de Dominique Perrault, pilote pour le référentiel HQE hôtel et élément structurant d'un nouveau quartier intercommunal visant à recoudre les tissus urbains de Paris et des Lilas. Le référentiel HQE pour les hôtels ne s'applique que depuis 2009. Il n'existe même pas en région parisienne d'hôtel à haute performance environnementale en matière. On peut donc constater un certain retard en la matière pour la construction hôtelière.

Notre recensement fait apparaître 32 hôtels parisiens et 42 hôtels franciliens²⁰⁶ engagés dans des pratiques écologiques, inventaire dérisoire au regard des 1500 hôtels parisiens et des 800 hôtels franciliens. Un benchmark réalisé par le CRT fait apparaître un taux de 1,8% d'hôtels labellisés pour Paris Ile-de-France contre 6,9% dans le Grand Londres, 0,3% dans la région de Berlin et 36,5% dans la région de Stockholm²⁰⁷ (CRT, 2010). Nous constatons, à l'instar du CRT et de la Ville de Paris, que les hôtels engagés dans une démarche environnementale ne cherchent paradoxalement pas à la valoriser dans leur communication, pour les constructions HQE ou même pour les labels.

Tourisme participatif, tourisme solidaire ?

L'autre principale forme de tourisme durable est le tourisme participatif. De nombreuses associations proposent des balades urbaines, souvent à la rencontre des habitants des quartiers méconnus. On peut distinguer quatre intérêts principaux de ces pratiques pour le développement durable : la rencontre avec les habitants est au cœur du projet, les balades contribuent à valoriser le patrimoine et l'identité de quartier méconnus voire malaimés. Le tourisme participatif « hors des sentiers battus » peut permettre de décongestionner les lieux les plus touristiques de la capitale, dans lesquels la qualité de vie des habitants est déjà atteinte. Dans le même temps, la mise en tourisme de quartiers délaissés est une forme de solidarité entre les espaces et peut constituer une source de revenus pour les populations de ce quartier. C'est ainsi que le tourisme participatif devient solidaire, dès lors qu'il y a redistribution des recettes du tourisme dans les quartiers ainsi mis en tourisme. Un média numérique, la Ville des Gens, construit à partir d'un chantier d'insertion²⁰⁸ met en valeur ce type de tourisme « de vie ».

²⁰⁵ Holiday Inn à La Villette, Novotel de la gare Montparnasse, Hôtel Mercure à l'Etoile.

²⁰⁶ C'est-à-dire du reste de l'Ile-de-France : labellisés et ISO 14001

²⁰⁷ Deloitte conseil à partir des sites internet des éco-labels.

²⁰⁸ <http://des-gens.net/>

Les balades sont soit menées par des accompagnateurs bénévoles, comme dans l'association des Greeters de Paris, « Parisien d'un jour, Parisien toujours », soit par des accompagnateurs salariés, éventuellement des guides professionnels comme l'association « Ça se visite ». Le cas de cette association mérite d'être étudié car c'est la seule qui se rapproche du tourisme solidaire. A ses débuts en 1999, l'association, nommée « Belleville Insolite », visait l'insertion professionnelle de jeunes du quartier dans la fonction d' « accompagnateur-révéléateur de quartier ». Mais elle a connu deux liquidations successives en 2005 et 2008. Aujourd'hui, elle s'est divisée en deux associations. « Paris par rues méconnues » se revendique du tourisme durable et pratique toujours l'insertion professionnelle des jeunes du quartier. « Ça se visite » se revendique du tourisme solidaire et a adhéré à l'ATES. L'association a renoncé à l'insertion mais cherche à redistribuer ses recettes à hauteur de 10% par une meilleure rémunération de ses salariés et l'achat d'œuvres à des artistes locaux. En 2009, 20% des participants ont pu bénéficier d'une visite gratuite. L'association fonctionne cette année sans subventions. L'unique expérience de tourisme solidaire à Paris pose la question de sa viabilité économique mais aussi de l'accompagnement politique de ce type d'initiative. Ce modèle économique semble avoir encore besoin de subventions pour se maintenir.

Le tourisme de la ville durable

Un dernier type de tourisme durable se développe en Europe, que nous appellerons tourisme de la ville durable faute de mieux : tourisme à la fois des éco-quartiers et de la végétalisation urbaine, dans des jardins à la gestion différenciée comme sur les façades. Paris n'est pas perçue comme une capitale verte. Pourtant cette image peut légitimement être développée. C'est l'un des objectifs de communication des sites de l'OTCP et du CRT. La métropole dispose de son potentiel historique en parcs et jardins, désormais gérés de manière plus écologique ainsi que d'espaces naturels protégés en banlieue proche. Depuis 2001, la Ville de Paris a réduit de 95 % l'usage des pesticides pour les soins aux végétaux avec l'objectif « zéro produit chimique ». Les activités des jardiniers de la ville de Paris sont certifiées ISO 14 001. 82 jardins sur les 480 ont un label « espace vert en gestion écologique ». La biodiversité et l'esthétique « nature » sont de plus en plus recherchées dans les parcs parisiens. 90 murs végétalisés, éventuellement sur des façades de particuliers, ont été créés. La Ville de Paris développe de plus en plus d'actions en matière d'éducation à l'environnement, notamment dans le cadre du plan Biodiversité, avec des manifestations remarquables comme le jardin éphémère de l'hôtel de ville ou Nature Capitale.

La métropole parisienne ne dispose pas encore d'éco-quartier construit à la différence d'autres métropoles européennes (Londres, Copenhague) mais elle multiplie en revanche les projets d'éco-quartiers. La Ville de Paris met en avant trois projets-phare d'éco-quartier : Clichy-Batignolles (17^e), Pajol (18^e) et Rungis (13^e). La pertinence de la mise en tourisme

d'éco-quartiers reste toutefois débattue. Des constructions de tours « écologiques »²⁰⁹ à haute performance environnementale sont projetées à la Défense notamment (tours Signal et Phare). Les murs végétaux de Patrick Blanc sont désormais célèbres : à Paris, le BHV Hommes, le musée du Quai Branly et l'hôtel-restaurant Pershing Hall. Le musée du quai Branly, à l'architecture HQE, qui invite à la découverte de l'altérité, peut être qualifié de musée durable. L'image durable de Paris peut donc être développée dans une perspective de valorisation touristique.

3.3 Quelle gouvernance pour la gageure du tourisme durable à Paris ?

Une politique pour un tourisme durable à Paris ?

Le site Internet de l'OTCP foisonne d'initiatives intéressantes en matière de développement durable, dans une rubrique intitulée « Paris destination touristique durable ». Une direction des partenariats et du développement durable a été créée en septembre 2008, suite à un premier travail d'études sur le tourisme participatif. L'affichage est donc au développement durable, même si il n'existe pas encore de brochure sur le tourisme durable et qu'il n'apparaît presque jamais dans les documents touristiques. Cette direction travaille pour l'instant au recensement des initiatives et à son pré-diagnostic environnemental grâce à l'ADEME. Elle œuvre à la promotion de Paris comme capitale verte et encourage les hôteliers à adopter des pratiques responsables.

La Ville de Paris déclare agir en faveur du développement durable dans trois domaines : les chambres d'hôtes, les balades urbaines et le tourisme écologiquement responsable. Une charte de qualité des chambres d'hôtes a été mise en place en avril 2005. Il est vrai que les chambres d'hôtes permettent d'aller davantage à la rencontre des habitants et que les recettes du tourisme sont mieux réparties. Néanmoins le lien avec le développement durable reste ténu. L'action en faveur des balades urbaines semble davantage relever de la déclaration de principe. Dans le champ environnemental, la Ville travaille avec VIPARIS qui organise les salons en Ile-de-France pour diminuer la consommation de produits « prêts à jeter » et a réorganisé le stationnement des autocars de tourisme. Elle cherche à responsabiliser les hôteliers sur les pratiques écologiques mais se heurte à leur inertie.

Au-delà de ces quelques actions, il n'existe aucun document de planification touristique à la Ville de Paris. Un maire-adjoint, M. Bros, est délégué au tourisme mais on compte peu de personnel dédié au tourisme à la Ville, comme si le tourisme parisien n'avait pas besoin d'être pensé et planifié. L'Agenda 21 aurait pu traiter du tourisme mais il a pour l'instant été mis de côté. Le diagnostic partagé de l'Agenda 21 (Ville de Paris, 2007d) présente les

²⁰⁹ Il existe un débat qui semble encore inépuisable sur la possibilité de construire des tours à haute performance environnementale.

objectifs de travail suivants : améliorer l'accueil des touristes pour allonger la durée de séjour et ainsi améliorer l'emploi touristique, minimiser les impacts environnementaux des activités touristiques, faire évoluer les pratiques hôtelières vers une plus grande intégration de l'écologie. Il insiste sur l'importance d'une meilleure répartition des touristes pour préserver la qualité de vie des riverains. De manière générale, les actions de la Ville de Paris en faveur du développement durable ne concernent pas le tourisme. A Paris on rencontre donc un certain nombre d'initiatives en faveur d'un tourisme durable mais le portage politique est encore insuffisant au regard des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Les enjeux du tourisme durable à Plaine Commune

Aux portes de Paris, Plaine Commune n'est pas une destination touristique à part entière, malgré la présence de la basilique-cathédrale de Saint-Denis, nécropole des rois de France. Celle-ci n'accueille qu'un peu moins de 140 000 visiteurs²¹⁰ (entrées payantes) par an, pour des raisons mal connues. La barrière du périphérique, argument souvent invoqué, ne constitue pas une raison suffisante. La dimension physique de cette barrière est dépassée par l'accessibilité de la basilique par un métro éponyme. La dimension idéologique de cette barrière n'est présente que dans l'esprit des acteurs franciliens du tourisme et des touristes régionaux mais pas des touristes internationaux ni même des touristes nationaux. En revanche, la basilique est mal intégrée à la communication sur la destination Paris. La capacité hôtelière a presque doublé depuis 10 ans à Plaine Commune, passant de 1800 chambres en 2000 à 3100 en 2009. Les touristes (de loisirs et non pas d'affaires) restent rarement plus d'une nuit, dans des hôtels pourtant meilleur marché que dans le centre parisien. C'est surtout l'accueil de la Coupe du Monde de football au Stade de France en 1998 qui a interrogé sur les capacités touristiques du territoire et éveillé l'intérêt de la mise en tourisme de Plaine Commune. Le Stade accueille plus de 2 millions de spectateurs chaque année dans le cadre de ses différentes manifestations, dont une partie d'entre eux sont des touristes à proprement parler.

Depuis 2002, l'office de tourisme de Saint-Denis est communautaire. A Plaine Commune, le tourisme durable n'est pas encore bien connu. Cependant, le schéma touristique communautaire 2007-2010 affiche une volonté de tourisme durable : « Il est clair que les valeurs du tourisme solidaire et durable doivent être pleinement intégrées dans l'ensemble des projets du développement touristique du territoire intercommunal. » Quelques initiatives touristiques sont intéressantes au regard du développement durable. L'association « Parisien d'un jour » est en cours de déploiement sur le territoire, en partenariat avec le CDT 93. L'office du tourisme propose des croisières commentées sur le canal de Saint-Denis. Outre le mode de déplacement doux et l'appréhension d'un territoire

²¹⁰ 138 883 en 2009, 136 584 en 2008, 138 262 en 2007 ; chiffres de l'office de tourisme de Plaine Commune

autrement jusque dans ses friches urbaines, la croisière présente le projet d'éco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis, dans un tourisme du durable. Forts de l'expérience des visites de chantier de la construction du stade de France menées par le CDT93, celui-ci et l'office de tourisme proposeront des visites de chantier de la zone des Tartres à Pierrefitte-sur-Seine, où seront construites les Archives nationales au sein d'un quartier durable. Par ailleurs, la mise en tourisme des cités-jardins du territoire, à commencer par celle de Stains qui a vu en septembre 2008 la création d'une boutique-mémoire, valorise le patrimoine et l'identité de ces quartiers, avec la participation des habitants.

Le tourisme est peu présent à Plaine Commune et doit être pensé différemment pour chaque site touristique. Pourtant le territoire gagnerait beaucoup à être davantage visité, en termes d'identité et d'image, comme en termes de répartition territoriale des recettes du tourisme. L'Agenda 21 de Plaine Commune est en cours d'élaboration et envisagera la question touristique.

Le tourisme durable, de l'échelle départementale : le cas de la Seine-Saint-Denis

Le CDT 93 surprend par son dynamisme, sur un territoire traditionnellement peu touristique, par opposition aux CDT 92 et 94 dont l'activité est moins visible. Les enjeux de la mise en tourisme sont sensiblement proches de ceux de Plaine Commune, avec d'autres sites phare comme les puces de Saint-Ouen ou le musée de l'Air et de l'Espace, au sein d'un territoire en grandes difficultés économiques et sociales, souvent dévalorisé. Le tourisme n'a rien d'une évidence dans ce type d'espace. Le CDT 93 créé en 1997, en prévision de la Coupe du monde de football, est l'un des derniers départements français à s'être doté d'un CDT.

Le CDT 93 développe ainsi de nombreuses actions pour un tourisme participatif. Un programme de visites d'entreprises connaît un grand succès, avec plus de 500 entreprises visitées par an. L'objectif est de montrer que la Seine-Saint-Denis, territoire artisanal et industriel mais aussi innovant et créatif, à la pointe de la recherche dans de nombreux domaines, est riche de ses savoir-faire locaux. Les entreprises ne sont pas rémunérées pour les visites mais le programme s'adapte complètement à leur disponibilité.

Le programme Douce Banlieue coordonne tous les partenaires, souvent associatifs, qui organisent des balades urbaines. Les accompagnateurs des balades sont le plus souvent rémunérés, en fonction du choix des associations. En 2009, Douce Banlieue a réuni 3800 visiteurs avec 27 partenaires pour 224 balades. Un des points les plus intéressants de ce programme est sa capacité à dépasser les « frontières » communales et à recoudre les territoires, pour une plus grande cohésion métropolitaine. En effet, il met en valeur le « Nord-Est parisien », pas seulement la Seine-Saint-Denis mais aussi les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements dont les enjeux et les problématiques sont comparables. La Ville de Paris se dit satisfaite de cette transgression des limites municipales. Le CDT recherche d'ailleurs cette

appellation « Nord-Est parisien » qui lui permet de s'intégrer à la destination parisienne pour attirer un plus grand nombre de touristes.

Certes le tourisme participatif contribue au tourisme durable sans en relever tout à fait mais en ravivant l'identité et redorant l'image du Nord-Est parisien, on peut supposer que Douce Banlieue œuvre pleinement en faveur du développement durable. Le pilier environnemental est plus ponctuel, avec quelques actions autour des espaces protégés : parcs de la Courneuve, de l'Île-Saint-Denis ou de la Poudrerie, en lien avec le conseil général. La manifestation « L'été du Canal – L'Ourcq en fêtes » conduite par le CDT 93 le long du canal de l'Ourcq, entre le bassin de la Villette dans Paris et le Parc de la Poudrerie de Sevran, valorise les voies d'eau : environ 40 000 passagers empruntent des navettes-bateaux mises en place les week-ends d'été, dont 10% de touristes provinciaux ou étrangers. Dans une démarche métropolitaine, il contribue à relier les territoires de Paris et de la Seine-Saint-Denis dans l'ensemble « Nord-Est parisien ».

Le tourisme durable, de l'échelle régionale

Le schéma 2000-2010 de planification du tourisme de la Région Ile-de-France laisse la porte ouverte au développement durable sans l'afficher vraiment. Il met l'accent sur le développement de grands pôles touristiques. Les actions régionales pour le tourisme durable ont deux orientations différentes. En faveur de l'éco-tourisme, un développement des vélos-route et du tourisme fluvial est recherché (Blum, 2008). Cette orientation est à mettre en relation avec l'engagement du conseil régional auprès des espaces ruraux franciliens. Le potentiel régional en matière d'éco-tourisme reste sous-exploité. La seconde orientation, plus sociale, est moins appuyée. En 2003, le vice-président Tourisme de région commande à l'IAURIF une étude sur le tourisme participatif, pour rapprocher les franciliens et les visiteurs (Sallet-Lavorel, 2003). L'étude est une première, elle contribue à la prise de conscience mais est peu suivie d'actions. Aujourd'hui, le schéma de planification touristique 2010-2020 est en cours d'élaboration, avec pour directions principales la qualité, l'accessibilité (au sens large) des sites, l'accompagnement des professionnels et le développement durable. Par ailleurs, le conseil régional est, avec l'ATES, à l'origine de la charte francilienne pour un tourisme responsable ici et ailleurs, signée en juin 2010 notamment par la Ville de Paris, le CDT 93 et « Ça se visite ». Cette charte a pour but de rassembler les acteurs engagés dans le tourisme solidaire. Elle constitue un engagement à accompagner les professionnels et sensibiliser le grand public.

Le Comité Régional du Tourisme dispose d'une chargée de mission « développement durable du tourisme » depuis 2008²¹¹. Deux enquêtes de benchmarking sur les grandes destinations européennes et en France ont été menées en 2010. La première conclut qu'hormis Stockholm, les grandes destinations européennes ne sont pas plus avancées que Paris. La

²¹¹ Réka Csepeli, que nous avons rencontrée.

seconde fait apparaître des engagements en faveur d'un tourisme durable urbain à Angers, Nantes, Bordeaux, Lille et Lyon (CRT, 2010). Le CRT a annoncé son engagement en faveur du développement durable du tourisme, organisant en février 2011 les Premières rencontres sur le développement durable du tourisme urbain au musée du Quai Branly. Trois actions pour contribuer à faire de Paris Ile-de-France une « destination exemplaire » doivent concrétiser l'engagement : réaliser le Bilan Carbone de l'activité touristique de la destination, mettre en place un centre de ressources et d'informations sur le développement durable et créer un City Pass. Le CRT se positionne donc désormais clairement sur le compromis d'un « développement durable du tourisme »²¹².

3.4 Tourisme durable et métropolisation à Paris

De manière générale, le tourisme durable ne s'inscrit pas forcément dans le concept de *Central Tourism District* parisien (Duhamel et Knafo, 2007a). Les hôtels engagés dans une démarche de développement durable peuvent être aussi bien situés dans le CTD que plus loin en banlieue. Certaines initiatives y sont localisées : balades urbaines dans le Marais ou le quartier latin. La plupart des initiatives sont cependant situées sur les marges du CTD, qu'il s'agisse des balades urbaines de Belleville ou Barbès ou bien des projets d'éco-quartier. Ce tourisme « hors des sentiers battus » est à bien des égards un tourisme métropolitain, une dynamique touristique liée à la dimension métropolitaine de Paris (Duhamel et Knafo, 2007b). Cela en fait-il un tourisme durable ? Certains projets liés au tourisme durable contribuent à dépasser les limites et à recoudre les tissus urbains, par exemple les actions sur le Nord-Est parisien à la fois constitué de la Seine-Saint-Denis, des 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Mais la mise en œuvre semble plus difficile dès lors qu'on s'éloigne davantage du CTD : les initiatives sont plus rares ou moins consolidées. L'élément déterminant de la réussite reste le fait que l'espace concerné est déjà touristique ou non davantage. De fait, la rente touristique dans les espaces très fréquentés (CTD ou pôles touristiques en banlieue) n'invite pas suffisamment à l'innovation au contraire nécessaire à la mise en tourisme d'espaces périphériques. Le tourisme « hors des sentiers battus » favorise donc les initiatives durables. Les pratiques de tourisme durable ont le plus souvent une dimension métropolitaine, les impacts environnementaux du tourisme se lisent à l'échelle métropolitaine et l'échelle métropolitaine est nécessaire au développement d'un tourisme durable.

Les initiatives de tourisme durable dans la métropole parisienne s'inscrivent soit dans le champ environnemental soit dans le champ social du développement durable or les logiques spatiales ne sont pas tout à fait les mêmes selon qu'on se trouve dans le champ environnemental ou dans le champ social. Le tourisme durable, pour ce qui est du champ

²¹² Le compromis se comprend comme plus axé sur la pérennité et moins sur la contrainte d'un tourisme durable.

social, n'échappe pas à la règle car il se positionne plutôt à rebours des dynamiques métropolitaines existantes. Dans une recherche de solidarité territoriale à travers la meilleure répartition des recettes du tourisme et la mise en tourisme de territoires, le tourisme durable se situe plutôt dans une logique de déconcentration des activités touristiques. En revanche, le tourisme durable du champ environnemental relève davantage d'un redéploiement dans les mêmes espaces touristiques. Constituant une aménité supplémentaire des espaces touristiques centraux, il contribue aux dynamiques de métropolisation.

On rencontre encore peu de tourisme durable à Paris mais la dynamique est enclenchée. Elle a besoin d'un portage politique fort. La coordination des initiatives touristiques durables est difficile en l'absence d'une gouvernance métropolitaine : le développement durable en a pourtant besoin pour être mis en œuvre à une échelle pertinente. Finalement, le tourisme durable n'a pas forcément à être alternatif, à se placer à la marge : il est aussi et surtout une évolution nécessaire vers une plus grande prise en compte des impacts environnementaux et une meilleure répartition des recettes touristiques, surtout entre les territoires. La mise en valeur du patrimoine et de l'identité d'un quartier pour sa mise en tourisme relève pleinement de la durabilité urbaine. Ce sont les conditions de la généralisation du tourisme durable.

4. Les terrains d'étude locaux au regard des enjeux métropolitains et des enjeux de durabilité

Les dynamiques de durabilité à l'échelle de la métropole ou de la région sont donc bien ténues. Les dynamiques de durabilité à l'échelle locale le sont moins, mais comment s'insèrent-elles dans les enjeux métropolitains ? Cette partie sera l'occasion de présenter nos terrains d'étude, c'est-à-dire les territoires des trois collectivités locales choisies au travers des enjeux de durabilité et des enjeux métropolitains.

4.1 Le plateau de Saclay, un projet complexe et incertain

Entité géographique bien délimitée de 5000 hectares, « d'une altitude moyenne de 150 m, [le plateau de Saclay] surplombe au Nord la vallée de la Bièvre et au Sud, les vallées de l'Yvette et de la Mérantaise ». Il est l'un des derniers espaces ouverts de l'agglomération parisienne : « Avec ses 2700 hectares agricoles d'un seul tenant, le plateau de Saclay constitue le premier espace ouvert et rural qui se rencontre en quittant Paris par le Sud » (Bredif, 2009, p. 255). C'est un espace d'intérêt national depuis le XVII^e siècle : il est aménagé à partir de 1670 comme le château d'eau des fontaines du parc de Versailles dans un réseau hydraulique complexe de trois étangs et 58 km de rigoles et de canaux, qui remplacent un espace marécageux, aux sols peu perméables, jugé insalubre (fig. 25).



Le plateau de Saclay, espace ouvert dans la métropole : cadre de vie privilégié, espace agricole, réserve foncière, ciels et horizons...

- 1 : Vue sur la vallée de la Bièvre depuis Igny
 - 2 : Vue sur la vallée de l'Yvette depuis Palaiseau
 - 3 : Les étangs de Saclay, pièce maîtresse du réseau hydraulique alimentant les fontaines du château de Versailles
 - 4 : La N118 coupe le plateau de Saclay, ici au niveau de Saclay
 - 5 : L'aérodrome de Toussus-le-Noble
 - 6 : Ferme du Trou Salé à Toussus-le-Noble
 - 7 : Abbaye bénédictine de Limon à Vauhallan
- AJ et V. Rihal, octobre 2011



Figure 25 : De multiples visages et représentations pour l'un des derniers espaces ouverts de la métropole parisienne

Identifié à la fois comme un espace métropolitain stratégique mais aussi une technopole, l'aménagement du plateau de Saclay constitue également un vieux dossier, présent dans le PADOG de 1960, SDRIF de 1994 et dans le Contrat de Plan Etat Région. Le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) y a été créé en 1952. Le plateau de Saclay apparaît depuis les années 1960 comme un énorme potentiel de recherche, fascinant durablement aménageurs et politiques. On y trouve en effet dispersés de grandes entreprises (Renault, Danone, Thalès, EDF), des pôles de compétitivité internationaux comme System@tic, MOVEO et MEDICEN ainsi que des grandes écoles comme Polytechnique ou l'université Paris Sud. Le plateau de Saclay, dernier espace creux de l'agglomération, est susceptible de relier Orly et Melun-Sénart à Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines en passant par Massy-Palaiseau, dans un grand axe de développement du Sud vers l'Ouest, renforçant les polarités existantes. Mais les projets de développement n'aboutissent pas, butant notamment sur les faibles densités de peuplement, le manque de desserte et les oppositions locales.

En mars 2006, le Comité Interministériel d'Aménagement et de la Compétitivité des Territoires crée la mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National « Massy Palaiseau Saclay Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ». Un concours international d'idées, nettement plus confidentiel que celui du Pari du Grand Paris, est lancé le 30 janvier 2007. Les 30 équipes candidates rendent leur travail le 29 juin 2007, qui est exposé en septembre 2007. Six équipes sont choisies : Michel DESVIGNE, Agence TER, Christian de PORTZAMPARC, l'Atelier LION, ASAA Nasrine SERAJI, KCAP International. Lors d'un discours de juin 2007, N. Sarkozy annonce la création d'un « cluster scientifique et technologique de rang mondial » sur le plateau de Saclay, dont il adresse la mission à Christian Blanc, secrétaire d'Etat chargé du développement de la Région Capitale en mai 2008²¹³. Pierre Veltz est nommé Délégué ministériel pour le plateau de Saclay par une lettre de mission de février 2009.

Le terme de cluster n'est jamais défini très rigoureusement. Il faut y entendre une technopole redécouverte, hub intellectuel, pôle de recherche et d'innovation, un « écosystème localisé regroupant dans des assemblages flexibles tous les acteurs de l'innovation : chercheurs publics et privés, étudiants, grandes entreprises et jeunes pousses, presque toujours centré sur de grand pôles universitaires, foyer de l'innovation d'aujourd'hui et de la puissance économique et culturelle de demain » d'après P. Veltz²¹⁴, dans le souhait de faire du plateau de Saclay une Silicon Valley à la française. Ce cluster doit aussi fondamentalement être un campus et se situer dans la cité : « il faut créer non pas un ghetto voué à la science et à la technologie de pointe, mais un cluster dans la cité, en osmose avec la société, faisant de ce projet d'intérêt national un projet de territoire

²¹³ Secrétariat d'Etat chargé du développement de la région capitale, 2008, *Dossier de présentation du projet de cluster scientifique et technologique sur le plateau de Saclay*, novembre 2008.

²¹⁴ Pierre Veltz, p. 1, in http://www.cluster-paris-saclay.fr/pj_article/4/Le%20cluster%20de%20Paris-Saclay%20-%20enjeux%20et%20orientations,%20par%20Pierre%20Veltz.pdf

localement porté et partagé. En effet, en février 2009, le Plan campus a retenu le site de Saclay et d'autres grandes écoles comme AgroParisTech doivent s'y installer.

En mars 2009, un périmètre de 7700 hectares d'Opération d'Intérêt National, couvrant la totalité du plateau, est défini par décret en Conseil d'Etat. En décembre 2009, un accord-cadre d'une durée de six ans est signé avec un groupement de concepteurs dont le mandataire est le paysagiste Michel Desvigne, pour élaborer une stratégie d'aménagement du cluster et concevoir le campus de Polytechnique dit QOX (Quartier Ouest de Polytechnique). La loi du 5 juin 2010 sur le Grand Paris comprend un titre VI destiné à créer un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay. La loi met en place pour ce faire un EPIC aux compétences élargies (Marcou, 2010), l'Etablissement Public de Paris Saclay (EPPS), qui impulse et coordonne le développement du pôle sur les 49 communes de la mission de préfiguration de l'OIN, listées dans la loi²¹⁵. P. Veltz est le PDG de l'EPPS.

Lors du débat public sur le métro Grand Paris, le plateau de Saclay est apparu comme l'un des points de divergence majeur : « c'est un débat local ancien qui est ainsi relancé et élargi, celui qui oppose partisans et adversaires d'un aménagement du plateau de Saclay en pôle de recherche »²¹⁶. Le protocole d'accord du 26 janvier 2011 entre l'Etat et la Région faisait ainsi état d'un désaccord sur la desserte et le développement du plateau de Saclay²¹⁷. Le tracé présenté en débat n'était pas précisé sur le plateau de Saclay, la cartographie montrant davantage un faisceau qu'un tracé²¹⁸. Le tronçon Orly-Versailles-Nanterre est cependant reporté après 2025 suite aux discussions durant le débat public²¹⁹, les opérations immédiates devant plutôt s'appuyer sur le renforcement des lignes existantes. Le 26 mai 2011, un schéma d'ensemble a été adopté²²⁰, avec un tracé précis pour le plateau de Saclay ainsi que l'emplacement des gares²²¹.

En réalité et paradoxalement, le point de désaccord vif du débat sur l'aménagement et la desserte du plateau de Saclay se cristallise sur la question de 2300 hectares de terres agricoles. Le fait est que l'Etat aménageur voit un cluster de recherche international, au potentiel réel, dans un plateau essentiellement consacré à l'agriculture. L'usage agricole du plateau constitue lui-même un mille-feuille complexe. Tous les acteurs, locaux et même l'Etat, se focalisent sur la conservation d'une grande surface agricole, qui a tourné autour des 2000 hectares, pour se fixer finalement à 2300 hectares dans la loi Grand Paris, surface

²¹⁵ La mission de préfiguration de l'OIN a disparu au profit de l'EPPS et le site Internet, avec tous les documents qu'il contenait, notamment sur le concours d'idées, au disparu.

²¹⁶ <http://www.debatpublic-grandparis.org/debat/compte-rendu-et-bilan-du-debat.html> p. 104 à 109 du compte-rendu du débat.

²¹⁷ http://www.metrograndparis.com/IMG/pdf/4_pages-2_26_janvier_2011.pdf p. 2

²¹⁸ <http://www.metrograndparis.com/De-Versailles-a-Massy-le-Plateau.html>

²¹⁹ http://www.debatpublic.fr/docs/decision_maitre_d_ouvrage/acte-motive-complet-110526-couv-def.pdf : Exposé des motifs, p. 12

²²⁰ <http://www.societedugrandparis.fr/fr/l-acte-motive-et-le-schema-d-ensemble-24.html>

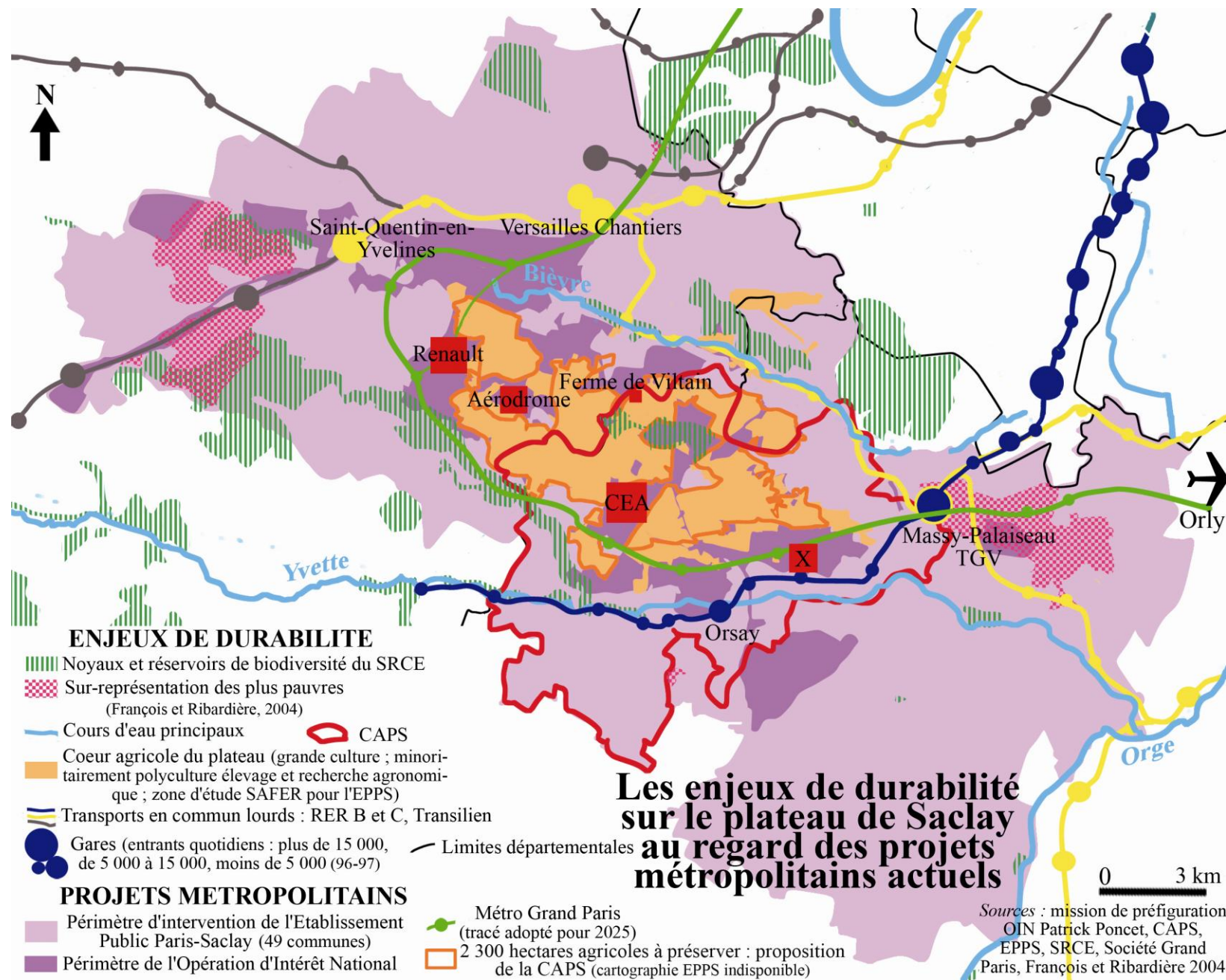
²²¹ http://www.societedugrandparis.fr/fichiers/1305814325_GP_SdE_ATLAS.pdf cartes 49 à 57

réclamée par les élus locaux notamment la CAPS. Désormais, les 2300 hectares agricoles constituent tels quels un point de consensus dans le débat, qui peut finalement masquer des divergences d'intérêt chez les élus de la CAPS. Après avoir longtemps porté sur la surface, les discussions se concentrent désormais sur leur localisation et la délimitation du périmètre. La loi Grand Paris prévoit ainsi, dans le titre VI, après le premier point sur l'EPPS, un second point sur la création d'une « zone de protection naturelle, agricole et forestière de 2300 hectares » sur une liste de 15 communes citées dans la loi, notamment comprise dans le périmètre de l'OIN. Le périmètre de cette zone de protection naturelle, agricole et forestière devait en être fixé par Conseil d'Etat avant le 3 juin 2011 mais le Conseil d'administration de l'EPPS l'a seulement approuvé le 7 juillet 2011, la cartographie n'étant toujours pas disponible. Ce périmètre doit encore être soumis à concertation et à enquête publique or il fait l'objet de controverses de la part des élus locaux, notamment de la CAPS, concernés au premier chef. Il est probable que le retard soit imputable aux incertitudes liées au tracé du métro Grand Paris. L'EPPS a fait appel à la SAFER²²² Ile-de-France pour établir le périmètre le plus adéquat, confirmant ainsi son intérêt davantage foncier que naturaliste (fig. 26).

On a donc un débat qui se cristallise sur une surface dont l'usage doit être agricole. Or pourtant la loi parle bien d'une « zone de protection **naturelle**, agricole et **forestière** » et non pas d'une réserve foncière utilisable après 2025. Le compte-rendu du débat public mené par la CNDP qualifie de « défenseurs de la nature » les acteurs locaux, très vifs à défendre la vocation agricole du plateau. Néanmoins les arguments, les statistiques et les cartographies naturalistes sont rares. La grande majorité des acteurs locaux sont attachés à la vocation agricole identitaire de plateau pour ce qu'elle représente de nature à leurs yeux, c'est-à-dire seulement un cadre de vie vert, espace de respiration : « Sur les 16 communes du plateau de Saclay, la céréaliculture, qui occupe encore 2600 hectares, est revendiquée par les habitants de ce pôle de haute technologie regroupés dans l'Union de sauvegarde du Plateau de Saclay comme un frein à l'urbanisation, un décor de vie apportant calme et sérénité et un patrimoine à valoriser » (Brédif, 2009).

Figure 26 : Les enjeux de durabilité sur le plateau de Saclay au regard des projets métropolitains actuels (AJ – page suivante)

²²² Société d'aménagement foncier et d'établissement rural http://www.cluster-paris-saclay.fr/pj_article/26/Diaporama%20de%20la%20commission%20Environnement%20du%2011%20mars%202011.pdf



Il est troublant de constater que les hectares agricoles défendus avec force par les acteurs locaux ne sont que de la grande céréaliculture pour l'essentiel et que les indicateurs de biodiversité sont bien inférieurs sur le plateau à ce qu'ils pourraient être compte-tenu de l'immense surface ouverte qu'il constitue, vu l'appauvrissement en biodiversité que constitue la grande culture : les espèces et les zones protégées sont faibles ; la zone n'est même pas considérée comme un réservoir de biodiversité par le Schéma régional des continuités écologiques.

Nous avons jusqu'ici amalgamé les acteurs locaux comme l'a fait la CNDP car il est vrai que, représentés par leurs élus locaux, ils défendent pour l'essentiel leur cadre de vie, ce qui se traduit par une défense quantitative et spatiale d'hectares agricoles qui pourtant confèrent une identité et même une « âme » au plateau. C'est l'une des représentations essentielles du plateau dégagée par H. Brédif dans son audit patrimonial du plateau de Saclay²²³ (Brédif, 2009 ; Brédif, 2004) en opposition avec la vision des aménageurs qui voit plutôt dans le plateau de Saclay une grande surface vide et laide à remplir. « Immensité des horizons, sentiment d'espace, de solitude et d'élévation par rapport à la ville dense avoisinante, profondeur de la nuit, splendeur des couchers de soleil, activités de plein air hors forêt... autant d'aspects qui font du plateau une infrastructure essentielle pour l'équilibre de la métropole francilienne et de l'individu » (Brédif, 2009, p. 259). En réalité, un autre ensemble d'acteurs locaux met l'accent « sur les fonctionnalités et les continuités écosystémiques et biologiques qu'assure le plateau. Celui-ci s'apparente à un « grand écosystème vivant », qui connecte différentes entités naturelles [...] il constitue un vaste ensemble non imperméabilisé fonctionnant comme une des dernières grandes éponges de l'agglomération et corollairement, un véritable château d'eau » (Brédif, 2009, p. 260).

Parmi eux, des acteurs très actifs défendent une vision beaucoup plus qualitative des 2300 hectares agricoles et surtout bien plus proche d'un développement durable du plateau que le titre VI de la loi Grand Paris. Ce type d'acteurs, réuni autour de l'association La Terre et la Cité, de l'AMAP les Jardins de Cérès et de la SCI Terres Fertiles, défend la nécessité de développer des cultures de proximité (maraîchage, vergers, horticulture) ainsi que des circuits courts de consommation, avec davantage de vente directe, en lien avec un développement urbain et même technopolitain, dans une volonté de construire un pôle agriurbain²²⁴. Des initiatives ont déjà lieu en ce sens, par exemple à partir de la ferme de Viltain (cueillette, vente directe, circuits courts d'approvisionnement). Ce projet se voulait alternatif à celui de l'OIN.²²⁵ Leur contribution est ainsi citée dans le compte-rendu du débat public de la CNDP : « Le Réseau associatif du Plateau de Saclay incluant huit associations (les Amis de la vallée de la Bièvre, APACH (Buc), CAS (Orsay), Essor de Versailles, l'AMAP « Les

²²³ L'audit patrimonial est disponible sur le site de l'association la Terre et la Cité Pays de Saclay http://www.terreetcite.org/?page_id=221

²²⁴ http://avbnet.free.fr/IMG/pdf/Projet_Pole_Agriurbain_Saclay-V9-7.pdf

²²⁵ Entretien avec François Lérique d'avril 2008

Jardins de Cérès », la SCI « Terres Fertiles », Jouy Ecologie, Terre et Cité) propose dans « l'esprit du Grenelle 1, de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, de lutter contre l'étalement urbain, de permettre la revitalisation des centres-villes, de concevoir l'urbanisme de façon globale, de préserver la biodiversité, notamment à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, d'assurer une gestion économe des ressources et de l'espace, de créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun »²²⁶.

Le cas du plateau de Saclay montre que se figent sur 2300 hectares agricoles des représentations diverses de la durabilité mais aussi de l'insoutenabilité. Le projet du gouvernement, qui n'intègre pas la durabilité encore une fois même à l'échelle locale, est inscrit dans la loi et sa mise en œuvre sera longue.

4.2 Les terrains d'étude : les trois collectivités locales et leurs territoires au regard du développement durable

Tableau 10 : Contrastes au regard du développement durable de trois types de territoires appartenant à la même métropole

	Ville de Paris	Plaine Commune	CAPS
Date de création	1971	2000	2003
Maire ou président	B. Delanoë	P. Braouezec	F. Lamy
Nb d'entités inférieures	20 arrondissements	8 communes	10 communes
Superficie	105 km ²	42,7 km ²	76 km ²
Données INSEE 2008			
Nombre d'habitants	2 211 297	351 079	96 808
Densité moyenne	20 980	8 147,6	1369,1
Taux de chômage	10,9 %	14,3 %	6,4 %
Densité d'emploi (nb d'emploi par actif)	1,49	0,86	0,95
Part de logements sociaux	16,6 %	43,3 %	11,8 %
Taux de motorisation	40,6 %	53,4 %	87,1 %
Non diplômés	13,5 %	37,4 %	8,9 %
Données éparées			
Nombre d'étudiants	300 000	45 000	12 000
Densité d'espaces verts	3,5 m ² / hab (2009)	11,9 m ² / hab (1997)	introuvable
Espaces protégés	/	2 ZPS 1 ENS	4 ZNIEFF de type 1 1 RNC
Part des ménages imposés	64,9 % (2008)	54 % (2007)	84,5 % (2004)

²²⁶ <http://www.debatpublic-grandparis.org/debat/compte-rendu-et-bilan-du-debat.html> p. 108

Notre recherche se concentre sur trois collectivités locales d'étude et leurs territoires, fortement métropolitains mais à des titres fortement contrastés, représentatifs de types d'espaces très différents : la ville-centre, la banlieue et le périurbain. Ce premier tableau apporte une vue d'ensemble des contrastes métropolitains et vis-à-vis de la durabilité urbaine (tab. 10).

La Ville de Paris

La Ville de Paris, si elle a la dimension d'une intercommunalité, ne peut être comparée à une intercommunalité sur le plan des compétences. En effet, la Ville dispose de la compétence générale hormis la sûreté (assurée par la préfecture de police), tandis que les 20 arrondissements, malgré leur conseil municipal élu, ont assez peu de compétences propres. Le Conseil de Paris traite des affaires communales et des affaires départementales.

A bien des égards, l'observation de Paris dans son périmètre strict, autrement dit sans son hinterland, amène à penser qu'elle est une ville durable²²⁷. C'est par exemple l'une des métropoles mondiales les plus piétonnes, où la marche est agréable, avec de très beaux jardins publics anciens à la biodiversité intéressante. On trouve même des espèces protégées à Paris : orvet, lézard ou chauve-souris. En 1988, le premier maire de Paris, J. Chirac, avait annoncé qu'on, notamment lui-même, pourrait se baigner dans la Seine à la fin de son mandat. La baignade est cependant toujours interdite dans la Seine et J. Chirac n'a pas mis son projet à exécution. Cependant plusieurs indicateurs montrent une nette amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité dans la Seine. La Ville de Paris est engagée dans des projets sociaux et écologiques précurseurs de la durabilité, notamment depuis le mandat socialiste et vert de 2001, avec la mise en place du Vélib, projet phare, ou encore des quartiers verts qui visent aussi à améliorer les mobilités douces. Le mandat 2008 est plus marqué socialiste. Les projets d'aménagement actuels visent à renforcer le cœur de la cité, les Halles, à résorber l'insalubrité et à construire de nouveaux logements sociaux, à reconquérir les berges de la Seine. Ils cherchent aussi à renouer les liens, institutionnels avec les communes limitrophes, mais aussi urbains, le grand projet de renouvellement urbain s'attachant à ce couturage urbain.

En effet, la non durabilité de la Ville de Paris réside dans son traditionnel rejet de ses externalités sur ses marges et périphéries. La politique actuelle est d'y mettre un terme et de ne plus construire des infrastructures indésirées en périphérie. Cependant le processus d'externalisation continue, par exemple avec la croissance perpétuelle des prix de l'immobilier dans Paris qui oblige les familles défavorisées mais aussi de classe moyenne et/ou avec enfants à s'installer hors de la capitale. A l'échelon des quartiers IRIS découpés par l'INSEE, Paris détient la plus grande diversité des formes de mixité socio-spatiale. Le type de profil de quartier le plus diversifié pour les revenus des ménages, proche du profil moyen

²²⁷ Idée soulevée par A-M. Bourlon, adjoint au directeur de l'APUR, en entretien

régional, est le plus fréquent. D'autres quartiers se distinguent en revanche par leur surreprésentation de ménages aisés et très aisés, à l'ouest de la commune parisienne. Aux confins des limites parisiennes apparaissent des IRIS où les ménages pauvres et les plus pauvres sont surreprésentés, surtout dans le Nord et le Nord mais aussi au Sud dans une moindre mesure (François J-C *et al.*, 2007) .

Plaine Commune

Plaine Commune constitue le territoire d'externalisation de la capitale par excellence, industrielle mais aussi migratoire. C'est un territoire d'intérêt national ancien : la basilique de Saint-Denis a été la nécropole des rois de France depuis le XII^e siècle. Ce territoire s'est construit essentiellement à partir de la fin du XIX^e avec la révolution industrielle. . Le territoire de Plaine Commune est marqué par la désindustrialisation, les cités ouvrières et les grands ensembles comme les 4000 de La Courneuve mais aussi les grandes coupures routières. Un pôle de création cinématographique, des studios de télévision et de magasins de gros (vêtements) s'est notamment créé au niveau de La Plaine Saint Denis. Le stade de France y a été construit. Plus récemment, La Plaine Saint Denis accueille des sièges sociaux de grandes entreprises. Plaine Commune n'est pas qu'un territoire stigmatisé issu de la banlieue rouge : on y trouve aussi des parcs reconnus pour leur valeur en biodiversité : le parc de la Courneuve et le parc de l'Ile-Saint-Denis (fig. 27).

Une précarité persistante subsiste dans l'ancienne banlieue rouge, dans l'est de la Seine-Saint-Denis, tandis qu'une précarité massive affecte les communes déclassées de Stains, La Courneuve et Aubervilliers (Ribardièrre, 2007). Plaine Commune se présente comme assez divisée entre des territoires très défavorisés et des territoires défavorisés. Epinay sur Seine et l'Ile-Saint Denis comprennent davantage de ménages imposés alors que La Courneuve, Aubervilliers et Stains abritent les populations les plus défavorisées (Deconde et Rannou-Heim, 2010). La rupture est aussi marquée entre les territoires plus vivants proches de la ville-centre et les territoires plus éloignés, mal desservis, dans une opposition nord-sud. Plaine Commune, en forte croissance démographique, a gagné 35 000 habitants entre le recensement de 1999 et le recensement rénové daté de 2008, mais pas dans les tissus urbains neufs : cette croissance démographique se localise dans le tissu urbain ancien, pour une large part insalubre²²⁸.

Plaine Commune comprend les communes de Saint-Denis (largement la plus peuplée avec 103 000 habitants contre 7000 à l'Ile-Saint-Denis), Aubervilliers, La Courneuve, Stains, Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, l'Ile-Saint-Denis et Epinay-sur-Seine mais pas Saint-Ouen²²⁹. C'est la communauté d'agglomération la plus peuplée d'Ile-de-France et la

²²⁸ Entretien avec D. Vigier, directrice de la stratégie territoriale de Plaine Commune

²²⁹ Qui a refusé de faire partie de la Communauté d'Agglomération.

deuxième plus pauvre de France²³⁰. Un syndicat mixte avait été créé en 1985 ; à partir de celui-ci s'est construite Plaine Commune en 2001. Le président de Plaine Commune est l'ancien maire de Saint-Denis, figure majeure du Parti Communiste qu'il a désormais quitté, Patrick Braouezec. Plaine Commune est la plus vivante survivance de la banlieue rouge : si la moitié des maires actuels sont communistes, deux d'entre eux sont socialistes, un centriste et un Vert. Les compétences de Plaine Commune sont nombreuses, avec notamment : Aménagement et transports, habitat et politique de la ville, environnement, développement économique, enseignement supérieur et recherche, tourisme, emploi, espaces publics, eau, propreté, déchets.

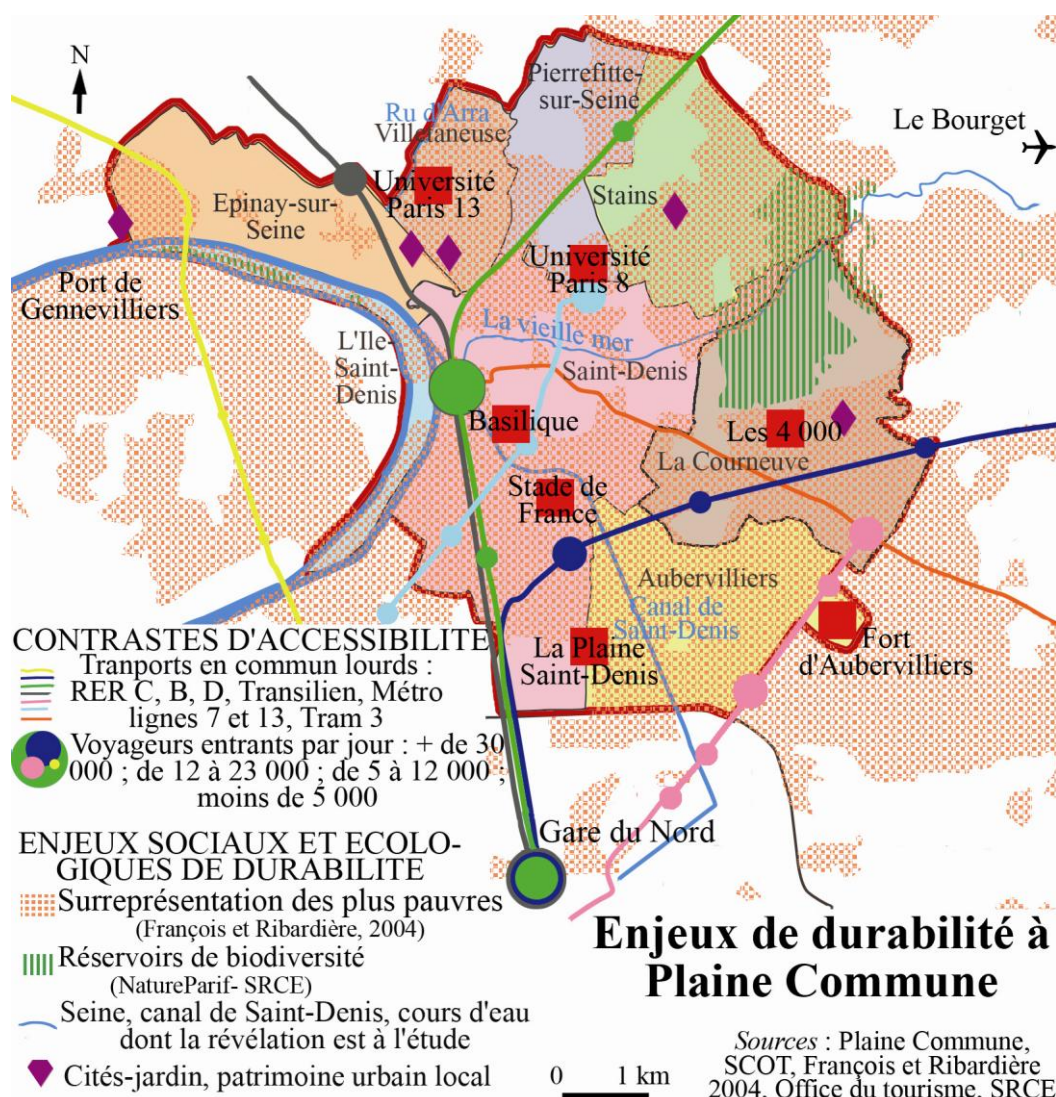


Figure 27 : Enjeux de durabilité à Plaine Commune

Plaine Commune constitue un territoire stratégique dans le Grand Paris, avec des gares prévues à Carrefour Pleyel et la Courneuve et la volonté de développer un cluster des activités de création (cinéma, design, cultures urbaine, métiers d'art, loisirs numériques etc.

²³⁰ Après Sarcelles, entretien avec Danièle VIGIER, directrice du Projet de territoire (SCOT)

La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay

La CAPS est la collectivité la plus récente mais elle succède au Syndicat intercommunal du Plateau de Saclay créé en 1988. Elle se qualifie comme Plaine Commune de territoire d'innovation mais aussi comme le premier pôle scientifique et technologique de France, présidée par une figure du Parti Socialiste, François Lamy. La CAPS est composée de bourgs anciens et de villes plus grandes comme Palaiseau, qui font de leur cadre de vie leur qualité principale. Le territoire de la CAPS se divise aussi pleinement entre le territoire bien desservi par les RER B et C sur les pourtours du plateau et le territoire peu desservi sur le plateau ; néanmoins ce défaut de desserte constitue à la CAPS davantage un problème écologique qu'un problème social comme à Plaine Commune. Aucune des communes de la CAPS ne présente une surreprésentation des pauvres : au contraire toutes présentent une surreprésentation des aisés ou des plus aisés (François et Ribardière, 2004).

La CAPS a moins de compétences que Plaine Commune : développement économique, habitat, politique de la ville, aménagement, voirie, équipements culturels et sportifs, environnement. Elle est composée de 10 communes aux tailles contrastées : 5 petites, de moins de 3000 habitants (Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle, Gometz-le-Châtel, Vauhallan et Saclay), deux communes de taille moyenne (Bures-sur-Yvette, Igny et Orsay) et deux communes plus grandes (Gif-sur-Yvette et Palaiseau 30 000 habitants). En décembre 2004, le préfet de Région a rejeté l'entrée des Ulis dans la CAPS, votée par les élus²³¹. L'affiliation politique est moins évidente qu'à Plaine Commune et Paris : la majorité des maires sont de gauche, mais certains sont de droite, centriste ou indépendant.

²³¹ Le Préfet de Région n'a semble-t-il pas apporté d'élément de justification à son refus.

BILAN DU CHAPITRE 6

La métropole parisienne présente des dynamiques majoritairement insoutenables, dès lors que l'on considère certaines entrées particulières ou que l'on mène une analyse métabolique. Néanmoins des politiques régionales et locales de durabilité urbaine y sont menés. Le tourisme durable se présente comme un exemple paradoxal : alors que l'ensemble du tourisme métropolitain, mal pris en compte, est « irresponsable », des velléités incomplètes de tourisme durable apparaissent, dans certaines associations, chaînes hôtelières et dans la communication des institutions pour le tourisme (OTCP, CRT).

Les trois collectivités d'étude montrent des profils métropolitains et socio-économiques extrêmement contrastés : en cela elles sont représentatives de certains types d'espaces métropolitains, dans le schéma monocentrique dominant : la ville-centre, la banlieue défavorisée, le périurbain aisé. La ville-centre se présente comme durable à l'intérieur de son strict périmètre. Les enjeux de durabilité sont tout à fait opposés, entre la CAPS qui lutte pour conserver 2300 hectares de terre agricole et Plaine Commune qui lutte contre des habitats extrêmement dégradés, taudis voire bidonvilles (restreints en extension).

Les trois collectivités d'étude sont engagées dans des politiques de développement durable, sans forcément être représentatives des engagements locaux dans la métropole encore mal connus : les niveaux d'ambition, d'avancement et de transversalité de leurs politiques sont variables et très dépendants des contextes politiques locaux (**chapitre 7**).

CHAPITRE 7

Stratégies territoriales de durabilité urbaine dans les trois collectivités d'étude : Agendas 21 et Plans Climat

Nos collectivités d'étude, Paris, Plaine Commune et la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay se sont toutes trois engagées dans des politiques assez comparables de durabilité urbaine, Agenda 21 et Plans Climat (chapitre 4). Ces politiques sont-elles représentatives des politiques locales de durabilité urbaine en Ile-de-France ? Les politiques franciliennes sont trop mal connues pour s'avancer véritablement sur ce point. Toujours est-il que peu de collectivités franciliennes connaissent ce double engagement, à la fois dans l'Agenda 21 et dans le Plan Climat. Les politiques de durabilité de nos collectivités d'étude sont-elles exemplaires ? En tout cas aucun de ces projets de territoire n'a reçu une quelconque labellisation, hormis le Plan Communautaire de l'Environnement de Plaine Commune, labellisé « Agenda 21 de France » en 2007. Avec ce chapitre nous entrerons pleinement dans les politiques territoriales de durabilité urbaine de nos trois collectivités d'étude au travers d'une double comparaison croisée :

- Comparaison des politiques de durabilité des trois collectivités d'étude
- Comparaison des Agendas 21 et des Plans Climat

Nos objectifs de comparaison s'attachent aussi bien à faire ressortir les points communs entre les collectivités qu'à mettre en avant les différences entre elles. Identifier des régularités permet de définir un chemin ou plusieurs chemins possibles vers la durabilité urbaine. Ainsi, dans quelles mesures ces politiques locales s'appuient-elles sur le référentiel national des Agendas 21 (chapitre 4) ? Ces outils européens ne sont pas pour autant plaqués. Ainsi, souligner *a contrario* les singularités de cheminement vers la durabilité apporte des lumières sur l'adaptation de ces outils aux particularités territoriales, liées à leurs situations géographiques dans la métropole parisienne.

Les singularités devraient-elles l'emporter sur les régularités ? Comment mettre en œuvre différemment les mêmes outils sur des territoires extrêmement différents mais appartenant à un même ensemble métropolitain donc en relation les uns avec les autres ? Cette double comparaison paradoxale, cherchant à cerner aussi bien les singularités que les régularités, sur des territoires si différents rejoint le slogan contradictoire du développement durable « penser local, agir local ». Nous serons donc amenés à « comparer l'incomparable » (Detienne, 2000), ce qui n'invalide pas l'intérêt de la comparaison.

Une évaluation aurait été autrement plus intéressante qu'une simple comparaison, même doublement croisée. Deux obstacles majeurs empêchent de réaliser une évaluation, toujours

doublement croisée pour l’instant. La comparaison constituera donc une première étape vers l’évaluation. D’abord, s’il existe bien des référentiels d’évaluation pour les Agendas 21 (chapitre 4 ; chapitre 12), il n’en existe pas encore pour les Plans Climats. Ensuite, seuls deux de ces plans sont aboutis : les Plans Climats de Paris et de Plaine Commune. Les Agendas 21 n’en sont qu’à la phase de diagnostic. Ainsi, si nous reprenons les quatre étapes distinguées par le Teddif et l’ADEME (1 – Préfiguration 2 – Diagnostic 3 – Définition plan d’action 4 – Mise en œuvre), nous obtenons le tableau suivant pour le niveau d’avancement des six plans d’actions de nos trois collectivités territoriales (tab. 11):

Tableau 11 : Niveau d’avancement, officiel et réel, des six plans d’action des trois collectivités

Collectivité	Politique	Niveau d’avancement officiel	Niveau d’avancement réel
Ville de Paris	Plan Climat	4 - Mise en œuvre	Mise en œuvre en cours
	Agenda 21	2 – Diagnostic	Abandonné
Plaine Commune	Plan Climat	4 – Mise en œuvre	Mise en œuvre en cours
	Agenda 21	3 – Définition de la stratégie	Définition du plan d’action
CAPS	Agenda 21	4 – Mise en œuvre	En difficulté
	Plan Climat	2 – Diagnostic	En attente

Nous concentrerons donc notre analyse sur les deux plans aboutis, Plans Climat de Paris et de Plaine Commune ainsi que sur le plan dont nous assurons un suivi en temps réel : l’Agenda 21 de Plaine Commune (en grisé dans le tableau).

Notre connaissance de ces thématiques n’est de fait pas la même pour les trois collectivités. Les sources varient en fonction des contacts liés avec les services porteurs des politiques stratégiques de développement durable. A Plaine Commune nous avons pu suivre l’élaboration de l’Agenda 21 depuis début 2009, autrement dit depuis sa préfiguration, grâce à des conversations ou réunions régulières²³² avec la Délégation générale à l’écologie urbaine, à la mise au point d’une collaboration de recherche pour nourrir le diagnostic territorial, à notre participation aux comités de pilotage de l’Agenda 21²³³ et aux réunions de concertation intercommunale. Au contraire, les politiques de la CAPS (Agenda 21 et Plan Climat), sur lesquelles les informations sont peu accessibles, seront peu traitées dans ce chapitre. Pour les trois collectivités, nous avons utilisé les ressources en ligne sur Internet (tab. 12).

²³² Déjeuners et réunions de travail, appels téléphoniques, formels ou informels, ne constituant en tout cas pas des entretiens de recherche, notamment avec Boris Pétroff délégué général, Mathieu Glaymann mais aussi avec les bureaux d’étude accompagnant l’Agenda 21 (annexe n°1).

²³³ Sauf celui du 30 juin 2011.

Tableau 12 : Sources d'analyse dans les trois collectivités d'étude

Collectivité	Entretiens	Collaboration de travail
Ville de Paris	2 pour le Plan Climat et 1 pour l'Agenda 21 ²³⁴	Non
Plaine Commune	1 pour le Plan Climat ²³⁵ et 1 pour l'Agenda 21 ²³⁶ ; 1 entretien pour politique générale ²³⁷ et 1 entretien pour la stratégie territoriale ²³⁸	Oui pour l'Agenda 21 : conversations, réunions et documents à usage interne
CAPS	1 entretien pour la politique générale ²³⁹	Non

L'historique des engagements des collectivités dans la durabilité sera notre première entrée d'analyse. Une comparaison séparée des Plans Climat puis des diagnostics des Agendas 21 suivra. Finalement, nous nous concentrerons sur les points les plus intéressants pour analyser le rapport des sociétés à leur milieu et à leur territoire au travers des questions de gouvernance : pilotage, concertation et dimensions territoriales.

1. Evolution des engagements vers le développement durable dans les trois collectivités

La reconstitution des historiques et des contextes permettra d'initier une première analyse de l'engagement des trois collectivités dans la durabilité. En effet, les politiques de développement durable servent pour beaucoup à mettre en cohérence les politiques déjà existantes que nous pourrions ainsi présenter pour nous concentrer ensuite sur les actions propres aux Plans Climat et Agendas 21. De plus, la reconstitution des historiques et des contextes constitue une analyse des temporalités de cheminement vers la durabilité. Quelles évolutions les politiques de développement durable ont-elles connu, selon quelles temporalités et dans quels contextes scalaires ?

1.1 A la Ville de Paris

Historique (fig. 28) : les temporalités d'intégration de la durabilité

Les politiques de développement durable commencent à Paris en 2001 à partir de la première mandature de Bertrand Delanoë, qui mène une équipe socialiste et verte. La

²³⁴ Yann Françoise, chargé du Plan Climat à la Ville de Paris, le 15.05.09 et Anne Ged, de Solving Efeso, le 02.05.09, pour le Plan Climat ; Clément Cohen, chargé de l'Agenda 21 à la Ville de Paris de 2006 à 2009, le 18.11.09

²³⁵ Nelly Coste, chargée du Plan Climat à Plaine Commune, le 06.01.10

²³⁶ Frédérique Dequiedt, chargée de l'Agenda 21 à Plaine Commune puis déléguée générale à l'écologie urbaine, le 09.03.11

²³⁷ Patrick Braouezec, président d'agglomération, le 22.12.09

²³⁸ Danièle Vigier, Déléguée générale à la stratégie territoriale (SCOT et prospective), le 11.12.09

²³⁹ Marie-Pierre Digard, vice-présidente au développement durable de la CAPS, le 04.12.09. Nous n'avons pas pu obtenir d'entretien avec la chargée de mission développement durable (entretien demandé en 2009 et en 2011).

politique environnementale de la Ville est en retard en 2001, par exemple dans la mise en place très tardive du tri sélectif, de 2000 à 2002. Le début du mandat apporte des actions notamment en faveur des mobilités, qui vont connaître un succès grandissant, notamment le Vélib sur le modèle du Vélo'v lyonnais, les quartiers verts, les couloirs de circulation réservés aux bus du réseau Mobilien et aux taxis, les espaces verts (32 ha de plus en fin de mandature)... Le dossier de candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2012 manifestait la volonté de mettre en œuvre un Agenda 21 du comité olympique, à la demande du comité olympique international, avec notamment la réalisation d'un village olympique écologique (APUR, 2005). En juillet 2004, le Comité de Développement Economique Durable (CODEV) de Paris rend un rapport d'étape sur le développement durable soulignant le retard parisien et préconisant le lancement d'un Agenda 21 (Gérard, 2008). Les travaux préparatoires au Plan Climat sont engagés avant ceux de l'Agenda 21. Suite à une convention avec l'ADEME, le Bilan Carbone démarre en novembre 2004, avec une expérimentation sur sept sites pilotes parisiens (des bâtiments de la Ville de Paris). Une campagne d'affichage municipal est mise en place sur les émissions de gaz à effet de serre.

En mars 2005, le Conseil de Paris vote une autorisation au Maire de Paris de signer la Charte d'Aalborg, qui est rapidement assimilée à la signature de la charte elle-même²⁴⁰ et au vote de l'engagement dans un Agenda 21. La Ville de Paris a aussi adhéré aux associations 4D, Effinergies, Ecomaires. Juin 2005 constitue le point de départ officiel des politiques de développement durable parisiennes. Le Maire de Paris fait une communication sur l'environnement devant le Conseil de Paris. Il y annonce le lancement d'un Agenda 21 et d'un Plan Climat imbriqué dans l'Agenda 21. Le Plan Climat et l'Agenda 21²⁴¹ sont portés par Yves Contassot, adjoint Vert à l'environnement et Anne Hidalgo, première adjointe PS²⁴². En juillet 2005, c'est la déception : Londres est choisie par le CIO pour accueillir les Jeux Olympiques de 2012. Le Bilan Carbone poursuit sa lancée : il est étendu à l'ensemble de l'administration et du territoire parisien. La concertation pour le Plan Climat commence en juin 2006, sur la base des premiers résultats du Bilan Carbone ; elle se poursuit jusqu'en décembre. C'est l'Agence de l'Ecologie Urbaine, au sein de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, qui conduit le Plan Climat avec un bureau d'études (Solving Efeso).

²⁴⁰ Entretien avec Clément Cohen, chargé de mission développement durable 2006-2009, du 18 novembre 2009.

²⁴¹ Le double portage est beaucoup moins évident pour le Plan Climat qui apparaît seulement porté par l'élue Vert.

²⁴² Elle est alors chargée de l'égalité hommes/femmes et du bureau des Temps.

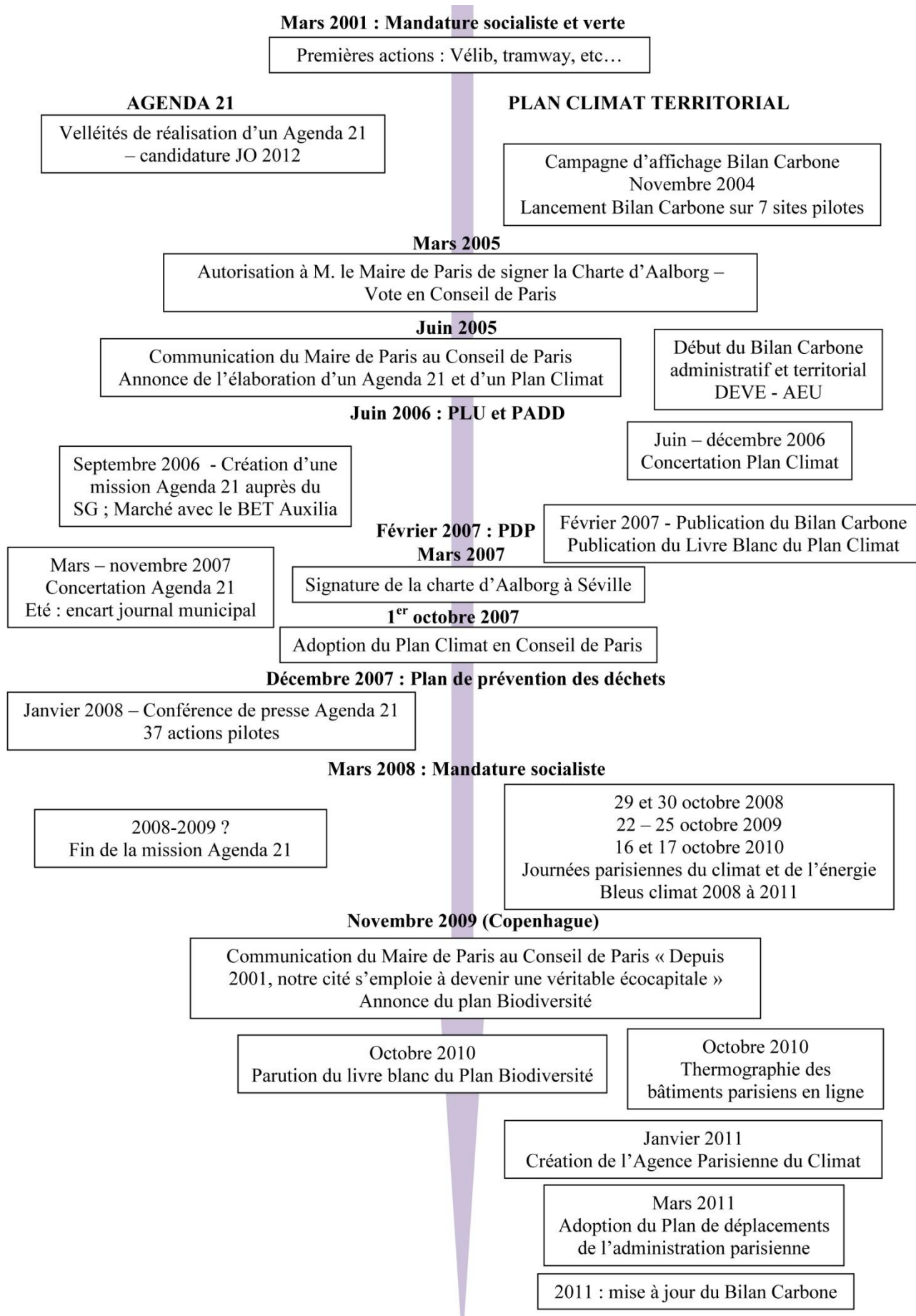


Figure 28 : Historique des engagements dans des politiques de développement durable à Paris

La valorisation des politiques existantes permet de dynamiser la collectivité : en juillet 2007 se réunit un groupe d'experts indépendants chargé de labelliser Agenda 21 les actions déjà existantes en faveur du développement durable. La communication Agenda 21 s'appuie sur le slogan « Paris s'engage » ; celle du Plan Climat sur « Faisons vite, ça chauffe ». Un encart est inséré pour l'Agenda 21 dans le journal municipal de l'été avec un questionnaire d'enquête. Dans l'ensemble, la communication pour l'Agenda 21 est plus discrète que la communication pour le Plan Climat, existante depuis 2004. Le 1^{er} octobre 2007, le Conseil de Paris vote le Plan Climat à l'unanimité, qui appartient à la première génération des Plans Climats en France, votés en 2007, avec celui de la Métro (Grenoble) ou encore de Nanterre.

En octobre 2007, le groupe d'experts labellise 37 projets sur 120 dossiers reçus. Les actions labellisées Agenda 21 sont d'ampleur très variable, menées par des directions différentes pour des publics différents. On compte ainsi des actions de coopération décentralisée comme « De l'eau potable pour tous à Phnom Penh » mais aussi « La politique parisienne de coopération décentralisée avec les villes du Sud », autrement dit aussi bien une action précise que le plan générique. Dans d'autres domaines, les jardins partagés du programme La Main verte (dans le cadre d'une convention signée entre la Mairie et les associations) sont labellisés ainsi que les projets de ressourceries/recycleries à Paris, portés par la Direction de la Propreté et de l'Eau : la première ressourcerie à Paris, qui collecte, réemploie et valorise les déchets, a été créée en juin 2007²⁴³. Les actions labellisées comprennent également une organisation des espaces logistiques urbains, les financements aux associations de migrants, les vêtements des agents en coton équitable ou encore un projet de dépollution des sols par la phytoremédiation etc.

En novembre 2007, le diagnostic partagé de l'Agenda 21 est terminé. Le Plan Climat a donc nettement devancé l'Agenda 21. Toutes les directions de la Ville de Paris sont invitées à mettre en œuvre des actions de développement durable, dans une commande politique qui reste peu claire. Les directions techniques s'engagent avec dynamisme, d'autres peinent à intégrer le développement durable dans leur politique : c'est le cas de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration par exemple (Gérard, 2008). La période pré-électorale arrive vite et la Ville ne peut plus guère communiquer avant les élections municipales de mars 2008. Une conférence de presse est tout de même organisée avec Anne Hidalgo en janvier 2008, après un bras de fer avec la Direction de la Communication²⁴⁴, pour valoriser les 37 actions labellisées Agendas 21 et le diagnostic partagé.

Les Verts partent seuls en campagne pour les campagnes de 2008 ; ils perdent et sont nettement moins représentés dans l'équipe municipale essentiellement socialiste. Seul reste Denis Baupin, adjoint au développement durable. Durant l'année 2009, il est encore

²⁴³

http://www.paris.fr/pratique/ordures-menageres-tri/recyclage/ressourcerie/rub_5434_stand_49418_port_11682

²⁴⁴ Entretien avec Clément Cohen, ex-chargé de mission Agenda 21.

question de monter des Etats généraux du développement durable pour relancer l'Agenda 21 : un vœu est adopté en ce sens au Conseil de Paris en mars 2009, alors que le chargé de mission a été progressivement mis de côté puis quitte la Ville²⁴⁵. En revanche, la mise en œuvre du Plan Climat se poursuit. Les Bleus climats réalisés annuellement pour le vote du budget ainsi que les Journées Parisiennes du Climat et de l'Energie, manifestation grand public, rythment cette mise en œuvre, en lien avec le développement de la thermographie des bâtiments parisiens. L'agence parisienne du climat tarde à se mettre en place.

En novembre 2009, à l'occasion de la conférence de Copenhague, le Maire de Paris fait une communication sur le développement durable au Conseil de Paris : « depuis 2001, notre cité s'emploie à devenir une éco-capitale ». Il annonce la réalisation d'un Plan Biodiversité. Le Livre Blanc du Plan Biodiversité est publié dès octobre 2010. 2011 constitue une année importante pour le Plan Climat : l'Agence parisienne du climat est créée en janvier 2011, les premiers bâtiments « plan climat » sont livrés, le plan de déplacements de l'administration parisienne est adopté en mars, le Bilan Carbone® est en cours de mise à jour. Le Plan Biodiversité doit également être voté fin 2011. Il sera également l'un des premiers²⁴⁶. Quant à l'Agenda 21, il n'en est désormais plus question et les documents le concernant ont été retirés du site Internet de la Ville au début de l'année 2011.

Un Agenda 21 gelé puis finalement abandonné

On constate donc que les Plans Climat et Biodiversité ont suivi leur cours, certes sans doute pas aussi rapidement que tous l'auraient voulu, mais la mise en œuvre du premier se poursuit tandis que la réalisation du second aboutira prochainement. Il est clair que l'Agenda 21 a été progressivement mis de côté et gelé. L'abandon n'a jamais été signifié explicitement. Est-il définitivement abandonné ? La suppression des documents de l'Agenda 21 sur le site Internet, notamment le document le plus emblématique de la démarche, le diagnostic partagé, invite à répondre positivement à cette question. On a pu constater qu'au niveau national l'abandon d'Agenda 21 semble relativement rare (chapitre 4). Cela peut être lié au système de comptage, néanmoins les abandons d'Agendas 21 sont également minoritaires dans le recensement du Teddif pour l'Ile-de-France, plus ouvert (chapitre 5). C. Emelianoff se demande si l'Agenda 21 est une politique provisoire (chapitre 4) mais sa temporalité de réflexion est celle de la décennie, après la phase de la mise en œuvre. Le cas parisien est intéressant dans l'une des plus grandes métropoles européennes, qui plus est par ailleurs véritablement engagée dans des politiques, sans doute plus sectorielles mais dynamiques, de développement durable. Ici l'abandon a eu lieu avant même la définition d'un plan d'action donc avant même l'adoption proprement dite de l'Agenda 21. Comment expliquer cet abandon précoce d'Agenda 21 ?

²⁴⁵ Il n'a pas été possible de reconstituer les conditions et la date de son départ.

²⁴⁶ Notamment après le plan biodiversité d'Orléans, voté en 2009... Orléans étant déjà l'une des premières villes françaises à s'être dotée d'un Agenda 21.

Un des premiers arguments avancés²⁴⁷ est le positionnement de l'Agenda 21 et de la mission Agenda 21 au sein de la Ville de Paris. Cette mission n'était dès le début pas destinée à devenir pérenne : son rôle était de lancer une dynamique dans l'ensemble de l'institution parisienne pour ensuite laisser une autonomie aux directions administratives (Gérard, 2008). B. Delanoë aurait pensé (et communiqué en interne), après la parution du diagnostic partagé et les élections de 2008, que la dynamique était suffisamment lancée, rendant l'aboutissement de l'Agenda 21 inutile. Il était envisagé de réattribuer le budget de l'Agenda 21 entre toutes les directions (Gérard, 2008). Cet argument prend place dans la culture administrative parisienne constituée de 45 000 agents appartenant à 22 directions soucieuses de leur autonomie, dans une stratégie pragmatique mais peu intégrée et n'encourageant pas une transversalité déjà difficile à acquérir dans ce type de fonctionnement administratif. La position centrale de l'Agenda 21 au sein du Secrétariat Général s'est donc avérée difficile à tenir.

Le deuxième argument que nous avancerons est politique. A plusieurs titres. D'abord l'Agenda 21 était davantage porté par les Verts lors de la première mandature. Avec la diminution du poids des Verts dans la deuxième mandature, leur influence politique a été amoindrie d'une part et d'autre part ils ont pu concentrer leur portage politique sur le Plan Climat, dont le portage n'a pas faibli. Par ailleurs, il s'avère que l'Agenda 21 est réclamé également par l'opposition UMP, comme en témoignent leurs vœux récurrents au Conseil de Paris. Finalement, l'idée d'un Agenda 21 est née dans le contexte de la candidature parisienne aux Jeux Olympiques de 2012, pour améliorer l'image verte de la capitale. Londres ayant été choisie, l'Agenda 21 n'était plus perçu comme utile.

Dans l'ensemble, le portage politique de l'Agenda 21 s'est avéré très insuffisant dès son lancement, pour plusieurs raisons. Cela s'est vu par la primauté accordée au Plan Climat, qui a « vampirisé »²⁴⁸ l'Agenda 21 en concentrant toutes les énergies. L'Agenda 21 est systématiquement passé après le Plan Climat, alors qu'il avait été annoncé en même temps. Il a fait l'objet d'une communication et d'une concertation plus courte et plus discrète. Pour autant, dans quelle mesure la Ville de Paris s'était-elle engagée à le réaliser ? C'était l'expression utilisée par la stratégie de communication, « Paris s'engage », certes, mais le Conseil de Paris n'a jamais explicitement voté d'engagement dans l'Agenda 21, hormis des budgets²⁴⁹. Il est pourtant d'usage qu'une collectivité vote son engagement dans un Agenda 21, pour annoncer sa réalisation communément décidée.

²⁴⁷ par les agents municipaux (entretiens divers)

²⁴⁸ Expression employée par Clément Cohen, entretien du 18 novembre 2009.

²⁴⁹ Comme pour le Plan Climat mais il est plus rare qu'une collectivité vote un engagement dans un Plan Climat.

1.2 A Plaine Commune

Les temporalités d'intégration de la durabilité²⁵⁰ (fig. 29)

La Communauté d'Agglomération Plaine Commune est officiellement créée au 1^{er} janvier 2001. Jusqu'alors les communes qui la composaient menaient des politiques environnementales très sectorielles, hormis des chartes d'environnement dans les communes associées dans les syndicats précurseurs de la CA. Lors de la première mandature, Michel Bourgain, maire Vert de l'Île-Saint-Denis, vice-président de l'Association des éco-maires de France dont il préside la commission environnement, devient 4^e vice-président de Plaine Commune en charge de l'environnement et de l'écologie. L'un des premiers votes de Plaine Commune est l'autorisation à signer la charte d'Aalborg, en février 2001. Les premières actions sont portées par la Mission environnement de Plaine Commune, rattachée à la direction de l'Aménagement : il s'agit d'un Plan Communautaire de l'Environnement, qui constitue l'un des volets du Schéma de Cohérence Territoriale de Plaine Commune, entamé en 2003. Le Plan Communautaire de l'Environnement se déroule en plusieurs étapes, cherchant à introduire une démarche intégrée de l'environnement dans l'administration, dans une recherche initiale de transversalité environnementale.

La première étape, le diagnostic, prend la forme d'un atlas communautaire de l'environnement, voté en janvier 2004²⁵¹. Il constitue une présentation vaste, riche et fouillée des enjeux environnementaux, aussi bien sur le plan des ensembles naturels que des réseaux sur le territoire de l'agglomération. Il se compose de quatre livrets avec une série de croquis de synthèse : paysage et territoire (approche géographique et historique, perception et prise en compte du territoire, patrimoines, nature en ville), territoire d'eau (la ressource en eau, la distribution de l'eau, assainissement), risques majeurs et pollution des sols, impacts environnementaux (transports et déplacements, qualité de l'air, énergie et effet de serre, bruit, déchets et propreté urbaine, approche environnementale de la santé et environnement). La stratégie d'action suit dans le courant de l'année 2005. Elle s'appuie sur le partage d'un « éco-renouvellement urbain » (qui rejoint là explicitement au moins l'une des huit dimensions de la durabilité urbaine identifiées dans le chapitre 2). L'éco-gestion et l'éco-planification doivent permettre aux services de Plaine Commune de travailler autrement dans une attitude éco-responsable. L'éco-aménagement, quatrième dimension, permet d'intégrer une démarche de qualité environnementale à toutes les constructions du territoire. Le cinquième niveau est celui de l'évaluation. En mai 2006, un plan de 44 actions est voté avec le Plan Communautaire de l'Environnement (PCE) dans son ensemble. Le PCE est labellisé « Agenda 21 de France » en 2007 lors de la première vague de reconnaissance ministérielle.

²⁵⁰ Sources : Plan Communautaire de l'Environnement, Plan Climat, entretien avec Nelly Coste du 6 janvier 2010, compte-rendus de conseil communautaire. N. Coste était en charge du Plan Climat.

²⁵¹ http://www.plainecommune.fr/page/p-289/art_id-1286/

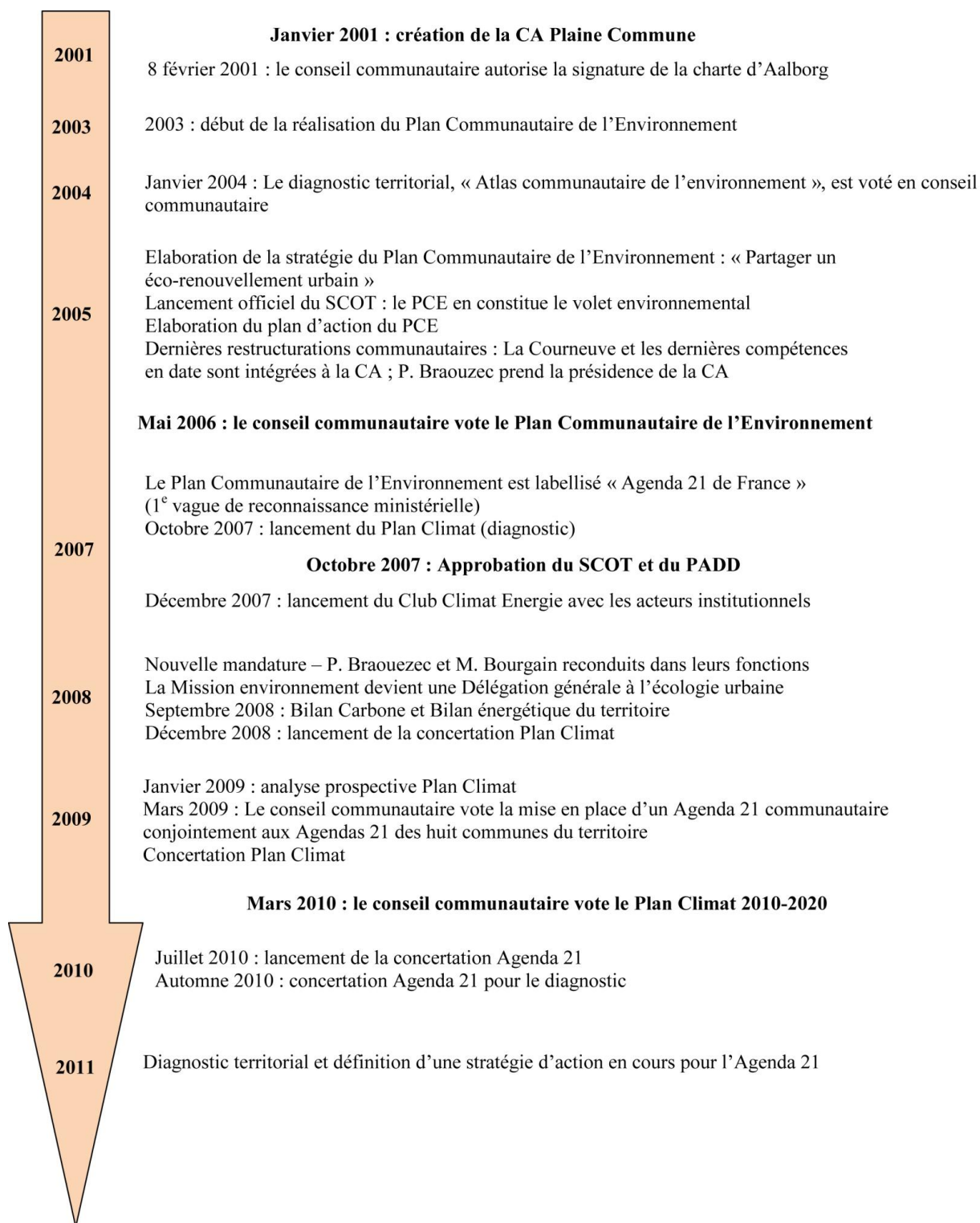


Figure 29 : Historique des engagements dans des politiques de développement durable à Plaine Commune

En octobre 2007, lors du processus du Grenelle environnement, le SCOT et le PADD sont adoptés et un Plan Climat lancé. Le SCOT instaure le principe du quatre quarts spatial (un quart d'habitat, un quart d'activités, un quart d'équipements et de services, un quart d'espaces verts et d'espaces publics). La nouvelle mandature reconduit P. Braouezec et M. Bourgain dans leurs fonctions respectives de président de Plaine Commune et de vice-président en charge de l'écologie et de l'environnement. La mission Environnement, ayant franchi un nouveau pas en matière de transversalité, devient la Délégation Générale à l'Écologie Urbaine, directement rattachée à la Direction Générale des Services. Le changement de terminologie permet de mettre l'accent sur les dimensions systémiques nécessaires ainsi que sur la spécificité du milieu urbain, notamment celui de Plaine Commune, dans l'objectif prioritaire d'améliorer le cadre de vie des habitants, avec des considérations sociales fortes. De plus, cela permet de s'éloigner du « développement », terme peu apprécié par M. Bourgain, sans non plus aller tout à fait vers la décroissance²⁵². Certains élus de Plaine Commune parlent également d'écologie populaire. Le Bilan Carbone® du territoire est publié en septembre 2008, accompagné d'un bilan énergétique du secteur résidentiel (mais sans Bilan Carbone® de l'administration). La concertation commence en décembre 2008. Une réflexion prospective est effectuée en janvier 2009 ; un plan de 63 actions est structuré en quatorze fiches et mis en avant par treize mesures phares. Plaine Commune signe en février 2009 la *Convention of Mayor* de l'association Energies-Cités, s'engageant dès lors à réduire ses émissions de GES de 20% d'ici 2020, par le biais d'un plan d'action.

Alors que le Plan Climat se finalise, le conseil communautaire vote en mars 2009 la mise en place de neuf Agendas 21 : un Agenda 21 communautaire mené conjointement aux huit Agendas 21 communaux. « Le conseil communautaire approuve la mise en place d'un Agenda 21 communautaire élaboré conjointement aux agendas 21 des huit communes de Plaine Commune » est adopté à l'unanimité. Cette initiative pionnière et unique à ce jour est financée par la Région à titre expérimental.

En 2009 et 2010, les jeudis de l'architecture ont accueilli au Stade de France les architectes du concours international Le Grand Pari du Grand Paris²⁵³. Fin 2009, les centres-villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, dont presque la moitié des logements sont jugés potentiellement indignes, sont choisis pour être bénéficiaires du programme national de requalification 2010-2012 des quartiers anciens.

²⁵² Discussions avec Boris Pétroff et entretien avec Frédérique Dequiedt, chargée de projet Agenda 21, qui conclut finalement que les mots utilisés sont différents (écologie urbaine, développement durable) mais recouvrent les mêmes objectifs. Il est possible que M. Bourgain, avec lequel nous n'avons pas vraiment discuté, associe le développement à l'économie capitaliste (néo-classique en tout cas). Nous rejoignons sans doute ici des considérations abordées dans le chapitre 1.

²⁵³ http://www.plainecommune.fr/page/p-138/art_id-1461/actu_id-357

Finalement le Plan Climat 2010-2020 est voté en mars 2010. Il a été financé à 66% par l'ADEME. En juillet 2009, lors du forum de lancement de l'Agenda 21, M. Bourgain présente l'Agenda 21 comme un « Agenda 21 de combat », dans un corps-à-corps pour convaincre. La concertation de l'Agenda 21 est lancée : pour la phase diagnostic, elle s'établit jusqu'à l'automne 2010. C'est la première fois que la communauté d'agglomération mène une concertation de cette ampleur. En 2010 Plaine Commune est retenue comme Ecocité dans l'appel du ministère de l'Ecologie. A partir de 2011 commence la synthèse du diagnostic territorial à partir de l'analyse des politiques communautaires au regard du développement durable, des ateliers de concertation et des enquêtes d'opinion. Cette synthèse vaste s'avère longue et délicate. A l'été 2011, la synthèse est finalisée mais pas encore approuvée, un Livre Blanc doit être publié et la stratégie d'action est en cours d'élaboration.

Portage politique fort et maîtrise des temporalités

Le déroulement des événements à Plaine Commune fait apparaître un enchaînement des politiques de développement durable beaucoup plus fluide qu'à Paris qui avait tenté de mener en même temps Agenda 21 et Plan Climat. Au contraire, Plaine Commune a fait le choix de passer d'une politique à l'autre : premier Agenda 21 avec le Plan Communautaire de l'environnement qui permet l'exercice d'une transversalité environnementale, Plan Climat, Agenda 21 de deuxième génération. Plaine Commune a réussi une maîtrise pragmatique des temporalités. On constate une stratégie d'incrémentation dans la transversalité. Mais cette stratégie n'a pourtant pas diminué la difficulté à synthétiser le diagnostic de l'Agenda 21, synthèse nécessaire pour élaborer le plan d'action. Cette difficulté s'explique aussi par le fait que Plaine Commune a fait le choix de s'affronter véritablement à un diagnostic approfondi qui a permis de collecter une quantité considérable d'informations sur le territoire et sa population. Ce choix de mener les politiques l'une après l'autre a aussi un défaut : le Plan Climat s'est élaboré sans connaissance de l'Agenda 21, conduisant à des redondances sans doute assez inévitables entre les deux documents, qui de toute façon n'ont pas la même valeur légale.

Le portage politique s'avère bien plus fort à Plaine Commune qu'à Paris²⁵⁴. Présent dès les débuts de l'intercommunalité, il s'est montré constant tout au long des avancées et s'est même renforcé dans la transversalité, avec le passage de la mission environnement à la Délégation générale à l'écologie urbaine. Néanmoins la phase Agenda 21 est différente et fait émerger un paradoxe du portage politique. En effet, la notion de développement durable n'est pas de mise à Plaine Commune, selon le souhait de M. Bourgain²⁵⁵, ce qui ne l'a pas empêché pas d'avoir voulu mettre en place un Agenda 21, stratégie territoriale de

²⁵⁴ Ainsi que l'a répété Nelly Coste en entretien : « Nous avons un portage politique fort ».

²⁵⁵ Entretiens avec Boris Pétrouff, notamment en 2010, qui était délégué général à l'écologie urbaine jusqu'en 2011.

développement durable. Il y a pourtant lieu de penser que le lancement même d'un Agenda 21 et ce qu'il implique²⁵⁶ a fait entrer Plaine Commune dans la transversalité encore plus grande du développement durable, mais en conservant une spécificité propre « d'écologie urbaine ».

1.3 A la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (fig. 30)

Notre analyse des temporalités sera beaucoup plus rapide pour la CAPS, avec pour source principale de lecture leur site Internet, qui présente un onglet « Territoire durable » mais aussi l'ensemble de la sphère Internet²⁵⁷ et un vaste entretien avec Marie-Pierre Digard, vice-présidente Verte de la CAPS en charge du développement durable²⁵⁸, depuis 2008.

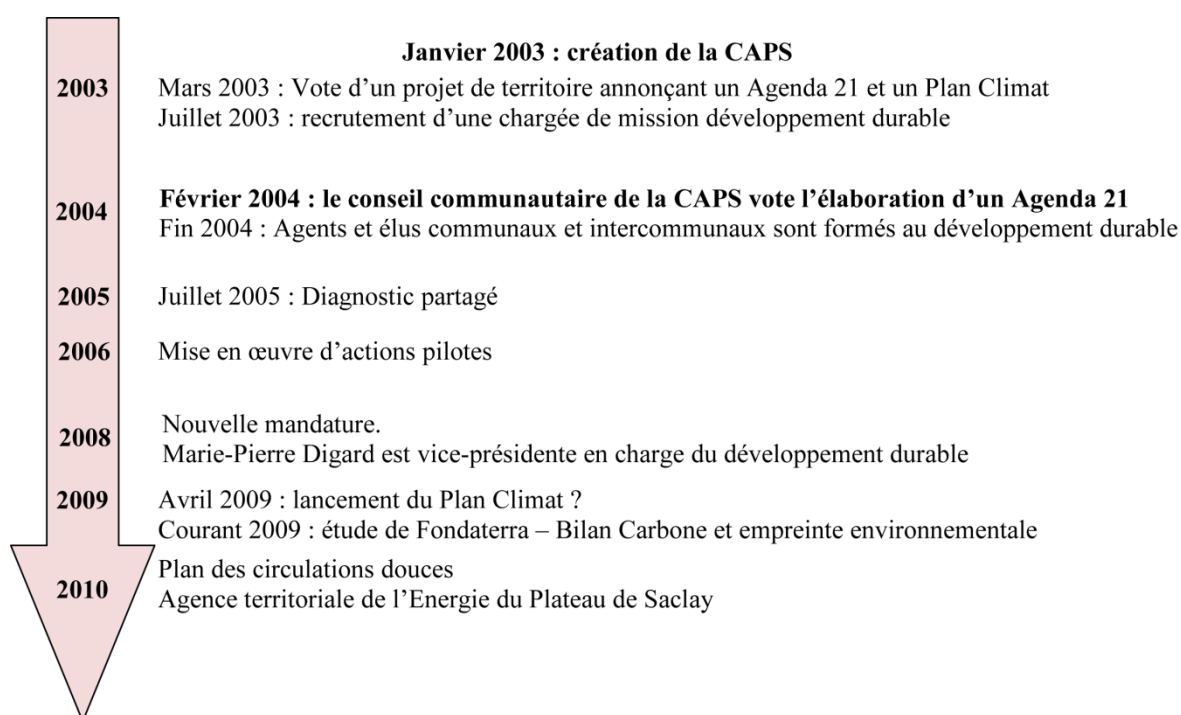


Figure 30 : Historique des politiques de développement durable à la CAPS

Créée en janvier 2003, la CAPS a adopté un projet de territoire en mars 2003 qui évoque l'aménagement durable et bien sûr la préservation des espaces agricoles (chapitre 6). Ce projet de territoire annonce l'élaboration d'un Agenda 21 et d'un Plan Climat, ainsi que la construction d'une maison de l'Environnement comprenant une agence locale de l'énergie et une agence de mobilité. Une chargée de mission développement durable est recrutée dès juillet 2003. La politique de développement durable existe donc dès les débuts de l'agglomération. En février 2004, une délibération est votée pour l'élaboration et le

²⁵⁶ Le recrutement d'une chargée de projet Agenda 21 expérimentée et très transversale, devenue déléguée générale à l'écologie urbaine.

²⁵⁷ Qui s'avère plus riche que le site Internet de la collectivité.

²⁵⁸ Egalement présidente de l'ARENE Ile-de-France. Mme Digard s'est montrée très rapide sur l'Agenda 21 et le Plan Climat et assez réflexive sur ces outils.

calendrier de l'Agenda 21. A partir de la fin de l'année 2004, les agents et élus communaux et intercommunaux sont formés au développement durable. Un diagnostic partagé est réalisé à partir du recueil des perceptions des élus, des services et des partenaires de la CAPS²⁵⁹ et validé en juillet 2005. A l'automne 2005 des actions pilotes ont été définies, mais avant l'élaboration d'un plan d'action, afin d'être mises en œuvre à court terme. Ces actions pilotes éparses concernent certains domaines uniquement : l'aménagement durable des ZAC et des zones d'activité, un sentier d'interprétation agricole en 2006 et les actions d'exemplarité de l'administration notamment les achats responsables (papier, véhicules propres) en 2006.

D'après le site Internet²⁶⁰, la phase de mise en œuvre est en cours de réalisation. Les politiques de développement durable à la CAPS semblent en fait avoir connu une grosse période de flottement de 2006 à 2008. Le diagnostic a été réactualisé à l'été 2007. Depuis 2006, la CAPS est certes très présente sur le dossier de l'aménagement étatique du Plateau de Saclay : elle s'est positionnée fortement sur la défense des 2 300 hectares de terres agricoles. Gometz-le-Châtel est la seule des dix villes à s'intéresser à l'Agenda 21 d'après les sites Internet mais n'en est pas non plus dotée.

En 2009, l'Agenda 21 a été relancé pour être mené avec un Plan Climat²⁶¹, qui aurait été engagé en avril 2009²⁶². Une convention avec l'association Fondaterra a été signée pour réaliser le diagnostic territorial de la CAPS à partir du Bilan Carbone et de l'empreinte environnementale. Les indicateurs d'évaluation de l'Agenda 21 du ministère de l'écologie ont également été testés sur la CAPS²⁶³. Ce diagnostic territorial a été réalisé conjointement avec celui de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) dans le but d'associer les deux agglomérations. Le Bilan Carbone est réalisé en 2009 sur les données 2006-2008. *Le Mag*, journal de la CAPS, titre à l'occasion de la conférence de Copenhague : « Urgence climatique : Agissons », « Plan Climat : l'agglo donne le ton »²⁶⁴. Un Plan Climat et sa phase d'élaboration du plan d'action y sont clairement annoncés pour 2010. Des actions se réalisent en 2010 : un plan des circulations douces voté fin 2010, la création de l'Agence Territoriale de l'Energie du Plateau de Saclay également fin 2010. Une maison mobile de l'environnement est arrivée à l'été 2011. Ces actions éparses ne s'accompagnent pas d'un plan de développement durable formalisé et voté, Agenda 21 et/ou Plan Climat : seul le

²⁵⁹ <http://www.observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/A21-Diagnostic-Plateu-de-Saclay.pdf>

²⁶⁰ Peu mis à jour à ce sujet.

²⁶¹ Entretien avec Marie-Pierre Digard du 4 décembre 2009

²⁶² Déclaration sur la fiche PCET de la CAPS sur l'observatoire de l'ADEME <http://observatoire.pcet-ademe.fr/pcet/fiche/55/PCET-de-la-Communaute-d-agglomeration-du-plateau-de-Saclay> ; information non vérifiable par ailleurs

²⁶³ http://www.fondaterra.com/index.php?option=com_fpro&cid=18&lang=fr

²⁶⁴ *Le Mag* de novembre 2009, http://www.scientipole.fr/uploads/media/le_mag-nov09_01.pdf

lancement de l'Agenda 21 a été voté mais pas celui du Plan Climat²⁶⁵. Aucune concertation n'apparaît concernant les politiques générales de développement durable de la CAPS²⁶⁶.

Le portage politique des politiques de développement durable n'est ni constant ni cohérent. Le calendrier d'Agenda 21 voté en 2004 est étrange car il mêle en une même étape toutes les étapes prévues d'ordinaire. Il a abouti en 2004-2006 et en 2009-2010 seulement à quelques engagements ou actions : le développement durable a été amorcé deux fois à la CAPS mais s'est ensuite bloqué, sans suivre les préconisations en matière de réalisation d'Agendas 21 et de Plans Climat. Ainsi, la démarche n'est ni transversale ni concertée avec la population. Des actions sont plusieurs fois mises en œuvre mais les plans d'action ne sont pas rédigés et votés. Quels sont les obstacles ? Seul le manque de moyens humains a été évoqué en entretien²⁶⁷.

A partir d'ici nous mettrons largement de côté les politiques de la CAPS, trop peu engagées et sur lesquelles nous n'avons pas suffisamment d'éléments d'information.

2. Comparaison des Plans Climats de Paris et de Plaine Commune

Les deux Plans Climat de Paris et de Plaine Commune sont les seules politiques finalisées et votées. Ce sont des documents complexes, techniques, difficiles à s'approprier, se présentant très différemment sur le fond et sur la forme. Celui de la Ville de Paris est un document touffu et énumératif, au plan à tiroirs assez éclaté et finalement peu efficace²⁶⁸. A l'inverse le Plan Climat de Plaine Commune se décompose en plusieurs documents : le « Plan Climat » est le document de synthèse de tous les autres qu'il importe toutefois de lire, le document le plus abouti étant finalement le plan d'actions, très complet, notamment dans sa définition des enjeux.

Plaine Commune a choisi quatre axes stratégiques pour son Plan Climat: l'exemplarité de Plaine Commune dans ses domaines de compétence, la dynamique partenariale, le processus participatif et la mise en cohérence avec les approches sociales, écologiques, économiques et démocratiques de ses politiques publiques. La Ville de Paris décline ses actions par secteur (bâtiments et espace public, aménagement et distribution d'énergie, transports, consommation, activités économiques, adaptation), selon trois niveaux de compétences de la Ville : « Paris Ville exemplaire, sur son domaine de compétence stricte ;

²⁶⁵ Du moins nous ne sommes pas en mesure de le retrouver dans l'actualité et dans les délibérations de la CAPS : cette information n'est donc pas rendue publique.

²⁶⁶ Hormis en aménagement (chapitre 8).

²⁶⁷ Par M-P. Dlgard, ainsi que les difficultés à trouver des bureaux d'étude donnant satisfaction.

²⁶⁸ Critiques admises par Yann François, chargé de mission Plan Climat à la Ville de Paris (DEVE) qui estime que le plan climat manque de lisibilité.

Paris, Ville organisatrice et aménageuse du territoire et incitatrice vis-à-vis des autres acteurs ; le rôle nécessaire de l'Etat et des autres niveaux institutionnels afin d'assurer le succès du Plan Climat de Paris » (Mairie de Paris, 2007, p. 9).

La prise en compte des temporalités est aussi intéressante, les Plans Climat étant animés par un sentiment d'urgence plus marqué dans celui de Paris. Celui-ci évoque aussi bien l'horizon 2050 que l'horizon 2020, la prospective ayant été réalisée pour ces deux dates²⁶⁹. Le Plan Climat de Plaine Commune intègre moins l'horizon 2050 mais se présente explicitement comme un document inachevé ; il est en tout cas conçu comme évolutif²⁷⁰.

Notre comparaison commencera par les résultats des Bilans Carbone® qui permettent de dresser des portraits de territoire au regard du changement climatique. La comparaison se poursuivra sur le décalage des niveaux d'ambition et se concentrera sur les interventions prévues dans les principaux secteurs émissifs. Nous terminerons sur les limites de ces Plans Climat : le suivi des mises en œuvre, l'adaptation au changement climatique et la prise en compte de l'incertitude.

2.1 Les résultats des Bilans Carbone® et des Bilans énergétiques

Concernant le Bilan Carbone®, quelques données sont disponibles pour la CAPS²⁷¹. Les Bilans Carbone® des trois collectivités ont été réalisés selon la méthodologie définie par l'ADEME dans des temporalités proches mais sur des données d'années différentes : 2004 pour Paris, 2005 pour Plaine Commune, 2006-2008 pour la CAPS. Rappelons toutefois que ces données concernent des territoires très différents par leurs caractéristiques (tab. 13 et 14).

Tableau 13 : Emissions de GES sur le territoire des trois collectivités

	Paris ²⁷²	Plaine Commune	CAPS
Total d'émissions de GES en teq ²⁷³ CO ₂	40 278 250	1 651 500	741 000
Total par habitant par an en teq CO ₂	19 ²⁷⁴	4,9	7,4

²⁶⁹ Entretien avec Y. Françoise, chargé du Plan Climat de Paris.

²⁷⁰ Entretien avec N. Coste, chargée du Plan Climat de Plaine Commune

²⁷¹ Etude Fondaterra par Aurore Keppler : http://www.dailymotion.com/video/xcv68b_fondaterra-presentation-du-bilan-ca_news

²⁷² Tous les chiffres ont été recalculés pour intégrer le bilan visiteurs exclu du Bilan Carbone de la Ville de Paris (chapitre 6).

²⁷³ Tonnes équivalent CO₂

²⁷⁴ Chiffre absent du Bilan Carbone, également calculé.

Tableau 14 : Hiérarchie des principaux postes émissifs, par collectivité

Paris	Plaine Commune	CAPS
1 – Transport : 71,1% ²⁷⁵ (personnes uniquement : 55,2 %)	1 – Transport : 50,5 % (personnes uniquement 38,5%)	1 - Transport : 32% (personnes uniquement : 28,2%) ²⁷⁶
2 – Bâtiment : 15,9% (résidentiel uniquement : 8,2%)	2 – Bâtiment : 41% (résidentiel uniquement : 29%)	2 – Bâtiment : 31% (résidentiel uniquement : 20,1%)

C'est volontairement que ces chiffres sont présentés différemment de ceux des documents, cherchant à montrer la réalité sous des aspects plus marquants. Les sources d'émissions sont variées à la CAPS tandis que Paris et Plaine Commune sont davantage marquées par les déplacements qui affectent le cœur de la métropole et sa banlieue proche. Plaine Commune est davantage affectée par le logement insalubre. Un habitant de Plaine Commune émet en moyenne environ 2400 kg équivalent CO₂ pour son logement, ses déplacements et ses déchets, c'est-à-dire sur ce qu'il est davantage susceptible de maîtriser (Plaine Commune, 2010, p.21). Dans ce deuxième tableau, les émissions prises en compte peuvent être redondantes entre les trois collectivités puisqu'elles comprennent le transit (émissions des non-résidents).

Seule la Ville de Paris a fait réaliser le Bilan Carbone® de son administration, qui correspond à un total de 253 000 teq CO₂. Plaine Commune et la Ville de Paris ont conduit des bilans énergétiques du parc résidentiel, dont les différences de moyens sautent aux yeux. Celui de Plaine Commune est clairement associé au Plan Climat via le Bilan Carbone® tandis que celui de la Ville de Paris entretient un lien plus indirect avec le Plan Climat, dans une plus grande autonomie des usages possibles²⁷⁷. Le bilan énergétique de la Ville de Paris s'appuie en effet sur une analyse thermographique de 505 logements parisiens réalisée par l'APUR²⁷⁸ (totalité des toits lors de survols²⁷⁹, certaines façades selon une typologie par année de construction). Cette analyse thermographique se cumule avec une étude sur les émissions de gaz à effet de serre des différents modes de chauffage parisien qui aboutit elle aussi à une typologie du bâti par période de construction (APUR, 2007). Ces deux études menées séparément n'ont pas encore été rejointes pour constituer un bilan énergétique réel.

Le bilan énergétique de Plaine Commune est issu d'une démarche dite « *bottom up* » : estimer les consommations d'énergie par usage, énergie et secteur à partir des déterminants de la demande d'énergie en utilisant une approche statistique, des enquêtes et les données des fournisseurs énergétiques. Les logements construits avant les réglementations

²⁷⁵ Toujours y compris les visiteurs

²⁷⁶ 95% émissions GES transports générées par déplacements en voiture

²⁷⁷ Il était aussi en cours lors du vote du Plan Climat.

²⁷⁸ Synthèse à paraître : <http://www.apur.org/etude/analyse-performance-thermique-logements-parisiens>

²⁷⁹ http://www.paris.fr/pro/amenageurs/votre-immeuble-est-il-econome-en-energie/rub_9492_actu_91826_port_23872

thermiques (1975) à Plaine Commune représentent 43% du parc mais 55% des consommations. Les maisons particulières construites avant 1975 notamment, même si elles ne représentent que 10% du parc, représentent 25% des consommations énergétiques du parc résidentiel. En l'absence d'une connaissance plus approfondie sur les caractéristiques thermiques du parc résidentiel à Plaine Commune, les bureaux d'étude TRIBU énergie et ICE, qui ont aidé à la réalisation du Plan Climat, ont mis au point un catalogue théorique de huit configurations possibles (cinq types de maisons et huit types d'immeubles) et les recommandations thermiques associées.

2.2 Ambitions globales pour le territoire et pour l'administration

Dans l'esprit aussi les documents sont très différents. Le Plan Climat de la Ville de Paris est marqué par la volonté d'engagement, l'énumération des actions et des objectifs chiffrés : il se présente comme un aboutissement. Le Plan Climat de Plaine Commune se présente au contraire comme inachevé (Plaine Commune, 2010, p. 42) : une prise de décision en cours y est donnée à voir et les objectifs chiffrés n'abondent pas.

Des ambitions globales plus grandes à Paris qu'à Plaine Commune

Les Plans Climats de la Ville de Paris et de Plaine Commune se distinguent nettement par le niveau et la clarté de leurs ambitions. Leurs engagements s'établissent non pas par rapport à 1990 comme les engagements européens et français mais par rapport aux années de référence de leurs Bilans Carbone® soit 2004 pour Paris et 2005 pour Plaine Commune²⁸⁰.

La Ville de Paris s'est clairement engagée sur des objectifs très ambitieux²⁸¹ sur lesquels le Plan Climat insiste. Cet engagement est multiscalaire, distinguant la Ville de Paris sur ses domaines de compétences directes, l'ensemble du territoire de la Ville de Paris et les autres niveaux institutionnels. Les engagements dépassent donc non seulement les objectifs nationaux et européens de l'époque mais aussi les objectifs nationaux et européens actuels, allant ainsi bien au-delà des 3x20 pour 2020, c'est-à-dire :

- 25% de réduction des émissions du territoire et 30% de réduction des émissions de l'administration Ville de Paris, sur ses compétences propres ;
- 25% de réduction des consommations énergétiques du territoire et 30% de réduction des consommations énergétiques du parc municipal et de l'éclairage public ;

²⁸⁰ Les émissions françaises auraient baissé de 2% entre 1990 et 2005 (inventaire CITEPA du ministère de l'écologie cité par Plaine Commune, 2010, p. 40) mais la consommation d'énergie finale dans le secteur résidentiel tertiaire a baissé de 26% (Ter Minassian, 2011, d'après le MEEDDAT, 2008). Les progrès se sont donc fait sentir dans le domaine du bâtiment mais pas dans celui des transports, occasionnant une stagnation générale.

²⁸¹ Yann François, chargé du Plan Climat, ne trouve pas ces objectifs ambitieux mais indispensables.

- 25 % de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables et 30% de consommation énergétique des compétences propres provenant des énergies renouvelables.

Néanmoins la suite du Plan Climat, qui n'est plus multiscalaire mais thématique, par grands secteurs d'activité, ne permet plus clairement de distinguer sur quoi s'applique l'objectif de 25% et sur quoi s'applique l'objectif de 30%. Les liens restent flous entre les actions proposées, leurs objectifs quantifiés, et les objectifs généraux de réduction du Plan Climat.

Le Plan Climat de Plaine Commune est nettement moins ambitieux dans l'ensemble. Ainsi, il se cantonne à l'objectif prioritaire de réduire les émissions des gaz à effet de serre uniquement sur la base du – 20% européen. Lui non plus ne précise pas les liens entre les actions présentées et les bénéfices directs en termes de réduction, restant flou sur les objectifs et les ambitions dans l'ensemble : l'objectif du Facteur 4²⁸² n'est ni répété ni clairement mis en valeur. « A l'échelle de Plaine Commune, il a ainsi été décidé d'axer le suivi du plan d'action sur l'objectif prioritaire de – 20% d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport au bilan établi en 2005. Cet objectif prioritaire de 20% de réduction des émissions de GES suppose une réduction des consommations énergétiques de 16% seulement » (Plaine Commune, 2010, p. 40) : c'est là le socle de l'action immédiate et prioritaire. Néanmoins le Plan Climat envisage de passer à une réduction de 30% des émissions de GES afin d'atteindre le seuil plancher de réduction de 20% des consommations énergétiques. Les objectifs ne sont donc pas fixés pour la réduction des consommations et la production d'énergies renouvelables. Concernant les énergies renouvelables, seule la production de chaleur sur une échelle significative est apparue comme une piste abordable ; qui plus est la production d'énergies renouvelables à Plaine Commune est pour l'instant dérisoire²⁸³.

Ambitions pour une administration responsable

L'exemplarité de l'administration n'est pas mise en évidence de la même façon dans les deux documents. Pour Paris, cela entre dans le plan multiscalaire interne à la plupart des sections. Pour Plaine Commune, l'exemplarité de l'administration est soulignée comme l'un des quatre axes stratégiques puis dans plusieurs fiches d'action directement concernées.

Les ambitions de Paris sont très ambitieuses pour son patrimoine bâti ; ces choix sont les plus impactants. La consommation d'énergie primaire (chauffage, eau chaude, éclairage, ventilation, climatisation) ne devra pas dépasser 50 kWh d'énergie primaire par m² shon²⁸⁴ par an sur les opérations neuves. Cette exigence est un peu plus élevée que les normes du

²⁸² Loi POPE (chapitre 4)

²⁸³ Moins de 1% d'après Nelly Coste en entretien.

²⁸⁴ Surface Hors Œuvre Nette

label BBC²⁸⁵ et de la Règlementation Thermique 2012²⁸⁶. Pour les rénovations lourdes, le maximum devra être de 80 kWh/m² shon/an, la réglementation actuelle préconisant une fourchette large comprise entre 80 et 195 kWh (Ter Minassian, 2011). Ceci vaut pour le patrimoine municipal. Pour le parc social, le plan climat prévoit moins précisément la rénovation des 25% des logements sociaux les plus énergivores à l'horizon 2020.

Un diagnostic énergétique est prévu pour chaque bâtiment municipal. Un schéma directeur de rationalisation des implantations administratives complètera un plan de déplacement de l'administration parisienne, plusieurs actions tendant également vers une flotte de véhicules municipaux plus « propres ». Le référentiel des achats responsables constitue également une des actions fortes de l'exemplarité municipale à Paris.

L'exemplarité administrative de Plaine Commune s'établit sur les mêmes thématiques, mais veille à associer exemplarité municipale et exemplarité intercommunale. La fiche d'action n°5 concerne l'exemplarité du patrimoine public. Certaines actions sont redondantes : l'action n°22 consiste à réaliser des diagnostics de consommation des bâtiments accompagnés de plans de réduction par bâtiment et la n°23 concerne la participation à la campagne Display[®]²⁸⁷. En revanche, certaines actions sont différentes et plus innovantes : l'action n°20 engage à ouvrir des postes d'économe des flux à Plaine Commune et dans les villes qui en sont dépourvues et la n°21 concerne la mise en place d'un réseau ville-agglomération sur la gestion de l'énergie du patrimoine immobilier public. On ne retrouve pas ici d'objectifs chiffrés aussi précis et contraignants que pour Paris mais en revanche on lit une forte incitation à « anticiper les normes énergétiques pour toutes les constructions neuves » (fiche n°4). Le Plan Local de l'Habitat prévoit toutefois la construction de 2 720 logements neufs « durables » par an²⁸⁸, c'est-à-dire « au moins BBC voire BEPOS²⁸⁹ (Plaine Commune, 2007, p. 21 du Plan d'actions) dans le cadre de la charte « Qualité construction neuve 2010 ». Des chantiers pilotes en construction bois seront mis au point à partir de la rédaction de la Charte Bois Construction Environnement. L'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public constitue également l'un des axes forts choisis de l'exemplarité intercommunale, même si proportionnellement ce n'est certes pas là le secteur le plus consommateur. Les enjeux de l'éclairage public sont de fait tendus entre sa nécessité pour des raisons de sécurité réelle et ressentie mais aussi aux besoins de réduction de pollution lumineuse. Il a fait l'objet d'un état des lieux, même si de nombreuses données

²⁸⁵ Bâtiment Basse Consommation (60 kWh/m²/an)

²⁸⁶ Pour la zone climatique H1(a) qui correspond au bassin parisien et au Nord de la France. L'ensemble de la région Ile-de-France est comprise dans cette zone climatique H1. Tous les chiffres utilisés par la suite ne concerneront que cette zone climatique.

²⁸⁷ La campagne européenne Display incite les collectivités locales à afficher les performances énergétiques et environnementales de leurs bâtiments publics : <http://www.display-campaign.org/>

²⁸⁸ http://www.plainecommune.fr/gallery_files/site_1/704/PLH_PlaineCommune.pdf

²⁸⁹ Un bâtiment BEPOS est un bâtiment à énergie positive, qui produit davantage d'énergie qu'il n'en consomme.

manquent, qui montre un mobilier urbain très disparate. Les élus ont fixé un niveau d'éclairage un peu supérieur aux normes européennes au vu des enjeux de sécurité sur le territoire : 25 lux sur chaussée et 20 lux sur trottoir ou espaces piétons.

Comment expliquer ces différences d'ambition ?

Les différences d'ambition se manifestent de deux manières. Le Plan Climat de Paris comprend une quantité considérable d'objectifs chiffrés, pas forcément tous clairs pour autant, alors que le Plan Climat de Plaine Commune ne contient que les objectifs globaux. Les objectifs sont aussi numériquement plus bas à Plaine Commune où une grande partie des actions visent des états des lieux. Il est vrai que le territoire de Plaine Commune est moins bien connu (sous forme de tableaux et de SIG) que le territoire de Paris mais les démarches sont aussi différentes : à Paris on s'engage d'abord et on cherche à connaître après ; à Plaine Commune on cherche d'abord à connaître et ensuite on s'engage.

Le premier élément d'explication sera temporel. Le Plan Climat de Paris a été voté en octobre 2007 et faisait partie de la première génération de Plans Climat territoriaux en France. Celui de Plaine Commune a été voté en mars 2010, soit deux ans et demi plus tard, autrement dit il relève d'une deuxième génération susceptible de s'appuyer sur les expériences des autres. Deux ans et demi en matière de processus de changement climatique comme en matière de progrès technologique énergétique et de législation énergétique, c'est déjà une époque. La loi POPE qui engage la France au Facteur 4 (75% de réduction des émissions de GES d'ici 2050) date bien de 2005, en revanche le principe du 3x20 (d'ici 2020) exprimé par le Paquet Climat Energie européen date de 2008 ; il est donc postérieur au Plan Climat de Paris et antérieur à celui de Plaine Commune. Le Grenelle de l'environnement est contemporain de la finalisation du plan Climat de Paris. Le Plan Climat de Paris a donc été élaboré à une époque où la définition des objectifs était encore très floue. Aujourd'hui le Paquet Climat Energie européen a nettement facilité la détermination des objectifs en posant le concept du 3 x 20, postérieur au Plan Climat de Paris. Cette difficulté à déterminer les objectifs chiffrés à l'époque a été soulignée dans les entretiens pour le Plan Climat de Paris²⁹⁰. En revanche, la stratégie d'action de Plaine Commune s'établit tout à fait sur les acquis du 3 x 20, en faisant le choix de privilégier la réduction des émissions de GES. La conscience des difficultés à quantifier les réductions d'émissions liées à telle ou telle action apparaît tout aussi forte à Plaine Commune : « Ce plan d'actions est de niveau inégal, puisqu'on a des actions à la fois très précises et puis des actions à la fois très larges : cela vient de la difficulté de quantifier les émissions de gaz à effet de serre à chaque fois dans les actions [...] On se demande comment à la fin on va pouvoir réussir à tout calculer et répondre aux objectifs du Paquet 3x20 de l'Europe »²⁹¹.

²⁹⁰ Entretien avec A. Ged et avec Y. Françoise, pour le Plan Climat de Paris

²⁹¹ Entretien avec N. Coste, chargée du Plan Climat de Plaine Commune

Notre deuxième élément d'explication sera territorial. A certains égards, le Plan Climat de Plaine Commune est peut-être plus ambitieux que celui de la Ville de Paris, si l'on tient compte des différences territoriales et sociales. Les moyens mis en place dans les fiches actions de Plaine Commune relèvent pour beaucoup d'une meilleure organisation. Certes, Plaine Commune contribue vraisemblablement au phénomène de changement climatique mais les objectifs sociaux doivent rester prioritaires sur le territoire. Or cette ambition relative n'est pas assumée dans la rédaction du Plan Climat de Plaine Commune alors qu'elle a certainement été soulevée : on sent que les rédacteurs sont plutôt gênés de ne pouvoir s'engager sur de forts objectifs chiffrés, les repoussant à plus tard. Quoiqu'il en soit, ni Paris ni Plaine Commune n'ont pourtant demandé à participer au processus de labellisation Cit'ergie.

2.3 Les actions sur les principaux secteurs émissifs

Les résultats des deux Bilans Carbone® ont mis en évidence deux secteurs énergivores : les transports et le bâtiment, essentiellement résidentiel. Ces deux secteurs constituent donc de forts « enjeux émetteurs » et dès lors, des axes d'action essentiels des Plans Climat. Les actions sont toutefois beaucoup plus fortes pour le bâtiment résidentiel, alors qu'il contribue moins au Bilan Carbone® que les transports. Nous confronterons ces deux « enjeux émetteurs » aux spécificités des deux territoires où des problèmes différents émergent. Les interventions dans ces secteurs sont réalisées par des leviers d'action variés.

Leviers d'action

Les leviers d'action employés par les deux Plans Climat sont nombreux et variés. Nous en avons distingué neuf :

- réglementaire : PLU, Plan de Déplacements Urbains etc. ;
- incitatif : chartes, référentiels et guide, prix et labels, dialogue et accords avec les partenaires comme les Clubs climat, soutien technique, juridique et accompagnement ;
- répondre aux incitations des autres échelons administratifs, labels et concours de l'Etat par exemple ;
- construction / rénovation sur le patrimoine de la collectivité et des bailleurs ;
- gestion / réorganisation : schéma directeur de rationalisation des implantations administratives pour le Plan Climat de Paris ou économe de flux pour le Plan Climat de Plaine Commune ;
- recherche : établissement de diagnostics et d'états des lieux, enquêtes, observatoires mais aussi expérimentation (sites ou énergies pilotes) ;
- communication / sensibilisation et concertation ;
- financement ;
- achats / consommation de la collectivité.

Ces leviers d'actions peuvent être réunis au sein d'organes destinés à fonctionner comme des pôles de coordination : c'est notamment le cas de l'Agence Locale de l'Energie, engagée à Paris et suggérée pour Plaine Commune.

Le bâti résidentiel

L'enjeu majeur est d'agir sur le parc privé, notamment ancien. A Paris, 85% du bâti est ancien énergétiquement parlant c'est-à-dire qu'il est construit avant 1975, avant les premières réglementations thermiques et 48% est ancien selon des critères plus patrimoniaux, avant 1948. Le Plan Climat entend mettre en œuvre un plan de rénovation « 100 000 immeubles » fondé sur l'incitation des copropriétés. C'est d'autant plus compliqué que la moitié des logements construits avant 1949 sont occupés par des locataires (Ter Minassian, 2011). En novembre 2009, la Ville de Paris a lancé une Opération Programmée de l'Amélioration Thermique des Bâtiments sur les copropriétés volontaires du XII^e arrondissement (immeubles construits entre 1940 et 1981). Cependant à Paris cela entre en paradoxe avec les enjeux de patrimoine dès lors qu'il est question d'isolation par l'extérieur des bâtiments patrimonialisés. La Ville de Paris n'a pourtant aucune ligne politique claire sur la rénovation thermique des bâtiments faisant l'objet de mesures de patrimonialisation, qu'elle autorise au cas par cas (Ter Minassian, 2011). Cependant la révision en cours du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais a entre autres pour objet de résoudre le paradoxe sur ce quartier. Deux problèmes se posent en effet : d'abord « l'inadéquation des règles de calcul théorique de performance énergétique des bâtiments tend peut-être à surestimer l'importance des travaux de réhabilitation thermique par l'extérieur sans que cela se justifie complètement » (Ter Minassian, 2011). Ensuite, cela repose la question de ce qui fait patrimoine dans le bâti parisien. La durabilité urbaine pourrait faire évoluer les représentations et considérer une isolation par l'extérieur comme « une nouvelle couche sédimentaire dans la stratification historique des immeubles patrimonialisés » (Ter Minassian, 2011).

L'objectif spécifique de Plaine Commune dans le secteur résidentiel est de réduire les émissions de 27% (- 15% sur le tertiaire). Le Plan Climat envisage un partage de cette réduction dans le secteur résidentiel avec une baisse de 38% liée aux efforts de sobriété, de 17% pour rénovation technique des maisons, de 35% celles des appartements, 4% pour l'électroménager et 6% pour le chauffage. Le secteur résidentiel de Plaine Commune est divisé en deux, avec 46% de logements sociaux. Parmi les logements privés, 87% sont en collectif. On compte une quarantaine de bailleurs sociaux sur le territoire de Plaine Commune mais un bailleur principal, Plaine Commune Habitat, qui possède environ 26% des logements sociaux à Plaine Commune. Engagé dans une politique de développement durable, ce bailleur a mis en place en 2008 un plan d'amélioration de l'efficacité énergétique de ses immeubles, concentré sur le chauffage et la sensibilisation des occupants. 16% des

logements ont été réhabilités en 2010 et des réhabilitations BBC sont envisagées pour 2011²⁹².

Les premières fiches d'action du Plan Climat sont consacrées à la réduction des émissions de GES en relation avec la lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé existant ainsi que dans le parc locatif social. Ce lien avec la lutte contre la précarité énergétique s'impose mais s'avère très difficile à appréhender : il est d'ailleurs flou dans les fiches actions du Plan Climat. La précarité énergétique n'est en effet pas recensée sur le territoire et le Plan Climat ne prévoit pas non plus la mise en place d'un observatoire. C'est en fait la précarité énergétique elle-même qui est difficile à saisir. Cette notion paradoxale connaît un regain d'intérêt grâce à la lutte contre le changement climatique. Nous définirons la précarité énergétique (*fuel poverty* au Royaume-Uni) à la fois comme le fait de ne pouvoir faire face à ses factures d'énergie et de ne pas pouvoir se chauffer décemment dans son logement, pour des raisons mêlées de faibles revenus et de logement peu performant énergétiquement. Cette faible efficacité énergétique peut être due à un système de chauffage défaillant ou à une isolation déficiente des murs (planchers et plafonds) et/ou des ouvrants, ou bien les deux à la fois. La précarité énergétique est élargie aux problèmes généraux d'alimentation énergétique : électricité et eau. Les situations de précarité énergétique sont en fait très variées. Elles vont du propriétaire occupant qui ne peut investir pour isoler sa vieille maison aux accédants à la propriété vivant précédemment en HLM, en passant par les retraités très présents dans leur logement et les familles monoparentales locataires de logements insalubres exploités par des marchands de sommeil : la facture d'énergie peut effectivement être très élevée, satisfaisant ou non les besoins de chaleur, ou bien au contraire être volontairement réduite par l'arrêt du chauffage. La précarité énergétique est de toute façon une conséquence de la pauvreté (Devalière, 2007 ; 2009).

C'est la multiplicité des causes possibles de la précarité énergétique qui rend difficile le choix d'un indicateur la représentant. Plusieurs indicateurs sont possibles et doivent être croisés pour identifier un ménage précaire énergétiquement, sans qu'aucune solution disponible soit véritablement satisfaisante (Devalière, 2008) :

- la pauvreté monétaire des ménages et la part des factures d'énergie dans leur budget. La définition britannique repose sur le principe que toute personne qui dépense plus de 10% de son revenu disponible au paiement de ses factures d'énergie pour obtenir un niveau approprié de chaleur est en *fuel poverty* ;
- Le ressenti du froid dans le logement, connu par l'enquête INSEE Logement ;
- La pauvreté « administrative ». Dans le cas de la précarité énergétique, on utilise les bénéficiaires du Fonds Solidarité Energie. A Plaine Commune, ceux-ci ont augmenté de 85% de 2002 à 2008 (Plaine Commune, 2010).

²⁹² <http://www.oph-plainecommunehabitat.fr/assets/export/ra-2010/#/30>

La lutte contre la précarité énergétique a été portée dans la loi Grenelle 2 avec une définition large : « Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. » L'un des problèmes majeurs pour recenser les personnes en précarité énergétique est la non-quantification de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction des besoins élémentaires. Un observatoire national a été lancé en mars 2011, rattaché à l'observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Comment Plaine Commune peut-elle faire le lien entre Plan Climat et précarité énergétique ? Celle-ci n'est pas suffisamment comprise comme une vulnérabilité sociale face aux enjeux énergétiques globaux (et pas seulement aux enjeux climatiques globaux). La lutte contre le changement climatique peut légitimer une recrudescence dans l'effort de réhabilitation des logements sociaux, éventuellement apporter des subventions supplémentaires aux propriétaires occupants, sensibiliser les occupants, mais peut difficilement convaincre tous les propriétaires non occupants de réhabiliter leurs logements indécents. Qui plus est le social concerne une compétence départementale bien davantage qu'une compétence intercommunale. Pourtant, l'un des enjeux majeurs du changement climatique sur le territoire de Plaine Commune est la précarité énergétique, surtout à venir, mais cet enjeu ne concerne pas directement les compétences intercommunales. En revanche, l'amélioration de l'habitat est une compétence de l'intercommunalité en relation avec les organismes de l'Etat. L'ensemble des opérations d'améliorations de l'habitat engagées pour l'instant concernent environ 68% des logements indignes recensés à Plaine Commune.

La précarité énergétique est évoquée dans le Plan Climat de Paris en revanche les problèmes patrimoniaux ne le sont pas dans le Plan Climat de Plaine Commune, dans des enjeux énergétiques très différents dans les parcs de logements d'un territoire à l'autre.

Transports : mobilités et fret

Le Plan Climat de Plaine Commune consacre plusieurs fiches actions à la réduction des émissions du secteur des transports, dans l'objectif de réduire de 21% les émissions de GES liées au déplacement des personnes et de 15% les émissions liées au fret. C'est d'abord l'aménagement du territoire qui est considéré pour faire progresser le secteur des transports très en amont, dans une première fiche très urbanistique « Aménager le territoire de manière à réduire les déplacements contraints ou consommateurs d'énergie fossile », avec des actions redondantes par rapport aux politiques classiques : faire évoluer les PLU, s'assurer que le SCOT est repris dans les PLU, écrire un référentiel d'aménagement écologique. La fiche n°8 est plus précise, préconisant un « soutien à la mise en place de plans

de déplacements des entreprises, établissements publics et administration ». La fiche n°9 porte sur les mobilités douces : « développer la marche à pied et l'usage du vélo ». Concernant le fret, une réorganisation de la circulation des poids lourds et la création d'espaces logistiques urbains est promue, qui consiste notamment à réaliser plusieurs états des lieux et à renforcer le Plan de Déplacements Urbains. Dans l'ensemble, les actions prévues par le Plan Climat s'appuient sur les politiques classiques et institutionnelles préexistantes et traitent très partiellement le problème des mobilités, dans un constat général assez décevant.

Qu'est-il prévu à Paris en la matière mises à part les actions déjà évoquées de Plan de déplacement de l'administration parisienne et de gestion de la flotte de véhicules municipaux ? Comme à Plaine Commune, un rappel au Plan de déplacements urbains et une incitation un peu floue à la mise en œuvre de plans de déplacements d'entreprises mais aussi plus concrètement des tarifs privilégiés de stationnement pour les petits véhicules et les véhicules électriques. Le Plan Climat de Paris est peu disert sur le fret, thème en cours de réflexion, n'affichant là pas d'objectif de réduction (alors que le transport par la route y est privilégié à 90%). L'action la plus convaincante est l'annonce d'une « mission d'observation des déplacements au cœur de l'agglomération ». Pourtant l'objectif de réduction en émission de GES dues à la circulation dans Paris est ambitieux : 60% d'ici 2020.

Alors pourquoi ces prises en charge un peu décevantes du problème des transports ? Plaine Commune comme Paris butent sur la contrainte que les transports relèvent peu de leurs compétences. Elles s'appuient en revanche sur les actions de l'Etat. Le Plan Climat de Paris consacre une page entière à l'action de l'Etat dans les transports, lui proposant même différentes actions comme le transfert d'une fraction de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) au STIF. Le Plan Climat de Plaine Commune n'est pas ainsi injonctif vis-à-vis de l'Etat. Néanmoins, pour diminuer de 21% les émissions de GES liées aux déplacements de personnes, Plaine Commune compte sur l'action de l'Etat pour réaliser une économie de 38% grâce à l'amélioration des performances des véhicules, de 9% grâce à la pénétration des biocarburants et de 21% grâce à l'augmentation du coût des transports aériens. Les actions initiées par Plaine Commune en relation avec les autres acteurs ne compteraient alors que pour 32% avec ce type de calcul.

2.4 Des limites des Plans Climat : problèmes, questions en creux et irrésolues

Les Plans Climat de Paris et de Plaine Commune ont aussi leurs limites, qui leur sont communes. Ils ont tendance à trop s'adresser aux administrés-citoyens, les premiers en ligne de mire pour lutter contre le changement climatique. Un certain nombre de points ne sont pas suffisamment mis en valeur et approfondis sans pour autant être absents : le suivi de leur mise en œuvre, la réduction des vulnérabilités et la question de l'incertitude.

Suivre les mises en œuvre, un problème peu résolu

Aujourd'hui il est légitime de se demander où en est la mise en œuvre des Plans Climats de Paris et de Plaine Commune, respectivement presque 4 ans, et un an et demi après leurs votes. Tout n'est pas aisément identifiable du côté de la Ville de Paris. Les actions ne sont pas numérotées pour qu'elles ne perdent pas leur sens à être prises hors contexte²⁹³. Les Bleus Climat, rapports d'activité en ligne²⁹⁴, sont censés rapporter l'avancée de la mise en œuvre du Plan Climat, mais ils sont longs, redondants et prêtent à confusion. Les Journées Parisiennes du Climat et de l'Energie, annuellement organisées en octobre, rythment la mise en œuvre du Plan Climat et constituent des journées d'information intéressantes. Toutefois elles ne donnent pas lieu à une réunion d'un quelconque forum citoyen. Aucun système d'évaluation ne semble avoir été pour l'instant mis en place.

Quelques bilans disparates restent possibles avec les Bleus Climat. Ainsi, l'agence parisienne du climat a finalement, avec retard, été mise en place en janvier 2011²⁹⁵. Près de 2 000 diagnostics de performance énergétique ont été réalisés sur les équipements municipaux. 80% des logements sociaux construits le sont avec les objectifs Plan Climat. En réalité, « les lunettes Plan Climat »²⁹⁶ ont été chaussées au moins par certaines directions qui ont intégré les objectifs à leurs actions : toutes les constructions de la Ville respectent désormais les objectifs du Plan Climat (chapitre 13).

A Plaine Commune, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Climat devrait être nettement plus aisés, avec une identification et une hiérarchisation des actions très claires. Des indicateurs assez précis et viables ont été insérés dans chacune des 14 fiches-action afin de permettre l'évaluation des 63 actions numérotées du Plan Climat. Par ailleurs, une série d'actions-phares a été mise en valeur, chacune de ces actions étant pilotée par un service intercommunal désigné. La Délégation générale à l'écologie urbaine n'en porte qu'une, celle de l'Agence territoriale de l'Energie. L'adaptation est portée conjointement par la Direction des parcs et jardins et par la Délégation à l'écologie urbaine. Ces actions-phares doivent faire l'objet d'un bilan annuel de mise en œuvre²⁹⁷. L'Agence Locale de l'Energie est en cours de montage, les études de préfiguration touchant à leur fin²⁹⁸.

Adaptation au changement climatique : la réduction des vulnérabilités

²⁹³ « L'action n° tant est l'arbre qui cache la forêt » : Yann Françoise, entretien du 15 mai 2009

²⁹⁴ http://www.paris.fr/pratique/energie-plan-climat/le-plan-climat-de-paris/le-plan-climat-de-paris/rub_8413_stand_69591_port_19609

²⁹⁵ <http://www.apc-paris.com/lagence/lequipe> Anne Ged est la directrice de l'Agence parisienne du climat.

²⁹⁶ Entretien avec Anne Ged

²⁹⁷ Bilan en cours, prévu pour la date anniversaire du Plan Climat soit mars 2012.

²⁹⁸ Fin septembre 2011 (mail de D. Dussut, chargé de mission Plan Climat)

Le volet dit « adaptation au changement climatique » concerne la réduction des vulnérabilités dès lors que l'on adopte le vocabulaire lié à l'étude des risques (chapitre 4). Ce volet devrait pouvoir être aussi conséquent que le volet de réduction des émissions de GES (Jégou, 2010). Ce n'est pas le cas des Plans Climats de Paris et de Plaine Commune. La dernière fiche d'action de Plaine Commune, consacrée à l'adaptation, est assez pauvre, composée de trois actions : accroître la végétalisation dans l'agglomération, coordonner la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) avec les villes et « accompagner les actions précédentes par la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire afin de favoriser leur prise de conscience ». Autrement dit cette fiche n'apporte pas grand-chose de plus que l'existant, les PCS étant déjà réalisés ou en cours sur 7 villes sauf à Stains, non concernée par le Plan de prévention du risque inondation (PPRI)²⁹⁹. Le Plan Climat de la Ville de Paris comprend également une section spécifiquement destinée à une « stratégie d'adaptation du territoire de Paris au changement climatique ». Là aussi il est question des documents règlementaires du risque, en l'occurrence le PPRI ainsi que d'un programme de végétalisation. Un point est fait sur « la compensation carbone » qui ne relève pourtant pas de l'adaptation. En revanche le Plan Climat de Paris concentre son action d'adaptation sur le risque de canicule, afin de réduire l'ampleur d'une canicule comparable à celle de 2003, grâce à un « Plan Canicule ». Le plan canicule explique le concept du confort d'été et s'appuie sur une mesure, le registre CHALEX (chaleur extrême) recensant les personnes âgées et handicapées qui en ont fait la demande. Ces personnes pourront être régulièrement contactées lors d'un épisode caniculaire.

Interrogés sur l'adaptation, les acteurs rencontrés ont apporté des réponses proches. A Plaine Commune, il est admis que ce point est sous-traité³⁰⁰ et difficile à intégrer. Le centre du bassin parisien ne sera effectivement pas le plus touché par les effets négatifs du changement climatique³⁰¹ et la modélisation actuelle du changement climatique ne peut simuler ces effets à une échelle suffisamment fine pour anticiper localement et avec précision les vulnérabilités. A Paris, le volet adaptation, très nouveau à l'époque, est également jugé pauvre³⁰² et s'est montré difficile à discuter avec les citoyens comme avec les acteurs³⁰³ qui ne parvenaient pas à s'approprier le concept. Le constat est le même à Plaine Commune. Pour Y. Françoise, chargé du Plan Climat de Paris, le concept est très anglo-saxon et ne doit pas forcément être traité séparément du volet de l'atténuation. A. Ged, de Solving Efeso, pense de même, après constat que les débats de l'atelier « adaptation » ne parvenaient pas à se concentrer sur celle-ci : l'adaptation doit être associée aux autres thématiques lors des ateliers puis être valorisée séparément.

²⁹⁹ Ce qui ne l'empêche pas d'être concernée par les risques inondation et mouvement de terrain essentiellement : http://macommune.prim.net/d_commune.php?insee=93072

³⁰⁰ Entretien avec N. Coste

³⁰¹ Par rapport à d'autres territoires mondiaux.

³⁰² Entretien avec A. Ged

³⁰³ Entretiens avec A. Ged et Y. Françoise

Effectivement, une meilleure efficacité thermique des logements doit pouvoir permettre aussi bien une réduction des émissions de GES qu'un meilleur confort d'été³⁰⁴. Ainsi si les toits de Paris pouvaient être blancs au lieu d'être en zinc, on réduirait les consommations comme la mortalité lors des canicules³⁰⁵. Y. Françoise souligne toutefois que l'intérêt de l'adaptation est d'intégrer le volet social et la biodiversité.

Le Plan Climat de Paris, en soulignant les vulnérabilités de la ville dense face à la canicule, sort renforcé des comparaisons sur ce point avec des Plans Climats de même génération : Grand Lyon, Communauté d'Agglomération de Grenoble, Nanterre (Jégou, 2010). Cet axe fait l'objet d'études récentes de l'APUR sur un mieux vivre en période caniculaire, études qui restent encore un peu courtes, ne s'intéressant qu'aux moyens techniques et pas aux personnes vulnérables (APUR, 2011). Le Plan Climat de Plaine Commune ne cite pas le risque canicule.

Prendre en compte l'incertitude

Les acteurs rencontrés ont également été interrogés sur la prise en compte de la dimension des incertitudes liées au changement climatique (chapitre 4). Dans les deux collectivités, l'incertitude n'est pas prise en compte mais pour des raisons différentes à relier au contexte : les entretiens pour la ville de Paris ont eu lieu bien avant le « *climategate* » tandis que l'entretien à Plaine Commune a eu lieu après. Le « *climategate* » de novembre 2009 peut être défini comme un évènement de contestation médiatique et sociale de l'apparent consensus scientifique sur le changement climatique, portant plus précisément sur les travaux de certains chercheurs du GIEC. Cet évènement correspond à la fois à un pic de climato-scepticisme et à un besoin de débat, trop absent, au sein de la société sur le changement climatique.

A Paris, l'existence même de l'incertitude a été vivement repoussée sur la base des conclusions du quatrième rapport du GIEC³⁰⁶. A Plaine Commune, l'existence de l'incertitude n'a pas été repoussée en revanche elle n'a pas été prise en compte dans l'élaboration du Plan Climat. Le parti pris a été de se fonder sur l'état de l'art scientifique du moment sans le remettre en cause et de maintenir une veille sur l'actualité scientifique du changement climatique. En effet, le changement climatique et le Bilan Carbone® sont déjà suffisamment compliqués à expliquer aux élus, aux partenaires, aux agents, aux citoyens. L'incertitude

³⁰⁴ Cependant, beaucoup de logements dits efficaces thermiquement présentent un confort d'été assez désastreux au contraire. L'efficacité thermique a cependant récemment progressé en intégrant davantage le confort d'été. Il n'en reste pas moins que la notion de confort d'été doit effectivement être beaucoup mieux intégrée à l'efficacité énergétique des bâtiments.

³⁰⁵ Entretien avec Y. Françoise, chargé du Plan Climat de Paris

³⁰⁶ Par Y. Françoise, A. Ged n'ayant pas été interrogée sur ce point.

ajouterait une couche de complexité supplémentaire pas forcément fructueuse et nécessaire³⁰⁷.

3. Les diagnostics des Agendas 21 de Paris et de Plaine Commune

De l'Agenda 21 de Paris désormais vraisemblablement abandonné, il ne reste donc que le diagnostic partagé (Ville de Paris, 2007d). Les Agendas 21 de Plaine Commune et de Paris en sont à peu près au même stade. Leur forme actuelle diffère : celui de la Ville de Paris est terminé alors que celui de Plaine commune est en cours de finalisation et se présente pour l'instant en une série de synthèses. Ici encore nous mettrons en œuvre une démarche de comparaison : il existe bien des dispositifs d'évaluation des Agendas 21, mais ils ne permettent pas d'évaluer la phase de diagnostic proprement dite. Le diagnostic correspond à la fois à une phase de l'Agenda 21 et à un document finalisé, sur lequel nous nous concentrerons davantage.

Les diagnostics d'Agenda 21 s'appuient sur les cinq finalités du référentiel national Agenda 21, pour finalement s'en éloigner vers une structure plus riche qui leur semble mieux correspondre aux enjeux de leur territoire. Le territoire est mis en valeur davantage en continuité qu'en rupture avec les actions et les perceptions précédentes. Quel est le contenu de ces diagnostics et quelle est leur démarche d'élaboration ? Comment passent-ils du référentiel national à leur structure propre ? Comment intègrent-ils la transversalité ? Dans quelle mesure s'adaptent-ils à leur territoire ? Comment passer du diagnostic à la stratégie d'action ?

3.1 L'élaboration d'un diagnostic d'Agenda 21

Le diagnostic est une étape sous-estimée de l'élaboration de l'Agenda 21. Un diagnostic est finalement très difficile à réaliser, comme le montre l'expérience de Plaine Commune que nous suivons, d'autant plus qu'il doit être réalisé en même temps qu'une sensibilisation et mobilisation des services, des acteurs économiques, de la population, au développement durable et à l'Agenda 21. Le diagnostic diffère de l'évaluation en ce qu'il doit également lancer la démarche de projet dans l'Agenda 21. Pourtant, il ne constitue pas un axe de réflexion fort comme la concertation ou l'évaluation, rendant son état de l'art rapide. Cette

³⁰⁷ Entretien avec N. Coste, chargée du Plan Climat de Plaine Commune

difficulté est propre à l'Agenda 21, le Bilan Carbone® la résolvant pour le Plan Climat, même s'il faut le compléter par quelques éléments de bilan énergétique.

Méthodologies existantes du diagnostic d'Agenda 21

Tous les guides de réalisation des Agendas 21 ne proposent pas forcément de méthodologie pour réaliser le diagnostic (Poublon et Sébille-Magras, 2010) et les autres sont rapides (Charlot, 2008 ; Carlier, 2004). C'est le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) qui s'est le plus penché sur la question (CERDD, 2010). Seuls points communs aux guides : le diagnostic est indispensable et constitue la deuxième étape de l'Agenda 21 (après la phase de la préfiguration/engagement) ; il doit être « partagé » et « territorial ». Le diagnostic d'Agenda 21 est cependant davantage qu'un diagnostic « classique » sans que l'on sache bien non plus à quoi correspond un diagnostic classique pour lesquels manuels et méthodologies n'abondent pas non plus (Browaeyns et Châtelain, 2011 ; Besancenot, 2009 ; Lardon, Lelli et Piveteau, 2005). Le diagnostic d'Agenda 21 pourrait se présenter comme un immense atlas (Carlier, 2004) ; cependant la démarche est bien plus complexe. Il constitue une évaluation *ex ante* (c'est-à-dire avant l'action) et même davantage dans sa dimension mobilisatrice et agissant sur un existant pas forcément durable. A. Charlot (2008) distingue trois grands axes méthodologiques, trois diagnostics partiels qui, croisés, constitueront le diagnostic final : l'état des lieux territorial, l'analyse des politiques de la collectivité et le recueil des attentes des acteurs.

Identifier les enjeux du territoire au regard du développement durable : la dimension technique du diagnostic

C'est sur ce point que la méthodologie du diagnostic est la plus vague. Au-delà de l'atlas, l'analyse « technique » doit recenser les données statistiques en fonction d'une liste de grandes problématiques transversales, et les comparer avec les données statistiques régionales et nationales (Charlot, 2008, p. 69). Le recueil d'information se fait donc selon une grille de lecture personnalisée (CERDD, 2010). La transversalité implique également de ne pas s'arrêter aux compétences strictes de la collectivité. Cette connaissance du territoire doit comprendre les relations d'interdépendance avec d'autres territoires (CERDD, 2010) et la solidarité entre les territoires, dans une vision large du territoire. Le diagnostic pourrait se fonder sur une première évaluation territoriale à partir d'indicateurs d'état et de pressions (chapitre 12). Néanmoins ce n'est souvent pas le cas, les indicateurs d'évaluation n'étant pas choisis dès l'amont, même si des indicateurs potentiels ont déjà pu être listés.

Etat des lieux hiérarchisant les enjeux localement mais aussi par rapport à d'autres échelles territoriales, le diagnostic doit aussi recenser les forces, les faiblesses, les contraintes et surtout les potentialités existantes dans le territoire. Il s'agit de rechercher les acteurs-clés, forces vives du territoire susceptibles de relayer l'Agenda 21 dans leur structure, permettant ainsi de renforcer l'organisation du pilotage de celui-ci. Le diagnostic devient ici plus

qualitatif et moins technique lorsqu'il doit comprendre des « questions qui fâchent » (Carlier, 2004, p. 89) par exemple. Il « permet également d'identifier les « signaux faibles », c'est-à-dire les informations *a priori* subsidiaires constituant en réalité des éléments laissant présager des changements ou des tendances plus ou moins importants » (CERDD, 2010, p. 1).

Analyser les politiques de la collectivité au regard du développement durable : la dimension politique du diagnostic

A. Charlot (2008) propose la réalisation d'un audit des politiques de la collectivité vis-à-vis du développement durable, notamment en fonction des cinq finalités du référentiel national. Le diagnostic territorial est croisé avec « un bilan des réponses en termes d'actions ou de politiques publiques qui y sont apportées » (CERDD, 2010, p. 5).

Recueillir les attentes des habitants et des acteurs : la dimension psychosociale et citoyenne du diagnostic

Le recueil des besoins et des attentes peut se faire par le biais d'une enquête et d'une concertation (Charlot, 2008) et selon les dispositifs participatifs déjà expérimentés sur le territoire. Cet axe méthodologique permet de sensibiliser et de mobiliser les acteurs pour l'ensemble du projet Agenda 21. Ici le diagnostic doit devenir qualitatif afin d'identifier les représentations des ressources et des faiblesses du territoire en fonction des acteurs. « Il permet de mettre en lumière les points de consensus, mais aussi de dissensus » (CERDD, 2010, p.1). C'est ainsi que le diagnostic devient partagé car co-produit (CERDD, 2010), dans une démarche itérative : « l'élaboration d'un diagnostic partagé résulte d'allers-retours constants entre les élus et les techniciens de la collectivité et les acteurs locaux et la population » (CERDD, 2010, p. 12), ce qui semble peu pratique à mettre en œuvre.

Le diagnostic doit être le plus lisible possible pour être diffusé auprès du grand public. Pour faire un retour rapide sur la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, celle-ci n'a pas diffusé son diagnostic auprès de ses administrés.

Une méthodologie peu identifiable à Paris : un diagnostic « partagé » qui se présente comme consensuel et univoque

L'entretien avec le chargé de mission Agenda 21 et la lecture du diagnostic partagé n'ont pas permis de connaître précisément sa méthodologie d'élaboration : les fiches ont été réalisées par le bureau d'études Auxilia, présentées à la concertation puis enrichies. La concertation s'est faite auprès des Parisiens mais aussi en interne auprès des agents : une trentaine d'agents se sont ainsi réunis pour huit ateliers de concertation fin avril 2007 (Ville de Paris, 2007d).

Plusieurs chantiers de réflexion et d'action avaient en effet été lancés en même temps que le diagnostic et n'ont pas abouti pour une partie d'entre eux. L'un deux concernait

directement la méthodologie d'élaboration du diagnostic partagé mais il a rencontré des obstacles, devenant dès lors plus difficile à expliquer : « Nous avons également élaboré un questionnaire un peu institutionnel de préparation au diagnostic partagé. Mais les syndicats et la DRH n'étaient pas d'accord. »³⁰⁸

Le diagnostic se présente donc sous une forme « littéraire », c'est-à-dire très textuelle, avec quelques statistiques éparses mais pas structurées, sans réalisation cartographique et sans appui sur des bases de données territoriales, même existantes.

A Plaine Commune, une méthodologie à rassembler

Le diagnostic de Plaine Commune a suivi les dernières réflexions en matière de méthodologie de diagnostic, telles que nous les avons présentées plus haut. Il est à la fois technique et qualitatif, tendant à respecter les axes méthodologiques présentés plus haut. La synthèse finale du diagnostic territorial mené pour l'Agenda 21 croise plusieurs diagnostics partiels (fig. 31) :

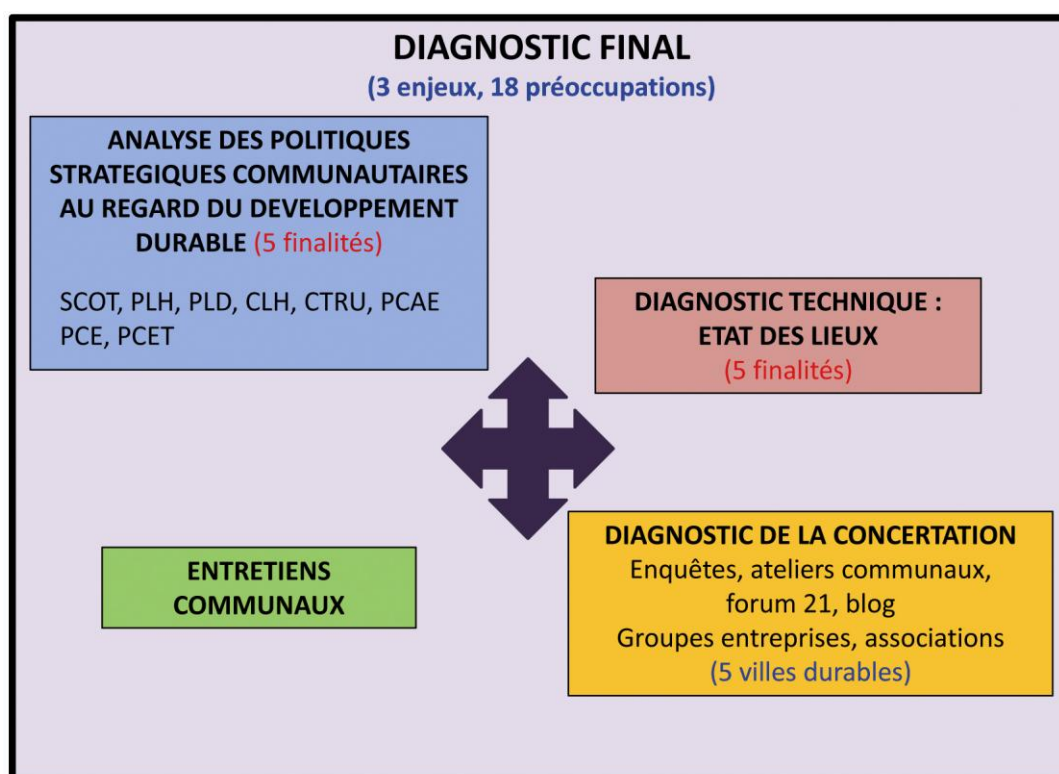


Figure 31 : Le diagnostic de l'Agenda 21 de Plaine Commune

- Un diagnostic territorial, approche technique : état des lieux du territoire au regard du développement durable à partir des statistiques notamment socio-économiques, réalisé par 4D. Ce diagnostic a utilisé la grille de lecture du référentiel national ;

³⁰⁸ Entretien avec C. Cohen, chargé de l'Agenda 21

- Une analyse des politiques stratégiques communautaires au regard du développement durable, réalisée par Frédéric Weill³⁰⁹. Cette analyse s'est également appuyée sur la grille de lecture des cinq finalités ;
- Les préoccupations des élus recueillies au cours des entretiens communaux, menés par 4D ;
- Un diagnostic des attentes et des préoccupations des habitants et usagers du territoire (concertation et enquêtes, voir plus loin) réalisé par la Délégation à l'écologie urbaine, 4D et Voix publiques. Ce diagnostic a abouti à une structure différente, issue d'un regroupement des priorités des enquêtes et concertés.

Les diagnostics techniques et politiques ainsi que les ateliers communaux étaient à peu près terminés en septembre 2010. La synthèse de la concertation et des enquêtes a été réalisée pour avril 2011.

3.2 Identifier et hiérarchiser les problématiques d'étude : transversalité et pertinence territoriale des problématiques choisies

Sur quelles problématiques les diagnostics s'axent-ils ? La lecture d'un Agenda 21 peut laisser penser qu'il parle de tout, tant les thèmes traités sont nombreux et couvrent des champs variés. Cependant ces thèmes peuvent être survolés ou bien véritablement approfondis. Certains peuvent aussi manquer à l'appel. Comment s'opèrent ces choix ? Quelles sont les grilles d'analyse utilisées pour les diagnostics territoriaux ? Nous comparerons les problématiques choisies et leur structuration, c'est-à-dire leur hiérarchisation par rapport aux enjeux territoriaux. Nous nous heurtons toutefois à une difficulté qui ne permettra pas d'aboutir la comparaison : le diagnostic territorial de Plaine Commune est très riche mais en phase de finalisation tandis que celui de la Ville de Paris est terminé depuis longtemps mais s'avère plus superficiel. La grille de lecture du Teddif (chapitre 6) permettra d'esquisser une situation des deux diagnostics territoriaux par rapport aux Agendas 21 franciliens.

Le diagnostic partagé de Paris

Le propos du diagnostic partagé tient à valoriser le territoire et l'action municipale, dans une dimension dès lors subjective. Comment est-il structuré ? Neuf axes d'analyse ont été définis, qui ne correspondent pas vraiment aux cinq finalités du référentiel national. L'origine de cette structure n'est pas connue ; elle est en tout cas antérieure à la concertation. Chacune des neuf entrées se divise en sous-thèmes dans lesquels sont présentés de manière assez désordonnée des constats et des attentes, quelques statistiques,

³⁰⁹ Consultant indépendant associé à 4D

les actions en cours avec beaucoup d'éléments d'explication, dans une dimension pédagogique indispensable :

- **Paris, « carrefour des mondes »** : cet axe est celui de la solidarité entre les territoires avec Paris Métropole, l'ouverture à l'international et l'intégration/échanges entre les cultures ainsi que la coopération internationale mais aussi l'accueil des touristes. Cette entrée particulièrement multiscalaire est très adaptée aux spécificités territoriales parisiennes ;
- **Accompagner et encourager les changements de comportements** : cet axe comprend le changement des modes de vie avec la consommation responsable, les déplacements alternatifs moins polluants et la gestion des déchets ;
- **Créer une ville pour tous et toutes** : au sein de cet axe se croisent les questions de l'équité et de l'accessibilité dans des domaines essentiels : le logement (en facilitant la mobilité résidentielle), les équipements et des services ainsi que la participation à la vie de la Cité ;
- **Répondre aux besoins essentiels des Parisiennes et des Parisiens** : les besoins sont l'accès à l'emploi durable, l'éducation et la culture, la santé avec l'accès aux soins élémentaires et la prévention, l'alimentation, l'hébergement et le logement ;
- **Organiser l'espace de vie** : cet axe est plus marqué aménagement, avec une mixité renouvelée du territoire parisien comprenant l'économie locale au service des pôles de vie et le cadre de vie de qualité, le renouvellement de la mobilité à Paris c'est-à-dire les transports alternatifs à la voiture et la réduction des transports liés à l'activité économique, des projets urbains durables y compris l'élaboration concertée des projets ;
- **Un potentiel humain au cœur de la dynamique territoriale** : cette entrée reprend une partie du pilier économique, avec les problématiques des axes de développement économique sur le rôle clé de Paris dans la dynamique régionale et les services, moteurs du dynamisme parisien, la formation et l'emploi notamment les étudiants, la réussite scolaire et l'accès à l'emploi ;
- **Entreprendre et s'engager à Paris** : cet axe retient aussi bien le développement des entreprises (commerce, artisanat, nouvelles activités) par l'entrepreneuriat que la participation à la vie et à la démocratie locale et l'engagement associatif ;
- **Favoriser l'innovation au service du plus grand nombre** : la recherche, notamment les synergies recherche-entreprise, le développement des pôles de compétitivité, l'innovation environnementale et sociale par les éco-activités, les technologies de transport collectif, l'anticipation des risques ainsi que l'impulsion de la Ville de Paris fédératrice et exemplaire constituent cet axe qui complète le pilier économique par une approche à la fois classique et fondée sur l'innovation ;
- **Faire de la collectivité parisienne une collectivité exemplaire** : cet axe s'appuie seulement sur l'Agenda 21, l'évaluation et la diffusion des bonnes pratiques.

On constate qu'à travers ses neuf axes, la structure du diagnostic partagé dépasse les trois piliers du développement durable et les cinq finalités du référentiel national, dans une grille de lecture transversale propre. L'exemplarité de la collectivité parisienne constitue un axe à part, ce qui est souvent le cas, tout comme l'axe de l'aménagement également isolé. Le premier axe est particulièrement original, basé sur la solidarité territoriale multiscalaire. La grille de lecture met aussi en avant les priorités d'accessibilité et d'équité « pour tous et toutes » soulignées par un axe propre, qui renforce l'axe des besoins et le changement des modes de vie. Certains thèmes peuvent sembler redondants mais correspondent à des points de vue différents : ainsi les transports alternatifs à la voiture sont envisagés tant du côté du changement des modes de vie que de l'aménagement mais aussi de la recherche. D'autres dynamiques essentielles paraissent avoir été oubliées comme la nature en ville : elle fait l'objet du Plan Biodiversité, qui devait donc déjà être projeté en 2007.

Le contenu des fiches est un peu rapide et superficiel, confus dans la mesure où il mêle les constats, les attentes et les actions existantes pour chacun des sous-thèmes. En revanche sa structure forte oriente déjà vers une stratégie de développement durable pour le territoire, avec la mise en évidence de priorités dans des axes originaux.

Le diagnostic de l'Agenda 21 de Plaine Commune, un emboîtement de diagnostics partiels

Nous verrons ici les enseignements et la hiérarchie des problématiques abordés dans les diagnostics partiels, afin de comprendre leur montage en un diagnostic final. Au travers du diagnostic de Plaine Commune, en évolution vers une stratégie de développement durable, c'est l'adaptation du territoire aux principes du développement durable qui se déroule. Tout est dans la transition de l'application du référentiel national à l'élaboration d'un référentiel spécifique adapté aux spécificités territoriales.

Le diagnostic technique³¹⁰

Le diagnostic technique a consisté à réunir des informations éparses à partir de la grille des cinq finalités de développement durable issues du référentiel national des Agendas 21. Les sources utilisées sont des documents de l'INSEE, de l'IAURIF et les éléments de diagnostic déjà réalisés pour le SCOT ou le Plan Communautaire de l'Environnement. Autrement dit ces ressources ne sont pas innovantes et le diagnostic n'a pas donné lieu à une production d'information nouvelle. Le diagnostic réunit donc l'information géographique déjà existante, qui peut rester insuffisante dans un certain nombre de domaines.

L'introduction du diagnostic technique oppose les poids historiques territoriaux aux dynamiques économiques, sociales et territoriales en cours, cherchant à mettre en avant

³¹⁰ Document à usage interne intitulé « Assistance à l'élaboration d'un agenda 21 sur Plaine Commune. Diagnostic territorial. Approche technique ». Septembre 2010 (version pas tout à fait finalisée). Auteurs : Plaine Commune, 4D, Voix publiques, Frédéric Weill. Non publié, 50 p.

une identité du territoire de Plaine Commune et se termine sur une évocation des évolutions territoriales, économiques et démographiques en Ile-de-France. Le document est ensuite structuré en fonction des cinq finalités : climat et état de l'air, biodiversité et ressources naturelles, épanouissement et cohésion sociale, consommation et production responsables. Cependant, les finalités 3 et 4 sont traitées ensemble, ce qui est d'autant plus étonnant qu'elles constituent dès lors, mais aussi par choix, l'axe le plus fort et le plus traité du diagnostic. Une synthèse par finalité met en avant le contexte territorial, les tendances et perspectives, les opportunités et les risques (sur 20 ans). Cette synthèse du contexte a été présentée en comité de pilotage le 1^{er} juillet 2010.

La première finalité est traitée rapidement mais met l'accent sur l'adaptation au changement climatique, avec une mise en évidence d'une nécessité d'approfondir la notion de vulnérabilité. Un focus est également réalisé sur les insuffisances dans le domaine des transports : les inégalités territoriales dans l'accès au transport sont opposées au potentiel sous-exploité des circulations douces. La deuxième finalité montre un patrimoine naturel peu valorisé, des paysages urbains morcelés, énumère les risques auquel Plaine Commune est exposée et présente rapidement la gestion des déchets comme lourde et complexe. Cette finalité se termine par les pressions sur la ressource en eau et recense les jardins familiaux sur le territoire.

Les finalités 3 et 4, traitées ensemble de manière un peu sectorielle et redondante, se fixent immédiatement sur l'enjeu territorial prioritaire : « la problématique de la pauvreté », ensuite mise en relation avec les mutations économiques du territoire en décalage avec la population active, les problématiques d'emploi et d'insertion, l'éducation et la formation (très rapidement) pour un territoire qui constitue le deuxième pôle universitaire francilien, la jeunesse de la population mais aussi en survol la culture, les sports et les loisirs. Le parc de logements à dominante sociale et l'habitat dégradé voire sous forme de bidonvilles³¹¹ sont opposés à une forte dynamique de réhabilitation. La sécurité est le thème suivant, traité assez rapidement à partir de statistiques régionales, avec un rappel des préoccupations des élus et acteurs sur cette problématique. Sans transition on passe aux nuisances et aux pollutions auxquels sont exposés les habitants dans un effort pour approcher les inégalités écologiques à l'échelle régionale et les pathologies de la pauvreté confrontées au sous-équipement en services de santé. La participation citoyenne et la vie associative montrent un modèle historique très fragilisé par la forte dimension de transit du territoire, aux migrations permanentes dans les deux sens, et les marginalisations diverses. Le dernier thème des solidarités territoriales et de la coopération décentralisée n'est qu'évoqué.

La cinquième finalité est celle qui est traitée le plus rapidement en l'absence de données sur ces questions. La situation de l'économie sociale et solidaire n'est ainsi pas vraiment

³¹¹ C'est nous qui employons ce terme. Les constructions rappellent les bidonvilles mais n'en ont pas l'échelle.

connue³¹². Le diagnostic met donc en évidence un environnement naturel et urbain peu valorisé voire dégradé, difficile à gérer, la pauvreté massive et les inégalités du territoire et sa dimension de passage (une forte contrainte), le décalage entre la population active et des mutations économiques fortes comme les enjeux territoriaux essentiels de Plaine Commune.

Le diagnostic « politique »³¹³ : l'analyse des politiques communautaires stratégiques au regard du développement durable

C'est le diagnostic le plus précis, le plus rigoureux, objectif et efficace au sens où il apporte de nouvelles informations. Lorsqu'il a été présenté en comité de pilotage le 1^{er} juillet 2010, les élus ont eu des réactions disparates, certains le trouvant trop sévère et d'autres réaliste. Nous en présenterons la méthodologie et nous concentrerons sur une partie des résultats uniquement : les lacunes des politiques existantes. Tous les documents communautaires stratégiques ont été passés un à un au crible de la grille des cinq finalités : le Plan Communautaire de l'Environnement et le Plan Climat pour les politiques de développement durable mais aussi le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la charte de lecture publique et les documents règlementaires liés au SCOT : le Plan Local de l'Habitat, le Plan Local des Déplacements, le Contrat Territorial de Rénovation Urbaine et le Plan Communautaire pour l'Activité et l'Emploi. Le questionnement est le suivant : en quoi ces documents, non élaborés dans une stratégie de développement durable pour une partie d'entre eux, correspondent-ils aux cinq finalités ? Quelles sont leurs lacunes qui doivent être dans la mesure du possible comblées par l'Agenda 21 ? Une grille d'analyse fixe est utilisée pour répondre à ces questions, intégrant des « problématiques de développement durable du territoire de Plaine Commune » par finalité (tab. 15).

Pour chaque finalité, la synthèse des analyses présente les réponses apportées par les schémas stratégiques existants : niveau d'ambition global, convergences, lacunes, champs non traités. Les lacunes et champs non traités nous semblent les plus intéressants, puisque l'Agenda 21 a vocation à les prendre enfin en charge. A propos de la première finalité, la synthèse souligne une difficulté à articuler les échelles territoriales et les niveaux d'actions : « la question spatiale à grande [comprendre petite] échelle (organisation des formes urbaines, organisation des mobilités autour du fer, grands équilibres démographiques et fonctionnels du territoire) n'est quasiment pas traitée dans ces schémas sectoriels »³¹⁴. L'adaptation au changement climatique n'est qu'évoquée. Dans le cadre de la deuxième finalité, une véritable stratégie de valorisation de l'eau manque ainsi qu'une politique du paysage et de la biodiversité et une analyse des inégalités écologiques, dans une perspective

³¹² Mis à part qu'elle correspond à 500 emplois.

³¹³ Nos sources sont ici le diagnostic pour chacune des politiques communautaires sous la forme de diaporamas et les documents de synthèse globale.

³¹⁴ Note interne « Synthèse de l'analyse de plusieurs documents stratégiques adoptés Plaine Commune » du 28 juin 2010.

de droit à la nature. L'approche de la gestion de la nature est encore trop cloisonnée et trop classique. L'agriculture urbaine de proximité n'est pas traitée.

Tableau 15 : Grille d'analyse du diagnostic des politiques communautaires

1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- A la faveur de la rénovation urbaine, la rénovation énergétique des bâtiments et la recherche de formes urbaines écologiquement responsables et socialement acceptables - La sensibilisation de la population à des comportements plus écologiques, rapidement générateurs d'économies - La structuration de centralités autour des transports collectifs existants et en projet - L'organisation d'une offre de transports alternative à l'automobile qui soit performante et valorise les modes doux - Adaptation au changement climatique - Favoriser le report modal des marchandises
2 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- La poursuite du traitement des « séquelles » environnementales et paysagères du développement industriel et urbain - La poursuite des efforts en faveur d'un développement économique et urbain moins polluant - La valorisation du lien entre nature et ville, pour un espace urbain plus agréable, accueillant et une relation plus épanouissante du citoyen à son cadre de vie quotidien - Le développement de l'agriculture périurbaine et des pratiques agricoles par les habitants
3 - Epanouissement de tous les êtres humains
- La lutte contre toutes les formes de discrimination des (fortes) minorités et communautés - L'adaptation de l'offre éducative, culturelle, sportive et de loisirs à une population dont les attentes ont évolué, par la mobilisation de moyens politiques et financiers - La reconnaissance et la valorisation de l'histoire du territoire, des différentes cultures et savoir-faire populaires pour renforcer la cohésion sociale et le lien au territoire
4 – Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et entre les générations
- Assurer la rénovation urbaine de l'agglomération en veillant à la qualité de l'espace urbain - Réponse équilibrée aux besoins de logements de la population - Renforcer et qualifier une offre urbaine répondant aux besoins des habitants - Assurer l'équilibre du développement entre les territoires - Promouvoir un espace urbain favorisant l'épanouissement et la sécurité de chacun - Réduire toutes les formes de nuisance et pollutions - Promouvoir un territoire non replié sur lui-même, « connecté » aux mondes du Sud et de l'Est...
5 – Développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- Le renforcement/structuration d'une économie locale susceptible de limiter les flux entrants/sortants du territoire - La structuration et l'appui au développement du secteur de l'économie sociale et solidaire - La construction d'un partenariat entre les entreprises et la collectivité pour un territoire durable - Un développement économique alternatif offrant des possibilités aux personnes à faible niveau de formation et de qualification - Zones d'activités : gestion environnementale, accessibilité, densité

Concernant les finalités 3 et 4, les approches ne sont pas suffisamment transversales encore et la réponse aux besoins des populations ne fait pas l'objet d'un approfondissement assez clair. L'offre urbaine en lien avec la métropole parisienne est trop peu développée. Les champs non traités sont la sécurité dans l'espace public, la problématique santé environnementale, les inégalités territoriales et l'identité territoriale de l'agglomération. Pour la dernière finalité, une véritable stratégie manque pour s'engager dans un mode de développement alternatif. A nouveau la transversalité manque parfois dans les documents sectoriels qui ne s'interrogent pas sur la dimension économique des transformations qu'ils proposent. Le changement des comportements n'est pas suffisamment abordé. Les champs non traités sont les circuits courts, la dimension économique du chantier énergétique et écologique ainsi que les opportunités pour développer une économie non marchande. Il est surprenant de constater que ce diagnostic utilise une grille de lecture de problématiques adaptées au territoire de Plaine Commune tandis qu'il met en évidence des lacunes finales effectivement un peu sévères au regard des spécificités territoriales de Plaine Commune.

Le diagnostic final

Tableau 16 : hiérarchisation des enjeux et des préoccupations du diagnostic final

Enjeu social : Mieux-vivre ensemble
- Le vivre ensemble en tension - Un territoire en connexion avec le monde - Une identité territoriale contrastée / La fierté de la banlieue - Une paupérisation et une précarité qui repartent - Un écart entre offre et demande d'emplois - Une santé fragilisée - Une vie sportive, culturelle et associative attachante et en mutation - Parcours éducatif perturbé et inégalitaire
Enjeu « territorial »³¹⁵ : la qualification du territoire
- Un territoire ouvert sur la métropole - Une envie de nature en ville - Un habitat perfectible - Des commerces et services de proximité en déclin - Un espace public sollicité mais mal vécu - Des déplacements intra-banlieues particulièrement difficiles
Enjeu sociétal : la révolution des modes de vie
- L'exaspération devant les actes de délinquance et d'incivilités : le respect des autres - Changement de comportement : le respect des équilibres environnementaux - Conversion écologique et sociale de l'économie - Rénovation du contrat social

Le diagnostic des attentes et préoccupations des habitants sera analysé plus loin. Ce diagnostic se dit qualitatif, mais sans véritablement l'assumer, ne mettant pas en évidence la diversité des points de vue. Il a conduit à la structuration suivante, s'éloignant du référentiel national mais reprenant de loin deux finalités : une ville conviviale et solidaire (finalité 4),

³¹⁵ L'emploi du terme est assurément différent et plus vaste que le concept géographique.

une ville requalifiée, une ville apaisée, une ville éduquée et employeuse, une ville en transition capable d'adopter de nouveaux comportements au regard des défis planétaires (finalité 5). « Nous souhaitons sortir des cinq finalités qui ne doivent pas être les axes stratégiques de l'Agenda 21 »³¹⁶. La chargée de projet Agenda 21 s'est dite surprise que les enquêtés et concernés se plaignent peu des pollutions et des nuisances et des conséquences sur leur santé. Les inégalités écologiques et le lien entre santé et environnement n'apparaissent donc pas dans le diagnostic de la concertation.

Le diagnostic final repose sur 18 préoccupations structurées en trois enjeux : enjeu social du mieux-vivre ensemble, enjeu territorial de la qualification du territoire, enjeu sociétal de la révolution des modes de vie (tab. 16). Le croisement des différents diagnostics partiels met en regard pour chacune des préoccupations l'état des lieux, les politiques à l'œuvre, ce que les acteurs disent et la valeur ajoutée de l'Agenda 21.

Grille de comparaison francilienne Teddif

Pour comparer les problématiques des diagnostics des Agendas 21 de Paris et de Plaine Commune aux Agendas 21 franciliens, nous reprendrons la grille thématique de comparaison des Agendas 21 franciliens utilisée par le Teddif (chapitre 6 – tab. 17)³¹⁷. La hiérarchie de la colonne de gauche correspond à une « référence » francilienne dégagée par le Teddif. En colonne de droite, nous indiquerons si ces thèmes ont été beaucoup, peu ou non traités à Paris et à Plaine Commune afin de mettre en valeur les différences de priorité dans les enjeux d'une collectivité à l'autre (nous jugeons de la suffisance du traitement des thèmes).

Certains thèmes apparaissent « oubliés » des politiques de développement durable. Ce n'est pas pour autant que les collectivités n'ont pas de politique en la matière, comme pour la résorption de l'habitat dégradé à Paris. Mais effectivement, il n'en est question ni dans le diagnostic partagé de l'Agenda 21 ni dans le Plan Climat. Le traitement des enjeux à Paris et à Plaine Commune s'avère assez proche des régularités franciliennes identifiées par le Teddif : en revanche il correspond sans doute davantage à un contexte temporel qu'à un contexte géographique.

³¹⁶ Entretien avec F. Dequiedt, chargée d'Agenda 21

³¹⁷ Il existe un biais dans l'utilisation de cette grille car elle a été en partie réalisée par la chargée de projet Agenda 21 de Plaine Commune.

Tableau 17 : Hiérarchie des enjeux de développement durable à Paris et à Plaine Commune en comparaison avec d'autres Agendas 21 franciliens (grille d'analyse du Teddif – chap. 6)

	Paris	Plaine Commune
Enjeux les plus traités		
Changement des modes de consommation	beaucoup	peu
Changement des modes de production	peu	peu
Efficacité énergétique des bâtiments	beaucoup (Plan Climat)	beaucoup (Plan Climat)
Alternatives à la voiture	beaucoup	beaucoup
Renouvellement urbain	beaucoup	beaucoup
Maintien des espaces agricoles	peu (jardins partagés)	peu
Nature en ville et liaisons vertes	Plan Biodiversité	peu
Efficacité énergétique des logements sociaux	beaucoup (Plan Climat)	beaucoup (Plan Climat)
Résorption de l'habitat dégradé	peu (Plan Climat)	beaucoup
Enjeux les moins traités		
Le fret par le fer et la voie d'eau	peu	peu
L'adaptation au changement climatique	peu	peu
Pollutions atmosphériques et nuisances sonores	non	peu
Les risques inondation, technologiques, pollution des sols	beaucoup	peu
L'articulation emploi et formation	non	peu
Economie solidaire et insertion	peu	peu
Les enjeux en émergence		
Précarité énergétique	peu	beaucoup
Protection des ressources en eau	non	peu
Enjeux environnementaux dans les zones d'activité	non	non
Circuits courts	non	peu
Tourisme vert	non	non

3.3 Vers la définition d'une stratégie d'action à Plaine Commune

La définition de la stratégie d'action a commencé avant la finalisation du diagnostic. Des dispositifs de concertation spécifiques, mis en place au printemps 2011, assurent entre autres une transition vers le recueil de propositions d'action. Comment passer du diagnostic à la stratégie d'action ?

Méthodologie du passage du diagnostic à la stratégie d'action

L'identification de la transition d'une étape à une autre n'est présente que dans la synthèse du CERDD (2010). Le diagnostic, outil d'aide à la décision, doit permettre de passer à la définition d'une stratégie de développement durable et de mettre en place une évaluation, grâce à la définition d'indicateurs de suivi. Cela peut passer par une approche prospective

qui permet de passer à l'action, grâce à la méthode des scénarios (CERDD, 2010). « Il est primordial qu'au cours de la réflexion collective, les acteurs se projettent sur un horizon temporel commun » (CERDD, 2010, p. 4). Le CERDD passe ensuite immédiatement aux actions afin d'anticiper leurs impacts en fonction de leur durabilité forte ou faible, leur portée temporelle, spatiale et scalaire, et la multiplicité de critères selon le caractère cumulatif ou indépendant des actions, faisabilité technique et financière.

Le rôle de la prospective

Plaine Commune a mené un travail prospectif sur le devenir de l'agglomération, conduit par la Délégation à la stratégie territoriale et réalisé à partir d'échanges avec un groupe d'experts. Plusieurs scénarios avaient été envisagés à l'horizon 2030 dont plusieurs peu souhaitables, avec une agglomération trop au service de la métropole. Le scénario choisi, « jouable et souhaitable pour Plaine Commune »³¹⁸ se fonde sur un projet d'agglomération (celle de Plaine Commune) bien intégrée à la métropole tout en veillant à son fonctionnement quotidien mais aussi sur une agglomération requalifiée au plan économique et urbain, devenue un pôle métropolitain au Nord de Paris et finalement une agglomération d'un type nouveau, modèle de ville inclusive et épanouissante au service de tous, s'appuyant sur la diversité, l'hybridité, l'innovation. Le scénario choisi se décline en cinq entrées :

- Une entrée chapeau sur le positionnement régional : un nouveau pôle métropolitain entre Paris et Roissy ;
- Le développement économique : un pôle tertiaire mais une économie diversifiée ;
- Education et formation, mettant l'accent sur la jeunesse et la diversité ;
- La ville au quotidien, attractive et apaisée pour tous ;
- La mobilité de tous, du quartier à l'international.

Ces entrées surprennent. Elles sont sectorielles, tirées entre deux esprits : une vision économique néoclassique tempérée par l'accent porté à la dimension sociale. Il s'agit là d'une démarche de prospective classique, qui n'intègre pas le développement durable. De fait, seule la quatrième entrée, dans sa transversalité, reste proche du diagnostic partagé. En fait, cette démarche prospective n'a pas été conduite dans le cadre de l'Agenda 21 et s'est construite en parallèle de celui-ci. La prise de conscience de l'élaboration simultanée au sein de la collectivité de deux réflexions politiques aux objectifs proches mais à l'esprit différent a abouti à la volonté de réunir les deux démarches, permettant aussi de répondre aux préconisations méthodologiques.

Les résultats de la démarche prospective ont donc été présentés au forum communautaire de mars 2011. Cependant les deux démarches ont davantage été juxtaposées que réunies,

³¹⁸ Diaporama du forum 21 de concertation communautaire du 1^{er} mars 2010. Les bases et les entrées du scénario sont également directement citées à partir du diaporama.

ce qui a troublé certains participants³¹⁹. Il n'est finalement pas certain que la démarche prospective se soit montrée particulièrement utile pour définir la stratégie d'action de l'Agenda 21.

Définir la stratégie d'action de l'Agenda 21 de Plaine Commune

Cette stratégie a été pensée en amont, dans le ciblage de grands enjeux et dans une continuité avec le positionnement politique classique de Plaine Commune. L'articulation des court, moyen et long termes sera l'une des difficultés de la définition de la stratégie. La perception des urgences est fortement perçue comme sociale et locale à Plaine Commune, notamment chez les élus, dans une attente de traitement par l'Agenda 21. La priorité de l'Agenda 21 sera donc sociale, dans une réponse aux problématiques quotidiennes et sociales sur le territoire, pour améliorer le cadre de vie des habitants. Plaine Commune n'a pas à répondre en priorité aux enjeux globaux de biodiversité et de lutte contre le changement climatique. Le changement des modes de vie des habitants doit avant tout leur être directement fructueux. L'idée et la difficulté est de répondre aux enjeux locaux en y réinjectant de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique, en sensibilisant élus et habitants. Ainsi, le renforcement de la place de la nature en ville sera prioritairement traité par les entrées de l'habitabilité, d'un cadre de vie plus agréable, des inégalités écologiques, des problématiques de santé environnementale. Mais cette thématique est aussi l'occasion de réfléchir, plus secondairement, à la création de continuités écologiques. « On peut profiter de notre politique nature en ville pour porter des objectifs de préservation de la biodiversité [...] Ma préoccupation aujourd'hui c'est plus de répondre à des enjeux très locaux et d'urgence car nos populations sont en grande difficulté mais on va utiliser les politiques mises en place pour répondre à ces préoccupations locales tout en essayant de répondre à des préoccupations plus globales »³²⁰. Les enjeux urgents à Plaine Commune sont locaux avant d'être globaux. Ce qui n'empêche pas pour autant d'aller vers la coopération décentralisée. En effet, c'est sur le cadre de vie que l'Agenda 21 communautaire peut davantage agir. Il sera en revanche plus difficile pour l'intercommunalité d'agir sur l'emploi et la réussite scolaire.

La stratégie de l'Agenda 21 s'oriente pour l'instant vers cinq priorités, qui sont aussi différentes du référentiel national tout en le reprenant partiellement. Le résultat n'est pas si éloigné non plus du diagnostic partagé de Paris :

- 1 - **Plaine-monde, Plaine de tout le monde** : enjeu mondial, richesse culturelle, coopération, équité
- 2 - **Plaine apaisée, Plaine qualifiée** : tranquillité publique, sécurité, qualification urbaine, partage de l'espace, vivre en société, image valorisée

³¹⁹ Remarque issue de l'observation du Forum 21

³²⁰ F. Dequiedt, chargée d'Agenda 21

- 3 - **Plaine école, Plaine fertile** : parcours éducatif, emploi local
- 4 – **Plaine Nature, Plaine de nature** : nature en ville, qualité paysagère, agriculture urbaine, santé environnement
- 5 – **Plaine de création, plaine en transition** : changement des comportements, reconversion écologique et sociale de l'économie

La priorité 4 de Plaine Commune correspond à la finalité 2 du référentiel national et la priorité 5 correspond également à la finalité 5 du référentiel national. Les priorités 2 et 3 recouvrent les ateliers transversaux sur le parcours de formation et la sécurité. L'objectif de la priorité 4 est d'améliorer l'habitabilité des quartiers.

4. Territoire, gouvernance et participation citoyenne

Agendas 21 et Plans Climat sont des stratégies territoriales dans lesquelles la collectivité s'adresse (et travaille plus ou moins avec) aux acteurs du territoire : économiques, administratifs, habitants et actifs. Dans cette dernière partie nous cesserons de distinguer Plans Climat et Agendas 21. En effet, des différences peuvent demeurer entre les deux mais c'est la dynamique politique de la collectivité, évolutive, qui l'emporte en matière de stratégie territoriale, de gouvernance et de participation citoyenne.

4.1 Gouvernance : portage et partenariat

Quelles évolutions les deux collectivités ont-elles expérimenté en matière de gouvernance ? Ont-elles progressé dans l'intégration de celle-ci ? Nous réduisons ici la gouvernance au portage politique et administratif et au partenariat avec les acteurs économiques du territoire et avec les autres échelons politiques. La participation citoyenne fait partie de la gouvernance mais nous la traitons plus loin.

A Paris

A Paris l'Agenda 21 et le Plan Climat ont été lancés ensemble avec un portage politique et technique différent. Deux élus portent l'Agenda 21, l'élus à l'environnement, Yves Contassot, puis au développement durable Denis Baupin, ainsi qu'Anne Hidalgo comme première adjointe (à l'égalité hommes-femmes dans la première mandature et à l'architecture et au patrimoine dans la seconde mandature). Le portage politique du Plan Climat reste confus. Il est clair que l'élus à l'environnement puis au développement durable assure l'essentiel du portage politique du Plan Climat. Certaines sources ajoutent le portage politique d'Anne Hidalgo³²¹ qui pourtant n'est pas visible (Ville de Paris, 2007c). Le comité de pilotage du Plan

³²¹ Entretien avec C. Cohen ; la fiche de l'observatoire de l'ADEME ne donne que le portage politique de l'élus Vert.

Climat est constitué de quelques élus et du Secrétaire Général. Celui de l'Agenda 21 a la même structure, avec quelques nuances pour les adjoints membres (fig. 32).

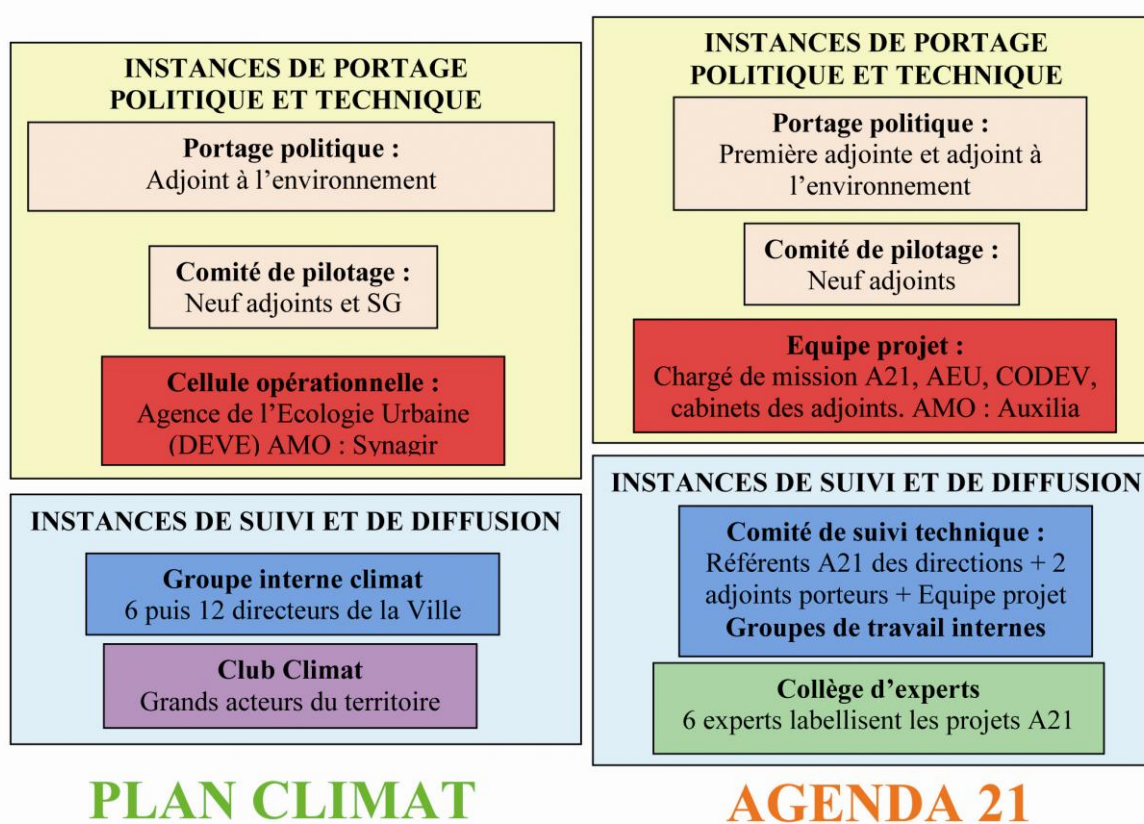


Figure 32 : Des structures de pilotage politique et techniques différenciées (AJ)

Alors que le Plan Climat a été piloté par l'Agence de l'Ecologie Urbaine, cellule opérationnelle, à l'intérieur de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, l'Agenda 21 a été piloté par une mission spécifiquement créée pour cela, directement rattachée au Secrétariat Général. L'Equipe projet était constituée de cette mission, appuyée par l'Agence de l'Ecologie Urbaine, le Conseil de développement durable (CODEV) et les bureaux des deux adjoints porteurs de l'Agenda 21 (Mairie de Paris, 2007d). Cette mission a disparu courant 2009, avec la mise de côté de l'Agenda 21. Les deux structures de portage sont tout à fait différentes. L'Agence de l'écologie urbaine (AEU) est un service de transversalité et de multi-expertise environnementale assurant l'action environnementale de la DEVE³²² et comprend un peu moins d'une centaine d'agents répartis en trois divisions : développement durable/management/énergie-climat, instruction/contrôle des nuisances, éducation à l'écologie urbaine. La première division assure le pilotage du Plan Climat, de la réalisation à la mise en œuvre. En revanche la mission Agenda 21 ne semblait comprendre qu'un seul chargé de mission. L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur le Plan Climat a

³²² Direction des espaces verts et de l'environnement, à l'époque Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts (DPJEV)

été réalisée par Synagir³²³ associé à Futur Facteur 4 et Adage Environnement et pour l'Agenda 21 par Auxilia.

Cependant, pour la réalisation de l'Agenda 21, un réseau de référents développement durable, plus ou moins motivés et volontaires, a été créé au sein de l'institution municipale, avec un à plusieurs référents développement durable dans chacune des divisions de la Ville de Paris. Ces référents sont chargés d'impulser une dynamique de développement durable au sein de chaque direction, en lien avec la mission Agenda 21, à partir des documents référents de la Ville (Gérard, 2008). Ils doivent faire remonter des actions de développement durable au comité d'experts pour qu'elles soient labellisées (ou non) Agenda 21. L'ensemble des référents, l'équipe projet et les deux adjoints au maire constitue le comité de suivi technique (Ville de Paris, 2007d). Ces référents ont-ils perduré dans toutes les directions ? En tout cas, dans les directions avec lesquelles nous travaillons, à la Direction de l'Urbanisme et à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, c'est bien l'intitulé de leur poste. Quatre groupes de travail internes ont été constitués en transversalité d'une direction à une autre : achats publics durables, aménagement et construction durable, formation au développement durable et indicateurs de développement durable à Paris et dans l'agglomération (Ville de Paris, 2007d). Cependant le groupe formation a « mal fonctionné »³²⁴. Pour le Plan Climat, le dispositif d'animation interne a été moins déployé. Le Groupe interne climat a rassemblé les directeurs des directions les plus concernées (Ville de Paris, 2007b, p. 33) au début au nombre de 6 dans le souhait de créer un groupe moteur, puis élargi à 12 directions qui ont toutes placé des agents dans les ateliers thématiques³²⁵. La dynamique partenariale du Plan Climat a été mise en œuvre au travers d'un Club Climat, instance-clé qui réunit les grands acteurs du territoire, grosses entreprises privées, bailleurs, financiers, administrations et syndicats notamment (Ville de Paris, 2007b)³²⁶. Même si certains grands acteurs ont envoyé des représentants dans les ateliers thématiques, le Club Climat n'a eu qu'une faible influence, n'a pas pris d'engagement concret et s'est peu réuni dans l'ensemble³²⁷. La dynamique partenariale a été assez limitée à quelques « micro-partenariats »³²⁸ via des conventions bilatérales. Une convention avec l'ADEME a été signée pour l'animation du territoire ainsi qu'avec Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat et avec les trois fédérations de bâtiment sur Paris pour la formation de professionnels. Le partenariat limité est l'un des points faibles du Plan Climat de Paris, par opposition avec celui de l'agglomération de Grenoble (Jégou, 2010). De leur côté, les Agendas 21 sont moins souvent conçus dans une dynamique partenariale, les partenaires identifiant moins facilement des objectifs concrets sur lesquels s'engager. Le partenariat s'avère très faible

³²³ Devenu Solving Efeso

³²⁴ Entretien avec C. Cohen : la Direction des Ressources Humaines souhaitait organiser seule ses formations.

³²⁵ Entretien avec Y. Françoise.

³²⁶ Entretien avec A. Ged

³²⁷ Entretien avec Y. Françoise (les deux entretiens sont un peu contradictoires sur ce point).

³²⁸ Entretien avec Y. Françoise.

dans le cas de la Ville de Paris avec simplement un groupe d'experts pour labelliser les actions de l'Agenda 21. Le diagnostic partagé précise que « 345 partenaires institutionnels ont été informés de la démarche et sollicités pour livrer leur perception des enjeux mis en évidence » (Ville de Paris, 2007d, p. 9) mais ils ne semblent pas avoir été réunis.

Schématiser les structures de portage et de diffusion de l'Agenda 21 et du Plan Climat permet de voir qu'elles sont proches. Néanmoins, on constatera que le portage politique est plus fort que le portage technique sur l'Agenda 21, avec un chargé de mission très encadré et inversement pour le Plan Climat, avec une Agence de l'Ecologie urbaine plus autonome. La dynamique partenariale est un peu plus formalisée pour le Plan Climat. La différence de dispositif est remarquable concernant l'animation de la collectivité parisienne. Alors que le Plan Climat ne réunit que les directeurs ou leurs représentations au sein des directions jugées les plus concernées uniquement, l'Agenda 21 utilise les référents développement durable, présents dans chaque direction, comme des médiateurs pour dynamiser leur direction, avec certes des résultats variables d'une direction à l'autre. Parmi les groupes de travail, aménagement et construction durable perdure³²⁹. Le groupe achats publics durables apparaît également comme encore actif, avec une Charte de l'achat responsable³³⁰, en revanche les deux autres groupes ne semblent pas avoir laissé de trace. La diffusion des pratiques Agenda 21 à l'intérieur de la collectivité parisienne connaît donc un bilan mitigé, à associer à la disparition de la mission Agenda 21. Paradoxalement c'est donc le pilotage le plus simple et le plus sectoriel qui a le mieux fonctionné à la Ville de Paris.

A Plaine Commune

Plaine Commune a connu une amélioration dans l'intégration des partenaires de la ville et dans l'organisation interne du portage de ses politiques de développement durable.

Portage politique, portage technique, dynamique partenariale au niveau intercommunal

Le portage politique a toujours été assuré par M. Bourgain, vice-président communautaire à l'écologie et à l'environnement ainsi que par P. Braouezec. Néanmoins, du Plan Communautaire de l'Environnement à l'Agenda 21 en passant par le Plan Climat, les élus communautaires se sont progressivement emparés de ces questions qui au départ n'allaient pas d'elles-mêmes pour la totalité d'entre eux, dans un questionnement visible en comité de pilotage. Pourtant la prise en charge de l'échelle communautaire n'est pas forcément évidente pour ces élus portés par un vote communal et elle va finalement de pair avec

³²⁹ Il est animé par Cédissia de Chasteney, référente développement durable à la direction de l'urbanisme et par Cécile Guyot, référente développement durable à la direction du patrimoine et de l'architecture. Ce groupe produit des fiches pratiques associées au *Cahier de recommandations environnementales* (Ville de Paris, 2008), qu'il a également rédigé, d'ailleurs labellisé Agenda 21 http://www.paris.fr/pratique/urbanisme/construction-et-amenagement-durables/le-cahier-de-recommandations-environnementales/rub_9172_stand_67211_port_23570

³³⁰ http://www.paris.fr/pro/daliat-achats-et-marches-publics/politique-d-achat-de-la-ville/l-achat-responsable/rub_9528_stand_10045_port_24614

l'appropriation du développement durable. Aujourd'hui, le comité de pilotage politique de l'Agenda 21 proprement dit comprend les membres du bureau communautaire (dont les huit maires) et les huit adjoints au maire en charge des Agendas 21 communaux. Le portage politique intercommunal est donc assez fort, en progression constante. Cependant se pose la question de la place de l'Agenda 21 parmi les politiques existantes de prospective, métropolitaine, stratégie territoriale, Écocité. L'Agenda 21 n'est pas non plus le projet global de Plaine Commune mais il est en train de se faire sa place. Il est de plus en plus considéré comme un outil de cohérence des politiques publiques existantes.

Le portage technique s'est renforcé au fil des années. La Mission Environnement, qui avait réalisé le Plan Communautaire de l'Environnement, était rattachée à la Direction de l'Aménagement. Avec le lancement d'outils politiques de développement durable, au départ l'Agenda 21, la Mission Environnement devient fin 2008 la Délégation Générale à l'Ecologie Urbaine, directement rattachée au Directeur Général des Services. Cette Délégation porte les politiques générales de développement durable mais aussi d'autres politiques plus environnementales. Son Délégué général portait une forte expérience de la concertation³³¹. La Délégation n'assure pas (en tout cas seule) la mise en œuvre technique des plans d'actions mais elle en assure la définition stratégique et politique. Le personnel est plus nombreux, avec mi-2011 une Déléguée générale, une assistante et cinq chargés de mission³³². Le comité de pilotage opérationnel comprend le délégué général à l'écologie urbaine, la déléguée générale à la stratégie territoriale, le directeur adjoint chargé de la communication, le chargé de mission démocratie locale, le chargé de projet Agenda 21 et les bureaux d'études³³³. L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par le groupement des bureaux d'études 4D/Voix publiques/Frédéric Weill pour la concertation, le diagnostic et la définition d'une stratégie d'action et à l'acte pour la communication. Le portage technique est désormais plutôt clair et efficace, avec cependant une difficulté à mobiliser la totalité des directions et des agents de Plaine Commune. En effet, le choix a été fait de ne pas créer de structure supplémentaire mais d'intégrer l'Agenda 21 dans toutes les directions. Mais le temps manque pour mobiliser Plaine Commune en interne³³⁴ et coordonner l'Agenda 21 avec l'ensemble des politiques mises en œuvre, en phase diagnostic de l'Agenda 21 en tout cas. La direction du développement économique qui a permis d'instaurer des relations avec des entreprises du territoire, reste la plus impliquée.

³³¹ Au Conseil Général du Val-de-Marne. Boris Pétroff a été délégué jusqu'à mi-2011, laissant sa place à Frédérique Dequiedt.

³³² L'un d'entre eux, dit « chargé de mission démocratie locale », chargé de la concertation, est en fait rattaché directement au bureau du président, renforçant les liens avec le politique.

³³³ Note de pilotage du 5 août 2010.

³³⁴ Entretien avec F. Dequiedt, chargée de l'Agenda 21

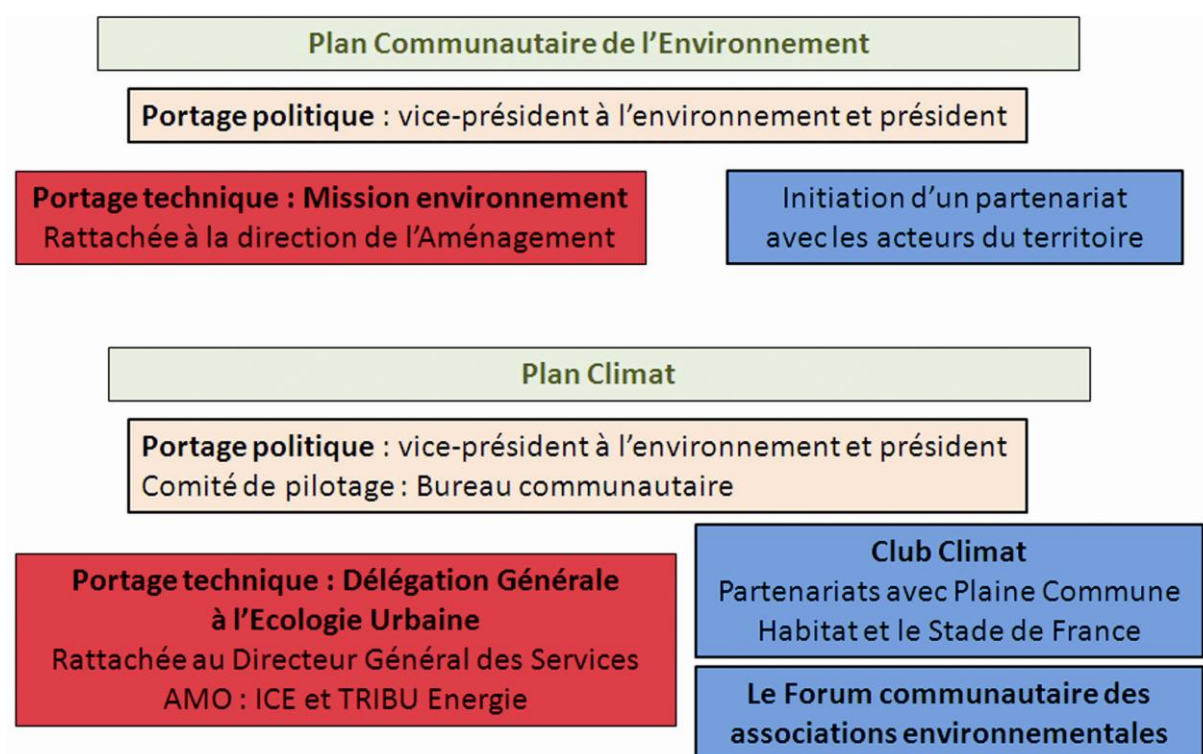


Figure 33 : Du Plan Communautaire de l'Environnement au Plan Climat, un renforcement du portage politique et surtout technique (AJ)

La dynamique partenariale externe est elle aussi en progrès. Le Plan Communautaire de l'Environnement qui débutait la politique environnementale de l'agglomération avait initié un partenariat avec les acteurs du territoire : services déconcentrés de l'Etat, Région et Département, bailleurs, promoteurs, SNCF, RATP. Le Plan Climat a mis en place un « Club Climat » composé des acteurs du territoire mais il s'est peu réuni³³⁵ et les acteurs, régulièrement invités à toutes sortes de réunions du même type, se sont montrés difficiles à mobiliser car ils n'y voyaient pas leur intérêt immédiat³³⁶. L'articulation n'est pas évidente avec les Plans Climats départemental et régional qu'il est difficile de suivre en même temps. En revanche, les partenariats avec Plaine Commune Habitat et le stade de France sont fructueux. Finalement la dynamique partenariale apparaît aussi comme l'un des points faibles du Plan Climat de Plaine Commune (Jégou, 2010). Cette dynamique partenariale externe était souhaitée mais les moyens humains et temporels ont manqué pour la mettre en œuvre. Dans le cadre de l'Agenda 21, un comité des partenaires institutionnels a été mis en place avec la DRIEE³³⁷, l'ADEME, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'ARENE. Les Conseils général et régional cherchent à articuler l'Agenda 21 avec les leurs. L'Etat accompagne surtout sur le lien avec les entreprises avec la création d'un groupe entreprises début 2011, notamment issues du réseau des d'entreprises éco-responsables, mais aussi par

³³⁵ 2 réunions au 6 janvier 2010, lors de l'entretien avec Nelly Coste. Même situation fin septembre 2011

³³⁶ Entretien avec N. Coste, chargée du Plan Climat

³³⁷ Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie.

exemple Saint-Gobain, Generali, La plateforme du bâtiment ou l'AFNOR³³⁸. Ce groupe d'entreprises a été invité à proposer des actions sur quatre thèmes (bâtiment, déchets, responsabilité sociale et territoriale des entreprises, recherche d'un modèle de développement alternatif). Un groupe associations s'est également mis en place au premier semestre 2011. Une dynamique partenariale élargie s'est donc initiée et devra se renforcer au cours des prochaines phases de l'Agenda 21.

La figure 33 fait apparaître peu d'évolutions entre le portage du Plan Communautaire de l'Environnement et le portage du Plan Climat, hormis le passage de la mission environnement à la Délégation générale à l'écologie urbaine. Le portage change en revanche considérablement avec l'Agenda 21.

Un Agenda 21 intercommunal articulé avec huit Agendas 21 communaux : « 1+8=1 »³³⁹

Dans l'Agenda 21, la dynamique partenariale interne est elle très forte, dans un dialogue constant avec les huit villes. En effet l'Agenda 21 intercommunal doit être mené en même temps que les huit Agendas 21 communaux. Les huit villes ont voté ensemble cet engagement. L'Agenda 21 intercommunal s'est doté d'organes d'articulation des neuf Agendas 21 avec deux instances qui se réunissent une fois par mois : l'« Atmaé », l'atelier des maires-adjoints à l'environnement et le réseau des référents Agendas 21, constitué des chargés de mission Agenda 21 des huit villes et de Plaine Commune Habitat (fig. 34).

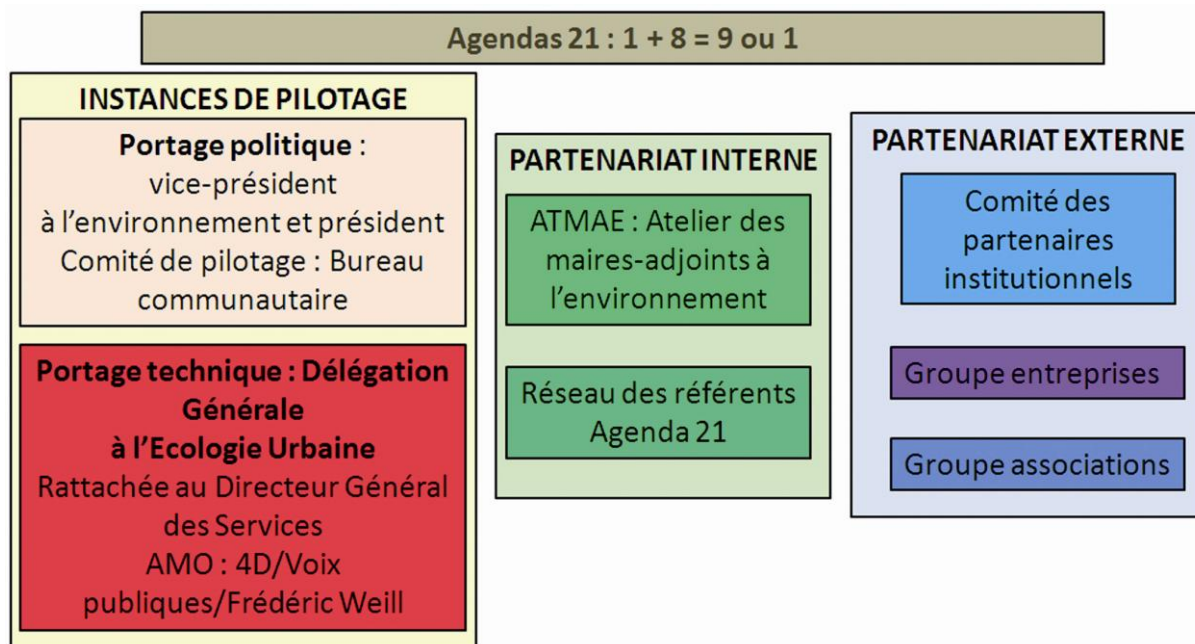


Figure 34 : Un portage politique et technique incrémenté à Plaine Commune avec l'Agenda 21

Mais le portage communal des huit agendas 21 communaux est moins évident, une partie des villes³⁴⁰ ayant tardé à lancer leur Agenda 21 communal, à lui donner des moyens

³³⁸ Compte-rendu de la réunion d'octobre 2010

³³⁹ Note de pilotage du 5 août 2010

humains (chargé de mission, bureau d'étude) et à organiser les ateliers communaux. Les huit villes s'engagent toutes mais à leur vitesse, avec un portage politique différent et même un portage technique différent, lié aussi à leurs moyens globaux. Dans cinq des huit villes, Plaine Commune avait dû mettre en place un dispositif de recrutement sur les crédits régionaux d'étudiants en contrat de formation, référents Agendas 21 présents dans les villes trois jours par semaine. Certains d'entre eux, appuyés par leur direction et/ou leur élu, ont pu mobiliser davantage leur commune et d'autres moins. Une partie d'entre eux ont été définitivement embauchés³⁴¹ par leur commune pour continuer à assurer le portage de l'Agenda 21. Cependant La Courneuve et Villetaneuse n'avaient plus de référents Agenda 21 en mars 2011³⁴². Au contraire, trois des huit villes se sont dotées d'un bureau d'études (Epinay-sur-Seine, Aubervilliers et Stains) : Solving Efeso³⁴³ à Epinay-sur-Seine et à Aubervilliers, EPICEA³⁴⁴ à Stains, qui sont donc différents du bureau d'études intercommunal (4D associé à Frédéric Weill et Voix publiques) et n'ont pas forcément le même esprit. Ces trois bureaux d'études, au cahier des charges plus ou moins cohérent avec celui de Plaine Commune guident davantage leurs communes vers des Agendas 21 communaux à l'identité propre, rendant l'articulation plus difficile avec Plaine Commune. A l'inverse, certaines villes, La Courneuve mais aussi Saint-Denis, se posent même des questions fortes et territoriales : doivent-elles créer leur propre Agenda 21 ou bien leur Agenda 21 doit-il être une déclinaison de l'Agenda 21 intercommunal ? Cela pose la question de l'action de Plaine Commune dans le cadre des Agendas 21 communaux : doit-elle être différente selon les villes ?

Le pilotage des politiques de développement durable s'est nettement renforcé à Plaine Commune avec l'Agenda 21, avec un partenariat externe plus solide et plus varié. Des structures de pilotage intercommunal se sont créées afin de relier l'Agenda 21 intercommunal aux Agendas 21 communaux. Néanmoins une dimension manque encore dans ce schéma, c'est celle de la cohésion interne à la collectivité Plaine Commune. Paris avait mis en place un réseau qui paraissait sans doute plus logique vu la taille de la collectivité et qui a fait preuve d'une efficacité mitigée ; à Plaine Commune, collectivité bien plus petite, aucun dispositif formel n'a été créé en ce sens.

Relier les différents niveaux de décision

P. Braouezec et M. Bourgain ont souhaité mettre en place au printemps 2011, à cheval sur la phase de diagnostic et sur la phase de définition du plan d'action, deux ateliers de réflexion « transversaux », l'un sur la tranquillité publique et la sécurité, l'autre sur le parcours

³⁴⁰ Nous avons fait le choix de nous concentrer sur l'action intercommunale et nous ne sommes donc pas intéressés à l'action de chacune des huit villes. Nous les considérons donc comme un ensemble assez disparate sans bien citer nommément lesquelles sont engagées et lesquelles le sont moins. En revanche, ayant été sollicités par la ville d'Epinay-sur-Seine, nous nous sommes dès lors davantage intéressés à elle.

³⁴¹ Dont Cassiopée Guitteny à Epinay-sur-Seine.

³⁴² Lors de l'entretien du 09.03.11 avec F. Dequiedt

³⁴³ Le même donc que pour le Plan Climat de Paris.

³⁴⁴ Qui accompagne pour la première fois un Agenda 21.

éducatif. Ces ateliers ont été votés lors du comité de pilotage de l'Agenda 21 du 6 janvier 2011 et annoncés en forum Agenda 21. La transversalité correspond ici davantage à une volonté de dépasser les fossés entre les différents niveaux de décision. En effet, ces deux thèmes ne relèvent pas de compétences intercommunales. La sécurité fait partie des responsabilités du Maire mais c'est l'Etat qui a le plus de pouvoir en la matière. Le parcours éducatif est complètement éclaté entre les différents niveaux de pouvoir. L'Etat assure les enseignements dispensés dans le primaire et le secondaire. Les écoles sont assumées par la commune, les collèges par le département et les lycées par la Région. Les établissements d'enseignement supérieur acquièrent une autonomie. La formation professionnelle et l'apprentissage sont des compétences régionales. L'éducation et la tranquillité publique ont effectivement atteints des niveaux très bas. Au printemps 2011, la FCPE de la Seine-Saint-Denis, (notamment des parents d'Epinay-sur-Seine) a même saisi la HALDE pour discrimination territoriale dans la scolarité (à propos du remplacement des enseignants). L'idée est donc de donner le rôle « d'ensemblier »³⁴⁵ à l'agglomération. Ces ateliers sont évolutifs et leurs membres varient dans le temps : élus, agents, experts tout au long du cycle, acteurs du territoire lors de la deuxième rencontre, habitants lors de la troisième rencontre.

4.2 Participation citoyenne et concertation

Quels ont été les dispositifs et les objectifs de concertation mis en place dans les deux collectivités ? Dans quelle mesure ces dispositifs se sont-ils avérés utiles ?³⁴⁶

Un renforcement des pratiques de concertation à Plaine Commune

A Plaine Commune, les dispositifs de concertation ont connu une importance croissante, passant de marginaux à larges. Le Plan Communautaire de l'Environnement avait commencé par associer les associations environnementales ou liées au cadre de vie, au voisinage et au quartier. Cette concertation n'a pas fait l'objet d'une formalisation spécifique. Ensuite, le Plan Climat a mené une concertation propre, sous la forme d'un « Comité citoyen », dans une conception assez démocratique de la concertation. Le Forum citoyen a ainsi recruté des volontaires pour des réunions de réflexion et de proposition qui se sont étalées de décembre 2008 à septembre 2009. Elles étaient prévues un peu en amont du plan d'action et ont donc servi à recueillir les souhaits des habitants. Deux médiateurs étaient prévus à chaque séance afin que « la parole soit libre »³⁴⁷ : une journaliste spécialiste des questions d'environnement³⁴⁸ et un expert. Le forum citoyen comprenait 60 inscrits³⁴⁹ avec un noyau

³⁴⁵ Note du 11 février 2011 sur les groupes transversaux.

³⁴⁶ La concertation sera approfondie dans le chapitre 11.

³⁴⁷ Entretien avec N. Coste, chargée du Plan Climat

³⁴⁸ Ruth Stegassy (Emelianoff et Stegassy, 2010)

³⁴⁹ La liste nominative, avec les lieux de résidence, figure dans *L'avis du Comité Citoyen pour l'élaboration du Plan Climat Energie de Plaine Commune*
http://www.plainecommune.fr/gallery_files/site_1/704/pce_comite_final.pdf

dur de 25-30 personnes plus assidues³⁵⁰. La première séance a consisté en une sensibilisation et la seconde séance a permis la lecture du Bilan Carbone®. Lors de la troisième séance, les élus se sont exprimés ; cette séance a pourtant été jugée trop dense par les citoyens. La quatrième séance a été consacrée à la rédaction de l'avis du comité citoyen ; il a fallu lui ajouter une cinquième séance³⁵¹.

La concertation en Plan Climat présente des difficultés techniques d'explication des mécanismes climatiques et des procédés techniques, par exemple en construction. Pourtant les habitants présents connaissaient déjà bien les enjeux climatiques ; « ils avaient lu le Bilan Carbone pour la deuxième séance et nous ont posé plein de questions »³⁵². Dans leur Avis du Comité Citoyen (Plaine Commune, 2010), les habitants se disent satisfaits de l'initiative de Plaine Commune. Ils regrettent de ne pas avoir pu échanger avec les autres instances du Plan Climat (comité de pilotage ou club climat) et surtout de ne pas avoir eu assez de temps pour débattre : « Nous ne nous sommes pas assez disputés » (Plaine Commune, 2010, p. 37) Qu'ont fait émerger ces réunions du comité citoyen ? Les membres du comité citoyen sont à l'origine de deux axes forts du Plan Climat qu'ils avaient demandés : la gestion des déchets et l'efficacité de l'éclairage public. La gestion des déchets occupe la totalité de la fiche n°11 du plan d'action : « Sensibiliser à la gestion éco-citoyenne des déchets ménagers (tri et valorisation) ». La concertation a donc fait évoluer le Plan Climat, à partir de citoyens motivés, de « citoyens-experts ».

Pour l'Agenda 21, les élus ne souhaitaient pas cette surreprésentation de citoyens habitués, de citoyens-experts et voulaient ouvrir le dispositif au plus grand nombre, notamment à ceux qui habituellement ne s'expriment pas, mais aussi aux actifs du territoire. M. Bourgain a posé l'ambition d'atteindre 1% de la population de Plaine Commune, puis au vu des résultats positifs (5 500 personnes en janvier 2011 suite à la première phase de concertation³⁵³), a monté l'ambition à 25%. De fait, les dispositifs de concertation pour la phase de diagnostic de l'Agenda 21 sont nombreux et variés (fig. 35). Ils comprennent d'abord des enquêtes :

- Enquête dite « Jégou » ou « Capacité des populations à aller vers le développement durable » (partie III), notamment centrée sur les modes de vie des usagers, réalisée en mai-juin 2010 auprès de 1462 usagers des espaces publics : résultats statistiques et « Verbatim ». Cette enquête ne correspondant qu'à moitié aux attentes des collectivités, elle a été complétée par une deuxième enquête ;

³⁵⁰ Entretien avec N. Coste.

³⁵¹ Une 6^e séance a eu lieu en février 2010 mais pas depuis.

³⁵² Entretien avec N. Coste, chargée du Plan Climat

³⁵³ Note interne « Point d'avancement de l'Agenda 21 territorial », rédigée par F. Dequiedt, datée du 5 janvier 2011.

- Enquête « C'est où le bonheur ? » réalisée par Plaine Commune mais aussi par les communes auprès de 1160 habitants³⁵⁴ interrogés aux grands événements municipaux, ainsi que sur Internet, notamment centrée sur les perceptions et préoccupations territoriales des habitants, de juin à novembre 2010 ;
- Enquête « salariés » réalisée auprès de 1400 salariés, notamment de Marques Avenue, de la Plaine Saint Denis et du réseau des éco-entreprises, d'octobre à décembre 2010 ;
- Certaines villes ont élaboré des questionnaires particuliers, notamment Epinay-sur-Seine avec un questionnaire habitants ou d'autres enquêtes plus ciblées.

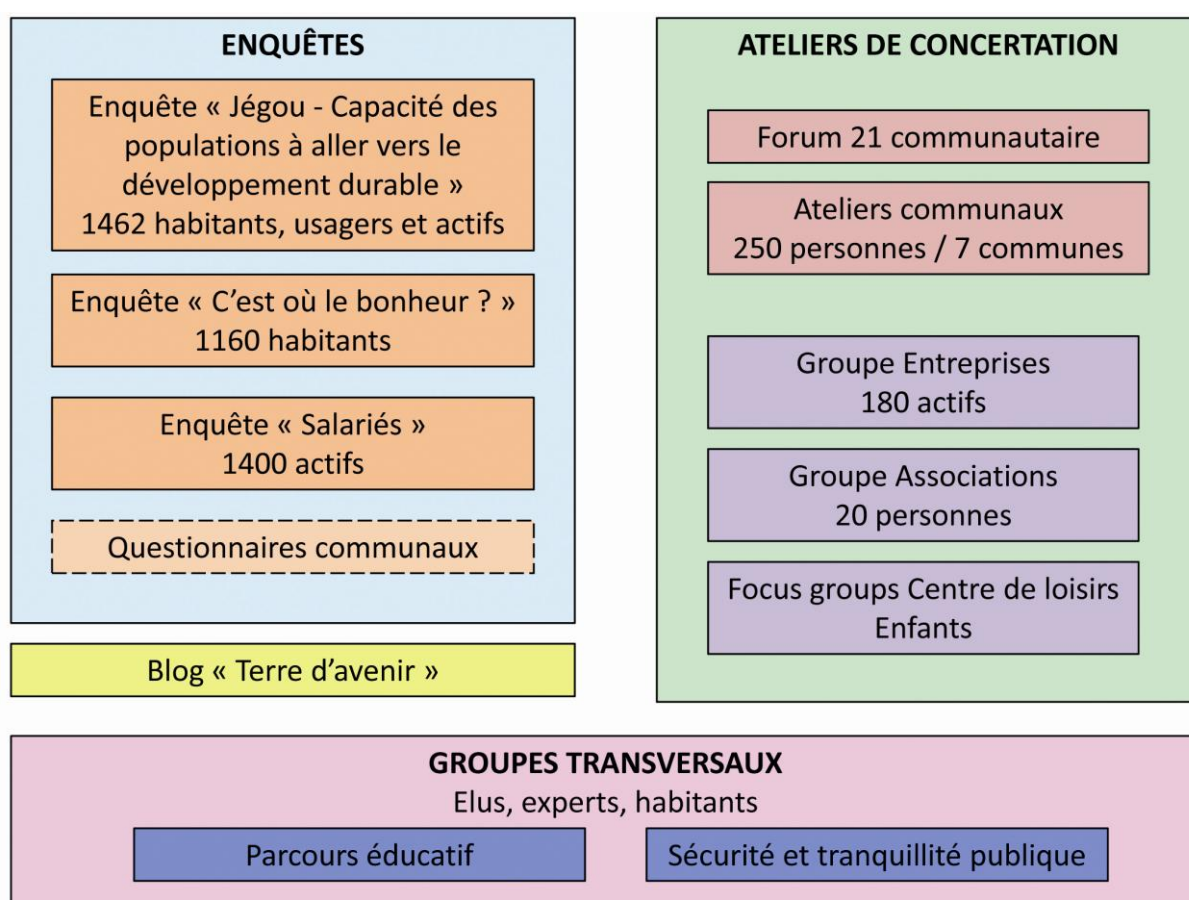


Figure 35 : Variété des dispositifs de concertation de l'Agenda 21 de Plaine Commune (AJ)

Le blog de l'Agenda 21, Terre d'avenir, en partenariat avec le Bondy Blog notamment mais aussi des journalistes-citoyens volontaires, constitue un dispositif plus novateur, ouvert de septembre à décembre 2010 : <http://terredavenir.plainecommune.fr/> Ensuite les dispositifs de concertation comprennent les réunions de concertation proprement dites :

- Forum 21 « Terre d'avenir », réunions de concertation intercommunale, dans des lieux atypiques du patrimoine de Plaine Commune : en juillet 2010 pour expliquer la

³⁵⁴ Notamment de La Courneuve (463 questionnaires) et Aubervilliers (399 questionnaires)

démarche, en novembre 2010 pour présenter le diagnostic et en mars 2011 pour montrer la prospective ;

- Ateliers communaux : environ 250 personnes se sont exprimées dans ces ateliers³⁵⁵ organisés dans sept communes³⁵⁶ ;
- Les rencontres « entreprises et Agenda 21 » avec 4 rencontres – 180 personnes ;
- Neuf *focus groups* dans les centres de loisirs de Saint-Denis et de L'Île-Saint-Denis (enfants de 8 à 13 ans) ;
- Rencontre avec le groupe associations (de solidarité) – 20 personnes ;
- Deux groupes transversaux, mixtes, mis en place à la demande directe des élus, l'un sur le parcours éducatif et l'autre sur la tranquillité publique.

La concertation a-t-elle touché les citoyens qui habituellement ne s'expriment pas ? Certains au fil des enquêtes mais pas fondamentalement. L'une des difficultés de la mobilisation de la population est à la fois sa marginalisation, son illettrisme et son manque de maîtrise de la langue française pour une partie d'entre elle. Cette difficulté n'a pas permis d'atteindre toutes personnes sollicitées lors des enquêtes. Un dispositif d'enquête spécifique avait été envisagé via les associations de solidarité et de communauté, supposant des traductions. Mais il n'a pas pu être mis en place faute de temps et de moyens humains. Un groupe Associations a permis de rencontrer ces associations « travaillant plus particulièrement avec les publics en difficulté, les publics immigrés, les jeunes, les femmes sur des thèmes aussi variés que la culture, l'insertion, la défense des intérêts »³⁵⁷. Ce sont les dispositifs spécifiques qui ont permis d'éviter la surreprésentation des citoyens-experts, toujours très présents en réunion de concertation. Finalement, on obtient numériquement une concertation qui a presque autant touché les actifs du territoire que les habitants. La concertation, tirée entre les souhaits d'atteindre les actifs comme les personnes en situation de précarité, ne se veut pas représentative mais il est vrai qu'elle a été massive et variée dans ses dispositifs et dans les publics touchés.

Le bureau d'études 4D a rédigé une synthèse de la concertation pour le diagnostic en présentant les résultats à travers une grille de cinq modèles de la ville souhaitable ou désirable pour les habitants et actifs du territoire, passant des constats aux attentes sur chacun des modèles :

- Une ville conviviale et solidaire : hormis des tensions attendues, racistes en partie, la concertation met en évidence le décalage entre actifs non résidents et habitants. Les habitants sont partagés entre l'attachement pour le quartier et le souhait de partir, le désir de solidarité et d'expression ;

³⁵⁵ Nous ne sommes allés à aucun d'entre eux. Source : Synthèse de la concertation sur l'Agenda 21 de Plaine Commune, note du 29 avril 2011.

³⁵⁶ C'est l'atelier communal de Pierrefitte-sur-Seine qui manque à l'appel.

³⁵⁷ Synthèse de la concertation sur l'Agenda 21 de Plaine Commune, avril 2011, p. 3

- Une ville requalifiée autrement dit plus agréable à vivre, avec le constat d'une ville en chantier, un manque de commerces variés de proximité, des espaces verts peu accessibles et une aspiration à des modes de déplacement plus variés ;
- Une ville apaisée³⁵⁸, partant d'un constat d'étouffement minéral, de saleté des espaces publics, un sentiment d'insécurité le soir et la nuit ainsi qu'une insécurité routière ;
- Une ville éduquée et employeuse avec une inquiétude forte sur la qualité de l'école et un décalage entre les qualifications et les emplois disponibles ;
- Une ville en transition capable d'adopter de nouveaux comportements au regard des défis : attente d'une éducation à l'environnement, d'entreprises et d'une administration plus engagées, d'une économie et d'une production agricole plus proche³⁵⁹.

C'est cette synthèse de la concertation qui a été présentée lors du Forum 21 de mars 2011.

Pratiques de concertation dans l'Agenda 21 et le Plan Climat de Paris

A Paris les pratiques de concertation ont ceci de spécifique qu'elles ne s'organisent pas uniquement autour des citoyens. Pour l'Agenda 21 comme pour le Plan Climat, des ateliers thématiques réunissent des participants issus de plusieurs collèges, dont les citoyens, mais aussi les agents municipaux, les partenaires, etc., dans le but de construire une réflexion commune à partir d'une base de travail assez avancée.

Il reste peu de traces de la concertation pour le diagnostic de l'Agenda 21, les comptes-rendus n'ayant pas été « archivés »³⁶⁰. Le diagnostic partagé (Ville de Paris, 2007d) constitue l'unique trace, pas toujours claire et explicite. La concertation s'est partagée entre trois dispositifs différents :

- Un questionnaire d'enquête auto-administré, « qualitatif », long et ouvert, sur dix thématiques, inséré dans le journal municipal à l'été 2007 et également mis en ligne³⁶¹ : 5 000 réponses ont été reçues³⁶² (Ville de Paris, 2007d) et traitées par IPSOS³⁶³ ;
- Des discussions en conseils de quartiers saisis par le Maire en mars 2007 ;

³⁵⁸ Nous respectons ici la structure de la synthèse. Ce thème, bien qu'il soit porté par une approche différente, nous paraît redondant avec le précédent.

³⁵⁹ Synthèse de la synthèse de la concertation sur l'Agenda 21 de Plaine Commune.

³⁶⁰ Entretien avec C. Cohen. Le bureau d'études Auxilia n'a pas répondu à notre demande de transmission des comptes-rendus.

³⁶¹ Entretien avec C. Cohen.

³⁶² Soit beaucoup moins que les 100 000 réponses reçues pour le PLU (C. Cohen)

³⁶³ Entretien avec C. Cohen

- Huit ateliers de concertation proprement dits, internes et externes, menés par Auxilia, réunissant « d'une part les services de la ville et d'autre part la société civile » (Ville de Paris, 2007d, p. 9).

Les participants aux ateliers ont été invités à réfléchir sur neuf fiches de travail³⁶⁴ déjà pré-rédigées, correspondant aux neuf axes d'analyses du diagnostic territorial pour l'Agenda 21. La comparaison entre les fiches de travail et les fiches de synthèse finales fait apparaître l'enrichissement de ces dernières, avec des phrases du type « les participants de la concertation souhaitent que... ont montré leur sensibilité à... ». Néanmoins les participants sont considérés comme un ensemble homogène dont les divergences d'idées n'apparaissent pas.

La concertation pour l'Agenda 21 n'est pas seulement mal connue ; elle a été peu valorisée et son bilan apparaît finalement décevant. Ainsi on ne retrouve guère la trace des 5 000 questionnaires d'enquête traités par IPSOS. Le diagnostic partagé conclut d'ailleurs à son sujet qu'« élaboré en six mois, dans un contexte quelque peu perturbé par quatre scrutins électoraux, il a sans doute souffert d'une concertation un peu précipitée » (Ville de Paris, 2007d, p. 86).

Le Plan Climat a donné lieu à une concertation bien mise en valeur dans un *Livre Blanc, Contributions des Parisiennes et des Parisiens pour lutter contre les dérèglements climatiques*, qui constitue une synthèse très intéressante de la concertation, bien qu'il ait été réécrit³⁶⁵. Les traces de la concertation pour le Plan Climat ont aujourd'hui pratiquement disparu du site Internet³⁶⁶. Nous avons reçu des échos différents de la concertation en fonction des acteurs rencontrés. Ainsi certains interlocuteurs présentent la concertation comme l'un des points forts du Plan Climat³⁶⁷. De notre avis aussi, après comparaison avec d'autres Plans Climats de même génération (Jégou, 2010). C'est en effet le bureau d'étude qui avait fondé sa réponse à l'appel d'offre sur un axe de concertation fort³⁶⁸ et qui a insisté malgré les oppositions³⁶⁹ pour réaliser un Livre Blanc riche. La concertation s'est déroulée en trois dispositifs, à partir des premiers résultats du Bilan Carbone® :

³⁶⁴ Un temps mises en ligne sur le site Internet de la Ville de Paris

³⁶⁵ La part de réécriture constitue sans doute un problème. Nous avons hésité à l'explorer mais il nous semble que ce travail fastidieux ne sera pas suffisamment fructueux.

³⁶⁶ Seule la version courte du Livre Blanc (24 p.) est encore en ligne : http://www.paris.fr/pratique/energie-plan-climat/le-plan-climat-de-paris/qu-est-ce-qu-un-plan-climat/rub_8413_stand_20945_port_19609 La version longue du Plan Climat a disparu, ainsi que les comptes-rendus des ateliers de concertation et des conférences-débats.

³⁶⁷ C. Cohen et A. Ged mais pas Y. Françoise. La confrontation des entretiens et du Livre Blanc amène à isoler l'entretien avec Y. Françoise, qui apporte des informations contradictoires avec celles fournies par A. Ged et dans le Livre Blanc. N'ayant pas d'élément d'explication intéressant à apporter à cette contradiction, nous ne l'approfondirons pas.

³⁶⁸ Entretien avec A. Ged

³⁶⁹ Certaines directions ont manifesté leur opposition à cette idée (entretien avec C. Cohen).

- 17 débats dans les 12 mairies d'arrondissement volontaires et à l'Hôtel de Ville, qui ont réuni environ 1 500 participants (Ville de Paris, 2007b) ;
- Des contributions libres sur Internet et au 39 75, recueillies sous leur forme brute, peu ou pas triées, à la fin du Livre Blanc : 212 contributeurs³⁷⁰ plus la contribution de l'association « Les Amis de la Terre » ;
- 8 ateliers thématiques qui se sont chacun réunis six fois pour une séance de formation commune, quatre séances de travail séparées et une dernière séance collective de conclusion : 245 participants (fig. 36).

Nous avons dû procéder à des recomptages face aux nombreuses contradictions entre les entretiens et le Livre Blanc et même à l'intérieur du Livre Blanc lui-même³⁷¹. Le Livre Blanc, au-delà de sa dimension de compte-rendu, comprend un article très intéressant de P. Radanne et A. Ged³⁷² intitulé « Les enseignements de l'élaboration du Livre Blanc » comprenant leurs points de vue et leur bilan de la concertation. Ils y notent les réactions et postures de participants face au changement climatique dans un contexte de faiblesse qualitative d'information sur le sujet. L'article suivant réunit les différentes propositions issues de la concertation, pour la plupart reprises dans le Plan Climat. Certaines propositions ne ressortent toutefois pas ou peu. C'est ainsi le cas de la coopération, qui a fait l'objet d'un atelier et qui proposait entre autres une coopération avec les communes riveraines de Paris. Autre exemple : le contrôle de la mise en œuvre des réglementations thermiques dans le bâtiment.

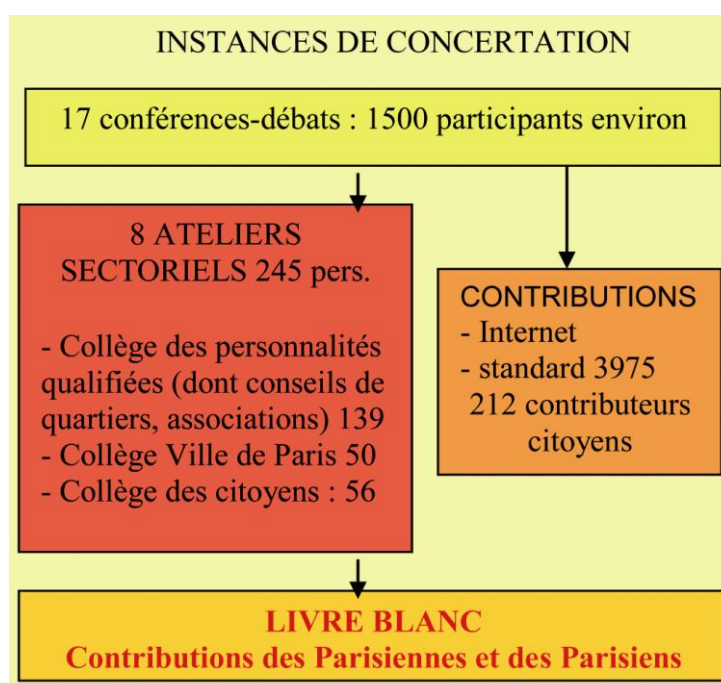


Figure 36 : Les dispositifs de concertation du Plan Climat de Paris (AJ)

³⁷⁰ Que nous avons recomptés (Jégou, 2010), le Livre Blanc en comptant 250.

³⁷¹ Les recomptages ont été effectués sur la base des listes de participants aux ateliers.

³⁷² Futur Facteur 4 et Solving Efeso

Le titre du *Livre Blanc, Contributions des Parisiens et des Parisiennes à la lutte contre les dérèglements climatiques*, reste effectivement un peu pompeux (Ter Minassian, 2011). Bien que la démarche des ateliers mixtes soit tout à fait intéressante, permettant ainsi à des agents, des partenaires économiques et administratifs et à des citoyens de se rencontrer, les ateliers n'ont que peu réuni de citoyens *lambda*. Leur nombre est très imprécis dans le Livre Blanc : 150 manifestations d'intérêt, 114 inscrits, plus de 60 participants (Ville de Paris, 2007b, p. 33), 56 d'après nos recomptages. Les ateliers thématiques réunissaient en fait trois collèges³⁷³ : collège Ville de Paris (50 participants), collège des personnalités qualifiées dont les conseils de quartiers et les associations (139 participants) et collège des citoyens (56 personnes). Leurs comptes-rendus figurent synthétisés dans le Livre Blanc : bâtiment, activités économiques, transports de personnes, transports de marchandises, achats responsables, consommation et déchets, coopération, éducation/sensibilisation/formation, adaptation du territoire à l'évolution du climat. Interrogée sur le sujet, A. Ged évoque effectivement une difficulté à mobiliser le citoyen *lambda* ; « ce sont toujours les mêmes qui viennent ». Elle aurait souhaité faire appel à un panel représentatif de citoyens mais le dispositif était trop coûteux³⁷⁴. Les membres d'associations et de conseils de quartiers sont en revanche venus nombreux.

4. 3 Des projets de territoire : territorialité et territorialisation

Un Plan Climat ou un Agenda 21 tels que les conçoit le Bureau des Territoires du ministère de l'Ecologie doit être une stratégie territoriale au sens où ils s'appliquent au territoire de la collectivité et non pas seulement à ses compétences (chapitre 4). Les dimensions territoriales des politiques de développement durable peuvent être approfondies, dans la mesure où les collectivités s'approprient le paradoxe central du développement durable : « penser global, agir local ». Cela conduit au champ de questionnement suivant : dans quelle mesure l'ensemble du territoire est-il pris en compte dans les politiques de développement durable, c'est-à-dire pas seulement les compétences de l'administration ? Quels problèmes cela pose-t-il ? Les axes des politiques de développement durable s'appuient-ils sur une identité territoriale bien mise en avant, laquelle ? Le territoire est-il compris à l'échelle infra-communale ? Est-il cartographié au regard du développement durable ? Dans quelle mesure les plans de développement durable prennent-ils en compte la dimension métropolitaine, c'est-à-dire aussi bien la situation géographique de leur territoire dans la métropole que les politiques métropolitaines actuelles ?

³⁷³ Dont le nombre était limité à 100 participants dans chaque atelier d'après Y. Françoise, ce qui, vu les comptes, n'était vraisemblablement pas le cas.

³⁷⁴ Entretien avec A. Ged.

Un projet de territoire

Les Plans Climats de Plaine Commune et de Paris répondent à ces critères en cherchant à impulser leur territoire et pas seulement à agir sur leurs compétences. Le Plan Climat de Paris est plus explicite à ce sujet mais Plaine Commune l'intègre également.

Le plan interne des principales sections du Plan Climat de la Ville de Paris peut ainsi être considéré comme multiscalaire, distinguant les compétences de l'administration, son territoire et les échelles d'intervention des autres acteurs. D'ailleurs la rédaction du Plan Climat appuie fortement sur les autres niveaux, insistant sur les actions qu'ils pourraient et devraient mettre en place. « La Ville de Paris souhaite que le gouvernement français soit moteur... »³⁷⁵ (Ville de Paris, 2007c, p. 58) : les injonctions à l'Etat sont directes dans le Plan Climat. Sur ce point, le Plan Climat de Plaine Commune les cite mais se montre moins insistant. L'impulsion du territoire est difficile et nécessite des partenariats solides avec les acteurs.

Cette dimension territoriale est plus difficile à identifier dans les Agendas 21 du fait de la phase de diagnostic. Le diagnostic partagé de Paris traite davantage les problématiques relevant des compétences communales, mieux connues et chiffrées à l'échelle du territoire mais il aborde également d'autres compétences moins communales, comme les transports, l'emploi et l'éducation. De manière surprenante, la volonté d'agir sur les autres échelons n'apparaît pas du tout dans le diagnostic partagé alors qu'elle est très présente dans le Plan Climat. En revanche, à Plaine Commune, on ne constate pas de repli sur les compétences communales. La variété des dispositifs de concertation fait pleinement ressortir de nombreuses compétences non communales ou intercommunales. L'analyse des politiques communautaires s'appuie effectivement sur les compétences intercommunales en identifiant les lacunes à combler par problématique, nonobstant les niveaux de décision. Le diagnostic territorial également transcende les échelles de pouvoir en ce qu'il traite les problématiques sans souligner à quel niveau de compétence elles appartiennent. En revanche, la stratégie d'action de Plaine Commune s'oriente vers une coopération, définie comme une orientation transversale de la stratégie avec les autres niveaux de compétence et une volonté d'œuvrer dans le sens des priorités quels que soient les niveaux de compétences concernés. C'est tout à fait explicite (même s'il s'agit là d'une reprise des consignes ministérielles) : « Avec l'Agenda 21, Plaine Commune est définie au-delà de ses compétences par les élus comme animatrice territoriale coopérative en capacité de mobiliser les différents échelons des administrations, du monde économique, des ressources multiples de la société civile. [...] C'est un Agenda 21 de territoire où les acteurs peuvent trouver toute leur place et porter des actions (un plan d'action partagé par les 8 villes,

³⁷⁵ ...dans les négociations internationales pour intégrer le transport aérien dans le protocole de Kyoto [...] Le début de la phrase est écrit en majuscules dans une taille de police supérieure, alors que la suite de la phrase (ici en note de bas de page) est en minuscules.

l'agglomération, les entreprises, les associations, les habitants mais aussi l'Etat, la Région, le Département »³⁷⁶.

Identité territoriale et appropriation locale des enjeux du développement durable

Dans les Plans Climat et plus encore dans les Agendas 21, le territoire est compris comme un ensemble cohérent mais surtout un ensemble fort, indiscutable, aux limites marquées, dans une individualité et une légitimité soulignées. Les autres territoires constituent des altérités, dans des effets de voisinage assez peu pris en compte. Bien sûr cette approche est attendue de la part d'une collectivité mais la rédaction d'un projet de territoire la renforce paradoxalement. Quel est le contenu de cette identité territoriale ? Est-il en rapport avec la situation géographique du territoire dans la métropole ?

Une identité territoriale forte émerge-t-elle des plans de développement durable ?

Aucune identité territoriale n'émerge du Plan Climat de Paris, qui ne rappelle aucun élément de contexte territorial, comme si Paris n'avait pas besoin d'être présentée et identifiée. Le patrimoine, pourtant l'une des principales qualités de Paris, n'apparaît pas par exemple. Les actions apparaissent dès lors déréalisées, décalées du contexte parisien non identifié. Le diagnostic partagé de l'Agenda 21 le fait davantage, non pas en introduction mais dès le premier axe : « La Ville de Paris occupe une place stratégique dans le monde. Elle est une métropole internationale, à la fois lieu d'histoire, création de richesses économiques, de métissages culturels et de transit. Paris demeure la première destination touristique au monde » (Ville de Paris, 2007d, p. 13). Le brassage multiculturel des populations est la seule facette de l'identité territoriale de Paris explorée dans le diagnostic partagé de l'Agenda 21. Dès lors, les enjeux présentés dans le diagnostic partagé paraissent eux aussi se superposer à une réalité territoriale sans tout à fait la rencontrer.

En revanche pour Plaine Commune, l'identité territoriale est approfondie, forte et répétée dans le diagnostic de l'Agenda 21 tout comme dans le Plan Climat. Elle est livrée synthétiquement en préambule du diagnostic technique « A Plaine Commune, l'urgence et le sens du développement durable doivent s'envisager à partir des spécificités territoriales du territoire de Plaine Commune. Un territoire particulier à plusieurs points de vue : par son histoire [...] par sa situation de banlieue [...] par son image partiellement dépréciée [...] par le phénomène de désajustement entre le développement de l'activité récente et les compétences locales, par la jeunesse de sa population et l'importance du phénomène d'immigration [...] par sa multiculturalité »³⁷⁷. Régulièrement, les composantes de la pauvreté, de la précarité, de la misère mais aussi du multiculturalisme sont rappelées dans les documents de développement durable de Plaine Commune. En revanche la dimension de

³⁷⁶ Eléments de cadre de l'Agenda 21 de Plaine Commune, le 29 juin 2011

³⁷⁷ Etat des lieux du territoire version du 15 septembre 2009 (diagnostic territorial, approche technique), p. 6

territoire de transit est beaucoup plus difficile à prendre en compte. Bien sûr l'identité territoriale évoquée relève aussi beaucoup de l'image que l'agglomération souhaite donner. Il n'empêche qu'à Plaine Commune on note une volonté bien plus forte d'adapter les politiques de développement durable aux spécificités territoriales avant tout, dans une volonté de répondre aux problématiques locales et indirectement seulement aux problématiques globales. Dans le Plan Climat, chacune des fiches d'action présente le contexte territorial en lien avec le thème de la fiche avant d'annoncer les objectifs et les actions.

La situation géographique dans la métropole et les enjeux métropolitains

Le Plan Climat évoque un peu la situation de Paris comme cœur métropolitain : « L'action de la Ville de Paris, exemplaire comme elle se doit d'être, s'inscrit dans une dynamique urbaine régionale et métropolitaine » (Ville de Paris, 2007c, p. 4) mais la dimension est assez peu présente, même lorsqu'il est question des transports, comme si elle allait de soi et n'avait pas besoin d'être explorée. En revanche, le diagnostic partagé de la Ville de Paris intègre explicitement la métropole dès le début de la première entrée d'analyse : le premier thème porte ainsi sur Paris Métropole. La conscience de la situation géographique du territoire dans la métropole est un peu plus présente (mais construite en référence à la région) : « Des problématiques comme celle du transport permettent de travailler à une meilleure imbrication de l'espace régional pour favoriser la mobilité de tous, Parisiens et Franciliens » (Ville de Paris, 2007d, p. 14). Pourtant par la suite, la thématique des transports ne concerne que les Parisiens.

A Plaine Commune, la situation géographique du territoire dans la métropole est très intégrée. Si nous développons notre citation précédente du diagnostic technique, le territoire de Plaine Commune est particulier par « son histoire : un territoire servant de la métropole depuis des décennies, avec ce que cela suppose de séquelles urbaines ; par sa situation de banlieue, qui en fait de plus en plus un territoire de relégation et d'accueil pour les exclus et les exilés économiques du monde [...] ». En revanche, contrairement aux documents de développement durable de Paris, les enjeux métropolitains actuels n'apparaissent pas : Paris Métropole n'est pas citée, la loi Grand Paris un peu plus en ce qu'elle souhaite créer un cluster de la création à la Plaine Saint Denis. Pourtant ces enjeux métropolitains font l'objet d'une réflexion à Plaine Commune, nous l'avons vu, à laquelle s'intéresse la Délégation à l'Ecologie Urbaine³⁷⁸. Mais ils sont pour l'instant pensés séparément de l'Agenda 21, tout comme la démarche Écocité. L'intégration des problématiques pourra éventuellement se faire plus tard mais pour l'instant elle n'est pas effective.

³⁷⁸ Entretien avec F. Dequiedt, chargée d'Agenda 21

La territorialisation : cartographie et échelle infra-communale des projets de territoire

La territorialisation est peu réalisée : en effet, le territoire est appréhendé dans son intégrité globale, sans distinguer les communes, arrondissements, quartiers, types d'espaces où se jouent des enjeux particuliers. Les actions des Plans Climat sont homogènes, destinées à l'ensemble du territoire. Plaine Commune distingue davantage ses communes que Paris ses arrondissements. Les deux collectivités sont aussi sans doute bloquées par le fait qu'elles peuvent peu favoriser une division infra-territoriale par rapport à une autre. A Plaine Commune, les territoires d'intervention de la géographie prioritaire sont très nombreux (24 quartiers en rénovation urbaine par exemple), ce qui ne facilite pas non plus la territorialisation. On trouve ainsi bien peu de cartes dans les documents de développement durable de Paris et de Plaine Commune : aucune d'entre elles ne constitue une carte de synthèse ni même n'a été créée pour l'occasion, avec des données ou des croisements de données nouveaux. Le décompte des cartes est assez dérisoire :

- 2 cartes dans le Plan Climat de Paris (implantations du patrimoine municipal et opérations d'aménagement urbain) ;
- 2 cartes dans le diagnostic partagé de Paris (sites GPRU et des « établissements »³⁷⁹) ;
- 3 cartes dans le Plan Climat de Plaine Commune (opérations d'amélioration de l'habitat, mode d'occupation du sol, plan de déplacements urbains) ;
- 25 cartes en revanche dans le diagnostic technique de l'Agenda 21 de Plaine Commune : celles du SCOT, du PLD, du PLH... mais aussi du PCE pour lequel de nombreuses cartes avaient été créées. On compte pourtant presque autant de cartes à l'échelle de la petite couronne et de la région que de cartes à l'échelle de Plaine Commune.

La bibliothèque cartographique de Plaine Commune apparaît très limitée, en tout cas trop pour conduire une cartographie de la durabilité et une territorialisation. Le diagnostic territorial ne contient aucune carte d'échelle inférieure à Plaine Commune. En revanche, les zones de limites entre les communes auraient pu être cartographiées, par exemple toute la zone médiane entre les communes du nord des communes du sud de l'agglomération qui suivent des dynamiques métropolitaines différentes. En entretien, la chargée de projet Agenda 21 de Plaine Commune souligne le projet de réaliser une cartographie des inégalités environnementales et des multi-expositions mais celle-ci s'avère difficile à réaliser techniquement dans les délais du diagnostic de l'Agenda 21. Certaines données manquent, d'autres données existantes sont connues à des niveaux scalaires différents. Cette cartographie pourra être davantage développée lorsqu'il sera question de la territorialisation de l'Agenda 21, qui est l'un des défis à venir³⁸⁰.

³⁷⁹ A quoi cette carte correspond-t-elle ? Ce n'est même pas clair. Elle se trouve dans le thème « vie économique ».

³⁸⁰ Entretien avec F. Dequiedt, chargée de l'Agenda 21 de Plaine Commune

BILAN DU CHAPITRE 7

Sur les territoires, enjeux de cette thèse, les collectivités ont utilisé des outils de développement durable très proches. Plaine Commune est celle qui a le plus appliqué les « préconisations » liées à l'usage de ces outils alors que la CAPS fort peu. Paris les a mieux appliquées pour le Plan Climat que pour l'Agenda 21. Néanmoins, les singularités l'emportent sur les régularités dans notre comparaison croisée des Agendas 21 et des Plans Climat des trois collectivités. Le cheminement vers la durabilité est paradoxalement beaucoup plus linéaire à Plaine Commune qu'à Paris et qu'à la CAPS, où pourtant les contextes territoriaux et les contraintes financières sont moins importants. L'intégration du développement durable, assez chaotique, a connu des flottements et des échecs à la CAPS et à Paris.

Autant les plans de développement durable de Paris cherchent à impulser les autres niveaux de décision, autant Plaine Commune met en avant son identité territoriale. Le développement durable semble plaqué à Paris tandis que Plaine Commune l'adapte selon ses propres besoins. Pourtant c'est paradoxalement Plaine Commune qui a davantage respecté les usages en matière de plans de développement durable. Le développement durable y est en effet davantage perçu comme crucial et urgent sur le territoire : les habitants y seront les premiers touchés par les changements globaux³⁸¹. Paris a abandonné son Agenda 21. C'est un échec mais partiel car il a permis la mobilisation de la collectivité sur d'autres projets. Les politiques et les concertations ne sont pas si éphémères qu'elles le paraissent, du moins à court terme. Les plans d'actions ont surtout amené une culture « développement durable » ou d'« écologie urbaine ».

La question essentielle reste la place des politiques générales de développement durable dans l'ensemble des politiques de la collectivité. A Plaine Commune cette place est grandissante mais n'a pourtant pas vocation à toutes les emmener. Les différentes politiques mises en place répondent à cette culture politique d'écologie urbaine générale davantage qu'elles ne s'articulent directement entre elles. Les politiques d'aménagement écologique ou durable se construisent-elles séparément ? **(chapitre 8).**

³⁸¹ Entretien avec N. Coste, chargée du Plan Climat de Plaine Commune

CHAPITRE 8

Quelles politiques d'aménagement urbain durable ? Construire des quartiers durables dans la métropole parisienne

L'aménagement urbain durable constitue une autre politique spécifique de durabilité urbaine dans les trois collectivités étudiées. Elle est partagée entre la définition d'une politique générale d'aménagement urbain durable à l'échelle de la collectivité et la construction plus ou moins indépendante de quartiers durables qui pour la plupart d'entre eux en sont au stade du projet. La politique générale de durabilité en aménagement ne se lit pas de manière lisse comme dans un Agenda 21. Il existe des documents de référence à Paris notamment mais ils rassemblent davantage une culture de l'aménagement urbain durable et ne sont pas prescriptifs : les opérations d'aménagement ont une autonomie marquée par rapport à ces documents de référence. Les opérations d'aménagement sont soumises à un encadrement juridique beaucoup plus complexe que les Agendas 21 et les Plans Climat, les premiers étant volontaires, les seconds étant peu encadrés encore. La durabilité même des projets pose question et n'est pas définitivement acquise. Ces projets de quartier durable sont mis en œuvre par les directions ou les services de l'urbanisme et/ou de l'aménagement au sein des collectivités, c'est-à-dire un service différent de celui qui pilote les Agendas 21 et les Plans Climat : à Paris c'est la Direction de l'Urbanisme, à Plaine Commune c'est la Direction de l'Aménagement et à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay c'est le service de l'aménagement.

Les projets d'aménagement durable dans nos trois collectivités n'ont pas grand-chose à voir avec les éco-quartiers européens présentés dans le chapitre 4. Certes ils s'insèrent dans des situations géographiques très variées : réhabilitation d'un îlot insalubre, urbanisation de friche urbaine, urbanisation en zone périurbaine. En revanche on est dans un aménagement de troisième génération par rapport aux éco-quartiers européens présentés dans le chapitre 4. Les projets de quartiers durables ancrés dans la métropole parisienne sont moins portés dans un esprit d'exemplarité et d'expérimentation faisant vivre les éco-quartiers européens. L'engagement des collectivités est plus nuancé et pragmatique. Ils constituent une première étape vers la généralisation de l'aménagement durable. Les projets ne sont pas portés par la population, même celui de la place de Rungis qui correspond le plus à une démarche *bottom/up*, à la française toutefois. C'est la volonté politique uniquement qui les tire vers la durabilité. Les démarches n'en sont pas moins intéressantes et nécessaires.

Ce chapitre constitue une première approche de l'aménagement urbain durable dans les terrains d'étude. Les trois quartiers principalement présentés ici ne font pas l'objet d'une

évaluation³⁸² : à défaut, une grille de lecture permettra de les comparer et de présenter leurs enjeux, à travers l'évolution de leurs ambitions de durabilité, leur insertion territoriale, leur lien avec des politiques générales d'aménagement urbain durable, leurs processus et leurs champs d'action, ainsi que leurs limites.

Les projets ici étudiés sont considérés comme durables en ce qu'ils s'affichent comme des quartiers durables : c'est là le point de départ de notre réflexion. **En quoi sont-ils des quartiers durables ?** Notre problématique s'établira en trois champs de questionnement liés :

- Pourquoi certains quartiers sont-ils portés dans une démarche de durabilité et pas d'autres ?
- Qu'est-ce qui définit un quartier durable dans la métropole parisienne, dans quelle insertion avec leur contexte urbain, territorial et métropolitain ?
- Des politiques générales d'aménagement durable se définissent-elles ? Comment s'établissent les liens entre ces politiques générales et les opérations d'aménagement, éventuellement isolées, en particulier ? La durabilité urbaine dans la métropole parisienne se construit-elle à partir de l'échelle infra-locale de l'éco-quartier ?

Autrement dit, notre question globale est la suivante : **Comment s'élaborent des politiques territorialisées en quartiers durables et des politiques générales, territoriales, d'aménagement durable ?**

Nous répondrons à ces questions en comparant les contextes et les ambitions de trois projets de quartier durable dans nos trois collectivités d'étude. Le second temps de réflexion amènera une montée en généralisation vers la définition de politiques d'aménagement durable à l'échelle de la collectivité et de l'ensemble de son territoire, en passant par la présentation d'autres projets. Finalement, les projets s'avèrent très contraints par leur localisation dans la métropole parisienne et présentent des limites communes.

³⁸² Ce chapitre est directement complété par le chapitre 12 sur l'évaluation, entre autres des opérations d'aménagement.

1 – Contexte et ambitions des trois projets de quartier durable : l'éco-quartier fluvial de l'Ile Saint Denis, le quartier du lycée Camille Claudel et Clichy-Batignolles

Les ambitions de développement durable d'un projet ainsi que son insertion géographique et urbaine constituent préalablement une première condition vers la durabilité. Nous présenterons d'abord séparément les trois projets de quartier dans leurs orientations d'aménagement c'est-à-dire leurs ambitions par rapport à leurs contextes géographique et temporel. En effet les projets ont tendance à se construire isolément les uns les autres, précédant toute politique générale d'aménagement durable. Les trois quartiers sont présentés séparément, dans une approche comparative nettement plus classique que celle menée pour les Agendas 21 et les Plans Climat, avec l'objectif de préserver leur singularité et leur identité propre. De plus, il ne s'agit pour l'instant que de projets de quartier, au niveau d'avancement très différent : cela représente une forte contrainte pour mener la comparaison. Clichy-Batignolles, à Paris, est le plus avancé, avec des premiers immeubles presque terminé. L'éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis entrera en phase opérationnelle en 2012. Au quartier du lycée Camille Claudel, mené par la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay à Palaiseau, les travaux commenceront en 2012. La même grille de lecture est toutefois mise en place sur l'ensemble des projets de quartiers : contexte géographique et contexte temporel (historique), ambitions prioritaires et ambitions importantes dont la gouvernance et la participation.

1.1 Dimensions comparées de trois quartiers durables (tab. 18)

Plusieurs critères ont été combinés pour aboutir au choix de ces trois projets : ils n'ont donc pas fait l'objet d'une évaluation ; nous avons pu nous rendre à au moins une opération de concertation³⁸³ et faire au moins une rapide visite de terrain. Finalement ces trois opérations sont portées par leurs collectivités dans un affichage « quartier durable » clair (éco-quartier pour Plaine Commune). Elles sont également toutes été reconnues dans un dispositif institutionnel, en l'occurrence régional, mais pas national et sont toutes lauréates Nouveau Quartier Urbain³⁸⁴ : session 1 en 2009 pour l'éco-quartier fluvial, session 2 en 2010 pour Clichy-Batignolles et quartier du lycée Camille Claudel.

³⁸³ Ce qui rend la connaissance du projet et des opinions plus riches, permet d'étudier les processus de concertation mais comporte également des éléments de biais. La participation aux réunions de concertation est en effet le facteur le plus limitant : les cycles de concertation sont en effet concentrés dans le temps et devaient correspondre aux temporalités de la recherche.

³⁸⁴ Dispositif régional d'accompagnement et de financement des quartiers durables, sur concours (chapitre 6)

Tableau 18 : Dimensions comparées des quartiers durables étudiés

	Clichy-Batignolles	Eco-quartier fluvial	Quartier du lycée Camille Claudel
Surface	54 hectares	13,3 hectares 153 000 m ² SHON	80 ha dont 40 urbanisables
Nombre d'habitants prévus	6500	non précisé, environ 3000	non précisé, environ 4 500
Nombre d'usagers prévus	au moins 15 500 ³⁸⁵	1000 emplois + usagers loisirs	
Densité	globale : 137 habitants à l'hectare	nette ³⁸⁶ : 330 habitants à l'hectare	
Nombre de logements	3385 logements 59% de la SHON ³⁸⁷	1125 logements	1500 permanents et 500 temporaires
Type de logements	55% de logements sociaux au sens large dont HLM et PLS (50% à Saussure et Cardinet-Chalabre), 500 logements pour étudiants dont une partie aidés et jeunes travailleurs, Maison relais de 30 logements, 30 % des logements en accession libre, 20 % des logements sont des logements libres à loyer maîtrisé	50% accession libre PTZ 20% Social (locatif et accession) : 30%	non défini encore
Activités économiques	Bureaux 109 400m ² 30% de la SHON totale Commerces et activités 17800m ² 5%	Bureaux 30% de la SHON Activités 25% Commerces 15% Equipements privés/services 30% 1 hôtel	Equipements scolaires et sportifs.
Equipements publics	23700 m ² : 2 crèches, 3 écoles, 1 collège, 2 gymnase, 2 EHPAD, 1 centre de PMI, 1 centre d'animation, Equipements de logistique urbaine 5ha : plateforme de fret ferroviaire, centrale à béton, centre de tri des déchets	7600 m ² : cité des Arts vivants, crèche, centre technique municipal, salle polyvalente municipale, gymnase, base nautique, clinique, résidence étudiante, extension groupe scolaire, centre social ³⁸⁸	Existants : lycée, collège, gymnases, école. Projetés : centre nautique, 2 écoles.

³⁸⁵ 6500 nouveaux emplois prévus plus 8200 usagers (professionnels et citoyens) estimés pour le palais de justice.

³⁸⁶ Abattement de 30% sur la surface totale pour retirer les espaces publics, espaces verts.

³⁸⁷ Avant implantation du palais de justice – chiffres issus du dossier NQU d'août 2009.

³⁸⁸ Programmation très susceptible d'évoluer.

Les sources d'étude sont comparables, nombreuses, variées et étalées dans le temps : entretiens, réunions de concertation, visites de terrain, dossier de financements et documents règlementaires³⁸⁹. En revanche Clichy-Batignolles a été beaucoup plus fréquenté et constitue le projet le mieux connu, sur lequel porte l'enquête (chapitres 9 et 10) : nous développerons donc ce cas, qui présente aussi la particularité d'être le plus complexe.

Clichy-Batignolles constitue le plus grand projet, où la densité sera la plus forte, et se situe à Paris. Le quartier du lycée Camille Claudel est mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay à Palaiseau : ce sera un quartier périurbain, assez grand aussi. Finalement, l'éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis, construit par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, sera le quartier le plus petit, à la densité intermédiaire. Ces trois opérations, situées dans des contextes urbains différents, ont également toutes une échelle et une programmation de construction neuve, en dépit de superficies très variables mais sur des espaces qui sont loin d'être inoccupés. Les enjeux de couture urbain sont forts dans tous les cas (tab. 2.10).

1.2 L'exemple de l'éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis

Nous avons choisi cet exemple car il correspond à une politique engagée d'écologie urbaine, d'où son nom d' « éco-quartier fluvial », plus proche des éco-quartiers européens dans sa conception de projet, mais surtout parce qu'il porte une ambition de couture urbain mais aussi géographique très aboutie et encourageante, l'ensemble le rendant particulièrement original. L'éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis est lauréat 2009 de la démarche NQU de la Région mais pas de la démarche EcoQuartier.³⁹⁰ Nous suivons donc les priorités de l'éco-quartier et leur hiérarchie mais pas leur organisation dans les documents de l'éco-quartier, dans une lecture plus transversale. Nos sources d'analyse pour cet éco-quartier sont :

- les dossiers de financement (NQU, EcoQuartier) ;
- les documents règlementaires (étude d'impact de la ZAC) ;
- la charte de l'éco-quartier, un document original très riche³⁹¹ ;
- la participation à une séance de concertation³⁹² ;
- une visite rapide de terrain en remontant l'île à pied³⁹³ ;
- deux entretiens, avec le directeur de l'aménagement et avec la directrice de projet³⁹⁴.

³⁸⁹ Aucun d'entre eux n'est toutefois disponible pour le quartier du lycée Camille Claudel.

³⁹⁰ Du moins pas encore. Le dossier a été déposé en 2009 et à nouveau en 2010. Les résultats 2010 ne sont pas encore sortis.

³⁹¹ Version datée d'août 2011.

³⁹² Sur l'énergie, séance de l'APUD du 2 février 2009.

³⁹³ Lors de la prospection de lieux d'enquête en mai 2010.

³⁹⁴ François-Régis Cypriani en janvier et février 2009 et Hélène Vicq en septembre 2011.

Contexte géographique et temporel

Insertion géographique : état actuel et projet urbain (fig. 37)

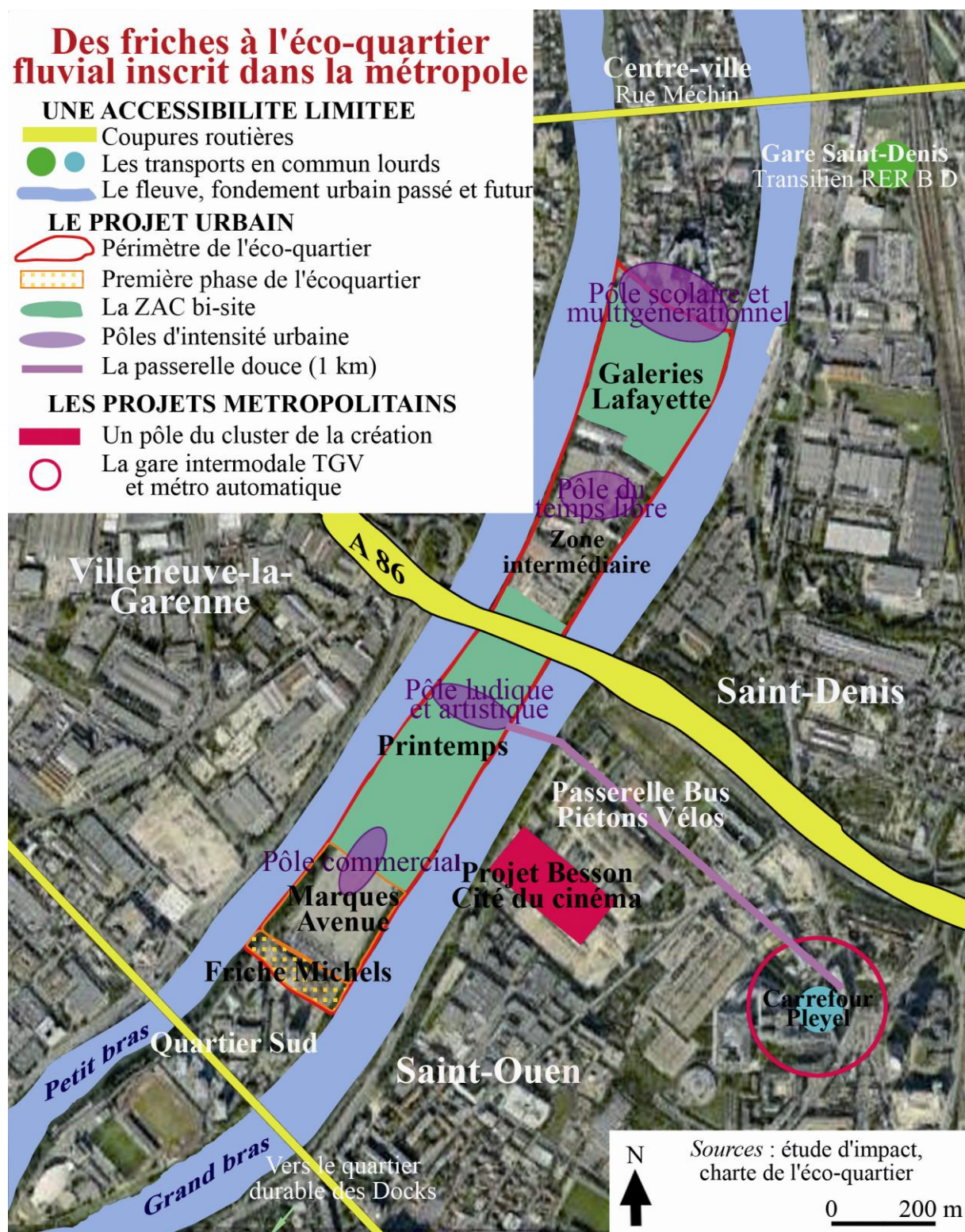


Figure 37 : Des friches à l'éco-quartier fluvial inscrit dans la métropole (croquis AJ)

La commune de l'Île-Saint-Denis, de 100 ha, est entièrement située sur une longue île de la Seine en bordure de la Seine-Saint-Denis : c'est la seule commune-île de France et la plus étendue des îles de la Seine. Au XIXe siècle, les quatre îlots de l'archipel (Vannes, Châtelier, Saint-Denis, Javeau) ont été réunis en une seule île. DU XIXe siècle à la fin du XXe siècle, elle a constitué une plate-forme logistique de dernier port aval avant Paris. Aujourd'hui, elle est coupée en deux par une zone industrielle et commerciale partiellement en friche et manquant d'attractivité pour les zones encore en activité.

Tout au nord de l'île se trouve le parc de l'Île-Saint-Denis, de 22 ha, puis on rencontre un quartier résidentiel : c'est le centre-ville, structuré par la rue Méchin qui coupe l'île en deux et permet de relier l'île à Saint-Denis d'un côté et à Villeneuve-la-Garenne de l'autre côté. La ligne 3 du tramway est en cours de prolongement sur cet axe, la gare la plus proche étant la gare Saint-Denis. L'Île-Saint-Denis comprend surtout du logement collectif social (68%) et des pavillons anciens ; peu de propriétaires privés, regroupés dans un parc très dégradé (OPAH en cours). Les traversées de l'île sont rares, mise à part celle de la rue Méchin ; le sud de l'île est traversé par le boulevard Marcel Paul reliant Saint-Ouen à Villeneuve-la-Garenne. L'extrême sud de l'île accueille des équipements sportifs ainsi qu'un grand ensemble appartenant à l'office HLM de Saint-Ouen, en territoire ilodionisien donc.

Entre les espaces décrits, au centre sud de l'île, se trouve le site dit des Entrepôts, qui accueillera l'éco-quartier fluvial. Les paysages peints par Sisley et Manet (« Le Déjeuner sur l'herbe ») y ont disparu : après les inondations de 1910, le terrain a été remblayé et les berges rehaussées et bétonnées³⁹⁵. La zone des Entrepôts a été occupée à partir de 1913, sur le site dit Charvet, sur lequel s'implante la société SATCHI de traitements chimiques : elle produit du radium pour le service santé des Armées entre 1915 et 1918. Au sein de cette société, Marie Curie disposa d'un laboratoire de recherche. Le site Charvet est désaffecté aujourd'hui. Dans les années 1950, les Galeries Lafayette et le Printemps installent là leurs entrepôts. Le Printemps part le premier à la fin des années 1980 ; les Galeries Lafayette annoncent leur départ en 2006³⁹⁶.

Le site des Entrepôts coupe l'île en deux, séparant le nord et le sud, mais nie également son rapport au fleuve en raison de l'absence de liaison de berge à berge. La berge du grand bras de Seine, navigable, est longée par une route desservie par une ligne de bus peu fréquentée, le quai Le Châtelier alors que les berges du petit bras de Seine ne sont pas aménagées. Essentiellement en friche, le site des Entrepôts présente une image dégradée du cœur de l'île, traversé au centre par l'A86 en viaduc ainsi que par des lignes à haute tension (fig. 38). Les magasins Marques Avenue constituent le seul point d'attractivité actif de la zone.

³⁹⁵ Dossier de candidature EcoQuartier, p. 37

³⁹⁶ Etude d'impact de la ZAC du 30/09/09 réalisée par l'IRAP.

Le site du projet d'éco-quartier fluvial à l'Ile-Saint-Denis

1 : La berge, en pente douce et non bétonnée, du petit bras de la Seine, depuis Villeneuve-la-Garenne. Le viaduc est celui de l'A86, élargi par les lignes à haute tension. Les piles du viaduc sont "habitées".

2 : Le quai Le Châtelier longe toute la berge du grand bras de Seine, du Quartier Sud au centre-ville. Les friches sont partiellement inaccessibles.

3 : Saint-Denis depuis la berge bétonnée du grand bras de Seine. La pente de cette berge est le plus souvent raide.

4 : Un délaissé "habité" près du centre commercial Marques Avenue.

T. Jegou,
octobre 2011



5 : Le petit bras de Seine et le quartier Sud, cité Marcel Cachin (OPHLM de Saint-Ouen) depuis Villeneuve-la-Garenne



Figure 38 : Le site de l'éco-quartier fluvial, des berges aux friches

Les objectifs de couture de l'éco-quartier sont urbains et géographiques. Urbain car il s'agit de recoudre le nord et le sud de l'île en revitalisant son cœur par un quartier mixte. Les enjeux de couture touchent également à la géographicit  ,    l'habitabilit   et    la m  diance par la volont   de relier davantage l'  le au fleuve et le milieu urbain au milieu fluvial, dans une interp  n  tration et une forte hybridit   avec le fleuve.

Temporalit  s et acteurs de la mise en   uvre : historique

La premi  re phase de d  marrage du projet est complexe et ambigu  . Au printemps 2005, la r  flexion sur la reconversion des friches est entam  e. Le Conseil G  n  ral de la Seine-Saint-Denis, propri  taire des entrep  ts du Printemps voulait vendre par cession directe du terrain    un promoteur. Une   tude g  n  rale de programmation urbaine est confi  e en 2006    l'atelier d'urbanisme Philippon-Kalt pour   tablir le cahier des charges d'un concours d'architecture. Ce cahier des charges comprenait quelques exigences environnementales car le maire de l'  le-Saint-Denis, Michel Bourgain, y tenait, sur la performance   nerg  tique des b  timents et une r  duction de la place de la voiture notamment. La consultation lanc  e en 2007, remport  e par deux promoteurs, met en concurrence des architectes reconnus, qui orientent directement le projet urbain actuel.

Mais Plaine Commune souhaite mener une r  flexion plus globale sur le devenir de ce secteur et reprendre la main sur l'am  nagement, avec un urbaniste pour guide le projet urbain, notamment suite    l'annonce du d  part des Galeries Lafayette. Un protocole d'accord entre Plaine Commune et le Conseil G  n  ral est sign   en janvier 2008. L'influence des premiers promoteurs a   t   r  elle mais ils ne sont aujourd'hui plus pr  sents dans la conception actuelle du projet. Plaine Commune veut cr  er une ZAC qu'elle portera. Elle demande donc aux trois meilleurs   quipes de la consultation de r   crire le cahier des charges, dans une volont   d'aller plus loin dans les exigences environnementales gr  ce aux r  flexions du Grenelle de l'Environnement qui vient de se d  rouler. Finalement le quartier sera sans voiture et int  grera le fleuve. L'urbaniste Brigitte Philippon est choisi.

La R  gion choisit l'  co-quartier fluvial comme projet pilote en pr  figuration du montage de l'appel    projet NQU : elle finance les   tudes des quartiers prototypes pour chercher des marges de progression sur les volets environnementaux. Ce travail sur les   tudes th  matiques, relay   par la mission d'   ensemblier    a permis d'aller beaucoup plus loin, permettant au projet de prendre vraiment forme. En effet, la conduite simultan  e de quatre   tudes sur des th  mes diff  rents,    Berges   ,    D  placements   ,    Energie   ,    Gestion de l'eau    a permis d'aboutir une r  flexion globale et transversale. Le bureau d'  tudes Indigo, en assistance    ma  trise d'ouvrage, a   galement pouss   sur certains th  mes.

Le 13 octobre 2009 c'est une ZAC bi-site qui est cr  e sur trois emprises fonci  res : les anciens entrep  ts du Printemps (7,7 hectares), des Galeries Lafayette (4,5 hectares) et du site Charvet (0,57 hectares). En septembre 2010, la SEM Plaine Commune D  veloppement

est désignée comme aménageur de la ZAC. Néanmoins la maîtrise d'ouvrage reste entièrement à Plaine Commune qui est l'urbaniste de ZAC et non pas la SEM, expression d'une volonté politique forte, qui oblige à davantage de transparence. Les études préalables ont ainsi été menées en direct. La mission d'ensemblier est constituée de l'urbaniste, d'«A vrai dire la ville» chargé de la concertation et du bureau d'étude Indigo. Le 23 décembre 2010 les entrepôts du Printemps sont acquis par l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

A la rentrée 2011, le projet arrive en fin de phase pré-opérationnelle d'études et d'autorisations administratives. Une charte, précise, engagée et contraignante, est rédigée en septembre 2011 : elle devra être signée par tous les partenaires, notamment les opérateurs immobiliers. L'étude de programmation économique est en cours, en lien avec le cluster de la création. Le dossier de réalisation de ZAC doit être approuvé et le PLU modifié début 2012, avec un lancement de maîtrise d'œuvre pour la démolition et les terrassements prévu en juin 2012. L'éco-quartier sera prêt en 2015, avec des livraisons entre 2014 et 2018³⁹⁷.

Dans le cas de le l'éco-quartier fluvial de Clichy-Batignolles, on assiste donc à une montée en puissance et à un affinage des ambitions dans le temps, au fur et à mesure de la prise en main du projet par Plaine Commune.

Ambitions de l'éco-quartier

Pour la chef de projet de Plaine Commune, deux sujets prennent une dimension plus grande que les autres : le réaménagement des berges avec la gestion du cycle de l'eau ainsi que les déplacements, ces deux thèmes étant très liés au caractère très spécifique du territoire. »³⁹⁸

Les déplacements : un éco-quartier sans voiture et bien desservi

L'éco-quartier sans voiture est conçu comme un concept propre et adapté au projet. La circulation automobile sera autorisée seulement sur le quai Le Châtelier, traité en boulevard urbain, mais dont le transit et la vitesse seront réduits. Un système d'accès interdira la circulation automobile particulière sur les voiries intérieures mais permettra les accès pompiers et éventuellement les livraisons de produits alimentaires à domicile. La norme de stationnement adoptée, non sans heurts au sein de la collectivité d'agglomération, reportée dans la charte, est de 0,6 place par logement, 1 place pour 150m² SHON pour les bureaux et activités, 1 place pour 130 m² de commerces, 0,1 place par logement pour l'autopartage. Cette norme de stationnement s'accompagne d'un concept de centrales de mobilité déjà très réfléchi, suite à l'organisation d'un séminaire sur le stationnement. Ces centrales de mobilité seront des parcs de stationnement mutualisé et sécurisé, construit en silo et pas en

³⁹⁷ Informations essentiellement issues de l'entretien avec Hélène Vicq, chef de projet à Plaine Commune, notamment le phasage.

³⁹⁸ Entretien avec Hélène Vicq, du 19/09/11

souterrain, afin d'autoriser une réversibilité du projet dans le futur. Les silos accueilleront également des services de mobilité : location de vélo, centrale d'autopartage, information sur les transports, espace de consigne automatique pour le e-commerce, espace de réception des livraisons à domicile. En revanche le modèle juridico-économique de ces centrales de mobilité reste encore à créer.

La stratégie de desserte consiste à relier le quartier le plus rapidement possible aux stations de transport lourd (gare Saint-Denis, gare RER C des Grésillons à Villeneuve-la-Garenne³⁹⁹, station Carrefour Pleyel à Saint-Denis), en transports doux et avec un arrêt bus à moins 300m habitations, dès la première phase du projet. La ligne actuelle circulant sur le quai Le Châtelier sera renforcée. L'un des éléments les plus marquants du projet est la construction d'une passerelle entre le centre-sud de l'éco-quartier et la station de métro Pleyel. Cette passerelle comprendra une voie bus ainsi une voie vélo et piéton mais pas de voie voiture. Cette ligne de bus supplémentaire est-ouest relierait les Grésillons au Stade de France. De plus, la station de métro Pleyel sera renforcée par le passage du métro automatique et une gare TGV dans le cadre des projets métropolitains. Les fréquences de desserte prévues pour les bus apparaissent encore toutefois un peu faibles (supérieures à 10 mn aux heures de pointe).

Dans le cadre de ce projet, Plaine Commune soutient particulièrement le projet d'une Navette Voguéo pour relier la Défense en moins de 45 mn (7 km). Le projet Voguéo est pour l'instant arrêté par manque d'attractivité sur le tronçon précédent (Maisons-Alfort-Austerlitz) mais doit être redéployé⁴⁰⁰. A l'heure actuelle, il n'existe aucune liaison La Défense-Saint-Denis en transports en commun.

Un couturage urbain et un « écosystème fluvio-urbain intégré »

La gestion de l'eau, le lien au fleuve, la biodiversité, la gestion du risque inondation constituent une vaste entrée transversale. Le caractère insulaire du site doit être révélé et mis en valeur. La dichotomie entre les deux berges est maintenue, avec une berge haute et ordonnée, accueillant la circulation le long du grand bras de Seine et une berge plus intimiste et « sauvage », en partie aménagée, le long du petit bras. Le tour de l'île pourra être effectué à pied. Sur le petit bras de la partie Printemps, un cheminement « sauvage » est prévu, au plus proche de l'eau, inondable, et complété par un second cheminement plus haut, hors Plus Hautes Eaux Connues et accessibles à tous. Les berges doivent être entièrement remodelées en peigne, en créant des vallons, des grèves, des plages, avec de véritables entrées d'eau de Seine ainsi que des émergences, pour accentuer le lien au fleuve. Sur la partie Galeries Lafayette, près du centre-ville, la berge du petit bras sera aménagée en grève accessible, construisant un espace public praticable pour tous. Ces éléments topographiques

³⁹⁹ Non représentée sur la carte (fig. 8.1) car elle se situe hors du cadre cartographique.

⁴⁰⁰ <http://www.vogueo.fr/>

créés le long des berges, dans une volonté de diversification des ambiances paysagères seront mis en valeur par des immeubles emblématiques et/ou de plus grande hauteur, dans une image de phare, ou bien par des formes urbaines innovantes : construction en débord sur le fleuve, logements flottants. Le caractère fluvial et l'insularité du site seront marqués dans le traitement des espaces publics (plateau piéton sans trottoir, cheminements en platelage bois) et dans les perspectives paysagères : ainsi la Seine sera donnée à voir en tous lieux de l'éco-quartier, pour permettre au plus grand nombre de logements possibles de pouvoir profiter des vues sur la Seine. Des promenades artistiques seront déroulées sur le Grand Bras, vitrine de créativité de l'éco-quartier. Un pôle nautique sera aménagé sur le petit bras, halte fluviale, de restauration et de commerces, dans une extension du parc départemental.

Les berges doivent être « naturelles », faites d'un enrochement non jointif, sur lequel seront plantés végétaux semi-aquatiques ; leurs profils seront en pente douce plantée de plage enherbée, dans un dessin des berges favorisant la biodiversité. Des habitats faunistiques et floristiques variés pourront être créés mais seront préservés des cheminements matérialisés. La gestion différenciée des espaces verts est un principe inscrit dans la Charte de l'éco-quartier. La programmation prévoit 30% d'espaces verts (y compris les berges) à l'échelle de l'éco-quartier, autrement dit 4ha soit 16m² par habitant minimum, à moins de 500m des habitations, en association avec des jardins familiaux.

50% des espaces à l'échelle de l'éco-quartier seront perméables. Un principe de 0 rejet d'eaux pluviales dans le réseau constitue l'un des objectifs majeurs de l'éco-quartier. Les eaux pluviales seront gérées sur site, s'écouleront dans des noues, mares, bassins filtrants, microvallons dans un cycle « naturel », s'infiltreront dans les sols ou rejoindront la Seine. Cette microtopographie du cycle naturel de l'eau est à construire en lien avec celle des berges. Les eaux pluviales pourront également être utilisées pour l'arrosage des jardins et le nettoyage des espaces publics.

L'Île-Saint-Denis déjà urbanisée est très inondable en cas de crue centennale, sauf le parc un peu remblayé. Des zones d'expansion des crues se trouvent également dans le parc. Mais la zone de l'éco-quartier, des Entrepôts, ayant fortement remblayée, est hors d'eau pour la majeure partie, hormis les berges, par rapport aux lignes des PHEC de la crue de 1910 inscrites sur le PPRI⁴⁰¹. Cependant l'occupation industrielle et d'entrepôt et par là le remblayage est postérieur, voire largement postérieur à la crue de 1910, rendant de fait les comparaisons inabouties. Les travaux de nivellement, remblais et déblais, liés à la construction de l'éco-quartier devront laisser l'éco-quartier hors d'eau. Il n'est toutefois pas certain que le risque de crue centennale ait été pleinement pris en compte, ce point étant peu rappelé dans la charte de l'éco-quartier par exemple. Le plan de nivellement,

⁴⁰¹ Carte du PPRI montrée par H. Vicq en entretien.

aujourd'hui arrêté, intègre le risque inondation et prévoit par le jeu de remblai/déblai de permettre les zones d'expansions de crues et un remblayage plus marqué des zones d'habitations. Les parts de terres polluées et à évacuer sont également prises en compte dans ce plan de remodelage des berges.

Autre objectifs de l'éco-quartier

La programmation de l'éco-quartier se veut mixte. Compte-tenu de la part déjà très élevée de logements sociaux sur la commune (68%), la programmation prévoit 30% de logements sociaux, locatifs et en accession. L'accession sociale, dispositif récent, est gérée par une coopérative de Plaine Commune habitat. Elle permet, par une disjonction des coûts du foncier et du logement et sur des durées de prêt très longues, de faire bénéficier des ménages dont les revenus sont inférieurs aux plafonds des logements sociaux d'une accession à la propriété. En cas de non-solvabilité, les ménages peuvent réintégrer le parc de logements locatifs sociaux. La programmation comprend également 20% de logements en Prêt à Taux Zéro, ce qui amène le taux d'accession libre à 50%, avec une offre majoritaire pour les primo-accédants. De nombreux ménages ilodionysiens sont très désireux d'être propriétaires sur la commune. Les immeubles seront conçus pour intégrer des espaces communs et des espaces de transition en pied d'immeuble ; les îlots également comprendront des espaces de rencontre. Les logements seront évolutifs, avec « une pièce en plus » et des cloisonnements légers ; 70% d'entre eux devront être des grands logements (au-delà du T3). L'habitat groupé, comme en Allemagne, pourra être testé sur une parcelle. Une autre opération pourra mélanger accession et locatif social. Une multiplicité des équipes d'architectes est recherchée pour améliorer la variété des typologies de bâti. 1000 emplois sont prévus sur le quartier, dans des secteurs originaux, du secteur du génie de l'écologie urbaine aux métiers artistiques et ludiques, en lien avec le cluster de la création qui intègre le périmètre de l'éco-quartier. Des petites surfaces adaptées sont prévues pour accueillir des micro-entreprises.

La performance énergétique des bâtiments prévue est de 50% des bâtiments en BBC sur la phase 1 (friche Michels, fig. 8.1), 30% en passif et 20% en BEPOS (positif). Les phases ultérieures ne devraient voire construire que des bâtiments à énergie passive et positive. Des prescriptions sont inscrites dans la charte sur la ventilation naturelle des logements. Un des chantiers sera pilote en architecture bois. Un réseau de chaleur urbaine, éventuellement alimenté par une chaufferie bois, alimentera le quartier. 50% de l'électricité devra être fournie par le photovoltaïque et 50% des besoins en eau chaude sanitaire par énergie renouvelable.

Le plan de gestion de la pollution des sols prévoit le plus possible un traitement sur site et une évacuation de terres inertes par voie fluviale. Par le jeu de déblai/remblai, les terres polluées pourront être placées sous voiries ou sous bâtiment et les terres propres là où l'infiltration de l'eau est prévue. Le dessin des berges est aussi conçu par rapport à la gestion

des terres polluées. La pollution est « banale », classique de la banlieue Nord, sur le site : PCB, hydrocarbures et métaux lourds. En revanche, la friche Charvet est fortement radioactive, contaminée au radium, y compris alentours, ce qui pose des problèmes majeurs de traitement et d'occupation des sols. Des études hydrogéologiques sont en cours pour déterminer comment la pollution s'est diffusée dans la nappe phréatique. De multiples acteurs se réunissent au sujet de cette décontamination, notamment pour s'en répartir les coûts : l'Institut National de la Sécurité Nucléaire, l'Agence Nationale des Déchets Radifères, la Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité. Le site ne sera de toute façon pas urbanisé mais il pourrait être utilisé comme parc ou comme centrale photovoltaïque.

En matière de gestion des déchets, les conteneurs de déchets seront enterrés. Un espace adapté au tri des déchets pourra être trouvé dans chaque logement, avec des locaux adaptés dans les immeubles pour les déchets spéciaux. Ils pourront éventuellement être évacués par voie d'eau. Les espaces verts des îlots contiendront leur espace de compostage. L'installation d'une ressourcerie est à l'étude.

Gouvernance : concertation, participation et partenariat

La concertation sur le projet a lieu en trois phases dont la première très en amont. Lors du concours avec des architectes renommés, l'exposition des projets et une réunion publique avec les trois architectes en juin 2008 avait attiré une population relativement nombreuse. La deuxième phase de concertation, règlementaire, liée à création dossier de ZAC a moins attiré les foules. En revanche, la mobilisation de la population lors de la troisième phase de concertation a déçu les organisateurs. Les « Mardis de l'éco-quartier », animé par l'Atelier Public d'Urbanisme et de Déplacements, mis en place à l'occasion du projet de tramway T1, ont présenté en neuf séances les résultats des études thématiques menées sur le projet. Un petit groupe d'une dizaine de personnes était attendu pour participer aux choix techniques, avec l'idée d'y recourir sur un moyen terme. Très peu de personnes se sont déplacées à ces ateliers qui se sont déroulés dans un local dédié rue Méchin. La charte de l'éco-quartier prévoit un dispositif d'accompagnement doté d'un lieu pour l'appropriation des démarches d'écologie urbaine et susciter les initiatives éco-citoyennes, avec des dispositifs de « formation » des habitants et une volonté d'associer les habitants à la conception des espaces publics⁴⁰².

La gouvernance du projet comprend plusieurs groupes et comités de Plaine Commune et des partenaires directs, plus ou moins élargis en fonction de la périodicité. La dynamique de partenariat reste encore limitée pour l'instant par manque de temps disponible, comme pour l'Agenda 21 et le Plan Climat. Un partenariat technique a été mis en place avec la Région et le STIF pour la passerelle ; le Conseil Général pourrait en être le maître d'ouvrage.

⁴⁰² Charte de l'écoquartier fluvial de l'Île-Saint-Denis, août 2011 (version non définitive)

Le projet bénéficie par ailleurs des fonds du FEDER et d'un contrat cadre avec la préfecture de Région.

La charte de l'éco-quartier, rédigée en septembre 2011, à l'organisation très thématique, constitue le document de référence de chacun : aménageur, maîtres d'ouvrage, financeurs. Elle sera déclinée dans le Cahier de Prescriptions Environnementales et de Développement Durable (CPEDD), dans les fiches de lots et de les Cahiers des Charges de Cession de Terrain (CCCT).

1.3 L'exemple de Clichy-Batignolles

Clichy-Batignolles est le plus grand projet de quartier durable de la Ville de Paris (53,8 ha). Le secteur Nord-Est est bien plus grand (200 ha), mais seule la ZAC Claude-Bernard à l'intérieur de celui-ci est un projet d'aménagement durable. Clichy-Batignolles constitue potentiellement un quartier complet doté d'une multiplicité de fonctions, ce qui n'est pas le cas de toutes les opérations d'aménagement durable, comme la ZAC Pajol par exemple (chapitre 12). Clichy-Batignolles est l'un des projets de quartier durable les plus avancés à ce jour : les ambitions entrent donc en phase de concrétisation. Nous avons choisi Clichy-Batignolles pour des raisons différentes de l'éco-quartier fluvial, non pas parce qu'il représente un projet exemplaire de quartier durable, mais pour sa démarche de concertation, qui s'est largement développée au moment où nous nous lançons dans le travail de terrain et qui s'est avérée très riche (chapitre 11). Comme l'éco-quartier fluvial, Clichy-Batignolles est lauréat NQU 2009 mais pas EcoQuartier⁴⁰³. Le cas du projet Clichy-Batignolles s'est aussi avéré très complexe et politisé. Nos sources pour cet éco-quartier sont :

- les dossiers de financement (NQU, EcoQuartier) ;
- les documents règlementaires (étude d'impact de la ZAC) ;
- les diverses brochures de communication du quartier durable ;
- la participation à de nombreuses séances de concertation (chapitre 11) ;
- l'enquête autour du projet : passation et traitement (chapitres 9 et 10) ;
- trois visites approfondies de terrain⁴⁰⁴ ;
- deux entretiens, avec le directeur de la SEM Paris Batignolles Aménagement et avec le directeur du bureau d'études chargé de la concertation⁴⁰⁵ ;
- Le mémoire de fin d'études en architecture de Lise Barbry⁴⁰⁶.

⁴⁰³ Candidature déposée en 2009 mais pas en 2010.

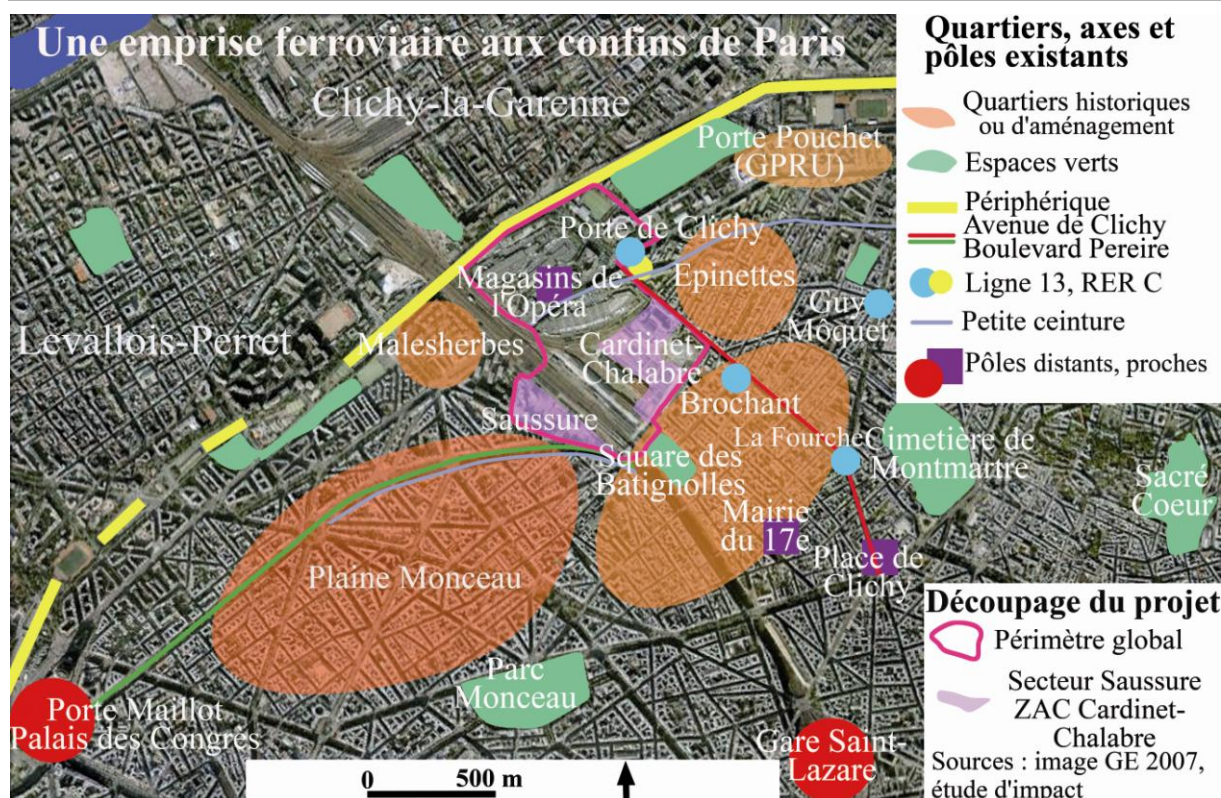
⁴⁰⁴ En juillet 2009 avec Hélène Chelzen, géographe et historienne, chercheuse attachée au LGP ; en février 2011 avec le chargé d'opération Mathieu Peltre lors de la visite avec les étudiants du DU BEGI de l'université Paris 1 ; en mai 2011 avec Lise Barbry, architecte.

⁴⁰⁵ Didier Bailly en juillet 2011 et Gilles Vrain en avril 2010.

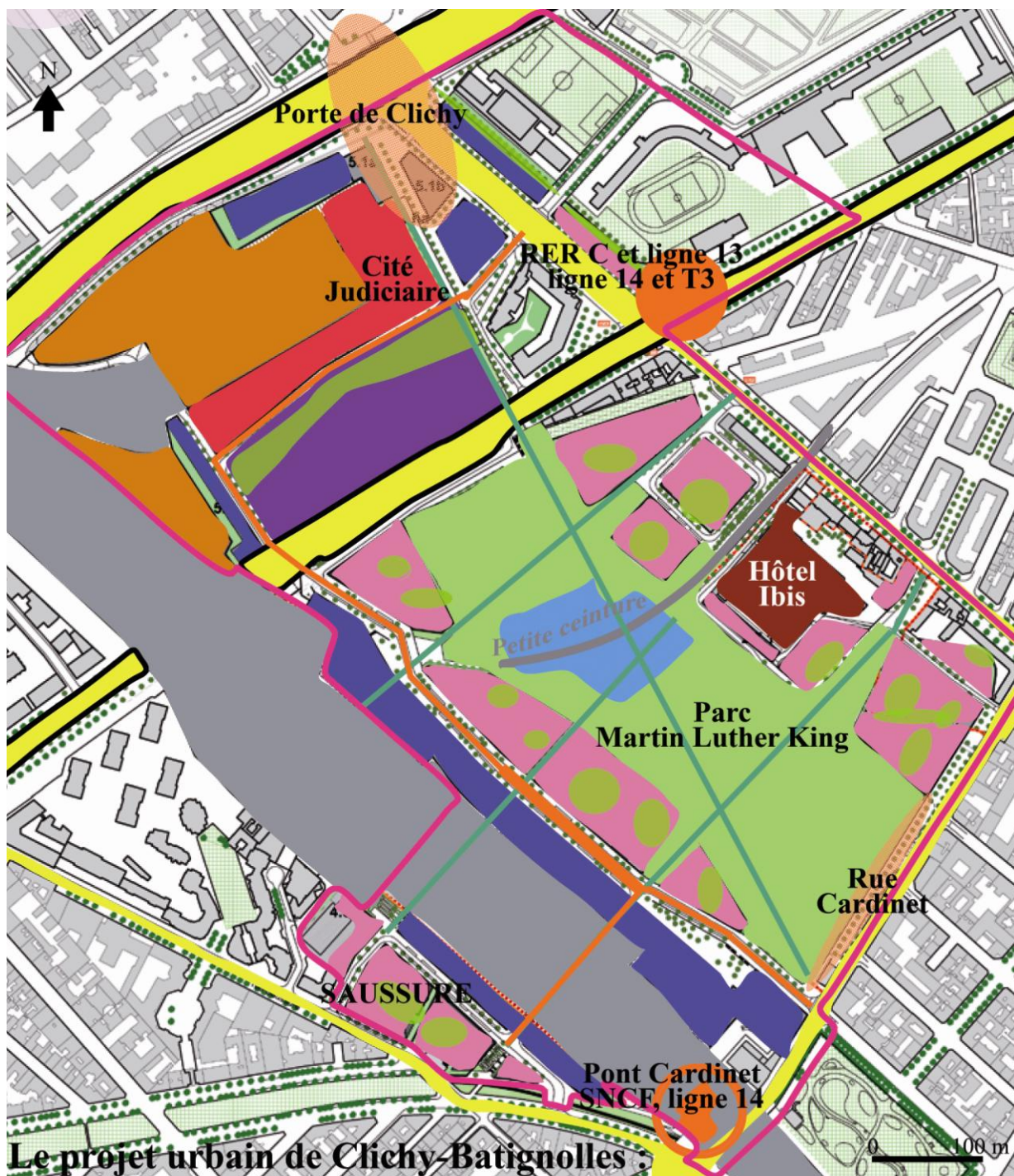
⁴⁰⁶ De l'école d'architecture de La Villette, encadrée lors de l'approfondissement de son mémoire recherche sur la concertation à Clichy-Batignolles, en collaboration avec le laboratoire LET et Laure Héland.

Le projet Clichy-Batignolles est constitué de trois secteurs : la ZAC Clichy-Batignolles proprement dite (43,2 ha), la ZAC Cardinet-Chalabre (7,6 ha) et le secteur d'aménagement Saussure (3 ha) soit un total de 53,8 ha. Le projet date de 2002 mais en est aux premières livraisons. Un nouveau projet de ZAC doit toutefois être déposé à l'automne 2011.

Situation géographique et intégration territoriale du projet



Le projet Clichy-Batignolles se situe essentiellement sur le faisceau ferroviaire de la gare Saint-Lazare, c'est-à-dire contre les voies de transport passager, sur les friches ferroviaires et au dessus des voies de transport marchandises (fig. 39). Il se trouve également contre le boulevard Périphérique dans sa bordure nord-ouest, face à la commune de Clichy-la-Garenne et dans une moindre mesure près de la commune de Levallois-Perret. Une partie du site fait donc partie de la couronne de fortifs, située entre les grands boulevards, ici le boulevard Berthier, et le Périphérique. D'ailleurs un bastion de l'enceinte de Thiers demeure sur le projet. L'autre partie correspond à une enclave liée à l'activité ferroviaire, entrant davantage dans le tissu urbain parisien pour rejoindre le quartier ancien des Batignolles, en fort processus de gentrification, dans sa bordure sud-est (fig. 40).



Le projet urbain de Clichy-Batignolles : un nouveau quartier dans la ville dense

LA VILLE DENSE ET CONTRAINTES AUX PORTES DE PARIS

- Tissu urbain existant
- Faisceau ferroviaire St Lazare
- Coupures urbaines, axes routiers
- Monuments patrimoniaux
- L'hôtel Ibis, un impondérable

LIENS ET MOBILITES

- Traversées piétonnes
 - Coeurs d'îlots en continuité avec le parc
- Sources : plan 2011, plan-masse 2009 (dossier NQU)

UN QUARTIER, DES SECTEURS

- Logements et équipements
- Commerces et services en socle
- Un parc "fédérateur"
- Cité judiciaire
- Equipements de logistique urbaine
- Bureaux

- Nouveaux tracés de ligne, nouvelles voies
- Parvis, mise en continuité urbaine

Figure 40 : Le projet urbain : un nouveau quartier dans la ville dense (état final projeté) croquis AJ

Le site jouxte également les quartiers plus populaires Malesherbes partagés en un secteur de barres de logements sociaux et un secteur entièrement restructuré au milieu des années 2000, des Epinettes et plus loin de la porte Pouchet (tours de logements social, opération du Grand Projet de Renouvellement Urbain) ainsi que contre le quartier plus aisé de la Plaine Monceau. Les quartiers représentés sur le croquis sont volontairement grossièrement situés et ne présentent pas de limites. Le site de Clichy-Batignolles se situe donc sur une transition entre le 17^e arrondissement aisé, de la Plaine Monceau et plus loin du 17^e Sud, et le Nord du 17^e plus populaire, notamment centré sur le quartier des Epinettes.

L'avenue de Clichy longe le projet par le Nord-Est : il s'agit d'un axe commercial et de circulation majeure, tant routière que piétonne. Le site du projet est pour l'instant surtout desservi par ce même axe pour les transports en commun, la ligne 13 du métro longeant l'avenue de Clichy. Le RER C au Nord longe le périphérique, se dirige vers la porte Maillot au Sud-Ouest et vers Saint Ouen au Nord, quittant Paris. La gare SNCF Pont Cardinet emmène ses voyageurs vers le nord des Hauts-de-Seine.

Le site du projet est entouré de coupures urbaines majeures (fig. 41) : le faisceau ferroviaire de Saint-Lazare, en bas, avec au premier plan les quais de la gare de Pont Cardinet et en haut à gauche, le boulevard Berthier. L'avenue de Clichy en dessous, ici à son croisement avec la rue Cardinet, est une à la fois très passante et circulée par des usagers très différents en concurrence sur la chaussée. A droite, trois vues du quartier des Batignolles : la place Lobligois, les jeux du square des Batignolles avec les immeubles haussmanniens en arrière-plan (entre les deux, en tranchée, le faisceau ferroviaire), la rue des Moines et ses commerces traditionnels. Au milieu à gauche, le jardin Claire Motte, cœur d'îlot du quartier récemment restructuré des Hauts de Malesherbes (et d'autres magasins de l'Opéra au fond).

Clichy-Batignolles correspond donc à l'une des dernières grandes emprises foncières de la capitale. Le projet vise à construire un nouveau quartier sur cette emprise, autour d'un grand parc, dans l'objectif de relier entre eux des quartiers très différents, grâce à des traversantes, passerelle et ponts pour franchir les voies ferrées. Ainsi l'îlot Saussure et le quartier des Epinettes seront reliées ainsi que le square Batignolles à la porte de Clichy grâce aux traversantes piétonnes passant par le parc. Une nouvelle rue reliera le boulevard Berthier et la rue Cardinet. Le tronçon de la petite ceinture entre les Batignolles et Paris Nord-Est sera mis en scène au cœur du parc, avec une passerelle de franchissement, tout en permettant son utilisation. Dans une volonté de ne plus rejeter les équipements logistiques hors de Paris, le projet comprend un centre de fret, un centre de traitement des déchets et une centrale à béton.

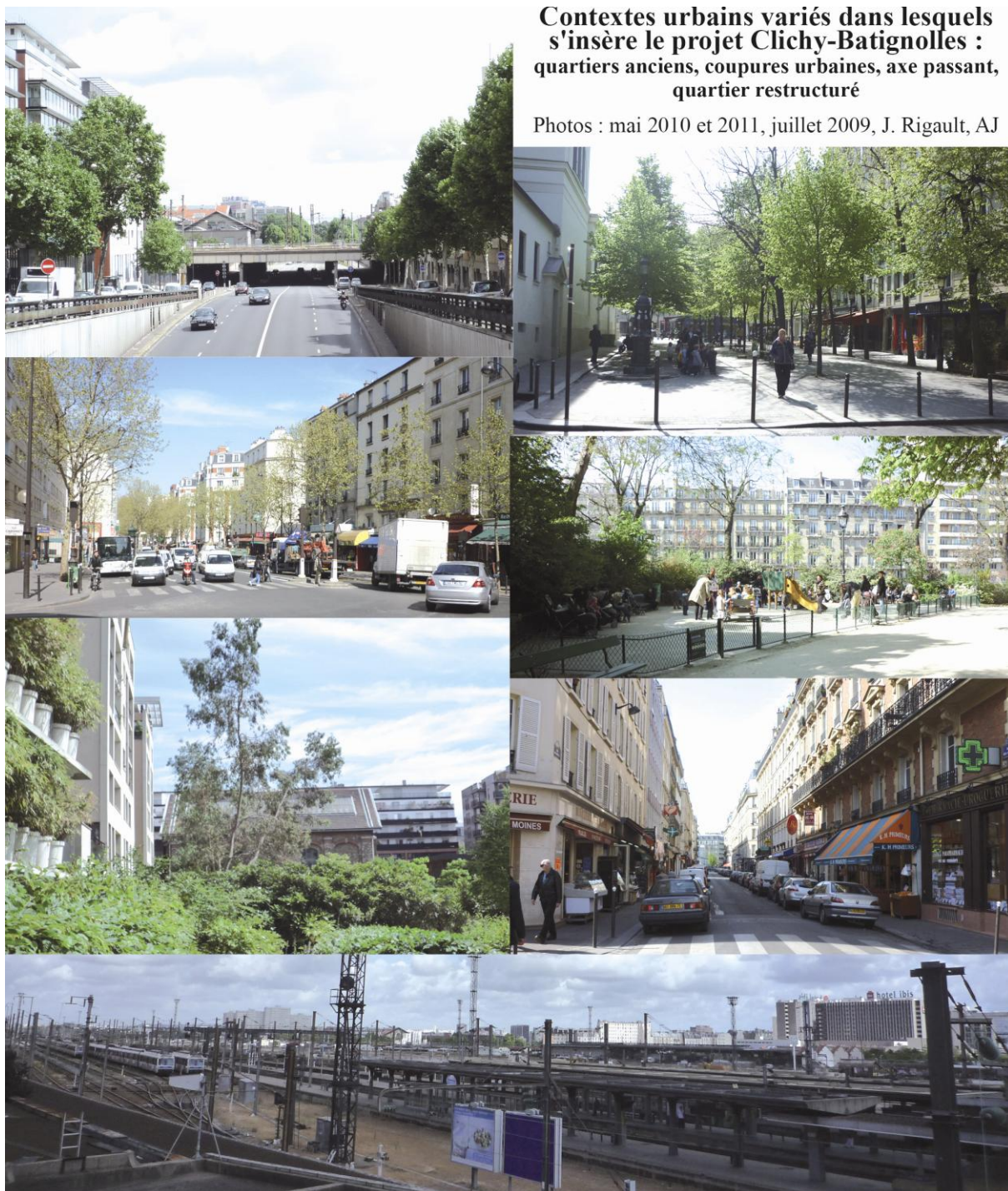


Figure 41 : Le projet Clichy-Batignolles doit s'insérer dans des contextes urbains contraignants

Historique : les temporalités du projet (fig. 42)

Une étude urbaine est lancée en 2001 avec l'objectif de créer un grand espace vert (Barbry, 2011), vu les opportunités foncières que représentent cette emprise ferroviaire. Le projet de parc est annoncé dès 2001 par Bertrand Delanoë⁴⁰⁷.

⁴⁰⁷ Entretien avec D. Bailly, directeur de la SPLA Paris Batignolles Aménagement, aménageur du projet.

Le Village olympique

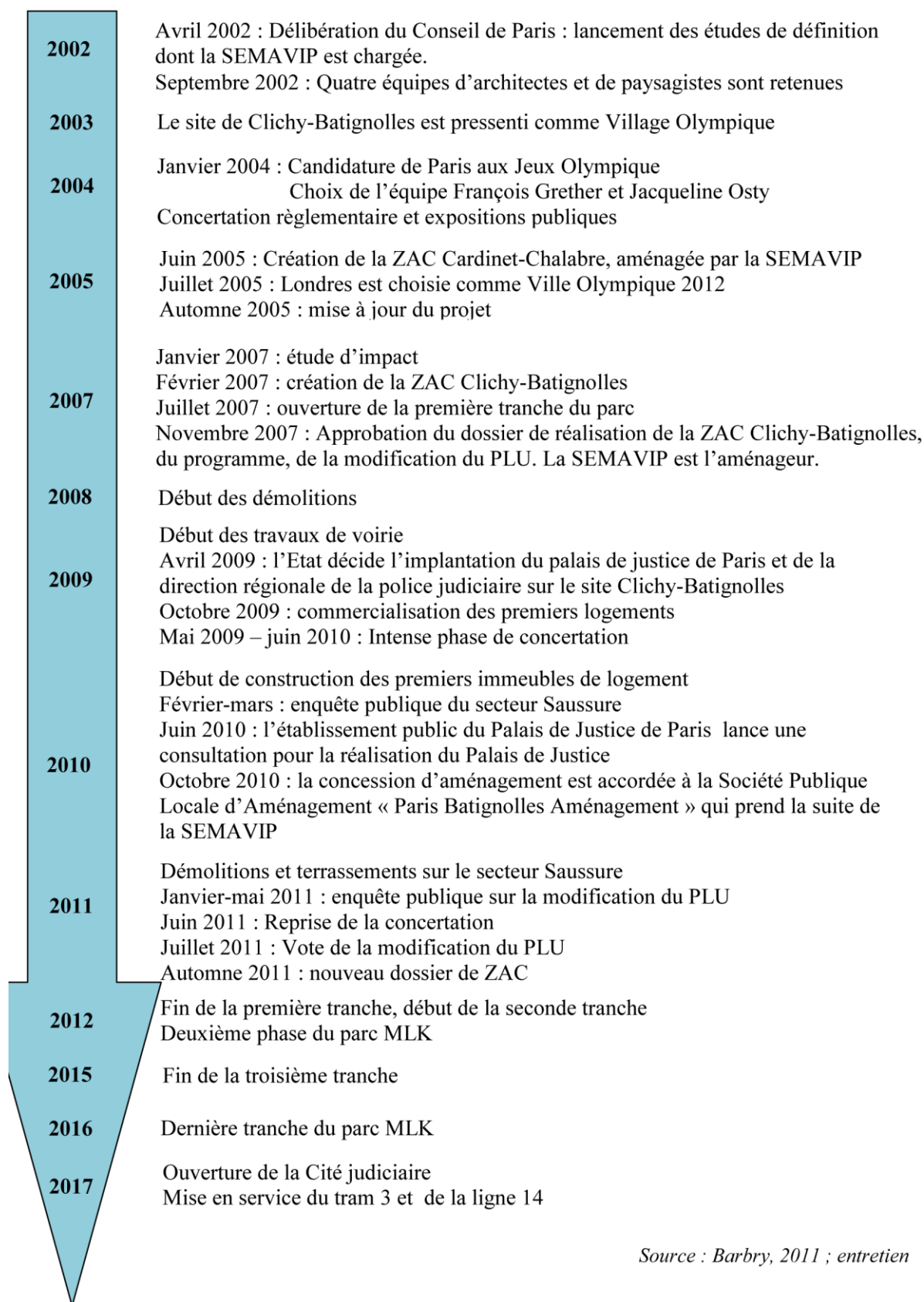
Le 8 avril 2002, le Conseil de Paris vote une délibération lançant les marchés de définition et approuvant les objectifs d'aménagement sur le secteur. C'est la SEMAVIP (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris) qui en est chargée. Les objectifs étaient alors de créer un grand parc urbain ainsi qu'un nouveau quartier aux fonctions mixtes reliant les Epinettes à Monceau et supprimant les coupures existantes mais aussi la relance du fret ferroviaire et l'amélioration des transports en commun. Quatre équipes sont retenues en septembre 2002 suite à la consultation d'urbanisme, composées d'un architecte et d'un paysagiste : Pierre Gangnet et Michel Corajoud, Christian de Portzamparc et Michel Péna, François Grether et Jacqueline Osty, Bruno Fortier et l'agence Ter (APUR, 2005).

Un processus d'aménagement en trois phases avait été défini : réalisation d'une partie du parc, de logements et d'équipements puis réalisation du Village olympique puis reconversion du site et aménagement définitif du grand parc (Lapierre, 2005). Lorsque Paris se déclare candidate pour accueillir les Jeux Olympiques de 2012, le premier choix d'aménagement se porte sur la localisation du Village Olympique. Il est situé à 2 km du quartier Opéra où se situera l'hôtel du CIO, sur une enclave de plus de 40 hectares dans le prolongement du quartier Monceau et du quartier des Batignolles, non loin des deux principaux sites olympiques du Stade de France et du stade Roland-Garros : c'est le site Clichy-Batignolles. Afin de valoriser la candidature parisienne, le village olympique devra être un quartier écologique. Le 15 janvier 2004, le jour du dépôt de la candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques, l'équipe François Grether et Jacqueline Osty associée au bureau d'études OGI est choisie (APUR, 2005).

Poursuite d'un projet de quartier de 3500 logements

Malgré l'échec de la candidature parisienne à l'organisation des Jeux Olympiques, le projet se maintient avec force sur les mêmes bases. De nombreux projets d'urbanisme parisiens ont ainsi été initiés dans le cadre de cette candidature (APUR, 2005) et ont été poursuivis. Une première tranche de terrains urbanisables à court terme est libérée par Réseaux Ferrés de France (RFF) et la SNCF. Une délibération de la Ville de Paris crée la ZAC Cardinet-Chalabre, de 7,3 ha, le 20 juin 2005, dont l'aménagement est concédé à la SEMAVIP (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris). Suite à un premier accord entre l'Etat et la Ville, le projet comprendra 3500 logements, l'Etat souhaitant que la ville de Paris construise davantage de logements pour résoudre la crise du logement (Barbry, 2011)⁴⁰⁸. Le dossier de la ZAC Clichy-Batignolles, est approuvé. La SEMAVIP reste l'aménageur pour cette deuxième ZAC du projet.

⁴⁰⁸ Entretien avec D. Bailly également.



Source : Barbry, 2011 ; entretien

Figure 42 : Chronologie et temporalités du projet Clichy-Batignolles

En 2008 commencent les démolitions puis les premiers travaux de voirie. Le quartier est mixte, la programmation prévoyant de nombreux équipements, bureaux ainsi que des locaux d'activité. En revanche, le secteur Saussure est aménagé par la SNEF, filiale de la SNCF, sur des terrains appartenant à RFF et à la SNCF. Le secteur Saussure comprend un ensemble collège/gymnase dont le maître d'ouvrage est la Ville de Paris et un lotissement Saussure dont le maître d'ouvrage est la SNEF⁴⁰⁹ entre autres composé de 360 logements⁴¹⁰.

Pour accueillir ces logements, la hauteur d'une partie des immeubles devra être élevée à 50m, alors que le PLU voté en 2006 maintient une hauteur des immeubles plafonnée à 37m. En effet, lors de la concertation pour le PLU, une enquête avait montré l'opposition très majoritaire des Parisiens à la hauteur⁴¹¹. En juillet 2008, le Conseil de Paris vote une délibération lançant un « processus d'études, de débat et de concertation portant sur l'évolution du paysage urbain parisien sur sa couronne », qui porte en fait sur la hauteur des immeubles dans le tissu parisien, dans une promotion des immeubles de logements de 50m (15 étages) sur la couronne en limite de Paris, réservant les Immeubles de Grande Hauteur (IGH, au-delà de 50m), qui imposent des normes de sécurité contraignantes, aux activités et bureaux dans certains sites (Porte de la Chapelle, Bercy-Poniatowski, Masséna-Bruneseau) ou pour des équipements spécifiques, comme la Cité judiciaire⁴¹².

Vers un quartier organisé autour de la Cité judiciaire

En avril 2009, le président de la République Nicolas Sarkozy annonce officiellement l'implantation d'une Cité judiciaire sur le site du projet Clichy-Batignolles. Cette Cité judiciaire comprendra le Nouveau Palais de Justice de Paris et la Direction Régionale de la Police Judiciaire. Depuis dix ans l'Etat réfléchissait au déménagement des locaux insuffisants de l'île de la cité et de cinq autres sites. 120 000m² étaient nécessaires. Le secteur Rive Gauche avait été longuement envisagé mais la seule emprise suffisante pour un établissement de ce type semblait être l'emprise foncière située entre les magasins de l'Opéra et le Périphérique⁴¹³. L'étude de cette implantation avait été approuvée en novembre 2008 par le Conseil de Paris. Cette décision entraîne une redéfinition de la programmation, qui apparaît floue pendant plusieurs mois⁴¹⁴. Finalement, une relocalisation est trouvée pour les équipements situés près du Périphérique : le gymnase et la crèche sont relocalisés au Sud. Le nombre de logements passe de 3500 à 3030 pour les ZAC Clichy-

⁴⁰⁹ Rapport du commissaire enquêteur pour l'enquête publique du secteur Saussure ayant eu lieu de février à mars 2010.

⁴¹⁰ Rapport du commissaire enquêteur sur le secteur Saussure.

⁴¹¹ Nous ne précisons pas ici volontairement : les variations de hauteur restent en effet assez confuses pour la plupart des Parisiens.

⁴¹² <http://www.pierremansat.com/article-20749238.html> Le blog de Pierre Mansat est assez clair sur ce point alors que le site de la Ville de Paris n'expose pas ce processus d'études.

⁴¹³ L'étude des tractations entre l'Etat et la Ville pour l'emplacement du Palais de Justice n'a pu être menée. L'emprise foncière est l'argument employé par les acteurs enquêtés.

⁴¹⁴ Lors des réunions de concertation de mai-juin 2009 qui ont suivi cette décision.

Batignolles et Cardinet-Chalabre. 470 logements sont supprimés dont 300 logements pour étudiants et jeunes travailleurs (qui passent de 800 environ à 500), pour ne pas diminuer le nombre de logements familiaux. En effet, les objectifs municipaux en matière de logements étudiants sont plus près d'être atteints que les objectifs de production de logements familiaux⁴¹⁵. En réalité le nombre de logements sur l'ensemble du projet est de 3330 en comptant les logements du secteur Saussure. La part de logements sociaux est élevée de 50 à 55% sur la ZAC Clichy-Batignolles. L'implantation de la Cité judiciaire va considérablement transformer l'animation du secteur existant : le palais de justice a estimé que le nombre de ses usagers quotidiens s'élèverait à 8 200 usagers ; aucun chiffre n'est pour l'instant annoncé par la direction régionale de la police judiciaire.

En avril 2010, la Société Publique Locale d'Aménagement Paris Batignolles est créée pour succéder à la SEMAVIP comme aménageur. La concession d'aménagement devait en effet être modifiée avec l'implantation de la cité judiciaire : c'était possible en confiant une nouvelle concession d'aménagement à la SPLA, au statut plus souple. Les actionnaires de la SPLA sont le département et la ville de Paris (Barbry, 2011). La SPLA Paris Batignolles, constituée d'une équipe d'une quinzaine de personnes dont la plupart sont issues de l'équipe de la SEMAVIP, est exclusivement dédiée au projet, présidée par Anne Hidalgo et dirigée par Didier Bailly, son ancien directeur-adjoint de cabinet (fig. 43).

De janvier à mars 2011 a eu lieu une enquête publique sur une révision simplifiée du PLU. Elle concerne l'élévation du plafond des immeubles d'habitation au-delà de 37m et la réalisation d'un IGH pour la Cité judiciaire. A l'automne 2011, un nouveau dossier de ZAC doit être déposé, comprenant ces modifications liées à l'implantation de la Cité judiciaire. Le précédent dossier de ZAC a été annulé en 2010 par le tribunal administratif.

⁴¹⁵ Entretien avec D. Bailly.

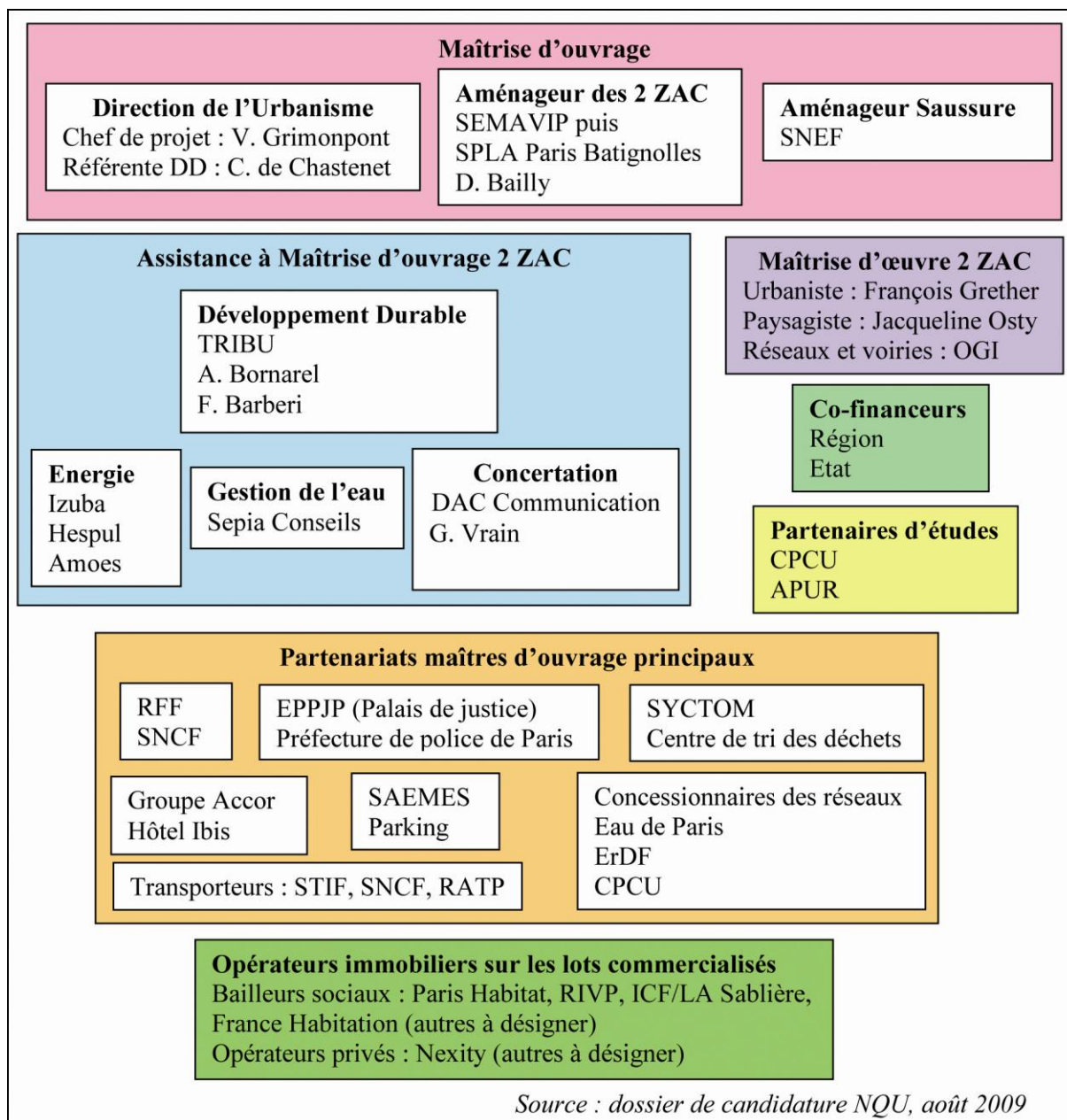


Figure 43 : Une multitude d'acteurs engagés dans le projet Clichy-Batignolles

Les ambitions du projet urbain

La communication sur le projet tend à dissocier les axes prioritaires sociaux du projet urbain d'un côté et les objectifs environnementaux de l'autre côté. Ainsi le plan du projet, réalisé chaque année (2009, 2010, 2011) distingue « le projet local et métropolitain » (2010 et 2011) ou « une ambition à grande échelle » (2009) et « le projet de développement durable (2010 et 2011) ou « un projet exemplaire en matière de développement durable » (2009). Nous suivons donc cette distinction, également issu de bureaux d'étude différents en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour terminer sur le dispositif massif de concertation mis en place pour le projet, qui n'a pas d'équivalent à Paris.



Figure 44 : La première tranche du Parc Martin Luther King, première réussite du quartier durable Clichy-Batignolles

Un quartier mixte et compact de grande ampleur pour répondre à la crise du logement

Le projet est d'abord construit autour du parc urbain de 10,8 ha à terme, aujourd'hui de 4,3 ha. Annoncé d'abord, réalisé d'abord, le parc est conçu comme fédérateur et reliant les quartiers. Cette première phase parc constitue une des réussites principales du projet d'après D. Bailly⁴¹⁶. Mais cette réussite est à double tranchant car c'est la partie la plus séduisante du projet et le parc est déjà très fréquenté. Par ailleurs, des continuités sont prévues entre le parc et les cœurs d'îlots végétalisés donnant l'impression que le parc entre au cœur des îlots. Les photographies du parc (fig. 44) montrent en haut à gauche un bassin de récupération des eaux pluviales, avec au fond le bâtiment de la Forge et l'hôtel Ibis. En bas à gauche le Jardin Perlimpimpin est un jardin partagé et pédagogique, labellisé Main Verte ; la perspective se poursuit sur le premier immeuble à livrer du quartier durable. En

⁴¹⁶ Entretien du 27 juillet 2011.

bas à droite un fossé humide. En haut à gauche, le fond du parc à la rentrée 2011 : derrière le bassin, la petite ceinture et derrière encore les magasins de l'Opéra.

Les logements constituent le deuxième objectif fort du projet. Ils sont majoritairement construits autour du parc. Mixité sociale et mixité intergénérationnelle sont de mise : le projet comprend 55% de logements sociaux (50% sur le secteur Saussure et la ZAC Cardinet-Chalabre, les objectifs ayant été fixés plus tôt), 30% de logements en accession libre qui pour l'instant sont chers à l'échelle du quartier⁴¹⁷ et 20% de logements à loyer maîtrisé⁴¹⁸. 500 logements pour étudiants, dont une grande partie sociaux et pour jeunes travailleurs, sont prévus, ainsi que deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), un privé et un public, représentant environ 200 logements ainsi qu'une maison relais destinée à l'accueil de « personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire »⁴¹⁹. Les 50% de logements sociaux correspondent en fait à un panachage de l'ensemble des typologies pour le logement social : 10% de PLAI, 25% de PLUS, 15% de PLS⁴²⁰, classés ici par ordre croissant d'« aisance économique » des ménages demandeurs. Les PLAI concernent les populations défavorisées, les PLUS sont du logement social classique et les PLS constituent du logement intermédiaire pour classes moyennes. 70% des Parisiens ont des revenus inférieurs au plafond des PLUS et 120 000 ménages sont demandeurs d'un logement social à Paris. Nous préférons ne pas entrer dans le détail trop complexe de l'attribution des logements sociaux et d'une fourchette de répartition qui n'est pas encore définitive : en tout cas c'est bien l'idée d'un panachage qui prévaut. La taille des logements doit aller du F1 au F5, avec 65% de T1/2/3 et 35% de T4/5⁴²¹. L'objectif est également dans la mesure du possible de mélanger cette typologie de logements mais à quelle échelle ? Cela pourra en tout cas être réalisé à l'échelle de l'îlot. Le projet de mixité urbaine doit être précisé en octobre 2011 avec un mémo de communication dédié.

Une forte diversité architecturale est recherchée, avec un recours systématique aux concours d'architecture. Les commerces se trouveront en rez-de-chaussée des immeubles, les activités et les services au premier étage (pour 300 à 500 emplois prévus) ; les équipements également seront placés en socle des immeubles. 6 000 emplois dans les bureaux sont prévus dans le projet. Les immeubles de bureaux sont situés le long de la voie

⁴¹⁷ Prix de vente chez Nexity en février 2010 : 8800/9000€ le m².

⁴¹⁸ dispositif fiscal dit « Borloo populaire : les propriétaires s'engagent à louer à un loyer plafonné pendant 20 ans.

⁴¹⁹ Dossier de candidature NQU, p. 26

⁴²⁰ Ces chiffres ne sont pas forcément définitifs et n'ont été donnés qu'à l'occasion de l'atelier de concertation citoyen « Mixités et densités » du 18 février 2010. Concernant les loyers, les PLAI et PLUS sont à environ 6€ le m² (le PLAI étant moins cher que le PLUS) alors que le PLS est deux fois plus cher.

⁴²¹ Dossier de candidature NQU, p. 66 (modifications liées à l'implantation de la Cité judiciaire non intégrées).

ferrée, faisant « écran »⁴²², entre autres acoustique mais aussi visuel au faisceau ferroviaire. Une pépinière ou hôtel d'entreprises pour les éco-activités est envisagé.

Le projet comprend la conservation et la mise en valeur de bâtiments patrimoniaux existants : le bastion de l'enceinte de Thiers, les Magasins des décors de l'Opéra, classés à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le bâtiment dit de la Forge (anciennes écuries) et le bâtiment de l'Horloge (bâtiment d'octroi).

Le projet environnemental : la dimension « éco-quartier », « plan climat » du projet

En termes de mobilités douces, des cheminements piétons seront implantés dans le parc et sur espaces publics, avec une voirie en espace partagé. Le niveau d'éclairement des espaces publics est fixé à 10 lux au lieu de 20 à Paris. Le quartier manque déjà beaucoup de stationnement (par rapport à la moyenne parisienne) ; un parking de 600 places va donc se terminer à l'entrée du parc mais ne fait pas partie du programme du quartier durable. Près de 2 000 places sont prévues pour les logements en respect de la règle du PLU d'une place de stationnement pour 100m² de logement. Une réflexion sur leur mutualisation est en cours car peu voire pas de stationnement sont prévus pour bureaux (la Cité judiciaire évoque pour l'instant un nombre de places de stationnement dérisoire).

Le projet de quartier se veut neutre énergétiquement, tendant vers le 0 émission de CO₂, comme prévu par le Plan Climat, ainsi qu'une production de chaleur issue à au moins 85% d'énergies renouvelables. Les logements devront donc consommer moins de 50 kWh/m²/an. Les consommations électriques dites « inévitables » seront compensées par une production photovoltaïque répartie entre tous les bâtiments. Les prescriptions des CPEDD pour les logements portent sur la consommation d'énergie primaire : 14 kWh/an/m² SHAB⁴²³ pour le chauffage, 20 kWh/an/m² SHAB pour l'eau chaude sanitaire, 45 kWh/an/m²SHAB pour les usages électriques spécifiques, ce qui est plus performant que le label BBC et assez proche du label allemand *PassivHaus*. Les logements devront bénéficier de deux heures minimum d'ensoleillement par jour en hiver. Les CPEDD envisagent un indice d'ouverture, qui comprend des mesures de l'éclairage naturel, du confort d'été, et des déperditions d'enveloppe.

Une production de chaleur issue de l'énergie géothermique est à l'étude, avec une indécision encore sur la couche d'eau profonde à utiliser, entre le Dogger à 56°C l'hiver et à 1800m profondeur et l'Albien, à 26°C l'hiver et à 600m profondeur, donc à réchauffer électriquement. Le circuit géothermique est fermé, n'utilise pas l'eau aquifère mais seulement l'énergie de sa chaleur et réinjecte l'eau telle quelle dans la nappe. 40 000m² de panneaux photovoltaïques sont prévus pour une consommation de 4000 MWh/an.

⁴²² Dossier de candidature NQU, p. 27

⁴²³ Surface habitable

La moitié de la surface du parc sera consacrée à des écosystèmes porteurs d'un « niveau suffisant de biodiversité »⁴²⁴, notamment avec les bassins dits biotopes et les fossés humides. L'ensemble du parc est en gestion différenciée. L'éolienne présente dans le parc permet d'assurer une humidification quasi constante du fossé humide de manière humide, en pompant l'eau par succion dans le bassin biotope. Le schéma d'assainissement prévoit de réduire de 50% les eaux pluviales rejetées au réseau (l'objectif parisien est à 30%). Dans le parc actuel, 40% des besoins d'arrosage sont couverts par l'eau de pluie récupérée. Sur les îlots constructibles, les eaux pluviales doivent être gérées sur la parcelle. Les consommations d'eau potable sont limitées à 30 m³ par an et par personne.

L'aménagement des espaces extérieurs a été réfléchi en combinant trois coefficients environnementaux : coefficient de biodiversité, coefficient d'abattement des eaux pluviales, coefficient de régulation thermique qui vise à limiter localement l'effet d'îlot de chaleur urbain. Les concepteurs de chaque programme immobilier (à l'échelle du lot) devront atteindre un coefficient minimal de biodiversité qui prend en compte l'ensemble des surfaces horizontales et verticales extérieures du projet, en fonction de leur caractère plus ou moins minéral ou planté (toiture très végétalisée, peu végétalisée, non végétalisée, espace de pleine terre planté diversement ou engazonné, espace vert de dalle avec une terre plus ou moins profonde, revêtement semi-ouvert, semi-perméable ou imperméable). L'analyse aéraulique pour limiter les effets de vent dus aux constructions est également être prise en compte. Le coefficient de biodiversité doit être supérieur à 0,5, le niveau moyen d'abattement des eaux pluviales supérieur à 0,55, et le coefficient de régulation thermique à 0,55 pour le lot 1.1 donné à titre d'exemple⁴²⁵, près du parc dans la ZAC Cardinet-Chalabre.

L'innovation environnementale est finalement placée sur un dispositif de collecte pneumatique des déchets, en lien avec le centre de tri des déchets au nord du site. Ce procédé encore peu répandu a été discuté avec les services de la ville de Barcelone, permet d'économiser des déplacements de camions de collecte. C'est là l'un des principaux projets environnementaux du projet, avec les coefficients environnementaux, la performance énergétique des bâtiments et la production d'énergie renouvelable solaire et géothermique.

Un dispositif massif de concertation-communication

Le dispositif de concertation déployé pour Clichy-Batignolles est le plus massif de tous les projets de quartier durable analysés dans la métropole parisienne. Une première phase de concertation a eu lieu en 2004 lors du projet olympique (Barbry, 2004). La deuxième phase de concertation volontaire (c'est-à-dire non réglementaire) a démarré en mai 2009 ; c'est l'agence DAC Communication qui l'assure. La Ville de Paris souhaitait une concertation innovante sur le projet et ouverte à tous. La concertation volontaire, réglementaire et

⁴²⁴ Dossier de candidature NQU, p. 38

⁴²⁵ Document disponible sur le site Internet du projet

communication sont assez mêlées, entre autres dans la commande à DAC Communication. La concertation s'est considérablement ralentie de juin 2010 à juin 2011 mais a repris.



Figure 45 : La journée portes ouvertes de 2011 et ses dispositifs de communication

La communication s'appuie entre autres sur un site Internet dédié très complet <http://www.clichy-batignolles.fr/>, une maison du projet, lieu d'information à l'entrée du parc, ouverte en septembre 2009 ainsi que sur une journée portes ouvertes annuelle, qui a eu lieu en juin 2009, septembre 2010 et septembre 2011 (fig. 45). Elle permet d'informer les visiteurs par divers moyens : visites de site en train touristique et en minibus commentées par les professionnels de la SEMAVIP puis de la SPLA, stands d'information. Elle s'oriente de plus en plus vers une journée de rencontre festive, avec des activités organisées pour petits et grands, afin d'attirer davantage de public. La dernière en date, celle du dimanche 25 septembre 2011, a permis de présenter une nouvelle maquette du projet. Un affichage a enfin été déployé sur le site. Cet affichage était inexistant jusqu'alors : on pouvait seulement lire des panneaux de chantier ou de promoteurs peu explicites (Barbry, 2011). Aucun affichage n'invitait à prendre conscience de la dimension de quartier des travaux en cours et de son caractère durable. Cependant le contenu communiqué apparaît assez ambigu. L'affichage « Ici chaque jour pour un quartier plus vert et plus urbain » informe sur la dimension de quartier du projet mais la durabilité est verte dans ce cas. La maquette a été volontairement prise côté périphérique et Clichy-la-Garenne (alors que les plans mettent tous Clichy-la-Garenne au fond). La masse transparente de la Cité judiciaire livre un message flou ; c'est bien un IGH qui sera construit là. Par ailleurs, des Ateliers Ville, pédagogiques,

sont organisés par l'association du même nom avec des enfants et le CAUE 75 sur le projet Clichy-Batignolles.

La concertation combine des réunions de concertation proprement dites, distinguées en d'une part ateliers citoyens et groupes projets d'autre part. Ces réunions sont conçues en cycles thématiques. Toutes les réunions font l'objet de comptes-rendus assez précis, neutres, tous en ligne sur le site Internet du projet, souvent synthétisés par la suite dans des documents de bilan : les réunions laissent donc à la fois une trace tangible et initient une réflexion synthétique. Une assemblée annuelle de la concertation doit faire le bilan général. Elle n'a eu lieu pour l'instant qu'une seule fois, le 12 février 2010. L'ensemble de la concertation est suivi par un garant, missionné sur proposition de la Commission Parisienne du Débat Public. L'objectif de DAC Communication dans la concertation est de donner un sens à la parole collective, en révélant les arguments et en faisant valoir les points de vue multiples, dans le souhait de construire une opinion collective⁴²⁶.

La dissociation entre ateliers citoyens ouverts à tous et groupes projets plus techniques destinés aux associations et conseils de quartier constitue une originalité de la concertation à Clichy-Batignolles. Elle poursuit plusieurs objectifs. D'abord elle permet une implication adaptée pour chacun (Barbry, 2011). Ensuite elle offre la possibilité de mieux tirer profit d'expertises différenciées des associatifs et des habitants⁴²⁷. Les ateliers citoyens sont plus concentrés dans le temps, sur environ deux mois, en quatre à cinq séances. Ils s'adressent aux riverains, tant Parisiens que Clichois ou à toute personne intéressée et constituent des lieux de discussion et d'information avec des agents municipaux, des partenaires comme la RATP, de l'aménageur, des bureaux d'étude, via un médiateur qui anime la réunion. Cinq ateliers citoyens sont clos : « L'ambiance du futur quartier », « Le parc Martin Luther King », « Les transports et les mobilités », « L'identité, la mixité et la densité », « Les commerces, services et équipements ». A l'été 2011 a lieu un atelier « Le secteur Cardinet/Clichy » et à la rentrée 2011 « Les logements pour les jeunes et la place des jeunes ». Les « groupes projets » s'adressent spécifiquement aux associations, conseils de quartiers et acteurs locaux soit aux citoyens-experts. Ils sont plus techniques, comprennent une part de formation des participants et demandent davantage d'implication, sur du plus long terme. Le premier groupe « Enjeux environnementaux » s'est poursuivi par un groupe projet « Enjeux architecturaux et environnementaux ». Un autre groupe projet sur « Les enjeux intercommunaux » est prévu depuis longtemps et devrait se tenir à l'automne 2011. A notre sens, il est possible que la dissociation des ateliers citoyens et des groupes projets ait pu répondre à un souhait de séparer associatifs et citoyens pour les isoler les uns des autres ; en réalité, la participation à l'un ou l'autre groupe reste assez libre et ouverte.

⁴²⁶ Entretien avec G. Vrain, directeur de l'agence DAC Communication, responsable de la concertation, 15 avril 2010, retranscrit par L. Barbry

⁴²⁷ Entretien avec G. Vrain, directeur de l'agence DAC Communication.

Le groupe projet « Enjeux architecturaux » constitue un dispositif très innovant à part entière, conçu par A. Hidalgo et D. Bailly. Il permet aux citoyens (en réalité ce groupe est très ouvert), en tant que représentants des habitants, de suivre activement l'évolution des projets architecturaux en participant aux commissions techniques et aux jurys d'architecture. Lors des réunions du groupe projet, les architectes viennent présenter leurs projets. Le dispositif permet de conserver la confidentialité nécessaire à la tenue d'un jury de concours d'architecture. Une grille commune d'analyse des projets a été conçue par le groupe projet qui compte cinq critères d'appréciation : le respect du programme, l'insertion urbaine et les choix architecturaux, la fonctionnalité du bâtiment et la qualité d'usage, la prise en compte des exigences environnementales, l'économie du projet. Les projets sont pour l'instant suivis jusqu'au dépôt du permis de construire mais la SPLA souhaite organiser un suivi ultérieur. La participation à ces instances assure davantage de transparence dans les procédures, permettant aussi de limiter les contentieux (Barbry, 2011).

Aucune concertation « volontaire » ne sera en revanche possible concernant la Cité judiciaire. La concertation constitue la principale réussite du projet à ce jour pour D. Bailly, qui a permis d'améliorer la connaissance de la complexité du projet.

1.4 L'exemple du Quartier du lycée Camille Claudel

Ce projet de quartier durable est mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) sur la commune de Palaiseau. Ce quartier au départ baptisé Quartier Est de Polytechnique (QEX) a été rebaptisé Quartier du lycée Camille Claudel. Notre connaissance de ce quartier est plus limitée. Après des contacts variés à la CAPS entre septembre 2008 et janvier 2009 avec la participation à la concertation et un entretien, nous n'avons plus aujourd'hui comme source d'information que le site Internet de la collectivité.

Reconstitution partielle de l'histoire et objectifs du quartier durable

Le PLU de Palaiseau, voté en 2006, prévoyait une zone expérimentale de maisons en bois sur le site ou éventuellement un îlot HQE. Le projet de quartier durable a été souhaité par les élus de la CAPS, notamment le président, au départ sur un autre site, proche, au niveau du Haut-Pileu, plus isolé et dénué de réseaux, puis sur le site actuel du projet mais avec un périmètre moins large. Déjà la concertation avait été imaginée.

Le premier objectif du quartier durable est celui d'un quartier dessiné avec les habitants, avec une concertation menée très en amont, au cours mais essentiellement en fin d'année 2008. Une partie de la programmation avait été décidée : la démolition de l'école Joliot-Curie, la construction du centre nautique, le maintien de la forêt du Haut Pileu, le lien entre la forêt au Nord et la forêt de Palaiseau⁴²⁸, qualifiés de « coups partis » au cours de la

⁴²⁸ Entretien avec Alice Nail, chargée d'opération du quartier du lycée Camille Claudel, janvier 2009.

concertation. Le site est déjà partiellement construit avec des équipements majeurs rejetés en bordure de la ville : le lycée Camille Claudel, le collège César Franck, l'école Joliot-Curie et deux gymnases. En janvier 2009, le projet en était à la phase de diagnostic et était accompagné en Approche Environnementale de l'Urbanisme AEU® par le bureau d'études Re'Sources (déjà choisi en 2008 lors de la concertation).

Ensuite seulement l'urbaniste du projet a été désigné⁴²⁹. En 2009, un appel d'offre a été lancé pour un architecte-urbaniste coordinateur de l'ensemble du quartier : c'est Michel Cantal-Dupart qui a été choisi. Le document mis en ligne le plus récemment⁴³⁰ évoque deux nouveaux équipements : une école maternelle au Nord du site, un nouveau groupe scolaire, un centre nautique et une extension ou un réaménagement de la ferme des Granges, bâtiment patrimonial. L'école Joliot-Curie semble être conservée. La livraison du quartier est prévue pour 2014⁴³¹.

La réflexion sur l'insertion géographique du projet est avancée : le quartier durable a été défini comme un quartier de lisière. En cela son identité de quartier périurbain est forte. De nombreuses cartes sont disponibles en ligne. Une partie des objectifs environnementaux a été décidée, les objectifs sociaux restant imprécis à notre connaissance⁴³², orientés vers une mixité. L'opération d'urbanisme ne constituera vraisemblablement pas une ZAC⁴³³.

Un dispositif de concertation précoce et formateur : l'Atelier Public d'Urbanisme (APU)

La première phase de concertation a donc eu lieu très en amont du projet. L'Atelier Public d'Urbanisme, conçu par le groupement Eric Amanou et Atelier Laudauer qui avaient remporté l'appel d'offre concertation, s'est déroulé en trois formats principaux et en quatre temps.

Une série de huit conférences publiques, ouvertes à tous, a d'abord eu lieu en deux temps (et lieux), destinée à « former » les citoyens à l'aménagement urbain durable. Les deux premières conférences ont eu lieu en janvier et février 2008, assez généralistes sur les éco-quartiers, au collège César Franck, autrement dit sur le site du projet. Les six autres conférences se sont déroulées en septembre et novembre 2008, à la mairie de Palaiseau, mêlant des focus sur des thèmes spécifiques de l'aménagement durable, avec deux séances sur la densité, une sur les alternatives à l'automobile et une sur la sûreté, avec des focus sur

⁴²⁹ Michel Cantal-Dupart regrette de ne pas avoir pu être associé à l'Atelier Public d'Urbanisme : http://www.siamconseil.com/uploads/urb_pdf/urb28.pdf

⁴³⁰ Un diaporama : <http://www.scientipole.fr/latelier-public-durbanisme/les-objectifs-damenagement.html>

⁴³¹ <http://www.scientipole.fr/amenager-durablement/les-projets-damenagement/quartier-du-lycee-camille-claudel-vers-un-quartier-durable.html>

⁴³² Suite à la participation à l'Atelier Public d'Urbanisme et au vu des documents actuellement en ligne.

⁴³³ Point abordé en entretien avec Alice Nail en janvier 2009

le projet de quartier en lui-même : diagnostic environnemental du plateau et équipements à prévoir. Toutes les conférences sont encore disponibles en ligne⁴³⁴.

De septembre à décembre 2008, une douzaine de séances mixtes d'ateliers de travail ont réuni les intervenants du groupement pluridisciplinaire chargé de la concertation, des habitants inscrits (des acteurs locaux, par exemple des responsables d'équipements mais aussi des militants associatifs voire politiques) et des agents intercommunaux sur quatre thèmes : habitat, diversité et mixité ; équipements publics ; vivre l'espace urbain ; aménagement durable et construction environnementale. Les discussions ont été libres et ont permis à la fois le recueil des propositions des habitants et la formation de tous au génie de l'aménagement durable. Les dernières séances ont été consacrées à esquisser une charte encore imprécise quant aux objectifs de durabilité.

Finalement une exposition publique en juillet 2009 à la médiathèque de Palaiseau a présenté des croquis issus des ateliers de travail⁴³⁵ dans une dernière phase de communication.

Insertion géographique : un quartier périurbain de lisière

La réflexion sur l'insertion géographique du quartier, essentiellement suite au choix de Michel Cantal-Dupart comme urbaniste coordinateur, mais déjà esquissée dès l'atelier public d'urbanisme, se base sur la notion d'écotone finalement, pour reprendre un terme de biogéographie. En effet, le plan massé réalisé pour l'Atelier public d'urbanisme, de septembre 2008, mettait déjà en avant quatre types d'« ambiances » dans le quartier : une ambiance plutôt urbaine, une structure urbaine d'entrée de ville, une ambiance plutôt intermédiaire, une ambiance plutôt champêtre.

Le concept utilisé par Michel Cantal-Dupart est celui de lisière, dans une transition entre l'espace urbain d'un côté et l'espace rural de l'autre, agricole et forestier, sur une identité de quartier périurbain. Cette notion de lisière est multiscalaire : il s'agit en effet à la fois d'une lisière du Grand Paris, d'une lisière du front urbain et de la ville, d'une lisière de forêt, d'une lisière entre la vallée urbanisée et le plateau agricole. De fait, le quartier est réalisé en bordure de forêt domaniale, mais aussi d'autres espaces forestiers plus morcelés, communaux ou privés. Le quartier est également en contact avec une zone agricole. Sur un périmètre de 80 ha, seule la moitié du terrain sera urbanisée. Les perspectives visuelles et paysagères ont également été travaillées par Michel Cantal-Dupart, dans une volonté de voir et d'être vu, pour ouvrir le quartier sur l'extérieur dans des percées, des échappées⁴³⁶, visibles sur les cartes du projet.

⁴³⁴ <http://www.scientipole.fr/latelier-public-durbanisme/les-conferences.html>

⁴³⁵ <http://www.scientipole.fr/atelier-urbanisme/exposition-de-latelier-public-durbanisme.html>

⁴³⁶ http://www.siamconseil.com/uploads/urb_pdf/urb28.pdf

Aspects du site du quartier du lycée Camille Claudel

- 1 : Le lycée Camille Claudel et l'une des friches adjacentes
- 2 : L'arrivée sur Palaiseau depuis le plateau : au fond le château d'eau, la ferme des Granges, un îlot Kauffmann et Braud de 300 logements en construction et la forêt domaniale de Palaiseau.
- 3 : L'horizon ("lisière") ouest du projet de quartier durable
- 4 : La ligne de bus en site propre (dite SPTC) qui traverse le périmètre et les caravanes disséminées



Figure 46 : Le site du quartier du lycée Camille Claudel, des friches d'interface ?

Au moment de la concertation, le quartier était très peu desservi par les transports en commun. L'objectif du quartier est aussi de ressouder les deux secteurs séparés de part et d'autre par la voie rapide (la D36 qui traverse le plateau de Saclay dans sa largeur)⁴³⁷. Le quartier sera relié à trois polarités urbaines : le centre-ville de Palaiseau, Polytechnique-les Joncherettes, le quartier existant du Haut-Pileu qui constitue le tissu urbain de Palaiseau situé sur le plateau. Le futur quartier est désormais desservi par le dit « Site Propre de Transports en Commun » (SPTC) : un couloir de bus dédié qui reliera à terme la gare de Massy-Palaiseau à la gare de Saint Quentin en Yvelines, passant au cœur du plateau de

⁴³⁷ Entretien avec A. Nail, chargée d'opération à la CAPS

Saclay via la D30. Cette liaison est inscrite au SDRIF de 1994. Le tronçon Massy-Polytechnique est en service depuis 2009 et s'arrête au lycée Camille Claudel (fig. 46).

Objectifs environnementaux

Quelques objectifs environnementaux ont été précisés assez rapidement. Ainsi le rejet des eaux pluviales dans le réseau est fixé à 0 à l'échelle de la parcelle. Le PLU d'ailleurs préconise un traitement à la parcelle. Un thème avait été ajouté par l'Atelier Public d'Urbanisme à la charte car particulièrement demandé par les participants : « préserver les ressources de la terre », dans la volonté de recréer un rapport à la production de nourriture et de conserver un espace productif agricole ou forestier à vocation pédagogique, récréative, touristique et d'insertion, en préservant la dimension productive des espaces verts. La rigole des Granges sera remise en eau pour lui rendre sa valeur paysagère et hydraulique. Cet objectif est en relation avec l'une des actions de l'Agenda 21. Les objectifs énergétiques des bâtiments ne semblent pas encore fixés, évoluant du BBC au BEPOS dans leurs ambitions.

2 - Des projets localisés aux politiques de collectivité en aménagement durable

Des éléments d'une politique générale d'aménagement durable à l'échelle des collectivités se dessinent plus ou moins selon les trois collectivités d'étude. Nous reconstituons ici des éléments plus ou moins épars, dont les liens peuvent paraître évidents, mais qui ne constituent pas forcément une politique forte, générale et homogène d'aménagement durable. Pour plus de clarté, nous donnons davantage de sens à des potentialités pas forcément bien reliées. Certaines opérations sont plus ou moins clairement affichées « développement durable ».

A notre connaissance, la CAPS n'a pas de politique générale définie d'aménagement durable. Parmi les cinq opérations d'aménagement de la CAPS on trouve le quartier du lycée Camille Claudel présenté plus haut. A. Nail rencontrée en entretien a évoqué un second quartier durable, plus petit, celui des Ruchères à Igny. En revanche, le projet urbain ancré dans le Grand Paris, le Quartier Ouest de Polytechnique (QOX) n'est pas conduit par la CAPS mais par l'Etablissement public Paris-Saclay, sans démarche affichée de développement durable.

1.1 A Paris, une politique vaste qui doit se renforcer

Les lignes de la politique parisienne en matière d'aménagement urbain durable manquent de clarté. Elles ont surtout évolué dans le temps et sont en cours de renforcement.

Six projets de quartiers durables parisiens

A Paris on compte six opérations officiellement engagées vers la durabilité urbaine : l’affichage politique « quartier ou opération durable » y a été, à un moment donné, assez clair. A un moment donné car cet affichage politique peut s’avérer fluctuant en fonction des contraintes temporelles comme nous le montre le cas de Clichy-Batignolles. Les six projets sont ainsi présentés dans le Plan Climat (Ville de Paris, 2007c, pp. 34-37) dans le chapitre sur « Les principes de l’aménagement Facteur 4 ». Ils ont été labellisés Agendas 21 en janvier 2008. Parmi ces opérations la ZAC Claude Bernard (19^e), intégrée au secteur d’aménagement Paris Nord-Est, particulièrement intéressante pour son ambition de réaliser une forêt linéaire, réserve naturelle, le long du périphérique. La ZAC Boucicaut (15^e) est elle aussi présentée comme pilote en matière de développement durable. Cette opération réhabilite l’hôpital Boucicaut qui a fermé en 2000, pour en faire un quartier résidentiel et d’équipements très piéton. L’affichage développement durable est moins systématique sur cette opération.

L’îlot Fréquel-Fontarabie (20^e) a remporté le prix de la sobriété énergétique des bâtiments au concours national EcoQuartier dans un contexte de réhabilitation d’un îlot insalubre, avec des économies énergétiques dans les bâtiments très en avance pour « l’époque ». La ZAC Pajol (18^e) est un projet urbain centré sur la réhabilitation d’une halle patrimoniale, neutre énergétiquement, dont les usages seront multiples : jardin public, centrale photovoltaïques, divers équipements dont certains plus rares comme une auberge de jeunesse, une salle de spectacles. Ces deux opérations seront présentées chapitre 12.

L’opération de la place de Rungis (13^e) est l’une des opérations les plus emblématiques : il s’agit en effet d’une pionnière, l’une des premières opérations durables à Paris, et surtout la seule qui soit un tant soit peu portée par une association. Les travaux sont actuellement en cours. L’association des Amis de l’EcoZAC de la place de Rungis est née en mai 2005, à l’initiative du journaliste Philippe Bovet (Bovet, 2006) dans le but d’inciter la Ville à construire le premier quartier véritablement respectueux de l’environnement à Paris. Le projet initial, avec une concertation lancée en 2001, ne comprenait qu’une crèche HQE pour tout objectif environnemental. L’association a fait le choix de se montrer consensuelle et de ne pas remettre en question le plan masse et la programmation, en revanche elle a organisé deux voyages d’études à BedZed et à Vauban (Bovet, 2006).

Des quartiers pas si exemplaires ? Ces quartiers ne sont pas voulus comme des vitrines et des laboratoires de la durabilité par la Ville de Paris. L’affichage était fort en 2007, au moment de l’Agenda 21 et du Plan Climat. Puis cet affichage s’est atténué au fur et à mesure de leur conception pour connaître un moment de flottement au cours duquel une stratégie générale d’aménagement durable a été rédigée. Aujourd’hui cet affichage est revenu,

comme des opérations un peu plus avancées que les autres en matière de développement durable au milieu d'opérations intégrant toutes un peu de durabilité, dans un continuum.

Les autres opérations de la Ville de Paris, notamment les plus emblématiques et les plus centrales au regard de la métropole comme le réaménagement des Halles par exemple, le secteur Paris-Nord Est dans son ensemble et l'opération Chapelle Internationale - Porte de la Chapelle en particulier, ne bénéficient pas de cet affichage et de ce portage développement durable.

Documents de référence en aménagement durable à Paris

Le Plan Climat et le PLU

Le Plan Climat constitue un document de référence essentiel, voté en Conseil de Paris, en ce qu'il cite les six projets de quartiers durables et leur donne des objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables. Ainsi tous les équipements publics doivent respecter la consommation de 50 kWh/m²/an.

Le PLU contient également des objectifs relevant de l'aménagement durable, qui sont donc votés et s'appliquent partout. Par exemple, dans le domaine des mobilités, pour toutes les nouvelles opérations, un stationnement de voiture particulière est prévu pour 100m² de logement, dans un contexte où la moitié des Parisiens sont motorisés. Toutes les opérations citées sont donc soumises à ce régime, établissant une ligne parisienne claire, allant dans le sens d'une durabilité. Seulement le PLU fixe un stationnement pour 100m² SHON de logement, ni plus ni moins. Autrement dit, il empêche toute ambition supplémentaire dans ce domaine : un stationnement pour 150m² de logement n'est par exemple pas envisageable dans une opération pilote en manière de développement durable. La marge de manœuvre ne repose donc sur les stationnements prévus pour les bureaux, activités et équipements, aucune norme n'étant prévue pour eux, et leur mutualisation.

Le PLU prévoit également, dans le domaine de la mixité sociale, que dans tous les secteurs d'aménagement, au moins 50% de la SHON destinés au logement soient dédiés au logement social. Cette règle permet de répondre à la politique parisienne de rattrapage en matière de logement social, engagée depuis 2001 : passer de 16% (niveau actuel) à 20% (niveau SRU) de logements sociaux à l'échelle de l'ensemble du territoire parisien. Les 50% (certes, 55%) de logements sociaux programmés à Clichy-Batignolles constituent une règle appliquée dans toutes les opérations. Le panachage constaté entre les différentes typologies de logements est également de mise.

Le Plan Biodiversité devrait pouvoir apporter des objectifs spécifiques et des méthodologies adaptées. Même avant son adoption, les principes de la gestion différenciée d'espaces verts sont répandus à Paris. La conception même des nouveaux espaces verts créés dans les opérations d'aménagement poursuit une dimension plus « naturelle », dans une esthétique

à la fois plus sauvage et champêtre, avec une recherche de biodiversité, en opposition avec la précédente culture horticole et saisonnière des espaces verts.

Le Référentiel Aménagement Durable et le Cahier de Recommandations Environnementales

La Ville de Paris s'est également dotée d'un Référentiel Aménagement durable accompagné d'un Cahier de Recommandations Environnementales figurant en annexe du PLU. Dans quel contexte a-t-il été élaboré ? La réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Ville de Paris en 2004 dynamise la réflexion. En 2006, la Ville de Paris s'engage dans la mise en place d'un Agenda 21 qui aboutit en 2007 à un diagnostic partagé. A la Direction de l'Urbanisme (DU), le groupe de travail « Aménager et construire durable », mis en place en janvier 2005 et animé par trois chefs de projet urbain en partenariat avec des experts d'autres directions, s'inscrit pleinement dans la démarche Agenda 21. Une référente en développement durable est nommée à la DU en 2006. Les premières moutures du référentiel, moyen de sensibilisation et d'incitation dans la volonté politique du PADD, intègrent un état des lieux ainsi qu'un tableau de synthèse avec des cibles puis des critères et finalement des indicateurs, devenant ainsi le tableau de bord d'évaluation. Une première édition du référentiel « Un aménagement durable pour Paris » paraît en 2007. Elle comprend des synthèses techniques et réglementaires par thématique ainsi qu'un tableau de suivi et d'évaluation composé de 4 axes, 21 objectifs, leurs sous-objectifs, et un grand nombre d'indicateurs. Son objectif est d'améliorer et de généraliser la prise en compte du développement durable dans les opérations d'aménagement. Parallèlement, ce même groupe de travail rédige le Cahier des Recommandations Environnementales⁴³⁸ : voté par le Conseil de Paris en juin 2006, il est joint au règlement du PLU. Des fiches thématiques y sont désormais associées et ont pour objet d'accompagner les architectes ou les particuliers dans leurs travaux de construction ou de rénovation en prenant en compte la qualité environnementale⁴³⁹.

La version actuellement en ligne du référentiel est la cinquième : elle date de mai 2010⁴⁴⁰. Le référentiel s'adresse en priorité aux chefs de projets de la DU chargés du suivi et de la coordination des opérations d'aménagement. Il concerne aussi plus largement tous les acteurs concernés par l'aménagement urbain tels que les autres services de la ville et les structures extérieures (aménageurs, bailleurs sociaux, maîtres d'œuvre etc.). La version actuelle du référentiel est organisée en quatre axes - un axe organisationnel et trois axes thématiques - composés de 21 objectifs (tab. 19).

⁴³⁸

http://www.paris.fr/pratique/Portal.lut?page_id=9172&document_type_id=5&document_id=67211&portlet_id=23570

⁴³⁹

http://www.paris.fr/pratique/urbanisme/construction-et-amenagement-durables/en-pratique/rub_9172_stand_79800_port_23570

⁴⁴⁰

http://www.paris.fr/pratique/urbanisme/construction-et-amenagement-durables/le-referentiel-developpement-durable/rub_9172_stand_73077_port_23570

Tableau 19 : 4 axes et 21 objectifs du Référentiel - Un aménagement durable pour Paris

Axe 1 : Une organisation performante	
1.	Identifier les problèmes et élaborer un diagnostic de qualité
2.	Organiser le pilotage des acteurs du projet
3.	Améliorer la concertation et la participation des usagers
4.	Recourir à l'innovation
5.	Optimiser la période d'exploitation
Axe 2 : Un cadre urbain vivant et chaleureux	
6.	Améliorer la qualité paysagère de l'espace urbain
7.	Concevoir des espaces publics confortables et de qualité
8.	Instaurer une mobilité durable
9.	Valoriser et renouveler le patrimoine bâti
10.	Mettre en valeur le patrimoine naturel
11.	Améliorer la sécurité
Axe 3 : Une gestion responsable de l'environnement	
12.	Renforcer la biodiversité
13.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre
14.	Réduire la production de déchets et optimiser leur gestion
15.	Améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement
16.	Gérer les nuisances sonores et les pollutions atmosphériques
17.	Gérer les risques
18.	Economiser les ressources naturelles
Axe 4 : Une cohésion sociale et une diversité économique	
19.	Diversifier les catégories de logements et lutter contre l'insalubrité
20.	Renforcer la diversité économique, l'emploi et les services de proximité
21.	Développer les équipements et les services culturels

Ces quatre axes abordent, de manière transversale, les différents aspects d'un urbanisme durable dans un contexte urbain hyperdense. Chacun des 21 chapitres du document comprend un état des lieux national, régional et parisien ainsi que des préconisations de mise en œuvre. L'intérêt du référentiel de la Ville de Paris est qu'il s'applique à toutes les opérations de la Ville, sans exception, quels que soient leur type (ZAC, OPAH, GPRU, secteur diffus), leur niveau d'avancement, leurs dimensions (petite ou grande opération), leur aménageur, etc. Le référentiel s'accompagne d'un tableau de bord d'évaluation des opérations d'aménagement au regard du développement durable qui constitue l'outil de mise en œuvre du référentiel (chapitre 12). Le référentiel fait l'objet d'une communication et d'une diffusion qui restent néanmoins encore insuffisantes au regard de l'innovation qu'il constitue : un nouveau plan de communication est en cours d'élaboration à la Direction de l'Urbanisme. Les deux documents cités, référentiel aménagement durable et cahier de recommandations environnementales sont des documents incitatifs et non prescriptifs.

1.2 A Plaine Commune : une politique qui s'esquisse et doit se coordonner

Le flou de la politique d'aménagement durable se retrouve également à Plaine Commune. Quatre opérations parmi l'ensemble des opérations affichent une volonté de durabilité plus marquée, soit un peu moins de la moitié des principales opérations. Les opérations les plus importantes au regard des projets métropolitains en cours ne sont pas désignées comme pilotes en matière de développement durable : le Campus Condorcet, la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers, le projet de cité du Cinéma Besson à Pleyel dans le cadre du cluster de la création.

Quatre projets d'aménagement durable à Plaine Commune

Quatre projets sont portés dans une démarche de développement durable affirmée à Plaine Commune : l'éco-quartier fluvial, Gare Confluence et Porte de Paris qui sont des requalifications d'espaces centraux dégradés et les Tartres, grande friche agricole sur laquelle un quartier va être créé de toutes pièces.

Le projet « Gare Confluence » est une requalification du quartier de la gare à Saint Denis, prévue de 2009 à 2015. Ce projet est lauréat de la première session NQU en 2009. Il s'agit de la gare dite simplement « Saint-Denis », drainant 60 000 voyageurs par jour, interconnexion des lignes RER B, RER D et de plusieurs lignes Transilien de la banlieue Nord, qui desservira l'éco-quartier fluvial. L'espace public autour de cette gare manque de qualité visuelle, de confort pour les usagers et a connu des problèmes importants de sécurité, entre autres liés au trafic de drogue. Les îlots d'habitation autour de ce pôle central sont très dégradés voire insalubres. On rencontre également un certain nombre de friches industrielles autour du site. Le projet se nomme « Confluence » : il est question ici d'une confluence artificielle de la Seine avec le canal Saint Denis, lui aussi en cours de requalification paysagère sur l'ensemble de son parcours sur le territoire de Plaine Commune. L'enjeu est donc de requalifier ce quartier de ville très dégradé malgré son fort potentiel paysager, d'accessibilité et de centralité, en améliorant les qualités paysagères et le confort de l'espace public. Une ZAC est en cours d'élaboration sur la rue du Port, qui accueille le prolongement de la ligne T1 de tramway, afin d'y construire de nouveaux logements et bureaux. Le T8 (dit aussi T'Y) va également s'y arrêter en 2014 (parcours prévu à terme : porte de Paris jusqu'à Epinay sur Seine et Villetaneuse, dans un tracé en fourche). Le projet comprend huit priorités : résorber l'habitat insalubre tout en maintenant la mixité sociale⁴⁴¹, s'inscrire dans une démarche de développement durable, réaliser des équipements de proximité, renforcer le lien social et proposer des animations pour tous, renforcer l'offre de transports en commun, favoriser le déplacement des piétons, redonner une place plus importante à la Seine et au canal, mettre

⁴⁴¹ Objet d'une OPAH dans le cadre du plan national de financement déjà cité.

les habitants au cœur du projet. Le projet dispose d'ailleurs d'un site Internet dédié⁴⁴². Les parvis et certaines rues seront piétonniers, de nouvelles rues doivent être créées notamment entre la Seine et le faisceau ferroviaire pour mieux desservir les espaces en friche.

La ZAC de la Porte de Paris, de 17 ha, est portée depuis ses débuts par la ville de Saint-Denis comme un projet de quartier durable, une réflexion présentée comme issue de la concertation. La Porte de Paris est un site très contraint en tant qu'échangeur de l'autoroute A1, qui tranche l'opération en deux. Mais elle donne accès à des quartiers d'habitation centraux et au quartier du Stade de France, à partir de la station de métro Porte de Paris. Le projet prévoit une requalification du grand carrefour au droit duquel se situe pour l'instant la dalle d'une grande gare routière désaffectée, dans un espace public peu agréable pour les piétons qui doivent emprunter des passages souterrains. Le canal Saint-Denis passe au sud de l'opération, méritant lui aussi une requalification paysagère. C'est Antoine Grumbach qui a été désigné en 2007 comme architecte du projet. Le projet, prévu pour 2020 mais avec un démarrage des travaux en 2012, prévoit la mise en place d'une continuité urbaine entre le nord et le sud de Saint-Denis, entre le centre-ville et le quartier d'affaire de la Plaine Saint-Denis. Plusieurs équipements publics sont programmés en relation avec la réalisation d'espaces verts et l'éradication de l'habitat insalubre ainsi que le terminus du Tram T8.

Dans le cœur vide, ventre mou mais clos, de Plaine Commune, on trouve une grande friche agricole de 44 ha aux confins des villes de Pierrefitte-sur-Seine, Stains et dans une moindre mesure, de Saint-Denis : c'est le site du futur quartier durable, le secteur opérationnel Les Tartres Sud, les « [mil lieux] » des Tartres, au sein de la zone plus grande des Tartres de 110 ha. Les Archives Nationales, dans un bâtiment conçu par Massimiliano Fuksas, ouvriront fin 2011 près du métro Saint Denis Université. Le site est aujourd'hui surtout occupé par des jardins familiaux et ouvriers, quelques traces du maraîchage qui fondait auparavant l'identité de cette ceinture métropolitaine, une entreprise de stockage sur des friches agricoles, des terrains vagues par exemple au niveau de la cité du Clos Saint Lazare à Stains. Ce grand espace vide des confins est en effet paradoxalement à la fois proche de centralités locales (centres-villes de Stains, Pierrefitte-sur-Seine et Saint-Denis, université Paris 8) mais aussi de trois quartiers d'habitat social en cours de rénovation urbaine (Clos Saint Lazare, Langevin et Lavoisier), leur offrant un « futur ». Le projet prévoit de mettre en valeur l'identité agricole du site en conservant un espace de 20 ha ouvert dans la ville compacte. La préservation des espaces agricoles est établie en continuité avec l'infiltration et la récupération des eaux pluviales pour l'irrigation et l'aménagement de mares, noues, marais, canaux en accord avec la microtopographie de la zone et des cours d'eau originels, dans une forte réflexion d'écologie urbaine sur la place de l'eau dans la ville. Les toitures seront prioritairement végétalisées et les éco-matériaux pressentis sont listés. Le reste de la zone

⁴⁴² <http://www.gareconfluence.fr/le-projet>

est urbanisé sur une base de 1500 logements dont 45% sociaux, plus 500 chambres d'étudiants, près des routes principales et non pas au cœur du site, qui a la particularité de se trouver tout à fait dans le cône de bruit de l'aéroport du Bourget. La programmation met l'accent sur les équipements sportifs qui manquent, un vélodrome plus particulièrement. Les espaces publics seront réalisés sous forme de « digues » perméabilisant la zone. A la place de la perspective offerte sur les terrains vagues au niveau du Clos Saint-Lazare un belvédère pourra servir de lieu de festivités. Ce projet de quartier durable est donc conçu assez différemment des autres à Plaine Commune⁴⁴³.

Des politiques générales en cours

La Ville de Paris a son Vélib, Plaine Commune a son Velcom, inauguré en juin 2009. Le premier rencontre beaucoup de succès mais le second n'a hélas pas du tout la même attractivité. En effet, le réseau cyclable n'est pas encore assez dense, 250 vélos sont disponibles dans 47 stations⁴⁴⁴ mais manquent de compatibilité avec les stations Vélib. Si les Vélib semblent souffrir de mauvais traitements, les Velcom ont fait l'objet de vols massifs simultanés dans toutes les stations⁴⁴⁵. Plaine Commune a lancé en 2011 un Plan Vélo pour améliorer la densité du réseau cyclable.

Les référentiels de Plaine Commune

Le référentiel d'éco-aménagement de Plaine Commune (et non pas d'aménagement durable) est en cours d'élaboration mais n'a pas encore vu le jour. Une plaquette d'intention a été réalisée et est utilisée dans des dossiers de financement divers, articulant le référentiel autour de quatre axes stratégiques : l'efficacité énergétique, la nature en ville, le bien-être social, la santé publique (en particulier la lutte contre les pollutions)⁴⁴⁶.

Ce référentiel est toutefois préfiguré par quelques éléments, par exemple les conventions qualité construction neuve et convention qualité de réhabilitation du parc privé, mises à jour en juin 2011⁴⁴⁷, qui se coordonnent avec un Référentiel Energie Bâtiment adopté en même temps que le Plan Climat. Les conventions qualité mènent une réflexion sur ce qu'est un « habitat durable à Plaine Commune », préconisant par exemple pour le neuf construit par Plaine Commune un plafonnement du coût du foncier plafonné, une taille minimale des logements avec des T3 à T6 privilégiés, des emplacements vélo, une performance BBC, pour la réhabilitation un diagnostic complet, déconseillant le chauffage électrique, etc. Cette préfiguration doit être poursuivie dans un référentiel d'éco-aménagement plus ambitieux.

⁴⁴³ Dossier de candidature NQU, janvier 2009 : toutes les citations sont extraites de ce document.

⁴⁴⁴ <http://www.velcom.fr/Magazine/Actualites/Les-Velcom-de-retour-dans-les-rues-de-Plaine-Commune>

⁴⁴⁵ A une ou deux reprises ? Evénements contraignants rapportés par les collaborateurs.

⁴⁴⁶ Divers entretiens et plaquette du référentiel d'aménagement écologique.

⁴⁴⁷ Elles sont citées comme des chartes dans le Plan Climat et sont désormais nommées conventions.

Plaine Commune a été sélectionnée dans le programme d'accompagnement EcoCité du MEDDTL en 2010. C'est la seule agglomération de la métropole parisienne à avoir été choisie pour conduire cette démarche. Les dossiers d'EcoCité sont rédigés et conduits par la direction à la stratégie territoriale. La réflexion conceptuelle est assez approfondie. Le projet global s'appuie sur deux notions innovantes et intéressantes : l'intensité urbaine au croisement de la densité, de la compacité et de la mixité ainsi que le métabolisme urbain, dans cette logique d'éco-renouvellement urbain conceptualisée dans le SCOT de Plaine Commune. L'objectif est de construire « une ville exemple de métabolisme urbain recyclant son eau, ses déchets de chantier, sa biomasse et exploitant ses gisements solaires »⁴⁴⁸.

Concrètement le projet EcoCité vise l'accueil d'une population en augmentation de 3300 habitants par an, soit 2720 logements par an (ANRU compris), avec un nombre d'emplois au moins égal aux actifs résidants (150 000 à 180 000 emplois) d'ici 2020. La stratégie EcoCité s'appuie sur quatre transversales qui se déclinent sur l'ensemble du territoire de Plaine Commune : mobilité durable, éco-industries, bâti écologique démonstrateur, réseau énergie. La mobilité durable s'organise autour de la réalisation d'un plan Marche, d'un plan Vélo et de quartiers sans voiture organisés autour de centrales de mobilités, de liaisons douces mais surtout sur une nouvelle réflexion sur la place de la voiture : « par le passé récent, l'espace urbain a été pensé pour la voiture. Les infrastructures construites ne favorisaient pas les circulations alternatives. Pire, elles opposent entre eux les usages de l'espace public. La Communauté d'Agglomération fait le pari inverse avec d'autant plus de conviction que la typologie de son territoire et sa densité la rendent adaptée aux modes doux de déplacements, en complémentarité des transports collectifs et de l'usage modéré des transports automobiles »⁴⁴⁹. Les stationnements sont prévus en silo et mutualisés en fonctions des différents usages, dans une évolutivité possible. La réflexion sur le dernier kilomètre est intéressante : il s'agit en effet d'offrir aux usagers la possibilité de recourir aux mobilités douces sur le dernier kilomètre avant leur destination mais aussi de les y inciter. Dans le cadre de la transversale « réseau énergie », Plaine Commune souhaite recourir à la valorisation énergétique des eaux usées, à une ferme photovoltaïque sur le stade de France et à un centre de cogénération de biomasse.

La démarche EcoCité est territorialisée sur deux périmètres d'intervention qui constituent des zones prioritaires. Ces périmètres ont évolué. Lorsque le dossier de Plaine Commune a été soumis au concours ministériel, deux zones étaient associées : le projet de quartier des Tartres et le quartier Cristino Garcia Landy, qui se trouve juste au sud de la gare RER B La Plaine Stade de France. Nous n'avons pas présenté cette deuxième zone car le projet de requalification n'intègre pas vraiment le développement durable. Il s'agit d'un quartier

⁴⁴⁸ Dossier de présentation EcoCité du 15 mars 2011, p. 8

⁴⁴⁹ Dossier de présentation EcoCité du 15 mars 2011, p. 23

ancien d'immigration espagnole devenu très dégradé et en cours de renouvellement urbain. Dans le second dossier de présentation de mars 2011 soumis au ministère, la zone des Tartres demeure ; en revanche « Seine Canal » a remplacé Cristino Garcia Landy. Cette zone « Seine Canal » ne constitue ni un quartier ni une opération existante ; elle est la conjonction de trois opérations existantes : Porte de Paris, éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis, éco-quartier « Gare Confluence ». La première opération ne reprend pas l'appellation éco-quartier mais intègre la durabilité urbaine. L'ensemble de la zone constitue toutefois un ensemble pertinent d'un espace urbain partiellement en friche, morcelé, pollué, à requalifier mais bien desservi, correspondant à l'espace prévu pour le cluster de la création. Porte de Paris, un quartier basse énergie est prévu en privilégiant les énergies renouvelables et les boucles énergétiques locales. Pour l'éco-quartier fluvial, un soutien a été demandé pour faire 100% passif dès la phase 2. Pour la zone des Tartres, le rapport EcoCité souligne les objectifs de gestion innovante de l'eau, d'agriculture urbaine et du 0 rejet d'eau pluviale dans les réseaux à la parcelle, tout en restant un quartier sans voiture et à émissions passives. A l'intérieur du projet d'éco-quartier, quatre projets spécifiques font l'objet d'une demande de subvention via EcoCité⁴⁵⁰ : la gestion innovante de l'eau, les 1600 logements passifs, le dernier kilomètre autour des gares et la restauration BBC de la médiathèque de Stains, patrimoine historique. La zone des Tartres est élargie par rapport au projet d'éco-quartier : elle correspond à une volonté de rééquilibrage du développement du territoire de Plaine Commune davantage vers le Nord, autour de la Tangentielle Nord, en renforçant les liens entre le nord et le sud de l'agglomération.

La volonté d'articulation de la démarche EcoCité avec d'autres plans d'actions ou d'autres programmes est explicite : sont ainsi non seulement cités mais vraiment repris l'Agenda 21, le Plan Climat territorial, le SCOT, les projets d'éco-quartiers, le référentiel d'aménagement écologique existant mais aussi le projet de cluster de la création dans le cadre de la loi Grand Paris accompagné du souhait de mettre en œuvre un Contrat de Développement territorial. Le rapport d'EcoCité rappelle aussi que Plaine Commune est territoire d'expérimentation de la mission prospective « Repenser les villes dans une société post-carbone », pilotés par le MEDDTL et l'ADEME. Plaine Commune a également été retenue par l'ADEME pour l'expérimentation des Zones d'Action Prioritaires pour l'Air.

Le dossier EcoCité comprend donc les apports de réflexion sur les projets d'éco-quartiers menés à Plaine Commune. Paradoxalement, le dossier de la démarche EcoCité se présente comme un possible volet territorial de l'Agenda 21 qu'il n'est pas non mais auquel il pourrait ressembler si celui-ci existait. De plus il généralise à des espaces plus larges des principes acquis pour les éco-quartiers de Plaine Commune.

⁴⁵⁰ Plus précisément via le fonds « Villes de demain » de la Caisse des Dépôts et Consignations mis en place dans le cadre de la démarche EcoCité.

3. Contraintes, limites et difficultés

Jusqu'ici, nous nous sommes volontairement limités à la comparaison des ambitions des projets de quartier durable dans les trois collectivités, en ce qu'elles permettent aussi la définition de politiques d'aménagement durable à l'échelle de la collectivité toute entière, dans un mouvement de généralisation des principes de l'aménagement durable. Les projets de quartiers durables présentent aussi beaucoup de limites, pour la plupart d'entre elles liées aux contraintes géographiques et sociales et à l'insertion métropolitaine. Mais une partie des limites constituent également des angles morts communs des politiques générales d'aménagement durable.

3.1 Les défis qui s'annoncent pour l'éco-quartier fluvial et pour le quartier du lycée Camille Claudel

Pour le quartier du lycée Camille Claudel, on peut déjà prévoir des difficultés sur la mise en place de mobilités efficaces en alternative à la voiture. En effet, une desserte uniquement par bus même en site propre et même à une gare d'interconnexion majeure ne sera peut-être pas suffisante, surtout dans un contexte périurbain très motorisé. La gare Massy-Palaiseau reste peu accessible en mobilités douces depuis le plateau (le large faisceau ferroviaire contraint son accessibilité de ce côté). La gare RER B Palaiseau est plus proche mais le dénivelé entre le plateau et la vallée constitue une contrainte pour une partie des usagers. Par ailleurs, la programmation du quartier en fait un quartier très résidentiel, sans objectifs pour l'instant de mixité sociale, qui va se fondre dans la qualité de vie et le paysage périurbain et social existant.

Pour l'éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis, les défis évoqués en entretien avec la chef de projet tiennent surtout du maintien partagé et dans la durée des engagements avec les promoteurs, bailleurs, maîtres d'ouvrage privés mais aussi en interne. Les engagements décidés par Plaine Commune seront imposés aux partenaires, qui devront tenir ces engagements. La présence des financeurs constitue un argument de poids : ils financent le quartier en ce qu'il est durable. La charte constitue un outil du maintien dans la durée de l'engagement des partenaires. En interne, c'est-à-dire à l'intérieur de la collectivité, il faudra continuer à convaincre les collègues. En effet, une partie des objectifs décidés sont déjà le fruit d'une négociation serrée avec certaines directions : ainsi le quartier sans voiture, avec 0,6 place de stationnement, n'est pas un objectif apprécié par tous à Plaine Commune. Cependant Plaine Commune devra aussi convaincre les financeurs de ne pas exiger la réalisation de 30% de logements locatifs sociaux sur l'éco-quartier, dans une commune où le taux de logement locatif social est déjà de 68%. Cependant l'accession sociale à la propriété n'est pas forcément un dispositif suffisamment solide et adapté. Certains souhaits de la

collectivité ne pourront vraisemblablement être réalisés : ainsi la construction nationale de murs anti-bruit semble avoir d'autres priorités que le futur éco-quartier fluvial.

L'évaluation et le contrôle représentent un autre outil pour tenir les engagements dans le temps et s'assurer qu'ils ont bien été réalisés. Une évaluation annuelle est ainsi prévue pour l'éco-quartier fluvial, ainsi qu'un Système de Management Environnemental avec tableau de bord de suivi. C'est d'autant plus réalisable que c'est Plaine Commune qui est l'urbaniste de ZAC : c'est aussi là la raison de ce choix politique qui permettra d'imposer les objectifs avec davantage de poids. Pour l'instant l'évaluation n'est pas encore élaborée mais de nombreux objectifs de la charte peuvent être facilement transformés en indicateurs de la charte car ils sont précis, chiffrés et aisément évaluables.

Pour maintenir les objectifs à Clichy-Batignolles, une charte est également prévue ainsi que l'association d'une assistance à maîtrise d'œuvre systématique en développement durable. Un mécanisme de séquestre est envisagé pour garantir le respect des exigences des Cahiers de Prescriptions Environnementales et de Développement Durable (la somme bloquée est restituée quand l'opérateur immobilier a apporté la preuve qu'il a atteint les niveaux de performance fixés) Les CPEDD s'appuient sur des indicateurs simples et vérifiables à chaque étape du projet.

3.2 Clichy-Batignolles sera-t-il un quartier durable ?

Le projet Clichy-Batignolles pose pleinement la question de sa durabilité. D'abord l'affichage de durabilité n'a pas toujours été fort. Les innovations de durabilité ne sont pas si nombreuses et porteuses ; le projet comprend des limites en matière de couturage urbain et de desserte par les transports en commun. En réalité, la situation de Clichy-Batignolles en zone urbaine très dense amène une contraction et une crispation temporelle, géographique et politique des enjeux de durabilité sur le site, qui les contraignent largement. Le projet lui-même de réaliser un quartier mixte et dense en limite de Paris constitue déjà un défi majeur. La comparaison avec le projet urbain sur le site Masséna-Bruneseau, qui pourrait être un quartier durable, permettra de distinguer les contraintes de site et les contraintes sociales et politiques.

Evolution de l'affichage de durabilité de Clichy-Batignolles

L'affichage « quartier durable » n'a pas toujours été fort et clair pour Clichy-Batignolles. Il l'était dans le Plan Climat et dans le diagnostic partagé, puis il a connu un moment de pause en 2009 et 2010 (Barbry, 2011). Cette dimension a été assez peu présente au cours des nombreuses réunions de concertation menées pendant cette pause. D'ailleurs le maire adjoint au développement durable, Denis Baupin, n'est pas présent sur le projet, alors que viennent les maires-adjoints aux espaces verts, à l'urbanisme, aux transports, au logement, à la démocratie locale. Avec la reprise de la communication lors de la mise en ligne de plus en

plus fournie du site Internet, la publication d'une plaquette destinée aux promoteurs affichant clairement Clichy-Batignolles comme un éco-quartier, l'affichage « quartier durable » est redevenu systématique. Cependant, les tergiversations restent fréquentes dans le fait de désigner Clichy-Batignolles comme un quartier vitrine du développement durable. De plus, comme nous l'avons déjà dit, les aspects environnementaux et de développement durable, sont fréquemment dissociés des aspects généraux et sociaux de projet urbain.

Cet ensemble de dissociations et d'hésitations liées, sur une difficulté à présenter et à penser Clichy-Batignolles comme un quartier durable, peut être expliqué de plusieurs façons, certaines divergentes, certaines complémentaires. Nous pourrions l'interpréter comme une difficulté à penser le projet de manière tout à fait intégrée. Néanmoins, les discussions avec la SPLA ou DAC Communication montrent que ce n'est pas le cas. La volonté politique est, pour certains points, plus floue du côté de la Ville de Paris. Les tergiversations d'affichage sont en effet à associer à une politique générale hésitante de développement durable à la Ville de Paris, partagée entre le PS et les Verts (chapitre 7). Le retard de l'affichage sur le site même est lié à des questions techniques et aux échanges avec les cabinets des élus ; il devait aussi arriver au bon moment politique. G. Vrain, organisateur de la concertation, estime que cet affichage n'est pas forcément indispensable et en tout cas pas contreproductif, puisqu'on peut faire du développement durable sans en parler, être dans l'action sans forcément être dans l'affichage politique et la conceptualisation pédagogique. Ces arguments s'éloignent ici des principes d'engagements très présents dans la culture du développement durable, mais ceux-ci n'ont pas forcément à constituer une règle d'or. D'autres éléments expliquent les dissociations du durable et de l'urbain dans la communication. La dissociation est aussi pensée comme une insistance sur les sujets cruciaux. Par ailleurs, elle vient également de l'organisation du projet, partagée entre l'architecte-coordonnateur en charge de l'urbain et les bureaux d'étude environnementaux chargé du durable.

Les explications sont aussi techniques, liées à une prudence de bon aloi. D. Bailly, aménageur, explique en effet l'évolution volontaire de l'affichage de durabilité par les contraintes techniques et financières se présentant pour réaliser les ambitions environnementales sur le projet. Les objectifs de quartier énergétiquement neutre, alimenté à 85% par la production locale d'énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, avaient annoncés très tôt en 2007 dans le Plan climat. Or l'approfondissement des études montre les difficultés qui se présentent pour la géothermie, collecte pneumatique, solaire photovoltaïque. Il s'avère que seule l'utilisation géothermique de la nappe phréatique du Dogger pourrait permettre une alimentation à 85% en énergies renouvelables. Mais la technologie s'avère surdimensionnée pour les ZAC : le quartier devrait consommer deux fois plus or il est censé être économe avant tout. La production chaleur est peu exportable, le

réseau de chaleur clicheois n'est pas compatible, Levallois-Perret l'est davantage mais à plus long terme ; les typologies d'immeubles et d'installations de chauffage rendent l'expérimentation impossible avec certains îlots, comme Saussure, ou encore avec le grand lycée Balzac, qui ne sont pas équipés en basse température. L'utilisation du Dogger comprend donc un coût économique et même écologique finalement peu supportable. L'utilisation de la nappe de l'Albien permet seulement de dépasser la part des 70% d'énergies renouvelables mais pas d'atteindre les 85%. Cette technologie reste chère aussi. La Direction de la Propreté et de l'Eau, la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain et la Lyonnaise des Eaux étudie donc la viabilité d'une utilisation de la technologie des Degrés bleus⁴⁵¹ qui consiste en une production de chaleur à partir eaux d'assainissement. Concernant l'énergie photovoltaïque, le contexte actuel de rachat de l'électricité par les opérateurs est assez tendu et le système d'appel d'offres complexe. Le choix d'un opérateur pour la collecte pneumatique des déchets est en cours ; la question du coût est à nouveau incertaine. A propos des transports, les calendriers et les stations de transports prévus sont un certain temps demeurés imprécis. Désormais la station de la ligne 14 est actée à Pont Cardinet et le prolongement des lignes sera prêt pour 2017.

Toutes ces incertitudes et pistes en cours de réflexion, liées aux temporalités du projet, étaient trop contraignantes pour maintenir une communication efficace sur la durabilité du projet, malgré les attentes de la population. En revanche, l'ensemble de ces questions a non seulement été abordé en réunions de concertation mais de nombreuses réunions ont porté sur ces points délicats mêmes, alors que les dénouements n'étaient pas encore proches : le groupe projet sur les enjeux environnementaux a été informé des contraintes techniques sur la géothermie ; l'atelier citoyen sur les transports a longuement discuté des calendriers et des arrêts du métro. L'automne 2011 pourra donc voir paraître des mémos sur la mixité et sur les transports. Les incertitudes ne sont pas suffisamment repoussées pouvoir publier en même temps un mémo sur les enjeux environnementaux.

Une contraction sociale et politique : les oppositions au projet

Le projet a beaucoup évolué et ses acteurs se sont multipliés, rendant le projet plus riche mais surtout plus complexe et vulnérable. Face aux hésitations politiques de la Ville de Paris se manifeste une opposition politique locale claire de la part de la mairie d'arrondissement UMP et de certaines personnes de la société civile, pas forcément liées à des réseaux, s'exprimant en réunion de concertation. Cette politisation du projet pour Clichy-Batignolles, qui exprime une contraction sociale et politique sur ce territoire précisément, n'existe pas pour la plupart des autres projets de quartier durable connus, comme pour l'éco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis. Des oppositions populaires se manifestent parfois mais n'atteignent pas cette ampleur. Le contexte politique local est clairement à l'opposition.

⁴⁵¹ Brevet Lyonnaise des Eaux.

Les oppositions exprimées par la population et l'absence de portage associatif du projet

Les principales inquiétudes et oppositions portées par les participants à la concertation concernent trois points : d'un côté, la mixité et la densité, qui sont liées comme si elles étaient les deux faces de la même pièce et de l'autre côté les transports, lui perçu comme une question à part entière⁴⁵². Les appréhensions liées à la mixité et à la densité s'expriment grossièrement par une peur « des tours de logements sociaux comme dans les cités ghettos de banlieue », dans une reproduction des erreurs urbanistiques passées. Le taux de logements sociaux est à ce titre souvent jugé trop élevé par la majorité des participants qui s'expriment en réunion de concertation. Le dépassement du plafond de 37m est assimilé à la construction d'une « tour », dans une confusion avec les IGH. La hauteur est liée au logement social essentiellement. Comme le note G. Vrain, concertateur, la peur ne se matérialise pas sur « les tours du bureau » et encore moins sur la tour que constituera la Cité judiciaire. Les arguments contre la hauteur restent toutefois également paysagers, les tours « défigurant le paysage haussmannien parisien », mais ne sont pas majoritaires. La future desserte du quartier inquiète aussi les participants qui s'expriment en réunion de concertation, répétant leurs difficultés quotidiennes liées à la saturation actuelle de la ligne 13 ainsi que des principaux axes de circulation comme l'avenue de Clichy et leur inquiétude sur le décalage entre les premiers logements et bureaux et le prolongement de lignes supplémentaires (ligne 14 automatique, tramway T3, lignes de bus) prévues sur le quartier ainsi que sur la marge de désaturation possible de la ligne 13.

Le rapport de la commissaire-enquêtrice sur la révision simplifiée du plan local d'urbanisme, suite à l'enquête publique de février 2011 sur l'élévation de la hauteur des immeubles de 37m à 50m (et à 160m pour la Cité judiciaire), a montré les mêmes inquiétudes. Elle relève environ 10% d'observations favorables au projet dans les registres d'enquête. 60% des observations concernent les déplacements et le paysage urbains, 45% la mixité sociale et le programme et seulement 15% l'environnement. Selon elle, ces opinions négatives sont liées à une méconnaissance. Elle a toutefois rendu un avis favorable à la révision simplifiée du PLU, compte-tenu d'une part des nombreuses et riches réponses apportées par la Ville de Paris aux observations effectuées et d'autre part du travail de concertation qui selon elle a permis d'améliorer l'acceptabilité du projet.

Le cas de Clichy-Batignolles comprend également un contexte de contentieux : ainsi la résidence Olympe à Clichy-la-Garenne, une barre située face au Périphérique et au projet, a attaqué la modification du PLU en 2007, les dossiers de création et de réalisation de ZAC en 2007 ainsi que la création SPLA 2010⁴⁵³. Leurs arguments sont paysagers⁴⁵⁴, liés aux

⁴⁵² Réflexion de synthèse issue de la participation à de nombreuses réunions de concertation à Clichy-Batignolles.

⁴⁵³ Entretien avec D. Bailly

⁴⁵⁴ Exprimé par un des participants réguliers à la concertation, notamment à l'assemblée annuelle 2010

nuisances des camions mais se focalisent aussi désormais sur la Cité judiciaire⁴⁵⁵. Des expropriations délicates sont aussi menées par la SEMAVIP impasse Chalabre⁴⁵⁶.

Ces inquiétudes dans la société civile sont combinées avec le manque d'associations porteuses dans la société civile. Les plus présents dans la concertation sont l'association du jardin partagé Perlimpimpin⁴⁵⁷, qui porte surtout un discours sur l'intégration de la nature en ville et le conseil de quartier La Fourche/Guy Môquet, dont le propos est plus vaste. Au début de la concertation, une association dédiée au projet était présente : les amis de l'écoZAC des Batignolles, conçu comme une déclinaison des amis de l'écoZAC de Rungis qui souhaitait créer un réseau. Cette association tenait essentiellement un discours d'opposition. Elle a progressivement disparu de la concertation. Il semblerait qu'elle ait été dissoute⁴⁵⁸. Contrairement à d'autres projets de quartiers durables, sans même parler de dynamique *bottom/up*, une dynamique associative constructive manque réellement au projet Clichy-Batignolles.

Les opinions exprimées en atelier de concertation relèvent davantage de craintes que d'une véritable opposition : en effet, elles se veulent la plupart du temps constructives, dans un esprit de débat. En revanche, les oppositions sont plus fortes en réunion publique, règlementaire ou volontaire, lorsque les élus sont prévus : à ces occasions elles s'expriment parfois crûment. La réunion publique du 4 décembre 2009, qui a réuni au moins 500 personnes au gymnase Biancotto, s'est ainsi révélée très houleuse, dans une ambiance peut-être liée à l'approche des élections régionales. Les oppositions à la densité ont été associées à la délinquance, ce qui est rarement le cas en atelier de concertation, dans des positions volontairement provocantes : « Il y'a plus d'avantages écologiques que cela dans ce projet d'éco-quartier. Puisqu'on va créer un ghetto aux Batignolles avec 55% de logements sociaux, il y aura beaucoup moins de trajets entre là où vivront les délinquants et là où ils se rendront, à la cité judiciaire »⁴⁵⁹. Les oppositions exprimées ici sont celles d'une parole riveraine et politique qui s'exprime publiquement mais ne doivent pas laisser croire que la population s'oppose majoritairement au projet, au contraire (chapitre 10).

L'opposition de la mairie d'arrondissement

Les oppositions locales au projet que nous venons d'identifier sont reprises dans leurs thématiques par la mairie d'arrondissement, mairie d'opposition UMP. Cette situation n'est pas si fréquente et n'existe pas pour les autres grands projets urbains de la Ville de Paris à Paris Nord-Est et à Paris-Rive-Gauche par exemple. En novembre 2009, Brigitte Kuster, maire d'arrondissement, lance une pétition intitulée « Stop au massacre des Batignolles » contre la

⁴⁵⁵ Entretien avec D. Bailly

⁴⁵⁶ Réunion de concertation sur l'évolution du parc en janvier 2011.

⁴⁵⁷ Qui se trouve dans le parc.

⁴⁵⁸ Information incertaine ; en tout cas l'association ne donne plus signe de vie.

⁴⁵⁹ Remarque absente du compte-rendu officiel (ce qui est rare), mais enregistré sur dictaphone.

construction de dix tours de logements sociaux et l'augmentation du taux de logements sociaux de 50 à 55% (Barbry, 2011).

En mars 2011, à la fin de l'enquête publique sur le déplafonnement, Brigitte Kuster rend un contre-projet urbain « pour un véritable éco-quartier » élaboré avec l'architecte Bernard Lamy. Au-delà des « tours de logements sociaux » et du maintien attendu du plafond des 37 mètres en secteur Sud, le contre-projet critique le mur de bureaux réalisé le long du faisceau ferré, l'insuffisance des équipements sportifs et culturels ainsi que la division du projet entre l'ensemble de logements entourant le parc et le bloc resserré contre le périphérique étouffant l'équipement majeur de la Cité judiciaire et manquant d'animation. Ce contre-projet a été publié dans le journal d'arrondissement⁴⁶⁰ dans un article qui opère des amalgames, dénonçant par exemple l'insuffisance de places de stationnement dans le projet juste avant de valoriser la notion d'éco-quartier, sans expliquer les liens entre ces deux points. Certains éléments sont présentés comme des créations du contre-projet alors qu'elles sont déjà intégrées dans le projet actuel, comme la plupart des liaisons traversantes. Le graphique du contre-projet montre un grossissement verdoyant par rapport à celui du projet. Mis à part ces distorsions de forme, le contre-projet énonce des propositions intéressantes mais qui n'intègrent pas forcément les contraintes du site. Ainsi il propose une continuité écologique entre le square des Batignolles et le parc Martin Luther King. Cette continuité apparaît évidente au regard de la biodiversité mais le recouvrement des voies à ce niveau n'est pas encore possible d'après la maîtrise d'ouvrage publique. Le contre-projet propose surtout de mieux mettre en valeur l'équipement que constitue la Cité judiciaire par une plus grande animation notamment commerciale du boulevard Berthier, grâce au dégagement d'une place, mais hélas sans préciser l'intégration de celle-ci avec la présence des magasins de l'Opéra, monument patrimonial en activité. Une augmentation de six hectares d'espaces verts est aussi revendiquée mais sans préciser sur quelles autres surfaces ils sont pris. Le contre-projet met aussi en avant la construction d'un deuxième IGH comprenant des bureaux, un hôtel, un restaurant panoramique mais aussi des « logements résidentiels »⁴⁶¹, tour jumelle de la Cité judiciaire, en contrepartie de l'abaissement à 37 mètres. Par ce curieux contre-projet, la mairie d'arrondissement s'oppose donc aux tours de logements sociaux mais pas aux tours tout court. Par ailleurs, le contre-projet n'intègre pas la piscine demandée par la mairie d'arrondissement et une partie des participants aux réunions de concertation. Il est vrai que la densité parisienne se rencontre aussi à la piscine mais la Direction de la Jeunesse et des Sports n'a pas identifié de défaillance particulière dans le secteur.

⁴⁶⁰ *Paris Dix Sept* n°91, mars 2011, http://www.mairie17.paris.fr/mairie17/jsp/site/Portal.jsp?page_id=793

⁴⁶¹ P. 12, *Paris Dix Sept* n°91

Le non-soutien de la mairie de Clichy-la-Garenne

Sans entrer dans le détail des relations politiques complexes entre la Ville de Paris et la mairie PS de Clichy-la-Garenne, nous nous contenterons de préciser que le soutien de la mairie limitrophe du projet est très limité, versant aussi dans l'opposition. Les élus de Clichy-la-Garenne sont peu présents en réunion publique : Gilles Catoire était représenté par l'adjointe à l'urbanisme (13^e adjointe) à la réunion publique de décembre 2009, qui a fait un discours, et présent à l'assemblée de la concertation en 2010. Il s'y est rapidement exprimé sur la nuisance sonore constituée par le boulevard périphérique⁴⁶² au cours des débats.

Contraction temporelle et géographique pour Clichy-Batignolles : les contraintes de la grande densité

Le projet présente deux grandes spécificités de contraction temporelle et géographique : c'est un projet de grande ampleur, dans un contexte urbain dense. Le projet en lui-même est dense, mais moins que son contexte urbain. Malgré les coupures urbaines et sa position en limite de Paris, le site demeure en forte proximité avec les riverains, dans un 17^e arrondissement très dense. Le parc est déjà acquis par les usagers, qui ne le voient pas forcément comme un équipement appartenant au projet. De nombreuses mesures doivent être prises pour limiter les nuisances de chantier. La mise en chantier croissante concentre beaucoup d'énergie pour maîtriser un projet de grande ampleur, qui sera livré en 2015-2017, dans un laps de temps assez court. L'achat des terrains à RFF, à Geodis et à la SNCF, ainsi que le coût des réaménagements nécessaires a déjà coûté cher à la Ville.

Le projet ne contribuera vraisemblablement pas à améliorer les continuités et les liaisons entre Paris et Clichy-la-Garenne compte-tenu de sa localisation mais aussi de sa programmation et du non traitement du Périphérique. Le projet urbain repousse en bout de site une masse infranchissable constituée des équipements de logistique urbaine, notamment le centre de fret (qui constitue bien sûr un élément de durabilité) et l'IGH de la cité judiciaire, renforçant la barrière du Périphérique (fig. 47). Au nord du projet, le Périphérique n'est ni recouvert ni enterré mais est à niveau, ce qui le rend plus difficile à traiter. Il n'est en viaduc qu'à la Porte de Clichy. Le projet de continuités est en cours de réflexion et n'est pas encore diffusé. Il consistera à retirer la station de lavage et à construire un passage agréable pour les piétons en animant les cheminements. Cet aménagement envisagé de la Porte de Clichy est absent des plans du projet mais beaucoup plus présent graphiquement sur le premier⁴⁶³. Un travail de coopération avec Clichy doit être mené sur le traitement de la porte en 2012. La cité judiciaire doit aussi être dotée d'un parvis, destiné à mettre en valeur le bâtiment comme un phare et qui doit s'ouvrir vers la porte de Clichy, en bout de projet.

⁴⁶² Comptes-rendus de concertation disponibles en ligne.

⁴⁶³ Comparaison des trois plans 2009, 2010, 2011. Il s'agit juste d'une nuance graphique de continuités ou de barrière, qui ne figure pas explicitement en légende



Le Périphérique, barrière de Clichy-Batignolles ?

En haut, le Périphérique à niveau. Au fond, la barre Olympe dont les habitants s'opposent au projet. Au premier plan le boulevard Douaumont, lieu de transit et de prostitution.

En bas, la porte de Clichy et l'entrée du boulevard Douaumont : le Périphérique est en viaduc ; l'espace urbain est difficile pour les piétons.

Photos : AJ, mai 2011

Figure 47 : le Périphérique, barrière de Clichy-Batignolles contre Clichy ?

Effectivement, le projet comprend un équipement de grande envergure, équipement communal mais de la capitale française, dans une commande étatique : la Cité judiciaire, plutôt bien accueillie dans l'ensemble. La mairie d'arrondissement se dit très satisfaite de recevoir cet équipement, sur laquelle aucune opposition sociale ne se manifeste hormis les Verts et les amis de l'écoZAC des Batignolles, qui mettent en avant la difficulté de construire des IGH à haute performance énergétique. La Cité judiciaire permettra de construire l'identité du nouveau quartier, tant au niveau du paysage, que des flux et de la vie économique locale : elle accentuera les densités existantes. Les éco-quartiers européens présentés chapitre 4 ne contiennent pas de tels équipements. Seul le projet des Tartres comprend un équipement national, en contexte urbain moins dense.

Le problème de la desserte du projet par les transports n'est pas une crainte infondée des riverains. La ligne 13 est l'une des lignes parisiennes les plus saturées, depuis la fin des années 1980, avant même la (re)création de la ligne 14 qu'elle a contribué à justifier, notamment entre La Fourche et Saint-Lazare et sur le tronçon longeant le site, à cause justement de sa division en deux demi-lignes. Pour y remédier, la RATP a prévu une amélioration de sa capacité grâce au plan Ouragan qui correspond à augmentation de l'offre de 8 000 voyageurs par heure par sens à 11 000⁴⁶⁴. La fréquence des lignes de bus passant près du site doit être augmentée nonobstant la congestion actuelle de l'avenue de Clichy

⁴⁶⁴ Dossier de candidature NQU, p. 20

notamment⁴⁶⁵, deux autres lignes doivent être prolongées pour pouvoir passer dans le quartier. La ligne T3 du tramway prolongée jusqu'à la porte Chapelle en 2012 sera ensuite prolongée jusqu'à la porte d'Asnières en 2017 et passera donc par le boulevard Berthier. Concernant le prolongement de la ligne 14 automatique, qui a fait l'objet d'un débat public, elle passera par la gare de Pont Cardinet puis à la Porte de Clichy en 2017 avant de se prolonger vers le Nord. En 2010, la ligne 14 accueille environ 24 500 voyageurs par sens et par heure. Le schéma de métro Grand Paris fait de la ligne 14 son épine dorsale. D'après l'APUR, la ligne 14 sera rapidement saturée vu les conditions d'exploitation prévues (pour une capacité pourtant très élevée). De plus, la station Pont Cardinet n'a été intégrée qu'ultérieurement dans les études de faisabilité. Le prolongement de la ligne 14 devrait réduire la saturation de la ligne 13 de 25% selon le STIF. Les estimations même du maître d'ouvrage semblent même avoir montré la saturation programmée de la ligne 14 dans son tronçon central, comme le montre la lecture en creux du dossier réalisée par l'APUR. Ces estimations intégraient-elles les évolutions urbaines de Paris comme le projet Clichy-Batignolles ? Ce n'est pas certain (Hanappe *et al.*, 2010). A Pont Cardinet, la desserte de cette gare SNCF sous-utilisée, qui ne figure même pas sur les plans RATP, est programmée avec un renforcement de la ligne Saint-Lazare Nanterre-Université, le passage de la ligne Saint-Lazare Saint-Cloud à l'étude, vers La Défense, et la création d'un deuxième accès à la gare⁴⁶⁶. Elle risque encore d'augmenter la charge de voyageurs sur la ligne 14 (Hanappe *et al.*, 2010). Les transports en commun prévus risquent donc d'être insuffisants. Le calendrier concorde désormais entre le prolongement des lignes principales et l'ouverture de la Cité judiciaire (2017) mais pas avec la plupart des immeubles d'habitations et de bureaux, livrés de 2012 à 2015.

Comparaison avec Masséna-Bruneseau, dernière tranche de la ZAC Paris Rive Gauche

L'idée de cette comparaison nous est venue alors que nous assistions simultanément aux concertations organisées pour les deux projets⁴⁶⁷, ce qui a provoqué des confusions récurrentes sur les deux quartiers. En effet, les discussions se ressemblaient, revendiquant presque davantage la durabilité à Masséna-Bruneseau. Des problématiques et des objectifs très comparables avec Clichy-Batignolles se retrouvent sur le secteur Masséna-Bruneseau, dernière tranche de la ZAC Paris Rive Gauche. Cette ZAC de 130 ha est l'opération d'aménagement urbain de la plus grande ampleur à Paris depuis les quinze dernières années, réutilisant des friches industrielles et des emprises ferroviaires de la gare Austerlitz, très avancée dans le tissu urbain parisien. La ZAC a été créée en 1991 et est à moitié achevée ; un quartier est considéré comme terminé : c'est le quartier Tolbiac Nord, autour de la Bibliothèque Nationale de France. De nombreux secteurs sont en cours de réalisation

⁴⁶⁵ Etude d'impact de 2007 (non paginée) et remarques des participants à la concertation

⁴⁶⁶ Dossier de candidature NQU d'août 2009, complété par l'entretien avec D. Bailly de juillet 2011.

⁴⁶⁷ La concertation pour Masséna-Bruneseau s'est déroulée d'avril à juillet 2009.

et pour certains très avancés, notamment Masséna Nord autour de l'université Paris VII dans une reconversion des Grands Moulins de Paris, mais aussi l'avenue de France, la rue du Chevaleret. Les secteurs de la gare d'Asutrlitz et de Masséna-Bruneseau ne sont pas encore entrés en phase opérationnelle en revanche. Chacun de ces quartiers est coordonné par un urbaniste différent. La ZAC Paris Rive Gauche dans son ensemble n'avait pas été placée par la SEMAPA, son aménageur, dans une démarche de développement durable car elle a été engagée il y a vingt ans. Pourtant les quartiers construits s'articulent sur une réflexion forte sur la densité, l'urbanité et la qualité de vie citadine, la proximité, la mixité, avec des espaces verts en gestion différenciée, un quartier lié à la Seine, intégrant donc les premiers principes de durabilité. La SEMAPA en tant que société, certifiée ISO 14001 affiche désormais des objectifs de développement durable. En revanche l'effort a effectivement moins porté sur la performance énergétique des bâtiments.

Les contextes spatiaux sont très proches. Tout comme Clichy-Batignolles, Masséna-Bruneseau, certes plus petite avec ses 31 ha, est située en bordure de périphérique, dans un enjeu fort de couture avec la ville limitrophe d'Ivry-sur-Seine. Le secteur Masséna-Bruneseau est de plus situé sur l'échangeur du périphérique. Comme Clichy-Batignolles, elle doit accueillir et accueille déjà des équipements dits de logistique urbaine : centrale à béton, centre de traitement des déchets⁴⁶⁸. Le projet est également très contraint par un large faisceau ferroviaire, à l'origine de nombreuses discontinuités topographiques et d'une division du projet en « patte d'oie », de part et d'autre du faisceau au sud du projet. Le faisceau ferroviaire ne peut lui non plus être entièrement recouvert. Figure 48, les prises de vues montrent un faisceau ferroviaire bien plus large qu'à Clichy-Batignolles (en bas, vers Paris), une occupation actuelle très extensive avec l'échangeur (au centre), le Périphérique très haut en viaduc (au centre) qui laisse apercevoir l'horizon paysager local et un bassin biotope de récupération des eaux pluviales au jardin de l'abbé Pierre (secteur Masséna-Nord).

Les principes de conception urbaine sont également proches. Le site doit aussi porter les objectifs parisiens en matière de logement et a également été choisi pour porter des immeubles de logements supérieurs à 50 m. Cette décision s'explique par une politique de compacité durable et pose donc des problématiques similaires d'acceptation par la population. Les rez-de-chaussée et R+1 sont également destinés à accueillir commerces, services et activités, dans une volonté d'animation des rues dont l'espace piéton est favorisé. Les IGH prévus sont réservés aux bureaux et activités.

⁴⁶⁸ A Ivry-sur-Seine plus précisément.



**Vers le dernier secteur de la ZAC
Paris Rive-Gauche : de part et
d'autre du faisceau ferroviaire, sur un
échangeur du Périphérique :
Masséna-Bruneseau,
Photos : H. Chelzen et AJ,
juillet et octobre 2009**

Figure 48 : Masséna-Bruneseau, à l'interface Masséna Nord / Ivry-sur-Seine ?

Les objectifs environnementaux mettent également en avant la conception bioclimatique des bâtiments ainsi que leur isolation acoustique autant que thermique⁴⁶⁹. Certes les objectifs en matière de performance énergétique sont moins élevés qu'à Clichy-Batignolles, néanmoins les objectifs relativement ambitieux du Plan Climat s'appliquent.

Le processus de concertation était également intéressant et constructif, certes beaucoup moins dense et long que celui de Clichy-Batignolles, mené par l'Agence Ville Ouverte, mêlant réunions publiques dans lesquelles les élus discourent, avec des ateliers de travail animés par des urbanistes et des réunions où des experts sont intervenus sur certaines questions. En concertation, les mêmes discussions et inquiétudes qu'à Clichy-Batignolles ont porté sur

⁴⁶⁹ Fiches documentaires préparées pour la concertation par l'agence Ville Ouverte : [http://www.parisrivegauche.com/semapa/quartier massena bruneseau/menu haut/les documents/fiches d ocumentaires](http://www.parisrivegauche.com/semapa/quartier%20massena%20bruneseau/menu%20haut/les%20documents/fiches%20documentaires)

la densité, la mixité, la desserte par les transports. Les questions environnementales ont été presque davantage portées par les participants qu'à Clichy-Batignolles⁴⁷⁰.

En revanche, les contextes politiques et sociaux sont très différents. Le 13^e arrondissement est porté par une équipe PS depuis 2008 et les liens politiques sont étroits avec la ville d'Ivry-sur-Seine. Les réunions publiques se sont passées dans une ambiance détendue entre les élus Anne Hidalgo, Jérôme Coumet et Pierre Gosnat. A la grande différence de Clichy-Batignolles, les plus proches riverains du site vivent à Ivry-sur-Seine. Les riverains parisiens sont des habitants nouveaux, des « pionniers » de la ZAC Rive Gauche et ne vivent pas dans un quartier à l'identité historique comme les Batignolles. Une association est très présente dans la concertation sur la ZAC Rive Gauche : c'est l'association Tam-Tam⁴⁷¹.

Les enjeux de transports posent la même question à Clichy-Batignolles et à Masséna-Bruneseau : les transports prévus sont-ils suffisants ? Le futur quartier sera-t-il efficacement desservi ? En revanche, le contexte de départ est différent. Le site de Clichy-Batignolles est accessible pour l'instant, hormis le secteur Saussure un peu éloigné mais la ligne 13 est déjà saturée. Le site Masséna-Bruneseau manque pour l'instant d'accessibilité, notamment côté Ivry. La station de transports lourds la plus proche est Bibliothèque François-Mitterrand, dont ni le RER C ni la ligne 14 ne sont encore saturés. A Masséna-Bruneseau, il est prévu de prolonger la ligne 10 du métro ainsi que le tramway T3, les bus 62 et 89, d'améliorer la cadence du RER C mais aussi de créer une ligne de bus en site propre. La navette Vogüé avait été évoquée en concertation mais elle ne remporte pas de succès pour l'instant. Pour F. Beaucire, expert en transports invité à l'atelier participatif, la desserte prévue du secteur reste insuffisante au regard des enjeux de flux⁴⁷². Des stations sont à l'étude à Ivry-sur-Seine (Hanappe *et al.*, 2010).

De fait, le projet de couture urbaine avec Ivry-sur-Seine est plus poussé alors que celui de Clichy-Batignolles avec Clichy-la-Garenne est limité. Le périmètre de l'opération va au-delà du périphérique, suivant la limite administrative parisienne, alors qu'à Clichy-Batignolles celle-ci s'arrête juste après le Périphérique. Le projet des Ateliers Lion, Yves Lion étant l'architecte coordonnateur pour ce secteur d'aménagement, prévoit de réduire le dimensionnement des voiries afin de laisser plus de place aux vélos et cyclistes. Il comprend surtout la réalisation d'une allée « Paris-Ivry », qui part de la Halle aux Farines et traverse le Biopark (secteur Masséna Nord, université Paris VII) et se poursuit jusqu'à Ivry en passant sous le périphérique. Cette allée sera destinée aux bus et aux piétons et pourra créer du lien en devenant un axe d'animation, notamment commercial. Par ailleurs un belvédère est prévu au bout de l'avenue de France, au dessus du faisceau ferroviaire, au niveau de la patte d'oie. L'APUR a mené une étude sur la construction de continuités entre Paris et Ivry-sur-

⁴⁷⁰ Toutes proportions gardées : les cycles de concertation observés sont de longueur extrêmement différente.

⁴⁷¹ <http://www.associationtamtam.fr/>

⁴⁷² Compte-rendu de l'atelier participatif du 11 juin 2009.

Seine (APUR, 2004), certes dans le cadre du projet territorial Seine Amont, mais pas avec Clichy-la-Garenne.

Cette continuité est quasiment absente du projet Clichy-Batignolles qui place toutes les gros équipements contre le périphérique. Cependant les contextes en apparence proches diffèrent : le périphérique est entièrement en viaduc au sud de la ZAC Rive Gauche, ce qui permet aux rues commerçantes, favorisant les liens, de passer dessous. F. Beaucire, estime ce couturage insuffisant dans la mesure où le périphérique demeure intouchable. Ces problèmes ont été identifiés aussi en concertation à Clichy-Batignolles mais moins d'éléments de réponse ont été apportés.

Ainsi la question de faire de Masséna-Bruneseau un éco-quartier a été posée en réunion publique. Elle a été esquivée par une réponse positive d'Anne Hidalgo : « On est pas loin de l'éco-quartier »⁴⁷³. Lors d'un entretien avec des membres du cabinet d'Anne Hidalgo, le conseiller chargé de Masséna-Bruneseau a convenu comme Anne Hidalgo que Masséna-Bruneseau pourrait être un éco-quartier⁴⁷⁴.

Comme à Plaine Commune pour le Plan Climat (chapitre 7), nous pouvons conclure que paradoxalement le projet Clichy-Batignolles intègre bien des ambitions de durabilité urbaine, compte-tenu des contraintes liées à la contraction géographique, temporelle, politique et sociale sur ce territoire, sans non plus être vraiment exemplaire sur ce point, en envisageant la durabilité comme un continuum (chapitre 12). Assurément, c'est bien sur l'axe de la concertation qu'il est le plus innovant. Quant à Masséna-Bruneseau, il pourrait effectivement être un quartier durable s'il était porté politiquement en ce sens.

3.3 Champs d'action et champs d'inactions communs des projets de quartier durable

La plupart des quartiers durables présentés se construisent ou se réhabilitent sur des sols pollués, une pollution dite la plupart du temps banale et considérée comme légère, aux hydrocarbures et aux métaux lourds. Hormis pour le site Charvet à l'intérieur de l'éco-quartier fluvial qui subit une pollution radioactive plus rare et surtout plus compliquée, les sols contaminés seront peu dépollués, resteront en place, mais en profondeur, sous une géo-membrane protectrice. Ce sera fait dans le respect de la réglementation en vigueur, qui vise à protéger la santé des personnes des impacts de la pollution des sols. Néanmoins on aurait pu attendre de projets de quartiers durables qu'ils montrent éventuellement, pour certains d'entre eux, des ambitions particulières en matière de dépollution des sols, en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Même les études réalisées sont celles qui sont demandées par la réglementation et d'autres études de faisabilité d'un niveau

⁴⁷³ Compte-rendu de la réunion publique du 2 juillet 2009, p. 3

⁴⁷⁴ Renaud Paque, rencontré avec Fabien Ansel et Didier Bailly le 8 décembre 2012. Ville Ouverte a préféré ne pas nous rencontrer au sujet de Masséna-Bruneseau par souci de réserve vis-à-vis de la Ville de Paris.

supplémentaire de dépollution ne semblent pas être lancées. Ce n'est le cas pour aucun des projets cités⁴⁷⁵.

Or, cette problématique de dépollution des sols contraint la mise en œuvre de la réalisation de la forêt linéaire de la ZAC Claude Bernard, compte-tenu des problèmes d'infiltration des eaux de pluies recueillies dans des sols trop pollués qui contamineraient encore davantage la nappe phréatique.

Il en est de même pour les risques, les nuisances sonores et les pollutions atmosphériques. Concevoir des immeubles de bureaux comme des écrans, acoustiques, visuels, aux pollutions, les déconsidère comme espaces de vie quotidienne qu'ils sont aussi pourtant. Les projets de quartier durables ne sont pas innovants en matière de gestion des risques et ne vont pas au-delà du respect de la réglementation en vigueur. Les actions en matière de nuisances sonores et de pollutions atmosphériques ne sont pas portées à l'échelle de l'opération d'aménagement mais par des niveaux de décision supérieure. Toutes ces questions constituent des angles morts des politiques d'aménagement urbain durable.

En revanche, les champs d'actions privilégiés dans les quartiers durables concernent l'efficacité énergétique des bâtiments, les cheminements piétonniers (les cheminements vélo progressant mais posant toujours des problèmes de densité du réseau, de sécurité et de pollution atmosphérique) et l'intégration de la nature en ville, même si elle est prise dans un sens davantage thermique et quantitative que qualitatif de biodiversité. La gestion des eaux pluviales sur site, en lien avec une part plus importante de sols perméables permettant l'infiltration des eaux pluviales, constitue un axe assez fréquent aussi. La part de logements sociaux, au-delà du problème politique, constitue un levier facile de mixité sociale dans les communes étudiées, d'autant plus qu'elle est très encouragée par les financeurs. L'acceptabilité de la densité constitue un problème, avec celui de l'IGH écologique. Les champs d'action les plus problématiques sont ceux des transports en commun.

Les projets de quartier durable appliquent donc bien la plupart du temps des « recettes », dans des champs d'innovation fréquemment retrouvés, mais en les adaptant aux contraintes et au contexte géographique de leur site. D'autres champs d'innovation possibles sont esquivés.

3.4 L'insertion des projets dans la ville et dans la métropole

Les projets de quartiers durables présentés font preuve d'une véritable intégration des problématiques de leur contexte urbain plus ou moins dense, intégration qui s'avère en fait inévitable. Ce contexte urbain peut s'étendre au contexte « naturel » dans le cas de l'éco-quartier fluvial et du quartier du lycée Camille Claudel ; il est à la fois limité et inaperçu à

⁴⁷⁵ Ainsi à Fréquel-Fontarabie, les terres polluées sont placées en profondeur et recouvertes d'une géomembrane protectrice (entretien avec la chef de projet et le chargé d'opération de la SEM).

Clichy-Batignolles. Les projets de quartier durable étudiés sont donc indéniablement ancrés dans leurs milieux. Ce n'est pas pour autant que les projets sont construits dans une véritable continuité avec les quartiers riverains, la continuité pouvant s'avérer parfois difficile à obtenir, comme le montre l'exemple de Clichy-Batignolles. En revanche, dans tous les quartiers durables, des sous-ensembles distincts se détachent fortement.

En tant que projets, ils n'impulsent pour l'instant pas de dynamiques de durabilité sur leurs marges et n'intègrent pas cette dimension. Les projets se contentent de rechercher un couturage urbain dans la mesure du possible. Sans être clos sur eux-mêmes, ils ne sont donc pas expansifs. On ne peut pas leur reprocher de reporter leurs externalités sur leurs marges. Toutefois la prise en compte des flux qu'ils vont attirer est difficile et inaboutie. Il est intéressant de constater leur proximité dans le secteur nord de la capitale : Clichy-Batignolles – Docks de Saint-Ouen – Eco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis - Porte de Paris – Saint-Denis Confluence. Ces secteurs proches ne sont pas mis en réseau⁴⁷⁶ alors qu'ils pourraient l'être, hormis dans le dossier Ecocité de Plaine Commune qui prévoit un ensemble Seine Canal, aux problématiques certes proches, mais ne reliant pas forcément les trois quartiers entre eux. On ne peut donc pas dire qu'ils construisent une dynamique spatiale de durabilité urbaine à partir de leur échelle infra-locale. La généralisation de l'aménagement urbain durable se fait depuis l'échelle supérieure, l'échelle communale.

Les projets s'insèrent également fortement dans la métropole, au sens où ils s'arriment le plus possible aux projets métropolitains en cours et dans la mesure où leur contexte urbain est pleinement métropolitain. Nos trois quartiers d'étude principaux correspondent à trois secteurs d'urbanisation prioritaire du SDRIF de 2008, chacun de leurs dossiers de candidature les localisant sur le SDRIF de 2008 : les projets d'éco-quartier présentés, lauréats NQU répondent bien aux enjeux du SDRIF, qui met en avant une certaine conception métropolitaine.

Cependant aucun des projets étudiés ne fait partie des projets phares du Grand Paris, mais constituent des projets de seconde importance au regard du Grand Paris et de la métropole plus globalement. Ainsi l'éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis fait bien partie du cluster de la création mais n'en constitue pas le pôle principal, partagé entre la Plaine Saint-Denis, la station multimodale Carrefour Pleyel (TGV et ligne 14) et la Cité du cinéma, qui ne font pas l'objet de transformations imprégnées de développement durable. Le Quartier Ouest de Polytechnique (QOX), porté par l'Etablissement Public Paris Saclay, qui n'est pas conçu comme un quartier durable, fera vraisemblablement écran au quartier du lycée Camille Claudel, celui-ci ayant vraisemblablement changé de nom pour éviter les confusions. Cela n'empêchera pas QEX d'être conçu et de fonctionner comme un satellite de QOX et c'est sans doute la raison pour laquelle il est essentiellement résidentiel. Clichy-Batignolles

⁴⁷⁶ Néanmoins nous avons pu constater en entretien que la chef de projet de l'éco-quartier fluvial a des contacts avec Saint-Ouen pour le quartier des Docks

intègre un équipement communal et régional majeur souhaité par l'Etat, la Cité judiciaire, qui n'est pas lié au Grand Paris. Le projet constitue cependant un des principaux secteurs d'expansion de Paris à l'intérieur de ses limites, chargé de porter le plus grand nombre de logements possibles pour résoudre une crise métropolitaine du logement. Par ailleurs, les projets sont dépendants des infrastructures de transport du Grand Paris, qu'ils vont contribuer à saturer.

Les projets étudiés ne bénéficient donc pas des financements métropolitains mais plutôt, peut-être par compensation, des financements régionaux et locaux en faveur du développement durable. A l'inverse, les projets bénéficiant de financement métropolitains n'ont pas besoin des financements liés au développement durable. L'affichage de durabilité est aussi partiellement contextuel et éventuellement opportuniste. On peut donc considérer que les projets de quartiers durables étudiés se situent sur les marches, sans être aux marges, des projets métropolitains phares, et fonctionneront comme leurs satellites. Les projets de quartiers durables choisis sont portés par leurs collectivités mais aussi par la Région, pas seulement en tant que lauréats NQU, mais aussi en tant que contre-projets plus durables par opposition aux projets phares étatiques. Ce qui n'empêche pas l'Etat de se mêler de leur programmation, sans pour autant en faire des projets-phares, comme Clichy-Batignolles, qui n'est pas le campus Condorcet. Cependant on peut certainement considérer de nombreux projets d'aménagement, durables ou non, comme des projets satellites de projets métropolitains phares.

BILAN DU CHAPITRE 8

Les dimensions durables sont plus ou moins intégrées en fonction des quartiers. La comparaison Masséna-Bruneseau montre que le décalage n'est pas si grand entre un quartier affiché comme durable et un quartier qui n'a pas cet affichage. Le choix de faire un quartier durable ou non est davantage politique que lié aux contraintes de site. Malgré les contraintes et le contexte urbain très dense, Clichy-Batignolles a été choisi par la Ville de Paris pour être un quartier durable. Ce qui fonde également l'affichage développement durable d'un quartier est le recours à des techniques environnementales innovantes et coûteuses, dans une dimension qui peut apparaître un peu « vitrine », notamment en matière de performance énergétique : c'est là que se situe la différence.

Les trois projets principalement étudiés ont donc des ambitions durables d'ampleur différente, liées aux contraintes et aux contextes. Ils font preuve d'une réflexion sur leur insertion géographique dans un contexte urbain, recherchent dans la mesure du possible le couturage urbain mais sans non plus impulser la durabilité sur leurs marges. Dans les trois cas, la concertation est un axe d'ambition majeur, mais ce point commun est lié aux critères de choix des projets. Ces projets ont des champs d'action et des champs d'inaction de la durabilité, privilégiés et très comparables. Ce sont tous des projets métropolitains « secondaires ». Les projets sont peu voire pas portés par la société civile : seul le portage politique les tire vers la durabilité. Ce portage politique ne suffit pas forcément.

Les contraintes sont bien plus fortes sur l'élaboration de quartiers durables que sur l'élaboration d'Agendas 21 et de Plan Climat, dans des dimensions politiques et sociales qui peuvent être plus difficiles à saisir. Sur les projets peuvent se dérouler des contractions temporelles, géographiques, sociales et politiques, comme à Clichy-Batignolles, qui posent déjà la réalisation d'un quartier de forte urbanité comme un défi. Le consensus est moins facile à obtenir sur un projet plus concret de quartier durable. Ce type de projet est également beaucoup plus soumis à la réglementation, ce qui complique sa compréhension et ouvre davantage la porte aux oppositions. Cette différence peut expliquer une évolution des ambitions de durabilité à la baisse compte-tenu des contraintes multiples.

Ces projets locaux de durabilité urbaine sont en lien avec une politique générale, à l'échelle de la collectivité, de durabilité urbaine. Mais ce lien est parfois ténu, sauf dans le cas de l'éco-quartier fluvial (en lien avec la politique communale et intercommunale). Cette politique n'est pas forcément explicite et lorsqu'elle l'est, elle n'est pas forcément précise et forte. Les politiques d'aménagement durable sont en cours de constitution et de renforcement dans les collectivités d'étude. Leur potentiel est fort ; les collectivités disposent des outils nécessaires pour les construire. Elles tardent à le faire, par manque de coordination interne, de volonté politique, mais aussi de temps. Ce sont ces politiques

d'aménagement durable qui sont les plus à même d'impulser efficacement la généralisation de mécanismes de durabilité urbaine locale (**chapitre 12**), les projets de quartier restant un peu trop isolés.

Par ailleurs, il s'avère, surtout après la lecture du dossier EcoCité de Plaine Commune, que les projets de quartier durable pourraient constituer la territorialisation de l'Agenda 21 mais ils ne sont pas perçus comme tels car ils sont menés par des équipes différentes⁴⁷⁷.

⁴⁷⁷ qui ne trouvent pas le temps d'associer leurs projets, à Plaine Commune en tout cas. A Paris, cette association ne pourrait pas exister. A la CAPS, la chargée d'opérations a déclaré travailler en collaboration avec sa collègue chargée de l'Agenda 21.

BILAN DE LA DEUXIEME PARTIE

A quelle(s) échelle(s) de la métropole parisienne des dynamiques de durabilité urbaine se mettent-elles en place ? Pas à l'échelle métropolitaine proprement dite, qui est mal assimilée, malgré une remise au goût du jour des débats concernant la métropole. En effet, ces débats et projets métropolitains actuels ne se placent pas dans des dynamiques de durabilité urbaine. Par ailleurs, c'est à l'échelle métropolitaine que les forces d'inertie et de freins, liés aux dynamiques métropolitaines elles-mêmes sont les plus fortes contre les dynamiques de durabilité urbaine. Des politiques régionales de durabilité existent ; c'est à cet échelon politique qu'elles peuvent être les plus efficaces compte-tenu des enjeux représentés par la dimension de bio-région. La Région constitue donc le niveau politique le plus adapté pour la mise en place d'une politique de métropole durable, aujourd'hui inexistante. Les initiatives qui se mettent en place, par exemple dans le domaine du tourisme durable, restent dérisoires.

Les trois collectivités étudiées ici sont vraisemblablement représentatives des difficultés à mettre en œuvre des dynamiques de durabilité urbaine dans la métropole parisienne, à des niveaux différents et des réponses politiques différentes à ces difficultés, en fonction de leur insertion dans l'espace métropolitain. Elles sont en effet engagées dans des politiques multiformes et multiscalaires de durabilité urbaine : Plan Climat et Agenda 21 d'un côté ; aménagement urbain durable territorialisé de l'autre. Le portage politique de ces politiques diffère selon leur culture et leur contexte politique. C'est à Plaine Commune qu'il est le plus clair, face à des défis de durabilité plus grands dans ce territoire de banlieue défavorisé. Pourtant l'ensemble de la Communauté d'Agglomération n'est pas convaincu pour autant par la nécessité des politiques de durabilité. Par ailleurs, la coordination des politiques dissociées de durabilité urbaine n'est pas effective. A la Ville de Paris, le portage est flou, ce qui n'empêche pas la réalisation d'actions fortes en faveur de la durabilité urbaine. Là encore la coordination entre les différentes politiques est rare, en dehors de l'application du Plan Climat aux autres politiques et notamment aux projets de quartiers durable. A la CAPS, le portage politique semble délicat.

Les réalisations en cours sont intéressantes justement par leurs contradictions et en ce qu'elles montrent les difficultés concrètes de mise en œuvre de la durabilité urbaine. Finalement, les défis qui s'avèrent les plus essentiels dans la mise en œuvre un projet de quartier durable sont le portage politique et l'insertion territoriale dans un contexte urbain métropolitain porteur de contraintes fortes, qu'elles soient liées à la forte densité, au contraire à la dilatation des dynamiques urbaines ou bien encore à la requalification d'espaces urbains dégradés.

Il demeure de cette réflexion que ces politiques ne sont pas ou peu coordonnées, non seulement entre elles à l'intérieur d'une même collectivité, et surtout entre les collectivités. Pourtant les projets de quartiers durables pourraient davantage être pensés comme la territorialisation des politiques territoriales de développement durable (Agenda 21 et Plan Climat). Les Plans Climat, qui s'imposent un peu plus que les Agendas 21, sont pris en compte dans les projets de quartiers durables. Ce n'est pas pour autant que les projets de quartiers durables constituent la différenciation territoriale des Plans Climat. Les politiques gagneraient considérablement à être coordonnées, ce qui suppose davantage de coordination des équipes au sein des collectivités. On touche là l'un des points névralgiques de la gouvernance des projets de développement durable dans les collectivités étudiées. Les projets de quartiers durables pourraient également être spatialement reliés pour former des réseaux, des trames de durabilité, susceptibles de la diffuser également à leurs quartiers riverains, ce qui n'est vraisemblablement pas anticipé pour l'instant.

On a donc clairement des politiques intéressantes, constructives, innovantes de durabilité urbaine dans la métropole parisienne. Mais elles restent isolées les unes des autres. Par ailleurs, les projets de quartier durable ainsi que les politiques plus générales de durabilité s'arriment aux projets métropolitains sans les structurer.

« On a pas d'image générale de l'agglomération durable, de la somme des projets ; on manque d'une vision très globale de ville durable »⁴⁷⁸.

L'approfondissement des moteurs de la durabilité urbaine permettra d'explorer des marges de progression.

⁴⁷⁸ Entretien avec F. Dequiedt, déléguée générale à l'écologie urbaine de Plaine Commune, mars 2011.

TROISIEME PARTIE

Appréhender et mesurer la durabilité urbaine pour améliorer l'efficacité de ses moteurs

Jusqu'ici nous avons vu les modèles, les pratiques et les cheminements de la durabilité dans l'action publique, qui se mettent en place dans une plus ou moins grande coordination et avec une progressivité variable. Est-il possible de constater déjà des effets des politiques dédiées de durabilité urbaine dans les territoires ? Comment appréhender et mesurer la durabilité urbaine de manière plus générale, de manière effective, par les territoires et les populations ? Cette troisième partie poursuit trois objectifs distincts et emboîtés :

- Constat, appréhender, mesurer des effets et traces tangibles de la durabilité aussi bien dans les territoires que dans les sociétés ;
- Explorer des méthodologies variées permettant d'accéder à la mesure de la durabilité, dans une démarche réflexive sur leur construction ;
- Proposer des améliorations de l'efficacité de plusieurs leviers de mise en œuvre de la durabilité : l'engagement des sociétés dans des pratiques de durabilité, la participation de celles-ci aux projets de développement durable, l'évaluation des projets et des territoires comme levier d'action.

Nous chercherons donc à obtenir des résultats de recherche, tant sur les effets tangibles de la durabilité urbaine dans les territoires et dans les perceptions et les pratiques sociales que dans la recherche de leviers d'amélioration. Mais cette troisième partie constitue surtout un questionnement méthodologique : à quelles méthodes de recherche recourir pour fonder une géographie environnementale de la durabilité ?

Les méthodes choisies, dans un souci de variété et de complémentarité, croisent le qualitatif et le quantitatif, les territoires et les sociétés, les indicateurs et les représentations. Ces méthodes ont toutes un caractère novateur : le recours à l'enquête par questionnaire est encore peu fréquent en géographie environnementale et elle est mal utilisée pour mesurer les pratiques et les connaissances de la durabilité dans les sociétés ; l'observation participante est peu défendue en géographie environnementale et peu pratiquée pour comprendre les pratiques de concertation ; l'évaluation par indicateurs est une pratique montante, davantage balisée, mais qui reste encore expérimentale à propos du développement durable, notamment en aménagement urbain durable.

Nous avons mis en place une enquête par questionnaire auprès des usagers des espaces publics de Plaine Commune et de Clichy-Batignolles sur la capacité des populations à aller vers le développement durable, dans le cadre du diagnostic de l'Agenda 21 de Plaine Commune et du projet de quartier durable Clichy-Batignolles pour comprendre le rapport des populations aux projets, cerner leurs pratiques et leurs représentations de la durabilité (**chapitre 9**).

L'enquête par questionnaire confirme que les populations connaissent mal le développement durable et ont des pratiques différenciées de la durabilité sans qu'elles soient encore globales. L'enquête par questionnaire ne permet cependant pas de mesurer les engagements mais elle montre le désir de participation d'une partie de la population qui fait de la mobilisation populaire un levier potentiel et fort de durabilité (**chapitre 10**).

L'observation participante des pratiques de concertation dans les collectivités d'étude montre un certain nombre de dysfonctionnements et d'ambiguïtés masquant les réelles dynamiques de capacitation et de rencontre qui font de la concertation un levier davantage mobilisable dans la mise en œuvre d'une durabilité urbaine (**chapitre 11**).

L'évaluation par indicateurs est aussi une pratique complexe et technique mais l'expérimentation menée à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris met en évidence un gradient de durabilité dans les opérations d'aménagement de la Ville de Paris, élément tangible d'une généralisation de l'aménagement urbain durable (**chapitre 12**).

CHAPITRE 9

Enquêter sur la capacité des populations à aller vers le développement durable dans un projet d'Agenda 21 et dans un projet de quartier durable

Jusqu'ici nous avons vu la durabilité urbaine essentiellement du point de vue des politiques et des scientifiques. Leurs motivations principales sont certes les enjeux environnementaux globaux et locaux mais surtout le bien-être des populations. Les préconisations d'usage en matière de concertation dans les projets de développement durable visent à recueillir les attentes des populations sur le développement durable du territoire concerné. De nombreuses politiques existantes cherchent à sensibiliser les populations au respect des équilibres planétaires mais manquent de bases de connaissances. Scientifiquement, la durabilité urbaine est moins étudiée sous l'angle des populations dont les pratiques, les connaissances et les représentations restent assez mal connues. La durabilité urbaine est l'affaire de tous, pas seulement des institutions, des organismes, des entreprises. La durabilité urbaine repose aussi sur la capacité des populations à se mobiliser pour elle, notamment en changeant de modes de vie. Au-delà de l'appartenance des citoyens à telle ou telle commune, l'objectif de l'enquête était d'interroger à la fois le citoyen d'un territoire donné et celui qui pratique un espace de la métropole parisienne, en l'habitant mais également en y travaillant ou en le fréquentant pour ses achats, ses loisirs, ses attaches familiales.

Comment recueillir leur parole ? Il s'agit certes d'une question politique, certains élus étant plus frileux que d'autres à ce sujet, mais surtout d'un véritable problème pratique pour le chercheur. En effet, peu de personnes sont capables de livrer leur point de vue sur le développement durable et leurs attentes en la matière, pour un territoire donné. L'enjeu de l'enquête est donc d'appréhender le point de vue des populations afin de comprendre leurs représentations de la durabilité urbaine. Sont-elles en capacité d'aller vers le développement durable ? Nous avons fait le choix d'un mode de passation très ouvert afin de réunir le plus de personnes différentes possibles : dans des lieux publics variés à des moments différents de la semaine et de la journée, autrement dit, « dans la rue ». Une telle enquête n'a, à notre connaissance, jamais été réalisée sur le développement durable en France. Elle a donc un caractère très exploratoire, aussi bien dans le contenu du questionnaire que dans la méthodologie d'enquête. Nous avons conduit l'enquête d'un bout à l'autre. Elle a été financée par Plaine Commune, la Ville de Paris et la chaire BEGI de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

L'enquête est le fruit d'un compromis entre la problématique, les conditions de production du dispositif d'enquête et les choix concernant le dispositif d'enquête ainsi que les conditions de passation. Ce chapitre présente le contexte, les objectifs et hypothèses de l'enquête, la méthodologie d'enquête choisie et examine l'échantillon enquêté : 1462 individus à Plaine Commune et 589 à Clichy-Batignolles.

1. Préfiguration de l'enquête : les hypothèses et les objectifs de l'enquête

Comme les Agendas 21, une enquête est un projet et celle-ci a connu une phase de préfiguration complexe de détermination des objectifs de recherche mais aussi de négociation avec le politique. La préfiguration s'est également appuyée sur un état de l'art, fondant une enquête à caractère très exploratoire, tant sur la méthodologie que sur le contenu. Nous présentons ensuite les vicissitudes de la phase de préfiguration de l'enquête afin de livrer de manière lisse, pour plus de clarté, les résultats de cette phase de préfiguration : problématiques, hypothèses et limites de la recherche.

1.1 Etat de l'art : les enquêtes existantes

Cette enquête apparaît comme la première enquête quantitative par questionnaire menée dans les espaces publics portant sur le développement durable. Les enquêtes qualitatives sur les approches du développement durable dans la société civile ne sont pas non plus monnaie courante (Blanc et Emelianoff, 2005) ; elles sont davantage pratiquées avec les acteurs (Emelianoff et Stegassy, 2010).

Des enquêtes variées et partielles, qui posent souvent des problèmes d'échantillonnage

Les instituts de sondage comme Ipsos ou Louis Harris sont régulièrement amenés à faire des enquêtes sur le développement durable, répondant aux commandes de groupes industriels, revues et collectivités territoriales. Les questions portent le plus souvent sur la connaissance du développement durable et les conclusions tendent systématiquement à la présenter comme croissante et en cours d'élargissement, cessant de se concentrer sur l'environnement dans les conceptions des Français⁴⁷⁹. Ces enquêtes sont cependant réalisées par téléphone ou par Internet, introduisant des biais considérables dans le profil des répondants.

De même, dans le cadre de leurs diagnostics d'Agendas 21, les collectivités réalisent aussi souvent des enquêtes. Elles font soit le choix d'envoyer des questionnaires à tous les foyers

⁴⁷⁹ <http://www.ipsos.fr/ipsos-marketing/actualites/developpement-durable-quelle-realite-pour-francais>

soit d'enquêter leurs administrés lors de fêtes municipales. Elles sont aussi confrontées à des problèmes de traitement de leurs résultats et d'échantillonnage, avec des taux de retour assez faibles de questionnaires et de surreprésentation des personnes âgées par exemple⁴⁸⁰. D'autres enquêtes concernent les élus, par exemple celle menée par Ekopolis : il s'agit d'un observatoire des représentations des élus sur le développement durable, en partenariat avec l'association des maires de France et l'université de Cergy-Pontoise. Cette enquête est en cours de traitement.

La Commission Européenne a mis au point un questionnaire d'enquête très intéressant dans le cadre du projet sur les Indicateurs Communs Européens⁴⁸¹. Ce questionnaire est censé être utilisé par les collectivités pour mesurer localement les préoccupations de la population en matière de développement durable, de manière très large (Ambiente Italia et CE, 2003). Nous nous sommes largement inspirés de ce questionnaire (Jégou, 2009). Cependant il ne fait pas l'objet d'un retour d'expérience : seul l'outil est diffusé, sans partage des résultats du questionnaire.

Il existe également une statistique étatique, très environnementale, entretenue par le service de l'observation et des statistiques du ministère de l'écologie, dont l'enquête d'opinion n'est pas l'activité principale, depuis la disparition de l'IFEN en 2008. Néanmoins le bilan de l'environnement en France de juin 2010 comprend quelques pages sur les opinions et pratiques environnementales des ménages, à partir de questions posées au cours de l'enquête de conjoncture auprès des ménages de l'INSEE, comprenant notamment des questions de consommation (Roy, 2010). Ces enquêtes ne présentent pas de problèmes d'échantillonnage néanmoins l'approche s'avère partielle : le développement durable n'y est pas appréhendé dans son ensemble. L'ADEME publie annuellement une lettre d'information sur les opinions et pratiques environnementales des Français à partir de ses quatre enquêtes barométriques sur la maîtrise de l'énergie, l'effet de serre, les énergies renouvelables et plus généralement les attitudes et comportements des Français en matière d'environnement, enquêtes conduites par la Sofres, IVS ou BVA par téléphone (Derkenne et Sannié, 2011 ; Derkenne, 2010). Les baromètres du CREDOC proposent aux enquêtés de très intéressantes hiérarchisations des problèmes environnementaux, des problèmes globaux et solutions possibles à mettre en place. L'année 2010 voit les préoccupations environnementales concurrencées par des préoccupations économiques, des doutes sur les recherches scientifiques sur le changement climatiques ; elle met en avant des crispations par exemple sur le refus de renoncer à la voiture (Derkenne et Sannié, 2011).

⁴⁸⁰ La communauté de communes de l'Artolie dans la Gironde par exemple : <http://www.cc-artolie.fr/ktml2/files/uploads/resultatsquestionnaireDD.pdf>

⁴⁸¹ http://ec.europa.eu/environment/urban/common_indicators.htm

L'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » du CREDOC porte parfois sur l'environnement et le développement durable, ainsi en 2002 et en 2010. Pour 2002, l'IFEN mettait en avant une méconnaissance du développement durable chez les Français, près d'un tiers d'entre eux l'assimilant alors à la « garantie de plus de croissance économique et de création d'emploi » (Roy, 2003). En 2010, c'est la seule enquête réalisée en face-à-face et traitée en multivariée ; elle porte sur quatre thèmes : le développement durable, la consommation des produits respectueux de l'environnement, la gestion des déchets ménagers et la pollution atmosphérique. C'est une analyse approfondie encore une fois menée sur la connaissance du développement durable, présentée comme en progression avec la moitié des enquêtés qui en ont une idée précise et une évocation plus spontanée d'items sociaux. Néanmoins seuls 3% des enquêtés évoquent à la fois l'environnement, l'économie et le social ; à l'inverse 11% des enquêtés font un contresens et 13% n'ont aucune idée de ce que signifie le développement durable. La connaissance est meilleure chez les diplômés du supérieur, les jeunes, les franciliens, les hommes (Hoibian, 2010).

L'enquête Population-Environnement-Cadre de vie

Les enquêtes sur les perceptions de l'environnement en France, issues de programmes scientifiques, ne sont pas pléthore. Nous n'en connaissons pas qui portent sur le développement durable. En 1991, l'Institut National des Etudes Démographiques (INED) a mené une enquête sur l'environnement, cadre de vie mais aussi environnement global, alors pionnière (Collomb et Guérin-Pace, 1998). Le traitement multivarié a été approfondi sur plusieurs points de l'enquête. Son objet même est nouveau et cette enquête introduit aussi des innovations méthodologiques, avec le traitement quantitatif des associations d'idées avec le terme « d'environnement », à partir de listes préétablies communiquées aux enquêtés. En effet, l'environnement n'était alors jamais questionné par les instituts de sondage ; l'objectif majeur de l'enquête était donc de l'explorer pour voir comment il était entendu et compris, et ceci en fonction de quels facteurs explicatifs. L'environnement est en fait un ensemble peu structuré, aux contours mouvants, très humanisé et sécurisant pour les personnes âgées, plus planétaire et source d'inquiétude pour les jeunes, sans qu'il soit aisé de discerner des effets de génération, parfois seulement axé sur la nature ou bien rarement sur la qualité de vie ; certaines personnes refusent également de le caractériser. Les caractéristiques individuelles cherchaient à définir le type d'environnement dans lequel les individus enquêtés avaient grandi et leur environnement actuel. L'échantillon était élevé de 6000 enquêtés car l'autre innovation de l'enquête portait sur les hypothèses d'une distinction des individus par origine géographique régionale et grands types de milieux français, occasionnant une surreprésentation de l'espace rural : montagne, littoral, grande ville, etc. En réalité l'hypothèse d'une influence régionale a été invalidée par l'enquête mais pas celle des grands types de milieux : l'insertion mésologique influe sur les représentations (Collomb et Guérin-Pace, 1998).

En 1991, les Français ne manifestaient pas une grande conscience politique ou planétaire en environnement. L'enquête concluait à un décalage entre les politiques et scientifiques s'illusionnant sur la conscience écologique des Français et au manque d'écocitoyenneté des Français, qui ont des pratiques dissociées de leurs représentations et un manque de vision globale des questions d'environnement. L'enquête est désormais ancienne et même datée pour une partie des pratiques, par exemple le tri ne concerne que celui du verre ; elle n'a malheureusement pas pu être reconduite essentiellement pour des raisons financières⁴⁸². Aucun équivalent ultérieur, c'est-à-dire une enquête scientifique d'échelle nationale sur l'environnement, n'a pu être retrouvé. Ce manque interroge d'autant plus que la conclusion de l'enquête montrait la nécessité d'améliorer l'information des Français sur l'environnement et de mieux comprendre encore leurs représentations de celui-ci (Collomb et Guérin-Pace, 1998). Il demeure que les sensibilisations et informations actuelles des Français sur le développement durable se font dans une trop grande méconnaissance de ce qu'ils savent, comprennent et perçoivent déjà.

Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement

En 2010, L. Goeldner-Gianella et A-L. Humain-Lamoure publient dans *l'Espace Géographique* un article sur les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement, qui reprend partiellement cette conclusion préoccupante et cherche à combler les lacunes méthodologiques disciplinaires. Partant du constat que l'enquête par questionnaire est peu utilisée en géographie de l'environnement malgré ses évidentes qualités, elles avancent plusieurs éléments d'explications, liés aux problèmes disciplinaires (chapitre 3) et au fait que les disciplines pratiquant l'enquête par questionnaire s'intéressent peu à l'environnement. Elles soulignent également combien l'enquête par questionnaire en environnement est délicate à interpréter et les facteurs spatiaux difficiles à intégrer, impliquant par exemple l'usage de cartes pendant la passation. Elles notent que les représentations varient selon l'échelle de l'environnement, locale ou globale : les opinions sont toujours plus optimistes sur l'environnement local, en meilleur état et plus sécurisant qu'il ne l'est réellement, et toujours plus pessimistes sur l'environnement global éloigné (Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure, 2010).

1.2 Organisation de la phase de préfiguration (fig. 49) : les conditions de construction de l'enquête

L'état de l'art fait donc apparaître que les représentations de l'environnement chez les Français sont encore mal connues ; c'est dans ce contexte que se place notre enquête. L'objectif scientifique de départ était double : trouver une méthodologie d'enquête susceptible d'appréhender la capacité des populations à aller vers le développement durable et mener une enquête s'insérant dans une politique de développement durable.

⁴⁸² Echanges par mail avec France Guérin-Pace en janvier 2011.

Le projet scientifique présenté aux collectivités locales⁴⁸³

La première étape de préfiguration de l'enquête s'est faite en solitaire, au travers de la réalisation d'un observatoire de la durabilité urbaine (chapitre 12). Le premier questionnaire rédigé s'insérait dans ce projet pour fournir des indicateurs à partir de la population (annexe 4). Il était composé d'un volet de questionnement général et d'un volet déclinable en l'occurrence centré sur le projet Clichy-Batignolles (Jégou, 2009).

ORGANISATION DE LA PHASE DE PREFIGURATION DE L'ENQUÊTE

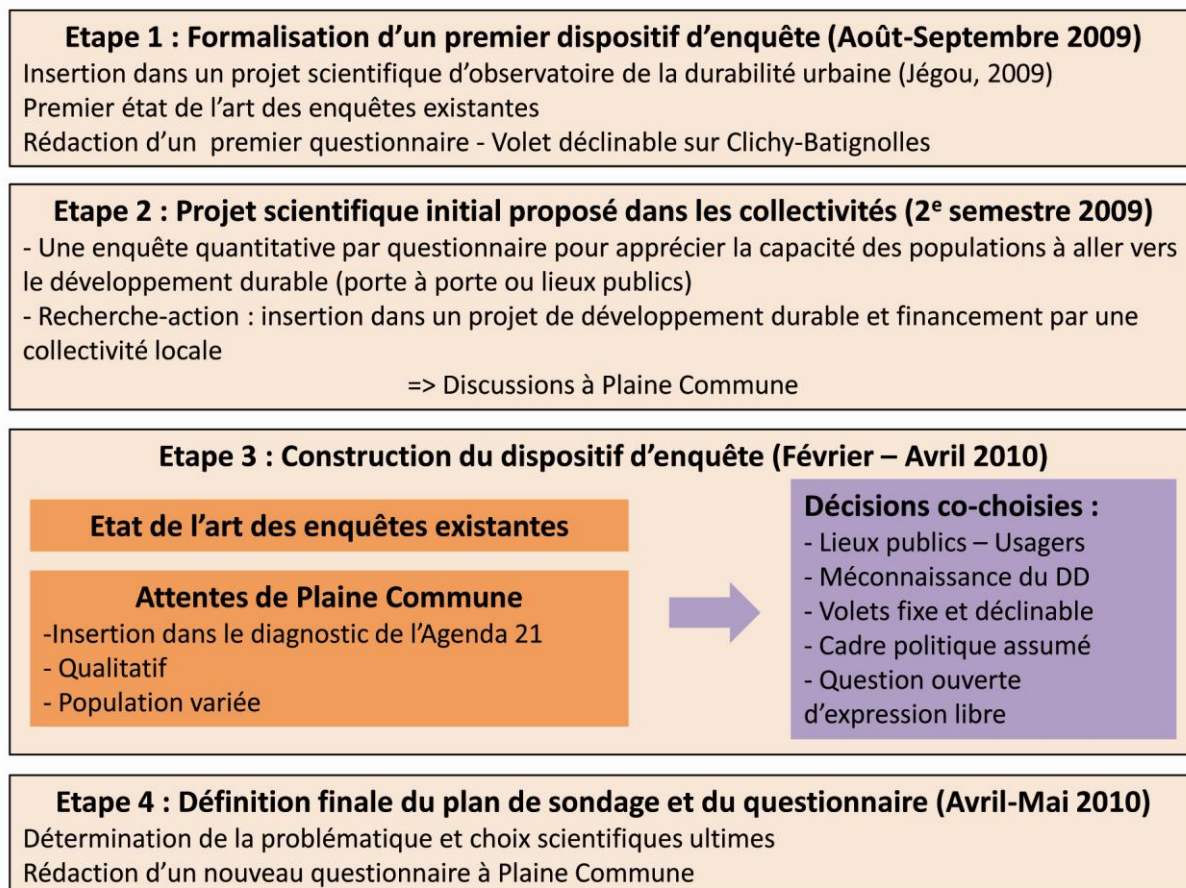


Figure 49 : Organisation de la phase de préfiguration de l'enquête

Ce projet d'observatoire de la durabilité urbaine a été présenté aux collectivités à l'automne 2009. Seule Plaine Commune est vraiment entrée en discussion. Le projet d'enquête qui leur était présenté comportait trois points essentiels :

- la problématique générale de recherche : apprécier la capacité des populations à aller vers le développement durable ;
- le dispositif : une enquête par questionnaire en face à face (en porte à porte ou dans les lieux publics) ;

⁴⁸³ Le contexte et les objectifs ont été présentés en introduction de cette thèse.

- un objectif de recherche participative, autrement dit une adaptation aux projets politiques locaux de développement durable.

Une enquête scientifique, fruit d'une négociation avec le politique

L'enquête devait être susceptible de satisfaire à la fois des objectifs scientifiques et des objectifs politiques de développement durable. Le positionnement scientifique était délibérément d'œuvrer en faveur des projets politiques de développement durable⁴⁸⁴, mais aussi bien selon le jugement du scientifique que du jugement du politique, dans une volonté de recherche-action (introduction). Cette enquête ne constitue donc pas une enquête de commande par le politique. Néanmoins elle est le fruit d'un compromis négocié avec des objectifs politiques, les objectifs scientifiques l'ayant toutefois largement emporté. Compte-tenu du choix de réaliser une enquête quantitative, un financement de l'enquête était nécessaire pour payer les enquêteurs. La passation et la saisie de l'enquête ont été financées à hauteur de 63% environ par Plaine Commune, 20% par la chaire BEGI de l'Université Paris 1 et 17%⁴⁸⁵ par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris⁴⁸⁶.

Seule Plaine Commune est véritablement entrée en négociation pour cette enquête. La préfiguration de l'enquête s'est dès lors concentrée sur la situation territoriale et sociale de Plaine Commune. Plusieurs discussions avec la Délégation générale à l'Ecologie Urbaine ont amené une forte réorientation du questionnaire et une définition précise co-choisie du dispositif d'enquête, dans un contexte d'approfondissement général de la réflexion scientifique générale. Cependant l'influence directe de Plaine Commune sur la formulation des questions a été faible.

Plaine Commune souhaitait que l'enquête s'insère directement dans le diagnostic de l'Agenda 21. A ce titre, les enquêteurs ont même promu l'Agenda 21 de Plaine Commune auprès des enquêtés : ce cadre politique de l'enquête a donc été assumé. Les résultats de l'enquête, transmis à la Délégation à l'Ecologie Urbaine, ont alimenté le diagnostic de l'Agenda 21, dans son volet concertation. B. Pétoff, délégué général à l'Ecologie Urbaine, aspirait à une enquête plus qualitative. Une question très ouverte sur les attentes pour la ville (« Qu'attendez-vous de ce plan d'action pour la ville ? Que souhaitez-vous pour votre ville ? Qu'est-ce qui ne va pas dans votre ville ? ») a été insérée dans le questionnaire et les enquêtés ont été largement invités par les enquêteurs à s'exprimer librement sur le sujet. Les réponses à cette question ont été jointes aux diverses remarques dans un « Verbatim » apprécié par Plaine Commune, notamment par les élus. Plaine Commune souhaitait une très grande variété d'enquêtés afin de toucher les citoyens qui habituellement ne s'expriment

⁴⁸⁴ Il s'agit des politiques de développement durable telles que nous les avons définies jusqu'ici (chapitre 4, 7 et 8) ; nous n'avons directement servi aucun autre projet politique.

⁴⁸⁵ Financement par un contrat portant sur l'évaluation des opérations d'aménagement (chapitre 12).

⁴⁸⁶ Parts approximatives calculées uniquement sur les revenus bruts des étudiants recrutés pour les besoins de l'enquête.

pas, entre autres des citoyens marginalisés, mais aussi les actifs ou autres usagers du territoire qui tous ont un rapport au territoire et construisent ce dernier. Nous avons décidé ensemble d'interroger les usagers majeurs des espaces publics de Plaine Commune. Nous sommes également partis du principe que la population enquêtée ne connaîtrait pas ou mal le développement durable.

En revanche la Ville de Paris, sollicitée, s'est peu exprimée sur le questionnaire. L'enquête a donc été construite pour Plaine Commune puis adaptée à Clichy-Batignolles. Le volet déclinable posait de toute façon des questions spécifiques sur le projet de quartier durable. Cependant, à la demande de la Société d'Aménagement Paris-Batignolles, une question susceptible de desservir le projet de quartier durable, portant sur la hauteur des immeubles, a été finalement retirée du questionnaire.

1.3 Problématique et hypothèses de recherche du questionnaire finalisé

Le dispositif d'enquête, notamment le questionnaire final a donc bénéficié des apports des collectivités mais aussi des encadrants de la recherche, Christophe Imbert et Pierre Pech et des étudiants recrutés pour la passation, Anthony Gout, Coline Fiquet, Jérôme Rigault et Ramzi Zargouni. Le questionnaire reste aussi un compromis entre les objectifs de recherche et les dispositifs d'enquête possibles. Ayant présenté en amont les conditions de production du dispositif d'enquête, nous pouvons dès lors montrer de manière plus claire la problématique et les hypothèses de recherche définitif.

Problématique de l'enquête

L'objet général de l'enquête est la capacité des populations d'un territoire à aller vers le développement durable. La problématique est la suivante : **Comment l'apprécier et la mesurer ? Quelles différenciations face à cet enjeu trouve-t-on dans la population ?** Le questionnement est donc à la fois théorique et méthodologique. Il s'agit d'un objet d'enquête nouveau, approché par une méthodologie innovante sur cet objet. La capacité à aller vers le développement durable a été décomposée dans les éléments de capacitation suivants :

- connaître le développement durable, notamment en pratique ;
- avoir des pratiques de durabilité, environnementales, solidaires et de participation ;
- se projeter vers l'avenir par des engagements individuels.

En réalité, ce questionnement se décline en quatre questions principales qui constituent quatre entrées complémentaires du questionnement général.

- Dans quelle mesure les individus ont-ils conscience des enjeux de durabilité ? Quelle est leur connaissance du développement durable ?

- Dans quelle mesure les individus y sont-ils prêts en tant que citoyen ? Souhaitent-ils aller vers le développement durable ?
- Sont-ils prêts à changer de modes de vie pour aller vers le développement durable ?
- Quelles sont les attitudes différenciées des individus face à ces enjeux ? Comment s'expliquent ces différences d'attitude entre les individus ?

Pour répondre à ces questions, les enquêtés sont interrogés sur leurs pratiques, leurs connaissances, leurs représentations et leurs souhaits d'engagement ainsi que sur leurs caractéristiques individuelles.

Hypothèses et choix scientifiques

Les hypothèses sont thématiques mais elles reposent toutes sur la même hypothèse méthodologique : elles sont toutes mesurables par le dispositif d'enquête mis en place, autrement dit une enquête quantitative par questionnaire dans les lieux publics.

Hypothèse 1 : Tendance générale et tendances particulières de durabilité sont mesurables

L'hypothèse générale de l'enquête est d'abord qu'une tendance générale de durabilité et des tendances spécifiques de durabilité ou de non-durabilité sont susceptibles d'exister dans la population.

Le choix a été fait d'interroger un grand nombre d'individus, le plus varié possible, afin d'identifier dans quelle mesure on pouvait trouver dans une population donnée une capacité à aller vers le développement durable. Une population représentative était donc nécessaire. Et à l'intérieur de cette mesure, l'objectif est d'identifier des attitudes différenciées face à ces enjeux pour mieux en comprendre les facteurs explicatifs. Quel est le profil des individus en mouvement vers le développement durable, des individus réfractaires ? L'enquête quantitative par questionnaire s'imposait donc, par opposition aux entretiens qualitatifs⁴⁸⁷, à la fois pour obtenir cette représentativité et des proportions d'attitudes différenciées. Une enquête quantitative suppose un grand nombre d'individus enquêtés et un dispositif d'enquête forcément lourd et coûteux. L'enquête par téléphone a été écartée car elle présente trop de biais et surtout elle ne permet pas d'atteindre une population suffisamment variée. Tout le monde n'a pas le téléphone, notamment rattaché à France Telecom. L'enquête en porte-à-porte a également été écartée pour de multiples raisons (plus longue, elle est plus coûteuse ; elle est moins sécurisante pour l'enquêteur et l'enquêté ; tout le monde n'a pas une adresse et un chez-lui susceptible d'accueillir un enquêteur ; l'accès aux résidences est souvent compliqué en immeuble). Un principe d'enquête quantitative par questionnaire dans les lieux publics a donc été choisi. Les

⁴⁸⁷ Il aurait été fort intéressant de comparer l'enquête quantitative avec des entretiens qualitatifs mais cela n'a pas été possible.

individus devaient être majeurs, « adultes », susceptibles de penser en citoyen et d'être des « consommateurs complets », gérant des budgets de vie.

Hypothèse 2 : Les individus connaissent mal voire pas le développement durable

Nous avons également fait le choix de nous mettre autant que possible à la place des individus enquêtés. Ce choix s'est concrétisé par une hypothèse de méconnaissance de la notion de développement durable chez les individus. Il s'agit là d'un choix fort, en réaction aux enquêtes actuelles sur le développement durable qui partent de l'hypothèse d'une connaissance suffisante du développement durable et tendent même à montrer une amélioration de cette connaissance. Pourquoi supposer une méconnaissance du développement durable ? Ce choix s'est d'abord fait en rapport avec les faibles niveaux d'éducation à Plaine Commune. Mais sous-estimer la complexité et la technicité du développement durable (chapitre 1) constitue également un biais. Une enquête par questionnaire supposant une connaissance du développement durable aurait abouti à des résultats superficiels. L. Goeldner-Gianella et A-L. Humain-Lamoure confirment les méconnaissances en matière d'environnement et la difficulté « de travailler sur des sujets trop pointus par la seule méthode du questionnaire » (Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure, 2010, p. 336) qui concernent aussi les questions de vocabulaire.

L'hypothèse de la méconnaissance a eu beaucoup d'implications dans la rédaction du questionnaire. Cette enquête sur le développement durable parle très peu du développement durable. D'abord, la référence au développement durable dans le questionnaire est rare. Une question seulement le cite explicitement : « Savez-vous ce qu'est le développement durable ? ». Il s'agit d'une question fermée, l'individu enquêté évaluant lui-même s'il sait ce qu'est le développement durable. La modalité de réponse « je n'en ai jamais entendu parler » a été insérée. Le terme le plus compliqué et le plus équivoque du questionnaire est celui d'environnement mais il n'est pas défini. Quelques termes techniques ont dû être employés comme « produits commerce équitable » ou « Plan Climat » mais permettaient aussi de vérifier les connaissances. Ils ont été toutefois limités au minimum, orientant ainsi le choix des questions. Deux termes techniques sont définis au cours du questionnaire, correspondant aux volets déclinables : « Agenda 21 » et « éco-quartier ».

Hypothèse 3 : Les individus « font du développement durable sans le savoir » et aller vers le développement durable correspond à des actions normées et consensuelles

Mais cette méconnaissance notionnelle n'implique pas une absence de pratiques et de représentations allant dans le sens du développement durable, bien au contraire. Le questionnaire se veut donc le plus simple et accessible possible. Il pose notamment des questions très terre-à-terre, de vie quotidienne, qui concernent le changement des modes de vie. Cette hypothèse implique un biais : c'est au chercheur d'extrapoler à partir des

pratiques de la vie quotidienne une capacité à aller vers le développement durable, autrement dit d'apprécier un objet complexe à partir de pratiques terre-à-terre. Lors de l'élaboration du questionnaire, le chercheur décompose donc l'objet complexe de « mouvement vers le développement durable » en une série d'actions quotidiennes qui correspondent à cette médiance. Les pratiques choisies sont assez consensuelles dans le changement des modes de vie et s'orientent dans trois directions : consommation, solidarité et économies d'énergie. Ces pratiques devaient pouvoir être comprises par les enquêtés et rassembler suffisamment de suffrages. Pour donner un exemple caricatural, « Etes-vous locavore ?⁴⁸⁸ » ne pouvait guère être posé *in extenso*. En revanche nous avons supposé que les individus pouvaient consommer des légumes ou des fruits d'un quelconque jardin familial ou d'amis. La question posée est donc « Allez-vous vous approvisionner ailleurs [que dans les lieux d'achat précités] ? », l'enquêté inscrit dans une AMAP étant censé le dire de lui-même.

Hypothèse 4 : « Aller vers le développement durable » correspond aussi à des projections vers l'avenir, des souhaits et des volontés d'engagement, qui sont mesurables

La culture de la durabilité est un autre rapport aux temporalités : court, moyen et long terme mais aussi passé, présent, avenir (chapitre 1). Elle est fondée sur une projection vers l'avenir pour le construire différemment. Elle repose aussi sur la pratique de l'engagement. Ainsi les collectivités signent la charte d'Aalborg qui les engage vers la durabilité (chapitre 4). Cette hypothèse se situe dans cette culture de la durabilité et suppose que les individus enquêtés sont susceptibles d'émettre des engagements forts et de se projeter vers l'avenir. De cette capacité à s'engager et à se projeter vers l'avenir découle leur capacité à aller vers le développement durable. La mobilisation des citoyens et des entreprises fonctionne aussi sur cette capacité à se projeter vers l'avenir par l'engagement. Toutes ces dimensions peuvent être mesurées par le dispositif d'enquête choisi.

Hypothèse 5 : La capacité à aller vers le développement durable dépend des représentations globales et des pratiques de l'environnement, des caractéristiques individuelles « classiques » ainsi que du positionnement politique de l'individu

Les représentations de l'environnement constituent déjà une première base de connaissance du développement durable. Les pratiques de durabilité sont liées aux représentations et aux pratiques de l'environnement. Elles agissent comme des « identifiants » au même titre que les caractéristiques individuelles. L'environnement dont il est question dans le questionnaire est global : c'est donc bien l'influence des perceptions de l'environnement global sur les pratiques individuelles qui est testée dans ce questionnaire. Des caractéristiques individuelles « classiques » ont été testées, autrement dit les caractéristiques sociales, économiques, démographiques et de logement ainsi que le rapport

⁴⁸⁸ Une seule enquêtée, à Saint-Denis Université, a ainsi déclaré : « je suis locavore » en réponse à la question « Où faites-vous les courses pour la nourriture ? ».

au territoire. A ces caractéristiques classiques ont été ajoutés les lieux où les individus sont nés et ont grandi mais aussi leur positionnement politique.

1.4 Les limites initiales : contraintes pratiques et problèmes scientifiques

Certaines limites de l'enquête existaient déjà dès la phase de préfiguration de celle-ci, liées aux choix principaux et aux contraintes du dispositif d'enquête. Certaines de ces contraintes initiales peuvent être plus ou moins dépassées par la méthodologie d'enquête choisie, la saisie et le traitement des résultats.

Les contraintes de l'enquête dans « la rue »

Les biais de l'enquête dans les lieux publics sont multiples. Elle aussi pose des problèmes de représentativité. Dans une enquête auprès d'usagers, les moyens de connaître la population mère, afin de s'assurer de la représentativité de l'échantillon, sont assez limités. Les taux de refus sont les plus élevés pour ce type d'enquête⁴⁸⁹ et constituent également un biais dans la représentativité. On peut ainsi multiplier les exemples : dans la rue, les enquêteurs ont tendance à choisir des enquêtés qui leur plaisent pour une raison ou pour une autre, parce qu'ils leur ressemblent ou ne leur font pas peur. C'est aussi vrai en sens inverse pour les enquêtés, qui invoquent souvent le manque de temps pour ne pas répondre.

Ce dispositif d'enquête suppose aussi la réalisation d'un questionnaire le plus court et rapide possible, qui limite l'approfondissement des questionnements et hypothèses et empêche les explications, de vocabulaire notamment. De plus, les individus enquêtés dans les lieux publics, surpris dans leur quotidienneté, sont peu disposés à réfléchir à des questions de fond ou bien à expliquer ce qu'ils entendent par « développement durable ».

Ce dispositif permet d'accéder à une très grande variété d'individus, notamment aux personnes marginalisées qu'il n'est pas difficile d'enquêter ailleurs. Cependant le questionnaire a été écrit en français, langue que ne maîtrisaient pas tous les enquêtés (les mêmes qui « habituellement ne s'expriment pas » et que nous souhaitions toucher). L'enquête dans la rue gêne le recours à des dispositifs d'enquête plus compliqués passant par la traduction. Des enquêtés au français imparfait ont toutefois pu répondre au questionnaire, écrit dans un langage le plus simple possible.

Dans les questionnaires menés en face-à-face dans un lieu public, où les taux de refus sont élevés et l'abandon en cours d'enquête est aisé, il est difficile de poser des questions délicates qui pourraient être jugées indiscrètes. Il a été décidé de ne pas mettre les enquêtés mal à l'aise pour qu'ils ne se sentent pas jugés⁴⁹⁰. C'est par exemple pour cette raison que

⁴⁸⁹ Nous les évaluons à environ 75% pour les sorties de métro mais à 5% pour les parcs publics.

⁴⁹⁰ Ce choix est en lien avec la limite suivante et fait partie de l'état d'esprit du questionnaire.

les enquêtés n'ont pas été questionnés sur leur revenu, question un peu taboue en France. Cette donnée aurait été intéressante mais n'était pas non plus indispensable : nous nous contenterons donc de la CSP, du niveau d'études, du statut d'emploi et du statut d'habitation pour approcher cette dimension.

Finalement, dans la rue, l'enquêteur peut avoir tendance à répondre par rapport à son environnement immédiat, en fonction de ce qu'il a sous les yeux et des personnes qui se trouvent autour de lui. Ce biais existe dans toute enquête mais est plus contrôlable dans une enquête en face-à-face.

Biais d'enquête et choix éthique : le développement durable est un choix

Dans l'enquête en face à face (et dans une moindre mesure pour toute enquête), l'enquêté a tendance à vouloir « faire plaisir » à l'enquêteur du moins à le satisfaire en lui donnant la réponse qu'il attend de lui : « il a le désir de maintenir l'estime de soi, de faire bonne figure et de se montrer comme quelqu'un de tout à fait dans la norme sociale » (Berthier, 2008, p. 70). Cette attitude connue est gênante pour l'essentiel des enquêtes de société : c'est désormais encore plus le cas pour les enquêtes sur l'environnement (Collomb et Guérin-Pace, 1998 ; Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure, 2010) dans une « volonté consciente ou inconsciente de se conformer à des normes ou de s'en tenir à un discours communs et dans l'air du temps » (Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure, 2010, p. 333). Les enquêtés ont ainsi tendance à surestimer leurs pratiques environnementales.

Pour notre enquête, il s'agit là d'un biais essentiel. Le développement durable peut être perçu comme une norme sociale comme désormais l'environnement ; certaines personnes peuvent considérer comme de bon ton d'avoir des pratiques de durabilité durable. L'éducation au développement durable et les sensibilisations politiques peuvent, selon l'esprit avec lequel elles sont menées, renforcer en effet ces tendances, pour certaines en culpabilisant le citoyen. Le questionnaire se veut non culpabilisateur. En effet, le développement durable est un choix de société mais concrètement il est aussi un choix pour les individus, l'enquête s'adressant à des individus certes en les plaçant dans la société et dans la citoyenneté. La formulation des questions ne doit pas faire penser à l'enquêté qu'il va être jugé. Nous avons insisté sur ce point dans la formation des enquêteurs et constaté contre toute attente lors de la passation que bien des enquêtés ne considéraient pas les pratiques environnementales comme une norme⁴⁹¹.

⁴⁹¹ N'hésitant pas à dire qu'ils ne triaient pas. En revanche, le fait de ne pas jeter les papiers par terre est apparu comme une norme (chapitre 10).

Les dimensions territoriales et spatiales n'ont pas pu faire l'objet d'hypothèses

Les dimensions territoriales n'ont pas pu faire l'objet d'hypothèses par contrainte davantage que par choix. Dans un autre cadre de financement⁴⁹², il aurait pu être possible de mener également une enquête sur la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, c'est-à-dire dans un territoire socio-économiquement privilégié mais aussi sur des territoires-témoins, de même profil socio-économique que Plaine Commune ou Clichy-Batignolles mais sans projet de développement durable mené par la commune⁴⁹³. Ainsi, il aurait été possible de vérifier statistiquement qui, de la collectivité ou de la population, entraîne vers la durabilité urbaine. Nous chercherons donc à le montrer autrement.

La comparaison territoriale a été fixée sur un territoire de projet de quartier durable et un territoire de Collectivité d'Agglomération en Agenda 21. Les deux territoires diffèrent donc par leur échelle, par le profil socio-économique de leur population et par les projets de développement durable qu'on leur fait porter. Le volet fixe de l'enquête et le volet déclinable permettent toutefois d'amorcer cette comparaison, le rapport des enquêtés au territoire et au projet de développement durable restant intéressant, mais la comparaison ne peut être très approfondie.

Qui plus est, les territoires d'enquête sont imposés aux enquêtés alors qu'ils n'ont pas forcément de sens pour eux et constituent des données « imposés » par le dispositif d'enquête. Le premier est clairement délimité mais pas forcément approprié : il s'agit du territoire de Plaine Commune, territoire politique d'une Communauté d'Agglomération de dix ans d'âge. Le second est un espace de projet, donc d'un territoire à venir, délimité par le périmètre des ZAC et du secteur d'aménagement, que nous avons pris dans un sens bien plus large. Autrement dit, il s'agit là de territoires peu et pas appropriés comme tels par les personnes enquêtées. Une partie de la population connaît plus ou moins la Communauté d'Agglomération mais très peu a des connaissances précises à son sujet⁴⁹⁴. Quand au territoire du projet de quartier durable, nous verrons qu'il n'est pas identifié par les enquêtés. Ces territoires d'enquête construits par le politique et par le scientifique n'ont pas forcément de sens pour les enquêtés.

C'est pour ces raisons ainsi que de longueur du questionnaire que l'enquête porte peu sur l'environnement local, même si la question d'expression libre à Plaine Commune rejoint largement ce point. Seule l'hypothèse d'une influence de la perception de l'environnement global sur les pratiques est testée mais pas celle d'une influence de la perception de

⁴⁹² Nouer des accords avec des collectivités et indemniser des enquêteurs sur deux territoires d'enquête simultanés s'est déjà avéré être un dispositif très lourd.

⁴⁹³ Comme proposé par Léna Sanders lors d'un entretien.

⁴⁹⁴ Le logo de Plaine Commune est affiché sur les abribus et les poubelles pour ne pas concurrencer les logos communaux (entretien avec N. Coste chargée du Plan Climat).

l'environnement locale. En effet, le questionnaire est très marqué par une conception globale du développement durable. L'environnement local rejoint la dimension spatiale. L'hypothèse de facteurs spatiaux est en revanche absente du questionnaire en lien avec une difficulté à conceptualiser spatialement la durabilité urbaine en contexte de projet en cours (chapitre 3). Ne demeurent que les caractéristiques individuelles concernant les lieux de vie et les origines.

2. Construire la méthodologie de l'enquête



Figure 50 : Calendrier de l'enquête

La méthodologie de l'enquête comprend la définition du plan de sondage, la rédaction du questionnaire, la stratégie de passation et les choix de saisie. Les quatre enquêteurs recrutés pour l'enquête ont participé à la construction de l'enquête. Le calendrier d'enquête (fig. 50) a été entièrement défini sur la base, financière donc, des jours travaillés des enquêteurs, déterminant le nombre de jours d'enquête, sur la base de deux visites pour chaque lieu d'enquête : six semaines pour les deux enquêteurs affectés à Clichy-Batignolles et neuf semaines pour les deux enquêteurs affectés à Plaine Commune. L'enquête ne s'est pas déroulée pendant les vacances de printemps, une partie de la population étant vraisemblablement absente.

2.1 Mise en place du sondage par quotas et de l'organisation des opérations de collecte

Le sondage par quotas⁴⁹⁵ qui a été choisi pour cette enquête, a consisté à obtenir un échantillon d'individus enquêtés représentatif de la population-mère, ici sur la base des sexes et de quatre classes d'âge. Le redressement de l'échantillon sur cette base a été effectué à partir de comptages des individus dans les lieux publics, simultanés de la passation de questionnaire : ce dispositif d'enquête imposait la présence minimale simultanée de deux enquêteurs sur le terrain.

Organiser les moments de l'enquête

Chaque lieu d'enquête a été visité deux fois, à différents moments de la semaine. Un planning complexe, organisé pour rencontrer le plus d'individus différents possibles en fonction des lieux d'enquête, prévoyait deux emplois du temps possibles de la journée : soit le soir de 15h à 20h ; soit le matin 10h30 à 13h30 ET l'après-midi de 14h30 à 17h30 (parfois 11h-14h et 15h-18h ; 10h-13h pour les marchés). La semaine était divisée en trois types de jour : jour de semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) ; mercredi (« jour des enfants ») ; jour de *week-end* (samedi, dimanche, jour férié)⁴⁹⁶. Les mercredis et jours de *week-end* constituaient dès lors des denrées plus rares que les jours de semaine (tab. 20).

Tableau 20 : Échantillonnage par temporalités de visite des lieux d'enquête

	15h-20h	10h30-11h30 (variable à la demi-heure)	13h30-17h30 (variable à la demi-heure)
Jour de semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	Gares Places publiques Rues commerçantes Hypermarchés	Marché	Places publiques Rues commerçantes Places publiques
Mercredi		Marché Parc Hypermarchés	Parc Rues commerçantes
Jour de <i>week-end</i> (samedi, dimanche, jours fériés de mai...)		Marché Parc Hypermarchés	Parc

⁴⁹⁵ C'est Christophe Imbert qui a conçu les principes directeurs du plan de sondage : recensement et tirage au sort des lieux publics, comptages et coefficient de pondération.

⁴⁹⁶ Le planning ne devait pas trop contraindre les enquêteurs qui avaient de longues heures de transport et ne souhaitaient pas de pauses-déjeuner de 3h. Il comprenait deux jours de congé par semaine (vendredi-samedi ou dimanche-lundi). Les enquêteurs étaient censés saisir leurs questionnaires durant le reste de leur temps de travail.

Identifier les lieux publics à enquêter

Les lieux publics devaient remplir la condition *sine qua non* d'être des lieux de passage pour être sélectionnés dans l'échantillon. A Clichy-Batignolles, la totalité des lieux publics recensée a pu être enquêtée soit 11 lieux d'enquête, dans un périmètre assez large autour du projet d'éco-quartier sur le territoire parisien (fig. 51 et tab. 21).



1 Marché	Marché des Batignolles
3 Métros/Gare	Gare Pont Cardinet, M° Brochant, M° RER C Porte de Clichy
5 Rues commerçantes / Places publique	Place Lobligeois, Avenue de Clichy/Rue Boulay, Super U Avenue de Clichy, Franprix rue des Moines, rue Jouffroy d'Abbans
2 Parcs	Parc Martin Luther King, Square des Batignolles

Figure 51 et tableau 21 : Onze lieux publics d'enquête à Clichy-Batignolles

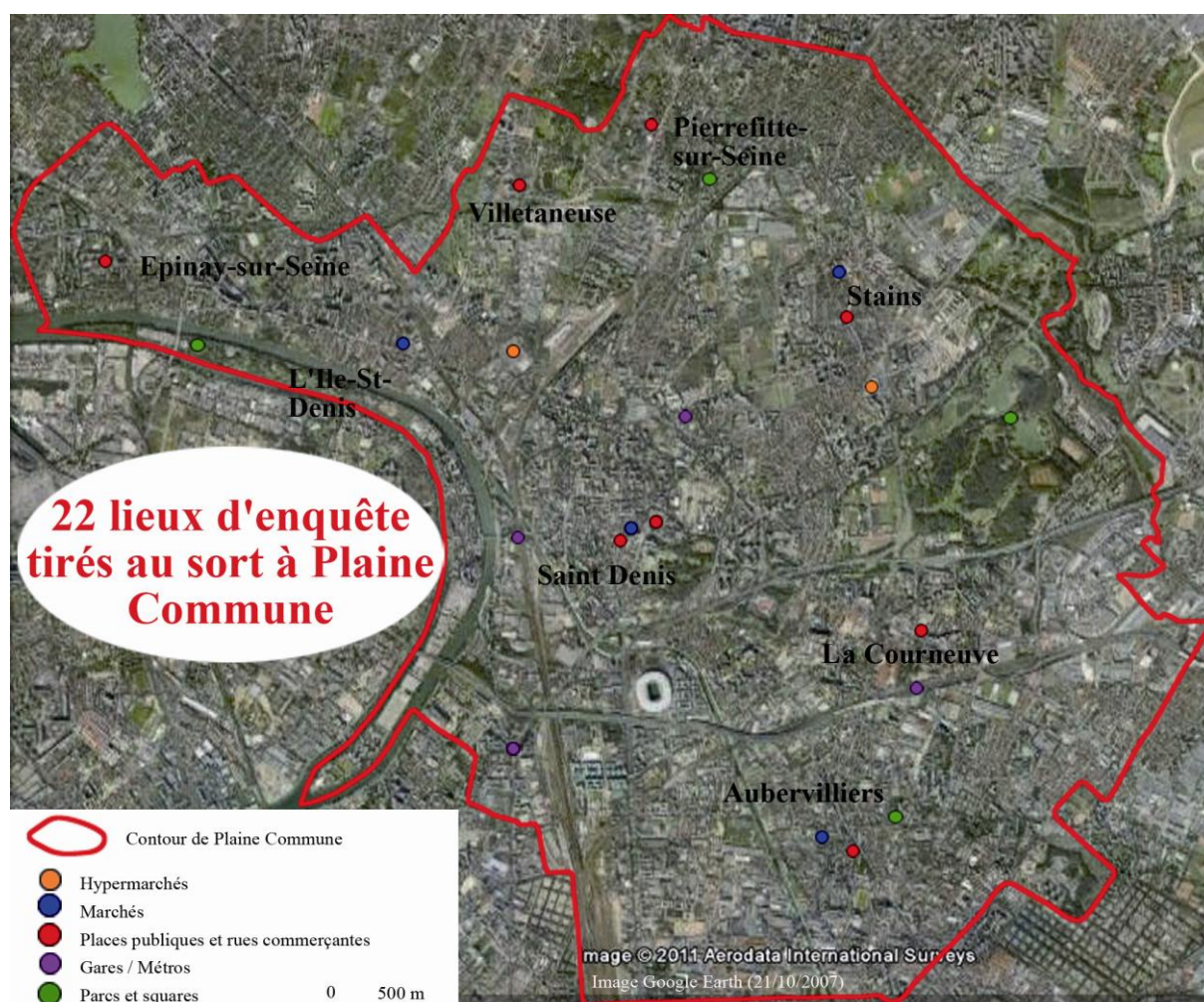
Il n'était guère possible d'enquêter tous les lieux publics de Plaine Commune. Une centaine de lieux publics a été recensée grâce aux cartes existantes et à des entretiens avec des agents intercommunaux⁴⁹⁷ et communaux⁴⁹⁸ dans les huit villes du territoire. La plupart⁴⁹⁹ de ces lieux d'enquête, notamment les places et rues commerçantes, ont été visités lors de

⁴⁹⁷ Notamment D. Vigier, déléguée générale à la stratégie territoriale.

⁴⁹⁸ Notamment les agents d'accueil en mairie, les chargés de mission développement durable, membres de cabinet du maire et les chargés de mission démocratie locale/démarche quartier rencontrés en mairie.

⁴⁹⁹ Le temps a manqué pour les vérifier tous, vu leur nombre, la taille du territoire et surtout sa desserte médiocre. Les lieux recensés mais non vérifiés ont été placés dans le tirage au sort (et même tirés au sort).

trois journées de terrain passées à parcourir le territoire à pied et en bus : leur affluence, leur caractère propice à l'enquête et le point exact potentiel d'enquête ont été vérifiés. Ces journées de terrain ont aussi ajouté d'autres lieux à la liste.



2 hypermarchés sur 2 recensés	Bienvenu (Auchan) à Villetaneuse, Carrefour à Stains
4 Marchés sur 12 recensés	Marché de St Denis, Marché d'Aubervilliers, Marché de la Briche à Epinay-sur-Seine, Marché de Stains
4 Gares sur 14 recensées	Gare St Denis, RER La Courneuve/Aubervilliers, M° St Denis Université, Carrefour Pleyel
3 Places publiques sur 11 recensées	Place du Caquet à Saint-Denis (Carrefour), Place Marcel Pointet à Stains (cité-jardin), Place du Pommier de bois à La Courneuve (4 000),
5 Rues commerçantes sur 17 recensées	Rue de Paris à Pierrefitte-sur-Seine (Intermarché), Rue Félix Merlin à Epinay-sur-Seine (Orgemont), Rue Roger Salengro à Villetaneuse, Rue de la République/Rue de la Commune de Paris à Aubervilliers (La Poste), Rue de la République/Rue Gabriel Péri à Saint-Denis
4 Parcs sur 12 recensés	Parc de La Courneuve, Parc de l'Île-Saint-Denis, Parc Frédéric Lemaître à Pierrefitte-sur-Seine, Square Lucien Brun à Aubervilliers

Figure 3.52 et tableau 3.22 : 22 lieux d'enquête tirés au sort à Plaine Commune

Le nombre de lieux publics à enquêter a été déterminé par le nombre de jours d'enquête disponibles, chaque lieu devant être enquêté deux fois, à des moments différents : 22 lieux d'enquête pour Plaine Commun (fig. 52 et tab. 22). Les lieux ont été réunis par catégories, comme à Clichy-Batignolles : hypermarchés, marchés, gares/métros, place publique, rue commerçante, parcs. Plaine Commune compte deux hypermarchés tous deux intégrés dans l'échantillon. Un nombre proportionnel de lieux a été défini par catégorie et des sous-catégories ont été identifiées, dans l'objectif d'accéder à la plus grande variété d'individus possible. La typologie des gares s'est appuyée sur les statistiques de leur affluence, celle des parcs sur leur taille en ha en revanche l'affluence des marchés, rues commerçantes et places publiques a dû être déterminée *de visu* (Annexe 2). Certains lieux d'affluence exceptionnelle ont été placés d'office dans l'échantillon, favorisant ainsi les lieux de foule dense ou les lieux incontournables, notamment sur Saint-Denis : la place du Caquet à St Denis, le croisement de la rue de la République et de la rue Gabriel Péri à Saint Denis, le Parc de La Courneuve, la Gare St Denis et le marché de St Denis.

Le plan de sondage final est cohérent, sans trop de redondances entre les lieux (en effet, les typologies d'espaces publics conduisent à des lieux proches, aux usages différents). Les lieux d'enquêtes choisis se sont avérés très variés, dans une tension entre des lieux peu fréquentés (parc Lemaître à Pierrefitte-sur-Seine, marché de la Briche à Epinay-sur-Seine) et des lieux extrêmement fréquentés comme l'avenue de la République à Saint-Denis (Annexe 2).

Redresser l'échantillon à partir des comptages effectués lors de la passation

Réaliser des comptages

Afin de connaître un minimum la population-mère, les usagers des espaces publics de Plaine Commune, des comptages ont été effectués lors de la passation. Les passants ont été comptés par sexe et par classe d'âge sur chaque lieu d'enquête, *de visu* : Moins de 18 ans (pas de différence de sexe), 18-30 ans, 30-45 ans, 45-60 ans, 60 ans et plus. Cela a contraint la passation, assignée à un point ou à un flux de comptage précis (par exemple, le flux principal de passants entrant dans une gare a été privilégié par exemple à St Denis Université ou à la gare St Denis), les enquêtés devant forcément figurer parmi les comptés. Le poste de comptage est unique pour presque tous les lieux d'enquête⁵⁰⁰ (sinon un point de comptage par session d'enquête).

Ces comptages ont été effectués sur une feuille de comptage au moyen de croix dans des colonnes. Un dispositif de comptage plus sophistiqué aurait été trop complexe pour neuf

⁵⁰⁰ Sauf si le point de comptage ne convient pas car désert comme au parc de l'Île-Saint-Denis ou bien dans un souhait de complémentarité (par exemple en gare de La Courneuve/Aubervilliers : côté La Courneuve, côté Aubervilliers).

catégories de comptage ou aurait mobilisé trop d'enquêteurs au comptage. En début d'enquête, le comptage était permanent, avec un ou deux enquêteurs et un compteur. Puis il s'est stabilisé sur 30 mn par heure à Clichy-Batignolles et 20 mn par heure à Plaine Commune. La foule parfois très dense a été difficile à compter dans certains lieux. Dans ce cas, les passants ont été comptés dans un sens de flux puis dans l'autre toutes les cinq minutes (compte multiplié par deux dans ce cas).

A Plaine Commune 148 362 personnes de plus de 18 ans en 172 heures d'enquête ont été comptées sur les 22 lieux contre 34 762 à Clichy-Batignolles en 81 heures d'enquête sur les 11 lieux. La répartition par âge et par sexe est variable avec 61% d'hommes à la gare de la Courneuve ou 70% de femmes au marché de Stains ; 51,1 % de 30-45 ans contre 1,1 % de plus de 60 ans à la gare de St Denis ; 62,6 % de 18-30 ans contre 13% de 45-60 ans à St Denis Université ; 26% de 18-30 ans, 45% de 30-45 ans, 14% de 45-60 ans et 15% de plus de 60 ans au Parc de l'Île St Denis, où la répartition est l'une des plus équilibrées. On constate combien les parcs sont peu fréquentés à Plaine Commune (tab. 23).

Tableau 23 : Fréquence moyenne horaire par lieu d'enquête au point de comptage

Rue de la République – St Denis	4792	Marché de Stains	471
Marché de St Denis	4056	Avenue de Paris – Pierrefitte	401
Marché d'Aubervilliers	1750	Place du Pommier de bois – La Courneuve	310
Place du Caquet à Saint-Denis	1721	Rue Félix Merlin - Epinay	297
Gare de St Denis	1499	Place Pointet - Stains	267
Hypermarché Auchan Villetaneuse	1034	Parc de la Courneuve	181
St Denis Université	954	Rue Salengro - Villetaneuse	112
La Poste Aubervilliers	874	Parc de l'Île St Denis	69
Gare de La Courneuve Aubervilliers	712	Marché de la Briche à Epinay	49
Hypermarché Carrefour à Stains	651	Square Lucien Brun à Epinay	42
Carrefour Pleyel	558	Parc F. Lemaître à Pierrefitte	10

Les comptages ont montré les différences d'affluence, tant en volume qu'en diversité, entre les lieux de passage majeurs où l'on rencontre davantage d'usagers et l'intérieur des quartiers où l'on rencontre davantage d'habitants, par exemple entre l'avenue de la République à Saint-Denis et la place Pointet à Stains pour Plaine Commune ou pour Clichy-Batignolles entre l'avenue de Clichy et le Franprix de la rue des Moines. Les populations rencontrées y sont très différentes, à 300m d'écart (pour Clichy-Batignolles).

Appliquer un coefficient de pondération pour redresser l'échantillon

Le redressement de l'échantillon s'établit en trois temps : coefficient d'ajustement, coefficient intermédiaire, coefficient final.

Les comptages sont d'abord ramenés à une fréquence horaire moyenne par lieu d'enquête par sexe et par classe d'âge. Puis ils sont rapportés à l'effectif total des comptés. Les

enquêtés par sexe, classe d'âge et lieu d'enquête sont eux-mêmes rapportés à l'effectif total des enquêtés, dans un coefficient d'ajustement :

= effectif total des comptés

= effectif total des enquêtés

= nombre de comptés de sexe s, de classe d'âge a, pour le lieu l

= nombre d'enquêtés de sexe s, de classe d'âge a, pour le lieu l

= nombre réel d'heures d'enquête pour le lieu d'enquête concerné (les comptages ont déjà été multipliés par deux pour Clichy-Batignolles et par trois pour Plaine Commune)

= coefficient d'ajustement pour la classe de sexe s, de classe d'âge a, pour le lieu l

Le coefficient intermédiaire de pondération permet de tenir compte des éventuels demi-comptes ou doubles-comptes partiels, mis en place en fonction de la configuration des lieux d'enquête et des points de comptage. Ainsi, les demi-comptes apparaissent lorsqu'on compte les flux dans un sens puis dans l'autre en cas de foule dense. Les doubles-comptes ont souvent été réalisés près des magasins pour permettre d'enquêter le maximum de clients entrants et sortants et faciliter la fluidité du travail de l'enquêteur. Toujours dans le même but, il a fallu recourir à des doubles-comptes partiels dans de rares configurations : passants dans la rue en plus des clients du magasin (au Super U avenue de Clichy par exemple ou au marché des Batignolles en interface avec un supermarché G20) ; flux complexes entre les diverses entrées et sorties d'un hypermarché (Auchan à Villetaneuse en l'occurrence). Le plus souvent, le coefficient intermédiaire de pondération reste 1. Le coefficient de pondération final tient compte du coefficient intermédiaire de pondération en le multipliant au nombre de comptés de sexe s, de classe d'âge a, pour le lieu l.

= coefficient de pondération final

La part d'enquêtés par sexe est par classe d'âge d'un lieu en fréquence horaire moyenne est rapportée à l'effectif total des enquêtés. Idem pour les comptés en fréquence horaire moyenne par sexe et par classe d'âge. Le coefficient final divise la fréquence des comptés ainsi obtenue sur la fréquence des enquêtés. Il est donc différent pour chaque groupe

d'individus de même sexe, âge et lieu d'enquête et constitue une variable à part entière dans le logiciel de statistique SAS, appelée par la commande *weight*.

2.2 Questionnaire (annexe 2)

Le questionnaire a été réalisé en trois temps essentiels (fig. 3.1 plus haut). En phase finale, il a été amélioré par les réflexions des enquêteurs et des agents de Plaine Commune. Il a surtout fait l'objet de deux sessions de tests en situation à Plaine Commune et à Clichy-Batignolles (Parc de la Courneuve, Gare Saint-Denis, Avenue de Clichy) auprès d'environ une centaine de personnes, suivies chacune d'une phase d'amélioration⁵⁰¹. Les tests ont permis d'éviter les ambiguïtés, de simplifier le vocabulaire du questionnaire, d'améliorer sa fluidité et sa rapidité de passation. Certaines questions ouvertes lors des tests ont pu être fermées en plusieurs modalités.

Le questionnaire teste les hypothèses exprimées plus haut par grands blocs de questionnement qui recourent à des types de question classiques : questions d'opinion, de pratique et de connaissances. Un quatrième type de question est introduit dans le questionnaire, correspondant à notre quatrième hypothèse : les engagements (tab. 24).

Tableau 24 : Blocs de questionnement et types de question

Le rapport à l'environnement	Opinions, pratiques, engagements
Le développement durable	Connaissances
Le rapport à la solidarité	Pratiques et engagements
Le rapport à la consommation et à l'économie alternative	Pratiques
Le rapport à la politique	Opinions
Le rapport à la ville	Opinions
Caractéristiques individuelles : socio-démo-économiques, logement, lieu de naissance et d'adolescence	

2.3 Passation, saisie, recodages

Les enquêteurs, une jeune femme et trois jeunes hommes, étudiants de L3 Géographie de l'université de Cergy-Pontoise, en stage avec leur enseignante et responsable d'enquête⁵⁰² qui les a formés aux techniques d'enquête notamment à la passation. Un binôme masculin, Anthony et Ramzi (tunisien), a été affecté sur Plaine Commune. Le binôme mixte, Coline et Jérôme, a été affecté sur Clichy-Batignolles. Les femmes correspondaient à un profil « étudiante francilienne de classe moyenne » ; les hommes correspondant davantage au

⁵⁰¹ Ces questionnaires de test n'ont pas été saisis et utilisés.

⁵⁰² Moi-même. Un cinquième étudiant en sciences sociales de l'université Paris 13 en stage à Plaine Commune, Jean-Baptiste Marsaud, a participé avec efficacité à la préparation de l'enquête.

profil « étudiant francilien de classe populaire »⁵⁰³. Les étudiants ont rédigé eux-mêmes le manuel de l'enquêteur destiné à uniformiser leur présentation d'eux-mêmes en introduction, leur comportement et leur manière de questionner. Leur profil étudiant a été affirmé à la passation. A Clichy-Batignolles l'enquête était réalisée pour « l'université Paris 1 » et à Plaine Commune, le patronage a été clairement annoncé : « Plaine Commune organise une enquête ». Les enquêteurs avaient pour consigne d'expliquer les questions au cas où elles seraient mal comprises, dans le cas de personnes parlant mal français, mais aussi de discuter avec les enquêtés. La traduction n'était pas prévue. La passation de questionnaires simultanés par deux a été effectuée⁵⁰⁴. A défaut d'être court, le questionnaire est très fluide : 7 minutes au minimum pour celui de Plaine Commune, 10 pour celui de Clichy-Batignolles. La passation est conduite oralement par l'enquêteur qui note sur papier les réponses. Des mineurs ont pu être interrogés puisque l'âge était considéré *de visu*.⁵⁰⁵

La plupart des questionnements sont simples à faire passer. Les questions fermées sont en en gradient de deux ou quatre modalités. La modalité « je ne sais pas » est systématique. Un certain nombre de filtres sont prévus. Plusieurs questions sont ouvertes afin de ne pas trop rigidifier les réponses des enquêtés. La passation est parfois plus complexe : ainsi certaines modalités figurent sur le questionnaire mais ne sont pas proposées à l'enquêté (au cas où il les cite de lui-même) ; la notation prévoit parfois l'ordre des réponses. Le questionnaire Plaine Commune prévoit une question d'expression libre, à laquelle l'enquêté est particulièrement invité à répondre. La même question lui est ensuite de nouveau posée en fin de questionnaire.

Tout n'a pas été explicité aux usagers. Ainsi, ils ont été maintenus dans un certain flou concernant le territoire au sujet duquel ils s'exprimaient (territoire d'habitation, d'usage, de passage *versus* territoire politique). En effet, les questions portaient sur « la ville ». Le nom du projet de quartier durable n'est pas cité dans le questionnaire Clichy-Batignolles. Il est simplement demandé aux enquêtés « Savez-vous s'il y a un Plan Climat ici à Paris ? » Plaine Commune est citée deux fois dans le questionnaire la concernant : « Savez-vous s'il y a un Plan Climat ici, à Plaine Commune ? » et « Plaine Commune veut faire avec les citoyens un grand plan d'action pour la ville [...] ». Or Plaine Commune n'est pas forcément connue des enquêtés. Il avait été envisagé de présenter des cartes aux enquêtés mais cela rendait le dispositif d'enquête beaucoup plus lourd, qualitatif et long, la lecture des cartes n'étant ni univoque ni immédiate. Cette dimension territoriale n'a pas pu s'insérer dans le questionnaire.

⁵⁰³ Remarques faites *a posteriori*. En tant que responsable d'enquête, j'ai simplement demandé aux enquêteurs de rester naturels.

⁵⁰⁴ Permettant d'augmenter la productivité de la passation mais présentant en revanche un éventuel biais, les personnes étant susceptibles de répondre par rapport à la réponse de l'autre.

⁵⁰⁵ Quelques jeunes enquêtés ont 16 et 17 ans, ce qui nous a paru intéressant pour varier les profils enquêtés.

Le travail de saisie a été considérable en l'absence d'objectif visant à le réduire, au profit de la qualité de passation et de qualité des données qui ont été privilégiées, dans le but de ne perdre aucune information. La très grande majorité des questions ouvertes⁵⁰⁶ a été recodée pour permettre un traitement quantitatif, même la question d'expression libre de Plaine Commune, en regroupant les réponses par thème et en conservant l'ordre des thèmes abordés par les enquêtés. Les recodages ont été aussi effectués en fonction des nécessités des traitements statistiques, allant vers la simplification au fur et à mesure du passage des tris simples au traitement multivarié en passant par les tris croisés. L'un des étudiants enquêteurs⁵⁰⁷ a saisi la totalité des questionnaires sous Excel, donnant ainsi une grande cohérence à la codification, sur la base d'un manuel de codification. La saisie a ensuite été transférée dans le logiciel de traitement statistique SAS, laissant tous les éléments textuels dans le fichier Excel. Tous les résultats présentés à partir d'ici sont pondérés à partir des comptages.

3. Un tableau particulier de Franciliens : présentation des échantillons enquêtés (1462 et 589 individus)

Il importe de connaître les populations enquêtées avant de présenter les résultats du traitement de l'enquête. 1462 individus ont été enquêtés à Plaine Commune et 589 à Clichy-Batignolles. Les échantillons enquêtés à Plaine Commune et à Clichy-Batignolles sont très différents, rendant les comparaisons délicates, ce qui ne nous empêchera pas de les pratiquer. Tous les traitements ont été réalisés en séparant Clichy-Batignolles et Plaine Commune : il s'agit de deux fichiers de données différents qui ne sont pas réunis. Nous les comparerons à des statistiques référentes néanmoins aucune population statistique existante ne peut recouvrir les échantillons enquêtés, qui mêlent habitants, actifs et usagers : le problème ne peut donc être résolu de manière tout à fait satisfaisante. De plus les indicateurs de l'enquête, pour certains plus simples, ne sont pas tout à fait équivalents aux catégories des statistiques officielles. Nous comparerons les caractéristiques générales aux statistiques territoriales, démographiques puis socio-économiques puis nous les distinguerons dans leur rapport au territoire.

3.1 Caractéristiques démographiques

A Clichy-Batignolles, l'équilibre hommes-femmes est systématique dans les populations comptées, enquêtées et dans l'échantillon, alors qu'à Paris les femmes sont plus nombreuses que les hommes. A Plaine Commune, on trouve davantage de femmes dans

⁵⁰⁶ La question « Savez-vous ce qu'est un éco-quartier ? » n'a ainsi pas été recodée car elle a amené trop de réponses absconses.

⁵⁰⁷ Anthony Gout

l'espace public : 45,8% d'hommes et 54,2% de femmes comptées alors que les femmes représentent 50,5% de la population. Dans les deux territoires, la classe d'âge la plus forte parmi les comptés dans l'espace public est celle des 30-45 ans, classe dominante à Paris et en Ile-de-France. Elle ne l'est pas à Plaine Commune où elle est très concurrencée par les 18-30 ans, la population étant nettement plus jeune à Plaine Commune. Cette classe d'âge centrale des 30-45 ans a nettement moins répondu à l'enquête dans les deux territoires. A Plaine Commune, les 18-30 ans ont répondu en masse à l'enquête. A Clichy-Batignolles, les plus de 60 ans ont considérablement répondu à l'enquête ; le même phénomène peut être constaté à Plaine Commune où les plus de 60 ans ont également beaucoup répondu à l'enquête. La pondération a permis d'amoindrir les écarts (tab. 25).

**Tableau 25 : Décalages entre les comptés et les enquêtés,
réduits par le redressement de l'échantillon**

	18-30 ans (15- 29)⁵⁰⁸	30-45 ans (30-44)	45-60 ans (45-59)	Plus de 60 ans (60-89)
Clichy-Batignolles (comptés)	24,8%	39,5%	22,8%	12,8%
Clichy-Batignolles (enquêtés)	22,7%	27,7%	16,9%	32,8%
Clichy-Batignolles (échantillon pondéré)	22,6%	36,6%	21,6%	19,3%
Paris⁵⁰⁹	27,8%	28,3%	22,1%	21,9%
Paris 17^e arrondissement	27%	28,6%	21,1%	21,8%
Plaine Commune (comptés)	31%	36%	23,1%	10%
Plaine Commune (enquêtés)	34,2%	27,2%	17,9%	20,7%
Plaine Commune (échantillon pondéré)	29,5%	30,7%	19,8%	18%
Plaine Commune (territoire administratif⁵¹⁰)	30%	29,7%	23,3%	16,8%
Ile-de-France	26,3%	28,3%	24,5%	20,8%

A Clichy-Batignolles, 45,2% des enquêtés vivent en couple (47,7 % à Paris) ; 52,2% n'ont pas d'enfant tandis que 9,7% des enquêtés en ont trois et plus⁵¹¹. A Plaine Commune, 53,1 % de la population enquêtée vit en couple, 38,3% n'a pas d'enfant et 11,8% a quatre enfants et plus⁵¹².

Le questionnaire comprenait des questions sur l'origine des individus : « Où êtes-vous né ? » et « Où avez-vous principalement grandi ? », avec une précision dans la localisation, décroissante en fonction de l'éloignement. Ainsi, pour les individus nés hors de France, nous

⁵⁰⁸ Entre parenthèses, les catégories de l'INSEE.

⁵⁰⁹ Population de 15 à 89 ans.

⁵¹⁰ Toutes les populations administratives sont sur une base de 15 à 89 ans.

⁵¹¹ 1 enfant : 20,4% ; 2 enfants : 17,6%

⁵¹² 1 enfant : 14,5% ; deux enfants : 24,4%, trois enfants : 11%

n'avons retenu que le pays de naissance. 87,7 % de la population enquêtée n'est pas née sur le territoire de Plaine Commune⁵¹³. On compte 62 pays de naissance : 13,3% des individus sont nés en Algérie, 3,8 % au Maroc, 2,7% en Tunisie, 2,5% à Haïti, 2,6% au Sénégal, 1,9% en Côte d'Ivoire, 1,7% au Mali, 1% en RDC, moins de 1% et dans l'ordre de fréquence descendante : Cap-Vert, Cameroun, Portugal, Egypte, Mauritanie, Pakistan, Allemagne, Madagascar, Comores, Guinée, Israël, Serbie, Dominique, Espagne, Turquie, Bulgarie, Mexique, Roumanie, Bangladesh, Gabon, Ile Maurice, Togo, Inde, Viet-Nam, Centrafrique, Angola, Moldavie, Russie, Japon, Autriche, Etats-Unis, Nigeria, Sri-Lanka, Tchad, Colombie, Burkina Faso, Seychelles, Italie, Laos, Bosnie-Herzégovine, Lituanie, Pologne, Cambodge. 42,3% des enquêtés déclarent avoir grandi dans une grande ville, 26,3% dans une ville moyenne, 14,1% à la campagne et 12,6% dans une petite ville. A Clichy-Batignolles, 44,5% des enquêtés déclarent avoir principalement grandi dans une grande ville, 25,4% dans une ville moyenne, 14,5% dans une petite ville. 14,5% des enquêtés déclarent avoir grandi à la campagne.

Tableau 26 : Les « origines » des enquêtés : recodage des lieux de naissance et des lieux de vie où ils ont principalement grandi par exclusions successives et par « continent »

PLAINE COMMUNE	Lieu de naissance	Lieu de vie principal à l'adolescence
Plaine Commune	12,6%	20,6%
Reste de l'Île-de-France	25,9%	25,3%
Reste de la France	20,6%	19,8%
Afrique	32,5%	26,2%
Reste du monde	8,4%	8,2%
CLICHY-BATIGNOLLES	Lieu de naissance	Lieu de vie principal à l'adolescence
17 ^e	2,3 %	7,8 %
Paris (autres arrondissements)	15,2%	13,7 %
Reste de l'Île de France	18,3 %	19,5 %
Reste de la France	34,7 %	36 %
Afrique	18 %	12,8 %
Reste du monde	11,5 %	10,3 %

Les origines ont été recodées sur la base de leurs poids statistiques, sur la base d'exclusions à partir du territoire d'enquête (tab. 26). Il s'agit bien de localisations géographiques de naissance et de lieu de vie à l'enfance/adolescence, ne préjugant pas de la nationalité ou de quelque appartenance ethnique. D'ailleurs, nous avons regroupé par continent mais le poids statistique du continent africain, en cohérence directe avec l'histoire de l'immigration en France, le fait pleinement ressortir, avec 32,5% des enquêtés à Plaine Commune. Le recodage final ne s'avère pas tout à fait satisfaisant pour fonder trop de résultats sur celui-ci. Le continent africain se retrouve ici très amalgamé. Les autres continents, notamment

⁵¹³ 9,4 % des enquêtés sont nés à St Denis, 1,4 % à Aubervilliers

l'Europe⁵¹⁴ et dans une moindre mesure l'Asie, l'Amérique du Nord et l'Amérique latine se retrouvent tous dans la même catégorie « reste du monde », difficilement fractionnable, rendant cette catégorie assez inopérante.

3.2 Caractéristiques socio-économiques : CSP⁵¹⁵, statut et niveau d'études

Nous comparerons ici certains indicateurs. Les statistiques officielles sont celles du Recensement de la population continu, datées de 2008⁵¹⁶ et conduit par l'INSEE.

Tableau 27 : Situation socio-économique des enquêtés

	Clichy-Batignolles	Paris	Paris 17 ^e	Plaine Commune (échantillon)	Plaine Co (territoire administratif)	IDF
Niveau d'études peu élevé ⁵¹⁷	4,1%	19%	17,1%	9,7%	44,4%	25,2%
Enseignement supérieur général ⁵¹⁸	57,5%	18%	43,3%	33,4%	8,5%	22,4%
Etudiants ⁵¹⁹	8,1%	12,7%	11,7%	13,4%	11,9%	11,4%
Sans emploi	7,7%	8,3%	8,6%	11,4%	14,3% ⁵²⁰	8,1%
Employés	20,7 %	21%	19,8%	27,2 %	37,8%	27,4%
Ouvriers	13,3 %	8%	7,1%	18,5 %	25,7%	15,1%
Professions intermédiaires	18,9 %	23,5%	21,6%	14,9 %	18,4%	25,9%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	32,7 %	41,9%	45,3%	9,8 %	7,4%	25,7%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,2 %	4,6%	5,3%	2,1 %	4,3%	4,3%

Les deux territoires d'enquête paraissent inversés l'un par rapport à l'autre (tab. 27). Les grandes tendances sont comparables entre les deux territoires d'enquête et leurs

⁵¹⁴ 5,1% des enquêtés à Clichy-Batignolles sont nés en Europe (non compris la Turquie mais y compris la Russie) soit... 28 individus (après pondération), chiffre vraiment juste pour aller au-delà des tris à plat.

⁵¹⁵ Différence notable entre nos échantillons et les catégories de l'INSEE : les CSP comprennent celle des retraités à qui on a demandé leur métier. En revanche les CSP de l'INSEE ne comprennent que la population active de 15 à 64 ans.

⁵¹⁶ Le recensement révisé et continu présente lui aussi des problèmes d'échantillonnage (*Cybergéo* : <http://cybergeo.revues.org/1622>)

⁵¹⁷ Il comprend les jamais scolarisés et les niveaux primaire de nos échantillons et pour l'INSEE les catégories aucun diplôme et certificat d'études primaires.

⁵¹⁸ Catégorie de notre questionnaire. Nous utilisons pour comparer la catégorie « titulaire d'un diplôme supérieur à Bac + 2 de l'INSEE.

⁵¹⁹ Y compris lycéens : CSP n° 84 de l'INSEE

⁵²⁰ Inférieur au taux de chômage de la Seine-Saint-Denis qui est à 16%.

statistiques de référence. Cependant on compte des écarts notables d'environ 10%. Deux sources d'explication sont possibles. D'abord, certaines personnes sont davantage susceptibles de répondre à un questionnaire dans la rue : des étudiants ou des personnes âgées, plus disponibles et/ou intéressés par l'objet de l'enquête⁵²¹ par exemple. Par ailleurs, nous l'avons vu, les populations d'usagers et d'actifs s'avèrent dans les deux territoires d'enquête, Clichy-Batignolles et Plaine Commune, différentes des populations d'habitants, dans des sens inversés.

3.3 Rapports au territoire

Qui sont les enquêtés ? S'ils rassemblent une majorité d'habitants dans chaque territoire d'enquête, ils comprennent aussi une nébuleuse d'actifs et d'usagers.

Habitants, usagers, actifs à Plaine Commune et Clichy-Batignolles

A Clichy-Batignolles, il n'a pas été possible de rattacher les habitants à un quartier défini. La question posée était « Dans quel quartier vivez-vous ? ». Très peu d'habitants ont répondu par le nom d'un quartier : « Epinettes » ou « Batignolles » pour les quartiers jouxtant le projet. Ceci constitue un résultat en soi, signifiant qu'une minorité d'habitants se rattachent à un quartier historique parisien. C'est l'arrondissement qui a été apporté en réponse à la question, de manière écrasante ; c'est donc cette donnée qui a été saisie. Désormais, nous appellerons « habitants » les résidents du 17^e arrondissement, c'est-à-dire un périmètre bien plus large, qui ne peut être satisfaisant. En effet, le sud du 17^e arrondissement présente une surreprésentation des plus aisés ; l'IRIS correspondant au secteur Clichy-Batignolles montre une surreprésentation des aisés. Les IRIS alentour, y compris Clichy-la-Garenne ne manifestent pas de surreprésentation particulière hormis le quartier des Epinettes justement puis de la Porte de Pouchet au nord-est du quartier en bordure de périphérique, qui sont en surreprésentation de ménages pauvres et de ménages les plus pauvres (Ribardièrre et François, 2004). L'échelle de l'enquête et du projet était trop fine pour demander sur quelle station de métro vivaient les enquêtés. Il était à la fois délicat et lourd pour le dispositif de demander dans quelle rue vivaient les enquêtés ou de les localiser sur un plan. Pour conclure sur ce point, les résultats montreront que la catégorie « Habitant » conserve toutefois une forte validité statistique.

A Clichy-Batignolles, 60,2% des enquêtés habitent le 17^e arrondissement. 10,9 % des enquêtés sont des actifs non résidents du « quartier », autrement dit des environs des lieux d'enquête. 28,9% des enquêtés sont des usagers, qui n'habitent ni le 17^e ni ne déclarent travailler dans le quartier.

⁵²¹ Ou par l'enquêteur/trice.

A Plaine Commune, la solution communale la plus simple a été choisie, les enquêtés ayant répondu à la question « Dans quelle ville vivez-vous ? ». 66,3% des enquêtés sont des habitants de Plaine Commune (47,3 % des actifs résidant à Plaine Commune travaillent également sur le territoire). 11,2% des enquêtés sont des actifs non résidents⁵²². 22,4% des enquêtés sont des « simples usagers » de Plaine Commune, Un peu moins du tiers des enquêtés vit à Saint-Denis (31,4%), 10,6% à Aubervilliers, les autres proportions étant bien plus faibles⁵²³. 71,7% des enquêtés vivent en Seine-Saint-Denis⁵²⁴.

Qui sont les « simples usagers » ? Ni habitants ni actifs du territoire, ils viennent sur le territoire pour visiter leur famille et amis ou bien pour leurs loisirs et achats⁵²⁵. A Plaine Commune, il s'agit davantage de femmes pour les simples usagers et d'hommes pour les actifs⁵²⁶. Ils ont un niveau d'étude plus élevé et ils sont surtout beaucoup plus jeunes (38,4 % d'entre eux ont entre 18 et 30 ans) que les habitants. Ils vivent davantage en pavillon et sont plus souvent locataires privés. Leur ancrage résidentiel est faible : 40% d'entre eux vivent dans la même commune de résidence depuis moins de 5 ans. 18% des usagers sont étudiants : les usagers représentent 47% des étudiants enquêtés. 12,4 % des usagers sont des professions intellectuelles supérieures (8,4 % pour les habitants) alors que 21,4 % des habitants sont ouvriers (13% pour les usagers)⁵²⁷. Le taux de chômage des habitants monte à 13,6%, celui des usagers n'étant qu'à 7%. 12,4 % des usagers sont des professions intellectuelles supérieures (8,4 % pour les habitants) alors que 21,4 % des habitants sont ouvriers (13% pour les usagers). Le profil de la population enquêtée est donc sensiblement différent, sur bien des items, de celui de la population habitant à Plaine Commune. La population enquêtée est plus masculine, plus jeune, a un meilleur niveau d'études, vit moins en HLM et compte moins de chômeurs.

A Clichy-Batignolles, les actifs ont surtout moins de 30 ans, sont plus cadres (25,5%) ou bien ouvriers (22,1%) et surtout étudiants alors que les usagers ont davantage entre 30 et 45 ans et sont davantage au chômage. Actifs et usagers ont un niveau d'études moindre que celui des habitants et sont moins souvent propriétaires que les habitants. Les habitants sont cadres à 38,9% et ont un niveau d'étude supérieur à celui des usagers et des actifs (61,7%

⁵²² Les enquêteurs ont été surpris par les taux élevés de refus de répondre au questionnaire de la part des actifs non résidents du territoire, notamment constatés à Carrefour Pleyel par exemple.

⁵²³ La Courneuve 6,5%, Stains 6,3%, Epinay-sur-Seine 4,7%, Pierrefitte-sur-Seine 3,3%, Villetaneuse 1,9% et l'Île-Saint-Denis 0,6%.

⁵²⁴ Val d'Oise à 8,4 %, Paris à 4,6 %, Hauts-de-Seine à 3,7 % Val-de-Marne à 2 %, Essonne à 1,9 %, Yvelines à 1,4 %, la Seine-et-Marne à 0,9 %. Les autres départements français (métropole et outre-mer) représentent 5,5 % de la population.

⁵²⁵ Nous connaissons les motifs de fréquentation du territoire par les « simples usagers » en discutant avec eux.

⁵²⁶ Tous les résultats des tris croisés sont issus de tests de Chi² aux marges d'erreur inférieure à 5% et même souvent nulles (les tests non significatifs ou présentant des marges d'erreur supérieures ne sont pas pris en compte).

⁵²⁷ 17% d'ouvriers en 2007 pour l'INSEE mais notre nomenclature comprend les retraités. 4,4 % de professions intellectuelles supérieures en 2007 d'après l'INSEE.

ont fait des études supérieures générales). On compte plus de retraités parmi les habitants et de chômeurs chez les usagers. Usagers et actifs sont donc assez mélangés mais différent des habitants. A Plaine Commune, les usagers et actifs ont une CSP et un niveau d'études plus élevés que les habitants. On a donc des situations inversées dans les rapports habitants/usagers et actifs entre Clichy-Batignolles et Plaine Commune.

Eléments complémentaires de rapports au territoire

A Plaine Commune, on note un décalage entre des résidents de longue date (28% entre 20 et 40 ans), ancrés dans le territoire et des résidents récents (moins de 5 ans : 27,7%) qui masquent des résidents encore plus récents et une dimension d'espace de passage ou de transition très marquée de cette agglomération. La part des enquêtés vivant en HLM (35,9%) est inférieure à la part des locataires HLM sur l'agglomération (43%)⁵²⁸. On peut supposer que le décalage s'explique essentiellement dans la propension des personnes sollicitées pour répondre au questionnaire et dans le poids des visiteurs. 84,1 % de la population enquêtée vit dans un appartement contre 14,2 % dans une maison. Reste 1,7 % des enquêtés qui vivent dans une chambre.

A Clichy-Batignolles, les enquêtés sont propriétaires à 35,1% et locataires privés à 41,4%. Les locataires HLM sont 12,6% contre 16,3% de logements sociaux à Paris et 13,4% en HLM⁵²⁹. La durée de résidence suit une logique simplement décroissante avec 31,6% depuis moins de 5 ans et 5% des enquêtés depuis plus de 40 ans⁵³⁰, dans une tension comparable entre les habitants de passage et les habitants ancrés dans le quartier. 23,2 % des enquêtés travaillent dans le quartier (dont la moitié d'habitants).

3.4 Une société clivée et discriminée à Plaine Commune ; une société mélangée et insaisissable à Clichy-Batignolles

Les caractéristiques individuelles sont extrêmement reliées les unes aux autres à Plaine Commune : les tests de Chi2 montrent de fortes dépendances entre les variables d'origine, de classe d'âge, de niveau d'étude et de CSP. 41% des moins de 30 ans sont nés à Plaine Commune et en Ile-de-France alors que 43% des 30-45 ans sont nés en Afrique. 40% des plus de 60 également sont nés en Afrique. 31% des 30-40 ans ont grandi en Afrique et 39% des plus de 60 ans ont grandi en Afrique. Concernant les CSP, niveaux d'étude et statuts d'habitation, une opposition majeure se détache entre ceux qui sont nés en France et ceux qui sont nés en Afrique. Les propriétaires sont davantage nés dans le reste de l'Ile-de-France. Le parc HLM accueille davantage de nés en France et dans le reste de l'Ile-de-France. La moitié de ceux qui ont un niveau primaire ont grandi en Afrique. 49% des ouvriers sont nés en Afrique contre 36,2% des cadres. 38,5% des locataires du privé sont nés en Afrique. Mais

⁵²⁸ Locataires privés 29%, propriétaires 17,7% et occupants à titre gratuit 14,4%. .

⁵²⁹ Les occupants à titre gratuit sont 8% dans notre échantillon, en foyer à 1,6% et à l'hôtel à 1,1%.

⁵³⁰ Entre 5 et 10 ans, 26,1% ; entre 10 et 20 ans : 18,6% ; entre 20 et 40 ans : 15,4%.

Plaine Commune se détache également du reste de l'Ile de France : ceux qui sont nés à Plaine Commune ont un niveau lycée à 39% alors que ceux qui ont grandi dans le reste de l'Ile-de-France sont 40,5% à avoir un niveau d'enseignement supérieur général.

Ces dépendances entre les origines et le niveau socio-économique global n'apparaissent pas à Clichy-Batignolles, avec des tests non significatifs ou bien présentant des marges d'erreurs un peu élevées. En revanche une discrimination apparaît entre le niveau d'études et les origines mais elle s'exprime moins fortement. Ainsi, la moitié des individus nés en Afrique sont ouvriers et parmi ceux qui ont grandi en Afrique, ils sont deux fois moins nombreux à être cadres que la moyenne. A l'opposé on trouve ceux qui sont nés et ont grandi dans le reste de la France : ils appartiennent davantage aux deux tranches d'âge supérieures, sont davantage cadres et employés et sont moitié moins ouvriers (pour ceux qui ont grandi dans le reste de la France) que la moyenne, davantage propriétaires et d'un niveau d'études supérieur.

Ces différences vont avoir leur importance dans les résultats. Les dépendances qui émergent des tests de Chi2 sont bien plus fortes et nombreuses à Plaine Commune, avec des variables correspondant aux caractéristiques individuelles déjà très reliées entre elles. A Plaine Commune, les divisions sociales émergeant de l'enquête seraient caricaturales si elles n'étaient pas en fait réalistes. Les mêmes dépendances ne se retrouvent pas dans le fichier de Clichy-Batignolles, dont il est vrai le moindre effectif oblige à davantage de recodage et laisse moins apparaître de fortes dépendances.

BILAN DU CHAPITRE 9

Le dispositif d'enquête mis en place pour mesurer la capacité à aller vers le développement durable des populations dans le contexte de l'Agenda 21 de Plaine Commune et du quartier durable de Clichy-Batignolles est original et nouveau, même si les dimensions territoriales sont difficiles à appréhender. Il est original par son contexte d'insertion dans des politiques de durabilité urbaine qui le valorisent et par sa méthodologie, avec un échantillon représentatif des usagers des espaces publics. L'échantillon enquêté (1462 individus à Plaine Commune et 589 à Clichy-Batignolles) est assez varié comme souhaité, avec des habitants correspondant aux statistiques de référence, des actifs aux populations davantage marginalisées, même si elles restent en sous-effectif. La problématique de quantification de la capacité des populations à aller vers le durable repose sur les connaissances du développement durable, des pratiques environnementales, de solidarité et de participation politique assez consensuelles ainsi que sur la propension à s'engager sur ces questions, sans que les individus les relient forcément au développement durable. Quelles sont les attitudes différenciées des individus face à ces positionnements et comment s'expliquent-elles ? Nous faisons l'hypothèse qu'elles s'expliquent par les représentations de l'environnement global et la connaissance du développement durable, supposant une méconnaissance plus importante que ne le montrent les enquêtes nationales. Le **chapitre 10** apportera des éléments de réponse au travers des résultats des traitements de l'enquête.

CHAPITRE 10

Décomposer le mouvement de durabilité urbaine pour le recomposer :

tendance générale et tendances différenciées de durabilité d'un territoire d'enquête à l'autre

Comment apprécier et mesurer la capacité des populations à aller vers le développement durable ? Quelles différenciations face à cet enjeu trouve-t-on dans la population ? C'est à cette problématique que le traitement de l'enquête cherche à répondre. Cinq hypothèses doivent être vérifiées. D'abord une tendance générale ainsi que des tendances différenciées de durabilité sont mesurables dans la population. Les individus connaissent mal le développement durable, ce qui n'empêche pas pour autant qu'ils aient des pratiques liées à la durabilité. Le mouvement vers la durabilité suppose une projection vers l'avenir par des engagements. Finalement, ce mouvement peut être expliqué par les représentations globales de l'environnement mais aussi le positionnement politique des citoyens (chapitre 9).

Les fichiers Clichy-Batignolles et Plaine Commune ont été traités séparément compte-tenu de la différence d'échelle, de profil socio-économique et de contexte politique. Néanmoins ils seront comparés dans l'objectif de cerner aussi bien leurs points communs que leurs différences, tendance générale et tendances différenciées, entre eux et à l'intérieur de leur population. Pourtant, les différences ne résident pas, du moins pas seulement, dans le volet déclinable du questionnaire : elles émergent de certains aspects du questionnaire tandis que des points communs émergent du volet déclinable.

Les variables sont pratiquement toutes qualitatives, limitant les possibilités de traitement statistique. Le traitement bivarié a consisté à mener un grand nombre de tests de Chi2 sur les tris croisés en recherchant la validité des hypothèses exprimées. Le traitement multivarié a consisté à réaliser une Analyse en Composantes Multiples suivie d'une analyse de variance et d'une Classification Ascendante Hiérarchique.

Pour traiter les résultats de l'enquête, nous décomposons à nouveau les dynamiques de la durabilité dans un premier temps avant de voir dans quelle mesure il est possible de les recomposer en une capacité à aller vers le développement durable, capacité générale et capacité différenciée selon des profils d'individus. Chacune des pratiques prises isolément ne constitue pas une pratique durable à proprement parler, cependant nous la qualifierons donc de « durable » pour plus de clarté. La réflexion commence par une opposition de deux

piliers, environnemental et social de la durabilité, comme des préalables détachés. Le mouvement de recomposition passe par des entrées transversales : connaissance, engagement, participation puis se termine par une approche globale grâce au traitement multivarié.

1. Décomposer la durabilité urbaine : pratiques environnementales versus pratiques de solidarité et de consommation alternative

L'opposition entre l'économique et le social d'un côté et l'environnemental de l'autre côté est une approche fréquente. Il est bien plus probable que les individus aient des pratiques soient environnementales soit solidaires qu'ils n'aient les deux. La dissociation est surtout issue des résultats : en effet, les variables environnementales et sociales réagissent différemment aux tests. C'est de fait souvent un biais mais on peut aussi le considérer comme un préalable dans le traitement d'une enquête d'opinion. Dans une première étape de décomposition, il convient de s'assurer des acquis séparés dans chacun de ces champs avant de vérifier si une tendance générale de durabilité peut s'observer.

1.1 Dépasser l'étonnante proximité apparente des résultats des tris à plat

Les tris à plat montrent une certaine proximité entre les résultats des deux terrains d'enquête, Plaine Commune et Clichy-Batignolles. Les différences sont en général de 5 à 10 points d'écart. Ces tris à plat pourraient être lus comme des marques d'un mouvement général vers la durabilité, plus avancé à Clichy-Batignolles qu'à Plaine Commune, la population étant plus éduquée et peut-être par là plus sensibilisée dans la seconde. Bien sûr une capacité à aller vers le développement durable n'a rien de lisse. L'approfondissement des questions précédentes fait surgir des différences majeures entre les deux territoires d'enquête.

Opinions et pratiques environnementales

Opinions sur l'environnement global

Concernant l'optimisme sur la possibilité d'améliorer l'état de l'environnement sur la planète (fig. 53), les différences ne sont pas marquées entre les deux territoires. Néanmoins le pessimisme sur les possibilités d'améliorer l'état de l'environnement sur planète est davantage de mise à Plaine Commune, avec 11,5% des enquêtés contre 7,7% des enquêtés à Clichy-Batignolles. De même, à Clichy-Batignolles, pour 97,5% des enquêtés, il est indispensable de protéger l'environnement contre 96,6% à Plaine Commune.

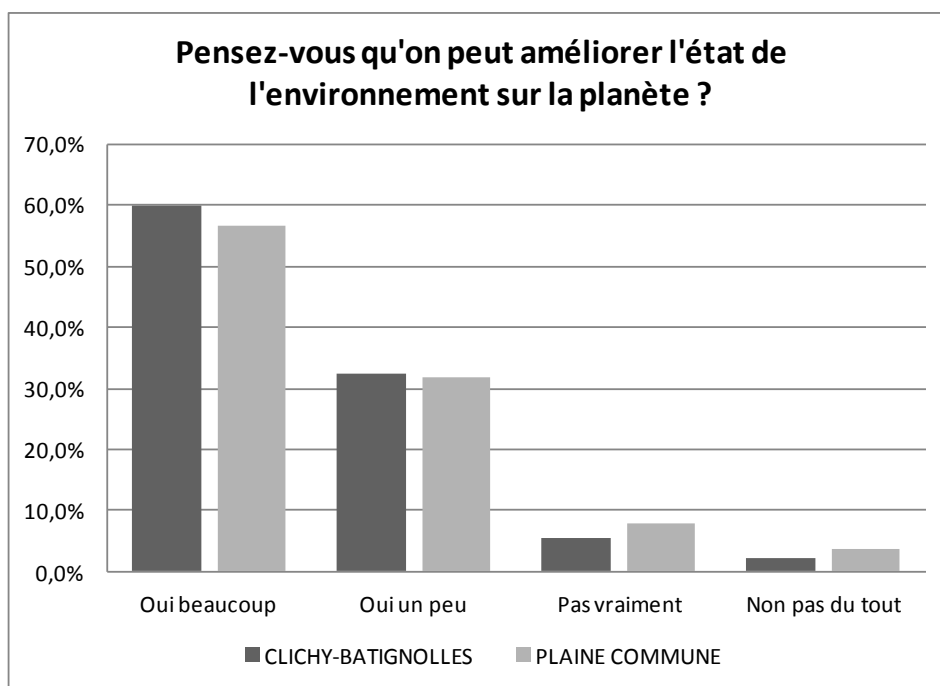


Figure 53 : Pensez-vous qu'on peut améliorer l'état de l'environnement sur la planète ?

Tableau 28 : Pour vous, protéger l'environnement, est-ce ?

		Oui	Non	Je ne sais pas
CLICHY-BATIGNOLLES	Complicé à faire tous les jours ?	43,7%	56,4%	/ ⁵³¹
	Cher pour la collectivité ?	48,4%	40,2%	11,4%
	Cher pour les familles ?	40,4%	53,2%	6,4%
PLAINE COMMUNE	Complicé à faire tous les jours ?	42%	58%	/
	Cher pour la collectivité ?	48,1%	40,4%	11,5%
	Cher pour les familles ?	49,5%	46,5%	4%

Pour cette question (tab. 28), les résultats sont quasiment identiques entre les deux territoires d'enquête. Ils sont systématiquement mitigés : la dimension onéreuse et compliquée de la protection de l'environnement ne l'emporte pas, mais de peu. En revanche, les enquêtés de Plaine Commune sont plus nombreux à répondre que c'est cher pour les familles, ce coût ne l'emportant pas non plus de manière écrasante. A Plaine Commune, on répond que la protection de l'environnement est le rôle aussi bien de l'Etat, de la commune et des habitants à 67,9% contre 55,8% à Clichy-Batignolles⁵³². La part de

⁵³¹ La modalité « Je ne sais pas » a bien été proposée aux enquêtés. Nous la faisons disparaître des fréquences lorsqu'elle correspond à des effectifs négligeables : les individus concernés deviennent donc des valeurs manquantes. Cette précision est valable pour tout le traitement de l'enquête, autrement dit l'ensemble de ce chapitre.

⁵³² ... mais que c'est le rôle conjoint des habitants et de l'Etat à 12,3% (Plaine Commune) et 12,6% (Clichy-Batignolles).

responsabilité seule des habitants est davantage assumée à Clichy-Batignolles avec 19% contre 12% à Plaine Commune.

Tableau 29 : Selon vous, y-a-t-il un changement climatique en cours ?

	Oui, il y en a un	Non, il n'y en a pas	Je ne sais pas
CLICHY-BATIGNOLLES	78,5%	11,5%	10%
PLAINE COMMUNE	72,4%	20,3%	7,3%

Sur la deuxième question du questionnaire (tab. 29), on constate 9 points d'écart entre Plaine Commune et Clichy-Batignolles sur la non-existence du changement climatique. Cette question a été posée le plus simplement possible et n'est pas tout à fait comparable avec la récente enquête d'IFOP de novembre 2010 pour le quotidien *Le Monde*⁵³³ qui décompose les différents éléments du climato-scepticisme : 69% des Français ont entendu parler de la remise en cause du changement climatique ; 74% des Français pensent que l'augmentation de la température depuis un siècle est liée aux effets de l'activité humaine (Fourquet et Bonneval, 2010). Nos résultats reflètent en fait aussi bien l'ignorance des enquêtés que leur climato-scepticisme⁵³⁴, ce qui rend la question difficile à appréhender.

Interroger les pratiques environnementales

Les pratiques environnementales ont été questionnées de multiples manières, d'abord par une question ouverte, puis par une question essentielle et finalement par une liste d'actions.

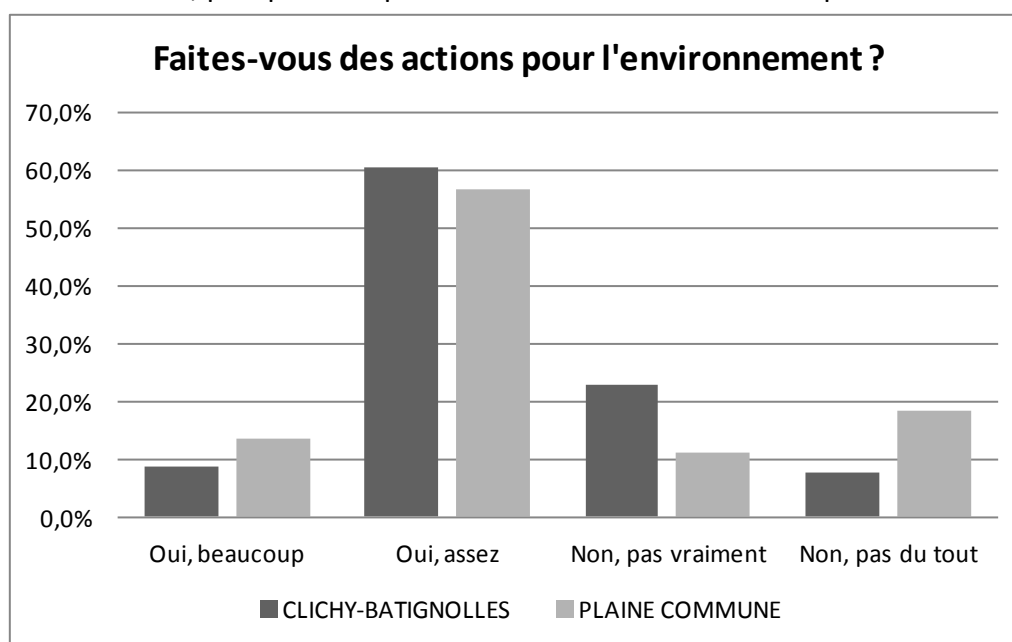


Figure 54 : Faites-vous des actions pour l'environnement ?

Là encore (fig. 54), on reste sur des résultats très proches : 69,3% des enquêtés à Clichy-Batignolles déclarent faire des actions pour l'environnement contre 70,5% à Plaine

⁵³³ Sondage par Internet réalisé du 8 au 10 novembre 2010

⁵³⁴ Leurs remarques lors de la passation montraient aussi bien leur doute que leur confusion entre le climat et la météorologie pour certains d'entre eux.

Commune. En revanche les enquêtés à Plaine Commune répondent davantage par les extrêmes, n'hésitant pas à dire qu'ils ne font pas du tout d'actions pour l'environnement pour 18,4% d'entre eux. A Clichy-Batignolles la modération est plus fréquente: 22,8% des enquêtés ne font pas vraiment d'action pour l'environnement. Le biais issu d'une volonté de se conformer à une norme sociale est-il plus présent à Clichy-Batignolles (chapitre 9) ? C'est possible. 83,3% des enquêtés à Clichy-Batignolles choisissent les réponses centrales contre 71% à Plaine Commune.

Tableau 30 : Lesquelles ? (4 réponses possibles)⁵³⁵

Parmi ceux qui agissent :	CLICHY-BATIGNOLLES	PLAINE COMMUNE
Je trie mes déchets	75,2% RANG 1	51,9% RANG 1
Je ne jette pas les papiers par terre	8,8% RANG 1	24,7% RANG 2
Je fais attention à l'eau	21,8% RANG 2	14,2 %
Je fais attention à l'électricité	16,6% RANG 3	9,9 %
Je ramasse les papiers par terre		1,8 %
J'utilise les transports doux	9,4% RANG 2	1,7 %
J'économise l'énergie (en général)	3,3%	1,3 %
Je sensibilise les autres		1,3 %
Autre	29,3%	15,8 %
Moins de 1%, par ordre de fréquence (Plaine Commune) : Je fais attention aux emballages ; Je milite dans une association ; Je jardine ; Je fais attention au papier ; Je trie les piles ; Je n'utilise pas de sacs plastiques ; J'achète bio ou local ; Je donne à une association.		

Cette question ouverte a été recodée par thèmes abordés (tab. 30). L'ordre des réponses a été saisi. Le tri des déchets arrive ainsi majoritairement en première réponse (rang 1) à Clichy-Batignolles comme à Plaine Commune suivi pas « je ne jette pas les papiers par terre » à Clichy-Batignolles alors qu'il constitue majoritairement la seconde réponse à Plaine Commune. Beaucoup de réponses non codables demeurent malheureusement dans les questions ouvertes.

C'est le tri des déchets que nous qualifions de question essentielle (fig. 55). En effet, il s'agit là de la pratique environnementale la plus diffusée, la plus accessible et la moins contraignante notamment financièrement, la plus concrète, et l'une des plus nécessaires et légitime en ce qu'elle pose le moins de problèmes écologiques⁵³⁶. Si les deux modalités intermédiaires sont très similaires, le tri intégral des déchets est nettement plus diffusé à Clichy-Batignolles alors qu'à Plaine Commune le non-tri rassemble un quart de la population.

⁵³⁵ La réponse ouverte a été recodée par thème. L'ordre des thèmes abordés a également été saisi et traité. La formulation des réponses du tableau est donc la nôtre et pas celle des enquêtés. La part des réponses ne pouvant pas être codées restent importante.

⁵³⁶ Par opposition au choix du type de carburant dans les véhicules ou au type d'ampoule basse consommation, toutes les solutions existantes posant de lourds problèmes.

Le faible taux de réponse à la modalité « non pas vraiment » interpelle sur le biais de normativité sociale (chapitre 9). Faut-il considérer que la part de non-trieurs est sous-estimée à cause de ce biais ? Le biais est-il surestimé ou bien avons-nous pu le surmonter grâce au dispositif d'enquête ? L'enquête CREDOC 2010 (Hoibian, 2010) évoque un tri intégral de 55% à l'échelle nationale, soit entre ces deux chiffres pour nos territoires.

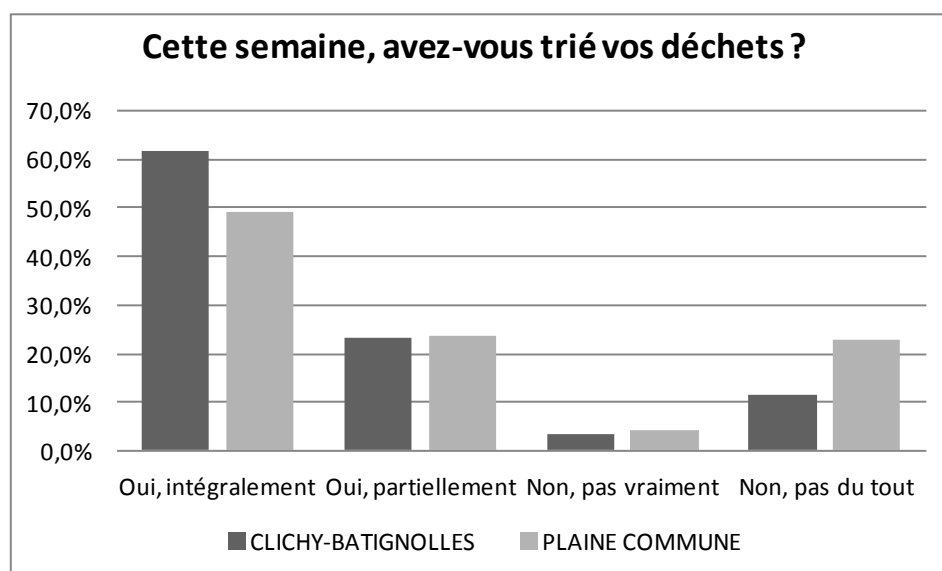


Figure 55 : Cette semaine, avez-vous trié vos déchets ?

Tableau 31 : Pour faire progresser la société, accepteriez-vous de vous engager à :
(si cela vous était possible)

Modalité « Je le fais déjà »	CLICHY-BATIGNOLLES	PLAINE COMMUNE
Récupérer l'eau de pluie	7,9 %	10,5 %
Réduire la consommation d'eau	46,3 %	52,2 %
Chauffer le logement à 19°C	41 %	27,9 %
Ne pas utiliser la voiture	29,3 %	17,5%

Le bloc de questions sur les engagements donne également des informations sur les pratiques environnementales, en isolant la modalité « je le fais déjà » (tab. 31). Si les questions sur l'eau réunissent des parts d'enquêtés comparables, le chauffage dans le logement et la voiture restent des questions plus différenciées. Elles reposent sur des contraintes et des impossibilités qui les rendent difficiles à appréhender. Les Parisiens sont plus nombreux à chauffer leur logement à 19°. En l'occurrence il est vrai que l'information municipale est très claire à ce sujet, néanmoins ils sont moins nombreux à déclarer qu'ils ne peuvent contrôler la température de leur logement : 8,5% à Clichy-Batignolles contre 14,1% à Clichy-Batignolles. De même, il est plus facile pour les Parisiens de ne pas prendre systématiquement leur voiture. Les taux de motorisation apparaissent très comparables entre les deux sites d'enquête. 51,5% des enquêtés à Clichy-Batignolles déclarent ne pas avoir de voiture pour 50,8% des enquêtés à Plaine Commune. L'un des motifs est le même : celui de la forte densité, liée à une desserte correcte en transports en commun. En revanche,

il est probable que le coût financier d'une voiture explique davantage le faible taux de motorisation à Plaine Commune.

Consommation, solidarité et durabilité

Lieux de consommation

Certaines différences sont contextuelles : c'est le cas des lieux de consommation par exemple (tab. 32). L'hypermarché ne constitue pas en effet une pratique parisienne. Les deux tiers des enquêtés de Clichy-Batignolles ne vont pas en hypermarché, solution pas forcément pratique pour eux, au contraire des trois quarts d'enquêtés de Plaine Commune qui vont en hypermarché. C'est au supermarché que les enquêtés de Clichy-Batignolles vont préférentiellement (rang 1). La même proportion d'enquêtés va au marché à Clichy-Batignolles comme à Plaine Commune ; il est le plus souvent cité en deuxième position à Clichy-Batignolles comme à Plaine Commune où il est aussi cité en troisième position. Les enquêtés qui se rendent au magasin bio sont peu nombreux mais doublent de Plaine Commune à Clichy-Batignolles.

Tableau 32 : Où faites-vous les courses pour la nourriture ?

(plusieurs réponses possibles)	CLICHY-BATIGNOLLES	PLAINE COMMUNE
Je vais à l'hypermarché ⁵³⁷	32,9 %	74,4 % RANG 1
Je vais au marché	67,1 % RANG 2	69,5 % RANGS 2 et 3
Je vais au supermarché	84,4 % RANG 1	60,5 %
Je vais dans les petits commerces	52,4 % RANG 3	27,9 %
Je vais au magasin bio	22,1 %	10,5 %
J'achète par Internet	1,1 %	0,8 %
Ailleurs	25,8% (producteur)	15,4%

Consommation « durable »

Tableau 33 : Ce mois-ci, avez-vous acheté :

Modalité « oui »	CLICHY-BATIGNOLLES	PLAINE COMMUNE
des produits bio	53,4 %	40,6%
des produits de ménage respectueux de l'environnement	54,1 %	48,4%
Produits commerce équitable	42,5 %	34,7%
Les trois	17,5%	13,7%
Aucun des trois	14,6%	16,5%

Pour l'achat de produits durables (tab. 33), on constate ici des chiffres peu élevés par rapport aux enquêtes nationales et un écart de 2 à 13% entre Plaine Commune et Clichy-Batignolles. Les « produits de ménage respectueux de l'environnement » représentent les produits les plus achetés dans les deux territoires d'enquête et les produits commerce

⁵³⁷ Certes nous avons enquêté en hypermarché à Plaine Commune mais pas à Clichy-Batignolles. Le plus proche est à Clichy, près du RER C Saint-Ouen, tout à fait hors de notre périmètre d'enquête.

équitable les produits les moins achetés⁵³⁸. Certes la consommation de produits « durables » est supérieure à Clichy-Batignolles, avec davantage d'enquêtés qui ont acheté les trois types de produits dans le mois ; c'est l'inverse pour Plaine Commune.

Pratiques de solidarité et d'économie alternative

Tableau 34 : Ce mois-ci, avez-vous :

	CLICHY-BATIGNOLLES	PLAINE COMMUNE
Acheté / vendu d'occasion ?	24,8%	23,6%
Donné ?	57,2%	58,5%
Echangé ?	9%	11,4%
Prêté ?	40,5%	33,5%
Rendu service à vos voisins ?	52%	68%
Fait du bénévolat	27,5%	28%
A qui /Avec qui ? (plusieurs réponses possibles)	CLICHY-BATIGNOLLES	PLAINE COMMUNE
Amis	41 %	42,8 %
Voisins	39,4 %	40,9 %
Associations	36,7 %	32,4 %
Inconnus	22,6 %	30,3 %
Famille	21,9 %	21,3 %
Communauté ⁵³⁹	1,7 %	2,4 %
Réseau constitué	0,2 %	1,6 %
Nombre de types de relations⁵⁴⁰	CLICHY-BATIGNOLLES	PLAINE COMMUNE
0 type	14,8 %	20,1 %
1 types	35,3 %	29,3 %
2 types	28,2 %	24,8 %
3 types	16,3 %	13,9 %
4 types et plus	5,8 %	11,9 %

Le questionnaire comprenait un bloc de questions mêlant économie ou consommation alternative et solidarité (tab. 34). Dans les pratiques de solidarité et d'économie alternative, les chiffres restent peu élevés et très similaires entre les deux territoires d'enquête, les différences étant pour la plupart négligeables : ainsi, la part d'enquêtés ayant fait du bénévolat dans le mois est la même. A Clichy-Batignolles, les enquêtés prêtent davantage

⁵³⁸ Ces résultats sont d'autant plus surprenants que ce sont les produits bio qui sont arrivés les premiers sur le marché et se sont diffusés d'abord dans la grande distribution. En revanche ce sont les produits de ménage écologiques qui connaissent le différentiel de prix le plus faible dans la grande distribution et ne sont pas rangés à part.

⁵³⁹ La réponse était fermée. La modalité « communauté » ressort beaucoup moins que prévu : sans doute les enquêtés ont-ils préféré répondre à famille ou amis. Les associations ont été regroupées : elles sont laïques mais aussi religieuses (église, mosquée, etc.)

⁵⁴⁰ Traitement issu d'un recodage à partir de la question précédente (Luc Legoux pour l'atelier SAS de l'école doctorale).

tandis qu'à Plaine Commune les enquêtés rendent davantage service à leurs voisins. Pour le nombre de types de relations, les moyennes sont très proches, avec 1,7 type de relations à Plaine Commune contre 1,6 à Clichy-Batignolles. Il n'est donc guère possible de conclure à des relations sociales de solidarité et d'économie alternative davantage à Plaine Commune qu'à Clichy-Batignolles. Les enquêtés à Clichy-Batignolles se placent davantage dans une position intermédiaire alors qu'à Plaine Commune, l'absence ou le grand nombre de relations constituent des situations plus fréquentes.

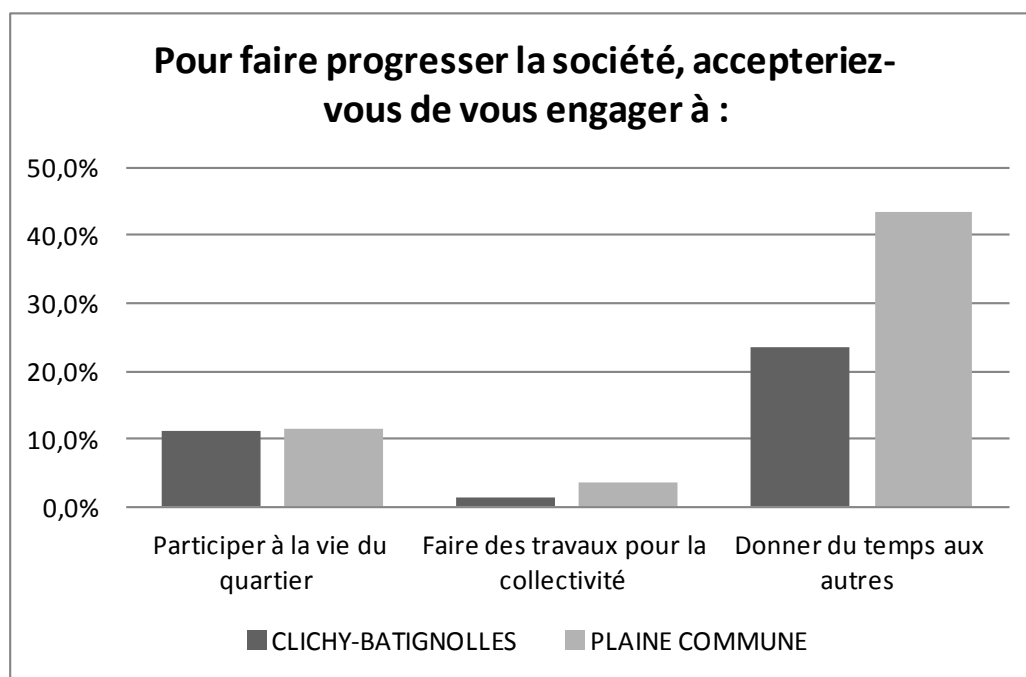


Figure 56 : Pour faire progresser la société, accepteriez-vous de vous engager à :
(si cela vous était possible)

A nouveau, des pratiques sont isolables des questions sur les engagements (fig. 56). Testées différemment, les pratiques de solidarité locale sont à la fois minoritaires et très comparables. Toutefois on a deux fois plus d'enquêtés à Plaine Commune qui affirment donner du temps aux autres, ce qui manque de cohérence avec le tableau précédent, même si la question est posée différemment.

1.2 Expliquer des pratiques dissociées : similarités et effet de contexte

On a donc pu constater, en étudiant séparément les aspects environnementaux et les aspects économiques et sociaux, combien certains résultats étaient proches voire similaires d'un territoire à l'autre. Cependant, ces mêmes résultats si proches voire similaires s'expliquent par des déterminants qui peuvent beaucoup varier d'un territoire à l'autre. Après les proximités, ce sont les différences qui surprennent dans les dépendances des variables entre elles. Comment s'expliquent pratiques environnementales et pratiques sociales, à Plaine Commune et à Clichy-Batignolles ?

Expliquer opinions, pratiques et non pratiques environnementales : cerner le lien à l'environnement

En posant directement les questions aux enquêtés

Les enquêtés se sont vus demander pourquoi ils n'adoptaient pas telle ou telle pratique. Ainsi il leur a été demandé pourquoi ils n'achetaient pas l'une ou l'autre des produits « durables » (tab. 35). L'argument principal est le même dans les deux territoires d'étude : le coût. Le recours y est toutefois deux fois plus fréquent à Plaine Commune. La hiérarchie entre les arguments diffère un peu toutefois. On rencontre davantage de scepticisme à Clichy-Batignolles. La part des individus qui ne les trouvent pas ou n'ont pas le réflexe d'en acheter reste assez faible dans les deux cas. On touche là une limite de l'enquête quantitative par questionnaire, puisqu'on compte environ un tiers de non-réponse et de réponses non codables.

Tableau 35 : Pourquoi (n'avez-vous pas acheté l'un de ces produits) ?

(Plusieurs réponses possibles) ⁵⁴¹	Clichy-Batignolles	Plaine Commune
C'est trop cher	16,8%	29,8%
Je n'y crois pas, par principe	11,4 %	6,6%
Je n'ai pas le réflexe, l'habitude	7,8 %	9,7%
Il n'y en a pas dans les magasins où je vais / je ne les vois pas	6,7 %	2,2%
Je ne les apprécie pas (ils ne sont pas bons / pas efficaces)	3,7 %	1,5%

Invités à expliquer pourquoi ils ne trient pas leurs déchets, environ 40% des enquêtés répondent qu'ils n'ont « pas les poubelles de tri » (tab. 36).

Tableau 36 : Pourquoi (n'avez-vous pas trié vos déchets) ?

	CLICHY-BATIGNOLLES	PLAINE COMMUNE
Je n'ai pas de poubelles de tri ⁵⁴²	39,4%	41,6%
Je n'ai pas le temps	7,5%	16,2%
Je n'ai pas la place	3,8%	1,8%
Quelqu'un d'autre s'en charge ⁵⁴³	9,6%	2,3%
C'est contraignant, par négligence ⁵⁴⁴	3%	1,2%
Je ne m'en préoccupe pas	/	0,9%
Par principe : « cela ne sert à rien »	0,8%	0,7%
Je ne sais pas	/	2,7%
Non réponse	/	3,6%
Non codable	35,8%	29,1%

⁵⁴¹ Le pourcentage exprimé indique la part des enquêtés qui ont exprimé cet argument, parmi ceux à qui la question a été posée. Il s'agit d'une question ouverte, recodée à la saisie en isolant les arguments. Les enquêtés ne se sont pas exprimés ainsi textuellement. De nombreuses réponses, trop vagues, n'ont pas pu être codées. La question concerne n'importe lequel des trois types de produits possibles. L'ordre des arguments n'a pas été noté.

⁵⁴² Dans une ambiguïté sur les poubelles désignées par les enquêtés : on aurait tendance à penser qu'il s'agit des conteneurs collectés mais il peut s'agir des poubelles de leur cuisine...

⁵⁴³ « C'est ma femme qui le fait » (variantes : « ma mère », « ma sœur »)

⁵⁴⁴ Le terme paresse étant trop péjoratif. « Je n'ai pas envie », « je n'y pense pas », « par flemme », « je n'en ai pas l'habitude », « c'est chiant », « cela me saoule », « ça me prend la tête »

Ce premier argument est-il justifié et réaliste ? Il est difficile de le vérifier. Rapporté à la population de Plaine Commune, 11,3% des habitants n'auraient pas de conteneurs. Effectivement, une partie des immeubles anciens des centres-villes de Plaine Commune, notamment à Saint-Denis, ne sont pas équipés de conteneurs de tri sélectif⁵⁴⁵. Le chiffre paraît tout de même un peu élevé, surtout pour Clichy-Batignolles : les enquêtés évoquent-ils l'absence de poubelles de tri dans leur cuisine ? Pour les autres, les motifs sont plus flous.

Les caractéristiques individuelles expliquent davantage les pratiques que les opinions environnementales mais différemment selon les territoires d'étude

Les résultats diffèrent considérablement selon les territoires d'enquête, surtout dans les déterminations par les caractéristiques individuelles. Lorsque des dépendances communes s'observent, elles peuvent aller dans des sens contradictoires entre les deux territoires, c'est ainsi le cas des questions portant sur le coût de la protection de l'environnement.

Tableau 37 : Opinions environnementales et caractéristiques individuelles

Caractéristiques individuelles	CLICHY-BATIGNOLLES	PLAINE COMMUNE	Remarques
Dans les médias, pensez-vous que la situation de l'environnement est exagérée ?	CSP Sexe	Niveau d'études, statut d'emploi et statut d'habitation, nombre d'enfants, origines. Sexe	
Selon vous, y-a-t-il un changement climatique en cours ?	Classes d'âge, statut d'habitat, CSP Sexe, origines (dont milieu)	Statut d'emploi, rapport au territoire, CSP Sexe, origines (dont milieu)	Le niveau d'études est non significatif dans les deux territoires.
Pensez-vous qu'on peut améliorer l'état de l'environnement sur la planète ?	Sexe	CSP, classes d'âge, niveau d'études, statut d'emploi	
Pour vous, protéger l'environnement, est-ce compliqué à faire tous les jours ?		Origines, niveau d'études	Le fait de vivre en couple, le nombre d'enfants et le statut d'habitation sont indépendants dans les deux cas.
Pour vous, protéger l'environnement, est-ce cher pour les familles ?	Origines ⁵⁴⁶ Classes d'âge.	sexe, CSP, niveau d'étude, origines, statut d'emploi et d'habitat Classes d'âge	

⁵⁴⁵ Ces immeubles ne sont pas « référencés », entretien avec R. Figueras, directeur adjoint à la propreté et au cadre de vie, du 29.09.10

⁵⁴⁶ Les propensions observables en fonction de chaque origine diffèrent d'un territoire à l'autre

Ainsi dans les tests de Chi2, des variables de caractéristiques individuelles différentes selon les territoires d'enquête sont dépendantes des variables sur les opinions environnementales (tab. 37). Une très petite minorité des variables dépendantes sont communes aux deux territoires d'enquête, rendant les conclusions plus difficiles. En gras dans le tableau suivant apparaissent les points communs entre les deux territoires d'enquête. Si on compare avec le sondage IFOP/Le Monde 2010 sur le climato-scepticisme (Fourquet et Bonneval, 2010), le niveau d'études n'expliquait pas les réponses, qui s'expliquaient davantage par les classes d'âge. Dans notre enquête, les classes d'âges explicatives n'apparaissent qu'à Clichy-Batignolles et pas à Plaine Commune.

Les opinions environnementales s'expliquent donc assez peu par les caractéristiques individuelles. En sont ce surtout les pratiques environnementales qui s'expliquent ainsi. Les traitements par les tests de Chi2 font apparaître la nécessité de dissocier deux types de pratiques environnementales. D'un côté nous analyserons les pratiques générales et les pratiques non onéreuses, en l'occurrence les variables d'actions pour l'environnement et de tri ; de l'autre côté les variables liées à la consommation qui réagissent différemment.

Tableau 38 : Pratiques environnementales et caractéristiques individuelles

CLICHY-BATIGNOLLES							
Actions pour l'environnement	69%	Pas d'actions pour l'environnement	31%	Tri intégral	62%	Pas de tri ⁵⁴⁷	15%
Profession inter	81%	Ouvriers	47%	Primaire	82%	Collège	30%
Sans activité	84%	Né en Afrique	45%	En couple	68%	18-30 ans	20%
Femmes	77%	Hommes	39%	+ 60 ans	76%	Hommes	20%
Deux enfants	82%	Primaire	44%	Nés IDF/ Fce	66%	Ouvriers	30%
Vie de couple	75%	Collège	50%	Employés	71%	Etudiants	21%
		Pas d'enfants	37%	Retraités	83%		
PLAINE COMMUNE							
Actions pour l'environnement	70%	Pas d'actions pour l'environnement	30%	Tri intégral	50%	Pas de tri du tout	23%
Cadres ⁵⁴⁸	83%	Ouvriers	43%	En maison	66%	Logés gratuit	36%
Actifs	81%	Logés gratuit	35%	Propriétaire	64%	Lycée	28%
Propriétaires	82%	30-45 ans	36%	Primaire	65%	Etudiants	34%
45-60 ans	76%	Collège	44%	Cadres	70%	18-30 ans	27%
Supérieur tech	86%			45-60 ans	61%	Né Plaine Co	30%
Vie de couple	75%			Retraités	60%	Grandi à Pco	27%
				Tps partiel	57%	Sans emploi	31%
						Etudiants	32%

Ce type de tableau se lit surtout en ligne (tab. 38) : ainsi 81% des professions intermédiaires ont déclaré faire des actions pour l'environnement contre 69% de l'ensemble des enquêtés déclarant faire des actions pour l'environnement : cette catégorie d'individus est donc plus

⁵⁴⁷ Les modalités « non pas vraiment » et « non pas du tout » ont été regroupées compte-tenu des faibles effectifs.

⁵⁴⁸ Artisans et chefs d'entreprises n'apparaissent pas dans ces tableaux car les effectifs sont trop faibles à Clichy-Batignolles et très justes à Plaine Commune (30). Ils se comportent différemment des autres CSP.

susceptible que d'autres de faire des actions pour l'environnement. Le tableau est issu de tests de Chi2 sur des tris croisés montrant une dépendance, avec des marges d'erreur inférieures à 5%, plus faibles à Plaine Commune qu'à Clichy-Batignolles. Nous y reportons des fréquences vraiment supérieures⁵⁴⁹ ou éventuellement inférieures de certaines modalités, qui se détachent dès lors des autres par des réponses décalées soit différentes⁵⁵⁰. En gras apparaissent les décalages les plus élevés. Les catégories d'individus à ces décalages restent dissociées les unes des autres : nous les rapprochons pour l'interprétation mais elles ne se chevauchent pas forcément.

Il s'avère que les pratiques s'expliquent un peu mieux par les caractéristiques individuelles que les non-pratiques. De plus ce ne sont pas seulement les CSP, les niveaux d'étude et les origines qui expliquent les pratiques environnementales : on constate que le fait de vivre en couple et d'avoir des enfants, d'être propriétaire, semble favoriser les pratiques environnementales. Ainsi les jeunes, à Plaine Commune comme à Clichy-Batignolles, constituent la classe d'âge la moins portée au tri des déchets, d'autant plus lorsqu'ils sont étudiants et plus encore lorsqu'ils habitent chez leurs parents.

Pour ce qui est des variables de consommation environnementale – les achats-, elles s'expliquent par les caractéristiques individuelles : toutes à Plaine Commune ; démographiques essentiellement à Clichy-Batignolles (sexe, classes d'âge, vie de couple, nombre d'enfants) ainsi que par la CSP et le niveau d'études. En revanche, elles ne s'expliquent pas par les opinions sur l'environnement, même par la question sur le coût de la protection de l'environnement pour les familles.

Des liens forts entre les opinions sur l'environnement global et certaines pratiques environnementales

Certaines pratiques environnementales s'expliquent directement par les opinions sur l'environnement global (tab. 39). Il s'agit en fait des actions en faveur de l'environnement que les individus peuvent le plus maîtriser : les actions en général, les actions qu'ils citent d'eux-mêmes notamment liées aux économies, le tri. Mais pas les achats.

A Clichy-Batignolles, les opinions pessimistes sur l'environnement global expliquent bien l'absence d'action ou de tri : un groupe de pessimistes ne semble pas estimer nécessaire l'action environnementale et pèse sur les tests statistiques. En revanche, le modèle fonctionne moins bien à Clichy-Batignolles pour les deux dernières questions, avec d'autres éléments explicatifs plus pesants qu'à Clichy-Batignolles comme la méconnaissance ou la

⁵⁴⁹ Dans la mesure du possible et en fonction des objectifs de démonstration, les différences d'au moins 5% supérieures (éventuellement inférieure) à la moyenne sont reportées dans ce type de tableau.

⁵⁵⁰ A l'intérieur de chacune des modalités peuvent également se distinguer plusieurs décalages, montrant l'existence de groupes différents d'individus à l'intérieur même des classes.

forte stratification sociale. Par ailleurs, la totalité de ceux qui déclarent faire attention à l'eau pensent qu'on peut améliorer l'état de l'environnement sur la planète.

Tableau 39 : Des non pratiques d'environnement s'expliquent les opinions sur la planète

	CLICHY-BATIGNOLLES			PLAINE COMMUNE		
	Marges d'erreur	Pas de tri 14,7%	Pas d'actions 30,6%	Marge d'erreur	Pas de tri du tout 22,4%	Pas d'actions du tout 18,2%
On ne peut pas améliorer l'état de l'environnement sur la planète	Tri : 0,3% Actions : 2,3%	32%	46,2%	Nulles	48,5%	45,1%
Je trouve la situation de l'environnement exagérée dans les médias ⁵⁵¹	Nulles	26,4%	45,3%	Tri : 0,7%	27,8%	Non significatif
Il n'y a pas de changement climatique en cours	Tri : 1,6% Actions : nulle	29,5%	44,1%	Tri : 4% Actions : nulle	Non significatif	25,5%

Expliquer les pratiques de solidarité et de consommation

Certaines pratiques environnementales sont donc expliquées par les opinions environnementales, moins par les caractéristiques individuelles, les opinions elles-mêmes ne s'expliquant pas par les caractéristiques individuelles. La situation est différente pour les pratiques de solidarité et de consommation, qui s'expliquent davantage par les caractéristiques individuelles.

Certaines pratiques s'expliquent par les caractéristiques individuelles

Un certain nombre de pratiques de solidarité s'expliquent par la situation de famille et l'ancrage dans le quartier (tab. 40). Une minorité d'entre elles sont influencées par la stratification sociale. Certaines ne s'expliquent pas du tout, comme les pratiques d'échange et le bénévolat.

⁵⁵¹ Modalité de la première question transformée en variable ; il manquait en effet la variables « déformée » pour que la question soit tout à fait juste.

Tableau 40 : Concordance des dépendances entre les pratiques de solidarité/consommation alternative et les caractéristiques individuelles

Dépendances concordantes à Plaine Commune et Clichy-Batignolles	
Achat/vente d'occasion	Statut de travail, vie de couple, niveau d'étude
Don	Sexe, nombre d'enfants, vie de couple, origines Statut d'habitation et statut d'emploi, CSP
Echange et Bénévolat	Aucune dépendance
Prêt	CSP et statut d'emploi. Classes d'âge Durée de résidence et statut d'habitation
Service aux voisins	CSP, statut d'habitation et statut d'emploi, niveau d'études Classe d'âge, nombre d'enfants.
Participer à la vie du quartier	Durée de résidence, nombre d'enfants et vie de couple Classes d'âge, origines et statut d'emploi. Indépendance : CSP
Faire des travaux pour la collectivité	CSP, niveau d'études et origines
Donner du temps aux autres	Origines, durée de résidence, nombre d'enfants Niveau d'études

Des liens complexes des pratiques de consommation entre elles et avec les lieux de consommation

Un bloc de questions concernait les lieux de consommation et leurs hiérarchies. Les tests apparaissent contradictoires. Ainsi le fait d'aller à l'hypermarché est en forte indépendance avec l'achat/vente d'occasion, avec le don et l'échange. En revanche, ceux qui vont au marché et dans les petits commerces achètent davantage d'occasion. Les relations apparaissent donc difficilement interprétables.

Quelques liens apparaissent entre les achats « durables » et les pratiques de consommation alternative ou solidaire. L'achat de produits biologiques est lié à l'achat-vente d'occasion, au don, à l'échange et au prêt. L'achat de produits commerce équitable est lié au don, à l'échange et au prêt mais pas à l'achat-vente d'occasion. L'engagement à participer à la vie de quartier est dépendant de l'achat des trois produits « durables ». Même si ces quelques liens se retrouvent sur les deux territoires d'enquête, il n'est guère possible de conclure à l'existence de réelles continuités. Les pratiques de solidarité et d'économie alternative s'avèrent plus difficiles à saisir.

Des différences sociales majeures entre Plaine Commune et Clichy-Batignolles : effets de contexte

Nous avons pu voir que la société était bien plus divisée à Plaine Commune qu'à Clichy-Batignolles. Quelques effets forts se manifestent dans un territoire d'enquête et pas dans l'autre : c'est ainsi le cas des effets d'âge. Par ailleurs, des sensibilités environnementales et au milieu se manifestent différemment entre les deux territoires d'étude.

Des effets de génération ?

A Plaine Commune un fort effet de classe d'âge se distingue. La tranche d'âge 45-60 est la plus engagée dans des pratiques de durabilité, de manière très systématique. Les dépendances présentent toutes des marges d'erreur nulles⁵⁵². En revanche, c'est l'une ou l'autre des autres tranches d'âge présente des pratiques moins durables selon les questions (tab. 41).

Tableau 41 : Dépendance de la classe d'âge avec les pratiques « durables » (Plaine Commune)

	18-30	30-45	45-60	+ 60	Total
Je suis allé plusieurs fois au parc	55%	57%	67%	47%	56%
J'ai trié intégralement mes déchets	45%	44%	61%	52%	49%
Je n'ai pas du tout trié mes déchets	27%	25%	16%	21%	23%
Je fais beaucoup d'actions	9%	17%	15%	13%	13%
Je ne fais pas d'actions du tout	15%	22%	17%	19%	18%
On peut beaucoup améliorer l'état de l'environnement	50%	54%	59%	59%	54%
On ne peut pas améliorer l'état de l'environnement	12%	15%	8%	12%	12%
Je sais précisément ce qu'est le DD	25%	15%	28%	15%	21%
Je n'en ai jamais entendu parler	11%	11%	16%	13%	12%
J'ai rendu service à mes voisins	59%	64%	81%	78%	68%
J'ai acheté les trois produits « durables »	17%	10%	28%	5%	14%

Deux possibilités se présentent pour interpréter cet effet d'âge. D'abord l'âge justement : les 45-60 ans sont plus souvent davantage installés dans leur carrière, peuvent être propriétaires, avoir des enfants plus grands. Une société très stratifiée comme celle de la banlieue Nord peut vraisemblablement reposer socialement sur cette classe d'âge. Ou bien il s'agit d'un effet de génération : les 45-60 ans étaient adolescents ou jeunes adultes lors du premier choc pétrolier ; c'est la génération qui a le plus accompagné le changement de paradigme environnemental. Néanmoins les effets de génération sont à prendre avec précaution (Collomb et Guérin-Pace, 1998) et aucune classe d'âge ne se détache à Clichy-Batignolles. Ainsi pour Clichy-Batignolles, certes les 45-60 ans connaissent mieux le développement durable mais ce sont les plus de 60 ans qui trient le plus (73,9% trient intégralement) et achètent les trois produits « durables » (25,2%). Les moins de 30 ans déclarent le moins d'actions environnementales et de services aux voisins.

Expressions de sensibilités environnementale et au milieu différentes

Cette question est ici esquissée rapidement à partir de la fréquentation des parcs et des opinions sur la ville et des mouvements écologistes.

⁵⁵² Sauf l'amélioration de l'état de l'environnement : 0,2% de marge d'erreur.

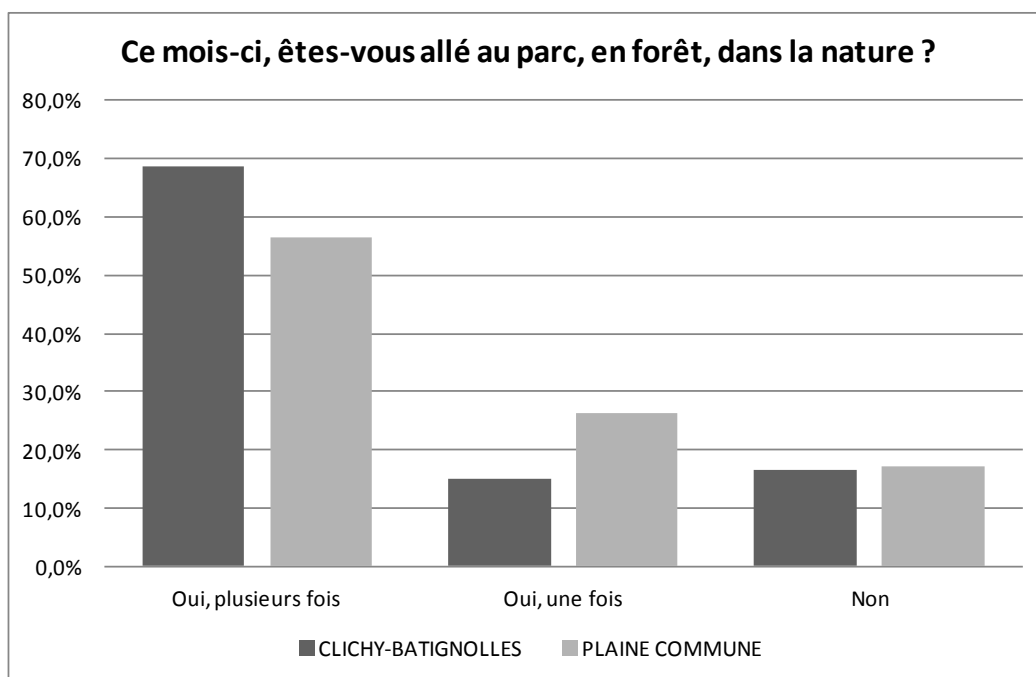


Figure 57 : Ce mois-ci, vous êtes-vous promené au parc, en forêt, dans la nature ?

Il apparaît que les enquêtés de Plaine Commune fréquentent beaucoup moins les espaces verts⁵⁵³ que ceux de Clichy-Batignolles (fig. 57). A Clichy-Batignolles, 17,2 % des enquêtés qui ne vont pas au parc n'aiment pas y aller. La proportion est en fait la même pour Plaine Commune : 16 %. Comment expliquer cette différence ?

Tableau 42 : Ce mois-ci, vous êtes-vous promené au parc, en forêt, dans la nature ?

CLICHY-BATIGNOLLES			
Plusieurs fois au parc dans le mois	69%	Pas de parc dans le mois	17%
Couple	81%	Sans activité	30%
Supérieur général	75%	Employés	28%
Cadres	80%	Nés Afrique	26%
Propriétaires	82%	- 5 ans résidence	28%
Famille nombreuse	78%		
Nés en IDF	75%		
20 et + de résidence	77%		
PLAINE COMMUNE			
Plusieurs fois au parc dans le mois	56%	Pas de parc dans le mois	26%
Supérieur général	65%	Lycée	38%
45-60 ans	67%	Retraités	38%
Propriétaires	67%	Grandi France	33%
Grandi à Plaine Co	64%	- 5 ans résidence	32%
Né à Plaine Co	65%	Ouvriers	33%
+ 40 ans résidence	67%	Maison	33%
Cadres	73%		
Sans activité	68%		

⁵⁵³ Nous réduisons la réflexion aux espaces verts situés dans les territoires d'enquête, la question large ne permettant pas d'être traitée dans sa largeur.

La fréquentation des parcs et jardins est liée à leur taille et à leur distribution géographique (Boutefeu, 2005). Plaine Commune dispose du grand parc de la Courneuve et de rares jardins. A Clichy Batignolles on trouve un square et un parc, de petite taille par rapport à la Courneuve, très fréquentés. Les grands parcs de Plaine Commune souffrent d'une mauvaise accessibilité. Mais la fréquentation des parcs tient surtout beaucoup aux caractéristiques individuelles (tab. 42). Le fait d'aller au parc ne constitue pas forcément une « pratique durable » en soi. Néanmoins elle est entre autres révélatrice d'un certain rapport au milieu. D'ailleurs cette variable est en lien avec toutes les autres pratiques environnementales. Ce rapport est lié à la dimension de vie de famille : vivre en couple, avoir des enfants, être propriétaire, vivre depuis longtemps dans sa résidence principale explique la régularité des visites au parc. En revanche elles s'expliquent également par les origines, le niveau d'études, la CSP. Une particularité de Plaine Commune s'explique ici : la non-fréquentation des parcs à Plaine Commune vient pour beaucoup du fait que les retraités n'y vont pas, pour 37,8% d'entre eux. Par ailleurs, le fait d'aller au parc est dans l'ensemble indépendant des opinions sur l'environnement.

Au niveau du tri des déchets, la comparaison des variables explicatives à Clichy-Batignolles et à Plaine Commune fait apparaître des points communs, mais très largement nuancés par les spécificités locales (tab. 43). Ainsi, les jeunes trient assez peu dans les deux sites d'enquête mais encore moins à Plaine Commune qu'à Clichy-Batignolles. Certaines CSP trient davantage à Clichy-Batignolles qu'à Plaine Commune : employés ou commerçants/artisans qui passent dans la catégorie de tri supérieure. Ce sont les 45-60 ans qui trient le plus à Plaine Commune alors que ce sont les plus de 60 ans à Clichy-Batignolles. Les personnes d'un niveau scolaire école primaire sont tous deux dans la catégorie la plus élevée de tri mais ils sont bien plus nombreux parmi eux à trier à Clichy-Batignolles. Finalement, il ressort que le statut et le type d'habitation a un lien avec les pratiques de tri, le fait d'être propriétaire semblant jouer davantage à Plaine Commune alors qu'il n'apparaît pas particulièrement à Clichy-Batignolles. De même pour le fait d'habiter en maison, ce qui constitue un cas rencontré beaucoup plus rarement parmi les usagers de Clichy-Batignolles.

Tableau 43 : Expliquer le non-tri des déchets (page suivante)

Plaine Commune								
Cette semaine, avez-vous trié vos déchets ?	Oui intégralement	49%	Oui partiellement	24%	Non pas vraiment	4%	Non pas du tout	23%
	En maison	66%	Supérieur technique	31%	Collège	10%	Logés gratuit	36%
	Propriétaires	64%	Artisans		Ouvriers		Lycée	28%
	Primaire	65 %	30-45 ans	26%	+ 60 ans	7%	Artisans	35%
	Cadres	70%	Nés Plaine Co	32%			Etudiants	34%
	45-60 ans	61%	Temps partiel	30%			Moins de 30 ans	27%
	Nés reste du monde	63%					Né Plaine co	30%
	Retraités	60%					Grandi à Plaine co	27%
	Temps partiel	57%					Sans emploi	31%
	Grandi campagne	53%					Etudiants	32%
	En couple						Grandi petite ville	37%
	Dépendance avec certaines opinions environnementales : améliorer l'état de l'environnement, c'est exagéré (36% ne trient pas du tout), c'est compliqué à faire tous les jours, ce n'est pas cher pour la collectivité, c'est cher pour les familles.							
Je ne suis pas prêt à m'engager à trier : 8%	Né et grandi à Plaine Commune, célibataire, propriétaire (12,6%), Logés gratuit, résidents de + 40 ans (26,4%), hommes, ayant grandi petite ville, Etudiants (10,8%)							
Clichy-Batignolles								
	Oui intégralement	62%	Oui partiellement	23%	Non	15%		
Cette semaine, avez-vous trié vos déchets ?	Primaire	82%	Supérieur technique	40%	Collège	30%		
	En couple		Moins de 30 ans	28%	Moins de 30 ans	20%		
	+ 60 ans	76%	30-45 ans	29%	Hommes	20%		
	Nés IDF et France		Nés à Paris		Ouvriers	30%		
	Employés		Nés en Afrique	27%	Etudiants	21%		
	Cadres		Artisans	33%	Artisans			
	Sans activité pro		Prof intermédiaires		Temps partiel	20%		
	Retraités	83%	Etudiants	29%				
		Dépendance avec certaines opinions environnementales : améliorer l'état de l'environnement, c'est exagéré dans les médias, le changement climatique, c'est compliqué de protéger l'environnement tous les jours.						
Je ne suis pas prêt à m'engager à trier : 8%	Célibataire, né et grandi dans le reste du monde, Ouvriers (15%), temps partiel (21,2%)							

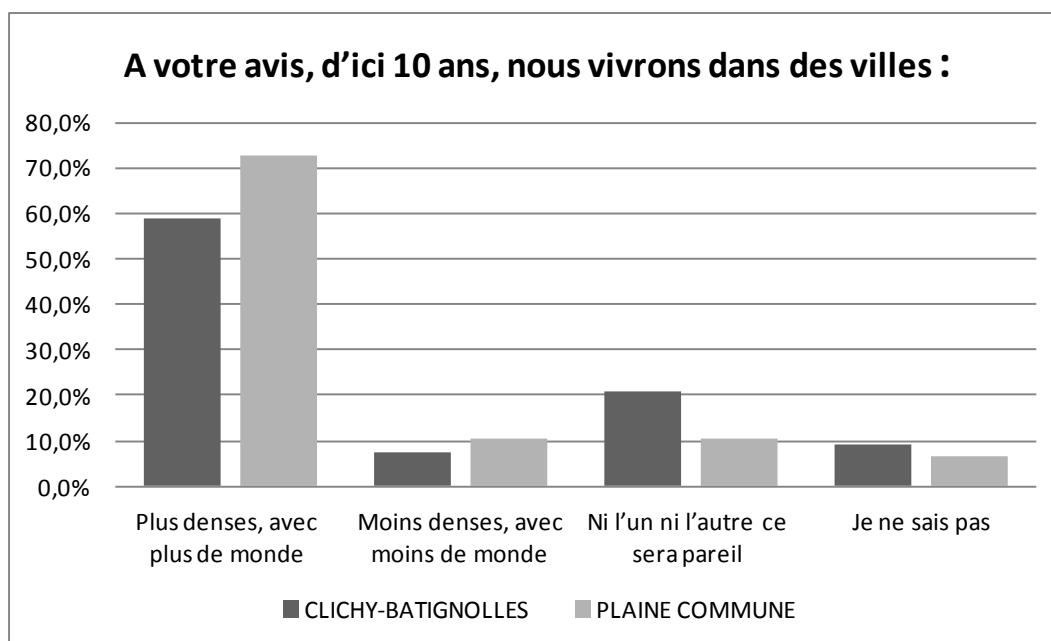


Figure 58 : A votre avis, d'ici 10 ans, nous vivrons dans des villes :

Pour cette question (fig. 58), les fréquences de la modalité « je ne sais pas » sont élevées. Rappelons que cette question a été posée en contexte urbain déjà dense. Les enquêtés de Plaine Commune expriment à nouveau des opinions plus tranchées. La répartition des réponses reste proche et la nécessité d'une ville plus compacte apparaît acquise de fait. Cependant, cette opinion n'a pas forcément de lien avec la durabilité urbaine pour les enquêtés⁵⁵⁴. Peut-être est-ce davantage une crainte de la surpopulation qui apparaît. Cette question est très proche d'une question de l'enquête « Population-Espaces de vie-Environnements » de 1991 (Collomb et Guérin-Pace, 1998) et c'est Plaine Commune qui est plus proche des résultats de l'époque.⁵⁵⁵ Cette variable n'a pas montré de dépendances remarquables avec d'autres variables.

Les opinions sur la ville sont dépendantes de certaines caractéristiques individuelles de CSP et de niveau d'étude mais sont surtout en lien avec les origines (tab. 44). Ainsi ceux qui ont grandi à la campagne ont moins tendance à considérer une plus grande densité de la ville. Les enquêtés qui sont originaires de l'Ile-de-France s'opposent aux enquêtés originaires de Plaine Commune, les premiers envisageant une ville plus dense, les seconds envisageant plutôt une ville égale à elle-même.

⁵⁵⁴ Nous verrons plus loin qu'il ne faut effectivement pas surestimer les connaissances des enquêtés en matière de développement durable.

⁵⁵⁵ La question et les modalités ne sont cependant pas tout à fait comparables : « A votre avis que se passera-t-il dans 20 ans ? On vivra dans des villes plus denses (72,2%), moins denses (23,4%), nsp (4,1%). Le pas de temps a été réduit et une modalité ajoutée dans notre questionnaire pour être davantage d'actualité.

Tableau 44 : Croisement des opinions sur la ville et caractéristiques individuelles

Plus denses 72,6%	Commerçants	92%	Ni l'un ni l'autre 10,4%	Professions	17%
	Supérieur général	78%		intermédiaires	26%
	Temps partiel	79%		Supérieur technique	29%
	Classage	78%		Nés Plaine Commune	13%
	Un enfant	77%		Grandis Plaine	16%
	Nés reste IDF	79%		Commune	16%
	Grandis reste IDF	78%		Grandis à la campagne	
	Grandis petite ville	78%		Plus 40 ans résidence	
Moins denses 10,5%	Sans activité	17%	Nsp 6,5%	Sans activité	15%
	Collège	26%		Primaire	19%
	Au foyer	29%		Retraité	18%
	Hommes	13%		Au foyer	14%
	Grandi Afrique	16%		Femmes	9%
	Grandis à la campagne	16%		Plus de 60 ans	10%

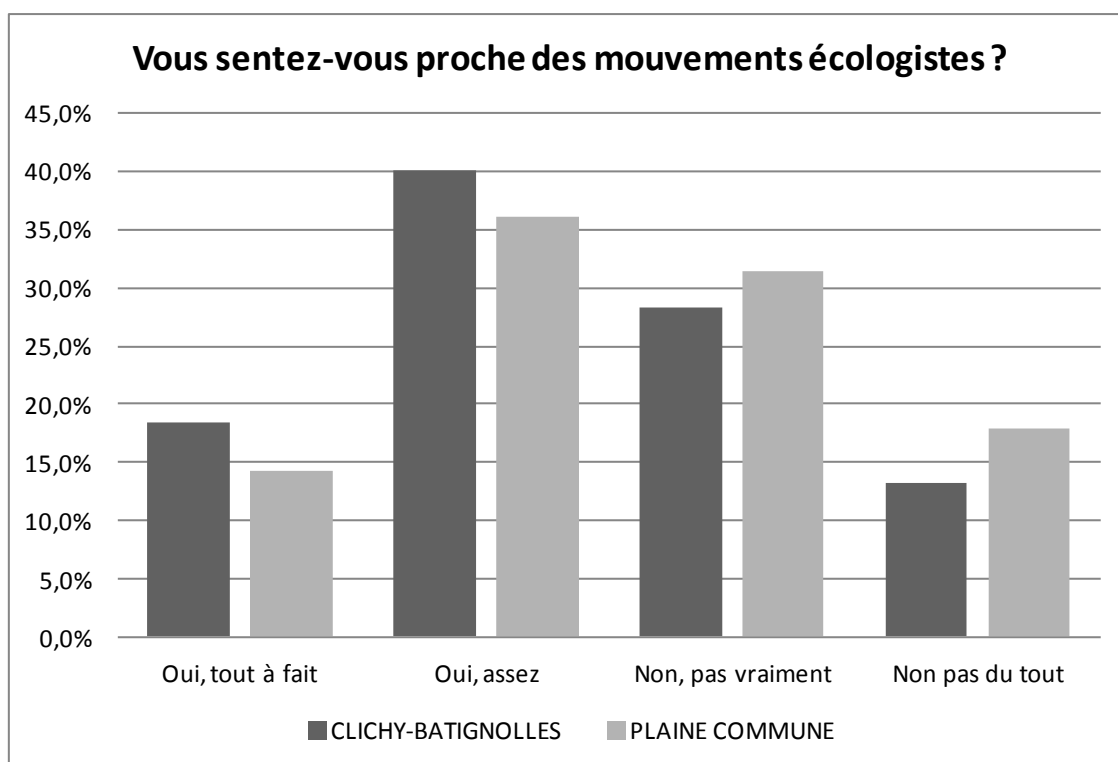


Figure 59 : Vous sentez-vous proche des mouvements écologistes ?

Avec 58,5% de proches des mouvements écologistes à Clichy-Batignolles contre 50,4% à Plaine Commune, la conscience politique écologique est un peu plus marquée à Clichy-Batignolles (fig. 59). A nouveau les chiffres restent très comparables. En revanche, on trouvera des classes sociales inattendues, plutôt populaires, intéressées par les mouvements écologistes et ce, dans les deux territoires d'enquête (tab. 45). Les facteurs explicatifs de la proximité des mouvements écologistes ne changent pas vraiment d'un territoire à l'autre.

Tableau 45 : Expliquer la proximité aux mouvements écologistes

CLICHY-BATIGNOLLES			PLAINE COMMUNE	
Oui tout à fait Clichy-Batignolles : 18% Plaine Commune : 14%	Primaire	37%	Primaire	22%
	Hommes	21%	Au foyer	22%
	45-60	25%	45-60 ans	24%
	Né en Afrique	35%	Né en Afrique	19%
	Beaucoup d'actions	48%	Beaucoup d'actions	27%
	Achat bio	26%	Grandi reste IDF	19%
	Achat produits de ménage	24%	Famille nbeuse	20%
	Achat équitable	24%		
Non pas du tout Clichy-Batignolles : 13% Plaine Commune : 18%	Je participe à la vie du quartier	31%		
	Vente d'occasion	23%		
	Collège	22%	Commerçants	41%
	Hommes	19%	Lycée	20%
	45-60	18%	Etudiants	26%
	Né Paris	27%	Moins 30 ans	27%
	Pas du tout d'actions	43%	Pas du tout d'actions	33%
	pas du tout de tri	37%	Pas du tout de tri	29%
	Pas d'achat bio	22%	Pas d'achats bio	22%
	Pas d'achat de produits de ménage	22%	Pas d'achat produits ménage	21%
	DD c'est flou	22%		24%
	On ne peut pas améliorer l'état de l'environnement	39%	Je ne vais pas au parc	22%
	Il n'y a pas de changement climatique	35%	Sans enfants	24%
			Né à PlaineCo	21%
			Grandi PlaineCo	20%
			Grandi reste Fce	21%
			- 5 ans résidence	39%
			On ne peut pas améliorer l'état de l'environnement	23%

2. Aller vers le développement durable : Connaître, s'engager, participer

Les questions environnementales s'expliquent donc un peu mieux que les questions sociales et économiques. Les considérer dans une dualité a fait émerger aussi bien des convergences que des divergences. L'étape intermédiaire du traitement de l'enquête, vers la recomposition des différents éléments, consiste à expliquer des entrées transversales : connaissance du développement durable, dimension d'engagement⁵⁵⁶, participation. Ces

⁵⁵⁶ Les pratiques de consommation, de solidarité et d'économie alternative s'expliquent différemment selon les deux terrains d'étude.

trois entrées transversales se comportent de plus de la même façon à Clichy-Batignolles et à Plaine Commune, dans une tendance générale des deux terrains d'étude.

2.1 Une connaissance en réalité très limitée du développement durable

Les commanditaires d'enquêtes téléphoniques réalisées par les instituts de sondage souhaitent régulièrement montrer une progression de la connaissance du développement durable, notamment par le nombre de personnes déclarant le connaître et par l'élargissement des thèmes évoqués ou choisis par les enquêtés. Les résultats semblent aléatoires en fonction des enquêtes (Leroy, 2003 ; Hoibian, 2010). Nous cherchions à vérifier l'hypothèse que le développement durable reste mal connu des enquêtés (chapitre 9).

Une méconnaissance réelle du développement durable

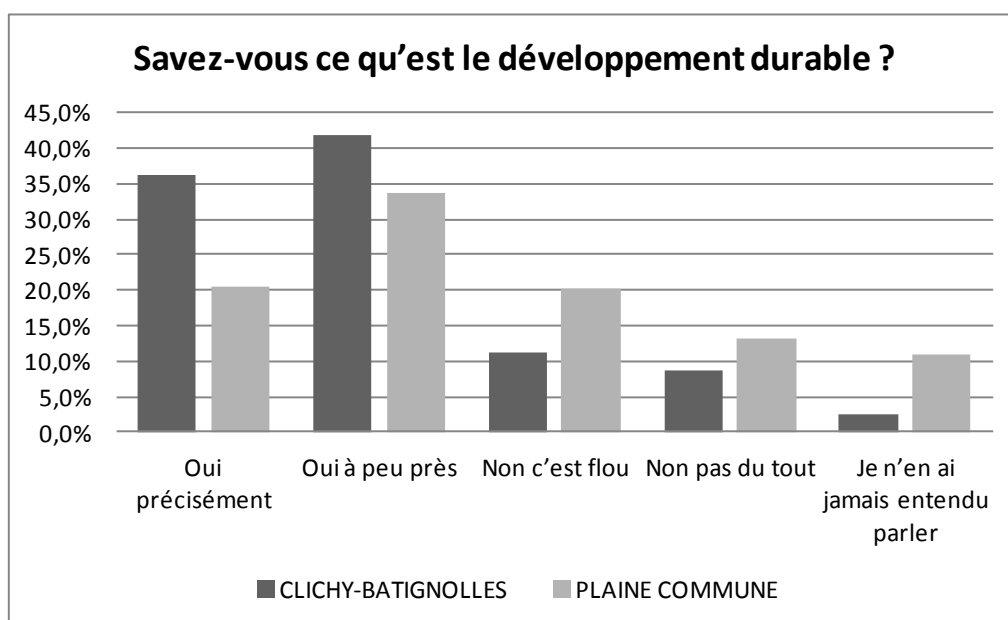


Figure 60 : Savez-vous ce qu'est le développement durable ?

Dans l'enquête CREDOC de 2010 conduite à l'échelle nationale (Hoibian, 2010), 46% des enquêtés déclarent savoir précisément ce qu'est le développement durable, répondant « très précise » à la question : « Personnellement, dites-moi si vous avez une idée précise ou non de ce que signifie l'expression « Développement Durable » (assez précise, peu précise, pas du tout précise). La formulation de notre question est très similaire, plus neutre toutefois. En revanche les résultats locaux s'avèrent très inférieurs à la moyenne nationale (fig. 60). Pire, un certain nombre d'enquêtés se sont immédiatement reconnus dans la modalité « je n'en ai jamais entendu parler », à Plaine Commune notamment.

Une ignorance des aspects concrets du développement durable

Plutôt que de vérifier la connaissance du développement durable dans une approche sémantique et conceptuelle, nous l'avons vérifiée par plusieurs questions concrètes. Ainsi les questions sur la consommation de produits « durables » comprenaient une modalité « je ne sais pas ce que c'est » différente du « je ne sais pas » (tab. 46).

Tableau 46 : Ce mois-ci, avez-vous acheté des :

Je ne sais pas ce que c'est	CLICHY-BATIGNOLLES	PLAINE COMMUNE
Produits bio	0,8 %	1,5%
Produits de ménage respectueux de l'environnement	3,2 % (nsp 4,5 %)	5,6% (nsp 7,3%)
Produits commerce équitable	6,4 %	16,1%

La connaissance des produits bio apparaît suffisamment diffusée et ne pose pas de problèmes. La proportion élevée de ce qui ne connaissent pas les produits commerce équitable montre un rejet d'un terme inconnu, dans un effet comparable à la propension des enquêtés à répondre « je n'en ai jamais entendu parler » à la question sur le développement durable. Les produits issus du commerce équitable ne sont donc pas connus de tous. En revanche on constate une part plus élevée de « Je ne sais pas » pour les produits de ménage respectueux de l'environnement », associée aux « je ne sais pas ce que c'est ». Au cours des sessions de test, il était question de « produits de ménage écologiques », qui pourtant deviennent de plus en plus visibles (Hoibian, 2010), mais nous avons reçu des réponses déroutantes du type « Oui j'utilise des produits de ménage, de la javel ». L'expression « produits de ménage respectueux de l'environnement » est sans doute mieux comprise par tous sans que les enquêtés sachent forcément si les produits achetés respectent effectivement l'environnement... Le CREDOC avait posé différemment la question « lorsque vous faites vos courses, repérez-vous facilement ou non les produits suivants » montrant une réelle difficulté à les identifier, qui suit le même crescendo, des produits bio aux produits respectueux de l'environnement en passant par les produits commerce équitable.

Le dernier test pratique de connaissance du développement durable consistait à identifier les politiques de développement durable de la collectivité. Là encore, les résultats sont décevants. 17,3% des enquêtés à Clichy-Batignolles savent qu'il y a un Plan Climat à Paris (voté deux ans et demi auparavant) ; à Plaine Commune, 7,2% des enquêtés savent qu'il y a un Plan Climat (voté deux mois auparavant et largement traité dans le journal intercommunal). 89,1% des enquêtés à Plaine Commune ne savent pas ce qu'est un Agenda 21, autrement dit un plan concret de mise en œuvre du développement durable. Résultat peu étonnant sans doute mais pourquoi la diffusion et la sensibilisation au développement durable, notamment dans les médias, concerne-t-elle davantage les aspects théoriques ?

De même, 28,2% des enquêtés à Clichy-Batignolles savent qu'un éco-quartier se construit à proximité (du lieu où ils sont enquêtés, c'est-à-dire à 500m maximum du périmètre du projet). La proportion n'augmente pas considérablement chez les habitants, que l'on pourrait supposer plus concernés : 38,4% des habitants du 17^e arrondissement savent qu'un éco-quartier se construit à proximité. Que savent les enquêtés et habitants dans ce cas ? Les discussions qui ont découlé de la question ont montré qu'une partie des enquêtés savent « qu'il y a des travaux », « qu'ils construisent un parking ». En fait, le parking n'appartient pas à la programmation du quartier durable mais il était effectivement en cours de réalisation à l'entrée du parc lors de la passation de l'enquête et disposait d'un affichage clair. Plus inquiétant, non seulement les enquêtés n'ont pas conscience qu'un quartier durable se construit à proximité d'eux mais surtout ils n'ont pas conscience qu'un quartier tout court, de 54 ha, d'environ 8 000 habitants et au moins autant d'usagers va se construire là, certes pendant la décennie suivante. Ce point montre d'autres problèmes, comme le manque d'affichage sur le site du projet (chapitre 8) mais pour l'instant nous l'interprétons comme une méconnaissance du développement durable.

Méconnaissance stratifiée versus connaissance globale de certains

A Plaine Commune, toutes les variables de caractéristiques individuelles sont dépendantes de la variable de connaissance du développement durable, niveau d'étude comme classe d'âge et CSP (tab. 47). Elles sont en effet beaucoup reliées entre elles, nous l'avons dit. A Clichy-Batignolles, ce sont seulement les origines, la classe d'âge et le statut d'emploi qui sont en lien avec la connaissance du développement durable. Ainsi, 36,6% des cadres connaissent précisément le développement durable contre 21% de l'ensemble de la population alors que 35,3% des personnes d'un niveau scolaire primaire n'ont jamais entendu parler du développement durable contre 11% des enquêtés à Plaine Commune en moyenne.

Tableau 47 : La connaissance du développement durable s'explique par la CSP et le niveau d'études à Plaine Commune

Pct en col Plaine Commune	Cadres	Ouvriers	Elèves, étudiants	Sans activité	Supérieur général	Primaire	Total
Oui précisément	37%	7%	37%	12%	39%	6%	21 %
Oui à peu près	48%	32%	37%	11%	41%	10%	34%
Non c'est flou	13%	21%	9%	30%	14%	18%	20%
Non pas du tout	0,1%	21%	11%	25%	2%	32%	13%
Jamais entendu parler	2%	19%	6%	21%	4%	35%	11%

On notera ici que la modalité « je n'en ai jamais entendu parler » ne descend pas à des niveaux négligeables alors que la modalité « non pas du tout », si.

De cette méconnaissance d'une partie voire d'une bonne partie de la population émerge un groupe connaissant non seulement le développement durable mais connaissant également ses différents aspects. Les tests de Chi2 sur les tris croisés confirment les dépendances entre les différentes variables destinées à tester la connaissance du développement durable, dans une cohérence d'ensemble ne laissant pas apparaître une éventuelle sous-estimation ou une sur-estimation par les enquêtés de leur propre connaissance du développement durable. Ainsi 41% de ceux qui connaissent le développement durable à Clichy-Batignolles savent qu'un éco-quartier se construit à proximité. A Clichy-Batignolles, la connaissance du Plan Climat est dépendante de la variable de proximité avec les mouvements écologistes mais pas à Plaine Commune. Les divers tests de connaissance du développement durable sont également dépendants des pratiques environnementales (tab. 48).

Tableau 48 : Dépendance de la connaissance du développement durable et des pratiques environnementales : tri des déchets et « actions pour l'environnement » déclarées
(Plaine Commune)

Savez-vous ce qu'est le DD ? % en colonne	Tri intégral déchets	Tri partiel déchets	Pas de tri du tout	DD	Beaucoup d'actions	Pas d'actions du tout	Achat total ⁵⁵⁷	Aucun achat ⁵⁵⁸
Oui précisément	25%	15%	20%	21%	42%	13%	33%	14%
Oui à peu près	32%	44%	28%	34%	29%	28%	34%	32%
Non c'est flou	19%	20%	23%	20%	11%	24%	20%	31%
Non pas du tout	12%	14%	14%	13%	6%	19%	13%	13%
Jamais entendu parler	13%	7%	15%	11%	13%	16%	12%	11%

Deux conclusions peuvent être tirées de ce tableau. D'abord que la connaissance du développement durable et les actions environnementales sont dépendantes, la connaissance de celui-ci expliquant ces pratiques dans une certaine mesure. En revanche, ce n'est pas la seule raison : les individus trient leurs déchets, font des actions pour l'environnement et achètent des produits « durables » sans même avoir une bonne connaissance du développement durable. Le décalage le plus important est à constater avec la déclaration de faire beaucoup d'actions : parmi les 13,5% de la population qui déclarent faire beaucoup d'actions, 41,5% d'entre eux déclarent connaître précisément le

⁵⁵⁷ Achat total = achat_g : l'individu a dans le mois acheté les trois produits proposés : produits bio et produits de ménage écologiques et produits commerce équitable.

⁵⁵⁸ Aucun achat = achat_h : l'individu n'a acheté aucun des trois produits proposés dans le mois : ni produits bio, ni produits de ménage écologique ni produit commerce équitable

développement durable. Les mêmes conclusions peuvent être tirées des tests pour Clichy-Batignolles⁵⁵⁹.

Ceci vaut seulement pour les pratiques environnementales. En revanche, ce lien ne s'observe pas entre les pratiques de solidarité et la connaissance du développement durable : la dépendance n'existe qu'avec certaines variables d'économie alternative : achat/vente d'occasion et prêt. A Plaine Commune, la dépendance apparaît sur davantage de variables mais essentiellement sur les modalités « oui précisément » et « je n'en ai jamais entendu parler ». Le lien entre connaissance du développement durable et pratiques de solidarité et d'économie alternative s'avère donc assez erratique.

Ce développement nous permet de valider dans un premier temps nos hypothèses 2 et 3 (chapitre 9) sur une méconnaissance marquée du développement durable qui n'empêche pas de réaliser des actions en faveur de celui-ci. Cependant, on a pu constater que la complexité mise en avant méritait un approfondissement.

2.2 L'hypothèse d'une mesure des engagements est invalidée

Un bloc de questions (3.1, voir annexe 2) est destiné à tester l'hypothèse que la capacité à se projeter vers l'avenir et à s'engager est mesurable dans une enquête par questionnaire. Jusqu'ici nous avons mis de côté cet ensemble de questions, qui portent à la fois sur l'environnement et sur la solidarité. Les engagements ont fait l'objet de test de Chi² sur des tris croisés avec un grand nombre de variables. A Plaine Commune, les tests montrent une dépendance avec presque toutes les variables de caractéristiques individuelles. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise se présentent comme une CSP qui souvent prête à s'engager (sauf à renoncer à sa voiture). A Clichy-Batignolles, les variables concernées sont essentiellement démographiques ou concernent le statut d'habitation. Les variations ne portent pas sur la modalité centrale de l'engagement, qui s'avère un peu « molle » mais sur les deux autres modalités « Je le fais déjà » et « je n'accepte pas de m'engager ». Certains refus de s'engager portent sur les limites des questions : les retraités acceptent moins de baisser la température tandis que les familles nombreuses motorisées acceptent moins d'y renoncer.

Les engagements environnementaux sont assez liés aux achats mais pas avec les exemples d'actions cités spontanément et les principales actions environnementales. Contrairement aux pratiques environnementales, ils ne sont pas dépendants avec les opinions sur l'environnement.

⁵⁵⁹ Pour Clichy-Batignolles, l'effectif inférieur de moitié oblige à des recodages plus importants (actions / pas d'actions par exemple) et donne des marges d'erreurs. Pour ces tests, toutes les marges sont inférieures à 2,5% sauf « Aucun achat », qui avec une marge d'erreur de 11%, est considéré comme non significatif.

Pour ces raisons, nous préférons invalider l'hypothèse de mesurabilité quantitative de la capacité à s'engager et à se projeter vers l'avenir. Les variables d'engagement sont exclus des traitements multivariés ultérieurs. Il est préférable de décomposer davantage les questions pour ne comprendre que la seule dimension de l'engagement. Une enquête qualitative apparaît dès lors plus adaptée pour appréhender la capacité à se projeter vers l'avenir et à s'engager.

2.3 Participer : attendus et inattendus sur les souhaits de participation

Les questions sur la participation figurent dans le volet déclinable du questionnaire et sont dès lors davantage territorialisées. Pourtant on constate de grandes similarités entre les deux territoires d'enquête sur ce point. Toutefois, le questionnement sur la participation ne relève pas d'une mesure des pratiques. C'est l'intérêt des enquêtés pour le dispositif qui est ici testé rejoignant donc pour partie la capacité à se projeter vers l'avenir, mais pas l'engagement en revanche.

De grandes similitudes entre les deux territoires d'enquête

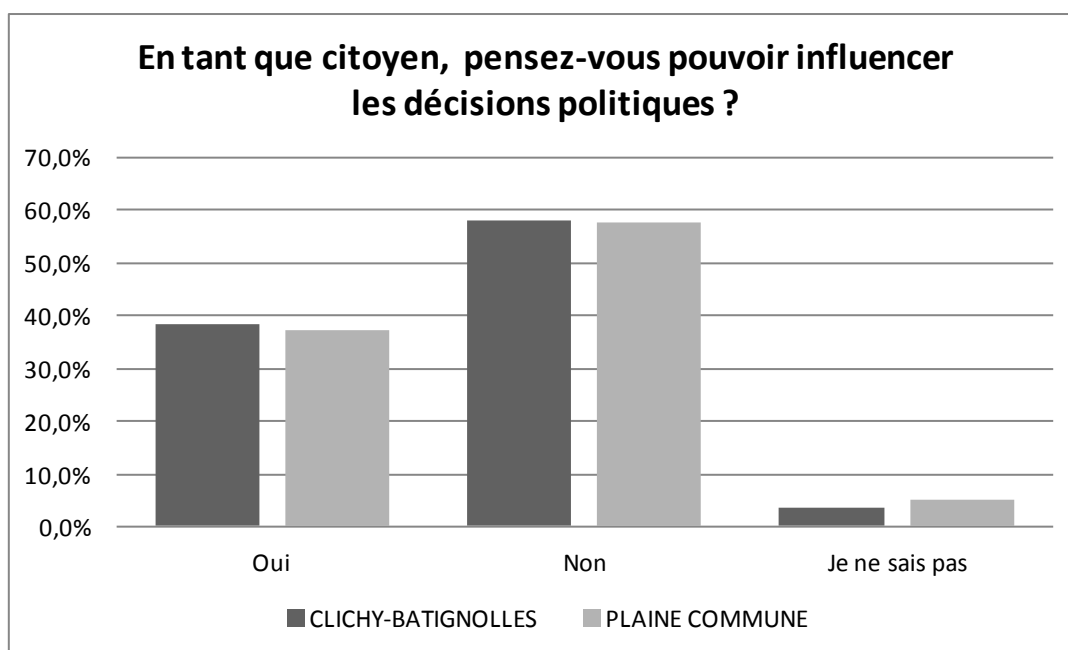


Figure 61 : En tant que citoyen, pensez-vous pouvoir influencer les décisions politiques ?

Les résultats sont étonnamment similaires, malgré les différences de contextes territoriaux, politiques et sociaux (fig. 61). Le pessimisme est majoritaire sur cette question au cœur des remises en cause démocratiques de la démocratie participative. Ce constat est renforcé par une modalité « Je ne sais pas » aux effectifs peu élevés compte-tenu de la difficulté de la question et du nombre volontairement restreint de modalités.

Tableau 49 : Qui pense influencer la décision politique ? L'exemple de Plaine Commune

Oui	31%	Professions intermédiaires	41%
		Etudiants	42%
		Supérieur général	41%
		Hommes	37%
		Actifs	44%
Non	65,2%	Commerçants	89 %
		Sans activité	86%
		Collège	83%
		Au foyer	84%
		Femmes	71%
Nsp	3,9%	Cadres	8%
		Retraités	8%

Qui penser influencer ou ne pas influencer la décision politique (tab. 49) ? A Plaine Commune, ce sont les hommes et les plus éduqués qui répondent oui alors que les sans emploi, de niveau collège et les femmes répondent plus massivement non. En revanche, les cadres et les retraités ne savent pas.

Tableau 50 : Etes-vous prêt à :

Modalité « Oui » ⁵⁶⁰	CLICHY-BATIGNOLLES	PLAINE COMMUNE
Assister à des réunions d'information	55,3%	52,8 %
Donner votre avis sur Internet	70,7%	62%
Participer à des groupes de travail	38,3%	39,3 %
Participer à la prise de décision politique	/ ⁵⁶¹	38%

Les résultats sont à nouveau très proches entre Clichy-Batignolles et Plaine Commune, hormis pour Internet, avec peut-être un accès plus limité à Internet à Plaine Commune (tab. 50). Pour une fois, les chiffres sont légèrement supérieurs à Plaine Commune pour la participation aux groupes de travail.

Citoyens attendus, citoyens inattendus sur la participation

Jusqu'ici dans cette recherche il a essentiellement été question de la participation de « citoyens-experts », que nous considérons dès lors comme des citoyens attendus de la participation, d'un niveau d'études et de CSP supérieure. Nous développerons l'exemple de Plaine Commune qui permet de décliner davantage la participation sur plusieurs modes mais les mêmes phénomènes se retrouvent à Clichy Batignolles. Alors parmi nos enquêtés, qui souhaite participer au projet de développement durable ? (tab. 51).

⁵⁶⁰ Seules les réponses « oui » sont comparées ici. La réponse n'a pas été recodée, les autres modalités étant : non, je ne sais pas, non réponse.

⁵⁶¹ Question non posée à Clichy-Batignolles, la collectivité semblant alors moins prête à faire participer les citoyens à la prise de décision politique.

Tableau 51 : Plaine Commune veut faire avec les citoyens un grand plan d’actions pour la ville, pour le XXI^e siècle, qu’on appelle Agenda 21. Avez-vous envie d’y participer ?

Oui vraiment	14%	Oui assez	42%
Temps partiel	34%	Cadres	61%
45-60 ans	23%	Supérieur technique	55%
Proche des écolos	27%	temps complet	53%
Beaucoup actions	21%	30-45	50%
Ouvriers	20%	Grandi reste France	50%
Primaire	28%	Né en Afrique	49%
Locataire privé	18%		
Jamais entendu DD	19%		
Famille nombreuse	21%		
Non pas vraiment	24%	Non pas du tout	13%
Etudiants	36%	Etudiants	19%
Au foyer	34%	Collège	19%
Moins de 30 ans	34%	Sans emploi	20%
Un enfant	29%	Sans enfants	17%
Né Plaine Commune	32%	Né à Plaine Co	21%
10-20 ans résidence	29%	On ne peut pas améliorer	23%
Actifs	33%	l’état de l’environnement	
Il n’y a pas de		pas du tout ce qu’est DD	18%
changement climatique	27%	précisément ce qu’est DD	16%

Les résultats montrent des citoyens attendus travaillent à temps partiel, ou bien appartiennent à la fameuse tranche 45-60, ou bien sont cadres, ou proches des écologistes, ou faisant beaucoup d’actions pour l’environnement. Parmi les intéressés on rencontre également des citoyens moins attendus : davantage de niveau primaire, ou n’ayant jamais entendu parler du développement durable, ou nés en Afrique, ou ouvriers, avec trois enfants et plus. En revanche, ce sont surtout les jeunes qui ne souhaitent pas participer à l’Agenda 21, les actifs et les pessimistes sur l’environnement qui réapparaissent. Une partie de ceux qui ne connaissent pas le développement durable ne souhaitent pas participer à l’Agenda 21, mais c’est aussi le cas pour ceux qui le connaissent précisément. Ces deux profils d’enquêtés se retrouvent dans plusieurs déclinaisons du questionnaire sur la participation.

A la question suivante « Pourquoi ne pas avoir envie de participer ? », 37,8% des enquêtés invoquent le manque de temps, 19% leur caractère de passage sur le territoire, 6,2% n’y croient pas et 10,6% ne se déclarent pas intéressés⁵⁶². Les questions suivantes permettent de décliner concrètement, suscitant la curiosité de certains enquêtés et pas d’autres (tab. 52). Prêts à participer à des réunions d’information, on retrouve des citoyens attendus,

⁵⁶² 20,5% des réponses n’ont pas pu être codées et 4,3% ne savent pas.

proches des mouvements écologistes, qui déclarent faire beaucoup d'actions. En revanche on trouve également plus précisément un groupe issu de classes plus populaires. Même les personnes au foyer manifestent leur intérêt pour ce premier stade assez passif. Les classes populaires confirment leur intérêt au stade suivant. On constate également une opposition entre les installés depuis peu sur le territoire (moins de 5 ans) et ce qui sont présents depuis plus longtemps, notamment depuis plus de 40 ans. La catégorie « reste du monde » a été exclue des tableaux car elle est trop hétérogène ; en revanche il est évident que les membres de cette catégorie sont très désireux de participer à l'Agenda 21, avec un fort souhait de participation à l'Agenda 21 à 70% dans cette catégorie, 55% aux groupes de travail, un peu au dessus des enquêtés originaires d'Afrique.

Tableau 52 : Plaine Commune - Etes-vous prêt à participer à :

Des réunions d'information	53%	Des groupes de travail	39%	La prise de décision politique	38%
Citoyens prêts à participer et attendus					
Cadres	66%	Hommes	47%	Hommes	37%
Temps partiel	69%	Professions intermédiaires	49%	Professions inter	41%
30-45 ans	68%	Temps partiel	57%	Supérieur général	41%
Tout à fait proche écolos	76%	Tout à fait proche écolos	55%	Tout à fait proche écolos	56%
Beaucoup d'actions	72%	Beaucoup d'actions	54%	Beaucoup d'actions	54%
Il y a un changement climatique	62%	On peut beaucoup améliorer l'état de l'environnement	45%		
Citoyens prêts à participer mais inattendus					
Ouvriers	64%	Ouvriers	55%	Etudiants	42%
Primaire	67%	Famille nombreuse	46%	Actifs	44%
Collège	67%	Né en Afrique	51%		
Au foyer	87%	Grandi en Afrique	51%		
Locataires privés et HLM	63%	Moins de 5 ans résidence	48%		
	70%				
Famille nombreuse	67%				
Né Afrique	66%				
Grandi Afrique	65%				
Moins 5 ans résidence					
Citoyens peu prêts à participer					
Plus 40 ans résidence	39%	Plus 40 ans résidence	33%	Commerçants	8%
Moins de 30 ans	40%	Moins de 30 ans	36%	Au foyer	16%
Pas du tout proche écolos	40%	Pas du tout proche écolos	34%		
On ne peut pas améliorer l'état de l'environnement	38%	On ne peut pas améliorer l'état de l'environnement	35%		
		Pas beaucoup actions	30%		
		Etudiants	29%		

En revanche, pour le dernier niveau de participation, les volontaires changent. A l'annonce de la question, de nombreux enquêtés réagissaient immédiatement « Ah non pas la

politique »⁵⁶³. Les diplômés du supérieur ou les proches des écologistes demeurent toujours, en revanche les classes populaires disparaissent. Deux catégories d'enquêtés font leur apparition : les étudiants et les actifs, jusqu'alors peu intéressés par la participation « passive » et « peu active », acceptant eux de participer à la prise de décision politique. Sur cette dernière modalité de participation, commerçants et au foyer marquent leur retrait. Les mêmes phénomènes se retrouvent également à Clichy-Batignolles, malgré une stratification sociale moins marquée qu'à Plaine Commune. Les personnes originaires d'Afrique souhaitent davantage participer aux groupes de travail tandis que celles qui sont originaires d'Ile-de-France manifestent un désintérêt. Sur la modalité commune la plus active de participation, nous avons recherché une comparaison différente (tab. 53) :

Tableau 53 : Etes-vous prêts à participer à des groupes de travail ?

Oui	42%	Non	58%
J'achète produits ménage	46%	je n'achète pas produits ménage	63%
J'achète équitable	47%	je n'achète pas équitable	63%
J'ai donné	48%	Je n'ai pas donné	65%
J'ai rendu service à mes voisins	47%	je n'ai pas rendu service	63%
	46%	45-60	66%
30-45 ans	62%	Né reste IDF	66%
Né en Afrique	67%	Grandi reste IDF	73%
Grandi en Afrique	52%	Né France	65%
Moins de 5 ans résidence		+ 40 ans de résidence	71%

2.3 Volet déclinable de Plaine Commune : l'expression libre sur la ville

Tableau 54 : Qu'attendez-vous de ce plan d'action pour la ville ? (Que souhaitez-vous changer dans votre ville ? Qu'est-ce que vous n'aimez pas dans votre ville ?)

Thème porté par ...% des enquêtés	
La propreté	28,5 %
La solidarité, la convivialité et le respect	16,3 %
La sécurité	13,2 %
Les jeunes, l'éducation	8,5 %
Les espaces verts	8,5 %
Sensibiliser à l'écologie	7,2 %
Le logement	6,6 %
Les transports en commun	6,5 %
Les échanges entre citoyens et politiques	4,9 %
Pauvreté, qualité de vie, politiques sociales	4,8 %
L'emploi	2,2 %
Je ne sais pas / non codé / non réponse	11,5% / 12,6% / 5,8%

Il s'agit là de la principale question ouverte du questionnaire. Comme les autres, elle a été ensuite largement recodée afin de pouvoir être traitée statistiquement. Les thèmes suivants

⁵⁶³ Observation de passation. Cette remarque réitérée n'a pas été notée et saisie.

ne sont pas forcément cités telles quelles par les enquêtés mais leur réponse y a été rattachée. De multiples réponses n'ont pu être codées (tab. 54).

L'ordre des réponses, particulièrement intéressant, sera analysé ici pour les trois premiers rangs de réponse. Cependant, le nombre de réponses décroît pour chaque rang. L'ordre des réponses évolue assez peu d'un rang à l'autre (tab. 55).

Tableau 55 : Hiérarchisation des priorités d'actions des enquêtés de Plaine Commune

Cité en première position		Cité en seconde position		Cité en troisième position	
Propreté	21,4%	Propreté	18,8%	Sécurité	16,4%
Solidarité, Convivialité, Respect	9,3%	Solidarité, Convivialité, Respect	15,5%	Logement	11,5%
Sécurité	6,2%	Sécurité	13,8%	Solidarité, Convivialité, Respect	10,6%
Les espaces verts	5,7%	Logement	8,9%	Les jeunes, l'éducation	10,2%
Les jeunes, l'éducation	4,2%	Les jeunes, l'éducation	7,8%	Sensibiliser à l'écologie	9,5%
Sensibiliser à l'écologie	7,2 %	Sensibiliser à l'écologie	6,6%	Transports en commun	7,1%
Les transports en commun	6,5 %	Les espaces verts	6%	Propreté	6,5%
Pauvreté, qualité de vie, politiques sociales	3,4%	Les transports en commun	5,6%	Plus de loisirs et d'activités	6%
Les échanges entre citoyens et politiques	3,4%	Pauvreté, qualité de vie, politiques sociales	3,8%	Les échanges entre citoyens et politiques	5,3%
Plus de loisirs et d'activités	2,8%	Plus de loisirs et d'activités	2,8%	Les espaces verts	4,8%
Logement	2%	Commerce	2,7%	Tri	4%
Emploi	1,2%	Tri	2,3%	Commerce	3,6%
Tri	1%	Les échanges entre citoyens et politiques	2%	Emploi	2,9%
Commerce, Moins de pollution, Plus de calme, Personnes âgées et handicapées.	moins de 1%	Emploi	1,9%	Pauvreté, qualité de vie, politiques sociales ; Plus de calme ; Personnes âgées et handicapées	moins de 1%
		Plus de calme	1,2%		
		Moins de pollution, Personnes âgées et handicapées	moins de 1%		

La troisième réponse présente finalement une hiérarchie différente, mettant en avant deux thèmes montants au fil des réponses, qui n'apparaissent pas immédiatement : ce sont la sécurité et le logement. Ces deux domaines sont particulièrement préoccupants à Plaine

Commune mais ne sont pas cités en premier, la propreté des rues l'emportant largement⁵⁶⁴. Le logement est un thème paradoxalement davantage abordé par les cadres. Nous avons codé à part « solidarité, convivialité, respect » mais une partie des réponses sur ce thème s'approchaient de la sécurité. Il convient ici de préciser deux facteurs d'influence : cette question arrive vers la fin du questionnaire, après de multiples questions plutôt environnementales ; ensuite les individus ont été enquêtés dans un espace public qu'ils avaient sous les yeux. Ainsi pour la propreté, ils montraient régulièrement des déchets à proximité, qu'ils sont particulièrement présents ou pas. La gestion de ces préoccupations des enquêtés sera analysée au chapitre 11, cette question ayant particulièrement été intégrée au diagnostic de l'Agenda 21.

Les thèmes évoqués évoluent en fonction des sensibilités entre autres issues des caractéristiques individuelles. Artisans et commerçants répondent propreté et sécurité. Les employés répondent davantage propreté et solidarité (tab. 56).

Tableau 56 : Les trois thèmes les plus évoqués par les enquêtés dans la question d'expression libre sur la ville

La propreté	29%	Solidarité, convivialité, respect	16%	La sécurité	13%
employés	35%	Employés	24%	artisans	47%
artisans	37%	temps partiel	33%	ouvriers	20%
supérieur technique	31%	plus de 60 ans	22%	primaire	20%
temps partiel	35%	Un enfant	26%	retraités	24%
Famille nombreuse	34%	proche écolos	21%	propriétaires	20%
Né reste de la France	33%	Très envie participer A21	22%	+ 60 ans	20%
Grandi reste France	36%			10 à 20 rési	20%
grandi reste IDF	35%			Habitants	17%
proche écolos	34%				
Assez envie de participer A21	36%				

2.4 Volet déclinable sur l'éco-quartier à Clichy-Batignolles

A Clichy-Batignolles les enquêtés ont été interrogés sur leur opinion du projet d'éco-quartier, en général puis sur certains de ses aspects. Rappelons ici qu'un peu moins du tiers d'entre eux a répondu à ses questions alors que l'enquête leur a appris l'existence du projet de quartier durable. Leurs opinions s'avèrent différenciées en fonction des différents aspects du projet et s'expliquent dès lors différemment. Une petite minorité de la population se présente comme résistante au projet alors que la majorité se montre assez voire très favorable.

⁵⁶⁴ Le tri est resté dissocié de la propreté.

Opinions sur le projet de quartier durable

De nombreux enquêtés sont prêts à aller vivre dans un éco-quartier (fig. 62) mais cette variable d'anticipation montre peu de liens avec d'autres variables plus tangibles.

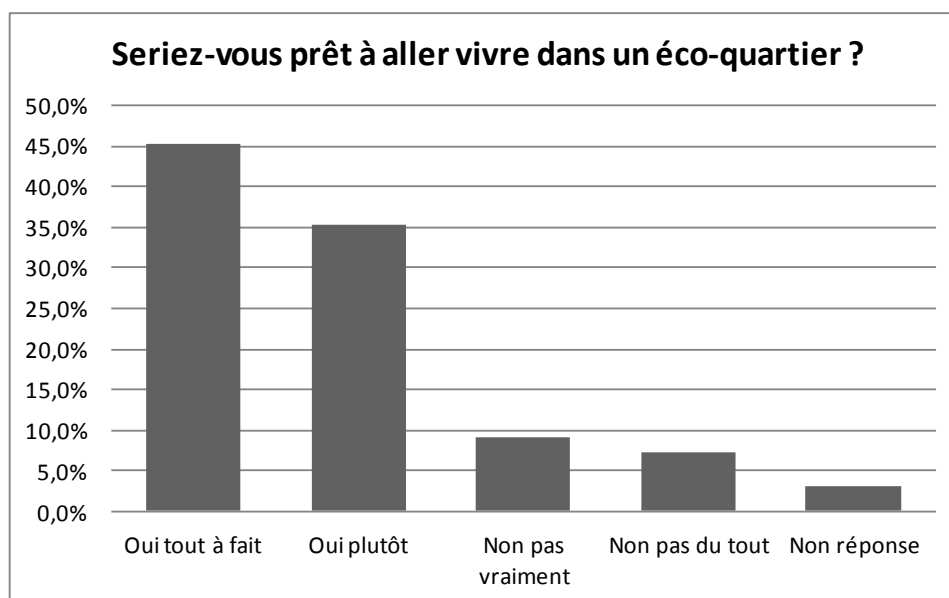


Figure 62 : Seriez-vous prêt à aller vivre dans un éco-quartier ?

Tableau 57 : Pensez-vous que c'est une bonne chose pour :

	Oui très bonne	Oui assez bonne	Non pas vraiment	Non pas du tout	NR /NSP
L'image du quartier	67,8 %	19,6 %	2,3 %	2,3 %	4,1 % 3,9 %
Les habitants	66,3 %	19,6 %	3,3 %	1,6 %	4,7 % 4,4 %

Les opinions sont donc largement favorables (tab. 57).

Tableau 58 : Quelle est votre opinion sur :

	Très bonne	Bonne	Mauvaise	Très mauvaise	NR et NSP
Les 3300 logements	32 %	40,7 %	11,1 %	4,3 %	4,2 % et 7,2 %
Dont 50 % sociaux	39 %	41,1 %	8,2 %	5 %	4,3 % et 2,4 %
100 000 m² de bureaux	7 %	37,5 %	34,5 %	5,8 %	5,1 % et 10 %
La cité judiciaire	16,9 %	44,5 %	13,9 %	2,9 %	5 % et 16,8 %
Priorité énergies renouvelables	56 %	34,2 %	2,3 %	0,5 %	4,3 % et 2,7 %

Dans l'ordre (tab. 58), les enquêtés préfèrent donc d'abord la priorité aux énergies renouvelables (90,2%), ensuite les 50% de logements sociaux (80,1%), puis les 3300 logements (72,7%), au quatrième rang, la cité judiciaire 61,4 et finalement les 100 000 m² de bureaux (44,6). C'est là une hiérarchie très différente des débats sur le quartier durable dans la concertation (chapitre 11).

Acceptations et résistances au projet de quartier durable à Clichy-Batignolles

Les deux questions - objectif de 3500 logements et objectifs de 50% de logements sociaux - s'organisent de manière assez similaire, avec le même profil de répondants pour les deux types de réponse (tab. 59). Se détachent ainsi un groupe d'enquêtés favorables au projet, jeunes, ouvriers ou sans emploi, ayant grandi en Afrique, résidant depuis peu dans le logement.

Tableau 59 : Quelle est votre opinion sur les objectifs de l'éco-quartier ? Objectifs 1 et 2

OBJECTIF 1 : 3500 logements			OBJECTIF 2 : DONT 50% SOCIAUX		
Très bonne 33,4%	- de 5 ans résidence	43%	Très bonne 41,8%	- de 5 ans résidence	51%
	Ouvriers	47%		Ouvriers	47%
	Moins de 30 ans	39%		Moins de 30 ans	47%
	30-45 ans	39%		30-45 ans	47%
	Célibataires	38%		Célibataires	46%
	Grandi Afrique	39%		Grandi Afrique	54%
	Sans emploi	48%		Sans emploi	47%
	Supérieur technique	54%		Employés	47%
	Etudiants	41%		Actifs plein	47%
	Locataires privés	43%		HLM	54%
Mauvaise 16,1%	Usager	39%	Mauvaise 14,2%	Famille nombreuse	55%
	connaiss pas du tout DD	39%		Né Afrique	52%
	Retraités	39%		Retraités	28%
	+ de 40 ans résidence	45%		+ de 40 ans résidence	36%
	Propriétaires	28%		Propriétaires	25%
	Habitant	21%		Habitant	19%
	Grandi à Paris	22%		Né et grandi à Paris	21%
	Employés	21%		Artisans	36%
	Sans activité	22%		Cadres	22%
	Primaire	26%		Deux enfants	21%
	Collège	25%			
	Temps partiel	30%			
	Le dd c'est flou	26%			

A contrario se dresse un profil de résistants au projet, qui sont retraités, propriétaires, habitants et surtout vivent là depuis plus de 40 ans. Ce profil est mis en évidence dans le tableau en grisé. Ces résultats sont également très similaires à ceux de la question « Pensez-vous que c'est une bonne chose pour les habitants ? ». Un tiers des opinions négatives du projet sont des plus de 60 ans. 68,3% des opinions négatives viennent des propriétaires mais seulement 9,8% des propriétaires ont une opinion négative du projet. 92,7% de ceux qui ont une opinion négative sont des habitants mais cela ne représente que 7,7% d'entre eux. De leur côté, les actifs sont très favorables à 82,5%, ainsi que les usagers. 77,8% des moins de 30 ans, 84% et 85% des enquêtés nés en Afrique et dans le reste du monde ont une très

bonne opinion du projet alors que 26% de ceux qui sont nés dans le reste de l'Île de France en ont une mauvaise opinion, comme 40,3% des personnes nées à Paris⁵⁶⁵.

Les questions sur la cité judiciaire (tab. 60) montrent une structuration tout à fait différente de l'opinion. Les étudiants sont favorables aux 100 000m² de bureaux mais ne savent que penser de la cité judiciaire. Les chômeurs ont une très bonne opinion de la cité judiciaire mais pas des 100 000 m² de bureaux. Les enquêtés vivant en HLM ont une mauvaise opinion de la cité judiciaire comme des 100 000 m² de bureaux. Ici les propriétaires ne savent que penser des 100 000 m² de bureaux mais sont en revanche favorables à la cité judiciaire.

Tableau 60 : Quelle est votre opinion sur les objectifs de l'éco-quartier ? Objectifs 3 et 4

OBJECTIF 4 : LA CITE JUDICIAIRE			OBJECTIF 3 : LES 100 000M ² DE BUREAUX		
Très bonne 17,8%	Sans emploi Femmes Né reste du monde Grandi reste monde	21% 23,% 25% 26%	Bonne 47%	Artisans Etudiants Né reste IDF Grandi reste monde	68% 68% 57% 61%
Bonne 46,8%	Retraités Propriétaires loges gratuit Hommes Né Afrique Grandi reste France	58% 58% 58% 50% 55% 52%	Mauvaise 42,5%	Ouvriers Sans activité Temps partiel HLM Hommes Né Afrique Grandi Afrique	53% 50% 56% 67% 45% 52% 56%
Mauvaise 17,7%	Temps partiel HLM Né Paris Grandi Paris	32% 43% 27% 26%			
Nsp 17,7%	Etudiants Logés gratuit Né reste du monde	30% 28% 24%	Nsp 10,6%	Sans activité Retraités Propriétaires Femmes Né reste France	22% 15% 15% 15% 16%

Certaines entrées transversales révèlent donc déjà des différenciations de certains groupes mais aussi permet d'esquisser une tendance générale vers la durabilité. Cette tendance générale, certes bien peu engagée n'est pas forcément là où on aurait pu l'attendre puisqu'elle se place davantage du côté du désir de participation partagé par des classes sociales très différentes que du côté de la connaissance du développement durable, sa faiblesse confirmant notre hypothèse.

⁵⁶⁵ Nous poursuivrons ces réflexions dans le chapitre 11 : l'opinion du projet apparaît en effet plus négative pour ceux qui en sont plus proches.

3. Apprécier dans son ensemble la capacité à aller vers le développement durable ?

Pour apprécier dans son ensemble la capacité à aller vers le développement durable, les tests de Chi2 sur les tris croisés ne suffisent plus. Les tests de Chi2 sont généralisés au travers d'un traitement multivarié, synthétisant et hiérarchisant l'information, via une Analyse en Composantes Multiples.

3.1 Pratiques environnementales versus pratiques solidaires : une opposition difficile à dépasser

Une série de tests de Chi2 a été lancée sur des tris croisés pour tester l'existence d'un lien entre les pratiques environnementales d'un côté et les pratiques de solidarité et d'économie alternative de l'autre côté.

A Clichy-Batignolles, seul le don est en dépendance avec des pratiques environnementales : actions pour l'environnement, économiser l'eau, renoncer à la voiture, trier les déchets. Les autres tests sont soit non significatifs soit indépendants. A Plaine Commune davantage de dépendances apparaissent entre chacune des pratiques d'économie alternative et solidaire et des pratiques environnementales diverses. Mais elles peuvent être déterminées par les dépendances avec les caractéristiques individuelles qui les sous-tendent toutes.

Cette exploration par les tests de Chi2 sur les tris croisés entre pratiques environnementales et pratiques solidaires s'avère non concluante en l'absence d'émergence d'un réseau de dépendances commun aux deux terrains d'études.

3.2 Intensité des l'engagement environnemental et de proximité mais aussi de l'incertitude

Deux Analyses en Composantes Multiples (ACM) ont été conduites sur les deux fichiers correspondant aux terrains d'enquête. L'ACM est une analyse factorielle adaptée aux données qualitatives d'enquête, généralisant les tests de Chi2 sur une information résumée et hiérarchisée en plusieurs axes structurant le nuage de points (Sanders, 1990 ; Imbert, 2006). Elle a également la particularité de faire ressortir les informations minoritaires. Les axes résument l'allongement du nuage de point et sont ensuite projetés sur un plan multidimensionnel sous la forme d'un graphique.

Les ACM ont porté uniquement sur les pratiques des individus, environnementales et solidaires. C'est à partir des pratiques existantes que nous cherchons à quantifier la capacité à aller vers le développement durable. Les opinions sont moins fiables pour conduire une analyse factorielle. Quant aux engagements ou aux souhaits, ils ont déjà montré leurs limites au cours de l'analyse bi-variée. La même liste de variables actives, correspondant aux

pratiques environnementales et solidaires, structure donc les axes des ACM de Plaine Commune et de Clichy-Batignolles (tab. 61). Pour une analyse multivariée, le nombre de modalités doit être réduit le plus possible afin qu'il reste comparable entre les diverses variables et d'éliminer les faibles effectifs. Ici deux, trois ou quatre modalités sont possibles par variable⁵⁶⁶. Le nombre de modalités est encore plus réduit à Clichy-Batignolles : elles apparaissent en gras dans le tableau.

Tableau 61 : Variables actives des ACM et leurs modalités

PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES		PRATIQUES D'ECONOMIE ALTERNATIVE ET SOLIDAIRE	
Faites-vous des actions pour l'environnement ?	Oui beaucoup Oui assez Non pas vraiment Non pas du tout	Ce mois-ci avez-vous acheté ou vendu d'occasion ?	Oui Non
Cette semaine, avez-vous trié vos déchets ?	Oui intégralement Oui partiellement Non pas vraiment Non pas du tout	Ce mois-ci avez-vous donné ?	Oui Non
Ce mois-ci avez-vous acheté des produits bio ?	Oui Non	Ce mois-ci avez-vous rendu service à vos voisins ?	Oui Non
Ce mois-ci avez-vous acheté des produits de ménage respectueux de l'environnement ?	Oui Non Je ne sais pas	Pour faire progresser la société, acceptez-vous de vous engager à réduire votre consommation d'eau ?	Je le fais déjà Je ne le fais pas déjà (Création nouvelle variable binaire)
Ce mois-ci avez-vous acheté des produits commerce équitable ?	Oui Non Je ne sais pas	Pour faire progresser la société, acceptez-vous de vous engager à participer à la vie du quartier ?	Je le fais déjà Je ne le fais pas déjà (Création nouvelle variable binaire)

Les deux Analyses en Composantes Multiples font clairement apparaître à Clichy-Batignolles comme à Plaine Commune, un premier axe d'intensité d'engagement dans les pratiques, notamment environnementales, axe qui représente respectivement 27% et 25% de l'inertie

⁵⁶⁶ Tous les individus n'ayant pas répondu à l'une ou l'autre des questions (de l'ACM) ont dû être supprimés du fichier soumis à l'ACM. De même, une grande partie des individus ayant répondu « je ne sais pas » ont été éliminés, sauf pour certaines variables où l'effectif était particulièrement significatif, comme nous avons pu le voir plus haut : achat de produits de ménage respectueux de l'environnement et achat de produits commerce équitable. On passe ainsi à 1091 individus à Plaine Commune contre 397 à Clichy-Batignolles.

du nuage⁵⁶⁷. L'axe 1 oppose les non-pratiques aux pratiques. Les non-pratiques contribuent davantage à l'inertie de l'axe et sont représentées sur les valeurs très positives de l'axe.

Par la suite les structurations diffèrent. Celle de Plaine Commune est plus claire. Le deuxième axe (9,5% de l'inertie) est un axe d'intensité de l'engagement dans la vie de proximité. Il est essentiellement fondé sur les variables « participer à la vie du quartier » et « rendre service à ses voisins ». Le troisième axe (7,7%) de l'inertie met en évidence les dimensions de l'incertitude et de l'ignorance : il oppose les pratiques intermédiaires, peu tranchées, de l'ordre du « pas vraiment » aux divers « ne sait pas » (ce que sont les produits de ménage respectueux de l'environnement et les produits commerce équitable). Au contraire à Clichy-Batignolles, l'équivalent du deuxième axe n'apparaît pas tel quel. En revanche on retrouve à Clichy-Batignolles l'équivalent du troisième axe interprété à Plaine Commune, mais sous la forme de deux axes : axe 2 (14,5% de l'inertie) et axe 3 (10,6% de l'inertie). L'axe 2 de Clichy-Batignolles oppose l'ignorance à la non-pratique solidaire (au sens large et pas seulement réduite à la proximité). L'axe 3 oppose l'ignorance à la non pratique-environnementale et à la pratique solidaire.

La projection des modalités des axes 1 et 3 dans un plan multidimensionnel montre l'étendue du gradient des pratiques, qui constitue l'axe 1 (fig. 63). La sélection des variables illustratives opérée est issue des résultats de l'analyse de variance et des principaux résultats du traitement bivarié. La figure représente donc seulement la classe d'âge, la CSP, la connaissance du développement durable, le souhait de participer aux groupes de travail, la représentation des résultats de Plaine Commune ayant été privilégiée.

Dans les deux territoires d'enquête, l'axe 5 résume les informations concernant la consommation et la dimension financière, qui n'apparaît donc qu'assez loin dans les résultats de l'ACM. Les ACM font donc apparaître un premier axe permettant de mesurer l'intensité de l'engagement, surtout environnemental, des individus, à partir de leurs coordonnées sur l'axe. Les trois premiers axes font davantage ressortir les non-pratiques plutôt que les pratiques et la dimension de l'ignorance et de l'incertitude.

⁵⁶⁷ A Plaine Commune, 7 axes résument 70,9% de l'information pour une inertie totale de 0,19. Le premier axe contribue pour 28% à l'inertie totale du nuage, les autres de 5,7% à 10%. A Clichy-Batignolles, 7 axes résument 81,1% de l'information pour une inertie totale de 0,15. Le premier axe résume 27% de l'information puis le second 14,6%, le troisième 10,5% et les suivants de 6,1% à 8,3% de l'information. L'homogénéité de l'information est donc plus grande à Plaine Commune mais les axes y concentrent moins d'information.

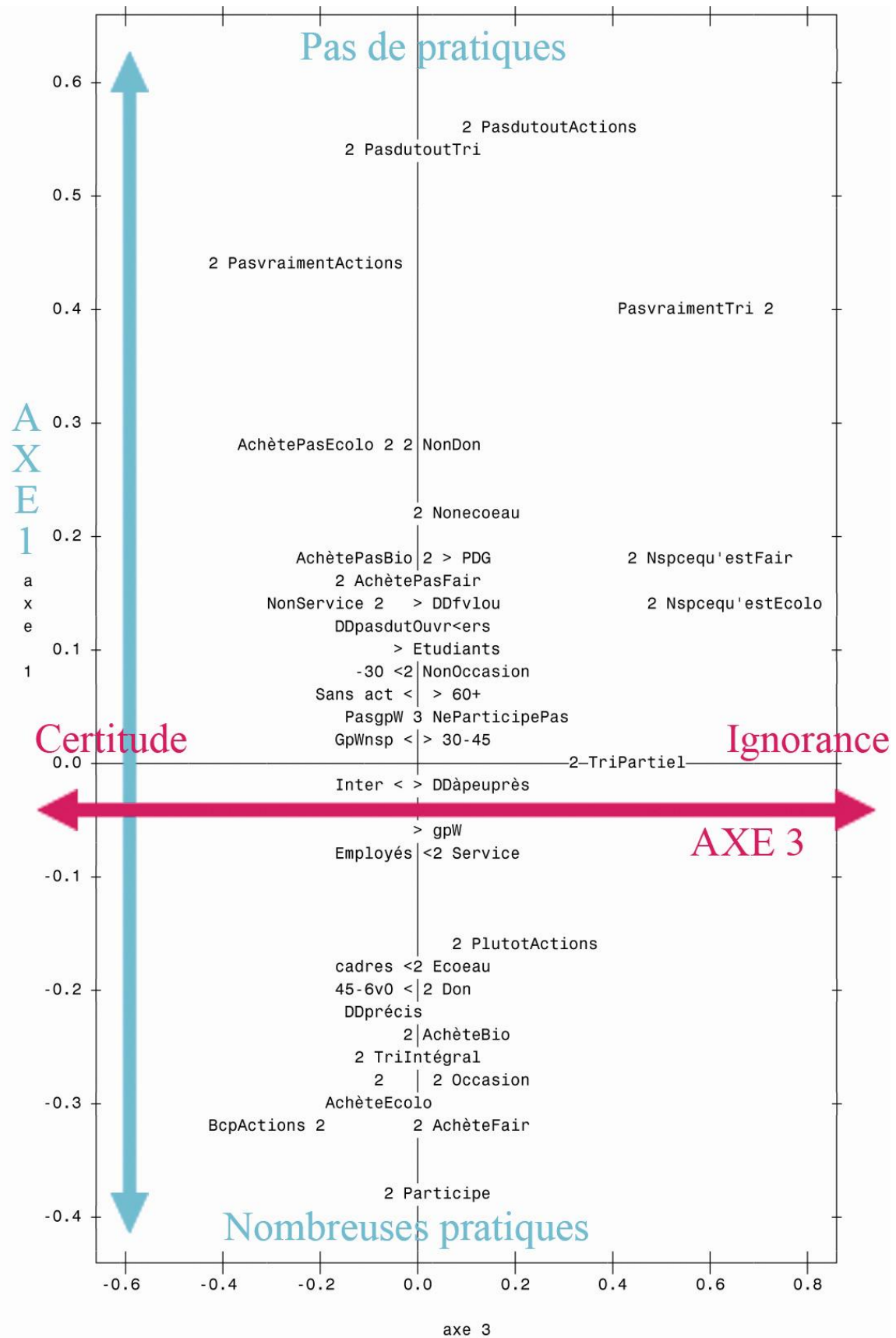


Figure 63 : Projection des variables de l'ACM en un plan multidimensionnel selon les axes 1 et 3 (graphique édité par SAS)

3.3 Expliquer la synthèse et la hiérarchisation de l'information

Comment s'expliquent la hiérarchisation des pratiques ? Quelles informations permettent d'expliquer le niveau et la forme de l'engagement ? Deux méthodes ont été utilisées : l'analyse de variance des résultats de l'ACM et l'ajout de variables illustratives dans les ACM.

Les classes d'âge expliquent la structuration de l'information

Une analyse de variance a été menée sur les résultats des deux ACM. La variance R^2 est la somme des écarts aux moyennes de classes, à l'intérieur de chaque groupe, et à la moyenne générale, soit entre les groupes (Chadule, 1994 ; Dumolard, 2003).

A Plaine Commune, la significativité générale est très faible, avec 3,8% des différences entre les individus expliquées par les variables illustratives. Les différences entre les groupes liées aux différents facteurs proposés sont donc très peu marquées en fonction des différents critères suggérées. Seule la classe d'âge émerge comme légèrement explicative, ce qui rejoint notre analyse issue des tris croisés sur un fort effet d'âge ou de génération, avec un R^2 de 0,022. La connaissance du développement durable et le niveau d'étude sont indépendants : en cela nous confirmons notre hypothèse 3. La sensibilité aux mouvements écologiques ainsi que le désir de participer sont également indépendants des pratiques.

A Clichy-Batignolles, la significativité générale est un peu plus élevée qu'à Plaine Commune mais reste encore bien faible, avec 13,6% des différences entre les individus expliquées par les variables illustratives. La classe d'âge, comme à Plaine Commune, ressort toutefois avec un R^2 de 0,027, alors que l'effet d'âge s'était révélé plus difficile à interpréter à Clichy-Batignolles. En revanche ici apparaît une nouvelle variable explicative, celle du statut d'habitation, expliquant plus fortement les différences entre les individus, avec un R^2 à 0,064. Toutes les autres variables explicatives sont indépendantes de la différenciation des individus, soit comme à Plaine Commune : la connaissance du développement durable, la CSP, le niveau d'études, la sensibilité aux mouvements écologistes et le désir démographique. Les variables démographiques avaient été testées à Clichy-Batignolles (sexe et vie de couple) ; elles aussi s'avèrent indépendantes de l'ordonnement des individus.

Autrement dit, les pratiques de durabilité s'expliquent fort peu par les variables pourtant repérées au cours des tests de Chi2, autrement dit par les variables du questionnaire, hormis la classe d'âge dans les deux territoires d'étude et le statut d'habitation uniquement à Clichy-Batignolles, dans une dichotomie propriétaires/locataires notamment HLM qui n'apparaît effectivement pas à Plaine Commune.

Les variables illustratives des ACM

Où se situent les individus dans cette synthèse hiérarchisée de l'information ? A ces variables actives s'ajoutent des variables illustratives dont on peut lire le positionnement sur le graphique ainsi que la qualité de leur représentation par chacun des axes. Les variables supplémentaires permettent donc d'améliorer l'interprétation de l'analyse multivariée mais ne la construisent pas. Dans l'ensemble, les variables illustratives sont proches du centre, alors que les variables actives peuvent atteindre des extrêmes. Comme l'a montré l'analyse de variance, ces variables n'expliquent donc pas tellement les pratiques pour la plupart d'entre elles. C'est la même grille de variables explicatives qui a été utilisée dans l'ACM avec des différences entre Plaine Commune et Clichy-Batignolles, au vu des résultats des tris croisés. Dans les deux cas ont été testés : CSP, statut d'emploi, classe d'âge, niveau d'études, connaissance du développement durable, le souhait de participer au projet de développement durable, la proximité avec les mouvements écologiques, l'opinion sur la possibilité d'améliorer l'état de l'environnement global ainsi que l'opinion sur la possibilité d'influencer sur la prise de décision politique. A Clichy-Batignolles le sexe, la vie de couple et le statut d'habitation et à Plaine Commune les origines (adolescence) ont été testés.

A Plaine Commune, sur l'axe 1, la variable de proximité des mouvements écologistes est très bien représentée. Dans les valeurs négatives de l'axe, qui correspondent aux pratiques assez fortes, on trouve les 45-60 ans (représentés à 74% dans l'information résumée par l'axe), les cadres, les femmes, l'enseignement supérieur, les origines franciliennes ou françaises (représenté à 45%). La proximité des mouvements écologistes se situe dans cette moitié inférieure avec le désir de participer et la connaissance précise du développement durable (représenté à 61%) et l'optimisme sur l'influence sur la décision politique (représenté à 38,5%). Dans la partie positive de l'axe, qui correspond aux non-pratiques, on retrouve les niveaux collège et lycée, les artisans et les ouvriers, toutes les autres classes d'âge, les origines africaines. Le développement durable flou est représenté à 70% dans l'information résumée par l'axe et la non-proximité des mouvements écologistes à 73%, le souhait de ne pas participer (50 et 41%), le pessimisme sur la possibilité d'améliorer l'état de l'environnement.

A Clichy-Batignolles, sur l'axe 1, on trouve parmi les pratiquants essentiellement les propriétaires (représentés à 63,1% dans l'information résumée par l'axe) et les locataires HLM, les artisans et les professions intermédiaires (représentés à 54,7%). Les pratiquants sont plus souvent « *tout à fait proches des mouvements écologistes* » (représentés à 79,6%) et pensent davantage qu'« *on peut vraiment améliorer l'état de l'environnement* » est bien représenté sur l'axe (45,1%). Dans cette partie négative de l'axe, on trouve également les plus de 60 ans, représentés à 54,6% par l'information résumée par l'axe. La connaissance *précise du développement durable* est représentée à 45,4% par l'axe. Les pratiques sont également associées à la vie de *couple*, représentée à 71,6%. Pour les niveaux d'étude, c'est

le niveau supérieur technique qui a le plus de pratiques (positionné sur les valeurs négatives), le supérieur général étant proche de 0. Parmi les non-pratiquants, on a les locataires privés (représentés à 56,9% par l'axe), les étudiants et les ouvriers. Les individus « *Pas du tout* (proche des) *écologes* » sont représentés à 55,8% et l'opinion « *on ne peut pas améliorer l'état de l'environnement* » à 45,1%. Les moins de 30 ans apparaissent clairement, au plus positif, parmi les non-pratiquants ; ils sont représentés à 61,9%. La connaissance du développement durable est faible, avec *une connaissance floue du développement durable* proche de 0. Les non-pratiques sont associées à la *non-vie de couple*, représentée à 71,6%. Les niveaux d'études primaire et dans une moindre mesure, lycée et collège sont les niveaux d'étude qui se trouvent dans les valeurs positives de l'axe, sont donc peu pratiquants.

3.4 Approche par la typologie des dynamiques vers le développement durable (CAH) – Plaine Commune

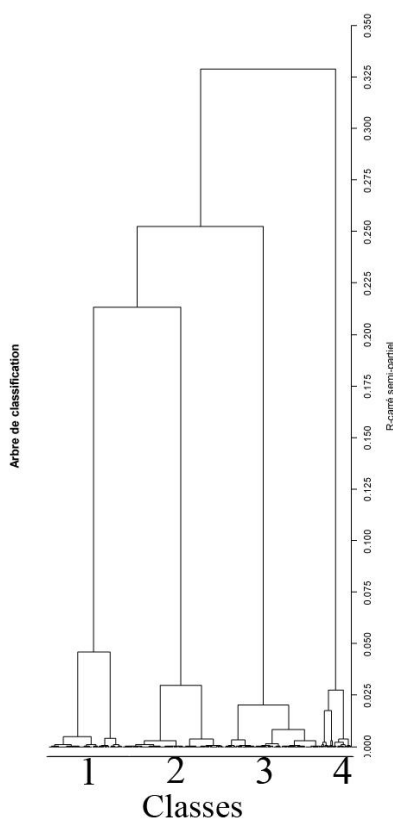


Figure 64 : Dendrogramme de la Classification Ascendante Hiérarchique (Plaine Commune)

La Classification Ascendante hiérarchique regroupe entre eux les individus les plus proches en recherchant une différenciation maximale entre les différentes classes. Les classes sont donc conçues pour être les plus homogènes possibles, tout en étant les plus différentes possible entre elles⁵⁶⁸. La classification ascendante hiérarchique est menée sur les

⁵⁶⁸ Méthode *Ward*, mise en œuvre par les macros SAS de l'INSEE.

coordonnées des individus sur les axes de l'ACM de Plaine Commune. Nous l'avons partitionnée en quatre classes d'importance inégale, à partir du dendrogramme⁵⁶⁹ (fig. 64).

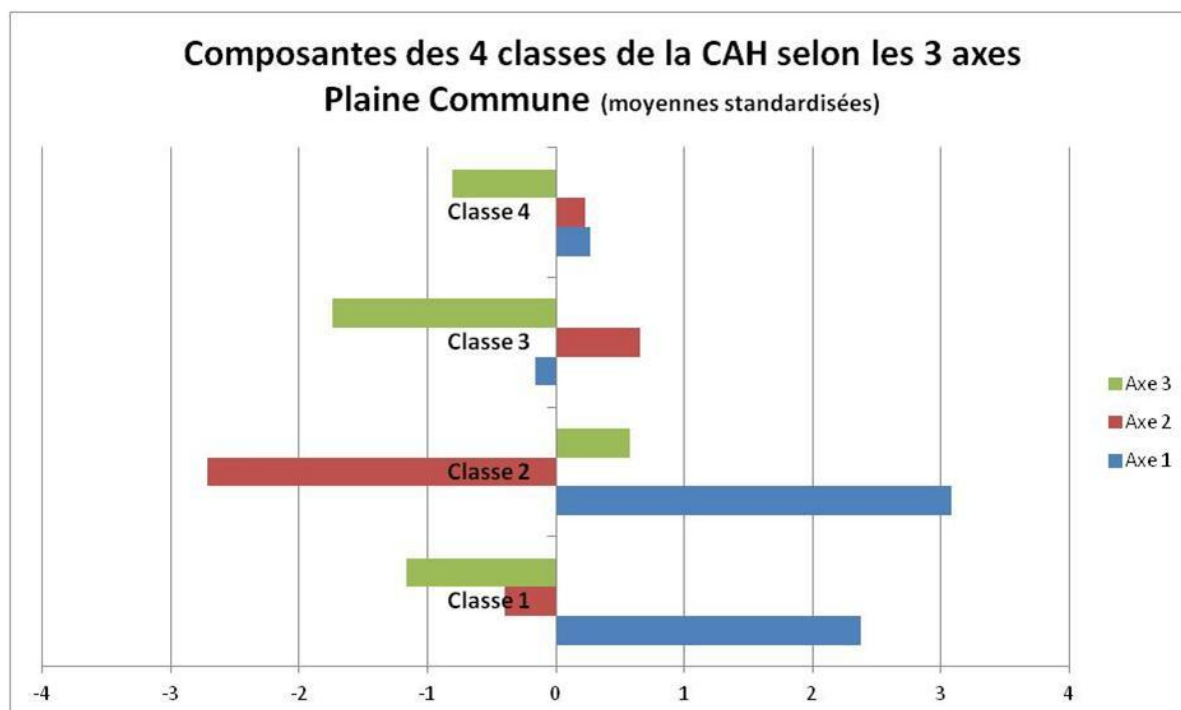


Figure 65 : Moyennes standardisées des composantes des 4 classes selon les 3 axes

Chacune des classes emprunte différemment aux trois axes de l'analyse factorielle (Fig. 65).

D'abord une vaste première classe, assez hétérogène, qui rassemble un peu plus de la moitié des individus (52%), proches du centre de gravité du nuage, c'est-à-dire du positionnement de l'ensemble des individus, vers les non-pratiques environnementales plutôt. Dans ce grand premier ensemble, les individus ont en général peu de pratiques environnementales : au mieux ils économisent l'eau. En revanche, ils ne participent pas à la vie de quartier et ne font pas preuve de méconnaissances marquées (tab. 62).

⁵⁶⁹ Les classes 1 et 2 ont une plus forte dispersion intra-classe que les classes 3 et 4 : les classes 1 et 2 sont plus hétérogènes que les classes 3 et 4, au profil plus spécifique. Ce sont les plus proches du centre du nuage. Ce sont les classes 3 et 4 qui sont plus distantes des autres et avec le centre de gravité du nuage. Les classes 1 et 2 sont assez proches entre elles tandis que les classes 3 et 4 sont très différentes l'une de l'autre. Les autres distances sont assez fortes mais toutes comparables (entre 2 et 3, 2 et 4 etc.). La classe 4 est la plus concentrée.

Tableau 62 : Particularités de la classe 1 : Une majorité de peu pratiquants

Je ne participe pas à la vie de quartier	100%
Je ne fais pas du tout d'actions pour l'environnement	23,4%
J'économise l'eau	21,5%
Je ne trie pas du tout mes déchets	36,7%
Je n'économise pas l'eau	75,9%
Moins de 30 ans	38,7%
Pas du tout écolo	21,1%

La deuxième classe comprend environ un tiers des individus (31%). Il s'agit d'une classe d'individus versés dans des pratiques environnementales à un niveau assez élevé, mais qui ne se déclare pas spécialement comme écologistes, déclarant faire « plutôt » des actions environnementales que « beaucoup ». Ils ne sont pas investis dans la vie de quartier (tab. 63).

Tableau 63 : Particularités de la classe 2 : Un tiers de pratiquants environnementaux

Je fais beaucoup d'actions pour l'environnement	23,4%
Je fais plutôt des actions pour l'environnement	68,6%
Je ne participe pas à la vie du quartier	99,1%
J'économise l'eau	83,1%
Je ne sais pas si j'ai acheté commerce équitable	10,4%
J'ai acheté des produits de ménage respectueux de l'environnement	55%
J'ai acheté bio	49,1%
Je trie intégralement mes déchets	76,3%
Plus de 60 ans	22,2%
Je sais précisément ce qu'est le développement durable	25,2%

La troisième classe est très différente des deux premières et compte moins d'individus (9,4% du total). Les individus ont des pratiques environnementales fortes et variées et ne sont pas particulièrement dans l'incertitude ; ils se déclarent plus volontiers écologistes, avec des actions pour l'environnement. En revanche, ils sont marqués par leur engagement dans la vie de proximité. En réalité, cette classe comprend la quasi-totalité de ceux qui ont déclaré participer à la vie de quartier : il s'agit donc là de la pratique fondatrice de cette classe (tab. 64).

Tableau 64 : Particularités de la classe 3 : Moins de 10% de pratiquants globaux, notamment engagés dans la vie de proximité

Participe	100%
Je fais beaucoup d'actions pour l'environnement	22,3%
Je rends service à mes voisins	86%
Je donne	68,9%
J'ai acheté des produits de ménage respectueux de l'environnement	64,1%
Je trie intégralement mes déchets	61,2%
J'achète d'occasion	29,1%
J'économise l'eau	63,1%
Plus de 60 ans	24,3%
Je suis tout à fait proche des mouvements écologistes	17,5%
Je suis assez proche des mouvements écologistes	42,8%
Je sais précisément ce qu'est le développement durable	29,1%

La quatrième classe est encore différente des autres, avec 7,9% des individus. Comme les individus de la première classe, leurs pratiques environnementales sont moyennes, tirant vers le haut et montrant un faible engagement dans la vie de proximité. En revanche et c'est là la particularité de cette classe, les individus se caractérisent par une forte incertitude ou une ignorance particulière, notamment sur la réponse « Je ne sais pas si j'ai acheté des produits de ménage respectueux de l'environnement ». Leur répartition par âge est très différente : elle correspond très majoritairement aux deux classes d'âges les plus jeunes (tab. 65). Cette classe d'âge concentre l'ignorance à partir d'une seule modalité : l'ACM puis la CAH ont ainsi fait ressortir cette modalité originale à partir de laquelle nous ne souhaitons pas trop extrapoler. Il est vraisemblable qu'elle rassemble des individus peu concernés par les questions environnementales, en tout cas par l'achat de produits de ménage respectueux de l'environnement.

Tableau 65 : Particularités de la classe 4 : 8% de peu investis et plutôt incertains

Ne participe pas	93%
Je ne sais pas si j'ai acheté des produits de ménage respectueux de l'environnement	100%
Je n'achète pas bio	66,4%
moins de 30 ans	41,9%
30-45 ans	37,2%

Les tests de Khi2 sur les tris croisés entre les classes et la CSP sont non significatifs, et indépendants pour les origines. On constate donc que les deux modalités les plus pertinentes pour différencier les individus sont la participation ou non à la vie de quartier et le fait de ne pas savoir si on a acheté des produits de ménage respectueux de

l'environnement. La dernière nuance pose problème ; en effet, la modalité « je ne sais pas ce que sont les produits de ménage respectueux de l'environnement » ne discrimine pas les individus. Il ne s'agit donc pas seulement d'une question d'ignorance ; c'est aussi lié à un désintérêt.

On a donc une classe d'individus restreinte, de moins de 10%, qui montre des pratiques liées à une durabilité assez globale, qui se fonde d'abord sur la participation à la vie de quartier mais qui rassemble aussi des pratiques environnementales. Un tiers des individus ont des pratiques plus environnementales qui relèvent moins du manifeste. Une majorité nette d'individus a tout de même assez peu de pratiques durables. 8% des individus se montrent peu concernés.

BILAN DU CHAPITRE 10

Les résultats du traitement de l'enquête sont extrêmement riches sans atteindre non plus les ambitions très élevées de départ. Une partie des hypothèses a pu être validée : le développement durable reste encore trop mal connu, notamment concrètement. Cette ignorance ressort fortement des axes de l'ACM. Mais cette ignorance n'empêche effectivement pas des actions allant d'une manière ou d'une autre dans le sens d'un développement durable. En revanche, une hypothèse est repoussée : la mesure par un questionnaire quantitatif de la capacité à s'engager vers l'avenir.

Les pratiques de durabilité sont, séparément les unes des autres, parfois conjointement, explicables par certaines caractéristiques individuelles, par les opinions sur l'environnement global, par le positionnement des individus dans la vie publique et dans la société. Ces éléments sont mesurables séparément, dans une différenciation des individus et surtout des types de pratiques et plus généralement de mouvement, validant très partiellement la première hypothèse. Certaines pratiques sont assez présentes dans certains groupes de la population, qui restent très minoritaires, notamment les pratiques environnementales, sans être pour autant ancrées. Les pratiques de consommation alternative apparaissent moins présentes dans les sociétés enquêtées.

Quelques éléments peu attendus ont été soulignés par les résultats des traitements statistiques. D'abord a émergé un véritable désir de participation aux projets de développement durable, émanant de plusieurs classes sociales très différentes et pas seulement des « citoyens-experts » mais aussi des classes populaires de la société. Ce désir de participation entre en opposition avec un pessimisme majoritaire sur la capacité des individus à influencer la décision politique en tant que citoyen. Il entre également en opposition avec l'indifférence d'une partie de la population. Cet élément n'avait été qu'esquissé dans les hypothèses de l'enquête, dans une approche très exploratoire, même si certaines questions allaient véritablement en ce sens : il s'agit là d'une dimension qui s'est renforcée au travers du traitement de l'enquête. D'ailleurs, le deuxième axe de l'ACM à Plaine Commune se fonde sur l'engagement dans la vie de proximité, en association avec ce souhait de participer. La partition fait émerger une classe correspondant à ce profil d'individus. Ensuite un autre élément a été souligné par les résultats de l'enquête, répondant à la problématique générale mais pas forcément dans le sens attendu. Les tris à plat et l'ACM ont mis en évidence le poids des non-pratiques, certes en partie explicables par le pessimisme, mais néanmoins statistiquement plus fortes que les pratiques très engagées.

Une partie des hypothèses sont confirmées, d'autres infirmées, des éléments peu attendus se dégagent des traitements. En revanche, il est certain qu'un mouvement global vers la

durabilité, même dans certains sous-groupes des sociétés enquêtées, n'a pas pu être distingué, aussi bien dans les traitements bivariés que dans les traitements multivariés. L'analyse de variance de l'ACM a bien montré que, parmi les variables explicatives pourtant triées sur le volet lors des tris croisés, peu d'entre elles expliquent les tendances générales de l'information, dans un manque de significativité générale flagrant. Certes, le premier axe de l'ACM correspond bien à une gradation des pratiques, dans une potentialité bien présente. Un petit groupe (10%) ayant aussi bien des pratiques environnementales que des pratiques solidaires et des pratiques de participation se détache. Certes les pratiques testées dans l'enquête se rapportent à des conventions un peu normées de la durabilité mais elles sont variées. Le dessein scientifique de projeter en le décomposant un mouvement global vers la durabilité n'a pas montré de mouvement global, recomposé, vers la durabilité. Ce mouvement global est peut-être latent dans les sociétés enquêtées, comme le montre le premier axe de l'ACM, mais il reste décomposé.

Des entretiens qualitatifs auraient pu être menés pour compléter l'enquête par questionnaire mais ils se seraient heurtés à l'obstacle de la méconnaissance du développement durable, de la globalité et de la pensée complexe. Comme Philippe Collomb et France Guérin-Pace il y a treize ans, nous concluons à la nécessité d'améliorer la connaissance, non plus seulement de l'environnement, mais de la durabilité. Comment y parvenir ? En faisant participer les citoyens aux projets de développement durable, ce qui s'avère être une tâche vraiment difficile pour tous les acteurs concernés (**chapitre 11**).

CHAPITRE 11

Concier « les habitants » dans des projets de durabilité urbaine ? Observations, analyses et propositions exploratoires

Initiée comme principe de fonctionnement de l'action publique dès Rio en 1992 puis dans la convention d'Aarhus, la concertation fait partie des pratiques de la gestion de tout projet durable. Les travaux menés dans le cadre de cette thèse et l'analyse sur les territoires franciliens sélectionnés démontrent que la concertation constitue l'un des axes majeurs de tous les projets de développement durable étudiés : de fait, ils développent des démarches innovantes de concertation, pas forcément représentatives des démarches de concertation en développement durable généralement effectuées dans la métropole parisienne.

L'un des biais vient de la concertation comme critère d'étude : nous avons essentiellement analysé des projets pour lesquels nous avons pu assister à des réunions de concertation, en tout cas pour les quartiers durables, moins pour les politiques générales de développement durable (Agenda 21 et Plan Climat). Les dispositifs ont déjà été rapidement esquissés dans les chapitres 7 et 8 en tant que piliers des projets de durabilité étudiés. Ils ont permis de constater que l'accent sur la concertation est une constante à l'intérieur des collectivités d'étude, qu'il s'agisse du Plan Climat, de l'Agenda 21, des projets de quartier durable. Sur certaines collectivités comme à Plaine Commune, une progression nette de cet axe a pu être mise en évidence. Cependant, les dispositifs de concertation restent de conception différente d'un projet à un autre au sein d'une même collectivité, dans une variété des pratiques observables.

Ce premier constat, d'une multiplicité de pratiques de concertation « volontaire » (par opposition à la concertation réglementaire) s'oppose à une littérature rare sur la concertation en développement durable. Des recherches intéressantes sont menées sur la démocratie participative en France et en Europe, notamment en sociologie urbaine par M-H. Bacqué et Y. Sintomer pour un programme de recherche de l'Adels (Bacqué *et al.*, 2005 ; Bacqué et Sintomer, 2010 ; Bacqué et Sintomer, 2011). Deux numéros d'Espaces et Sociétés ont porté sur la question urbaine⁵⁷⁰. La réflexion a été menée sur la concertation en environnement (Simard *et al.*, 2006) ou en aménagement (Gallety et Rousset, 2000) Mais leur perméabilité est moins fréquente avec le développement durable, qui met particulièrement en avant la nécessité de recourir à la participation. Citons toutefois au Canada (Gendron et Vaillancourt, 2003), des numéros de revue de géographie *Geographica*

⁵⁷⁰ N°112, 2003, « Ville et démocratie » ; n°123, 2006, « Ville, action citoyenne et débat public ».

*Helvetica*⁵⁷¹ *Urbia*⁵⁷², dans certains travaux du PUCA (Tapie-Grime, 2007) et dans le programme de recherche en cours sur la concertation citoyenne dans les éco-quartiers en France du LET et du Lab'Urba (Barbry, 2011).

Qu'est-ce que la concertation ? Il s'agit là d'une question essentielle, qui n'est pas toujours tranchée clairement, les pratiques observées n'étant pas forcément très explicites. Ce chapitre consacré à la concertation n'apporte que des éclairages et des éléments de réponse. Les pratiques de concertation s'apparentent à une vaste nébuleuse autour des termes de participation, consultation, concertation, débat public. Le terme vague d'association (des populations) résume bien cet ensemble. Cette nébuleuse est en lien avec la mise en œuvre d'une démocratie participative, le lien pouvant parfois être ténu. Dans les pratiques étudiées, il est davantage question de concertation que de participation ou de consultation, en écho peut-être à la concertation réglementaire. En effet, en France, les pratiques d'étude viennent se superposer à la concertation réglementaire notamment mise en place dans les procédures de ZAC et de révision de PLU, procédures qui comprennent des réunions publiques et des enquêtes publiques. Cette concertation réglementaire est issue de la loi Bouchardeau de 1983 dont l'avancée majeure est d'imposer des dispositifs de recueil des opinions du public. A-L. Humain-Lamoure définit la participation comme « un processus politique et public, légalement institué, qui vise à associer des individus (citoyens, habitants, ou simples usagers) à une prise de décision en matière d'action publique affectant un groupe ou un territoire » (Humain-Lamoure, 2008, p. 206). La participation constitue un principe majeur de la déclaration de Rio. Pourtant on appelle bien ces pratiques « concertation ». La charte d'Aalborg n'est pas claire, évoquant l'information, l'association aux processus décisionnels locaux et l'éducation et la formation. Le cadre de référence national utilise le terme de « participation ». Les critères de la grille EcoQuartier sont flous : « impliquer, écouter et décider », « évaluer et préparer une gestion durable », « se respecter mutuellement et progresser ensemble ». Autrement dit nous sommes là dans l'observation de pratiques émergentes qui restent encore à déterminer précisément.

Ce chapitre cherche à répondre à une triple problématique :

- Comment sont menées les pratiques de concertation, selon quels processus ? Quels apports et quels dysfonctionnements observe-t-on ?
- Comment construire une méthodologie d'analyse de ces pratiques ?
- Plus secondairement, comment mieux mener les concertations ?

Ce chapitre se veut très exploratoire et méthodologique. En effet, l'observation participante des concertations a constitué un des principaux axes au départ de la thèse, qui s'est par la suite orientée sur d'autres priorités et sur d'autres méthodologies, à l'esprit différent de

⁵⁷¹ Vol. 64 n°4, 2009

⁵⁷² « Participation et développement urbain durable », n°3, 2006

l'observation participante davantage pratiquée en ethnographie ou sociologie et beaucoup moins en géographie. De plus, les concertations liées à la durabilité, mal connues, se sont avérées déconcertantes par l'ambiguïté de leur déroulement ainsi que par la richesse des matériaux de discussions qu'elles apportaient. Le résultat de cette recherche est donc essentiellement une proposition méthodologique : la grille d'observation mise en évidence ne constitue pas un point de départ mais un aboutissement. Paradoxalement, nous sommes parvenus à cette grille au moyen d'une démarche de modélisation multi-agents, que nous présentons comme un aboutissement potentiel pour davantage de clarté mais qui en fait a permis aussi l'analyse des pratiques, dans une construction réflexive de la méthodologie.

L'analyse des pratiques de concertation se fonde sur une méthodologie d'observation participante. Nous aurons recours à la première personne du singulier pour relater les expériences vécues, au cours desquelles les fondements objectifs de l'identité mais aussi la personnalité du chercheur influencent certainement les relations avec les personnes rencontrées. Les réflexions de ce chapitre sont également issues de nombreuses conversations avec Hélène Chelzen (Helzen et Pech, 2011), qui elle aussi a observé de nombreuses concertations, dans d'autres cadres que les projets urbains liés au développement durable : projets d'urbanisme « classique » et débats de la Commission Nationale du Débat Public. Nous ne chercherons pas à dégager une spécificité des concertations liées au développement durable en l'absence de réelle comparaison avec d'autres concertations. Néanmoins les discussions avec H. Chelzen suggèrent une différence. Nous avons étudié d'autres processus de concertation, pour l'Agenda 21 de Paris et les Plans Climat de Paris et de Plaine Commune (chapitre 7) mais nous n'avons pas pu les observer. Ils ne sont donc pas la plupart du temps intégrés à la réflexion mais pourront parfois l'appuyer.

Nous présenterons d'abord une première vision de la concertation et la définition de la démarche d'observation participante. Néanmoins la clarification des nombreux paradoxes et ambiguïtés s'avère indispensable avant de proposer des méthodologies d'analyse : grille d'observation et modélisation.

1. Les pratiques de concertation observées dans les collectivités d'étude

La méthodologie sera présentée « à l'envers » car elle n'est pas été définie en préalable à toute participation. En effet, il a fallu découvrir cet objet d'étude méconnu. L'observation participante a en effet consisté, dans la mesure du possible, à se mettre à la place d'une citoyenne riveraine discrète. A partir de ces découvertes une méthodologie d'approche a pu se constituer au fur et à mesure. Nous terminerons sur les fonctionnements apparents de la concertation.

1.1 Découvrir les démarches observées

J'ai participé à 34 séances de concertation relevant de six cycles de concertation, correspondant pour chacun d'entre eux à des projets et à des stratégies politiques précises. Je n'ai jamais pu assister à l'ensemble des réunions programmées pour chacun des cycles sauf pour l'Agenda 21 de Plaine Commune⁵⁷³.

37 séances de 6 cycles de concertation, dont un peu moins de la moitié à Clichy-Batignolles

Nous⁵⁷⁴ appelons cycle de concertation un ensemble constitué de plusieurs séances, dont les formes peuvent être différentes, correspondant à un projet politique précis, qui constituent un tout cohérent circonscrit clairement dans le temps. En effet, les concertations se déroulent dans des temporalités complexes car à la fois emboîtées et précises. Les cycles peuvent correspondre à des phases de concertation pour les quartiers durables, l'élaboration de ceux-ci s'établissant dans un temps long. Pour Masséna-Bruneseau et pour le quartier durable du lycée Camille Claudel, il s'agissait de la première phase alors que pour Clichy-Batignolles et pour l'éco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis, il s'agissait d'une deuxième phase de concertation (chapitre 8). Les cycles sont présentés explicitement par les animateurs de la concertation et éventuellement par les élus, qui rappellent les étapes. Nous présenterons ici quelques différences et points communs pour plus de clarté.

J'ai participé aux séances suivantes, présentées dans l'ordre chronologique de participation aux cycles de concertation :

- 1. l'Atelier Public d'Urbanisme pour le projet de quartier durable du lycée Camille Claudel en décembre 2008 : 4 ateliers sur 18 et 1 réunion publique sur 9. Cette phase de concertation est close ;
- 2. la consultation sur l'avenir du paysage urbain parisien en débat en avril-mai 2009 : 3 réunions publiques sur 5 et 2 ateliers sur 2. Cette consultation ne portait pas explicitement sur le développement durable, hormis dans l'atelier auquel nous avons participé. Cette consultation est close ;
- 3. la concertation sur le projet Masséna-Bruneseau de mai à juin 2009 : 2 réunions publiques sur 2 et 1 atelier sur 2. Cette phase de concertation est close ;
- 4. la concertation sur le projet de quartier durable Clichy-Batignolles de juin 2009 à mars 2011 : 15 ateliers sur 28⁵⁷⁵ (soit 5 groupes thématiques sur 8⁵⁷⁶) et 3 réunions publiques sur 4. Cette phase de concertation est toujours en cours ;

⁵⁷³ mais je n'ai toutefois pas participé aux ateliers communaux.

⁵⁷⁴ Nous alternons le « nous » du chercheur neutre, en phase d'écriture et le « je » de la chercheuse en observation participante sur le terrain, où elle va animée de sa propre personnalité.

⁵⁷⁵ si on considère la temporalité du terrain, de juin 2009 à mars 2011 et sur la base de la chronologie établie par L. Barbry (2011, p. 64). Le nombre d'ateliers augmente vu que la concertation est toujours en cours. Je ne

- 5. l'Atelier public d'Urbanisme sur le projet d'éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis en février 2010 : 1 atelier sur 9. Cette phase de concertation est close ;
- 6. la concertation communautaire pour l'Agenda 21 de Plaine Commune de juillet 2010 à mars 2011 : 3 forums (dont 2 suivis par des ateliers) sur 3 forums⁵⁷⁷. Cette phase de concertation est toujours en cours.

Le fait de ne pas participer à la totalité des réunions ne constitue pas un problème, dès lors que l'objectif était de se mettre à la place du citoyen qui va en réunion de concertation. Comme moi, il ne peut guère se rendre à la totalité d'entre elles, compte-tenu de ses contraintes personnelles.

Premières distinctions, premiers points communs

Il s'agit ici de présenter les éléments les plus clairs, nécessaires à la compréhension. D'ores et déjà il faut distinguer deux grands types de réunions, qui sont toujours mélangées dans des cycles de concertation :

- la réunion publique : les élus sont présents, l'assistance est nombreuse (plusieurs centaines de personnes) et anonyme. Une petite minorité d'entre elles est liée à la concertation réglementaire : 1 réunion à Clichy-Batignolles et 1 réunion à Masséna-Bruneseau ;
- l'atelier de concertation à proprement parler : l'assistance y est plus restreinte, de l'ordre de la dizaine ou de la vingtaine de personnes. Les participants doivent s'inscrire au préalable, se présenter au cours d'un tour de table et laisser leurs coordonnées ;
- A Plaine Commune des formes plus hybrides ont été privilégiées : pour l'Agenda 21, des ateliers de concertation ont suivi les réunions publiques (pas d'inscription mais tour de table) ; pour l'éco-quartier fluvial, inscription mais pas de tour de table et maire dans la salle).

Tous ces cycles de concertation présentent une constante très déterminante. Ils sont tous organisés et animés par un prestataire de la collectivité, bureau d'études ou une agence, dans le cadre d'un marché. Il est possible qu'il s'agisse là d'une particularité des concertations en développement durable⁵⁷⁸. Cela signifie la mise en place d'un marché, avec un coût financier, et la détermination d'un cahier des charges, qui suppose une réflexion et la mise en place d'une politique précise de concertation, toujours très réfléchie. Un médiateur-animateur est donc systématiquement présent à ces réunions, qu'il a organisées

me suis pas inscrite à l'atelier citoyen sur les équipements ni à l'atelier citoyen sur le parc et aux ateliers sur Saussure. Je n'ai participé qu'à une seule séance du groupe projet sur les enjeux architecturaux.

⁵⁷⁶ Ateliers citoyens et groupes projets confondus.

⁵⁷⁷ A ce jour (octobre 2011) cette fois-ci.

⁵⁷⁸ Discussions avec H. Chelzen sur la base de ses propres observations.

en relation avec la collectivité demandeuse. Il organise le déroulement de la réunion entre deux grands blocs de personnes : le public d'un côté et les orateurs de l'autre côté (élus, agents municipaux, bureaux d'études, partenaires du projet). Les bureaux d'études ou agences de communication observés sont très différents les uns des autres en revanche : en cela ils influencent considérablement l'esprit dans lequel la concertation est menée. En effet, il peut s'agir d'une agence de communication ou d'un bureau d'études de consultants, professionnels de la ville. Voici la liste des prestataires pour chacun des cycles de concertation observés, avec leurs spécialités telles qu'ils les annoncent :

- 1. Atelier public d'urbanisme du quartier durable du lycée Camille Claudel : groupement Eric Amanou consultant-atelier Landauer, architectes, urbanistes, sociologues, psychologues, dont la concertation est l'une des spécialités ;
- 2. consultation sur l'avenir du paysage urbain parisien en débat : agence Campana-Eleb, journalistes pratiquant de l'enquête qualitative représentative ;
- 3. concertation sur le projet Masséna-Bruneseau : agence Ville Ouverte, urbanistes dont la concertation est l'une des spécialités ;
- 4. concertation sur le projet de quartier durable Clichy-Batignolles : agence DAC Communication, communicants spécialisés dans la concertation environnementale et de développement durable ;
- 5. Atelier public d'Urbanisme sur le projet d'éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis : agence de communication A vrai dire la ville, spécialisée dans l'architecture et l'urbanisme ;
- 6. concertation communautaire pour l'Agenda 21 de Plaine Commune : groupement 4D/Voix publiques/Frédéric Weil, spécialistes des projets de développement durable et de la concertation en développement durable.

La présence d'experts est par ailleurs régulière. Cette liste nous permet de distinguer trois types de prestataires organisant et animant la concertation, dont l'esprit diffère : le bureau d'études d'urbanistes et autres professionnels de la ville, l'agence de communication, le bureau d'études spécialisé en accompagnement de projets de développement durable. La collectivité qui demande cette prestation choisit son prestataire dans le cadre d'un marché, en fonction de ce qu'elle souhaite. Nous n'avons pas cherché à avoir accès aux critères de choix pour ces marchés. Pour l'Agenda 21 de Paris et les Plans Climat de Paris et de Plaine Commune, les constats sont proches : bureaux d'études en accompagnement de projets de développement durable (Auxilia et Solving Efeso à Paris), journalistes et experts pour le Plan Climat de Plaine Commune.

1.2 Méthodologie d'observation participante

Nous avons plus haut donné quelques éléments essentiels pour comprendre comment se situent les cycles de démonstrations. Ici nous partirons d'un autre point de départ pour

expliquer la constitution de la méthodologie d'approche. Nous avons en effet souhaité nous mettre à la place, dans la mesure du possible, du riverain qui se rend à une réunion de concertation. Il n'a donc pas forcément assimilé les mises au point précédentes. Nous emploierons le « on » pour nous mettre à sa place. A partir ce positionnement de découverte, au fil des réunions, nous avons suivi une méthodologie d'observation participante, qui utilisera le « je ».

Quelle impression les réunions de concertation donnent-elles aux intéressés et aux citoyens ?

Avant d'avoir une existence réelle, les ateliers de concertation ont une représentation communicante qui amène à se les représenter *a priori*. Elles sont en effet annoncées à l'avance et font l'objet d'une communication réfléchie sur Internet, par boîtage, par affichage public, par *flyers*. A la lecture de ces documents, on se fait donc une représentation de ce que sera la réunion de concertation. On peut éventuellement trouver des comptes-rendus sur le site Internet des réunions précédentes. Les réunions ont lieu en début de soirée, en semaine et durent 2 à 3 heures⁵⁷⁹.

Les réunions publiques sont libres. On se fraie un chemin dans la foule pour trouver une place, on lit les documents distribués. On y reconnaît – ou pas – ses élus mais en tout cas les orateurs sont explicitement et clairement présentés. On découvre l'architecte coordonnateur du projet, etc. On prend ou non la parole lorsque la parole est à la salle. Le déroulement de la réunion publique est assez maîtrisé. Les rôles sont clairs : on écoute et éventuellement on peut prendre la parole.

C'est plus compliqué pour les ateliers de concertation. Pour s'y rendre, il faut se soumettre à une condition : l'inscription, qui consiste à donner son nom et son adresse et parfois à préciser pourquoi on s'intéresse au projet. Cela suppose donc, de manière sous-jacente, que l'on est censé avoir un lien avec le projet de développement durable, notamment spatial. L'anonymat n'est guère possible. On doit se présenter lors du tour de table en cas de faible affluence à l'atelier. A Clichy-Batignolles, une personne vérifie qu'on est bien inscrit. Les noms et l'appartenance (spatiale, associative) figurent ensuite sur les comptes-rendus de réunion. En l'absence d'inscription, on doit laisser son nom. A Clichy-Batignolles, son adresse est même géolocalisée sur une carte Google du diaporama à titre introductif. Par ailleurs, les bulletins d'inscription précisent qu'on doit s'impliquer dans la participation aux réunions, notamment en étant assidu. On doit donc assister à un cycle de concertation depuis le début. Ces deux points, inscription et assiduité, peuvent représenter des contraintes.

Le déroulement des ateliers de concertation est plus complexe, ambigu et variable que celui des réunions publiques. Les ateliers sont souvent divisés en ateliers thématiques qui

⁵⁷⁹ Les ateliers de la consultation sur l'avenir du paysage parisien ont eu lieu le samedi après-midi.

constituent des mini-cycles thématiques à l'intérieur des grands cycles : ils se structurent sur une progression en quatre séances en général, à laquelle une séance supplémentaire est souvent ajoutée. Ils ont parfois lieu en même temps, ce qui rend impossible la participation à l'ensemble des ateliers. L'animation est en elle-même assez cadrée : en général, on doit écouter des intervenants, poser des questions puis réfléchir par petits groupes sur un sujet et finalement présenter un compte-rendu devant l'assemblée. Mais il y a vraiment de quoi s'y perdre, même pour un citoyen-expert, entre la complexité des projets présentés, la gestion de l'altérité des opinions, la multiplicité des intervenants, l'ambiguïté de l'identité de certains participants, l'ambiguïté des objectifs de la collectivité ainsi que d'autres intervenants, aussi nous y reviendrons plus loin. On peut supposer qu'une partie des citoyens s'y perd un peu et se pose beaucoup de questions sans forcément avoir les réponses.

« On doit » est une simplification. En réalité, on est plutôt « instamment prié de ». Tous les participants à la concertation ne suivent pas forcément ces règles : la concertation est donc plus libre de fait qu'elle n'en donne l'impression. Une personne non inscrite qui se présente à un atelier de concertation, même s'il ne lui est pas destiné, n'est jamais renvoyée ; son nom est rajouté sur la liste. On ne nous reproche jamais d'avoir été absent à une séance. On peut se présenter sous divers aspects lors du tour de table et omettre des éléments d'identité sur son ou ses rôles sociaux.

Positionnement du chercheur dans l'observation participante

Mon objectif principal était de ne pas influencer le cours de la concertation mais de pouvoir l'observer comme si j'étais une riveraine. Néanmoins de rares impulsions directes étaient envisagées pour voir si elles rencontraient un écho. En observation participante, le premier problème stratégique est celui du positionnement du chercheur, qui doit se placer entre deux positions extrêmes (Arborio et Fournier, 2005) :

- Se déclarer comme chercheur, exposer l'objet de la recherche et la méthodologie de recherche ;
- Se faire passer pour quelqu'un d'autre, en l'occurrence une habitante, plus précisément pour une riveraine, au même titre que, théoriquement, les autres participants à la réunion de concertation.

J'aurais souhaité passé inaperçue, tout simplement, et m'exprimer le moins possible, pour me mettre à la place des riverains sans pour autant avoir à jouer un rôle. C'est faisable en réunion publique. Cela n'a été possible que pour l'éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis, où on a dû me prendre pour une habitante.

La première tâche consiste donc à s'inscrire, en respectant les règles définies à l'intention des participants, et parfois avec la nécessité de justifier mon inscription, lorsque je n'habitais

pas du tout le territoire ou lorsque j'ai demandé à participer à un atelier destiné aux acteurs locaux. J'ai toujours déclaré mon nom en revanche se posait le problème de l'adresse. J'ai habité à Palaiseau et j'ai déclaré cette adresse lors de la concertation pour le quartier du lycée Camille Claudel : j'étais alors une véritable riveraine. Par la suite, j'ai soit déclaré ma véritable adresse⁵⁸⁰ pour Plaine Commune, soit une vraie-fausse adresse parisienne⁵⁸¹.

La deuxième tâche consiste à se présenter en réunion de concertation. Je ne me suis finalement jamais présentée comme riveraine. Pour le quartier du lycée Camille Claudel, étant très en retard dans le processus d'inscription, je me suis sentie obligée de déclarer ma position de recherche auprès des organisatrices. J'ai parfois pu me présenter comme « une étudiante » pour certaines concertations : consultation sur l'avenir du paysage parisien (qui s'adressait à tous les métropolitains), concertation Masséna-Bruneseau ainsi qu'au début de la concertation Clichy-Batignolles. J'ai rapidement été identifiée à Clichy-Batignolles comme doctorante et pour l'Agenda 21 de Plaine Commune j'étais de toute façon une chercheuse collaboratrice. Cela a eu du sens pour les organisateurs et orateurs de la concertation que je connaissais, beaucoup moins pour les participants qui n'y ont vraisemblablement pas prêté attention. Finalement, ce dévoilement n'a certainement pas influencé le cours des concertations. Autrement dit, dans ce cas précis, le positionnement du chercheur constituait un faux problème, ce que je ne savais pas avant de me lancer.

L'organisateur de la concertation à Clichy-Batignolles m'a demandé de m'exprimer publiquement à l'assemblée annuelle de la concertation, en tant que représentante des participants de la concertation, ce que j'ai fait. Les autres représentants des participants connaissaient mon rôle mais pas le public.

Le premier cycle de concertation et la réflexion sur une première grille d'observation

Le premier cycle observé était celui de l'Atelier Public d'Urbanisme pour le quartier du lycée Camille Claudel. Je n'ai participé qu'à une réunion publique et qu'à un atelier thématique de quatre séances sur les quatre ateliers thématiques. J'y ai beaucoup appris techniquement et cela m'a pris un certain temps de bien comprendre qui était qui, notamment parmi les participants qui voilaient une partie de leurs engagements sociaux. J'ai donc pris l'habitude de noter systématiquement qui parlait⁵⁸². La synthèse des retranscriptions comprend des réflexions sur la place de chacun dans l'espace, le comportement général des participants et surtout sur la redondance des propos, permettant d'avoir une idée de ce qui leur tient à cœur et les fait venir en concertation.

⁵⁸⁰ Du moins l'une d'entre elles, ayant eu plusieurs domiciles métropolitains au cours de la thèse.

⁵⁸¹ Celle d'un membre de ma famille ou d'un ami.

⁵⁸² Par des initiales ou par des surnoms en cas d'ignorance dans leur nom.

Suite à cette première participation à un cycle de concertation, une première grille d'observation et d'analyse a été dessinée (tab. 66) :

Tableau 66 : Esquisse d'une première grille d'observation et d'analyse (décembre 2008)

Axes d'analyse		Thèmes et questionnement
1	Les formes et les rôles de la concertation	Objectifs, rôles et fonctions de l'atelier Rôle des animateurs Règles de fonctionnement Place des élus, du politique Prise en compte des résultats de l'atelier
2	Les participants	Identité (initiés, amateurs) et expertise Opinions et représentations Apports et formes de la prise de parole
3	Contenu du débat au regard du développement durable	Enjeux et problématiques soulevées par rapport au développement durable : qu'apporte l'atelier au développement durable ?
4	Les apports de l'atelier au projet	Qu'apporte l'atelier aux différents participants ? Comment l'atelier a-t-il permis d'avancer sur le projet de développement durable ?
5	Différenciations spatiales Relations au territoire	Nuances et distinctions spatiales Rapport au territoire, aux lieux

Cette première grille posait le problème de soulever un champ des possibles tout à fait considérable en matière d'exploitation des résultats. Elle n'a pas été appliquée telle quelle et avec rigueur lors des cycles de concertation suivants mais elle a initié une réflexion et a permis de déterminer les méthodologies. Nous avons besoin des axes 3 et 4 pour alimenter le chapitre 8, mais l'exploitation en a été à la fois très synthétique et très partielle. Ce chapitre 11 se concentre en fait sur les axes 1 et 2. En effet, il s'avérait nécessaire de résoudre les paradoxes déterminants qui conditionnent actuellement la concertation avant de chercher à exploiter le vif des débats, ce que nous ne pourrons pas faire dans cette thèse, laissant cela à une exploitation ultérieure, ainsi que l'axe 5⁵⁸³.

Les outils de l'observation participante

Les outils de cette observation participante sont simples : le carnet de terrain, le dictaphone⁵⁸⁴, la mémoire visuelle, la retranscription des réunions et leur synthèse⁵⁸⁵. La comparaison avec les comptes-rendus de concertation est aussi intéressante. Sur le carnet

⁵⁸³ H. Chelzen a orienté ses recherches sur cet axe. Nous avons beaucoup discuté des axes 1 et 2 ; elle s'intéresse à l'axe 3, dans une moindre mesure. Les discussions sur l'axe 4 sont difficiles compte-tenu des différences de terrain.

⁵⁸⁴ Les réunions restent souvent difficiles à écouter toutefois.

⁵⁸⁵ Une première moitié seulement des concertations a été retranscrite, synthétisée et commentée : l'atelier public d'urbanisme pour le quartier du lycée Camille Claudel, la consultation sur l'avenir du paysage parisien et la première moitié de la concertation à Clichy-Batignolles, correspondant à l'année 2009 environ.

de terrain, des considérations sur la disposition spatiale des réunions sont notées, ainsi que, le plus possible, l'identité de la personne qui s'exprime. Personne n'a remarqué ou n'a semblé remarquer le dictaphone⁵⁸⁶. J'ai rarement eu des remarques concernant le carnet de terrain, de nombreuses personnes prenant également des notes au cours de la réunion, même si l'ampleur des notes prises a parfois pu surprendre.

Je me suis exprimée le moins possible en réunion, dans l'objectif de ne pas influencer le cours de la concertation. Je ne suis pas pour autant restée froide. Au fil des réunions à Clichy-Batignolles, j'ai aussi appris à connaître les animateurs et les participants réguliers à la concertation, qui ne sont pas si nombreux. Nous avons noué des relations cordiales par les sourires, salutations et discussions anodines⁵⁸⁷, mon écoute attentive et mes encouragements discrets à la prise de parole.

A force de présence, on ne reste pas insensible. Il m'est arrivé d'avoir une intervention directe ou indirecte, dans ce cas spontanée :

- lors de la consultation pour l'avenir du paysage parisien, je me suis opposée frontalement à l'animateur, peu respectueux des désirs de dialogue qui souhaitaient s'exprimer dans la salle. Considérant la non prise en compte de mes remarques, je n'ai pas cherché à poursuivre le processus de concertation ;
- lors de la réunion de préparation à l'assemblée annuelle de Clichy-Batignolles, lassée de ne jamais entendre parler d'éco-quartier, j'en ai glissé un mot à une voisine que je savais concernée. L'animateur s'est est saisi, visiblement d'accord avec ce constat, l'a écrit sur le *paper board*, posant la déficience du discours sur l'éco-quartier à l'ordre du jour. Cette remarque a donc été signalée, mais n'a pas été particulièrement soulignée ensuite ;
- à la fin de l'assemblée annuelle de Clichy-Batignolles, j'ai demandé à une personne dans le public qui s'était exprimée de manière particulièrement constructive de participer aux ateliers de concertation. Cette personne participait en fait déjà à un atelier mais s'est inscrite à un second.

Ces exemples d'intervention spontanée peuvent aussi entrer dans le cadre d'expérimentations d'une influence ponctuelle. En l'occurrence, les conséquences ont été assez minimes.

En revanche, je n'ai jamais photographié ou filmé les séances de concertation, par discrétion. Je n'ai jamais non plus cherché à pousser plus avant la conversation, voire l'entretien, avec certains participants. L'entretien avec des participants réguliers à la

⁵⁸⁶ Mes comparses à l'assemblée annuelle de la concertation ont toutefois certainement vu le dictaphone ce jour là, posé sur la table, mais ont accepté sa présence comme légitime.

⁵⁸⁷ rares remarques sur la concertation ou les projets.

concertation, associatifs ou individuels aurait pu être intéressant, mais n’a jamais été réalisé, pas seulement faute de temps mais aussi parce que la connaissance approfondie des citoyens-experts ou des individus les plus engagés dans le processus de concertation n’allait pas suffisamment dans le sens de l’analyse des processus de concertation ou de la connaissance des opinions publiques générales (chapitre 10).

Cependant j’ai cherché à recueillir le point de vue des organisateurs, collectivité et prestataires, pour comprendre comment ils concevaient la concertation. Cela a pu avoir dans le cadre d’entretiens officiels (dont certains présentés au chapitre 8), avec guide d’entretien, notamment avec G. Vrain, directeur de l’agence DAC Communication, pour Clichy-Batignolles. Mais à Plaine Commune, les discussions ont été aussi informelles avec le prestataire, au café, en réunion, dans le métro. *Idem* pour le quartier du lycée Camille Claudel, au cours du pot qui a suivi les réunions.

Au début, les réunions de concertations étaient passionnantes, révélant un ensemble de matériaux de recherche extrêmement riches et un mélange fascinant de dialogue et de confrontation entre les pouvoirs publics et les citoyens. Toutefois, le terrain d’observation participante en réunion de concertation n’a pas seulement cessé parce qu’il faut bien y mettre un terme. Au bout de deux ans de participation à des réunions de concertation dont un an sur le même projet, les réunions sont devenues pénibles à vivre pour moi, comme l’éternel recommencement d’une même mascarade malgré ses allures différentes en fonction des lieux et des personnes, pas forcément volontaire et consciente de la part des multiples participants⁵⁸⁸.

1.3 Les apparences de la concertation : fonctionnements et dysfonctionnements

Ici nous restons toujours dans une première découverte de la concertation, du point de vue des participants, mais aussi des organisateurs, à la surface des processus. L’analyse s’appuie donc sur les discours explicites entendus en réunion de concertation et les entretiens avec les organisateurs. Les concertations suivent des règles et ont des apports positifs qui restent très limités par des écueils connus.

Cadrer la concertation par des règles

Concertation et consultation

On peut considérer trois formes différentes de concertation par leur fonctionnement. A la première distinction entre réunion publique et atelier de concertation, nous pouvons ajouter une troisième forme, celle de la consultation.

⁵⁸⁸ Nous nous permettons ces impressions personnelles dans le cadre d’une observation participante qui engage forcément le chercheur.

La concertation-consultation⁵⁸⁹ sur l'avenir du paysage urbain parisien a en effet pris une forme différente des réunions publiques et des ateliers citoyens classiques, dans une mise en scène sophistiquée, avec la présence d'experts chargés de commenter les débats. La Ville de Paris l'a nommée « Paris - Imaginons ensemble la ville demain – Vous avez la parole, processus d'études, de débat et de concertation sur l'évolution du paysage parisien ». Son objectif était surtout de recueillir la parole des habitants sur un thème à vrai dire vague et peu cerné. Elle l'a été au travers d'une enquête qualitative dite représentative auprès de 141 métropolitains, qui a donné lieu à 22h de vidéo résumés en 20 mn, dans un film riche qui a initié les débats. Les réunions publiques ont permis l'expression de participants (dont certains avaient préparé leur intervention). Les ateliers étaient surtout destinés, non pas au débat comme dans un atelier de concertation classique, mais au recueil de propositions de Parisiens. J'ai fait mes devoirs comme les autres participants et j'ai rendu deux propositions individuelles écrites sur des formulaires pré-imprimés nommés « Fiche de recueil de proposition ». J'ai dû mettre mon nom, ce qui était impératif. Les propositions collectives n'étaient pas autorisées, avec pour objectif évident l'obtention du plus grand nombre de propositions possible. Des rapporteurs de notre atelier ont sélectionné une partie des propositions pour en faire part aux élus. La totalité des propositions, y compris les miennes, a été mise en ligne. Les élus devaient faire un retour sur cette consultation et répondre aux habitants⁵⁹⁰. Seul le dossier de presse initial est aujourd'hui en ligne ; toute trace de cette consultation a disparu, posant les questions de son utilisation et de son utilité.

Une consultation cherche donc à obtenir une trace tangible et formelle, filmée ou écrite, de l'opinion des habitants.

Règles du jeu et chartes de la concertation

Certains cycles de concertations auxquels nous avons participé ont défini leurs règles de concertation, présentées sous une forme plus ou moins contractuelle, en tout cas écrite et explicite. Ces règles sont destinées aux participants comme aux intervenants mais s'avèrent très variables. Ce sont les projets de quartiers durables visiblement qui ont recours à cette détermination de règles.

⁵⁸⁹ Les deux termes étaient à vrai dire utilisés de manière invariante. Cette consultation diffère bien par sa forme. L'intervenant au 2^e atelier, chef de projet de la consultation, agacé par les remarques des participants, a précisé explicitement le terme et ce qu'il recouvrait.

⁵⁹⁰ Je n'ai pas assisté à cette réunion finale de retour des élus, absente de mes carnets de terrain et retranscriptions. J'ai souvenir qu'elle a été plusieurs fois reportée. Je ne suis pas sûre qu'elle ait eu lieu. J'ai en revanche conservé les échanges de mail entre les participants de mon groupe, visiblement concernés par le sujet de la consultation et critiques sur son déroulement.

1. Pour l'Atelier Public d'Urbanisme du quartier du lycée Camille Claudel, « Un cadrage sur les règles du jeu des ateliers mixtes ». Les règles du jeu expliquent abondamment ce qui est exclu des débats⁵⁹¹ ;

4. A la concertation sur le projet de quartier durable Clichy-Batignolles, les « règles du jeu », données en début d'atelier, expliquent les objectifs de la concertation (débatte, nourrir la conception du projet et enrichir la réflexion des équipes techniques) et le respect mutuel des idées de chacun. Lors de l'assemblée annuelle de la concertation, des représentants s'expriment au nom des participants et transmettent des propositions⁵⁹². Dans le cadre spécifique du groupe-projet sur les enjeux architecturaux, les enjeux de confidentialité des groupes de suivi, commissions techniques et des jurys d'architecture (chapitre 8) nécessitent la signature d'une lettre d'engagement à la confidentialité importante, sur trois niveaux, qui s'étend à la sphère privée et dont une partie est complète et perpétuelle⁵⁹³. Dans ce groupe, les participants aux commissions techniques et jurys d'architecture sont priés de se considérer comme des représentants des habitants⁵⁹⁴.

5. l'Atelier public d'Urbanisme sur le projet d'éco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis a une charte de la concertation comprenant des engagements mutuels. Les participants doivent contribuer activement à l'élaboration information, prendre connaissance des éléments d'information, désigner nominativement des interlocuteurs permanents, relayer l'information auprès de la population, faire remonter les avis du public. Le terme de représentants des habitants n'est pas employé mais la dimension de médiateur est en tout cas présente. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre les informations nécessaires, accessibles, des comptes-rendus approuvés, permettre les contributions des représentations de l'APUD, intégrer éventuellement les remarques au projet⁵⁹⁵.

Ces chartes posent donc entre autres et plus ou moins clairement le rôle de chacun.

Que retirer de la concertation ? De l'information à la participation à la prise de décision

Quels sont les apports apparents des réunions de concertation ? Ici nous continuerons à esquisser la typologie. En effet, les objectifs des séances de concertation s'établissent selon un gradient.

⁵⁹¹ Cadrage sur les règles du jeu des ateliers mixtes, distribué lors de l'atelier.

⁵⁹² Diaporamas et comptes-rendus des réunions, en ligne sur le site du projet.

⁵⁹³ La confidentialité sur les projets en commission technique et jury d'architecture court jusqu'à la désignation du marché par le maître d'ouvrage. Ce sont les avis émis par les membres des commissions techniques et jury d'architecture qui font l'objet d'une confidentialité complète et perpétuelle.

⁵⁹⁴ Entretien avec D. Bailly, Paris Batignolles Aménagement et compte-rendu de la séance de travail du 4 juillet 2011.

⁵⁹⁵ Charte de la concertation des mardis de l'éco-quartier fluvial, reçue par mail.

Le premier niveau de la réunion de concertation est la réunion d'information. Toutes les réunions de concertation observées sont avant tout des réunions d'information des habitants. L'objectif premier est de les informer sur le projet pour qu'ils le comprennent mieux.

Le deuxième niveau de la réunion de concertation est le recueil des opinions et propositions des habitants. On a pu voir qu'il prenait différentes formes. Des comptes-rendus sont le plus souvent écrits et mis en ligne, ce qui constitue déjà une avancée par rapport à la concertation pour l'Agenda 21 de Paris par exemple, qui n'a jamais connu de trace tangible. Ces comptes-rendus sont donc à la disposition des intéressés, élus et techniciens mais aussi grand public. Ils font souvent l'objet de diverses formes de synthèses : c'est l'objet de l'assemblée annuelle à Clichy-Batignolles par exemple. DAC Communication a tenté de rédiger plusieurs synthèses pour résumer l'information bien trop dense et éventuellement répétitive des comptes-rendus de concertation. Plaine Commune a également présenté une synthèse ordonnée de la concertation lors du 3^e forum pour l'Agenda 21 (chapitre 7). Les comptes-rendus peuvent ensuite se transformer en Livre Blanc, leur donnant un statut de base d'action : c'est l'objectif pour l'Agenda 21 à Plaine Commune parmi les concertations observées. Un Livre Blanc a été réalisé pour le Plan Climat de Paris et le Plan Biodiversité (chapitre 7). Cette pratique n'a toutefois pas atteint les projets de quartier durable. Les résultats de l'Atelier Public d'Urbanisme du quartier du lycée Camille Claude ont été exposés en mairie. Cela se combine avec l'enquête publique réglementaire, où les avis des habitants sont consignés dans un cahier.

Le troisième niveau de la concertation est le retour des élus devant les citoyens pour expliquer les décisions prises en tenant compte des opinions exprimées des habitants, que les décisions aillent dans le sens des opinions publiques ou au contraire qu'elles ne les respectent pas. Les élus doivent donc justifier leurs choix auprès des habitants. Ce troisième niveau est envisagé dans les collectivités étudiées. Par exemple, le Référentiel aménagement durable fait explicitement référence à ce troisième niveau comme niveau de référence. Concrètement, nous n'avons pas pu observer ce processus sur les six concertations étudiées. Le contexte ne s'y prêtait pas forcément. Ainsi Plaine Commune va devoir le faire pour son 4^e forum qui n'a pas encore eu lieu. Dans la consultation sur l'avenir du paysage parisien, certes mes contributions ont été mises en ligne mais je n'ai pas reçu de réponses, pas forcément sur mes propositions mais sur l'ensemble des propositions. Dans les autres cas, des tentatives ont pu être faites. Elles sont restées peu convaincantes car peu claires et peu explicites. Finalement, le retour le plus clair reste celui de l'enquête publique réglementaire. En effet, dans le rapport mis en ligne de la commissaire-enquêtrice pour Clichy-Batignolles, figurent un certain nombre de fiches de réponses directes et assez fournies de la Ville de Paris aux préoccupations des habitants. La concertation volontaire ne fait donc pas mieux que la concertation réglementaire sur ce point.

Le quatrième niveau est la participation des citoyens à la prise de décision. Il est clairement supposé dans l'Atelier Public d'Urbanisme pour le quartier du lycée Camille Claudel. Néanmoins je ne vois pas bien en quoi j'ai participé à la prise de décision, n'ayant pas eu le sentiment que des décisions aient été prises durant cet atelier, qui ne s'y prêtait pas tant. Certes, on suppose et espère surtout que les débats se déroulant en réunion de concertation influencent d'une manière ou d'une autre les projets, en orientant la réflexion, mais il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure, cette influence n'ayant aucune tangibilité. Ce quatrième niveau n'existe pas dans le Référentiel aménagement durable de la Ville de Paris. Le seul cas observé de participation à la prise de décision est celui de l'atelier sur les enjeux architecturaux à Clichy-Batignolles où des représentants des habitants sont membres des jurys d'architecture. Parmi les situations étudiées dans le cadre de la collaboration avec la Direction de l'Urbanisme (chapitre 12), les habitants ont clairement influencé les décisions, à Fréquel-Fontarabie par exemple, éventuellement en dehors du cadre de concertation, en demandant à rester dans leurs logements (Giroud M., 2008). A Lourmel-Eglise, des scénarios d'aménagement ont été proposés aux habitants ; le projet retenu, avec une moindre hauteur et une desserte par rond-point, reprenait les choix privilégiés par les habitants. Les associations très présentes dans la concertation de la ZAC Pajol ont contribué au choix de ne pas construire de logements sur la ZAC ainsi que de conserver la halle patrimoniale le plus possible⁵⁹⁶ (chapitre 12).

Néanmoins on ne rencontre donc qu'une seule pratique orchestrée de participation des citoyens à la prise de décision, celle des jurys d'architecture. Les décisions ayant évolué suite à la concertation par rapport au projet initial constitue l'indicateur de concertation le plus abouti, mais son renseignement nécessite une vraie réflexion et un recul qui on le voit est possible non pas sur les concertations observées mais sur les concertations étudiées bien après coup.

Comment faire venir tout le monde à la concertation ?

Un des écueils les plus identifiés par les organisateurs est la venue récurrente de mêmes types de personnes en réunion de concertation : des citoyens-experts, des militants associatifs, des mécontents. Ils souhaitent donc élargir le processus de concertation au plus large public possible, dès lors qu'ils ont fait le choix de ne pas s'ouvrir uniquement aux associations.

Malgré la bonne connaissance de cet écueil connu, les dispositifs spécifiques sont difficiles à concevoir. En effet, mettre un dispositif de concertation ouvert à tous, dans de bonnes conditions de dialogue, demande déjà une certaine énergie et expérience de la part de la collectivité (chapitre 7). Le dispositif d'affichage des réunions de concertation est pourtant important à Clichy-Batignolles, avec un plan de boîtage pertinent, une information en ligne,

⁵⁹⁶ Entretiens avec les chefs de projets et chargés d'opération des SEM, dernier trimestre 2010.

des mails envoyés à tous les participants. Il serait intéressant d'étudier les processus de réception par les destinataires d'un *flyer* dans sa boîte aux lettres ou d'une information effectivement lue dans le journal municipal⁵⁹⁷. Les ateliers Ville organisés par le PUCA à Clichy-Batignolles ont surtout un objectif pédagogique davantage que concertatif⁵⁹⁸. Des ateliers sur la place des jeunes sont organisés à Clichy-Batignolles à partir de septembre 2010. Plaine Commune pour son Agenda 21 a vraiment réfléchi à la manière d'associer les populations marginalisées à la concertation. L'enquête dans les lieux publics a permis d'en rencontrer quelques unes : ainsi plusieurs SDF ou non-inscrits sur les listes électorales ont manifesté leur satisfaction de pouvoir s'exprimer. Le groupe « Associations », destinés aux associations aidant les personnes marginalisées, va aussi en ce sens, avec jusqu'ici une réussite mitigée.

2. Les paradoxes de la concertation : se poser les bonnes questions renverse les perspectives

En façade des réunions de concertation, les questions sont mal posées. Comment concerter est la question qui est la plus débattue. A notre avis, pour répondre à la première question, il faut d'abord se poser deux questions préliminaires afin d'évacuer un certain nombre d'ambiguïtés qui alourdissent trop les processus de concertation et semblent les rendre inutiles : qui concerte qui et pourquoi ? Mais la question pragmatique majeure est : que faire du contenu des opinions exprimées ?

1.1 Qui concerte qui ?

Cette première question constitue une vaste nébuleuse très ambiguë. Les réunions de concertation se partagent en deux « camps » essentiellement, dans un clivage très traditionnel : d'un côté les organisateurs et orateurs qui maîtrisent au moins un aspect du projet si ce n'est la quasi-totalité. Ce premier camp dirige la concertation ; il est mieux connu. Face à ce premier camp, celui des habitants, puisqu'ils sont appelés ainsi le plus souvent, plus difficile à cerner. Quel statut leur donner ? Quelle est la représentativité des opinions exprimées en réunion de concertation ?

⁵⁹⁷ La discussion avec certains enquêtés au cours de l'enquête dans les lieux publics a montré que les informations passent inaperçues malgré la lecture effective du journal de la collectivité ou la réception d'un *flyer* dans sa boîte aux lettres. Les questions restent bien sûr entières sur les disponibilités et les contraintes organisationnelles des citoyens.

⁵⁹⁸ Entretien avec G. Vrain, directeur de DAC Communication, chargé de la concertation pour Clichy-Batignolles

Premier tour de table : qui est présent en réunion publique et en atelier de concertation ?

Les participants

Voici une première liste des participants potentiels à une séance de concertation pour un quartier durable, classés par « camp » (tab. 67):

Tableau 67 : les participants à la concertation pour un projet urbain, par camp

Camp des organisateurs	- élus et membres de cabinet d'élus - maîtrise d'œuvre, en général avec l'architecte coordonnateur, à Clichy-Batignolles également la paysagiste, des architectes - maîtrise d'ouvrage, constituée des chefs de projets de la collectivité, de nombreux agents municipaux de la Ville de Paris issus de plusieurs directions et surtout la SEM aménageur du projet - assistance à maîtrise d'ouvrage : plusieurs bureaux d'étude - partenaires de la maîtrise d'ouvrage : souvent la RATP, la SNCF, RFF, à Clichy-Batignolles l'établissement public du Palais de justice - experts en tout genre
	Eventuels élus de l'opposition, en décalage par rapport aux organisateurs mais malgré eux dans leur camp
	Les médiateurs de la concertation qui font le lien mais sont dans le camp des organisateurs
Camp des habitants	- citoyens-experts et initiés - habitants - riverains - militants associatifs et membres de conseils de quartier - militants politiques - responsables d'équipements locaux - chercheurs

Les participants sont moins nombreux et variés pour un Plan Climat ou un Agenda 21 et sont moins divisés dans les catégories institutionnelles de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage ; le même type de personnes est toutefois susceptible d'être présents.

Les élus de l'opposition ainsi que les médiateurs ont une position plus délicate, tout en appartenant tout de même au camp des organisateurs. Nous avons appelé chercheurs ceux qui observent la concertation ; les mêmes peuvent être des experts dans le camp des organisateurs.

Une mise en scène porteuse d'ambiguïtés qui se retrouve invariablement

Les formes des concertations varient, nous l'avons vu, entre réunions publiques et atelier de concertation. Les ateliers de concertation permettent davantage la discussion grâce au petit groupe ; les élus sont moins présents. Néanmoins la mise en scène reste identique sur le fond entre ces deux types de séances de concertation. Les deux camps évoqués plus haut se répartissent dans la salle divisée de manière très binaire et scolaire :

- une scène ou plus discrètement un bureau professoral, un pupitre oratoire, une présidence de table, appuyé par un secrétaire de séance, dont les outils sont le *paper board*, le tableau ou la vidéo-projection d'un diaporama préparé à l'avance ;
- un public, une assistance.

Les personnes qui se trouvent sur la scène ont forcément un temps de parole, même court et font presque systématiquement une intervention⁵⁹⁹, animation, discours ou exposé, préparé donc. En revanche, l'ensemble du public n'a pas vocation à s'exprimer. C'est possible en atelier de concertation mais pas en réunion publique. Leurs prises de parole sont le plus souvent spontanées, rarement préparées. Les ateliers de concertation se divisent en sous-groupes pour une prise de parole encore plus interne.

Les membres du camp des habitants se trouvent rarement sur la scène sauf lors de l'assemblée annuelle Clichy-Batignolles et de la consultation pour l'avenir du paysage parisien ; dans ce cas ils ont clairement été présentés comme des représentants des habitants. En revanche, le camp des organisateurs est libre de se placer où il le souhaite, sur la scène ou dans le public. Certes, le placement sur la scène suppose de déclarer sa présence aux yeux de tous et d'être prévu dans le planning de séance⁶⁰⁰. Néanmoins dès lors qu'un membre du camp des organisateurs se trouve dans le public, il a la liberté de ne pas déclarer sa présence, de ne pas s'exprimer, de ne pas déclarer son identité lorsqu'il s'exprime, etc. Or ces membres du camp des organisateurs peuvent être très nombreux en réunion de concertation⁶⁰¹ : il s'agit surtout du personnel municipal, qui peut être présent par intérêt plus personnel que professionnel, l'idée n'étant pas non plus de blâmer leur présence également nécessaire. Dans le camp des habitants on trouve finalement peu d'habitants mais beaucoup de « passagers clandestins »⁶⁰² dont moi-même. A la réunion de concertation pour l'éco-quartier fluvial, à laquelle je ne me suis rendue qu'une fois, tous les participants (y compris du public) s'appelaient par leur prénom et j'ai peiné à identifier les nombreux

⁵⁹⁹ Parfois, en cas de redondance d'élus, ils ne s'expriment toutefois pas tous.

⁶⁰⁰ Certains élus font preuve de beaucoup de liberté sur ce point, en prévenant pas forcément de leur intervention ou même menant la réunion de la concertation alors que le médiateur est présent.

⁶⁰¹ Que je peux reconnaître parce que je les fréquente par ailleurs.

⁶⁰² Expression utilisée par G. Vrain à propos des membres de cabinets d'élus dont il préfère limiter la présence en atelier de concertation.

intervenants sur la « scène »⁶⁰³, hormis le maire dans le public qui a pris la parole sans être présenté⁶⁰⁴. Lorsqu'on est habitant et qu'on se rend en réunion de concertation, on se rend compte – ou pas – que ses comparses du camp des habitants n'en sont pas forcément.

Rompre les catégories et les clivages traditionnels

Parfois la configuration des lieux ou les habitudes locales permettent de rompre partiellement ces clivages. La concertation pour l'Agenda 21 de Plaine Commune a jusqu'ici toujours eu lieu dans des lieux un peu insolites, témoignage du patrimoine local. L'Espace Fraternité d'Aubervilliers est une grande salle des fêtes circulaire des années 20 dans laquelle les petits groupes d'ateliers se sont retrouvés autour d'un *paper board* et de *post-it*, à la fois assis et debout, sans mise en scène, membre des deux camps mélangés explicitement⁶⁰⁵. A Clichy-Batignolles, la faible affluence du début de concertation permettait au moins de mettre tout le monde autour de la table. Les ateliers par la suite plus fréquentés, dans une salle différente, peut-être plus petite⁶⁰⁶, faisaient revenir à une configuration scène/public. A l'Ile-Saint-Denis, le maire n'hésite donc pas à s'asseoir dans le public et à participer à la réflexion collective.

A Clichy-Batignolles, DAC Communication cherche à éloigner le politique (élus et cabinets) des ateliers de concertation, tout en maintenant des rendez-vous réguliers avec les habitants et des réunions techniques comme « courroie de transmission »⁶⁰⁷. Les réunions publiques avec les élus sont souvent houleuses, liés à la présence de militants politiques dans la salle. Dès lors que la maire d'arrondissement est présente, les discours virent forcément au débat très politique à un moment donné de la réunion voire à des altercations.

Quel statut pour les citoyens ?

Les organisateurs de la concertation parlent beaucoup plus volontiers « d'habitants » pour parler des membres du « camp des habitants ». Or les réunions rassemblent peu d'habitants à proprement parler. Mais pourquoi ne pas parler de citoyens ?

Habitants, riverains, occupants, futurs habitants : à qui appartiennent les territoires sur lesquels porte la concertation ?

Nous avons vu que les citoyens sont presque toujours nommés habitants. Or cette appellation est problématique dans un certain nombre de projets de quartiers durables où il n'y a pas d'habitants, ce qui est déploré. Les futurs habitants du quartier ne viennent pas

⁶⁰³ Mes notes montrent que les présentations ont bien été faites quoique de manière incomplètes ; il s'agissait d'une réunion en milieu de cycle. C'est la multiplicité et la complexité qui sont difficiles à assumer d'un coup.

⁶⁰⁴ Je l'ai reconnu de vue ; il est sans doute envisageable que tous les administrés ne reconnaissent pas leur maire de vue.

⁶⁰⁵ Hélas cette salle manque d'accessibilité.

⁶⁰⁶ Je ne les ai pas mesurées ; la première était sous combles, les deux sans fenêtres, rendant l'évaluation difficile.

⁶⁰⁷ Entretien avec G. Vrain

dans la mesure où ils ne sont pas connus. Aucun des projets étudiés dans la métropole parisienne n'est entré en phase d'exploitation où les réels habitants peuvent être associés à la concertation.

En revanche, ce sont bien des **riverains** qui viennent aux réunions de concertation, ce qui induit un rapport différent aux lieux. Ce terme n'est jamais employé. Qui plus est, les sites des quartiers durables étudiés sont des friches ou des espaces délaissés, au moins en partie mais qui ne sont pas loin de tout. Ils sont souvent occupés et habités par des personnes plus ou moins marginalisées : par des gens du voyage pour le projet de quartier du lycée Camille Claudel, par des SDF pour le projet d'éco-quartier fluvial, par des prostituées et des SDF pour Clichy-Batignolles (boulevard Douaumont, dans des camions)⁶⁰⁸. Dans un cadre politique classique, ces personnes n'ont pas de droit d'occupation des lieux à revendiquer, en revanche dans une approche de développement durable, elles pourraient être considérées. Sans être forcément volontairement écartées des processus, elles ne reçoivent pas d'invitation à la concertation et ne s'y rendent pas. D'ailleurs, si c'était le cas, un décalage se manifesterait avec les « habitants » auxquels la concertation est destinée.

Le paradoxe des réunions de concertations sur lequel elles fondent leur légitimité est le dialogue avec les habitants. Les orateurs s'adressent à la salle comme si elle était composée d'habitants. Mais si les habitants ne sont pas là, à quoi servent les réunions de concertation ?

Et pourquoi pas des citoyens ?

Le rôle politique des « habitants » en réunion de concertation constitue un grand point d'interrogation pour les organisateurs qui éludent souvent le problème. Parfois ils sont explicitement concertés au titre de leur expertise d'usage des lieux, par exemple dans l'Atelier Public d'Urbanisme pour le quartier du lycée Camille Claudel. Le rôle le plus important qu'il leur est donné est celui de médiateur, comme dans la charte de l'Atelier Public d'Urbanisme de Plaine Commune ou de représentant des habitants comme dans certaines circonstances à Clichy-Batignolles (pour l'assemblée annuelle de la concertation et pour les jurys d'architecture). La question de leur représentativité n'est pas repoussée, comme elle l'est par exemple dans la charte de la concertation du Val de Marne, où les citoyens ne se représentent qu'eux-mêmes⁶⁰⁹. La charte parisienne de la concertation n'évoque pas ce point. En revanche les organisateurs de concertation font la chasse à l'anonymat sauf pour les réunions publiques où la liberté de présence est complète. Les noms des participants sont systématiquement utilisés et associés à leur fonction associative

⁶⁰⁸ Visites de terrain de mai 2010 pour Clichy-Batignolles et d'octobre 2011 pour l'éco-quartier fluvial et le quartier du lycée Plaine Commune

⁶⁰⁹ Nous la citons car c'est l'ancien Délégué général à l'Ecologie Urbaine de Plaine Commune qui l'a produite.

le cas échéant dans les comptes-rendus de concertation. La consultation pour l'avenir du paysage parisien associait les noms à chacune des propositions.

Le fait de s'adresser aux « habitants », en l'occurrence des riverains, davantage qu'aux citoyens, en valorisant leur expertise d'usage des lieux, qui reste réelle, peut favoriser des comportements de type Nimby, en renforçant leur prétention d'appartenance sur les lieux (Chelzen et Pech, 2011).

L'assemblée annuelle Clichy-Batignolles a montré la capacité de citoyens-experts, certes, à présenter avec neutralité une série d'arguments entendus en concertation, dans la construction d'une véritable réflexion collective, ne tendant pas vers le consensus, mais l'acceptation d'une alterité d'opinions.

La concertation, une parole publique décalée de la réalité

Une parole libérée, majoritaire par défaut

Les réunions de concertation, où les « habitants » peuvent s'exprimer, donnent à voir une opinion publique fallacieuse, involontairement. En effet, trois types d'« habitants » essentiellement viennent en réunion de concertation, surtout pour les quartiers durables : les citoyens-experts, initiés, dont le développement durable ou l'urbanisme est le métier par exemple ; des riverains peu favorables au projet ; des riverains inoccupés cherchant une sociabilité, ainsi que quelques électrons libres. Les réunions de concertation donnent à entendre une parole publique qui s'exprime librement. Bien sûr cette parole publique n'est pas représentative, tous les participants à la concertation en sont certainement conscients. Néanmoins cela crée un effet de petit monde, donnant davantage de légitimité aux présents et à leurs discours, qui acquièrent encore plus de poids à force d'être répétés. C'est par la répétition que nous avons isolé les craintes sur la mixité, la densité et la desserte par les transports (chapitre 8).

Les cycles d'ateliers concertation ont cette particularité de construire effectivement une réflexion commune, dans un respect mutuel des opinions différentes, qui donne le sentiment d'avancer dans le dialogue, et qui accepte les nombreuses contraintes du projet grâce à l'information de la collectivité. Or ces impressions satisfaisantes sont cassées par l'arrivée de nouveaux « habitants » qui reprennent les mêmes discours de départ mais aussi par les réunions publiques où les opposants aux projets sont plus nombreux encore pour pouvoir se faire entendre. J'ai cessé d'aller aux réunions de concertation car la roue de Deming devenait le rocher de Sisyphe. Ceci pose la question de l'implication des « habitants » au long terme dans les réunions de concertation et c'est la raison pour laquelle les concertateurs conçoivent la concertation en cycle, pour offrir la possibilité d'une implication limitée. Il s'agit là d'un compromis qui présente bien des limites. Finalement les

participants réguliers, qui restent en réunion de concertation, ne peuvent être que des citoyens-experts, habitués de la démocratie participative à la française.

Qui ne viendra pas à la concertation Clichy-Batignolles ?

L'enquête dans les espaces publics autour de Clichy-Batignolles a permis d'en savoir plus sur l'opinion publique générale d'un projet certes méconnu (chapitre 10). Les participants à la concertation présentent la particularité d'au moins connaître l'existence du projet.

Dit crûment, les personnes favorables au projet ne viendront pas à la concertation. 74,9% de ceux qui ont une assez bonne opinion du projet ne sont pas prêts à participer à des groupes de travail⁶¹⁰. 5,4% des enquêtés ne sont pas favorables aux projets. Mais 44,6% de ceux qui ne sont pas favorables aux projets sont prêts à participer à des groupes de travail. Il est probable que le petit groupe d'opposants, retraités, propriétaires, riverain depuis plus de 40 ans, se retrouve bien représenté dans la concertation. Alors bien sûr on se doute que la concertation n'est pas représentative, mais le décalage reste vraiment problématique. Quelle valeur donner à la concertation dans ces conditions ? Ce sont surtout les moins de 30 ans qui ne sont pas prêts à participer aux groupes de travail. C'est beaucoup pour eux que se construit la ville durable ; ce sont eux qui la verront évoluer.

Alors que les débats de concertation se focalisent sur les 50% de logements sociaux, finalement il apparaît qu'accepter 3500 nouveaux logements ou qu'accepter que la moitié d'entre eux soit sociaux, revient au même dans l'opinion publique. Par ailleurs, dans l'enquête, les opinions sur les bureaux et la Cité judiciaire sont nettement plus mitigées. En concertation quelques critiques apparaissent sur les bureaux et beaucoup moins sur la Cité judiciaire en tant que telle.

1.2 Pourquoi ou pour quoi concerter et être concerté ?

La concertation permet des rencontres, des dialogues, des confrontations

Le premier apport de la concertation, commun à toutes les concertations mais pas toujours mis en valeur, est celui, au travers des dialogues, des débats mais aussi de la confrontation, de la rencontre. Il est clair que le public, dans les réunions et ateliers de concertation apprécie le débat, pour certains dans un esprit de dialogue, pour d'autres dans un esprit de confrontation. La concertation a le mérite d'obliger à préciser et à défendre ses opinions, à les argumenter, à les remettre en question. « Les techniciens qui ont fait toutes les réunions n'en sortent pas indemnes, ils ont entendu des choses, et cela pèse sur le projet tous les jours, car ils les ont en tête »⁶¹¹.

⁶¹⁰ Le test de Chi2 montre que les variables sont bien dépendantes.

⁶¹¹ Entretien avec G. Vrain.

Des objectifs ambigus de la part du concertateur

Malgré l'existence d'une charte de la participation à Paris, aucune politique générale de concertation dans les projets urbains n'apparaît à Paris. Les objectifs et les types de concertation sont aussi variés que les projets eux-mêmes. A Plaine Commune, nous avons constaté une concertation montante (chapitre 7) qui reste toutefois encore variée selon les projets de quartier durable.

Le choix du médiateur oriente le type de concertation. Nous avons distingué trois types de médiateur-concertateur : les urbanistes, les professionnels de la communication, les accompagnateurs de projet de développement durable. Parmi les acteurs enquêtés, notamment au sein de la maîtrise d'ouvrage publique, rares sont ceux qui ont une formation initiale liée au développement durable ; ce n'est valable que pour les plus jeunes. Les autres ont appris sur le tas dans le cadre de leurs fonctions ou au fil d'expériences professionnelles variées dans ce domaine⁶¹². Leur personnalité importe en réalité aussi, notamment leurs représentations de la concertation, du développement durable et de la politique. Cet ensemble de facteurs oriente l'objectif de concertation et sous déroulement mais de manière sous-jacente et peu explicite. Voici les objectifs qui se distinguent, mis en évidence par Magali Bardou⁶¹³ (tab. 68) :

Tableau 68 : Typologie des objectifs politiques, intellectuels, philosophiques sous-jacents aux cycles de concertation

PLURALITE	la concertation doit faire émerger la pluralité des points de vue possible
CONSENSUS	la concertation doit pouvoir favoriser une réflexion collective proche du consensus
AFFAIRE DE TOUS	les projets de développement durable sont l'affaire de tous et concernent tout le monde
ACCEPTABILITE	la concertation permet de sensibiliser ; en discutant et en passant à l'action concrète, les participants peuvent intérioriser la nécessité d'adopter des gestes éco-responsables ou être favorables à un projet de quartier
CAPACITATION	la capacitation des citoyens : la concertation doit donner les clés d'analyse aux citoyens pour comprendre les projets
RELIER ELUS ET CITOYENS	un jeu subtil de mise en relation des élus et des citoyens, autrement dit faciliter le fonctionnement de la démocratie représentative
AUTRE DEMOCRATIE	la défense d'une démocratie plus juste et équilibrée, qui permet de rappeler les citoyens à l'engagement politique, et de dépasser les limites de la démocratie représentative

⁶¹² Entretiens avec guide d'entretien.

⁶¹³ Entretien de juillet 2011, M. Bardou est en charge de la coordination nationale des Agendas 21 au Ministère de l'Ecologie. Nous nous sommes librement inspirés de sa typologie tout à fait éclairante, mais l'avons tirée dans des interprétations dont nous ne savons pas encore si elle les partage.

Ces types de positionnements face à la concertation peuvent se combiner, notamment si le concertateur est animé par plusieurs personnalités différentes. Au positionnement du concertateur choisi s'ajoute celui du chef de projet de la maîtrise d'ouvrage. Il est peu probable que ces différentes positions sur l'utilité de la concertation soient réellement débattues⁶¹⁴ et que la collectivité en discute en profondeur avec son concertateur. Nous supposons donc que ces variations considérables d'opinion sont peu conscientes au sein du camp des organisateurs. Ce sont elles qui rendent la concertation ambiguë et ses apparences trompeuses. Par exemple, la charte de la participation parisienne évoque deux de ces points dans sa huitième clé : « Consultation. Expression des avis, attentes et besoins est sollicitée, dans un souci de recueil de la parole dans sa diversité, en particulier des personnes peu habituées à s'exprimer. Concertation. La concertation a pour but de construire ensemble, au fil des débats, les solutions qui recueillent l'adhésion la plus large pour aboutir au projet qui réponde au mieux à l'intérêt général et à la solidarité ». Ce que la charte appelle consultation est la pluralité des points de vue alors que ce qu'elle appelle concertation se partage entre le consensus et l'acceptabilité.

Si nous reprenons notre liste de cycles de concertation observés, il est souvent possible de leur attribuer une ou plusieurs positions déterminantes.

- 1. Atelier public d'urbanisme du quartier durable du lycée Camille Claudel : groupement Eric Amanou consultant-atelier Landauer, architectes, urbanistes, sociologues, psychologues : CAPACITATION – objectif clair ;
- 2. consultation sur l'avenir du paysage urbain parisien en débat : agence Campana-Eleb, journalistes : PLURALITE– objectif clair ;
- 3. concertation sur le projet Masséna-Bruneseau : agence Ville Ouverte, urbanistes : CAPACITATION, dans une moindre mesure ACCEPTABILITE ET CONSENSUS ;
- 4. concertation sur le projet de quartier durable Clichy-Batignolles : agence DAC Communication, communicants spécialisés dans la concertation environnementale et de développement durable : ACCEPTABILITE, CONSENSUS, RELIER ;
- 5. Atelier public d'Urbanisme sur le projet d'éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis : agence de communication A vrai dire la ville, spécialisée dans l'architecture et l'urbanisme ; CAPACITATION, CONSENSUS ;
- 6. concertation communautaire pour l'Agenda 21 de Plaine Commune : groupement 4D/Voix publiques/Frédéric Weil, spécialistes des projets de développement durable et de la concertation en développement durable. PLURALITE, AUTRE DEMOCRATIE, AFFAIRE DE TOUS (plusieurs personnalités qui tirent dans des sens différents).

⁶¹⁴ Idée émise aussi par M. Bardou.

Ainsi, les agences d'urbanistes sont orientées vers la capacitation, cherchant à donner des clés d'analyse des projets aux citoyens. Les autres types de concertateurs sont partagés entre plusieurs objectifs. J'ai beaucoup appris lors de ces réunions, au cours desquels j'ai pu me former à l'aménagement urbain durable. La concertation à Plaine Commune poursuit des objectifs beaucoup plus variés que les objectifs parisiens. A Paris, l'objectif d'acceptabilité sur les quartiers durables se traduit par une concertation très mêlée de communication, les deux étant assez indissociables, ce qui crée une ambiguïté constitutive ressentie par les citoyens.

Ainsi, le fait que les élus se permettent des débats politiques extérieurs en réunion publique de concertation montre qu'ils mélangent les genres. Ils considèrent les participants comme des citoyens votants lors des municipales et moins comme des citoyens désireux de participer à la construction de projets de développement durable.

Des aspirations citoyennes «traditionnelles»

Il est déjà difficile de connaître l'identité des membres du camp des habitants ; dresser une typologie de leurs aspirations n'est donc pas possible. En revanche, les citoyens expriment assez régulièrement des craintes et des espoirs au sujet des processus de concertations. Certaines prises de positions nourrissent ainsi l'espoir d'être écouté par les élus, d'autres pensent être manipulés au travers du processus de concertation pour « avaler la pilule » des tours par exemple (débat très parisien).

Certains rappellent à l'ordre les élus, par exemple lors de l'assemblée annuelle de la concertation Clichy-Batignolles : à leurs yeux, ces altercations politiques gâchent la réflexion collective construite par la concertation. Autrement dit, ils n'apprécient pas que les élus considèrent les réunions publiques de concertation comme un terrain de joute pour leurs politiques « classiques », de type campagne électorale.

Il est intéressant de constater que les citoyens s'emparent d'un outil de démocratie participative pour chercher à intervenir sur la démocratie représentative. En effet, les citoyens présents en réunion de concertation sont pour beaucoup tendus vers leurs élus, qu'ils considèrent comme seuls référents possibles de leurs plaintes. Ils viennent bien plus nombreux en réunion publique⁶¹⁵ aussi parce que les élus sont présents et qu'ils tiennent à se faire entendre d'eux uniquement. Le dispositif de concertation à Clichy-Batignolles cherche à éloigner les élus pour permettre le dialogue alors que les citoyens, notamment les militants, cherchent surtout à être directement entendus par les élus.

⁶¹⁵ 500 personnes environ, un gymnase plein, à la réunion publique de décembre 2009 pour Clichy-Batignolles contre une ou deux dizaines pour les ateliers de concertation sur le même projet.

1.3 Que faire du contenu des opinions exprimées ? Le cheminement des citoyens aux élus

Alors que faire du contenu des idées exprimées en débat ? Si elles influencent sans doute les techniciens et chargés de mission qui participent fréquemment à la concertation, atteignent-elles leur cible, c'est-à-dire la prise de décision politique ? Comment le constater ? Même cette thèse a dû renoncer à traiter la masse des opinions variées recueillies. A Clichy-Batignolles et pour l'Agenda 21 de Plaine Commune, l'appropriation de la masse des opinions exprimées passe par l'exercice de synthèse, présentée à tous lors de l'assemblée annuelle Clichy-Batignolles et du deuxième forum citoyen de Plaine Commune. Et après, quel est le circuit de la décision ?

Le circuit de l'enquête « Capacité des populations à aller vers le développement durable »

Nous n'avons pu l'observer qu'une fois le circuit de la décision et encore il ne s'agit que du début du cheminement. Nous avons donc mené une enquête par questionnaire représentative des usagers des espaces publics de Plaine Commune (chapitre 9) et ce, dans le cadre du diagnostic de l'Agenda 21 de Plaine Commune, auquel nous avons cherché à nous adapter. Nous avons déjà envoyé l'ensemble des témoignages des habitants, issus des questions ouvertes, que Plaine Commune avait rebaptisé le « Verbatim ». Mes collaborateurs m'ont parlé plusieurs fois de la satisfaction des élus à lire ce « Verbatim ». Puis j'ai envoyé des résultats issus des tris croisés. Dans l'enquête, l'une des principales questions destinée à nourrir le diagnostic était très ouverte et très recodée. Nous reproduisons ici à nouveau les résultats (tab. 54):

Tableau 54 : Qu'attendez-vous de ce plan d'action pour la ville ? (Que souhaitez-vous changer dans votre ville ? Qu'est-ce que vous n'aimez pas dans votre ville ?)

	Thème porté par ...% des enquêtés
La propreté	28,5 %
La solidarité, la convivialité et le respect	16,3 %
La sécurité	13,2 %
Les jeunes, l'éducation	8,5 %
Les espaces verts	8,5 %
Sensibiliser à l'écologie	7,2 %
Le logement	6,6 %
Les transports en commun	6,5 %
Les échanges entre citoyens et politiques	4,9 %
Pauvreté, qualité de vie, politiques sociales	4,8 %
L'emploi	2,2 %
Je ne sais pas	11,5%
Non codé	12,6 %
Non réponse	5,8 %

Ce tableau a été transmis à la Délégation à l'Ecologie Urbaine, au même titre qu'un ensemble de tris croisés. Lors du comité de pilotage du 6 janvier 2011, les résultats de l'enquête ont été présentés. J'étais présente. Les documents que j'avais envoyé avaient été photocopiés et attendaient à l'entrée les participants à ce comité de pilotage. Il était prévu que je m'exprime rapidement sur ces résultats. Comme lors du précédent comité de pilotage, on ne m'a pas donné la parole. C'est le Délégué Général à l'Ecologie Urbaine qui a évoqué les résultats de l'enquête aux élus. Il venait de présenter une première synthèse de la concertation. Concernant l'enquête, il s'est contenté de présenter les résultats à la question ci-dessus, les relativisant avec des arguments que j'avais effectivement employés : les enquêtés parlent éventuellement de l'environnement qu'ils ont sous les yeux, surtout suite à une enquête qui reste très environnementale. Je vois alors apparaître sur mon écran, chaque place de la salle du conseil communautaire étant dotée d'un écran, les résultats pour cette question (fig. 66) :



Figure 66 : extrait du diaporama présentant les résultats de l'enquête « Jégou » aux élus, en comité de pilotage de l'Agenda 21 du 6 janvier 2011

J'étais très interloquée, ne reconnaissant pas mes chiffres ; je me suis retenue de m'insurger dans le micro et j'ai écouté les élus s'emparer de « ce que nous disent les habitants ». Elus qui ne se sont pas emparés des résultats de l'enquête. Seule une élue que je ne connaissais pas a semblé considérer à sa juste valeur la priorité n°1 des habitants et qu'il fallait la traiter. Elle a ensuite été contredite par une élue que je sais engagée dans le développement

durable : pour elle, les équipes de propreté de Plaine Commune sont efficaces, c'est l'incivilité qu'il faut traiter. Les élus ont conclu sur la mise en place de groupes de travail transversaux sur le parcours éducatif et la sécurité, un groupe de travail sur la propreté n'étant pas nécessaire. De manière générale, il faut rappeler que les élus de Plaine Commune ont fait preuve d'une véritable appropriation progressive des enjeux de la durabilité.

Après la réunion, j'ai interrogé le Délégué général à l'Ecologie Urbaine qui m'a posément expliqué comment il avait mis au point une petite pondération maison pour amoindrir les différences entre la propreté et les autres thèmes. La hiérarchie des thèmes reste identique, pas les différences de niveaux entre les différents *items*. Les faibles scores de l'emploi et du logement le troublaient. Par la suite, la chef de projet Agenda 21 m'a donné ce diaporama. Et j'ai continué à travailler avec la Délégation Générale à l'Ecologie Urbaine.

Pourquoi 28% des enquêtés ont-ils évoqué la propreté, dont 21% en première position ?

Certes les données de l'enquête ont été manipulées. Mais je souhaitais savoir pourquoi la propreté avait été tant citée par les enquêtés. Le Délégué Général à l'Ecologie Urbaine m'avait organisé un rendez-vous avec le Directeur de la Propreté⁶¹⁶, comme quoi, il ne sous-estimait pas forcément ce problème. Peut-être faut-il voir sa déformation des résultats comme une volonté de mieux faire passer le message, avec davantage de diplomatie ? J'ai développé les résultats de l'enquête auprès du Directeur de la Propreté. Il n'a pas semblé surpris par les résultats, a suggéré quelques problèmes au sein de son service et surtout parlé des dimensions culturelles des déchets et de la dimension politique de la propreté publique. En effet, la propreté dans une collectivité est d'abord un budget, puis des balayeurs bien visibles dans les rues.

Certes, beaucoup de rues et d'espaces publics à Plaine Commune sont sales. C'est en tout cas lié à une fréquentation qui peut être très dense de certains espaces publics où se pratiquent aussi la distribution de publicité et la restauration rapide. Même problèmes que sur les Champs-Élysées dans Paris par exemple. C'est aussi sans doute lié, avec davantage de points d'interrogation, à des éléments culturels du déchet : dès qu'un objet devient inutilisable, on s'en débarrasse au plus vite au lieu de le conserver sur soi. Certains considèrent cela comme une incivilité et l'associent assez facilement avec les jeunes, la délinquance, des cultures différentes, etc. Concernant les équipes de propreté de Plaine Commune, nous n'avons pas pu vérifier leur efficacité, notamment la répartition de leur efficacité sur le territoire, qui elle aussi est en jeu. Les plaintes sur la propreté constituent un thème récurrent, quelque soit l'état de propreté des rues, à Paris aussi par exemple. La propreté constitue donc un sujet sensible de toute façon, du côté des élus comme du côté

⁶¹⁶ Ce rendez-vous a eu lieu en septembre 2010, avant la manipulation des données de janvier 2011.

des citoyens. Sa dimension hygiénique, liée à la santé, est peu apparue avec les élus ou le directeur de la propreté ainsi qu’au cours de l’enquête, hormis lorsque les enquêtés se plaignaient des rats.

Certes, l’hypersensibilité à la saleté paraît plus marquée à Plaine Commune : à Plaine Commune seulement, des enquêtés ont déclaré ramasser les déchets des autres ; à Plaine Commune seulement, 25% des enquêtés déclarent ne pas jeter de papier par terre comme action environnementale : elle apparaît au 2^e rang après le tri des déchets. A nos yeux, ne pas jeter de papier par terre ne constitue pas une action pour l’environnement à proprement parler. Un quart des enquêtés déclarent donc faire cet effort, soit parce que cet effort leur coûte, soit surtout parce qu’ils tiennent à montrer que ce n’est pas à cause d’eux que les rues sont sales. La propreté est une réponse qui vient d’abord chez les enquêtés. Ensuite ils évoquent deux thèmes qui leur tiennent à cœur : la convivialité et la sécurité, qui sont peut-être deux formulations différentes de la même dimension. A certain égards, on peut considérer que les enquêtés répondent d’abord par la surface des choses mais aussi par l’apparence. Dans le cas de la propreté, l’apparence, c’est aussi l’image de leur ville. De l’image de leur ville peut découler aussi leur propre identité, l’image qu’ils pensent rendre d’eux-mêmes ou l’image de leur commerce, puisqu’on constate que cette catégorie a davantage cité la propreté (extrait du tab. 56) :

Extrait du tableau 56 : qui se plaint de la saleté à Plaine Commune ?

La propreté	29%
employés	35%
artisans	37%
supérieur technique	31%
temps partiel	35%
Famille nombreuse	34%
Né reste de la France	33%
Grandi reste France	36%
grandi reste IDF	35%
proche écolos	34%

Par la suite, j’ai été invitée par une collègue à participer à un groupe propreté se constituant à Saint-Denis et s’appelant « Saint-Denis ma ville propre » pour présenter les résultats de l’enquête et de l’entretien avec le directeur de la propreté. J’y suis donc allée, espérant en apprendre davantage sur cette mobilisation citoyenne en faveur de la propreté. Dans ce cadre, j’ai d’ailleurs déclaré dès le début ma position de recherche puisque j’étais invitée comme « experte ». Ce comité citoyen, constitué de militants de plusieurs associations différentes, notamment environnementales, cherche essentiellement à faire pression auprès de la mairie de Saint-Denis :

« Habitants de Saint-Denis, nous ne supportons plus la saleté de nos rues. Les poubelles débordent, les dépôts d'ordures sauvages se multiplient, de nombreuses rues empestent l'urine. Face à cette situation désastreuse, la mairie et Plaine Commune n'apportent aucune réponse efficace. Pour une ville plus propre, nous voulons :

- Que nos rues soient balayées et lavées à l'eau plus fréquemment et plus efficacement,*
 - Que des urinoirs soient installés dans les rues les plus fréquentées de la ville et que toute personne surprise en train d'uriner sur la voie publique soit sanctionnée,*
 - Que les copropriétés qui ne respectent pas les heures et les jours de sortie des conteneurs et des encombrants soient systématiquement verbalisées,*
 - Que plus de poubelles soient mises en place dans les rues principales, qu'elles soient plus régulièrement ramassées et remplacées et que tous les comportements inciviques soient sanctionnés.*
- Nous voulons vivre dans une ville propre et accueillante. Nous aimons Saint-Denis, c'est pourquoi nous n'acceptons plus la saleté que le laxisme et la désorganisation des pouvoirs publics ont laissé s'installer. Pour que Saint-Denis ne soit plus une poubelle à ciel ouvert »*

Extrait du manifeste « Saint-Denis ma ville propre »⁶¹⁷

J'ai voulu les inciter à agir sur l'échelle intercommunale puisque c'est elle qui a en charge la propreté ; ils ont refusé, me démontrant la pertinence de leur insistance auprès des élus dionysiens pour lesquels ils ont voté. Ce jour-là, les membres de ce comité citoyen ont, comme le délégué général à l'écologie urbaine, ont refusé aussi bien l'expertise scientifique que la médiation scientifique. Je reçois toujours les mails du groupe : ils ont pu associer à leur action deux élus de Saint-Denis et rencontrer le directeur de la propreté de Plaine Commune.

Le groupe n'a pas parlé des questions de santé et d'hygiène. Le texte évoque davantage une nuisance visuelle, olfactive, physique. Les discussions du groupe étaient davantage tournées sur la question d'image de la ville. Les dimensions sociales et culturelles de la propreté et de la saleté ne sont, visiblement pas abordées par ce groupe qui semble, non pas forcément les refuser, mais les trouver trop délicates et surtout susceptibles de diviser le groupe. Le groupe est donc soudé sur une pression en faveur d'une action communale pour plus de nettoyage de la ville et de verbalisation des contrevenants. Les interprétations sont donc très politiques. Ainsi, l'accent ne serait pas mis sur la propreté des rues à Saint-Denis pour que Saint-Denis conserve une image de ville populaire et pas de ville bourgeoise, dans le souhait de ralentir la gentrification de la ville qui amènent d'autres populations dont le vote moins communiste⁶¹⁸.

Pour terminer sur cette expérience, la recherche scientifique comme médiation entre les citoyens et les élus n'a pas fait ses preuves. Elle a été rejetée par un cadre communautaire,

⁶¹⁷ <http://www.saintdenismaville.com/index.php?post/2011/09/06/Manifestons-pour-un-ville-propre-le-8-octobre>

⁶¹⁸ Il s'agit là d'un exemple d'interprétation politique. Cette opinion n'est pas consensuelle au sein du groupe.

dont l'attitude était déjà paradoxale : ce qui l'intéressait au travers de cette enquête était le fait qu'elle touche le plus de citoyens possibles et pas le contenu des opinions exprimées, pour répondre à sa commande politique de 1% des habitants de Plaine Commune touchés par la concertation (chapitre 7) alors qu'il était personnellement plus attaché à un discours qualitatif sur l'altérité des opinions.

Les pratiques de concertations observées sont finalement issues d'une multitude de paradoxes pas forcément volontaires, qui rendent leur efficacité difficile. Cette multitude de paradoxes devait être éclaircie avant de pouvoir véritablement étudier le contenu des discours produits en réunion de réflexion, ce que devraient pouvoir permettre les propositions méthodologiques suivantes.

3. Propositions méthodologiques d'analyse des pratiques de concertation en développement durable

Nous proposerons ici deux outils d'analyse : une grille d'observation et d'analyse typologique des réunions de concertation et un modèle conceptuel, première étape d'une éventuelle simulation d'une réunion publique de concertation. En réalité, c'est la modélisation qui a permis d'aboutir à la grille d'observation mais nous la présentons ensuite par souci de clarté pour cet outil plus complexe.

3.1 Mettre en place une grille d'observation et d'analyse

Nous reprendrons ici simplement la première grille mise en place suite à l'observation d'un premier cycle de concertation. La grille finale est plus complète, prenant en compte les éclaircissements précédents. Cette grille s'applique à toute séance de concertation d'un projet de développement durable organisée par une collectivité territoriale⁶¹⁹ ; elle a été établie en collaboration avec H. Chelzen et P. Pech. La première grille d'analyse, établie à l'issue du premier cycle de concertation, en constitue la base. Nous conservons l'axe 2 sur les participants par souci de clarté. L'axe 1 doit toutefois être divisé : l'axe 1 de la grille finale est consacré à la préfiguration, notamment contextuelle et spatiale, de la réunion. L'axe 3 permet de d'envisager les objectifs finaux de la concertation à partir de son déroulement, des rôles accordés aux citoyens et des suites données à la concertation (fig. 67).

Figure 67 : Grille finale d'analyse des réunions de concertation (pages suivantes – AJ)

⁶¹⁹ Il est probable que la CNDP organise différemment ses réunions par exemple.

CADRE CONTEXTUEL ET LOCALISATION DE LA REUNION PREFIGURATION DE LA REUNION						
TYPE DE PROJET Agenda 21 Plan Climat Quartier durable Autre	INSERTION DE LA REUNION DANS UN CYCLE ET DANS UNE PHASE DE CONCERTATION Numéro de séance/nombre de séances du cycle Rang de la phase de concertation					
INFORMATION Boîtage Internet / affichage Mails Autre	LOCALISATION DE LA REUNION Mairie Etablissement scolaire Maison des associations/de quartier Autre équipement public Salle privée Lieu atypique Accessibilité : bonne / mauvaise					
AXE 1						
CONFIGURATION DE LA SALLE Scène Pupitre / bureau professoral Tables en U, en cercle, groupées Autre configuration	ANONYMAT ET LIBERTE Inscription préalable Venue libre Déclaration de son nom Conservation de l'anonymat					
PRESTATAIRE ORGANISATEUR Présence / absence de prestataire BET d'urbanistes Agence de communication BET développement durable Expert Journaliste Autre prestataire	TYPE DE SEANCE Réunion publique règlementaire Réunion publique volontaire Atelier de concertation Les deux Forme hybride Autre forme, innovante					
REGLES, CHARTE DE LA CONCERTATION <table border="0"> <tr> <td>Présence / absence</td> <td>Devoirs des organisateurs</td> <td rowspan="2">Qui la rédige ?</td> </tr> <tr> <td>Propre à cette concertation / commune</td> <td>Devoirs des citoyens</td> </tr> </table>		Présence / absence	Devoirs des organisateurs	Qui la rédige ?	Propre à cette concertation / commune	Devoirs des citoyens
Présence / absence	Devoirs des organisateurs	Qui la rédige ?				
Propre à cette concertation / commune	Devoirs des citoyens					

PARTICIPANTS					
CAMP DES ORGANISATEURS					
IDENTITE DES MEMBRES Maire / président d'agglomération Autres élus Agents municipaux BET Partenaires Experts Passagers clandestins ?	BORD POLITIQUE Majorité de la collectivité Opposition Autre / intermédiaire Electron libre				
LOCALISATION Scène Public Autre (configuration hybride)	PRISE DE PAROLE Discours politique Exposé / intervention Remarques Présence muette				
AXE 2					
CAMP DES HABITANTS					
IDENTITE DES MEMBRES Citoyens-experts, initiés Militants associatifs Conseils de quartier Habitants lambda Riverains lambda Commerçants Responsables d'équipements	PRISE DE PAROLE <table border="0"> <tr> <td>Fréquente</td> <td rowspan="3">Préparée Spontanée</td> </tr> <tr> <td>Rare</td> </tr> <tr> <td>Nulle</td> </tr> </table>	Fréquente	Préparée Spontanée	Rare	Nulle
Fréquente	Préparée Spontanée				
Rare					
Nulle					
NOMBRE	TYPE D'INTERVENTION Soutien au projet Opposition au projet Critique constructive				

OBJECTIFS DE LA REUNION

DEROULEMENT DE LA REUNION

CONTROLE

Absence / présence d'un garant
Absence / présence d'un secrétaire

TOUR DE TABLE

Présence absence
Complet, clair
Incomplet, rapide

MEDIATEUR

Absence
Présence
Rôle neutre, facilite les débats
Professionnel : donne des clés d'analyse
Rôle intermédiaire

ACTIVITES DE LA REUNION

Temps consacré aux discours
Temps consacré aux exposés
Temps consacré aux échanges avec la salle
Travail en petits groupe
Mise en commun
Elaboration d'un document

TYPE D'OBJECTIFS DE CONCERTATION

Rechercher la pluralité des points de vue
Consensus : faire émerger une réflexion collective
Le développement durable est l'affaire de tous
Acceptabilité : sensibilisation, on apprend en faisant
Capacitation : donner les clés d'analyse aux citoyens
Mettre en relation élus et citoyens : faciliter la démocratie
Défendre une démocratie plus participative

ROLES ACCORDES AUX CITOYENS

APPELLATION DES MEMBRES DU CAMP

Habitants
Citoyens
Médiateurs
Représentants des habitants

TYPE DE PARTICIPATION PREVUE / REELLE

Information
Consultation, recueil d'opinion
Construction d'une réflexion commune
Participation à la décision
Co-décision

AXE 3

SUITES DE LA REUNION

COMPTES-RENDUS

Présence / absence
Mise en ligne
Diffusion restreinte
Complets, clairs
Incomplets, ambigus
Présence / absence de synthèse
Mise en ligne
Diffusion restreinte

RETOUR DES ELUS

Présence / absence
Clair, complet
Rapide, ambigu
Diffusion restreinte
Mise en ligne
Mesure de la prise en compte
des opinions citoyennes

ECHANGES SUITE A LA REUNION

Mails / informations
Visites, voyages ?

Les axes 4, 5 et 6 demeurent encore à approfondir par une analyse qualitative. Ils restent donc quasiment identiques par rapport à la première grille (tab. 69).

Tableau 69 : Axes 4, 5 et 6 de la grille finale

N°	Thème	Questionnements
Axe 4	Contenu du débat au regard du développement durable	Enjeux et problématiques soulevées par rapport au développement durable : qu'apporte l'atelier au développement durable ?
Axe 5	Les apports de l'atelier au projet	Qu'apporte l'atelier aux différents participants ? Comment l'atelier a-t-il permis d'avancer sur le projet de développement durable ?
Axe 6	Différenciations spatiales Relations au territoire	Perceptions des lieux et des quartiers ; Éléments de rapport au territoire ; Éléments de rapport au milieu.

3.2 Modéliser les réunions de concertation

A vrai dire, la grille précédente a été obtenue à partir d'une démarche de modélisation multi-agents, orientée objet (Amblard et Phan, 2006 ; Etienne, 2010), qui constitue également une possibilité d'exploitation ultérieure du fonctionnement de la concertation. La modélisation sert à simuler des situations pour mieux les comprendre. A nos yeux, l'intérêt principal de cette méthodologie se situe dans la démarche intellectuelle, qui décompose une situation complexe en allant à l'essentiel et en recherchant les principaux déterminants de l'action et des relations entre les agents⁶²⁰. Ce travail a été réalisé avec l'aide de N. Bécu, chercheur au laboratoire PRODIG, expérimenté dans l'accompagnement des acteurs à la gestion de ressources environnementales et des territoires au travers de décisions collectives et d'apprentissage collectif (Bécu *et al.*, 2010)⁶²¹. Le modèle conceptuel est destiné à être implanté sur une plate-forme de modélisation qui comprend un univers spatial, comme Netlogo⁶²² et Cormas⁶²³.

Modèle conceptuel du déroulement d'une réunion de concertation

Nous présenterons les résultats de la modélisation conceptuelle grâce au langage UML (*Unified Modeling Language*) qui permet de représenter la réalité de manière simplifiée dans un langage qui se veut universel.

⁶²⁰ Il est toutefois possible que je pense ainsi car l'implémentation des modèles est beaucoup plus difficile pour moi : en effet, les plates-formes de simulation connues, Netlogo et Cormas, ont leurs langages spécifiques (Netlogo et SmallTalk), ce qui nécessite l'acquisition d'un code de programmation. Cette acquisition suppose beaucoup de pratique.

⁶²¹ <http://www.prodig.cnrs.fr/spip.php?article796> Dans des territoires et des situations différentes de la concertation liée au développement durable en métropole parisienne, mais visiblement pas si différentes... N. Bécu a participé à la construction du modèle mais ne l'a pas non plus validé... J'assume seule la responsabilité des aberrations éventuelles du modèle. Ce modèle a été réalisé pendant l'atelier de l'école doctorale de géographie de Paris consacré aux SMA appliqués aux phénomènes spatialisés.

⁶²² <http://ccl.northwestern.edu/netlogo/>

⁶²³ <http://cormas.cirad.fr/indexeng.htm>

Le modèle conceptuel simule une réunion publique dans un contexte politique complexe⁶²⁴ et se nomme « Concertation ». Le questionnement de base s’articule sur l’organisation des échanges entre les acteurs lors de ce type de réunion et les effets de ces relations sur l’acceptabilité du projet. La problématique du modèle conceptuel est donc la suivante :

Comment la maîtrise d’ouvrage publique peut-elle parvenir à une acceptabilité du projet grâce à la construction collective d’un consensus ?

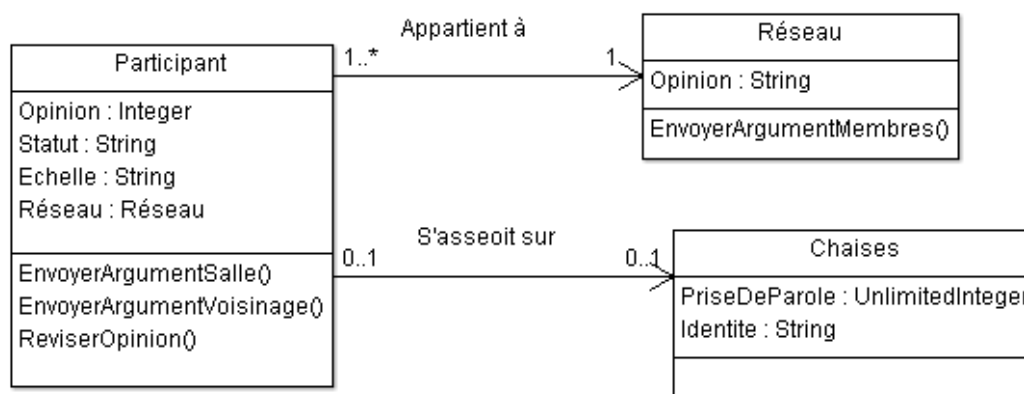


Figure 68 : Diagramme de classes du modèle conceptuel « Concertation »
(AJ – ArgoUML⁶²⁵)

Le diagramme de classe (fig. 68) montre trois classes d’agents différents, d’un côté les agents sociaux, mobiles et communicants « Participants » et « Réseau » et de l’autre côté des agents spatiaux, les « Chaises » situées dans l’espace (ce sont des cellules qui divisent l’espace ; elles sont seulement localisées, ne peuvent se mouvoir et communiquer). Tous les participants à la concertation constituent donc une même classe d’agents car ils ont les mêmes attributs et les mêmes actions (dites opérations). Ils ont pour attributs d’avoir une opinion sur le projet, un statut, une échelle de pensée et une appartenance à un réseau. L’opinion est un nombre entier qui va de 0 à 100 : ce chiffre dans ce gradient représente l’opinion globale des participants sur le projet. Elle est favorable au-delà de 50. Le statut concerne le type de participant, identifié à ce niveau (habitants, élus, etc.). L’échelle est celle à laquelle pense majoritairement l’individu : pense-t-il essentiellement à l’échelle de sa rue (proximité de voisinage, autrement dit Nimby), à l’échelle de sa commune, à une indéterminée ou variable ? Chaque participant appartient à un réseau, qui correspond grossièrement à un camp politique (Majorité, Opposition, Ecolo). Le réseau est un groupe

⁶²⁴ Nous avons surtout en tête les souvenirs de la réunion publique de décembre 2009 à Clichy-Batignolles, particulièrement houleuse.

⁶²⁵ ArgoUML est un programme dédié de conceptualisation UML des modèles

d'agents qui peut leur envoyer des messages. Le réseau a une opinion sur le projet, déterminée à l'avance (grossièrement on peut envisager que la majorité est très favorable au projet, à 90, l'opposition défavorable à 10 et Ecolo favorable par exemple à 55).

Les participants font des actions qu'on appelle opérations. Elles consistent à émettre un argument (autrement dit un message) qui correspond à leur opinion du moment (entre 0 et 100 donc). L'opinion de départ au début de la réunion dépend de son réseau, de son statut, de son échelle et d'une part d'aléatoire. On a distingué deux types de messages : ceux qui sont envoyés à l'ensemble de la salle, et ceux qui sont envoyés au voisinage uniquement, c'est-à-dire les agents contigus. Les arguments envoyés au voisinage correspondent dans la réalité à des bavardages avec les voisins alors que les arguments envoyés à la salle correspondent à des discours politiques, des exposés d'intervenants, mais aussi des prises de parole des citoyens. La dernière opération consiste à réviser son opinion, c'est-à-dire à changer d'opinion en fonction des arguments reçus.

Les agents spatiaux sont les « chaises ». Elles sont situées dans l'espace. Les agents s'assoient sur ces chaises. La salle de réunion est divisée en deux : la scène et le public, comme on peut s'y attendre. Néanmoins à chaque chaise est associé un temps de parole. Celles qui sont sur la scène ont toutes un temps de parole, identique pour simplifier ; celles qui sont dans l'assistance ont un temps de parole plus limité, identique également. Celles qui sont dans l'assistance ont une autre particularité : elles peuvent être incognito ou à découvert. Autrement dit, la personne qui est assise sur une chaise à découvert révèle son identité, c'est-à-dire, au-delà de son nom, son statut, pourquoi il est là, etc. En revanche, un agent assis sur une chaise incognito reste anonyme.

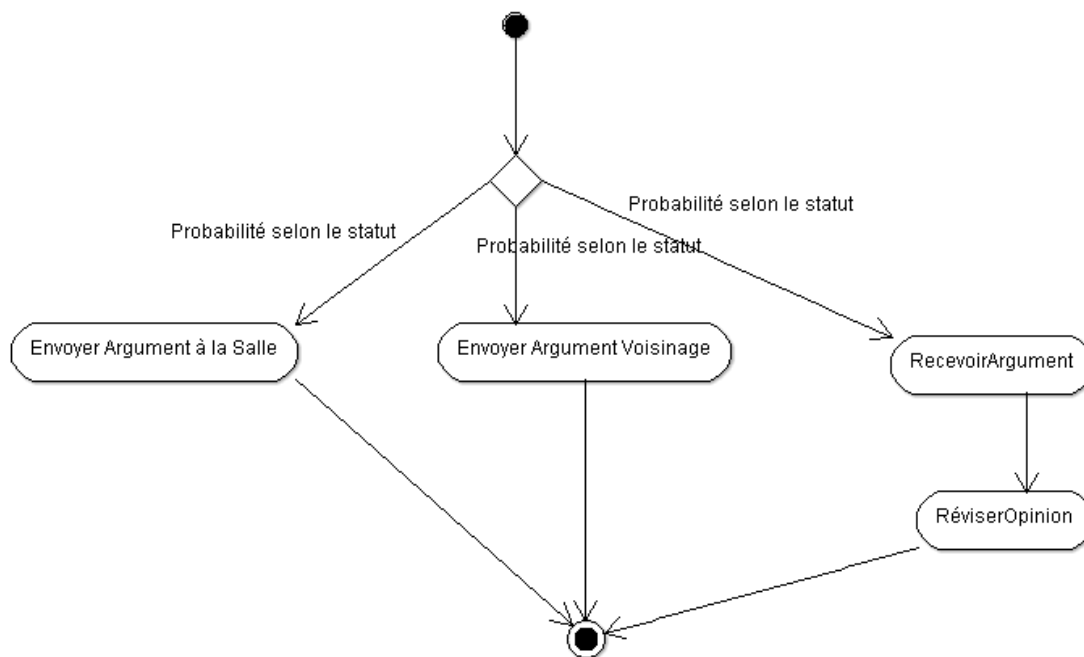


Figure 69 : diagramme d'activité (général) des participants (AJ – ArgoUML)

Au niveau spatial, nous avons une chaise par cellule spatiale. Un modèle multi-agents se situe dans le temps et contient un décompte général du temps. Ici, au niveau temporel, nous décidons qu'un pas de temps de la simulation correspond à une minute. Le nombre de minutes total doit être déterminé avant de lancer la simulation et peut être modulé. On peut le fixer à 180 minutes dans un premier temps. A chaque pas de temps de la simulation, un participant envoie un argument à la salle et un autre participant envoie un argument à son voisinage. Le temps de parole évoqué plus haut s'exprime en fait par une probabilité d'envoyer un argument à chaque pas de temps, probabilité entre 0 et 1, qui dépend du statut du participant : l' élu a ainsi une probabilité plus élevée qu'un habitant d'envoyer un argument à chaque pas de temps (fig. 69).

Les diagrammes présentés ici sont simplifiés : les différentes étapes devraient être en fait davantage détaillées⁶²⁶. L'organisation des messages n'a pas été faite. Dans le modèle, les participants ont deux pouvoirs pour influencer l'opinion des autres participants : leur probabilité de parler à chaque pas de temps et l'influence de leur argument auprès des autres participants. La probabilité de parler dépend de leur statut et de leur localisation dans l'espace. Le poids de leur argument dépend de plusieurs facteurs : leur statut, leur réseau, leur échelle, et leur position dans la salle. Leur opinion augmente ou diminue selon les

⁶²⁶ Autrement dit, le modèle conceptuel n'est pas encore abouti ici. Des incohérences demeurent, qui devraient être retravaillées pour permettre une implémentation aisée. Elles ne gênent pas à notre sens la compréhension globale du modèle et ses objectifs démonstratifs.

attributs de l'agent émetteur du message : si c'est un élu, un technicien, un membre de mon réseau, quelqu'un qui pense à mon échelle.

Début d'implémentation sous CORMAS

Un certain nombre de points ne figurent pas dans le modèle conceptuel car ils dépendent de l'implémentation, c'est-à-dire du type de plate-forme employé. Connaissant Netlogo et Cormas, le modèle peut être implémenté dans l'une ou l'autre de ces plates-formes qui intègrent un univers spatial. Le modèle a commencé à être implémenté sous CORMAS. Voici un extrait du code concernant l'initialisation de l'agent Elu :

```
initElu          | nb x |  
                nb := (self nbActeurs * 0.05) rounded.  
nb timesRepeat:[  
  x := self newEntity: Acteur.  
  x statut: #elu.  
  Cormas random < 0.8  
    ifTrue:[x moveTo: (Cormas selectRandomlyFrom: (self theChaisess select:[c |  
c position = #scene & (c noOccupant)])]]]  
    ifFalse:[x moveTo: (Cormas selectRandomlyFrom: (self theChaisess select:[c |  
c position ~= #scene & (c noOccupant)])]]]. ]
```

Cet extrait de code montre que deux éléments sont définis d'entrée dans le modèle implémenté sous Cormas : la part des élus parmi les participants (5% des participants sont des élus) et leur situation sur la scène (probabilité de 80% ici de se trouver sur la scène). Nous avons implémenté cinq catégories d'agents dans un premier temps : 5% d'élus, 30% d'habitants, 25% d'intervenants, 20% d'associatifs, 20% de citoyen-experts, avec chacun une probabilité de s'asseoir sur la scène. Autre détail, dans Cormas et Netlogo, on détermine le voisinage avant la simulation : le voisinage peut être à 4 voisins (contiguïté exacte) ou à 8 (contiguïté en diagonale).

Dans un modèle, on fait souvent évoluer les paramètres d'entrée qui ne doivent pas non plus être trop nombreux pour ne pas avoir à comparer trop de situations de simulation différentes. Ici on peut faire évoluer comme paramètres d'entrées la partition entre les différents types d'agents, le nombre de personnes dans la salle, l'influence des arguments en fonction du type d'agent, la probabilité de parler. Ce qui est analysé en sortie est l'opinion générale de tous les participants à la concertation, que l'on peut mettre en évidence par sa moyenne mais aussi son écart-type pour voir sa dispersion. Les sorties de Cormas et de Netlogo sont des graphiques mais aussi des fichiers Excel, qui contiennent l'évolution de ce paramètre à chaque pas de temps. Ainsi, l'évolution dans le temps est tout à fait analysable.

Incrémentations envisagées du modèle

Les systèmes multi-agents doivent d'abord être conçus au plus simple, dès le début. C'est là une contrainte en apparence mais en fait un avantage essentiel de la modélisation. L'implémentation se fait par incrémentation : on complexifie le modèle au fur et à mesure, uniquement lorsque le modèle simple fonctionne.

Ici, nous avons déjà envisagé deux éléments incrémentables dans le modèle, que nous avons donc retirés du modèle de base car ils le complexifient trop. Le premier élément à incrémenter est la présence d'un médiateur, qui constitue une catégorie d'agent à part entière, différente des participants, dès lors qu'il n'aura pas les mêmes attributs et les mêmes fonctions. La deuxième incrémentation envisageable concerne l'opinion. En effet, nous avons doté les participants d'une opinion de base, générale, très simpliste, sur le projet. Il serait intéressant de la décomposer en trois gradients thématiques différents : la mixité, la densité et la place de la voiture dans le projet. Il s'agit là en effet de trois grands thèmes de résistance identifiés à Clichy-Batignolles par exemple (chapitre 8). Or nous avons pu constater que les opinions peuvent être assez différenciées sur ces trois points (chapitre 10).

Intérêt actuel du modèle conceptuel

La définition d'un modèle conceptuel a ainsi permis de poser les conditions qui permettent d'accéder au consensus ou non à la fin d'une réunion de concertation à partir des échanges entre les participants. La simulation donne une idée des mesures de leur influence mais c'est bien le modèle conceptuel qui pose tel ou tel facteur comme déterminants. Le modèle présenté ici reste encore complexe pour une première implémentation : il devrait être retravaillé pour être simplifié.

Ici nous avons jugé déterminantes dans l'évolution des opinions publiques aux travers de deux outils d'action, le temps de parole et l'influence des arguments :

- L'identité des participants qui s'expriment en réunion de concertation au travers de leur statut : habitant, élu, technicien, etc ;
- Leur échelle de pensée ;
- L'appartenance des participants à un réseau. Pour l'instant le réseau est politique dans le modèle. Mais il peut aussi être associatif ou, plus globalement, culturel ;
- La place dans la salle ;
- le fait d'annoncer qui on est : on a jugé la transparence plus convaincante mais on peut aussi tester l'inverse.

BILAN DU CHAPITRE 11

Finalement les réunions de concertations telles qu'elles sont menées pour l'instant ne s'affirment pas comme des instances de démocratie participative. J'ai employé le terme de « mascarade » par lassitude des ambiguïtés et des apparences sempiternellement trompeuses de ces séances de concertation. Les concertations observées dans des projets de développement durable en métropole parisienne ne doivent pourtant pas être considérées comme de fausses séances de démocratie participative. C'est beaucoup plus complexe et dès lors indécidable qu'il n'y paraît. L'ambiguïté n'est pas recherchée en tant que telle ; elle est le résultat d'indécisions et d'un manque de clarification sur les objectifs de la concertation entre les différentes personnes qui l'organisent. En effet, même les conceptions personnelles qu'ont les multiples organisateurs de la concertation jouent sur l'utilité de celle-ci. Les citoyens eux-mêmes, pour ceux qui sont présents, s'accrochent à la démocratie représentative dès lors qu'ils cherchent à se faire entendre des élus. Une concertation constructive ne peut se dérouler dans ces conditions.

Rappelons que ce sont des dispositifs de concertation constructifs, innovants, massifs pour certains, que nous avons pu observer. Divers dispositifs sont menés pour s'approcher de la démocratie participative, certes au succès incertain. Citons ainsi pour Clichy-Batignolles l'assemblée annuelle de Clichy-Batignolles, la variété des thématiques abordées malgré les incertitudes (chapitre 8), la participation des citoyens aux jurys d'architecture. A Plaine Commune, la souplesse des formats de concertation permet de rapprocher les citoyens des projets et des organisateurs.

Nous ne l'avons pas suffisamment mis en valeur car nous n'avons pas approfondi le contenu des opinions exprimées pendant la concertation, mais un certain nombre de dynamiques très intéressantes s'observent en réunion de concertation, même si elles ne manifestent paradoxalement pas l'émergence d'une nouvelle médiane de durabilité. D'abord la concertation est un lieu d'information, de sensibilisation et de capacitation essentielle pour les citoyens : c'est là une véritable qualité. Non seulement j'y ai beaucoup appris mais je m'y suis même formée. La concertation est effectivement un lieu de dialogue mais aussi de confrontation d'idées différentes. En cela, elle constitue un lieu de rencontre primordial entre des participants, organisateurs et « habitants » qui sinon ne se rencontreraient pas. La construction d'une réflexion collective s'y constate assez souvent. Les citoyens qui participent aux réunions de concertation paraissent attachés à ces processus de réflexion collectifs qu'ils souhaitent et apprécient, dans le respect de leurs différences d'opinion. C'est déjà beaucoup.

A nos yeux, malgré les dysfonctionnements qui l'affectent, la concertation garde tout son potentiel. En tout cas, il est possible de mobiliser autrement les citoyens qui viennent en réunion de concertation, avec davantage de transparence sur les processus, notamment sur le cheminement de leurs opinions dans les collectivités, au moment du retour des élus ainsi que dans leur participation à la décision publique, qui devrait être plus souvent envisagée. Nous préférons donc conclure que la concertation constitue un levier fort de durabilité urbaine, auquel il convient de mieux et davantage recourir.

CHAPITRE 12

Construire l'évaluation par indicateurs de la durabilité urbaine

L'appréhension de la durabilité urbaine par les représentations et par une démarche qualitative reste délicate. Mais la durabilité urbaine peut aussi se mesurer, amenant d'autres perspectives. L'évaluation de la durabilité urbaine constitue un thème montant en développement durable. Elle fait partie des préceptes du développement durable mais a été négligée dans un premier temps. En France elle est de plus en plus prise en compte depuis quelques années et a donné lieu à des réflexions assez approfondies consacrées aux quartiers durables le plus souvent. Dès lors, elle est devenue un outil majeur de mise en œuvre de la durabilité urbaine. Ainsi le ministère de l'Ecologie expérimente un référentiel d'évaluation des Agendas 21 et élabore un référentiel d'évaluation en aménagement urbain durable. De nombreux projets restent encore toutefois menés sans évaluation (chapitre 8).

L'évaluation par indicateurs de la durabilité est directement exploitable en géographie et en aménagement, en ce qu'elle permet une appropriation concrète de la durabilité et une meilleure connaissance des territoires à partir d'un autre regard. Les indicateurs de développement durable servent à communiquer, aider à la décision, mesurer les progrès et comparer (CERDD, 2007). L'évaluation par indicateurs permet ainsi de compléter notre bilan des quartiers durables dans la métropole parisienne (chapitre 8). C'est au titre de l'application géographique que nous ne sommes restreints à l'évaluation par indicateurs, laissant de côté les systèmes d'évaluation qualitative déjà étudiés par A. Boutaud (Boutaud A., 2005)⁶²⁷.

Nous concevons l'évaluation de la durabilité ou au regard de la durabilité comme une culture spécifique de l'évaluation. Cette pratique est expérimentale et innovante ; elle correspond à une méthode d'apprentissage empirique de la durabilité urbaine, outil de médiation entre théorie et pratique, dans une démarche d'amélioration continue.

Nous émettons l'hypothèse que la pratique de l'évaluation, en tant que démarche progressive et itérative, permet de prendre la mesure de ce cheminement vers la durabilité urbaine. A nos yeux, l'intérêt principal de l'évaluation réside aussi bien dans le déroulement de la démarche engagée que dans les résultats obtenus, directs et indirects, au travers du retour d'expérience.

⁶²⁷ L'évaluation qualitative est sans doute aussi très certainement utile en géographie. Le lien nous paraissait plus indirect et difficile à construire ; il pourrait donc constituer un second temps de la recherche.

Les objets évalués peuvent être différents, la culture de l'évaluation reste la même. Nous avons mené deux expériences différentes de l'évaluation de la durabilité à partir d'indicateurs, dans une évaluation quantitative. La première a consisté à concevoir seule⁶²⁸ un observatoire de la durabilité urbaine dans la métropole parisienne à partir d'un état de l'art approfondi des systèmes existants d'indicateurs de développement durable. C'est la mise en œuvre de cet observatoire dans leur territoire qui a été proposée aux trois collectivités d'étude. Aucune d'entre elles n'ayant manifesté son intérêt direct pour cet outil, l'observatoire en est resté à un stade conceptuel d'élaboration. La seconde expérimentation a consisté à participer pleinement à une démarche d'évaluation des opérations d'aménagement de la Ville de Paris au regard du développement durable, cette fois-ci menée en équipe, dans le cadre d'un contrat de recherche avec la Ville de Paris, et en collaboration avec le bureau d'études Les EnR.

L'objectif de ce chapitre est de poser les jalons d'une analyse géographique et urbaine de la pratique de l'évaluation par les indicateurs en aménagement durable, à partir des deux expérimentations réalisées. En quoi cette pratique peut-elle contribuer à la mise en œuvre d'une durabilité urbaine ? Quels problèmes géographiques et d'aménagement urbain soulève-t-elle et quels éléments de réponse apporte-t-elle ?

Nous présenterons d'abord la démarche et les résultats de la première expérimentation, ce qui nous permettra de proposer une réflexion approfondie sur l'évaluation en développement durable avant d'analyser la démarche et les résultats de la seconde expérimentation.

Il importe de préciser que la deuxième expérimentation ne nous appartient pas : il s'agit d'une étude commune, en cours, cadrée par un contrat de recherche entre le Laboratoire de Géographie Physique et la Ville de Paris. Son statut est de ce fait partiellement confidentiel. De plus l'outil n'est pas encore protégé au titre de la propriété intellectuelle (de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris)⁶²⁹. Ce chapitre est en partie issu d'un article collectif sur la démarche d'évaluation de la ville de Paris⁶³⁰, dans la construction d'une réflexion commune.

⁶²⁸ Autrement dit uniquement au niveau recherche, mais dans un encadrement assuré par P. Pech et C. Imbert

⁶²⁹ La demande de brevet est en cours.

⁶³⁰ Jégou A., About de Chastenot C., Augiseau V., Guyot C., Judéaux C., Monaco F-X., Pech P., *L'évaluation, un outil nécessaire d'aménagement urbain durable ? L'originalité de la démarche parisienne*, soumis à la revue *Cybergéo* en mai 2011 et en cours d'évaluation.

1. Concevoir un observatoire de la durabilité urbaine pour la métropole parisienne

La conception d'un observatoire de la durabilité a fait l'objet d'un mémoire de Diplôme Universitaire (Jégou, 2009). Elle correspondait à un axe majeur de recherche qui n'a pas été poussé plus avant, faute de répondant de la part des collectivités territoriales d'études. Sollicitées, les collectivités d'étude ont préféré ne pas donner suite pour la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et demander la réalisation d'une enquête quantitative dans le cadre du diagnostic d'Agenda 21 pour Plaine Commune (chapitre 9 et 10). Quant à la Ville de Paris, elle nous associés à sa démarche d'évaluation des opérations d'aménagement, profitant de notre expertise sur son propre tableau de bord.

Un premier état de l'art, approfondi, a été réalisé avant de concevoir le tableau de bord. Il s'est essentiellement appuyé sur l'analyse de 27 systèmes d'indicateurs de développement durable. Nous préférons toutefois présenter l'état de l'art par la suite, en deuxième partie, comme un aboutissement de cette première expérimentation. En effet, l'observatoire conçu à l'été 2009 constitue un système cohérent, avec ses limites bien sûr, mais dont la mise à jour sans objectif concret d'application sur un territoire ne présente qu'un intérêt limité. Nous le laissons donc tel quel, lui donnant sa place de première expérimentation qu'il constitue.

Quel observatoire souhaitons-nous construire ? Un tableau de bord *monitoring* multiscalaire d'indicateurs de durabilité urbaine, dans une organisation cohérente d'axes et de thématiques, permettant d'évaluer des évolutions sur plusieurs années. Ce tableau de bord doit permettre des comparaisons avec d'autres espaces et ce, à plusieurs échelles, toujours dans le cadre de la ville européenne. Les deux échelles choisies sont celles de la collectivité (limites municipales ou intercommunales) et du quartier, du moins du sous-ensemble urbain d'échelle infra-locale. Les objectifs sont donc aussi bien l'évaluation comparative, sans la dimension du *benchmarking*, que le *monitoring* urbain. Le tableau de bord évalue des évolutions territoriales mais n'entre pas dans le cadre de l'application d'une politique de développement durable (Agenda 21, Plan Climat, projet de quartier durable). En cela ce tableau de bord se distingue pleinement de la plupart des tableaux de bord d'évaluation existants, qui n'ont pas l'ambition de suivre dans le temps des dynamiques territoriales. Le tableau de bord doit être riche sans être trop dense : il serait souhaitable qu'il comprenne de 40 à 80 indicateurs environ, pour donner un ordre d'idée. Les données seront complétées à partir de statistiques existantes mais aussi à partir d'enquêtes auprès des particuliers. Si les données d'enquêtes permettent une certaine liberté de choix dans la formulation des indicateurs, les autres données doivent se référer directement à des statistiques accessibles afin de pouvoir renseigner correctement la base. Finalement, le tableau de bord, outil

d'analyse de l'évolution des dynamiques territoriales, doit être directement utilisable dans une réflexion géographique ou d'aménagement et exploitable grâce à un SIG.

1.1 Construire une bibliothèque de systèmes d'indicateurs de développement durable

Pour sélectionner les indicateurs de notre tableau de bord, nous avons analysé dans le détail 27 systèmes d'indicateurs de développement, de développement durable ou de qualité de vie urbaine afin d'identifier les indicateurs les plus intéressants pour notre travail.

Identifier des systèmes d'indicateurs de développement durable pertinents et les analyser

Nous avons fait le choix de concentrer notre analyse sur une partie de la production en indicateurs de développement durable, en relation avec notre objectif de construire un tableau de bord d'indicateurs de développement durable. Nous avons donc exclu ce qu'Aurélien Boutaud nomme des Outils d'Analyse et de Questionnement du Développement Durable (OAQDD) (Boutaud A., 2005 et 2006). En effet, ces OAQDD ne contiennent pas d'indicateurs à proprement parler puisque ce sont plutôt des grilles de questionnement. Nous avons donc choisi de nous concentrer sur les banques d'indicateurs de développement durable, ce qui jusqu'à présent a peu donné lieu à un travail de recherche approfondi, hormis le programme TISSUE (VTT, 2004). Mais le programme TISSUE date de 2004 et répond à une problématique plus généraliste que la nôtre. Des indices synthétiques ont également été étudiés, en considérant leurs variables de construction comme des indicateurs potentiels. Nous avons ainsi analysé 27 banques d'indicateurs complètes de développement durable afin de comprendre comment elles sont construites, de quels indicateurs elles sont composées et quelles sont les unités et les expressions de ces indicateurs.

Nous les présentons dans un tableau récapitulatif (annexe 4). Ces 27 ensembles d'indicateurs ne sont pas tous des banques d'indicateurs de développement durable à proprement parler. Seuls cinq ensembles concernent la durabilité urbaine. Certaines de ces banques appartiennent à d'autres domaines : environnement, développement, développement économique, diagnostic urbain. Cependant, nous avons choisi d'analyser les plus célèbres et celles qui ont servi de référence théorique, comme la banque d'indicateurs de l'OCDE. En effet, ces banques d'indicateurs se comprennent les unes par rapport aux autres. Nous avons également voulu analyser le cadre institutionnel dans sa globalité, en partant des indicateurs de l'ONU pour aller vers les indicateurs des stratégies nationales de développement durable, en passant par les indicateurs des stratégies européennes de développement durable. Les outils de développement durable se construisent en effet tous dans un cadre institutionnel qu'il ne faut pas négliger. Nous avons étudié plusieurs tableaux de bord infra-nationaux de différents pays, à titre d'exemple. Néanmoins, nous n'avons pas

souhaité sortir du cadre de la ville européenne. Certains tableaux de bord sont censés s'appliquer au monde entier, mais nous n'avons étudié aucun tableau de bord infra-national en dehors de l'Europe. Par ailleurs, nous n'avons pas pu lire les ensembles d'indicateurs écrits en allemand et en italien comme le programme ECOSISTEMA URBANO réalisé par Ambiente Italia. Nous avons également dû exclure certaines banques d'indicateurs non disponibles au moment de l'analyse⁶³¹.

Nous avons constitué une fiche par système d'indicateurs qui comprend des informations sur la banque d'indicateurs. Des informations identitaires et contextuelles d'abord : nom exact, source bibliographique, date et contexte de production de l'outil, référentiel théorique de construction. Ensuite, quelques éléments de description de la base d'indicateurs : objectif, objet et domaines évalué, forme, organisation, nombre d'indicateurs, échelle et territoire d'application. La dernière rubrique d'analyse concerne les méthodologies utilisées pour renseigner la base mais elle est loin d'être systématiquement remplie : en effet, ces informations ne sont pas forcément accessibles ou précisées. Sur chaque fiche est listée la totalité des indicateurs. En effet, même si tous les indicateurs ne sont pas forcément directement intéressants pour notre travail, ils font partie d'un ensemble et sont aussi cohérents les uns par rapport aux autres. Chaque liste d'indicateurs correspond à un « esprit » qui tient à la conception du développement durable (de la ville ou de l'environnement) et à l'objectif de démonstration que l'on peut appréhender au travers de la formulation des indicateurs, des choix de coexistence et des intitulés des thèmes ou des axes. L'ensemble de fiches – systèmes d'indicateurs se trouve en annexe 4.

Certaines banques sont directement intéressantes pour notre sujet lorsque leur objet d'étude correspond à celui de notre tableau de bord. Les systèmes d'indicateurs qui donnent lieu à des enquêtes sont ainsi particulièrement intéressants. C'est le cas notamment des indicateurs communs européens, dont la méthodologie est entièrement fondée sur une enquête. Qui plus est la publication détaille même les questionnaires à passer auprès de la population afin de fournir un vrai cadre de référence commun, avec même une enquête par Internet (Ambiente Italia, 2003, p. 206). Des interviews d'acteurs-clés du territoire sont également prévues et le plan de sondage précisé. Le programme IANUS suppose lui aussi de recourir à des enquêtes mais la documentation sur ce projet est beaucoup plus rare et celle qui a pu être collectée ne contient pas d'information sur la méthodologie de l'enquête. Le programme TISSUE utilise aussi l'enquête pour mesurer deux indicateurs : la satisfaction des citoyens sur l'état de l'environnement et l'engagement des citoyens dans des associations environnementales (VTT, 2004, p. 116). Pour la méthodologie, le programme renvoie à celle des indicateurs communs européens. Autre système d'indicateurs ayant recours à l'enquête : celui de l'indice de la qualité de vie d'Audit Commission. Les indicateurs du canton de Vaud

⁶³¹ C'est le cas de la banque d'indicateurs de la Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, que nous avons malheureusement reçue trop tard pour pouvoir l'intégrer dans l'analyse de l'été 2009.

utilisent des enquêtes nationales suisses, par exemple l'enquête suisse sur la santé comme source pour leurs indicateurs et n'ont pas recours à des enquêtes expressément réalisées pour leur tableau de bord. Ce sont des enquêtes par échantillon, menées tous les 5 ans par l'office national de la santé. De ce fait, les résultats vaudois ne sont pas forcément très représentatifs. C'est le cas pour les indicateurs de niveau de santé perçu, de pratiques sportives et d'état psychique perçu. Pour établir ces indicateurs, les enquêtés répondent à plusieurs questions par indicateur (par exemple, pour l'état psychique, les questions portent sur le nombre de jours de la semaine passée où l'on s'est senti bien, en forme, optimiste, etc...). On trouve aussi des données issues de l'enquête suisse sur la population active (pour la charge de travail à la maison par exemple) ou de l'enquête sur les revenus et la consommation (pour les produits bio). Pour d'autres indicateurs, comme la satisfaction générale dans l'existence, la méthodologie n'a pas encore été définie. Recourir à des données d'enquêtes existantes est en effet tout à fait possible au niveau national et éventuellement au niveau régional, comme c'est le cas ici. En revanche, ce n'est guère le cas au niveau local. Le système d'indicateurs suisse, MONET, est d'autant plus intéressant qu'il est original, avec un regard différent sur l'évaluation.

Le deuxième critère d'intérêt des banques est celui de l'échelle locale, plus précisément l'échelle de la collectivité, qui nous intéresse directement. Ainsi, le système d'indicateurs de l'ARPE est l'un des plus intéressants car c'est le plus accessible et le plus équilibré (ARPE, 2001, 2003). C'est le cas aussi du tableau de bord d'Yvette Lazzeri (Benhayoun, 2006, p. 191-209) et de Siebauer pour Interreg (Siebauer, 2006, p. 211-239). Les autres banques sont moins intéressantes car simplistes, comme la banque d'indicateurs du département de Bizkaia (pays basque espagnol), la banque d'indicateurs RESPECT riche mais un peu énumérative et trop environnementale. La banque d'indicateurs sur la qualité de vie d'Audit Commission est un peu restrictive et « britannique », axée sur les enquêtes d'opinion notamment pour la sécurité.

Le troisième critère d'intérêt est celui du milieu urbain. Plusieurs bases fort intéressantes se penchent spécifiquement sur la ville comme entité géographique. Elles ne sont pas toutes directement liées à la durabilité urbaine, comme Urban Audit par exemple mais paradoxalement, cela ne pose pas vraiment de problème : les indicateurs sont tout à fait transposables dans un système d'indicateurs de développement durable. La base d'Urban Audit a pour défaut d'être un peu trop axée sur le *benchmarking* et d'être beaucoup trop riche et dense, avec ses 250 indicateurs parfois redondants. En revanche, elle présente l'immense et unique qualité d'être multiscalaire. En effet, elle est constituée de trois banques correspondant à trois niveaux géographiques différentes : le niveau de l'agglomération, le niveau « ville » proprement dit correspondant aux limites municipales et finalement le niveau infra-municipal. La base d'Urban Audit s'applique à toutes les grandes villes européennes, entre autres à Paris. Cette base a été reprise point par point par le

programme TISSUE qui n'a pas conservé la structure multiscalaire, lui préférant une structuration basée sur la faisabilité temporelle du renseignement des indicateurs. Cette reprise d'Urban Audit par le programme TISSUE a toutefois permis un éclaircissement et une amélioration des nombreux indicateurs, notamment en réfléchissant à des unités de mesure plus pertinentes. PROPOLIS propose une base très intéressante, bien que trop axée sur les transports. IANUS est une banque très axée sur la construction mais dont l'approche reste un peu énigmatique en l'absence actuelle d'accès à des données complémentaires.

Quels sont les indicateurs qui reviennent le plus souvent ? Sans conteste, l'indicateur le plus utilisé concerne les émissions de GES ou plus spécifiquement de carbone. Ceci démontre une fois de plus l'obsession du développement pour l'atténuation du changement climatique, comme l'a déjà dénoncé Sylvie Brunel (Brunel, 2004). Pour le milieu urbain, c'est le taux d'urbanisation au sens d'extension urbaine que l'on rencontre le plus fréquemment. Nous n'avons pas pris le temps mener de recherches sur la récurrence des indicateurs dans le cadre de ce travail mais le groupe Eurostat / OCDE l'a fait dans son rapport *Measuring sustainable development* 2008 (ONU, 2008). Le groupe constate qu'effectivement les émissions de GES constituent l'indicateur le plus fréquent. Ensuite, c'est le niveau d'éducation puis ex-aequo le PIB par habitant, la collecte et le traitement des déchets, la biodiversité. En 4e position vient l'aide publique au développement, puis le taux de chômage. L'espérance de vie (ou de vie en bonne santé) occupe la 6e position avec la part de l'énergie provenant des énergies renouvelables. Ensuite, on trouve le risque de pauvreté, la pollution de l'air, l'utilisation et l'intensité de l'énergie ainsi que la qualité de l'eau. A la 8e position, la dette, les dépenses de R & D, l'agriculture biologique et les zones protégées. Puis, le taux de mortalité lié à certaines maladies et la consommation énergétique. En 10e position, les émissions des précurseurs de l'ozone et les prises de poisson dans les limites des stocks biologiques. Finalement : le transport de fret, le transport modal de passagers, l'intensité de l'usage de l'eau et la sylviculture durable (ONU, 2008, p. 33-34).

Organiser la sélection des indicateurs

A partir de la base des 27 systèmes d'indicateurs de développement durable, nous avons sélectionné plusieurs séries d'indicateurs en fonction de critères précis.

Les critères de choix

Plusieurs critères de différents ordres ont motivé notre choix :

Critère de clarté : les indicateurs sélectionnés doivent être compréhensibles et ne pas être basés sur un calcul trop complexe, celui-ci risquant d'être par trop artificiel et éloigné de la donnée statistique de base.

Critère d'accessibilité de la donnée : les indicateurs doivent pouvoir être renseignés. Ils doivent donc faire appel à des statistiques existantes et établies dans le temps (existant au

moins depuis les années 1990) dans la mesure du possible ou bien aux données d'enquêtes qu'il est possible de mener dans le cadre de ce travail. Ce critère est le plus restrictif.

Critère de synthèse : Notre base repose sur un champ conceptuel très vaste. Il n'est donc guère possible de détailler les indicateurs. Les indicateurs les plus synthétiques ont donc été privilégiés.

Critère scalaire : les indicateurs doivent être tout à fait adaptés à l'échelle locale et à l'échelle micro-locale. Ils doivent pouvoir être renseignés à cette échelle mais aussi garder tout leur sens. Dans leur grande majorité, les indicateurs « classiques » ont été créés pour avoir du sens à l'échelle nationale et n'en ont guère à l'échelle locale. Il a donc fallu en choisir d'autres ou bien les reformuler.

Critère de pertinence au regard du développement durable : nous avons fait le choix de prendre en compte diverses conceptions du développement durable, dans un spectre théorique assez large sans qu'il ne devienne non plus fourre-tout

Critère de pertinence au regard du milieu urbain : les indicateurs doivent bien correspondre au milieu urbain et à l'urbanité. Par ailleurs, ce critère a été réduit au milieu urbain dense pour limiter le nombre d'indicateurs. C'est la raison pour laquelle les questions agricoles et forestières n'apparaissent pas par exemple. De même l'indicateur sur les espaces protégés a été retiré. Les indicateurs ne sont donc guère applicables au milieu périurbain.

Critère de comparabilité spatiale et temporelle : les indicateurs ont été choisis pour pouvoir évaluer l'évolution d'un espace dans le temps mais aussi pour comparer les territoires entre eux. Ils sont donc exprimés de manière à permettre cette comparaison, en rapportant les valeurs au nombre d'habitants, à la surface, au budget de la collectivité...

Par ailleurs, les estimations ont été rejetées dans la mesure du possible au profit d'indicateurs mesurant plus concrètement les phénomènes.

Quelques problèmes non résolus en matière de sélection des indicateurs

La sélection des indicateurs nous a posé divers problèmes théoriques et pratiques qui sont loin d'avoir été tous résolus. Pour la question pratique, il peut s'avérer difficile de se prononcer à l'avance sur la disponibilité d'une donnée statistique. Toutes les données statistiques ne sont pas forcément suffisamment transparentes sur leur mode de construction. Or pour avoir des données locales, il faut que le mode de construction passe par l'agrégation de données locales. Ainsi, pour le recensement, les données sont obtenues à partir de l'îlot puis agrégées à l'IRIS, au grand quartier, à la commune, au département, à la région et finalement au pays. Mais beaucoup de données ne sont établies qu'au niveau national, notamment les données issues d'enquêtes nationales par échantillonnage par exemple. Les données peuvent aussi être des estimations, par exemple lorsqu'elles

synthétisent des informations venues de secteurs et de producteurs très différents. C'est le cas pour la consommation énergétique finale par exemple. Dans ce cas, elles perdent de leur validité si on les transpose à l'échelle locale. Certains des indicateurs choisis ne sont peut-être pas valides à l'échelle locale ou micro-locale, parce que la collecte de base est peu établie. Tout le transport de fret est-il correctement comptabilisé ? Quel organisme s'en charge ? Qui compte la vacance des bureaux ? Mais il est vrai que nous n'avons pas encore pris contact avec les organismes producteurs pour nous assurer de la disponibilité des données à l'échelle locale.

Divers problèmes théoriques demeurent. Ainsi, il aurait fallu choisir des indicateurs éprouvés, qui ont déjà fait la preuve de leur capacité à représenter correctement tel ou tel domaine. Mais comment savoir s'ils sont éprouvés ? Il aurait fallu consulter une littérature considérable, ne traitant qu'indirectement des indicateurs, pour s'en assurer. Certains indicateurs restent récents, comme la densité de population en zone de Plan de prévention des risques : suffit-elle à donner une idée générale satisfaisante des enjeux ? Sans doute pas.

Autre problème, la question du choix du type d'indicateur. Pour chaque phénomène que l'on souhaite montrer, est-il préférable de choisir un indicateur d'état, de moyen, de pression, de résultat, de conduite, de réponse ? Dans certains domaines, il est assez difficile de fournir des indicateurs d'état ou de résultat qui soient de toute façon satisfaisants. Par exemple pour la culture, nous n'avons pas trouvé d'indicateur satisfaisant sur le niveau culturel ou l'intérêt pour la culture chez les habitants. En réalité, est-ce seulement évaluable ? Certains indicateurs utilisent le nombre de livres empruntés par habitant à la bibliothèque. Cela met de côté tous ceux qui ne lisent pas de livres de bibliothèque, soit 85 % de la population mais qui ne sont pas incultes pour autant. D'autres indicateurs utilisent la fréquentation des équipements culturels mais les données sont très éparses entre les théâtres, les musées, les cinémas... Elles ne sont pas toujours recueillies par la collectivité. Le cinéma n'est pas un équipement culturel ; il existe un vrai fossé culturel entre le cinéma et le musée et finalement la fréquentation des équipements cités repose aussi beaucoup sur une question financière. De nombreuses pratiques culturelles sont tout à fait individuelles ou relevant de la vie privée. A ce titre, il n'est guère possible de les compter, sauf au travers d'une enquête d'opinion. Nous avons donc préféré utilisé un indicateur montrant les moyens mis en œuvre par la municipalité : le nombre d'équipements par habitant, qui au moins a le mérite de ne pouvoir être extrapolé démesurément. La question s'est posée fréquemment : est-il préférable de choisir un indicateur montrant les moyens mis en œuvre ou bien indicateur cherchant à évaluer les résultats ? Dans la mesure du possible, nous avons privilégié les indicateurs de résultats mais uniquement s'ils étaient satisfaisants, c'est-à-dire vraiment représentatifs. Néanmoins, on peut considérer qu'il est trop facile de mesurer toujours les moyens mis en œuvre, par exemple en comptant les investissements financiers, ce qui est assez souvent le cas en politique.

Autre question non résolue. A quel terme temporel les indicateurs doivent-ils être valables ? Du moins, dans quelle mesure ? Le tableau de bord est censé évaluer une évolution dans le temps, sans doute pas sur le long terme, mais au moins avec cette optique de long terme. Dans quelle mesure faut-il rejeter les indicateurs correspondant trop à des phénomènes de société ou de mode ? C'est sans doute le cas des émissions de CO₂, mais il aurait été difficile d'évacuer ainsi un indicateur si attendu.

Finalement reste la question du qualitatif. Un tableau de bord d'évaluation du développement durable s'exprime sous forme chiffrée, en quantitatif. C'est une des conditions de son efficacité. Une grande partie des informations qualitatives sera traitée à part mais certaines ont pu être intégrées car elles peuvent s'exprimer quantitativement. Ainsi les données de l'enquête menée selon des méthodes quantitatives ont toute leur place dans le tableau de bord. Mais il ne peut s'agir d'une enquête fleuve et le questionnaire doit rester originalement lié à la ville durable. Nous avons essayé d'intégrer d'autres informations qualitatives en les transformant, selon une méthode que nous avons appelée « *scoring* » : en comptant les points donnés par telle ou telle action, on arrive à tel ou tel niveau sur une échelle prédéfinie. Ces indicateurs sont utilisés surtout pour montrer l'action de la collectivité en matière de développement durable. Néanmoins, on ne peut considérer qu'ils soient pleinement satisfaisants : la pondération forcément effectuée est difficilement justifiable par exemple.

Les étapes de la sélection des indicateurs

Nous avons travaillé directement à partir des banques d'indicateurs étudiées pour sélectionner les indicateurs, en surlignant les plus intéressants. En jaune, les indicateurs très intéressants et en bleu les indicateurs un peu moins intéressants mais méritant réflexion et reformulation. Nous avons regroupé tous ces indicateurs dans un premier document de travail (annexe 4)

Puis nous avons classé les indicateurs de cette première base par thème. Les thèmes de classement étaient dans ce premier temps très « classiques » : 1 – Changement climatique / énergie ; 2 – Transports / Mobilité / Déplacements ; 3 – Végétalisation / Biodiversité / Patrimoine naturel ; 4 - Qualité de l'air ; 5 – Nuisances sonores ; 6 – Tissu économique local / Entreprises ; 7 – Pollution des sols / Déchets ; 8 – Consommation ; 9 – Collectivité ; 11 – Pauvreté ; 12 – Générations / Démographie ; 13 – Éducation ; 14 – Santé ; 15 – Eau ; 16 – Urbanité / Espace urbain / Urbanisation ; 17 – Habitat / Logement ; 18 – Risques ; 19 – Participation / Gouvernance ; 20 – Culture / Sports / Loisirs ; 21 – Égalité ; 22 – Sécurité ; 23 – Inclassables (d'ailleurs, aucun des inclassables n'a finalement été sélectionné). Pour les thèmes les plus riches, des sous-thèmes ont été ajoutés.

Ce premier classement a permis d'éliminer les doublons et surtout de mettre en regard des indicateurs proches. Cela a permis de rechercher des formulations et des unités

d'expressions plus intéressantes, en rapportant plus systématiquement à un élément de comparaison (le nombre d'habitants par exemple). Ainsi, de nombreux indicateurs sont différents mais redondants. C'est le cas pour la production et la consommation d'énergie, les prélèvements d'eau et la consommation d'eau. Certes, ce sont deux choses distinctes mais il est difficile de conserver les deux indicateurs dans une base qui se veut synthétique. La mesure de la différence constitue de plus un 3e indicateur : celui des pertes. Des indicateurs différents de nature peuvent démontrer le même phénomène. Par exemple, pour montrer la qualité de la communication de la collectivité locale, on peut compter les nombre de scolaires sensibilisés par des actions municipales ou bien la part des supports de communication municipaux consacrés au développement durable. Autre problème : pour le même thème, plusieurs indicateurs sont possibles : c'est le cas de la pauvreté. On peut ainsi quantifier des écarts de revenus, le rapport à l'emploi, au logement ou bien compter les allocataires de minima sociaux. Il est important aussi de pouvoir évaluer le même phénomène sous plusieurs aspects, notamment pour les phénomènes comprenant des dynamiques naturelles. Ainsi pour la pollution de l'air, on peut exprimer à la fois des moyennes de concentration, des pics de pollution et la population exposée, en changeant de regard. Les indicateurs peuvent aussi être un minimum synthétiques. Par exemple, pour la pollution de l'air, il est possible de décliner les principaux polluants de l'air, avec un indicateur par polluant. Ce qui fait un certain nombre d'indicateurs. Pour presque tous les indicateurs, il est possible de mesurer l'état de la situation, l'offre proposée par les pouvoirs publics (ou les moyens, notamment financiers mis en œuvre), les conséquences de la mise en place des actions, les attitudes de la population entre théorie et pratique. Ainsi, pour évaluer les déplacements à vélo, on peut compter le nombre de stations vélo et le nombre de vélos, les abonnés, le linéaire de pistes cyclables, la continuité du réseau cyclable, le nombre de déplacements effectués à vélo, le nombre de km effectués à vélo, le vélo comme mode de déplacement principal, le budget municipal consacré au développement du vélo, l'existence d'un plan d'incitation à l'usage du vélo et le niveau de mise en œuvre de celui-ci. Mais aussi on pourrait mesurer éventuellement l'accidentologie liée à l'usage du vélo ou les bienfaits en matière de santé ou bien encore la diminution des concentrations de polluants dans l'atmosphère.

Après ce premier classement, nous avons structuré la base selon les deux matrices par échelle : collectivité et quartier. Cela nous a permis de vérifier encore une fois l'adéquation des indicateurs à l'échelle locale. Puis nous avons réalisé le classement final, nous assurant ainsi à nouveau de la pertinence des indicateurs au regard des différentes conceptions de la ville durable.

2.2 La matrice finale du tableau de bord d'indicateurs de développement durable

Structure de la matrice

Structurer les tableaux de bord sert à leur donner une base conceptuelle, en donnant du sens aux indicateurs dans un cadre de démonstration défini. Nous avons vu que, dans l'ensemble, les banques d'indicateurs sont structurées soit thématiquement soit selon les piliers du développement durable. Leur structure peut également être plus complexe : nous avons ainsi vu la structure modulaire de l'IFEN. L'une des structures, celle d'Urban Audit, est multiscalaire.

Nous avons choisi de conserver en partie cette structure multiscalaire, indispensable à un travail de recherche en géographie, en laissant de côté le niveau de l'agglomération qui n'est malheureusement pas à la portée de nos ambitions. Nous souhaitons de même asseoir notre tableau de bord sur une base de réflexion dense et riche. Nous aurions pu reprendre la structure modulaire de l'IFEN mais elle est peut être moins adaptée à l'échelle locale. Notre tableau de bord est le seul à avoir l'objectif d'évaluer la durabilité urbaine proprement dite. Les bases les plus proches évaluent la durabilité locale ou la qualité de vie urbaine mais pas directement la durabilité urbaine. Nous avons finalement préféré reprendre les huit traductions de la ville durable issues de C. Emelianoff (chapitre 2).

Liste des 88 indicateurs

Après avoir trié, classé et structuré les indicateurs, nous sommes parvenus à la liste qui suit. Les indicateurs sont classés par échelle et par traduction de la ville durable.

1 - A L'ECHELLE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE – 73 indicateurs

A – La ville durable qui fait face au changement climatique (3)

1. Émissions de GES par secteur, par habitant, par an, en tequiCO2
2. Température : moyenne annuelle de la station locale, différentiel avec une station de banlieue, température moyenne nocturne mois le plus chaud...
3. Surface de toits ou de murs végétalisés

B – La ville durable dont les habitants changent leurs modes de vie (6)

4. Consommation finale d'énergie par secteur, par habitant, par vecteur, par an, en Gwh
5. Taux de motorisation : nombre de voitures de tourisme enregistrées pour 1000 habitants
6. Répartition modale du transport de voyageurs : Pourcentage de la population qui va au travail a) en voiture b) en transports en commun c) à pied ou en vélo
7. Surface des jardins familiaux / partagés par habitants

- 8. Quantité de déchets ménagers collectés en kg par an par habitant
- 9. Consommation d'eau potable par habitant et par jour en litres

C – La ville durable qui s'appuie sur les éco-techniques, éco-labels, éco-budgets, éco-constructions (7)

- 12. Part des salariés d'établissements privés certifiés ISO 14001 et EMAS
- 13. Part des logements raccordés au réseau de chaleur urbain
- 14. Répartition modale du traitement des déchets en % : enfouissement, incinération, incinération avec production d'énergie, recyclage
- 15. Scoring : incitation à l'achat produits éco-labelisés ou bio, cantines publiques servant aliments biologiques, utilisation de papier recyclé, création d'éco-labels, incitation à la diffusion d'éco-labels et d'éco-techniques etc...
- 16. Part des marchés publics intégrant des critères sociaux et environnementaux en nombre et en budget total
- 17. Eco-construction : taux d'opérations de construction QEB (qualité environnementale des bâtiments) ou classée durable sur le total des nouveaux bâtiments et bâtiments rénovés
- 18. Production locale d'énergies à partir de sources renouvelables en kwh par habitant par an

D – La ville durable proche de ses voisins, qui se développe dans son environnement (7)

- 19. Solidarité interterritoriale : Nombre d'engagements de la collectivité sur des projets communs de développement durable et niveau de coopération (1. échanges info ; 2. échanges formalisés d'infos ; 3. engagement)
- 20. Part du budget des communes affectée à la coopération décentralisée et à l'aide au développement, notamment dans les PMA

Maintenir un tissu économique local dynamique (5)

- 21. Part des emplois dans les branches innovatrices, haute valeur ajoutée, technologie
- 22. Évolution du nombre d'établissements privés pour 1000 habitants
- 23. Prix moyen du m² d'un appartement à l'achat
- 24. Densité d'emplois : nombre d'emplois rapportés à la population active locale
- 25. Taux de vacance de bureaux

E – La ville durable communautaire, solidaire, appuyée sur un projet de société (17)

Réduire la pauvreté (7)

- 26. Part de logements sociaux
- 27. Part de la population vivant dans des logements inconfortables et surpeuplés
- 28. Part de logements vacants

- 29. Part des ménages sans emploi ou Taux de chômage par sexe
- 30. Chômage de longue durée
- 31. Intensité du risque de pauvreté : seuil de pauvreté moins la médiane du seuil de pauvreté équivalent au revenu médian des personnes sous le seuil de pauvreté
- 32. Inégalité de répartition des revenus : rapport interquintile de revenu

Gouvernance (6)

- 33. Scoring : signature de la charte d'Aalborg, utilisation d'un outil d'évaluation du développement durable, taux de remplissage des indicateurs correct, communication des indicateurs à la population, niveau d'avancement de l'Agenda 21, plan climat territorial, participation à des réseaux de collectivité engagés dans le développement durable
- 34. Part du budget de l'EPCI affecté au pilotage d'un Agenda 21 local
- 35. Pourcentage des scolaires touchés par des actions d'information au développement durable
- 36. Taux de participation aux élections communales
- 37. Soutien financier de la collectivité à la vie associative communale : part du budget consacré à celle-ci
- 38. Consultation et concertation du public en nombre d'heures de réunion cumulées

Favoriser la mixité sociale (1)

- 45. Indice de mixité de la population : nombre de cadres, chefs d'entreprises et professions intellectuelles pour 10 ouvriers et employés

Favoriser l'égalité (3)

- 47. Taux d'emploi des actifs handicapés
- 48. Disparités salariales selon le genre : écart des salaires médians entre h et f secteurs privé et semi-public à plein temps
- 49. Ratio 26-30 ans par rapport aux 41 – 50 ans dans les salaires

F – La ville durable qui dure dans le temps en se renouvelant sur elle-même et en préservant son identité, son patrimoine (21)

R & D (1)

- 50. Appui de la collectivité à la recherche pour le développement durable

Finances durables (1)

- 51. Part de la dette dans le budget

Préserver le patrimoine naturel (4)

53. Espèces menacées faisant l'objet d'une mesure de protection ou de conservation % du total d'espèces étudiées ; éventuellement, uniquement les oiseaux

54. Indice d'abondance et de diversité des populations d'oiseaux communs, issu du programme européen STOC (suivi temporel des oiseaux communs) : évolution de 66 espèces communautaires d'oiseaux nicheurs dont les effectifs sont fortement liés aux modes d'occupation du sol

55. Indice de la qualité des eaux de surface selon l'indice SEQ-eau moyen (oxygène dissous, conductivité électrique, niveaux nitrate et phosphore, pH, matières organiques et oxydables) : part du linéaire dont la qualité est bonne

56. Taux de surface occupée par les sols et sites pollués ou potentiellement pollués

Préserver le patrimoine bâti (2)

57. Protection du patrimoine bâti : % monuments classés et inscrits

58. Taux annuel de logements réhabilités dans le cadre d'une OPAH

Favoriser la longévité et le renouvellement des populations (4)

59. Nombre de places en crèche et assimilés pour 1000 habitants

60. Indice de fertilité : nombre d'enfants moyen par femme

61. Rapport de dépendance des personnes âgées : rapport de la population âgée sur la population potentiellement active

62. Solde migratoire

Santé (1)

63. Nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance, par sexe

Risques (2)

64. Répartition des établissements à risque SEVESO II : classement à haut risque, seuil haut : densité de population en PPR

65. Population exposée aux aléas naturels : densité de population en zone de PPR

Améliorer le niveau d'éducation (4)

66. Proportion des 15 ans et plus non titulaires d'un diplôme qualifiant

67. Part de bacheliers (ou équivalent bac) dans la population âgée de 19 ans et +

68. Taux de réussite au bac et au brevet

69. Illettrisme d'après les tests de la JAPD des jeunes de 17 ans

Renouveler la ville sur elle-même (2)

70. Suivi de l'évolution de l'urbanisation : part de surfaces construites sur la surface totale (y compris sur les zones déjà construites – taux de (re)construction de la ville

71. Friches, y compris les sites pollués ou à l'abandon (en km²) sur la surface totale

G – La ville durable planifiée (4)

- 74. Part de chaque mode de transport terrestre pour le fret, en tonnes par km
- 75. Qualité de l'offre de pistes cyclables : longueur totale des pistes cyclables en % du linéaire ou / surface totale de la ville + nombre de discontinuités identifiées dans le réseau d'itinéraires cyclables pour 10 km
- 76. Part des ZAC et opérations d'aménagement en démarche environnementale
- 77. Densité de population

H – La ville durable qui cherche à améliorer son cadre de vie et son urbanité de manière transversale (8)

- 78. Surface d'espaces verts publics par habitant en m² et en % de la surface totale, (perméables à + 70%), dont forêt
- 79. Longueur totale des surfaces piétonnes / surface totale de la ville
- 82. Épisodes extrêmes de pollution atmosphérique en % des jours de qualité de l'air médiocre à très mauvaise d'après l'indice ATMO + nombre d'occurrence des sous-indices ATMO médiocres à très mauvais
- 83. Part de la population résidente potentiellement exposée à des teneurs supérieures aux valeurs limites: ozone + de 8h par jour au delà de 70 µg / m³-, PM10 dépasse 50 µg/m³, NO2 dépasse 200 µg/m³, SO2 dépasse 125 µg / m³
- 84. Part de la population résidente potentiellement exposée aux nuisances sonores : Lden : jour, soir, nuit > 55 dB(A) Lnigt : nuit (sommeil) > 45 dB(A)
- 85. Nombre de commerces de détail pour 1000 habitants
- 86. Nombre d'équipements culturels et sportifs par habitant
- 87. Nombre de crimes et de délits déclarés pour 1000 habitants

2 – A L'ECHELLE DU QUARTIER – 73 indicateurs

Les données seront éventuellement celles de l'arrondissement pour certains indicateurs.

A – La ville durable qui fait face au changement climatique (2)

- 2. Température (Urban Audit) : moyenne annuelle de la station la plus proche, différentiel avec une station de banlieue, température moyenne nocturne mois le plus chaud...
- 3. Surface de toits ou de murs végétalisés

B – La ville durable dont les habitants changent leurs modes de vie (7)

- 4. Consommation finale d'énergie par secteur, habitant, par vecteur, par an, en Gwh
- 5. Taux de motorisation : nombre de voitures de tourisme enregistrées pour 1000 habitants
- 6. Répartition modale du transport de voyageurs : Pourcentage de la population qui va au travail a) en voiture b) en transports en commun c) à pied ou en vélo

- 7. Part de la surface des jardins familiaux / partagés
- 8. Quantité de déchets ménagers collectés en kg par an par habitant
- 10. Offre et disponibilité sur le marché de produits éco-labellisés, biologiques, énergétiquement efficaces, dérivés du bois certifiés et équitables : nombre de points de vente pour 1000 habitants
- 11. Part des habitants qui ont des pratiques de consommation durables - Consommation de produits ménagers écologiques, de papier recyclé, de produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable

C – La ville durable qui s'appuie sur les éco-techniques, éco-labels, éco-budgets, éco-constructions (3)

- 13. Nombre de logements raccordés au réseau de chaleur urbain
- 17. Eco-construction : taux d'opérations de construction QEB (qualité environnementale des bâtiments) ou classée durable sur le total des nouveaux bâtiments et bâtiments rénovés
- 18. Production locale d'énergies à partir de sources renouvelables en kwh par habitant par an

D – La ville durable proche de ses voisins, qui se développe dans son environnement (5)

- 21. Part des emplois dans les branches innovatrices, haute valeur ajoutée, technologie
- 22. Évolution du nombre d'établissement privés pour 1000 habitants
- 23. Prix moyen du m² d'un appartement à l'achat
- 24. Densité d'emplois : nombre d'emplois rapportés à la population active locale
- 25. Taux de vacance de bureaux

E – La ville durable communautaire, solidaire, appuyée sur un projet de société (22)

Réduire la pauvreté (7)

- 26. Part de logements sociaux
- 27. Part de la population vivant dans des logements inconfortables et surpeuplés
- 28. Part de logements vacants
- 29. Part des ménages sans emploi
- 30. Chômage de longue durée
- 31. Intensité du risque de pauvreté
- 32. Inégalité de répartition des revenus : rapport interquintile de revenu

Gouvernance (10)

- 35. Pourcentage des scolaires touchés par des actions d'information au développement durable

- 36. Taux de participation aux élections communales moyen dans les bureaux de vote du quartier
- 37. Soutien financier de la collectivité à la vie associative locale : part du budget consacré à celle-ci
- 38. Consultation et concertation du public en nombre d'heures de réunion cumulées
- 39. Part des habitants engagés dans des associations locales ou environnementales
- 40. Part des habitants qui ont le sentiment de pouvoir influencer sur les décisions locales
- 41. Part des habitants qui participent aux réunions publiques
- 42. Part des habitants qui ont une bonne image du projet d'éco-quartier
- 43. Part des habitants qui font confiance à la municipalité pour mettre en œuvre le développement durable
- 44. Part des habitants qui pensent qu'il est possible de faire de ce quartier un quartier durable

Favoriser la mixité sociale (2)

- 45. Indice de mixité sociale : nombre de cadres, chefs d'entreprises et professions intellectuelles pour 10 ouvriers et employés
- 46. Part des habitants qui estiment que dans les quartiers les populations et générations se mélangent bien

Égalité (3)

- 47. Taux d'emploi des actifs handicapés
- 48. Ratio 26-30 ans par rapport aux 41 – 50 ans dans les salaires
- 49. Disparités salariales selon le genre : écart des salaires médians entre h et f secteurs privé et semi-public à plein temps

F – La ville durable qui dure dans le temps en se renouvelant sur elle-même et en préservant son identité, son patrimoine (18)

Préserver le patrimoine naturel (3)

- 52. Indice de fragmentation des espaces verts
- 53. Espèces menacées faisant l'objet d'une mesure de protection ou de conservation % du total d'espèces étudiées ; éventuellement, uniquement les oiseaux
- 56. Taux de surface occupée par les sols et sites pollués ou potentiellement pollués

Préserver le patrimoine bâti (2)

- 57. Protection du patrimoine bâti : % monuments classés et inscrits
- 58. Taux annuel de logements réhabilités dans le cadre d'une OPAH

Favoriser la longévité et le renouvellement des populations (4)

- 59. Nombre de places en crèche et assimilés pour 1000 habitants
- 60. Indice de fertilité : nombre d'enfants moyen par femme
- 61. Rapport de dépendance des personnes âgées : rapport de la population âgée sur la population potentiellement active
- 62. Solde migratoire

Santé (1)

- 63. Nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance, par sexe

Risques (2)

- 64. Répartition des établissements à risque SEVESO II : classement à haut risque, seuil haut
- 65. Population exposée aux aléas naturels : densité de population en zone de PPR

Améliorer les niveaux d'éducation (6)

- 66. Proportion des 15 ans et plus non titulaires d'un diplôme qualifiant
- 67. Part de bacheliers (ou équivalent bac) dans la population âgée de 19 ans et +
- 68. Taux de réussite au bac et au brevet moyen des établissements scolaires du quartier
- 69. Illettrisme d'après les tests de la JAPD des jeunes de 17 ans
- 70. taux de (re)construction de la ville : part de surfaces construites sur la surface totale (y compris sur les zones déjà construites –
- 71. Friches, y compris les sites pollués ou à l'abandon (en km²) sur la surface totale

G – La ville durable planifiée (4)

- 72. Qualité de desserte du territoire par les transports publics : habitants et emplois à moins de 300m des transports en commun / nombre total d'habitants
- 73. Suivi de la mixité des fonctions urbaines : % d'habitants ayant accès à pied aux 5 services de base à moins de 300m de chez eux
- 75. Qualité de l'offre de pistes cyclables : longueur totale des pistes cyclables en % du linéaire équipé en pistes ou / surface totale de la ville + nombre de discontinuités identifiées dans le réseau d'itinéraires cyclables pour 10 km
- 77. Densité de population

H – La ville durable qui cherche à améliorer son cadre de vie, son urbanité de manière transversale (11)

- 78. Surface d'espaces verts publics par habitant en m² et en % de la surface totale, (perméables à + 70%), dont forêt
- 79. Surface des cheminements piétons / surface totale de la ville

80. Part de la population (en %) à moins de 10 mn à pied (300m) d'un espace vert d'une certaine taille minimum
81. Indice de qualité des espaces verts : au sens récréatif - à définir : entretien, fleurissement, arbres, jeux pour enfants
82. Épisodes extrêmes de pollution atmosphérique en % des jours de qualité de l'air médiocre à très mauvaise d'après l'indice ATMO + nombre d'occurrence des sous-indices ATMO médiocres à très mauvais
83. Part de la population résidente potentiellement exposée à des teneurs supérieures aux valeurs limites : ozone + de 8h par jour au delà de 70 µg / m³, PM10 dépasse 50 µg/m³, NO2 dépasse 200 µg/m³, SO2 dépasse 125 µg /m³
84. Part de la population résidente potentiellement exposée aux nuisances sonores : Lden : jour, soir, nuit > 55 dB(A) Lnigt : nuit (sommeil) > 45 dB(A)
85. Nombre de commerces de détail pour 1000 habitants
86. Offre culturelle et sportive : Nombre d'équipements culturels et sportifs par habitant
87. Nombre de crimes et de délits déclarés pour 1000 habitants
88. Part des habitants qui ont une bonne image du quartier

Nous avons préféré justifier le choix de nos indicateurs un par un et pour cela nous avons réalisé des fiches indicateurs, contenant des informations sur leur pertinence, leur mode de calcul, leur insertion contextuelle et leurs sources. Les 88 fiches-indicateurs figurent en annexe 3.

Préfiguration de la collecte et de la création de données statistiques

La liste des indicateurs établie fait appel à des indicateurs d'origines multiples. Une grande partie de ces indicateurs est fondée sur des statistiques existantes. Nous pouvons distinguer cinq grands modes principaux pour la collecte de l'information et la création de données statistiques :

- Collecte des statistiques existantes dans les organismes et collectivités
- Collecte d'informations dans les collectivités mais les statistiques seront entièrement fabriquées ou remaniées par nous-mêmes
- Collecte des informations grâce à une enquête par questionnaire, donnant lieu à une création de données statistiques
- Collecte des informations grâce à des relevés de terrain, donnant lieu à une création de données grâce à la numérisation dans un SIG
- Création de données grâce à des requêtes spatiales dans un SIG

Pour chacun des indicateurs du tableau de bord, le mode de collecte est précisé, avec les problèmes éventuellement posés (annexe 3).

Critique du tableau de bord

Le nombre d'indicateurs est très variable selon les conceptions de la ville durable. En effet, certaines conceptions sont plus ou moins aisément évaluables quantitativement. Nous avons essayé d'introduire des indicateurs plus qualitatifs en les quantifiant mais ils sont tout de même peu nombreux. Une partie des conceptions de la ville durable, comme la ville durable planifiée, est mal couverte par les indicateurs. Il est vrai aussi que certaines conceptions, couvrant un spectre plus large, notamment la ville durable qui dure dans le temps en se renouvelant sur elle-même et en préservant son identité, sont plus riches que d'autres. Des sous-thèmes permettent donc de classer les indicateurs à l'intérieur des conceptions de la ville durable les plus riches.

Les indicateurs présentent bien des défauts et sont presque toujours facilement critiquables, notamment du fait de leur aspect réducteur de la réalité puisque simplificateur. Néanmoins, à défaut de se donner pour objectif des indicateurs parfaits, on peut se donner pour objectif des indicateurs satisfaisants.

De manière générale, ce tableau de bord d'avère trop lourd, avec un trop grand nombre d'indicateurs et une difficulté à les réunir. Cela a pu effrayer les collectivités territoriales sollicitées. De toute façon c'est seulement l'application de ce type d'outil à des territoires concrets qui peut les rendre opérationnels.

2. Etat de l'art des indicateurs de durabilité urbaine

Cet état de l'art s'est déroulé en deux champs distincts, dissociant développement durable et aménagement urbain durable, et en trois temps. A l'été 2009, nous avons réalisé un état de l'art des indicateurs de développement durable (Jégou, 2009) à partir de la bibliothèque présentée ci-dessus. Depuis 2008, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment réalisait son propre état de l'art des évaluations en aménagement urbain durable, constituant sa propre bibliothèque de systèmes d'évaluation. En 2011, à l'occasion de l'article sur le tableau de bord de la Ville de Paris, nous avons partiellement réunis les deux états de l'art qui étaient déjà datés ! Notre progression respectera la constitution de l'état de l'art, s'orientant vers la définition d'une typologie d'indicateurs de durabilité.

2. 1 Aborder les indicateurs et les tableaux de bord d'indicateurs par l'observation de la bibliothèque établie

Les indicateurs dans la littérature scientifique et grise

Les géographes ne semblent pas pour l'instant s'être intéressés particulièrement à la question des indicateurs de développement durable, si ce n'est F. Mancebo et C. Emelianoff,

dans le cadre d'une réflexion globale. En biogéographie ou géographie environnementale, les indicateurs sont fréquemment utilisés, mais pas nécessairement au titre du développement durable.

La question des indicateurs de développement durable est largement issue de celle sur les indicateurs environnementaux, qui ont alimenté une littérature et une recherche importante. Les auteurs de travaux sur les indicateurs de développement durable semblent grossièrement être issus de corps disciplinaires assez limités en nombre : biologie / écologie, économie, sociologie / politique, dans une moindre mesure, urbanisme.

De nombreux travaux ont été menés sur les indicateurs de développement durable, essentiellement sous l'égide des grandes institutions, mondiales, européennes et françaises mais rarement dans le cadre de la recherche scientifique proprement dite. Voici l'ouvrage de recherche sur les indicateurs de développement durable que nous avons le plus utilisé : LAZERRI Y. (dir.), 2006, *Les indicateurs territoriaux de développement durable : questionnements et expériences*, Paris, L'Harmattan, 323 p. En l'occurrence, « territoriaux » fait référence à toutes les échelles infra-nationales. Il s'agit d'un recueil d'articles de chercheurs de diverses disciplines, les plus intéressants pour nous explicitant la conception de batteries d'indicateurs en collaboration avec des collectivités territoriales. On trouve également des articles de chercheurs de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale, en sciences politiques, notamment Nicolas Babey avec la définition d'un système d'indicateurs destiné à être appliqué dans les collectivités territoriales.

La réflexion sur les indicateurs de développement durable est très conséquente dans les nombreux projets de la Commission Européenne ou plus généralement de l'Union Européenne, notamment suite aux programmes Life et aux programmes-cadres, par exemple les programmes INTERREG (Siebauer, 2006) PROPOLIS (Lautso, 2004), ACTEUR (CERTU, 2001), Pastille (CERTU, 2003), IANUS, Urban Audit (EUROSTAT, 2007b), TISSUE (VTT, 2004) ou encore les indicateurs communs européens (Ambiente Italia, 2003). Ces programmes ne sont pas tous directement liés au développement durable. Certains d'entre eux sont plus liés aux mutations urbaines. Les programmes ACTEUR (Analyse Concertée des Transformations et des Équilibres Urbains) et PASTILLE (*Promoting Action for Sustainability Trough Indicators at Local Level in Europe*) ne proposent pas de banque d'indicateurs propre mais cherchent à alimenter la réflexion sur le sujet.

La notion d'indicateur de développement durable, une base primordiale

L'indicateur et ses qualités

Le terme « indicateur vient du latin *indicator* qui signifie « accusateur ». Il est d'abord utilisé au sens propre puis désigne un instrument cherchant à donner des indications quantitatives.

Il donne le signal d'un état ou d'un changement et constitue un outil d'analyse des phénomènes que l'on observe (CERTU, 2003). C'est une variable chiffrable permettant l'appréciation d'un phénomène non mesurable et non quantifiable à partir d'une échelle de valeurs normative et/ou comparative (CERTU, 2001). Selon l'OCDE, un indicateur est un « paramètre donnant des indications sur, ou décrivant l'état d'un phénomène, de l'environnement ou d'une zone géographique, et d'une portée supérieure aux informations directement liées à la valeur d'un paramètre » (OCDE, 2004). C'est une représentation simplifiée de la réalité, qui donne des informations sur un phénomène, remplissant deux fonctions principales :

- réduire le nombre de paramètres normalement nécessaires pour rendre compte d'une situation de quantifier l'information en agrégeant des données multiples et disparates, ce qui la rend plus immédiate et chargée de signification (Siebauer, 2006)
- simplifier la compréhension et l'interprétation des résultats pour l'utilisateur (Brodhag, 2004) pour mettre en lumière des phénomènes souvent complexes (Siebauer, 2006).

La Banque mondiale a fait une liste des propriétés souhaitables pour les indicateurs : Être développés dans un cadre conceptuel faisant l'objet d'un consensus ; Être clairement définis et faciles à comprendre ; Être agrégeables ; Être objectifs (indépendants de celui qui collecte les données) ; Ne pas exiger trop de données nouvelles : privilégier les données existantes ou mobilisables à un faible coût ; Pouvoir être appropriés par les utilisateurs ; Être limités en nombre ; Porter à la fois sur les intrants, les processus, les résultats et les impacts. Pour le programme PASTILLE, les indicateurs doivent être simples, valides, fondés sur des données en série chronologique mais également normalisés, disponibles et abordables. Ils doivent aussi être capables d'agréger des informations, être sensibles ou réactifs, fiables et orientés vers l'action (CERTU, 2003, p. 24-25). Le programme ACTEUR (CERTU, 2001) précise d'autres conditions. Les indicateurs doivent toujours être en rapport avec la question qu'ils traitent. L'indicateur est d'abord une variable mais n'est pas forcément calculé. La définition de la maille et du périmètre d'observation sont indispensables à la mise en évidence du lien entre l'indicateur et le phénomène appréhendé. Les indicateurs doivent se situer dans une échelle de référence : notions d'échelles, étalonnement, curseur, repères. Les indicateurs sont souvent liés aux notions d'actions et d'objectifs, derrière lesquelles on retrouve la notion de seuil. Le suivi des indicateurs doit être effectué sur un laps de temps en rapport avec l'échelle temporelle d'évolution des phénomènes à observer (CERTU, 2001).

Les indicateurs servent donc à montrer, mesurer ou apprécier un phénomène : ils en constituent une représentation (CERTU, 2001 ; Pastille Consortium, 2002) au moins tout aussi objective qu'une démarche qualitative (Brédif, 2008). En effet, à partir d'un phénomène et/ou de données brutes présentées sous la forme de descripteurs quantitatifs

ou qualitatifs du phénomène (température, flux de CO₂, coût, etc.), il y a construction d'un indicateur, résultant d'un choix, plus ou moins biaisé et conscient, de données disponibles. Au-delà, l'interprétation de ces indicateurs sous la forme d'une image du phénomène, voire du territoire ou du projet (les deux en aménagement) correspond à un filtre encore plus complexe. Le choix des indicateurs prend cependant sens lorsqu'il s'appuie sur la définition préalable de critères précis. Traduction opérationnelle des objectifs et caractéristiques attendues de l'évolution du phénomène, les critères ancrent les indicateurs dans une interprétation précisée en amont (fig. 70).

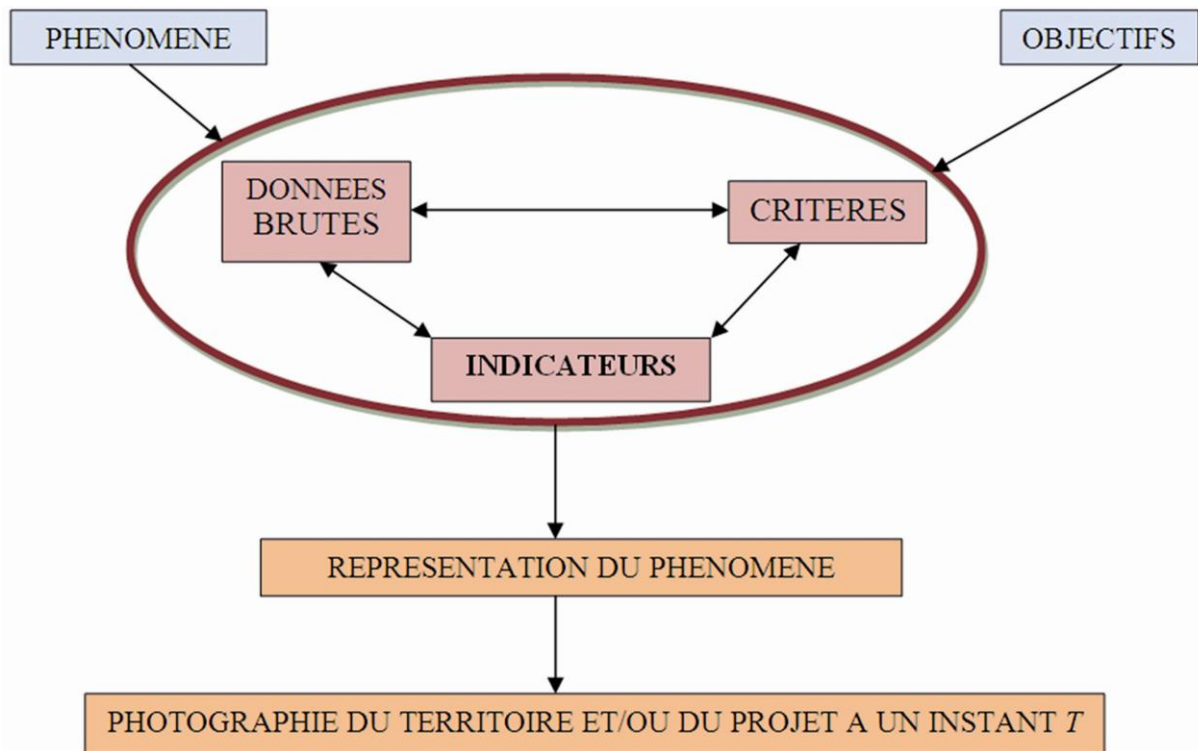


Figure 70 : L'indicateur représente un phénomène à partir de données brutes sur la base de critères définis (A. Jégou, V. Augiseau, E. Lorant-Plantier)

Les types d'indicateurs de développement durable

Plusieurs publications distinguent des types d'indicateurs de développement durable. Il existe même un modèle de banque d'indicateurs, décliné par plusieurs organismes, qui est fondé sur une typologie des indicateurs. L'OCDE introduit pour la première fois ce modèle dans une batterie d'indicateurs environnementaux en 1989. On l'appelle alors le modèle PER pour Pressions-Etats-Réponses. Ainsi, ces indicateurs permettent de quantifier l'état de l'environnement, les pressions qui s'exercent sur lui et les réponses fournies par les décideurs pour y remédier. L'indicateur de pression est celui qui décrit les activités (prélèvements et émissions) qui provoquent des changements de l'environnement. L'indicateur d'état est celui qui décrit l'état d'un milieu. L'indicateur de réponse est celui qui permet d'évaluer l'efficacité de l'action et du suivi. Ce modèle a été repris ensuite par la

commission développement durable de l'ONU en un modèle DSR : *Driving forces-States-Responses* (intitulé peu traduit en français : forces motrices, états, réponses). Ce modèle est devenu plus complet avec Eurostat et l'Agence européenne de l'Environnement, sous le nom de modèle DPSIR : *driving forces, pressures, states, impacts, responses* (forces motrices, pressions, états, impacts, réponses). L'Agence européenne de l'environnement développe les indicateurs d'état et d'impact tandis qu'Eurostat développe les indicateurs de forces motrices, de pressions et de réponses (VTT, 2004, p. 24-27). Les forces motrices sont plus indirectes que les pressions : citons à titre d'exemple la croissance démographique. L'épandage de produits phytosanitaires est un exemple de pression.

On trouve d'autres typologies d'indicateurs, qui ne sont pas pour autant devenues des modèles. Ainsi, l'Agence européenne de l'environnement distingue par ailleurs les indicateurs descriptifs (« Qu'arrive-t-il à l'environnement et aux êtres humains ? »), les indicateurs de performance (qui comparent avec une échelle de référence) et des indicateurs d'efficience (qui mesurent les progrès et les indicateurs de bien-être) (VTT, 2004, p. 27-28). Dans le même ordre d'idées, le projet Propolis distingue deux classes d'indicateurs environnementaux : les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performance. Les indicateurs descriptifs décrivent l'état de l'environnement en termes absolus. Les indicateurs de performance sont mesurés par rapport à un seuil physique ou un but politique (Lautso, 2004, p.33).

Le rapport PASTILLE fournit lui aussi une typologie fournie d'indicateurs, de manière assez pédagogique, avec des exemples (CERTU, 2003, p. 29-30). On retrouve dans cette liste une partie des indicateurs précédemment cités :

- les indicateurs d'état qui spécifient l'état d'un système à un moment donné ;
- les indicateurs de cible ou d'objectif qui spécifient l'état d'un système envisagé à l'avenir ;
- les indicateurs de pression qui spécifient les variables qui causent directement des problèmes environnementaux ;
- les indicateurs d'éléments moteur qui se réfèrent aux facteurs socio-économiques ou socio-culturels qui aggravent ou atténuent la pression sur l'environnement ;
- les indicateurs de taux qui spécifient la vitesse ou l'évolution de l'état d'un système ;
- les indicateurs d'impact qui spécifient les effets ultimes des changements d'état, les facteurs qui provoquent un changement du système ;
- les indicateurs de réponse qui spécifient les efforts de la société (hommes, politiques, décisionnaires) pour résoudre les problèmes ;
- les indicateurs de conduite qui spécifient les mesures qui visent directement à influencer l'évolution vers une situation souhaitée ;

- les indicateurs de processus qui spécifient les mesures qui sont directement liées aux aspects du processus par lesquels le changement est assuré (indicateurs d'estimation et de résultats).

Chaque démarche de construction d'un système d'indicateur est libre de créer sa propre typologie. Par exemple, le groupe de travail OCDE / Eurostat a souhaité fonder sa démarche sur une distinction entre les indicateurs de flux et les indicateurs de stocks (ONU, 2008). En revanche, le qualitatif et le quantitatif ne font pas l'objet d'une distinction typologique. En effet, la plupart des systèmes d'indicateurs sont pauvres en indicateurs qualitatifs, notamment parce qu'il est coûteux de mener des enquêtes (Babey, Clivaz, 2004). Seuls quelques systèmes utilisent ce genre d'indicateurs ; citons par exemple le programme IANUS ou encore les indicateurs communs européens.

Formes et organisation des systèmes d'indicateurs de développement durable

Les indicateurs de développement durable sont le plus souvent réunis en un système d'indicateurs pour pouvoir couvrir plus de champs différents, qui se présentent le plus souvent sous trois formes différentes : les banques (ou batteries) d'indicateurs, les indicateurs « phares » et les indicateurs synthétiques. Ils peuvent être accompagnés d'Outils d'Analyse et de Questionnement du Développement Durable qui constituent des grilles de questionnement et sont difficilement transformables en indicateurs.

Les banques d'indicateurs

Une banque d'indicateurs est un ensemble d'indicateurs (au-delà de plusieurs dizaines) qui rendent compte de façon complémentaire de divers aspects du développement durable. Le nombre d'indicateurs peut être très élevé, rendant la banque difficile à manipuler : ainsi Urban Audit en compte plus de 250 indicateurs. L'outil a dans ce cas des allures de « listes à la Prévert » (Mancebo, 2006).

Les batteries d'indicateurs sont le plus souvent organisées de manière thématique, avec des thèmes simples et parlants pour tous. Par exemple : eau, air, sol, déchets, risques, construction, transports etc. Elles déclinent ainsi tous les aspects du développement durable de manière assez énumérative. La banque d'indicateurs que propose l'association RESPECT se présente ainsi.

La structure thématique peut aussi être plus complexe, avec jusqu'à trois niveaux de hiérarchie de titre. C'est le cas par exemple des indices synthétiques, comme l'indice de la qualité de vie et de bien-être de l'IAURIF. Le plus souvent, les thèmes sont doublés d'une organisation en plusieurs grandes parties. Dans ce cas, les grandes parties reprennent les piliers du développement durable, trois piliers (environnemental, social, économique) ou quatre piliers (dans ce cas on trouve en plus un pilier « gouvernance », « institutions »). Ce

type d'approche se veut proche de l'Agenda 21 de Rio. Néanmoins il présente le défaut de moins mettre en relation les différentes dimensions du développement durable. Lorsque la banque d'indicateurs évalue une stratégie de développement durable, les grandes parties peuvent aussi reprendre les principaux axes de cette stratégie. Ceux-ci sont parfois appelés « objectifs » dans une perspective volontariste.

Il existe aussi une structure originale dite modulaire. Elle a été développée par l'IFEN à la demande du gouvernement français. Cette structure s'inspire d'une réflexion de Jacques Theys, cherchant à épouser le plus possible la définition du développement durable donnée dans le rapport Brundtland (Theys, 2001 ; Theys, 2000a), s'attachant à l'intergénérationnel, aux articulations des différentes dimensions et échelles du développement durable. Jacques Theys propose une architecture intéressante de banque d'indicateurs mais ne propose pas les indicateurs eux-mêmes. Les structures modulaires de Jacques Theys et de l'IFEN sont comparables : les modules 10 sont identiques, les modules 4 et 5 de Jacques Theys correspondent aux modules 4 et 6 de l'IFEN. Finalement, les modules sont assez comparables dans l'esprit (tab. 70 et 71).

Tableau 70 : La structure modulaire de la banque d'indicateurs de l'IFEN

Axes	Modules
1. Une croissance soutenable	1. Une croissance éco-efficace
	2. Intégration de l'environnement dans la structure productive
2. Patrimoines et ressources critiques	3. Utilisation durable des ressources
	4. Entretien et transmission de nos patrimoines
3. Dimensions spatiales et perspectives globales	5. Répartition et inégalités spatiales
	6. Relations de la France avec le reste du monde
4. Satisfaction des besoins des générations présentes	7. Inégalités et exclusions
	8. Comportements d'insatisfaction
Long terme et générations futures	9. Principes de responsabilité et de précaution
	10. Vulnérabilité et adaptation à l'imprévisible

Les deux types d'organisations les plus fréquentes sont donc thématiques ou bien par grandes parties reprenant les principaux piliers du développement durable.

Tableau 71 : La structure modulaire de Jacques Theys

Moment de la définition Brundtland	Modules
1. Apprécier une certaine dynamique de développement durable	1. Couplage / découplage entre les dynamiques de croissance et l'utilisation des ressources : populations, activités, techniques
2. Grâce à un renouvellement approprié des différentes formes de capitaux et de patrimoines,	2. Relations flux-stocks et substituabilité du capital
	3. Indicateurs de richesse et de diversité à partir des données inventaire sur le patrimoine
	4. Distribution géographique intérieure
	5. Patrimoine extérieur mondial
3. Satisfaire les besoins des générations présentes et futures	6. Distribution inter et intra générationnelle des biens, services, risques et inégalités
	7. distribution des patrimoines, mécanismes de l'appropriation de l'offre de biens / services
	8. Préférences individuelles ou collectives et leur régulation par les groupes sociaux / institutions
	9. Anticipation – dépenses de prévention / préservation du patrimoine
4. Introduction de l'aléa	10. Introduction de l'aléa, événements

Les indicateurs « phares », sélection réduite d'indicateurs

Pour être plus maniable et communicable, une banque d'indicateurs peut être aussi considérablement simplifiée, jusqu'à la sélection d'une petite dizaine d'indicateurs, dont la dimension représentative est redoublée. C'est le choix qui a été opéré pour la Stratégie Européenne de Développement Durable et la Stratégie Nationale de Développement Durable (tab. 72).

Tableau 72 : Indicateurs-phares des SNDD 2004-2008 et 2010-2013

SNDD 2004-2008	SNDD 2010-2013
1. Taux de croissance du PIB par habitant	Productivité matière et consommation de matière par habitant
2. Emissions totales de GES	Sorties précoces du système scolaire : part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et sans diplôme de l'enseignement secondaire
3. Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire	Part des dépenses de R&D dans le PIB, dont celle des entreprises
4. Consommation d'énergie totale des transports	Part des femmes parmi les cadres, les députés, les sénateurs
5. Quantité de déchets municipaux collectés	Evolution des émissions agrégées de six gaz à effet de serre
6. Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs / milieux bâtis et agricoles	Empreinte carbone de la demande finale nationale
7. Prises de poissons au dessus des seuils de précaution	Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire
8. Espérance de vie en bonne santé	Consommation d'énergie des transports et PIB en France
9. Part des ménages sous le seuil de pauvreté (taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux)	Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs (généralistes, forestiers, bâtis, agricoles)
10. Taux de dépendance vieillesse	Artificialisation des sols (bâtis, revêtus, stabilisés, autres)
11. Aide publique au développement	Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé, à la naissance
12. Disponibilité de l'administration en ligne	Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux
Indicateurs de contexte	Taux d'emploi des seniors
	Part des jeunes de 16 à 25 ans hors emploi et hors formation
	Part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut
	taux de croissance annuel du revenu national net et du PIB par habitant
Indicateurs de contexte	taux de chômage et taux de sous-emploi
	Distribution des revenus : rapport des déciles extrêmes et rapport interdécile
	Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur synthétique ou composite ou global ou agrégé :

Pour synthétiser encore davantage l'information, on peut retenir un indice agglomérant, par pondération différenciée ou non de plusieurs indicateurs. L'indicateur synthétique se présente donc sous une forme chiffrée unique qui met en avant une vision concise de la situation. D'après C. Brodhag, la recherche de l'indicateur unique relève du mythe qu'a suscité le PNB (Produit National Brut), très longtemps utilisé comme un indicateur du dynamisme économique d'un pays et même de son niveau de développement. Les indicateurs synthétiques connaissent un certain succès auprès du grand public (Boutaud A., 2010 ; Shen *et al.*, 2011) mais posent le problème des choix de pondération et peuvent être difficiles à calculer. Voici quelques exemples d'indicateurs synthétiques :

- **Les indices du PNUD** : l'IDH (indice de développement humain) tout comme l'IDH2 ou IDH amélioré, l'IPH (indice de pauvreté humaine) et l'IPF (indice de participation des femmes). Ces indices sont très utilisés et satisfaisants à l'échelle nationale. Cependant l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France), qui les a testés à l'échelle régionale, juge leur adaptation peu intéressante ;
- **ISS : indice de santé sociale**, utilisé aux Etats-Unis, qui a aussi été utilisé en France par le BIP (Bureau des Inégalités et de la Pauvreté) 40 ;
- **IQVB : l'indice de qualité de vie et de bien-être des écosystèmes**, lui-même calculé à partir de l'IQS (indice de qualité sociale) et de l'IQE (indice de qualité des écosystèmes). Cet indice a aussi été testé par l'IAURIF qui le juge intéressant ;
- **Les indices agrégés environnementaux** : l'ESI (*environmental sustainability index*) créé en 2000 par les universités de Yales et de Columbia fait la moyenne arithmétique de 76 variables. Le résultat est une note globale utilisée pour classer les performances d'environ 146 pays. L'EPI (*environmental performance index*) a été créé par les mêmes universités en 2006. Ses indicateurs de base quantifient l'écart à un objectif. L'ESI et l'EPI ne peuvent être calculés que par leurs créateurs (Leroy, 2008) ;
- **Le Bilan Carbone**, une méthodologie créée par l'ADEME qui a été testée à Montigny le Bretonneux, à Nanterre, à Paris et au Conseil Général du 92 par exemple ;
- **Le GPI, indicateur de progrès réel**, développé par l'Agence Redefining Progress ;
- **L'Indice de bien-être économique soutenable** proposé par l'association Les Amis de la Terre ;
- **Le PIB Vert** : Les indicateurs de bien-être économique sous parfois regroupés sous le terme de « PIB vert » Ces indicateurs partent d'un agrégat mesurant l'activité économique (le PNB) ou des ressources disponibles dégagées par l'activité courante (épargne). Ils lui soustraient les dommages causés aux ressources naturelles lors de l'activité productrice, lui ajoutant éventuellement des éléments de stocks de capital humain ou social. On est ici dans une démarche de durabilité faible.

L'empreinte écologique

L'empreinte écologique est l'un des indicateurs synthétiques les plus utilisés en environnement. Il a en effet connu un succès considérable grâce à la puissance de communication qu'on lui attribue régulièrement. Il a été conçu au début des années 1990 par Mathis Wackernagel et William Rees (Wackernagel et Rees, 1996), développé par WWF et testé en France par la Communauté Urbaine du Grand Lyon, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et par l'IAURIF (Boutaud, Gondran, 2009). La biocapacité se définit comme « *la quantité totale de capacité régénérative de la biosphère qui peut être potentiellement mobilisée afin de répondre aux besoins humains* » (p. 55). L'empreinte écologique, quant à elle, « *mesure la surface de sols et d'espaces aquatiques bioproductifs nécessaires à une société pour permettre un certain niveau de consommation durant une année donnée, et ce sans entamer le capital naturel* » (p. 65). L'unité de mesure de l'empreinte écologique, les hectares globaux, reposent sur une surface hypothétique – « *fictive* » (p. 77)⁶³².

Les premiers reproches adressés à l'empreinte écologique concernent l'absence de transparence de calcul et de pondération et surtout l'indisponibilité de nombreuses données, notamment à des échelles locales ou même régionales⁶³³, qui n'est pas censée empêcher son calcul. Mais l'empreinte écologique constitue surtout un indicateur gênant en géographie (Veyret, 2007, p. 50). En effet, il constitue le seul indicateur synthétique à caractère spatial, puisqu'il est exprimé en hectares globaux par habitant, mais il nie la notion de milieux dont la véritable biocapacité des milieux est justement très variable. Comment l'espace et les milieux sont-ils appréhendés dans l'empreinte écologique ? Elle s'appuie sur les superficies et sur l'occupation du sol, notamment dans une optique carbone : « La capacité biologique de la terre est divisée en six catégories de surface : les sols construits, les forêts, les pâturages permanents, les terres cultivées, les zones de pêches et les sols carbone⁶³⁴ » (Raoul-Duval, 2008, p. 17). Les superficies ont des productions biologiques, certes, exprimée en termes de production de biomasse et d'activité photosynthétique, par catégorie de surface en fonction des pays. Les hectares globaux ne tiennent compte ni des milieux ni des disparités régionales (Raoul-Duval, 2008), ce qui est très anti-géographique après tout.

Combiné à l'IDH, l'empreinte écologique donne des résultats très troublants (Boutaud, 2006 ; 2009), susceptibles à nos yeux d'invalidier la démarche. On considère qu'un pays dont l'IDH est supérieur à 0,8 est développé et dont l'empreinte écologique est inférieure à 1,8 hag par habitant est soutenable écologiquement. Les pays qui croisent ces deux conditions en 2005 sont Cuba et Trinidad y Tobago (Tsayem Demaze, 2009).

⁶³² Cités par Zuindeau dans sa note de lecture : <http://developpementdurable.revues.org/8152>

⁶³³ Ainsi que nationales pour le monde en développement.

⁶³⁴ Forêt non utilisée à des fins de production.

Qui produit des indicateurs ?

Des institutions internationales aux institutions françaises : une démarche *up-bottom*

Les batteries d'indicateurs évoluent dans le temps selon les commandes politiques (Brodhag C., 2004). Les indicateurs de développement durable s'inspirent des précédents travaux en matière de production de systèmes d'indicateurs. Certains systèmes d'indicateurs sont ainsi devenus de grands « classiques », même en matière d'indicateurs de développement durable. Ainsi, à la fin des années 1980, l'OCDE a créé le modèle PER (pression – état – réponse) pour des problématiques vastes, notamment environnementales. Ce modèle est souvent réutilisé mais il n'est pas toujours pertinent et reste difficile à manipuler. La base mise à jour contient aujourd'hui 45 indicateurs.

La commission développement durable de l'ONU a soumis 132 indicateurs à la discussion internationale. L'Union Européenne en a repris 40 jugés adaptés à la situation européenne. L'ONU propose en fait deux banques principales d'indicateurs, correspondant à des stratégies différentes. La seconde s'appelle « les indicateurs du Millénaire » et correspond plutôt à des indicateurs de développement, abusivement présentés comme des indicateurs de développement durable. Les indicateurs de la commission développement durable de l'ONU ont une vocation plus large.

L'Union Européenne a défini deux stratégies de développement durable. La première, dite stratégie de Lisbonne, a donné lieu à une banque d'indicateurs très économique, définie en 2001. La seconde, dite stratégie de Göteborg, est à l'origine d'une banque d'indicateurs aux horizons nettement plus vastes, définie en 2005. C'est l'actuelle stratégie européenne de développement durable ou SEDD, qui constitue une stratégie-cadre pour les pays européens. C'est l'Agence européenne de l'environnement qui a défini une série d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable. La liste d'indicateurs comporte 12 indicateurs-clés, 45 indicateurs de politiques principales et 98 indicateurs analytiques. Dix thèmes ont été retenus : développement économique, pauvreté et exclusion sociale, vieillissement de la société, santé publique, changement climatique et énergie, modes de production et consommation, gestion des ressources naturelles, transports, bonne gouvernance, partenariat global. C'est Eurostat qui renseigne la base d'indicateurs ainsi créée. Toutes les bases que nous venons de citer s'appliquent à l'échelle nationale. La Commission Européenne a créé une troisième banque d'indicateurs, très différente. Ce sont les indicateurs communs européens, au nombre de 10. Ils ne sont pas liés à la SEDD et s'appliquent à l'échelle locale. Ils sont destinés aux collectivités locales européennes, qui doivent mettre en place des enquêtes pour pouvoir renseigner cette base d'indicateurs. La Commission Européenne est également à l'origine de nombreux projets de définition d'indicateurs, notamment dans le cadre du 5e programme. Néanmoins ces banques n'ont pas de valeur institutionnelle.

De la SEDD (stratégie européenne de développement durable) à la SNDD (stratégie nationale de développement durable), les indicateurs et surtout la démarche évoluent peu. En France, c'est l'IFEN (Institut Français de l'ENVironnement) qui a été mandaté par le ministère du développement durable pour définir un système d'indicateurs, auquel il réfléchit depuis 1995. Les premiers travaux ont été publiés en novembre 2003. Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) ont été établis en 2004 pour la période 2003-2008, très orientés sur l'engagement des services de l'Etat. La France reprend les 12 indicateurs-phares de la stratégie européenne de développement durable. Les nouveaux indicateurs pour la stratégie 2009-2013 à venir sont partiellement différents.

Les producteurs d'indicateurs de développement durable en France

Le ministère de l'Economie et des Finances a créé des indicateurs à destination des entreprises, pour la Responsabilité Sociale des Entreprises : ce sont les indicateurs de l'ORSE (observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises). La DIACT (Délégation interministérielle à la compétitivité territoriale) utilise une riche banque d'indicateurs pour son observatoire des territoires mais celle-ci n'est pas spécifiquement consacrée au développement durable.

L'ADEME, le RARE, les agences régionales de l'environnement, en partenariat avec des collectivités ont conçu des banques d'indicateurs de développement durable. L'ARPE (agence régionale pour l'environnement) de Midi-Pyrénées a ainsi conçu une banque d'indicateurs de développement durable très intéressante, destinée au réseau des villes durables de Midi-Pyrénées. L'intérêt majeur de la batterie d'indicateurs ARPE est que tous les indicateurs choisis sont disponibles à l'échelle locale communale ou intercommunale.

L'association RESPECT accompagne les collectivités territoriales en leur proposant une banque thématique de 73 indicateurs : des villes comme Toulouse, Montreuil, Ivry sur Seine ont ainsi monté leur observatoire de l'environnement pour mettre en place le suivi de ces indicateurs.

Les collectivités territoriales sont les acteurs les plus importants de la production et de la mise en place de banques d'indicateurs puisque celles-ci leur sont le plus souvent destinées. Elles les réalisent le plus souvent dans leurs Agendas 21. Les conseils régionaux produisent leur propre banque de données comme l'IAURIF pour l'Ile-de-France avec notamment l'IQVB (l'indicateur de qualité de vie et de bien-être). La région Nord Pas de Calais utilise des indicateurs globaux : empreinte écologique, IDH et IPF (indice de participation des femmes). La région Midi-Pyrénées a préféré reprendre les indicateurs de l'IFEN pour les adapter à l'échelle régionale. Les départements et les communes reprennent des batteries existantes ou bien se créent la leur.

Les systèmes d'évaluation des référentiels nationaux

Au niveau national, le dispositif de reconnaissance « Agenda 21 local de France » dispose de son système d'évaluation, élaboré par le Bureau des Territoires du ministère de l'Écologie. Les indicateurs du référentiel du concours Ecoquartier, au travers du *Reference Framework for european sustainable cities* (chapitre 4), sont en cours d'élaboration. Les Plans Climat n'ont ni référentiel ni système d'évaluation.

L'évaluation des Agenda 21 était constituée d'un OAQDD mais depuis un an environ des indicateurs ont été intégrés au système d'évaluation, dans un tableau de bord expérimental. Ce tableau de bord n'est pas destiné qu'au dispositif de reconnaissance ; toutes les collectivités sont invitées à évaluer ainsi leur Agenda 21. Les limites de l'outil sont toutefois présentées explicitement. Outil complet, vaste et ambitieux, ce tableau de bord récent est très avancé dans sa conception conceptuelle. Il s'agit d'un tableur Excel, structuré selon les cinq finalités et les cinq éléments. Pour chacun d'entre eux figurent les questions stratégiques de l'OAQDD, les indicateurs-clés et des indicateurs secondaires issus des mises en œuvre des collectivités engagées. Ainsi le tableau de bord est conçu pour être adaptable à chaque collectivité afin qu'elle puisse se l'approprier⁶³⁵. Les critères de choix des indicateurs sont nombreux et listés. Les types d'indicateurs prévus sont très variés, oscillant des indicateurs d'impact du projet sur le territoire, d'exemplarité de la collectivité. La mise en cohérence des politiques est évaluée par des questions. Chacun des 40 indicateurs-clés est associé à une fiche qui précise sa définition, les principes de calcul et de la collecte de données, la pertinence et les limites, les domaines de compétences administrative. Les niveaux de référence ne sont donc pas imposés mais diverses informations sont données pour permettre de les déterminer.

2.2 Maîtriser l'évaluation en développement durable et les problèmes qu'elle pose

L'adaptation géographique des indicateurs : échelles, milieux et temporalités

Les indicateurs de développement durable existent essentiellement à l'échelle nationale, soit pour comparer les pays entre eux, soit pour mesurer l'évolution diachronique individuelle d'un pays. Ils deviennent beaucoup plus difficiles à appliquer aux échelles régionales et locales en l'absence de données existantes à ces niveaux. Ces indicateurs infra-nationaux font l'objet des travaux d'Yvette Lazzeri (Lazzeri, 2006 ; Lazzeri et Planque, 2006 ; Lazzeri et Moustier, 2008). Pour les échelles locales opérationnelles, de l'échelle communale à celle du bâtiment⁶³⁶ en passant par le quartier, l'opération d'aménagement et la parcelle, des indicateurs différents doivent être recherchés à partir de données disponibles à ces échelles. Les spécificités du milieu urbain et plus encore de l'aménagement durable

⁶³⁵ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Telecharger-le-referentiel.html>

⁶³⁶ A l'échelle du bâtiment, les indicateurs sont plus nombreux.

constituent une contrainte supplémentaire. Les tableaux de bord se superposent les uns aux autres d'une échelle à l'autre, sans forcément s'emboîter⁶³⁷ puisque leurs auteurs (et leurs priorités respectives) diffèrent. Chaque collectivité définit son propre tableau de bord et ses propres indicateurs en fonction de ses objectifs propres et des données disponibles. La figure 71 présente la superposition des échelles et des niveaux de quelques tableaux de bord par rapport au tableau de bord d'évaluation des opérations d'aménagement de la Ville de Paris.

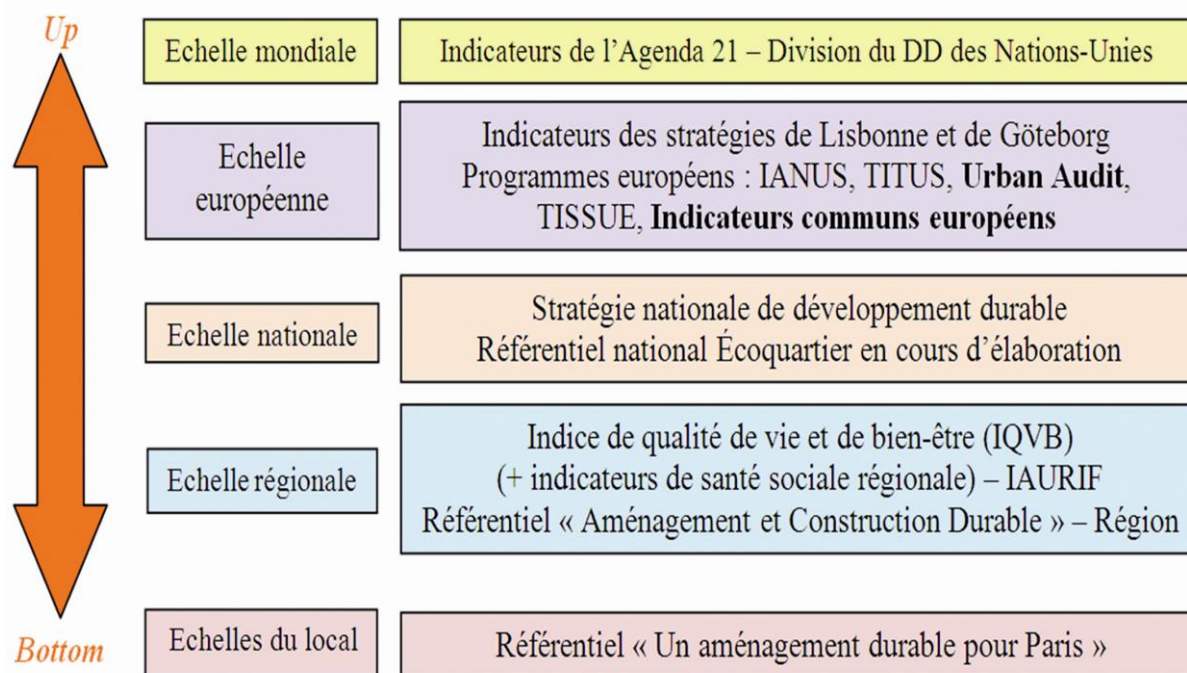


Figure 71 : Logique des échelles par rapport au tableau de bord d'évaluation de Paris

Peu de banques d'indicateurs sont adaptées aux milieux. Certaines concernent la ville, comme Urban Audit, dans laquelle la dimension de milieu est présente. Il s'agit là toutefois d'une exception.

La question des temporalités est dans l'ensemble mieux abordée. Soit les indicateurs mesurent l'état d'une situation à un moment donné, qui est souvent celui de l'année de référence de la statistique. Soit les indicateurs montrent une évolution sur plusieurs années. Ces précisions temporelles constituent un acquis plus important que les précisions scalaire et mésologique. Par ailleurs, l'évaluation précise si elle est *ex ante*, *in itinere* ou *ex post*. Ces expressions latines signifient que l'évaluation peut être menée à titre de diagnostic avant de mettre en œuvre l'action (*ex ante*) ou bien après l'avoir mise en œuvre (*ex post*). En revanche, si l'évaluation se fait tout au long de l'action ou plus largement, tout au long du

⁶³⁷ Sauf en Midi-Pyrénées : indicateurs de l'ARPE
<http://www.territoiresdurables.fr/pagesEditos.asp?IDPAGE=37>

processus de mise en œuvre du développement durable, alors il s'agit d'une évaluation *in itinere*.

Objet de l'évaluation

C'est bien souvent l'objet même du tableau de bord d'indicateurs qui est difficile à expliciter. Le problème de l'objet évalué se pose au niveau de l'évaluation mais aussi au niveau de l'indicateur lui-même ainsi que des objectifs de l'évaluation. Les objectifs de communication et de partage obligent souvent à retirer des éléments essentiels de l'indicateur, qui lui font perdre sa pertinence. Que cherche-t-on à évaluer ? Comment exploiter les résultats des évaluations dont les objets diffèrent ? Ce questionnement est en lien avec le type d'indicateur. Les objets évalués sont en effet multiples et peuvent être à la fois :

- Des **politiques** (Agenda 21, politique publique urbaine, politique d'aménagement urbain) ;
- Des **projets** d'aménagement (opération) ;
- Des **pratiques** d'aménagement (management, gestion) ;
- Des **territoires** : avant, pendant et après les mises en œuvre ;
- Des **contextes** : on mesure les pressions ou les préoccupations sociétales (Lorant-Plantier, 2011).

Les indicateurs portent alors sur toutes ces dimensions et temporalités. Il est tout autant possible d'évaluer la mise en œuvre d'une action (donnant une image plus positive du projet) que des indicateurs d'état qui montrent l'évolution de l'objet de la politique (par exemple l'éradication de l'habitat insalubre peut s'exprimer en nombre de logements requalifiés ou en nombre de logements insalubres). En aménagement urbain durable, ce n'est pas tant la politique qui est évaluée que le projet d'aménagement et son management puis le territoire qu'il va créer/transformer.

Spécificités majeures de l'évaluation en développement durable

Première spécificité de l'évaluation en développement durable l'indicateur de développement durable est un outil de gouvernance : il doit pouvoir être communiqué, discuté, partagé, et conduire à la prise de décision. Nous discuterons de la prise en compte de cette difficulté plus loin.

La deuxième spécificité est la complexité, la globalité et parfois aussi la technicité des phénomènes représentés par l'indicateur de développement durable. Cela donne encore plus d'acuité au problème de la dimension synthétique de l'indicateur et à sa capacité de résumer l'information avec justesse. La structure du système d'indicateurs est primordiale : celui-ci doit être cohérent et transversal afin de couvrir l'ensemble des champs du développement durable et permettre les interconnexions. Cette structure influence la

significativité du système d'indicateurs, orientant davantage la lecture et l'interprétation des indicateurs.

En développement durable, l'un des problèmes majeurs est la question de la disponibilité des données. Les statistiques « classiques » qui ont le mérite d'exister et de permettre une comparaison dans le temps. Si on fait le choix de recourir à des statistiques nouvelles, cela peut devenir très coûteux et empêche de dessiner toute évolution temporelle. Mais le développement durable constitue un autre paradigme, qui se traduit par un autre regard sur le monde. Les statistiques existantes ne conviennent donc pas, bien souvent, car elles traduisent une conception idéologique du monde différente, mettant en avant ce que l'on souhaite voir. Le développement durable nécessite donc soit la transformation de certaines données brutes soit la création de nouvelles données ; il impose aussi le recours à des échelles plus fines dans sa logique d'équité territoriale, de solidarité, de soutenabilité écologique multiscalaire. La production d'indicateurs de développement durable nécessite donc de nombreuses adaptations. Ainsi la statistique environnementale a beaucoup progressé durant ces vingt dernières années, alors qu'elle était presque inexistante auparavant. Elle reste encore peu disponible à des échelles fines. Les indicateurs de biodiversité en Ile-de-France ont beaucoup progressé depuis deux ans seulement en Ile-de-France mais ne sont pas valables à l'échelle locale. Les trames vertes et bleues ne sont pas encore évaluées : les indices de connexité seraient sans doute trop ambitieux en ville. Par ailleurs, en aménagement urbain durable, les innovations technologiques montrent la nécessité de créer de nouveaux indicateurs.

2.3 Vers une typologie des évaluations possibles en développement durable et en aménagement urbain durable

Cette réflexion typologique est issue des réflexions menées avec V. Augiseau⁶³⁸, E. Lorant-Plantier⁶³⁹ et P. Pech.

En aménagement urbain durable : la typologie du CSTB

L'évaluation en aménagement urbain durable s'insère dans un contexte d'ensemble des pratiques d'évaluation du développement durable. Les systèmes d'évaluation en aménagement urbain peuvent s'adosser à des « méthodes d'urbanisme durable » selon la terminologie actuelle, comme HQE²R (Charlot-Valdieu et Outrequin, 2009a, 2009b) qui est la plus documentée, ou bien à des documents de référence locaux comme la charte des éco-quartiers de Lille Métropole. Une partie de ces méthodes comprennent des systèmes d'évaluation, qui sont leurs outils de mise en œuvre.

⁶³⁸ Chercheur-consultant en aménagement durable au CSTB

⁶³⁹ Doctorante au LGP, qui s'intéresse entre autres à l'évaluation de la biodiversité

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) a réalisé en 2008 un recensement large, identifiant 78 outils et méthodes dédiés aux projets de quartiers durables, dont 50 destinés à réaliser un diagnostic du site et à évaluer ensuite le projet d'aménagement (Augiseau, 2008). Les études conduites ensuite en 2009 et 2010, ont permis d'établir six types d'outils d'évaluation selon la nature de l'évaluation (objets, objectifs, critères d'évaluation, périmètres thématiques et géographiques, jeux d'acteurs et temps du projet) ainsi que selon les moyens humains, matériels et financiers consacrés (Augiseau, 2011)⁶⁴⁰.

- L'auto-évaluation continue pour la conduite d'une opération comprend par exemple le tableau de bord fondateur et relativement exhaustif du projet HQE²R ;
- L'évaluation ciblée et ponctuelle au service de la conception (*ex ante*) correspond par exemple à la méthode ADEQUA (Cherqui, 2005) ;
- L'évaluation vérification *ex post* des résultats d'un aménagement, par exemple les mesures de consommation réelles ou les enquêtes sociologiques dans un éco-quartier ;
- L'évaluation-échange porteuse d'une démarche de dialogue-négociation entre les acteurs locaux comprend la charte éco-quartier de Lille Métropole (dénuée d'indicateurs), le référentiel de Montpellier, le référentiel aménagement durable de Rennes (qui utilise une partie des indicateurs HQE²R), le référentiel aménagement durable de la ville de Paris et la méthodologie @D environnement élaborée par la DREIF⁶⁴¹ et les EPA⁶⁴² d'Ile-de-France. Cette dernière démarche comprend 10 indicateurs à l'échelle de l'opération et 12 à l'échelle du territoire, tous rapportés aux dimensions du territoire et/ou de l'opération ;
- L'évaluation certification par un organisme extérieur comme la certification HQE® Aménagement en cours d'élaboration et portant sur le système de management d'une opération ;
- Des évaluations traduction et support d'une politique nationale : la démarche ÉcoQuartier.

De quelques critères de distinction vers une typologie des tableaux de bord à l'échelle locale

Il est d'usage de distinguer les types d'évaluation au regard de la **temporalité** de l'évaluation :

- Evaluation *ex ante*, réalisée avant la conception du projet, au titre d'un diagnostic préalable ;

⁶⁴⁰ Ces documents ne sont pas diffusés et sont partiellement communicables.

⁶⁴¹ Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-De-France, désormais DRIEA-IF http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=515

⁶⁴² Etablissements Publics d'Aménagement

- Evaluation *ex post*, réalisée après la réalisation du projet, afin d'en mesurer les impacts sur le terrain ;
- Evaluation *in itinere*, réalisée tout au long de la conception et de la réalisation du projet, afin de mesurer sa progression et de la comparer avec les objectifs de départ (Chéron et Ernisse, 2008).

La forme du système d'évaluation constitue un critère essentiel : OAQDD, batterie, indicateurs-phares, indicateurs synthétiques.

Les systèmes d'indicateurs s'intègrent généralement dans des **cultures** de l'évaluation :

- La culture normalisatrice et labellisatrice, reproductible, pratiquant le *benchmark* (qui note et classe pour mieux comparer).
- La culture collaborative : l'évaluation est conçue par les acteurs eux-mêmes, fondée sur leurs échanges et adaptée aux réalités de la politique ou du projet concerné (Goxe, 2010).

De ces deux cultures, la première l'emporte largement dans certains types de démarches environnementales et de développement durable. Brédif et Arnould ont notamment critiqué son application à la gestion forestière (2004). La première culture permet les comparaisons et, dans le cas d'une transparence des résultats, le partage d'expérience sur des critères communs. En revanche, en aménagement durable, les pratiques naissantes de l'évaluation sont essentiellement collaboratives, cette culture étant jusqu'alors ressentie comme plus opérationnelle, mais elles peuvent être imprégnées de la culture normalisatrice. L'élaboration en cours de systèmes d'évaluation en aménagement durable par des organismes issus de la normalisation, comme l'AFNOR, pourrait signifier un basculement vers une autre culture, bien que leur élaboration comprenne aussi une dimension collaborative.

Parmi les usages possibles, nous distinguons trois usages différents qui sont combinables mais peuvent aussi être conduits en opposition :

- la comparaison-notation (*benchmark*) ;
- le suivi (*monitoring*) Le terme de tableau de bord est ainsi réservé à l'usage du suivi ;
- le partage de l'évaluation en concertation.

De notre exploration, nous avons pu identifier plusieurs critères de distinction des systèmes d'indicateurs (tab. 73) : leur forme, leur temporalité, leur usage, leur objet, leur échelle et leur culture (nous retenons en rouge les critères propres à l'aménagement urbain durable) :

Tableau 73 : Critères de distinction des outils d'évaluation de développement durable

Forme	Temporalité	Usage	Objet	Echelle	Culture
OAQDD	Evaluation <i>ex post</i>	<i>Benchmark</i>	Politique	Nationale	Négociation entre les acteurs locaux
Tableau de bord	Evaluation <i>ex ante</i> = diagnostic		Projet urbain	Régionale	Certification extérieure
Indicateurs-phares	Evaluation <i>in itinere</i>	<i>Monitoring</i> = suivi Tableau de bord	Territoire	Communale	Politique nationale
Indicateur agrégé, synthétique		Evaluation partagée en concertation		Echelles infra-communales	

De fait, la plupart des démarches d'évaluation combinent les différents critères de distinction évoqués qui ne s'opposent donc pas.

A l'échelle locale, nous pouvons proposer de distinguer trois types de systèmes d'évaluation par tableau de bord, au regard de la place du développement durable dans l'évaluation. En effet, ces places du développement durable dans l'évaluation génèrent des confusions car elles ne sont pas compatibles. A bien des égards on est ici proche du problème de l'objet évalué. On peut ainsi évaluer :

- l'efficacité d'une politique de développement durable, par exemple un Agenda 21, comme le tableau de bord du référentiel national ;
- des actions et des champs « au regard du développement durable » c'est-à-dire voir dans quelle mesure des actions répondent à des critères de développement durable. C'est là l'objectif du tableau de bord de la Ville de Paris ;
- évaluer la durabilité proprement dite en tant que cheminement vers le développement durable : c'était là l'objet de notre tableau de bord.

3. Accompagner la démarche d'évaluation des opérations d'aménagement de la Ville de Paris

L'accompagnement de la démarche d'évaluation des opérations de la ville de Paris au regard du développement durable portait sur un tableau de bord existant, appliqué par un bureau d'études à un premier lot d'opérations. Le bilan de ce premier audit a permis d'améliorer le tableau de bord et d'approfondir la réflexion sur la démarche, qui s'est exprimée dans un article de recherche collectif.

3.1 La démarche d'évaluation

Le tableau de bord d'évaluation des opérations d'aménagement

Le tableau de bord adossé au référentiel « Un aménagement durable pour Paris » réalisé par la Ville de Paris fait figure de pionnier au sein de cette multiplication d'initiatives d'évaluation de projets d'urbanisme revendiquant une approche de développement durable. Les premiers ateliers de travail remontent à 2005 et l'actuelle version, mise à jour en 2010⁶⁴³, en est la cinquième.

A la fin du document « Référentiel – Un aménagement durable pour Paris », on trouve un tableau de bord qui rassemble les indicateurs qualitatifs et quantitatifs de suivi et d'évaluation des 21 objectifs du référentiel (chapitre 8). Il est devenu l'outil de mise en œuvre du référentiel et le réinterroge sans cesse. Une page du tableau de bord est également consacrée à l'évaluation du territoire communal en seize objectifs. Cette page alimentera la réflexion sur la mise en place d'indicateurs d'évaluation du PLU de Paris en réponse au Grenelle 2. Les indicateurs du tableau de bord des opérations sont mesurés aux différentes étapes d'un projet d'aménagement (conception, travaux, gestion) sur une échelle de performance s'échelonnant de 1 à 5. Les indicateurs peuvent être de type qualitatif comme les indicateurs de paysage urbain, de concertation, de pilotage mais ils sont essentiellement de type quantitatif. Le niveau de performance 3 constitue le niveau de référence parisien. Les résultats sont mis en valeur par l'intermédiaire d'un diagramme radar. Le tableau de bord poursuit deux objectifs complémentaires, évaluation et suivi :

- Evaluer les niveaux de performance en développement durable des opérations, au regard des objectifs visés par la politique municipale. Cet usage permet de comparer les opérations entre elles, sans perdre de vue leur propre contexte ;
- Assurer le suivi des objectifs et la validation de l'atteinte des objectifs visés sur les opérations, en comparant ceux-ci avec les objectifs atteints.

L'accompagnement scientifique de la démarche

Les premiers contacts avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris ont été pris en janvier 2010. Une collaboration de recherche avec le Laboratoire de Géographie Physique par un accompagnement scientifique a été signée en juin 2010. Le tableau de bord d'évaluation existait déjà, intégré au Référentiel aménagement durable de la Ville de Paris (chapitre 8). La Direction de l'Urbanisme avait conclu un marché avec le bureau d'études Les EnR pour la mise en œuvre d'un audit, par l'application du tableau de bord d'évaluation, sur cinq opérations d'aménagement. Le marché avec Les EnR portait également sur l'amélioration du tableau de bord. L'accompagnement de recherche se surimposait donc au

⁶⁴³ http://www.paris.fr/portail/pratique/Portal.lut?page_id=9172&document_type_id=5&document_id=73077&portlet_id=23570

travail mené par Les EnR, dans l'objectif d'améliorer aussi le tableau de bord, d'approfondir la réflexion sur la démarche, notamment sur sa portée géographique et finalement de valoriser la démarche. L'article ne met pas en évidence d'opinions différenciées, ce qui avait été envisagé ; le consensus a finalement été privilégié car vraiment majoritaire. J'en suis le premier auteur ; les autres co-auteurs sont : C. About de Chastenet, référente développement durable à la Direction de l'Urbanisme en charge (entre autres) de l'évaluation et C. Guyot, référente développement durable à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine ; F-X. Monaco et C. Judéaux, directeur et chef de projet du bureau d'études Les EnR ; V. Augiseau, chercheur-consultant au CSTB, sollicité pour son expertise.

La mise en œuvre du tableau de bord en cours

Le bureau d'études LesEnR a remporté le marché d'évaluation notamment grâce à son expérience en matière d'accompagnement en urbanisme durable. Il doit assurer l'audit d'une vingtaine d'opérations parisiennes sur trois ans, en s'appuyant sur le tableau de bord. Initié en septembre 2010, l'audit a d'ores et déjà permis l'évaluation d'un premier ensemble de cinq opérations aux dimensions, contraintes, problématiques et niveaux d'avancement très différents : Lourmel-Eglise (15^e), Pajol (18^e), Château-Rouge (18^e), Claude-Bernard (19^e) et Fréquel-Fontarabie (20^e) (fig. 72). Ces opérations, qui constituent notre échantillon, ont été choisies dans une volonté de diversité, en fonction de leurs localisation, type, nature et niveau d'avancement (en conception ou en travaux).

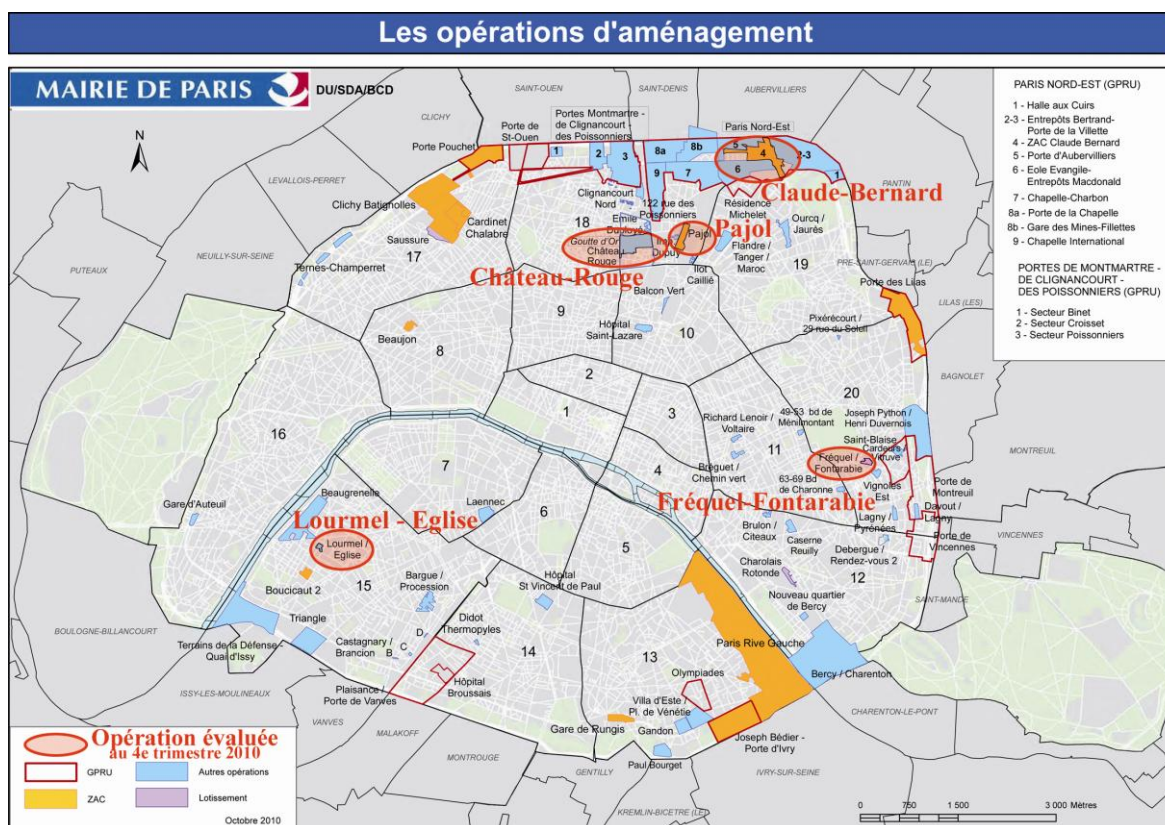


Figure 72 : Localisation des 5 opérations d'aménagement évaluées

Trois d'entre elles sont des opérations exemplaires pour la Ville de Paris : Claude Bernard a été primé au concours « Nouveaux Quartiers Urbains » lancé par la Région Ile-de-France en 2009 et Fréquel-Fontarabie a été primé dans la catégorie Sobriété énergétique lors de la 1^e édition du concours ÉcoQuartier du MEDDTL en 2009. Pajol a été fortement portée par la Ville de Paris et son aménageur dans une démarche de développement durable. Afin d'harmoniser l'évaluation, LesEnR a mis en place un protocole d'audit (tab. 74) :

Tableau 74 : Le protocole d'audit du bureau d'études Les EnR

Etape 1 - Recueil des documents - Tableau de bord rempli par le chef de projet et envoyé à LesEnR avec les documents importants : Charte de développement durable, Cahier de Prescriptions Environnementales et de Développement Durable. - Première notation sur la base du tableau de bord.
Etape 2 - Réunion + Visite de site <u>Participants</u> : LesEnR, chef de projet, aménageur (SEM), Laboratoire de Géographie Physique <u>Guide d'entretien LesEnR</u> : - Historique de la démarche de développement durable et difficultés rencontrées - Questions techniques : indicateurs non/mal remplis - Appréciations sur le remplissage du tableau de bord
Etape 3 - Synthèse de l'entretien Allers-retours par e-mail et téléphone entre le chef de projet, la SEM et LesEnR pour établir un compte-rendu et finaliser le remplissage du tableau de bord
Etape 4 - Notation par LesEnR Fiche d'évaluation de l'opération avec les points forts, les points faibles et le diagramme-radar

L'audit du premier lot d'opérations a duré 4 mois et a été ponctué par trois réunions plénières réunissant les chefs de projet, les différents aménageurs, les membres du groupe de travail « Aménager et construire durable », l'Agence de l'Écologie Urbaine de la Ville de Paris, des membres de cabinet d'élus, l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris et le LGP. Ces réunions ont montré un intérêt différencié mais croissant pour la démarche d'évaluation et ont permis d'échanger sur les points d'amélioration du tableau de bord.

L'audit des cinq premières opérations a été formalisé en cinq fiches de synthèse, une par opération. Ces fiches comprennent un résumé contextuel de l'opération, le diagramme-radar des résultats pour les 21 objectifs, l'explicitation des points forts et des points faibles de l'opération. Cette mise en œuvre en cours du tableau de bord constitue notre méthodologie de recherche. Nos sources d'analyse sont ainsi les différentes versions du référentiel et du tableau de bord, les réunions, les entretiens et visites de site ainsi que les premiers résultats de l'audit.

3. 2 Les résultats de la première phase d'audit

Le cas de la ZAC Pajol (Fig. 73)

Le projet Pajol est une ZAC de 3,4 ha, actuellement en travaux (seul le collège est livré à ce jour), situé sur un ancien site ferroviaire. L'opération vise à créer un pôle d'équipements et d'espaces publics ayant vocation à rayonner sur l'arrondissement grâce à la réhabilitation de bâtiments de l'ancienne compagnie des Messageries de l'Est, typiques de l'architecture industrielle, notamment une grande halle en fer riveté. Cela constitue une bonne performance en valorisation et renouvellement du patrimoine bâti (objectif 9) et en développement des équipements et des services culturels (objectif 21) avec une bibliothèque, un gymnase et une salle de spectacles. La halle, multi-usages et évolutive, s'accompagne d'une grande esplanade et recouvre un jardin qui se prolonge le long des voies ferrées.



Figure 73 : Le site et le projet Pajol (AJ, photo du 01.12.10)

La qualité paysagère du projet constitue donc un des points forts (objectif 6). Malgré les contraintes de la réhabilitation, la réduction des gaz à effet de serre (objectif 13) est jugée performante avec notamment une halle à énergie passive grâce aux 3523 m² de panneaux photovoltaïques prévus en toiture. L'expérience de concertation s'est révélée constructive (objectif 3), avec une bonne participation des associations et une prise en compte des souhaits des habitants, conservant la halle au maximum et remplaçant le tout premier

programme de logements sociaux par des équipements⁶⁴⁴. La diversité fonctionnelle est intéressante (objectif 20), avec une auberge de jeunesse dans la halle et un pôle d'entreprises. La gestion de l'eau (objectif 15) a fait l'objet d'une recherche d'innovation. Un tiers de la surface de la ZAC est désormais réservée aux espaces verts paysagers avec une bonne amélioration de la part de sols perméables. Néanmoins les informations sur la biodiversité, jugée faible dans l'étude d'impact, restent insuffisantes et la prise en compte du concept de trame verte et/ou bleue est absente du projet (objectif 10). En revanche, la mobilité est performante (objectif 8) avec un projet très favorable aux piétons et une réduction importante de la place de la voiture sur le site.

Résultats généraux des cinq premières opérations

Les 5 opérations (Pajol, Lourmel-Eglise, Château Rouge, Claude Bernard, Fréquel Fontarabie) sont contraintes par leur superficie et/ou la réhabilitation. La mise en œuvre d'un urbanisme durable diffère d'une opération à l'autre selon deux critères mêlés : l'avancée de l'opération et ses objectifs plus ou moins ciblés « développement durable ». L'audit met en évidence le décalage entre trois opérations exemplaires (Pajol, Claude-Bernard, Fréquel-Fontarabie) et deux opérations plus « classiques » (Château-Rouge et Lourmel-Eglise). Ce décalage n'est pourtant pas si important qu'on pourrait le supposer. Dans les trois opérations exemplaires, les objectifs de développement durable ont été introduits au cours de la phase de conception et non pas dès le début. Les deux autres opérations intègrent en réalité elles aussi des objectifs de développement durable, en tout cas au niveau environnemental : les constructions postérieures au Plan Climat en intègrent les préconisations et recourent aux certifications en éco-construction (HQE, H&E...). On note également une attention soutenue sur le suivi de l'opération. Toutes les opérations évaluées intègrent donc plus ou moins les principes de l'urbanisme durable.

L'audit des cinq premières opérations montre dans l'ensemble une bonne performance énergétique des bâtiments. Un certain nombre de réflexions se sont diffusées comme la réduction des nuisances de chantier, le partage de l'espace entre voiture et piéton, la gestion de l'eau ainsi que la présence de toitures végétalisées, de commerces en pied d'immeuble, de jardins partagés et de catégories de logements variés.

Les pratiques de concertation et les difficultés liées sont assez variables d'une opération à l'autre, en fonction de la réception du programme par les habitants, des participants, des moments auxquels la concertation est menée et des contraintes d'expropriation. Pourtant, la concertation prend souvent en compte des demandes des habitants en réorientant le programme.

⁶⁴⁴ Le premier projet de ZAC de 1994 prévoyait la destruction de la halle et 600 logements sociaux.

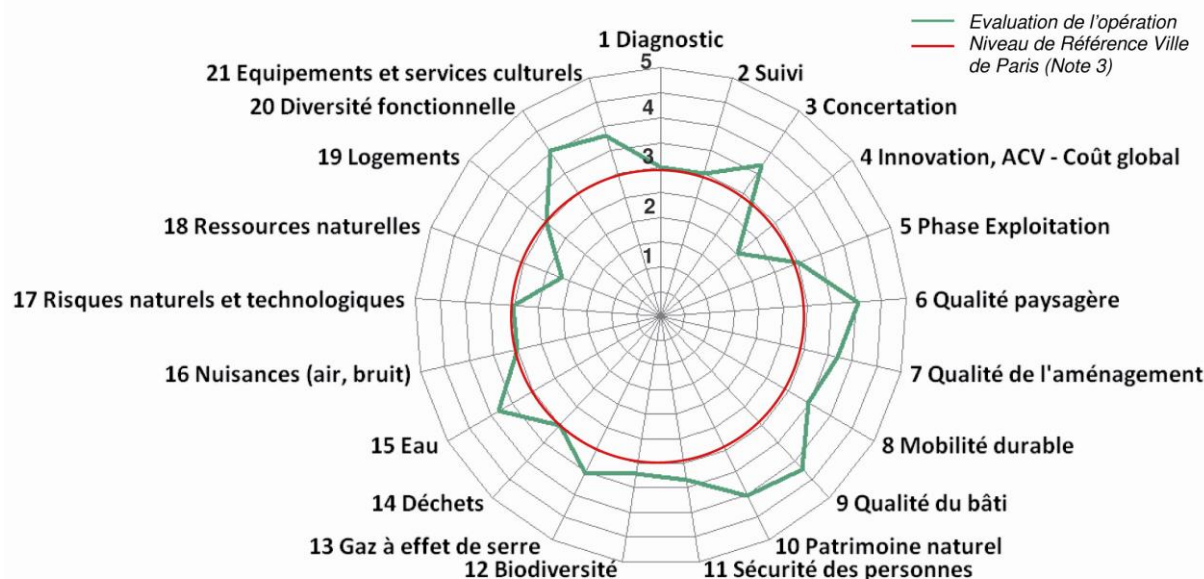


Figure 74 : Les résultats de l'audit pour le projet ZAC Pajol

Le diagramme-radar de la ZAC Pajol est assez homogène car elle a de bons résultats pour presque tous les objectifs, notamment en qualité paysagère, qualité du bâti et patrimoine naturel (fig. 74). La note la plus mauvaise est en « ressources naturelles », par la suite renommé « matériaux », ce qui constitue une constante des autres opérations parisiennes.

3.3 Les apports du tableau de bord : comment en tirer profit ?

Une connaissance améliorée des territoires et des projets

Une partie des indicateurs suppose de mesurer des données non évaluées traditionnellement, à différentes phases du projet. Les espèces plantées étaient ainsi rarement dénombrées ainsi que la part de sols perméables et végétalisables. D'autres données n'existent habituellement pas aux échelles infra-locales comme la consommation d'eau potable par litre, par jour et par personne. Certaines données correspondent à de nouvelles technologies, par exemple l'indice d'amélioration de la thermographie d'été ou d'hiver avant et après les travaux. Le tableau de bord permet donc le recensement de ces nouvelles données, la valorisation de ces approches ou technologies et leur communication. Qui plus est, le tableau de bord permet de réunir des données d'ordinaire éparses, apportant ainsi une vision globale des territoires concernés. Enfin, une partie des indicateurs sont dits synthétiques, susceptibles d'améliorer la connaissance du projet dans son ensemble, tels que le coût global, le Bilan Carbone™ et l'Analyse du Cycle de Vie (Grisel et Osset, 2008). Les tableaux de bord renseignés ont ainsi vocation à devenir une base de

données de la Direction de l'Urbanisme, afin de permettre le partage des retours d'expérience sur les opérations.

Un levier pour l'action ?

Le tableau de bord, parvenu à un niveau d'aboutissement intéressant, donne une orientation générale de durabilité aux opérations, les invitant à davantage d'innovation et d'anticipation sur l'avenir. Suite à l'audit des cinq premières opérations, le tableau de bord est optimisé pour harmoniser les prochaines évaluations. Cette optimisation comprend la redéfinition des critères, des indicateurs (qui passent de 125 à 91) et des seuils de notation. Ainsi, pour chaque indicateur, quels seuils (ou quelles actions) correspondent à chacun des cinq niveaux ? Dans quelle direction faut-il tendre et avec quel niveau d'ambition ? Construire le tableau de bord participe ainsi de la prise de décision. Néanmoins l'effet de levier incombe également aux chefs de projet, qui, suite à l'évaluation des opérations dont ils ont la charge, pourront ou non améliorer les points faibles suivant une marge de manœuvre, contextuelle, technique ou politique, qui varie suivant les secteurs d'aménagement.

Construire une culture commune de l'évaluation en aménagement urbain durable parmi les partenaires de la Ville de Paris

En tant que plate-forme d'échanges entre les différents acteurs, le tableau de bord a pour vocation de créer une culture commune de l'évaluation dans le domaine de l'aménagement urbain durable, essentielle pour assurer la continuité d'une démarche de développement durable. Les chefs de projets de la Direction de l'Urbanisme sont au cœur du dispositif. Autour d'eux gravitent les autres directions concernées comme le service du bâtiment durable de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, l'Agence de l'Ecologie Urbaine de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, l'Agence de la Mobilité de la Direction de la Voirie et des Déplacements ainsi que les aménageurs. Parmi les autres cercles de partenaires se distinguent les équipes de maîtrise d'œuvre, puis les habitants et les usagers en phase d'exploitation. Au stade actuel, les chefs de projets valorisent d'abord le tableau de bord comme une bonne *check-list* alors que celui-ci peut constituer un outil complet de suivi d'une opération lorsqu'il est rendu opérationnel dès le démarrage de celle-ci. Une évaluation *ex ante* pourra ainsi se faire sur la ZAC Bercy-Charenton. Par ailleurs, l'aménageur de la ZAC Pajol, la Société d'Economie Mixte de l'Est Parisien, a mis au point, un Système de Management Environnemental dans le cadre de sa certification ISO 14 001. Ce SME met en pratique et personnalise le tableau de bord de la Ville de Paris pour le projet Pajol : à chaque sous-objectif du tableau de bord, l'aménageur fait correspondre le suivi diachronique d'actions choisies.

L'appropriation du tableau de bord par les principaux acteurs reste encore très différenciée. En effet, le remplissage du tableau de bord est considéré comme une charge supplémentaire

par les chefs de projet et sa lourdeur le rend plus difficile à partager. Le schéma-radar constitue toutefois une traduction plus facilement communicable des résultats de l'évaluation. De plus nous notons un intérêt et une réelle attente sur la valeur du tableau de bord chez les chefs de projet et les aménageurs. L'appropriation du tableau de bord constitue l'un des défis majeurs de la démarche. La pratique et le partage du tableau de bord doivent s'étendre pour en faire un véritable outil de suivi des objectifs de développement durable des opérations et, enfin, s'institutionnaliser au sein de la collectivité.

Articuler les temporalités

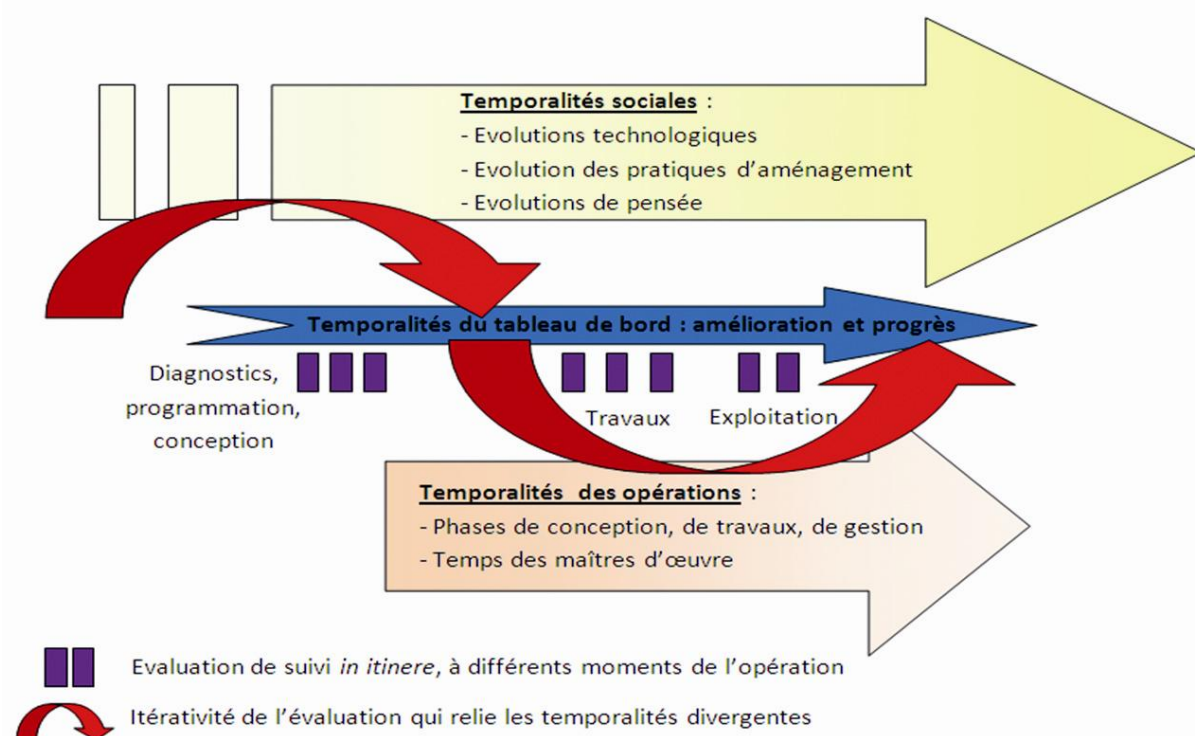


Figure 75 : L'évaluation itérative *in itinere* permet de lier des temporalités divergentes

(A. Jégou, V. Augiseau, C. About de Chastenet)

La conception du tableau de bord et son application soulèvent des questions de fond sur le décalage entre les différentes temporalités : il y a le temps de l'opération, le temps du tableau de bord, le temps de l'évaluation et les temps des évolutions contextuelles (fig. 75). Comment accorder ces différentes évolutions ? Comment intégrer dans les indicateurs les nouvelles réflexions comme l'ACV, le coût global, les éco-matériaux ou le suivi en phase de gestion ainsi que l'évolution très rapide des performances en matière de consommation énergétique et de production d'énergies renouvelables ?

L'évaluation régulièrement menée est au cœur de la dynamique d'amélioration continue⁶⁴⁵. Elle aide à la décision et à l'évolution de celle-ci, grâce aux retours d'expérience qu'elle

⁶⁴⁵ Figurée notamment par la roue de Deming.

constitue aussi. Ainsi, c'est la démarche itérative qui pourra permettre aux différentes temporalités divergentes de converger. L'utilisation du tableau de bord comme outil de suivi contribuera alors à mieux articuler les temporalités entre elles et à assurer la continuité des démarches de développement durable.

3.4 Des questionnements qui demeurent : comment emboîter les échelles et penser l'intégration territoriale ?

A quel niveau territorial conduire l'évaluation ? Les chefs de projets et les aménageurs font souvent part de leur inquiétude sur la prise en compte du contexte des opérations, autrement dit des contraintes spécifiques des sites. C'est là l'une des difficultés fondamentales de l'évaluation : l'articulation entre les contextes et un cadre d'évaluation homogène sur l'ensemble des opérations d'aménagement. Le tableau de bord permet actuellement de rapporter l'évaluation à un niveau de référence parisien et de comparer les objectifs visés et les objectifs atteints. Certains sous-objectifs peuvent être considérés comme « sans objet » sur certaines opérations. La ZAC Pajol, par exemple, ne comprend que trois logements de fonction et ne peut donc être évaluée sur des critères de mixité sociale ou de variété des offres de logements.

L'absence d'intégration territoriale constitue la principale critique adressée à l'éco-quartier : fonctionner comme un isolat de durabilité dans la ville à divers titres, d'autant plus dans un lotissement isolé en périphérie. L'éco-quartier ne tiendrait pas compte des flux, des influences et de l'attractivité avec son environnement immédiat ou plus éloigné et seules les catégories socio-professionnelles privilégiées seraient en mesure de pouvoir s'y installer (Scheffer *et al.*, 2010). La durabilité urbaine se fonde pourtant sur ce qu'il y a lieu d'appeler le « couture urbain », dans une réflexion qui peut être topologique (Emelianoff, 1999). Elle appelle donc à veiller particulièrement à l'insertion de l'opération d'aménagement dans le territoire, même (et surtout) à Paris.

La question de l'appréhension des échelles infra-locales se pose fortement, le quartier étant déjà en lui-même une échelle largement complexe, floue et plurielle (Humain-Lamoure, 2008) y compris dans sa définition dans la loi relative à la démocratie de proximité⁶⁴⁶. En outre, l'opération d'aménagement n'est souvent pas elle-même un quartier, soit par sa faible emprise soit par son manque d'insertion dans l'espace urbain, soit encore parce qu'elle ne constitue pas un espace vécu. Elle peut être un **îlot** à l'intérieur d'un quartier, comme c'est le cas pour les projets Lourmel-Eglise ou Fréquel-Fontarabie ; ou bien un **quartier** traité en Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, comme le projet Château-Rouge ; un **fragment urbain** en rénovation ou en construction comme les projets Pajol et Claude-Bernard. L'opération d'aménagement relève alors d'une échelle supérieure au quartier ou d'un espace encore marginal en mutation. Ainsi, le site Pajol n'a encore rien

⁶⁴⁶ loi du 27 février 2002.

d'un quartier : malgré la densité urbaine proche, sa proximité avec le pôle La Chapelle et l'axe commerçant Max Dormoy, ainsi que sa bonne desserte, le site reste enclavé. De fait, il est situé sur une coupure physique ferroviaire, dans une zone de transition socio-économique entre les 18^e et 19^e arrondissements. La seule opération Pajol, dénuée de logements, n'est pas non plus un quartier. C'est son insertion dans l'espace urbain actuel qui créera un véritable quartier en tant que pôle d'équipements et d'espaces verts, avec 5000 usagers prévus par jour (fig. 76).

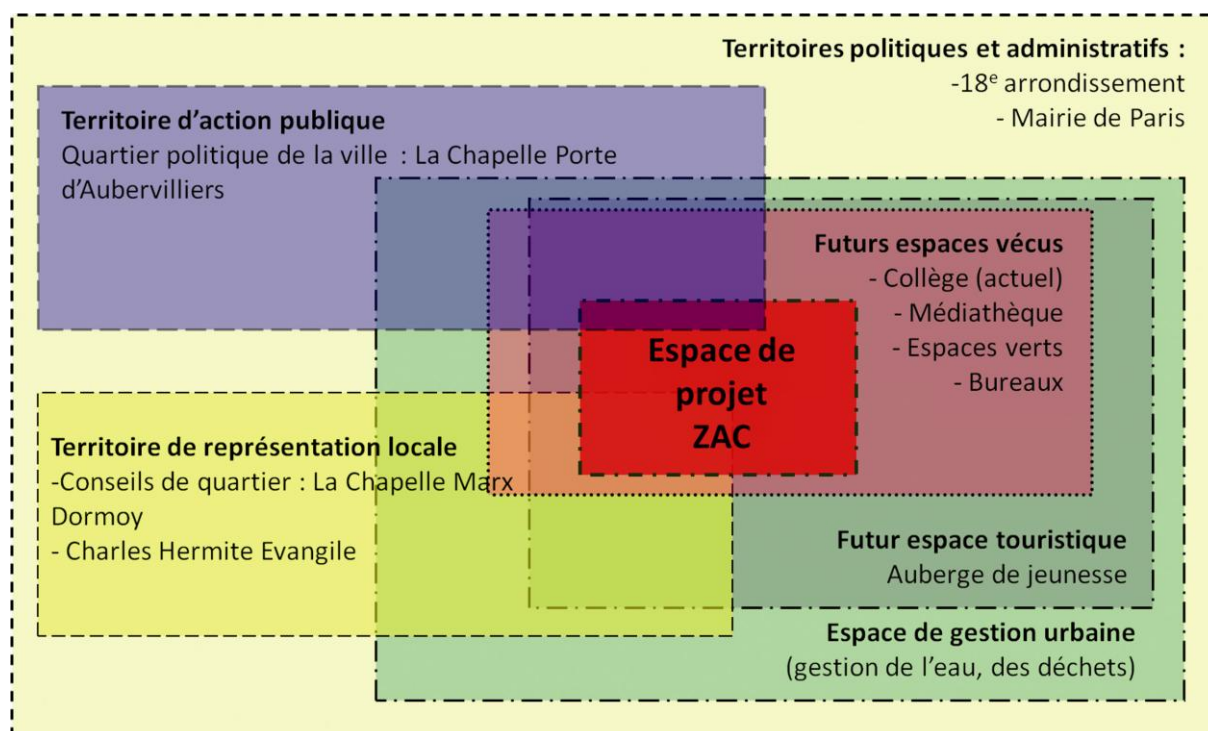


Figure 76 : La ZAC Pajol, un quartier en devenir s'intégrant dans des territoires et espaces existants
(V. Augiseau, A. Jégou)

Dans quels territoires une opération d'aménagement s'insère-t-elle (tab. 75) ? Dans quels périmètres géographiques définir les besoins et les attentes des habitants ou des usagers ? Jusqu'à présent, les cycles de concertation se produisent en phases de conception et de travaux et s'appuient sur la participation des riverains. En phase de gestion, aucun intervenant n'est actuellement identifié pour organiser une concertation avec les habitants, même si ce point évolue progressivement. Cela pose des questions de territorialisation du projet, notamment lorsqu'il s'agit de refaire la ville sur elle-même. Le projet ne peut que se positionner sur le territoire existant qui ne sera pas pour autant le territoire final.

Tableau 75 : Les territoires d'insertion de l'opération d'aménagement parisienne

Echelle	Intérêts	Limites
La métropole	Des dynamiques géographiques fortes qui s'imposent aux échelles supérieures	Pas de données Pas de gouvernance (hors région)
La commune	Territoire politique et identitaire puissant Données nombreuses	Un espace trop vaste par rapport à l'échelle des opérations ? Quel(s) lien(s) avec les banlieues limitrophes ?
L'arrondissement	Une échelle politique intermédiaire	Quelle pertinence ? Moins de données
Le quartier	Un territoire vécu Un territoire de projet ?	Quel quartier choisir ? Comment définir son périmètre ? Peu de données
L'opération d'aménagement, le lot, la parcelle et le bâtiment	Des échelles opérationnelles	Quelle territorialité ? Données variées et dispersées

Le tableau de bord de la Ville de Paris, comme d'autres, prévoit des indicateurs différents à l'échelle du « territoire » (commune) qui ne sont pas tous opérationnels. Des croisements pourront ainsi être envisagés entre l'évaluation des opérations d'aménagement et celle du territoire, en se basant sur les indicateurs du PLU. En revanche, les démarches de développement durable urbain et l'évaluation comprennent à ce jour peu d'outils pour insérer le quartier durable dans la ville. L'accent grandissant porté à la qualité des études préalables notamment d'impact, contribuant à une meilleure définition des objectifs d'une opération, constitue un élément de réponse. D'éventuels indicateurs de perméabilité, de lien et de continuité avec les territoires d'insertion, sont difficiles à envisager. Certains indicateurs devraient aussi pouvoir prendre en compte un périmètre plus élargi que le périmètre de projet mais leur mise en œuvre est délicate.

4. Prologue - Pourquoi et comment évaluer ? Pour une culture propre de l'évaluation en développement durable

4.1 D'où vient l'évaluation en développement durable ? Quelle est sa pertinence ?

L'évaluation développement durable en aménagement urbain se situe dans un vaste ensemble de pratiques récentes d'évaluation, déclinées dans de nombreux domaines.

Comment et pourquoi la pratique de l'évaluation devient-elle de plus en plus présente dans les politiques de durabilité urbaine ? L'évaluation des politiques publiques, instituée en France au début des années 1990⁶⁴⁷, semble avoir acquis un statut « d'ardente obligation » (Bourdin *et al.*, 2004) malgré les difficultés de mise en œuvre⁶⁴⁸, dans le contexte d'une demande sociétale contemporaine de mesure « scientifique » (Lorant-Plantier, 2011 ; Desrosières, 2008). Le développement durable est l'un des champs privilégiés de la mise en place de démarches d'évaluation. Concept « glouton » (Brunel, 2004, p. 75), il a absorbé de nombreux mots d'ordre de la décennie 1990. L'évaluation, marginalement présente dans le chapitre 40 de l'Agenda 21 des Nations-Unies (ONU, 1992), est désormais systématiquement associée aux discours sur le développement durable sans que cette association « naturelle » soit discutée : critères et indicateurs sont aujourd'hui « identifiés au développement durable lui-même et à ses multiples déclinaisons » (Brédif et Arnould, 2004). En 2009, le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) a même publié un *Manifeste pour une évaluation au regard du développement durable : un investissement garanti !* (CERDD, 2009). L'évaluation du développement durable devient foisonnante, dans une « course aux indicateurs » (Arnould et Brédif, 2004) : 1200 référentiels en environnement et développement durable sont recensés en 2008 à l'échelle mondiale par A. Dahl⁶⁴⁹.

L'évaluation de la durabilité urbaine se situe au carrefour des cultures de l'évaluation environnementale⁶⁵⁰ (André *et al.*, 2010) dont les précurseurs sont plus anciens (Lorant-Plantier, 2011) mais aussi des politiques publiques⁶⁵¹, de territoire (Hasse et Vigneron, 2008), de la démarche de projet urbain (Souami, 2011) et de la démarche d'amélioration de la qualité (Deming, 1986). Visant la transparence, l'évaluation contribue à une meilleure conduite et gestion des projets (Chéron et Ermissé, 2008) ; elle apporte une garantie que les efforts humains, techniques et financiers apportent une plus-value aux projets urbains.

4.2 Partager l'évaluation, aussi bien sa démarche que ses résultats

De la prolifération des banques d'indicateurs de développement durable

Il existe une quantité considérable de publications sur les indicateurs de développement durable. Non seulement chaque institution y va de sa propre base mais de elle en produit

⁶⁴⁷ par le décret du 22 janvier 1990

⁶⁴⁸ <http://www.evaluation.gouv.fr/cgp/default.jsp>, Il existe une société française de l'évaluation, association loi 1901, depuis 1999 http://sfe-asso.fr/sfe-evaluation.php?menu_id=192

⁶⁴⁹ cité par A. Boutaud (Boutaud, 2010) : Dahl A.L., 2008, « Overview of environmental assessment landscape at national : level state of state-of-environment reporting » : Note by the Executive Director, Nairobi, UNEP

⁶⁵⁰ Renforcée par l'application du décret n°2005-608 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement.

⁶⁵¹ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/evaluation-politiques-publiques/index.shtml>

plusieurs. C'est le cas de l'Union Européenne par exemple. Même la France, au niveau national, dispose d'au moins deux bases : celle qui a été élaborée par l'IFEN mais qui n'a pas de valeur institutionnelle et celle de la SNDD qui elle a une valeur institutionnelle mais ne s'applique qu'au niveau national de fait. Plus celle du référentiel Agenda 21. On constate ainsi qu'il existe parfois une superposition de banques d'indicateurs mobilisables pour une ville. C'est le cas de Toulouse, qui n'a pas adapté la base d'indicateurs régionale et n'a pas non plus utilisé la base d'indicateurs de l'ARPE pour les villes du Midi-Pyrénées mais a choisi d'adapter la base de l'association RESPECT. Pour un même espace se superposent trois batteries d'indicateurs totalement différentes dans leur conception. On peut juger regrettable cette prolifération anarchique d'indicateurs. Néanmoins, cette superposition et cette prolifération de systèmes d'indicateurs empêche toute comparaison, ce qui est peut-être le but recherché. On retrouve cette même prolifération au niveau international, avec l'ONU et l'UE qui proposent chacune plusieurs bases d'indicateurs. Le souci de prolonger la réflexion d'un projet à l'autre est peu présent. Les projets se citent les uns les autres mais reprennent fort peu à leur compte les avancées du projet précédent. Seule exception à la règle : le programme TISSUE en 2004, qui a fait l'effort de recenser 57 banques d'indicateurs de développement durable et de construire sa propre batterie d'indicateurs en s'appuyant sur les précédentes, notamment sur Urban Audit. Cependant, il est troublant de constater par la suite que le programme TISSUE n'est guère cité par les projets postérieurs et ne semble pas être connu en France.

En revanche on peut saluer l'apparition du tableau de bord du référentiel national Agenda 21 qui par sa souplesse permet d'être adapté aux territoires et aux collectivités, tout en se présentant comme un outil de référence indispensable mais non obligatoire.

Eléments paradoxaux sur l'objectivité et de la gouvernance

L'indicateur, s'appuyant sur des statistiques, est un outil d'objectivité. Du moins il est le plus souvent apprécié comme tel, puisqu'il repose sur des données chiffrées perçues comme objectives : elles sont réelles et quantitatives. Néanmoins l'indicateur est toujours choisi et sélectionné selon un regard particulier, celui de la personne et de l'organisme qui construit l'indicateur. A ce titre, il est donc subjectif. Cependant, pour rester le plus objectif possible, l'indicateur doit être très transparent : il doit être formulé très précisément, son mode de calcul doit être accessible et lisible, l'unité dans laquelle il est exprimé doit être pertinente et faire partie intégrante de l'indicateur. Le lien entre la donnée brute et l'indicateur doit être très explicite : pourquoi cette donnée-là est-elle représentative du phénomène que l'on veut comprendre ? C'est à ces conditions uniquement que l'indicateur n'en dira pas plus qu'il n'est censé en dire. Utiliser un indicateur suppose donc une grande rigueur. L'objectivité peut être une condition difficile à atteindre pour une collectivité ou une institution. Certaines d'entre elles ont par exemple tendance à plaquer leurs indicateurs sur les stratégies de développement durable adoptées. Elles ne peuvent plus être objectives, dès

lors que l'objectif politique de donner une bonne image de la collectivité prévaut sur celui de l'objectivité.

L'une des particularités de l'indicateur de développement durable est qu'il doit théoriquement être élaboré en concertation avec la population locale puisqu'il s'agit là de l'un des grands principes du développement durable, dans le cas où le producteur est une collectivité ou une institution. Cela pose la question de la gouvernance. En effet, l'indicateur de développement durable est un outil démocratique et de participation citoyenne. Théoriquement, les acteurs et les citoyens doivent donc pouvoir participer à son élaboration, à sa sélection et à son suivi. Ceci instaure une condition supplémentaire à l'indicateur de développement durable : il doit être d'autant plus accessible à la compréhension qu'il s'adresse à tous. Cette particularité démocratique réinterroge d'ailleurs sur l'objectivité. Un indicateur concerté et faisant l'objet d'un consensus est-il plus objectif ?

Pour une culture collaborative et partagée de l'évaluation en développement durable

Au travers des différents exemples rencontrés s'opposent deux objectifs différents de l'évaluation mais aussi deux objectifs différents de durabilité, qui ne sont pas non plus incompatibles :

- Un référentiel commun, imposé par le niveau national, permet de comparer les opérations entre elles sur des critères communs. Si les résultats sont transparents, il favorise le partage d'expérience ;
- Les référentiels mis en place par les acteurs eux-mêmes, comme celui de la Ville de Paris, répondent donc à leurs besoins et s'adaptent à leurs situations territoriales et politiques. Ils peuvent être partagés avec la société civile et les partenaires, dans une réflexion commune construite ensemble. Elle répond davantage au cheminement partagé de la durabilité. Mais elle favorise la prolifération de systèmes d'indicateurs différents, qui empêche les comparaisons d'un territoire à l'autre. En revanche, elle permet le dialogue avec les autres échelons et les autres territoires.

Il importe toutefois de penser la combinaison de ces deux objectifs, combinaison recherchée par le tableau de bord de la Ville de Paris, certes à son échelle. Le tableau de bord du référentiel national Agenda 21 se place aussi clairement dans cette recherche de compatibilité entre les deux objectifs, pouvant ainsi être approprié localement avec souplesse.

Nous pouvons cependant noter ici le paradoxe que la confidentialité est une particularité de l'évaluation, non rencontrée jusqu'alors dans les autres aspects de la durabilité urbaine davantage basés sur le partage : qui dit évaluation dit chiffres dit confidentialité. Cela rejoint la culture « classique » de l'évaluation, davantage labellisatrice et normative.

Cette culture a montré ses limites (Brédif et Arnould, 2004) mais n'est pas majoritaire en développement durable (elle est davantage répandue en environnement) dès lors que le développement durable s'appuie davantage sur la notion de gouvernance.

La culture collaborative de l'évaluation permet l'appropriation des indicateurs. En effet, les indicateurs de développement durable ont aussi pour particularité d'être particulièrement techniques et complexes. Seul leur usage et leur expérimentation permet de bien les comprendre et paradoxalement de bien les utiliser. Plus l'évaluation est utilisée, plus elle est utile. Cette culture collaborative permet le dialogue avec d'autres démarches. Finalement, la pratique collaborative de l'évaluation, adaptée aux besoins des acteurs, est à même d'accompagner un aménagement durable de projet grâce aux retours d'expérience, dans ce cheminement qu'est le développement durable.

BILAN DU CHAPITRE 12

Le tableau de bord de la Ville de Paris, pionnier dans l'évaluation de l'aménagement urbain durable, constitue un outil de généralisation de la démarche de développement durable, au-delà des étiquettes de quartier durable, puisqu'il s'applique à toutes les opérations d'aménagement, quels qu'en soient leurs contextes, niveaux d'avancement et contraintes. Issu de six années de réflexion transversale au sein de la collectivité, le tableau de bord permet à la fois d'évaluer les opérations d'aménagement au regard de leurs objectifs initiaux et de les comparer entre elles afin d'assurer un suivi et une valorisation des expériences. Il constitue une plate-forme d'échange pour les acteurs, la DU et ses partenaires, afin de définir et de mesurer précisément les lignes d'objectifs d'aménagement urbain durable, dans une culture collaborative.

L'application du tableau de bord se poursuit suivant une méthodologie qui se consolide chaque année. En effet, les indicateurs sont régulièrement revus, adaptés, réduits en nombre afin de les rendre toujours plus opérationnels. Le prochain audit entraînera de nouvelles optimisations du tableau de bord qui, au-delà du simple référentiel, est devenu l'outil de projet d'un urbanisme durable. La démarche globale d'évaluation permet donc une appropriation progressive des objectifs et des principes de développement durable dans l'aménagement urbain par leur opérationnalisation.

L'évaluation en développement durable reste une pratique complexe, expérimentale, technique et délicate. Elle se distingue par une culture propre, beaucoup plus collaborative, recherchée par la démarche de la Ville de Paris.

L'évaluation au regard du développement durable révèle la généralisation de l'aménagement urbain durable, ses champs d'action et ses champs d'inaction. Elle met en évidence un gradient de durabilité des opérations d'aménagement de la Ville de Paris. Certaines sont plus avancées et pilotes, d'autres le sont moins mais elles intègrent tout de même des éléments de durabilité. Les pratiques d'aménagement, en tout cas parisiennes, sont entrées dans une période de transition vers une durabilité globale du territoire qu'elles contribuent aussi à construire.

L'évaluation constitue en elle-même un outil de mise en œuvre du développement durable, devenant une méthode d'apprentissage empirique de la durabilité urbaine (Babey et Clivaz, 2004). Elle permet de s'y confronter en la réduisant dans des indicateurs clés et en fixant des objectifs à atteindre, devenant un levier d'action. Elle apporte une articulation des temporalités grâce à la dimension de tableau de bord de suivi. L'intérêt principal de l'évaluation réside aussi bien dans le déroulement de la démarche engagée que dans les résultats obtenus, directs et indirects, au travers du retour d'expérience. C'est même le

déroulement de la démarche engagée qui est le plus profitable, davantage que les résultats en eux-mêmes : là aussi réside la culture collaborative de l'évaluation et non plus la culture certificatrice.

L'expérimentation de l'évaluation en développement durable, en tant que démarche progressive et itérative, permet, en prenant sa mesure, la mise en évidence du cheminement que constitue la durabilité.

BILAN DE LA TROISIEME PARTIE

Trois méthodologies d'esprit très différent ont été mobilisées dans cette troisième partie pour rechercher des dynamiques de durabilité urbaine au sein de la société civile, des acteurs locaux, des collectivités et des territoires : l'enquête quantitative par questionnaire et l'observation participante de réunions de concertation pour mieux appréhender les représentations et les relations interpersonnelles, l'évaluation par indicateurs pour mesurer les dynamiques de durabilité urbaine des projets aussi bien que des territoires. Ces trois méthodologies sont exploratoires et innovantes. Les deux premières ont été peu déployées jusqu'ici sur des projets de développement durable : nous les avons mises en œuvre seule, différemment ou de manière nouvelle. En revanche, pour l'évaluation par indicateurs, nous avons davantage emprunté un train déjà en marche, nous inscrivant dans une culture spécifique de l'évaluation, la culture collaborative, mais aussi au sein d'une équipe en constitution. Nous avons coordonné cette équipe composée de praticiens et de chercheurs dans la rédaction d'un article scientifique dont l'objectif était de poser les jalons de la pertinence géographique du recours à l'évaluation par indicateurs.

Ces trois méthodologies ont apporté des résultats complémentaires. L'enquête a montré une méconnaissance du développement durable, notamment sur un plan concret, méconnaissance qui n'empêche pas d'une part que les citoyens aient des pratiques de durabilité diversifiées et d'autre part qu'une partie d'entre eux souhaite participer aux projets de développement durable. L'absence de pratique ou de souhait de s'engager sont partiellement reliés à un pessimisme. Le désintérêt existe, est plus difficilement isolable et explicable et concerne davantage les moins de 30 ans. L'ancrage territorial des populations joue aussi un rôle dans leur perception des projets de développement durable. Des engagements forts et globaux ou aux contraire une forte opposition ne se dégagent pas pour autant.

En tout cas, et l'observation participante l'a aussi montré, la mobilisation citoyenne, si elle constitue un levier compliqué à utiliser, s'avère pleine de potentialités. Les écueils de la concertation aujourd'hui sont pour beaucoup liés aux contradictions et aux ambiguïtés du rapport à la vie politique, tant chez les décideurs que chez les citoyens engagés : un déblocage est possible avec davantage de clarification des objectifs et du cheminement des opinions citoyennes dans le circuit de la décision.

L'évaluation par indicateurs se renforce, devenant une pratique beaucoup plus fiable. Elle doit à la fois être la plus explicite possible et la plus discutée possible pour être valable. Elle a permis de montrer une généralisation des pratiques d'aménagement urbain durable à Paris,

dans un gradient d'engagement dans la durabilité lié au portage politique de certaines opérations dites pilotes et à l'application de règles générales pour l'ensemble des opérations. L'évaluation constitue pleinement un outil de mise en œuvre de la durabilité, apte à en mesurer le cheminement dans une démarche d'amélioration continue.

Le bilan de la mobilisation de ces trois méthodologies reste mitigé car elles ont aussi montré leurs limites. L'enquête témoigne ainsi de la difficulté à appréhender un engagement dans la durabilité par un questionnaire quantitatif : par exemple, les engagements, axe majeur dans la culture de la durabilité, s'avèrent peu mesurables dans une enquête par questionnaire. Nous nous sommes basés sur les pratiques, plus fiables statistiquement, mais sans doute l'analyse des représentations mérite d'être complétée par une enquête qualitative. L'observation participante n'a pas pu traiter la masse et la variété des opinions observées : la pensée de la complexité doit aussi s'attaquer à ce problème, qui a également montré ses effets sur la rareté du traitement qualitatif du questionnaire. A notre avis, l'évaluation par indicateurs doit encore aller vers plus de globalité et de transversalité dans une culture collaborative de l'évaluation, en trouvant un équilibre entre l'appropriation partagée des critères et des seuils d'action et la nécessité d'organiser un retour d'expérience transparent et communicable, permettant la comparaison entre les opérations d'aménagement.

Finalement, ces résultats ont surtout servi à renverser un certain nombre de perspectives et apportent des éléments de réponse à certains questionnements. Si les citoyens des collectivités d'étude s'avèrent pour l'instant peu engagés, dans un contexte pour une partie d'entre eux de population défavorisée, ils sont certainement bien davantage mobilisables, avec davantage de cohérence et de transparence dans les pratiques de concertation. A l'intérieur des collectivités, l'évaluation constitue aussi une pratique susceptible de mobiliser les agents, si elle est davantage utilisée : elle apporte une autre connaissance des territoires par le changement de regard dans l'usage d'autres données et fixe des objectifs d'action.

CONCLUSION

Enquêteur : « Qu'attendez-vous de l'Agenda 21, du plan d'action pour la ville ? Qu'est-ce que vous voulez changer dans votre ville ? »

« Il faut une prise de conscience des gens sur la propreté, de l'insertion sociale, aider les jeunes en difficulté, faire des confrontations avec la population aisée et faire comprendre pourquoi on ne trie pas. »

Homme, 28 ans, enquêté à la gare RER de La Courneuve / Aubervilliers

« Je voudrais plus d'espaces verts, il y a trop de monde dans le métro, j'aimerais des rivières dans les parcs et plus de sécurité. »

Femme, 37 ans, enquêtée au parc de La Courneuve

« On a besoin de plus d'espaces verts, d'un cinéma, de commerces, à Stains il faut rêver »

Femme, 53 ans, enquêtée au centre commercial Carrefour à Stains

« J'attends plus de distractions pour les enfants, plus de parcs et plus d'animation, c'est triste ici »

Homme, 72 ans, enquêté au marché du centre à Aubervilliers⁶⁵²

La recherche a permis de confirmer dans l'ensemble nos trois hypothèses de départ⁶⁵³. Des projets véritablement durables, concrets, de qualité, sont mis en œuvre dans la métropole parisienne, même en territoire pauvre et à fort enjeu économique et politique, dans des emboîtements scalaires. Toutefois nous devons largement nuancer ces confirmations, les réalisations restant difficiles et limitées.

Un patchwork d'initiatives vers la durabilité : une nouvelle médiane s'esquisse dans des champs d'action privilégiés, négligeant d'autres champs d'actions pourtant nécessaires

Les politiques dédiées de durabilité urbaine sont de plus en plus nombreuses à s'initier dans la métropole parisienne, même si elles restent minoritaires. Les projets de quartier durable notamment sont les plus nombreux, montrant l'amorce d'une claire généralisation de l'aménagement urbain durable, même dans la métropole parisienne. Cette généralisation de l'aménagement urbain durable est également constatée grâce à la démarche d'évaluation des opérations de la Ville de Paris : même des opérations non portées dans une démarche forte de développement durable en intègrent un certain nombre d'éléments. L'accent est

⁶⁵² Enquêtés en mai-juin 2010 lors de l'enquête par questionnaire. Réponses à une question ouverte en prise de notes : la structure des phrases a donc été reconstituée au plus simple.

⁶⁵³ Mais pas la totalité des hypothèses de l'enquête (chapitre 10).

porté sur la réalisation de Plans Climat alors qu'ils sont moins bien connus mais parce qu'ils apparaissent comme des outils plus tangibles. La Région mène aussi des actions en faveur de la durabilité dans le cadre de l'éco-région. Les trois collectivités d'étude, Paris en ville-centre, Plaine Commune en banlieue et la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay en périurbain sont représentatives de la variété des cheminements locaux possibles vers la durabilité, en fonction de leurs contextes urbains et politiques, qui sont aussi des contraintes. Dans ces trois collectivités d'étude, une progression vers la durabilité se fait sentir. C'est à Plaine Commune qu'elle est la plus nette ; elle est plus vaste et surtout plus désordonnée à la Ville de Paris. A la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, elle reste plus incomplète et masquée.

Néanmoins ces initiatives restent assez isolées les unes des autres, même à l'intérieur des collectivités elles-mêmes. Les concepteurs de quartiers durables n'ont pas la même culture professionnelle que ceux qui élaborent les Agendas 21 et les Plans Climat ; ils ne trouvent pas le temps de discuter. Ainsi les projets de quartier durable ne sont pas perçus comme une territorialisation possible de l'Agenda 21 alors qu'ils pourraient l'être. Seuls les Plans Climat plus précis et concrets s'imposent un peu plus aux autres politiques, notamment aux quartiers durables. Les initiatives de durabilité urbaine dans la métropole parisienne ont leurs champs d'action privilégiés, pour certains avec succès, pour les autres il reste encore beaucoup à faire. Elles présentent surtout de vastes champs d'inaction (tab. 76).

**Tableau 76 : Champs d'action et champs d'inaction de la durabilité urbaine
dans la métropole parisienne**

Champs d'action	Etat de la mise en œuvre	Champs d'inaction
Efficacité énergétique des bâtiments	succès	risques, adaptation au changement climatique, sécurité
Mobilités douces	succès, ce qui n'empêche pas la difficulté pour l'instant indépassée à maîtriser les transports routiers	gestion des nuisances sonores et paysagères, pollutions, multi-exposition, inégalités écologiques
Nature en ville	progrès, dans une approche encore trop quantitative	santé
Gestion des eaux pluviales	avec progrès aussi mais sur du plus long terme	transport de marchandises, organisation des transports routiers
Concertation et gouvernance locale	en progrès mais pose des problèmes	éco-matériaux
Maintien des espaces agricoles, en tout cas ouverts	en progrès	articulation emploi et insertion
Renouvellement urbain	succès	économie sociale et solidaire
Logement	résorption de l'habitation insalubre, plus grands logements, panachage des taux de logements sociaux pour la mixité : en progrès	eaux usées
Gestion des chantiers, nuisances et déchets	en progrès	
Changement des modes de consommation	entamé ; il reste beaucoup à faire	
Gestion des déchets	en progrès ; il reste beaucoup à faire	
Production d'énergies renouvelables	entamée ; il reste beaucoup à faire	

Autrement dit les angles morts de la mise en œuvre d'une durabilité urbaine concernent essentiellement la dimension du milieu et les questions très sociales. Les inerties majeures concernent la perpétuation simultanée et concurrente de modèles de pensée anciens et dominants en matière de politique, de développement, d'économie libérale. Un problème majeur de transparence des données sur la durabilité se pose également. Les dynamiques métropolitaines en matière de logement et de transport de personnes sont au rattrapage : produire des logements, produire de nouvelles lignes de transport, dans un marché du logement très tendu et un contexte de déplacements soit très congestionné soit manquant de desserte.

Echelles et seuils de la durabilité urbaine en métropole parisienne

L'organisation spatiale francilienne constitue une contrainte à la mise en œuvre d'un développement durable et les politiques actuelles tendent plutôt à en renforcer les déséquilibres, plus efficaces en termes de compétitivité économique. La dimension métropolitaine de Paris peine à s'imposer, sa construction territoriale restant très entravée : aucune action en faveur de la durabilité n'est menée à l'échelle de la métropole. La loi Grand Paris ne fait qu'évoquer la ville durable, repoussant sa mise en œuvre face à la nécessité de répondre aux enjeux économiques actuels (et classiques). La Région pourrait prendre en charge la dimension métropolitaine de Paris afin de mettre en œuvre la durabilité urbaine mais les concurrences politiques et territoriales complexes rendent cette avancée impossible pour l'instant. Pourtant la durabilité a besoin d'une gouvernance métropolitaine nécessaire à la prise en compte efficace et intégrée des équilibres écologiques à l'échelle régionale.

C'est donc à l'échelle locale, communale et même davantage intercommunale, que les initiatives de développement durable les plus convaincantes sont lancées. Elles appliquent les « recettes » des Agendas 21 et des Plans Climat mais dans une forte adaptation au contexte local : ces outils ne sont donc pas plaqués mais permettent au contraire de davantage réfléchir aux spécificités territoriales des collectivités. Ces politiques tentent de se faire à l'échelle du territoire dans son ensemble et pas seulement dans les domaines de compétences de la collectivité : en cela on assiste déjà à une avancée forte vers la transversalité. Mais elles se heurtent à l'inertie des autres niveaux de décision, pas forcément impactés par la transversalité, par exemple face aux inégalités territoriales qui s'aggravent dans l'école publique, qui relève essentiellement d'une compétence étatique. Dès lors elles cherchent aussi à impulser les autres niveaux de décision comme le Plan Climat de Paris qui met en évidence les marges d'action de l'Etat. Mais les politiques de développement durable cherchent aussi comment pallier aux insuffisances des autres niveaux de décision, dans les trous de la transversalité, par exemple dans les enjeux de sécurité de proximité à Plaine Commune.

Ces stratégies territoriales peinent par ailleurs à se territorialiser : leurs actions s'appliquent à un territoire compris comme un ensemble homogène. L'échelle infra-locale est de toute façon sous considérée en dehors des opérations d'aménagement. A l'inverse, l'aménagement de quartiers durables les ancre dans leurs milieux et cherche à dépasser l'échelle l'infra-locale mais peine à le faire pour la totalité des enjeux. Certains enjeux sont pensés à l'échelle communale comme la pollution atmosphérique, les continuités biologiques ou cyclables, d'autres aux échelles départementales comme l'action sociale, voire régionales et ne sont pas pris en compte dans leur dimension infra-locale. Par ailleurs, la continuité avec les quartiers voisins est souvent recherchée mais se heurte à des limites qui paraissent indépassables, comme les limites administratives ou le Périphérique.

Cependant, ces projets de quartiers durables s'arriment aux projets métropolitains dont ils attendent des retombées positives notamment en matière de transports et d'emplois. De nombreux enjeux, politiques et géographiques, se focalisent sur les projets de quartier durable : on leur demande de résoudre la crise métropolitaine du logement, de renouveler le tissu urbain, d'accueillir des équipements majeurs, renforçant les problématiques de densité.

Renverser les perspectives : un gradient immense d'appréhension de la durabilité chez les acteurs

Les deux enquêtes, quantitative par questionnaire auprès de la population, et qualitative par entretien auprès des chargés de missions, directeurs et élus, ont permis d'approcher la très grande variété des perceptions sur la durabilité. Cette grande variété se structure sur un gradient évident, dans une dimension quantitative, opposant les réfractaires aux très engagés. Ce gradient a été mis en évidence dans la société civile grâce à l'enquête par questionnaire. Notre fréquentation des collectivités révèle⁶⁵⁴ la présence de ce même gradient au sein des collectivités, dans les services, parmi les élus. En revanche, la mise en œuvre d'un projet territorial de développement durable finit par intéresser même les plus réfractaires qui se laissent progressivement convaincre. Cet intérêt progressif ne va pas de soi et suppose une grande force de conviction répétée au quotidien, de la part des plus engagés dans l'action vers la durabilité. Cette progressivité n'a par ailleurs rien de linéaire : elle peut conduire à des échecs partiels et des retours en arrière. Sur certains points toutefois. On a ainsi pu constater que l'échec d'une politique, comme l'Agenda 21 à Paris, pouvait permettre la réussite directe d'autres politiques. Les retours en arrière ne sont donc jamais définitifs et l'amorce d'une politique de durabilité dans une collectivité demeure un acquis.

Malgré ce gradient, nous concluons que la société civile est bien davantage mobilisable qu'il n'y paraît ou qu'on ne veut bien le montrer : cette conclusion se révèle aussi bien dans les instances de concertation, où effectivement on rencontre des personnes qui souhaitent s'engager davantage, que dans l'enquête menée auprès des usagers des espaces publics. Même des personnes issues de milieux populaires ont exprimé leur désir de participer. Nous citons ici par exemple un témoignage représentatif de cet élément de conclusion :

Femme, 47 ans, enquêtée place du Pommier de bois à La Courneuve : « Je voudrais plus de respect et un changement des mentalités. On nous demande de faire des efforts pour lesquels nous sommes prêts mais il faut nous en donner les moyens (par exemple ne pas nous retirer les bornes de tri.) »

⁶⁵⁴ En revanche nous ne l'avons pas mis en évidence par volonté de ne pas exploiter trop explicitement les opinions des enquêtés.

Même des propos de défiance à l'encontre des élus⁶⁵⁵ ou le rejet de la politique « Ah non pas la politique », ne constituent pas des marques de désintérêt, au contraire. Les projets de développement durable que nous avons pu observer sont très voire uniquement portés par les collectivités territoriales. Une dynamique *bottom/up*, davantage issue de la société civile, est réalisable. Ce levier populaire est bien davantage mobilisable, malgré les méconnaissances du développement durable, surtout pratiques, au sein de la population.

La variété des perceptions de la durabilité est aussi et même surtout qualitative. Nous ne l'avons que partiellement explorée ; elle est bien plus vaste et difficile à appréhender. C'est la moins prise en compte et la moins discutée. Dans le premier chapitre nous avons identifié plusieurs représentations possibles du développement durable, pour certaines très centrées sur l'environnement voire même réduites à la lutte contre le changement climatique. Nous savons que certains enquêtés n'ont pas de pratiques environnementales parce qu'ils sont pessimistes sur l'avenir de la planète ; d'autres sont réticents à participer aux projets de développement durable parce qu'ils pensent que les hommes politiques sont tous corrompus. Les acteurs qui mènent des politiques de durabilité sont en fait portés par des cultures différentes et des souhaits sociétaux différents : certains espèrent une démocratie plus participative et plus juste, d'autres souhaitent davantage sensibiliser la population aux éco-gestes et plus généralement aux changements des modes de vie, d'autres encore préfèrent donner des clés d'analyse aux citoyens pour qu'ils puissent s'approprier la complexité des projets urbains qui se construisent près de chez eux. Cette variété doit être encore explorée et clarifiée : elle peut l'être en réunion de concertation ou à propos d'outils de mise en œuvre de la durabilité, comme la mise au point partagée d'une évaluation par indicateurs.

Les limites de ce travail de recherche

La recherche-action est une méthodologie qui a apporté énormément de données à cette thèse. Elle m'a aussi beaucoup apporté personnellement, puisque je me suis certainement formée grâce à elle, grâce à la mise en œuvre de la durabilité et plus particulièrement en réunion de concertation. En cela la thèse constitue une médiation de l'univers des praticiens vers l'univers des scientifiques.

En revanche, qu'est-ce que la recherche-action a apporté aux collectivités d'études ? En apparence, pas autant que souhaité. Mes collaborateurs sont plus expérimentés et avancés que moi dans la durabilité. De plus, les questionnements géographiques restent méconnus : les dimensions territoriales, spatiales, mésologiques de leurs projets entrent peu dans les champs de vision des praticiens. J'ai envoyé des chapitres de mon manuscrit à des collaborateurs qui ont accepté de les lire, mais leur retour n'arrive pas. J'ai été pourtant

⁶⁵⁵ Comme Plaine Commune, nous ne citons pas de témoignages critiquant ouvertement les élus.

soutenue par mes collaborateurs qui se sont vraiment intéressés à mon travail. Je n'ai pas forcément bien saisi leurs attentes vis-à-vis de mon apport, qui n'étaient sans doute pas précises. Le rôle du chercheur dans la recherche-action avec des collectivités territoriales n'a absolument rien d'évident et doit être construit dans la durée. Le chercheur n'est pas un bureau d'études ; de plus, le géographe apporte autre chose qui n'est pas attendu par les collectivités ou même par les associations engagées. Peut-être les effets se feront-ils sentir davantage au long terme, et après la communication d'une thèse rédigée, plus tangible et construite que mes discours au quotidien, si jamais ils ont le temps de la lire.

Sur un plan méthodologique, nous n'avons que très peu pris en compte les enjeux économiques et surtout financiers, les considérant comme une condition secondaire dépendant du portage politique. Ces enjeux vont pourtant compter de plus en plus dans ce contexte actuel d'instabilité économique. Nous avons limité le sujet aux politiques dédiées de développement durable, ce qui n'empêche pas celui-ci de s'intégrer dans les autres politiques, constituant des leviers sans doute encore plus puissants mais aussi des obstacles majeurs en l'absence d'intégration. Ainsi, les documents d'urbanisme ont été écartés du sujet en tant qu'enjeu à part entière, trop lourd à prendre en considération : ils constituent pourtant un levier considérable de mise en œuvre de la durabilité urbaine aussi bien que des obstacles aussi à sa mise en œuvre. Nous nous sommes intéressés aux acteurs par diverses entrées qui sont toutes restées relativement superficielles : une analyse très qualitative des cheminements de pensée chez les différents types d'acteurs apparaît nécessaire pour faire avancer la réflexion.

Sur un plan épistémologique, nous n'avons pas pu prendre en compte les dimensions spatiales des dynamiques de durabilité. L'analyse territoriale l'a d'ailleurs emporté sur l'analyse mésologique. Les notions de lieu, d'ancrage spatial, de proximité et de topologie (Emelianoff, 1999) ouvrent un large champ des possibles en analyse spatiale. Pour cela, une concrétisation plus avancée des projets est entre autres nécessaire, autrement dit dans quelques années en métropole parisienne ou dès maintenant sur des espaces plus avancés dans la durabilité. Les dimensions fractales de la ville constituent également une entrée porteuse de recherche en analyse spatiale des formes urbaines de la durabilité (Salat, 2011).

Pour l'instant, la cartographie des projets d'aménagement urbain durable dans la métropole parisienne fait apparaître leur densité élevée, notamment en banlieue, Nord et Nord-Est mais aussi dans les vallées de la Seine et de la Marne en amont de Paris ainsi que dans une moindre mesure dans les villes nouvelles. Du fait de leur proximité, ces lieux pour l'instant distincts pourraient davantage fonctionner en réseau, peut-être davantage lorsque les projets seront plus avancés. La carte suivante présente les 87 projets de quartiers durables

candidats aux deux premières sessions des concours national EcoQuartier et à l'appel à projet régional NQU (fig. 77)⁶⁵⁶ :

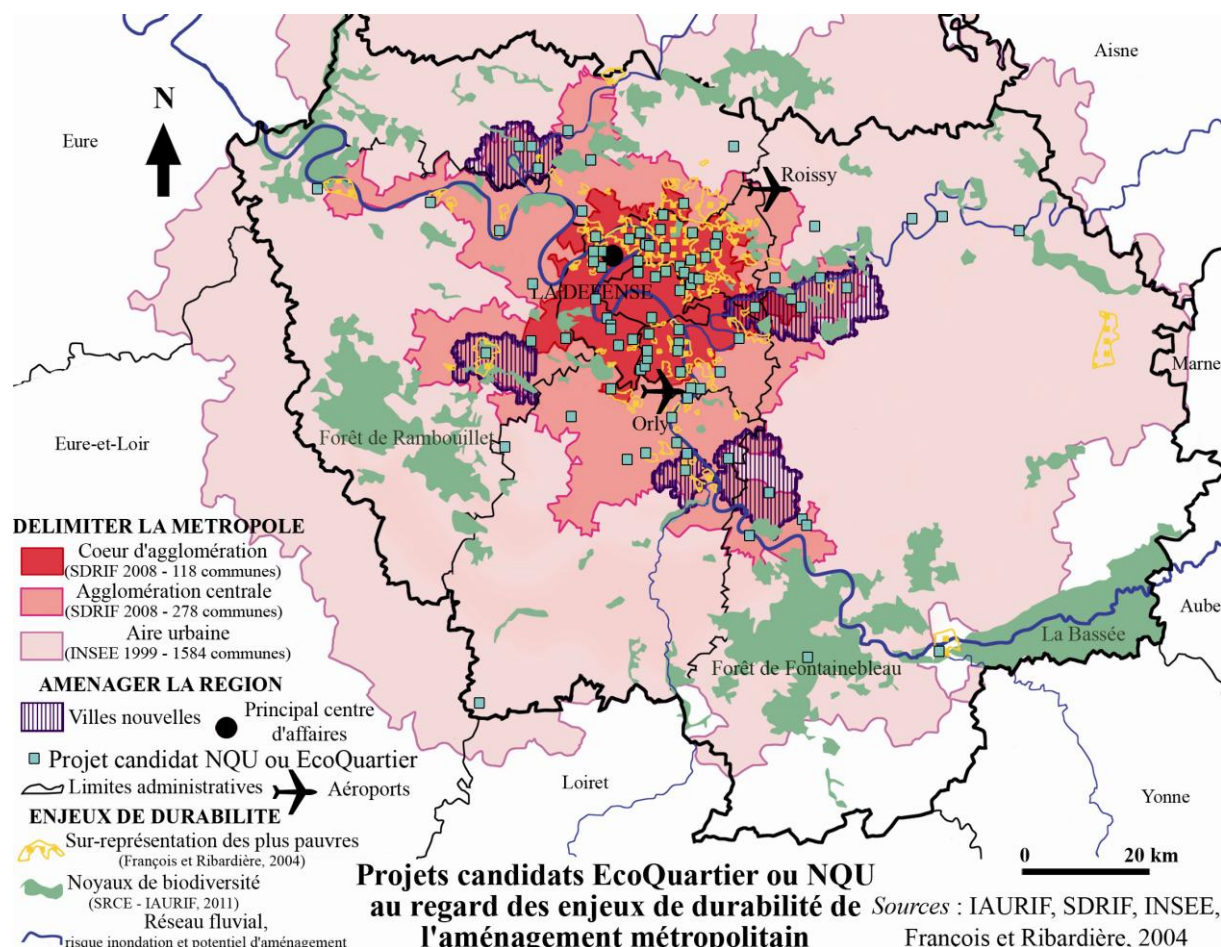


Figure 77 : Localisation de 87 projets candidats EcoQuartier ou NQU au regard des enjeux de durabilité de l'aménagement métropolitain

Pour une géographie environnementale expérimentale et innovante de la durabilité, emboîtant les paradigmes territorial et mésologique

La durabilité a été à la fois comprise comme une démarche en tant que pensée de la complexité et comme un objet d'étude, en tant que pratiques qui se concrétisent par des Agendas 21, des Plans Climat, des projets de quartier durable. L'objet est une friche pour la discipline géographique et la démarche nécessite une forte appropriation.

Nous avons souhaité inscrire cette thèse dans une géographie environnementale ouverte, celle-ci ne constituant pas non plus une école, parce qu'elle est à même de prendre en charge la durabilité. La durabilité urbaine, à la fois transversale, systémique et multiscalaire, constitue un tournant urbanistique en cours (Emelianoff, 2007a ; 2007b). Elle n'est pas une

⁶⁵⁶ Manquent à l'appel sur cette carte les projets uniquement candidats au troisième appel à projet régional NQU ; les lauréats y figurent cependant.

utopie urbaine : certes elle est rêvée mais elle s'incarne bel et bien dans le milieu urbain dans lequel elle est géographiquement située. A bien des égards, on peut la considérer comme une médiane, dans la ligne de mire du paradigme mésologique de la géographie environnementale.

On a pu constater que les projets de développement durable étudiés étaient souvent rattrapés par leurs contextes territoriaux qui sont difficiles à prendre en compte. La différenciation intra-territoriale est difficile, ainsi que la gestion de la complexité de l'emboîtement des territoires et des acteurs. Certaines forces territoriales s'imposent davantage et contraignent fortement les projets de développement durable, comme à Clichy-Batignolles. En revanche, les temporalités et leur articulation entre passé, futur et présent sont, elles, mieux gérées (Sgard, 2008) hormis concernant la phase d'exploitation des quartiers durables encore peu envisagée.

Dans cette thèse, l'approche territoriale a fini par supplanter l'approche mésologique. Nous pensons ne jamais avoir perdu de vue le milieu pour autant. Mais nous avons davantage fait le tour de l'approche territoriale du développement durable alors que notre approche mésologique est restée superficielle, à la surface du bitume. Un ensemble de facteurs explique que cette approche territoriale s'est imposée devant l'approche mésologique.

D'abord la particularité du milieu concerné complexifie l'approche mésologique : le milieu urbain est milieu mal-aimé, mal connu, très artificiel (chapitre 2). Au-delà du milieu urbain, on est aussi sans doute face à un milieu métropolitain. En effet, la métropole n'est pas seulement une construction territoriale (chapitre 5) et spatiale (Sassen, 1994 ; Lussault et Levy, 2003 ; Saint-Julien et Legoix, 2007). Quelles seraient les particularités d'un milieu métropolitain ? Nous nous limiterons à la métropole parisienne pour ne pas trop extrapoler vu que nous proposons cette idée. En l'occurrence, le milieu métropolitain parisien est structuré sur le fleuve ; il se manifeste par un fort îlot de chaleur urbain qu'on retrouve beaucoup moins dans une ville moyenne ; il comprend des espaces ouverts, forestiers ou agricoles situés au niveau d'une ceinture verte intermédiaire ainsi qu'en périphérie. P. Clergeau, qui dirige l'ANR Trame Verte, parle de milieu urbain, mais assurément ses recherches se dessinent à l'échelle de la métropole (Liénard et Clergeau, 2011). Favoriser la biodiversité nécessite des traversantes d'échelle métropolitaine et des espaces ouverts, réservoirs de biodiversité, suffisamment grands pour ne pouvoir être rencontrés qu'à l'échelle métropolitaine. La trame verte ne peut ainsi être que métropolitaine dans la métropole parisienne.

De plus, le milieu est beaucoup moins bien perçu par les acteurs. Or cette thèse est portée par les cultures présentes dans les collectivités territoriales. Les dynamiques territoriales sont appréhendées intuitivement, sans l'être toujours clairement, par les acteurs rencontrés en entretien. Les champs d'inaction dégagés de la durabilité concernent essentiellement le

milieu. C'est leur perception qui reste à la surface du bitume, et encore. La concertation Agenda 21 de Plaine Commune n'a pas fait ressortir la perception des pollutions, pourtant multiples. Les enquêtes n'ont pas parlé du milieu, hormis des rats. Ils ont évoqué, à la surface du bitume, la saleté : la saleté devient-elle à leurs yeux une composante du milieu urbain ? Le comité citoyen ne considère pas ainsi en tout cas : elle n'est qu'une nuisance visuelle et olfactive, qui ternit l'image de la ville.

Ensuite, il y a lieu de penser que la trop grande prise en considération de l'échelle globale en début de thèse nous a empêchés de bien prendre en compte le milieu, comme un voile opaque et uniformisant. Ainsi, l'enquête ne contient pas de questions sur l'environnement local mais uniquement sur l'environnement global. Même si l'environnement global a apporté des éléments de réponse, son choix au détriment de l'environnement local constitue un regret de fin de thèse. En tout cas, l'opposition du local et du global, ou même sa tentative d'emboîtement, a abouti à un voilage du local par le global, qui a recouvert cette échelle trop inférieure. Seule l'articulation de la totalité des échelles permet de sortir de l'opposition global/local.

Finalement, il s'avère que les enjeux territoriaux s'imposent aux enjeux mésologiques et les supplantent. En effet, les enjeux territoriaux sont socialement très forts et contraignent la mise en œuvre de la durabilité urbaine, en tout cas dans la métropole parisienne. Le milieu n'est presque pas considéré comme un enjeu sociétal dans la métropole. Au mieux la nature en ville est mesurée quantitativement. La métropole ne se tourne vers son fleuve et ses espaces ouverts que depuis quelques années. Au contraire, les enjeux territoriaux peuvent se contracter fortement sur certains projets, à la fois temporellement, géographiquement, socialement et politiquement, comme localement à Clichy-Batignolles. La même contraction est sans doute à l'œuvre, à une autre échelle, sur construction territoriale métropolitaine elle-même. Les enjeux territoriaux oblitèrent les dimensions mésologiques. Nous étions donc obligés d'approfondir la réflexion sur les dimensions territoriales, préalable nécessaire avant d'approfondir la réflexion sur les dimensions mésologiques, pour laquelle une approche plus qualitative est nécessaire. Cette approche qualitative pourra être menée au-delà de la thèse.

Tout au long de ce travail de thèse comme au cours de la rédaction, nous avons glissé du développement durable vers la durabilité urbaine. En effet celui-ci a montré ses limites et ne s'avère pas pertinent en tant que concept scientifique en géographie. En revanche, tout au long de cette thèse, nous avons cherché à montrer la pertinence de la durabilité (CE, 1996 ; Emelianoff, 1999) en tant que concept géographique, en cherchant à l'enrichir et à en fixer les qualités opérationnelles.

La définition de la durabilité urbaine se déroule en plusieurs temps. D'abord la durabilité urbaine est l'essence même du nouveau paradigme incarné par le développement durable.

Elle en constitue la dynamique, le cheminement, dans une dimension de « mouvement vers... ». Ensuite la durabilité urbaine est une démarche globale, transversale, systémique, de la complexité, articulant les questions très sociales à la mise en valeur de la biodiversité banale et à l'économie sociale et solidaire par exemple. Finalement la durabilité urbaine est pleinement géographique en ce qu'elle est ancrée dans les milieux et dans les lieux au travers du couturage. Elle est surtout multiscalaire, n'articulant pas seulement le global et le local, mais aussi les différentes échelles de l'infra-local et du régional, pour la prise en compte simultanée des équilibres écologiques des trames vertes, des équilibres économiques des bassins d'emplois, des équilibres sociaux de l'habitat par exemple. En cela elle est territoriale et nécessite une gouvernance partagée à laquelle sont intégrés les citoyens. L'insoutenabilité, qui n'était pas l'objet de cette thèse, ne doit pas être pensée comme l'exact opposé de la durabilité : elle en est le pendant inversé, mais qui fonctionne vraisemblablement avec des dynamiques territoriales et d'acteurs différentes.

BIBLIOGRAPHIE

- ACOT P., 1988, *Histoire de l'écologie*, PARIS, PUF, 285 p.
- AGGERI G., 2010, *Inventer les villes-natures de demain*, DIJON, EDUCAGRI, 199 p.
- AGHA P., 2001, « Du développement durable à la ville durable. Le récit du passage », Bordeaux, *Bulletin du CPAU*, CPAU, pp. 27-32
- ALLEMAND S., 2006, *Le développement durable*, Paris, Autrement, coll. Monde d'aujourd'hui, 95 p.
- ALLEMAND S., 1999, « Développement durable et sciences sociales », *Sciences Humaines*, n° 92, pp. 12-17.
- ALUMNA, 2005, *Indicateurs de développement durable pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'Union Européenne*, Communication aux membres de la commission, Bruxelles, février 2005, 20 p.
- AMAT J-P., et HOTYAT M., 2006, « Les forêts urbaines, patrimoine citoyen et territoires à ménager » in DORIER-APPRILL E. (dir), 2006, *Ville et environnement*, Paris, SEDES,
- AMBIENTE ITALIA, COMMISSION EUROPEENNE, 2003, *European Common indicators, toward a local sustainability profile*, Milan, Ambiente Italia, 211 p., <http://euronet.uwe.ac.uk/www.sustainable-cities.org/indicators/ECI%20Final%20Report.pdf>
- AMBLARD F., PHAN D., 2006, *Modélisation et simulation multi-agents : applications pour les sciences de l'homme et de la société*, Paris, Hermès, Lavoisier, 446 p.
- ANDRE P., DELISLE C. E., REVERET J-P., 2011, *L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratiques pour un développement durable*, Québec, Presses internationales polytechniques, 398 p.
- ANGLADE I., 2009, *Bilan parisien de l'observatoire régional des oiseaux communs 2004-2008*, Bilan de la petite couronne, CORIF, 20 et 23 p.
- ANTOINE S., PAQUOT T., « Invité(s) », entretien avec Serge Antoine, 2004, *Urbanisme*, n°336, mai-juin 2004, <http://www.urbanisme.fr/issue/guest.php?code=336>
- APUR, 2011, *Mieux vivre à Paris pendant la canicule*, APUR, juillet 2011, 10 p., <http://www.apur.org/sites/default/files/documents/APBROAPU533.pdf>
- APUR, 2010, « Paris, métropole sur Seine », *Paris projet*, n°40, APUR, ed. Textuel, 159 p.
- APUR, 2009, « Une petite synthèse du Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne », *Paris Projet*, n°39, APUR, 137 p.
- APUR, 2008, « Regards croisés. Métropoles européennes : Berlin, Londres, Madrid, Milan, Paris, la Randstad », *Paris projet*, n°38, APUR, 140 p.

APUR, 2007, *Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage des résidences principales parisiennes*, APUR, décembre 2007, 48 p., <http://www.apur.org/sites/default/files/documents/246.pdf>

APUR, 2005, *Renouvellement urbain et jeux olympiques, Paris Projet*, n° 36-37, les éditions de l'imprimeur, septembre 2005, 168 p.

APUR, 2004, *Un territoire prioritaire de Seine Amont, les liaisons Ivry-Paris*, étude de l'APUR de décembre 2004, 75 p.

ARBORIO A-M., FOURNIER P., 2005, *L'observation directe*, 2^e édition, volume de *L'Enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 127 p.

ARNOULD P., SIMON L., 2007, *Géographie de l'environnement*, Paris, Belin, 303 p.

ARNOULD P., MIOSSEC A., VEYRET Y. (dir.), 2004, « Vers une géographie du développement durable », *Historiens et Géographes*, n° 387, juillet 2004, pp. 83-255

ARNOULD P., CLEMENT V., 2004, « Forêts et développement durable. De l'impératif de la durabilité à la question controversée des indicateurs », colloque de Glasgow, *Historiens et géographes*, n° 387, juillet 2004, pp. 163-174

ARNOULD P., GLON E. (dir.), 2006a, « Wilderness. La nature en Amérique du Nord », *Annales de géographie*, n° 649, 2006/3, 114 p.

ARNOULD P., GLON E. (ed.), 2006b, *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Publications de la Sorbonne, 270 p.

ARPE MIDI-PYRENEES, 2003, *Indicateurs du développement durable urbain : présentation et description des indicateurs*, Toulouse, ARPE, 45 p.

ARPE MIDI-PYRENEES, 2001, *Diagnostic développement durable urbain*, tome 2 : les indicateurs, Toulouse, ARPE, 45 p., en ligne : www.territoiresdurables.fr/upload/pagesEdito/fichiers/Indicateurs.pdf

ARPE MIDI-PYRENEES, 1999, *Diagnostic développement durable urbain*, tome 1 : le questionnaire, Toulouse, ARPE, 76 p.

ASCHER F., 2007, « Quelle politique de développement durable » extrait de « Les non-choix du SDRIF en font un catalogue, mais pas un projet stratégique », in OFFNER J-M., « Le Grand Paris », *Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La documentation française, n°942, novembre 2007, pp. 39-44

ASSIDON E., 2002, *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, 122 p.

AUBERTIN C., VIVIEN F-D., 2006 et 2010, *Le développement durable, enjeux politiques, économiques et sociaux*, IRD éditions, Paris, La Documentation française, deux éditions différentes, 143 p.

AUDIT COMMISSION, 2005, *Local quality of life indicators – supporting local communities to become sustainable*, 32 p.

AUGISEAU V., 2010, *Action de recherche Evaluation environnementale à l'échelle quartier, Annexe 1 du Livrable 2, L'évaluation dans les projets de quartiers durables: Etat de l'art consolidé et synthétique des pratiques d'évaluation des projets de quartiers durables*, CSTB.

AUGISEAU V., 2008, *Action de recherche A15 : définition partagée de « quartier durable » Livrable 1 – Etat de l’art sur la notion de quartier durable en France et en Europe*, CSTB, juillet 2008, 60 p.

AUGISEAU V., BELZITI D., LOYSON E., DER COURT R., 2008, *Outils au service des projets de quartiers durables*, rapport de l’action de recherche B 18, CSTB in Souami T., 2011, *Écoquartiers et urbanisme durable, Problèmes politiques et sociaux*, n°981, février 2011, Paris, La documentation Française, février 2011, pp. 99-101.

AUGISEAU V., BELZITI D., LOYSON E., DER COURT R., 2008, *Action de recherche Outils au service des projets de quartiers durables, Livrable 2 : Etat de l’art ciblé et analyse des outils existants*, CSTB.

AUGISEAU V., GEORGET S., CHEVALIER J., 2009, *Action de recherche C8 Ecoquartiers Evaluation environnementale à l’échelle quartier. Livrable 1 – Etat de l’art sur les modèles environnementaux à l’échelle quartier et première version du modèle*, CSTB, juin 2009, 47 p.

AUTHIER J-Y., BACQUE M-H., GUERIN-PACE F., 2006, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, 293 p.

AYONG LE KAMA A., LAGARENNE C., LE LOURD P., 2004, *Indicateurs nationaux de développement durable : lesquels retenir ?*, Paris, La Documentation française, coll. Réponses environnement, 236 p.

BABEY N., CLIVAZ C., 2004, « La définition d’indicateurs de développement durable : d’un problème technique à une remise en cause des logiques politico-administratives – Le cas de la Ville de Locle (Suisse) », Communication au colloque de l’observatoire de la ville et du développement durable, en ligne <http://www.unil.ch/webdav/site/ouvdd/shared/Colloque%202005/Communications/C%29%20Mise%20en%20oeuvre/C1/O.%20Babey%20et%20Ch.%20Clivaz.pdf>

BACHMANN C., LE GUENNEC N., 2002, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Hachette, 569 p.

BACQUE M-H., SINTOMER Y., 2011, *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 288 p.

BACQUE M-H., SINTOMER Y., 2010, *La démocratie participative inachevée : genèse, adaptations et diffusions*, Gap, Yves Michel, Paris, Adels revue territoire, 238 p.

BACQUE M-H., REY H., SINTOMER Y., 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 314 p.

BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., 1999, *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, 1167 p.

BAILLY A., BRUN P., LAWRENCE J. R., REY M-C. (textes réunis par), 2000, *Développement social durable des villes. Principes et pratiques*, Paris, Economica, 170 p.

BARBAULT R., 2008, *Ecologie générale. Structure et fonctionnement de la biosphère*, Paris, Dunod, 6^e édition, 390 p.

BARBRY L., 2011, *La participation de la société civile à des projets d’aménagement urbain : une démarche enjeu d’un développement durable ? Les éco-quartiers sont-ils le lieu de prédilection de la participation ?*, Mémoire de fin d’études, mention recherche, Ecole d’architecture de la Villette, sous la direction de Laure Héland, 102 p.

BARLES S., 2010, « Ecologies urbaine, industrielle et territoriale » in COUTARD O., LEVY J-P., 2010, *Ecologies urbaines*, Paris, Economica, pp. 61-83

BARLES S., 2008a, « Comprendre et maîtriser le métabolisme urbain et l'empreinte environnementale des villes », *Responsabilité et environnement*, n°52, octobre 2008, pp. 21-26

BARLES S., 2008b, « Une approche métabolique de la ville : Paris, XIXe-XXe siècle in BAUDOIN T., LAISNEY F., TERADE A. (dir.), 2008, *Paris, alchimies d'une métropole*, Recherches CNRS, pp. 251-268

BARLES S., 2007, « Le métabolisme parisien aujourd'hui. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », *Les Annales de la recherche urbaine*, septembre 2007, n° 103, pp. 64-72

BARLES S., 2005, *L'invention des déchets urbains : France ; 1790-1970*, Seyssel, ed. Champ-Vallon, 297 p.

BARLES S., 1999, *La ville délétère : médecins et ingénieurs dans l'espace urbain XVIIIe-XIXe siècle*, Seyssel, ed. Champ Vallon, 373 p.

BARLES S., BREYSSE D., GUILLERME A., LEYVAL C. (dir.), 1999, *Le sol urbain*, Paris, Economica, 278 p.

BARLES S., 1993, *La pédosphère urbaine : le sol de Paris, XVIIIe-XIXe*, thèse de doctorat de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

BARON-YELLES N., BERTRAND F., GOELDNER-GIANELLA L., COSTA S., DAVIDSON R., ARNAUD-FASSETTA G., BELTRANDO G., 2003, « Enjeux et limites de la gestion environnementale d'un marais lagunaire d'Europe méridionale : la ria Formosa, Algarve, Portugal », *L'Espace géographique*, n°1, pp. 31-46

BASTIE J., 1984, *Géographie du Grand Paris*, Paris, Masson, 208 p.

BASTIE J., 1964, *La croissance de la banlieue parisienne*, Paris PUF, thèse de doctorat, 624 p.

BAYON D., FLIPO F., SCHNEIFER F., 2010, *La décroissance. 10 questions pour comprendre et en débattre*, Paris, La Découverte, 236 p.

BEAUCIRE F., 2008, « Le développement économique et l'équité sociale sont les enjeux d'une accessibilité durable aux ressources urbaines », *Le développement durable : un levier d'attractivité pour la Région Capitale*, Les cahiers de l'observatoire de la ville n°3, décembre 2008, Observatoire de la ville, pp. 25-30

BEAUCIRE F., 2000, « Ville et environnement : de l'« urbanisme de salubrité » au développement urbain durable », *Regards sur l'actualité*, n° 260, avril 2000, La documentation Française pp. 67-73

BEAUCIRE F., 1996, « Contrainte écologique et développement durable » in GENESTIER P., *Vers un nouvel urbanisme. Faire la ville. Comment ? Pour qui ?*, Paris, La documentation Française, pp. 127-138

BEAUCIRE F., 1993, « Ecologie urbaine : l'éternel retour ? », *Nature Sciences Sociétés*, n°1, 83-84

BECKOUCHE P., DAMETTE F., VIRE E., 1997, *Géographie économique de la région parisienne*, Paris, DREIF, CNRS, 139 p.

BECU N., BOMMEL P., BOTTA A., LE PAGE C., PEREZ P., 2010, « Les technologies mobilisées pour l'accompagnement » in ETIENNE M. (coord.), 2010, *La modélisation d'accompagnement. Une démarche participative en appui au développement durable*, Versailles, éditions Quae, pp. 183-201

BENHAYOUN G., MOUSTIER E., LAZZERI Y., « Elaboration d'un référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable » in Lazzeri Y. (dir.), 2006, *Les indicateurs territoriaux de développement durable. Questionnements et expériences*, Paris, l'Harmattan, pp. 191-209

BERDOULAY V., 2008, *La formation de l'école française de géographie : 1870-1914*, 3^e édition, Paris, ed. du CTHS, 255 p.

BERDOULAY V., SOUBEYRAN O., 2002, *L'écologie urbaine et l'urbanisme. Aux fondements des enjeux actuels*, Paris, La Découverte, 272 p.

BERGER M., 2004, *Les périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée*, Paris, CNRS éditions, collection Espaces et Milieux, 342 p.

BERQUE A., 2005, « La forclusion du travail médial », *L'Espace géographique*, n°1, pp. 81-90

BERQUE A., 2003, « L'habitat insoutenable. Recherche sur l'histoire de la désurbanité », *L'Espace géographique*, Paris, Armand Colin, n°3, pp. 241-251

BERQUE A., 1997, « Des toits, des étoiles », *Annales de la recherche urbaine*, Natures en ville, n°74, pp. 5-11

BERQUE A., 1996, *Être humains sur la terre. Principes d'éthique de l'écoumène*, Paris, Gallimard, 212 p.

BERQUE A., 1991, « Médiance et urbanité. Peut-on maîtriser le sens de la ville ? », REED, *Strétie info*, février 1991, Ministère de l'environnement, pp. 13-19

BERQUE A., 1990, *Médiance de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus, 163 p.

BERQUE A., 1987, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, (réédition 2010 en format poche), 446 p.

BERQUE A., 1987, *La qualité de la ville. Urbanité française, urbanité nippone*, Tokyo, Publications de la maison franco-japonaise, 327 p.

BERQUE A., BONNIN P., GHORRA-GOBIN C., 2006, *La ville insoutenable*, Paris, Belin, 366 p.

BERTHIER N. 2008, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 3^e édition, 352 p.

BERTRAND F., 2004, *Planification et développement durable : vers de nouvelles pratiques d'aménagement régional. L'exemple de deux régions française, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées*, thèse d'Aménagement de l'université de Tours, 589 p.

BERTRAND G., 1991, « La nature en géographie, un paradigme d'interface », *Géodoc*, Document de recherche de l'UFR Géographie et Aménagement de Toulouse-Le Mirail, n°34, 16 p.

BERTRAND G., 1978, « Le paysage entre la Nature et la Société », *RGPSO*, tome 49, fasc. 2, pp. 239-258

BERTRAND G., 1968, « Paysage et géographie physique globale. Esquisse méthodologique », *Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 39, fasc. 3, pp. 249-272

BERTRAND G., BERTRAND C., 2002, *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Arguments, 311 p.

BERTRAND G., DOLLFUS O., 1973, « Le paysage et son concept », *L'Espace géographique*, n°3, pp. 161-164

BERTRAND V., 2010a, « Du bâtiment au quartier : innovation et développement durable », *BAGF Géographies*, n°3, pp. 421-430

BERTRAND V., 2010b, « Ecoquartiers : une solution à l'étalement urbain » in Wackermann G. (dir.), 2010, *L'écociété. Une société plus responsable est-elle possible ?*, Paris, Ellipses, 623 p.

BESANCENOT F., 2009, *Territoire et développement durable : diagnostic*, Paris, L'Harmattan, 466 p.

BILLEN G., BARLES S., GARNIER J., ROUILLARD J., BENOIT P., 2009, "The food-print of Paris: long-term reconstruction of the nitrogen flows imported into the city from its rural hinterland", *Regional Environmental Change*, Springer, vol. 9, n°1, pp. 13-24, <http://www.springerlink.com/content/e763g054m7t22050/fulltext.pdf>

BIROT Y., 1996, « La recherche scientifique et la gestion durable des forêts : la contribution française », *Revue Forestière Française*, n° spécial, pp. 155-168

BLANC N., 2008, *Vers une esthétique environnementale*, Quae, 225 p.

BLANC N., 2000, *Les animaux et la ville*, Paris, Odile Jacob, 232 p.

BLANC N., 1998, « 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature », *L'Espace géographique*, n°4, pp. 289-299

BLANC N., CLERGEAU P., 2010, « Installer une trame verte dans la ville ? », *Urbanisme*, février 2010, hors-série n°36, pp. 55-58

BLANC N., EMELIANOFF C., 2005, *La ville durable face à l'écologie des pratiques : politiques et cultures dans l'environnement urbain dans les villes russes*, Programme interdisciplinaire Développement Urbain Durable, juillet 2005, 99 p., <http://nathalieblanc.free.fr/documents/RetranscriptRussie11b.pdf>

BOCHET B., LEVY J., 2010, « La ville bien-aimée : identités urbaines émergentes » in SALOMON CAVIN I., MARCHAND B. (dir.), 2010, *Antiurbain. Origines et conséquences de l'urbaphobie*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 269-285

BOISVERT V., VIVIEN F-D., 2006, « Le développement durable, une histoire de controverses économiques », in Aubertin C., Vivien F-D., *Le développement durable, Enjeux politiques, économiques et sociaux*, Paris, IRD éditions, La Documentation française, pp. 15-48.

BONARD Y., MATTHEY L., 2010, « Les éco-quartiers : laboratoires de la ville durable. Changement de paradigme ou éternel retour du même ? », *Cybergéo*, mis en ligne le 9 juillet 2010, <http://cybergegeo.revues.org/23202>

BONNET F., 2010, « Entrelacer les échelles de projet » in Masbouni A., 2010, *Bien habiter la ville*, Le Moniteur, 175 p.

BOULDING K., 1966, "The economics of the coming spaceship earth" in Lippit D. V., 1966, *Radical Political Economy: explorations in alternative economic analysis*, New York, ME Sharpe, pp. 357-367

BOURDIN J., ANDRE P., PLACADE J-P., 2004, *L'évaluation des politiques publiques en France, rapport au nom de la délégation du Sénat pour la planification*, n° 392, 416 p.

BOUTAUD A., 2010, « Les indicateurs de développement durable à l'échelle des territoires » in ZUINDEAU B., 2010, *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Asq, Presses du Septentrion, 517 p.

BOUTAUD A., 2009, *Les Agendas 21 locaux. Bilan et perspectives en Europe et en France*, Lyon, Grand Lyon Communauté urbaine Millénaire 3, 56 p.

BOUTAUD A., 2005, « Les Outils de Questionnement et d'Analyse des politiques et projets en matière de développement durable (OAQDD) ; Bilan et analyse : quelques éléments de synthèse à l'attention des praticiens et des acteurs publics », *Terr(e)itoires*, février 2005, 42 p., en ligne sur www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13342

BOUTAUD A., 2006, *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? Bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France. De l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser*. Thèse de doctorat. Ecole Nationale Supérieure des Mines de St-Etienne, 414 p. <http://www.mediaterrre.org/scientifiques/actu,20050531084653.html>

BOUTAUD A., 2003, « Développement durable : à la recherche des bons indicateurs », *Problèmes économiques*, n° 2800, pp. 3-5 ou « Développement durable : quelques vérités embarrassantes », *Economie et humanisme*, n° 363, décembre 2002, pp. 4-6

BOUTAUD A., BRODHAG C., 2006, « Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 14, n°2, pp. 154-167

BOUTAUD A., GONDRAN N., 2009, *L'empreinte écologique*, Paris, La découverte, 122 p.

BOUTAUD A., MENDEZ A., NASCIMENTO I., 2007, *Les indices synthétiques du PNUD : IDH, IPH, IPF en région Ile-de-France. ISS : l'indice de santé sociale*, mars 2007, Paris, IAURIF, 101 p.

BOUTAUD B., 2009, « Quartier durable ou éco-quartier ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 24 septembre 2009, <http://cybergeo.revues.org/22583>

BOUTEFEU E., 2005, *La demande sociale de nature en ville : enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, PUCA, CERTU, 81 p.

BOUZZINE E., FLEUREAU., HISSAR H., MADELIN B., MAIRE O., MAS J-C., MOULIN F., TERRENOIRE M-O., 2008, *Politique de la ville et développement durable : des interactions à construire*, Rencontre du 22 novembre 2007, Profession Banlieue, DIREN IDF, 100 p.

BOVET P., 2006, « Un futur quartier parisien écologique ? », *Urbanisme*, mai-juin 2006, n°348, pp. 64-65

BREDIF H., 2009, « Quel projet d'intérêt national pour le plateau de Saclay ? », *L'Espace géographique*, n°3, pp. 251-266

BREDIF H., 2008a, « La qualité comme moyen de repenser le développement durable d'un territoire », *EspacesTemps*, mai 2008, <http://www.espacestemps.net/document5213.html>

BREDIF H., 2008b, « La qualité : un opérateur de durabilité » in Da Lage A. *et al.* (dir.), 2008, *L'après développement durable. Espaces, Nature, Culture et Qualité*, Paris, Ellipses, 323-330 p.

BREDIF H., 2004, *Le vivant, le territoire et les hommes : essai de biogéopolitique*, thèse de doctorat, 821 p.

BREDIF H., ARNOULD P., 2004, « Evaluer n'est pas gérer. Considérations pour rompre le pouvoir des critères et des indicateurs », *Revue forestière française*, LVI, 5, Engref, Nancy, 2004, pp. 485-502 <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/5116>

BRES A., SANJUAN T., 2011, *Atlas mégapoles : Paris*, Paris, Autrement, 86 p.

BRGM, 2010, « Villes et géologie urbaine », *Géosciences*, La revue du BRGM pour une Terre durable, n°10, décembre 2009, 108 p.

BROC N., 2010, *Une histoire de la géographie physique en France (XIXe-XXe siècle) Les hommes – les œuvres – les idées*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 716 p.

BRODHAG C. *et al.*, 2004, « Indicateur », « Indicateur du développement durable », *Dictionnaire du développement durable*, ARMINES, pp. 120-123

BRODHAG C., 2000, « Evaluation, rationalité et développement durable », article présenté au colloque de la Société Française d'Evaluation, Rennes, juin 2000

BRONSART A., 2000, « La mobilité durable est-elle possible ? » in Zuindeau B., *Développement durable et territoire*, Lille, Presses du Septentrion, pp. 239-273

BROWAEYS X., CHATELAIN P., 2011, *Etudier une commune : paysages, territoires, populations, sociétés*, Paris, Armand Colin, nouvelle édition, 319 p.

BRUNEL S., 2004, *Le développement durable*, Coll. Que sais-je ?, n° 3719, PUF, Paris, 128 p.

BRUNEL S., 2002, *Famines et politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 120 p.

BURGEL G., 2008, *Paris meurt-il ?*, Paris, Perrin, 183 p.

CALBERAC Y., 2007, « L'insoutenable durabilité de nos pratiques scientifiques ? Quand le développement durable interroge les sciences sociales et la société », *Responsabilité et environnement. Recherches débats actions*, 48 (2007), pp. 108-110

CALBERAC Y., DELAGE A., 2010, « Introduction. L'approche spatiale comme moyen de compréhension et d'action sur les sociétés », *Tracés* n°3, hors-série n°10, pp. 121-134

CALVET M., GIUSTI C., 2010, « Postface : état des lieux de la géographie physique française au début du XXIe siècle » in BROC N., 2010, *Une histoire de la géographie physique en France (XIXe-XXe siècle) Les hommes – les œuvres – les idées*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 716 p.

CARBONNIER Y., 2009, « Paris, une géohistoire », *Documentation photographique*, dossier n°8068, mars-avril 2009, Paris, La documentation française, 64 p.

CARLIER B., 2004, *Les Agendas 21, outils de développement durable*, Voiron, Techni Cités, 175 p.

CARMONA M., 1984, *Le Grand Paris. L'évolution de l'idée d'aménagement de la Région Parisienne*, thèse d'Etat de l'université Paris IV, 2 tomes, 703 et 339 p.

CARRE C., 2001, *L'assainissement et la ville : le cas de l'agglomération parisienne ou la ville dessus-dessous*, thèse de doctorat de l'université Paris IV sous la direction de M. Carmona, 522 p.

CARRE C., CHARTIER M., 2005, « Une autre nature en ville : l'aménagement de la boucle Nord des Hauts de Seine », *Mappemonde*, vol. 78, n°2, <http://mappemonde.mgm.fr/num6/articles/art05207.pdf>

CARRE C., CHOULI E., DEROUBAIX J-F., 2010, « Les recompositions territoriales de l'action publique à l'aune de la proximité. Le cas de la gestion des eaux de pluie en ville, *Développement durable et territoires*, <http://developpementdurable.revues.org/2674?&id=2674>

CARSON R., 1962, *Silent spring*, Boston, Houghton Mifflin, 368 p.

CASTRO DENISSOF CASI EQUIPE, 2009, *Le Grand Paris. Capitale pour l'homme/capitale pour le monde. Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne*, février 2009, 189 p.

CE, 1996, *Villes durables européennes*, rapport du groupe d'experts sur l'environnement urbain de la Commission Européenne, Bruxelles, mars 1996, 240 p.

CERDD, 2010, *Le diagnostic territorial*, non publié, 16 p., <http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1165>

CERDD, 2009, *Manifeste pour une évaluation au regard du développement durable : un investissement garanti !*, Loos-en-Gohelle, CERDD, 6 p.

CERDD, 2007, *Des indicateurs pour donner du sens au développement durable*, CERTU, coll. Evaluer le développement durable, 12 p.

CERDD, 2001, *Construire une politique de développement durable : guide des collectivités pour agir*, Manuel de synthèse, Lille, CERDD, 68 p., notamment *Aide à la décision, diagnostic, évaluation : la grille de lecture du développement durable, une investigation élémentaire*, 24 p.

CERTU, 2003, *Développement durable, indicateurs et aide à la décision : guide du praticien destiné à l'amélioration de l'utilisation des indicateurs*, rapport PASTILLE, Lyon, CERTU.

CERTU, 2001, *Méthode d'analyse transversale pour l'observation des mutations urbaines*, Programme ACTEUR, CERTU, 109 p.

CHABROL M., 2011, *De nouvelles formes de gentrification? Dynamiques résidentielles et commerciales à Château-Rouge (Paris)*, thèse de l'université de Poitiers sous la direction de Françoise Dureau, 398 p.

CHADYCH D., LEBORGNE D., 2007, *Atlas de Paris. Evolution d'un paysage urbain*, Paris, ed. Parigramme, 219 p.

CHADULE (GROUPE), 1994, *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*, Paris, Masson, 3^e édition, 203 p.

CHALAS Y., 2001, *Villes contemporaines*, Paris, éditions du cercle d'art, 206 p.

CHALAS Y., 2000, *L'invention de la ville*, Paris, Anthropos, 199 p.

CHALINE C., 2010, *Les politiques de la ville*, Paris, PUF, Que-sais-je ?, 6^e édition mise à jour, 126 p.

CHALINE C., DUBOIS-MAURY J., 2004, *Les risques urbains*, Paris, Armand Colin, 210 p.

CHARLOT A., 2011, *Du quartier à la ville durable. Vers un nouveau modèle urbain ?*, Comité 21, 159 p.

CHARLOT A., 2008, *Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son Agenda 21*, Paris, Comité 21, 169 p.

CHARLOT-VALDIEU C., OUTREQUIN P., 2009a, *Ecoquartier : mode d'emploi*, Paris, Eyrolles, 243 p.

CHARLOT-VALDIEU C., OUTREQUIN P., 2009b, *L'urbanisme durable : concevoir un écoquartier*, Paris, Le Moniteur, 295 p.

CHARLOT-VALDIEU C., OUTREQUIN P., 2006, *Développement durable et renouvellement urbain. Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers*, Paris, L'Harmattan, 296 p.

CHARMES E., SOUAMI T., 2009, *Villes rêvées, villes durables ?*, Paris, hors-série découvertes Gallimard,

CHARVET J-P., POULOT M., 2006, « Conserver des « espaces ouverts » dans la métropole éclatée : le cas de l'Île-de-France » in DORIER-APPRILL E. (dir), 2006, *Ville et environnement*, Paris, SEDES,

CHELZEN H., PECH P., 2011, « Quelle image de la ville pour un projet de développement urbain durable ? L'exemple d'Aubervilliers », article à paraître, accepté par la revue *Vertigo*

CHEMETOV P., GILLI F., 2006, *Une région de projets. L'avenir de Paris*, Paris, DIACT, coll. Travaux, 80 p., <http://www.pierremansat.com/article-7236428.html>

CHERON M., 2008, « Intégrer le développement durable dans les politiques territoriales : quel rôle pour l'Agenda 21 ? », *Les Cahiers de l'Observatoire n°3*, Observatoire national des Agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable, ateliers des 15 et 16 octobre 2008, Paris, Association 4D, 92 p.

CHERON M., ERMISSE L., 2008, *Repères sur l'évaluation au regard du développement durable*, Cahier n°2, octobre 2008, Observatoire national des Agenda 21 et des pratiques territoriales de développement durable, 84 p. <http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1055>

CHERQUI F., 2005, *Méthodologie d'évaluation d'un projet d'aménagement durable d'un quartier – Méthode ADEQUA*, thèse de génie civil de l'université de la Rochelle, 202 p.

CHEVALIER L., 1958, *Classes laborieuses, classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIXe siècle*, Plon, multiples rééditions, 566 p.

CHOAY F., 1994, « Penser la non-ville et la non-campagne de demain » in DATAR, 1994, *La France au-delà du siècle*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, pp. 23-32

CHOAY F., 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Le Seuil, 445 p.

CHOMBART DE LAUWE P-H., ANTOINE S., COUVREUR L., GAUTHIER J., 1952, *Paris et l'agglomération parisienne*, t.1 *L'espace social dans une grande cité* t.2 *Méthodes de recherches pour l'étude d'une grande cité*, Paris, PUF, 261 et 109 p.

CIATTONI A., VEYRET Y., 2007, « Développement durable et aménagement urbain », *Les fondamentaux de la géographie*, Paris, Armand Colin, pp. 136-163

CLAVAL P., 1998, *Histoire de la Géographie française de 1870 à nos jours*, Paris, Nathan Université, 543 p.

CLEMENT G., 2001, *Le jardin en mouvement*, Sens et Tonka, 281 p.

CLEMENT V., 2004, « Le développement durable, un concept géographique ? », *Géoconfluences*, 3 p. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/DevDur/DevdurScient.htm#1>

CLERGEAU P., 2010, « Ecologie urbaine et biodiversité » in *Ecologies Urbaines*, Coutard O. & Lévy JP (dir), Paris, Ecomica, Coll. Villes, pp. 154-165

CLERGEAU, 2007, *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Apogée, 136 p.

CMED, 1988, *Notre avenir à tous, Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement*, Montréal, ed. du Fleuve, 432 p.

CODEV, 2005, *Le développement durable*, Rapport du conseil de développement économique durable de Paris du 11 avril 2005 sur le développement durable, Mairie de Paris, 43 p.

COHEN J-L., LORTIE A., 1992, *Des fortifs au périf. Paris, les seuils de la ville*, Paris, Picard éditeur, édition du Pavillon de l'Arsenal, 319 p.

COLLOMB P., GUERIN-PACE F., 1998, *Les Français et l'environnement : l'enquête « Populations-Espaces de vie-Environnements »*, INED, PUF, 255 p.

COLLOMBON J-M., BARLET S., RIBIER D., 2004, *Tourisme solidaire et développement durable*, Paris, Les éditions du GRET.

COMITE 21, 2003 et 2004, *Territoires et développement durable*, Comité 21, , tomes 1 à 3

COMMISSION EUROPEENNE, 1999, *Toward environmental pressure indicators for the UE*, UE, 97 p.

CORBIN A., 1982, *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social, XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Aubier Montagne, 344 p.

CORMIER L., DE LAJATRE B., CARCAUD N., 2010, « La planification des trames vertes, du local au global : réalités et limites », *Cybergéo*, <http://cybergegeo.revues.org/23187>

CORVOL A. (dir.), 1996, *La nature hors de la ville. Les forêts périurbaines*, CNRS, 88 p.

COUTARD O., LEVY J-P. (dir.), 2010, *Ecologies urbaines*, Paris, Economica, Anthropos, 371 p.

- CRT, 2011, *Le tourisme urbain peut-il être durable ? Etudes synthétisées*, Ile-de-France, CRT.
- CRIQUI P., LEFEVRE B., 2010, « Les Plans Climat Locaux » in ZUINDEAU B. (dir.), 2010, *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 455-468
- DA CUNHA A., 2011, « Les écoquartiers, un laboratoire pour la ville durable : entre modernisations écologiques et justice urbaine », *Espaces et sociétés*, n° 144-145, mars 2011, pp. 193-200
- DA CUNHA A., 2007, « Eco-quartiers et urbanisme durable : entre performance écologique et renforcement du lien social », *Urbia*, pp. 2-10
- DA CUNHA A., KNOEPFEL P., LERESCHE J-P., NAHRATH S., 2005, *Enjeux du développement urbain durable. Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne, Presses polytechniques et romandes, 471 p.
- DA CUNHA A., MATTHEY L. (dir.), 2007, *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 487 p.
- DA CUNHA A., RUEGG J. (dir.), 2003, *Développement durable et aménagement du territoire*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 350 p.
- DA LAGE A., 2003, « Perceptions et représentations de la forêt en environnement périurbain. L'exemple de la périphérie parisienne », *Géoconfluences*, Lyon, ENS/LSH
- DA LAGE A., AMAT J-P., FREROT A-M., GUICHARD-ANGUIS S., JULIEN-LAFERRIERE B., WICHEREK S-P., 2008, *L'après-développement durable. Espaces, Nature, Culture et Qualité*, Paris, Ellipses, 351 p.
- DAMON J. (dir.), 2011, *Villes à vivre. Modes de vie urbains et défis environnementaux*, Paris, éditions Odile Jacob, enquête Veolia, 278 p.
- DARE W., BARNAUD C., D'AQUINO P., ETIENNE M., FOURAGE C., SOUCHERE V., 2010, « La posture du commodien : un savoir-être, des savoir-faire » in ETIENNE M. (coord.), 2010, *La modélisation d'accompagnement. Une démarche participative en appui au développement durable*, Versailles, éditions Quae, pp. 47-70
- DARRE C., 2005, *Développement durable et territoire : une approche par les indicateurs*, mémoire de DEA de l'université Paris 10, 103 p.
- DAUPHINE A., 2001, *Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, Armand Colin, 288 p.
- DAVEZIES L., 2009, « La métropole parisienne, une maladie orpheline ? », *Espaces et sociétés*, ed. Erès, vol. 136-137, n°1-2, pp. 219-227
- DAVEZIES L., 2007, « Croissance sans développement en Ile-de-France », rapport de recherche pour la Caisse des Dépôts, 62 p., http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/0/54/07/70/PM2/Rapport_Davezies_CDC_IDF_croissancesansdeveloppement.pdf
- DAVOINE G., MOUTARDE N., NODIN Y., VERAN C., 2009, « Grand Paris, les scénarios des dix architectes », *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, n° spécial Grand Paris, extraits des n°5499, 5500 et 5501, non daté, distribué lors de l'exposition, 38 p.

DEBIE F., 2002, *Jardins de capitales : une géographie des parcs et jardins publics de Paris*, CNRS, 300p.

DECONDE C., RANNOU-HEIM C., 2010, *Diagnostic de territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune*, INSEE Ile-de-France, septembre 2010, 99 p.

DELEAGE, 1991, *Histoire de l'écologie. Une science de l'homme et de la nature*, Paris, éditions La Découverte, 330 p.

DELORT R., WALTER F., 2001, *Histoire de l'environnement européen*, Paris, PUF, 352 p.

DEMAILLY, K.-E., 2010. « Les jardins partagés de l'Est parisien : de nouveaux territoires citoyens ? », communication aux XXII^e journées scientifiques de la Société d'écologie humaine *Les jardins, espaces de vie, de connaissances et de biodiversité*, Université de Bretagne occidentale-Victor Segalen, Brest, 2-4 juin, http://www.ecologie-humaine.eu/DOCUMENTS/SEH2010_pdf/Demailly_SEH2010.pdf

DEMING W. E., 1986, *Out of the crisis*, MIT Press.

DEPRAZ S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin, 320 p.

D'ERCOLE R., 1994, « La vulnérabilité des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologie, mode d'analyse », *Revue de Géographie Alpine*, n° 4.

DERKENNE C., 2010, « Opinion 2010. Les pratiques respectueuses de l'environnement se concrétisent », *Stratégie et études*, n° 26, 29 septembre 2010, ADEME, 7 p.

DERKENNE C., SANNIE I., 2011, « Opinions et pratiques environnementales des Français en période de crise », *Stratégie et études*, n° 28, 30 mars 2011, ADEME, 7 p.

DERYCKE P.-H., 1999, « Comprendre les dynamiques métropolitaines » in LACOUR et PUISSANT, 1999, *La métropolisation. Croissance, Diversité, Fractures*, Paris, Anthropos, pp. 1-19

DESBONS D., 2000, « Les représentations de la ville », *Regards sur l'actualité*, n°260, avril 2000, La documentation Française, pp. 57-65

DESJARDINS X., 2010, « La bataille du Grand Paris », *L'Information géographique*, Armand Colin, n°4, vol. 74, pp. 29-46

DESROSIERES A., 2008, *L'argument statistique*, T1 : *Pour une sociologie historique de la quantification*, T2 : *Gouverner par les nombres*, Paris, Presses Mines Paris Tech, 329 et 336 p.

DEVALIERE I., 2009, « De l'inconfort thermique à la précarité énergétique, profils et pratiques des ménages pauvres », *Informations sociales*, CNAF, vol. 155 n°5, pp. 90-98

DEVALIERE I., 2008, « Au-delà des impayés d'énergie, comment appréhender la précarité énergétique ? », *Espace Populations Sociétés*, n°1, pp. 191-201

DEVALIERE I., 2007, « Comment prévenir la précarité énergétique ? Situation actuelle et risques inhérents à la libéralisation du service de l'énergie », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°103, septembre 2007, pp. 137-143

DEWOLF Y., 1978, *Contribution à l'étude des marges occidentales du Bassin de Paris : problèmes de géomorphologie*, thèse de l'université Paris 7, 589 p.

DIACT, 2008, *Le fonctionnement métropolitain du bassin parisien. Du bassin parisien à la région économique de Paris*, DIACT, 61 p.

DIAGONAL, 2003, « De berges en rives », n°163, novembre-décembre 2003, pp. 22-54

DIAMOND J., 2005, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard Essais, 648 p.

DIRECTION DE L'URBANISME, 2010, *Référentiel – Un aménagement durable pour Paris*, Ville de Paris.

DORIER-APPRILL E. (dir), 2006, *Ville et environnement*, Paris, SEDES, 512 p. et « La géographie, les villes et l'environnement : débats épistémologiques et enjeux contemporains », pp. 9-58

DUBOIS-MAURY J., 2010, *Documents d'urbanisme et développement durable*, Héricy, ed. du Puits fleuri, Le conseiller juridique pour tous, 314 p.

DUCROUX M-A. (dir.), 2005, *Les nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Autrement, 342 p.

DUHAMEL P., KNAFOU R., 2007a, « Le tourisme dans la centralité parisienne » in Saint-Julien T., Le Goix R. (dir.), *La métropole parisienne – centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin

DUHAMEL P., KNAFOU R., 2007b, *Mondes urbains du tourisme*, Paris, Belin, 336 p.

DUMOLARD P., DUBUS N., CHARLEUX L., 2003, *Les statistiques en géographie*, Paris, Belin, 239 p.

DURAND-DASTES F., 1990, « Les mémoires du Monde », in BRUNET R. et DOLLFUS O., 1990, *Mondes nouveaux*, Encyclopédie universelle, Paris, Belin, Reclus, pp. 308-363

EAA, 2005, *EAA Set Core of Indicators*, UE, 38 p.

EMELIANOFF C., 2010a, « La ville durable » in ZUINDEAU B. (dir.), 2010, *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 179-190

EMELIANOFF C., 2010b, « Les Agendas 21 locaux » in ZUINDEAU B. (dir.), 2010, *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 445-454

EMELIANOFF C., 2010c, « Durabilité urbaine, modes de vie et solidarités à long rayon d'action » in COUTARD O., LEVY J-P. (dir.), 2010, *Ecologies urbaines*, Paris, Economica, Anthropos, pp. 302-327.

EMELIANOFF C., 2008, « L'éco-quartier peut servir de levier à un changement de mode de vie », *Territoires*, avril 2008, p. 28-30

EMELIANOFF C., 2007a, « Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? *Urbia*, n° 4 : « Eco-quartiers et urbanisme durable », juin, Lausanne, p. 11-30, www.unil.ch/igul/page16470.html#2

EMELIANOFF C., 2007b, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'information géographique*, n° 71, septembre, p. 48-65.

EMELIANOFF C., 2007c, « Les villes européennes face au changement climatique. Une rétrospective », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n°103, juillet, 2007, pp. 159-169

EMELIANOFF C., 2005a, « Les Agendas 21 locaux : quels apports sous quelles latitudes ? » *Développement durable et territoires*, Dossier 4 : La ville et l'enjeu du Développement Durable, mis en ligne le 31 mai 2005, <http://developpementdurable.revues.org/532>

EMELIANOFF C., 2005b, « La ville durable en quête de transversalité » in MATHIEU N., GUERMOND Y. (ed.), 2005, *La ville durable du politique au scientifique*, Cemagref, CIRAD, Ifremer, INRA, coll. Indisciplines, 285 p.

EMELIANOFF C., 2004, « L'urbanisme durable en Europe : à quel prix ? », *Ecologie et politique*, pp. 21-36, http://www.ecologie-et-politique.info/IMG/pdf/29_L_urbanisme_durable_en_Europe_a_quel_prix.pdf

EMELIANOFF C., 2003, « Les villes durables européennes : une diversité d'approches », *Problèmes politiques et sociaux*, 2007, n° 933, La documentation française, pp. 38-41, initialement publié dans *La Revue Durable* (Suisse), n°5, mai 2003, pp. 14-18

EMELIANOFF C., 2002a, « La notion de ville durable dans le contexte européen : quelques éléments de cadrage », *Cahiers français*, Enjeux et politiques de l'environnement : Quelles menaces, quelles politiques ?, n°306, La documentation française, pp. 28-35

EMELIANOFF C., 2002b, « La ville durable, une culture en gestation » in ERNST I. (dir.), SOUGAREVA N. (coord.), 2002, *Cultures urbaines et développement durable*, Paris, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, pp. 43-63

EMELIANOFF, 1999, *La ville durable, un modèle émergent. Géoscopie du réseau européen des villes durables (Porto, Strasbourg, Gdansk)*, thèse de géographie de l'université d'Orléans, 721 p.

EMELIANOFF C., STEGASSY R., 2010, *Les pionniers de la ville durable. Récits d'acteurs, portraits de villes en Europe*, Paris, Autrement, 294 p.

ERHLICH P., 1968, *La bombe P*, Paris, Fayard, coll. Les amis de la Terre, 237 p.

ERNST I. (dir.), SOUGAREVA N. (coord.), 2002, *Cultures urbaines et développement durable*, Paris, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 214 p.

ESCOURROU G., 1991, *Le climat et la ville*, Paris, Nathan Université, 191 p.

ESCOURROU G., 1986, « Le climat de l'agglomération parisienne », *L'information géographique*, 50, pp. 96-102

ESTEBE P., 2004, *L'usage des quartiers. Action publique et géographie dans la politique de la ville (1982-1999)*, Paris, l'Harmattan, 263 p.

ETIENNE M. (coord.), 2010, *La modélisation d'accompagnement. Une démarche participative en appui au développement durable*, Versailles, éditions Quae, 366 p.

EUROSTAT, 2007a, *Measuring progress toward more sustainable Europe, 2007 monitoring report of the UE sustainable development strategy*, UE, 330 p.

EUROSTAT, 2007b, *Urban audit reference guide*, Commission européenne, 274 p.

EWALD F., GOLLIER C., de SADELEER N., 2009, *Le principe de précaution*, Paris, PUF, Que-sais-je ?, 128 p.

FABUREL G., 2011, « ...à l'indifférence vis-à-vis du caractère écologique de leur habitat », extraits d'un article à paraître dans *Développement durable et territoires* in SOUAMI T., 2011, « Ecoquartiers et urbanisme durable », *Problèmes Politiques et sociaux*, février 2011, n°981, Paris, La documentation Française, pp. 92-94

FAUCHEUX F., 2011, « Les « clubs Ecoquartiers » : enseignements et limites d'une politique publique », extrait d'un texte inédit du ministère de l'écologie de 2010, in SOUAMI T., 2011, « Ecoquartiers et urbanisme durable », *Problèmes Politiques et sociaux*, février 2011, n°981, Paris, La documentation Française, pp. 67-70

FAUCHEUX S., NOEL J-F., 1995, *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, Armand Colin, 370 p.

FIJALKOW Y., 2006, « Construction et usages de la notion de quartier-village. Village de Charonne et Goutte d'Or à Paris » in AUTHIER J-Y., BACQUE M-H., GUERIN-PACE F., 2006, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, 293 p.

FRANÇOIS J-C., MATHIAN H., RIBARDIERE A., SAINT-JULIEN T., 2007, « Riches et pauvres en Ile-de-France : formes et sens des voisinages » in SAINT-JULIEN T., LE GOIX R. (dir.), 2007, *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, pp. 113-137

FRANÇOIS J-C., RIBARDIERE A., 2004, « Qu'apporte l'échelon infra-communal à la carte des inégalités de richesse en Ile-de-France ? », *Mappemonde*, vol. 75, n°3, 8 p., <http://mappemonde.mgm.fr/num3/articles/art04305.pdf>

FOUCHIER V., non daté, *Le cœur d'agglomération. Quelques éléments sur les définitions potentielles et ce qu'en dit le projet de SDRIF*, Paris, IAURIF, 10 p., http://www.iau-idf.fr/fileadmin/user_upload/Enjeux/coeur_agglo/coeur_agglo1.pdf

FOURCAUT A., BELLANGER E., FLONNEAU M. (dir.), 2007, *Paris/Banlieues, conflits et solidarités. Historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Paris, Creaphis, 475 p.

FOURQUET J., BONNEVAL L., 2010, *Les Français et le climato-scepticisme*, Résultats détaillés du sondage IFOP pour Le Monde, IFOP, novembre 2010, 30 p. http://www.ifop.com/media/poll/1321-1-study_file.pdf

GAUTHIER M., 2006, « La ville, l'urbain et le développement durable dans la revue *Nature Sciences Sociétés* : rétrospectives et prospectives », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 14 n°4, octobre décembre 2006, pp. 383-391

GAUTHIER M., LEPAGE L., 2005, « La mise en œuvre de la ville viable, une problématique d'action publique » in MATHIEU N., GUERMOND Y. (ed.), 2005, *La ville durable du politique au scientifique*, Cemagref, CIRAD, Ifremer, INRA, coll. Indisciplines, 285 p.

GEDDES P., 1994, *L'évolution des villes*, Paris, Tenemos, édition originale anglaise 1915, 379 p.

GENDRON C., VAILLANCOURT J-G., 2003, *Développement durable et participation publique, de la contestation écologique aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 398 p.

GEMENNE F., 2009, *Géopolitique du changement climatique*, Paris, Armand Colin, 254 p.

GEORGESCU-ROEGEN N., 2006, *La décroissance. Entropie. Ecologie. Economie.*, présentation et traduction par Grinevald J. et Rens I., Paris, ed. Sang de la Terre, 302 p.

GEHZIEL-NEUMANN E., 2010, « L'écoquartier Vauban » in HELIOT R., 2010, *Ville durable et écoquartiers*, Cédis, pp. 16-22

GERARD E., 2008, *Mise en place et évaluation d'une démarche de développement durable dans une délégation de la Ville de Paris*, mémoire de M1 Pro, septembre 2008, 76 p.

GERARDOT M., 2009a, *Tourisme et métropole : analyser le lien entre tourisme, métropole, métropolisation et métropolité par le rythme, l'exemple de Paris*, thèse de géographie de l'université Paris 1 sous la direction de R. Knafo.

GERARDOT M., 2009b, « Le tourisme, outil de gouvernance métropolitaine », *Pouvoirs locaux*, n°81 II, pp. 29-32

GIEC, 2007, *Changements climatiques 2007. Rapport de synthèse*, OMM, PNUE, 114 p.
http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf

GILLI F., 2007a, *Paris, une métropole dans le monde, Etat des lieux et mise en perspective des savoirs*, DIACT, 41 p.

GILLI F., 2007b, Le bassin parisien, une région métropolitaine, *Cybergéo*, juin 2007, <http://cybergeog.revues.org/3257>

GIROUD M., 2007, *Résister en habitant ? Renouvellement urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)*, thèse de l'université de Poitiers sous la direction de Françoise Dureau, 518 p.

GODARD O., 1998, « L'écodéveloppement revisité », *Economies et Sociétés* vol. 36, 1998, n°1, pp. 213 – 229.

GODARD O., 1996, « Le développement durable et le devenir des villes. Bonnes intentions et fausses bonnes idées », *Futuribles*, n°209, mai 1996

GOELDNER-GIANELLA L., 2008, *Dépoldériser en Europe occidentale. Les apports d'une géographie sociale de l'environnement à l'étude du milieu littoral*, HDR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, PRODIG, 349 p.

GOELDNER-GIANELLA L., ARNAUD-FASSETTA G., BERTRAND F., BARON-YELLES N., COSTA S., DAVIDSON R., BELTRANDO G., 2003, « Les marais endigués de la Ria Formosa (Algarve) face à un siècle de développement économique. Le cas de la réserve naturelle de Ludo », *Annales de géographie*, n°629, pp. 3-20

GOELDNER-GIANELLA L., HUMAIN-LAMOURE A-L., 2010, « Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement », *L'Espace géographique*, n°4, pp. 325-344

- GOXE A., 2010, « L'évaluation des politiques territoriales au regard du développement durable » in Zuindeau B. (ed.), 2010, *Développement durable et territoires*, Villeuneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 71-81
- GRAVARI-BARBAS M., FAGNONI E. (dir.), 2010, *Paris, tourisme et métropolisation. Echelles, acteurs et pratiques du tourisme d'une « destination capitale »*, colloque international de l'université Paris 1, juin 2010, actes à paraître.
- GRISEL L. et OSSET P., 2008, *L'analyse du cycle de vie d'un produit ou d'un service – Applications et mise en pratique*, Paris, AFNOR, 376 p.
- GUHA R., MARTINEZ-ALIER J., 1997, *Varieties of Environmentalism. Essays North and South*, Earthscan, London.
- GUILLERME A., 2010, « Historiographie de l'environnement urbain » in COUTARD O., LEVY J-P., 2010, *Ecologies urbaines*, Paris, Economica, pp. 39-57
- GUNNELL Y., 2009, *Ecologie et société*, Paris, Armand Colin, 415 p.
- GWIAZDZINSKI L., RABIN G., 2010, *Urbi et Orbi, Paris appartient à la ville et au monde*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 193 p.
- HAËNTJENS J., 2008, *Le pouvoir des villes ou l'art de rendre désirable le développement durable*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 155 p.
- HAMMAN P., 2011, « Les échelles spatiales et temporelles de la « ville durable », Compte-rendu de lectures, *Espaces et sociétés* n°144-145, pp. 213-227
- HANAPPE F., RICHARD O., SCHWARZ W., 2010, « Eviter la saturation programmée de la ligne 14 », *Note de 12 pages*, n°44, décembre 2010, 12 p.
- HARRIBEY J.-M., 1998, *Le développement soutenable*, Paris, Economica, 111 p.
- HASSAN M-E., 2001, « 99% des franciliens vivent dans l'aire urbaine de Paris », *Ile de France à la page*, Paris, INSEE, n°196, avril 2001, 6 p., http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/themes/alapage/alap_2000_2006/alapage196.pdf
- HASSE S., VIGNERON E., 2007, *Evaluation et territoires*, Paris, DATAR, 102 p.
- HAUGHTON G., 1999, "Environmental justice and the sustainable city" in Satterthwaite D. (ed.), 1999, *The Earthscan Reader in Sustainable Cities*, London, Earthscan Publications Ltd, 478 p.
- HAUGHTON G., 1997, "Developing sustainable urban development models", *Cities*, vol.14 n°4, Londres, Elsevier, pp. 189-195
- HAUGHTON G., HUNTER C., 1994, *Sustainable cities*, London and Bristol, Jessica Kingsley publishers, regional policy and development series 7, regional studies association, 357 p.
- HELAND L., 2008, *Le quartier comme lieu d'émergence, d'expérimentation et d'appropriation du développement durable. Analyse à partir des processus d'aménagement de deux quartiers européens : Vauban et Hyldepjaeldet*, Thèse d'aménagement de l'université François Rabelais de Tours, 494 p.

- HELIOT R., 2010, *Ville durable et écoquartiers*, Cédis, 127 p.
- HEYROT E., 2010, *La politique de la ville. Maîtriser les dispositifs et les enjeux*, Paris, Berger-Levrault, 450 p.
- HOIBIAN S., 2010, *Enquête sur les attitudes et comportements des Français en matière d'environnement*, édition 2010, Enquête Conditions de vie et aspirations des Français n° 270, CREDOC et ADEME, 94 p.
- HOLZ J-M., 2004, « La ville durable : une nouvelle utopie ? », *Historiens et Géographes*, n°387, pp. 109-113
- HUMAIN-LAMOURE A-L., 2008, *Faire des territoires de démocratie locale. Géographie socio-politique des quartiers en Ile-de-France*, thèse de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction de Thérèse Saint-Julien et de Claude Grasland, 492 p.
- HUMAIN-LAMOURE A-L., 2007, « Le Quartier latin ou qu'est-ce qui fait quartier dans Paris ? », in Saint-Julien T., Le Goix R., *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris, BELIN, pp. 233-250
- HUMAIN-LAMOURE A-L., 2006, « Le quartier comme objet en géographie », in AUTHIER J-Y., BACQUE M-H., GUERIN-PACE F., 2006, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, pp. 41-51
- IAURIF, 2011a, *L'environnement en Ile-de-France. Mémento 2011*, IAURIF, <http://www.iau-idf.fr/detail-dune-etude/etude/lenvironnement-en-ile-de-france-1.html>
- IAURIF, 2011b, « Gouvernance(s) et ingénieries métropolitaines », *Cahiers de l'IAURIF*, n°160, octobre 2011, 100 p.
- IAURIF, 2010, « Le Bassin parisien, une méga-région ? », *Cahiers de l'IAURIF*, n°153, février 2010, 92 p.
- IFORE, 2010, *Quelle articulation entre les différentes échelles de territoire pour mettre en œuvre l'aménagement durable du territoire ?*, compte-rendu du cycle de conférences du 14 juin 2010, Institut de formation de l'environnement, 62 p.
- IAURIF, 2009, « Stratégies métropolitaines », *Cahiers de l'IAURIF*, n°151, juin 2009, 92 p.
- IFORE, 2009, *De l'écoquartier à la ville durable : quels outils d'évaluation ?*, compte-rendu du cycle de conférences du 17 novembre 2009, Institut de formation de l'environnement, 45 p., <http://www.ifore.ecologie.gouv.fr/upload/1089.pdf>
- ILLICH I., 1973, *La convivialité*, Paris, Le Seuil, 158 p.
- IMBERT C., 2005, *Les ancrages des habitants des villes nouvelles franciliennes : des bassins de vie en construction*, thèse de géographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction de Thérèse Saint-Julien, 392 p.
- JEAN Y., VANIER M., 2008, *La France. Aménager les territoires*, Paris, Armand Colin, 335 p.

JEGOU A., 2011, « Vers un tourisme durable dans la métropole parisienne ? », Actes du colloque « Paris, tourisme et métropolisation. Echelles, acteurs et pratiques du tourisme d'une « destination capitale » organisé par l'EIREST en juin 2010, à paraître

JEGOU A., 2010, « Mettre en œuvre la ville durable : la meilleure réponse possible face aux changements climatiques ? Le cas du Plan Climat de la Ville de Paris » in Cros M., Gaultier-Gaillard S., Harter H., Pech P. (coord.), 2010, *Catastrophes et risques urbains. Nouveaux concepts, nouvelles réponses*, Lavoisier, Tec et doc, pp. 55-63

JEGOU A., 2009, *Concevoir un observatoire de la durabilité urbaine pour la métropole parisienne*, Mémoire de DU SIGmage, sous la direction de Christophe Imbert, septembre 2009, université de Poitiers, 70 p.

JEGOU A., 2007a., « Les géographes français face au développement durable », *L'Information géographique*, vol. 71, septembre 2007, pp. 6-18

JEGOU A., 2007b, « Les origines du développement durable », *L'Information géographique*, vol. 71, septembre 2007, pp. 19-28

JEGOU A., 2006, *La géographie comme outil d'éducation au développement durable ?*, mémoire de M2 recherche sous la direction de P. Pech, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 68 p.

JEGOU A., 2004, *Roseaux et boues. La préservation des espaces naturels et la gestion de l'eau en Espagne : l'exemple conflictuel du parc naturel de l'Albufera de Valencia*, mémoire de maîtrise sous la direction de P. Pech, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 218 p.

JOLLIVET M., (ed.), 2001, *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Elsevier, NSS, 288 p.

JONAS H., 2008, *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Flammarion, 470 p.

JOSEPH I., GRAFMEYER Y., 1990, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, textes traduits et présentés par Isaac Joseph et Yves Grafmeyer, Paris, Les éditions du Champ urbain, 377 p.

JOSSE P. et al., 2009, *Tourisme durable 2009/2010*, Le guide du routard, Paris, Hachette

KITCHIN R. M., HUBBARD P. J., 1999, "Research, action and 'critical' geographies", *Area*, vol. 31, n°3, pp. 195-198

KNAFOU R., 2007, « Tourisme et « développement durable », in VEYRET Y., *Le développement durable*, Paris, SEDES, pp. 178-192.

LACAZE J-P., 1994, *Paris, urbanisme d'Etat et destin d'une ville*, Paris, Flammarion, 369 p.

LACOUR C., PUISSANT S., 1999, *La métropolisation. Croissance, Diversité, Fractures*, Paris, Anthropos, 190 p.

LAIGLE L., 2009, *Vers des villes durables : les trajectoires de quatre agglomérations européennes*, Paris, PUCA, 278 p.

LAIGLE L., 2006, « Métropolisation et développement durable : un nouvel enjeu pour les collectivités territoriales ? », in BACHELET F., MENERAULT P., PARIS D., 2006, *Action publique et projet métropolitain*, Paris, l'Harmattan, 12 p.

LAJARTRE de A., 2011, « Gestion et protection du patrimoine architectural et urbain », *AJDA*, 1^{er} août 2011 pp. 1529-1531

LAFFERTY W. L. (dir.), *Sustainable communities in Europe*, London, Earthscan, 314 p.

LAPIERRE E., 2005, *Aménager Paris*, Paris, Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, octobre 2005, 255 p.

LARDON S., LELLI L., PIVETEAU V., « Le diagnostic des territoires », *Géocarrefour*, numéro spécial, vol. 80, n°2, pp. 69-162

LA REVUE DURABLE, 2008, « L'écoquartier, brique d'une société durable », *La Revue durable*, numéro 28, février-mars-avril, 2008, pp. 15-59

LARRERE C., LARRERE R. 2009, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Flammarion, 355 p.

LARRERE C., 1997, *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF, 124 p.

LARRUE C., 2010, « Politique d'aménagement du territoire et développement durable » in ZUINDEAU B. (dir.), 2010, *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 411-420

LARRUE C., 2000, *Analyser les politiques publiques d'environnement*, Paris, L'Harmattan 207 p.

LATOUCHE S., 2007, *Petit traité de la décroissance sereine*, Paris, Les Mille et une nuits, 171 p.

LATOUCHE S., 2006, *Le pari de la décroissance*, Paris, Fayard, 302 p.

LAUTSOK. et al., 2004, *Propolis – Final Report*, DG Research, LT Consultants, 369 p.

LAVOUX T., THEYS J. (dir.), 2003, *45 indicateurs de développement durable : une contribution de l'IFEN*, Paris, IFEN, coll. Etudes et travaux n° 41, 144 p.

LAWRENCE R. J., 2010, « Agir en milieu urbain, un défi intersectoriel pour promouvoir la santé » in COUTARD O., LEVY J-P. (dir.), 2010, *Ecologies urbaines*, Paris, Economica, Anthropos, pp. 258-275

LAWRENCE R. J., 2008, "Urban environmental health indicators: appraisal and policy directives", *Reviews on environmental health*, vol. 23, n°4, pp. 299-325

LAWRENCE R. J., 2006, « Représentations sociales de l'habitat : la pertinence de l'écologie humaine » in Weiss K., Marchand D. (dir.), 2006, *Psychologie sociale de l'environnement*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 35-47

LAZZERI Y. (dir.), 2006, *Les indicateurs territoriaux de développement durable : questionnements et expériences*, Paris, L'Harmattan, 323 p.

LAZZERI Y., MOUSTIER E., 2008, *Le développement durable : du concept à la mesure*, Paris, l'Harmattan, 153 p.

LAZZERI Y., PLANQUE B., 2006, *Elaboration d'indicateurs pour un système de suivi-évaluation du développement durable*, tomes 1 et 2, réponse APR programme D2RT, Ministère de l'Équipement, PUCA.

LECHNER G., 2006, *Le fleuve dans la ville. La valorisation des berges en milieu urbain, note de synthèse*, octobre 2006, Les dossiers de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, 120 p., http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/fleuve dans la ville avec couv_cle24aafe.pdf

LE CLEZIO P., 2010, *La stratégie nationale de développement durable 2009-2013*, rapport du Conseil Economique et social, 206 p.

LE CLEZIO P., 2009, *Les indicateurs de développement durable et l'empreinte écologique*, Avis et Rapports du Conseil économique, social et environnemental, 144 p. http://www.conseil-economique-et-social.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm

LEFEVRE C., 2002, « La région Ile-de-France, une métropole ingouvernable » in JOUVE B. et LEFEVRE C. (dir.), 2002, *Métropoles ingouvernables*, Paris, Elsevier, pp. 39-62

LEFEVRE P., 2008, *Voyage dans l'Europe des villes durables*, PUCA, 394 p.

LEFEVRE P., SABARD M., 2009, *Les écoquartiers*, Rennes, éditions Apogée, 261 p.

LEOPOLD A., 2000, *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Garnier Flammarion, 1^e édition 1948, 289 p.

LEPOUTRE D., 2001, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 459 p.

LEFORT I., 2005, « De l'écologie au développement durable. Le regard du géographe », in Gauchon P., Tellene C., *Géopolitique du développement durable*, pp. 45-67

LEHR C., 2005, *Le quartier Vauban à Fribourg-en-Brigsau, Allemagne : un quartier manifeste ?*, mémoire de l'école d'architecture de Strasbourg, <http://archicaro.pagesperso-orange.fr/vauban%20accueil.htm>

LEROY P., 2008, « Les indicateurs globaux d'environnement et de développement durable », *Les dossiers de l'IFEN*, n° 11, janvier 2008, Synthèse des travaux réalisés pour le séminaire du conseil scientifique de l'IFEN du 25 juin 2007, 41 p.

LEINEINGER-FREZAL C., 2009, *Le développement durable et ses enjeux éducatifs. Acteurs, savoirs et stratégies territoriales*, thèse de géographie de l'université de Lyon II, sous la direction d'Isabelle Lefort, 320 p.

LEVY J., 2006, « Les défis du Grand Paris », *Pouvoirs Locaux, les cahiers de la décentralisation*, n°70 III/2006 (septembre), pp. 3-6

LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1033 p.

LEVY J-P., 1998, « Dynamique du peuplement résidentiel », *Sociétés contemporaines*, vol. 29, pp. 43-72

LEYENS S., LUYCKX C., « Du développement durable à la décroissance, aller et retour », « Décroissance et changement de paradigme », *Les Carnets du développement durable*, n°1, Namur, Presses universitaires de Namur, 44 p.

LEYVAL C., BERTHELIN J., FLORENTIN L., MOREL J-L., SCHWARTZ C., 1999, « Le point de vue du pédologue : le sol, une ressource négligée en milieu urbain » in BARLES S., BREYSSE D., GUILLERME A., LEYVAL C. (dir.), 1999, *Le sol urbain*, Paris, Economica, p. 131-142

LAGANIER R., ROUSSEL I., 2000, « La gestion de l'écosystème urbain pour une ville durable », *BAGF*, n°2, pp. 137-161

LUGINBUHL Y., 1992, « Nature, paysage, environnement, obscurs objets du désir de totalité » in ROBIC M-C (dir.), *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme-nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica, p. 11-56

LORANT-PLANTIER E., 2011, « Elaboration d'un indicateur global d'évaluation de la vulnérabilité écologique du milieu le long de grandes infrastructures linéaires : Pourquoi ? Comment ? L'exemple du canal Seine-Nord Europe », à paraître

LOUBIERE A., 2006, « Ecorégion cherche quartiers durables », *Urbanisme*, n°346, mai-juin 2006, dossier « Ecoquartiers », pp. 63-64

LOVELOCK J., 2001, *Gaïa : une médecine pour la planète : géophysiology nouvelle science de la terre*, Paris, Sang de la terre, 192 p.

MAIRIE DE TOULOUSE, 2008, *Observatoire de l'environnement 2008*, Mairie de Toulouse, 130 p.

MANCEBO F., 2006, *Le développement durable*, Paris, Armand Colin, coll. U, 269 p.

MANGIN D., 2006, « L'avenir des quartiers » in AUTHIER J-Y., BACQUE M-H., GUERIN-PACE F., 2006, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, pp. 253-255

MARCHAND B., 2009, *Les ennemis de Paris. La haine de la grande ville des Lumières à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 387 p.

MARCHAND B., 1993, *Paris, histoire d'une ville XIXe-XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 440 p.

MARCOU G., 2010, « La loi sur le Grand Paris : le retour de l'Etat aménageur ? », *AJDA*, Dalloz, 11 octobre 2010, n°33, pp. 1868-1877

MARTIN-BRELOT H., 2007, *Les dynamiques spatiales métropolitaines franciliennes : atouts ou handicaps vis-à-vis du développement durable ? Une comparaison avec Berlin, Londres et Luxembourg-ville*, Rapport de post-doctorat pour le Conseil Régional d'Ile-de-France, septembre 2007, 83 p., <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/21/63/PDF/rapport-idf-martin-brelot.pdf>

MASBOUNGI A., 2009, « Une vision de la ville durable à très grande échelle », *Urbanisme*, septembre-octobre 2009, n°368, pp. 53-56

MASBOUNGI A., 2008, *Breda, faire la ville durable*, Paris, Le Moniteur, 143 p.

MASSARD-GUILBAUD G., BERNHARDT C. (dir.), 2002, *La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 468 p

MATHIEU N., 1999, « Repenser la nature dans la ville, un enjeu pour la géographie », communication au Festival International de Géographie, http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_99/nature_ville/article.htm

MATHIEU N., MARTOUZET D., GUERMOND Y., 2010, « Pour de nouvelles approches vers des villes durables – Introduction », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 18 n°2, avril-juin 2010, pp. 103-112

MATHIEU N., GUERMOND Y. (ed.), 2005, *La ville durable du politique au scientifique*, Cemagref, CIRAD, Ifremer, INRA, coll. Indisciplines, 285 p.

MARCHAND B., 2007, « L'urbaphobie en France depuis 200 ans : très bref résumé », communication au colloque de Cerisy-la-Salle « Ville mal aimée, ville à aimer », 5-12 juin 2007, 8 p., <http://www-ohp.univ-paris1.fr/Textes/Marchand.pdf>

MARTIN J-Y., 2002, *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD éditions, 344 p.

MARTINEZ-ALIER J., 2002, *The Environmentalism of the Poor : a Study of Ecological Conflicts and Valuation*, Northampton, Edward Elgar

MARTY P., VIVIEN F-D., LEPART J., 2005, *Les biodiversités. Objets, théories, pratiques*, CNRS éditions.

MARTOUZET D., 2007, « Le rapport affectif à la ville : analyse temporelle ou les quatre « chances » pour la ville de se faire aimer ou détester », communication au colloque de Cerisy-la-Salle « Ville mal aimée, ville à aimer », 5-12 juin 2007, 13 p., <http://www-ohp.univ-paris1.fr/Textes/Martouzet.pdf>

MATTHEWS J.A., HERBERT D.T., 2004, *Unifying geography, common heritage, shared future*, London, New York, Routledge, 402 p.

MEADOWS D. H., MEADOWS D. L., RANDERS J., BEHRENS W., 1972, *Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard, coll. Ecologie, 314 p.

MERLIN P., 2007, *L'éco-région d'Île-de-France, une utopie constructive*, Paris, La documentation française, 187 p.

MERLIN P., 2004, *L'Île-de-France hier, aujourd'hui, demain*, Paris, La documentation française, 160 p.

MERLIN P., 2002, *L'aménagement du territoire*, Paris, PUF, 448 p.

MERLIN P., CHOAY F. (dir.), 2005, *Dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme*, Paris, PUF, 963 p.

METZGER P., COURET D., URBI, 2010, « Vulnérabilité et pauvreté en milieu urbain : réflexions à partir des villes du Sud » in COUTARD O., LEVY J-P. (dir.), 2010, *Ecologies urbaines*, Paris, Economica, Anthropos, pp. 239-257

METZGER P., COURET D., URBI, 2002, « La ville durable côté Sud : entre utopies et pratiques » in MARTIN J-Y., 2002, *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD éditions, pp. 161-181

MEYBEC M., de MARSILY G., FUSTEC E. (ed.), 1998, *La Seine en son bassin : fonctionnement écologique d'un système fluvial anthropisé*, Paris, Elsevier, 749 p.

MIOSSEC A., ARNOULD P., VEYRET Y., 2004, « Développement durable : affaire de tous, approches de géographes », *Historiens et géographes*, n° 387, pp. 85-96

MIRENOWICZ P., GARNIER C., 1984, « Manifeste pour l'écologie urbaine », *Metropolis*, Paris, n° 64-65, 1984, pp. 12-16.

MOREAU DEFARGES P., 2003, *La gouvernance*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, n° 3676, 127 p.

MUCHEMBLED R., BENNEZON H., MICHEL M-J., 2009, *Histoire du Grand Paris, de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Perrin, 414 p.

MULLER P., 2009, *Les politiques publiques*, PUF, Que-sais-je ?, 127 p.

MUIS A-S., 2011, *L'application territoriale du développement durable. De la stratégie à l'action*, Paris, Berger-Levrault, coll. Pratiques locales, 175 p.

MUIS A-S., 2008, *Application locale des politiques de développement durable sur les territoires français. Vers une cohérence territoriale ?*, thèse de l'université de Cergy-Pontoise sous la direction de Gilles Hubert, 487 p.

NAESS A., 2008, *Ecologie, communauté et style de vie*, Paris, ed. MF, 372 p.

NASCIMENTO I., CARRAGE S., 2007a, *Note rapide sur le développement durable : mesurer la qualité de vie des franciliens*, note rapide n° 439, décembre 2007, Paris, IAURIF, 6 p.

NASCIMENTO I., CARRAGE S., 2007b, *Les indicateurs stratégiques de développement durable pour la région Ile-de-France : un indice de qualité de vie et de bien-être*, Paris, IAURIF, novembre 2007, 163 p.

NASCIMENTO I., CARRAGE S., 2007c, *Tableau d'indicateurs de développement durable*, juillet 2007, Paris, IAURIF, 144 p.

NASCIMENTO I., CARRAGE S., DARRE C., MAGDELAINE C., ACERBI C., 2005, *L'organisation d'une base d'indicateurs de développement durable en région Ile-de-France*, Paris, IAURIF, 69 p.

NICOL M-A., 2009, *Vers un tourisme parisien éco-responsable – Etude exploratoire*, APUR, décembre 2009.

NICOLAS Y., 2006, *Développement durable et solidarité internationale. Enjeux, bonnes pratiques, propositions pour un développement durable du Sud et du Nord*, HCCI, Adéquations, 136 p.

OCDE, 2004, *Indicateurs clés d'environnement de l'OCDE*, Paris, OCDE, 36 p.

OFFICE DU TOURISME DE SAINT-DENIS PLAINE COMMUNE, *Compte rendu de l'assemblée générale du 19 mai 2010*.

OFFNER J-M., « Le Grand Paris », *Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La documentation française, n°942, novembre 2007, 119 p.

OFFNER J-M., 2002, « Des réseaux municipaux aux flux métropolitains, évolution in PRANLAS-DESOURS (dir.), *Territoires partagés. L'archipel métropolitain*, Paris, Pavillon de l'Arsenal/Picard, pp. 68-71

OCDE, 2004, *Indicateurs clés d'environnement de l'OCDE*, Paris, OCDE, 36 p.

ONU, 2008, *Measuring sustainable development*, ONU, 114 p.

ONU, 2007, *Indicators of sustainable development: guidelines and methodologies*, New York, ONU, 93 p.

ONU, 1992, *Agenda 21*, <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/>

ORAIN O., 2006, « La géographie comme science. Quand « faire école » cède le pas au pluralisme » in ROBIC M-C. (coord.), MENDIBIL D., GOSME C., ORAIN O., TISSIER J-L., 2006, *Couvrir le monde. Un grand siècle de géographie française*, Paris, Adpf, ministère des affaires étrangères, pp. 90-123

ORAIN O., 2003, *Le plain-pied du monde : postures épistémologiques et pratiques d'écriture dans la géographie française au XXe siècle*, thèse de géographie de l'université Paris 1, 406 p.

PANIER I., RATTE C., 2007, *Le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs*, Sept 2007, les dossiers de l'INSEE n° 142, INSEE, 163 p.

PAQUOT T., YOUNES C., 2010, *Philosophie de l'environnement et des milieux urbains*, La découverte, 183 p.

PASTILLE consortium, 2002, *Indicators into action: local sustainability indicators sets in their context*, Final Report, EU, 97 p.

PAULET J-P., 2005, *Le développement durable*, Paris, Ellipses, coll. Transversale Débats, 188 p.

PIECHAUD J-P., HOURS A. et al., 2010, *Penser la métropole parisienne. Plaidoyer pour un projet citoyen, égalitaire et postcarbone*, Paris, l'Harmattan, Les éditions des Récollets, 192 p.

PECH P., DIZIERE S., GILLET A.-G., MAMDER J., TICHIT M., 2009, "Environmental conservation and the production of new territories: the example of French *départements*." *Geojournal*

PECH P., 2007, « Développement durable et géographie physique : quel mariage possible ? », *L'Information géographique*, Armand Colin, Septembre 2007, vol. 71, pp. 66-78

PECH P., 2001, « A qui appartient la montagne de Lure ? (Alpes de Hautes-Provence) : géographie d'une perception », *Géographie et cultures*, n° 37, pp. 59-73

PECH P., SIMON L., TABEAUD M., 1996, « Giono et la Montagne de Lure : perceptions, mythe ou réalités ? » in *La Forêt. Perceptions et représentations*, Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, Paris, L'Harmattan, pp. 79-92

PECH P., REGNAULT H., 1992, *Géographie physique*, PUF, 433 p.

PECQUEUR B., ZUINDEAU B., 2010, « Espace, territoire, développement durable », in ZUINDEAU B. (dir.), 2010, *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 517 p.

PEDELABORDE P., 1957, *Le climat du bassin parisien : essai d'une méthode rationnelle de climatologie physique*, Paris, Génin, thèse de doctorat, 539 et 116 p.

PELLETIER P., 1993, *L'imposture écologique*, Paris, Reclus, 208 p.

PLAINE COMMUNE, *Schéma touristique communautaire 2007-2010*.

PLAINE COMMUNE, 2007, *Plan Climat énergie de Plaine Commune*, 58 p., 7 annexes, http://www.plainecommune.fr/page/p-472/art_id-/

POUBLON M-S., SEBILLE-MAGRAS W., 2010, *L'Agenda 21 : outil de la cohésion des territoires*, La Plaine Saint-Denis, AFNOR, 170 p.

PROFESSION BANLIEUE, 2009, *Développement durable et politique de la ville : pour un enrichissement réciproque*, Profession Banlieue, DIREN IDF, DAC Communication, septembre 2009, 36 p.

QUINTREAU B., 2007, *Contribution au débat national sur l'environnement et le développement durable : synthèse des travaux du Conseil Économique et Social*, rapport du Conseil Économique et Social, 148 p.

RABREAU D., 2006, « L'embellissement mis en scène et le développement durable. La nature en ville sous l'Ancien Régime » in Descat S., Monin E., Siret D., 2006, *La ville durable au risque de l'histoire*, Ecole nationale supérieure d'Architecture et de paysage de Lille, 192 p.

RAFFESTIN C., 1999, « Géographie et écologie humaine » in BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., 1999, *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, pp. 23-36

RAOUL-DUVAL J., 2008, *Empreinte écologique, retour sur expériences régionales*, La Défense, PUCA , 62 p.

REASON P., BRADBURY H. (ed.), 2001, *Handbook of Action Research. Participative inquiry and practice*, London, SAGE, 468 p.

REGHEZZA M., 2006, *Réflexions autour de la vulnérabilité métropolitaine : la métropole parisienne face au risque de crue centennale*, thèse de l'université Paris X – Nanterre sous la direction d'Y. Veyret, 384 p.

RENARD C., 2010, « Le Grand Paris du tourisme... n'est pas gagné », *L'Architecture d'aujourd'hui*, septembre octobre 2010, n°379, pp. 94-101

RHEIN C. (dir.), BLIDON M., FLEURY A., GUERIN-PACE F., HUMAIN-LAMOURE A-L., 2008, *Regards sur les quartiers parisiens : contextes spatiaux, usages politiques et pratiques citadines*, rapport de l'UMR Géographie-cités pour la Ville de Paris, 234 p.

RIBARDIERE A., 2007, « Les contextes locaux de la précarité sociale » in SAINT-JULIEN T., LE GOIX R. (dir.), 2007, *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, pp. 165-183

RIBARDIERE A., 2005, *Précarité sociale : quand les mailles s'en mêlent. Etude des découpages territoriaux de l'action sociale départementale et de la politique de la Ville en Ile-de-France*, thèse de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction de Thérèse Saint-Julien, 467 p.

RIST G., 2007, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 483 p.

ROBIC M-C., BESSE J-M., LUGINBUHL Y., OZOUF-MARIGNIER M-V et al., 1992, *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica, 343 p.

- ROBIC M-C., MATHIEU N., 2001, « Géographie et durabilité : redéployer une expérience et mobiliser de nouveaux savoir-faire » in JOLLIVET M., (ed.), 2001, *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Elsevier, NSS, pp. 167-190
- ROBIC M-C. (coord.), MENDIBIL D., GOSME C., ORAIN O., TISSIER J-L., 2006, *Couvrir le monde. Un grand siècle de géographie française*, Paris, Adpf, ministère des affaires étrangères, 229 p.
- RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G., 2003, *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?*, Paris, Karthala, 308 p.
- ROGERS R., 2000, *Des villes durables pour une petite planète*, Paris, Le Moniteur, 213 p.
- RONAI S., 2008, « Les récents conflits géopolitiques en Ile-de-France » in BAUDOUIN T., LAISNEY F., TERADE A., 2008, *Paris, alchimies d'une métropole*, Paris, ed. Recherches, p. 287-302
- RONAI S., 2004, « Paris et la banlieue : je t'aime, moi non plus », *Hérodote*, n°113, 2^e trimestre 2004, pp. 28-44
- RONCAYOLO M., 1990, *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 278 p.
- RONCAYOLO M., PAQUOT T. (dir.), 2002, *Villes et civilisation urbaine XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Larousse, 687 p.
- ROQUEPLO P., 1997, *Entre savoir et décision*, Paris, INRA éditions.
- ROSSI G., 2000, *L'ingérence écologique : environnement et développement rural du Nord au Sud*, Paris, CNRS, 229 p.
- ROY A., 2010, « Opinions et pratiques environnementales des Français en 2009 », *Chiffres et Statistiques*, n° 153, septembre 2010, Commissariat général au développement durable, 7 p.
- ROY A., 2003, « Les Français et l'environnement : opinions et attitudes au début 2002, *Etudes et travaux* n°39, IFEN, 95 p. http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Etudes_et_documents/2003/et39.pdf
- ROUGERIE G., BEROUTCHACHVILI N., 1991, *Géosystèmes et paysages. Bilan et Méthodes*, Paris, Armand Colin, 302 p.
- RUFAT S., 2011, *Transition post-socialiste et vulnérabilité urbaine à Bucarest*, Bucarest, Editura universitatii din bucuresti, 326 p.
- RUFAT S., 2007, « L'estimation de la vulnérabilité urbaine, un outil pour la gestion du risque. Approche à partir de l'agglomération lyonnaise », *Géocarrefour*, vol. 82, n°1-2, pp. 7-16, <http://geocarrefour.revues.org/1397>
- SACHS I., 1994, « Le développement reconsidéré : quelques réflexions inspirées du Sommet de la Terre », *Tiers-Monde*, t. 35, n° 137, p. 53-60
- SACHS I., 1980, *Stratégies de l'éco-développement*, Paris, Editions ouvrières, 140 p.
- SAINT-JULIEN T., LE GOIX R. (dir.), 2007, *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, 333 p.

SALAT S. (dir.), LABBE F., NOWACKI C., 2011, *Les villes et les formes. Sur l'urbanisme durable*, CSTB, Hermann, 543 p.

SALLET-LAVOREL H., 2003, *Pour un tourisme participatif en Ile-de-France – Encourager le rapprochement des visiteurs et des franciliens*, IAURIF, décembre 2003, 53 p.

SALOMON CAVIN I., MARCHAND B. (dir.), 2010, *Antiurbain. Origines et conséquences de l'urbaphobie*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 329 p.

SANCHIS IBOR C., JEGOU A., PECH P., 2007, « L'Albufera de Valencia, une lagune de médiane en médiane », *Géographie et cultures*, l'Harmattan, n°63, pp. 5-22

SANCHIS IBOR C., 1999, *La Albufera de Blasco Ibáñez*, Ed. Palmart-Ajuntament Catarroja, 101 p.

SANDERS L., 1989, *L'analyse de données appliquée à la géographie*, Montpellier, Reclus, 267 p.

SASSEN S., 1994, *Cities in a world economy*, London, Pine forge press, 157 p.

SCHAEFFER V., RUEGG J., LITZISTORF SPINA N., 2010, « Quartiers durables en Europe : enjeux sociaux et processuels », *Urbanisme*, mars-avril 2010, n° 371, pp. 27-32

SHEN L-Y., OCHOA J.J., SHAH M. and ZHANG X., 2011. The application of urban sustainability indicators – A comparison between various practices. *Habitat International*. 35 (1): 17-29

SEN A., 2000, *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, Paris, ed. Odile Jacob, 356 p.

SERRES M., 1992, *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 191 p.

SGARD A., 2008, « Entre rétrospective et perspective. Comment reconstruire le récit du territoire ? » *EspacesTemps.net*, juillet 2008, <http://www.espacestems.net/document6123.html>

SIEBAUER F-R., 2006, « Elaboration d'un tableau de bord de l'environnement urbain » in Lazzeri Y. (dir.), 2006, *Les indicateurs territoriaux de développement durable. Questionnements et expériences*, Paris, l'Harmattan, pp. 211-238

SIMARD L., LEPAGE L., FOURNIAU J-M. et al., 2006, *Le débat public en apprentissage : aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*, Paris, l'Harmattan, 315 p.

SIMON L., 2006a, « De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires », *Annales de géographie*, « Les territoires de la biodiversité », n°651, septembre-octobre 2006, 640 p.

SIMON L., 2006b, « Conclusion : « Oui », in ARNOULD P., GLON E. (ed.), 2006b, *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Publications de la Sorbonne, pp. 263-267

SIMON L., 1997, « La forêt entre légendes et représentation » in ARNOULD P., HOTYAT M., SIMON L., *Les forêts d'Europe*, Paris, Nathan, pp. 143-152

SIMON L., Pech P., Tabeaud M., 2000, "Landscapes types and geoecology dynamics of a Mediterranean mountain. Example in the southern Alps: Montagne de Lure", *Landscape ecology*, vol. VI, pp. 261-274

SORRE M., 1951, *Les Fondements de la géographie humaine, t.1 Les fondements biologiques. Essai d'une écologie de l'homme*, Paris, Armand Colin, 3^e édition, 488 p.

SOUAMI T., 2011, « Ecoquartiers et urbanisme durable », *Problèmes Politiques et sociaux*, février 2011, n°981, Paris, La documentation Française, 111 p.

SOUAMI T., 2009, *Ecoquartiers. Secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens*, Paris, ed. Les Carnets de l'info, 2^e édition 2011 ; 1^e édition 2009, 252 p.

SOUAMI T., 2008, « L'éco-quartier qui cache la ville durable », *Territoires*, avril 2008, pp. 31-33

SUBRA P., 2009, « Le Grand Paris, stratégies urbaines et rivalités géopolitiques », *Hérodote*, n°135, 4^e trimestre 2009, pp. 49-79

TABEAUD M., 2006, « Les villes font-elles leur temps ? » in DORIER-APPRILL E. (dir), 2006, *Ville et environnement*, Paris, SEDES, 512 p

TAPIE-GRIME M. (dir), 2007, *Développement durable et démocratie participative, la dynamique performative locale*, Paris, PUCA, 173 p.

TEDDIF, 2010, *Agendas 21 d'Île-de-France : quelles contributions aux enjeux franciliens ?*, études réalisées par la DIREN-IF, l'ARENE-IF et ETD avec la contribution du Conseil Régional et de l'ADEME-IF, juin 2010, 23 p., http://www.teddif.org/IMG/pdf/Analyse_A21_franciliens.pdf

TER MINASSIAN H., 2011, « La réhabilitation thermique des bâtiments anciens à Paris : comment concilier protection du patrimoine et performance énergétique », *Cybergéo*, mai 2011, <http://cybergeog.revues.org/23737>

THEYS J., 2010, « Trois conceptions irréductibles de l'environnement » in COUTARD O., LEVY J-P., 2010, *Ecologies urbaines*, Paris, Economica, pp. 15-38

THEYS J., 2001, « A la recherche du développement durable : un détour par les indicateurs » in Jollivet M., *Le développement durable, de l'utopie au concept*, Paris, Elsevier, Nature, Sciences, Sociétés, pp. 269-279

THEYS J., 2000a, « Vers des indicateurs de développement durable : se mettre d'accord sur une architecture avant d'empiler les briques », in *Développement durable, villes et territoires, Notes du centre de prospective et de veille scientifique*, n° 13, Paris, Ministère de l'Equipeement, pp. 85-98

THEYS J., 2000b, « Quelles recherches sur le développement durable ? Un détour par les indicateurs » in « Développement durable, villes et territoires », *Notes du centre de prospective et de veille scientifique*, n°13, Ministère de l'Equipeement, p. 111-117

THEYS J., 2000c, « Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire ? Le développement durable et la confusion des (bons) sentiments » in Wachter S., Bourdin A., Lévy J., 2000, *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues, ed. de l'Aube, pp. 225-259

THEYS J., EMELIANOFF C., 2001, « Les contradictions de la ville durable », *Le Débat*, n°113, janvier-février 2001, Paris, Gallimard, pp. 122-135

THEYS J., KALAORA B., 1992, *La terre outragée. Les experts sont formels !*, Paris, Autrement, 270 p.

TISSIER J-L., 1992, « La géographie dans le prisme de l'environnement 1970-1990 », in ROBIC M-C., BESSE J-M., LUGINBUHL Y., OZOUF-MARIGNIER M-V et al., 1992, *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica, pp. 202-243

TISSOT S., 2006, « Sociologie urbaine et politique de la ville : retour sur une rencontre autour des « quartiers d'exil » in AUTHIER J-Y., BACQUE M-H., GUERIN-PACE F., 2006, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, pp. 65-74

THIARD P., 2006, « Le Bassin parisien : un espace ambigu » in OFFNER J-M., « Le Grand Paris », *Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La documentation française, n°942, novembre 2007, pp. 28-31

TRICART J., KILLIAN J., 1978, *L'Eco-géographie*, Paris, Masson.

TJALLINGII P. S., 1995, *Ecopolis. Strategies for ecologically sound urban development*, Leiden, Backhuys publishers, 159 p.

TSAYEM DEMAZE M., 2009, « Le protocole de Kyoto, le clivage Nord-Sud et le défi du développement durable », *L'Espace géographique*, n°2, p. 139-156

UICN, 1980, *Stratégie mondiale pour la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, UICN, PNUE, FAO, UNESCO, 55 p.

UNITED NATIONS COMMISSION FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT, 1996, *Indicators of sustainable development: Framework and Methodologies*, New York, ONU

Urbanisme, 2010, « La démarche EcoCités – Villes durables en projet », février 2010, hors série n°36

VADELORGE L., 2005, « Mémoire et histoire. Les villes nouvelles française », *Les annales de la recherche urbaine*, n°98, pp. 7-13, http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/02memoire_98.pdf

VAGUET A., BRISSET S., ELIOT E., 2005, « L'insoutenable légèreté de la ville durable : la preuve par l'Inde ? in MATHIEU N., GUERMOND Y. (ed.), 2005, *La ville durable du politique au scientifique*, Cemagref, CIRAD, Ifremer, INRA, coll. Indisciplines, pp. 145-164

VAQUIN J-B (dir.), 2006, *Atlas de la nature à Paris*, ed. Le Passage, APUR, 287 p.

VATIN F., 2005, « Aménagement forestier et métaphysique économique du XVIIIe au XIXe siècle : le premier débat sur le développement durable » in MARECHAL J-P., QUENAULT B. (dir.), 2005, *Le développement durable. Une perspective pour le XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 51-67

VERGNET-COVO M., 2007, *Ville durable mode d'emploi*, Voiron, éditions Territorial, 131 p.

VERGNOLLE-MAINAR C., 2009, *Les disciplines scolaires et leurs frontières : la géographie scolaire, de l'environnement au développement durable*, HDR, Université Paris 7 Diderot

VERGNOLLE MAINAR C., SOURP R., 2006, « La difficile prise en charge de l'interface nature-société dans la géographie scolaire française : l'échec de l'introduction du concept de géosystème », *L'Information géographique*, vol. 70, pp. 16-32

VEYRET Y. (dir.), 2007, *Dictionnaire de l'Environnement*, Paris, Armand Colin, 403.

- VEYRET Y. (dir.), 2007, *Le développement durable*, Paris, Sedes, 432 p.
- VEYRET Y., 2006, « Ville et « nature » dans le monde occidental », in DORIER-APPRILL E., 2006, *Ville et environnement*, Paris, SEDES, pp. 61-81
- VEYRET Y. (dir.), 2005a, *Le développement durable : approches plurielles*, Initial, Hatier, Paris, 288 p.
- VEYRET Y. (dir.), 2005b, *Dictionnaire de l'environnement*, Paris, Armand Colin, 403 p.
- VEYRET Y., ARNOULD P. (dir.), 2008, *Atlas des développements durables*. Un monde inégalitaire, des expériences novatrices, des outils pour l'avenir, Paris, Autrement, 87 p.
- VEYRET Y., GRANIER G., 2006, *Le développement durable. Quels enjeux géographiques ?*, La Documentation Photographique, n°8053, La documentation Française, 63 p.
- VEYRET Y., JALTA J., 2010, *Développements durables : tous les enjeux en 12 leçons*, Paris, Autrement, 235 p.
- VEYRET Y., LE GOIX R., 2011, *Atlas des villes durables. Ecologie, urbanisme, société : l'Europe est-elle un modèle ?*, Paris, Autrement, 88 p.
- VEYRET Y., PECH P., 1993, *L'homme et l'environnement*, Paris, PUF, 423 p.
- VIEILLARD-BARON, 2011, *Banlieues et périphéries. Des singularités françaises aux réalités mondiales*, Paris, Hachette, 2^e édition revue et augmentée, 303 p.
- VILLALBA B., 2009, *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Villeuneuve d'Asq, Presses du Septentrion, 387 p.
- VILLALBA B., GOXE A., LIPOVAC J-C, 2005, "Evaluer le développement durable : enjeux, méthodes, démarches d'acteurs », *Développement durable et territoires*, <http://developpementdurable.revues.org/1676>
- VILLE DE PARIS, 2008, *Cahier des recommandations environnementales pour les acteurs de la construction et de l'aménagement*, 74 p.
- VILLE DE PARIS, 2007a, *Le Bilan Carbone de Paris – Bilan des émissions de gaz à effet de serre*, Ville de Paris, 37 p.
- VILLE DE PARIS, 2007b, *Livre Blanc. Contributions des Parisiennes et des Parisiens pour lutter contre les dérèglements climatiques*, Ville de Paris, février 2007, version longue, 223 p.
- VILLE DE PARIS, 2007c, *Quel temps fait-on demain ? Plan parisien de lutte contre le dérèglement climatique*, 75 p. (brochure de communication ; texte identique à la délibération)
- VILLE DE PARIS, 2007d, *Diagnostic partagé de l'Agenda 21 de Paris*, Ville de Paris, 89 p.
- VIVIEN F-D., 2005, *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 122 p.
- VIVIEN F-D., 2001, « Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps », in Jollivet M., *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, pp. 19-60.

VOIRON-CANICIO C., 2005, « Pour une approche systémique du développement durable », *Développement durable et territoires*, dossier 4 : développement durable et territoires, mai 2005, <http://developpementdurable.revues.org/261>

VOISENET J., 20005, « Histoire d'une idée. De l'écologie au développement durable, in Gauchon P., Tellene C., *Géopolitique du développement durable*, pp. 7-22

VTT, 2004, *Trends and indicators for monitoring the UE – Thematic strategy on sustainable and urban development*, Final report, 192 p

WACKERMANN G. (dir.), 2010, *L'écosociété. Une société plus responsable est-elle possible ?*, Paris, Ellipses, 623 p.

WACKERNAGEL M., REES W. E., 1996, *Our ecological footprint: reducing human impact on earth*, Gabriola Island, New society publishers, 160 p.

WORLD COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT, 1987, *Our common future*, Oxford, Oxford University Press, 400 p.

ZYLBERBERG L., 1992, *De la région de Paris à l'Île-de-France : construction d'un espace politique*, thèse de doctorat de Sciences Po sous la direction de Catherine Grémion, 469 p.

ZUINDEAU B. (dir.), 2010, *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 517 p.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION.....	8
PREMIERE PARTIE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DURABILITE URBAINE DANS LE CHAMP DES SCIENCES ET DES PRATIQUES NOTAMMENT EN GEOGRAPHIE	17
CHAPITRE 1 LE DEVELOPPEMENT DURABLE : CONSENSUS ET DIVERGENCES, DES ORIGINES AUX ALTERNATIVES	19
1. <i>Construction récente de la formule magique</i>	21
1.1 Le tournant des années 1970 : la fin des Trente Glorieuses	21
1.2 Des premières formulations à la sacralisation	26
1.3 Une notion pérenne ? Evolutivité, plasticité et nomadisme.....	29
2. <i>Le développement durable, des réflexions anciennes des sociétés sur les conditions et les limites de leur développement</i>	34
2.1 Les peurs démographiques.....	36
2.2 Quels fondements du système économique ?	36
2.3 Comment utiliser au mieux les ressources naturelles ?.....	40
3. <i>Le développement durable, partie émergée de l'iceberg : divergences, débats et alternatives sous-jacentes</i>	46
3.1 Le développement durable écartelé et manipulé.....	47
3.2 Quelques alternatives au développement durable : <i>deep ecology</i> , décroissance et croissance verte.....	52
3.3 Les débats non résolus du développement durable.....	57
BILAN DU CHAPITRE 1.....	62
CHAPITRE 2 LA DURABILITE URBAINE : EMERGENCES ET TRADUCTIONS.....	64
1 – <i>Concevoir la ville et l'urbanisme : les filiations de la durabilité urbaine</i>	66
1.1 La construction des représentations de la ville en Europe	66
1.2 L'inscription de la durabilité urbaine dans une histoire de l'urbanisme : une lecture en positif et une lecture en négatif	73
2 – <i>Vers une vision écosystémique de la ville</i>	80
2.1 <i>Les appréhensions technocratiques du milieu : l'hygiénisme, prémices d'une écologie urbaine ?</i>	80
2.2 De l'écologie urbaine à l'écologie industrielle	83
3 – <i>Une institutionnalisation de la durabilité urbaine en Europe ?</i>	91
3.1 « L'invention des villes durables » au niveau mondial : les villes comme acteurs publics dans le développement durable	92
3.2 La campagne européenne des villes durables	93
3.3 Les apports de la campagne européenne des villes durables.....	95
4 – <i>Traductions, modèles et approches de la durabilité urbaine</i>	101
4.1 Huit traductions de la ville durable issues des travaux de Cyria Emelianoff.....	101
4.2 Les quatre modèles proposés par Graham Haughton	109
4.3 La ville durable selon Nicole Mathieu : critique, sérendipité et habitabilité	113
BILAN DU CHAPITRE 2.....	116
CHAPITRE 3 POUR UNE GEOGRAPHIE DE LA DURABILITE (URBAINE)	118
1 – <i>Que pensent les géographes de la durabilité (urbaine) ?</i>	119
1.1 A la surface des perceptions actuelles.....	119
1.2 En profondeur : une crise disciplinaire ?	127
2 – <i>Une géographie prédestinée à étudier la durabilité ?</i>	132

2.1 « Le paradigme classique de la géographie se situe dans la perspective d'ensemble même du développement durable » (Robic et Mathieu, 2001).....	132
2.2 La sensibilité écologique de la géographie après la seconde guerre mondiale	135
2.3 A partir de la géographie de l'environnement ?	138
2.4 Les limites du miel disciplinaire	146
3–Fonder la durabilité en géographie sur l'intégration des paradigmes territorial et mésologique	150
3.1 Durabilité et territoires.....	150
3.2 Faire le choix du milieu	155
3.3 Un milieu urbain ?	156
3.4 La durabilité, expression d'une médiance ?	161
BILAN DU CHAPITRE 3.....	169
CHAPITRE 4 LA VILLE DURABLE SE MET EN ŒUVRE –OU PAS - EN EUROPE ET EN FRANCE : DYNAMIQUES ET EXPERIMENTATIONS, PARADOXES ET LIMITES	171
1 – <i>Forces, champs et leviers de changement vers une nouvelle médiance de durabilité urbaine</i>	<i>173</i>
1.1 De l'impulsion européenne.....	173
1.2 ... à l'engagement de l'Etat français.....	182
2 – <i>L'aménagement urbain durable : le quartier dans la ville durable</i>	<i>192</i>
2.1 Expériences européennes : la première génération d'éco-quartiers	193
2.2 Les quartiers durables en France.....	208
2.3 La durabilité urbaine émerge-t-elle du quartier ?	212
3 – <i>Forces d'inertie extrinsèques et contradictions intrinsèques de la durabilité urbaine</i>	<i>222</i>
3.1 Une réussite mitigée des politiques locales de développement durable en Europe	222
3.2 Et autour du développement durable ? Les politiques de développement durable en creux.....	227
3.3 « Les contradictions de la ville durable »	229
BILAN DU CHAPITRE 4.....	234
BILAN DE LA PREMIERE PARTIE	236
DEUXIEME PARTIE LES POLITIQUES DE DURABILITE URBAINE DANS LA METROPOLE PARISIENNE : ECHELLES, ACTEURS ET DYNAMIQUES	238
CHAPITRE 5 LE « GRAND PARIS », UN TERRITOIRE METROPOLITAIN ?	241
1. <i>La métropolité parisienne, une dimension mal assimilée</i>	<i>242</i>
1.1 Parler de métropole pour Paris : un non-dit ?	242
1.2 Aménager la métropole parisienne	246
1.3 Paris et ses périphéries : fractures et solidarités	251
2. <i>Le Grand Paris, un débat ancien et un conflit institutionnel : les échelles du débat sur la métropole ingouvernable.....</i>	<i>255</i>
2.1 Un vieux dossier jamais résolu et toujours ouvert	255
2.2 Les acteurs et niveaux politiques, échelles et territoires du débat	257
3. <i>Les développements récents sur le Grand Paris.....</i>	<i>267</i>
3.1 La consultation des 10 équipes d'architectes : le Pari du Grand Paris.....	267
3.2 La mise en place de la loi sur le Grand Paris	271
3.3 Grand Paris étatique et durabilité urbaine	273
4 - <i>Pertinence du scénario régional pour une métropole durable</i>	<i>274</i>
4.1 Avantages et inconvénients d'un scénario régional	274
4.2 L'environnement métropolitain redécouvert : une éco-Région ?	275
4.3 Les conflits Etat-Région à propos du SDRIF de 2008.....	278
BILAN DU CHAPITRE 5.....	280
CHAPITRE 6 METTRE EN ŒUVRE LA DURABILITE URBAINE DANS UNE METROPOLE INSOUTENABLE ?	282
1 - <i>Une métropole insoutenable ?.....</i>	<i>283</i>

1.1 Quelques forces d'inertie et d'obstacle à la mise en œuvre de la durabilité urbaine dans la métropole parisienne	284
1.2 L'analyse métabolique au service de l'insoutenable	287
2. Les politiques de développement durable dans la métropole	289
2.1 L'action régionale	289
2.2 Les politiques locales de développement durables	291
3. L'exemple a contrario du tourisme durable	294
3.1 Un tourisme durable dans la métropole parisienne, une incongruité ?	294
3.2 Typologie des formes de tourisme durable dans la métropole parisienne	299
3.3 Quelle gouvernance pour la gérance du tourisme durable à Paris ?	304
3.4 Tourisme durable et métropolisation à Paris	308
4. Les terrains d'étude locaux au regard des enjeux métropolitains et des enjeux de durabilité	309
4.1 Le plateau de Saclay, un projet complexe et incertain	309
4.2 Les terrains d'étude : les trois collectivités locales et leurs territoires au regard du développement durable	316
BILAN DU CHAPITRE 6	321
CHAPITRE 7 STRATEGIES TERRITORIALES DE DURABILITE URBAINE DANS LES TROIS COLLECTIVITES D'ETUDE : AGENDAS 21 ET PLANS CLIMAT	322
1. Evolution des engagements vers le développement durable dans les trois collectivités	324
1.1 A la Ville de Paris	324
1.2 A Plaine Commune	330
1.3 A la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (fig. 2.11)	334
2. Comparaison des Plans Climats de Paris et de Plaine Commune	336
2.1 Les résultats des Bilans Carbone® et des Bilans énergétiques	337
2.2 Ambitions globales pour le territoire et pour l'administration	339
2.3 Les actions sur les principaux secteurs émissifs	343
2.4 Des limites des Plans Climat : problèmes, questions en creux et irrésolues	347
3. Les diagnostics des Agendas 21 de Paris et de Plaine Commune	351
3.1 L'élaboration d'un diagnostic d'Agenda 21	351
3.2 Identifier et hiérarchiser les problématiques d'étude : transversalité et pertinence territoriale des problématiques choisies	355
3.3 Vers la définition d'une stratégie d'action à Plaine Commune	363
4. Territoire, gouvernance et participation citoyenne	366
4.1 Gouvernance : portage et partenariat	366
4.2 Participation citoyenne et concertation	374
4.3 Des projets de territoire : territorialité et territorialisation	381
BILAN DU CHAPITRE 7	386
CHAPITRE 8 QUELLES POLITIQUES D'AMENAGEMENT URBAIN DURABLE ? CONSTRUIRE DES QUARTIERS DURABLES DANS LA METROPOLE PARISIENNE	387
1 – Contexte et ambitions des trois projets de quartier durable : l'éco-quartier fluvial de l'Ile Saint Denis, le quartier du lycée Camille Claudel et Clichy-Batignolles	389
1.1 Dimensions comparées de trois quartiers durables	389
1.2 L'exemple de l'éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis	391
1.3 L'exemple de Clichy-Batignolles	401
1.4 L'exemple du Quartier du lycée Camille Claudel	417
2 - Des projets localisés aux politiques de collectivité en aménagement durable	421
1.1 A Paris, une politique vaste qui doit se renforcer	421
1.2 A Plaine Commune : une politique qui s'esquisse et doit se coordonner	426
3. Contraintes, limites et difficultés	431
3.1 Les défis qui s'annoncent pour l'éco-quartier fluvial et pour le quartier du lycée Camille Claudel	431
3.2 Clichy-Batignolles sera-t-il un quartier durable ?	432

3.3 Champs d'action et champs d'inactions communs des projets de quartier durable	444
3.4 L'insertion des projets dans la ville et dans la métropole.....	445
BILAN DU CHAPITRE 8.....	448
BILAN DE LA DEUXIEME PARTIE.....	450
TROISIEME PARTIE APPREHENDER ET MESURER LA DURABILITE URBAINE POUR AMELIORER L'EFFICACITE DE SES MOTEURS	452
CHAPITRE 9 ENQUETER SUR LA CAPACITE DES POPULATIONS A ALLER VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS UN PROJET D'AGENDA 21 ET DANS UN PROJET DE QUARTIER DURABLE	
1. Préfiguration de l'enquête : les hypothèses et les objectifs de l'enquête	455
1.1 Etat de l'art : les enquêtes existantes	455
1.2 Organisation de la phase de préfiguration (fig. 3.1) : les conditions de construction de l'enquête	458
1.3 Problématique et hypothèses de recherche du questionnaire finalisé	461
1.4 Les limites initiales : contraintes pratiques et problèmes scientifiques	465
2. Construire la méthodologie de l'enquête.....	468
2.1 Plan de sondage par quotas	469
2.2 Questionnaire (annexe 2)	475
2.3 Passation, saisie, recodages.....	475
3. Un tableau particulier de Franciliens : présentation des échantillons enquêtés (1462 et 589 individus)	477
3.1 Caractéristiques démographiques	477
3.2 Caractéristiques socio-économiques : CSP, statut et niveau d'études	480
3.3 Rapports au territoire	481
3.4 Une société clivée et discriminée à Plaine Commune ; une société mélangée et insaisissable à Clichy-Batignolles	483
BILAN DU CHAPITRE 9.....	485
CHAPITRE 10 DECOMPOSER LE MOUVEMENT DE DURABILITE URBAINE POUR LE RECOMPOSER : TENDANCE GENERALE ET TENDANCES DIFFERENCIEES DE DURABILITE D'UN TERRITOIRE D'ENQUETE A L'AUTRE.....	
1. Décomposer la durabilité urbaine : pratiques environnementales versus pratiques de solidarité et de consommation alternative.....	487
1.1 Dépasser l'étonnante proximité apparente des résultats des tris à plat	487
1.2 Expliquer des pratiques dissociées : similarités et effet de contexte	494
2. Aller vers le développement durable : Connaître, s'engager, participer.....	507
2.1 Une connaissance en réalité très limitée du développement durable	508
2.2 L'hypothèse d'une mesure des engagements est invalidée	512
2.3 Participer : attendus et inattendus sur les souhaits de participation	513
2.3 Volet déclinable de Plaine Commune : l'expression libre sur la ville.....	517
2.4 Volet déclinable sur l'éco-quartier à Clichy-Batignolles	519
3. Apprécier dans son ensemble la capacité à aller vers le développement durable ?	523
3.1 Pratiques environnementales versus pratiques solidaires : une opposition difficile à dépasser	523
3.2 Intensité des l'engagement environnemental et de proximité mais aussi de l'incertitude.....	523
3.3 Expliquer la synthèse et la hiérarchisation de l'information	527
3.4 Approche par la typologie des dynamiques vers le développement durable (CAH) – Plaine Commune	529
BILAN DU CHAPITRE 10.....	534
CHAPITRE 11 CONCERTER « LES HABITANTS » DANS DES PROJETS DE DURABILITE URBAINE ? OBSERVATIONS, ANALYSES ET PROPOSITIONS EXPLORATOIRES.....	
1. Les pratiques de concertation observées dans les collectivités d'étude	538
1.1 Découvrir les démarches observées	539
1.2 Méthodologie d'observation participante.....	541
1.3 Les apparences de la concertation : fonctionnements et dysfonctionnements	547

2. Les paradoxes de la concertation : se poser les bonnes questions renverse les perspectives.....	552
1.1 Qui concerte qui ?	552
1.2 Pourquoi ou pour quoi concerner et être concerté ?.....	558
1.3 Que faire du contenu des opinions exprimées ? Le cheminement des citoyens aux élus	562
3. Propositions méthodologiques d'analyse des pratiques de concertation en développement durable ..	567
3.1 Mettre en place une grille d'observation et d'analyse	567
3.2 Modéliser les réunions de concertation	570
BILAN DU CHAPITRE 11.....	576
CHAPITRE 12 CONSTRUIRE L'ÉVALUATION PAR INDICATEURS DE LA DURABILITÉ URBAINE.....	578
1. Concevoir un observatoire de la durabilité urbaine pour la métropole parisienne	580
1.1 Construire une bibliothèque de systèmes d'indicateurs de développement durable	581
1.2 La matrice finale du tableau de bord d'indicateurs de développement durable.....	589
2. Etat de l'art des indicateurs de durabilité urbaine.....	598
2.1 Aborder les indicateurs et les tableaux de bord d'indicateurs par l'observation de la bibliothèque établie ..	598
2.2 Maîtriser l'évaluation en développement durable et les problèmes qu'elle pose	611
2.3 Vers une typologie des évaluations possibles en développement durable et en aménagement urbain durable	614
3. Accompagner la démarche d'évaluation des opérations d'aménagement de la Ville de Paris	617
3.1 La démarche d'évaluation	618
3.2 Les résultats de la première phase d'audit	621
3.3 Les apports du tableau de bord : comment en tirer profit ?	623
3.4 Des questionnements qui demeurent : comment emboîter les échelles et penser l'intégration territoriale ?	626
4. Prologue - Pourquoi et comment évaluer ? Pour une culture propre de l'évaluation en développement durable.....	628
4.1 D'où vient l'évaluation en développement durable ? Quelle est sa pertinence ?	628
4.2 Partager l'évaluation, aussi bien sa démarche que ses résultats	629
BILAN DU CHAPITRE 12.....	633
BILAN DE LA TROISIÈME PARTIE	635
CONCLUSION	637
BIBLIOGRAPHIE	648
TABLE DES MATIÈRES	681
TABLE DES FIGURES.....	686
TABLE DES TABLEAUX.....	689
ANNEXES.....	692
ANNEXE 1 LES ACTEURS EN COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	693
ANNEXE 2 QUESTIONNAIRE ET PLAN DE SONDAGE DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE.....	699
ANNEXE 3 LA BIBLIOTHÈQUE DE L'OBSERVATOIRE DE LA DURABILITÉ URBAINE	716

TABLE DES FIGURES

Les figures notées AJ, croquis ou schémas, sont des figures originales.

Figure 1 : Le développement durable à Johannesburg, représenté sous la forme d'une fleur (AJ).....	32
Figure 2 : L'empilement sémantique du développement durable au fil du temps : évolution de ses acceptions conceptuelles (AJ)	48
Figure 3 Prépondérance récurrente de l'une des sphères selon les acteurs (AJ).....	50
Figure 4 : Le développement durable écartelé entre les trois piliers (AJ - page suivante).....	50
Figure 5 : Les débats intrinsèques à la notion de développement durable ; questionnements et alternatives	53
Figure 6 : Les composantes et filiations du développement durable	63
Figure 7 : Le cadre holistique de la perspective de l'écologie humaine (R. Lawrence, 2010, p. 262).....	90
Figure 8 : Le modèle trophique de l'eau (Tjallingii, 1995)	97
Figure 9 : Le modèle spatial de la frange urbaine (Tjallingii, 1995)	98
Figure 1.10 : Le modèle bi-réseau (Tjallingii, 1995)	99
Figure 11 : Le déploiement médial de l'existence humaine à la surface de la Terre (AJ d'après A. Berque).....	164
Figure 12 : la démarche de l'Agenda 21 et du plan climat (AJ).....	175
Figure 13 : Västra Hamnen à Malmö (Suède), un éco-quartier d'exposition	198
Figure 14 : Vesterbro-Hedebygade : un éco-îlot gentrifié ?	199
Figure 15 : Riesefeld, une austérité végétalisée	201
Figure 16 : Vauban, un éco-quartier marquant par son engagement écologique et sociétal.....	203
Figure 17 : Deux nébuleuses principales d'acteurs qui coproduisent un espace urbain dans une négociation souvent conflictuelle (AJ)	206
Figure 18 : Un Vauban à l'identité forte, mais des Vaubans marqués également (AJ)	207
Figure 19 : La confusion des échelles : une multiplicité de niveaux d'intervention pour une dualité de types de politiques et d'espaces d'intervention (schéma AJ).....	235
Figure 20 : Quelques enjeux de durabilité au regard de l'aménagement métropolitain (AJ).....	262
Figure 21 : Un Grand Paris, oui mais : quel périmètre et quel institution ? (AJ – pages suivantes)	262
Figure 22 : Localisation des trois collectivités d'étude dans la métropole au regard des enjeux d'aménagement et de durabilité	283
Figure 23 : Le bilan de matières brutes pour l'année 2003 in Barles, 2007, p. 68	288
Figure 24 : Des Bilans Carbone hors visiteurs et visiteurs au Bilan Carbone Total, un tour de passe-passe pour ne pas mettre en valeur le poids du tourisme (AJ)	296

Figure 25 : De multiples visages et représentations pour l'un des derniers espaces ouverts de la métropole parisienne	310
Figure 26 : Les enjeux de durabilité sur le plateau de Saclay au regard des projets métropolitains actuels (AJ – page suivante)	313
Figure 27 : Enjeux de durabilité à Plaine Commune	319
Figure 28 : Historique des engagements dans des politiques de développement durable à Paris	326
Figure 29 : Historique des engagements dans des politiques de développement durable ..	331
Figure 30 : Historique des politiques de développement durable à la CAPS.....	334
Figure 31 : Le diagnostic de l'Agenda 21 de Plaine Commune	354
Figure 32 : Des structures de pilotage politique et techniques différenciées (AJ)	367
Figure 33 : Du Plan Communautaire de l'Environnement au Plan Climat, un renforcement du portage politique et surtout technique (AJ).....	371
Figure 34 : Un portage politique et technique incrémenté à Plaine Commune avec l'Agenda 21	372
Figure 35 : Variété des dispositifs de concertation de l'Agenda 21 de Plaine Commune (AJ)	376
Figure 36 : Les dispositifs de concertation du Plan Climat de Paris (AJ)	380
Figure 37 : Des friches à l'éco-quartier fluvial inscrit dans la métropole (croquis AJ).....	392
Figure 38 : Le site de l'éco-quartier fluvial, des berges aux friches	394
Figure 39 : Localisation géographique de Clichy-Batignolles : une emprise ferroviaire.....	402
Figure 40 : Le projet urbain : un nouveau quartier dans la ville dense (état final projeté) croquis AJ.....	403
Figure 41 : Le projet Clichy-Batignolles doit s'insérer dans des contextes urbains contraignants.....	405
Figure 42 : Chronologie et temporalités du projet Clichy-Batignolles.....	407
Figure 43 : Une multitude d'acteurs engagés dans le projet Clichy-Batignolles	410
Figure 44 : La première tranche du Parc Martin Luther King.....	411
Figure 45 : La journée portes ouvertes de 2011 et ses dispositifs de communication	415
Figure 46 : Le site du quartier du lycée Camille Claudel, des friches d'interface ?	420
Figure 47 : le Périphérique, barrière de Clichy-Batignolles contre Clichy ?.....	439
Figure 48 : Masséna-Bruneseau, à l'interface Masséna Nord / Ivry-sur-Seine ?.....	442
Figure 49 : Organisation de la phase de préfiguration de l'enquête	459
Figure 50 : Calendrier de l'enquête.....	468
Figure 51 et tableau 21 : Onze lieux publics d'enquête à Clichy-Batignolles	470
Figure 3.52 et tableau 3.22 : 22 lieux d'enquête tirés au sort à Plaine Commune.....	471
Figure 53 : Pensez-vous qu'on peut améliorer l'état de l'environnement sur la planète ? ..	488
Figure 54 : Faites-vous des actions pour l'environnement ?	489
Figure 55 : Cette semaine, avez-vous trié vos déchets ?	491

Figure 56 : Pour faire progresser la société, accepteriez-vous de vous engager à :.....	494
Figure 57 : Ce mois-ci, vous êtes-vous promené au parc, en forêt, dans la nature ?.....	502
Figure 58 : A votre avis, d'ici 10 ans, nous vivrons dans des villes :	505
Figure 59 : Vous sentez-vous proche des mouvements écologistes ?.....	506
Figure 60 : Savez-vous ce qu'est le développement durable ?.....	508
Figure 61 : En tant que citoyen, pensez-vous pouvoir influencer les décisions politiques ?.	513
Figure 62 : Seriez-vous prêt à aller vivre dans un éco-quartier ?	520
Figure 63 : Projection des variables de l'ACM en un plan multidimensionnel selon les axes 1 et 3 (graphique édité par SAS)	526
Figure 64 : Dendrogramme de la Classification Ascendante Hiérarchique (Plaine Commune)	529
Figure 65 : Moyennes standardisées des composantes des 4 classes selon les 3 axes.....	530
Figure 66 : extrait du diaporama présentant les résultats de l'enquête « Jégou » aux élus, en comité de pilotage de l'Agenda 21 du 6 janvier 2011	563
Figure 67 : Grille finale d'analyse des réunions de concertation (pages suivantes – AJ)	567
Figure 68 : Diagramme de classes du modèle conceptuel « Concertation ».....	571
Figure 69 : diagramme d'activité (général) des participants (AJ – ArgoUML)	573
Figure 70 : L'indicateur représente un phénomène à partir de données brutes sur la base de critères définis (A. Jégou, V. Augiseau, E. Lorant-Plantier)	601
Figure 71 : Logique des échelles par rapport au tableau de bord d'évaluation de Paris	612
Figure 72 : Localisation des 5 opérations d'aménagement évaluées	619
Figure 73 : Le site et le projet Pajol (AJ, photo du 01.12.10)	621
Figure 74 : Les résultats de l'audit pour le projet ZAC Pajol	623
Figure 75 : L'évaluation itérative <i>in itinere</i> permet de lier des temporalités divergentes (A. Jégou, V. Augiseau, C. About de Chasteney).....	625
Figure 76 : La ZAC Pajol, un quartier en devenir s'intégrant dans des territoires et espaces existants (V. Augiseau, A. Jégou).....	627
Figure 77 : Localisation de 87 projets candidats EcoQuartier ou NQU au regard des enjeux de durabilité de l'aménagement métropolitain.....	644

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Le statut du développement durable	20
Tableau 2 : 1925-1990 : usages de l'écologie urbaine	88
Tableau 3 : « La Charte d'Aalborg retourne la Charte d'Athènes comme un gant »	100
Tableau 4 : Une sortie progressive de l'hygiénisme	107
Tableau 5 : Principes d'équité et modèles de développement urbain durable.....	112
Tableau 6 : Positionnement conceptuel des géographes sur le développement durable	124
Tableau 7 : Phasage de la méthodologie d'étude des éco-quartiers européens visités	196
Tableau 8 : Les 20 ambitions de la grille EcoQuartier 2011	210
Tableau 9 : Des échelles d'analyse métropolitaine développées pour explorer la durabilité au niveau de la métropole parisienne	239
Tableau 10 : Contrastes au regard du développement durable de trois types de territoires appartenant à la même métropole.....	316
Tableau 11 : Niveau d'avancement, officiel et réel, des six plans d'action des trois collectivités.....	323
Tableau 12 : Sources d'analyse dans les trois collectivités d'étude	324
Tableau 13 : Emissions de GES sur le territoire des trois collectivités.....	337
Tableau 14 : Hiérarchie des principaux postes émissifs, par collectivité.....	338
Tableau 15 : Grille d'analyse du diagnostic des politiques communautaires.....	360
Tableau 16 : hiérarchisation des enjeux et des préoccupations du diagnostic final	361
Tableau 17 : Hiérarchie des enjeux de développement durable à Paris et à Plaine Commune en comparaison avec d'autres Agendas 21 franciliens (grille d'analyse du Teddif – chap. 6).....	363
Tableau 18 : Dimensions comparées des quartiers durables étudiés	390
Tableau 19 : 4 axes et 21 objectifs du Référentiel - Un aménagement durable pour Paris..	425
Tableau 20 : Échantillonnage par temporalités de visite des lieux d'enquête	469
Figure 51 et tableau 21 : Onze lieux publics d'enquête à Clichy-Batignolles	470
Figure 3.52 et tableau 3.22 : 22 lieux d'enquête tirés au sort à Plaine Commune.....	471
Tableau 23 : Fréquence moyenne horaire par lieu d'enquête au point de comptage.....	473
Tableau 24 : Blocs de questionnement et types de question	475
Tableau 25 : Décalages entre les comptés et les enquêtés,	478
Tableau 26 : Les « origines » des enquêtés : recodage des lieux de naissance et des lieux de vie où ils ont principalement grandi par exclusions successives et par « continent » ..	479
Tableau 27 : Situation socio-économique des enquêtés	480
Tableau 28 : Pour vous, protéger l'environnement, est-ce ?	488
Tableau 29 : Selon vous, y-a-t-il un changement climatique en cours ?	489

Tableau 30 : Lesquelles ? (4 réponses possibles).....	490
Tableau 31 : Pour faire progresser la société, accepteriez-vous de vous engager à : <i>(si cela vous était possible)</i>	491
Tableau 32 : Où faites-vous les courses pour la nourriture ?	492
Tableau 33 : Ce mois-ci, avez-vous acheté :.....	492
Tableau 34 : Ce mois-ci, avez-vous :.....	493
Tableau 35 : Pourquoi (n'avez-vous pas acheté l'un de ces produits) ?.....	495
Tableau 36 : Pourquoi (n'avez-vous pas trié vos déchets) ?	495
Tableau 37 : Opinions environnementales et caractéristiques individuelles	496
Tableau 38 : Pratiques environnementales et caractéristiques individuelles	497
Tableau 39 : Des non pratiques d'environnement s'expliquent les opinions sur la planète.	499
Tableau 40 : Concordance des dépendances entre les pratiques de solidarité/consommation alternative et les caractéristiques individuelles.....	500
Tableau 41 : Dépendance de la classe d'âge avec les pratiques « durables » (Plaine Commune).....	501
Tableau 42 : Ce mois-ci, vous êtes-vous promené au parc, en forêt, dans la nature ?	502
Tableau 43 : Expliquer le non-tri des déchets (page suivante)	503
Tableau 44 : Croisement des opinions sur la ville et caractéristiques individuelles.....	506
Tableau 45 : Expliquer la proximité aux mouvements écologistes.....	507
Tableau 46 : Ce mois-ci, avez-vous acheté des :	509
Tableau 47 : La connaissance du développement durable s'explique par la CSP et le niveau d'études à Plaine Commune	510
Tableau 48 : Dépendance de la connaissance du développement durable et des pratiques environnementales : tri des déchets et « actions pour l'environnement » déclarées (Plaine Commune).....	511
Tableau 49 : Qui pense influencer la décision politique ? L'exemple de Plaine Commune ..	514
Tableau 50 : Etes-vous prêt à :	514
Tableau 51 : Plaine Commune veut faire avec les citoyens un grand plan d'actions pour la ville, pour le XXI ^e siècle, qu'on appelle Agenda 21. Avez-vous envie d'y participer ? ..	515
Tableau 52 : Plaine Commune - Etes-vous prêt à participer à :	516
Tableau 53 : Etes-vous prêts à participer à des groupes de travail ?	517
Tableau 54 : Qu'attendez-vous de ce plan d'action pour la ville ? (Que souhaitez-vous changer dans votre ville ? Qu'est-ce que vous n'aimez pas dans votre ville ?).....	517
Tableau 55 : Hiérarchisation des priorités d'actions des enquêtés de Plaine Commune	518
Tableau 56 : Les trois thèmes les plus évoqués par les enquêtés dans la question	519
Tableau 57 : Pensez-vous que c'est une bonne chose pour :	520
Tableau 58 : Quelle est votre opinion sur :	520
Tableau 59 : Quelle est votre opinion sur les objectifs de l'éco-quartier ? Objectifs 1 et 2..	521
Tableau 60 : Quelle est votre opinion sur les objectifs de l'éco-quartier ? Objectifs 3 et 4..	522

Tableau 61 : Variables actives des ACM et leurs modalités.....	524
Tableau 62 : Particularités de la classe 1 : Une majorité de peu pratiquants	531
Tableau 63 : Particularités de la classe 2 : Un tiers de pratiquants environnementaux	531
Tableau 64 : Particularités de la classe 3 : Moins de 10% de pratiquants globaux, notamment engagés dans la vie de proximité	532
Tableau 65 : Particularités de la classe 4 : 8% de peu investis et plutôt incertains.....	532
Tableau 66 : Esquisse d'une première grille d'observation et d'analyse (décembre 2008) ..	545
Tableau 67 : les participants à la concertation pour un projet urbain, par camp	553
Tableau 68 : Typologie des objectifs politiques, intellectuels, philosophiques sous-jacents aux cycles de concertation	559
Tableau 69 : Axes 4, 5 et 6 de la grille finale	570
Tableau 70 : La structure modulaire de la banque d'indicateurs de l'IFEN	604
Tableau 71 : La structure modulaire de Jacques Theys	605
Tableau 72 : Indicateurs-phares des SNDD 2004-2008 et 2010-2013	606
Tableau 73 : Critères de distinction des outils d'évaluation de développement durable	617
Tableau 74 : Le protocole d'audit du bureau d'études Les EnR	620
Tableau 75 : Les territoires d'insertion de l'opération d'aménagement parisienne	628
Tableau 76 : Champs d'action et champs d'inaction de la durabilité urbaine dans la métropole parisienne.....	639

ANNEXES

Annexe 1 : Enquête qualitative et observation participante auprès des acteurs du développement durable en collectivité territoriale

ANNEXE 1 LES ACTEURS EN COLLECTIVITE TERRITORIALE 693

Annexe 2 : Enquête quantitative par questionnaire auprès des usagers des espaces publics de Plaine Commune et de Clichy Batignolles – Questionnaires et plan de sondage ; manuels de passation et de codification sur le CD-Rom.

ANNEXE 2 QUESTIONNAIRE ET PLAN DE SONDAGE DE L'ENQUETE QUANTITATIVE..... 699

Annexe 3 : La bibliothèque de l'observatoire de la durabilité urbaine (essentiellement sur CD-Rom)

ANNEXE 3 LA BIBLIOTHEQUE DE L'OBSERVATOIRE DE LA DURABILITE URBAINE..... 716

ANNEXE 1

Les acteurs en collectivité territoriale

Dans le cadre de l'observation participative, méthodologie principale de cette thèse, et de l'enquête par entretien, nous avons rencontré un certain nombre d'acteurs du développement durable, liés aux collectivités territoriales. Nous les avons rencontrés à divers titres : seulement informatif parfois sur leur domaine d'expertise, au titre de l'enquête qualitative par questionnaire et surtout au fil des réunions formelles et informelles de travail pour les deux collaborations menées à Plaine Commune et à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris. La recherche de partenariats pour une collaboration de recherche a permis de nouer d'autres contacts. Nous avons également rencontré plusieurs acteurs lors des visites d'éco-quartiers européens (chapitre 4). Finalement, d'autres rencontres ont pu être réalisées lors des réunions de concertation, à l'occasion de sorties pédagogiques organisées pour des étudiants ainsi que pour la communication sur le tourisme durable (chapitre 6).

Cette annexe 1 comprend :

- 1.1 La liste des acteurs rencontrés lors de cette thèse ;
- 1.2 Le guide d'entretien pour l'enquête qualitative.

1.1 LISTE DES PERSONNES RECONTREES POUR LA THESE

Pour l'enquête acteurs, avec guide d'entretien :

A Saint-Denis – Plaine Commune :

- Patrick BRAOUEZEC, président d'agglomération à Plaine Commune (22/12/09)
- Nelly COSTE, chargée de Plan Climat territorial (06/01/10)
- François-Régis CYPRIANI, directeur de l'Aménagement à Plaine Commune (27/01/10 et 01/02/10)
- Frédérique DEQUIEDT, chef de projet Agenda 21 (09/03/11)
- Hélène VICQ, directrice de projet éco-quartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis, à Plaine Commune (19/09/11)

A Orsay – Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay :

- Marie-Pierre DIGARD, élue de la CAPS en charge du développement durable, 1^e adjointe d'Orsay, présidente de l'ARENE, conseillère régionale (04/12/09)
- Alice NAIL, chargée d'opération QEX à la CAPS (06/01/09)

A Paris – pour l'éco-quartier Clichy-Batignolles, l'Agenda 21 et le Plan Climat

- Clément COHEN, chargé de mission Agenda 21, secrétariat général, Ville de Paris, de 2006 à 2009 (18/11/09)
- Anne GED, chef de projet du BET Solving Efeso, pour la concertation Plan Climat (02/05/09)
- Yann FRANÇOISE, chef de projet Plan Climat, Agence de l'écologie urbaine, DEVE, Ville de Paris (15/05/09)
- Gilles VRAIN, directeur de l'agence DAC Communication, chargé de la concertation (15/04/10)
- Didier BAILLY, directeur de Paris Batignolles Aménagement (26/07/11)

Collaboration de recherche participative

Pour le suivi de l'Agenda 21 de Plaine Commune :

- Boris PETROFF, délégué général à l'écologie urbaine
- Mathieu GLAYMANN, cabinet du président chargé de la concertation Agenda 21
- Frédérique DEQUIEDT, chef de projet Agenda 21 puis déléguée générale à l'écologie urbaine
- Frédéric WEILL, consultant indépendant, notamment le 24.03.10
- Robert FIGUERAS, directeur de la Propreté et du cadre de vie, Plaine Commune (29/09/10)
- Danièle VIGIER, déléguée générale à la stratégie territoriale (SCOT et prospective), (11/12/09)
- Jean-Max GIRAULT, IPR chargé de l'EDD, Académie de Créteil, mars 2010
- Dans une moindre mesure : Laurence ERMISSE-4D, Bernard BENSSOUSSAN-Voix publiques, Cassiopée GUITTENY, chargée d'Agenda 21 à Epinay-sur-Seine

Pour le référentiel aménagement durable Direction de l'Urbanisme :

- Cédissia de CHASTENET, référente développement durable Direction de l'Urbanisme
- Cécile GUYOT, référente développement durable Direction de l'Architecture et du Patrimoine
- François-Xavier MONACO, directeur du BET LesEnR
- Cécile JUDÉAUX, chef de projet urbanisme durable BET LesEnR
- Vincent AUGISEAU, chercheur-consultant en aménagement durable, CSTB
- Jean-Michel VINCENT, directeur de projet développement durable à la DRIEA-IF (14/03/11)
- Entretiens menés par Cécile Judéaux : Sadia Cheyrouze chef de projet DU et Roland Pellerin SIEMP pour l'opération Fréquel-Fontarabie le 05/11/10, Romain Faure chargé d'opération SemPariSeine pour l'opération Lourmel Eglise le 17/11/10, Thierry Miquel chef de projet DU et Tamar Fougeras SEMAVIP pour Château-Rouge le 24/11/10, Anne Gomez chef de projet DU et Michel Bourgeois chef de projet développement durable à la SEMAEST, pour la ZAC Pajol, le 01/12/10

Réflexion de fond, collecte de données et renseignements complémentaires, visite pédagogique de terrain :

- Magali BARDOU, coordinatrice Agendas 21 locaux, bureau des territoires, MEDDTL (07/07/11)
- Valentin SAUQUES, chargé de mission Observatoire régional des déchets (13/11/09)
- Mathieu PELTRE, chargé d'opérations à la SEM Paris Batignolles aménagement et Francesca BARBERI du bureau d'études TRIBU (04/02/11).

Sur le tourisme durable :

- Corina GRIGIONI, directrice de l'office du tourisme de Plaine Commune (10/06/10)
- Sébastien FRASQUE, accompagnateur-révélateur de quartier, association ça se visite (14/06/10)
- Franck LAVAL, propriétaire du Solar Hotel (16/06/10)
- Véronique RICHET, mission tourisme de Plaine Commune (17/06/10)
- Laurence POMPANON et Assina IDIRI-CHARRIER, responsable et directrice des partenariats et du développement du tourisme durable, Office du tourisme et des congrès de Paris (18/06/10)
- Marie-Angélique NICOL, chargée d'études à l'APUR (22/06/10)
- Clarisse BOUTHIER, La Ville des Gens (23/06/10)
- Hélène SALLET-LAVOREL, responsable du développement au Comité Départemental du Tourisme du 93 (09/07/10)
- Laurent QUEIJE, cabinet de Jean-Bernard Bros adjoint au tourisme à Paris (13/07/10)
- Réka CSEPELLI, chargée de mission développement durable du tourisme au Comité Régional du Tourisme – IDF (13/09/10)

Excursions éco-quartiers européens

- A Rieselfeld : Klaus SIEGL, architecte en chef 1994-2010 (24/02/11)
- A Vauban : Andreas DELLESKE, Stadttelverein, guide (25/02/11) et Ulrike SCHUBERT, élue pour la circonscription Vauban (25/02/11)
- A Malmö : Daniel SKOG, chargé de communication au centre de l'environnement, Ville de Malmö (01/03/10)
- A Vesterbro – Copenhague : Kurt C. KRISTENSEN, architecte en chef, Ville de Copenhague (03/03/10)

Discussions autour d'une éventuelle collaboration de recherche-action

- Dominika DORAND-BRUKALSKA, directrice de l'Aménagement, CAPS (20/11/09)
- Miled ZRIDA, directeur de la Politique de la ville, CAPS, (20/11/09)
- Hicham AFFANE, Cabinet de François Lamy, président d'agglomération, CAPS, septembre 2009
- André-Marie BOURLON, adjoint au directeur, APUR
- Fabien ANSEL, Didier BAILLY, Renaud PAQUE, cabinet d'Anne Hidalgo, 1^e adjointe ville de Paris à l'urbanisme et à l'architecture (08/12/09)
- Cécile GRUBER, Cabinet de Denis Baupin, maire-adjoint au développement durable, Ville de Paris (15/12/09)
- Iuli NASCIMENTO, responsable développement durable, IAURIF, septembre 2009

- Patrick PONCET, géographe-cartographe, Mission de préfiguration de l'OIN Massy Palaiseau Saclay Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, novembre 2007
- François LERIQUE, président de la SCI Terres Fertiles et de l'AMAP Les Jardins de Cérès, avril 2008

1.2 Le guide d'entretien pour l'enquête qualitative auprès des acteurs

Nous présentons ici le guide d'entretien dont nous nous sommes constamment inspirés avant de rencontrer des acteurs en vue d'un entretien. Ce guide a été élaboré après un premier entretien test auprès d'A. Nail en janvier 2009. La très grande majorité des entretiens a été enregistrée avec l'accord de l'enquêté, sinon ils ont été retranscrits. Néanmoins, nous avons suivi ce guide avec une certaine souplesse, indispensable pour plusieurs raisons.

D'abord un entretien utilisable avec un acteur doit durer de 1h30 à 3h. En dessous, c'est un peu court, mais les agendas des acteurs l'imposent parfois. Au-delà, l'entretien perd en efficacité.

Ensuite les entretiens étaient surtout réalisés pour obtenir des informations sur les politiques de développement durable, Agendas 21, Plans Climat, quartiers durables, difficiles à recueillir sur Internet ou dans les dossiers de financement. Cet objectif était prioritaire sur le recueil des perceptions des acteurs. Le questionnement sur les perceptions s'est surtout focalisé sur les politiques menées, davantage que sur des perceptions générales.

Finalement l'entretien avec des acteurs de collectivités territoriales ou de bureaux d'études, malgré l'expérience acquise – 50 entretiens auprès d'acteurs en maîtrise⁶⁵⁷ (Jégou, 2004) reste un exercice délicat et peu balisé en géographie hormis par H. Brédif (2004), ceux-ci restant tenus par leur devoir de réserve et/ou leurs priorités politiques. Pour rendre l'entretien plus agréable et fructueux, des questions ouvertes, en termes de bilan, sont posées en début d'entretien. Le guide d'entretien vise à les compléter. Des questions précises sur les projets et éventuellement gênantes sont posées en fin d'entretien, lorsque le lien de confiance a éventuellement été établi⁶⁵⁸.

Les projets et réalisations de la collectivité et du service

- Quelles sont les politiques locales en faveur du développement durable ou s'y apparentant ?

⁶⁵⁷ Néanmoins une étudiante étrangère en maîtrise, à la différence d'une doctorante locale, incite moins au contrôle des discours.

⁶⁵⁸ Ce lien de confiance n'est pas non plus systématique.

- Comment s'organise la collectivité sur la question du développement durable ? Quelles sont les structures « développement durable » de la collectivité ? Quelles sont les personnes mobilisées ?
- Pouvez-vous me présenter les réalisations et projets de votre service en matière de développement durable ou s'y apparentant ?
- Quels sont les objectifs de votre service et de la collectivité en matière de développement durable ? Qui a fixé ces objectifs ? Et la démarche ?
- Comment et par qui est venue l'idée de ces projets ? Comment s'est passé le travail d'élaboration du projet ? Pourquoi créer un éco-quartier ici ? Pourquoi cette programmation ?
- Où en êtes vous dans la mise en œuvre du développement par et au sein de la collectivité ? Dans l'A21/le plan climat/l'éco-quartier ?
- Comment se passe / est menée la mise en oeuvre de l'A21/le plan climat/l'éco-quartier ? Et la concertation ? Pouvez-vous retracer la chronologie des projets ?
- Quelle efficacité de ces politiques envisagez-vous ? Existe-t-il une démarche d'évaluation des projets réalisés ?
- Quels sont vos objectifs de communication de votre travail ?
- Qui travaille avec vous sur le projet ? Collaborez-vous avec d'autres acteurs ? Quels sont vos partenaires ? Avec qui travaillez-vous le plus ? Et le mieux ? Que vous-ont-ils apporté ? Quelles sont les limites éventuelles de votre collaboration ? Plus généralement, quels sont vos rapports avec d'autres acteurs du développement durable ? Comment s'organise le travail avec le / les bureaux d'études ?

Re-situer, recontextualiser, relativiser les projets : problèmes et perspectives

- Qu'est-ce qui fonctionne bien ? Quelles sont les réussites des projets ? Les bonnes surprises ?
- Y'a-t-il eu des imprévus, des blocages, des échecs ? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré ? Quelles limites éventuelles voyez-vous à vos projets ?
- Quels sont les problèmes et les défis qui se présentent à vous ?
- Comment expliquez-vous ces échecs et ces réussites ?
- Pensez-vous avoir suffisamment de moyens humains, techniques, financiers ?

Le territoire et le développement durable

- Quels sont les points forts et les points faibles du territoire au regard du développement durable ? (reprendre les conceptions de la ville durable)
- Quels sont les lieux et les zones privilégiés de développement durable ? Quelles dynamiques de développement durable percevez-vous au sein de votre territoire ?
- Pensez-vous que ... est une ville durable ? Ou deviendra une ville durable ?
- Qu'est-ce qui fera de ce quartier un quartier durable ?

- Comment réagissent la population, les groupes locaux ? Quels sont vos rapports avec les associations ? Y'a-t-il des oppositions aux projets ?
- Que répondez-vous à ceux qui critiquent votre projet ?
- Avez-vous le sentiment que la population soit très demandeuse en matière de développement durable ? Rencontre-t-on beaucoup d'initiatives dans ce domaine au sein de la population locale ? Ou avez-vous plutôt l'impression d'être beaucoup plus force de proposition et d'engagement vers l'avant que la population locale ?
- Avez-vous le sentiment que le portage politique est fort, clair et cohérent sur le développement durable ? Comment se manifeste-t-il ?
- Comment cela s'organise-t-il avec les voisins (les autres communes) et les autres échelons administratifs (département, région), les organismes ? Comment qualifieriez-vous vos relations ? Quelle est votre opinion concernant leurs projets de développement durable ?

Votre territoire, la métropole parisienne et la ville durable

- Selon vous, quelle est la situation de votre territoire au regard des enjeux métropolitains actuels ? Dans quelle mesure s'y intègre-t-il ? Comment considérez-vous ces enjeux pour votre territoire ?
- La durabilité urbaine est-elle l'évolution urbaine privilégiée aujourd'hui dans la métropole parisienne ?
- Qui met en œuvre le plus et le mieux en œuvre la ville durable dans la métropole parisienne ?
- Quelle gouvernance mettre en place pour la durabilité urbaine de la métropole parisienne ? A quelle échelle ? Par qui doit-elle être menée prioritairement ?
- Que pensez-vous de Paris Métropole et du Grand Paris ? Duquel de ces projets vous sentez-vous le plus proche ?

Vous et le développement urbain durable

- Quelle est votre formation ? Quel a été votre parcours professionnel ?
- Quelle est votre conception de la ville durable ? Quels sont les lieux et les zones de la durabilité urbaine ?
- Les projets correspondent-ils à vos idéaux en matière de durabilité urbaine ?
- Comment construire la ville durable d'après-vous ? Quelles sont les échelles à privilégier de la mise en œuvre du développement durable d'après vous ? Le quartier est-il une bonne unité de mise en œuvre de la ville durable ? En quoi les éco-quartiers contribuent-ils à la réalisation de la ville durable ?
- Quels liens faites-vous entre l'urbanité et le développement urbain durable ? La ville durable vous apparaît-elle comme un idéal d'urbanité ?

ANNEXE 2

Plan de sondage et questionnaires de l'enquête quantitative

La méthodologie de l'enquête quantitative par questionnaire est exposée au chapitre 9. Cette annexe comprend quelques compléments sur le tirage au sort des lieux d'enquête à Plaine Commune et des photographies des lieux d'enquête ainsi que les questionnaires (Plaine Commune puis Clichy-Batignolles). Sur le CD-Rom se trouvent les manuels de passation et de codification.

1. TIRAGE AU SORT DES LIEUX D'ENQUÊTE (Plaine Commune)

1.1. Parcs et jardins publics

Les parcs et jardins publics ont été classés par superficie (obtenue auprès du service des espaces verts de Plaine Commune). En effet, la fréquentation des parcs dépend entre autres de leur superficie. Le parc départemental de la Courneuve, immense et emblématique, a été sélectionné d'office. Les autres espaces verts ont été distingués en trois catégories par une discrétisation sur la base des quartiles (Q1 : 15 202 m² ; Q2 : 25 747 m² ; Q3 : 63 410,5 m²). Les lieux enquêtés suite au tirage au sort figurent en gras.

Parc départemental de la Courneuve (415 ha)
Parc départemental de l'Ile-Saint-Denis (23 ha)
Parc de la Butte Pinson à Villetaneuse (12 ha)
Parc de la Légion d'Honneur à Saint-Denis (7,6 ha)
Parc des berges de Seine à Epinay-sur-Seine (4,5 ha)
Parc Marcel Cachin à Saint-Denis (4,2 ha)
Square Lucien Brun à Aubervilliers (2,6 ha)
Square Stalingrad à Aubervilliers (2,4 ha)
Parc de la République à Pierrefitte-sur-Seine (2,1 ha)
Parc Jean Moulin à la Courneuve (0,9 ha)
Parc des Presles à Epinay-sur-Seine (0,8 ha)
Parc Frédéric Lemaître à Pierrefitte-sur-Seine (0,8 ha)

1.2. Gares et stations de métro (transports lourds)

Les gares et stations de métro ont été classées par affluence. Les stations de métro et de tramway ont été exclues pour assurer une forte affluence ; la gare d'Epinay-sur-Seine a été exclue pour la même raison (moins de 5000 entrants par jour). La gare Saint-Denis constitue un véritable hub de la banlieue Nord (RER B, RER D, plusieurs lignes de Transilien) ; elle a

donc été sélectionnée d'office. Les chiffres sont exprimés en entrants par jour dans les stations. Les gares et stations restantes ont été classées en trois catégories selon la méthode de discrétisation des seuils naturels.

Gare Saint-Denis (32 850)
Métro Quatre chemins - I. 7 (22 600)
Métro Saint Denis Université - I. 13 (19 300)
La Plaine Stade de France - RER B (17 000)
Métro 8 mai 1945 - I. 7 (16 350)
Métro Basilique de Saint-Denis - I. 13 (16 300)
Gare d'Epinay-Villetaneuse (15 400)
La Courneuve-Aubervilliers - RER B (11 600)
Métro Porte de Paris - I. 13 (10 900)
Métro Fort d'Aubervilliers - I. 13 (10 100)
Métro Carrefour Pleyel - I. 13 (9 400)
Gare de Pierrefitte-Stains (9 250)

1.3. Les Marchés

Les marchés ont été classés par affluence perçue, exprimée lors des entretiens avec les agents communaux, qui ont exclu certains marchés de la liste officielle. En réalité, à Plaine Commune, deux marchés drainent une foule conséquente, notamment le marché de Saint-Denis qui est le plus gros marché de la banlieue Nord. Le marché d'Aubervilliers également été réputé. Ils ont donc été tous deux sélectionnés d'office. Les deux catégories suivantes retiennent d'une part les marchés moyennement fréquentés et d'autre part les marchés peu fréquentés.

Marché central de Saint-Denis - place Jean Jaurès
Marché central d'Aubervilliers - place Victor Hugo
Marché de Pierrefitte-sur-Seine - place Jean Jaurès
Marché du centre à Stains
Marché du Pont de Soissons à Saint-Denis
Marché de la rue de la Métallurgie à Saint-Denis
Marché de la rue Jean Jaurès à Aubervilliers
Marché de la Briche à Epinay-sur-Seine
Marché de la rue Galliéni à Epinay-sur-Seine
Marché de la place du 8 mai 1945 à la Courneuve

1.4. Les places publiques

Les places publiques ont été vérifiées lors des journées de terrain. Elles ont été classées par affluence, *de visu*, en l'absence d'autre critère discriminant (plusieurs enquêteurs ont

toutefois opéré ensemble cette distinction). La place du Caquet à Saint-Denis draine une foule considérable : elle est située au métro Basilique, au cœur du centre-ville piéton et surtout en face de l'hypermarché Carrefour, l'un des moins chers d'Ile-de-France. Elle a donc été sélectionnée d'office. Les autres places ont été classées en deux catégories : moyenne et faible affluence.

Place du Caquet à Saint-Denis
Place de la Libération à Pierrefitte-sur-Seine (Mairie) Place de la mairie à Epinay-sur-Seine Place du Pommier de bois à La Courneuve (4000) Place Barbusse à Stains (Mairie) Quartier de la Tour à La Courneuve (4000)
Place Marcel Pointet à Stains (cité-jardin) Maison du temps libre à Stains (clos St Lazare) Place du 8 mai 1945 à Saint-Denis Place de l'hôtel de ville à Villetaneuse Avenue Gabriel Péri à La Courneuve (Centre administratif)

1.5. Les rues commerçantes

Il n'a pas été possible dans le temps disponible pour la réalisation du plan de sondage de compter le nombre de commerces par rue, physiquement ou en accédant à une base de données. Les Pages Jaunes se sont avérées refléter piètrement la réalité. De même que pour les places publiques, les rues commerçantes ont donc été placées *de visu* par plusieurs enquêteurs dans deux catégories : forte et moyenne affluence, en fonction du nombre d'équipements et de commerces les bordant. Lors des journées de terrains, l'emplacement exact d'un point d'enquête potentiel a été défini pour chaque rue. La rue de la République à Saint-Denis sortait du lot. D'ailleurs les comptages ont montré son affluence record. Son croisement avec la rue G. Péri constituait un point d'enquête particulièrement affluent et adéquat.

Croisement de la rue de la République et de la rue Gabriel Péri à Saint-Denis Avenue Aristide Briand à Stains Rue de Paris à Epinay-sur-Seine Rue Félix Merlin à Epinay-sur-Seine (Orgemont) Place du Général Leclerc à Pierrefitte-sur-Seine Autour du Stade de France à Saint-Denis Croisement rue de la Commune de Paris et du boulevard de la République à Aubervilliers Avenue de la République (4 chemins) à Aubervilliers
Rue de Paris à Pierrefitte-sur-Seine Avenue Wilson à Saint-Denis Avenue Lénine à La Courneuve (8 mai 1945) Rue Roger Salengro à Villetaneuse Rue Barbusse à Saint-Denis Avenue Paul Vaillant Couturier à Stains Rue Casanova à Aubervilliers (Fort d'Aubervilliers) Avenue Galliéni, rue de St Gratien à Epinay-sur-Seine Rue Méchin à l'Ile-Saint-Denis

Le tirage a été légèrement rééquilibré afin d'équilibrer davantage entre les communes, dans la catégorie des rues commerçantes peu affluentes : la rue Roger Salengro à Villetaneuse et la rue de Paris à Pierrefitte-sur-Seine ont remplacé la rue Méchin à l'Ile-Saint-Denis et l'avenue Wilson à Saint-Denis.

1.6. Les centres commerciaux comprenant des hypermarchés

Le territoire de Plaine Commune ne comprend que deux centres commerciaux avec hypermarché : le centre commercial Bienvenu à Villetaneuse (Auchan) et le centre commercial Carrefour à Stains. Le centre commercial Marques Avenue, dénué d'hypermarché et situé à L'Ile-Saint-Denis, n'attirait pas suffisamment de clients pour être enquêté. Le troisième hypermarché avait de toute façon été sélectionné d'office avec la place du Caquet.

2. LES LIEUX D'ENQUÊTE A CLICHY-BATIGNOLLES

Les lieux d'enquêtes sont classés dans le texte du chapitre 9 par type d'usage. Comme nous les présentons ici au moyen de photographie, nous les classerons par « visage » des territoires considérés (photos AJ du 17 mai 2011 dans l'après-midi). Les individus choisis pour l'enquête figuraient forcément dans les flux d'individus comptés. La RATP n'a jamais autorisé l'enquête à l'intérieur des stations de métro en revanche la SNCF l'a systématiquement accordé⁶⁵⁹. Les supermarchés, notamment le Super U de l'avenue de Clichy, ont été très coopératifs ; en revanche Plaine Commune a dû envoyer des courriers en urgence dans les deux centres commerciaux/hypermarchés. L'enquête ne s'est toutefois pas déroulée à l'intérieur même des magasins.

Nous n'avons pas pu photographier les lieux d'enquête lors de la passation. Les photographies ont donc été prises bien après, en mai 2011. Les points de comptage sont représentés par un point jaune sur les photos.

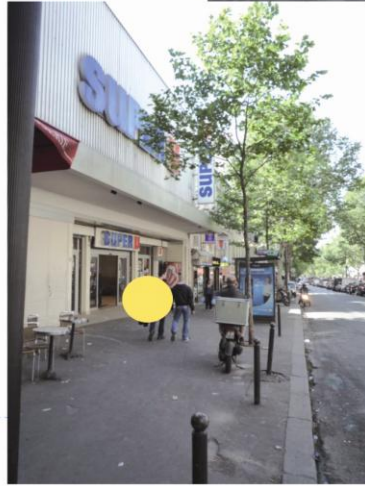
1 - Secteur avenue de Clichy, une rue commerçante, passante, animée et très populaire, en quatre points le long de son parcours :

Le point d'enquête de la rue Boulay a en réalité dû être déplacé une fois sous le viaduc de la petite ceinture que l'on aperçoit en arrière-plan, même trottoir, car il pleuvait. Le métro Brochant a en fait deux sorties, une de chaque côté de la même rue. Chacune des visites a été consacrée à l'un des côtés. Nous n'avons enquêté qu'une sortie du M° porte de Clichy, la plus pratique, la plus éloignée des autres lieux d'enquête et par laquelle sortent les Clichois.

⁶⁵⁹ Les demandes n'ont pas fait l'objet d'un courrier envoyé dans un délai raisonnable. Nous avons simplement demandé aux agents en station et aux chefs de gare.

Secteur avenue de Clichy :
4 lieux d'enquête de Paris à Clichy

- Super U
- M° Brochant
- Rue Boulay
- M° Porte de Clichy



2 – Secteur Batignolles : un quartier historique de Paris, à l'atmosphère « villageoise », très bourgeois voire « bobo »

Place Lobligois l'enquête s'est déroulée devant les magasins, au niveau de la boîte aux lettres. Au Franprix rue des Moines, rue très commerçante, a eu lieu l'unique altercation de l'enquête, avec un « président de quartier » choqué par le dispositif de comptage et très menaçant. Le square des Batignolles a été créé par le paysagiste de Napoléon III, Alphand, particulièrement fréquenté par les nounous : une seule entrée a été enquêtée. Le marché des Batignolles est permanent, ouvert tous les jours, peu fréquenté : le point d'enquête a donc été situé au niveau du supermarché G20.

Secteur Batignolles : 5 lieux d'enquête

Place Lobligois



Franprix rue des Moines



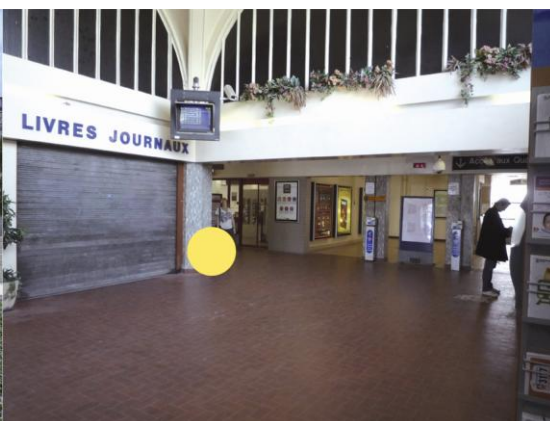
Square des
Batignolles

Marché des
Batignolles



3 – Secteur « projet », c'est-à-dire dans le périmètre du projet :

A gauche, l'entrée principale du Parc Martin Luther King, parc du projet de quartier durable⁶⁶⁰ et à droite, le hall de la gare SNCF de Pont Cardinet, non connectée au réseau RATP, qui emmène les voyageurs vers le nord des Hauts-de-Seine, avec une desserte élevée (toutes les 10 à 15 mn) aux heures de pointe.



⁶⁶⁰ Où une autorisation d'enquête a été demandée par les gardiens.



Le lieu d'enquête dit « Jouffroy d'Abbans » est situé le long du café au centre de la photographie, au niveau de la boîte aux lettres. La gare Cardinet se trouve à droite hors du cadre de la photographie (photo J. Rigault, avril 2010).

3. LES LIEUX D'ENQUÊTE A PLAINE COMMUNE

La typologie des lieux selon leur fréquentation est ici très liée aux difficultés de comptage, entre des lieux très fréquentés où compter tous les passants est difficile et d'autres lieux peu fréquentés où le champ du compteur et par là de l'enquêteur est le plus élargi (trottoir opposé, allée adjacente etc.).

Des lieux très fréquentés, où le comptage même devient difficile

Des espaces publics très fréquentés : on y rencontre de nombreux actifs et usagers du territoire



1 : Gare de Saint-Denis : une seule porte (flux principal) a été enquêtée (flux majoritairement entrant). Point de comptage dans la gare. AJ, octobre 2011



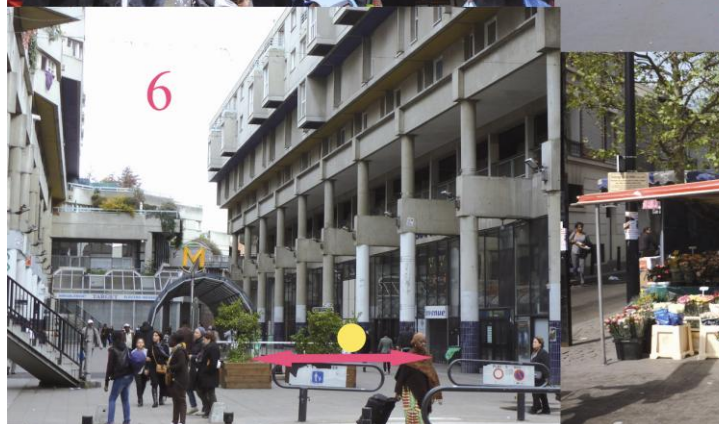
2 : Croisement de la rue Gabriel Péri et de la rue de la République à Saint-Denis. AJ, octobre 2011



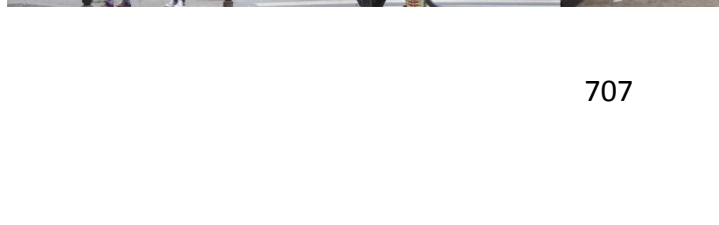
3 : Vue de loin du marché du centre à Stains (au fond), point de comptage à l'entrée. AJ, octobre 2011



4 : Marché de Saint-Denis, près de la halle alimentaire. Le compteur a le même point de vue que le photographe. AJ, octobre 2011



5 : Métro Saint-Denis-Université (la gare routière se trouve sur la gauche) : une seule porte a été enquêtée, dans un flux majoritairement entrant. AJ, octobre 2011



6 : Place du Caquet (métro Basilique) à Saint-Denis : seul le flux de clients du magasin Carrefour a été enquêté. AJ, octobre 2011



7 : Vue du marché du centre à Aubervilliers, ne représentant pas le point d'enquête (situé au fond à droite, près de la halle). J. Rigault, avril 2010

Le comptage s'est avéré difficile dans la foule dense

4

Des espaces publics peu fréquentés, coeurs intimes de quartier, où l'on rencontre surtout des habitants



8 : Place Marcel Pointet, cité-jardin de Stains. Le compteur est placé au niveau du photographe, mais son point de vue est plus large. Sur la droite le centre culturel Paul Eluard. A. Gout, avril 2010



9 : Vue de la place du pommier de bois à La Courneuve (les 4 000), près du Pôle emploi et du tram. L'angle du compteur est très élargi. A. Gout, avril 2010



10 : Entrée du parc Frédéric Lemaître à Pierrefitte-sur-Seine, qui accueille le conservatoire de musique. Point de comptage inutile. R. Zargouni, avril 2010



11 : Centre commercial de l'Obélisque, rue Félix Merlin à Epinay-sur-Seine, cité Orgemont. L'angle du compteur est très élargi (pas de travaux lors de la passation). Au fond sur la droite un magasin Aldi ; au fond une boulangerie, une épicerie, une sandwicherie etc. AJ, octobre 2011

12 : Square Lebrun à Aubervilliers, un espace vert en pied de tours. L'angle du compteur est très élargi. AJ, octobre 2011

13 : Marché de la Briche, avenue de la République à Epinay-sur-Seine. Point de comptage inutile : la passation se déroule à l'intérieur comme à l'extérieur. AJ, octobre 2011



Des lieux moyennement fréquentés : les centralités secondaires

Des centralités secondaires classiques : centres de petites villes, espaces péricentraux ou centres secondaires de villes plus grandes, pôle secondaire de transports

14 et 14 bis : Gare RER B La Courneuve-Aubervilliers. Le comptage a eu lieu des deux côtés de la gare, ouverts sur des espaces différents. Photo 14bis, le compteur est situé au niveau du photographe, avec un point de vue très élargi. La gare est aussi un pôle bus important, avec le 150 qui constitue la seule liaison Nord-Sud à l'est de Plaine Commune. AJ, octobre 2011 et A. Gout, avril 2010

15 : Croisement de l'avenue de la République et de la rue de la Commune de Paris à Aubervilliers, au niveau du bureau de poste principal, près d'un magasin discount. L'attente des clients complique le comptage. J. Rigault, avril 2010

16 : Rue Salengro, centre-ville de Villetaneuse, au niveau de la médiathèque, de la maison des projets et d'un bar. A. Gout, avril 2010

17 : Rue de Paris, centre-ville de Pierrefitte-sur-Seine, au niveau de l'Intermarché. A. Gout, avril 2010.

18 : Carrefour Pleyel, station de métro dans le quartier de bureaux de la Plaine-Saint-Denis, près de la tour Pleyel. AJ, octobre 2011.



Des centralités secondaires alternatives : parcs départementaux et hypermarchés locaux

19 : Abris près de l'Entrée dite Marville du parc Georges-Valbon dit de la Courneuve, face à la cité Floréal de Saint-Denis et la N301(arrêt Floréal du bus 150). AJ, octobre 2011

20 : Hypermarché Carrefour du Globe à Stains. Le point de comptage se situe à l'intérieur du centre commercial. AJ, octobre 2011

21 : Hypermarché Auchan Bienvenu à Villetaneuse. Le point de comptage se situe également à l'intérieur du centre commercial. AJ, octobre 2011

22 : Parc de l'Ile-Saint-Denis, près de l'entrée du Pont d'Epinay-sur-Seine. Cette zone de passage est située au dessus du parking, non loin des terrains de tennis, de la maison du parc, des jeux pour enfants (les bancs ont été installés après la passation). AJ, octobre 2011



4. ECHANTILLON ENQUETE PAR LIEU D'ENQUETE

Il convient de comparer l'échantillon enquêté, en effectifs, avec les seules informations réelles connues de la population-mère, c'est-à-dire les comptages. Les disproportions, ici réelles, dépendent du nombre d'enquêteurs déployés sur chaque lieu d'enquête, du taux de refus très variable selon les lieux d'enquête, mais aussi des temporalités du lieu (le nombre d'enquêteurs est constant pour une plage d'enquête, alors que les flux d'individus peuvent être irréguliers et constituer des vagues). Ce premier échantillon a ensuite été redressé de toute façon.

Lieu d'enquête	Comptés/h	Enquêtés	Lieu d'enquête	Comptés/h	Enquêtés
Rue de la République – St Denis	4792	85	Marché de Stains	471	50
Marché de St Denis	4056	69	Avenue de Paris – Pierrefitte	401	47
Marché d'Aubervilliers	1750	53	Place du Pommier de bois – La Courneuve	310	73
Place du Caquet St-Denis	1721	56	Rue Félix Merlin - Epinay	297	60
Gare de St Denis	1499	154	Place Pointet - Stains	267	96
Hypermarché Auchan Villetaneuse	1034	103	Parc de la Courneuve	181	41
St Denis Université	954	87	Rue Salengro - Villetaneuse	112	60
La Poste Aubervilliers	874	121	Parc de l'Île St Denis	69	35
Gare de La Courneuve Aubervilliers	712	84	Marché de la Briche à Epinay	49	15
Hypermarché Carrefour à Stains	651	86	Square Lucien Brun à Epinay	42	35
Carrefour Pleyel	558	40	Parc F. Lemaître à Pierrefitte	10	12
Parc Martin Luther King	148	41	Square des Batignolles	319	58
Brochant	661	62	Pont Cardinet	608	42
Porte de Clichy	638	95	Avenue de Clichy	381	55
Rue Jouffroy d'Abbans	332	33	Franprix rue des moines	438	42
Super U	422	78	Place de l'Eglise	432	39
Marché des Batignolles	155	44			

5. QUESTIONNAIRES : PLAINE COMMUNE PUIS CLICHY-BATIGNOLLES

La passation de questionnaire n'est pas un acte anodin. Parmi les 535 personnes que j'ai enquêtées moi-même, deux d'entre elles ont pleuré lors de la passation, en lien direct avec la relation d'enquête : la première par honte de ses difficultés à s'exprimer en français, la seconde après la question « Avez-vous des enfants ? » : elle venait d'en perdre un. Voici leurs questionnaires.

Lieu : Pointet Grains

Date : 01.06

Heure : 16h10

QUESTIONNAIRE : CAPACITE DE LA POPULATION A SE PROJETER VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE
PLAINE COMMUNE - UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

Bonjour Madame /Monsieur. Je suis étudiant. Je réalise une enquête dans le cadre d'un travail de recherche universitaire et pour Plaine Commune. Cette enquête a pour objectif de recueillir votre avis sur votre environnement et fait partie du plan d'action de Plaine Commune pour le développement de l'agglomération. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse : c'est vraiment votre opinion qui compte et qui nous intéresse.

1.0 Sexe : F

1.1 Dans les médias, à la télé, pensez-vous qu'aujourd'hui la situation de l'environnement est : (sur la planète)

Réaliste ?	Exagérée ?	Entre les deux	Je ne m'en préoccupe pas	Je ne sais pas
------------	------------	----------------	--------------------------	----------------

1.2 Selon vous, y-a-t-il un changement climatique en cours ?

Oui, il y en a un	Non, il n'y en a pas	Je ne sais pas
-------------------	----------------------	----------------

1.3 Pensez-vous qu'on peut améliorer l'état de l'environnement sur la planète :

Oui beaucoup	Oui un peu	Pas vraiment	Non pas du tout	Je ne sais pas
--------------	------------	--------------	-----------------	----------------

1.4 Pour vous, protéger l'environnement, est-ce le rôle ?

de l'Etat	de la commune	des habitants	Je ne sais pas
-----------	---------------	---------------	----------------

Plusieurs réponses sont possibles.

1.5 Pour vous, protéger l'environnement, est-ce :

Indispensable ?	Oui	Non	Je ne sais pas
Complicé à faire tous les jours ?	Oui	Non	Je ne sais pas
Cher pour la collectivité ?	Oui	Non	Je ne sais pas
Cher pour les familles ?	Oui	Non	Je ne sais pas

1.6 Ce mois-ci, vous êtes-vous promené au parc, en forêt, dans la nature ?

Oui, plusieurs fois	Oui, une fois	Non
---------------------	---------------	-----

Si « oui, plusieurs fois » ou « oui, une fois », passez à la 1.8

1.7 Aimez-vous le faire ?

Oui	Non	Je ne sais pas
-----	-----	----------------

1.8 Savez-vous ce qu'est le développement durable ?

Oui précisément	Oui à peu près	Non c'est flou	Non pas du tout	Je n'en ai jamais entendu parler
-----------------	----------------	----------------	-----------------	----------------------------------

1.9 Faites-vous des actions pour l'environnement ?

Oui, beaucoup	Oui, plutôt	Non, pas vraiment	Non, pas du tout	Je ne sais pas
---------------	-------------	-------------------	------------------	----------------

Si « non, pas vraiment » ou « non, pas du tout », passez à la question 2.1

1.10 Lesquelles ?

1 -	4 -
2 -	5 -
3 -	

2.1 Cette semaine, avez-vous trié vos déchets ?

Oui, intégralement	Oui, partiellement	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
--------------------	--------------------	-------------------	------------------

Si « Oui, intégralement » ou « Oui, partiellement », passez à la question 2.3

2.2 Pourquoi ?

N° enquêteur : 6

N° enquêté : 407

2.3 Où faites-vous les courses pour la nourriture ?

A l'hypermarché	Au supermarché de quartier	Au marché
Dans les petits commerces	Au magasin bio	Par Internet

Plusieurs réponses sont possibles. Les réponses sont à numéroter dans l'ordre de citation.

2.4a Allez-vous vous approvisionner ailleurs ? (ex : producteur, jardin potager, AMAP, banque alimentaire, ?)

Oui	Non
-----	-----

Si non, passez à la 2.5

2.4b Précisez :

2.5a Ce mois-ci, avez-vous acheté :

des produits bio	Oui	Non	Je ne sais pas ce que c'est	Je ne sais pas
des produits de ménage respectueux de l'environnement	Oui	Non	Je ne sais pas ce que c'est	Je ne sais pas
des produits commerce équitable	Oui	Non	Je ne sais pas ce que c'est	Je ne sais pas
Des fruits et des légumes qui avaient du goût	Oui	Non	Je ne sais pas ce que c'est	Je ne sais pas

Si oui partout, passez à la 2.6

2.5b Pourquoi ?

2.6a Ce mois-ci, avez-vous :

Acheté / vendu d'occasion ?	Oui	Non	Je ne sais pas
Donné ?	Oui	Non	Je ne sais pas
Echangé ?	Oui	Non	Je ne sais pas
Prêté ?	Oui	Non	Je ne sais pas
Rendu service à vos voisins ?	Oui	Non	Je ne sais pas
Fait du bénévolat	Oui	Non	Je ne sais pas

Si « Non » partout, passez à la 3.1

2.6b Pour qui était-ce ?

Amis	Voisins	Famille	Communauté
Inconnus	Un réseau constitué (SEL)	Associations	Quel domaine ? écoles

Plusieurs réponses sont possibles.

2.6c Où était-ce ?

Dans votre ville	Dans la région parisienne	Ailleurs en France	A l'étranger
------------------	---------------------------	--------------------	--------------

Plusieurs réponses sont possibles.

3.1 Pour faire progresser la société, accepteriez-vous de vous engager à : (si cela vous était possible)

(Trier systématiquement tous les déchets)	Je le fais déjà	Oui	Non	Je ne sais pas
Récupérer l'eau de pluie	Je le fais déjà	Oui	Non	Je ne sais pas
Réduire votre consommation d'eau	Je le fais déjà	Oui	Non	Je ne sais pas
Chauffer votre logement à 19°C	Je le fais déjà	Oui	Non	Je ne sais pas
Ne pas utiliser la voiture pour les courses, aller au travail	Je le fais déjà	Oui	Non	Je ne sais pas
Participer à la vie du quartier	Je le fais déjà	Oui	Non	Je ne sais pas
Faire des travaux pour la collectivité : entretien, jardinage, ménage	Je le fais déjà	Oui	Non	Je ne sais pas
Donner du temps aux autres	Je le fais déjà	Oui	Non	Je ne sais pas

Oui, il y en a un	Non, il n'y en a pas	Je ne sais pas
-------------------	----------------------	----------------

Oui	Non
-----	-----

Oui, vraiment	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non, pas du tout	Je ne sais pas
---------------	------------	-------------------	------------------	----------------

3.5 Pourquoi ?

Assister à des réunions d'information	Oui ☒	Non ☐	Je ne sais pas ☐
Donner votre avis sur Internet	Oui ☒	Non ☐	Je ne sais pas ☐
Participer à des groupes de travail	Oui ☒	Non ☐	Je ne sais pas ☐
Participer à la prise de décision politique	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐

3.7 Pourquoi ? (Notez ici si les gens disent « pas le temps » ou je n'ai pas Internet)

laire + radins p' les enfants
p'du supermarché car c' coin

Plus denses, avec plus de monde	Ni l'un ni l'autre, ce sera pareil
Moins denses, avec moins de monde	Je ne sais pas

Oui, tout à fait	Oui, assez	Non, pas vraiment	Non pas du tout	Je ne sais pas
<i>Je ne veux pas voter</i>	<i>Je ne peux pas voter</i>	<i>Je ne me sens pas concerné</i>		

Oui	Non	Je ne sais pas
-----	-----	----------------

4.5 Etes-vous :

Actif plein temps	Actif temps partiel	Sans emploi	Etudiant	Retraité	Au foyer	Autre
-------------------	---------------------	-------------	----------	----------	----------	-------

Oui	Non	Parfois	Précisez :
-----	-----	---------	------------

Primaire (certificat d'études)	Collège (brevet)	Lycée (bac, CAP, BEP)	Enseignement supérieur général	Enseignement supérieur technique
--------------------------------	------------------	-----------------------	--------------------------------	----------------------------------

Oui	☒	Non	☐
-----	-------------------------------------	-----	--------------------------

Un appartement ☒	Une maison / un pavillon ☐	Autre Précisez :
--	---	------------------

Locataire privé	Occupant à titre gratuit
Locataire HLM, social	En foyer
Propriétaire	Autre

Commune (région parisienne): Département : Algérie Pays :

Commune (région parisienne) : Département : Algérie Pays :

A la campagne	Dans une grande ville	Dans une ville moyenne	Dans une petite ville	Autre
---------------	-----------------------	------------------------	-----------------------	-------

Avez-vous des remarques et suggestions à faire ?

Nous vous remercions d'avoir répondu à cette enquête qui fait partie de la démarche Agenda 21 de Plaine Commune.

Lieu : square BaignollesDate : 05/05Heure : 16h46QUESTIONNAIRE : CAPACITE DE LA POPULATION A SE PROJETER VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE
UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

Bonjour Madame /Monsieur. Je suis étudiant(e). Je réalise une enquête dans le cadre d'un travail de recherche universitaire. Cette enquête a pour objectif de recueillir votre avis sur votre relation avec votre environnement et votre quartier. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse : c'est vraiment votre opinion qui compte et qui nous intéresse.

1.0 Sexe : F

1.1 Dans les médias, à la télé, pensez-vous qu'aujourd'hui la situation de l'environnement est : (sur la planète)

Réaliste ? ☒ Exagérée ? ☒ Entre les deux ☒ Je ne m'en préoccupe pas ☐ Je ne sais pas ☐

1.2 Selon vous, y-a-t-il un changement climatique en cours ?

Oui, il y en a un ☒ Non, il n'y en a pas ☐ Je ne sais pas ☐

1.3 Pensez-vous qu'on peut améliorer l'état de l'environnement sur la planète :

Oui beaucoup ☐ Oui un peu ☐ Pas vraiment ☐ Non pas du tout ☐ Je ne sais pas ☒

1.4 Pour vous, protéger l'environnement, est-ce le rôle ?

de l'Etat ☐ de la commune ☒ des habitants ☐ Je ne sais pas ☐

Plusieurs réponses sont possibles.

1.5 Pour vous, protéger l'environnement, est-ce :

Indispensable ?	Oui ☒	Non ☐	Je ne sais pas ☐
Compliqué à faire tous les jours ?	Oui ☒	Non ☐	Je ne sais pas ☐
Cher pour la collectivité ?	Oui ☒	Non ☐	Je ne sais pas ☐
Cher pour les familles ?	Oui ☒	Non ☐	Je ne sais pas ☐

1.6 Ce mois-ci, vous êtes-vous promené au parc, en forêt, dans la nature ?

Oui, plusieurs fois ☒ Oui, une fois ☐ Non ☐

Si « oui, plusieurs fois » ou « oui, une fois », passez à la 1.8

1.7 Aimez-vous le faire ?

Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas ☐

1.8 Savez-vous ce qu'est le développement durable ?

Oui précisément ☐ Oui à peu près ☐ Non c'est flou ☐ Non pas du tout ☐ Je n'en ai jamais entendu parler ☒

1.9 Faites-vous des actions pour l'environnement ?

Oui, beaucoup ☐ Oui, assez ☐ Non, pas vraiment ☒ Non, pas du tout ☐ Je ne sais pas ☐

Si « non, pas vraiment » ou « non, pas du tout », passez à la question 2.1

1.10 Lesquelles ?

1 -	4 -
2 -	5 -
3 -	

2.1 Cette semaine, avez-vous trié vos déchets ?

Oui, intégralement ☒ Oui, partiellement ☐ Non, pas vraiment ☐ Non, pas du tout ☐

Si « Oui, intégralement » ou « Oui, partiellement », passez à la question 2.3

2.2 Pourquoi ?

N° enquêteur : 6N° enquêté : 85

2.3 Où faites-vous les courses pour la nourriture ?

A l'hypermarché ☒	Au supermarché de quartier ☒	Au marché ☒
Dans les petits commerces ☐	Au magasin bio ☐	Par Internet ☐

Plusieurs réponses sont possibles. Les réponses sont à numéroté dans l'ordre de citation.

2.4a Allez-vous vous approvisionner ailleurs ? (ex : producteur, jardin potager, AMAP, banque alimentaire, ?)

Oui ☐ Non ☒

Si non, passez à la 2.5

2.4b Précisez :

2.5a Ce mois-ci, avez-vous acheté :

des produits bio	Oui ☒	Non ☒	Je ne sais pas ce que c'est ☐	Je ne sais pas ☐
des produits de ménage respectueux de l'environnement	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ce que c'est ☐	Je ne sais pas ☐
des produits commerce équitable	Oui ☐	Non ☐	Je ne sais pas ce que c'est ☐	Je ne sais pas ☐
Des fruits et des légumes qui avaient du goût	Oui ☒	Non ☐	Je ne sais pas ce que c'est ☐	Je ne sais pas ☐

Si oui partout, passez à la 2.6

2.5b Pourquoi ?

2.6a Ce mois-ci, avez-vous :

Acheté / vendu d'occasion ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Donné ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Echangé ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Prêté ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Rendu service à vos voisins ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Fait du bénévolat	Oui ☐	Non ☐	Je ne sais pas ☐

Si « Non » partout, passez à la 3.1

2.6b Pour qui était-ce ?

Amis	Voisins	Famille	Communauté
Inconnus	Un réseau constitué (SEL)	Associations	Quel domaine ?

Plusieurs réponses sont possibles.

2.6c Où était-ce :

Dans votre ville	Dans la région parisienne	Ailleurs en France	A l'étranger
------------------	---------------------------	--------------------	--------------

Plusieurs réponses sont possibles.

3.1 Pour faire progresser la société, accepteriez-vous de vous engager à : (si cela vous était possible)

(Trier systématiquement tous les déchets)	Je le fais déjà ☒	Oui ☐	Non ☐	Je ne sais pas ☐
Récupérer l'eau de pluie	Je le fais déjà ☒	Oui ☒	Non ☐	Je ne sais pas ☐
Réduire votre consommation d'eau	Je le fais déjà ☒	Oui ☐	Non ☐	Je ne sais pas ☐
Chauffer votre logement à 19°C	Je le fais déjà ☒	Oui ☐	Non ☐	Je ne sais pas ☐
Ne pas utiliser la voiture pour les courses, aller au travail	Je le fais déjà ☒	Oui ☐	Non ☐	Je ne sais pas ☐
Participer à la vie du quartier	Je le fais déjà ☐	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Faire des travaux pour la collectivité : entretien, jardinage, ménage	Je le fais déjà ☐	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Donner du temps aux autres	Je le fais déjà ☐	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐

Lieu :

Date :

Heure :

3.2 Savez-vous s'il y a un plan climat ici, à Paris ?

Oui, il y en a un	Non, il n'y en a pas	Je ne sais pas ☒
-------------------	----------------------	--

3.3 Pour vous, qu'est-ce qu'un « éco-quartier » ?

3.4 Un éco-quartier favorise la nature en ville et respecte l'environnement, en limitant la consommation d'énergie et en utilisant les énergies renouvelables par exemple. Il encourage la vie de quartier. Seriez-vous prêt à aller vivre dans un éco-quartier ?

Oui tout à fait	Oui plutôt	Non pas vraiment	Non surtout pas	Je ne sais pas
-----------------	------------	------------------	-----------------	----------------

Si « Oui, vraiment » ou « Oui plutôt », passez à la question 3.6

3.5 Pourquoi ?

3.6 Un éco-quartier va être construit près d'ici, autour du parc. Le saviez-vous ?

Oui ☒	Non
---	-----

3.7 Pensez-vous que c'est une bonne chose :

Pour l'image du quartier ?	Oui, tout à fait	Oui plutôt ☒	Non pas vraiment	Non, pas du tout	Je ne sais pas
Pour les habitants ?	Oui tout à fait	Oui plutôt	Non pas vraiment	Non pas du tout	Je ne sais pas ☒

3.8 Quelle est votre opinion sur ces objectifs du projet d'éco-quartier ?

Les 3300 logements	Très bonne	Bonne	Mauvaise	Très mauvaise	Je ne sais pas ☒
Dont 50 % sociaux	Très bonne	Bonne ☒	Mauvaise	Très mauvaise	Je ne sais pas
Les 100 000 m ² de bureaux	Très bonne	Bonne ☒	Mauvaise	Très mauvaise	Je ne sais pas
La cité judiciaire (tribunal de grande instance et direction régionale de la police judiciaire)	Très bonne	Bonne ☒	Mauvaise	Très mauvaise	Je ne sais pas
La priorité aux énergies renouvelables (géothermie, panneaux solaires)	Très bonne	Bonne ☒	Mauvaise	Très mauvaise	Je ne sais pas

3.9 Etes-vous prêt à :

Assister à des réunions d'information	Oui	Non ☒	Je le fais déjà	Je ne sais pas	J'ai failli y aller
Donner votre avis sur Internet	Oui	Non ☒		Je ne sais pas	non Internet
Participer à des groupes de travail	Oui	Non ☒	Je le fais déjà	Je ne sais pas	J'ai failli m'inscrire

3.10 A votre avis, d'ici 10 ans, nous vivrons dans des villes :

Plus denses, avec plus de monde ☒	Ni l'un ni l'autre, ce sera pareil
Moins denses, avec moins de monde	Je ne sais pas

3.11 Vous sentez-vous proche des mouvements écologistes ?

Oui, tout à fait	Oui, assez ☒	Non, pas vraiment	Non pas du tout	Je ne sais pas
Je ne veux pas voter	Je ne peux pas voter	Je ne me sens pas concerné		

Plusieurs réponses sont possibles.

N° enquêteur :

N° enquêté :

3.12 En tant que citoyen, pensez-vous pouvoir influencer les décisions politiques ?

Oui	Non	Je ne sais pas ☒
-----	-----	--

4.1 Dans quel quartier vivez-vous ?

4.2 Depuis combien de temps ?

4.3 Quelle est votre année de naissance ?

4.4 Quel est votre métier (le dernier en date) ?

4.5 Etes-vous :

Actif plein temps	Actif temps partiel	Sans emploi	Etudiant	Retraité ☒	Au foyer	Autre
-------------------	---------------------	-------------	----------	--	----------	-------

Si la personne ne travaille pas, passez à la 4.7

4.6 Travaillez-vous dans le quartier ?

Oui	Non	Parfois
-----	-----	---------

4.7 Quel est votre niveau d'étude (le dernier) ?

Primaire (certificat d'études)	Collège (brevet)	Lycée (bac, CAP, BEP)	Enseignement supérieur général	Enseignement supérieur technique
--------------------------------	------------------	-----------------------	--------------------------------	----------------------------------

4.8 Vivez-vous en couple ?

Oui	Non ☒
-----	---

4.9 Avez-vous des enfants ? Combien avez-vous d'enfants ?

4.10 Habitez-vous :

Un appartement ☒	Une maison	Autre
--	------------	-------

4.11 Etes-vous :

Locataire privé	Occupant à titre gratuit
Locataire HLM, social	En foyer
Propriétaire	Autre

4.12 Où êtes-vous né ?

Commune (région parisienne) :

Département : Oise

Pays :

4.13 Où avez-vous (principalement) grandi ?

Commune (région parisienne) :

Département : Oise

Pays :

4.14 Etait-ce :

A la campagne ☒	Dans une grande ville	Dans une ville moyenne	Dans une petite ville	Autre
---	-----------------------	------------------------	-----------------------	-------

Avez-vous des remarques et suggestions à faire ?

Nous vous remercions beaucoup d'avoir répondu à cette enquête.

ANNEXE 3

La bibliothèque de l'observatoire de la durabilité urbaine

L'annexe réunit les différents éléments constituant la bibliothèque d'indicateurs de développement durable, fondation de l'observatoire de la durabilité urbaine. Elle contient :

SUR PAPIER

- Le tableau récapitulatif des différents systèmes d'indicateurs observés à l'été 2009

SUR LE CD-ROM FOURNI se trouvent les annexes destinées davantage à la consultation qu'à la lecture.

- Le recueil complet des indicateurs des 27 systèmes analysés, traduits pour une partie d'entre eux de l'anglais et de l'espagnol. Les indicateurs les plus intéressants sont surlignés, dans une première étape de la réalisation de l'observatoire.
- Les 88 fiches-actions des indicateurs de l'observatoire ;
- La préfiguration de la collecte et de la création de données statistiques en fonction de leurs sources.

Nom	Producteur	Échelle et territoire	Objectifs Objet évalué	Forme	Organisation Référentiel théorique	Nombre	Données qualitatives d'enquêtes	Date
Les indicateurs des organismes mondiaux								
Corps central d'indicateurs de l'environnement de l'OCDE	OCDE	Nationale Pays de l'OCDE	Benchmarking Etat de l'environnement	Banque	Thématiques Modèle PER	45	non	1989 2001
Indicateurs du Millénaire	ONU	Nationale Monde	Benchmarking / monitoring Développement humain	Banque	Objectifs-cibles	60	non	2000
CSD Indicators set	ONU (commis- sion DD)	Nationale Monde	Benchmarking Evolution territoriale et stratégie DD	Banque	Piliers du DD	93	non	2000
Small set of SD indicators	Joint UNECE / OCDE / Eurostat	Nationale Monde	Diagnostic Développement durable	Banque	Flux / Stock Capital	26	non	2008
Les indicateurs liés à l'Union Européenne								
Toward environmental pressure indicators	UE	Nationale UE	Diagnostic Pressions environnementales	Banque	Modèle DPSIR	60	non	1999
Les indicateurs structurels de l'UE (stratégie de Lisbonne)	UE	Nationale UE	Benchmarking Stratégie et évolution territoriale Développement économique	Banque	Stratégie Lisbonne	139	non	2001
Les indicateurs stratégie de l'UE (stratégie de Göteborg)	UE	Nationale UE	Monitoring Evolution territoriale et stratégie DD	Banque Indicateurs- phares	Stratégie Göteborg SEDD	98	non	2005
Set core of indicators	AEE	Nationale UE	Monitoring environnemental	Banque	Modèle PSER	37	non	2004
Tableau de bord de l'environnement urbain	UE Interreg	Locale villes UE	Monitoring Développement durable	Banque	Axes et thèmes	47	non	1999

Indicateurs communs européens	UE	Locale Villes UE	Monitoring Durabilité urbaine	Banque	/	10	oui	2000
PROPOLIS	UE	Locale Villes UE	Diagnostic Durabilité urbaine	Banque	3 piliers	36	Non SIG	2004
IANUS	UE	Locale Villes UE	Aide à la décision Bâti et construction	Banque	Thématique	35	oui	2003
Urban Audit	UE	Locale Villes UE	Monitoring Mutations urbaines	Banque	Multiscale Thématique	250	non	2003
TISSUE	UE	Locale Villes UE	Monitoring Mutations urbaines	Banque	2 pas de temps Thématique	41	oui	2004
Les indicateurs gouvernementaux								
45 indicateurs de l'IFEN	IFEN	Nationale France	Monitoring Évolution territoriale DD	Banque Indicateurs- phares	Modulaire	45 12	non	2003
Indicateurs nationaux de DD	MEEDDAT	Nationale France	Monitoring Stratégie ; évolution territoriale DD	Banque Indicateurs- phares	3 piliers SNDD	45 12	non	2004
Local quality of life indicators	Audit Commis- sion	Locale RU	Monitoring Qualité de vie	Banque	Thématique	45	oui	2005
Indicateurs institutionnels infra-nationaux								
Indicateurs DD des villes du Midi-Pyrénées	ARPE	Municipale Villes moyennes Midi-Pyrénées	Evaluation comparative Durabilité urbaine	Banque OAQDD	Thématique	27	non	1999
Système d'indicateurs du DD des villes de Bizkaia	Diputacion Bizkaia	Municipale Villes Bizkaia	Evaluation comparative Durabilité urbaine	Banque	2 piliers + ECI	30	non	?
46 indicateurs régionaux de DD	Midi- Pyrénées	Régionale Midi-Pyrénées	Diagnostic / Suivi Stratégie / Evolution territoriale	Banque	Modulaire IFEN A21 régional	46	non	2001

DIAMONT	Interreg espace alpin	Régionale Villes alpines	Niveau d'urbanisation, évolution territoriale Développement régional	2 banques	3 piliers	42	non	2006
Indicateurs de DD du canton de Vaud	Canton de Vaud	Régionale Canton de Vaud	Monitoring Cheminement vers le DD	Banque	Thématique MONET	90	oui	2006
IQVB Tableau de bord d'IDD Indices synthétiques	IAURIF	Régionale IDF	Evaluation territoriale DD	Agrégé Banque Agrégés	Thématique PNUD	1 112 6	non	2007
Indicateurs environnementaux Tableau de bord suivi A21	Mairie Toulouse	Municipale Toulouse	Monitoring état de l'environnement, suivi stratégie	2 Banques	RESPECT A21 Thématique	49 138	non	2000 2006
Organismes de recherche et associations								
EPI ESI	Yale et Columbia	Nationale Monde	Benchmarking état de l'environnement	Indices Agrégés		25 76	non	2006 2000
Banque d'indicateurs de DD	RESPECT	Municipale France	Monitoring état de l'environnement	Banque	Thématique	73	Non	2000 ?
Référentiel d'indicateurs territoriaux de DD	D2RT Lazzeri	Locale France	Monitoring évolution territoriale DD	Banque	Thématique Par priorités	74	non	2006

AUTRES SYSTEMES D'INDICATEURS NON ANALYSES DANS LE DETAIL

Nom	Producteur	Echelle / Territoire	Forme	Notes	Nombre	Date
Indicateurs de développement : IDH, IPH, IPF	PNUD	Nationale Monde	Indices synthétiques	Souvent adaptés aux échelles infra-nationales	3	
Empreinte écologique	Vancouver Wackernagel WWF	Adaptable Monde	Indice synthétique spatial	Problèmes de transparence du calcul. Repris par l'IAURIF, CU Grand Lyon	1	
LASALA (Local Authorities Self-Assessment of local A21)	ICLEI	Municipale Europe	OAQDD	Évaluation de la mise en œuvre de la charte d'Aalborg. Questionnaire auto-administré 2 étapes	9	
Grille de questionnement du DD	MEEDDAT	Locale France	OAQDD	Prise en compte du DD dans les opérations d'aménagement. Objet d'un appel à projet	/	2008
Observatoire des Agendas 21 locaux	C21, 4D	Locale France	OAQDD	Fiches de renseignements des Agendas 21 Problèmes de mise à jour	/	
Bilan Carbone	ADEME	Adaptable France	Indices synthétiques	Quantifier la production de carbone. Testé à Paris, Montigny le Bretonneux, Nanterre, CG 92		
Stratégie indicateurs 21	CR Nord Pas de Calais	Régionale Nord Pas de Calais	OAQDD 3 indices synthétiques	Dans de le cadre du CPER. Diagnostic-processus ; tableau de bord Empreinte écologique + IDH + IPF	3	



THÈSE DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE
UFR DE GÉOGRAPHIE 191 RUE SAINT-JACQUES 75005 PARIS
LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE 1 PLACE ARISTIDE BRIAND 92195 MEUDON CEDEX

Territories, stakeholders and stakes in urban sustainability: The case of the Parisian metropolis

Des dynamiques de durabilité urbaine sont identifiables à partir des outils territoriaux que sont les Agendas 21, Plans Climat et projets de quartiers durables, essentiellement menés par les collectivités territoriales. Même dans la métropole parisienne, pourtant peu avancée vers le développement durable urbain, un patchwork d'initiatives émerge, porté par des acteurs engagés, montrant la généralisation en cours de la mise en œuvre de la durabilité urbaine, qui à son tour entraîne d'autres acteurs. Néanmoins ces initiatives se heurtent à des forces d'inertie liées à des concentrations d'enjeux territoriaux difficiles à appréhender pour les acteurs. Alors que l'échelle métropolitaine d'action s'impose au regard de la durabilité urbaine, les politiques de durabilité ne s'élaborent pas à cette échelle mal territorialisée ; en revanche les projets de durabilité s'arriment aux projets métropolitains. Agendas 21 et Plans Climat ne territorialisent guère leur action. Les projets de quartiers durables montrent des efforts de couture urbaine et d'intégration du milieu urbain. Ces leviers d'action demeurent limités car mal connectés. Les citoyens sont encore mal mobilisés mais peuvent davantage constituer un moteur de durabilité. Cette thèse contribue à une géographie environnementale de la durabilité, ancrée dans les territoires et dans les milieux, cherchant à apporter concepts et méthodologies (évaluation par indicateurs et techniques d'enquête).

Urban sustainability dynamics can be identified through territorial tools: Agendas 21, Climate Plans and sustainable neighborhood projects, conducted most of all by local authorities. Even if the Parisian metropolis is behind as regards sustainability, a patchwork of initiatives grows, led by engaged stakeholders: it shows the generalization in progress of urban sustainability, which brings other stakeholders to action. Nevertheless these initiatives face forces of inertia, linked to a concentration of territorial stakes which are difficult to seize for stakeholders. Whereas taking the metropolis as scale of action is the most relevant option in regards to urban sustainability, sustainability politics are not accomplished on that scale, which is not truly a proper territory. On the contrary, sustainability projects are designed as dependant of metropolitan projects. Agendas 21 and Climate plans do not territorialize their action. Sustainable neighborhood are planned to favour urban continuities and fit in their urban "milieu". But these levers of action stay limited because they are not enough connected. Citizens are improperly mobilized however they can become a sustainability force. This thesis contributes to an environmental geography of sustainability, based in "milieux" and territories, bringing forth concepts and methodologies (assessment by indicators, and survey techniques).

Mots-clés : Durabilité urbaine, développement soutenable urbain, quartier durable, éco-quartier, aménagement urbain durable, Agenda 21, Plan Climat Territorial Energie, métropole parisienne, Grand Paris, milieu urbain, géographie environnementale, évaluation, techniques d'enquête, concertation.
Key words: Urban sustainability, urban sustainable development, sustainable neighborhood, eco-district, sustainable urban planning, Agenda 21, Climate Plan, Parisian metropolis, Great Paris, environmental geography, assessment, survey techniques, citizens participation.